BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE
DU
COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES

ANGERS. IMPRIMERIE A. BURDIN ET Cie, 4. RUE GARNIER

MINISTÈRE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

BULLETIN

ARCHÉOLOGIQUE

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

ANNÉE 1892.

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

M DCCC XCII

BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES

LISTE

DES MEMBRES DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE, DES MEMBRES NON RÉSIDANTS ET DES CORRESPONDANTS DU COMITÉ POUR LES TRAVAUX HISTORIQUES AU 1er JANVIER 1892

MEMBRES DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE

Président :

Le Blant (Edmond), O. ✻, I. ✿, membre de l'Institut, ancien directeur de l'École française de Rome, 7, rue Leroux.

Vice-Président :

Chabouillet (Anatole), O. ✻, I. ✿, conservateur honoraire du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, rue Colbert, 12.

Secrétaire :

Lasteyrie (Le comte de), ✻, I. ✿, membre de l'Institut, 10 *bis*, rue du Pré-aux-Clercs.

Membres titulaires :

Barthélemy (Anatole de), ✻, I. ✿, membre de l'Institut, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré.

Bertrand (Alexandre), O. ✻, I. ✿, membre de l'Institut, conservateur du Musée des antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye.

Boeswillwald (Émile), C. ✻, inspecteur général des Monuments historiques, 19, rue Hautefeuille.

Courajod, ✻, A. ✿, conservateur adjoint au Musée du Louvre, 39, rue Raynouard.

Darcel (Alfred), O. ✻, I. ✿, directeur du Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny.

Delaborde (Le comte Henri), O. ✻, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, 25, quai Conti.

Guiffrey (Jules), ✻, I. ✿, archiviste aux Archives nationales, 1, rue Hauteville.

Héron de Villefosse (Antoine), ✻, A. ✿, membre de l'Institut, conservateur des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, 80, rue de Grenelle.

Heuzey, O. ✻, membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, 5, avenue Montaigne.

Longnon (Auguste), ✻, A. ✿, membre de l'Institut, sous-chef de section aux Archives nationales, 50, rue de Bourgogne.

Maspero, O. ✻, I. ✿, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 24, avenue de l'Observatoire.

Montaiglon (Anatole de), ✻, I. ✿, professeur à l'École des Chartes, 9, place des Vosges.

Müntz (Eugène), ✻, A. ✿, bibliothécaire de l'École des Beaux-Arts, 14, rue de Condé.

Perrot (Georges), O. ✻, I. ✿, membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure, 45, rue d'Ulm.

Renan (Ernest), G. C. ✻, I. ✿, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France.

Schlumberger (Gustave), ✻, A. ✿, membre de l'Institut, 140, rue du Faubourg-Saint-Honoré.

Waddington, membre de l'Institut, sénateur, 31, rue Dumont-d'Urville.

MEMBRES NON RÉSIDANTS DU COMITÉ

MM.

Allmer (Auguste), ✻, correspondant de l'Institut, à Lyon.

Babeau (Albert), ✻, correspondant de l'Institut, président de la Société académique de l'Aube, à Troyes.

Beaurepaire (Charles de Robillard de), ✻, correspondant de l'Institut, archiviste de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Blancard (Louis), ✻, correspondant de l'Institut, archiviste du département des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

Boucher de Molandon, ✻, ancien président de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

Bouriant, directeur de la Mission archéologique française du Caire (Égypte).

Buhot de Kersers, président de la Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.

Bulliot, président de la Société Éduenne, à Autun.

Caillemer, ✻, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de Lyon.

Castan (Auguste), ✻, correspondant de l'Institut, bibliothécaire de la ville de Besançon.

Chevalier (L'abbé Ulysse), ✻, correspondant de l'Institut, à Romans (Drôme).

Cournault (Charles), conservateur du Musée lorrain, à Malzéville, près Nancy.

Delattre (Le R. P.), correspondant de l'Institut, conservateur du Musée archéologique de Carthage, à Tunis.

Deloye, ancien conservateur du Musée Calvet, à Avignon.

Desnoyers (L'abbé), ✻, directeur du Musée archéologique, à Orléans.

Garnier, archiviste du département de la Côte-d'Or, à Dijon.

Grandmaison (Charles de), archiviste du département d'Indre-et-Loire, à Tours.

La Blanchère (De), ✻, directeur du service des Antiquités et des arts, à Tunis.

La Ferrière-Percy (Le comte de), à Ronfeugerai, par Athis (Orne).

La Borderie (Arthur de), membre de l'Institut, à Vitré.

Matton, ancien archiviste du département de l'Aisne, à Laon.

Merlet (Lucien), ✻, correspondant de l'Institut, archiviste du département d'Eure-et-Loir, à Chartres.

Palustre (Léon), ancien directeur de la Société française d'archéologie, 61, rampe de la Tranchée, à Tours.

Port (Célestin), O. ✻, membre de l'Institut, archiviste du département de Maine-et-Loire, à Angers.

Poulle (Alexandre), ✻, président de la Société archéologique de Constantine, à Montauroux (Var).

Révoil (Henri), O. ✻, correspondant de l'Institut, architecte du Gouvernement, à Nîmes.

Tamizey de Larroque, ✻, correspondant de l'Institut, à Gontaud (Lot-et-Garonne).
Teissier (Octave), ancien archiviste de la ville, à Marseille.

CORRESPONDANTS DU COMITÉ

MM.

Albanès (L'abbé), ✻, docteur en théologie, à Marseille.
Allain (L'abbé), archiviste diocésain, à Bordeaux.
André (Édouard), archiviste du département de l'Ardèche.
André (Ferdinand), archiviste du département de la Lozère.
André (Francisque), archiviste du département de l'Aube.
Baguenault de Puchesse, membre de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Barbier de Montault (Le chanoine), à Poitiers.
Baye (Le baron Joseph de), membre de la Société des Antiquaires de France, à Baye, par Montmort (Marne).
Beauchet-Filleau, à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).
Beaune (Henri), avocat à Lyon.
Beauvois, à Corberon (Côte-d'Or).
Berthelé (Joseph), archiviste du département de l'Hérault.
Berthomieu, membre de la Commission archéologique de Narbonne (Aude).
Bitton, membre de la Société d'émulation de la Vendée, à La Roche-sur-Yon.
Bleicher, professeur à l'École supérieure de pharmacie de Nancy.
Bondurand, archiviste du département du Gard.
Borrel, architecte, à Moûtiers (Savoie).
Bourbon, archiviste du département de l'Eure.
Bourgeois, archiviste du département de Loir-et-Cher.
Brossard, archiviste du département de l'Ain.
Brun-Durand (Justin), ancien juge de paix, à Crest (Drôme).
Brutails, archiviste du département de la Gironde.
Cazalis de Fondouce, secrétaire général de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.
Cerf (Le chanoine), membre de l'Académie nationale de Reims.
Chassaing, président du tribunal civil, au Puy.
Chaverondier, archiviste du département de la Loire.

Chevreux, archiviste du département des Vosges.
Collin de Plancy, commissaire du gouvernement à Séoul (Corée).
Combarieu, archiviste du département du Lot.
Contades (De), membre de la Société scientifique Flammarion, à Magny-le-Désert (Orne).
Cornillon, conservateur du Musée de Vienne (Isère).
Couard-Luys, archiviste du département de Seine-et-Oise.
Croix (Le P. de la), à Poitiers.
Dain, professeur à l'École de droit d'Alger.
Demaeght (Le commandant), membre de la Société de géographie et d'archéologie, à Oran (Algérie).
Demaison, archiviste municipal de la ville de Reims.
Dézeimeris (Reinhold), ✻, correspondant de l'Institut, 11, rue Vital-Carle, à Bordeaux.
Dion (A. de), secrétaire de la Société archéologique de Rambouillet, à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).
Dissard, conservateur des Musées de la ville de Lyon.
Ducis (L'abbé), archiviste du département de la Haute-Savoie.
Duhamel, archiviste du département de Vaucluse.
Dumoutier, inspecteur de l'enseignement, au Tonkin.
Dunoyer de Segonzac, archiviste du département de la Sarthe.
Dupré, ancien bibliothécaire, à Bordeaux.
Durand (Georges), archiviste du département de la Somme.
Durieux, archiviste de la ville de Cambrai (Nord).
Dutilleux, chef de division à la préfecture de Versailles.
Duval, archiviste du département de l'Orne.
Eck (Th.), conservateur du Musée de Saint-Quentin (Aisne).
Esnault (L'abbé), prosecrétaire de l'évêché, au Mans.
Espérandieu (Le capitaine), à Toulon (Var).
Estaintot (Le comte d'), avocat, à Rouen.
Estienne, archiviste du département du Morbihan.
Fage (René), avocat, à Limoges.
Farges (Le capitaine), chef du bureau arabe à Tébessa (Algérie).
Favier, conservateur de la bibliothèque de Nancy.
Finot, archiviste du département du Nord.
Flamare (De), archiviste du département de la Nièvre.
Fleury (Paul de), archiviste du département de la Charente.
Foureau (Fernand), ingénieur à Biskra (Algérie).
Fréminville (De), archiviste du département de la Loire.
Frossard, pasteur de l'Église réformée, à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

Garnier (Le chanoine), curé de Corlée (Haute-Marne).
Gasté (Armand), professeur à la Faculté des lettres de Caen.
Gauthier (Jules), archiviste du département du Doubs.
Gautier (L'abbé), curé de Saint-Cyr-l'École (Seine-et-Oise).
Gibert, directeur du Musée d'Aix (Bouches-du-Rhône).
Gide (Charles), professeur à la Faculté de droit de Montpellier.
Giraud, conservateur du Musée archéologique de Lyon.
Guesde, à la Pointe-à-Pître (Guadeloupe).
Guibert (Louis), membre de la Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
Guillaume (L'abbé), archiviste du département des Hautes-Alpes.
Guyot, professeur à l'École nationale forestière, à Nancy.
Habasque, conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux.
Haigneré (L'abbé), membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, curé du Vast, par Colambert (Pas-de-Calais).
Haillant, membre de la Société d'émulation, à Épinal.
Hardy (Michel), archiviste de la ville de Périgueux.
Hérelle, professeur au lycée de Cherbourg (Manche).
Huart, directeur du Musée d'Arles (Bouches-du-Rhône).
Imbault-Huart, vice-consul de France, à Canton (Chine).
Isnard, archiviste du département des Basses-Alpes.
Jadart, secrétaire général de l'Académie de Reims.
Jolibois, archiviste du département du Tarn.
Jullian (Camille), professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.
Julliot, membre de la Société archéologique de Sens (Yonne).
Kerviler (René), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).
Lacroix, archiviste du département de la Drôme.
Laferrière (Le chanoine Jullien-), à la Rochelle.
Laigue (De), consul de France, à Cadix.
Landes, administrateur des affaires indigènes, en Cochinchine.
Laurent, archiviste du département des Ardennes.
Laurière (De), au château de Russas, par Montembœuf (Charente).
Leblanc, à Sainte-Colombe (Rhône).
Ledieu (Alcius), bibliothécaire de la ville d'Abbeville.
Lemire (Charles), résident de France en Cochinchine.
Lempereur, archiviste du département de l'Aveyron.
Leroux, archiviste du département de la Haute-Vienne.
Lescarret, membre de la Société philomatique de Bordeaux.
Lex, archiviste du département de Saône-et-Loire.
Lhuillier (Th.), chef de division à la préfecture de Melun.

Liégeois, professeur à la Faculté de droit de Nancy.
Liénard, membre de la Société philomathique de Verdun (Meuse).
Lièvre, bibliothécaire de la ville de Poitiers.
Loriquet, archiviste du département du Pas-de-Calais.
Louis (Eugène), membre de la Société d'émulation, à la Roche-sur-Yon.
Luzel, archiviste du département du Finistère.
Maignien, bibliothécaire de la ville de Grenoble.
Maitre (Léon), archiviste du département de la Loire-Inférieure.
Marsy (Le comte de), directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne (Oise).
Masqueray, directeur de l'École des lettres d'Alger.
Mathieu, professeur à la Faculté des sciences de Nancy.
Maxe-Werly, membre de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.
Mireur, archiviste du département du Var.
Molard (Francis), archiviste du département de l'Yonne.
Montessus (Le docteur de), président de la Société des sciences naturelles de Chalon-sur-Saône.
Morel (Léon), receveur particulier des finances à Vitry-le-François.
Moris, archiviste du département des Alpes-Maritimes.
Mossmann, à Belfort.
Mougins de Roquefort (Le docteur), conservateur du Musée d'Antibes (Alpes-Maritimes).
Mugnier, conseiller à la cour d'appel de Chambéry.
Musset (Georges), bibliothécaire de la ville de La Rochelle.
Nicaise (Auguste), membre de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de Châlons-sur-Marne.
Œlhert, conservateur du Musée d'histoire naturelle de Laval.
Parfouru, archiviste du département d'Ille-et-Vilaine.
Pasquier (Félix), archiviste du département de l'Ariège.
Pastoureau-Labesse, ancien ingénieur de la marine, à Bordeaux.
Pélicier, archiviste du département de la Marne.
Pigeon (L'abbé), membre de la Société académique, à Coutances.
Pilloy (Jules), ancien agent-voyer d'arrondissement, à Saint-Quentin (Aisne).
Pitre de Lisle, conservateur du Musée archéologique de Nantes.
Poquet (L'abbé), curé de Berry-au-Bac (Aisne).
Pottier (Le chanoine), président de la Société archéologique de Montauban.

Pouy, membre de la Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
Prarond, membre de la Société d'émulation d'Abbeville.
Prudhomme, archiviste du département de l'Isère.
Prudhomme (Le capitaine), bibliothécaire de la ville de Constantine.
Rance (L'abbé), professeur honoraire à la Faculté de théologie d'Aix.
Richard (Alfred), archiviste du département de la Vienne.
Richard (Jules-Marie), archiviste-paléographe, à Laval.
Richemond (Meschinet de), archiviste du département de la Charente-Inférieure.
Robert (Zéphirin), conservateur du Musée de Lons-le-Saunier.
Rocher, consul de France, à Meng-Sû (Chine).
Roman (Joseph), au château de Picomtal, par Embrun (Hautes-Alpes).
Rondot (Natalis), fondateur du Musée industriel, à Lyon.
Roschach, conservateur du Musée de Toulouse.
Roserot, archiviste du département de la Haute-Marne.
Rostand (Eugène), publiciste, à Marseille.
Rouchon, archiviste du département du Puy-de-Dôme.
Rupin (Ernest), président de la Société historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.
Saint-Genis (Flour de), conservateur des hypothèques, au Havre.
Saurel (L'abbé), membre de l'Académie de Montpellier.
Sauvage (L'abbé), à Rouen.
Soucaille, à Béziers (Hérault).
Taillebois, secrétaire général de la Société de Borda, à Dax (Landes).
Tholin, archiviste du département de Lot-et-Garonne.
Thomas, chargé de cours à la Faculté des lettres de Toulouse.
Trihidez (L'abbé), membre de la Société de géographie de Reims.
Truchet, pharmacien, à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie).
Vayssière, archiviste du département de l'Allier.
Verlaque (L'abbé), à Fréjus (Var).
Vétault, bibliothécaire de la ville de Rennes.
Vidal, bibliothécaire de la ville de Perpignan.
Villepelet (Ferdinand), archiviste du département de la Dordogne.
Villey, professeur à la Faculté de droit de Caen.
Vissière, premier interprète de la légation de France, à Pékin (Chine).
Voulot, conservateur du Musée d'Épinal.
Waille, professeur à l'École des lettres d'Alger.
Zeys, premier président de la Cour d'appel d'Alger.

CORRESPONDANTS HONORAIRES DU COMITÉ

MM.

Arbaumont (Jules d'), secrétaire de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.

Arbellot (L'abbé), président de la Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

Aubenas, procureur général en retraite, à Fréjus (Var).

Auber (L'abbé), chanoine titulaire, à Poitiers.

Aurès, ingénieur en chef des ponts et chaussées, en retraite, à Nimes.

Barbey, vice-président de la Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Baux (Jules), ancien archiviste du département de l'Ain, à Bourg,

Berthelet, à Arlay (Jura).

Bigarne (Charles), membre de la Société archéologique de Beaune, à Chorey (Côte-d'Or).

Brocard, secrétaire de la Société historique et archéologique de Langres.

Canat de Chizy (Marcel), président de la Société d'histoire et d'archéologie, à Chalon-sur-Saône.

Chatel (Eugène), ancien archiviste du département du Calvados, à Voiteur (Jura).

Chevalier (Le chanoine C.), à Tours.

Dehaisnes (Le chanoine), ancien archiviste du département du Nord, à Lille.

Drouyn (Léo), membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Bordeaux.

Dussieux, professeur honoraire à l'École militaire de Saint-Cyr, à Versailles.

Galles (René), intendant militaire en retraite, 19, quai Malaquais, à Paris.

Guignard, bibliothécaire de la ville, à Dijon.

Joly, ancien doyen de la Faculté des lettres de Caen.

Jussieu (De), ancien archiviste du département de la Savoie, à Chambéry.

Leclercq de la Prairie, président de la Société archéologique, historique et scientifique, à Soissons.

Ledain (Bélisaire), membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Leroy (Gabriel), archiviste de la ville, à Melun.
Loiseleur, bibliothécaire de la ville, à Orléans.
Lottin de Laval, aux Trois-Vals, près Bernay (Eure).
Magen (Adolphe), membre de la Société d'agriculture, sciences et arts du Lot, à Agen.
Marchand, ingénieur, à Ouzouer-sur-Trézée (Loiret).
Marion, professeur à la Faculté des sciences, à Marseille.
Montégut (De), ancien vice-président du tribunal civil, à Limoges.
Mowat, membre de la Société des Antiquaires de France, 10, rue des Feuillantines, à Paris.
Nozot, ancien inspecteur de l'Enseignement primaire, à Sedan.
Paillard, au château de Charly, par Mazille (Saône-et-Loire).
Parrot (Armand), président de la Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.
Payen, chef de bataillon en retraite, à Sétif.
Pothier (Le colonel), à Nimes (Gard).
Quesnet, archiviste du département d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.
Rames, pharmacien à Aurillac (Cantal).
Revillout, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.
Rochambeau (Le marquis de), membre de la Société archéologique du Vendômois, à Thoré (Loir-et-Cher).
Rochas d'Aiglun (Le lieutenant-colonel de), à l'École polytechnique, à Paris.
Rostan (Louis), avocat à Saint-Maximin (Var).
Rouchier (Le chanoine), à Viviers.
Sabatier, professeur à la Faculté des sciences, à Montpellier.
Sauvage (Le docteur), conservateur du Musée, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
Tartière, archiviste du département des Landes.
Vallentin (Ludovic), juge au tribunal de Montélimar.
Verneilh (Le baron Jules de), membre de la Société historique et archéologique du Périgord, à Puyraseau (Dordogne).

PROCÈS VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SECTION

D'ARCHÉOLOGIE

PROCÈS VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SECTION

D'ARCHÉOLOGIE

SÉANCE DU 11 JANVIER 1892

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Buhot de Kersers, membre non résidant du Comité à Bourges, annonce la découverte d'une sépulture mérovingienne dans le cimetière des Capucins à Bourges. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. Eugène Martin propose d'envoyer au Comité une caisse contenant des silex découverts à Neuvy-sur-Barangeon. Le Comité décide que M. Martin sera prié de faire plutôt cet envoi au Musée de Saint-Germain, dont les conservateurs sont mieux à même que personne d'apprécier les objets de ce genre.

M. Lucien Merlet, membre non résidant du Comité à Chartres, adresse un rapport sur les fouilles exécutées à Thivars (Eure-et-Loir), auxquelles le Ministère a bien voulu contribuer. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

Les ouvrages suivants sont offerts au Comité par leurs auteurs :

Le cloître de Saint-Sever de Rustan, par M. de Cardailhac;

Baptême de Clovis. En quel endroit de Reims au ve *siècle était placé le baptistère?* par M. l'abbé Cerf;

Étude sur les anciens lieux de sépulture dans l'Aisne, par M. Pilloy.

M. Alfred Darcel lit le rapport suivant sur un inventaire de l'église de la commanderie de Saint-Vincent à Valence, communiqué par M. Brun-Durand, correspondant du Comité dans la Drôme :

« Ce document était déjà venu une première fois devant le Comité, mais la transcription de divers passages ayant paru douteuse, l'auteur de la communication avait été prié de revoir attentivement sa copie sur l'original. Cette fois, M. Brun-Durand nous retourne son manuscrit très amélioré, et pour en permettre le contrôle, il y a joint l'original lui-même, que l'archiviste de la Drôme a bien voulu envoyer au Comité par l'intermédiaire du Ministère.

« Cette précaution n'était pas inutile, car le texte en question est d'une lecture difficile, et malgré l'obligeant concours qu'a bien voulu nous prêter M. de Lasteyrie, plusieurs mots nous embarrassent encore.

« Ainsi à l'article 53, nous trouvons une « chasublia de *amento* ». Quel est ce genre d'étoffe? *Amento* est-il un synonyme de *examite* qui désigne une étoffe de soie, le samit, et que Francisque Michel a cru devoir identifier avec le velours dans les textes antérieurs au XIVe siècle?

« Mais le velours était-il fabriqué à cette époque? Nos souvenirs ne nous rappellent aucun tissu de ce genre qui soit du XIIIe siècle.

« Le livre si mal ordonné de l'auteur que nous venons de nommer, bien que si abondant en renseignements précieux que l'on peut à peu près retrouver grâce à une bonne table, cite le mot *amitum*. Il est employé par un écrivain de la fin du XIIe siècle pour désigner les différents tissus de soie fabriqués dans le palais de Palerme. L'*amitum* y est opposé au *dimitum* et au *trimitum*, et si l'on cherche dans le grec l'étymologie de ces trois mots on voit qu'il s'agit de tissus à un, deux et trois fils de trame. Or cette trame peut être employée de deux façons fort différentes, pour produire des satins ou des brochés. Dans le premier cas, ce sont les fils de chaîne qui seuls sont visibles, chevauchant un, deux ou trois fils de la trame qui restent invisibles.

« Dans les brochés, c'est le contraire. Le dessin est produit par les fils de trame qui n'apparaissent que là où il est nécessaire. On voit donc quelle incertitude résulte de l'emploi des textes et des mots même les plus intimement analysés, et que, l'*amentum* de l'inventaire de Valence fût-il la même chose que l'*amitum* de l'écrivain du XIIIe siècle, nous n'en serions guère plus avancés, puisque nous hésiterions encore entre un satin, probablement uni, et un broché.

« Quant à un velours, il ne peut en être question, ce mot se trouvant dans l'article 20 : *Vestimenta sacerdotalia de vellucto, cum barris rubeis et croceis.*

« Sur un autre vocable plusieurs fois employé (art. 21, 22 et 23),

nous ne trouvons aucune explication possible. Il s'agit de vêtements sacerdotaux, *panni de serico de caurias* ou *panni de caurias*. Ils sont : *barrata in transverso*; ou : *cum retis diversorum colorum...*; ou : *coloris rubei cum bandis rubeis et croceis*. Il s'agit de tissus rayés qui ne sauraient être confondus avec le *camocas*, qui se trouve cité dans les articles 24 et 27 sous la forme *camecano*.

« L'article 30 : *brahenum de panno seu lino anglico ad parandum altaria*, nous donne un mot qui ne se trouve point dans du Cange, mais dont la signification nous semble précise. Il s'agit là d'un parement d'autel en tissu de lin anglais, bien qu'un peu plus de détails sur la nature de ce tissu eût été nécessaire ; car, si le *pannum anglicum* signifie parfois une broderie et si les broderies anglaises étaient célèbres au XIVe siècle, ces broderies étaient de soie et non de lin.

« Enfin l'article 19 : *Vestimenta aurea cum almiticis et dalmaticis, una alba, amicto et manipulo pro sacerdote*, renferme, la désignation de vêtements ou ornements ecclésiastiques que nous sommes étonné de trouver en cette place. Ce sont ceux qui portent le nom d'*almaticis*. L'aumusse que ce mot semble désigner était un manteau d'hiver et n'était point de drap d'or; elle devait être personnelle à celui qui la portait et jamais nous ne l'avons trouvée dans aucun inventaire du trésor d'une église.

« Nous avons indiqué tout ce qui porte à controverse dans cet inventaire d'ailleurs peu riche et de médiocre importance.

« Ainsi que le fait observer M. Brun-Durand, la commanderie de Saint-Vincent de Valence n'était point des plus riches en objets destinés au culte. A part ceux qui sont indispensables, comme la croix qui est d'argent ainsi que les trois calices, les burettes et l'encensoir, auxquels il faut ajouter d'autres burettes d'étain, un autre encensoir de cuivre, et les chandeliers d'autel, grands et petits, qui sont de fer et de cuivre de Limoges, nous ne trouvons guère que : une châsse de Limoges, des coffrets d'ivoire et de cuivre, un petit retable de bois peint, et un autel portatif de marbre, *altaretum de marbre* (art. 51).

« Les corporaux étaient dans un *reservatorium cum avibus pictis ad tenendum corporalia* (art. 45). L'autel était muni de courtines de toile peinte (art. 31); le corporalier dont il s'agit semble avoir été d'étoffe, ainsi qu'on les fait aujourd'hui, bien que jadis il y en ait eu d'autres matières.

« N'oublions pas de citer les livres de chœur.

« L'examen de tous les articles intéressants de l'inventaire de la commanderie de Valence nous semble rendre inutile la publication du document lui-même, bien que nous éprouvions un regret, c'est

celui d'avoir fait recommencer par M. Brun-Durand un travail inutile. Car en transcrivant à nouveau le document il s'est donné la peine d'en commenter tous les articles de façon à en donner plus qu'une traduction, ce dont on ne saurait trop le remercier. »

M. DE LASTEYRIE rend compte d'une note de M. Merlet, ancien élève de l'École des Chartes, relative aux fouilles récemment entreprises dans la cathédrale de Chartres pour l'établissement d'un calorifère. L'exécution de ces travaux a permis de dégager une des fenêtres de la crypte bâtie au XIe siècle, par l'évêque Fulbert. Grâce à l'obligeance de M. Mouton, inspecteur des Monuments historiques à Chartres, M. Merlet a pu avoir un relevé exact de cette fenêtre qui est particulièrement curieuse par le mélange de briques et de pierres que l'on y remarque. Le rapporteur conclut à ce que la note de M. Merlet soit insérée dans le *Bulletin* avec le dessin de cette fenêtre.

M. DE MONTAIGLON rend compte d'une communication de M. de Richemond, correspondant du Comité à La Rochelle, relative à l'école gratuite de dessin fondée en cette ville en 1767. Les documents recueillis par M. de Richemond sont de date trop récente pour offrir grand intérêt. S'il peut paraître utile, au point de vue local, de les faire connaître, il semble peu nécessaire de leur donner la publicité du *Bulletin*. D'ailleurs ils rentreraient dans le domaine de la Section des beaux-arts, et sont tout à fait étrangers aux sujets d'études dont s'occupe le Comité d'archéologie. Il convient donc de déposer cette communication aux archives, en remerciant M. de Richemond de sa bonne volonté.

M. DE MONTAIGLON communique deux notes qui lui ont été remises par M. Maxe-Werly, sur des inscriptions du moyen âge, récemment découvertes à Bar-le-Duc. Il en propose l'insertion au *Bulletin*. — Adopté.

La séance est levée à quatre heures et quart.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1892

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Lex, correspondant du Comité à Mâcon, envoie le fac-similé d'une inscription du moyen âge provenant de Lugny (Côte-d'Or). — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Léon Morel, correspondant du Comité à Vitry-le-François, envoie le dessin d'une arme danoise en silex, trouvée à Saint-Vrain (Marne). — Renvoi à M. Bertrand.

M. Pasquier, correspondant du Comité à Foix, envoie l'empreinte d'une matrice de sceau du moyen âge. — Renvoi à M. de Barthélemy.

M. Caron adresse un rapport sur la mission qui lui a été accordée par le M. Ministre de l'Instruction publique à l'effet d'étudier, en Tunisie, les traces laissées par la croisade de saint Louis. — Renvoi à M. de Barthélemy.

M. le Directeur du Secrétariat rappelle qu'un certain nombre de vides se sont produits en ces dernières années parmi les membres du Comité. Il pense qu'il y aurait, en conséquence, lieu de proposer à M. le Ministre la nomination de deux nouveaux membres.

Le Comité s'associe à cette proposition et décide de soumettre à M. le Ministre deux listes, de trois candidats chacune, pour pourvoir à ces deux places.

Après discussion il est procédé, par scrutin individuel, à la désignagnation de ces candidats.

M. Maspero rend compte du rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique par M. Bouteroue, à la suite de sa mission en Portugal. M. Maspero ne pense pas que ce rapport doive être imprimé dans le *Bulletin archéologique*. Il propose de le renvoyer à l'examen du Dr Hamy, secrétaire de la Section de géographie du

Comité, qui verra, s'il y a lieu, de l'insérer dans le *Bulletin* de cette Section.

M. de Lasteyrie communique une note de M. Taillebois, secrétaire de la Société de Borda, à Dax, relative à une inscription romaine découverte au mois d'août 1891 dans les substructions du château de Dax :

« Cette inscription a été recueillie par M. Duverger, conservateur du Musée de Dax, qui l'a soigneusement nettoyée, et qui a pu en établir le texte avec certitude. Il est ainsi conçu :

C · ANT · BLANDO · EX
VOLVNTATE · TESTA
MENTI · ANT · SECVNDI
NAE · MATRIS · IPSIVS · C · ANT
BLANDVS · ET · C · ANT · VALEN
TINVS · NEPOTES · ET · HER ·
EIVSD · SECVNDINAE · ET ·
L · CORN · VALENTINVS
PATER · AD OPTIVOS
C · ANTON · VALENTI
NI · P · C ·

« Les dimensions de la pierre, qui est en marbre micacé de Louhossoa (Basses-Pyrénées), sont : longueur, $1^m,52$; largeur, $0^m,76$; épaisseur, $0^m,30$.

« Une moulure encadre l'inscription qui occupe, avec la moulure, une place de $1^m,14$ de long sur $0^m,67$ de large. Au bas de la pierre, un espace vide de $0^m,30$ de hauteur existe entre la moulure et le bord du monument, et indique, avec l'usure du marbre, qu'elle était placée debout, le pied en terre.

« Les lettres ont une hauteur, à la première ligne, de $0^m,056$; à la deuxième et à la troisième, de $0^m,05$, et aux autres de $0^m,045$.

« Elles sont belles, bien faites et accusent le IIIe siècle. Le T de la première ligne a la barre relevée à droite, usitée à cette époque ; les autres sont moins accentués. L'I d'IPSIVS est très grand et dépasse la ligne. Le ND de la fin de la troisième ligne, et le NT de la fin de la quatrième sont liés.

« Le sens de l'inscription est facile à saisir. Un seul mot a pu donner lieu à quelques discussions, c'est celui qui termine la neuvième ligne,

et dont les deux premières syllabes paraissent séparées par un point. Mais c'est probablement un simple accident de la pierre, et bien que l'intervalle qui sépare ces deux syllabes soit un peu grand, il faut lire ADOPTIVOS pour ADOPTIVVS. M. de Lasteyrie, qui a vu récemment cette inscription en passant à Dax, avait conclu dans ce sens en faisant remarquer que les anciens écrivaient volontiers au nominatif OS pour VS, surtout dans les mots où la terminaison est précédée d'un V. C'est là une particularité orthographique bien connue, que l'on retrouve dans les plus anciens manuscrits de Virgile. »

La séance est levée à quatre heures et quart.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 14 MARS 1892

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à trois heures.

Avant de procéder à la lecture de la correspondance, M. le Président croit devoir donner connaissance au Comité d'un arrêté ministériel, en date du 8 mars 1892, nommant MM. René Cagnat et Salomon Reinach, membres du Comité.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

La Commission historique et archéologique de la Mayenne demande une subvention. — Renvoi à M. de Barthélemy.

M. Berthelé, correspondant du Comité à Montpellier, envoie une notice sur les matrices à alphabet des anciens fondeurs de cloches. — Renvoi à M. Darcel.

M. Borrel, correspondant du Comité à Moûtiers-en-Tarentaise, envoie un rapport sur diverses trouvailles faites en Tarentaise. — Renvoi à M. Bertrand.

M. Cornillon, correspondant du Comité à Vienne (Isère), envoie une note sur des fouilles archéologiques récemment faites à Vienne. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. l'abbé Duchesne, membre de l'Institut, envoie une note sur une inscription maurétanienne de l'année 480. — Renvoi à M. Cagnat.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants, offerts au Comité par leurs auteurs :

Les tableaux de l'église Notre-Dame de Melun, par M. Leroy;

Trois mégalithes sculptés dans le département du Gard, par M. Lombard-Dumas.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque Nationale, et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. de Barthélemy fait un rapport sommaire sur une empreinte de sceau, communiquée par M. Pasquier, archiviste du département

de l'Ariège. Cette empreinte a été prise sur une matrice en bronze du XIVe siècle, de forme circulaire. Au centre est un écusson chargé d'une croix; autour une légende assez difficile à déchiffrer et dont M. Pasquier a négligé de donner la transcription.

M. de Barthélemy croit pouvoir lire :

+ S : AT : D : VNXET : CANOICI APPAM. *Sigillum Antonii de Unxent, canonici Appamiensis.* Il existe dans l'arrondissement de Pamiers une localité nommée Unzent, qui pourrait être le lieu d'origine de ce chanoine.

M. de Barthélemy propose d'envoyer l'empreinte, communiquée par M. Pasquier aux Archives nationales, où elle pourra prendre place dans l'importante collection sigillographique formée par cet établissement. — Adopté.

M. Bertrand donne lecture d'un rapport sur deux communications de MM. Autorde et Merlet. Il propose le dépôt à la bibliothèque du Musée de Saint-Germain de ces deux communications et des plans qui y sont joints. — Adopté.

M. Bertrand fait un rapport sommaire sur une lettre de M. Buhot de Kersers, correspondant du Comité à Bourges, relative à la découverte d'une sépulture particulièrement curieuse. Il propose l'insertion de cette lettre au *Bulletin.*

M. Bertrand rend compte d'une note de M. Léon Morel, correspondant du Comité à Vitry-le-François, relative à une découverte préhistorique faite dans la commune de Saint-Vrain (Marne).

« Sur le territoire de cette commune a été découverte, à la surface du sol, une lame de poignard ou pointe de lance en silex de $0^{m},14$ de long sur $0^{m},04$ à la naissance de son emmanchure et présentant par les caractères de sa taille les apparences d'une arme danoise. M. Léon Morel en envoie un bon dessin : on doit l'en remercier. Mais on ne saurait voir comme lui, dans la découverte de cette arme en pleine Champagne, « la confirmation du dire de nos historiens affirmant « que les Normands étaient encore porteurs d'armes en pierre lorsqu'ils « envahirent à plusieurs reprises nos contrées pendant le cours des IXe « et Xe siècles de notre ère ». Il est plus vraisemblable que cette arme n'est pas véritablement danoise, malgré son apparence, ou plutôt qu'elle s'est égarée en Champagne à une époque bien antérieure à celle des invasions normandes. »

M. Bertrand conclut en proposant le dépôt à la bibliothèque du

Musée de Saint-Germain de la note et du dessin envoyés par M. Morel. — Adopté.

M. Cagnat rend compte de la découverte faite à Tipasa, par M. l'abbé Saint-Gérand, curé de cette localité, d'une église dont le sol est complètement formé de mosaïques à inscriptions. Plusieurs ont été déblayées, ce sont des épitaphes : l'une d'elles fait connaître un évêque Alexandre, « honoribus in ecclesia catholica functus ». M. Cagnat pense qu'il conviendrait d'accorder à M. le curé de Tipasa une subvention qui le mettrait à même de poursuivre cette intéressante fouille. Le Comité émet un avis favorable.

M. Héron de Villefosse lit un rapport sur une communication de M. Cl. Duvernoy, membre de la Société d'émulation de Montbéliard, relative à une inscription sur lame de bronze découverte à Mandeure (Doubs).

M. le Directeur du Secrétariat annonce au Comité que M. le Ministre est disposé à nommer deux nouveaux membres résidants de la Section d'archéologie; en conséquence il invite la Section à dresser une double liste de candidats.

Après discussion il est procédé par scrutin individuel à la désignation de six candidats dont les noms seront soumis à M. le Ministre.

Le Comité procède ensuite à la désignation des personnes à proposer à M. le Ministre pour les distinctions honorifiques qui seront distribuées à l'occasion du Congrès des Sociétés savantes.

La séance est levée à cinq heures et dix minutes.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 11 AVRIL 1892

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Berthomieu, correspondant du Comité à Narbonne, envoie la photographie et l'estampage d'une inscription sur marbre blanc récemment découverte à Narbonne. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. l'abbé Guichard, curé de Pupillin (Jura), envoie un compte rendu des fouilles par lui faites dans la grotte de la Dame-Verte près de Pupillin. — Renvoi à M. Bertrand.

M. Le Clert, correspondant du Comité à Troyes, envoie copie d'un extrait du registre des délibérations du chapitre de Saint-Pierre de Troyes. — Renvoi à M. Darcel.

M. de Laigue, correspondant du Comité à Cadix, envoie une note accompagnée de photographies sur la nécropole phénicienne de Cadix. — Renvoi à M. Maspero.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Le cloître de Saint-Sever de Rustan. Étude sur l'habillement et l'armement en Bigorre au xve siècle, par M. de Cardailhac;

Un prétendu portrait de Mme Foucquet dans l'église de Sivry-Courtry (Seine-et-Marne), par M. Leroy;

Études sur d'anciens lieux de sépulture dans l'Aisne, par M. Pilloy.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Directeur du Secrétariat demande la permission de lire au Comité les arrêtés ministériels en date du 11 avril, par lesquels MM. Philippe Berger, sous-bibliothécaire de l'Institut, et René de La Blanchère, inspecteur des archives et des bibliothèques, sont nommés membres de la Section d'archéologie du Comité.

M. de Barthélemy fait un rapport sommaire sur une demande de subvention présentée par la Commission historique et archéologique de la Mayenne. — Le Comité émet un avis favorable.

M. Cagnat rend compte d'une communication de M. l'abbé Duchesne, membre de l'Institut, relative à une inscription maurétanienne de l'an 480. Il en propose l'impression au *Bulletin*. — Adopté.

M. Darcel rend compte d'une note de M. Berthelé qui donne l'explication des lettres MSERT gravées en petites capitales sur la matrice de fondeur communiquée récemment par lui (voir planche VI). Ces lettres étaient destinées aux abréviations. Il suffira de donner acte à M. Berthelé de cette interprétation.

M. Héron de Villefosse rend compte d'une communication de M. Cornillon, correspondant du Comité à Vienne (Isère). Il s'agit d'une inscription chrétienne découverte au mois de janvier 1892, au sud de Vienne, en creusant les fondations d'un mur de soutènement sur l'emplacement d'une maison démolie en 1855 pour le passage du chemin de fer de Lyon à la Méditerranée, non loin du monument romain connu sous le nom de l'Aiguille.

Les dimensions de la pierre sont : haut., 0m,40; larg., 0m,35. En voici le texte :

HIC QVIESCIT ·
IN PACE IOVENALES
QVI VIXIT ANNVS
PLVS MENVS
OCTOGINTA
RECESSIT QVARTA
X CALENDAS
GENVARIAS

A la note de M. Cornillon étaient joints les estampages de deux fragments d'épitaphes trouvés en octobre 1891, l'un près du vieux porche de Saint-Pierre, l'autre dans un mur entourant ce vieux porche :

IN HOC TOMOLOM
*requies*CIT IN P*ace*
[illegible]
[illegible]
[illegible]IASANC[illegible]
[illegible]IS[illegible]

Ce dernier marbre paraît avoir désigné la tombe d'une religieuse SANC*timonialis* (1).

M. de Lasteyrie donne lecture du rapport suivant :

« M. Lex, correspondant du Comité à Mâcon, nous a envoyé l'estampage d'une inscription qu'il attribue au XIe siècle et qui paraît provenir de l'église de Lugny (Saône-et-Loire). Nous ne croyons pas devoir nous y arrêter longuement, car l'auteur de la communication a déjà publié ce petit monument dans le dernier volume de l'*Annuaire de Saône-et-Loire*. Il suffira donc de dire que c'est probablement l'épitaphe de quelque curé de Lugny. M. Lex suppose qu'elle a été élevée aux frais d'un des officiers qui administraient les biens possédés dans cette paroisse par l'abbaye de Cluny. En voici le texte :

PRE
SENTIS
TVMVLI PA
TER · HVGO
SVSCIPE · MVN'
ERE · CONESTABV
LI · FACTVM · POST
FLEBILE · FVNVS

M. de Lasteyrie rend compte d'une communication de M. le vicomte de Pulligny, maire d'Écos (Eure), relative à la découverte d'un bas-relief faite au mois de décembre dernier dans le jardin du presbytère de sa commune.

« Grâce à l'excellente photographie jointe à cet envoi, nous voyons qu'il s'agit d'un charmant morceau de sculpture française de la première moitié du XVe siècle, représentant au centre le Christ debout à mi-corps dans son tombeau et entouré d'anges; à droite quatre femmes agenouillées, sans doute la mère et ses trois filles, avec un moine debout auprès de la noble dame dont nous voyons ici la lignée et dont il était le patron; à gauche sept figures d'hommes agenouillés, avec un saint Michel debout auprès d'eux, ils représentent sans doute le mari de la dame placée en pendant, et la descendance masculine des deux époux. Je ne puis m'associer aux explications que M. de Pulligny propose de cette sculpture, je pense qu'il faut y voir seulement l'en-

(1) Cf. *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, nos 5 et 121 B.

tête de quelque fondation pieuse, comme on en a tant fait au XVe et au XVIe siècle, et qui aura eu pour auteur un des seigneurs d'Ecos, qui se sera fait représenter ici avec sa femme, et ses enfants ou plus proches parents. La présence des patrons des deux donateurs permettra sans doute à quelque personne plus familière que moi avec l'histoire des vieilles familles normandes de nous révéler les noms des personnages.

« En attendant on ne peut que féliciter M. le curé et M. le maire d'Ecos d'avoir compris l'intérêt de ce joli morceau de sculpture, et d'avoir pris soin de le faire transporter dans l'église, où il est actuellement scellé contre un des piliers du transept. Pour leur témoigner le prix que nous attachons à cette découverte, je propose de faire reproduire dans notre *Bulletin* la photographie que M. de Pulligny a pris la peine de nous envoyer. » — Adopté.

M. DE LASTEYRIE communique au Comité deux notices sur les églises de Saint-André de Soulom en Lavedan et de Sévignac (Basses-Pyrénées) qui lui ont été envoyées par M. Paul Lafond, de Pau, avec prière de les soumettre à la Section d'archéologie. Il en propose l'impression dans le *Bulletin*. — Adopté.

L'ordre du jour appelle l'examen des mémoires destinés au Congrès de la Sorbonne. Distribution en est faite entre les membres de la Section.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 9 MAI 1892

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Borrel, correspondant du Comité à Moûtiers (Savoie), adresse copie d'un extrait inédit d'une visite de l'église métropolitaine de Moûtiers par l'archevêque de Tarentaise, Benoît-Théophile de Chevron, le 14 septembre 1656. — Renvoi à M. Darcel.

M. le capitaine Espérandieu, correspondant du Comité à Bonifacio, envoie une note sur quelques sarcophages d'Arles décrits dans un manuscrit de la Bibliothèque Mazarine. — Renvoi à M. Edmond Le Blant.

M. Pilloy, correspondant du Comité à Saint-Quentin, envoie une note sur un médaillon de bronze représentant Cléopâtre trouvé à Vermand (Aisne). — Renvoi à M. Perrot.

M. Léon Maître, correspondant du Comité à Nantes, envoie une note sur des fouilles faites au quartier du Bourgneuf à Nantes. — Renvoi à M. Reinach.

L'Association pyrénéenne adresse une demande de subvention. — Renvoi à M. de Barthélemy.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Les vues d'ensemble de Troyes. Étude iconographique, illustrée de 7 gravures, par M. Albert Babeau ;

Trouvaille de Maglehdi, par Wilhem Boye. — *Petites études sur le dernier âge de fer en Norvège*, par le Dr Ingrald Undset. — *Recherches archéologiques dans l'île de Bornholm*, par E. Vedel, traduction française par M. Beauvois ;

Larressingle en Condomois. Description et histoire, par MM. G. Tholin et Joseph Gardère, avec dessins de M. Pierre Benouville.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque Nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Maspero rend compte d'une demande de subvention formée par l'Association pour l'encouragement des études grecques. — Le Comité émet un avis favorable.

M. Maspero fait un rapport sommaire sur une demande de M. Textor de Ravisi tendant à la création d'une section spéciale des orientalistes au Congrès de la Sorbonne. — Après discussion le Comité émet l'avis qu'il y aurait à craindre d'affaiblir les sections déjà existantes en en créant de nouvelles. D'ailleurs l'absence à peu près complète dans les derniers Congrès de communications sur les matières visées par M. Textor de Ravisi, ne donne guère l'espoir qu'on pût alimenter une section spéciale. Si les orientalistes ont le désir d'en voir établir une, qu'ils en démontrent d'abord l'utilité en venant faire de nombreuses communications dans les Sections d'histoire et d'archéologie, où ils sont sûrs de trouver bon accueil. Pour le présent le Comité ne pense pas qu'il y ait lieu d'accueillir la demande de M. Textor de Ravisi.

M. Darcel rend compte sommairement d'un extrait d'un registre des délibérations du chapitre de Saint-Pierre de Troyes, communiqué par M. Le Clert, correspondant du Comité à Troyes. Cet extrait est ainsi conçu :

« Le XVIIIe jour de novembre l'an CCCLXXVII Guillaume Maubert, « arcediacre d'Arcees[1] et messire Pierre d'Arbois aportèrent en cha- « pitre cinquante francs d'or en XL moutons d'or de la vendue de un « joyau appelé guimples, que feu Loys de Biaugeu bailla en gages à « chapitre, en gages de LX escuz que chapitre li avoit prestez et qu'il « avoit prins à rendre dedenz la Chandeleur l'an CCCLVII, ou s'il « falloit de paiement il se consenti que l'an vendist le dit gaige. Le « quel joyau il vendirent à Henriet Horlaut, changeur à Paris, la « sepmaine de la Saint Martin dernière passée dou commendement de « chapitre, en la presence de maistre Jehan Maubert et du prieux de « Neuviz[2] appelé messire Jehan de Courcellez. »

« Selon Ducange, dit M. Leclert, le mot *guimple* (*wimpla*, *guimpla*, en français moderne *guimpe*) servait, autrefois comme aujourd'hui, à désigner le morceau de toile ou d'étoffe avec lequel les femmes se

[1] Arcis-sur-Aube, chef-lieu d'arrondissement (Aube).
[2] Neuvy-Sautour (Yonne).

couvrent la gorge et même une partie du visage. Le nom de guimple aurait aussi été donné à certaine pièce de l'armure des chevaliers, probablement à celle qui couvrait la poitrine, la gorge et le tour du cou. On employait également ce terme pour nommer une sorte de *peplum* ou voile, un *opertorium capitis*, ornement d'étoffe qui recouvrait le heaume.

« M. Demay, dans son *Étude du costume d'après les sceaux*, donne le dessin d'un buste de femme portant une *guimpe*.

« D'après Frédéric Godefroy [1], le nom de *guimple* était porté par un certain ornement de tête à l'usage des femmes et aussi par la cornette de taffetas attachée à la lance.

« L'extrait du registre des délibérations du chapitre de la cathédrale de Troyes nous désigne nettement le (ou la) guimple comme étant un joyau d'une valeur assez considérable. En effet si l'on s'en rapporte aux tables de Leber [2], le franc d'or de 1377 vaudrait de nos jours environ 50 francs. Le guimple de Louis de Beaujeu aurait donc été vendu pour une somme de 2,500 francs. »

M. Darcel ne voit rien à ajouter à ces observations qu'il propose d'insérer au *Bulletin*.

M. Héron de Villefosse lit un rapport sur une communication de M. Berthomieu relative à une inscription de Narbonne.

M. de Lasteyrie dépose sur le bureau une notice sur l'église de Bauzen (Dordogne), par M. Henri de Curzon. Il en propose l'impression. — Adopté.

M. de Lasteyrie rend compte sommairement d'une découverte de ruines romaines faites à Châtillon-sur-Loire dans les travaux d'élargissement du canal du Loing. Le service des ponts et chaussées qui dirige ces travaux s'est empressé d'en aviser le ministre des Travaux publics, qui, par application de la loi de 1887, en a prévenu de suite son collègue de l'Instruction publique. Nous sommes heureux de constater l'empressement mis dans cette circonstance par l'administration des Travaux publics à sauvegarder les intérêts archéologiques. Nous espérons que les ingénieurs, auteurs de la découverte, voudront bien donner une nouvelle preuve de leur bonne volonté en faisant un

[1] *Dictionnaire de l'ancienne langue française.*
[2] *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge.*

relevé exact des restes qu'ils ont mis au jour et qui complètent tout un ensemble de ruines dont l'existence avait été déjà signalée.

M Salomon Reinach rend compte d'une lettre de M. Riomet, instituteur communal à Berlise (Aisne) :

« M. Riomet nous fait savoir que dans le cimetière de Berlise, il existe, à 2 mètres de profondeur, un grand nombre de cercueils en pierre de Collégis, qui sont brisés par le fossoyeur ou les maçons occupés à construire des caveaux. Parmi les objets contenus dans les sarcophages, M. Riomet mentionne des vases, mais sans en préciser la nature. Il nous demande si l'on pourrait fouiller le cimetière sans que l'administration communale s'y opposât. Nous ne le pensons pas, mais nous ne pouvons qu'engager M. Riomet, auquel sa qualité d'instituteur doit donner pour cela des facilités, à prendre note des cercueils que le hasard ferait découvrir et à nous en signaler le contenu. »

L'ordre du jour appelle l'examen des manuscrits destinés au Congrès de la Sorbonne. MM. Courajod, Darcel, Héron de Villefosse, de Lasteyrie, de Montaiglon, Müntz et Salomon Reinach rendent compte successivement des mémoires que le Comité avait renvoyés à leur appréciation.

La séance est levée à cinq heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,
Membre du Comité.

RÉUNION ANNUELLE

DES

DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A LA SORBONNE

SÉANCE GÉNÉRALE D'OUVERTURE

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE

La 30e réunion des délégués des Sociétés savantes de France s'est ouverte le mardi 7 juin 1892, à deux heures précises, dans le grand amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne, sous la présidence de M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, président de la Section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Étaient présents : MM. Le Blant, Gréard, Milne-Edwards, Darboux, Mascart, Levasseur, Alexandre Bertrand, Xavier Charmes, Himly, Anatole de Barthélemy, Lyon-Caen, R. de Lasteyrie, Léon Vaillant, Charles Tranchant, docteur E.-T. Hamy, Gazier, Frédéric Passy, Le Roy de Méricourt, Cordier, colonel de La Noë, de Mas-Latrie, le chanoine Dehaisnes, Eugène Lefèvre-Pontalis, Glasson, Maxe-Werly, Mowat, J. Finot, J. Letaille, F. de Mély, Borrel, Julliot, Fierville, de Marsy, Cournault, Lièvre, de Grandmaison, Seré Depoin, Ernest Petit, le chanoine Pigeon, Blancard, Chatel, etc.

M. Léopold Delisle prend la parole en ces termes :

« Messieurs les délégués,

« Appelé cette année à l'honneur d'ouvrir votre Congrès, je me ferais scrupule de retarder le commencement de vos travaux. Je n'ai qu'à vous souhaiter la bienvenue et à vous exprimer le plaisir qu'éprouvent les membres du Comité des travaux historiques et scientifiques à vous revoir et à entendre vos communications.

« Le Congrès qui s'ouvre aujourd'hui ne devra guère différer des précédents. Une seule innovation a été introduite. L'administration a cru devoir arrêter d'avance, au moins dans les lignes générales, l'ordre des lectures et des discussions. Cette mesure aura pour effet, nous l'espérons, de donner à de plus nombreux auditeurs la facilité d'assister aux séances dans lesquelles seront traités les sujets qui se rattachent à leurs études de prédilection. Le plus souvent, en effet, nous ne nous occupons pas ici de questions qui puissent attirer les foules. Les recherches que nous poursuivons, surtout dans les Sections d'histoire et d'archéologie, sont assez arides; elles n'intéressent qu'un nombre très limité de connaisseurs et d'initiés.

« Pour les esprits superficiels, les travaux dont vous venez nous entretenir ne paraissent pas, quand ils sont pris isolément, avoir une grande portée; mais les juges compétents qui les examinent attentivement et qui les combinent avec l'ensemble des publications de vos compagnies sont de plus en plus frappés de l'amélioration des méthodes, des progrès de la critique et de l'importance des résultats acquis. Vous devez donc vous consoler de ne point obtenir de bruyants succès.

« Aujourd'hui le rôle des sociétés que vous représentez est justement apprécié, les bienfaits de leur influence sont universellement reconnus, et il n'y a qu'une voix pour proclamer les services qu'elles ne cessent de rendre à la noble cause des sciences, des lettres et des arts. Ce sont là les sentiments qui ont toujours animé le Comité des travaux historiques et scientifiques dans les rapports qu'il a l'avantage d'entretenir avec vos compagnies. Je suis heureux, Messieurs les délégués, de l'occasion qui se présente aujourd'hui de vous en renouveler l'assurance, en déclarant ouverte la session du Congrès auquel vous vous êtes rendus avec tant d'empressement. »

La séance est levée à deux heures et demie et les différentes sections se réunissent dans les locaux qui leur ont été affectés.

SÉANCE DU MARDI 7 JUIN 1892

PRÉSIDENCE DE M. DE MONTAIGLON

La séance est ouverte à deux heures et demie.

MM. Charles Cournault, membre de la Société d'archéologie lorraine, et Julliot, membre de la Société archéologique de Sens, sont désignés comme assesseurs.

M. le chanoine Dehaisnes, président de la Commission historique et archéologique du Nord, donne lecture d'un travail sur les principales œuvres d'art conservées dans les édifices publics du département du Nord. Il rappelle que la Commission des Monuments historiques a été chargée, par la loi du 30 mars 1887, de dresser une liste des objets mobiliers, présentant de l'intérêt au point de vue de l'histoire de l'art ou de l'archéologie, pour les mettre, au même titre que les édifices classés, sous la protection de la loi.

Entrant dans les mêmes vues, le Conseil général du Nord, en sa séance du 29 août 1890, a émis le vœu que la Commission historique du département rédigeât et publiât des notices descriptives sur les richesses artistiques qui se trouvent encore aujourd'hui dans les établissements publics du département du Nord

Ayant recueilli depuis vingt à trente ans de nombreuses notes, prises *de visu*, sur l'ensemble des objets d'art antérieurs à la Révolution conservés dans le département, et tout spécialement sur ceux de l'arrondissement de Lille, M. le chanoine Dehaisnes a complété ces notes à l'aide de renseignements trouvés dans les archives, ou empruntés à des ouvrages spéciaux, tels que le *Bulletin de la Commission historique du Nord* et les notes de M. Ozenfant sur les *Anciens établissements hospitaliers de Lille*. Il en est sorti, en ce qui concerne l'arrondissement de Lille, un travail assez étendu, dont la Commission historique du Nord a approuvé le plan et les notices les plus importantes. C'est de ce travail que M. le chanoine Dehaisnes a voulu offrir la primeur au Congrès.

L'arrondissement de Lille a perdu une notable partie de ses richesses

artistiques. Ravagé par des guerres fréquentes, accru d'âge en âge par des flots de population qui rendaient ses édifices publics insuffisants, toujours assez riche pour renouveler ses monuments et les décorer à nouveau, sillonné en tous sens par des routes qui facilitent l'accès de toutes les communes aux amateurs et aux marchands d'antiquités, il a vu disparaître un grand nombre d'objets intéressants pour l'art et l'archéologie.

Et cependant, il en existe encore assez, dans les monuments publics, pour permettre de donner une idée du développement des arts dans l'ancienne châtellenie de Lille. M. le chanoine Dehaisnes a relevé dans cette partie du département du Nord, 6 tabernacles, 6 croix processionnelles, 5 reliquaires, 4 ostensoirs, 3 calices, 3 statues ou bustes en argent, et en outre plusieurs cloches et 2 grilles en fer forgé; 6 ornements d'église finement brodés; 5 grandes tapisseries historiées; 148 tableaux dont quelques-uns ont été exécutés par de grands maîtres, et beaucoup d'autres par des artistes lillois, 4 vitraux à sujets; comme sculptures en bois, 2 grands retables avec nombreuses scènes, 9 chaires, bancs de communion ou autels, et divers objets d'ameublement; comme travaux en pierre et en marbre, 4 fonts baptismaux, 4 statues ou bustes, 8 petits bas-reliefs commémoratifs, 6 pierres tumulaires, 8 tombeaux à personnages, avec quelques inscriptions et monuments relatifs à des faits historiques.

Sans doute, parmi ces objets, il en est bon nombre qui n'ont pas une importante valeur artistique, et plusieurs ne méritent pas d'être classés comme monuments historiques; mais tous présentent quelque intérêt, au moins sous le rapport de l'art industriel, de l'archéologie ou de l'histoire.

M. le chanoine Dehaisnes fait circuler la photographie des principales pièces qu'il décrit, et dont les plus curieuses sont : 1° la croix de Bousbecques; 2° le reliquaire de Sainghin en Mélantois; 3° l'ostensoir de l'hospice de Stappart, à Lille; 4° les tableaux de l'église de la Madeleine, à Lille; 5° la tapisserie de l'église d'Œscq; 6° les fonts baptismaux de Gondecourt; 7° le petit bas-relief de l'église d'Anstaing.

M. le Président fait ressortir en quelques mots l'intérêt de ce travail, et montre combien il est à désirer que des listes analogues soient dressées dans tous nos départements, pour sauvegarder les objets intéressants.

M. l'abbé Requin, correspondant du Comité à Avignon, donne lecture d'une étude sur le tombeau d'Alain Chartier, qui se trouvait jadis à Avignon, dans l'église des chanoines de Saint-Antoine. L'ins-

cription en a été publiée par d'Expilly, mais, vers 1730, elle fut badigeonnée et recouverte d'un placage; heureusement l'antiquaire Remerville en avait pris une copie avant sa destruction, mais l'authenticité de l'inscription fut contestée par M. de Beaucourt, qui s'appuyait pour la discuter sur le titre douteux d'archidiacre de Paris donné à Alain Chartier. Or, grâce à un contrat découvert par M. l'abbé Requin, il est désormais prouvé qu'Alain Chartier était bien archidiacre de Paris. Cette pièce nous apprend que la pierre tombale d'Alain Chartier fut commandée par son frère Guillaume Chartier, évêque de Paris, à un sculpteur nommé Jean de Fontay, le 28 avril 1458. Ce document permet d'affirmer l'authenticité de l'épitaphe recueillie par Remerville. Le sculpteur Jean de Fontay, qui séjourna dans la région avignonnaise, de 1451 à 1460, exécuta plusieurs autres œuvres d'art dont M. l'abbé Requin a retrouvé la description dans des contrats notariés. Un agriculteur nommé Martin Lagele lui commanda, le 30 mars 1451, un calvaire pour le cimetière de l'église de Saint-Didier. Jean de Fontay travailla également pour le compte des dominicains de Saint-Maximin, et décora la grotte de la Sainte-Baume des statues de Louis XI et de sa femme Charlotte de Savoie. Les œuvres de cet artiste dont M. l'abbé Requin a retrouvé l'existence, ne peuvent plus être admirées aujourd'hui, mais son nom méritait d'être tiré de l'oubli [1].

M. l'abbé Guillaume, archiviste des Hautes-Alpes, communique au Congrès une étude sur l'argenterie de Notre-Dame d'Embrun et l'image de saint Marcellin, premier évêque et patron de cette ville. Le trésor de cette église, si l'on en juge par un inventaire de 1555, était fort riche; mais la prise de Gap par l'armée de Lesdiguières en amena le pillage complet. On sait, par un document de 1490, que le trésor de Notre-Dame d'Embrun renfermait une belle statue en argent de saint Marcellin. Les chanoines voulurent la faire dorer en réclamant au prévôt de Gap une somme de 35 écus d'or dont il leur était redevable, mais leur désir ne paraît pas avoir reçu satisfaction [2].

M. Barrière-Flavy, délégué de la Société archéologique du Midi de la France, communique une étude sur les sépultures barbares de l'époque wisigothique dans le Sud et l'Ouest de la France. Les éléments de ce travail ont été recueillis par lui dans une quinzaine de

[1] Cette communication sera publiée *in extenso* dans le *Bulletin*.
[2] Voir ci-après p. 247, le texte de cette communication.

musées de la région comprise entre la Loire et les Pyrénées, et dans un certain nombre de collections particulières. Ils consistent en échantillons très variés du mobilier funéraire renfermé dans les sépultures des peuples qui ont envahi l'Empire d'Occident du IVe au VIe siècle. L'auteur conclut de ses recherches qu'il a existé dans le Midi aux Ve et VIe siècles un art décoratif, propre aux Wisigoths ; non pas que ce peuple possédât un génie artistique complètement original, mais parce qu'il a su, grâce à son degré de civilisation relativement avancé, combiner heureusement les traditions barbares avec les imitations de l'art byzantin. C'est ainsi qu'il a su orner d'une façon brillante les bijoux qu'il nous a laissés.

M. Barrière-Flavy fait circuler une nombreuse série de dessins d'objets inédits trouvées dans les cimetières barbares de la Gaule au sud de la Loire ; il montre ensuite une carte de cette région sur laquelle il a noté avec soin toutes les découvertes de sépultures barbares signalées jusqu'à ce jour [1].

M. l'abbé Arbellot, délégué de la Société historique et archéologique du Limousin, rend compte d'une découverte qui vient d'être faite au village d'Ausiac, commune de Saint-Laurent-les-Églises (Haute-Vienne). En déracinant un vieux chêne, dans un champ laissé en friche depuis de longues années, on a trouvé, à une certaine profondeur dans le sol, plusieurs tronçons de colonnes antiques. Or, on lit dans la légende de saint Martial par le pseudo-Aurélien, que l'apôtre du Limousin se rendant au village d'Ausiac, y renversa une idole de Jupiter qui était en grande vénération. M. l'abbé Arbellot pense que les colonnes récemment découvertes pourraient avoir fait partie du sanctuaire où était cette idole, et il compte faire prochainement des fouilles dans l'espoir de trouver des substructions qui confirmeraient son hypothèse.

M. l'abbé Arbellot signale ensuite une sépulture romaine d'un type particulier récemment découverte à Limoges auprès de l'hospice. Elle consistait en lames de verre formant une sorte de boîte carrée au centre de laquelle étaient déposées les cendres du défunt.

M. Salomon Reinach rappelle qu'une découverte analogue a été signalée en 1873 à Saintes. Celle de Limoges est intéressante en ce qu'elle confirme et explique la précédente.

M. le Président donne lecture, au nom de M. Pilloy, d'une étude

[1] Une analyse développée de cette communication sera insérée ultérieurement dans le *Bulletin*.

sur les plaques ajourées carolingiennes au type des dragons tourmentant le damné. Ce sont les anciens cimetières de la Somme qui ont fourni à M. Pilloy ces curieux spécimens de l'art du IXe siècle. Les plaques recueillies par l'auteur étaient portées par des femmes et servaient de support à une trousse pendue à la ceinture. On sait que cette scène de l'Enfer a été reproduite sur beaucoup de chapiteaux de l'époque romane; mais l'origine de ce type remonte plus haut et les artistes carolingiens en avaient déjà dessiné la composition [1].

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,
R. DE LASTEYRIE,
Membre du Comité.

[1] Cette communication sera publiée *in extenso* dans le *Bulletin*.

SÉANCE DU MERCREDI 8 JUIN 1892

MATIN

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES COURNAULT

La séance est ouverte à neuf heures.

M. Bertrand, membre de la Société d'émulation de l'Allier, rend compte des fouilles exécutées en avril et mai dernier par lui et son confrère M. l'abbé Melin dans les restes d'une officine de potiers-modeleurs de l'époque gallo-romaine et dans un puits antique, à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire). On sait que cette localité a déjà fourni d'assez nombreuses preuves de sa prospérité à l'époque romaine. On ne doit donc pas s'étonner que l'on y ait retrouvé un grand nombre de pièces de céramique antique. Elles appartiennent à la même industrie dont on a déjà trouvé tant de restes dans le département de l'Allier, même style, même nature de terre, même genre d'objets.

M. Bertrand met sous les yeux de la Section un certain nombre de spécimens des objets découverts, en particulier des moules à figurines, dont plusieurs portent la signature d'VRBICVS, un artiste dont le nom s'est déjà rencontré plusieurs fois dans l'atelier de la Forest, commune de Toulon-sur-Allier. M. Bertrand donne l'énumération des objets de tout genre qu'il a recueillis[1].

Enfin, il montre des bagues et autres bijoux antiques qui viennent d'être découverts dans une cachette à Sauvagny-le-Comtal (Allier), et le dessin d'une mosaïque romaine qui a été mise au jour, il y a peu de semaines, aux Poux-d'en-Haut, commune de Bourbon-l'Archambault.

Il est donné lecture, au nom de M. Godard-Faultrier, conservateur du Musée Saint-Jean à Angers, d'une notice sur des découvertes faites en août et septembre 1891 sous le parvis de la cathédrale d'Angers. On y a déterré une sépulture que l'on a cru pouvoir identifier avec celle de Guillaume Fournier et une suite de tuyaux en terre cuite qui paraissent fort anciens. Peut-être appartenaient-ils à ce baptistère dont l'existence a été signalée, il y a quelques années, à côté de la cathédrale. Ces tuyaux sont enduits d'un vernis minéral

[1] Voir, ci-après, le texte de cette communication.

dont on pourrait être tenté de tirer argument pour les attribuer à une époque beaucoup plus récente. Mais M. Godard-Faultrier démontre que les Romains ont connu les vernis de ce genre.

M. Chevalier, membre de la Société archéologique d'Amiens, donne lecture d'un mémoire sur l'aqueduc romain de Floursies à Bavay. Il ne s'agit pas ici d'une de ces œuvres d'art comme le Pont du Gard, ou les célèbres aqueducs des environs de Rome, mais d'un simple conduit long de plus de 20 kilomètres. M. Chevalier en a patiemment suivi les traces. Il en a retrouvé des restes bien conservés dans plusieurs endroits, il en a dressé le plan et présente au Congrès une suite de dessins qui en font comprendre le tracé et le mode de construction.

M. Ramond, assistant de géologie au Muséum, présente au nom de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest la monographie consacrée par M. Cosserat au cimetière mérovingien découvert à Andresy dans les travaux du chemin de fer de Paris à Mantes. Le Congrès émet le vœu que tous les objets qu'il sera possible de conserver soient remis au Musée de Saint-Germain.

M. Paul Ducourtieux, membre de la Société historique et archéologique du Limousin, rend compte des fouilles exécutées en janvier 1892 à Limoges dans un antique cimetière qui n'a cessé d'être en usage depuis l'époque romaine jusqu'au XIIIe siècle. Il était placé en dehors de la ville et bordait la voie de Lyon à Saintes. Il fut englobé, au Xe siècle sans doute, dans les possessions du monastère de Saint-Martial. Mais il n'en garda pas moins sa destination primitive : on y construisit seulement une chapelle, celle de la Courtine. Plusieurs monuments funéraires gallo-romains portant des inscriptions avaient déjà été trouvés en ce lieu, en 1790, lorsqu'on démolit les fondations de la basilique de Saint-Sauveur.

Trois nouvelles inscriptions ont été recueillies cette année. Dans la partie du cimetière explorée en 1892, les tombes se superposaient sur trois couches. Grâce à cette superposition, à la forme des tombes et à la nature des matériaux dont elles sont formées, il est possible d'établir une chronologie dans ces sépultures. M. Ducourtieux décrit les objets malheureusement peu nombreux qu'on y a recueillis, il en fait circuler des dessins et montre notamment une pierre sculptée de style mérovingien, qui pourrait bien avoir été employée dans quelque édifice avant d'être utilisée comme couvercle de tombe. Cette découverte

est la plus complète de ce genre qu'on ait encore faite en Limousin ; elle a permis de faire bon nombre d'observations intéressantes au point de vue archéologique et anthropologique [1].

M. Souchon, archiviste de l'Aisne, donne lecture d'une notice sur la maison du Petit Saint-Vincent à Laon, ainsi nommée de la célèbre abbaye de Saint-Vincent qui en était propriétaire. Grâce à d'anciens titres qu'il a retrouvés dans le dépôt dont il a la garde, il a pu identifier cette maison avec une curieuse construction du XVIe siècle qui existe encore, et dont il montre la photographie. C'est vers 1530 que cet édifice fut bâti. Il était terminé ou bien près de l'être en 1534. M. Souchon a pu suivre l'histoire de cette maison depuis l'époque de sa construction jusqu'au XVIIIe siècle [2].

M. Borrel, délégué de l'Académie de la Val-d'Isère, donne communication d'un mémoire, accompagné de plans, sur la crypte de Lémenc, à côté de Chambéry. Il croit pouvoir attribuer la construction de ce monument au XIe siècle. Mais tout l'ancien chœur et l'abside de la crypte ont été reconstruits au Ve siècle. A l'extrémité occidentale de l'édifice, se voit une sorte de rotonde, dans laquelle il faut sans doute reconnaître un ancien baptistère qui faisait corps avec la crypte et aurait été bâti avec elle, sans doute au milieu du XIe siècle, lorsque Rodolphe III, roi de Bourgogne, donna le lieu de Lémenc à l'abbaye lyonnaise d'Ainay.

M. de Lasteyrie ne partage pas l'opinion de M. Borrel sur l'homogénéité de la moitié orientale de la crypte de Lémenc. Pour lui, il faut distinguer dans cette crypte trois parties : 1° les restes d'un baptistère qui peut être de la fin de l'époque carolingienne ; 2° une portion bâtie au plus tôt au XIe siècle et qui est venue se souder maladroitement au baptistère sur l'emplacement de trois absidioles ouvertes primitivement dans sa partie orientale ; 3° enfin une sorte de chœur et une abside à plusieurs pans, élevée au XVe siècle.

M. Pallu de Lessert donne lecture, au nom de M. Bernelle, membre de l'Académie d'Hippone à Bône, d'une étude sur les voies et les ruines romaines de la commune de l'Oued-Cherf. Le site le plus important à y signaler est Announa, que l'on peut identifier avec l'ancienne Thibilis. De nombreuses inscriptions romaines, dont plu-

[1] Voir ci-après, p. 266, le texte de cette communication.
[2] Voir ci-après, p. 275, le texte de cette communication.

sieurs importantes, ont été trouvées en ce lieu. On y voit encore les restes de constructions romaines assez considérables dont M. Bernelle a fait exécuter des photographies ou des dessins, en particulier un bel arc triomphal et une ancienne basilique chrétienne sur laquelle il donne des détails circonstanciés [1].

La séance est levée à onze heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

[1] Cette communication sera insérée *in extenso* dans le *Bulletin*.

SÉANCE DU MERCREDI 8 JUIN 1892

SOIR

PRÉSIDENCE DE M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY

La séance est ouverte à deux heures.

M. Léon Morel, correspondant du Comité à Reims, présente au Congrès le mobilier funéraire de diverses tombes découvertes à Loisy-en-Brie (Marne). Des bracelets travaillés avec art ont été mis au jour : l'un deux se compose de deux cercles superposés et soudés ensemble. C'est un type inédit qui diffère complètement des modèles gaulois déjà connus. M. Nicaise se demande si ces objets ne dénoteraient pas une influence étrusque, et si certaines familles étrangères à la race gauloise ne s'étaient pas établies en Champagne à l'époque gallo-romaine. Les dessins soumis par l'auteur aux membres du Congrès représentent une fibule de forme originale, un bracelet orné de trente têtes humaines et deux bracelets revêtus de riches ciselures. Les fouilles de Loisy-en-Brie méritent donc d'attirer l'attention, car leur mobilier fournit de nouveaux documents à l'étude des tombes de la Champagne.

M. Blancard, délégué de l'Académie de Marseille, lit une étude sur la taille du denier dit « à la Reine » et celle des diverses pièces d'or françaises et étrangères de la fin du XIIIe siècle. Ce type de monnaie paraît remonter à la régence de Blanche de Castille. Philippe III imita cette représentation, et la forme du manteau qu'il porte sur ses monnaies semble indiquer qu'il fit copier servilement la figure du denier « à la Reine ».

M. Demaison, délégué de l'Académie de Reims, donne une description de la ville de Reims au XIIe siècle, d'après un curieux passage de la Vie d'Adalbert de Sarrebruck. Ce personnage, qui devint plus tard archevêque de Mayence, avait suivi les leçons des maîtres qui professaient à Reims vers 1130. Sa vie en vers léonins a été publiée en 1866 par M. Jaffé, mais elle n'a pas été étudiée au point de vue des antiquités rémoises. D'après la description de Reims contenue

dans l'ouvrage d'Anselme, le biographe d'Adalbert, la ville était entourée d'une enceinte continue flanquée de tours. L'abbaye de Saint-Remi posséda une enceinte particulière jusqu'en 1209, époque où les murs de la ville furent reconstruits par l'archevêque Albéric. Le texte du poème mentionne aussi l'existence des importantes ruines romaines de la cité rémoise. Au XIIe siècle, ces débris servaient déjà de carrières, et les temples païens décrits par Anselme étaient renversés sur le sol. Les arènes devaient être comprises dans ce groupe de ruines, mais M. Demaison regrette de n'avoir pu préciser leur emplacement exact. Si l'on explore la banlieue de Reims, il est facile de reconnaître des substructions romaines ; mais il est probable qu'Anselme a décrit les ruines des arènes de Reims, plutôt que les débris d'un temple. Grâce aux chartes citées par M. Demaison, on peut prouver qu'au XIIIe siècle les arènes formaient encore une enceinte continue; mais dès le XVIe siècle le sol de l'amphithéâtre était livré à la culture, et il n'en reste plus aucune trace aujourd'hui [1].

M. DE BEAUREPAIRE, délégué de la Société des Antiquaires de Normandie, signale au Congrès les découvertes faites dans l'église romane de Savigny, près de Coutances. L'abside de cet édifice était masquée par une boiserie. En démolissant ce placage, une inscription a été mise au jour, et l'on a cru y trouver la preuve que cette partie de l'église avait été bâtie en 1138, sous la direction d'un prêtre nommé Thouroude. Le dégagement de l'abside a également remis au jour une série de peintures de la fin du XIIe siècle, qui représentent les diverses scènes de la vie de sainte Barbe. M. de Beaurepaire en donne la description complète et appelle l'attention des archéologues sur d'autres peintures romanes qui ont été découvertes dans la nef de l'église de Savigny. Leur bordure se compose de motifs architectoniques, et le sujet principal est une représentation de la Cène. Enfin, l'auteur signale une curieuse statue du Christ qui occupe une fenêtre de l'abside et qui semble provenir d'une autre partie de l'église, car elle ne se raccorde pas avec les assises voisines. C'est une sculpture du XIIe siècle qui est dans un excellent état de conservation.

M. DE LASTEYRIE fait observer à M. de Beaurepaire que les peintures de Savigny dont il a soumis le dessin aux membres du Congrès ne doivent pas être antérieures au XIIIe siècle.

M. LABROUE, principal du collège de Bergerac, fait une commu-

[1] Cette communication sera insérée *in extenso* dans le *Bulletin*.

nication sur un statère d'or de Philippe II de Macédoine fabriqué en Gaule et qui a été découvert à Fongravière, commune de Prigonrieux (Dordogne). Le droit de cette monnaie porte une face d'Apollon couronnée de lauriers, et le revers est orné d'une double tête de cheval très effacée. Son poids est inférieur de plus de 1 gramme à celui des statères originaux de Philippe.

M. Mugnier, conseiller à la cour d'appel de Chambéry, président de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, donne lecture d'un mémoire relatif à un magnifique bréviaire sur vélin, du xve siècle, possédé par la Bibliothèque publique de Chambéry.

Après une description de l'état matériel du manuscrit, M. Mugnier recherche pour qui et à quelle époque l'ouvrage a été fait, par qui il a été écrit et peint, et, enfin, s'il serait l'œuvre d'un seul artiste, ou s'il est dû à la collaboration de plusieurs calligraphes ou de plusieurs miniaturistes.

Il établit que le manuscrit a été composé pour Marie de Savoie, fille du duc Amédée VIII, avant qu'elle ne devînt veuve de Philippe-Marie Visconti. Il a donc été exécuté entre 1428 et 1447. On peut même dire qu'il ne doit pas être postérieur à 1440, parce que l'on n'y trouve aucune allusion à l'élection d'Amédée VIII au souverain pontificat, qui eut lieu à la fin de 1439. Le livre, au lieu d'être dénommé Bréviaire d'Amédée VIII, à qui vraisemblablement il n'a jamais appartenu, devra donc être appelé le *Bréviaire de Marie de Savoie, duchesse de Milan.*

M. Mugnier, étudiant l'écriture, les dessins, les miniatures variées du manuscrit, en arrive à conclure que malgré la somme énorme de travail exigée par la confection d'un volume de 724 feuillets, il doit être considéré comme l'œuvre d'un seul artiste, à la fois calligraphe et ornemaniste, dont on ignore le nom, mais qui paraît être un franciscain italien.

Il donne divers renseignements sur le calendrier placé en tête du livre, et dont chaque mois est précédé de deux vers égyptiens pour janvier et février, et de trois pour les autres mois; sur quelques hymnes un peu modifiées depuis lors, et sur certains points liturgiques; enfin sur les principales miniatures du livre. Il présente huit photographies, les plus intéressantes au point de vue de l'histoire du manuscrit. L'une d'elles, qui est comme le frontispice de l'ouvrage, contient un grand écusson, aux armes de Savoie et de Visconti ; une autre mentionne l'ordre de la duchesse Marie, d'écrire et de peindre le livre en l'ornant de figures diverses. D'autres contiennent des

devises des Visconti, des reproductions de petites scènes, de gracieux ornements, des oiseaux et des animaux, dans la peinture desquels l'artiste a excellé. On remarque surtout un paon marchant, tenant tout le bas d'une page.

M. l'abbé Robert, délégué de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, étudie un grand vitrail conservé dans la cathédrale de Dol en Bretagne. La partie supérieure de la verrière représente le Jugement dernier : le Paradis est représenté par treize personnages couronnés, et l'Enfer par une gueule de dragon qui engloutit les damnés. Les médaillons inférieurs renferment la légende de sainte Marguerite d'Antioche, la vie d'Abraham, l'histoire de la Passion du Christ, la légende de saint Samson, les portraits des archevêques de Dol entourés de leurs suffragants et la légende de sainte Catherine. L'auteur suppose que ce vitrail unique en Bretagne serait sorti de l'atelier de Redon, dont l'existence a été constatée dans la seconde moitié du XIIIe siècle.

M. Pilloy complète la communication faite hier aux membres du Congrès, en présentant divers spécimens originaux de plaques carolingiennes au type des dragons tourmentant le damné. Ils proviennent de divers cimetières de la Somme. Il ne faut pas confondre les plaques de ce genre avec des boucles de ceinturon ; elles étaient destinées à supporter des trousses féminines.

M. Fourdrignier présente au Congrès une suite de photographies représentant les miséricordes des stalles de l'église de Gassicourt (Seine-et-Oise). Ces stalles sont du XVe siècle ; les sujets figurés sur leurs miséricordes, sont d'une bonne exécution et d'une grande variété.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire-adjoint de la Section d'archéologie,

Eugène Lefèvre-Pontalis.

SÉANCE DU 9 JUIN 1892

MATIN

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

La séance est ouverte à neuf heures.

M. Ferray, délégué de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Évreux, communique au Congrès une étude qu'il a consacrée à une des branches de l'industrie gallo-romaine à Mediolanum Aulercorum. Après avoir indiqué que des découvertes récentes ne permettent plus de douter aujourd'hui de l'emplacement réel de l'antique capitale des Éburoviques, qui est bien celui de l'Évreux actuel, M. Ferray présente au Congrès la photographie d'une inscription incomplète qu'il a restituée en partie. Cette inscription consacre la concession d'une piscine spéciale à la corporation des *fullones Mediolanenses*, pour les usages de leur profession. L'auteur tire de ce document diverses conclusions. Pour lui, l'importance de la corporation des foulons était telle, à Mediolanum, que leur industrie devait non seulement s'exercer sur les étoffes souillées par l'usage, mais encore sur les étoffes neuves. La ville devait posséder en même temps une corporation de drapiers, *textores*. On les retrouve, d'ailleurs, à toutes les époques du moyen âge, ainsi que l'établissent certains documents, lettres royales, pièces de procès, etc., jusqu'à la fin du siècle dernier. Mais en butte à des tracasseries de toute nature, surchargés d'impôts, ils émigrèrent de bonne heure pour aller s'installer à Louviers, alors ville franche.

M. Ferray entretient, en outre, l'assemblée de la découverte, dans le même sol ébroïcien, de grands mortiers. Il pense, en s'appuyant sur certains documents, notamment sur divers passages de Pline, que ces appareils devaient servir à broyer les substances tinctoriales destinées à teindre les laines et les draps. Les Gaulois avaient découvert de nombreuses plantes d'où ils tiraient les teintures les plus diverses.

Comme conclusion de son travail, l'auteur pense que la triple industrie du tisserand, du foulon et du teinturier devait être très prospère à Mediolanum pendant l'occupation romaine.

M. l'abbé Guichard, curé de Pupillin (Jura), rend compte des

fouilles qu'il a faites avec l'aide du Ministère de l'Instruction publique à Grozon (Jura), et résume les conclusions qu'on en peut tirer en les rapprochant des découvertes faites avant lui. S'il faut en croire la tradition, les origines de Grozon se perdraient dans la nuit des temps. Cette antiquité semble confirmée par l'existence des sources salifères encore exploitées aujourd'hui, et qui l'auraient été même avant la conquête romaine. C'est ce qu'on pourrait conclure de l'existence de certains chemins, appelés dans la contrée *chemins sauniers*, et qui semblent remonter à l'époque gauloise. Certains textes des auteurs latins, comme Pline et Strabon, où il est question de la Séquanie, ne peuvent s'appliquer qu'à Grozon et confirment ce que rapporte la tradition. A l'époque romaine, Grozon a dû jouir d'une assez grande prospérité; sa position même avait dû le faire occuper dès les premiers jours de la conquête ; plusieurs voies y aboutissaient, et sa population a dû être considérable. Quoique les fouilles de l'abbé Guichard aient été commencées il y a quelques mois à peine, il a pu recueillir de nombreux objets antiques, des monnaies gauloises et romaines, des vases, un petit Apollon de terre blanche, une fort jolie pierre gravée représentant un Bacchus debout auprès d'un autel à emblème phallique, etc. M. Guichard a également retrouvé à Grozon une très curieuse relique d'un saint byzantin du IVe siècle, qui fut enlevée de Constantinople en 1204 par un chevalier franc-comtois et donnée par lui à l'abbaye de Rosières, près d'Arbois. Elle y resta jusqu'à la Révolution et fut perdue à la suite du pillage et de la destruction de l'abbaye. Enfin M. l'abbé Guichard décrit une habitation romaine qu'il a pu explorer en détail et dans laquelle il a recueilli un fer à marquer partout l'estampille LIVS +, une douille d'enseigne, un poignard en fer et divers autres objets en métal.

M. Guignard présente au Congrès de nombreux échantillons des objets recueillis par lui dans les oubliettes du château de Blois. Ces prétendues oubliettes, pas plus que celles de la plupart des châteaux où on en a exploré, ne contenaient aucun ossement humain, ni rien qui puisse donner à penser qu'elles aient jamais eu la destination que l'imagination des romanciers leur a si souvent prêtée. En revanche, elles contiennent des quantités énormes de débris de vases, de verres, d'ossements d'animaux et de débris culinaires. Quelques-uns de ces vases ont des formes curieuses. Plusieurs verres qui, d'après la place qu'ils occupaient dans les couches superposées de débris ne sauraient être antérieurs au XIIIe siècle, ressemblent d'une façon frappante aux verreries recueillies dans les sépultures du VIe siècle.

M. Nicaise rappelle la découverte qu'il a faite, il y a quelques années, dans un cimetière du XIIe siècle à Mairy-sur-Marne, d'une nombreuse suite de vases et de verres; bon nombre de ces verres présentaient le caractère signalé par M. Guignard, de rappeler la verrerie de l'époque barbare.

M. Salomon Reinach lit au nom de M. Leymarie, membre de la Société historique et archéologique du Limousin, une étude sur la sculpture en Limousin à l'époque romaine et romane. M. Leymarie énumère les rares statues ou bas-reliefs antiques que l'on possède à Limoges. Il discute la cause de leur rareté. Il montre pourquoi au XIe et au XIIe siècles le Limousin a donné une place si restreinte à la sculpture dans ses églises. C'est la pauvreté du pays, la rudesse des mœurs de ses habitants, la nature des matériaux dont ils disposaient qui permet d'expliquer la pauvreté artistique de ces églises.

M. de Lasteyrie n'est pas certain que l'on doive attribuer à l'époque romaine tous les monuments énumérés par M. Leymarie. Les quatre lions que l'on voit à Limoges, et qu'il croit antiques, sont ordinairement attribués au XIIe siècle. Enfin, M. de Lasteyrie ne croit pas que les considérations par lesquelles M. Leymarie prétend expliquer la pauvreté relative de la sculpture romane en Limousin soient toutes également valables. C'est la nature de la pierre dont la plus grande partie du sol limousin est fait, le granit, qui est la cause unique de la rareté des sculptures dans les églises limou ines. Ce qui le prouve c'est que dans les parties de la province où l'on trouve des pierres d'autre espèce on a fait de la sculpture, et de la fort belle, comme à Brive, à Beaulieu, à Obazine.

M. l'abbé Arbellot s'associe aux réserves faites par M. de Lasteyrie quant à la date des quatre lions de Limoges.

M. Victor Quesné lit un mémoire sur l'exploration de la forêt de Bord (Eure) et les fouilles faites au camp Méquin en collaboration avec M. Léon de Vesly, correspondant du Comité des beaux-arts.

Dès 1870, l'abbé Cochet avait fouillé deux tertres aux Vieilles-Maisons, dans le triage du camp Méquin ; mais la guerre et la mort du savant abbé suspendirent et interrompirent ses recherches. L'exploration faite par MM. Quesné et de Vesly achèvera et complètera l'œuvre commencée par l'abbé Cochet. Déjà ces deux archéologues ont retrouvé les traces de la voie romaine reliant Uggade à Louviers par le plateau de Montains ; ils ont constaté au camp Méquin plus de quinze tertres analogues à ceux fouillés, et, dès aujourd'hui, ils peuvent affirmer qu'il existait, dans ce canton de la forêt de Bord, une station romaine dont l'étendue était de près de 2 kilomètres.

M. Lorin, membre de la Société archéologique de Rambouillet, donne communication de deux inventaires de l'hôtel de Rambouillet en date de 1652 et 1666. Le premier a été rédigé après la mort du marquis de Rambouillet, décédé à Paris le 26 février 1652, et inhumé à Rambouillet le 26 mars suivant. Il contient la mention d'un assez grand nombre de meubles précieux et de tableaux, mais on n'y remarque aucun tableau de famille; parmi les titres relatés dans l'inventaire un des plus curieux est la donation par le roi, au marquis de Rambouillet, d'un pouce d'eau à prendre à la pompe du Pont-Neuf, pour être conduit en son logis, rue Saint-Thomas-du-Louvre; beaucoup ont trait à des procès, ce qui justifie l'assertion de Tallemand des Réaux que le marquis était fort processif. Le second inventaire, en dehors des mentions de meubles, tableaux et autres objets, contient une énumération de titres qui permet de savoir comment l'hôtel de Rambouillet devint la propriété de cette famille. Il appartenait, en 1587, à Pierre de Sourhouette du Halde, baron d'Aurilly; il fut saisi en 1595, et acheté par Catherine de Vivonne, le 7 mai 1599. M. Lorin ajoute quelques mots sur un inventaire du château de Rambouillet fait après la mort de Mme de Rambouillet, décédée à Paris le 27 décembre 1665 (1).

M. Nicaise, correspondant du Comité à Châlons-sur-Marne, décrit une très curieuse sépulture gauloise découverte à Dommartin-Lettrée. Il montre, à l'aide de grandes planches en couleur, les objets découverts et la place qu'ils occupaient sur le squelette du défunt. Un bouclier lui couvrait la poitrine; M. Nicaise le compare aux autres boucliers découverts dans le département de la Marne. Il décrit les armes offensives recueillies dans cette sépulture, les brassards découverts à Lépine, à Champigny (Aube) et dans le Châtillonnais, en même temps que les armes de dimensions considérables découvertes aux Gowabs, commune de Bussy-Lettrée (Marne), et qui sont : une épée en fer de $1^{m},15$, la plus grande connue, une lance à large talon de $0^{m},12$, et enfin un énorme umbo de bouclier. Il insiste sur la rareté des armes défensives des Gaulois.

La séance est levée à onze heures un quart.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,
R. de Lasteyrie,
Membre du Comité.

(1) Cette communication sera insérée *in extenso* dans le *Bulletin*.

SÉANCE DU 9 JUIN 1892

SOIR

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT

M. Fourdrignier présente au Congrès un torques en potin, découvert à Sommesuippe (Marne). Cet objet est dans un bon état de conservation : il était accompagné de plusieurs bracelets. La décoration du torques de Sommesuippe est formée d'S affrontés et de feuilles trilobées qui se retrouvent sur des vases peints et sur des casques gaulois.

M. Reinach fait observer à M. Fourdrignier qu'il serait intéressant de faire analyser par un chimiste le métal du torques dont la composition ne lui paraît pas certaine.

M. Thiollier, délégué de la Société la Diana, étudie les caractères de la sculpture romane dans le Brionnais et le Lyonnais. Il soumet aux membres du Congrès les planches d'un ouvrage en cours de préparation sur l'ornementation des monuments religieux de la région aux XIe et XIIe siècles. L'église d'Ainay à Lyon, les églises de Charlieu, de Semur en Brionnais, d'Anzy-le-Duc, de Saint-Julien de Jonzy et de Montceau-l'Étoile ont fourni à M. Thiollier de nombreux motifs de sculpture qui prouvent le goût des artistes lyonnais à l'époque romane. A Lyon, les débris de l'église de l'Ile-Barbe, dispersés chez divers propriétaires, présentent absolument le même type que les ornements de l'église d'Ainay et remontent à la même époque. La nouvelle Manécanterie est d'un style plus avancé, mais l'école lyonnaise du XIe siècle est encore représentée à Lyon par d'autres spécimens, tels que la petite chapelle de Saint-Martin située dans l'Ile-Barbe.

A Savigny en Lyonnais, il existait une belle église du XIe siècle bâtie par des moines de l'ordre de Cluny. Elle fut détruite au moment de la Révolution ; mais M. Thiollier a pu recueillir un certain nombre de chapiteaux, de modillons et d'ornements échappés à la démolition de l'édifice. Ces curieux débris devraient être déposés au Musée de Lyon au lieu d'être abandonnés à toutes les intempéries. Un morceau de sculpture particulièrement intéressant et provenant de Savigny est signalé par l'auteur: c'est un linteau du XIIe siècle orné de la repré-

sentation de la Cène. Un lion d'un grand caractère, qui serait digne de figurer au Musée du Trocadéro, se trouve également à Savigny encastré au-dessus d'une porte moderne. Enfin M. Thiollier signale une belle série de modillons romans provenant de l'ancienne église de l'Ile-Barbe et qui se trouvent dans une propriété particulière [1].

Le Congrès exprime le vœu que le Musée de Lyon recueille les intéressants débris de l'art roman découverts par M. Thiollier à Savigny et dans l'Ile-Barbe, et félicite l'auteur de ses recherches persévérantes.

M. le Président donne lecture d'une note de M. Cornillon, conservateur du Musée de Vienne (Isère), qui rend compte de la découverte d'une partie de l'ancienne voie Domitienne qui conduisait d'Arles à Lyon :

« Au cours des travaux de canalisation que la voirie municipale fait exécuter pour conduire les eaux du ruisseau Saint-Vincent au Rhône, en suivant la rue Beauséjour, les ouvriers ont mis à découvert, à $1^{m},80$ sous le sol actuel, l'ancienne voie romaine, voie Domitienne — *via Magna*.

« Cette voie, qui conduisait d'Arles à Lyon, fut ainsi nommée du nom de *Domitius Ænobarbus*, lequel, après une victoire remportée sur les Allobroges et les Arvernes, en l'an 629 de Rome, pensa ne pouvoir laisser meilleure marque de sa victoire qu'en faisant construire cette voie à la mode d'Italie.

« Les auteurs viennois ont écrit de nombreuses dissertations sur le passage de cette voie à travers la ville.

« Chorier, de même que M. Mermet, croient que la rue Vimaine, dérivée de Vimagne, n'est autre que la voie Domitienne.

« Le savant M. Allmer, dans une étude faite sur les rues de Vienne, et publiée en 1875 par M. Savigné dans le *Guide historique* de la ville, ne partageait pas cette opinion, et de même que M. de Terrebasse il écrit : « Il paraît certain qu'il existait, à l'époque romaine, « deux voies arrivant à Vienne du côté du midi ; l'une qui, longeant « le Rhône, traversait la partie inférieure du Champ-de-Mars ; l'autre, « qui se rapprochait de la colline, et du tracé que suit présentement « le chemin de fer, venait aboutir à la ville du côté de Saint-Gervais.

« On croit aussi que durant, les troubles qui désolèrent les Gaules, « ces deux chemins n'étant plus entretenus ni défendus contre les « inondations du Rhône, cessèrent d'être praticables.

[1] Cette communication sera insérée *in extenso* dans le *Bulletin*.

« C'est alors, au temps des derniers rois de Bourgogne, qu'au mi-
« lieu de ces deux voies, et sur un terrain plus propice, fut établie
« *la voie médiane*, — la voie du milieu, — route d'Avignon actuelle-
« ment. »

« La mise au jour de cette voie donne raison à ce dernier écrit.

« Sa découverte indique clairement que la *voie Domitienne*, dont des fouilles récentes ont permis de suivre la trace dans le parcours de la Grande-Rue, arrivée au débouché de la route d'Avignon, s'infléchit à droite, en traversant une partie du Champ-de-Mars ;

« On la retrouve dans l'intérieur de la cour de l'usine de MM. Bouvier frères, — dans les terrains de MM. Jouffray et Joly, — puis elle sort de la propriété Dervieux en se dirigeant vers le Rhône pour continuer son énorme sillon dans la plaine de l'Isle.

« La construction des voies était regardée, sous le gouvernement impérial, comme un travail capital, et l'on y consacrait des sommes énormes.

« La *via Magna* que nous venons de découvrir a 10 mètres de largeur ; elle est formée de blocs de granit, juxtaposés, taillés en polygones irréguliers ; aux deux bords de la voie, des blocs exhaussés de 0m,30, forment une séparation avec le trottoir extérieur. — Ils étaient posés de distance en distance pour aider aux voyageurs à monter à cheval. »

M. l'abbé Brune, délégué de la Société d'émulation du Jura, lit une étude sur l'architecture religieuse du Jura. Il décrit tout d'abord l'église de Baume-les-Moines, qui remonte au début du XIIe siècle, et dont la date certaine offre un précieux point de repère pour la chronologie des autres églises romanes de la région comme celles de Saint-Hymetière et de Saint-Lupicin. L'absence de chapiteaux, la forme des voûtes, la lourdeur des profils des grands arcs donnent à toutes les églises romanes du Jura une ressemblance marquée avec celles de la région rhénane. Au XIIIe siècle furent bâties plusieurs églises gothiques remarquables comme celles de Salins, de Poligny, de Vaux-sur-Poligny. Elles offrent des caractères plus archaïques que leur date véritable et on peut constater jusqu'au XVIe siècle que la région du Jura a toujours été en retard au point de vue de l'architecture sur les régions voisines. Ainsi l'église de Dôle dont le style est flamboyant fut bâtie entre 1509 et 1578 (1).

M. de Lasteyrie fait remarquer que la persistance du style go-

(1) Cette communication sera insérée *in extenso* dans le *Bulletin*.

thique jusqu'à la fin du XVIe siècle n'est pas un fait particulier à la province, étudiée par M. l'abbé Brune. Il cite plusieurs exemples analogues dans d'autres régions de la France.

M. JADART, délégué de l'Académie de Reims, communique la photographie d'une mosaïque du XIIe siècle, conservée au Musée de Reims et qui représente le Sacrifice d'Abraham. Il la rapproche d'un vitrail de la cathédrale de Bourges où la même scène est figurée. M. Jadart compare également cette mosaïque à un curieux fragment de pavé du même travail provenant de Saint-Denis et aujourd'hui conservé au Musée de Cluny. Il en conclut qu'il a dû exister en France au XIIe siècle une école de mosaïstes qui s'inspirait des traditions antiques pour l'exécution du travail, tout en adoptant les sujets et les décorations du moyen âge [1].

M. DE LASTEYRIE confirme les observations de M. Jadart et cite à l'appui d'autres mosaïques du moyen âge, telles que celles de Cruas (Ardèche), de l'église d'Ainay à Lyon, du Musée de Saint-Omer, etc.

M. REYMOND, correspondant du Comité à Grenoble, étudie la crypte de Saint-Laurent de Grenoble. A son avis, cette crypte n'a pas toujours été une chapelle souterraine, mais elle devait former à l'origine un édicule isolé. La hauteur de la voûte centrale, l'inégalité de niveau de celles des absidioles semblent prouver que cette crypte était primitivement un petit oratoire dont le type est emprunté aux chapelles des catacombes de Rome.

Le plan de la crypte de Saint-Laurent est identique à celui des chapelles de Saint-Sixte et de Saint-Soter à Rome. Mais à quelle date faut-il attribuer cet édicule? En s'appuyant sur la décoration des abaques, sur l'ornementation des chapiteaux, sur le dessin des croix qui décorent les tailloirs, M. Reymond croit pouvoir faire remonter sa construction au VIe siècle. Il signale l'analogie des chapiteaux avec ceux de la basilique de Tébessa et de la crypte de Jouarre [2].

M. l'abbé MÜLLER croit trouver une certaine ressemblance entre la crypte décrite par M. Reymond et celle de Venasque.

M. COURAJOD rapproche de la crypte de Saint-Laurent la chapelle de Valpolicella, près de Vérone, qui lui paraît offrir une décoration identique.

M. DE LASTEYRIE n'est pas convaincu que l'église Saint-Laurent n'ait pas toujours été une crypte. Il partage au surplus l'opinion de

[1] Cette communication sera insérée dans le *Bulletin*.
[2] Ce mémoire sera inséré dans le *Bulletin*.

M. Reymond sur la date qu'il convient d'attribuer à la construction première de ce monument.

M. Léon Maitre, archiviste de la Loire-Inférieure, communique au Congrès le résultat de ses études sur la forme et l'âge des premières églises chrétiennes dans la Loire-Inférieure. A Saint-Clément d'Anetz, à Rezé, à Saint-Julien-de-Concelles, dans les cimetières de Saint-Symphorien et de Saint-Donatien de Nantes, l'auteur a déblayé d'antiques chapelles chrétiennes, dont les fondations sont faites en petit appareil gallo-romain. Ces petits édifices affectent un plan rectangulaire; l'un d'eux, celui de Saint Julien de Concelles, est bâti sur des bains romains. De même à Rezé, la chapelle primitive repose sur les fondations d'une villa gallo-romaine. Le cimetière de Saint-Donatien de Nantes qui a déjà fourni de curieux tombeaux a été de nouveau exploré par M. Maître. Son oratoire a été fondé sur les ruines d'une riche habitation antique. Enfin dans le cimetière de Saint-Similien, à Nantes, l'auteur signale d'importants débris gallo-romains : notamment la chapelle Saint-Étienne qui est bâtie en petit appareil jusqu'à 3 mètres de hauteur. Ces faits semblent prouver que les premières chrétientés de la Loire-Inférieure ont été généralement installées dans des habitations romaines [1].

La séance est levée à cinq heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

[1] Cette communication sera insérée *in extenso* dans le *Bulletin*.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 11 JUIN 1892

PRÉSIDENCE DE M. LÉON BOURGEOIS

Ministre de l'instruction publique.

Le samedi 11 juin, a eu lieu dans le grand amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne, sous la présidence de M. Léon Bourgeois, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, l'assemblée générale de clôture du Congrès des Sociétés savantes.

M. le Ministre est arrivé à deux heures, accompagné des principaux chefs de service du Ministère. Il a été reçu par MM. les membres du Comité des travaux historiques, par M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris, et par les hauts fonctionnaires de l'Université.

M. le Ministre a pris place sur l'estrade ayant à sa droite M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, président du Congrès, et à sa gauche M. Edmond Le Blant, membre de l'Institut, président de la Section d'archéologie du Comité.

MM. Faye, Milne Edwards, Alex. Bertrand, Georges Perrot, de Montaiglon, Levasseur, Courajod, Darboux, Fouqué, Himly, de Rozière, Kaempfen, Bouquet de la Grye, Friedel, Ch. Tranchant, Frédéric Passy, Glasson, Grandidier, Siméon Luce, Servois, Bufnoir, Ph. Berger, de Mas Latrie, Léon Vaillant, colonel de La Noë, René Cagnat, Lyon-Caen, Aymonier, Babelon, Cordier, etc., ont également pris place sur l'estrade.

Aux premiers rangs de l'hémicycle on remarquait MM. Oppert, Ducrocq, Gidel, Dupuy, F. Daguin, Nicaise, A. Babeau, Maxe-Werly, Rousselot, Julliot, L. Palustre, Durieux, Léon Morel, Thiollier, Chatel, Bladé, de Marsy, Ulysse Robert, Textor de Ravisi, l'abbé Arbellot, Bouteroue, etc.

La musique du 74e régiment d'infanterie prêtait son concours à cette cérémonie.

M. le Ministre a ouvert la séance et donné la parole à M. Janssen, membre de l'Institut, représentant de la Section des sciences, qui a lu un discours sur les progrès de l'aéronautique [1].

[1] Voir le texte de ce discours dans le *Journal officiel* du 12 juin 1892, p. 2893 et suiv.

M. le Ministre a pris ensuite la parole en ces termes :

« Messieurs,

« Pour la première fois, le Congrès des Sociétés savantes tient sa séance solennelle dans la grande salle de la Sorbonne. Votre place était bien ici; et lorsqu'un grand artiste a peint cette fresque admirable d'où descendent sur nous la douce lumière d'un ciel pur et l'air léger des forêts, il semble que c'est à vous qu'il songeait et qu'il a composé son œuvre pour vous souhaiter la bienvenue.

« Dans cette clairière du bois sacré où viennent expirer les agitations et les intérêts du monde extérieur, dans cette enceinte pacifique que domine la grave et douce image de la Sorbonne vénérable et toujours jeune, les sciences et les lettres se sont réunies d'elles-mêmes et groupées harmonieusement; les unes demandent à la terre et à la mer leurs mystérieuses richesses, poursuivent l'étude des nombres et des figures, ou recherchent les lois de la force, de la lumière et de la vie; les autres interrogent les ruines laissées par l'homme, réveillent son passé, disent ses douleurs et ses espérances ; d'autres enfin recueillent et résument toutes les connaissances et tentent les synthèses suprêmes. Ainsi, loin des misères et des laideurs, toutes vivent leur noble vie, toutes sont libres et sereines. Dans l'égale clarté qui les baigne et donne à leurs corps je ne sais quelle transparence surhumaine, aucune ombre ne jette sa tristesse; et rien n'agite ni ne trouble la source limpide où, près d'elles, vient boire avidement la jeunesse et vers laquelle se penche la vieillesse aux mains tremblantes, pour se désaltérer encore une fois, le dernier jour.

« Messieurs, n'est-il pas vrai que le grand peintre et que le grand poète auquel la France doit cette page a fait ainsi de votre réunion le plus juste et le plus éloquent tableau ? C'est bien la liberté et la sérénité de la science que vous représentez ici.

« C'est librement que chacun de vous, dans des conditions parfois difficiles, souvent dans une petite ville éloignée des grandes collections, dénuée des puissants instruments du travail scientifique moderne, a entrepris son œuvre personnelle; aucun programme ne lui a été fixé, aucun but n'a été imposé à ses efforts, aucune limite à sa pensée. Vous n'avez connu qu'une règle, et c'est vous-mêmes qui vous l'êtes donnée; vous n'avez eu qu'un souci, un souci volontaire et plein de noblesse, celui du progrès de la science.

« C'est librement aussi que vous venez ici apporter les résultats obtenus et demander sur eux le jugement de vos égaux ou des maîtres aimés de vous.

« Et si vous revenez ainsi, chaque année, avec la même confiance, c'est que vous connaissez l'accueil qui vous sera fait ; c'est que vous savez bien qu'ici le respect absolu de la conscience du savant est observé ; qu'ici règne une seule passion, la plus noble et la plus pure, la passion de la liberté de l'esprit humain, et que, comme dans la fresque de Puvis de Chavannes, une lumière égale tombera sur toutes les œuvres, celle de l'impartiale, de l'éternelle vérité.

« Messieurs, l'objet de l'œuvre poursuivie en commun par vous et par nous est bien celle de la recherche du vrai, de la recherche indépendante et désintéressée.

« C'est ce caractère qui donne au Congrès des Sociétés savantes sa vitalité, sa grandeur et sa noblesse. C'est lui qui en fait une des institutions nécessaires de la République.

« Soyez assurés que l'État républicain ne voudra rien changer à cette féconde organisation ; ne craignez pas qu'une règle imposée soit en aucun cas substituée à ces rapports si larges et si heureux, fondés uniquement sur le consentement de tous. Au moment où nous souhaitons si ardemment voir la décentralisation intellectuelle trouver dans de grands foyers universitaires les conditions de son existence et de son développement, nous saluons avec joie cette sorte de grande université libre que vous formez annuellement ici, et où éclate avec tant de force ce que peuvent donner à un pays l'indépendance des esprits et l'union des volontés.

« Messieurs, aux deux côtés de la figure symbolique de la Sorbonne, le maître vers lequel se reportent nécessairement encore nos yeux et nos pensées a placé deux figures d'éphèbes, « génies porteurs de « palmes et de couronnes, hommage aux vivants et aux morts glo- « rieux ».

« L'hommage aux vivants, je serais heureux de pouvoir l'étendre; je le rendrai du moins de manière plus particulière à trois d'entre vous, Messieurs, auxquels M. le Président de la République a bien voulu, sur ma demande, accorder la croix de la Légion d'honneur.

« La santé de M. Lebègue le retient par malheur loin de nous ; mais le souvenir vous est présent à tous des belles fouilles qu'il a exécutées à Martres-Tolosanes. Vous n'ignoriez pas, on n'ignorait pas surtout dans la région toulousaine, que l'emplacement sur lequel M. Lebègue a effectué ses travaux avait contenu des richesses archéologiques et artistiques d'un haut intérêt. Mais, après quelques fouilles, déjà fructueuses, ce terrain avait été abandonné. M. Lebègue n'a pas cru que les recherches d'autrefois eussent fait sortir de ce sol tout ce qu'il en contenait, et sa perspicacité ne l'a pas trompé. Après tout ce

qui en avait été extrait, il a su encore y trouver une si riche collection qu'elle formera presque un musée spécial dans le Musée de la ville de Toulouse.

« Ce n'est pas dans le sol que fouille M. Durieu : mais ses trouvailles n'en sont pas pour cela moins heureuses. A l'affût de tous les documents qui peuvent nous renseigner sur notre art français, il apporte depuis un grand nombre d'années des lectures d'un vif intérêt à la Section des beaux-arts de votre Congrès. Son concours est celui d'un véritable érudit doublé d'un littérateur distingué. Vous applaudirez, j'en suis sûr, à la distinction qui lui est accordée et qui depuis longtemps était demandée pour lui.

« Vous serez heureux aussi, certainement, de la voir donner à M. de Morgan, à qui la Société de géographie, en 1891, a décerné le prix Devez pour sa belle mission de Perse. On sait quels ont été les résultats de ce voyage de vingt-six mois fait par M. de Morgan dans les parties les plus difficiles de la Perse, et quels documents intéressants il en a rapportés pour la géographie, l'archéologie, l'ethnographie et l'histoire naturelle de vastes provinces jusque-là presque entièrement inexplorées. M. de Morgan est aujourd'hui en Égypte, et nous comptons sur son activité, son énergie, sa science remarquable des fouilles pour maintenir au plus haut point le succès de la grande entreprise du Musée de Gizeh, à la création et au développement duquel les noms français de Mariette, de Maspero et de Grébault sont attachés. Il sera soutenu dans sa tâche par le témoignage de haute estime que lui donne aujourd'hui devant vous le gouvernement de la République.

« Messieurs,

« Il est une distinction qui s'adresse à un absent, qui n'est pas donnée par la France et que cependant vous m'approuverez tous d'avoir rendue publique à cette séance. J'ai reçu de M. le ministre de France à Stockholm, pour être remise à notre compatriote le capitaine Binger, la médaille d'or intitulée : *Prix de la Véga*, et fondée à la suite du voyage de Nordenskiöld autour du continent asiatique par la Société suédoise d'anthropologie et de géographie.

« Cette médaille est conférée seulement aux explorateurs des régions les moins connues du globe. Elle a été attribuée successivement, depuis 1881, à Nordenskiöld, à Stanley, à M. Prjwalsky, à M. Yunker, au voyageur norvégien Nausen et à Emin-Pacha.

« Elle n'est pas donnée tous les ans : la Société attend qu'une exploration présente un caractère suffisant d'importance et d'utilité

pour l'avancement des études géographiques. La valeur de cette distinction est donc des plus grandes, et elle est encore rehaussée par les termes dans lesquels l'illustre Nordenskiöld, président de la Société, en a fait la remise, en reconnaissant hautement « les qualités d'exac- « titude et de précision, en même temps que l'esprit vraiment humain « et civilisateur qui distinguent les explorateurs français ». Messieurs, je suis certain d'être votre interprète en envoyant au capitaine Binger, au pays d'Assinie où il poursuit la périlleuse délimitation de nos frontières, ce souvenir reconnaissant de la patrie.

« Messieurs,

« L'année qui vient de s'écouler nous a fourni, comme les précédentes, sa part de deuil et de regrets.

« C'est ainsi que la Société de géographie a eu à déplorer la mort de M. H. Duveyrier, qui s'était fait un nom illustre dans l'étude de la géographie africaine.

« Tout jeune encore, en 1859, M. Duveyrier visita le désert; il alla du sud de l'Atlas jusqu'aux environs de Rhât et eut la gloire d'être, après Barth, l'un des premiers explorateurs de cette région dont il détermina la géographie, relevant avec une merveilleuse précision les accidents du terrain, les pâturages, les cours d'eau temporaires. D'autres ensuite ont exploré les mêmes lieux; mais Duveyrier semblait ne leur avoir rien laissé à faire : ils n'ont pu que reconnaître l'exactitude rigoureuse des renseignements donnés par lui. Son autorité était telle que, quarante ans écoulés, il était encore le guide et le conseil de toute exploration nouvelle.

« M. Baudrillart, dans un autre ordre d'idées, tenait une place aussi considérable. Philosophe et historien, il avait orienté ses études vers les sciences économiques et professait au Collège de France, lorsque l'Académie mit au concours la question des « Rapports de la « morale avec l'économie politique ». Tenté par un sujet qui rentrait si nettement dans la catégorie de ses recherches préférées, M. Baudrillart présenta un mémoire et obtint la première récompense. Dès ce jour, la direction de toute sa vie fut fixée. Voyant dans l'économie politique la science maîtresse en qui réside la loi des destinées humaines et qui doit nécessairement diriger, pour la rendre progressive et féconde, l'évolution lente des races, il poursuivit avec un zèle ardent l'enquête que l'Académie l'avait chargé de faire sur les populations agricoles de la France! Pénétrer dans les chaumières, surprendre le fonctionnement économique et moral de la famille rurale, comparer le présent au

passé, cette multiple et délicate mission fut accomplie par lui avec un soin jaloux et une clairvoyante sagacité.

« Toutefois son esprit curieux ne se limita pas aux obligations étroites d'un mandat déterminé; il suffira de rappeler son *Histoire du luxe* pour montrer l'étendue de son activité intellectuelle et l'infatigable ardeur avec laquelle il savait aborder les sujets les plus divers et les plus vastes.

« Il convient de rapprocher son nom de celui d'un savant éminent qui, lui aussi, ne voulut jamais demeurer prisonnier d'un seul ordre de travaux. Qui sut, plus que M. Maury, dépasser l'horizon toujours un peu étroit des spécialités scientifiques et donner pleine carrière à toutes ses facultés? Tour à tour géologue, philologue, numismate, archéologue, historien et philosophe, il avait une compétence en quelque sorte universelle. Il suffit, pour s'en convaincre, d'énumérer ses ouvrages. Ce sont d'abord des études mythologiques et légendaires : les *Fées du moyen âge*, les *Croyances et Légendes de l'Antiquité*, l'*Histoire des religions de la Grèce antique*, *La Magie et l'Astrologie dans l'antiquité et au moyen âge*. Puis vient un résumé resté classique de l'état des sciences géologiques et anthropologiques intitulé : *La Terre et l'Homme* et une *Histoire des Forêts de la France*.

« M. Maury étudia aussi les Académies d'autrefois, et, pour obéir sans doute aux suggestions de la sagesse antique, il s'étudia lui-même en un livre extrêmement intéressant, plein d'observations personnelles, et dont le titre, *Le Sommeil et les Rêves*, trahit bien les tendances.

« Étudier, apprendre toujours, apprendre encore, tel a été le but de sa vie. Membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur des Archives, il demeurait quand même un étudiant dans l'acception la plus large et la plus noble du mot. « Il avait fait tout son « bonheur des jouissances secrètes que donne le travail, a dit de lui « M. Gaston Boissier; il n'était sensible qu'à une joie : celle du savoir. « C'est ce qui a fait parmi nous l'originalité de sa figure. »

« Cette joie de savoir, cette variété de conceptions et d'efforts, est aussi l'un des traits caractéristiques de la grande figure de M. de Quatrefages. Docteur ès sciences mathématiques, docteur en médecine, docteur ès sciences naturelles, il parcourut le cercle de toutes les connaissances avant d'aborder les études spéciales qui l'ont illustré, dans cette chaire d'anthropologie du Muséum où il devait défendre, pendant près de quarante années, la théorie qui lui était chère de l'unité de l'espèce humaine. C'est à lui que l'on doit la magnifique collection anthropologique que le Muséum possède aujourd'hui, et

qu'il créa en luttant contre des difficultés d'installation qui auraient découragé une foi moins robuste, un dévouement moins grand.

« La liste de ses ouvrages serait longue : orateur élégant, polémiste courtois, écrivain distingué et plein de charmes, ainsi qu'en témoigne son livre *Souvenirs d'un naturaliste,* il fut en même temps un maître de la philosophie scientifique.

« Depuis ses premières recherches sur la constitution, le développement et la reproduction des annélides jusqu'aux dernières leçons professées par lui à plus de quatre-vingts ans avec toute la verve, toute l'ardeur de la première jeunesse, il n'a cessé de traiter les sujets les plus divers, d'aborder les problèmes les plus profonds avec une méthode égale et une égale pénétration. Toutes les sciences éveillaient son intérêt, sollicitaient son activité, et son autorité était si haute que Darwin a pu dire de lui : « J'aime mieux être critiqué par M. de Quatrefages que loué par tout autre. »

« Il est un dernier nom qui est présent à vos esprits, c'est celui du marin illustre que l'Académie des sciences et l'Académie française avaient voulu compter parmi leurs élus. L'amiral Jurien de la Gravière ne nous appartint que peu de temps, comme président de la Section de géographie historique et descriptive, et vous savez tous avec quelle distinction il en dirigea les travaux. Je ne puis retracer ici la noble vie de ce savant et de ce soldat; mais j'ai voulu saluer avec vous cette grande figure militaire : il m'a semblé nécessaire que mon dernier mot fût pour elle, car elle incarne admirablement le sentiment qui vous anime tous, celui qui fait la grandeur de votre œuvre commune, le dévouement également passionné à la science et à la patrie. »

M. Charmes, directeur du Secrétariat et de la Comptabilité a donné ensuite lecture du décret et des arrêtés ministériels conférant des distinctions dans l'ordre de la Légion d'honneur et des palmes d'officier de l'Instruction publique et d'officier d'Académie [1].

Sont nommés :

Chevaliers de la Légion d'honneur :

MM. Jacques de Morgan, directeur général des Musées et fouilles en Égypte.

[1] Nous ne mentionnons ici que les distinctions ressortissant aux sections d'archéologie et d'histoire du Comité.

Lebègue, Albert-Charles, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.

Durieu, Achille-Joseph, secrétaire général de la Société d'émulation et conservateur du Musée de Cambrai.

Officiers de l'Instruction publique :

MM. Bonnassieux, Louis-Jean-Pierre-Marie, secrétaire adjoint de la Section des sciences économiques et sociales au Congrès des Sociétés savantes, archiviste aux Archives nationales.

Collignon, René (Le Dr), membre de la Société d'anthropologie, médecin-major de 2e classe au 25e régiment d'infanterie, à Cherbourg.

Engel, Arthur, ancien membre des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

Farges, Claude-Marie-Abel, capitaine, chef du bureau arabe de Biskra, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

Lalanne, Émile, membre de la Société des Archives historiques de la Gironde, à Bordeaux.

Lièvre, Auguste-François, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Poitiers.

Pascaud, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, conseiller à la cour d'appel de Chambéry.

Reinach, Salomon, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques.

Verlaque, Louis-Victor, chanoine titulaire de la cathédrale de Fréjus (Gard), correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

Officiers d'Académie :

L'abbé Allain, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Bordeaux.

Bucquet, Jean-Paul-Maurice, membre de la Société française d'archéologie et de la Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, à Paris.

Chardin, Paul-Louis-Léger, dessinateur, lauréat de la Société française d'archéologie, à Paris.

Clouet, Charles-Louis-Léon, capitaine à Cherchel, Algérie.

Eck, Théophile, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, conservateur du Musée de Saint-Quentin.

Lapasset, capitaine au 4e régiment d'infanterie, détaché au service géographique de l'armée, membre de la Société de géographie de Paris.

Lavoignat, capitaine adjudant-major au 15e bataillon de chasseurs à pied.

Lorin, Félix-Victor, secrétaire de la Société archéologique de Rambouillet.

Mougins de Roquefort (Le Dr), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, conservateur du Musée d'Antibes.

Nitard, capitaine au 45e régiment d'infanterie, détaché au service géographique de l'armée.

Privat, lieutenant-colonel au 141e régiment d'infanterie, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Marseille.

Reinach, Théodore, membre de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France.

Rodocanachi, Emmanuel-Pierre, secrétaire général de la Société des études historiques.

Verrier, capitaine au 101e régiment d'infanterie, détaché au service géographique de l'armée.

SÉANCE DU 20 JUIN 1892

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant du Comité à Poitiers, envoie une notice sur l'*évaporeau* des Châtelliers, et les empreintes de deux gaufriers découverts à Angers. — Renvoi à M. Darcel.

M. Bourdery, correspondant du Comité à Limoges, envoie une note sur un émail peint du Musée d'Orléans représentant l'Annonciation. — Renvoi à M. Müntz.

M. Cornillon, conservateur du Musée de Vienne (Isère), envoie les estampages de deux inscriptions romaines conservées dans ce musée. — Renvoi à M. Cagnat.

M. de Cardaillac, membre de la Société archéologique des Hautes-Pyrénées, envoie une note sur une station antique découverte à Porto (Corse), avec deux lots de monnaies recueillies au même lieu. — Renvoi à M. de Barthélemy.

M. Dissard, correspondant honoraire du Comité à Lyon, envoie copie d'une inscription romaine découverte à Lyon. — Renvoi à M. Cagnat.

M. Espérandieu, correspondant du Comité à Bonifacio, envoie une note sur deux inscriptions du XIVe siècle conservées à Bonifacio. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Léon Morel, correspondant du Comité à Vitry-le-François, envoie les photographies de divers bijoux de bronze découverts à Loisy-en-Brie. — Renvoi à M. de Barthélemy.

M. Parrocel, membre non résidant du Comité des beaux-arts à Marseille, envoie une étude sur les origines de l'art dans le Midi. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Joseph Roman, correspondant du Comité à Embrun (Hautes-Alpes), soumet à la Section un spécimen de son inventaire des sceaux de la collection des pièces originales du Cabinet des titres à la Bibliothèque nationale. — Renvoi à M. de Barthélemy.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Origines des armes de la ville de Cannes (Alpes-Maritimes), par M. L. de Baecker.

Le gaufrier de Saintes. — Le gaufrier du Musée Lorrain et ses similaires. — Les gaufriers du Musée d'Orléans. — Gaufriers et oublieurs. — Recettes et dépenses de la fabrique de Notre-Dame de Niort en 1700 et 1701. — L'architecture et la décoration de l'abbaye cistercienne des Châteliers du XIIe au XVIIIe siècle. — Fouilles de l'église abbatiale des Châteliers, par M. l'abbé X. Barbier de Montault.

Variétés sigillographiques : Quelques sceaux du Melunais et autres. — Les vieilles maisons de Melun : l'hôtel des Guérin, par M. Leroy.

Cours d'archéologie régionale fait à la Faculté des lettres de Poitiers, 3e année. *Période gallo-romaine. Comptes rendus* par M. E. Girot.

Sanxay, par M. Lièvre.

Les orfèvres de Troyes du XIIe au XVIIIe siècle, par M. Natalis Rondot.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. l'abbé Guichard, curé de Pupillin (Jura), fait don au Comité d'une partie des objets découverts dans les fouilles de Pupillin, en le priant de statuer sur leur attribution. Le Comité décide que des remerciements seront adressés à M. l'abbé Guichard, et que les objets envoyés par lui seront déposés au Musée de Saint-Germain ou dans un des musées de la région jurassienne.

M. de Barthélemy lit un rapport sur une demande de subvention présentée par l'Association pyrénéenne, à Toulouse. — Le Comité est d'avis d'accueillir favorablement cette demande à condition que cette Société envoie un certain nombre d'exemplaires de ses publications au Ministère.

M. Héron de Villefosse lit un rapport sur une demande de subvention formée par la Société d'émulation de Montbéliard. — Le Comité émet un avis favorable.

M. de Lasteyrie fait un rapport sur une demande de subvention présentée par la Société d'archéologie lorraine. — Le Comité, considérant les nombreuses publications entreprises par cette Société, et

les dépenses faites par elle pour la création et l'entretien du Musée lorrain, émet un avis favorable.

M. Jules Guiffrey soumet au Comité la suite de la *Bibliographie des inventaires imprimés*, dressée par M. de Mély. Il demande l'autorisation de l'envoyer à l'impression. — Le Comité adopte les conclusions du rapporteur.

M. de Lasteyrie fait un rapport sur une demande de subvention présentée par M. Lebègue, correspondant du Comité à Toulouse, en vue d'opérer des fouilles à Cazères (Haute-Garonne). — Le Comité, considérant qu'aucune recherche préliminaire ne semble avoir été faite encore par M. Lebègue pour justifier l'opportunité de ces fouilles et pour permettre d'en apprécier les chances de succès, ne croit pas devoir accueillir cette demande jusqu'à plus ample informé.

M. de Barthélemy donne lecture du rapport suivant :

« A la dernière séance de la Section d'archéologie j'ai eu à examiner un rapport transmis par M. Caron, au sujet d'une mission dont il avait été chargé pour rechercher, en Tunisie, les traces de la croisade de saint Louis au double point de vue historique et numimatique. Dans son travail, M. Caron examine les sources bibliographiques dont il s'est servi, les préparatifs de la croisade, la croisade elle-même, enfin les monnaies des barons et prélats, compagnons du roi, qui peuvent se retrouver en Afrique.

« L'auteur du rapport, aurait pu, à la rigueur, sans se donner les fatigues d'un long voyage, rédiger son travail qui, par le fait, est un récit de la croisade; il avait, à Paris, sous la main, tous les documents auxquels il a eu recours. La partie numismatique mentionne simplement un gros, quatre deniers tournois et un denier de Thibaut V de Champagne recueillis, isolés, sur l'emplacement supposé du camp des croisés.

« Je propose de déposer aux archives le travail de M. Caron. J'insisterai seulement sur un détail qu'il était intéressant de pouvoir examiner

« M. Caron rappelle dans son rapport qu'aussitôt après la mort de saint Louis, Charles d'Anjou prit la direction de la campagne et essaya de couper les communications des Sarrazins avec Tunis. Dans le combat qui eut lieu, plusieurs chevaliers, et parmi eux Renaud de Trézignies s'engagèrent imprudemment et furent pris. D'après une tradition locale, leurs armes auraient été déposées comme trophée dans la

mosquée de Sousse, d'où elles auraient disparu. En revenant de Kairouan à Sousse, M. Caron apprit que ces armes devaient être dans la grande mosquée de Kairouan. Il m'a paru intéressant d'être fixé sur ces armes et sur la date que l'on devait leur attribuer.

« Nous avons donc fait appel à l'obligeance de notre collègue, M. le colonel G. de La Noë, que sa position à la tête du service géographique de l'armée, mettait mieux que personne à même d'avoir des renseignements précis. Le capitaine Flick, chef de la deuxième brigade topographique de Tunisie, a eu l'obligeance de photographier les objets en question qui sont conservés à la mosquée de Sidi-Okba, à Kairouan, dans une petite chambre, à droite du mihrab, derrière l'enceinte réservée au bey ; on ne les montre généralement pas. Il y a trois casques, une arbalète, un débris de cotte de mailles et une sorte de ceinture faite d'un tissu végétal qui n'est pas employé ordinairement par les Arabes. On affirme que jadis il y avait beaucoup plus d'armes déposées dans la Grande Mosquée.

« Il suffit de jeter un coup d'œil sur la photographie du capitaine Flick, pour reconnaître que ces casques ne remontent pas au XIIIe siècle ; qu'ils appartiennent tout au plus au XVIe. Ils peuvent provenir de prises faites en mer par des pirates barbaresques ou de l'expédition de Charles-Quint. »

M. DE BARTHÉLEMY fait hommage au Comité, au nom de M. le baron de Baye, de deux moulages que notre zélé correspondant s'est procurés à grand'peine et qu'il désire voir attribuer, par l'administration, au musée où ils paraîtront le mieux placés. Ces moulages ont une histoire qu'il n'est pas inutile de rappeler. Les sujets qui y sont représentés offrent un certain intèret, puisqu'ils se rattachent au dieu gaulois au maillet dont on connaît en France des représentations assez nombreuses. Les monuments originaux, découverts à Varhely, l'ancienne Sarmizegetusa, sont aujourd'hui déposés au Musée de Déva en Transylvanie.

En 1891, M. Blanchet, du Cabinet des médailles, signalait à la Société des Antiquaires de France le croquis assez peu fidèle de l'un de ces bas-reliefs, donné par une publication autrichienne. M. Flouest, qui s'occupait avec grand zèle de l'archéologie et de la mythologie gauloises, insista sur l'importance de ce monument, et la Société pria M. de Baye, chargé par le Ministère d'une mission en Autriche et en Hongrie, de vouloir bien s'en occuper.

Ce n'était pas chose facile dans un pays où l'on ne trouve ni mouleurs ni photographes ; notre correspondant sut surmonter toutes les

difficultés et ne recula devant aucune démarche ni aucun sacrifice pour avoir la reproduction des deux bas-reliefs ; ce sont ceux-là même qu'en son nom j'ai l'honneur d'offrir au Ministère, et ce n'est pas un des moindres profits scientifiques de la mission qui fut confiée à M. de Baye.

M. Darcel rend compte d'une communication de M. Borrel, correspondant du Comité à Moûtiers, relative à un procès-verbal de visite de l'église métropolitaine de Moûtiers, en 1636.

« Le document communiqué par M. Borrel, bien qu'il soit de date relativement récente, est muet ou fort peu précis sur plusieurs monuments importants qui existent ou qui existaient naguère dans le trésor de la cathédrale de Moûtiers.

« Nous ne parlons pas du *tau* de saint Pierre II de Tarentaise, publié par M. X. Barbier de Montault dans le *Bulletin monumental* (5e série, t. VII), parce qu'il n'est entré dans le trésor qu'après la Révolution : mais du précieux coffret de cristal de roche gravé et monté en filigrane du XIIe siècle, cédé depuis quelques années par le chapitre au Musée de Cluny, et également publié par le *Bulletin monumental.* Il est étonnant qu'une œuvre aussi intéressante ne soit pas mentionnée, à moins qu'elle n'ait fait partie du trésor qu'à partir d'une époque postérieure à la visite pastorale.

« Le document vise une *pyxidem æream, cupula ab intus argentea munitam*, qui est fort probablement une pyxide en émail de Limoges, que M. l'abbé X. Barbier de Montault a décrite en s'étonnant de l'état brut de son intérieur. Il supposait qu'une étoffe la garnissait jadis. Cet état brut s'explique si un revêtement d'argent le dissimulait.

« Nous ne trouvons pas non plus la petite châsse d'émail champlevé qui existe encore, à moins que ce ne soit celle désignée ainsi : *capsam æream auro illatam que in processionibus solet deferri.*

« Mais, par contre, M. Barbier de Montault a négligé deux châsses en bois doré : l'une que surmonte le buste de saint Maurice et l'autre celui de saint Alban, que M. Borrel croit reconnaître dans l'inventaire.

« La cathédrale de Moûtiers était fort pauvre en objets religieux au XVIIe siècle : et l'inventaire de ceux-ci ne présente en définitive guère d'intérêt. Un terme seulement nous arrêtera, c'est celui de *cassipula* désignant un vêtement sacerdotal : *Tres cassipulas panni nigri*; *cassipulam ex damasceno albo*, etc. Ce vêtement, distinct des *casulæ* énumérées en même temps que lui, doit être une chape. Cependant

nous trouvons dans Du Cange le mot *cassibula* désignant une chasuble, car il est associé dans le même article au vocable *capa*.

« Notons le cérémonial de la visite :

« Après avoir accompli sa visite pastorale dans tout son diocèse, l'archevêque Théophile de Chevron visite, à son retour, son église métropolitaine.

« Il est accompagné des personnages à ce obligés — et même par quelques chanoines, bien que ceux-ci ne le fussent point — et, vêtu du pluvial, coiffé de la mitre simple, le bâton pastoral en main, il quitte son palais sous un dais porté par les conseillers de la ville.

« Après avoir visité le tabernacle où il trouve la pyxide dont nous avons parlé plus haut, il donne avec elle la bénédiction, proclame des indulgences, se promène processionnellement dans l'église, prie pour les morts, entend un sermon et remet au lendemain la fin de sa visite.

« Le lendemain l'archevêque dit la messe, prononce un sermon, donne le sacrement de la confirmation, retourne à son palais et en revient après dîner pour visiter l'église et la sacristie.

« Pendant cette visite, il ordonne de réparer les fonts baptismaux, la pyxide d'airain dans laquelle on porte le viatique, et de couvrir le tabernacle d'un dais de couleur verte : et ce, sous peine d'amende.

« Cette analyse nous semble suffire et dispense de publier le document que notre correspondant nous a adressé. »

M. Edmond Le Blant rend compte d'une communication de M. Espérandieu, correspondant du Comité à Bonifacio.

« La notice envoyée par M. le capitaine Espérandieu contient, avec des notes intéressantes, la reproduction de quelques feuillets d'un manuscrit de la Mazarine intitulé : *Épitaphes et autres inscriptions de tombeaux, etc., recueillies par Du Buisson Aubenay* (*Anciens monumens, médailles et monnoies*). Ce sont des communications adressées à l'auteur par un grand vicaire d'Arles nommé Fontaynes.

« La lecture de ces pages m'a rappelé tout d'abord un manuscrit de même nature que j'ai vu autrefois à la Bibliothèque de l'Arsenal et que M. de Laurière a publié en 1876 [1]. C'est un recueil intitulé *Antiquités d'Arles par M. Rebatu, écuier, conseiller du Roy au siége sénéchal de cette ville*. Il est beaucoup plus étendu que celui de la Mazarine et leur seule différence, car la rédaction des deux textes est à peu près identique, est que le manuscrit copié par M. le

[1] *Congrès archéologique de France*, t. XLIII.

capitaine Espérandieu porte la date de juin 1640, tandis que celui de Rebatu n'est que de 1655. Le texte de la Mazarine a donc, à ce point de vue, son importance et je crois utile de le reproduire. J'ajoute que les documents de cette nature méritent d'être relevés. Avec deux textes du Dante et de l'Arioste et quelques dessins de Beauménil, ils sont à peu près les seuls qui nous rappellent ce qu'était naguère encore, c'est-à-dire avant l'établissement du chemin de fer, l'aspect des Aliscamps couverts de leurs grands sarcophages.

M. Edmond Le Blant fait la communication suivante :

« M. Cornillon, conservateur du Musée de Vienne, m'a adressé, avec prière de l'offrir en son nom au Comité, la photographie de la belle mosaïque découverte en 1891 à Saint-Romain-en-Gall, et acquise par le Musée du Louvre.

« Notre correspondant m'a également transmis trois fragments d'inscriptions trouvés cette année même à l'église Saint-Pierre de Vienne. Deux de ces débris, que je renverrai à l'examen de M. Cagnat, sont païens. On lit sur le troisième, qui est chrétien :

B O C L A R
DEPOSITIO

Le Comité procède à l'élaboration du programme à soumettre aux Sociétés savantes pour le Congrès de la Sorbonne en 1893.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

PROGRAMME

DU

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

POUR 1893

1° Rechercher les épitaphes, inscriptions de synagogues, graffites en langue et en écriture hébraïques qui n'ont pas encore été signalés ou ont été imparfaitement publiés jusqu'à présent.

2° Rechercher les inscriptions arabes, épitaphes, dédicaces de mosquées, légendes de portes, de minbar, etc., antérieures à la conquête turque qui se trouvent dans l'un des trois départements algériens ou dans la Régence de Tunis.

3° Faire une étude sur l'art de la mosaïque dans notre pays depuis les temps antiques jusqu'au moyen âge.

Signaler les monuments existants et consulter, pour l'antiquité, les travaux d'Artaud et de Loriquet sur les célèbres mosaïques de Lyon et de Reims. Pour le moyen âge, se reporter à ceux d'Émeric David, de Viollet-le-Duc, de Müntz, les Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, etc.

Étudier la technique particulière de la dalle funéraire conservée à l'abbaye de Saint-Denis et connue sous le nom de tombeau de Frédégonde.

Mentionner, comme dérivant de la mosaïque proprement dite, les pierres sépulcrales, les inscriptions et bas-reliefs dont le champ est ou a été semé de verroteries ; de cette sorte sont le couvercle du sarcophage de Boetius, évêque de Vénasque à la fin du VIe siècle, les inscriptions et graffites un peu postérieurs trouvés par le R.P. de La Croix dans l'hypogée de Poitiers, la sculpture du jubé de Bourges.

Compléter le travail par une étude sur les mosaïques de l'Afrique romaine : les pavés d'édifices profanes ou religieux et les tombes du type de Tabarca.

4° Signaler les objets antiques conservés dans les musées de province et qui sont d'origine étrangère à la région où ces musées se trouvent.

Par suite de dons ou de legs, bon nombre de musées de province se sont enrichis d'objets que l'on est souvent fort étonné d'y rencontrer. Dans nos villes maritimes en particulier, il n'est pas rare que des officiers de marine ou des voyageurs aient donné au musée de la localité des antiquités parfois fort curieuses qu'ils avaient recueillies en Italie, en Grèce, en Orient. Quelques villes ont acquis de la sorte de fort belles collections dont elles sont justement fières. Un beaucoup plus grand nombre ne possèdent que quelques-unes de ces antiquités étrangères à la région, et ces objets, isolés au milieu des collections d'origine locale, échappent bien souvent à l'attention des érudits qui auraient intérêt à les connaître. Ce sont surtout ces objets isolés qu'il est utile de signaler avec dessins à l'appui et en fournissant tous les renseignements possibles sur leur provenance et sur les circonstances qui les ont fait entrer dans les collections où on les conserve actuellement.

5° Signaler les actes notariés du XIVe au XVe siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes, et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

Il est peut-être superflu de remarquer que la meilleure façon de présenter les documents de ce genre au Congrès serait d'en faire un résumé, où l'on s'attacherait à mettre en relief les données nouvelles qu'ils fournissent à l'histoire de l'art, et à faire ressortir les points sur lesquels ils confirment complètement ou contredisent les renseignements que l'on possède d'autre part.

6° Dresser la liste avec plans et dessins à l'appui des édifices chrétiens d'une province ou d'un département réputés antérieurs à l'an mil.

La longue période qui s'étend de la chute de l'empire romain à l'an mil est pour l'histoire de l'art en France la plus obscure. On ne pourra y apporter quelque lumière qu'en dressant une statistique des monuments présumés appartenir à cette époque et en en discutant ensuite l'âge avec soin. C'est aux habitants de la province de réunir les éléments de cette enquête.

7° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France qui ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire, c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent un air de famille. Ainsi on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région ; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre ou brisé, croisées d'ogives, coupoles) ; comment les bas-côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes ; s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef, ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas-côtés ; quelle est la forme et la position des clochers ; quelle est la nature des matériaux employés ; enfin, s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

8° Rechercher dans chaque département ou arrondissement les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

La France est couverte de ruines féodales dont l'importante étonne les voyageurs. Or, bien souvent de ces ruines on ne sait presque rien. C'est aux savants qui habitient nos provinces à décrire ces vieux monuments, à restituer le plan de ces anciens châteaux, à découvrir les documents historiques qui permettent d'en connaître la date et d'en reconstituer l'histoire. Les monographies de ce genre, surtout si elles sont accompagnées des dessins si nécessaires pour leur intelligence, seront toujours accueillies avec faveur à la Sorbonne.

9° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes ou les particuliers, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner autant que possible les groupes et plans.

Cet article du programme ne réclame aucune explication. Le Comité croit devoir seulement insister sur la nécessité de joindre aux communications de cet ordre des dessins en plan et en élévation.

10° Signaler, comme l'a fait dans son *Traité des superstitions* l'abbé Jean-Baptiste Thiers, mort en 1703, les restes de vieilles croyances et pratiques superstitieuses qui peuvent subsister dans certaines parties de la France.

Croyance aux phylactères ; à la valeur surnaturelle de certains mots dépourvus de sens ; à la vertu curative spéciale de certains saints et de leurs tombes.

Pèlerinages à des roches ou à des fontaines.

Degré de diffusion locale des livres de superstitions populaires : Clé des songes, traité du Grand Albert et autres recueils toujours réimprimés, reproduisant des signes, figures et formules en usage depuis plusieurs siècles.

Feux de la Saint-Jean.

Paroles de l'Évangile détournées de leur sens.

Invocation des anges Uriel, Assiriel, Iniel, Azarael et autres de même sorte.

11° Signaler dans chaque région de la France les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits.

Il existe encore dans un grand nombre d'églises, principalement dans le Centre et le Midi, des reliquaires, des croix et autres objets d'orfèvrerie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. C'est aux savants de province qu'il appartient de rechercher ces objets, d'en dresser des listes raisonnées, d'en retracer l'histoire, de découvrir où ils ont été fabriqués et, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen âge.

12° Rechercher dans les monuments figurés de l'antiquité ou du moyen âge les représentations d'instruments de métier.

On sait combien il est souvent difficile de déterminer l'âge des outils anciens que le hasard fait parfois découvrir. Ce n'est qu'en s'aidant des peintures et des sculptures où les artistes de l'antiquité et du moyen âge en ont figuré, qu'on peut établir avec quelque certitude les caractères propres à ces objets aux diverses époques de notre histoire.

13° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule antique. Signaler les endroits où cette industrie s'est perpétuée depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Les vases, les statuettes de terre cuite que l'on ramasse sur tous les points de l'ancienne Gaule sont le plus souvent des produits de l'industrie indigène. Les noms gaulois que l'on relève sur beaucoup de marques de potiers suffiraient à le prouver. Mais on est très mal fixé encore sur les centres de fabrication où les habitants de la Gaule allaient s'approvisionner. C'est un point de l'histoire industrielle de notre pays qu'il

serait intéressant d'étudier. Il y aurait lieu de rechercher en même temps si ces anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'époque antique et si, comme on l'a constaté pour d'autres industries, une partie des centres de production céramique que nous trouvons au moyen âge ne sont pas établis sur les même lieux où nos ancêtres gallo-romains avaient installé leurs fours bien des siècles auparavant.

14° Recueillir des documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume dans une région déterminée.

On connaît aujourd'hui dans leurs traits essentiels les principaux éléments du costume de nos pères. Mais à côté des grandes lois de la mode, que l'on observait partout plus ou moins, il y avait dans beaucoup de provinces des usages spéciaux qui influaient sur les modes. Ce sont ces particularités locales qu'on n'a guère étudiées jusqu'ici, sauf pour des époques très voisines de nous. Il serait intéressant d'en rechercher la trace dans les monuments du moyen âge.

15° Étudier, dans les *Acta sanctorum*, parmi les biographies des saints d'une région de la France, ce qui peut servir à l'histoire de l'art dans cette région.

Quoique souvent bien postérieures aux faits qu'elle rapportent, les vies des saints sont une précieuse source de renseignements encore trop peu explorée. Elles peuvent être d'une grande utilité pour l'histoire des arts, à la condition de bien déterminer, avant d'en invoquer le témoignage, l'époque où elles furent écrites.

16° Signaler les découvertes numismatiques faites soit isolément, soit par groupes, dans une circonscription déterminée. Les classer par époques depuis les temps les plus reculés (époque gauloise) jusqu'au XVIIIe siècle. — Étudier les causes historiques et économiques qui justifient la présence de ces monnaies.

SÉANCE DU 11 JUILLET 1892

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Bondurand, correspondant du Comité à Nimes, envoie une note sur une inscription dédicatoire conservée dans l'église de Carsan (Gard). — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Cartailhac, correspondant du Comité à Toulouse, rend compte de l'Exposition des arts retrospectifs de Rodez et sollicite une subvention en faveur de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Antoine Thomas, correspondant honoraire du Comité, envoie une note sur le compte de Gilles le Tailleur publié dans le *Bulletin archéologique* de 1891. — Renvoi à M. Darcel.

M. Robert Triger, correspondant du Comité au Mans, envoie une note sur la maison dite de la reine Bérangère au Mans. — Renvoi à M. de Montaiglon.

M. l'abbé Guichard, curé de Pupillin, annonce au Comité qu'il va reprendre ses fouilles à Grozon et demande une nouvelle subvention. — M. Reinach appuie cette demande qui est accueillie favorablement par le Comité.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

L'art en Saintonge et en Aunis, arrondissement de Saintes, 13e fasc., par MM. Julien-Laferrière et Georges Musset;

L'art roman à Charlieu et en Brionnais, par M. Thiollier.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. le Président rappelle à la Section la perte inattendue qu'elle vient de faire en la personne de M. Auguste Castan, membre non résidant du Comité pour la Section d'archéologie : « La perte de ce savant nous

est particulièrement regrettable. Antiquaire en même temps que médiéviste, il avait étudié à un double point de vue l'histoire de la Franche-Comté. Les monuments de Besançon, les restes romains qui s'y retrouvent, avaient appelé son attention toujours en éveil. Parmi ses travaux si nombreux, je citerai son volume sur le Capitole de Vesontio et sur les capitoles provinciaux du monde romain. C'est un livre témoignant de lectures étendues et de l'exacte connaissance des documents laissés à ce sujet par les écrivains de l'antiquité et par ceux du moyen âge. Nous ne pouvons que nous associer à l'hommage rendu par la Section d'histoire à la mémoire de notre savant confrère. »

M. de Barthélemy rend compte d'une note envoyée par M. de Cardailhac, avocat à Tarbes, et qui a pour but de signaler une localité de l'île de Corse dans laquelle il a trouvé des vestiges nombreux de l'occupation romaine. Ses premières fouilles ont eu pour résultat de constater la présence de sépultures formées au moyen de grandes briques à rebords, analogues à celles que M. le Dr Carton a signalées en Afrique, à *Bulla Regia*. M. de Cardailhac croit que les sépultures de Corse sont à inhumation, tandis que celles d'Afrique sont à incinération.

La localité en question se nomme Porto et dépend de la commune d'Ota. On y a trouvé, il y a quelques années, un sceau en bronze portant l'inscription :

T·FLAVIVS
ELAINVS

Les débris de vases, et particulièrement d'amphores, sont communs à Porto. Dans un vase brisé, on aurait trouvé, en 1884, une certaine quantité de monnaies antiques en bronze, dont M. de Cardailhac communique les originaux; mais il paraît probable que toutes ces monnaies n'ont pas été trouvées ensemble; elles ont dû, pour la plupart, être recueillies isolément.

M. Cagnat rend compte d'une communication de M. Cornillon, correspondant du Comité à Vienne (Isère). Il s'agit de deux fragments d'inscriptions qui ont été trouvés à Vienne en avril 1892.

Le premier porte les lettres suivantes, hautes de $0^{m},025$, gravées sur une pierre épaisse de $0^{m},055$:

PONTI
EX

Il faut probablement lire... *ponti*[*fex*]...

En tout cas on ne saurait rien tirer d'un texte aussi mutilé.

Le second est également en bien mauvais état de conservation. Les lettres sont hautes de : 0m,12 à la 2e ligne ; 0m.015 à la 3e ; 0m,01 à la 4e ; 0m,03 à la 5e ; 0m,015 à la 6e ; 0m,02 à la 7e. On y lit :

N A
OPTIM
IATAE F
IIII FIL
PHORVs
Γ
ON · FIL

C'est une inscription funéraire qui contenait aux premières lignes les noms des défunts et aux dernières ceux des parents qui ont pris soin de leur sépulture.

M. Cagnat rend compte d'une note adressée au Comité par M. Dissard, conservateur du Musée épigraphique de Lyon, et contenant le texte d'une inscription romaine récemment découverte à Lyon. Il en propose l'impression dans le *Bulletin* (1).

M. A. Darcel fait un rapport verbal sur une communication de M. l'abbé X. Barbier de Montault intitulée : *L'évaporeau du Musée des Châtelliers.*

La chose ainsi désignée est une boîte à odeurs au sujet de laquelle le zélé correspondant du Comité, qui sait tant de choses, s'exprime ainsi :

« Les pièces de ce genre ne sont pas précisément rares, mais elles sont presque toujours incomplètes : aussi les a-t-on prises soit pour des épingliers, soit pour des étuis à dé. A l'intérieur de celle des Châtelliers, on remarque une éponge, traversée par une tige d'argent. L'éponge s'imbibait d'odeurs et la tige permettait de la retirer sans se mouiller les doigts, pour se la passer sous le nez.

« M. Darcel, signalant un objet analogue l'appelle simplement *boîte* (2). L'inventaire de Pétronille Garran, morte, au commencement du siècle dernier, pensionnaire chez les religieuses de La Mothe Sainte-Héraye, nous révèle son vrai nom : « un petit évaporeau d'argent. »

« L'*évaporeau,* comme l'indiquent le nom et l'éponge, est donc un petit meuble portatif, bon à mettre dans la poche et destiné à réconforter par des sels les personnes qu'affaiblissaient les *vapeurs.*

(1) Voir ci-après, p. 331, le texte de cette note.

(2) *Bull. arch. du Com. des trav. hist.*, 1890, p. LXXXII.

« L'*évaporeau* des Châtelliers est en argent, à huit pans, fait en façon d'étui plat, à angles abattus. La gravure au trait qui le décore représente un arbre, une maison, des fruits et, aux angles, un treillissé à feuillages. Le couvercle, bombé, est agrémenté de deux rangs de moulures.

« Le poinçon, frappé deux fois, a pour marque une fleur de lis. Sur l'exemplaire de M. Gaillard de La Dionnerie, à Poitiers, la fleur de lis surmonte trois points et est couronnée.

« Le style reporte l'objet au règne de Louis XIV.

« La hauteur de l'évaporeau est de $0^{m},04$ et sa largeur de $0^{m},02$. »

« Le Musée des Châtelliers où cet objet est conservé est une collection particulière, formée de tous les vestiges de l'ancienne abbaye cistercienne des Châtelliers, qui appartient à la famille Garran de Balzan. Notre savant correspondant qui a classé cette collection en a longuement parlé dans diverses revues de l'Ouest; d'autre part nous rappellerons que M. le capitaine Espérandieu a fait connaître ici-même les curieux carrelages qui constituent, à coup sûr, le plus intéressant reste de l'ancienne abbaye. »

M. l'abbé Barbier de Montault a également communiqué au Comité les empreintes de deux gaufriers découverts par M. Michel. Le rapporteur propose de les envoyer au Musée du Trocadéro où nombre d'empreintes analogues sont déjà conservées.

M. Eugène Müntz rend compte d'une notice de M. Bourdery, correspondant du Comité à Limoges, sur un triptyque émaillé conservé au Musée d'Orléans. Ce triptyque représente l'Annonciation entre deux prophètes. Il appartient à la fin du xve siècle et rappelle la manière de l'artiste connu sous le nom de Monvaerni. La description qu'en donne M. Bourdery mérite d'être reproduite dans le *Bulletin* (1). Il convient seulement d'y ajouter une observation, c'est que M. Bourdery a tort de s'étonner de la laideur des prophètes placés aux côtés de la Vierge. Nul doute que l'artiste ait simplement voulu reproduire le type juif, tel que le concevait la grande majorité de ses contemporains.

M. Salomon Reinach rend compte d'une communication de M. Godard-Faultrier, correspondant du Comité et directeur du Musée d'Angers, qui signale les découvertes suivantes :

1° En août et septembre 1891, des ouvriers creusant un égout sous

(1) Voir ci-après le texte de cette communication.

le parvis de la cathédrale d'Angers ont découvert un cercueil de pierre calcaire en forme d'auge, et plus haut vers le sud, deux cintres en schiste ardoisier d'environ $4^{m},50$ sur 2 mètres de profondeur chaque. Ces deux arceaux paraissaient destinés à soutenir des tuyaux en terre cuite. Le cercueil et une quinzaine de conduits furent transportés au Musée. D'après l'*Union de l'Ouest* du 16 septembre, le tombeau serait celui de Guillaume Fournier, dont l'épitaphe se voit à la cathédrale. Les deux cintres en schiste ardoisier et les tuyaux en terre cuite proviendraient d'un baptistère par immersion. Les tuyaux sont revêtus d'un vernis minéral imperméable; M. Godard-Faultrier les attribue au VIe siècle.

2° La *Tour Vilbon*, masquée depuis trois siècle, a été rendue à la lumière; un somme de 4,400 francs a été votée pour en assurer la conservation.

3° Dans un grenier de l'ancien couvent des Jacobins d'Angers, aujourd'hui gendarmerie, on a découvert des peintures à la détrempe, restes d'un semis de fleurs de lis du XVIe siècle et qui décoraient la voûte de l'ancienne bibliothèque du couvent.

Le rapporteur propose de remercier M. Godard-Faultrier de cette communication et de déposer sa note aux Archives.

M. Salomon Reinach rend compte des dernières fouilles exécutées par M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure :

Profitant des grands travaux de voirie qui se font actuellement à Nantes, M. Léon Maître, archiviste du département, a pu étudier les fondations de deux édifices chrétiens, demeurés presque entiers dans les faubourgs et cachés jusqu'ici aux regards par un épais badigeon. Au bas du côteau de Saint-Similien, on a retrouvé une construction en briques de l'époque gallo-romaine où M. Maître est disposé à reconnaître des thermes. Les recherches pourraient être poursuivies à peu de frais. En conséquence, M. Reinach propose au Comité d'accorder une subvention à M. Maître. — Cette proposition est adoptée.

MM. Müntz et de Montaiglon rendent compte de divers ouvrages, pour lesquels des demandes de souscription ont été adressées au Ministère.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,
R. de Lasteyrie,
Membre du Comité.

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 1892

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. le président de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme annonce la découverte à Luc d'une mosaïque romaine d'une belle conservation. Il sollicite une subvention pour la faire enlever et transporter au Musée de Valence. — M. Héron de Villefosse, qui a vu cette mosaïque sur place, appuie la demande de subvention. — Le Comité, après en avoir délibéré, est d'avis qu'il y a lieu d'accueillir favorablement cette demande.

M. Henri Beaune, correspondant du Comité à Lyon, envoie une note relative aux inscriptions des anciennes cloches de l'église de Vitteaux (Côte-d'Or). — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Ch. Berthelet, correspondant du Comité à Arlay (Jura), envoie une note sur la découverte d'une station de la période paléolithique au lieu dit Mont-Fied, dans la commune d'Arlay. — Renvoi à M. Bertrand.

M. Bondurand, correspondant du Comité à Nîmes, envoie une notice accompagnée d'un estampage sur une inscription conservée dans l'église de Carsan (Gard). — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Dissard, correspondant honoraire du Comité à Lyon, envoie une note avec un estampage relative à un fragment d'inscription antique, récemment découvert à Lyon. — Renvoi à M. Cagnat.

M. L. Duval, correspondant du Comité à Alençon, envoie une note sur la découverte de diverses antiquités au Petit-Oisseau (Sarthe), sur la route de Pont-de-Gennes. — Renvoi à M. de Barthélemy.

M. Théophile Eck, correspondant du Comité à Saint-Quentin, envoie :

1° Une note sur la découverte à Saint-Quentin des substructions d'une ancienne église. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

2° Une note sur les cimetières barbares de Lucy-Ribemont et de Chalandry (Aisne). — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Jadart, correspondant du Comité à Reims, annonce la découverte en cette ville de deux nouvelles mosaïques gallo-romaines. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. de Laigue, correspondant du Comité à Cadix, envoie :

1° Une note sur un bijou égyptien découvert dans la nécropole phénicienne de Cadix. — Renvoi à M. Maspéro.

2° Une note sur deux inscriptions latines découvertes aux environs de Cadix. — Renvoi à M. Cagnat.

M. Laurent, correspondant du Comité à Mézières, envoie une note sur des fouilles exécutées à Belval-Bois-des-Dames, canton de Vouziers (Ardennes). — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Liénard, correspondant honoraire du Comité à Verdun, envoie une note sur une peinture murale de l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun. — Renvoi à M. Müntz.

M. Joseph Roman, correspondant du Comité dans les Hautes-Alpes, envoie la copie d'un inventaire des munitions de guerre, des provisions de bouche et du mobilier du château de Serres vers 1577. — Renvoi à M. Darcel.

M. Dufourcet, président de la Société de Borda à Dax, envoie l'estampage d'une inscription du moyen âge récemment découverte dans les fouilles de l'église Saint-Vincent à Dax. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Thiollier, correspondant du Comité à Saint-Étienne, envoie une note, accompagnée d'un dessin à la plume, sur la porte de l'église de Chamalières-sur-Loire. — Renvoi à M. Courajod.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Un tableau de l'église de Poussay (*Vosges*), par M. Charles Guyot avec *Observations* de Mgr Barbier de Montault. — *Trois fers à hosties du Midi. — Un chandelier flamand du* XVe *siècle. — Le crucifix de l'église de Vautebis. — Procès-verbaux de consécration d'églises en Anjou. — Le trésor de l'église paroissiale de Saint-Yrieix*, par Mgr Barbier de Montault;

Carreaux vernissés de Sezanne (*Marne*), par M. de Baye;

État des études historiques et archéologiques dans le département de la Corrèze, par M. René Fage;

Le plan primitif de Saint-Martin de Tours d'après les fouilles et les textes, par Mgr Chevalier.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. le Président annonce en ces termes la mort de M. Émile Taillebois :

« Le Comité des travaux historiques vient de perdre l'un de ses collaborateurs les plus zélés, M. Émile Taillebois, secrétaire de la Société de Borda et notre correspondant à Dax.

« J'ai eu, il y a quelques années, le plaisir de le voir dans son cabinet richement meublé de documents de toutes sortes, inscriptions, moulages, manuscrits, collections de monnaies. Rien, en effet, de ce qui touchait aux questions historiques n'échappait à son activité. Ses nombreuses publications l'attestent ; je citerai, entre tant d'autres, ses intéressantes recherches sur la numismatique de la Novempopulanie, sur les absides romanes des églises des Landes, sur la ville d'Hastingues et l'abbaye d'Orthous. Tout récemment encore, nous avons reçu de lui l'estampage d'une inscription romaine découverte dans le Gers au hameau de Bebiard. Au milieu de ses occupations professionnelles, M. Taillebois avait su trouver le temps de travailler utilement pour la science. Il laisse après lui un bon exemple et nous ne pouvons que saluer sa mémoire, en nous associant aux regrets que cause sa perte. »

M. de Barthélemy rend compte de l'examen qu'il a fait du spécimen envoyé par M. Joseph Roman d'un projet d'inventaire des sceaux de la collection de pièces originales conservée au Cabinet des titres à la Bibliothèque nationale. — Le Comité décide qu'il y a lieu de demander à l'auteur l'envoi d'un spécimen plus étendu avant de se prononcer sur ce projet de publication.

M. Darcel rend compte d'une note de M. Antoine Thomas sur le fragment des Comptes de Gilles Le Tailleur publié dans le *Bulletin archéologique* de 1891. Avant de se prononcer sur les observations de M. Thomas, il demande que l'on écrive à M. Vayssière, archiviste de l'Allier, pour le prier de vérifier la lecture des passages sur lesquels portent ces observations.

M. de Montaiglon rend compte d'une note de M. Robert Triger, correspondant du Comité au Mans, sur la maison de la reine Bérengère au Mans. L'auteur de la communication vient de publier une monographie détaillée de cette curieuse construction ; il est donc inutile d'insérer dans le *Bulletin* le texte même de sa communication, il suffira de l'en remercier et de la déposer aux Archives du Comité.

M. Salomon Reinach rend compte d'une communication de M. De-

gardins, vice-consul de France à Cardiff, relative à quelques découvertes archéologiques faites récemment dans le pays de Galles. Il s'agit notamment d'une villa romaine pavée de mosaïques. Le rapport de M. Degardins est rédigé d'après des publications locales qui ne sont guère connues en dehors de la région. Toutefois ces découvertes ne présentant aucune particularité bien remarquable, il suffira de déposer ce rapport aux archives du Comité, et de remercier l'auteur de la communication.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1892

La séance est ouverte à quatre heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

La Société des Amis des sciences et des arts de Rochechouart demande une subvention pour faire des fouilles à Cassinomagus. — Renvoi à M. Longnon.

M. Rousset, correspondant du Comité à Uzès, communique au Comité une épée et un pistolet de sa collection. — Renvoi à M. de Montaiglon.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Inventaires bas-limousins du XVIIIe siècle, par M. l'abbé Barbier de Montault ;

Recherches sur le retable de Saint-Martin et sur Simon Marmion, par M. l'abbé Dehaisnes.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. de Lasteyrie dépose sur le bureau le 3e fascicule du tome II de sa *Bibliographie des Sociétés savantes*. Il saisit cette occasion pour faire ressortir la part considérable qui revient dans ce travail à ses deux dévoués collaborateurs, M. Eugène Lefèvre-Pontalis et M. Bougenot.

M. de Lasteyrie fait un rapport sommaire sur une demande de subvention formée par la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. — Le Comité, considérant les services rendus par cette association principalement pour l'organisation du Musée de Rodez, émet un avis favorable.

M. Alexandre Bertrand rend compte d'une communication de M. Borrel, correspondant du Comité à Moûtiers-en-Tarentaise, rela-

tant la découverte en Tarentaise d'une hachette en cuivre rouge et d'un poignard en bronze dont il envoie les dessins. Il y joint le dessin d'une belle aiguière en étain *possédée par héritage* (sic) [1].

« La hachette aurait été trouvée par un paysan à l'endroit même où, en 1875, il avait découvert, sous les racines d'un noyer, un tombeau en dalles contenant des ossements humains, des bracelets en bronze et un petit vase en pierre fabriqué au tour, avec des ciseaux de tourneur. Cette hachette appartenait-elle à ce tombeau? La chose est très douteuse. Est-elle réellement en cuivre? On peut en douter également. Il n'y a aucune conclusion à tirer de cette découverte : cette hachette, complètement plate, est de la forme la plus ordinaire.

« Le petit poignard en bronze, d'une longueur de vingt centimètres est une pièce bien conservée, à lame triangulaire, de type connu, probablement un poignard de sacrifice. Il est fondu d'un seul jet, lame et poignée. La patine, verte, lisse et brillante, dit notre correspondant, est remarquable. Il a été trouvé en terre par un paysan de la commune de Naves, limitrophe de celle de Briançon. M. Borrel pense qu'il provient de cette dernière localité. Il n'y a rien à dire de plus touchant ce poignard. Les collections où sont la hachette et le poignard ne sont point indiquées ».

M. Bertrand propose de déposer le rapport et les dessins de M. Borrel au Musée de Saint-Germain. — Adopté.

M. Bertrand ne saurait dire à quelle époque exacte appartient l'aiguière en étain communiquée par M. Borrel. Des armoiries, gravées au-dessous du bec, pourraient servir à en déterminer la date. Mais le rapporteur ne se croit pas en mesure de suivre notre correspondant dans les conjectures qu'il propose. Il demande en conséquence que cette partie du rapport soit renvoyée à un collègue plus compétent.

M. Darcel, après avoir examiné le dessin représentant cette aiguière, est d'avis qu'elle ne saurait être antérieure au XVIIe siècle.

M. Bertrand rend compte d'une communication de M. Berthelet, correspondant honoraire du Comité à Arlay (Jura), annonçant que sur le territoire de la commune d'Arlay, au lieu dit *Mont-Fied*, dans une grotte à stalactites découverte en 1889, des travaux de déblaiement ont mis au jour des ossements brisés, des silex taillés à éclats et quelques grossiers essais de gravure sur des ossements d'animaux. M. Berthelet s'offre à tenir le Comité au courant de ces décou-

[1] Il ne dit pas si cette aiguière est sa propriété.

vertes. Jusqu'ici la moisson est bien maigre, mais il ne peut y avoir qu'avantage à ce qu'il continue à prendre des notes sur les trouvailles ultérieures et à les communiquer au Comité.

M. Bertrand entretient enfin le Comité d'une découverte faite à Rosny-sur-Seine, et qui a une réelle importance; elle est même beaucoup plus intéressante qu'on ne l'avait supposé d'abord. Il ne s'agit pas seulement d'un vulgaire cimetière mérovingien, cimetière à sarcophages de plâtre appartenant à de pauvres gens : sous l'église de Rosny, aujourd'hui détruite, a été constatée l'existence d'un édifice des premiers temps du christianisme, dont les fondations, grâce à la générosité de Mme veuve Lebaudy, ont pu être dégagées. Un architecte en relève le plan. Les objets découverts sont déjà en grande partie déposés au Musée de Saint-Germain, mais il ne convient pas d'entrer actuellement dans de plus grands détails, M. l'abbé Thomas, curé de Rosny, étant dans l'intention d'adresser au Comité un rapport détaillé.

M. Cagnat donne lecture du rapport suivant :

« M. Dissard, conservateur des Musées de Lyon, et correspondant du Comité, adresse la copie et l'estampage de deux inscriptions.

« La plus importante ayant été publiée déjà par M. Allmer[1], il est inutile de la reproduire ici.

« La seconde se lit sur un fragment de bronze recueilli aux environs de Clermont-Ferrand. Elle porte :

ⒸMPRꝘNVS

en lettres de 0m,015 assez profondément gravées.

« M. Dissard appelle l'attention sur ce nom, probablement gaulois.

« Notre correspondant nous signale aussi, la récente découverte, à Saint-Romain-en-Gall (Rhône), d'un nouveau médaillon en terre cuite relatif à la fondation de Lyon. Ces médaillons, on le sait, ornaient la panse de petites bouteilles en terre cuite, analogues à nos gourdes de voyage. Celui dont parle M. Dissard ne mesurait que six centimètres de diamètre; il est recouvert d'une couverte brune à reflets bronzés. L. Munatius Plancus et le Génie de Lyon y sont représentés de la même manière que sur les trois exemplaires incomplets déjà publiés, quoique l'exécution soit d'un style un peu différent. Au-dessus des figures on aperçoit encore le mot FELICITER; la partie

[1] *Revue épigraphique*, 1892, p. 197.

inférieure gauche, où devait se lire le salut adressé par le Génie de la colonie: OPTIME AVE, n'existe plus. Ce fragment a été acquis pour les collections du Musée de Lyon. »

M. Cagnat rend compte d'un envoi de M. de Laigue, consul de France et correspondant du Comité à Cadix. Il s'agit de deux inscriptions latines découvertes dans les nécropoles de l'ancienne Gades.

Ces inscriptions ayant été communiquées depuis longtemps à la Société des Antiquaires de France, il n'y a pas lieu de leur donner place dans le *Bulletin*.

M. A. Darcel communique au Comité divers estampages qui lui ont été envoyés par M. C. Pinchaud, avocat à Moncoutant (Deux-Sèvres).

« Le premier est celui de la moitié d'un moule en schiste pour un crucifix. L'œuvre est barbare et semble beaucoup plus moderne que ne l'indiquerait cette particularité iconographique que le Christ est fixé à la croix par quatre clous. Ce moule a été trouvé à Serigné (Vendée), qui n'était pas un lieu de pèlerinage.

« Les six autres estampages ont été faits sur les six faces d'un parallélipipède de fer pesant 15 kilos.

« L'une des faces est occupée par un écu de France accosté de deux ancres en sautoir, qui indiquent qu'il s'agit des armes d'un prince de la famille royale pourvu de la dignité d'amiral. Ce doit être le duc de Penthièvre si l'on reconnaît Louis XV dans le profil affronté à une fleur de lis florencée. L'écu de France, accosté de deux ailes, qui remplacent économiquement les deux anges du support de jadis, et qui semblent avoir été surtout usitées au XVIIIe siècle, une couronne royale, un buste de Minerve(?), un chef de Saint-Jacques de Compostelle, et enfin un lion tenant un écu lisse, complètent la série des figures gravées sur les autres faces.

« Il semble que le bloc de fer qui porte ces entailles est un moule de fondeur de cloches, dans le genre des moules de bois naguère communiqués au Comité. Les dimensions restreintes de ces sujets éloignent la pensée que ce moule ait servi à des fondeurs de plaques de cheminées, les détails de celles-ci étant de dimensions plus considérables d'ordinaire. »

M. A. Darcel fait un rapport verbal sur la communication par M. J. Roman, de l'Inventaire des munitions de guerre et de bouche ainsi que du mobilier du château de Serres en 1577.

« Le château de Serres était une des places de sûreté accordées

aux protestants du Dauphiné par l'Édit de Poitiers de 1577. La partie de l'inventaire qui concerne le mobilier est de peu d'importance, celui-ci étant réduit au strict nécessaire à une simple garnison de cinquante hommes.

« Ce qui concerne les munitions de guerre présente plus d'intérêt, car on y trouve le détail de l'armement des hommes et des choses nécessaires pour l'artillerie, qui semble composée de six canons, quoique l'on trouve le mot *canon* seulement au singulier dans différents articles. Mais les objets qui lui sont nécessaires sont mentionnés par 6 ou par multiples de 6. »

Le document est court et, à cause de l'intérêt que peut présenter cette partie, le rapporteur en propose la publication [1].

M. Courajod rend compte d'une note de M. Thiollier, correspondant du Comité dans la Haute-Loire, signalant le danger que peut courir la vieille porte en bois sculpté de l'église de Chamalières-sur-Loire, si on la déplace, comme il en est question. — Le Comité, après avoir entendu les explications du rapporteur, décide qu'il convient de signaler l'intérêt que présente cette porte à la Commission des Monuments historiques, et de l'inviter à prendre les mesures qu'elle croira convenables pour en assurer la conservation.

M. Héron de Villefosse fait un rapport sur une communication de M. H. Jadart, annonçant la découverte, à Reims, de deux nouvelles mosaïques trouvées dans un terrain dépendant de la maison n° 37 de la rue de Vesle. L'une de ces mosaïques est ornée d'un médaillon central occupé par deux lutteurs d'un caractère spécial. Notre correspondant se réserve de transmettre ultérieurement au Comité une description complète de ces monuments, accompagnée de photographies.

M. de Lasteyrie rend compte d'une note communiquée par M. Henri Beaune, correspondant du Comité à Lyon, et relative aux anciennes cloches de l'église de Vitteaux (Côte-d'Or). Bien que les inscriptions gravées sur ces cloches n'offrent point un intérêt fort grand, on peut les publier [2]. Il y a toutefois lieu de faire les plus expresses réserves quant à la date attribuée à l'une de ces inscriptions. Le respectable chapelain qui nous en a conservé le texte la fait remonter au xe siècle. Rien dans son contexte ne justifie cette attribution invraisemblable.

[1] Ce document sera inséré dans le *Bulletin* de 1893.
[2] Cette communication sera insérée dans le *Bulletin* de 1893.

M. Eugène Müntz rend compte d'une communication de M. Liénard, correspondant honoraire du Comité à Verdun.

« Le mémoire de M. Liénard est consacré à un fragment de peinture murale qui se trouvait autrefois dans l'infirmerie de l'abbaye de Saint-Vanne (aujourd'hui une des casernes) de Verdun.

« Ce fragment, dont il prit copie en 1873, avant sa destruction, représentait, d'après M. Liénard, la parabole du Mauvais riche [1] : on y voyait, à gauche, un vieillard marchant péniblement appuyé sur un bâton (Lazare); un peu plus loin, le même personnage étendu mort sur le sol, tandis que son âme s'échappe sous la forme d'un enfant nu. A droite, un ange portant l'âme à un vieillard assis (Abraham) tenant dans son giron une foule d'autres âmes.

« L'explication que M. Liénard donne du sujet paraît satisfaisante.

« En ce qui concerne la date de ce curieux fragment, il y aurait sans doute lieu de la reculer plus que ne le fait M. Liénard.

« Autant qu'on en peut juger par le dessin joint au mémoire, les figures offraient, en effet, une sévérité peu compatible avec les tendances que nous savons avoir été familières au XVe siècle, époque déjà si fortement engagée dans la voie du réalisme. Cette peinture devait remonter au moins au XIVe siècle.

« Malgré cette divergence de vues, le rapporteur propose d'insérer le travail de M. Liénard dans le *Bulletin*. »

M. Courajod fait observer qu'il existait jadis d'autres peintures anciennes dans la crypte de Saint-Vanne. Que sont-elles devenues aujourd'hui? Existent-elles encore? Il serait intéressant de le savoir, et l'on pourrait, avant de publier cette communication, demander à M. Liénard de renseigner exactement le Comité sur ce point. — Cette proposition est adoptée.

M. Salomon Reinach rend compte d'une communication de M. Théophile Eck relative au cimetière franc de Lucy-Ribemont (Aisne). Ce travail est intéressant et confirme complètement une observation déjà faite par M. Pilloy au sujet de l'absence de scramasaxes dans les tombes franques du département de l'Aisne. Il y a donc lieu d'imprimer cette notice.

Le même correspondant a également envoyé une note sur la découverte, à Chalandry (Aisne), d'un cimetière qui a dû servir pendant une assez longue période du Ve siècle environ jusqu'au VIIIe. L'exploration n'en est pas encore terminée, mais les indications fournies par

[1] *Luc*, XVI.

M. Eck sur cette découverte méritent d'être publiées sans plus attendre[1].

M. Salomon Reinach avait encore été chargé d'un rapport sur une communication de M. Laurent, correspondant du Comité à Mézières, au sujet de fouilles exécutées à Belval-Bois-des-Dames, dans le département des Ardennes. Mais, pour pouvoir parler utilement de ces fouilles, déjà signalées par M. Héron de Villefosse à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il serait utile que M. Laurent s'efforçât d'en envoyer des photographies.

MM. Cagnat, Müntz, Perrot, Schlumberger lisent des rapports sur divers ouvrages pour lesquels des demandes de souscriptions ont été adressées au Ministère.

M le Directeur rappelle qu'on s'est plaint à diverses reprises de la confusion qui s'est parfois produite entre les attributions de la Section de géographie historique et descriptive et celles des Sections d'archéologie ou d'histoire. Il croit que le meilleur moyen d'y remédier serait de désigner quelques membres qui pourraient s'aboucher avec pareil nombre de leurs collègues de la Section de géographie et aviseraient aux moyens de mieux définir les attributions réciproques des sections.

Cette proposition est adoptée. — Sont désignés pour représenter la Section d'archéologie, MM. Perrot, Maspéro, Cagnat et Salomon Reinach, auxquels s'adjoindront les membres du bureau.

L'ordre du jour appelle l'examen des propositions à faire à M. le Ministre en vue des distinctions honorifiques qui devront être accordées par lui au Congrès de la Sorbonne. Le Comité dresse les listes de présentation pour la Légion d'Honneur et les palmes d'officier de l'Instruction publique; l'heure étant trop avancée, on renvoie à la séance prochaine l'examen des propositions pour les palmes d'officier d'Académie.

La séance est levée à six heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,
Membre du Comité.

[1] Voir le texte de ces deux notes dans le *Bulletin* de 1893.

CARREAUX VERNISSÉS

DÉCOUVERTS

AUX CHATELLIERS, PRÈS DE SAINT-MAIXENT

(DEUX-SÈVRES)

Communication de M. le capitaine Espérandieu,
correspondant du Comité.

I

Il n'est pas de Poitevin qui ne connaisse, sur le plateau de la Gâtine, à 10 ou 12 kilomètres de Saint-Maixent, dans la direction de Parthenay, la propriété privée qui fut autrefois l'abbaye royale de Notre-Dâme-des-Châtelliers et qui appartient aujourd'hui à M. le comte Alphonse Garran de Balzan.

La communauté cistercienne, qui y a vécu jusqu'à la Révolution, avait été fondée en 1121 par Aimeri, l'un des premiers disciples de Giraud de Salles. Elle possédait une église (Pl. I) dont il ne reste plus aujourd'hui que des pans de murs qui, par leur style, accusent trois époques d'ailleurs confirmées par la chronique de l'abbaye.

La première époque remonte à la fondation même de la communauté. Le document qui l'atteste est une consécration faite, en 1156, par Chalon, évêque de Poitiers.

Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, un abbé du nom de Thomas, distingua son administration par de très importants travaux. Trop petite ou trop modeste, la primitive église des Châtelliers fut agrandie par ses soins. En 1277, Simon de Rochechouart, archevêque de Bordeaux, vint en célébrer la dédicace.

Au XVIIe siècle, à la suite des guerres de religion, de nouvelles réparations durent être faites. Trois autels, détruits par les Huguenots en 1568, furent rebâtis et bénis le 7 octobre 1685 [1].

Depuis lors — et comme beaucoup d'autres monuments religieux — l'église abbatiale des Châtelliers a disparu presque complètement. En 1790, lors de la suppression des ordres monas-

[1] Pour de plus longs détails, cf. L. Duval, *Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame-des-Châtelliers*, Niort, 1872, in-8°.

tiques, elle était encore affectée au culte, mais de nombreux désastres, dont les causes ne sont pas toutes très bien connues, avaient eu pour effet d'amener un exhaussement considérable du sol primitif.

Vendue comme bien national, ainsi que les bâtiments et les domaines de l'abbaye, Notre-Dame des Châtelliers perdit d'abord le plomb de ses vitraux : la Convention le fit prendre pour le service de ses armées. Les pierres disparurent à leur tour dès que les habitants du pays s'avisèrent de considérer le monument comme une carrière. Si bien qu'à la place de l'église il n'y avait plus qu'une prairie, lorsque Mgr Barbier de Montault, venu aux Châtelliers, au mois d'août 1887, pour y écrire une monographie de l'abbaye, eut l'idée de faire pratiquer quelques fouilles.

Les premiers coups de pioche confirmèrent pleinement toutes les espérances qu'avait pu concevoir le savant prélat. Sous une couche de terre végétale qui avait plus d'un mètre d'épaisseur, on découvrit un pavage de carreaux vernissés que l'on déblaya méthodiquement.

Les fouilles avaient été commencées dans la partie sud du chœur; on les continua pendant une quinzaine de jours, mais il fallut les interrompre faute de bras.

Au printemps de l'année suivante, Mgr Barbier de Montault revint aux Châtelliers. Les fouilles reprirent sans qu'il fût possible d'arriver au déblaiement de toute la nef. Cette fois, ce n'étaient plus les bras, mais les fonds qui faisaient défaut...

Le pavage de l'église abbatiale des Châtelliers n'est donc pas entièrement connu. Il eût sans doute mieux valu que l'on n'eût pas à constater cette lacune, mais il n'en est pas moins permis de croire que, telle qu'elle est, la découverte qui a été faite par Mgr Barbier de Montault est une des plus importantes, — si ce n'est la plus importante, — de toutes celles de même nature dont il a été question depuis longtemps.

II

A première vue, on reconnait facilement deux époques distinctes dans la grande masse des carreaux qui proviennent des Châtelliers. L'une appartient à la période gothique et correspond à l'agrandissement qui fut ordonné par l'abbé Thomas; l'autre se

rattache à quelque restauration partielle du XVIe siècle. Le procédé de fabrication des carreaux n'a pas été le même dans les deux cas. Tandis que les carreaux du XIIIe siècle sont en général incrustés, ceux du XVIe sont au contraire toujours unis.

L'argile qui les constitue est d'une nature différente. Les carreaux de la Renaissance sont formés par une pâte jaunâtre, très friable ; ceux de la période gothique par une pâte rouge brique, prenant parfois sous la cuisson une teinte pourpre, et conservant toujours une très grande dureté. Au moyen âge, la coloration des carreaux des Châtelliers n'est due qu'à la nature de la terre qui les compose et à la transparence d'un vernis jaune recouvrant toute leur surface. Ces carreaux ont été fabriqués dans un moule et non pas découpés, comme on pourrait le croire en ne s'en tenant qu'à la forme de certains d'entre eux, dans une plaque d'argile ayant reçu préalablement l'épaisseur voulue. Leurs tranches sont, en effet, légèrement inclinées de l'extérieur vers l'intérieur, dans le but évident de faciliter le démoulage par retournement. L'ornementation, parfois assez compliquée, a été obtenue à l'aide d'une matrice. Les creux qu'elle donnait sur la pâte molle étaient ensuite remplis de terre blanche, et comme celle-ci ne changeait pas de couleur sous l'action du feu, les dessins du carreau se détachaient finalement en jaune paille sous la glaçure du champ.

Comme on le voit, les carreaux des Châtelliers ne sortent pas du procédé général de fabrication, et les quatre opérations successives, moulage, estampage, remplissage du creux et « émaillage », qui ont été décrites par Viollet-le-Duc[1], se retrouvent ici parfaitement. Certains carreaux d'alternance ou de bordure sont complètement noirs. On sait que cette coloration pouvait être obtenue, soit par l'interposition, entre les vernis et le carreau, d'une couverte en terre fine noircie par un oxyde métallique [2], soit par l'action prolongée, sur le vernis en fusion, de la fumée de bois vert volontairement produite en grande quantité dans un four hermétiquement clos. J'ignore quel est le procédé qui a été suivi pour les carreaux des Châtelliers, mais il me parait préférable de penser au second, puisque le vernis est coloré et qu'on ne distingue aucune trace de couverte intermédiaire.

Tous les carreaux du XVIe siècle qui ont été trouvés aux Châtelliers sont uniformément recouverts d'une couche de vernis

[1] *Dict. raisonné d'architect.*, t. II, p. 269.
[2] *Ibid.*

opaque et ne sont pas autrement décorés. Les couleurs dont il a été fait usage sont le vert de deux nuances, clair et foncé, le jaune et le noir.

Une particularité des carreaux du XIIIe siècle, dont je dois dire un mot dès maintenant, est relative aux triangles, formé par des demi-carrés, qui, dans les réticulés, complétaient les extrémités et se plaçaient contre les bordures. Ces triangles résultent parfois d'un moulage, mais il arrive aussi qu'ils sont adhérents. Leur hypothénuse est alors indiquée par un trait profond, fait au couteau, suivant une diagonale AB du carré complet. Grâce à cette prévoyance, on conçoit que les deux triangles pouvaient entrer dans le pavage au même titre qu'un carré ou pouvaient être disjoints, par un simple coup de marteau, lorsqu'il y avait lieu de les utiliser séparément.

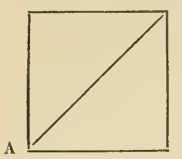

III

Au point de vue de leur emploi, les carreaux du XIIIe siècle qui proviennent des Châtelliers peuvent être divisés en deux catégories : dans la première, chaque type de carreau a un motif de décoration complet; dans la seconde, les carreaux d'un même type n'arrivent à donner un dessin complet que par leur juxtaposition par deux, par quatre ou par sept.

Les carreaux de la première catégorie peuvent même se subdiviser à leur tour en trois groupes : dans le premier, la mosaïque du pavage s'obtient par la simple juxtaposition, dans n'importe quel sens, des carreaux d'un même type; dans le second, chaque carreau ornementé se combine avec un carreau noir pour donner une mosaïque dont la forme varie au gré de l'artiste; dans le troisième, enfin, un ou plusieurs types de carreaux ornementés entrent en combinaison avec un ou plusieurs types de carreaux noirs, pour constituer une seule forme de mosaïque dont il est impossible de s'écarter.

PREMIÈRE CATÉGORIE

1er GROUPE. — Deux variétés de carreaux ayant $0^{m},128$ de côté.

1er *type*. Décoration formée par quatre fleurs de lis jaunes posées en diagonales (Fig. 1). Elles sont aboutées par le pied et laissent entre elles quatre autres fleurs de lis rouges opposées par la tête (Pl. II, fig. 6).

Fig. 1.

2e *type*. Entrelacs ainsi disposés : au centre, un quatre-feuilles; autour de lui, un carré dont les côtés, légèrement concaves, sont perpendiculaires aux diagonales du carreau ; soutenant ce carré, une croix placée dans le sens des diagonales du carreau ; enfin, s'engageant dans les extrémités de la croix, une circonférence, dont les points de tangence aux côtés sont remplacés par des demi-circonférences, de très faible rayon, meublant ainsi l'espace vide qui eût existé entre les bras de la croix (Pl. II, fig. 1).

Dans le pavage, les carreaux de ces deux types s'alignaient suivant les deux côtés d'un angle droit (Pl. II, fig. 6).

2e GROUPE. — Deux variétés de carreaux, ayant l'une $0^m,08$ et l'autre $0^m,065$ de côté, entrant en combinaison avec des carreaux noirs de mêmes dimensions.

1er *type*. Décoration formée par quatre fleurs de lis jaunes posées en diagonales sans fleurs rouges intermédiaires. Les pieds, partagés en deux branches égales, se réunissent deux à deux pour comprendre un petit carré dont les côtés sont légèrement concaves (Fig. 2).

2e *type*. Décoration peu différente de celle du type précédent; les fleurs de lis sont aboutées par le pied sur un quatre-feuilles dont le centre est marqué par un point.

Fig. 2.

Dans le pavage, les carreaux du 1er type s'alignaient suivant les deux côtés d'un angle droit et alternaient avec des carreaux noirs pour constituer un échiquier (Fig. 2).

Ceux du 2e type allaient en obliquant. On les a rencontrés :

1° Groupés par quatre et alternant avec autant de carreaux noirs (échiquier réticulé).

2° Posés 4 et 8 autour de quatre carreaux noirs, et séparés par des bandes de ces mêmes carreaux;

3° Groupés par quatre et séparés par une bande de carreaux noirs;

4° Séparant des carreaux noirs groupés par quatre (disposition inverse de la précédente);

5° Disposés en quinconce et séparés par une bande de carreaux noirs.

Dans tous les cas, les extrémités des bandes comportaient des demi-carreaux.

3e GROUPE. — Comprend onze types différents. Les quatre derniers sont uniformément colorés en noir.

Fig. 3.

1er type. Carré de $0^m,065$ de côté, décoré d'une rose à huit feuilles détachées du centre. Cette rose est entourée d'une circonférence cantonnée de quatre points (Fig. 3, A).

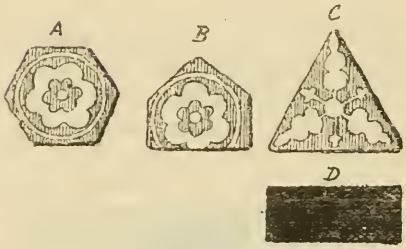

Fig. 4.

2e type. Hexagone de $0^m,04$ de côté, à peu près décoré comme le carré précédent. La circonférence n'est pas cantonnée. Ce type fournit un pentagone par la suppression d'un côté (Fig. 4, A et B).

Fig. 5.

3e type. Triangle équilatéral dont le centre est marqué par un cercle duquel se détache, vers chaque sommet, une feuille à trois lobes, prolongée du côté de la base par un trèfle très petit. Longueur du côté : $0^m,198$ (Fig. 4, C).

4e type. Carreau en forme de tau décoré de six feuilles symétriquement disposées par rapport à une tige verticale. Hauteur : $0^m,078$; largeur à la base : $0^m,08$; au sommet : $0^m,15$ (Pl. III, fig. 7).

5e *type*. Écusson renversé, décoré d'une palmette constituée par quatre feuilles trilobées issues d'un même point pris sur la tige d'un long trèfle. La base de l'écusson est en ligne brisée vers l'extérieur. Hauteur : $0^m,105$; plus grande largeur : $0^m,095$ (Fig. 5, B).

6e *type*. Triangle curviligne deux côtés concaves et un côté convexe), décoré d'une palmette constituée par trois feuilles issues d'un même point; les deux extrêmes se repliant vers celle du milieu. Hauteur : $0^m,105$; largeur à la base : $0^m,095$ (Fig. 5, A).

7e *type*. Type précédent dans lequel la palmette est remplacée par une marguerite à six pétales (Fig. 6).

Fig. 6.

8e *type*. Équerre formée par deux parallélogrammes aboutés dont les côtés ont $0^m,065$ de long. Carreau noir (Fig. 3, B).

9e *type*. Rectangle de $0^m,035$ de haut sur $0^m,098$ de large. Carreau noir (Fig. 4, D).

10e *type*. Carreau noir en forme de tau, comme le 4e type.

11e *type*. Bande curviligne de $0^m,019$ de large et $0^m,105$ de long. Carreau noir (Fig. 5, C).

Fig. 7.

Dans le pavage, les carreaux du 1er type étaient encadrés par des équerres du 8e type. Le carrelage était ainsi composé de bandes parallèles chevronnées encadrant des losanges (Fig. 7).

Les hexagones du 2e type étaient disposés en quinconce et reliés entre par des rectangles du 9e type. Les espaces vides compris entre ces rectangles étaient remplis par des triangles du 3e type (Pl. III, fig. 2).

Les T des 4e et 10e types étaient disposés en alternant par bandes parallèles : ⊤⊥⊤⊥⊤. L'ensemble offrait ainsi l'aspect d'un échiquier (Pl. III, fig. 7).

Les écussons du 5e type et les triangles des 6e et 7e types, placés côte à côte et séparés par des bandes curvilignes du 11e type, formaient une imbrication (Pl. III, fig. 1).

DEUXIÈME CATÉGORIE

1er GROUPE. — Dessin complet en deux carreaux. Un seul type. Carré de $0^m,115$ de côté décoré d'un entrelacs formé par des demi-circonférences décrites sur les côtés du carreau comme diamètres et par un carré obtenu en joignant le milieu des côtés du carreau. De très petites fleurs de lis, dont le pied se termine en boule, meublent les angles de ce carré inscrit et sont, de plus, figurées par moitié à raison de deux sur chaque côté du carreau. Ces dernières sont affrontées; les premières ne le sont pas (Fig. 8).

Fig. 8.

Dans le pavage, ces carreaux étaient disposés par bandes parallèles suivant les deux côtés d'un angle droit. Les demi-circonférences se raccordaient et les carrés inscrits donnaient un réticulé (Pl. II, fig. 5).

2e GROUPE. — Dessin complet en quatre carreaux. Deux types carrés :

1er type. Entrelacs constitué par deux ellipses croisées, meublées, au centre, d'une étoile à six raies entourée d'une circonférence. Un globule à chaque angle du carreau à l'intérieur de l'ellipse. Côté du carré : $0^m,125$ (Pl. II, fig. 2).

2e type. Demi-fleurs de lis trifoliées séparées par une bande suivant les diagonales du carreau. Deux des fleurs de lis sont affrontées; les deux autres sont divergentes. Un filet tréflé entre les pétales extrêmes et le demi-pétale central de la fleur de lis. Côté du carré : $0^m,115$ (Pl. II, fig. 4).

3e GROUPE. — Dessin complet en sept carreaux. Trois types carrés :

1er type. Décoration constituée par une fleur de lis très élargie dont les pétales extrêmes sont séparés, par un filet tréflé, d'un pétale central très allongé posé en diagonale. Deux folioles trilobées naissent à la base des pétales extrêmes. La tige de la fleur de lis se contourne sur elle-même et décrit une courbe presque circulaire pour aller se greffer sur un quart de circonférence dont

le centre est au sommet du pétale central. L'angle opposé est meublé d'un tiercefeuille qu'entoure un autre quart de circonférence de très faible rayon. Côté du carré : $0^m,125$ (Pl. IV, fig. 7).

2e *type*. Sa décoration se rapproche de celle du type précédent dont elle diffère :

1° Par le sens du quart de circonférence sur lequel se greffe la fleur de lis ;

2° Par la fleur de lis elle-même, dont les pétales extrêmes se divisent en deux feuilles trilobées ;

3° Par deux folioles qui, du quart de circonférence, accostent la pointe du pétale central de la fleur de lis ;

4° Par le motif meublant l'angle opposé du carreau, qui est ici une fleur de lis montée sur un quart de cercle et entourée d'une demi-circonférence. Côté du carré : $0^m,14$ (Pl. III, fig. 3).

3e *type*. Décoré d'un rinceau feuillagé courant entre deux quarts de circonférence décrits d'un même angle du carré, l'un avec le côté, l'autre avec le demi-côté comme rayons. Les deux angles restés vides sont remplis, l'un par un trèfle accosté de deux feuilles trilobées, l'autre, celui dont le sommet a servi de centre, d'une feuille très allongée, en forme de calice, accostée de deux demi-feuilles trilobées à tige recourbé. Côté du carré : $0^m,125$ (Pl. II, fig. 3).

Dans le pavage, les carreaux des trois types sont placés par bandes parallèles suivant les côtés d'un angle droit.

La circonférence et le dessin central dont chaque carreau contient le quart se reconstituent par la juxtaposition de quatre carreaux ; mais, pour obtenir le dessin complet du motif placé aux angles, il est nécessaire d'ajouter trois autres carreaux. On arrive alors à former :

Avec le 1er type, une rose à huit pétales entourée d'une circonférence (Pl. IV, fig. 7).

Avec le 2e, quatre fleurs de lis affrontées (Pl. III, fig. 3).

Avec le 3e, une croix feuillue (Pl. III, fig. 4).

CARREAUX RENCONTRÉS ISOLÉMENT

Aux carreaux que je viens de décrire, il y a lieu d'ajouter

quelques pièces qui n'ont pas été trouvées en place, mais dont il est bien facile de comprendre le mode d'emploi. Ce sont :

1° Un fragment de carreau octogonal qui, en son état complet, devait présenter quatre fleurs de lis, aboutées sur un losange inscrit lui-même dans un carré, et entourées, d'abord de quatre lobes dessinant une croix, ensuite d'une circonférence enveloppant le tout. Côté de l'octogone : $0^m,06$ (Pl. IV, fig. 5). Ces octogones devaient être placés par bandes parallèles et les intervalles qu'ils comprenaient remplis par des carrés noirs formant un échiquier.

2° Trois écussons, aux armes de France et d'Angleterre et semés de castilles. Hauteur : $0^m,12$; plus grande largeur : $0^m,11$ (Pl. III, fig. 5). Je présume qu'ils étaient disposés suivant des bandes parallèles et que le vide qu'ils comprenaient était rempli par deux autres pièces superposées *a* et *b*, dont on a retrouvé de nombreux exemples (Pl. III, fig. 6).

BORDURES

Les carreaux qui ont été rencontrés aux Châtelliers étaient répartis par compartiments ou *panneaux* disposés plus ou moins symétriquement par rapport à l'axe de l'église. Tous les panneaux étaient entourés d'une bordure, tantôt constituée par de simples carreaux noirs juxtaposés, tantôt formée par des carreaux allongés appartenant à l'un quelconque des trois types ci-après :

1er type. Rinceau feuillagé courant entre deux bandes de crochets dirigés vers l'extérieur. Longueur du carreau : $0^m,155$; largeur : $0^m,102$ (Pl. IV, fig. 2).

2e type. Palmette trifoliée dont le pied se divise en un lobe qui encadre, en forme de cœur, la palmette suivante : chaque carreau ne porte que deux palmettes. Longueur du carreau : $0^m,162$; largeur : $0^m,104$ (Pl. IV, fig. 1).

3e type. Décoration voisine de celle du type précédent. Les palmettes, plus allongées, courent entre deux bandes parallèles; leurs feuilles extérieures retombantes forment un entrelacs avec la partie inférieure du lobe. Longueur du carreau : $0^m,162$; largeur : $0^m,104$ (Pl. IV, fig. 4).

A côté de ces trois genres de bordure dont il a été plus particulièrement fait usage aux Châtelliers, il en existait un quatrième

qu'il est facile de concevoir, bien que les carreaux qui le composaient n'aient pas été retrouvés en place. Il était constitué par les deux types de carreaux que voici :

4e type. Dragon à queue feuillue passant à droite entre deux bandes en dents de scie. L'animal est accosté d'un demi-trèfle à la tête et d'une d'une demi-fleur de lis, très écrasée, à la queue. Longueur du carreau : $0^m,155$; largeur : $0^m,092$ (Pl. IV, fig. 3).

5e type. Dragon à queue feuillue passant à gauche. L'animal est accosté comme ci-dessus ; mêmes dimensions.

Dans la bordure, les deux carreaux étaient posés en alternant, ce qui donnait deux dragons affrontés se tenant par la queue avec les deux dragons voisins. Les trèfles et les fleurs de lis se reconstituaient (Pl. IV, fig. 3).

ROSACES

Les carreaux, qui entraient dans la composition des rosaces mises au jour, pourraient être rangés, au besoin, parmi ceux qui constituent la première catégorie de la classification que j'ai adoptée. On peut les diviser en deux groupes :

1° Ceux qui formaient le centre des rosaces ;

2° Ceux qui entraient dans la composition des rayons.

1er GROUPE. — Deux types circulaires de $0^m,09$ de rayon.

1er type. Décoration formée par quatre fleurs de lis dont les pieds, partagés en branches égales, se réunissent deux à deux pour comprendre un carré à côtés concaves. Entre chaque fleur de lis, un trèfle. Enveloppant le tout, un rang de perles courant entre deux cercles concentriques (Pl. IV, fig. 8).

2e type. Hydre à trois têtes dont la queue se replie autour de l'animal pour former une circonférence munie extérieurement de crochets fleuronnés (Pl. II, fig. 7).

2e GROUPE. — Six types ayant la forme d'un trapèze isocèle à bases curvilignes, l'une concave, l'autre convexe.

1er type. Monstre, à quatre têtes, dont trois caudales, tourné à gauche. Un trèfle entre ces dernières. Aux pieds de l'animal, un rang de perles entre deux arcs de cercle concentriques. Longueur du carreau : $0^m,162$; largeur à la base : $0^m,065$; à la partie supérieure : $0^m,19$ (Pl. II, fig. 7, et IV, fig. 8, et 1re bande).

2e type. Décoré de deux poissons en chef et de deux palmettes en pointe. Les poissons sont séparés des palmettes par une bande. Longueur du carreau : $0^m,148$; largeur à la base : $0^m,11$; à la partie supérieure : $0^m,13$ (Pl. II, fig. 7, bande extérieure).

3e type. Quatre fleurs de lis, deux en chef, deux en pointe, dont les tiges se contournent dans un même sens et décrivent un cercle entourant la fleur de lis, avant de se greffer sur deux bandes parallèles partageant le carreau dans le sens de la largeur. Longueur du carreau : $0^m,148$; largeur à la base : $0^m,115$; à la partie supérieure : $0^m,14$ (Pl. V, 2e bande).

4e type. Arbuste constitué par deux branches en forme de lyre sur lesquelles naissent des feuilles alternées. Entre les deux branches de l'arbre, un quatre-feuilles dont le centre est marqué par un point. A la base du même arbre, une bande ménageant six perles. Longueur du carreau : $0^m,15$; largeur à la base : $0^m,09$; à la partie supérieure : $0^m,11$ (Pl. V, 3e bande).

5e type. Une seule des fleurs de lis du 3e type occupant tout le champ. Longueur du carreau : $0^m,148$, largeur à la base : $0^m,13$; à la partie supérieure : $0^m,16$ (Pl. V, 4e bande).

6e type. Trois palmettes posées 1 et 2, et séparées par une bande qui partage le carreau dans le sens de la largeur. Deux rameaux, détachés de la palmette placée en chef, se terminent, de chaque côté, par une demi-feuille trilobée. Les palmettes posées en pointe sont séparées par un quatre-feuilles. Une bande à la base du carreau. Longueur du carreau : $0^m,18$; largeur à la base : $0^m,11$; à la partie supérieure : $0^m,13$ (Pl. V, bande extérieure).

Avec les types de carreau dont je viens de parler, il a été fait usage d'une bande curviligne uniformément colorée en noir. Longueur : $0,^m12$; largeur : $0^m,035$.

Un premier genre de rosace était constitué par un seul rang de carreaux du 1er type entourant un carreau circulaire à quatre fleurs de lis dont une bande noire le séparait. Une seconde bande noire terminait la rosace vers l'extérieur (Pl. IV, fig. 8).

Le second genre découvert était formé de l'intérieur vers l'extérieur : 1° par un carreau circulaire du 2e type (hydre); 2° par un rang de carreaux du 1er type; 3° par une bande de carreaux du 2e type placée entre deux bandes noires (Pl. II, fig. 7).

Le troisième et dernier genre n'existait qu'à l'état de demi-rosaces dont la convexité était tournée vers les bas-côtés de l'église. De l'intérieur vers l'extérieur, on rencontrait successivement : 1° un demi-carreau circulaire du 1er type; 2° une rangée de

carreaux curvilignes du 1er type; 3° une du 3e; 4° une du 4e; 5° une du 5e et enfin, 6° une du 6e. Chaque rangée était extérieurement bordée d'une bande noire (Pl. V).

J'aurais encore à signaler, comme appartenant au XIIIe siècle, quelques carreaux dont il n'a été rencontré jusqu'ici que des fragments, mais je ne crois pas qu'il soit utile de le faire avant que, de nouvelles fouilles nous les aient fournis en meilleur état.

IV

Il ne me reste que fort peu de chose à ajouter à ce que j'ai déjà dit sur les carreaux du XVIe siècle qui ont été découverts aux Châtelliers. Ainsi qu'on l'a vu, ces carreaux ne sont pas autrement décorés que par leur coloration, ce qui fait que leur description se trouve par cela même très simplifiée. Ceux que j'ai dessinés, — et je puis en avoir omis, — peuvent se rattacher aux 20 types que voici :

1er type. Vert. Carré de $0^m,125$ de côté.

2e type. Jaune. Même forme et mêmes dimensions que le précédent.

3e type. Vert. Hexagone de $0^m,065$ de côté.

4e type. Vert. Hexagone allongé formé par deux triangles équilatéraux construits sur les bases d'un rectangle ayant $0^m,092$ de large et $0^m,053$ de haut.

5e type. Jaune. Même forme que le précédent.

6e type. Vert. Carré diminué de quatre demi-fuseaux construits sur les côtés. Côté du carré : $0^m,145$.

7e type. Vert. Losange dont les diagonales ont respectivement $0^m,13$ et $0^m,22$.

8e type. Ne diffère du précédent que par une nuance plus pâle.

9e type. Vert. Triangle équilatéral ayant $0^m,10$ de côté.

10e type. Noir. Trapèze en forme de hache, ayant $0^m,125$ de large et $0^m,10$ de haut.

11e type. Jaune. Identique de forme avec le précédent.

12e type. Noir. Demi-cercle dont le diamètre sert de base à un triangle à côtés concaves. Hauteur, $0^m,14$; plus grande largeur : $0^m,11$.

13e type. Jaune. Même forme que le précédent.

14e type. Vert. Cercle de $0^m,032$ de rayon.

15e type. Jaune. Rectangle diminué de deux demi-fuseaux construits sur les petits côtés. Longueur : $0^m,125$; largeur : $0^m,04$.

16e type. Jaune. Rectangle de $0^m,13$ de long, sur $0^m,065$ de large.

17e type. Jaune. Fuseau dont les deux axes ont respectivement $0^m,145$ et $0^m,063$.

18e type. Vert. Rectangle de $0^m,135$ de long, sur $0^m,045$ de large.

19e type. Vert. Losange dont les diagonales ont respectivement $0^m,04$, et $0,^m08$.

20e type. Vert. Carré de $0^m,035$ de côté.

Sauf le 16e et les trois derniers, tous les types existent à l'état de moitiés. Les 12e et 13e types existent sous la forme de demi-cercles.

Dans le pavage, les carreaux des 1er, 14e et 15e types donnaient un panneau treillisé. Les 4e et 5e types étaient placés en alternant par bandes verticales. Les 3e, 9e et 16e types constituaient un ensemble étoilé analogue à celui que j'ai décrit plus haut (Pl. III, fig. 2). Les 10e et 11e types, réunis deux à deux par leur base, et disposés en alternant, formaient un dessin imbriqué. Les 6e et 17e types reconstituaient des cercles complets. Les 7e et 8e types, suivant la façon dont ils étaient placés, donnaient des bandes ou constituaient simplement une bordure. Les 12e et 13e types, disposés par bandes parallèles, formaient un échiquier.

Les 18e, 19e et 20e types étaient utilisés pour produire des bordures.

V

Un point qui reste à élucider est relatif au lieu de fabrication des carreaux des XIIIe et XVIe siècles qui ont été découverts aux Châtelliers. Je crois, pour ma part, qu'il faut le chercher en Poitou, et peut-être même dans les dépendances de l'ancienne abbaye.

La terre qui compose les carreaux du XIIe siècle me paraît provenir du village de Saint-Giraud où l'on rencontre journellement de très nombreux fragments de briques à rebords et de tuiles, mélangés avec des cendres, ne laissant aucun doute sur la présence en cet endroit d'un très ancien centre de fabrication qui

peut avoir duré jusqu'au moyen âge. La pâte de ces tuiles et de ces briques ne diffère pas, à mon avis, de celle des carreaux des Châtelliers. Mais il n'est pas prouvé, pour cela, que le village de Saint-Giraud ait fourni les carreaux vernissés des diverses églises de la Gâtine, et je crois moins à quelque fabrication permanente qu'à une production tout à fait temporaire entreprise pour le seul usage de l'église abbatiale des Châtelliers.

Lorsque Jean de Berry voulut, en 1383, faire paver de carreaux vernissés les salles de son palais et celles de la tour Maubergeon, des céramistes et des peintres, venus du dehors, construisirent leurs fours dans l'hôtel de Vivonne où ils travaillèrent pendant deux ans [1]. Pourquoi ne pas admettre que les religieux des Châtelliers en avaient fait autant vers 1277, et ne pas croire, en attendant mieux, que des artistes étrangers furent momentanément appelés aux Châtelliers par l'abbé Thomas?

Quant aux carreaux du XVIe siècle, je ne pense pas non plus que leur centre de fabrication puisse se trouver ailleurs qu'en Poitou; l'argile qui les compose me paraît être celle de toutes les tuiles qui se fabriquent de nos jours aux environs de Saint-Maixent. Du reste, le pavage des Châtelliers qui remonte à cette époque est bien loin de posséder le cachet artistique et le fini d'exécution du pavage ordonné par l'abbé Thomas. Il ne serait donc pas impossible que nous fussions en présence de quelque production locale moins faite peut-être pour l'usage des églises, que pour celui des maisons riches du pays.

Mais je le répète, ce ne sont là que des hypothèses. Aussi bien pour le XIIIe que pour le XVIe siècle, la question d'origine des carreaux des Châtelliers ne peut pas être considérée comme résolue.

VI

J'ai dit que les fouilles des Châtelliers avaient été dirigées par Mgr Barbier de Montault et exécutées par ses soins, mais j'ai omis d'ajouter, — ou plutôt, je me suis réservé de le faire ici, — que M. Garran de Balzan en avait à peu près payé tous les frais. Cet acte de générosité est assez grand pour que je ne me dispense pas de le faire connaître, et j'ajoute que si mon travail offre un intérêt

[1] *Bull. des Antiq. de l'Ouest*, séance du 11 avril 1886.

que je voudrais plus en rapport avec l'importance de la découverte, la meilleure part doit en revenir à Mgr Barbier de Montault et à M. Garran de Balzan qui ont bien voulu me faire l'honneur de m'associer à leurs recherches [1].

Ém. Espérandieu,
Correspondant du Comité.

[1] Depuis que ces lignes ont été écrites, une collection des carreaux vernisés découverts aux Châtelliers, a été sur ma demande, offerte, par M. Alphonse Garran de Balzan, au Musée de Cluny.

ANCIENS FONDEURS DE CLOCHES

DE DIVERSES PROVINCES

Communication de M. Jos. Berthelé, correspondant du Comité à Montpellier.

L'histoire des cloches et des fondeurs de cloches se rattache à la fois à l'archéologie industrielle, dont l'étude se développe de plus en plus, et à l'histoire des arts proprement dits, qui est depuis longtemps en honneur. Cette fabrication, si difficile au point de vue harmonique, est plus qu'une industrie ordinaire et l'on peut considérer nombre de fondeurs de cloches comme de véritables artistes. C'est d'ailleurs ainsi que l'ont entendu Didron, Célestin Port, Giraudet, etc.

Nous avons essayé, dans quelques publications antérieures [1], de remettre en lumière les noms d'une centaine d'anciens *saintiers*, ayant travaillé pour les églises, les villes ou les châteaux du pays formant aujourd'hui les départements de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Vendée. Les notes que nous adressons aujourd'hui au Comité des travaux historiques, et que nous croyons toutes inédites, se rapportent partie au Poitou, partie à d'autres provinces. Les unes ont été recueillies au cours de nos explorations personnelles, les autres sont dues à d'obligeantes communications. Parmi ces dernières, nous signalerons particulièrement celles de MM. Georges Bollée, Burdin aîné, Xavier Cavillier, Ursulin Dencausse et Émile Vauthier, tous cinq fondeurs de cloches. L'archéologie campanaire, à laquelle M. Ferdinand Farnier [2] a déjà rendu des services marquants, commence à se répandre parmi les fondeurs. Il serait bien à désirer, dans l'intérêt de l'histoire locale aussi bien que dans l'intérêt de l'histoire générale de l'art industriel, qu'aucune cloche ne soit mise au four-

[1] *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1889, pp. 11 à 18 et 300 à 309; *Revue du Bas-Poitou*, t. I, p. 359 à 384; *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou* (Paris, 1889, in-8°), p. 220 à 455, et 465 à 496; *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1889, p. 159 à 169; *Revue poitevine et saintongeaise*, 7e année (1890), p. 257 et suiv., 283 et 318; etc.

[2] Fondeur de cloches à Robécourt (Vosges), membre de la Société française d'archéologie.

neau, sans que l'inscription en ait été soigneusement transcrite [1]. Dans certains cas, le moulage des alphabets, des marques et des ornements, de même que le relevé des particularités des *tracés*, serait des plus utiles.

Bontemps. — La cloche du XIVe siècle, — provenant, nous assure-t-on, de l'ancienne église Notre-Dame, — qui forme le timbre principal de l'hôtel de ville de Braine (Aisne) et sert en même temps à sonner le tocsin, les jours d'incendie, et l'ouverture et la fermeture du scrutin, les jours d'élection, n'a jamais, croyons-nous, été signalée jusqu'ici à l'attention des archéologues. Elle est cependant l'une des plus anciennes et, par le nom de fondeur qu'elle fournit, l'une des plus intéressantes du département de l'Aisne [2].

L'inscription, en belles capitales gothiques, qui décore le vase supérieur, est très brève :

+ BON · TEMPS ·

Ces deux mots, ou plutôt ce nom en deux mots, est suivi d'une marque de fondeur : médaillon circulaire [3] meublé d'une cloche et d'un pot, ce qui permet d'affirmer que le fondeur de cette cloche était en même temps potier d'étain. La légende est fortement rongée par le temps ; toutefois il ne paraît pas douteux qu'il faille y lire Bontemps.

Les lettres de l'inscription sont en majuscules gothiques, selon les habitudes épigraphiques des XIIIe et XIVe siècles, et du même style que celles de la cloche de Vieil-Arcy (1377), sa voisine [4]. Chacun des

[1] « Il n'est en épigraphie aucun texte inutile, si insignifiant qu'il puisse paraître au premier abord. Un nom, une date, inscrits sur un objet même vulgaire, peuvent devenir à un moment donné un secours pour l'historien comme pour l'archéologue et suppléer dans une certaine mesure au défaut des documents manuscrits. » (Harold de Fontenay, *Épigraphie autunoise* dans les *Mémoires de la Société éduenne*, nouvelle série, t. XIV, p. 257.)

[2] Le diamètre inférieur de cette cloche est de 0m,70.

[3] De 0m,019 de diamètre.

[4] L'inscription de la cloche de Vieil-Arcy est loin d'être inédite. Mais les lectures qui en ont été publiées ne sont qu'approximatives. Voici comment elle doit être lue :

· + · LAN · M · CCC · LXXVII · ME LEVA · HELVY · FEME · BERTRAN · HERBELOT · DE · LAROCHE

Dans *l'an* et *Bertran*, les lettres A et N sont liées. Le domaine de la Roche, dont Bertrand Herbelot était seigneur, est voisin du bourg de Vieil-Arcy.

deux mots est suivi d'un seul point milieu, comme sur la cloche de Vieil-Arcy. Sur la grosse cloche de l'hôtel de ville de Compiègne (Oise), qui date également du XIVe siècle (1303), les mots sont au contraire séparés par deux points superposés [1].

Au point de vue technique, il convient de noter que l'inscription et la marque qui la suit ont été moulées en cire *sur une matrice gravée*, mais les *dossiers* des lettres ont été enlevés au canif avant leur application sur la *fausse cloche* [2]. Nous avons constaté le même procédé sur un certain nombre d'autres cloches de la même époque.

La marque du fondeur est certainement une des plus anciennes qui existent. Nous n'en connaissons jusqu'ici qu'une seule autre du XIVe siècle; celle de la cloche de Clayra (Pyrénées-Orientales), qui date de 1328 [3].

Il existe plus d'un exemple de potier d'étain ayant été en même temps fondeur de cloches, et *vice versa*. Ce *cumul* a persisté jusque dans notre siècle.

Michel le Masson, *campanista*, — fond une cloche en 1489, pour le compte des exécuteurs testamentaires d'Arnaud de Rival, chanoine de la cathédrale de Bordeaux [4].

Pierre Collon. — 1501, église Saint-Gilles à Saint-Vallier (Charente), une cloche, cassée en 1820, refondue sur place en janvier 1824 par le Lorrain Nicolas Martin [5].

P. Haymar. — Ce nom qui se lit en petits caractères, au-dessous de la date, sur la cloche de 1522 de l'église paroissiale de Saint-Émilion (Gironde) [6], nous paraît être celui du fondeur. Il existe d'autres exemples de signatures de fondeurs de cloches dans les mêmes conditions.

Jean van den Hende, *alias* Joannes a Fine, — a fondu en 1555 une sonnette à main, aujourd'hui conservée à l'église Saint-Jean, à

[1] Cf. la *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. II, p. 443.

[2] Cf. le *Bulletin archéologique du Comité*, 1889, p. 301-302.

[3] Cf. L. de Bonnefoy, *Épigraphie roussillonnaise*, n° 146, dans le XIIe vol. de la *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, p. 3.

[4] Archives de la Gironde, G. 241, fol. 289 r°.

[5] Communication de M. le docteur Vigen, de Montlieu (Charente-Inférieure).

[6] Il n'a pas été donné par M. Léo Drouyn, dans la copie qu'il a publiée de l'inscription de cette cloche (*Guide du voyageur à Saint-Émilion*, 1859, in-12, pp. 45-46).

Tarbes (Hautes-Pyrénées) [1], qui paraît avoir échappé jusqu'ici aux divers archéologues qui se sont intéressés à ce fondeur. Elle ne figure pas dans le relevé des clochettes connues de *Joannes a Fine*, donné par M. l'abbé Morillot au cours de son *Étude sur l'emploi des clochettes chez les anciens et depuis le triomphe du christianisme* [2].

M. l'abbé Joseph Dulac, qui a consacré un article à cet intéressant objet, dans le *Souvenir de la Bigorre*, du mois de juin 1885 [3], a transcrit l'inscription de la façon suivante : ME FECIT IOHANNES AERE A° 1555 ; traduction : « Jean me fit de bronze l'an 1555 » [4].

Le nom du fondeur est à moitié fruste, ainsi qu'on le constate facilement sur le dessin qui accompagne l'article de M. l'abbé Dulac. On voit seulement avec netteté le F initial et le E final. Entre : l'espace de deux lettres. La décoration étant identique à celle que l'on trouve sur les autres sonnettes à main de Jean van den Hende, il y a lieu de lui restituer celle-ci sans hésitation.

— Une autre sonnette à main du même fondeur est conservée à Carrépuits (Somme), chez M. Xavier Cavillier, fondeur de cloches, représentan de la neuvième génération en ligne directe des Cavillier. Elle est signée : ME FECIT IOHANNES A FINE A° 1551.

Pierre van den Ghein. — Une sonnette à main, provenant d'un ancien curé de Pavant (Aisne), aujourd'hui appartenant à M. Eugène Varin, graveur à Crouttes (Aisne). Sur le vase supérieur, cette inscription : O MATER DEI MEMENTO MEI. Au bas, la signature : PETRVS GHEINEVS ME FECIT 1571. Comme décoration, entre ces deux inscriptions : de petits personnages vêtus, agenouillés, les mains jointes, portant les uns une aumônière, les autres une épée, alterna-

[1] Nous en devons l'indication à M. Ursulin Dencausse, fondeur de cloches à Tarbes.

[2] Dijon, 1888, in-8°, pp. 169-170.

[3] *Clochette à l'église Saint-Jean-Baptiste de Tarbes* dans le *Souvenir de la Bigorre*, tome V, p. 262 à 273, avec une planche.

[4] « Toutes les lettres marquent parfaitement sauf trois, la seizième, la dix-septième et la dix-huitième, par suite d'une bavure du bronze. En les joignant à la quinzième, l'abbé Bernard Cazayous en a tiré AERE ou ÆRE, airain ou bronze : rien de plus naturel ni de plus topique.

ME FECIT IOHANNES AERE A° 1555
(ME FECIT JOHANNES ÆRE ANNO 1555)
JEAN ME FIT DE BRONZE L'AN 1555

« La règle demanderait EX ÆRE, mais il y est quelquefois dérogé en supprimant la particule » (J. Dulac, *op. cit.*, pp. 272-273).

tivement tournés vers la droite et vers la gauche, autrement dit adossés et affrontés respectivement, et séparés par des pendeloques qui se détachent de quatre petites têtes d'anges ailées. Entre la date et le prénom du fondeur : un ornement ressemblant à un écusson *de... à trois pals de...* — Une autre sonnette à main, faisant aujourd'hui partie de la collection de M. Barbaud, président du tribunal de Bressuire (Deux-Sèvres), et provenant de la succession de M. Boutel, chanoine à La Rochelle (Charente-Inférieure). Inscription du vase supérieur : LOF GOD VAN AL [1]. Signature : PETRVS GHEINEVS ME FECIT 1589, et l'écusson susdit aux trois pals. Décoration : Orphée jouant du violon au milieu d'animaux, tels que ours, lion, sphinx, etc.

F. Gourbillon. — Un très beau mortier de bronze (XVIIe siècle), provenant du Parc-Soubize (Vendée) [2], aujourd'hui dans la collection de M. Gabriel de Fontaines, de Saint-André-sur-Sèvre (Deux-Sèvres), porte comme signature la marque suivante [3] : médaillon ovale, meublé d'une cloche sur fond semé d'hermines, et entouré de la légende :

FAIT·PAR·MOY·F·GOVRBILLON

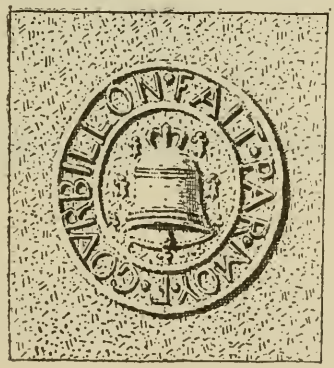

Les mortiers de pharmacie étaient souvent fabriqués par les fondeurs de cloches, qui, à l'occasion, les décoraient des mêmes ornements, voire des mêmes inscriptions, qu'ils employaient pour leurs cloches.

Nous avons signalé en 1889 [4] le mortier de l'hôpital général de

[1] Cf. l'abbé L. Morillot, *op. cit.*, p. 174-175.
[2] Demeure des Parthenay-l'Archevêque et ensuite des Rohan.
[3] Cf. le dessin ci-joint de M. Arthur Bouneault.
[4] *Bulletin archéologique du Comité*, 1889, p. 17-18 (cf. 1888, p. 363).

Poitiers, daté de 1771, et portant la marque que Michel Moyne avait l'habitude de mouler sur ces cloches [1]. Nous avons également cité [2] le mortier, datant de 1629, trouvé à Asnières (Vienne). Il est signé : *Humber Jacque, fabrichant*. Or les Jacque étaient une famille de fondeurs de cloches.

Le mortier, du XVe ou du XVIe siècle, conservé à la pharmacie de l'hôpital général de Parthenay (Deux-Sèvres), porte, moulée d'après une *empreinte* de fondeur de cloches [3], la légende

te deum laudamus

qui est fréquente dans l'épigraphie campanaire de la fin du moyen âge.

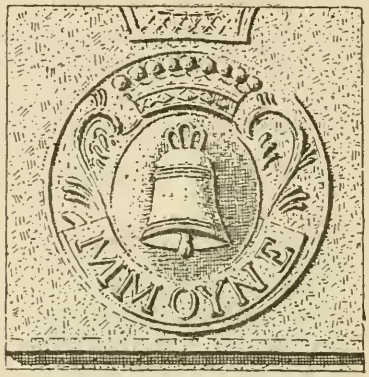

Les Cavillier, fondeurs de cloches établis à Carrépuits (Somme)

[1] Cette marque, d'ailleurs fort peu compliquée, consiste en un médaillon circulaire, meublé d'une cloche que surmonte une couronne de comte; à droite et à gauche, une palme; au-dessous, le nom du fondeur : M. MOYNE. Cette marque fut employée par Michel Moyne avant et après la Révolution. (Cf. le dessin ci-joint de M. Arthur Bourneault.)

[2] D'après M. Alfred Barbier, *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1888, p. 551.

[3] Les anciens fondeurs de cloches avaient quelquefois, sur leurs *empreintes* à alphabets et à ornements, des mots ou des formules entièrement gravés. Dans ce cas, au lieu d'apposer sur la *fausse cloche* autant de lamelles de cire que de lettres, il n'avaient à apposer qu'une bande contenant tout le mot ou toute la formule. C'était plus commode, plus élégant et cela évitait des *coquilles*. Le fondeur de la cloche de Saint-Denis-de-Pille (Gironde), aujourd'hui à Jonzac (Charente-Inférieure), 1518, possédait ainsi gravés le monogramme du Christ, le sigle *xps* (*Christus*) et la formule *ave maria*. La légende *te deum laudamus* du mortier de Parthenay est également toute *d'une seule pièce*.

depuis le second quart du XVIIe siècle, ont fabriqué à maintes reprises des mortiers, soit pour des hospices, soit pour des particuliers [1].

Il serait facile de citer d'autres exemples.

ÉTIENNE JACQUIN. — 1580, église d'Oulon (Nièvre), une cloche [2], poids : 290 kilogrammes, note *si*, diamètre inférieur : 0^m.80, refondue le 4 juin 1891 à Robécourt (Vosges), par MM. Farnier frères. — Une cloche, église de Cernay (Vienne), 1574. — Une cloche, fondue pour le prieuré de Saint-Martin, paroisse de Saint-Gervais-les-Trois-Clochers (Vienne), aujourd'hui à l'église de Curçay, commune de Lencloître (même département), 1613 [3].

DE LA PAIX..... — 1611, la grosse cloche de l'église Saint-Germain, à La Châtre (Indre), refondue sur place en 1864 par M. Jean-Baptiste Bollée, d'Orléans, qui a reproduit l'ancienne inscription [4].

ERRARD PARIS. — Une cloche, église de Sonzay (Indre-et-Loire), 1622 [5].

N... PARIS. — Le 7 avril 1650, on bénit la cloche de l'église d'Épiré, fondue « par un ouvrier passant », du nom de Paris. Il s'y prit à deux fois, la première avec du charbon, qui ne chauffa pas assez énergiquement, la seconde avec du bois. Il partit, en volant, dit-on, du métal [6].

Les textes, relatifs au peu de probité de certains fondeurs de cloches du temps jadis, ne sont pas absolument rares. Les deux plus anciens que nous connaissions se trouvent dans les *Gesta abbatum Fontanellensium* et dans le *De ecclesiastica cura Caroli Magni* du moine de Saint-Gall.

Le premier se réfère aux années 734-738 :

Sub hujus [Teutsindi abbatis] denique tempore Erinharius, praepositus

[1] Les Cavillier, apparaissent comme fondeurs de cloches dans la seconde moitié du XVIe siècle. C'est une des plus anciennes et des plus importantes familles de *saintiers* français encore existantes.

[2] Cf. l'abbé Boutillier, *Anciens fondeurs de cloches nivernais ou ayant travaillé dans le Nivernais avant 1790*, p. 7.

[3] Communication du R. P. de La Croix.

[4] Communication de M. Tortat, juge au tribunal civil de Châtellerault, et de M. Georges Bollée, fondeur de cloches à Orléans.

[5] L'inscription de cette cloche sera publiée par M. Léon Palustre dans son *Épigraphie du département d'Indre et-Loire*.

[6] Registres paroissiaux. (Communication de M. Célestin Port.)

ejus, aedificavit basilicam beatissimi archangeli Michaelis..... Denique constructa idem praepositus hac basilica, campanam in turricula ejusdem collocandam, ut moris est ecclesiarum, opifici in hac arte erudito, facere praecepit; qui dum injunctum sibi opus perficere contenderet, suadente inimico humani generis, de sufficiente metallo unde patrandum erat signum, copia ejusdem imminuta, partim abstulit, partim in cacabo liquefiendum composuit. Projectaque eadem copia metalli in forma qua futurum sperabatur signum, ex parte aliqua deforme, deficiente copia metalli quae antequam liquefacta foret sublata fuerat, minusque est redditum, sic tamen turriculae impositum. Denique quacunque hora diei pulsatum sonitum dabat, praedictus artifex qui illud metallum furto sustulerat, in amentiam vertebatur, verbaque inepta ac latratus canum more dabat [1].

Le second est un épisode de la vie de Charlemagne :

« Erat ibidem alius opifex in omni opere æris et vitri cunctis excellentior. Cumque Tancho monachus Sancti Galli campanum optimum conflaret, et ejus sonitum Imperator non mediocriter miraretur, dixit ille præstantissimus in ære magister : *Domine Imperator, jube mihi cuprum multum adferri, et ut excoquam illud ad purum et in vicem stanni fac mihi quantum opus est de argento dari, saltem centum libras, et fundo tibi tale campanum, ut istud in ejus comparatione sit mutum.* Tum liberalissimus regum, cui licet divitiæ affluerent, ipse tamen cor illis non apponeret, jussit omnia quæ petebantur exhiberi. Quæ miser ille adsumens, lætus exivit, et æs quidem conflans et emundans, in loco vero argenti purgatissimum stannum subjiciens, multo melius optimo illo de adulterato metallo campanum in brevi tempore perfecit, probatumque Cæsari præsentavit. Quod ille propter incomparabilem conformationem satis admiratus, immisso ferro pulsatorio, jussit in campanario suspendi. Quod cum sine mora factum fuisset, et custos ecclesiæ, vel reliqui capellani, nec non et tirones, alii aliis succedentes, illud ad sonitum perducere niterentur et nihil efficere potuissent; tandem indignatus auctor operis et commentor inauditæ fraudis, adprehenso fune, pertraxit æramentum, et ecce ferrum de medio elapsum in verticem ipsius cum iniquitate sua descendit, et per cadaver jamjamque defunctum pertransiens ad terram cum intestinis virilibus venit. Memoratum vero pondus argenti repertum præcepit justissimus Carolus inter indigentes Palatinos dispergi [2].

Dans leurs *livres*, les Cavillier ont quelquefois des mots très durs à l'endroit de l'honorabilité commerciale de certains de leurs concurrents, les Lorrains en particulier. Entre 1730 et 1740, Philippe Cavillier le père note ce détail : « Mrs de Saint-Eloi de Noion reppètent une

[1] *Monumenta Germaniæ historica. Scriptores*, t. II, p. 284.
[2] Dom Bouquet, *Rec. des Hist. de la Fr.*, t. V, p. 118-119.

cloche prise par eux Demontaux [1] et volée à ces religieux. M. Denainville [2] m'a dit que Demontaux le père l'avoit emportée et qu'il l'avoit vendue à son profit [3]. »

Pour notre siècle, il serait facile de citer plus d'un nom de fondeur ambulant, bohème jusqu'au méfait, et plus d'un épisode de fonte sur place où la probité n'avait absolument rien à voir, au contraire.

Il est à remarquer que les plus anciens prospectus de fondeurs de cloches qui aient été lancés, sont unanimes à parler de la loyauté de leurs auteurs. Autant dire que les confrères en avaient lourd sur la conscience.

Claude Dubois et Remy Rozier [de Lorraine]. — 1621, la première cloche de l'église de Saint-Michel-des-Lions, à Limoges [4].

P. Lalay et P. Charpentier. — 1631, la grosse cloche de l'église Saint-Pierre, à Limoges [5].

Tobie de la Paix et Nicolas Chapelle. — La cloche fondue par eux pour l'église de Gonesse (Seine-et-Oise) en 1646, et dont l'inscription a été publiée en 1875 par M. de Guilhermy [6], n'existe plus. Cassée en 1885, elle a été refondue en 1886, à Orléans, par M. Georges Bollée. Son poids était de 895 kilogrammes.

Latache, « maistre fondeur de la ville de Xaintes ». — La grosse cloche de l'église de Marennes (Charente-Inférieure), « du poids de 1,612 livres », bénite le 28 octobre 1650, envoyée à l'époque révolutionnaire à la fonderie de canons de Rochefort [7].

P. Lalay et F. Bouyer. — 1660, la seconde cloche de l'église Saint-Martial, à Limoges [8].

[1] Les Demontaux, fondeurs lorrains ambulants.

[2] Fondeur de cloches à Beauvais.

[3] *Journal concernant les affaires pour fontes de cloches à Philippe Cavillier de Carrépuis, commançant en l'année 1728*, p. 44 (ms. appartenant à M. Xavier Cavillier).

[4] Legros, *Recueil d'inscriptions et d'antiquités du diocèse de Limoges*, ms. conservé à la bibliothèque du Grand Séminaire de Limoges, p. 124. (Communication de M. le capitaine Espérandieu.)

[5] *Id.*, p. 119.

[6] Guilhermy et Lasteyrie, *Inscriptions de la France*, ancien diocèse de Paris, tome III, p. 544.

[7] Registres paroissiaux de Marennes. (Communication de feu M. André Lételié.)

[8] Ms. Legros, p. 129. (Communication de M. Espérandieu.)

François Bouyer, seul. — 1660, la troisième cloche de l'église Saint-Martial, à Limoges [1]. — 1661, la cloche appelée *le Carme*, église Saint-Julien et Saint-Afre, à Limoges [2].

Charpentier. — 1663, la sixième cloche de l'église Saint-Michel-des-Lions, à Limoges [3].

Simon André. — 1669, Châtillon-en-Dunois (Loir-et-Cher), une cloche, de 395 kilogrammes, refondue en 1886 par M. Georges Bollée.

Isaac de la Paix. — 1679, Lafat (Creuse), une cloche, de 424 kilogrammes, cassée en 1884, refondue en 1887 par M. Georges Bollée.

Nicolas Aubry. — 1684, Saint-Maurice (Creuse), une cloche, de 470 kilogrammes, refondue en 1886 par M. Georges Bollée.

Nicolas Aubry et L. Boucheron. — 1686, Maison-Feyne (Creuse) une cloche de 172 kilogrammes, cassée en 1874, refondue en 1887 par M. Georges Bollée.

[Simon] Fréry. — Église Saint-Jean-Baptiste, à Châtellerault (Vienne), quatre cloches, bénites le 18 août 1688, refondues en 1753 [4].

Nicolas II Cavillier, de Carrépuits (Somme), et Charles Gorlier. — Les deux petites cloches de Roisel (Somme), fondues à Roisel le 29 mai 1691 [5].

Dans sa *Généalogie de la famille des Cavilliers* [6], écrite en 1764, Philippe Cavillier raconte ainsi les débuts de Charles Gorlier : « Le dit Charles Gorlier, fils du receveur de Walincourt [7], cy-devant dit, étoit encore jeune, quand son père est mort, cependant en âge d'apprendre un métier. Je m'écarte pour un moment de mon sujet, mais je continueré après cette observation. Et voicy comment il a été fondeur de cloche. Sa mère, après être veuve du dit Gorlier, vint à Carrépuits trouver Nicolas Cavillier, cy connu au feuillet 7 de ce registre,

(1) Ms. Legros, p. 129. (Communication de M. Espérandieu.)
(2) *Id.*
(3) *Id.*, p. 124.
(4) Archives municipales de Châtellerault. (Communication de M. Arthur Labbé.)
(5) Registre de Nicolas II Cavillier (ms. appartenant à M. Xavier Cavillier), p. 57.
(6) *Généalogie...*, p. 28-29. — Ms. communiqué par M. Xavier Cavillier, qui dans la section archaïque de son outillage, possède au moins une empreinte ayant appartenu aux Gorlier.
(7) Walincourt (Nord).

comme étant son neveu. Elle le pria de vouloir aprendre son fils Charles Gorlier à fondre des cloches. Le dit Nicolas Cavillier y a consenty, et ce dit Charles Gorlier est resté avec Nicolas Cavillier, son cousin germain, pour être instruit, et demeura au dit Carrépuis au moins dix ans. Après quoy, le dit Nicolas Cavillier a entrepris de fondre les deux petites cloches de Roizet l'an 1692, et travaillans ensemble à fondre les deux cloches du dit Roizet, le dit Charles Gorlier, déjà instruit à fondre, s'est marié au dit Roizet en cette année de fonte et i fit sa résidence. Et voilà l'origine du fondeur de Roizet, qui dure encore [1]. »

Ce passage de Philippe Cavillier est intéressant à divers titres. D'abord il nous édifie sur la longue durée de l'apprentissage chez les anciens fondeurs de cloches qui n'opéraient point selon la routine. — Nous y voyons en outre les secrets du métier se transmettre *dans la famille*. Presque tous les anciens fondeurs de cloches constituaient des groupes se tenant par les liens du sang. — En troisième lieu, c'est un mariage, contracté « en fondant des cloches » qui est la cause de l'établissement du jeune fondeur. Nombre de créations d'usines fixes ont eu exclusivement pour cause un mariage, contracté loin du pays natal, au cours des pérégrinations du fondeur ambulant; exemples : les fonderies de cloches des Aubiers (Deux-Sèvres) [2], de Chambretaud et Mortagne (Vendée) [3], de Saint-Florent près Niort (Deux-Sèvres) [4], de la Chapelle-Monthodon (Aisne) [5], de Turenne (Corrèze) [6], d'Arbot (Haute-Marne) [7], etc., ces deux dernières encore existantes et transmises du père au fils ou du beau-père au gendre.

François Bourbonnois, sieur de Saint-Amand, demeurant à Damblain, près Chaumont en Bassigny, — fond les cloches de l'église Saint-Hilaire, à Saint-Florent, près Saumur (Maine-et-Loire), les manque « à cause que la saison est trop avancée » et s'engage à les refondre à ses frais entre Pâques et la Saint-Jean prochaine (30 novembre 1694) [8].

[1] La famille Gorlier a continué la fonte des cloches à Roizel jusqu'au commencement du XIXe siècle.
[2] Pierre Aubry.
[3] François Peigney.
[4] Nicolas Peigney.
[5] Jean-Baptiste Barrard.
[6] Paintendre.
[7] Petitfour et Richebourg.
[8] Archives de Maine-et-Loire. (Communication de M. Célestin Port.)

P. Coutaud. — 1701, la grosse cloche de l'église des Carmes déchaussés, à Limoges [1].

Marc Baraud et Étienne Baraud. — 1711, église des Bénédictins, à Limoges, une cloche [2].

François et Alexis Jolly frères, de Breuvannes [3], — passent marché, le 3 août 1722, avec les moines de Saint-Florent, près Saumur, pour la fonte de la grosse cloche de cette abbaye [4].

Jean-Baptiste le Brun et son fils, de Chaumont en Bassigny. — 1724, une cloche, aujourd'hui à l'église de Chenay (Deux-Sèvres). — Une cloche pour l'église d'Amberre (Vienne), bénite le 14 septembre 1744 [5]. — Deux cloches pour l'église de Saint-Pierre d'Excideuil, fondues à Civray le 14 septembre 1752 [6].

Jean-Baptiste Menestrel. — 1725, église de Glenouze (Vienne), une cloche encore existante.

Pierre Aubry. — 1730, église de Vendeuvre (Vienne), une cloche de 155 kilogrammes, refondue en 1890 par M. Georges Bollée.

Joseph Martin, de Lorraine. — 1730, deux bourdons pour Lisbonne (Portugal), fondus à Paris, le plus gros pesant près de 11,000 kilogrammes [7].

[1] Ms. Legros, p. 119. (Communication de M. Espérandieu.)

[2] *Id.*

[3] Haute-Marne.

[4] Communication de M. Célestin Port.

[5] Archives communales d'Amberre. (Communication de M. Beauchet-Filleau.)

[6] Bénites dans l'église Saint-Nicolas de Civray le 18 du même mois et transportées le 24 à Saint-Pierre d'Excideuil « sur une charrette attelée des huit plus beaux bœufs de la paroisse, couverts de lauriers et rubans, escortées de toute la jeunesse de la paroisse sous les armes, suivies des habitans de l'une et l'autre paroisse; étant arrivées au dit lieu devant la porte et principale entrée de l'église, elles ont été montées au clocher au bruit des tambours, du son des fifres, violons et aubois, et saluées de plusieurs décharges de la mousqueterie, en signe de la joye que tous les habitans ont d'avoir ce glorieux et salutaire avantage, après en avoir été privés pendant plus de cent ans. » (Archives de la fabrique de Saint-Pierre d'Excideuil. — Cf. Bricauld de Verneuil, *Inventaire sommaire des archives... de Civray* [Poitiers, 1889, in-4°], p. 58.)

[7] « Les cloches fondues derrière la Pitié, à Paris, pour Lisbonne en Portugal, en l'année 1730, par un Lorrain nommé Joseph Martin, qui étoit obligé de faire deux bourdons, dont la plus forte pézeroit 42 mil, s'étant guidé sur cette échelle, sa pièce est venue à 20,988 l., c'est-à-dire à la moitié, à 12 l. près; la balance

On connaît plusieurs Lorrains ambulants, qui sont allés opérer sur place à l'étranger (Italie, Belgique, etc.), mais on n'avait pas encore signalé, croyons-nous, — pour la période antérieure aux chemins de fer, — de cloches fondues à une aussi grande distance de leur lieu de destination.

Joseph Morin. — 1733, la seconde cloche de l'église des Bénédictins et la quatrième de l'église Saint-Martial, à Limoges [1].

Claude Brenel, Nicolas Brenel et François Brenel. — Une cloche, église Saint-Nazaire, à Béziers (Hérault), 1739 [2].

Pierre Morel. — Refonte de la « grosse des petites cloches » de l'église de Châteauneuf, *alias* Saint-Jean l'Évangéliste, à Châtellerault (Vienne), 1740 [3].

François Michel. — Une cloche, encore existante, église de Souvigné (Indre-et-Loire), 1743 [4].

La matrice à ornements et à alphabet, qui a servi au moulage de cette cloche, existe encore (Pl. VI). A une date que nous ne pouvons préciser, elle devint la propriété de Nicolas Peigney le père [5]. Elle passa ensuite entre les mains de François Peigney, l'un des derniers fondeurs ambulants du Poitou [6]. Après la mort de François Peigney, elle entra dans la collection de M. le chanoine Auber, de Poitiers, qui a consenti à nous la céder en 1890, en compagnie de deux autres *em-*

faite par les ordres du sr Mendès de Goes, trésorier, ont justifiées la vérité. » *Remarques à faire sur la dissertation du sr* Pluche, *dans son* Spectacle de la Nature, *entretient vingt unième, où il parle de cloches en termes sans connoissance; en voicy la réfutation citée par expérience et par preuve, de* [*Philippe*] *Cavillier, fondeur à Carrépuis, près de Roye, en Picardie*, p. 9. (Ms. du milieu du xviiie siècle [entre 1748 et 1753] communiqué par M. Xavier Cavillier).

[1] Ms. Legros, p. 119 et 129. (Communication de M. Espérandieu.)

[2] Communication de M. Burdin aîné, fondeur de cloches à Lyon.

[3] Archives municipales de Châtellerault. (Communication de M. Arthur Lablé.)

[4] L'inscription en sera publiée par M. Léon Palustre, dans son *Épigraphie du département d'Indre-et-Loire*.

[5] Nicolas Peigney, né à Damblain (Vosges) le 9 avril 1764, mort au même lieu le 25 avril 1845. — Les *Inscriptions* du diocèse de Paris, de MM. de Guilhermy et de Lasteyrie, contiennent une cloche de lui, fondue en 1791 (t. IV, p. 113). — Après la Révolution il reprit son métier de fondeur ambulant.

[6] François Peigney, fils du précédent, né à Damblain le 12 prairial an VIII (1er juin 1800), mort à Poitiers le 20 février 1859. On le trouve en Poitou dès 1819. Son frère cadet, appelé Nicolas comme son père, fut lui aussi fondeur de cloches en Poitou ; il quitta le métier en 1842.

preintes de la même provenance. — N. Peigney le père se bornait à se servir des ornements et de l'alphabet [1]. François, à l'aide de quelques coups de canif, transforma le nom de MICHEL en celui de PEIGNEY et, vers 1840-1850 [2], décora un certain nombre de ses cloches de la marque que nous trouvons dans sa forme originale sur la cloche de Souvigné [3].

Jean-Baptiste Alabrée, de Luçon (Vendée) [4]. — Église de Puyravault (Vendée), 1744, — Chaillé-les-Marais (*id.*), 1749, — Saint-Benoît-sur-Mer (*id.*), 1750, — et Chasnais (*id.*), 1761, — quatre cloches encore existantes [5].

Claude Petitfour et Jean-Baptiste Bollée, de Breuvannes. — Une cloche de l'église de Veneux-Nadou (Seine-et-Marne), du poids de 229 kilogrammes, refondue en juin 1889 à Orléans, par M. Georges Bollée, portait l'inscription suivante :

L'an de grâce 1745 et du règne de Louis XV le 30me, Louise-Marie a été baptisée et étayée. J'ai eu pour parrain le Roi et la Reine pour marraine. Mre Étienne Bouret, curé. Mre Jean-Louis Marrier, lieutenant de la maîtrise, Sre [6] Urbain Guyon, receveur de la capitation, Sre Louis Gasien [7] Aubineau, vitrier du Roi, marguilliers. — Claude Peutyfour et Jean-Baptiste Bollée nous ont faite [8].

Cette inscription est un des plus anciens textes que nous connaissions, relatifs à l'importante famille des Bollée [9].

[1] Exemples : les cloches, toutes deux sans signature, de Bessines et de Saint-Liguaire, près Niort, fondues en 1819.

[2] Exemples : les cloches de Pamproux, Ensigné, Saint-Jouin-de-Milly, Massais, Amuré, Exoudun, Bouillé-Saint-Paul, Chey, etc. (Deux-Sèvres).

[3] La matrice en question a été décrite en 1884 par M. le chanoine Barbier de Montault, qui a lu sur la marque : « FRANÇOIS MEIGNET ». (Cf. X. B. de M., *L'Inscription de la Grange-Lascou*, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, 1884; tirage à part, p. 7. Cf. également le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1885, p. 448, et nos *Recherches sur les arts en Poitou*, p. 350 et 356.)

[4] Cf. Jos. Berthelé, *Quelques textes campanaires saintongeais et aunisiens* dans la *Revue poitevine et saintongeaise*, de 1890, p. 26 (document communiqué par M. de Richemond, archiviste de la Charente-Inférieure).

[5] Communications de MM. A. Brochet, agent voyer d'arrondissement, à Fontenay-le-Comte, René Vallette, directeur de la *Revue du Bas-Poitou*, et A. de La Bouralière, de Poitiers.

[6] *Sire.*

[7] *Sic*, pour *Gatien.*

[8] Communication de M. Georges Bollée.

[9] Il a été fait mention de cette cloche dans un article de la *Presse indus-*

Jean-Baptiste Rigueur, « fondeur du Roi. » — Une cloche, encore existante, église de Blaslay (Vienne), 1750. Cette cloche eut pour parrain messire François-Thibault-Gaspard Forien de Saint-Juire, « président et conservateur des privilèges royaux de Poitiers » (1).

Nicolas Simon. — 1751, église de Fessanvilliers (Eure et-Loir), une cloche de 382 kilogrammes, refondue en 1890 par M. Georges Bollée.

Nicolas Mutel. — Église Saint-Jean-Baptiste de Châtellerault (Vienne), quatre cloches, bénites le 27 août 1753 (2).

Ducray, de Lyon. — 1754, église d'Ambronay (Ain), une cloche d'environ 1,075 kilogrammes (3).

E. Liébaut, J. Breton et J. Marchant. — 1755, église de Boën (Loire), une cloche d'environ 2,000 kilogrammes (4).

B. Rochette et Mathieu Sevrot. — 1758, église de Saint-Bonnet-le-Coureau (Loire), une cloche d'environ 2,000 kilogrammes (5).

Jacques Ducray, Claude Sevrot, André Belot et Mathieu Sevrot. — Église de Saint-Laurent-Rochefort (Loire), une cloche, non datée, de 2,000 à 2,100 kilogrammes (6).

Dominique Thériot. — Une cloche de l'église d'Épernon (Eure-et-Loir) du poids de 640 kilogrammes, refondue en mai 1889 à Orléans par M. Georges Bollée, portait l'inscription suivante :

L'an 1759, j'ai été benite par Mre Jean Barbier ptre curé de St-Jean-Bte d'Epernon et nommée Henriette-Anne-Louise, [par] le parrain tres haut et tres puisssant s.g.r. M.g.r. Louis de Noailles, duc d'Ayen, Sr d'Epernon, marquis de Maintenon, comte de Nogent-le-Roi et de Montfort, s.g.r. baron et chastellin de Bruie, Malemort, Penieres, Montelard, Chambres, Scruiers et Mallesse, lieutenant g.l. des armées du Roy, chevalier de ses ordres, premier capitaine des gardes du corps

trielle, n° du 23 novembre 1890, p. 7. (Nous devons connaissance de cet article à M. le capitaine Véry, président de la Société d'horticulture des Deux-Sèvres.)

(1) Communication de MM. A. Labbé (de Châtellerault) et Archambault, curé de Chabournay et Blaslay.

(2) Archiv. mun. de Châtellerault. (Communication de M. A. Labbé.)

(3) Communication de M. Burdin aîné.

(4) *Id.*

(5) *Id.*

(6) *Id.*

de Sa Majesté, gouverneur capitaine des chasses de St-Germain en-Laye et gouverneur du Roussillon en survivance de Mr le maréchal duc de Noailles, son père, et par tres haute et tres puissante dame madame Henriette-Anne-Louise d'Aguesseau de Fresnes, comtesse d'Ayen, épouse de tres haut et tres puissant s.gr. m.g.r. Jean-Paul-François de Noailles, comte d'Ayen, mestre de camp d'un regiment de son nom, premier capitaine des gardes du corps du Roy, gouverneur et capitaine des chasses de St-Germain-en-Laye, en survivance de m.g.r le duc d'Ayen, son père. — Nicolas-Marin Fortin, marguillier en charge, et Nicolas Allard. — Dominique Theriot (1).

Baraud. — 1761, église de Vars (Charente), une cloche encore existante signée simplement : *Baraud fur*, sans indication de prénom (2).

Les Baraud habitaient la paroisse de Sers (Charente) (3).

Souleis. — 1764, église de la Jarrie (Charente-Inférieure), une cloche encore existante, signée : SOVLEIS · MA · F · E · AN · 1764 (4).

Les Guichard. — 1764, église de Craon (Vienne), une cloche portant l'inscription suivante :

† LAN 1764 IAI ETE FONDVE AV MOIS DE IANVIER MRE METAYER ANCIEN PRIEVR

Main. — COMMANDATAIRE DE CRON BENIE PAR MRE R GRIMAULT PRIEUR DU DIT LIEU †

Main. — MRE C DE LAISTRE SEIGR DE CRON † LES GVICHARDS FONDEVRS (5).

La particularité, consignée dans l'inscription, que cette cloche a été « fondue au mois de janvier » est intéressante et rare. Il est exceptionnel, en effet, *pour l'époque*, de voir une cloche fondue pendant l'hiver. En règle générale, les fondeurs ambulants d'autrefois n'opéraient que du printemps à l'automne, seule période qui leur permît

(1) Communication de M. Georges Bollée.

(2) Communication de M. l'abbé Périssac. — Cf. dans le volume récent de M. l'abbé Tricoire, *Le château d'Ardennes et la seigneurie de Moulidars en Angoumois* (p. 56 et 184), les inscriptions de deux cloches de Louis Bareau, *aliàs* Barau, 1721 (Saint-Simon) et 1739 (Moulidars).

(3) Communication de M. l'abbé Mondon, curé de Chazelles (Charente).

(4) Communication de M. l'abbé Noguès, secrétaire de la Commission des arts de la Charente-Inférieure.

(5) Communication du R. P. de La Croix.

le travail de la terre glaise dans de bonnes conditions [1]. Ils revenaient passer l'hiver dans leurs foyers. — Aujourd'hui que les cloches se fabriquent dans des usines spéciales, on ne tient plus guère compte de la saison.

Il ne serait pas étonnant que la cloche fondue en janvier 1764 pour l'église de Craon fût destinée à remplacer une cloche cassée par les sonneries immodérées qui étaient en usage pour la fête des Morts. A l'occasion de cette fête, les habitants prêtaient aux sonneurs habituels un concours aussi empressé qu'inexpérimenté. Et il en résultait très souvent des accidents. Le 1er et le 2 novembre et la nuit entre ces deux jours étaient, de toute l'année, l'époque où l'on brisait le plus de cloches. Les fondeurs ambulants faisaient assez régulièrement une tournée spéciale après ces fêtes, dans le but de se fournir d'ouvrage pour l'année suivante.

N. Baret. — L'église de Marcilly-sur-Maulne (Indre-et-Loire) possède une cloche de ce fondeur, datée de 1765 et provenant de Chouzé-le-Sec [2].

Gabriel Marquis, de Saumur. — 1765, une petite cloche, hôpital de Lusignan (Vienne) [3].

Charles Guichard. — 1768, église de Champdeniers (Deux-Sèvres), une cloche, refondue en 1808 à Poitiers par Michel Moyne [4].

Michel et Paul Gansberg. — 1768, la cloche de l'église de Saint-Jean-d'Angle (Charente-Inférieure) [5].

Nicolas Baret. — La grosse cloche de l'église Saint-Jean-Baptiste de Châtellerault (Vienne), bénite le 20 mars 1769 [6].

Martin Gaulard. — 1769, église Saint-Paul d'Orléans, une cloche de 672 kilogrammes, refondue en 1888 par M. Georges Bollée.

[1] Voir, ci-dessus, François Bourbonnois, 1694.

[2] L'inscription de cette cloche sera publiée par M. Léon Palustre.

[3] Communication de M. l'abbé Ripault, curé-doyen de Lusignan.

[4] Archives de la fabrique de Champdeniers. (Communication de M. l'abbé Boutineau, curé de Champdeniers.)

[5] La signature de cette cloche a été publiée de la façon suivante dans l'*Epigraphie santone et aunisienne*, de M. Louis Audiat (p. 313) : MICHEL ET PAUL CHAN... FONDEURS 1768.

[6] Archiv. mun. de Châtellerault. (Communication de M. A. Labbé.

Alexis Cochois et André Barbette. — 1773, église de Leyrat (Creuse), une cloche de 162 kilogrammes, refondue en 1889 par M. Georges Bollée.

Ducray, de Lyon. — 1774, église de Bosas (Ardèche), une cloche, refondue à Lyon en 1890 par M. Burdin aîné, qui en a relevé l'inscription et moulé la marque.

Dominique Limaux. — 1774, église de Savigny-sous-Faye (Vienne), une cloche, encore existante. — 1776, église de Xanton (Vendée), une cloche, encore existante [1]. — 1779, église de Morton (Vienne), une cloche, encore existante.

F. Lavouzelle, de La Rochelle. — 1778, abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm (Vendée), une cloche, encore existante [2]. — An XII, église de Chaillé-les-Marais (Vendée), une cloche, encore existante [3].

François-Xavier Roy, de Morteau (Doubs) et F.-J. Bournez, de la même localité. — 1779, église de Rosières, près Saint-Hippolyte (Doubs), une cloche, bien moulée et d'un très bon son, poids 375 kilogrammes, note sol dièse, diamètre inférieur $0^{m},87$, refondue le 15 janvier 1891 à Robécourt par MM. Farnier frères [4].

Coutaud. — 1779, une cloche pour l'église Saint-Maurice, à Limoges [5].

Charles Aubry et Antoine Peltier. — 1779, église de Petosse (Vendée), une cloche encore existante [6]. — 1783, église de Montreuil-sur-Mer (Vendée), une cloche encore existante [7].

E. Guichard. — 1780, église de Saint-Genest-d'Ambière (Vienne), une cloche encore existante.

[1] Communication de M. René Vallette.
[2] Communication de M. L. Brochet.
[3] *Id.*
[4] L'inscription de cette cloche sera publiée prochainement par M. Ferdinand Farnier, en compagnie d'un certain nombre d'autres provenant de refontes faites dans l'usine de Robécourt.
[5] Ms. Legros, p. 117. (Communication de M. Espérandieu.)
[6] Communication de M. L. Brochet.
[7] *Id.*, d'après un fac-similé de M. Rotnrier, agent voyer cantonal à Maillezais (Vendée).

N. Martin et J.-B. Martin. — 1781, une cloche pour l'église des Jacobins, à Limoges [1].

Jean-Simon Chéron, de Meaux (Seine-et-Marne). — La grosse cloche de l'église de Morienval (Oise), date de 1782 et porte comme signature :

Main. — JEAN SIMON CHERON FONDEUR DU ROY ET PIERRE CHERON SON FRERE M'ONT FAIT A MEAUX

Jean-Simon Chéron, — que nous retrouvons en 1795 à Château-Thierry (Aisne), fondant sur place, dans l'ancienne église des Cordeliers [2], une cloche qui fut vendue en 1825 à l'église de la Chapelle-sur-Chézy (Aisne) [3], où elle existe toujours, — était fixé à Fresnes, près Fère-en-Tardenois (Aisne) dès 1788 au moins [4]. Il avait là, dans son jardin, une petite fonderie. Parallèlement il allait fondre sur place, soit pour son propre compte, soit pour le compte d'autres fondeurs. Dans la seconde partie de sa carrière, en effet, l'ancien « fondeur du Roy » en était réduit à se faire *compagnon*, quand il en trouvait l'occasion. — Il mourut à Fresnes le 21 décembre 1831, âgé de soixante-dix-huit ans.

C.-J. Livremon, de Pontarlier (Jura). — 1783, église de Malafretaz (Ain), une cloche, refondue à Lyon par M. Burdin aîné, qui en a conservé l'inscription.

Husson. — 1785, église d'Atray (Loiret), une cloche de 340 kilogrammes, refondue à Orléans en 1889 par M. Georges Bollée.

J. Minel. — 1785, église de Vezières (Vienne), une cloche encore existante. Cette cloche a comme signature la marque du fondeur : un écusson portant : 1° la représentation d'une cloche ornée d'une petite croix et bataillée ; 2° trois roses, posées l'une à droite, l'autre à gauche du cerveau et la troisième au-dessous du battant de la dite petite cloche ; 3° au-dessus des anses le nom : J. MINEL.

[1] Ms. Legros, p. 127. (Communication de M. Espérandieu.)

[2] Hébert, *Histoire de Château-Thierry*, ms., copie conservée dans la bibliothèque de la Société historique et archéologique du Château-Thierry, t. II, p. 480.

[3] L'abbé Poquet, *Hist. de Château-Thierry*, t. II, p. 310.

[4] « Jean Simon, résidant à Frêne, près de Fère-en-Tardenois », fond le 7 avril 1888 deux cloches pour l'église de Cuffies. (De La Prairie, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, 2e série, t. XII, 1882, p. 241.)

Charles Aubry et P. Aubry. — 1787, église de Vix (Vendée), une cloche encore existante [1].

Les Baudouin frères, de Lorraine, — refondent, en 1787, la cloche de l'église de Crain (Yonne) [2].

Dominique Thériot. — 1787, église de Couesmes (Indre-et-Loire), une cloche encore existante [3].

Merlin. — 1788, église de Saint-Germain-de-Marencennes (Charente-Inférieure), une cloche, signée : FONDUE PAR MERLIN F, encore existante [4]. — 1789, église de Germignac (Charente-Inférieure), une cloche, signée : MERLIN FONDEUR pesant 445 kilogrammes, refondue en 1889 à Orléans par M. Georges Bollée.

N. et F. Boulanger frères. — 1789, église de Thors (Charente-Inférieure), une cloche de 110 kilogrammes, refondue à Saint-Émilion (Gironde) vers la fin de 1890 par M. Émile Vauthier.

Jos. Berthelé,

Correspondant du Comité.

[1] Communication de MM. Brochet et Roturier.
[2] Communication de M. Francis Molard, archiviste de l'Yonne.
[3] L'inscription de cette cloche sera publiée par M. Léon Palustre.
[4] Communication de M. Edmond Duret.

LE

CIMETIÈRE MÉROVINGIEN DE MOISLAINS (SOMME)

ET

SES PLAQUES AUX AIGLES REPERCÉES A JOUR

Communication
de M. Théophile Eck, correspondant du Comité à Saint-Quentin.

Situé à 100 mètres au plus du village, et occupant une éminence à peine sensible, le cimetière mérovingien de Moislains offre une grande analogie avec celui de Templeux-la-Fosse précédemment fouillé. Ici encore, à s'en tenir exclusivement au mobilier funéraire extrait des tombes, les deux périodes mérovingienne et carolingienne sont amplement représentées par une longue série d'objets. Les sépultures des VIe au IXe siècles sont chez nous si abondantes, elles ont permis aux explorateurs de faire des constatations si probantes, par cela même qu'elles ont été souvent renouvelées, qu'il ne saurait plus y avoir aujourd'hui de doute sérieux lorsqu'il s'agit de déterminer à laquelle de ces deux époques appartient un certain nombre tout au moins des objets découverts.

Comme Templeux, dont il est peu distant, Moislains fait partie de l'arrondissement de Péronne, si fertile en trouvailles archéologiques. Son ancien champ de sépultures, que l'on désigne dans le pays sous le nom particulièrement significatif de *Champ à luziaux* ou *luziers*, se trouve dans un sol composé d'un conglomérat de rognons de silex et d'argile. Commencées, sous les plus heureux auspices, le mardi 8 avril 1890, par M. Lelaurain, les fouilles cessèrent, après épuisement complet, vers la fin du mois de mai suivant, non sans avoir donné, avec une certaine prodigalité, une suite d'objets des plus variés. Il est de règle à peu près constante chez nous, que les tombes en pleine terre atteignent une profondeur variable, et qu'entremêlées d'un certain nombre de cercueils de pierre, moins profondément enfouis, elles se suivent par lignes parallèles parfaitement orientées de l'ouest à l'est. C'est ce qui fut remarqué cette fois encore. Quelques inhumations postérieures au premier occupant, c'est-à-dire ayant servi à deux

et même à trois individus, se révèlent de ci de là, à Moislains, comme partout ailleurs sur le sol picard; aussi beaucoup de tombes y ont-elles été profondément bouleversées par ce mode d'inhumations, comme elles l'ont été davantage encore, par les violateurs de sépultures.

Moins maltraité cependant que celui de Templeux par les fouilleurs d'autrefois, le cimetière de Moislains a donné, en quantité, des ustensiles, des accessoires d'ajustement et de toilette, des ornements de bronze, des boucles de ceinture avec plaques en fer damasquinées d'argent et parfois d'or; puis, des bijoux, des armes, de la céramique noire en abondance et deux récipients vitreux. Sur les 51 fosses ouvertes pendant les huit premiers jours, on put constater, non sans étonnement, que 11 sépultures seulement, en y comprenant 8 sarcophages, avaient été minutieusement visitées déjà, alors que quelques autres avaient été imparfaitement ouvertes. J'ajouterai cependant que cette proportion ne s'est pas maintenue, et qu'elle était à peu près localisée aux cinquante-une fosses en question.

Donner ici la nomenclature du mobilier exhumé serait superflu, d'autant mieux que, malgré leurs variantes comme ornementation, la plupart de ces objets ont été décrits à satiété à la suite de trouvailles identiques. Je me bornerai à signaler un certain nombre de bijoux cloisonnés en or ou en argent, agrémentés de grenats (Pl. VII), de verroteries rouges, vertes ou jaunes, de perles de couleur, d'ivoire, de pâtes colorées, de méandres filigranés et même parfois de marbre teinté. Je signalerai, non sans une satisfaction assez naturelle, les grandes plaques de ceinture en bronze, aux ciselures aussi bizarres que variées (Pl. VIII), trouvées à la ceinture d'hommes et surtout de femmes, avec une abondance réellement surprenante; puis les rouelles à jour, et surtout ces fibules et ces bagues avec gros cabochons bleus (Pl. VIII), qui viennent confirmer ce que j'ai dit au sujet de leurs similaires du cimetière de Templeux-la-Fosse, avec lequel celui de Moislains offre une si grande ressemblance.

J'ajouterai, comme méritant tout au moins d'être mentionnée, une magnifique paire de boucles d'oreilles en or, avec brisure annelée en argent et gros cube à facettes orné de perles en saillie et de grenats lapidés à plat; puis encore deux grandes fibules en argent doré et niellé (Pl. VII), de la famille des fibules ansées et digitées, très finement ciselées, dont le large cadre supérieur est bordé d'une véritable dentelle métallique en entrelacs. J'ose dire que, sous le rapport de la finesse et de la régularité du travail, je n'en ai point encore vu d'aussi belles.

Si les fibules d'or, d'argent et de bronze sont nombreuses à Moislains, les bagues ne le sont pas moins. C'est par exception que j'ai remarqué sur l'une d'elles une sorte de croix ou de chrisme (Pl. VIII); sur une autre d'argent, c'est un chaton pyramidal formé d'une série d'assises saillantes quadrangulaires et losangées, ornées de cylindres perlés et couronnés par un cabochon de verre bleu. Cependant la plus curieuse de toutes (Pl. VIII) provient d'une tombe de femme et porte un monogramme que M. Deloche, dans son travail sur les cachets et anneaux de l'époque mérovingienne, interprète par le nom de *Basina* (1). Il s'agit, dans le travail précité, de deux bagues identiques à la mienne, recueillies en 1882 dans la province de Namur, l'une sur une femme, l'autre dans la tombe d'un guerrier. Certes, il n'est pas sans intérêt de voir ce même nom trouvé dans trois sépultures différentes; cela indiquerait assez qu'il était commun chez les envahisseurs d'outre-Rhin ou leurs descendants. Grégoire de Tours, dans son *Histoire ecclésiastique des Francs*, rapporte que la même appellation fut portée par la femme de Childéric Ier, qui devint mère de Clovis Ier, et aussi par une fille de Chilpéric, religieuse dans le monastère de Sainte-Croix de Poitiers, où elle fut la triste héroïne de troubles et de scandales au surplus assez fréquents alors.

Dans de nombreux cimetières, notamment à Marchélepot et à Templeux, il a été fait une remarque qui se renouvelle de temps à autre, c'est la localisation par groupes de certaines pièces qui s'y répètent avec persistance, nous révélant la manifestation convenue d'une idée ou d'un art industriel toujours le même. Ces objets indiquent certainement, lorsqu'ils se trouvent en nombre, un goût tout à fait local, une préférence marquée soit pour leur facture, soit pour leur utilité pratique, et aussi une époque parfaitement déterminée par la forme et par l'ornementation.

De ce nombre sont les plaques de bronze décorées d'aigles ou de faucons recueillies à Moislains (Pl. VII).

Dans le cas présent, il ne s'agit plus de ces rouelles ajourées dont les meneaux représentent des serpents enlacés, des griffons, des croix, des cygnes ou des cavaliers les bras étendus. Que l'on s'imagine une sorte de quadrilatère avec coins arrondis dans le haut, parfois pleins, mais plus souvent ajourés; deux grands oiseaux de proie affrontés se dressent de chaque côté d'une tige ornementale. Au-dessous, une base à compartiments, décorée de postes et de têtes de reptiles leur sert d'appui, alors que dans la partie supérieure, un cadre divisé en deux

(1) *Revue archéologique*, 3e série, t. XIV, p. 311 à 314.

ou trois sections, facilitait la suspension du tout au moyen de courroies.

Au bas de l'une de ces plaques (Pl. IX), la plus complète et en même temps la plus caractéristique de celles qui sont ma propriété, et à l'aide d'un anneau, un triangle isocèle percé de trous à chacun de ses angles, est en suspension ; à la base de ce triangle, deux anneaux, maintiennent deux réductions identiques et mobiles de la plaque-mère; entre elles, un grand cercle de bronze soutient de la même manière une rouelle en potin à quatre rayons.

La décoration de ces conceptions étranges et d'un style tout à fait barbare, diffère pour chacune d'elles : sur l'une, ce sont les traits indicateurs d'un animal et le visage humain, peut-être celui du Christ, qui domine (Pl. VIII); sur une autre, l'on voit un semis de cercles (PXII.); sur une troisième, ce sont des nœuds, des torsades et un cordelé (Pl. IX); sur les suivantes, la fantaisie du graveur s'est plue à ciseler des rosaces ou des cercles centrés d'autres cercles.

L'usage auquel étaient affectées ces pièces n'est pas douteux. Si les rouelles à jour ont pu tenir lieu de ménagère ou de simple ornement suivant le caprice du possesseur, les plaques qui nous occupent ont eu une destination identique. Pour le prouver, j'invoquerai le breloquier de Barleux (Somme), que je possède, lequel nous fait voir, au milieu d'un cercle, une statuette équestre les bras levés, et non pas une simple croix, comme on l'a dit par erreur quelque part dans une note sur les plaques ajourées des bords de la Somme. Les longues lanières de cuir, dont elle est encore pourvue, indiquent suffisamment son usage, qui était de tenir en suspension la trousse de sa propriétaire, car il est nécessaire d'ajouter que toujours ces objets sont recueillis dans des sépultures de femmes.

Il y a peu de jours, une plaque ornée d'aigles ayant été ramassée sur une femme, dans l'exploitation en cours du cimetière mérovingien d'Erche, près de Nesle, j'ai remarqué, non sans intérêt, qu'au revers, un certain nombre de goupilles, dont la destination ne fait aucun doute, la fixaient jadis à demeure sur quelque large accessoire de cuir, ceinture ou baudrier. Quant aux aiguillettes ou ferrets de bronze qui accompagnent souvent ces plaques, je les crois destinées à un usage autre que celui de la plaque elle-même, lorsque son office était de tenir lieu de pièce d'applique, car comment les eût-on fait pénétrer dans les vides d'un motif décoratif intimement fixé sur une surface pleine?

Je crois donc que ces objets n'étaient pas tous affectés au même usage. Si les uns ont pu servir de châtelaine ou de pièce essentielle

pour la suspension d'outils de ménagère, les autres servaient de simple parure; cela est si vrai, pour les derniers, que nombre de fois ils ont été trouvés placés juste au milieu de la poitrine des squelettes, comme le serait un bijou, et que les angles de la plupart ne portent aucune trace d'usure, ce qui indique suffisamment qu'on n'y suspendait rien.

Je désire sincèrement voir confirmer mon dire.

N'ayant pas exploré moi-même le cimetière de Moislains, si intact encore dans quelques-unes de ses parties, je n'ai pu malheureusement y faire de ces constatations qui ont toujours leur utilité au point de vue des origines; encore moins puis-je me livrer aujourd'hui à des déductions, toujours décevantes lorsqu'elles ne reposent sur aucune base sérieuse. Je préfère emprunter à l'art anglo-saxon sa relique la plus ancienne pour essayer d'assigner une époque aux objets en question.

Au British Museum se trouve une bague que l'on considère comme l'une des premières œuvres de cet art barbare, c'est l'anneau du roi Ethelwulf ou Ethelwolf, lequel épousa la fille de Charles le Chauve, et mourut en 855.

Ce bijou, d'un faire naïf quoique déjà savant par son mode de conception, est très large; le chaton a exactement la forme d'une mitre ancienne, et, entre un ornement, deux oiseaux qui ressemblent à des aigles, debout et au repos, y sont affrontés dans une pose identique à celle de nos plaques. Cet anneau est parfaitement daté puisque le nom du roi se détache en or sur un fond d'émail bleu foncé.

Il est incontestable qu'un même art et une même idée ont présidé à l'enfantement de l'anneau d'or d'outre-Manche et des plaques de Moislains. Quant à l'image symbolique que l'on est tenté d'y voir, il serait peut-être plus difficile de la définir, car il faudrait beaucoup d'imagination pour y reconnaître les deux colombes se désaltérant dans le vase eucharistique. Je préfère, m'appuyant sur les vignettes de certains manuscrits contemporains, m'appuyant surtout sur le bijou du roi anglo-saxon, voir dans les plaques de Moislains l'œuvre de graveurs des temps carolingiens.

C'est là une conclusion qui me paraît admissible, et qui aidera, quoique dans une bien faible mesure, à établir ces divisions d'époque indispensables, pour dater certaines parties tout au moins de nos cimetières mérovingiens.

Le village de Moislains, situé sur les bords de la rivière de Halle, au sein de la forêt d'Arrouaise, doit remonter à une assez haute antiquité. En 673, il est appelé *Mediolani villa* dans un diplôme du roi

Thierri III, où il figure au nombre de plusieurs donations faites par ce monarque à la riche et puissante abbaye de Saint-Waast, d'Arras. Il est nommé, en 1080, *Molanium* et *Meulanum*; en 1147, *Melins*; et en 1164, *Miolens*.

Théophile Eck,
Correspondant du Comité.

PILLAGE DE L'ÉGLISE DE MONTIÉRAMEY

PAR LES REITRES, EN 1570

Communication
de M. Louis Le Clert, correspondant du Comité à Troyes.

La ville de Troyes, à différentes époques, a joui d'une grande opulence due à ses nombreux établissements industriels habilement transformés selon les temps, et surtout aux foires célèbres qui attiraient dans ses murs une grande affluence de négociants en tous genres et de tous pays.

Appauvris pendant la guerre de Cent Ans, les marchands de Troyes virent renaître leur ancienne prospérité sous la sage administration de Charles VIII et de Louis XII. Les expéditions de ces deux rois en Italie ayant ouvert de nombreux débouchés au commerce troyen, de nombreux rapports s'établirent entre les deux pays. Les artistes italiens attirés par la perspective d'un gain assuré apportèrent avec eux dans notre ville l'art et le goût de leur nation.

Jusqu'alors on n'avait guère employé à Troyes que des peintres et des sculpteurs venus de Flandre ou d'Allemagne, régions avec lesquelles cette ville faisait un grand commerce de toile et de draperie.

Les travaux du grand portail de la cathédrale qui commencèrent en 1506 et la restauration de la plupart des édifices religieux du diocèse, qui eut lieu vers la même époque, motivèrent la venue d'un grand nombre de constructeurs et d'artistes. Leur affluence fut encore plus considérable en 1524, car un immense incendie venait d'anéantir une grande partie de la ville (cinq églises et plus de trois mille corps de logis, disent nos chroniqueurs, furent la proie des flammes) et il fallut, pour ainsi dire, édifier une ville nouvelle. C'est à cette époque que figurent parmi nos sculpteurs

les plus célèbres, Dominique le Florentin, François Gentil, les Juliot, Halin, etc.

Les bourgeois de Troyes n'avaient été que médiocrement atteints dans leur fortune par le grand incendie de 1524, car ils étaient tous riches et possédaient à la campagne de nombreux domaines. Cédant à une noble émulation, ils surent employer les artistes qu'ils avaient sous la main à la décoration de leurs nouvelles maisons de pierre ou de bois et plus tard à celle de leurs églises paroissiales et des églises de leurs domaines. Les nombreuses œuvres d'art exécutées à cette époque, jointes à celles qu'elles renfermaient déjà, firent de nos églises de vrais musées où se coudoyaient les produits de l'art gothique et ceux de la Renaissance.

Ces richesses artistiques ne devaient pas venir intégralement jusqu'à nous, car les guerres de religion leur furent des plus funestes.

Les différentes armées huguenotes qui envahirent notre territoire s'efforcèrent de terroriser les populations en brûlant les villages et en saccageant les églises.

C'est ainsi qu'en 1562 le prince de Porcien, à la tête d'un corps de cavalerie, dévasta les environs de Troyes et se présenta même à l'improviste devant les murs de cette ville dont il se serait emparé sans l'énergie du bailli, M. de Saint-Falle.

Plus tard, en 1567, les troupes du prince de Condé et de l'amiral de Coligny pillèrent un grand nombre d'églises aux environs de Chaource et de Bar-sur-Seine.

Le procès-verbal qui est annexé à cette notice a trait à une dévastation de ce genre que l'église de Montiéramey eut à subir en 1570. L'armée des huguenots était alors campée aux Riceys et l'un de ses détachements, composé de reîtres placés sous les ordres de Wolrad de Manfeld, occupait les environs de Troyes. Chaque jour ces cavaliers faisaient des incursions de toutes parts et ils s'avançaient même jusqu'aux portes de la ville, pillant et dévastant tout sur leur passage. Leur chef inspirait le plus grand effroi aux populations des campagnes qui lui avaient donné le surnom de *Mâchefer* parce que les soldats, pour le rendre plus terrible aux yeux des villageois, racontaient sur lui les fables les plus invraisemblables et entre autres, que, chaque matin à son déjeuner, il mangeait pour se mettre en appétit quelques douzaines de clous de charrette.

A la suite d'une assemblée qui eut lieu le 12 août 1570 sous la présidence de M. de Barbezieux, les forces troyennes allaient mar-

cher contre ces reîtres pour les réduire, lorsqu'on apprit que la reine Catherine de Médicis était entrée en pourparlers avec l'amiral de Coligny et venait de conclure la paix.

Ce général, après avoir traversé à Arnay-le-Duc un corps d'armée placé sous les ordres du maréchal de Cossé et deux fois plus considérable que le sien se trouvait alors sur les bords du Loing et menaçait la capitale.

En présence des avantages qui leur avaient été habilement offerts dans le but d'arrêter leurs succès, les huguenots avaient consenti à déposer les armes et la paix venait, comme nous l'avons dit, d'être signée à Saint-Germain-en-Laye le 8 août 1570. Cela n'empêcha pas les reîtres de continuer leurs brigandages et de piller la riche abbaye de Montiéramey, ainsi que le constate la pièce dont nous donnons ci-contre la copie. Il est vrai que les monceaux de grains et la grande quantité de bons vins rassemblés par les religieux pour l'approvisionnement de leur maison durent avoir un attrait irrésistible aux yeux de ces pillards, et l'autorité de leurs chefs, alors même qu'ils n'eussent pas été d'accord avec eux, n'était peut-être pas assez grande pour les empêcher de se livrer à une aussi lucrative déprédation.

Procès-verbal des dégâts faits par les Huguenots le 24 août 1570, dans l'église et les lieux réguliers de Montiéramey, dressé par les officiers de la justice de Montiéramey à la requête des prieur et religieux de la dite abbaye.

Le treziesme jour du moys de septembre l'an mil V^c soixante et dix, nous Guillaume Renard, lieutenant en la terre, justice et seigneurie de Monstierramey pour Reverendissime et Illustrissime Charles, cardinal de Bourbon, abbé et sieur de Monstierramey, fusmes requis de la partye de Messieurs les venerables religieux prieur et couvent dudit Monstierramey de nous vouloir transporter en l'esglise et abbaye dudit lieu affin de visiter les démolissions, rompture d'images, chaires, chasses, orgues, armaires, bancs, coffres, chandelliers et pilliers de cuivre, faites le vendredy vingt-cinquiesme jour du moys d'aoust dernier par une compagnie de sept cornettes de Huguenots estant logés audit Monstierramey, estant du camp de Messieurs les princes et admiral, estant lors à Ricey, lesquelles cornettes estoient du regiment de monseigneur de Sainct-Jehan, combien que la paix fust esté publié en leur campt dès le dimanche vingtiesme jour du

moys d'aoust dernier, ce que leur avons accordé et avons faict visitation des choses susdictes avec et en presence de Nicolas Marchand, procureur de mondit sieur le Reverendissime audit Monstierramey, Pierre Oudinot, greffier audit lieu, et aussi en presence desdicts religieux et de venerable et discrète personne M. Marcellien Magnier, prebtre et curé de Marolle et aultres ainsy et par la forme et manière qui s'ensuit :

1. Premièrement en la nef et entrée de ladite eglise avons trouvé l'image du Crucifix et la croix d'icelluy brisé, rompu et getté par terre avec l'image de Nostre-Dame et de sainct Jehan qui estoient de part et d'autre dudit Crucifix et encore un aultre ymage de sainct Jehan-Baptiste.

2. Item en une chapelle qui est en ladite esglise auprès du Crucifix une ymage de Nostre-Dame de Pitié, ensemble plusieurs ymages de pierres qui estoient alentour de la dite Nostre-Dame avec un tabernacle de boys fermant à clef où elles reposoient, le tout getté par terre, rompu et brisé en plusieurs pièces.

3. Item en la chappelle Sainct-Gengou, ont rompu et brisé l'ymage de pierre qui estoit avec troys aultres ymages de boys qu'ils ont fendu et mis en plusieurs pièces.

4. Item à costière de la grande porte de l'esglise où estoient les orgues ont icelles transporté et faicts à leurs volontés; et la plus grande partye des aultres les ont rompus et brisés en pièces, ensemble le fust, clavier et les soufflez d'icelles qu'ils ont crevés en plusieurs lieux, qui est une grosse perte et dommage.

5. Item en une chappelle appelée la chappelle Sainct-Blaise, ont pareillement rompu et brisé l'ymage sainct Blaise qui estoit de pierre avec l'ymage sainct Martin.

6. Item en la chappelle Sainct-Nicolas ont pareillement rompu et brisé l'ymage qui estoit, et getté par terre ensemble les ymages des anges qui estoient en ladite chappelle.

7. Item en un aultre aultel appellé l'ostel de tierce, ont rompu un ymage de Nostre-Dame avec un tabernacle ou tableau qui estoit sur ledict autel

8. Item en un aultre autel appelé l'ostel sainct Maurice ont rompu la chasse dudict sainct Morice ensemble le tabernacle où elle reposoit avec sa table d'ostel qu'ils ont mis en pièces et getté par terre.

9. Item au grand autel de ladicte esglise ont rompu ung des pilliers de cuivre avec l'ange de cuivre qui estoit au-dessus et les barres de fert qui tenoient lesdicts pilliers en estat, et le tout getté par terre et brisé et rompu.

10. Item ont rompu et crevé en plusieurs lieux le tabernacle dudict grand autel où repose la chasse Monseigneur sainct Victor.

11. Item aux chères qui sont au cœur de ladicte esglise ont rompu et brisé les ymages des haultes croisées desdictes chères avec les trois haultes chères des prebstres, diacre et soubdiacre qu'ils ont rompu et forcé.

12. Item ont rompu trèze chandelliers de cuivre qui estoient devant le

grand autel, avec un aultre chandellier de fert et trois lampes de cuivre et le tout mis en plusieurs pièces de sorte qu'il n'y a rien entier.

13. Item ont rompu plusieurs coffres qui servoient à mettre les ornemens de l'esglise.

14. En la chapelle Nostre-Dame ont rompu et brisé l'image d'icelle, ensemble le tabernacle où elle reposoit et tout getté par terre.

15. Item ont rompu et brisé la sepulture du chevallier fondateur en partye de ladicte esglise, laquelle estoit élevée en pierre avec les quatre lions qui estoient aux quatre coins de ladicte sepulture avec plusieurs armoyries des feux abbés qui est élevé en pierre.

16. Item ont rompu les chères qui estoient en ladicte chappelle avec une table d'austel de sainct Jean l'évangeliste.

17. Item au tresaur de ladicte esglise ont rompu plusieurs coffres et les tabernacles où reposoient les sanctuaires, où iceulx ont pris plusieurs custodes de soye et icelles transportez.

18. Item audict tresaur ont rompu plusieurs livres tant en papier qu'en parchemin qui servoient à faire et chanter le service divin et à celebrer messe.

19. Item ont audict tresaur prins troys calices d'estain, ensemble plusieurs choppinettes servant à ladicte esglise.

20. Item ont rompu et mis en pièce la bannière de l'esglise qui estoit de damas violet, ensemble les ymages qui estoient faicts de broderie estant en icelle.

21. Item ont pris et transporté plusieurs nappes d'autel tant de toisle que tappicerie avec plusieurs habis d'esglise tant chappes, chasubles, tuniques que aultre ornement.

22. Item ont rompu et brisé en plusieurs lieux de ladite esglise les verrières avec celles du chapitre de [sorte] qu'il y a grand dommage et dégast.

23. Item ont rompu et brisé les huys des greniers desdits religieux où ils ont prins, transporté faict prendre et transporté plusieurs grains pour leur provision de sorte qu'ils n'y ont rien laissé au grand detriment desdicts religieux.

24. Item ont rompu les portes et huys de la maison de Monseigneur et par icelles ont entré ès scelliers et caves desdits religieux; en icelle ont prins et transporté grande quantité de vins qu'ils avoient acheptez pour leur provision.

25. Item au couvent desdits religieux ont rompu huys, fenestres et verrières qui estoient avec plusieurs armaires d'iceux religieux.

26. Item ès chambres desdicts religieux tant en dortoyrs que aultres chambres basses ont rompu, froissé et brisé les huis et fenestres, coffres, chères et aultres menuseries estant en icelles et ont prins, transporté et faict à leur volonté plusieurs meubles que iceux religieux avoient laissé en icelles parcequ'ils furent surprins et contrainct en fouir en un instant; où lesdits religieux ont de grandes pertes et dommages.

Et le tout certifions estre vray, tesmoing les seings manuels de nous Guillaume Trenart, lieutenant en la prevosté de Monstierramey, Nicolas Marchant, procureur audict lieu de Monseigneur le Reverendissime cardinal de Bourbon, Pierre Oudinot, greffier ; et encore en presence de honorable homme Pierre de Bourbon, sieur de la Rothelle et mayeur de Monstierramey, Me Marcellien Magnier, curé de Marolle, Jehan et Nicolas les Pescheur, marchands, demourant au dit Monstierramey, et autres aussi soubsignés, tesmoingt appelés et prins pour voir et tester dudit dégast.

(Archives de l'Aube, 6 H , 26e carton.)

NOTE

SUR UN

ÉMAIL CONSERVÉ AU MUSÉE DE TROYES

Rapport de M. Darcel
sur une communication de M. Louis Le Clert, conservateur du Musée.

La qualification d'*émail d'azur* donnée par M. Louis Le Clert à l'émail dont il s'agit et dont il nous a communiqué un excellent dessin, a été empruntée par lui au *Glossaire* de Léon de Laborde. Bien qu'elle se trouve dans quelques rares documents, nous ne voyons pas que notre ancien maître l'ait adoptée dans sa *Notice des Émaux du Louvre*, et il a eu raison. La couleur du fond d'un émail ne saurait constituer un genre de produits. Le rouge, le vert ou toute autre couleur pourrait servir de fond sans que la nature de l'émail fût changée.

La jolie pièce que possède le Musée de Troyes est donc un émail champlevé, qui représente un cerf d'argent au repos, ramé et onglé d'or, portant un collier fleuronné auquel une chaîne est attachée, ces détails en or sur fond d'azur.

Cet émail est serti dans un cercle de cuivre doré, auquel on semble avoir ajouté une galerie ajourée également en cuivre doré.

Quatre tenons soudés derrière l'émail servaient à le fixer sur une pièce de harnois fort probablement, car l'émail est un peu grand pour avoir servi d'enseigne. Un possesseur passablement barbare a percé la sertissure de deux trous qui la déshonorent. Malgré tout, la pièce est charmante et fait honneur au Musée de Troyes. Que ne possède-t-il pour l'accompagner la remarquable collection d'émaux que la cathédrale a gardés de ses anciennes splendeurs!

Se fondant sur ce fait que le roi d'Angleterre Richard II, qui avait adopté le cerf pour livrée, fut fait prisonnier par celui qui devait lui succéder sous le nom de Henri IV, M. Le Clert suppose que cet émail a dû appartenir sinon au premier de ces rois, du moins à l'un des seigneurs portant sa livrée. L'invention est ingénieuse; mais nous craignons que ce ne soit qu'une invention.

Richard II ayant été défait et emprisonné pendant l'année qui précéda sa mort, hâtée par son vainqueur, il semble difficile qu'il ait eu le temps de faire fabriquer des emblèmes de sa captivité, s'il en avait eu l'idée.

Cet émail était de trop mince valeur pour servir de gage à un emprunt, cependant M. Le Clert prend occasion de celui-ci pour joindre à son court mémoire la copie de l'une de ces quittances de prêt sur gage qu'il n'est pas rare de rencontrer dans les documents. Celle-ci date de 1427, et vise un prêt consenti à la veuve d'un héraut d'armes du duc de Bourgogne Jean le Bon. Il y est question d'une targe et d'une aigle d'argent toutes deux aux armes de Bourgogne et d'une demi-aulne d'étoffe ainsi désignée : *unam peciam de stalaco.*

Ni Francisque Michel, dans son livre si mal ordonné, mais sa abondant en documents qu'il est facile de trouver grâce à une table excellente, ni Du Cange ne nous fournissent aucun mot que nous puissions rapprocher de ce *stalacum.*

Nous pensons qu'il y a lieu de publier la note de M. Le Clert et l'excellent dessin qu'il y a joint (voir la Pl. X). Nous lui proposerons seulement, dans l'incertitude où nous sommes nous-même sur l'emploi réel de l'émail dont il s'agit, de donner à sa note un titre qui ne préjuge rien, comme celui-ci : « Un émail du Musée de Troyes. »

Alfred Darcel,
Membre du Comité.

NOTE

SUR UN ÉMAIL CONSERVÉ AU MUSÉE DE TROYES

Par M. Louis Le Clert, conservateur du Musée de Troyes.

L'émail reproduit ici (Pl. X) a fait partie de la collection de M. Camusat de Vaugourdon dans laquelle il portait le n° 110. En 1871 il a été légué au Musée de Troyes par ce savant antiquaire en même temps qu'un grand nombre d'objets précieux.

Cet émail rentre dans la catégorie de ceux que, d'après M. de Laborde, on nommait jadis *émaux d'azur*. On désignait ainsi des émaux mixtes dans lesquels les figures se détachaient en argent ou en or sur le fond d'émail bleu [1].

D'après le même auteur, la plus ancienne mention de ces émaux remonte à l'année 1363.

La plaque en cuivre, champlevée pour recevoir l'émail, est dorée sur son revers. Légèrement bombée et de forme circulaire, elle a un diamètre de 32 millimètres.

Dans le champ qui est émaillé en bleu d'azur, on voit un cerf d'argent en repos, ramé et onglé d'or, ayant au cou, en guise de collier, une couronne fleuronnée à laquelle pend une chaîne, le tout d'or.

L'encadrement se compose d'une monture en cuivre doré avec moulures en relief et cordons perlés. Cette monture est sertie dans un cercle de même métal également doré qui est évidé et dont l'ornementation consiste en un assemblage de trèfles et de fleurons disposés en éventail et parsemés de perlettes saillantes. Il semble que cet ornement ait été rapporté après coup.

Comme on peut le voir sur le dessin, le cadre est percé de deux trous destinés à recevoir les rivets qui servaient à l'attacher. Primitivement il tenait en place à l'aide de quatre appendices également distancés, faisant corps avec lui et qui se trouvaient placés

[1] Voir ci-dessus p. 49, l'observation de M. Darcel.

à peu près au milieu de la largeur du revers. Ces appendices ont été coupés à la lime, probablement à l'époque où eut lieu l'adjonction de l'ornement percé à jour dont il est fait mention plus haut.

Quant à l'origine et à l'emploi de cet émail, on peut, ainsi que l'avait fait son dernier propriétaire, le considérer comme provenant d'Angleterre et ayant servi de marque distinctive à l'un des gens faisant partie de la suite du roi Richard II.

D'après les historiens[1], ce roi avait adopté le cerf pour sa livrée.

On sait qu'ayant perdu sa première femme, Anne de Bohême, Richard II épousa, le 27 octobre 1398, Isabelle, fille du roi de France Charles VI, et que, peu de temps après, il fut défait par son cousin Henri de Hereford, depuis Henri IV, qui le tint prisonnier puis le fit empoisonner en 1399.

Il est donc vraisemblable que le cerf colleté d'une couronne d'or et enchaîné, qui figure sur notre émail, date de la captivité de ce prince à laquelle il fait probablement allusion.

La présence de cet objet dans la ville de Troyes s'expliquera facilement, si l'on se souvient qu'à cette époque les marchands troyens entretenaient un commerce considérable avec les villes hanséatiques et l'Angleterre, et qu'en outre de leur négoce ils s'occupaient d'opérations de banque et prêtaient sur gage.

Nous avons rencontré aux Archives départementales de l'Aube une pièce ayant trait à une affaire de ce genre[2]. C'est une quittance qu'il n'est peut-être pas sans intérêt de rapporter ici; en voici la teneur :

« Desideria, relicta defuncti Droconis Guerin alias Richemont, dum viveret heraldi domini Johannis regentis regnum Francie, confessa est recepisse a Reverendo patre domino Nicolao de Logia, abbate monasterii Celle propre Trecas, unam targiam, galice *une targe*, de argento in qua depicta sunt arma domini ducis Burgundie, ponderis dimidie marche argenti vel circa; item unam parvam aquillam argenteam in cujus medio est unum parvum scutum aureum in quo depicta sunt arma domini regentis regnum Francie et domine uxoris sue; item unam peciam de stalaco continentem unam dimidiam ulnam vel circa; que omnia exciperat idem Reverendus a dicta relicta occasione certe summe pecunie per dictum Reverendum dicte relicte in villa Trecensi mutuate. De

[1] Entre autres M. de Roujaux, *Histoire d'Angleterre*, t. IV, p. 418.
[2] Fonds de Montier-la-Celle, 7. H. 39.

quibus omnibus premissis quitavit ipsa relicta dictum Reverendum patrem et acquittare promisit erga omnes obligationes; et item dicta relicta promisit dicto Reverendo patri solvere tria scuta auri per fratrem Petrum Michaelis, religiosum dicti monasterii, in curia romana dicto defuncto ejus marito mutuata, casu quo sufficienter probaverit illa esse sibi debita. Actum anno Domini millesimo CCCC^{mo} vicesimo septimo die xxv mensis maii. »

On voit par cette quittance que l'abbé de Montier-la-Celle avait prêté son concours à la veuve du héraut d'armes du duc de Bourgogne pour lui faciliter l'emprunt sur gage qu'elle avait contracté. Il serait donc possible d'admettre que l'émail du Musée de Troyes ait été mis en gage dans des conditions analogues et que, faute de retrait, il soit resté dans cette ville jusqu'à nos jours.

Louis Le Clert,
Conservateur au Musée de Troyes.

PEINTURES MURALES

DE L'ÉGLISE DU GENEST (MAYENNE)

Communication de M. Jules-Marie Richard,
correspondant du Comité à Laval.

L'église du Genest[1], aujourd'hui démolie, comme tant d'autres, sous prétexte qu'elle manquait de solidité, était une construction romane avec quelques additions et changements exécutés du XVe au XVIIIe siècle; le chœur surtout avait été remanié, et dans la nef quelques fenêtres à baies du XVe siècle avaient remplacé les fenêtres primitives jugées trop étroites. Elle était voûtée d'un lambris en bois, et le clocher en charpente recouverte d'ardoises s'élevait au bas du chœur ; de petites dimensions, sans bas-côtés, elle ne possédait qu'un seul transsept, au midi, sur lequel s'ouvrait une abside dont l'unique et très étroite fenêtre avait été bouchée. Elle était correctement orientée ; sa façade percée d'une porte romane très simple, sans sculptures, et ses autres faces ne présentaient d'autre intérêt que quelques traces de petit appareil visibles sur le flanc méridional. Aux deux angles extérieurs de la façade étaient encastrés, dissimulés par le mortier et la maçonnerie, placés debout sur le sol, deux fûts de bornes milliaires hauts de près de 1 mètre; l'un portait une dédicace à Constance Chlore : j'ai pu le recueillir pour le Musée de Laval, le mortier qui recouvrait ces colonnes et liait toute la maçonnerie de la façade était d'une très grande dureté.

L'abside du transept communiquait avec le chœur par un petit passage que l'on retrouve dans toutes les vieilles églises du Bas-Maine. Sa voûte en cul-de-four prenait naissance à $2^{m},50$ du sol de l'église, au-dessus de l'étroite fenêtre déjà signalée; elle avait $1^{m},60$ de rayon.

Le fond de l'abside était masqué par un autel à colonnes de marbre élevé au milieu du XVIIe siècle par le curé Guillaume Caillon et dédié à Notre-Dame de Pitié; il se terminait à son sommet par une boule de marbre engagée en partie dans le tympan de la voûte. Tous les

[1] Le Genest, *Genestum*, à 9 kilomètres à l'ouest de Laval; cette église était sous le vocable de saint Sulpice, archevêque de Bourges.

murs étaient recouverts de plusieurs couches de badigeon blanc. En examinant attentivement les éraillures produites par la démolition de l'autel, je constatai l'existence de peintures murales, et dans un voyage spécial, aidé par M. Louis Garnier, architecte diocésain, membre de la Commission archéologique de la Mayenne, je pus découvrir et relever les peintures dont la reproduction est ci-jointe (Pl. XI).

Sur la voûte : une Vierge assise, entourée d'une auréole, entre deux anges thuriféraires; sur la partie semi-cylindrique prolongeant la voûte jusqu'au transept, un *Agnus Dei* dans une auréole circulaire supportée par deux anges très allongés. Les visages de la Vierge et de l'Enfant Jésus ont été en partie détruits par le sommet de l'autel du XVIIe siècle; les parties les plus basses des anges ont également beaucoup souffert. Sur les murs au-dessous de la voûte, apparaissent des personnages très détériorés; enfin, sur les parois intérieures de la fenêtre, quelques traces de rinceaux en brun rouge.

Le sujet principal est la Vierge assise avec l'Enfant Jésus sur ses genoux; celui-ci tient un livre dans la main gauche et bénit de la main droite; la Vierge a la main gauche posée sur l'épaule de son Fils, la main droite levée. Cette composition offre une grande analogie avec la Vierge de Saint-Savin [1] : la pose et les gestes présentent un rapport intime; les différences consistent surtout dans la forme des draperies et dans l'exécution qui, au Genest, présente un caractère plus archaïque. Ces images sont d'ailleurs conformes au type adopté à cette époque, qu'il soit peint sur un mur, émaillé sur métal, sculpté sur bois ou gravé sur un sceau. On peut se contenter de rapprocher de la peinture du Genest la Vierge de la Belle-Verrière à Chartres et certains émaux limousins, comme le n° 4526 du Musée de Cluny qui offre avec notre image une ressemblance frappante.

Ces analogies et le costume de la Vierge ne permettent pas d'attribuer cette peinture à une époque postérieure au milieu du XIIIe siècle. Les souliers pointus sans exagération, prenant bien la forme du pied, appartiennent au XIIe et à la première moitié du XIIIe siècle, la couronne de la Vierge en forme de bonnet carré, se retrouve sur un sceau de l'abbaye de Fontgombaud de 1268 [2] et dans les peintures de Saint-Savin [3]. « On voit, dit Viollet-Le-Duc [4], au commen-

[1] P. Mérimée, *Notice sur les peintures de l'église de Saint-Savin.*

[2] Demay, *Le costume d'après les sceaux*, p. 383.

[3] Couronnes des monstres sortant du puits de l'abîme (pl. III, de Melchisédech (pl. XVI), des rois vaincus par Abraham (pl. XVII), du Pharaon (pl. XXIX, XXX), couronne offerte à la Vierge, autre sur la tête d'un roi (pl. XL).

[4] *Dict. du Mobilier*, t. III, v° *Couronne.*

cement du XIIe siècle, des couronnes composées de quatre plaques sans courbure, qui forment un véritable bonnet carré. » Mais les exemples que je viens de citer prouvent que cette mode ne s'arrêta pas aux premières années du XIIe siècle.

Les deux anges qui entourent l'auréole de la Vierge tiennent des encensoirs en forme de sphère un peu allongée ; la coupe en est godronnée [1], le couvercle réticulé.

Comme la Vierge et les anges, l'Agneau divin a la tête nimbée, mais ce nimbe n'est pas croisé : c'est peut-être là un oubli de l'artiste, peut-être aussi l'état de dégradation de ces peintures n'a-t-il pas permis de constater ce détail. De son pied, l'Agneau soutient une croix.

Les deux anges qui le supportent dans une auréole circulaire sont longs, élancés, mouvementés ; l'étroitesse du bandeau où ils sont placés imposait ces formes à l'artiste, et l'on ne saurait lui contester le mérite de les avoir jetés dans ce cadre étroit avec une grande hardiesse et avec une allure qui n'est point banale

Des scènes tracées sur les murs, nous n'avons que des fragments : la construction de l'autel et la dégradation de l'enduit refait par morceaux à diverses époques avaient dû depuis longtemps détruire la plus grande partie de cette décoration. Du côté de l'Évangile, nous voyons un groupe dont il reste les débris de quatre personnages : l'un d'eux nimbé paraît être N.-S. Jésus-Christ, un autre homme est peut-être un apôtre, deux femmes les mains levées et ouvertes ; l'une d'elles, par ses mains symétriquement posées, les pouces rapprochés, rappelle une attitude souvent donnée à la Vierge par les artistes des premiers siècles et plus tard par les Orientaux [2]. Ces personnages paraissent avoir leurs manteaux attachés sur l'épaule gauche, comme on les portait au XIIe siècle ; les femmes ont la tête couverte par un capuchon adapté au manteau comme la femme en bleu, ou formant une sorte de guimpe avec un trou pour passer la tête, comme paraît être le vêtement de la femme en jaune. Ces quatre personnages ont les regards fixés vers un même objet qui fixe leur attention et qui a disparu.

De l'autre côté je n'ai pu retrouver que les fragments de deux personnages faisant partie d'une scène qui a été détruite ; une femme

[1] On en trouve quelques exemples dans les *Nouveaux mélanges d'archéologie* du R. P. Cahier : voir *Décorations d'église*.

[2] Voir, entre autres, une médaille byzantine reproduite par Du Cange : *De imperatorum... numismatibus dissertatio.*

en cheveux, vêtue d'une longue robe collante portant un vase, près d'elle un personnage barbu, non nimbé, leurs regards fixés aussi vers un objet inconnu. Peut-être — mais ce n'est là qu'une hypothèse — peut-on voir dans cet homme un apôtre ou un disciple et dans cette femme une des sœurs de Lazare portant un vase de parfum pour en couvrir les pieds du Sauveur ; peut-être aussi dans le premier tableau voyons-nous les témoins de la résurrection de Lazare.

Ces peintures ont été exécutées avec deux couleurs dominantes, l'ocre jaune et le brun rouge ou ocre rouge, dans quelques fonds du vert très pâle et sur les vêtements d'un ou deux personnages du bleu. L'ocre jaune et parfois un peu de vert apparaissent sur les vêtements; le brun rouge foncé a servi à dessiner les formes; très clair il a fourni le ton de carnation des visages, des mains et des pieds ; d'une valeur intermédiaire, avec des traits foncés pour les ombres, les chevelures et une partie des vêtements. Les larges traits qui forment tous les contours, selon les procédés des peintres verriers, sont tracés d'une main ferme et sûre, et l'on peut remarquer la façon dont sont jetés les contours de la femme au vase ; tous les yeux ont les prunelles bien dirigées, et un caractère commun à tous les visages se montre dans la forme des nez qui à l'endroit de la narine se terminent par une petite courbe descendante. Ces détails et d'autres me paraissent révéler la main d'un même artiste ou d'artistes contemporains et de la même école.

Ces peintures ont actuellement disparu. L'église était plus qu'à moitié démolie lorsqu'un hasard m'amena au Genest. Déjà ses matériaux étaient aliénés, et le sol où elle s'élevait vendu à un aubergiste voisin. Il ne restait plus qu'à reproduire aussi exactement que possible cette décoration d'une vieille et modeste église rurale.

Jules-Marie Richard,
Correspondant du Comité.

PIERRES GRAVÉES TROUVÉES EN TUNISIE

Rapport de M. E. Babelon
sur une communication de M. A. de Champeville.

M. Adolphe de Champeville, payeur-adjoint de l'armée française en Tunisie, en résidence à Sfax, a recueilli les empreintes d'une nombreuse série de pierres gravées romaines, trouvées sur le sol de la Tunisie, principalement dans la région du sud. Nous avons choisi parmi ces gemmes quelques sujets qui nous ont paru dignes d'être tirés de l'oubli et signalés à l'attention des archéologues. L'ensemble de notre planche (Pl. XII) donne bien l'idée de ce qu'était l'art de la glyptique en Afrique, au temps de l'Empire romain. Si cet art était médiocre, alors qu'à Rome même il produisait des chefs-d'œuvre, il était néanmoins très populaire, et le nombre considérable des intailles de l'époque impériale, qu'on rencontre en Tunisie et en Algérie, nous porte à croire que la grande majorité des habitants de cette région africaine avaient au doigt une bague, dans laquelle était enchâssée une pierre gravée, qui lui servait de cachet, ou bien que chaque individu portait, suivant une mode plus répandue en Orient, un collier, dont l'une des pierres principales était ornée d'un sujet gravé, destiné à servir également de *signum*. Si donc il existe beaucoup de ces petits cachets, sur lesquels on voit la reproduction d'une statue de divinité, un oiseau, un quadrupède, une chasse, un combat, une scène bachique ou champêtre, quelquefois un portrait, nous pouvons remarquer, en revanche, qu'on en publie fort peu, et cela peut-être, à cause de leur abondance. Ce dédain, est à coup sûr, souvent immérité, et nous devons remercier M. de Champeville d'avoir préservé de l'oubli toute une série de petits monuments, qui ne sont pas dénués d'intérêt, comme on en jugera par la description suivante et par notre planche XII :

1. Buste de Jupiter Sérapis; la tête du dieu, munie des cornes de bélier, est radiée et surmontée du *modius*. Cornaline [1].

[1] Comparez Chabouillet, *Catal. des camées et pierres gravées, etc. de la Bibliothèque nationale*, nos 2017 à 2022.

2. Tête de femme diadémée, les cheveux nattés et relevés autour de la tête. Agate blanche.

3. Tête laurée d'Apollon. Cornaline.

4. Buste de femme à droite, ressemblant à l'impératrice Lucille. Bon style. Agate jaunâtre [1].

5. Jeune pâtre nu, accroupi et trayant une chèvre. La scène se passe au pied d'un arbre. Émeraude [2].

6. Tête de bouc broutant un épi. Jaspe jaune.

7. Hippocampe galopant. Jaspe rouge.

8. Capricorne; au-dessus, une corne d'abondance; au-dessous, un globule. Agate [3].

9. Aigle détournant la tête, et tenant une couronne dans son bec. Cornaline [4].

10. Aigle luttant contre un serpent. Onyx.

11. Centaure détournant la tête et paraissant tenir une grappe de raisin. Jaspe sanguin.

12. Scène champêtre, d'un style très barbare. Au pied d'un arbre on voit un personnage assis, grossièrement figuré, la tête couverte d'un capuchon; devant lui, une table, surmontée d'une torche allumée, puis un cippe sur lequel est perché un oiseau. Cornaline.

13. Bestiaire luttant contre un taureau furieux qu'il saisit par les cornes; il est couvert d'une cuirasse et d'une tunique terminée par des lambrequins en cuir, qui protègent le haut des jambes. Agate.

14. Mercure debout, coiffé du pétase ailé; de la main droite il tient une bourse, et de la gauche un caducée; sa *penula* est enroulée sur son bras gauche. Cornaline.

15. Femme vêtue d'une tunique talaire, vue de face, tenant sur sa main gauche élevée, un large plateau chargé de fruits, et dans sa main droite, des épis. Jaspe rouge.

16. Jupiter Ammon, à demi-nu, assis sur un trône; de la main droite il tient une patère, et il s'appuie de la gauche sur un long sceptre; un aigle est à ses pieds. Derrière lui, les lettres PPM, qui sont sans doute les initiales du nom du possesseur du cachet. Calcédoine.

[1] Comparez Chabouillet, *op. cit.*, n° 3509; voyez aussi *A Catalogue of engraved gems in the British Museum* (Londres, 1888), n° 1620, et J. Bernoulli, *Roemische Ikonographie*, t. III (1891), p. 221 et suiv.

[2] Cf. Chabouillet, *op. cit.*, n° 1909.

[3] Cf. Chabouillet, *op. cit.*, n° 1488.

[4] Cf. Chabouillet, *op. cit.*, n°s 1977 et suiv.

Le type de cette pierre est à rapprocher de celui de certaines monnaies d'or de la Cyrénaïque [1] et de pierres gravées nombreuses [2].

17. Tête de jeune homme, imberbe. Onyx.

18. Grylle représentant une double tête janiforme; à droite, la tête d'Atys, coiffée du bonnet phrygien ; à gauche, la tête barbue de Silène. Jaspe brun.

19. Buste de Minerve coiffée d'un casque corinthien. Cornaline.

20. Buste d'Isis, à droite, la tête surmontée du *modius*, la poitrine couverte d'un vêtement quadrillé. Jaspe rouge.

Ce sujet, inspiré des nombreuses représentations d'Isis contemporaines du Haut-Empire, est traité avec une barbarie qui le rend presque méconnaissable. Le Cabinet des médailles possède sous le n° 2015 *bis*, une intaille représentant un buste pareil et du même style.

21. Minerve debout; elle est casquée et porte sa lance sur son l'épaule et son bouclier sur le dos; un *parazonium* est suspendu à son côté. Agate [3].

22. Guerrier debout, le *pallium* sur les épaules; d'une main il tient sa lance, et de l'autre son casque, qu'il paraît contempler; son bouclier est à terre devant lui. Cornaline.

23. Toreuticien à demi-nu, assis et travaillant; armé d'un marteau il frappe sur un casque fixé sur une enclume. Calcédoine.

Le Cabinet des médailles possède deux intailles qui représentent un sujet analogue [4].

24. Éros ailé, s'avançant auprès d'un autel bachique, placé au pied d'un arbre, et s'apprêtant à faire une libation. Cornaline.

28. Cavalier armé d'une lance, allant au pas; autour, en légende, le mot ΘΥΧΗΙ (*sic*). Jaspe rouge.

L'inscription est bien antique; il est curieux de constater l'orthographe barbare du mot grec, écrit par θ au lieu d'un τ.

26. Jument allaitant son poulain ; dans le fond, un palmier. Jaspe noir.

Les vingt-six pierres que nous venons de décrire, sont actuellement la propriété de M. Pierre Rossoni, employé à l'agence de la Compagnie générale transatlantique, à Tripoli de Barbarie.

[1] L. Müller, *Numism. de l'ancienne Afrique*, t. I, p. 49.
[2] Chabouillet, *Catalogue*, n°s 1420 et suiv.
[3] Comparez Chabouillet, *op. cit.*, n° 1513.
[4] Chabouillet, *op. cit.*, n°s 1899 et 1900.

27. Cheval paissant ; au-dessus, les trois lettres néo-puniques מתא (= מתנ). Cornaline.

Cette gemme appartient à M. Gau, receveur des postes, à Sfax. C'est, je crois, la seule avec une légende néo-punique, qu'on ait signalée jusqu'à ce jour. Il est à remarquer que le mot מתנ que je propose de lire, et qui étymologiquement signifie *présent*, est un nom propre, très commun (*Mattonus*, *Mutto*, *Matton*, *Mettun*, *Mittunus*), et il entre dans la composition d'autres noms tels que *Muttumbal* (1). C'est donc à tort, selon nous, que M. Vercoutre qui a déjà signalé cette intéressante pierre, a proposé de lire *Thecel* (2).

28. Femme debout, vêtue de la *stola*, tenant un rameau de la main droite et un oiseau sur la main gauche. Autour, en lettres très grosses, le nom féminin PAVLICA.

Cette intaille, trouvée à Cherchel, dans les thermes de l'est, appartient à M. Romain, de Cherchel. Le nom *Paulica* est celui de la femme à qui cette pierre servait de cachet.

E. Babelon.

(1) P. Schroder, *Die phoenizische Sprache*, p. 126.
(2) A. Vercoutre, dans la *Revue archéologique*, 3e série, t. X (1887), p. 191, note.

RAPPORT DE M. BERGER

SUR UNE

INSCRIPTION PUNIQUE TROUVÉE A LIXUS

ET SUR UNE

INSCRIPTION JUIVE ANCIENNE DE VOLUBILIS

DÉCOUVERTE PAR M. DE LA MARTINIÈRE

Parmi les inscriptions envoyées au Ministère de l'Instruction publique par M. de La Martinière, durant son avant-dernier voyage, se trouve une inscription phénicienne que M. Héron de Villefosse a bien voulu me communiquer. Elle était renfermée dans une boîte portant cette simple suscription : *Lixus. Inscription phénicienne.* La boîte contenait, en effet, l'estampage en double exemplaire d'une inscription phénicienne de 4 lignes, fruste par en bas et peut-être aussi à droite, gravée sur une pierre non dégrossie.

La lecture de cette inscription (Pl. XIII) est difficile, à cause de l'état de la pierre, et le sens en reste encore douteux; mais le fait vraiment important est la découverte d'une inscription phénicienne à Lixus, dans un centre où l'on n'avait découvert, jusqu'à présent, aucune inscription. Il est à remarquer que cette inscription n'est pas en caractères néo-puniques, comme on aurait pu s'y attendre, c'est-à-dire en caractères de l'époque romaine, mais en caractères proprement phéniciens, qui doivent, si on en juge par comparaison, être antérieurs à l'ère chrétienne. L'écriture rappelle celle des inscriptions d'Oum-el-Aouamid, qui sont du IIe siècle avant Jésus-Christ.

Voici la reproduction de l'inscription :

עב[דך]
[פרץ] בן
צב[ח]תם בת

La première ligne doit se lire עבדם, ou עבדך « ton serviteur ». On est presque forcément conduit à la seconde lecture par le contexte.

Aux lignes 2 et 3, je lis : ....פרץ בן צבחתם בת « Perets, fils de Sabahtam, fille de.... ». La première et la dernière lettre du mot פרץ sont douteuses ; en effet, le ץ n'est pas fait de la même manière qu'à la ligne suivante, où il est certain. Peut-être est-ce un ס? La première lettre pourrait aussi se lire ש ou ג; peut-être faudrait-il lire גרס?

Le nom du père, ou plutôt de la mère ainsi que la suite semble l'indiquer, צב[ח]תם, ne présente qu'une lettre douteuse, la troisième ; c'est un peu faute de mieux que je la prends pour un ח ; nulle part on ne trouve le *heth* fait de cette manière (1). — Ensuite, je lis le mot בת « fille de ». Bien qu'il soit extraordinaire de voir un homme donner la généalogie de sa mère et non de son père, le fait n'est pas sans exemple ; M. Duveyrier me fait observer que c'était la règle presque constante chez les peuples berbères.

Le nom de l'aïeul a péri ; mais on aperçoit encore le haut d'une ou deux lettres.

Voici dès lors comment il faudrait traduire l'inscription :

[*Ton serviteur*]
Perets, fils de
Tsabahtam, fille de
....

Le mot qui forme la première ligne, עבדך, semble indiquer, en tous cas, que nous avons affaire non pas à un texte funéraire, mais à un texte votif. L'absence de tous renseignements sur la forme et la nature du monument m'empêche d'en dire davantage.

Cette inscription, sortant de terre au milieu de l'enceinte punique formée de pierres de gros appareil, si bien relevée par M. de La Martinière, vient justifier ses vues sur l'origine des ruines de Lixus.

Au point de vue paléographique, elle présente une particularité qui mérite d'être signalée. La forme des lettres ne se rattache pas au type punique, élégant et élancé, que nous font connaitre les inscriptions de Carthage, mais au type sidonien. Il semble donc que la civilisation phénicienne ne se soit pas propagée par les terres jusqu'à Lixus, mais qu'elle y soit arrivée directement par mer. L'inscription phénicienne de Lixus porte à croire que le point d'attache, dans cette transmission de l'in-

(1) Comparez pourtant l'inscription de Carthage, *Corpus inscr. sem.*, n° 1056.

fluence phénicienne, n'a pas été Carthage, mais le sud de l'Espagne, qui était matériellement plus près du Maroc, et qui a toujours conservé des relations directes avec la côte de Phénicie.

Peut-être l'inscription suivante fournit-elle un nouvel indice des relations qui existaient entre l'Espagne et le Maroc.

Peu après la découverte de l'inscription de Lixus, M. de La Martinière adressait à M. Cagnat l'estampage d'une autre inscription, non plus punique, mais juive, trouvée par lui à Volubilis. Il a, depuis lors, rapporté la pierre elle-même. Nous la reproduisons d'après l'original (Pl. XIII). Cette pierre, qui est d'un gris jaunâtre, est fruste des quatre côtés et brute par derrière. Elle mesure $0^{m},13$ de large et de $0^{m},14$ à $0^{m},07$ de haut. L'inscription paraît complète au premier abord ; pourtant on aperçoit, à la partie inférieure, dans la cassure même de la pierre, deux traits qui se croisent et qui sont certainement intentionnels.

Les caractères appartiennent à l'hébreu carré, tel qu'on le rencontre sur les inscriptions des premiers siècles de l'ère chrétienne. Ils présentent une grande ressemblance avec ceux de la grande inscription de la synagogue de Kefr-Bereim, en Galilée, que M. Renan rapporte au IVe siècle[1], ou avec ceux qu'on lit sur la synagogue de Palmyre[2]. Si l'on n'avait, toutefois, que la paléographie pour se guider, on ne pourrait se prononcer qu'avec une grande réserve, parce que l'hébreu carré, de même que l'arabe, a conservé, dans les contrées éloignées, ses formes archaïques jusqu'à nos jours[3]. Le texte de l'inscription vient confirmer les indications tirées de la paléographie.

Voici comment nous lisons cette inscription :

מטרונא	*Matrona,*
בת רבי	*fille du rabbin*
יהודה נח	*Iehoudah.* Nouach
....	.....

Les deux dernières lettres pouvaient, sur l'estampage, prêter matière à discussion. L'examen de l'original ne laisse subsister

(1) E. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 763-770 et pl. LXX.

(2) Ph. Berger, *Histoire de l'écriture*, p. 260.

(3) M. Isidore Loeb a publié dans la *Revue des Études juives*, t. XVI, 1888, p. 273, pl., une inscription juive de Calatayud en Espagne, qu'il rapporte à l'an 847 de notre ère, et qui présente une grande analogie avec celle de Volubilis pour la forme des caractères.

aucun doute. Elles doivent se lire נח. Ce mot, assez énigmatique, se retrouve en tête de diverses formules de bénédiction, que l'on rencontre sur les inscriptions funéraires juives, et dans lesquelles il paraît se rattacher au verbe *nouach* « se reposer » (1). On est surpris de le rencontrer seul sur notre inscription. Je m'étais un moment demandé s'il ne serait pas ici une abréviation, formée de la lettre initiale du premier et du dernier mot de la formule: נפשו בחיים « Que son âme soit parmi les vivants ». Mais l'analogie des autres formules funéraires invite à lire נח « Qu'il se repose ».

Peut-être la solution de ce petit problème doit-elle être cherchée dans les traits que l'on aperçoit à la partie inférieure de la pierre. Ces traits appartenaient-ils à l'inscription? On pourrait être tenté de le croire, et d'y voir le haut d'un *alef*. Cette quatrième ligne aurait été, il est vrai, bien éloignée des autres, mais l'écart entre la seconde et la troisième est déjà plus considérable qu'entre la première et la seconde. Un autre obstacle à cette hypothèse, c'est que les formules où entre le mot נח sont, en général, très courtes et n'auraient pas été jusqu'à la fin de la ligne 4. Peut-être faut-il voir une lettre isolée, peut-être aussi, ainsi que me le suggérait M. Isidore Loeb, l'extrémité supérieure d'une représentation figurée?

Le reste de l'inscription ne présente pas de difficultés. Il convient seulement de noter les formes de l'*alef* et du *vau*, qui sont très caractéristiques.

Le nom de Matrona est particulièrement intéressant, parce qu'il prouve que nous avons affaire à un monument des premiers siècles de notre ère. Cela concorde bien avec l'indication d'après laquelle cette pierre aurait été encastrée dans un mur d'époque romaine. Il est difficile d'admettre qu'un nom de forme aussi nettement caractérisée se soit perpétué longtemps après la fin de la période latine.

Cette inscription est la première inscription juive ancienne qu'ait fournie le nord de l'Afrique. On est surpris, au premier abord, de trouver, dès une époque aussi reculée, des juifs établis à Volubilis, en plein Maroc; mais M. Héron de Villefosse me signale un fragment d'inscription grecque, trouvée au même endroit par M. de La Martinière, et qui porte le nom de Salemos,

(1) Voyez Zunz, *Zur Geschichte und Literatur*, t. I, p. 340-348 et 457; Ascoli, *Iscrizioni di antichi sepolcri giudaici del Napolitano*, nos 19, 21, 23 et p. 109-110.

dans lequel on ne saurait guère, après ce qui précède, hésiter à reconnaître le nom juif Sallum. Ces deux inscriptions viennent donc se confirmer mutuellement. La présence des Juifs au Maroc s'explique, ainsi que M. Maspero m'en fait la remarque, par le développement de l'élément juif dans la Bétique, et elle est une nouvelle preuve des relations dont l'inscription phénicienne de Lixus nous avait fourni un premier indice.

Philippe Berger,
Membre du Comité.

INSCRIPTIONS PEINTES SUR VASES

DE LA NÉCROPOLE D'HADRUMÈTE

Rapport de M. Berger sur une communication de M. Hannezo.

M. Doublet a transmis au Comité trente calques d'inscriptions ou de fragments d'inscriptions tracées à l'encre sur des vases à ossements. Ces vases à ossements ont été trouvés dans la nécropole d'Hadrumète, par MM. Privat, de Bray et Hannezo, du 4e tirailleurs, qui en ont fait don au Musée Alaoui.

Un envoi antérieur contenait déjà six autres fragments d'inscriptions analogues, trouvés par M. Hannezo.

Ces inscriptions rentrent dans la catégorie des inscriptions funéraires de la nécropole d'Hadrumète, qui ont été publiées dans la *Revue archéologique*, et sur lesquelles on a lu, à côté de différents noms propres, les mots : « urnes à ossements de » ou : « ossements de ». Seulement, les formules de ces nouveaux fragments diffèrent, et, malgré les calques très soignés de M. Hannezo, je n'ai encore pu les déchiffrer complètement. Je signalerai seulement, à côté de noms propres qui ne se distinguent que par le retour constant du nom d'Abdmelqart, le mot הנשך, qui revient à plusieurs reprises. Peut-être est-il pour הנסך « libation » ? La traduction complète de ces légendes permettra seule d'élucider ce point.

On doit remercier les officiers du 4e tirailleurs, et, en particulier, M. le lieutenant Hannezo, du soin qu'ils mettent à relever les inscriptions de la nécropole d'Hadrumète. Ils ont ainsi ouvert une série paléographique du plus haut intérêt, parce qu'elle nous fait connaître l'écriture punique cursive, et marque la transition entre les formes anciennes et l'écriture néo-punique.

Ce n'est que par la comparaison que l'on peut espérer résoudre les difficultés que présente cette écriture encore si mal connue ; aussi est-ce rendre un vrai service à la science que de relever avec un soin minutieux et de faire connaître tous les textes de la même famille que les fouilles amènent à la lumière.

Dès que nous comprendrons mieux ces textes, nous les publierons à la suite de ceux qui ont déjà paru.

Le même envoi de M. Hannezo contenait divers objets en os ou en poterie rouge, dont un d'époque chrétienne, recueillis à Sfax par M. l'adjudant Graziani.

Philippe Berger,
Membre du Comité.

RAPPORT

SUR LES

FOUILLES FAITES A BULLA REGIA

EN 1890

Par le Dr Carton.
Correspondant du Comité.

C'est le 24 mars de cette année que j'ai repris les fouilles dont M. de La Blanchère avait déjà bien voulu, l'année précédente, me confier la direction [1].

Cette campagne n'a pas, comme la dernière, exclusivement porté sur la nécropole romaine, dont les gisements avaient fourni un mobilier funéraire considérable. En dehors des découvertes que, cependant, j'ai encore faites dans celle-ci, j'ai rencontré dans une nécropole plus ancienne un certain nombre d'objets intéressants. J'ai aussi exploré quelques-uns des mégalithes qui existent en grand nombre aux environs de la cité. Enfin, mes explorations à l'intérieur de celle-ci m'ont permis de relever le plan de quelques édifices et de noter quelques faits que je signale à la fin de ce rapport.

I. — *Grande nécropole.*

C'est par la tranchée, que j'avais ouverte auprès de l'Oued-Bedjsine et où j'avais trouvé de nombreuses tombes superposées, que j'ai commencé les travaux cette année, afin de voir jusqu'à quelle profondeur on y rencontrait des sépultures. J'ai donc coupé ce monticule par plusieurs tranchées très profondes, jusqu'à ce que j'arrivasse au roc.

Les couches de tombes y ont été trouvées en grand nombre jusqu'à 3 mètres de profondeur; on peut les classer, tant d'après leur distance

[1] Voir *Bulletin archéologique du Comité*, 1890, p. 149 et suiv.

de la surface que d'après leur disposition et leur mobilier, de la façon suivante :

1° De la surface jusqu'à 1 mètre de profondeur, pas de sépultures; j'ai recueilli seulement dans l'argile quelques monnaies numides, et une terre cuite, d'une belle exécution, très supérieure à celles que j'ai rencontrées l'an dernier : elle représente une matrone vêtue d'une tunique. La tête manque, mais le corps, tout entier, a une attitude gracieuse; la poterie est rouge, à grain fin, dur.

2° Entre 1 mètre et $1^{m},50$ de profondeur, j'ai trouvé de nombreuses tombes en tuiles, celles-ci sont disposées de façon à circonscrire un prisme triangulaire; elles sont au nombre de dix-sept en général et composées de deux rangées verticales parallèles, sur lesquelles s'appuie la rangée supérieure qui forme toit. Ces sépultures ne renferment aucun mobilier funéraire, mais du plâtre et quelques ossements en mauvais état.

3° Entre $1^{m},50$ et 2 mètres, étaient des tombes formées de tuiles, placées en chevrons, renfermant un mobilier funéraire; la plupart ont été ouvertes l'an dernier; car comme leurs monuments étaient encore visibles à la surface du sol, on a pu les trouver facilement. J'en ai cependant exploré quelques nouvelles; dans l'une d'entre elles étaient une lampe très grossière, faite à la main, sans anse, deux bagues de bronze et deux bracelets, du même métal, formant un cercle non fermé dont les extrémités étaient renflées de façon à imiter assez bien une tête de serpent. Une seule des lampes portait un sujet non rencontré précédemment : un renard au pied d'un arbre. Un petit *unguentarium* en verre présentait des ornements en forme d'écailles, disposées suivant des lignes verticales et entre lesquelles se trouvait encore un peu de couverte jaune.

4° Entre 2 mètres et $2^{m},50$, dans une simple fosse sans sarcophage mais où l'on avait brûlé des ossements, comme l'indique la ligne de terre rougie par le feu qui en dessine les contours, on a trouvé : un lacrymatoire à col court, un petit vase à une anse, un vase à col et à pied longs; un cercle plat en plomb, semblable à ceux que j'ai recueillis l'an dernier, orné sur une de ses faces de petites hachures parallèles entre elles et obliques par rapport aux bords du cercle; une fibule à ressort en bronze.

Dans une autre tombe présentant la même disposition, deux vases à très long col, à panse arrondie, à une anse; deux vases à une anse, une amphore à large col (punique), et deux ressorts en cuivre ayant probablement fait partie de grandes fibules.

Sous de gros blocs de pierres, plusieurs sépultures renfermaient

chacune une amphore à col long et large à panse sphérique et peu développée, à anse très allongée (punique) et une lampe punique[1]; l'une d'entre elles contenait en outre un petit vase à anse.

5° Entre 2 mètres et $2^m,50$, existaient des chambres plus petites que celles que j'ai signalées en ce point l'an dernier, d'environ $0^m,50$ de côté, en pierres brutes non réunies par du ciment; chacune d'entre elles renferme de nombreux ossements non incinérés.

On a recueilli à ce niveau, mais non dans une tombe, un vase un peu brisé à la partie supérieure, à ventre arrondi, sur lequel s'insère un bec présentant à son extrémité une série de trous qui lui donnent l'aspect d'une passoire (poterie rouge à la surface, à cassure grise au centre, ayant absolument, comme grain, comme cuisson et comme façon, les caractères de la poterie indigène actuelle). Elle a été façonnée à la main. L'extrémité du bec en passoire est très caractéristique, et j'en ai maintes fois rencontré de semblables sur des vases à panse très arrondie, que les indigènes placent, comme ex-voto, sur leurs tombes. D'autres vases, en forme de tasses à panse sphérique, avec ou sans anse, présentaient, à ce niveau, les mêmes caractères de cuisson et de pâte.

6° Vers 3 mètres de profondeur, j'ai rencontré des ossements dans des cases en pierres brutes, plus grandes que les précédentes, renfermant chacune les restes de quatre ou cinq individus, non incinérés. Des ossements de mouton, des défenses de sanglier étaient constamment mêlés aux ossements humains.

Cette liste des différentes couches de sépulture est un peu schématique; c'est la comparaison des tranchées qui m'a permis de les classer.

C'est en ce point que le lieutenant Margier a trouvé, dans une couche qui doit correspondre à celle qui, dans la liste, porte le n° 4, un mobilier funéraire de caractère très archaïque (poteries grecques vernissées noires, lampe en forme de tête d'Abyssinien, vases en forme d'oiseau, de navire, etc.).

[1] Je donne à ces lampes le nom de puniques parce que je n'en ai point trouvé dans les sépultures franchement romaines tandis qu'elles sont très fréquentes dans des tombes ou puniques ou possédant un caractère très archaïque. Il en a, en outre, été trouvé d'exactement semblables dans les tombes phéniciennes de Vaga (Cagnat, *La nécropole phénicienne de Vaga* dans la *Revue archéologique* de 1887, t. III, pl. IV, fig. 13; cf. Durrafour, *Béja*, dans le *Bulletin de la Soc. de géographie de Lille*, pl. II, fig. 1).

II. — *Sarcophages en plomb.*

A 30 mètres environ au nord du mausolée où j'ai trouvé, l'an dernier, un squelette couché dans un lit de chaux parfaitement intact, était un alignement très régulier de socles ayant supporté un cippe funéraire. Chacun d'entre eux reposait sur une masse de maçonnerie ayant la forme d'un sarcophage en plomb qu'elle recouvrait. Celui-ci ressemble exactement à nos cercueils, plus étroit vers les pieds qu'à la tête, et muni d'un couvercle. Le poids des deux plus grands d'entre eux était d'environ 500 kilogrammes; à l'intérieur, le squelette, dans un excellent état, s'effritait malheureusement au contact de l'air, il était étendu dans un lit de chaux. Je n'ai trouvé ni mobilier funéraire dans la maçonnerie, ni bijoux sur le squelette.

La forme et la composition de ces sarcophages sont à rapprocher de celles des ossuaires en plomb, que j'ai trouvés non loin de là, et dans des tombes païennes des premiers siècles : une petite caisse à couvercle, prismatique et rectangulaire renfermant des ossements incinérés.

Entre les deux grands sarcophages en était un troisième, plus petit, également avec sa masse de maçonnerie et son socle placé sur l'alignement des voisins; il renfermait le squelette d'un enfant, et mesurait $1^{m},05$ de longueur, $0^{m},21$ et $0^{m},19$ de hauteur, $0^{m},30$ et $0^{m},20$ de largeur.

Je n'ai pu étudier les squelettes qui ont été immédiatement expédiés, dans leurs sarcophages, sur Tunis, mais on peut supposer, d'après leur position, que ces restes sont ceux d'un enfant placés entre ceux de ses parents.

Il y avait cependant une différence entre les deux grandes tombes; pour empêcher la masse de maçonnerie de peser sur le sarcophage, on avait mis au-dessus de celui-ci, dans un cas, de grandes dalles de schiste reposant par leurs extrémités sur le mur qui l'entourait; dans l'autre tombe, ces dalles étaient remplacées par des tuiles, sur l'une desquelles étaient tracées, à l'aide du doigt, les deux lettres : C X.

Je n'ai signalé jusqu'ici que trois sarcophages : il y en avait quatre, seulement le dernier qui, extérieurement par sa maçonnerie et son socle était pareil aux autres, n'était pas en plomb, mais en tuiles au nombre de cinq de chaque côté. A l'intérieur était un squelette dans du plâtre. Il est évident que tous quatre datent de la même époque; on peut en conclure que les sarcophages en plomb sont contemporains

des tombes en tuiles disposées en forme de caisses parallélipipédiques (et non en chevrons) comme aussi des caisses formées de fragments de dalles ou de débris de cippes des siècles précédents, ayant la même forme que les premières et renfermant semblablement un cadavre non incinéré et plongé dans de la chaux.

A $1^{m},50$ du mausolée, les ouvriers ont ouvert une autre tombe, composée d'un prisme en maçonnerie de 1 mètre de hauteur sur 2 mètres de largeur et sous lequel était aussi une caisse en tuiles, renfermant un squelette sur un lit de plâtre; le crâne était dans un excellent état de conservation.

Cette sépulture doit être contemporaine des précédentes, et il est probable qu'il en est de même des squelettes compris dans le mausolée et ensevelis suivant le même mode.

Un fait qui m'avait échappé l'an dernier, c'est que le sol de ce mausolée était recouvert d'une mosaïque, comme je l'ai vu d'après quelques cubes qui avaient subsisté dans un des angles.

III. — *Nécropole de l'Est.*

J'avais déjà signalé dans ce cimetière, et j'ai constaté derechef, la présence de monnaies numides ou puniques, en assez grande quantité, dans le sol, au-dessus des tombes. J'avais aussi rencontré plusieurs vases et lampes de forme plus ancienne que ceux de la nécropole, la plupart en dehors de toute sépulture. Tout cela s'explique par ce fait que, comme on le verra tout à l'heure, à l'est de la ville s'étendait une nécropole très ancienne, que les Romains ont bouleversé pour y ensevelir les leurs.

En ce qui concerne les tombes des premiers siècles de notre ère que, j'ai fouillées ici, j'y ai trouvé le même mobilier que l'année précédente; les lampes avaient des sujets déjà rencontrés.

Un seul fait est à signaler : c'est la présence, au-dessous de gros blocs bruts de pierre, de lampes et amphores puniques, situées au milieu et un peu au-dessous des tombes romaines (c'est-à-dire une disposition et un mobilier semblables à ceux de la quatrième couche).

En un point était une cavité formée par la réunion des angles écornés de quatre grosses pierres, et remplie de restes incinérés ayant appartenu à plus de vingt individus; c'est évidemment une fosse commune. Un couvercle d'auge, en forme de toit, avec acrotères et

une rosace sur le fronton se trouvait parmi ces débris, qui ne sont donc pas antérieurs à la domination romaine.

Outre les objets trouvés dans les tombes, le sol adjacent a fourni quelques objets intéressants : une spatule en bronze, une épingle à cheveux en verre, des cuillers et des épingles en os, etc.

IV. — *Nécropole punique*[1].

Je viens de dire que j'ai rencontré dans la nécropole de l'Est des vases de forme très archaïque, et certainement antérieurs aux tombes romaines des premiers siècles. A 50 mètres au sud-ouest de cette nécropole passait la grande voie de Carthage à Hippone qui traversait la ville. Une fouille a mis au jour son empierrement et m'a montré qu'elle devait être bordée de nombreuses tombes puniques, qui ont été bouleversées et dont le mobilier était pêle-mêle dans le sol. Vingt mètres plus au sud est un ressaut de la montagne, sur lequel se trouvait la nécropole punique la plus considérable peut-être, et certainement la mieux conservée.

Un indigène m'a montré, au pied de cette colline, dans un tas de pierres, une stèle qui a été, selon toute probabilité, précipitée du monticule, et qui a tous les caractères des monuments funéraires dédiés à Tanit (Pl. XIV, fig. 4). Bien plus, comme à Carthage, le croissant y est *renversé* et surmonte le disque solaire; on sait que sur les tombes romaines de Bulla, celui-ci a toujours les pointes en l'air. Une seule fois sur, le couvercle d'un sarcophage était un croissant renversé[2].

[1] On a pris l'habitude d'appeler *puniques* les tombes semblables à celles qui vont être décrites. A mon sens, l'appellation *numido-puniques* serait préférable ; car, suivant toutes probabilités, elles contenaient le plus souvent, en ce qui concerne les cités de l'intérieur, les corps de Numides ayant plus ou moins subi l'influence punique.

[2] Est-il besoin de faire ressortir le manque de transition entre les deux modes ? Comment n'ai-je point trouvé de stèles romaines avec croissant renversé, ou de stèles puniques avec croissant les pointes en haut ? Il faut reconnaître cependant que, en ce qui concerne le mobilier, cette transition existe, et quelques formes trouvées dans des sépultures puniques ont été rencontrées dans des tombes romaines. J'ai même mis à découvert, dans une de celles-ci, une lampe rhodienne avec marque punique (v. *Bull. archéol. du Comité*, 1890). On pourrait peut-être croire que les traditions puniques et romaines ont coexisté ; je ne le pense pourtant pas à cause de la destruction des tombes phéniciennes par les Romains, dont j'ai trouvé des traces dans la nécropole de l'Est. Les deux rites ont dû forcément se trouver en présence, mais ils ont dû fusionner très rapidement.

Un autre monument, plus ancien peut-être, était situé à l'extrémité orientale de la colline. C'est une grosse pierre, posée sur le rocher, de $1^m,50$ de hauteur, absolument brute sur toutes ses faces, sauf en un point, où avait été creusée une niche au fond de laquelle apparaissait, en relief, une figure humaine : face, cou et partie supérieure des épaules. Le tout était de façon très grossière ; des trous ronds ou ovales indiquaient les yeux, le nez et la bouche. Cependant les proportions des différentes parties étaient bien gardées. Cette figure était tournée à l'est, j'ai fouillé au pied de la pierre, et n'y ai trouvé que le roc.

Enfin, j'ai rencontré plusieurs tombes que leur situation au milieu de cavités du rocher avait préservées de la violation.

A l'extrémité occidentale de la colline se trouvait l'ouverture d'une espèce de puits rectangulaire, en pierres de grand appareil, mais grossièrement taillées et n'ayant pas le caractère des matériaux travaillés par les Romains. Une grande dalle en schiste bleu qui devait la fermer primitivement gisait à côté de cette ouverture. On avait essayé, sans y arriver, de pénétrer par ce puits, qui avait été en partie vidé. D'une hauteur de $1^m,30$ sur une longueur de 1 mètre et une largeur de $0^m,75$, il reposait non sur le roc mais sur de la terre ; aussi, voulant pénétrer au-dessous de lui, et de crainte d'un éboulement, ai-je pratiqué une tranchée destinée à enlever un de ses côtés.

Dans la terre de cette tranchée, j'ai trouvé un certain nombre de poteries grises, assez cuites, ressemblant à celles de la couche n° 4. Parmi elles était un vase en forme de biberon, semblable à ceux que le P. Delattre a recueillis. D'après cet auteur, ce vase serait nettement punique [1]. Seulement on ne distingue pas ici, à sa surface, les zones de couleur constatées à Carthage. Devant l'extrémité nord de ce puits était une muraille en blocage, paroi d'une chambre dont le toit s'était effondré, et dont la partie supérieure était, par suite, pleine de terre. Il suffit d'examiner la nature et la configuration du sol pour se convaincre qu'on a dû creuser dans le roc l'emplacement où ont été construits puits et chambre. Cette roche est en tuf assez friable [2].

Les dimensions de cette pièce sont : hauteur $1^m,80$; longueur, $2^m,15$; largeur 1 mètre. Peut-être était-elle plus élevée, et la partie supé-

[1] Delattre, *Les tombeaux puniques de Carthage*, p. 67. Il y a, au-dessous de la reproduction d'un de ces vases, la mention suivante : Vase punique que l'on trouve d'ordinaire auprès des tombeaux d'enfant, et que les Arabes appellent *bazzoula*.

[2] Dans la nécropole de Béja, c'est aussi dans le tuf qu'ont été creusées les chambres puniques.

rieure de la muraille a-t-elle été détruite. L'épaisseur de celle-ci était de $0^m,70$; elle était formée de blocs irréguliers. Une ouverture de petite dimension faisait communiquer le puits à la chambre, je n'ai pu la mesurer.

Il y avait environ $1^m,75$ de terre à partir du sol, à la partie supérieure de cette chambre. Cette couche renfermait une épaisseur de $0^m,30$ d'ossements à demi carbonisés et provenant d'un nombre considérable de sujets. Il est probable que l'on a dû ultérieurement se servir de cette chambre comme d'une fosse commune, alors qu'elle était déjà en partie pleine de terre ; peut-être est-ce à sa réutilisation à l'époque romaine qu'était due la non-violation de ce qui était au-dessous de ces restes humains. On a trouvé un peu plus loin que ceux-ci des fragments de bois paraissant provenir de poutres (non de sarcophages), ce qui donnerait à penser que, fait assez extraordinaire, le plafond de cette pièce était en partie en bois.

Enfin, plus bas encore, on a découvert un grand nombre de vases qui semblent être restés en place. Mon chef de chantier ne m'ayant pas prévenu à temps de cette découverte, et ayant continué l'extraction de ces récipients, il m'a été impossible de constater d'une façon complète la disposition de ceux-ci dans la chambre.

Dans un des coins était la moitié inférieure d'une amphore pointue reposant sur le sol, et s'appuyant contre la muraille; elle était pleine d'ossements.

Sur le fond de la chambre, recouverte de deux grandes dalles, assez grossièrement taillées, étaient disséminés quelques ossements. Au milieu d'eux se trouvent les vases suivants :

Six lampes puniques.

Une lampe rhodienne avec un *rech* renversé (empreinte en relief) sur le fond [1].

Cinq miroirs en bronze de diamètres différents : le plus petit a $0^m,07$, les plus grands $0^m,16$ et $0^m,18$. Ce dernier présente sur sa face non polie des cercles concentriques. On voit sur tous les cinq la place de l'insertion d'un manche qui devait être en bois, puisqu'il n'a pas subsisté.

A côté d'eux était une fibule à ressort, puis un autre ressort, en cuivre, devant provenir d'une fibule semblable.

Un étui en cuivre que je ne saurais mieux comparer, comme forme, qu'à nos étuis à aiguilles, composés de deux parties l'une recouvrant l'autre et formant couvercle, d'une longueur de $0^m,05$.

[1] Voir un type de ce genre de lampes dans Cagnat, *Nécropole phénicienne de Vaga*, pl. IV, fig. 12.

Deux fragments de plaques en cuivre, l'un présentant une boutonnière dans laquelle se trouve un bouton sphérique tenant à l'autre fragment; tout auprès étaient deux coquilles, un *cardium* et une petite patère.

Trois lacrymatoires en verre.

Deux vases en forme de calice, l'un à parois pleines, l'autre à parois découpées à jour (Pl. XIV, fig. 12 et 13).

Un vase en forme de biberon (Pl. XIV, fig. 3).

Un vase à une anse sans col (Pl. XIV, fig. 2).

Un vase en forme d'oenochoé (ventre arrondi, ouverture munie d'un bec, long col, anse allongée), mais de façon assez grossière (Pl. XIV, fig. 7).

Trois petits *unguentarium*, sans col, à large ouverture (Pl. XIV, fig. 8 et 9).

Quatre vases à col et à pieds longs. J'ai rencontré quelquefois cette forme dans des tombes romaines.

Vase très allongé, à extrémité inférieure fine, plis en spire sur le col (Pl. XIV, fig. 10).

Vase en forme d'amphore à extrémité pointue, mais sans anses, de $0^{m},25$ de hauteur (Pl. XIV, fig. 5).

Trois patères discoïdes.

Une patère à anse.

Un vase rappelant, par sa forme, les *ossuaires* des tombes romaines. Il était renversé et vide.

Auprès de la grande urne renfermant des ossements était un collier dont la majeure partie a été perdue, j'en ai retrouvé: deux perles en pâte bleue, adhérant encore à un fil de bronze; deux perles de même substance, plates, ou en forme d'anneaux, également bleues; un *oudja* percé d'un trou à sa partie supérieure. La présence de cet emblème égyptien, qui n'a pu être importé que par les Phéniciens, est un précieux indice de l'origine des rites d'après lesquels a été construite la sépulture. La pâte des perles est aussi la même que celle des objets de ce genre que l'on rencontre en Égypte [1].

Un flacon en verre, à col long, à panse sphérique, de grandes dimensions, brisé.

Six petits vases de $0^{m},08$ de hauteur.

Un petit vase à une anse, à fond plat de $0^{m},10$ de hauteur.

Quatre amphores puniques, à col large et à anses allongées.

[1] Cf. les colliers du Musée de Carthage, trouvés par le P. Delattre dans les tombes puniques de Byrsa.

Douze monnaies numides.

Une boule de $0^m,02$ de diamètre, de substance vitreuse, bleue, friable.

Auprès de cette chambre funéraire, j'ai rencontré une dizaine de tombes contenant des lampes, des amphores puniques, des patères et des lacrymatoires en verre.

L'une d'elles contenait des instruments en fer, très oxydés parmi lesquels j'ai pu reconnaître une pince à ressort, petite, semblable à nos pinces à sucre, une autre pince, plus grande, mais dont les mors, au lieu d'être incurvés en dedans, regardent au dehors; et un cercle plat.

Une patère à couverte noire vernissée, à trois pieds, un petit *unguentarium* à col étroit et court, à panse arrondie.

Une autre contenait un petit vase en plomb, cylindrique, avec couvercle, de $0^m,07$ de diamètre, renfermant un autre vase en plomb, de même forme; sur son couvercle on a ramassé un petit miroir de $0^m,10$ de diamètre.

Au-dessus, dans le sol, étaient quelques monnaies numides.

Toutes ces poteries étaient en terre d'un gris jaunâtre, assez dure, et de forme régulière; une seule d'entre elles était vernissée.

De la présence, en ce point, d'une stèle consacrée à Tanit, de la composition du collier dont j'ai décrit quelques parties, de la disposition de la grande tombe, et de la forme des vases, je crois pouvoir conclure sans témérité que les sépultures situées sur cette colline renfermaient les restes sinon de Phéniciens, du moins de Numides ayant subi fortement l'influence de ces derniers.

On voit aussi, d'après ce qui précède, que les peuples qui ont creusé ces tombes n'inhumaient pas leurs cadavres, mais les incinéraient.

Je n'ai pas eu le moyen de rechercher longtemps d'autres tombes semblables à la première, mais il est probable qu'il en existe encore sur cette colline.

Avant de passer à des sépultures d'un ordre tout différent que celles des deux catégories que je viens de décrire, voici la liste des inscriptions et des marques de potiers nouvelles trouvées cette année et qui sont à ajouter à celles que j'ai publiées précédemment (1) :

1. Sur une tuile : CX, caractères tracés avec le doigt, sur l'argile non cuite.

(1) Inscription n° 6 de mon *Rapport sur les fouilles de 1889*, 3e ligne : lire non pas *Cavilius*, mais *Cavillus*.

2. Sur une lampe rhodienne : un *rech* renversé.

3. Sur une très grande lampe à sujet : Victoire écrivant sur un bouclier ; dans le fond, un guerrier :

VERE
RIS
I

Le second E de la première ligne est douteux.

4. Sur trois fragments d'un cippe ayant servi à former un sarcophage en forme de caisse :

D M S
C · TO*nne*IVS
SATV*r*NINVS
PI · V*i*XIT AN
XXXX
H *s* E

Haut. des lettres, $0^m,03$.

5. Sur une stèle :

DIS·M·SACR
M V S A N I A
FORTVNATA
v.a]N·LXXXV

Haut. des lettres, $0^m,065$.

6. Sur un fragment :

Croissant.
Vase à long col. Vase à long col.
DIS · M · SAC ·
M V S A N I V

Haut. des lettres, $0^m,045$; larg. de la stèle, $0^m,48$.

7. Petit cippe surmonté d'un plateau, une guirlande sur trois faces; sur la face antérieure, au-dessous de la guirlande, personnage sur un lit funéraire :

D M S
VALERIA AVGVSTA
*pi*A VIXIT ANNIS
POSVIT VICTOR

8. Stèle entrant dans la composition d'un sarcophage en forme de caisse, renfermant ossements et plâtre :

V A L E R I
V S · O N O
R A T V S · P I
V I X · A N · L .
H·S·E

9. Sur le côté d'un caisson demi cylindrique :

Croissant.
D M S
M V N A T I V S F
R E N A T V S P I V S
V I X A N N I S III M V
D I I I H S E

Croissant.
D M S
M V N A T I V S
V I C T O R I C V S
P I V S V I X I T A N N I S
III M IIII D VI
H S E

10. Provenant d'un cippe :

NI
IVS
AN
X

Haut. des lettres, $0^{m},04$.

11. Provenant d'une stèle :

AN·NIS·LXXXXII

H·S·E

Haut. des lettres, $0^{m},04$; larg. de la pierre, $0^{m},40$; épais. de la pierre, $0^{m},23$.

12. Provenant d'une stèle :

Croissant.

Vase à long col. Vase à long col

DIS MANIBVS

Haut. des lettres, $0,^{m}035$; épais. de la pierre, $0^{m},20$.

13. Provenant d'une stèle :

NA
S XXXX
S E

14. Sur un caisson, dans le mur de la koubba qui domine la nécropole :

*corn*ELIVS VICTOR
PI VIX AN XLI
H S E

15. Sur un caisson, dans la même koubba :

Croissant.

D M S
MEMIVS ANICE
TVS PIVS VIXIT
ANIS LI
H S E

Enfin, je signalerai une pierre trouvée dans la nécropole, qui ne porte pas d'inscription, mais qui est évidemment un monument funéraire; elle porte une figuration de Tanit : une femme, les seins nus, encadrée à la partie inférieure par un croissant [1].

V. — *Sépultures indigènes.*

C'est ce genre de tombes que l'on désigne, en général, sous le nom de sépultures berbères, désignation que je n'emploie point parce que, d'après des anthropologistes distingués (parmi lesquels je citerai MM. Collignon et Bertholon), cette épithète de *berbère* embrasse, dans son acception la plus répandue, une grande quantité de tribus de race différente, et qui n'ont de commun que d'avoir existé, dans chaque

[1] A rapprocher des lampes que j'ai trouvées et qui présentent le même sujet.

contrée où on les trouve, antérieurement à l'époque historique. J'ai trouvé ces tombes en des points différents de Bulla Regia ou dans ses environs immédiats. Mais je ne décris pas ici toutes celles que j'ai rencontrées, car, pour la clarté de l'exposition, j'ai dû placer, au paragraphe I celles que j'ai trouvées dans la tranchée de l'Oued-Bedjsine.

L'ilot le plus considérable de ces sépultures est situé au sud de Bulla Regia, sur la colline aux dolmens. J'ai donné ailleurs [1] une description détaillée de ces édifices, et un plan de leur disposition à la surface du sol. Je n'y reviendrai point, et me contenterai de parler du mobilier funéraire que j'ai recueilli dans quelques-unes de ces tables de pierre. J'ai pu ainsi me procurer :

1° Un vase à panse arrondie, à ouverture large, en poterie noire bleuâtre extérieurement, grise au centre de la cassure, par suite de la cuisson imparfaite de l'argile ; une patère un peu creuse, en terre rouge, très brisée. Les ossements, en place, sont en très mauvais état ; il semble que le cadavre avait été couché sur le dos, bras et jambes repliés sur le tronc. Les vases étaient de chaque côté du corps.

2° Un vase à deux anses, à ouverture large, à ventre arrondi ; un petit pot très grossièrement façonné, tous deux en poterie bleuâtre ; une monnaie numide se trouvait dans le sol sus-jacent.

A 500 mètres au nord de l'amphithéâtre, c'est-à-dire dans la montagne, à 1 kilomètre de la colline qui portait les sépultures puniques, sont trois dolmens, dont un à deux compartiments. Dans un seul d'entre eux, à côté d'ossements brisés et pêle-mêle, était un vase rappelant, par sa forme, celle du biberon, l'autre était une tasse à panse arrondie, tous deux ayant le même caractère de poterie que les précédents.

Enfin, sur la colline qui est à l'est de l'amphithéâtre, et au nord des sépultures puniques, sont disséminées un certain nombre de tombes, qui ne s'élèvent pas au-dessus du sol, mais se composent de caisses enfouies ayant en général 1 mètre dans les trois dimensions ; elles renferment des vases ayant toujours les mêmes caractères.

Les parois de quelques-unes de ces cases sont formées de dalles fichées verticalement dans le sol, d'autres sont composées de blocs grossiers, d'environ $0^{m},10$ à $0^{m},20$ de diamètre et placés les uns sur les autres, de façon à former un mur.

On peut, de ce qui précède, tirer une conclusion intéressante, c'est que sous les dominations carthaginoise, romaine et musulmane il a

[1] *Revue anthropologique*, 1891, n° 1.

existé dans le pays un peuple qui a construit des monuments funéraire aussi différents de ceux qu'élevaient les peuples conquérants, qu'ils se ressemblent entre eux, et auxquels, par conséquent, il est difficile de ne pas attribuer des architectes de même origine.

Que ce soient des cases en pierres brutes, comme dans la tranchée de l'Oued-Bedjsine, que ce soient des dolmens ou des tombes enfouies et formées de grandes dalles, elles ont ceci de commun, d'être composées de pierres en très grossier appareil, et de former de vastes chambres. Actuellement, il y a encore dans le pays des tribus qui font des mégalithes. A Souk-el-Arba est un cromlech construit avec des pierres de taille romaines, et j'ai rencontré au sommet du Djebel-Herrech de petits dolmens, élevés par les indigènes sur les restes des leurs.

De plus, dans toutes ces tombes, le mode de sépulture est constant : c'est la non-incinération et l'inhumation.

Mais ce qui les caractérise surtout, ce sont les poteries. Nous avons vu que l'on trouvait, tout au-dessous des tombes romaines, des vases absolument semblables à ceux des tombes arabes actuelles.

Enfin, le docteur Bertholon a bien voulu examiner les crânes que j'ai trouvés à 3 mètres de profondeur, ceux des dolmens et ceux d'une tombe indigène ; il en a conclu que tous ces individus se ressemblaient :

« Les crânes provenant des fouilles du docteur Carton, à Bulla Regia, écrit-il, appartiennent à deux catégories distinctes. Les uns sont phéniciens, c'est-à-dire étrangers au pays. Les autres sont indigènes.... Les caractères anthropologiques des populations de la Bulla protohistorique, sont ceux des habitants de la période carthaginoise, puis romaine. Ils n'ont pas varié à la période contemporaine.

« Ces crânes ont comme caractères prédominants : un allongement considérable (dolichocéphalie : 72 à 73) et des bosses frontales latérales effacées. Une bosse frontale médiane les remplace. Le front prend ainsi la forme d'un verre de montre. Ce front est souvent fuyant. Une voûte surbaissée lui fait suite. L'occipital est projeté en arrière. Sa protubérance externe ou inion se renfle et forme une sorte de chignon osseux en arrière. Les arcades sourcilières prononcées, formant parfois un vrai bourrelet, surmontent la face. Les orbites sont petites. La face est plutôt large. Stature petite comparée à celles des montagnards khoumirs. Tibias aplatis, péronés cannelés, fémurs à colonnes.

« Notre type fossile de Néanderthal est celui dont se rapprocheraient le plus grand nombre de ces restes. Beaucoup cependant appartien-

nent à un type également fossile en Europe occidentale, celui de Sordes. »

De ce qui précède on peut, ce me semble, conclure ceci : on a inhumé de tout temps, en Afrique, dans des tombes du type qui vient d'être décrit, et la race qui employait ce mode le pratique encore de nos jours.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait eu, à toutes les époques, des indigènes qui se soient soumis aux usages du conquérant, nous avons vu des noms appartenant à cette race sur des tombes romaines. Nous constatons, d'ailleurs, dans les nécropoles musulmanes, un semblable mélange : les plus pauvres tribus ont conservé le genre de sépulture d'autrefois, tandis que les plus riches inhument comme les Arabes, venus d'Orient, et construisent des tombes à gradins[1]. A l'époque romaine, les riches indigènes, poussés par leurs intérêts à flatter le conquérant et à se confondre avec lui, avaient adopté les noms et les mœurs de celui-ci ; les pauvres, les villageois surtout avaient gardé les traditions.

Ainsi, il y avait, sous la domination de Rome, trois rites funéraires différents : le rite oriental (importé par les Phéniciens) : caissons demi cylindriques avec croissant, etc. ; le rite romain : cippe et quelquefois stèle ; le rite ancien : cases de pierre.

Maintenant encore, il existe en Afrique, trois rites analogues : rite oriental, importé par le conquérant arabe (tombes à gradins des musulmans) ; rite français ; rite ancien (cercles et tables de pierre des musulmans) : d'un côté, différents modes qui apparaissent et disparaissent successivement ; de l'autre, un mode immuable, qui ne se laisse que très peu impressionner par eux, et leur survit.

Les monuments ont suivi le sort des races : dans tout pays, les peuples conquérants, qui ont soumis l'ancienne population, en ont pris peu à peu les caractères, et de la fusion des deux races résulte un peuple bien plus semblable à la race aborigène qu'aux envahisseurs.

Les traditions religieuses influent aussi sur l'architecture funéraire : les peuples qui n'incinéraient pas avaient des sépultures dont le principal caractère était d'avoir de grandes dimensions, afin de pouvoir contenir un corps entier. C'est pourquoi les Phéniciens qui, en général n'incinéraient pas, ont aussi construit de grandes chambres, même quand ils incinéraient, comme à Bulla Regia. Cette sépulture étant vaste, il y avait place pour y mettre le mobilier funéraire et on abritait le tout sous une ou deux grandes dalles, comme les indigènes.

[1] Cf. Saladin, *Mission en Tunisie*, p. 41 et suiv.

Les peuples qui incinéraient procédaient tout autrement : au lieu d'un vaste monument renfermant les restes, c'était un simple vase dans lequel on ne pouvait mettre le mobilier funéraire, qui constituait l'élément essentiel de la sépulture. De là des tombes plus ou moins complexes, mais toujours de dimensions plus petites que les premières.

En un mot, dans le premier cas, l'intention était d'élever un monument considérable et durable, et tout l'effort se portait sur la taille de celui-ci ; dans le second cas, on voulait un récipient léger, et d'un transport facile, et comme on ne pouvait s'attacher à faire un monument de grande taille, on s'attachait à orner et à enrichir le vase et le mobilier funéraire.

J'ajouterai que cette façon de procéder convenait aussi au génie de chaque race, les unes, grossières, portées à faire des constructions grandes mais sans cachet artistique ; les autres pouvant dépenser, et aimant à le faire, une grande somme de travail et de talent sur un objet de petites dimensions ou de grande valeur intrinsèque.

Du mélange des races est, d'autre part, résulté celui des rites. C'est ainsi que la partie essentielle de la sépulture romaine est l'ossuaire : une amphore ou une auge, à côté de laquelle on a mis un vase renfermant le viatique. Les tombes les plus nombreuses, qui étaient celles des gens pauvres, ne contiennent que cela.

Si les sujets étaient plus riches, la tombe se compliquait ; on augmentait le mobilier funéraire, et, s'éloignant de l'intention première, on mettait au-dessus de celui-ci un abri, qui prenait plus d'importance à mesure qu'augmentait la richesse : fragments de jarres au premier échelon, puis tuiles ou dalles, puis tombe en maçonnerie.

Ceci s'applique à la sépulture ; il en était de même en ce qui concerne le monument funéraire ; si les pauvres n'avaient qu'un simple talus à la surface, indiquant l'emplacement de la sépulture, d'autres élevaient sur celle-ci une stèle, un cippe ou un caisson.

Enfin, le mausolée, terme le plus élevé de la série, réunissait en un seul tout le cercueil, son abri et le monument funéraire.

Si l'on admet que l'ossuaire seul ait été l'élément essentiel des tombes chez les peuples qui incinéraient, il est facile de concevoir que, quand ils ont voulu abriter celui-ci, ils aient emprunté assez indifféremment aux peuples qui avaient d'autres modes funéraires, le genre d'abri destiné à protéger ce récipient : aux Phéniciens, les jarres dans lesquelles ils déposaient les restes des leurs, et la disposition en chevrons des tuiles[1] ; aux peuplades indigènes les tombes en maçon-

[1] Cf. Vercoutre, *Revue archéologique*, 1887 (t. X), p. 28 et suiv. ; 180 et suiv.

nerie recouvertes d'une dalle ou les tuiles formant une chambre cubique, réduction du dolmen[1].

C'est pour la même raison que nous avons vu, sur les monuments romains de Bulla, des emblèmes orientaux, croissant, disque, etc., surmontant une dédicace aux Dieux Mânes, et que l'on rencontre les emblèmes de Tanit, de Baal-Hammon sur des stèles portant le nom d'une divinité romaine, Saturne, toute part étant faite d'ailleurs à l'assimilation établie par la population entre les divinités des deux religions : la dédicace aux Dieux Mânes n'était qu'une concession à la nation conquérante, et l'emblème de la divinité dominait celle-ci, témoignant de la survivance des anciennes dévotions.

De ce qui précède il résulte que, malgré la fusion partielle des rites, il y en a toujours eu, en Afrique, depuis l'époque punique, au moins, deux différents, régnant côte à côte, les uns passagers, comme les rites funéraires puniques, romains et musulmans, l'autre permanent, le rite indigène.

Les fouilles effectuées dans la cité n'ont donné lieu à aucune découverte bien importante. Il n'est cependant pas sans intérêt de faire connaître quelques-uns de leurs résultats :

Un trou de sondage, pratiqué à l'intérieur de la grande salle des thermes, a permis de constater que le sol de celle-ci se trouvait à une profondeur de 7 mètres, ce qui donne à la grande arcade qui s'élève, encore actuellement, vers son côté sud, une hauteur de 15 mètres. Une mosaïque en cube de marbre, de couleurs variées, couvrait le sol. Une autre salle contiguë à la première, et située au sud de celle-ci, communiquait avec elle, à l'aide d'une porte parfaitement intacte. Sous ces deux pièces, et sous la porte passait une large rigole, de $0^{m},30$ de largeur, revêtue, ainsi que la seconde salle, d'une mosaïque à cubes de verre et de marbre. Plusieurs monnaies de bronze et une lampe funéraire, de grand module, où était figurée une Victoire écrivant sur un bouclier, ont été trouvées à l'intérieur de cette conduite.

Une tranchée, pratiquée en aval du *nymphaeum*, a mis au jour cinq conduites en plomb, à peu près parallèles, d'un diamètre variant entre $0^{m},05$ et $0^{m},19$. Ces tuyaux partaient du réservoir de la piscine et semblaient se diriger vers différents points de la ville. Ils étaient situés au fond ou à côté d'un large égout en pierres de taille.

[1] Voir mon *Rapport sur les fouilles de Bulla Regia en* 1889 (*Bull. archéol. du Comité*, 1890, p. 214).

Il en a été découvert à peu près 200 mètres. Ils n'étaient pas exactement cylindriques à l'extérieur, mais présentaient une saillie longitudinale indiquant la façon dont ils avaient été fabriqués : on prenait pour celà une lame de plomb rectangulaire et on la repliait suivant sa longueur; c'était probablement à l'aide d'un martelage qu'on arrivait à affronter exactement les bords de la lame. Les segments de chaque conduite avaient de 2 à 3 mètres de longueur, et les joints qui les réunissaient se composaient d'une masse de plomb coulée autour des deux extrémités des tubes : comme j'ai également pu le constater, c'était de la même façon en y coulant du plomb, que l'on bouchait les fuites qui s'y produisaient.

Dans la tranchée pratiquée pour dégager ces tuyaux, on a trouvé un bloc prismatique de marbre blanc, mesurant $1^{m},30$ de longueur, sur une des faces duquel était représentée, en bas-relief, une scène de sacrifice : à gauche, deux personnages, les mains sur la poitrine et inclinés en avant, marchent vers un autel situé à droite. Ils sont précédés d'un enfant conduisant une brebis.

L'autel a la forme d'un simple cippe sans autres ornements que quelques moulures vers la corniche et la base.

Dans la même tranchée ont été trouvés un petit poids en porphyre vert, discoïde, et un cylindre large et court, creux, en ivoire, ayant la forme d'une tête de lion, la gueule largement béante et comprenant dans son ouverture l'orifice de la cavité cylindrique.

A 100 mètres au nord-est du *nymphaeum*, au milieu de ruines confuses, en déblayant une mosaïque à ornements géométriques, on a trouvé une tête de femme en marbre blanc, ayant appartenu à une statue de grandeur naturelle.

Enfin, à 30 mètres à l'est du théâtre, se trouve un monticule formé en partie de scories provenant de la fusion de cuivre, comme on le voit par les nombreuses particules de métal que celles-ci renferment. Les débris provenant de l'antique fonderie forment une couche épaisse de 1 à 3 mètres.

Dr Carton,

Médecin militaire.

INSCRIPTIONS INÉDITES D'ALGÉRIE

Communication de M. Gauckler.

J'ai l'honneur de communiquer au Comité des travaux historiques les inscriptions inédites suivantes, que j'ai eu l'occasion de relever au cours de la mission, dont M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu me charger en 1890-1891.

Musée d'Alger.

1. — L'inscription suivante m'a été signalée par M. Maupas, conservateur de la Bibliothèque-Musée d'Alger. Elle a été retrouvée par lui l'année dernière, dans une salle de débarras. Elle était enfermée dans une caisse qui n'avait même pas été déclouée. Elle est aujourd'hui reléguée dans un coin sombre du corridor d'entrée : elle n'avait encore été étudiée ou décrite par personne. On ignore sa provenance.

C'est un bloc de grès friable, ayant les dimensions suivantes : larg. $0^m,50$; long. $0^m,60$; épaiss. $0^m,15$. Il est brisé en haut et à droite. La partie inférieure de la pierre est occupée par deux grandes feuilles cordiformes et deux palmes de $0^m,25$ de long, gravées au trait. L'inscription qui figure à la partie supérieure est incomplète. Le commencement manque. Elle comprend six lignes. Les lettres, d'une belle hauteur, $0^m,03$, ont une forme assez régulière et soignée. Mais elles ont été rongées par le temps et sont fort difficiles à déchiffrer.

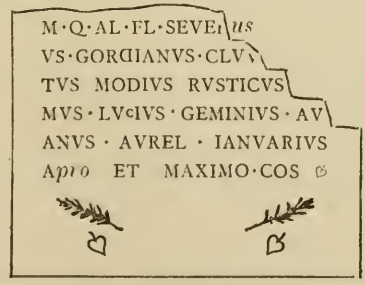

... M(arcus) Qu(intus) Al(lius) Fl(avius) Sever[us...] us Gordianus

Cluv[...]*tus Modius Rusticus* [...]*mus Lucius Geminius Au*[...]*anus Aurel*(*ius*) *Januarius A*[*pro*] *et Maximo co*(*n*)*s*(*ulibus*).

A la sixième ligne, les premières lettres sont illisibles, sauf la première qui paraît être un A, ce qui permettrait de restituer le mot de quatre lettres qui manque. D'après la forme des lettres, l'inscription daterait du IIIe siècle. Or, si l'on consulte les *Fastes consulaires*, l'on trouve au commencement du IIIe siècle deux Maximus consuls éponymes, tous deux seconds consuls, et désignés uniquement par leur cognomen sur les monuments. Le premier en 207 a pour collègue APER; le second en 232 a pour collègue LVPVS.

Nous lirons donc APRO ET MAXIMO COS. L'inscription est datée par là de 207.

C'est sans doute une dédicace, faite à une personne dont le nom et les titres figuraient sur la première partie de l'inscription, qui ne nous est point parvenue, par un personnage, fort bien apparenté, comme le prouve la longueur de son nom, mais qui nous est complètement inconnu.

Cherchel.

J'ai eu l'occasion de relever à Cherchel, soit au Musée, soit dans des collections particulières, ou même dans les champs qui entourent la ville, un certain nombre d'inscriptions inédites. Ce sont pour la plupart de simples épitaphes. Quelques-unes sont d'une belle facture et en très bon état. Le plus grand nombre est réduit en miettes. A Cherchel comme à Carthage, l'on se trouve en présence d'une véritable poussière d'inscriptions, indice d'une œuvre de destruction systématique, dont il faut attribuer la responsabilité aux compagnons de Firmus et aux Vandales. Il ne faut pas oublier, d'autre part, que Caesarea n'a pas cessé d'être une ville populeuse, de l'époque de Juba II à la fin de l'occupation romaine. Pendant ce long espace de temps, bien des changements se sont produits dans la cité : des édifices sont tombés en ruines, d'autres se sont élevés à leur place, bâtis avec leurs dépouilles; les mêmes objets ont reçu plusieurs destinations différentes. Des corniches et des plaques de marbre qui ornaient les palais de Juba II ont été utilisées ensuite comme pierres tumulaires. Elles ont passé de tombe en tombe : elles ont porté quelquefois deux et même

trois épitaphes successives[1]. Elles ont fini par être détruites, par la faute du temps, ou par celle des hommes, et leurs débris, employés comme matériaux de construction, ont été noyés dans la couche de béton qui servait à recouvrir de nouvelles sépultures. C'est là que nous retrouvons aujourd'hui leurs fragments, dispersés et mutilés. Nous avons pu les raccorder quelquefois, de manière à reconstituer en entier l'inscription à laquelle ils appartenaient; souvent aussi nous avons échoué dans cette œuvre de patience qui exige beaucoup de temps et donne peu de résultats.

2. — Piédestal en pierre calcaire, se trouvant actuellement derrière l'*hôtel du Commerce*, dans un terrain qui appartient au génie. Le piédestal est encastré dans un vieux mur, sens dessus-dessous, au ras du sol. Contre le mur est un amas de détritus : l'inscription elle-même était aux trois quarts enfouie dans le fumier.

Dimension du piedestal : 1 mètre sur $0^m,45$.

L'inscription est placée dans un encadrement à triple moulure. Haut. des lettres : $0^m,04$.

IVLIAE AVG
MATRI
CAESAR[S]
AVG[G] ET
CASTRORM
C · IVLIVS
TVRRANCVS
OB
HONOREM
AEDILITATIS
ANNO · PROV
CLXX

Juliae Aug(ustae) matri Caesaris Aug(usti) et castrorum C(aius) Julius Turranicus ob honorem aedilitatis anno prov(inciae) CLXX.

Cette inscription est la réplique exacte d'un texte épigraphique découvert à Cherchel en 1880, décrit à cette époque par M. Héron de

[1] L'exemple le plus curieux que l'on puisse citer est celui de l'inscription de Romanilla au Musée de Cherchel. Cf. Schmitter, *Bulletin épigraphique de la Gaule*, 1884, IV, n° CLXV.

Villefosse[1] et qui se trouve actuellement au Musée de Cherchel[2]. Même nature de pierre, mêmes dimensions du piédestal, même forme de lettres, mêmes abréviations. Les seules différences à noter sont les suivantes :

Le martelage de la troisième et de la quatrième ligne est très net : *Caesaris* remplace *Caesarum*, et *Aug(usti)*, *Au(gustorum)*. Le second G est barré par trois traits horizontaux.

Ligne 5 : ligature de RO et de VM.

Ligne 11 : ANNO PROV, sur une seule ligne au lieu de deux.

L'excellent commentaire de M. de Villefosse s'applique également bien aux deux inscriptions : remarquons seulement que la découverte d'une seconde dédicace de C. Julius Turannicus à la femme de l'empereur suppose l'existence d'une seconde dédicace correspondante, adressée à l'empereur Septime Sévère lui-même et analogue à celle qui figure déjà au *Corpus* [3].

3 et **4**. — Stèle à fronton, en marbre blanc, trouvée dans la propriété Gouraï, à 100 mètres de la porte de Ténès et à 5 mètres de la route actuelle. Les fouilles pratiquées au même endroit, cet hiver, ont amené la découverte, à 3 mètres de profondeur, de deux petits sarcophages en pierre. — L'existence de cette stèle m'avait été signalée par M. Waille. Le possesseur actuel de la stèle, M. Henriquet, de Blida, a bien voulu me l'envoyer en communication et me permettre d'en prendre l'estampage.

La stèle est cassée en deux morceaux qui se rejoignent exactement. Elle a $0^{m},35$ sur $0^{m},12$. Au milieu, est sculpté un bas-relief représentant deux enfants ; à gauche, l'ainée, une petite fille, est revêtue d'une tunique tombant jusqu'à terre : elle a le bras droit étendu et tient une grappe de raisin dans sa main. Le bras gauche est replié sur la poitrine et la main posée à plat sur le vêtement, suivant la pose traditionnelle et banale si souvent reproduite sur les stèles de Cherchel.

Le petit garçon, placé à droite, n'arrive qu'à l'épaule de sa sœur. Il est vêtu de la même façon, sauf que sa tunique ne descend que jusqu'aux genoux. Il a la même pose.

Les inscriptions placées au-dessus et au-dessous du bas-relief nous apprennent que le monument a été consacré par des esclaves à la mémoire de leurs enfants. Par une alternance remar-

(1) *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1880, p. 79-81.
(2) *Corp. inscr. lat.*, t. VII, n° 10981.
(3) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 9352.

quable, la première des inscriptions a été dédiée par le père à sa fille, tandis que la seconde est dédiée par la mère à son fils.

Les lettres soigneusement gravées, ont une forme archaïque : les A ne sont pas barrés et les P ont presque la forme grecque, Γ. Haut. 0m,01. L'inscription placée au-dessus du bas-relief est ainsi concue :

MEIPO EVTACTI
VIC·CIRIPSAE·FILIAE
SVAE · ANNORVM · VI
TITVLVM·POSVIT·H·S·E

Meipo, Eutacti vic(arius), Ciripsae filiae suae annorum VI, titulum posuit; h(ic) s(ita) e(st).

La seconde, au-dessous du bas-relief :

HELICE SAMANAE
FILIO SVO MENS·X
POSVIT H·S·E·

Helice Samanae filio suo mensium X posuit ; h(ic) s(itus) e(st).

Ces noms Meipo, Ciripsa, Helice, Samana ont une forme étrange et sont nouveaux. Les premiers sont peut-être d'origine grecque. Le dernier est certainement berbère.

Les deux inscriptions suivantes ont été trouvées au mois de novembre 1891, par M. Marin Grégory, dans sa propriété, à 150 mètres de la porte de Ténès. On a exhumé en même temps un grand nombre de bases de colonnes, de chapiteaux, de fragments de corniches en pierre calcaire, tout autour du puits où avait été découverte, en 1887, la Diane en marbre onyx, qui se trouve aujourd'hui au Musée de Cherchel.

5. — Fragment d'une plaque de marbre brisée de partout. Lettres très soignées. Époque de Septime Sévère.

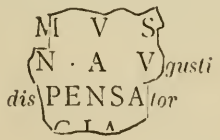

6. — Autre fragment de marbre.

J'ai déposé ces deux fragments au Musée.

Inscriptions provenant d'un tombeau romain situé dans la propriété Hanafi. Je les ai découvertes par hasard dans un tas de pierres, où elles avaient été jetées pêle-mêle avec d'autres débris. Je les ai déposées au Musée :

7. — Bloc de tuf. Dimensions : $0^m,33$; $0^m,40$; $0^m,20$. L'inscription est gravée dans un cartouche à queue d'aronde de $0^m,22$ sur $0^m,12$. Les lettres, d'une basse époque et d'une facture négligée, sont hautes de $0^m,03$.

MAMME
IN PACE

M. Schmitter a déjà publié une inscription identique [1], mais la description sommaire qu'il en donne ne convient pas à notre pierre. L'inscription, d'après lui, était gravée sur le couvercle d'un sarcophage. Or le bloc de tuf que nous avons retrouvé a des dimensions trop restreintes pour avoir pu servir à un tel usage. Tout au plus aurait-il pu recouvrir une de ces urnes cinéraires cubiques, comme celles qui ont été trouvées, cette année, dans la nécropole d'El-Kantara. C'est peut-être ce qu'a voulu dire M. Schmitter.

8. — Plaque de pierre calcaire, brisée en haut. Encadrement à triple moulure. Il ne reste malheureusement que les deux dernières lignes de l'inscription. Long. $0^m,42$; larg. $0^m,56$; épaisseur $0^m,12$. Lettres de $0^m,016$ et $0^m,02$.

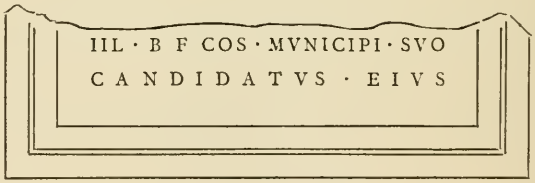

...? *b(ene)f(iciarius) co(n)sularis municipi suo candidatus ejus.*

Les trois premières lettres sont douteuses. Dédicace d'un bénéficiaire consulaire à un officier de son municipe qui l'avait proposé pour l'avancement.

[1] *Bulletin épigraphique*, IV, n° CLX.

Inscriptions trouvées dans la nécropole d'El-Kantara (propriété Archambeau), de novembre 1890 à avril 1891.

9. — Tombeau rectangulaire en béton, de $1^m,84$ de long sur $1^m,56$ de large ; à la tête un rebord haut de $0^m,24$ avec deux niches où devaient se trouver deux bas-reliefs aujourd'hui disparus. Devant chaque niche un tube libatoire, en terre cuite, traversant la couche de béton pour aboutir aux cendres qu'elle recouvrait. J'ai pris trois photographies du tombeau avant qu'on le mît en pièces. Il recouvrait deux tombes à incinération ; celle de droite renfermant deux cruches, une lampe et un clou en bronze, celle de gauche une seule cruche, haute de $0^m,15$.

Au coin du tombeau, en haut et à gauche, était encastrée une plaque de marbre portant l'inscription suivante. Lettres soignées, de forme archaïque et de hauteur décroissante, de $0^m,022$ à $0^m,01$.

C · IVLIO · REGIS
PTOLEMAEI · LIB ·
MONTANO
IVLIA · PRIMA · CONIVX
FECIT

C(aio) Julio regis Ptolemaei lib(erto) Montano, Julia Prima conjux fecit.

Cette inscription vient ajouter un nouveau nom à la liste des Jules, affranchis des rois de Maurétanie Juba II et Ptolémée.

10. — Symétriquement à cette inscription, et de l'autre côté du tombeau, une autre plaque de marbre, sans inscription, était encastrée dans le béton. En la dégageant de la maçonnerie, je me suis aperçu que ce fragment rectangulaire qui avait été préparé sans doute pour recevoir l'épitaphe de Julia Prima, la femme de C. Julius Montanus, portait au revers un certain nombre de lettres, et provenait d'une pierre tumulaire brisée antérieurement.

Grandes lettres bien gravées. Haut. à la 1re ligne : $0^m,05$; aux 2e et 3e : $0^m,035$ et $0^m,03$.

... Julius] Soda[lis?... regis Jub]ae l(ibertus)...[...]dri li(bertus)...

Ce fragment doit être rapproché d'un autre analogue trouvé presque au même endroit et qui faisait partie de la tombe d'un affranchi du roi Juba :

A la première ligne OD, peut aussi bien appartenir au nom *Sodalis* qu'à *Philodemus*, comme le suppose M. Schmidt (1).

11. — Plaque de marbre brisée en quatre morceaux. Incomplète à droite. Long. $0^m,30$; larg. $0^m,35$; épais. $0^m,036$; lettres de $0^m,03$ à la première ligne, et $0^m,025$ à $0^m,02$ aux lignes suivantes.

C · TERENTIVs *a*
STHENES HIC Sit. *est*
MEDICVS OCVLArius
ΓΑΙΟΣ·ΤΕΡΕΝΤΙΟΣ ἀσθε
ΝΗΣ · ΙΑΤΡΟΣ ΟΦΘΑΛμικὸς
ΕΝΘΑΔΕ ΚΕΙΤΑΙ Βιωσας ἔτη...

Les fragments qui composent cette inscription ont été trouvés à 10 et 20 mètres de distance les uns des autres ; ils étaient encastrés dans le béton de diverses sépultures. En les rapprochant, nous avons réussi à reconstituer l'inscription. Les quelques lettres qui manquent à droite sont faciles à rétablir (2).

C(aius) Terentiu[s A]sthenes; hic si[t (us) est]. Medicus ocula-[rius]. Γάϊος Τερέντιος [Ασθέ]νης, ἰατρος ὀφθαλ[μικὸς] ἔνθαδε κεῖται βι[ώσας ἔτη...].

Les inscriptions grecques se rencontrent assez fréquemment en Afrique, et particulièrement à Cherchel; on a également découvert quelques inscriptions bilingues, grecques-libyques. Mais les textes bilingues latins-grecs sont excessivement rares. Le fait est d'autant plus curieux que les épitaphes de ce genre se trouvent souvent en Grèce, en Syrie, et même dans l'Italie méridionale.

Notre épitaphe vient enrichir d'un nouveau nom la liste déjà

(1) *Eph. epigr.*, t. V, n° 1021.

(2) On peut hésiter pour le cognomen entre les deux noms *Asthenes* et *Antisthenes*; mais le second nous semble trop long pour avoir pu entrer dans la partie qui manque à l'extrémité des lignes 1 et 4.

longue des oculistes de l'époque romaine [1]. L'Afrique n'est représentée dans cette liste que par un seul nom, gravé sur un cachet, provenant de Lambèse, et perdu aujourd'hui, de lecture et d'authenticité fort douteuses.

C. Terentius était grec d'origine, comme la plupart de ses confrères. Il avait sans doute suivi l'exemple de cet Euphorbe [2], frère d'Antonius Musa, qui guérit Auguste de la fièvre, et vint se fixer à la cour de Juba II, à Caesarea. A l'école des Grecs se formèrent des médecins indigènes, comme le prouve l'épitaphe de ce Fadianus Bubbal, médecin, dont le nom traduit une origine berbère [3]. Cette épitaphe est, il est vrai, d'une époque bien postérieure à celle de l'inscription qui nous occupe.

Les études médicales devaient être fort en honneur à Caesarea, à en juger par la quantité d'instruments de chirurgie qu'on y a trouvés. Beaucoup d'entre eux sont aujourd'hui dispersés dans des collections particulières. La collection Schmitter, donnée au Musée de Cherchel, renferme un certain nombre de pinces, de scalpels et de sondes. Espérons qu'on trouvera, un jour, l'un de ces cachets, sur lesquels C. Terentius Asthenès devait inscrire la recette de ses collyres.

12. — Plaque de marbre brisée en quatre morceaux; il manque le haut et la partie gauche de l'incription. Épaiss. de la plaque : $0^{m},035$. Lettres très soignées, et de belle hauteur : $0^{m},045$. Leur forme est caractéristique et suffirait à dater l'inscription; époque de Septime Sévère.

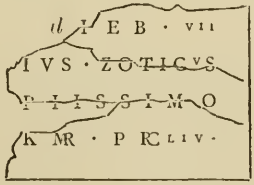

.... [*vixit annis ... d*]*iebus VII* [...*i*]*us Zoticus .... piissimo ... K*(*alendas*) *Mar*(*tias*); (*anno*) *pr*(*ovinciae*) *CLIV.*

Dernière ligne : MAR, ligature de trois lettres; RC, le chiffre lié

[1] Cf. *Revue archéol.*, 1888, p. 254 sqq., *Liste des oculistes romains mentionnés sur les cachets*, par S. Reinach; de Villefosse et Thédenat, *Cachets d'oculistes romains.*

[2] *Bull. de Corr. afric.*, 1884, p. 342 (*Grecs et Maures*, par Paul Monceaux).

[3] *Ibid.*, 1882, p. 28 et suiv.

à la lettre du mot précédent. L'inscription est datée de l'année 154 de la province de Maurétanie Césarienne, c'est-à-dire de 193 de l'ère chrétienne.

Zoticus est un nom grec latinisé; nous en trouverons plus loin encore de nouveaux exemples.

13. — Stèle en marbre. A la partie supérieure, bas-relief représentant une jeune fille, dont on ne voit que la tête et le haut du buste. Ce bas-relief sort de la banalité des modèles courants. Il a été fabriqué sur place, à Caesarea même, car on l'a sculpté au revers d'un fragment de corniche, provenant du palais qui se trouvait à l'emplacement de l'Esplanade actuelle. C'est un portrait, et c'est ce qui donne de l'intérêt à cette sculpture, fort médiocre du reste. La coiffure de la jeune fille permet peut-être de dater le bas-relief. Comme Plautille [1], comme Julia Domna, Julia Mammea, Julia Paula, elle porte ces larges et épais bandeaux aux ondes profondément creusées, qui semblent envelopper la tête en dégageant seulement les oreilles, et qui sont caractéristiques de la coiffure des femmes au commencement du IIIe siècle.

Le nom de la jeune fille, Trichlia, fille de Marcia Martialis, est gravé au-dessous du bas-relief.

TRICHLIA ꝑ
MARCIAE ꝑ MARTIALIS

14. — Plaque de marbre. Lettres soignées. Long., 0m,20; larg., 0m,36; haut., 0m,02.

DIS ꝑ MANIBVS
MARCIAE MAVRAE
VIX · AN · XVIIII · M · VIIII
D · XXV · H · S · E · FLAVIVS
MARTIALIS CONIVGI
F · C · S · T · L ·

Dis Manibus Marciae Maurae; vix(it) an(nis) XIX, m(ensibus) IX, d(iebus) XXV; h(ic) s(ita) e(st). Flavius Martialis conjugi f(aciendum) c(uravit). S(it) t(ibi) t(erra) l(evis).

[1] Cf. Clarac, *Mus. de sculpt.*, pl. 1098 et surtout 1059.

15. — Plaque de marbre. Long., $0^m,18$; larg., $0^m,28$; épaiss., $0^m,05$. Lettres de $0^m,03$.

D M
SICINIAE · RVS
TICE·VIX N·XXV
IVL·VICTOR·MA
RITE · KARISSIME

D(is) M(anibus) Siciniae Rustic(a)e vix(it) an(nis) XXV. Jul(ius) Victor marit(a)e karissim(a)e.

Cette inscription est gravée au revers d'un chapiteau de pilastre ionique.

Sicinia est une faute du graveur : la défunte devait appartenir à la *gens Sinicia*. De telles inversions ne sont pas rares sur les épitaphes de Caesarea.

16. — Plaque de marbre. Long., $0^m,22$; larg., $0^m,35$; épaiss., $0^m,03$. Lettres de $0^m,03$.

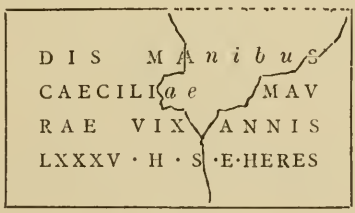

Dis Ma[nibu]s Caecili[ae] Maurae vix(it) annis LXXXV; h(ic) s(ita) e(st). Heres.

Cette inscription est gravée au revers d'un bas-relief en marbre orné de rinceaux très élégants.

17. — Stèle à fronton; dans le fronton un croissant. Larg., $0^m,30$. Lettres de $0^m,012$. Brisée en bas.

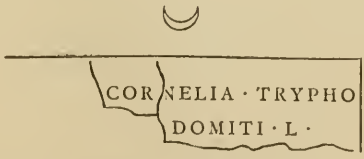

... Cornelia Trypho, ... Domiti(i) l(iberta).

18. — Stèle à fronton : au-dessous de l'inscription, bas-relief représentant un enfant : la pierre est brisée de partout, sauf à droite : il ne reste plus que la tête de l'enfant et la moitié droite de l'inscription. Lettres de $0^{m},12$.

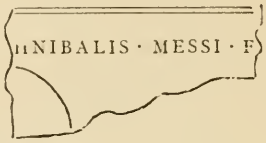

... *An*]*nibalis, Messi*(*i*) *f*(*ilii*).

19. — Fragment de marbre. Long., $0^{m},07$. Lettres de $0^{m},018$.

Ce fragment faisait sans doute partie de l'épitaphe d'un affranchi du roi Ptolémée.

20. — Plaque de marbre brisée de partout. Épaiss., $0^{m},05$. Lettres de $0^{m},017$.

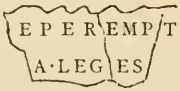

Ce fragment semble provenir d'une inscription métrique.

21. — Plaque de marbre brisée en haut et à droite. Lettres de 0,02.

22. — Plaque de marbre brisée en haut et à droite. Lettres de 0,03.

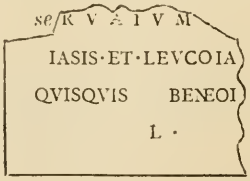

Iasis et Leucoia ... quisquis bene[*dicat*]??... *l*(*evis*) [*sit terra tibi*].

23. — Stèle en marbre, brisée en haut et à droite. Elle portait une inscription surmontée d'un bas-relief représentant un homme ou un enfant. Il ne reste que l'extrémité inférieure du bas-relief et la moitié gauche de l'inscription.

D · M · *s*
FLAVIVS VINDEX
HIC · SIT *est*

D(is) M(anibus) [s(acrum)]. Flavius Vindex ...; hic sit(us) [est].

Cette inscription, trouvée au mois d'avril, a été relevée par M. Waille avant moi.

24. — Plaque de marbre brisée. Les trois fragments qui la composent ont été recueillis séparément : on retrouvera peut-être les morceaux qui manquent, en poursuivant les fouilles commencées. Très belles lettres, hautes de $0^{m},025$ et $0^{m},012$.

III ME N *sibus* · · DI
XXII HIC *si* T A · EST
S·T·T·L

... annis ...] III men[sibus...] di[ebus] XXII; hic [si]ta est. S(it) t(ibi) t(erra) l(evis).

25. — Stèle en marbre à fronton; dans le fronton un croissant. Brisée en bas et à droite. Lettres de $0^{m},015$.

ARIC
IVLI

26. — Stèle en marbre à fronton; dans le fronton un croissant. Brisée de partout. Lettres de $0^{m},015$.

C I V S C
ETI · F · V *ixit annis*
D I E B V *s*

27 et **28**. — Fragments, brisés de partout; plaques de marbre :

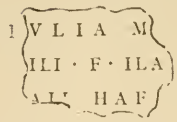

29. — Marbre jaune. Lettres de $0^{m},012$.

30. — Marbre blanc. Lettres de $0^{m},015$.

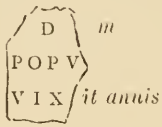

31 et **32**. — Marbre blanc. Lettres grasses et arrondies de $0^{m},03$.

Lettres de $0^{m},028$.

Lettres de $0^{m},025$ à $0^{m},012$.

Inscriptions trouvées dans la propriété Peyron, route d'Alger, à 1,500 *mètres environ de la porte d'Alger.*

Une autre nécropole romaine s'étend à l'est de Cherchel; elle est placée dans une position symétrique à celle qu'occupe la nécropole d'El-Kantara, à l'ouest. Comme celle-ci, elle commençait aux portes même de la ville romaine. Dès qu'on avait franchi le mur d'enceinte de Caesarea, on rencontrait les premiers tombeaux, se succédant sur l'étroite bande de terrain plane qui sépare la mer de la montagne. Mausolées, ossuaires, caveaux de famille bordaient la voie romaine qui traversait la nécropole dans sa plus grande longueur. Les plus éloignés se dressaient sur les bords de la rivière qui porte aujourd'hui le nom d'Oued-Bella. A mesure qu'on se rapprochait de Caesarea, ils devenaient plus nombreux. Dans la propriété Peyron qui touche aux remparts, l'on ne peut donner

un coup de pioche sans mettre au jour quelque débris antique. L'on y a découvert, dans ces derniers temps, une série de cippes, vraiment curieux : ces monuments se rattachent tous au même type; ils semblent avoir la même origine, et dater de la même époque, malgré les différences que présentent les inscriptions qu'ils portent.

Leur forme est celle d'un demi-cylindre, prolongé ou non par un parallélipipède rectangle de même largeur, reposant sur la section faite parallèlement à l'axe : dans le cylindre se trouve encastré, généralement aux deux tiers de la longueur, un autel quadrangulaire ; quand le cippe porte une inscription, elle est gravée sur le dé de l'autel, dans un cadre à moulure simple, double ou triple. Tous les cippes ont à peu près les mêmes dimensions.

Type I. — **33**. — Demi-cylindre de $1^m,10$ de longueur d'axe et $0^m,25$ de rayon, prolongé par un parallélipipède rectangle, ayant également $0^m,25$ de haut, et $1^m,10$ de long. Le cippe a donc les dimensions suivantes : long. $1^m,10$; haut. $0^m.50$ et largeur (double du rayon) $0^m.50$. L'inscription dont les lettres ont $0^m,07$ de haut est placée dans un cartouche à triple moulure, de $0^m.38$ sur $0^m,50$. Les deux bases du demi-cylindre sont également ornées sur leur pourtour d'une triple moulure qui les détache nettement des bases parallélipipèdes auxquelles elles sont accolées.

D · M · S
C · IVLIVS
FELIX · P ·
V I X I T
AN · XXIIII
DIES · XV
H · S · E

D(is) M(anibus) s(acrum). C(aius) Julius Felix p(ius) vixit an(nis) XXIV, dies XV; h(ic) s(itus) e(st).

34. — Même type de cippe.

D · M · S
T · Q V I N
T V L A
VIX · A · XXXXV
M A T R I P
F A V S T V S

D(is) M(anibus) s(acrum) T. ..... Quintula vix(it) an(nis) XLV. Matri p(iissimae) Faustus.

35. — Même type. Hauteur des lettres, $0^{m},028$. Le haut de l'inscription a été détruit par le passage des charrues.

FECIT FI
LIÆ HONE
RATÆ MXI

...fecit filiae Honeratae : v(ixit) a(nnis) XI.

Type II. — Demi-cylindre reposant sur la section passant par son axe.

36. — Cippe calcaire ayant $1^{m},15$ de long ; $0^{m},48$ de haut et $0^{m},96$ ($0^{m},48 \times 2$) de large. Se trouvant presque à fleur de terre, il porte à sa partie supérieure de profonds sillons, tracés par les socs de harrue : le haut de l'inscription a été détruit. Lettres de $0^{m},045$.

C · MAM
MI · ALB
V R N

[*Dis Manibus sacrum*] *C(aii) Mammi(i) Alburni.*

37. — Cippe ayant $0^{m},72$ de long., $0^{m},48$ de large et de haut. Hauteur des lettres : $0^{m},007$. Par une étrange fantaisie du lapicide, les lettres sont gravées à l'envers, et l'inscription se lit de droite à gauche. Gravure au trait, fort profonde. Les T sont représentés par une simple barre :

S M D
VI A S
IIXVR
L N A

D(is) M(anibus) s(acrum). Satur[ninus?] v[i]xit an(nis) L.

38. — Cippe ayant $0^{m},40$ de haut. L'inscription est placée dans un cadre ayant $0^{m},40$ sur $0^{m},50$. Hauteur des lettres, $0^{m},50$. Très belle facture.

D · M · S
LVCRETIVS
HELENVS
H · S · E
V · A · XXV

D(is) M(anibus) s(acrum). Lucretius Helenus; h(ic) s(itus) e(st); v(ixit) a(nnis) XXV.

39. — Même genre de cippe et d'inscription. Hauteur des lettres $0^{m},04$.

D · M
LICINIA · CRIS
PINA · VIX · AN
VII · LIC · SIG
P · F · F

D(is) M(anibus) s(acrum). Licinia Crispina vix(it) an(nis) VII. Lic(inius) Sig(...) p(ater) f(iliae) f(ecit).

40. — Autel quadrangulaire en calcaire à grain fin, de 1 mètre de long et de $0^{m},33$ de large. Sur sa face antérieure, dans un cartouche de $0^{m},80$ de long sur $0^{m},30$ de large, se trouve une inscription grecque. Les lettres, de très beau style, ont $0^{m},055$ de hauteur.

Θ Κ ·
ΙΦΛΙΑΝΩ
ΘΡΕΠΤΩ
ΤΕΙΜΙΩ
ΚΑΣΤΡΙΚΙ
ΟΣ · ΦΙΛΗ
ΤΟΣ · Ε
ΠΟΙΗΣΕΝ

Ligne 2 : ου, lettre double.

Ligne 5 : la forme du ρ ferait croire à une lettre double, si l'on ne connaissait le nom latin : *Castricius*, qui est ici simplement grécisé.

Ligne 6 : ΙΗΣ, lettre triple.

Θ(εοῖς) κ(ατα)χθονίοις). Ἰουλίανῳ Θρέπτῳ τειμίῳ Καστρίκιος Φίλητος ἐποίησεν.

M. Peyron a remis à M. Waille une copie, parfaitement exacte, de cette inscription, que j'ai vérifiée sur la pierre, et dont j'ai fait l'estampage.

L'autel a été trouvé, ainsi que les cippes, à quelques mètres seulement de l'enceinte romaine.

41. — Plaque de marbre. Lettres de $0^{m},03$.

D · M
C · IVLIO ROMVLO
VIX · AN · XXXXV
C · IVLIVS
SEGONTIV*s*
FRATRI · PIISS*imo*
H · S · *e*

D(is) M(anibus) C(aio) Julio Romulo vix(it) an(nis) XLV. C(aius) Julius Segontius fratri piiss[imo]; h(ic) s(itus) [est].

42. — Plaque de marbre, brisée en haut. Lettres de $0^{m},02$.

IO
LAETORIV*s* S*e*
CVNDVS ET LAE
TORIA · IVLIA ·
HERED EIVS DE
SVA PECVNIA DE
DICAVERVNT

... Laetorius S[e]cundus et Laetoria Julia. Hered(es) ejus de sua pecunia dedicaverunt.

Julia est ici cognomen [1].

43. — Plaque de marbre, brisée à droite. Lettres de $0^{m},025$.

M · VLPIVS · CV
VIXIT · ANN*is* *hic*
SITVS · EST · SI*t tibi terra levis*
SINCLETIVS *mo*
NVMENT*um de suis im*
PENSIS *fecit*

M(arcus) Ulpius Cu(...) vixit ann[is ... hic] situs est; si[t tibi terra levis]. Sincletius ... [mo]nument[um de suis im]pensis [fecit].

[1] On trouvera un exemple analogue dans les *Additamenta* de l'*Ephem. epigr.*, t. V, n° 814.

Le cognomen Sincletius, comme plus haut Segontius, est encore inédit, croyons-nous.

44. — Plaque de marbre, trouvée dans le jardin de M. le curé de Cherchel. Long., $0^m.29$; larg., $0^m,15$. Lettres de $0^m,032$.

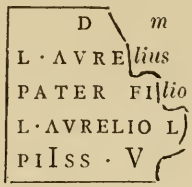

D(is) M(anibus). L(ucius Aure[lius...] pater fi[lio...] L(ucio) Aurelio L[...] piiss(imo) v[ixit annis...].

45. — Piédestal en pierre calcaire : hauteur $1^m,12$; larg. $0^m,54$. Sur le dé, encadrée par une large moulure, se trouve une inscription, qui a été publiée pour la première fois, par M. de Villefosse, en 1875 (1), et qui figure au *Corpus* (2). Nous la reproduisons ici pour la clarté du commentaire qui va suivre, et bien que nous n'ayons aucune modification à faire au texte déjà publié. Nous le complétons simplement, en le faisant suivre de sa date, qui avait échappé jusqu'ici à l'attention de ceux qui ont étudié le monument : elle se trouve, en effet, dissimulée sur le côté gauche du piédestal, et en lettres peu apparentes. Cette disposition se retrouve, du reste, sur un autre piédestal, trouvé à Cherchel, qui est à peu près de la même époque et du même style.

a) Sur le dé du piédestal :

GRANIAE
MARCELLINAE
QVAE ET
CREMENTIAE
Q ꝑ GRANIVS
FELIX · EX · DEC
ALAE THRACVM
PATER
FILIAE
DVLCISSIMAE

(1) Héron de Villefosse, *Archives des Missions*, 1875, p. 397, n° 22.
(2) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 9378.

b) Sur la face latérale de gauche; hauteur, $0^{m},035$.

P CC
XXIII

Graniae Marcellinae quae et Crementiae Qu(intus) Granius Felix, ex dec(urione) alae Thracum, pater filiae dulcissimae. [Anno] pr(ovinciae) CCXXIII.

L'inscription remonte donc à l'an 262 de l'ère chrétienne. Cette date a une certaine importance pour l'histoire militaire de l'Afrique romaine. Le corps de Thraces, dont il est ici question, l'*ala II Augusta Pia Fidelis*, est déjà connu par quelques textes et un certain nombre d'inscriptions. Il resta en Maurétanie, depuis le règne de Claude jusqu'à une époque encore indécise, mais que notre inscription recule de quelques années. La date extrême fournie par les inscriptions était jusqu'à présent 255 (1).

Sur douze inscriptions mentionnant l'aile des Thraces, sept ont été trouvées à Cherchel, où elle tenait garnison. Les quartiers étaient peut-être établis au point même où le piédestal a été découvert, au delà de la porte romaine qui fermait l'entrée de la cité sud, sur le plateau des Beni-Menacer, qui domine Cherchel, et commande l'accès des montagnes environnantes. Sur cet emplacement, se voyaient encore en 1840 de nombreuses ruines. Elles ont servi, au moment de la conquête, à édifier les constructions faites pour le camp français établi au même endroit, et leurs vestiges sont actuellement trop effacés pour qu'on puisse décider la question d'une façon certaine.

46. — Plaque de marbre en deux morceaux se rejoignant exactement; lettres soignées de $0^{m},03$.

*fu*NDANIO
*feli?*CIANO FILIO
DVLCISSIMO
CREMENTIO
VIXIT ANNIS
XVII MVI
PATER MATERQ EIVS

...F]undanio [...]ciano filio dulcissimo Crementio vixit annis XVII, m(ensibus) VI. Pater materq(ue) ejus.

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 9045.

Le fragment de droite avait déjà été publié par nous. Nous avons retrouvé ensuite au Musée le second fragment qui complète l'inscription.

Crementius est un sobriquet, comme le prouve l'inscription précédente : *Grania Marcellina, quae et Crementia.*

47. — Plaque de marbre brisée à droite et en haut. Lettres soignées de $0^m,025$.

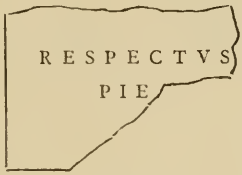

48. — Plaque de marbre brisée en haut et à gauche. Lettres négligées de $0^m,028$. Je dois cette inscription à l'obligeance de M. de La Seiglière, juge de paix à Cherchel. Je l'ai déposée au Musée.

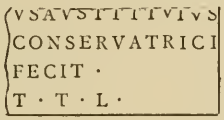

49. — Plaque de marbre brisée en bas et à droite : elle se trouvait dans la cour intérieure de la mairie avec d'autres fragments antiques. La cour a été débarrassée de ces débris, en mon absence : les uns ont été portés au Musée, les autres ont été considérés comme matériaux de démolition et traités en conséquence. Je n'ai pu, à mon retour, retrouver trace de l'inscription qui a sans doute servi à combler une ornière, ou à faire de la chaux.

D *m*
TVTO
SATV*rninus*
FILIO*piissimo*
ST*le*

50. — Stèl s à fronton. Lettres de $0^m,015$.

51. — *Idem.* Lettres de $0^m,015$.

52. — Lettres de 0m,02.

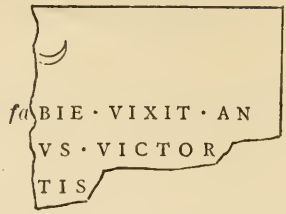

53. — Lettres de 0m,015.

54. — Lettres de 0m,022.

55. — Lettres de 0m,03.

56. — Lettres de 0m,02.

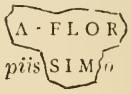

57. — Lettres de 0m,02.

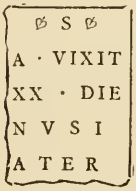

58. — Lettres de 0m,01.

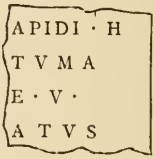

59. — Lettres de 0m,015.

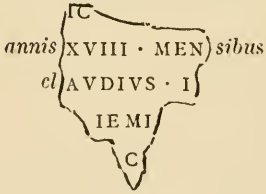

60. — Marbre jaune, lett. de 0m,01.

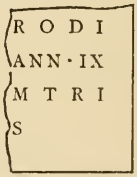

61. — Lettres de 0m,02.

62. — Lettres de 0m,025.

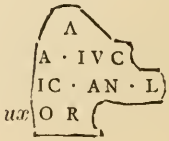

63. — Lettres de $0^{m},01$.

mari TAE · SVAE
monu MENTVM
fe CIT

64

MVIMIXA
AL · M · VXORI
bene MERENTI FECIT

65. — Lettres de $0^{m},01$.

SORORI QVI
VIII · DXXI
III · SVC

66. — Lettres de $0^{m},015$.

RIS
MANSI

67. — Lettres de $0^{m},02$.

GAVI
ORV

68 à **71.** — Fragments opistographes.

C

Lettres de $0^{m},07$.

TIS
RI

Lettres de $0^{m},03$.

SVI
MIN

Lettres de $0^{m},05$.

d IS · MAN *ibus*
iu LIA · LV

Lettres de $0^{m},02$.

Une quarantaine d'autres fragments inédits portent simplement des indications d'âges, ou des lettres insignifiantes : ces débris n'offriraient aucun intérêt, même si l'on retrouvait le reste de l'inscription dont ils faisaient partie ; nous nous abstiendrons donc de les publier ici.

Remarques sur quelques inscriptions déjà connues.

L'inscription sur mosaïque qui figure au *Corpus* (VIII, 9693) et qui a été trouvée à la ferme Nicolas, est actuellement au Musée. Elle peut être considérée comme entièrement perdue, grâce au

traitement qu'on lui a fait subir ; je l'ai retrouvée brisée en deux morceaux, sous un monceau de pierres et de matériaux de toutes sortes. Les cubes de pierre et de verre se désagrègent ; un certain nombre de lettres ont déjà disparu : il n'est guère possible d'empêcher la destruction de celles qui restent.

Des fragments fort intéressants d'une autre mosaïque représentant trois femmes, tenant des fleurs à la main, et portant une inscription, dont il ne reste plus que les lettres suivantes :

sont relégués en tas dans un coin de la ferme Nicolas. Nous n'avons pu obtenir qu'on les transportât au Musée, où ils ne seraient guère mieux installés, il est vrai. Ils sont voués à la destruction comme la mosaïque des Trois Grâces, et comme celle de la Chasse au lion, comme la mosaïque ornementale de la propriété Bocquet, comme la plupart des mosaïques trouvées en Algérie dans ces dernières années.

Le fragment n° 9507 que le *Corpus* indique comme ayant péri, se trouve aujourd'hui encore au Musée. Le *Corpus* le fait du reste figurer à nouveau au n° 9569.

L'inscription 9527 ne fait qu'un avec son identique publiée plus loin 9562.

L'inscription 9573 semble bien n'être qu'une mauvaise lecture de l'inscription 9503 ; elle est actuellement au Musée.

L'épitaphe publiée au *Bull. épigr. de la Gaule*, III, p. 45, n° XLIX, appelle une observation. — Première ligne lire : CINIA SEVERA et non LINIA SEVERA : [*Li*]*cinia Severa* et non [*Vel*]*linia*.

N° CXVIII, p. 242, inscription grecque. La première ligne est complète.

ΧΡΥCΟΜΑΑ
ΑΟC · ΧΡΥCΟ

Dernière correction relative au n° 1037 de l'*Ephemeris epigraphica*, t. V. — Le fragment FAVSTA peut faire partie de cette inscription, mais, dans ce cas, il se trouvait sur une ligne à part ; la hauteur des lettres n'est pas la même que celle des mots de l'autre fragment.

PETITES INSCRIPTIONS [1]

I. — *Marques de tailleurs de pierre.*

1. — Sur un sarcophage de marbre, ayant une forme ovale, orné d'un cartouche autour duquel courent des strigiles. Dimensions : long. $2^{m},10$; larg. $0^{m},30$. Lettres de $0^{m},02$.

ΛLOCI

sur la partie supérieure de la paroi du sarcophage à gauche.

2. — Sur une base de colonne corinthienne de l'Esplanade.

IE R

3. — Sur la face inférieure du chapiteau corinthien au Musée.

N^{I} N^{X}

4. — Chapiteau composite du Musée.

ΕΧ

5. — *Idem.*

Γ

6. — Sur un chapiteau corinthien inachevé.

7. — Les divers morceaux de la corniche en marbre blanc qui est déposée actuellement sur l'Esplanade de Cherchel portent tous, ou peu s'en faut, deux chiffres, l'un sur leur face inférieure, l'autre sur le côté opposé aux sculptures. L'un est sans doute un numéro d'ordre gravé au moment de l'extraction de la pierre dans la carrière, l'autre une marque d'assemblage des différentes parties de la corniche. Nous y avons relevé les marques suivantes :

I	
ΔPCDIX	au dos.
II	face inférieure seule.
III E	»
III E	»
VIII	»
X	face inférieure.
III	au dos.

[1] Toutes les marques dont la provenance n'est pas indiquée dans le texte ont été trouvées à Cherchel.

XI	face inférieure.
XI	au dos.
XII	face inférieure.
II	au dos.
XIII	face inférieure.
II	au dos seulement.
IIII	»
VI	»
XIV	»

II. — *Marques de patères.*

Inscriptions en relief, imprimées au cachet. Patères trouvées dans la propriété Archambeau.

1. — Trois nouvelles pièces en belle terre rouge portant la marque bien connue :

MCCARVS F

Maccarus fecit.

2. — Plat creux, en terre rouge, bien conservé; lettres en relief [1] :

L · R · P I S

3. — Empreinte de pied, au fond d'une patère [2] :

C · M E N

4. — *Idem* :

I · S V M

5. — *Idem*, au fond d'une fort belle patère à fond plat et à bords droits verticaux. Tout autour, masques de théâtre en relief. Terre rouge, vernissée :

L · RASDRAVC

La 6e lettre est douteuse.

[1] Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 10479, 47 *c*.
[2] Cf. variante au *Corpus* : C·M·N·E, 10479, 35.

6. — *Idem.* Au fond d'une patère de même genre, quoique plus petite. Tout autour, guirlandes et rosaces, en gros relief. Terre rouge vernissée :

7. — Fragment de patère; dans un rectangle :

OF · ARDAC

8. — Patère intacte; dans un rectangle :

I V C V N D

9. — Fragment de patère, en terre rouge vernissée, trouvé sur le bord de la mer; appartient à M. Morcau, administrateur de la commune de Gouraya :

A · MA
N V P

A(ulus) Ma(rcius ?) Nup(tialis ?).

Toutes les marques suivantes sont au Musée ; elles proviennent en grande partie de l'ancienne collection Schmitter :

10. — Petite coupe ronde en terre grise. Diam. à la base, $0^{m},09$, et à l'ouverture, $0^{m},12$. Haut. $0^{m},04$. Elle porte sur son rebord le graffite circulaire suivant :

PVLVERIS AVRATI PLVVIA SIT SPARSA PAPYRVS
RESCRIBET DANAE SOLLICITATA VNI

Pulveris aurati pluvia sit sparsa papyrus;
Rescribet Danae sollicitata : V[e]ni.

L'inscription est très lisible, quoique d'une écriture assez négligée. Les deux lettres effacées se rétablissent facilement; la restitution, appelée par le sens général du distique et par la prosodie, est absolument certaine.

11. — Fragment de grande patère; estampille rectangulaire très nette :

OF · CAS +

12. — Fragment de patère; estampille rectangulaire, brisée à droite :

OF · IVCV]*ndi*

13. — Fragment de coupe; estampille rectangulaire, très nette malgré ses petites dimensions :

OF · MAIO

14. — Fragment de patère; estampille rectangulaire :

OFI · MN

O f(f)i(cina) Man(ilii?).

15. — Fragment de coupe; estampille rectangulaire :

OF · MOM

Lettres 5 et 6 liées, M, V.

16. — Fragment de patère trouvée par moi au bord de la mer estampille rectangulaire :

OF · RVFI

17. — Fragment de patère; estampille rectangulaire brisée à droite :

OF · S]*everi* ou *abini*

18. — Grand plat; estampille rectangulaire, coins arrondis :

OF · SABIN

19. — Petite coupe; estampille rectangulaire :

OF · SEVERI

20. — Petite coupe; estampille rectangulaire; au revers

OF · VMA

La quatrième lettre est à l'envers.

21. — Coupe; estampille rectangulaire :

OF · VIRILI

22. — Patère; lettres larges et baveuses :

OF · VITALI

23. — Plat; estampille rectangulaire, rétrécie au centre (estampage) :

[VV · VDIC]

24. — Plat; empreinte de pied :

C·AVR

A, M, V, R liés.

25. — Plat; empreinte de pied :

C·MVRI

La signature *C(aii) Amur(i)* ou *Amuri* est très fréquente à Cherchel.

26. — Coupe; estampille rectangulaire très nette :

C·ARVI

27. — Petite coupe :

CALID·
Palmette.

28. — Fragment de coupe avec ornements en relief, oves et palmettes. Sur le côté, rectangle en relief présentant plusieurs lettres, mal dégagées du cadre qui les entoure :

P·COM

29. — Patère; estampille rectangulaire à deux lignes.

P·CORNEL·
PROCVL·

La lecture de la seconde ligne, très effacée, n'est pas certaine.

30. — Patère; empreinte de pied :

P·CL·DR·

31. — Patère; empreinte de pied :

P·CL·TR·

32. — Petite coupe; empreinte de pied :

CLA·PROC·

33. — Plat; estampille rectangulaire :

C·Ro

Lire PRO : le P et le R sont liés.

34. — Fragment de coupe, orné de feuillages de chêne en relief. Sur la paroi extérieure, cachet rectangulaire en relief avec la signature :

CRESTVS

35. — Petite coupe entière ; estampille rectangulaire :

DAN

36. — Très petite coupe; estampille rectangulaire :

[illegible]·DVLCI

Première lettre illisible.

37. — Coupe; estampille rectangulaire inscrite dans un cercle

C·FACVND

38. — Patère; empreinte de pied :

CELLI

Gell(i)i ?

39. — Coupe; estampille rectangulaire :

INCVNDV

40. — Plat presque intact; estampille rectangulaire :

C·IVL·I·

41. — Petite coupe; estampille rectangulaire

L·LVCILI

42. — Coupe; estampille ovale :

43. — Patère; estampille rectangulaire :

MCCARVS·F·

Maccarus f(ecit).

Signature fréquente à Cherchel.

44. — Fragment; estampille rectangulaire; au revers :

MPE

45. — Plat; estampille rectangulaire :

MVLVI

46. — Coupe :

MVI

Les lettres sont mal dégagées du cadre. Il faut peut-être lire *Mul(vi)*.

47. — Patère; estampille rectangulaire ·

RAS

48. — Patère; empreinte de pied :

L·RASIN·PISA·

Grosses lettres très nettes. La signature *L. Rasinius Pisa(nus)* se présente rarement sous une forme aussi complète. Elle est très commune à Cherchel sous la forme suivante :

49. — Patère ; empreinte de pied :

L·R·PI

Cf. plus haut, nº 2.

50. — Coupe; estampille rectangulaire, légèrement brisée à gauche :

L·TE·I

51. — Coupe ; estampille rectangulaire à deux lignes :

SERTOR
PROCVL ·

52. — Coupe; estampille rectangulaire:

SVÆS

Lettres à l'envers ; lettres 2, 3, 4, 5 liées. V, A, L, E?

53. — Coupe; estampille rectangulaire :

VOL

Il y a peut-être à droite une quatrième lettre effacée.

Les signatures suivantes sont incomplètes, ou de lecture incertaine.

54. — Coupe; empreinte de pied :

IINCIIM

Il semble que l'inscription soit tout entière écrite à l'envers, de droite à gauche.

55. — Patère; empreinte de pied :

AC·

Le commencement manque et l'on peut hésiter entre les deux signatures A·SILI·AC ou OF·ARDAC, toutes deux fréquentes à Cherchel.

56. — Patère; estampille rectangulaire, coins arrondis :

CcvBE

57. — Plat; brisé à droite :

COLION

Estampille : lettres empâtées ; 3, 4, douteuses ; 6, renversée.

58. — Coupe ; estampille rectangulaire :

MER · NI

Deux lettres effacées au commencement.

59. — Patère ; estampille rectangulaire

SESEME

Inscription très effacée

60. — Plat ; empreinte de pied :

SEVR

Première lettre effacée.

61. — Fragment ; estampille rectangulaire.

IN

62. — Fragment brisé de partout :

LBI IV

63. — Coupe :

OEDDI

Inscription doublée : les lettres, s'enchevêtrant les unes dans les autres, sont à peine reconnaissables.

64. — Fragment provenant d'une lampe :

AVF · FRON

65. — Autre fragment de lampe :

H

En relief.

66. — Fragment en terre rouge brisé de partout ; graffite :

FDIA

Lettres de 0m,02.

67. — Fragment de patère chrétienne.

Personnage, — peut être un prêtre, — revêtu d'une dalmatique richement ornée. Il a les bras étendus comme un orant et tient dans chaque main une fleur à longue tige, marguerite ou lis. Le dessin a des naïvetés enfantines. Les mains sont largement étalées, avec cinq traits pour représenter les cinq doigts. Les pieds, tournés en dehors,

sont figurés de profil dans le prolongement l'un de l'autre. L'encadrement se compose d'une rangée de perles distribuées assez irrégulièrement à l'intérieur des deux circonférences concentriques, contenues elles-mêmes dans un carré ou dans un polygone.

Nous ignorons la provenance de ce fragment. Il se rapproche beaucoup, pour le style, d'un plat chrétien trouvé à Tipasa et faisant actuellement partie de la collection Trémaux. Ce plat très curieux est encore inédit Il représente deux personnages tenant chacun dans la main gauche une longue croix gemmée.

68. — Fond de plat, portant en guise de signature une cigale, très fidèlement représentée.

69-70. — Deux autres fragments très abîmés représentant, l'un un lièvre courant, l'autre une chasse au cerf.

71. — Musée de Constantine. — Sébille en terre rouge vernissée récemment trouvée à Collo par M. Ribaucourt et donnée par lui au Musée. Au fond l'estampille :

FELIX
MATER

Felix Maternus ?

III. — *Signatures de lampes.*

La nécropole d'El-Kantara a fourni cet hiver un grand nombre de lampes funéraires; quelques-unes, remarquables uniquement par leur forme artistique, seront décrites par nous dans une autre étude. Nous mentionnerons seulement, ici, celles qui portent une signature ou une marque de potier.

La plupart de ces marques sont déjà connues.

1. — La plus fréquente est celle de :

IVNI ALEXI

souvent orthographiée ainsi ALEKI.

2. — Celle de MVN · TREPT avec un fer à cheval au-dessous de la signature.

3. — Et celle de C · CLO · SVC

D'autres sont plus rares.

4. — Lampe en terre grise recouverte d'un enduit brun. Forme simple :

M · A · F (au trait).

5. — Lampe sans anse, de forme élégante, portant à la face supérieure une tête de Tanit dans un croissant.

Au revers, gravé au trait, très fin :

oPPI

Oppi(i).

6. — Lampe en terre rouge, avec un masque de théâtre en gros relief au centre. Au revers, estampille :

MINORF

Minor f(ecit).

7. — Lampe en terre grise recouverte d'un enduit brun. Tête de Méduse très artistement traitée. Tout autour, une rangée de strigiles. Sur la panse de la lampe, à droite du bec et en dessous, gravé au trait :

NACIS

8. — Lampe en terre jaune très grossière, ayant une anse mal forée. Sur la panse, à droite du bec, mais en dessus, simple ovale, marqué avec une teinture brune indélébile :

D'autres inscriptions semblent intéressantes et inédites : nous n'avons pas encore pu réussir à les déchiffrer en entier, d'une manière certaine.

Nous avons vu, dans les collections de MM. Fleury, Peyron et Romain, un certain nombre de lampes qui n'avaient pas encore été décrites et qu'ils ont bien voulu nous permettre de publier ici.

Collection Fleury :

9. — Lampe avec un dauphin et un gouvernail.

℞ IVNI · RAC

Estampille, avec un fer à cheval retourné.

10. — Sanglier courant à droite.

℞ L · MADIEC

Estampille, *idem.*

11. — Urne funéraire.

℞ P ME A

Estampille ; au milieu, empreinte de pied, avec les lettres ME.

Collection Peyron :

12. — Colonne ornée de bandelettes, supportant un buste de divinité.

℞ C · IVN · ALE

13. — Masque comique.

℞ IVNI · ALEXI

14. — Coquille marine.

℞ I · MVN

15. — Berger tenant un *pedum* et marchant à gauche.

℞ L · MADIEC

16. — Hyène.

℞ MINOR · F

Au Musée (collection Schmitter) :

17. — Lampe en belle terre rouge, portant quatre masques de théâtre. Forme aplatie, et grande taille.

℞ L · FABRIC · NAS

L(ucius) Fabricius Naso.

18. — Lampe portant au milieu une guirlande circulaire ; sur le pourtour, de petits cercles avec un point au milieu.

℞ L · FABRIC · NASO

19. — Deux flambeaux avec bandelettes (?).

℞ MVN TREP

20. — Lampe brisée en haut. Signature très commune à Cherchel.

℞ M · NOV · IVSTI

21. — Homme marchant à droite, tenant une couronne.

℞ C · MAR · EV

22. — Lampe de forme très simple. Marque très commune.

C · OPPI · RES ·

23. — Hyène dont on ne voit que le haut du corps. Au pourtour, rangée de petits cercles.

℞ AVGVS TIANI

Au trait : *Augustiniani.*

24. — Fond d'une lampe brisée; gravé au trait :

E X · O F
I · P O N̄ I
A A N

Ex of(f)icina Ponti(ni?)an(i?).

25. — Enfin, sur une lampe de forme simple, je signalerai un fer à cheval estampillé au revers.

26. — Et, sur une lampe de terre grise ordinaire, la légende si connue :

COLATAS AB ASSE EMITE LVCERNAS

27-28. — Nous en avons trouvé un autre exemplaire chez M. Romain, ainsi que deux lampes simples portant l'estampille de *C. Oppi(us) Rest(itutus).*

IV. — *Tuiles.*

Grande tuile servant de marche d'escalier dans une vieille maison de Cherchel. J'ai réussi à dégager de la maçonnerie le fragment qui portait l'estampille et je l'ai déposé au Musée.

L'inscription assez effacée, par suite de l'usure de la marche, se trouve placée dans un grand croissant ayant 0m,12 de diamètre.

EX·OF·AVGVSTI

Ex of(ficina) Augusti.

V. — *Intaille.*

M. Romain a bien voulu nous permettre de prendre l'empreinte d'une intaille fort intéressante qu'il a trouvée récemment dans les thermes de l'Est. La pierre est de deux teintes, noire et grise. L'exécution est fort grossière. Au centre, une femme, une Cérès? tient de la main droite une gerbe de fleurs et de la main gauche un oiseau. A l'exergue :

P A V - L I C - A

Paulica?

Les légendes des intailles sont, en général, fort difficiles à interpréter : celle-ci ne fait pas exception à la règle.

VI. — *Inscriptions doliaires.*

1. — Grand dolium sphérique de $2^m,20$ de diamètre, au Musée de Cherchel. Sur le rebord qui entoure l'orifice circulaire du dolium se trouve la signature suivante :

H E R

Her(ennius).

Les lettres, de belle dimension, $0^m,05$, ont été imprimées au doigt, par le potier, sur la terre encore molle.

2. — Fragment de dolium, au Musée de Cherchel. Sur le rebord, les lettres suivantes, gravées au trait avant la cuisson. Hauteur, $0^m,05$.

E V^I X

3. — Fond de dolium ou de grande jarre funéraire, trouvée dans la nécropole d'El-Kantara, et portant une estampille avec lettres en relief. Hauteur, $0^m,015$.

C T I P

VII. — *Mosaïque.*

Je terminerai ce rapport par la description d'une mosaïque fort intéressante (voir pl. XV).

Le dessin ci-joint, fait d'après mon croquis, recouvre une tombe située à 2 kilomètres environ de Sétif, près de la ferme de Kesseria, et à une centaine de mètres du mausolée dit « le tombeau de Scipion ». Elle a été découverte à la fin de l'année dernière. La trouvaille semble due au hasard et non à des fouilles méthodiques : nous n'avons pu savoir quel en est l'auteur.

La mosaïque était en parfait état : elle se composait de deux parties, flanquées, sur le côté gauche, dans toute leur longueur, par une large bordure. En haut, un motif décoratif rectangulaire, encadrant la croix pattée avec le monogramme du Christ, et l'α et l'ω : au-dessous, l'inscription, absolument intacte, remarquable par la grandeur et la forme caractéristique de ses lettres. La mosaïque ne fut pas recouverte de terre, et resta, pendant tout l'hiver, exposée à la neige et à la gelée. Elle aurait cependant ré-

sisté aux intempéries, si les élèves du collège de Sétif n'avaient pris plaisir à la saccager systématiquement, pour en arracher quelques cubes blancs et noirs. Quand on s'aperçut de cet acte de vandalisme, il ne restait plus que quelques lettres de l'inscription : la partie supérieure seule avait été préservée parce qu'elle n'avait jamais été déblayée qu'imparfaitement, et avait été recouverte immédiatement par les éboulis qui s'étaient produits dans l'excavation.

Il subsiste fort heureusement deux copies de l'inscription telle qu'elle était au moment de la découverte. L'une est due à M. le capitaine du génie Silve, qui a bien voulu me la communiquer au mois de mars dernier ; l'autre a été faite par M. Tertian, conservateur des hypothèques, qui l'a remise à M. Poulle. Faites séparément, ces deux copies concordent parfaitement, sauf pour les deux premières lignes, où elles diffèrent quelque peu. Ces deux lignes étant les plus importantes, il était urgent de revoir la mosaïque elle-même. M. Poulle, à qui j'avais manifesté mon intention d'aller à Sétif, voulut bien me proposer de l'accompagner. Nous trouvâmes la mosaïque telle que la représente mon dessin, c'est-à-dire fort abîmée : par une chance extraordinaire, les seules lettres qui nous avaient embarrassés étaient aussi les seules qui subsistaient sur la mosaïque. Nous avons donc pu établir le texte de l'inscription d'une façon que nous espérons être certaine ; mais cela ne nous a été possible que grâce aux copies de MM. Silve et Tertian qui, en la circonstance, ont bien mérité de l'archéologie.

Lettres noires sur fond blanc. Hauteur, $0^{m},09$.

HEC MEMORIA EST C·L·EF
SBF CYPRINAE QVI VIX
SIT FIDELIS IN PACE ANN
IS XXV MENS IIII ET ACCEPT
A EST XIIII KALLENDAS NO
VEMBES ANNO PROV
INCIAe CCCCXV

Ligne 1. — Copie de M. Silve : HIC.

Copie de M. Tertian, trois dernières lettres : KEF.

Nous avons cherché dans notre dessin, à reproduire la lettre λ le plus fidèlement possible, sans essayer de l'expliquer. Il nous est impossible d'y voir, comme M. Poulle, une ligature où se trouveraient groupés un F, un E et un A.

Ligne 2. — Les trois premières lettres sont douteuses dans la copie de M. Silve.

Ligne 3. — Le F n'est pas barré. LI sont liés.

Ligne 5. — KALLENDAS, leçon de M. Tertian. La copie de M. Silve ne porte qu'un L, KALENDAS.

Hec memoria est CLEFSBF[1] *Cyprinae, qui vixit fidelis in pace annis XXV, mens(ibus) IV et accepta est XIV Kalendas Novemb(r)es anno provinciae CCCCXV.*

L'inscription remonte à l'année 454. Elle recouvre sans doute le sarcophage qui renferme les restes mortels de la chrétienne Cyprina ; la tombe n'a pas encore été violée, et il est fort à craindre qu'en essayant de dégager le sarcophage, on ne détruise ce qui subsiste actuellement de la mosaïque.

Le motif décoratif qui surmonte l'inscription est lourd et disgracieux, tel qu'on peut l'attendre d'une œuvre du ve siècle. Les cubes sont de grande dimension (0m,01 de côté) et les couleurs sont banales et communes. Néanmoins, l'exécution de l'ensemble est bonne, et l'on y reconnaît la main d'un ouvrier habile. La croix pattée, accostée de l'α et l'ω, est placée au centre d'une couronne de feuilles et de baies de laurier, se détachant nettement sur un fond noir circulaire, dentelé sur ses bords. L'artiste s'est très habilement tiré de la difficulté qu'il y avait à déformer insensiblement les dents carrées (qui en se succédant, détermineraient une ligne droite), de manière à les grouper suivant une circonférence. Le fond noir présente, à droite et à gauche, deux appendices, noirs également en forme d'anse. Les coins du cadre sont occupés par deux ornements symétriques très simples.

La bordure est déterminée par deux lignes parallèles entre lesquelles court une ligne brisée limitant une série de triangles, partagés en zones de diverses couleurs. Toutes les couleurs du motif central (sauf le vert clair réservé aux ornements les plus délicats) se retrouvent dans la bordure. Elle échantillonne en quelque sorte les nuances de la mosaïque, procédé analogue à celui qu'on observe souvent dans les tapisseries.

La mosaïque était limitée sur ses quatre côtés par un mur, dont il subsiste encore d'importants vestiges.

P. Gauckler.

[1] Il faut probablement lire CL(*arissimae*) ET SP(*ectabilis*) F(*eminae*). [R. C.

NOTE

SUR

LE BAHIRA DES BIBAN ET MEDÉINA

(TUNISIE)

Par M. Rebillet, commandant supérieur de Médenine.

En faisant ma tournée sur les confins du territoire tunisien, j'ai longé la côte sud-ouest du Bahira des Biban, mer intérieure assez vaste et très remarquable par sa profondeur à peu près uniforme de 3 à 4 mètres d'eau (voir la carte pl. XVI). Les côtes sont basses et abordables avec $1^{m},50$ d'eau environ, en quelques points seulement : Henchir-Bou-Gournin, Mersa-Ksiba et particulièrement El-Medéina « la ville », à l'extrémité sud-est du Bahira.

Mersa-Ksiba ne présente que des vestiges anciens insignifiants. A Henchir-Bou-Gournin, on voit un *oppidum* en belle maçonnerie de chaux, d'origine romaine ou byzantine, avec des restes de construction tout autour.

A Medéina s'aperçoivent des restes extrêmement imposants, notamment un quai fait de magnifiques blocs, qui est un travail de premier ordre, comme construction et qualité des matériaux. Ce quai est accompagné d'une longue file de magasins qui en formaient la bordure. Les pièces sont de dimensions absolument égales, de forme géométrique, soigneusement pourvues, sur le sol et sur les parois verticales, d'enduits en chaux hydraulique, et la rectilignité du quai montre qu'on est là en face d'un travail conçu et exécuté en une seule fois pour répondre à des conditions spéciales. Cela représente en petit les quais d'Alger, bordés de leurs vastes voûtes-magasins.

Derrière ce quai, un espace de 1000 pas sur 600, couvert de tumulus avec grosses pierres de taille à demi émergentes, présente le même aspect que Bou-Ghara; c'est-à-dire qu'il y avait là une ville ancienne, sur l'emplacement de laquelle des barbares ont continué à habiter, cassant tout, brisant tout, pour se faire d'immondes abris.

Tous les environs du Bahira des Biban sont d'une fertilité extrême; ils appartiennent aux gens de Zarzis qui en tirent un assez mauvais

parti. Ils font tous leurs labours, leurs moissons et leurs déplacements, en se servant du Bahira des Biban. Par là ils se transportent avec leurs familles, leurs noirs, leurs charrues; par là ils évacuent leurs grains. Cette année où la récolte a été magnifique, le Bahira, très navigable, très sûr, avec ses ports abordables, était vraiment très animé et faisait plaisir à voir.

Au temps où les environs du Bahira et toute la région comprise entre l'Oued-Fessi et le Magta étaient bien cultivés, — et l'innombrable quantité de ruines des petits établissements couvrant le pays prouve qu'il en a été ainsi, à une certaine époque, — en ce temps-là, la production en céréales de cette région devait être énorme et dépasser immensément le besoin des habitants. C'est encore cette région qui nourrit tout le sud jusqu'à Gabès dans les mauvaises années; car la récolte réussit presque toujours, à cause, sans doute, de l'humidité de l'air entretenue par le Bahira et par les sebkhas.

La côte manquant de port convenable dans les environs, le Bahira des Biban, où l'eau est profonde, la mer généralement calme, avec ses bords abordables à quai, devait tenter le commerce maritime. Medéina a dû servir de marché, pour ces motifs; et, un beau jour, le marché s'est accru dans des proportions telles qu'on en est venu à construire le magnifique quai de 500 mètres avec sa ligne de magasins dont on voit les restes. Le travail est trop considérable et trop bien conçu d'ensemble pour avoir été fait par des particuliers. Il semble difficile même d'admettre qu'il ait été fait par la municipalité d'une ville, fût-elle importante, comme l'était Medéina; car c'était une grosse affaire même pour une cité notable.

D'autre part, on doit remarquer une coïncidence. El-Medéina, bon, excellent port, est le port le plus voisin de Ghadamès sur la côte méditerranéenne, et comme il est établi que le commerce transaharien a dû autrefois se diriger vers un point de la côte compris entre Tripoli et Gabès, Medéina était peut-être ce point.

Nulle part dans toutes les ruines de cette région du sud, on ne trouve, dans les fouilles, des monnaies, parce qu'on a affaire à des installations agricoles, où on ne vendait, ni n'achetait, ni ne maniait de monnaie, pas plus que dans nos fermes isolées ou nos hameaux de France.

A Medéina, au contraire, le sol est jonché de pièces de monnaie. Certaines gens en ont ramassé une grande quantité et ont malheureusement emporté leur trouvaille. Mais avec quelques coups de pioche, on ramasserait une foule de ces pièces. J'en ai vu de cette

manière rapporter un sac de la dimension de ceux qui contiennent mille francs en pièces de cent sous. Je les ai examinées rapidement : il y avait de très belles pièces de billon bien conservées. Nous pourrons, quand nous voudrons, y faire nous-mêmes une ample moisson.

J'ai fait donner quelques coups de pioche à l'*oppidum* de Henchir-Bou-Gournin, et nous avons extrait deux grandes urnes couchées remplies de terre fine, reste du contenu, huile, olive, farine, etc.

Nous pourrions essayer à Medéina quelques fouilles, cela nous coûterait peu, la valeur des outils seulement.

Commandant Reeillet.

NOTE

SUR

DEUX MONUMENTS ANTIQUES

DE TUNISIE

Communication de M. G. Doublet.

I

Stèle de Bou-Djelida.

M. Eugène Sadoux, inspecteur-adjoint du Service beylical des antiquités et des arts, au cours d'une récente tournée, vient de photographier un monument déjà signalé, — mais non reproduit, que je sache, — par M. Poinssot [1], et incomplètement décrit. C'est la stèle de Bou-Djelida [2], offrant « une figure en bas-relief représentant une femme s'appuyant sur un autel », et au-dessous une inscription par laquelle on apprend que cette pierre est l'épitaphe de « Aemilia Amot Micar, prêtresse des *Cereres*, morte à soixante-quinze ans, après avoir consacré vingt-cinq ans et dix jours » [3]. Actuellement engagée dans un mur arabe fait de gros blocs, la stèle a été recommandée à la vigilance particulière du cheikh de Bou-Djelida, en attendant qu'une occasion nous permette de l'apporter au Musée Alaoui.

La prêtresse laisse tomber dans les flammes, visibles sur la pierre, des grains d'encens ou une offrande; geste banal [4]. De la main gauche elle tenait un attribut aujourd'hui méconnaissable. Sur l'un des côtés que M. Sadoux a fait dégager momentanément [5], est sculptée une figurine qui lève les bras et tient sur la tête une gerbe de blé; il était

[1] Poinssot, *Bull. des Ant. afric.*, fasc. V, 1883, p. 294, n° 145. La hauteur du monument est, dit-il, $1^{m},10$; sa largeur, $0^{m},55$; la hauteur des lettres, $0^{m},06$.

[2] Bou-Djelida semble avoir été le siège de la *gens Bacchuiana* mentionnée par une inscription (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 12331).

[3] *Ibid.*, t. VIII, n° 12335.

[4] Poinssot : « elle s'appuie sur l'autel ».

[5] Ni M. Poinssot, ni MM. Cagnat et S. Reinach ne semblent avoir examiné les côtés de la stèle.

impossible de la photographier dans l'état actuel. Sur l'autre côté, M. Sadoux n'a rien vu, non plus que sur la face postérieure qui est vide.

La stèle de Bou-Djelida est l'un des monuments les plus importants de la Tunisie, pour la connaissance d'un culte, populaire à Rome même où cette religion hellénique était venue de la Grande-Grèce, dans le reste du monde romain, où de nombreuses preuves attestent la durée de cette dévotion [1], et tout spécialement dans l'Afrique romaine. Ce pays, dont le principal produit était dès l'antiquité le commerce des céréales, et notamment les territoires de l'Afrique dont la richesse agricole était particulièrement grande [2], honorèrent Cérès.

Il existait une piété tout indigène envers les dieux puniques, protecteurs de l'agriculture. que des monnaies d'Hadrumète montrent, encore à l'époque romaine, écrit Tissot, « coiffés d'une sorte de tiare, portant dans la main gauche deux épis de blé, étendant et ouvrant la main droite en signe de bénédiction » [3]. Cette dévotion indigène semble avoir existé à côté de celle qui fut si répandue à l'époque impériale, sous le nom intéressant des *Cereres* [4]. Tissot pense que cette dernière n'est point d'une date relativement ancienne, et qu'elle fut inaugurée à Carthage en expiation du sacrilège qu'Himilcon avait commis devant Syracuse [5]. Il est curieux de retrouver Cérès et Proserpine unies dans l'adoration [6] ainsi que dans la légende mythologique, comme elles étaient unies d'une part à Éleusis même [7], en

[1] Lenormant, art. *Ceres*, dans le *Dict. des Antiq.*, de Saglio, t. I, p. 1023; Preller et Jordan, *Röm. Myth.*, éd. de 1883, t. II, p. 46.

[2] On voit que les endroits où ce culte est connu figurent encore aujourd'hui parmi les plus fertiles de la Régence: Béja, Bulla Regia et la Dakhla des Ouled-bou-Salem, Kasrin, l'Oued-Zarga, le Fahs et le Bou-Arada, la vallée d'Aïn-Hedja et d'Henchir-Mest, etc...

[3] Tissot, *Bassin du Bagrada*, p. 44 et s. Voir M. Babelon, dans les *Instructions pour la recherche des Antiquités dans le nord de l'Afrique* (Paris, 1891), pl. de numismatique, n° 30.

[4] Sur le culte des *Cereres*, voir Otto Hirschfeld, *Annali*, 1866, p. 51. De ce nom Preller rapproche celui des *Castores* sous lequel on adorait les Dioscures : voir Jordan, *Ephem. epigraph.*, t. III, p. 70.

[5] Tissot, *Bassin du Bagrada*, p. 44 et s.; il cite Diodore de Sicile, XIV, 63 et 77, ainsi que Münter, *Relig. des Carthag.*, p. 108, et Saulcy, *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XV, p. 11, 53 et s.

[6] A Rome, sous Néron, après le grand incendie, on voit Cérès et Proserpine unies dans une commune *supplicatio* (Tacite, *Ann.*, XV, 44).

[7] A Eleusis, Cérès et Proserpine sont unies dans la dédicace du *propylum* ait par Ap. Claudius Pulcher, celui que François Lenormant a retrouvé (*Corp. inscr. lat.*, t. III, n° 547). Cf. Preller et Jordan, *l. c.*, p. 47.

Attique, et là où les idées vraiment éleusiniennes ont pu se manifester directement[1], d'autre part en Sicile et là où a pu agir l'influence syracusaine.

Quoi qu'il en soit, cette religion est déjà connue par plus d'un monument curieux, dans diverses localités de l'Afrique. Les *Cereres* y étaient desservies principalement, et comme à Rome même, par des prêtresses, à Ammaedara[2], aux environs de cette ville[3], à Cillium[4], à Bulla Regia[5], à Maktar[6]; le culte de Cérès est desservi également par des prêtresses à Capsa[7], peut-être à Carthage[8], à Sicca Veneria[9], à la station de la route de Carthage à Hippo Regius qui se trouvait sur les bords du fleuve Armascla[10]. Le culte des *Cereres* dans l'Afrique romaine avait aussi ses prêtres, ainsi aux environs de Bisica[11]; de même celui de Cérès, à Avitta Bibba[12], aux environs de l'Oued-Zarga[13], peut-être aussi à Vaga[14]. Outre ces prêtresses et ces

[1] Voir la *Ceres graeca* des environs de l'Oued-Zarga, et comparer la *graeco-sacranea deae Cereris* mentionnée sur une inscription de Rome (*Corp. inscr. lat.*, t. VI, n° 1780).

[2] Haïdra. Le sigle n'est pas certain. M. Cagnat (*Arch. des Miss.*, t. XII, p. 207, n° 186) lit : *s(acerdos) C(ererum) p(ublica)*; M. Schmidt lirait tout aussi bien (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, *Suppl. I*, 11547 : *s(acerdos) C(ereris) p(ia)*.

[3] Henchir-Aïn-Kdim. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, 580, 11732 : *sacerdos Cererum*.

[4] Kasrin. Cagnat, *Arch. des Miss.*, t. XIV, p. 106, note 2. Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, 11306 : *sacerdos magna Cererum*.

[5] Hammam-Darradji. Tissot, *Bassin du Bagrada*, 43 et s. Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 10580 : *sacerdos publica Cererum*.

[6] Maktar. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, 11826 : *Ma..... sacerdos Cererum*.

[7] Gafsa. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, 112 : *s(acerdos) Cereris Augustae*.

[8] Inscription qui est au Musée impérial de Vienne. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, 1140 : *sacerdos Cereris*.

[9] Kef. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, 1623.

[10] Tissot (*Bassin du Bagrada*, p. 62), à cause de la corbeille et de la truie sculptées sur les faces latérales du cippe de la *sacerda* [sic] *magna*. — Cf., en Algérie, avec *sacerdos Cererum loci primi* à Ruffach (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, 6359), une *sa(cerdos) Cereru(m)* à Lambèse (*Ibid.*, 3303) et une *sacerdos Cereris* à Kheneg (*ibid.*, 6708).

[11] Henchir-Sidi-Brik. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, 12318 : *sacerdos Cererum Karthagini anni CXXX*, texte dans lequel on ne sait si l'ère part de l'institution du sacerdoce dans la capitale (Schmidt) ou bien de la fondation de la *colonia Julia Karthago* (Mommsen).

[12] Bou-Ftis. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, 805.

[13] Tissot, *Bassin du Bagrada*, p. 37; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, 10564 = 14381. Un *sacerdos primus*.—Il s'agit ici du culte de la *Ceres graeca*, qui semble avoir eu un autel (*Ibid.*, 14381) et aussi une chapelle (*Ibid.*, 14382). « Aucun *sacerdos primus* ne figure, que je sache, écrivait Tissot, dans nos recueils épigraphiques ». Cf. une *sacerdos Cererum « loci primi »*, à Ruffach [Algérie], *Ibid.*, t. VIII, 6359.

[14] Cagnat (*Nouvelles explorations en Tunisie*, p. 105 et s., pl. annexée), restitue

prêtres, il existait encore des collèges d'adorateurs, « évidemment autorisés par le sénat, dit M. Cagnat, constitués comme les associations de même nature sur le modèle de la cité, protégés par des patrons qu'ils se choisissaient et pourvus d'une caisse particulière dont ils disposaient » [1]. Les *Cereales* [2] sont connues à Vaga [3], à Bisica, où ils sont mentionnés en même temps que les décurions [4], à Musti où ils ont des prêtres [5] et des patrons [6]; on trouve encore nommés, en Algérie, les *cultores Cererum* [7], et, en Tunisie, les *Caerealicii* [8]. M. Schmidt pense que ce collège, comme les *VI viri Augustales*, venait d'un sacerdoce annuel qui assurait ensuite certains honneurs viagers, et qui forma peu à peu une sorte de corporation [9]. Il ne faut pas oublier les anciens prêtres qui ne sont plus en exercice, les *sacerdotales* comme à Vaga [10].

Cette religion des *Cereres* avait ses temples, ainsi à Agbia [11], à Vaga [12]. De tous les monuments épigraphiques qui se rattachent aux personnes employées à ce culte, trois seulement portent des sculptures. La pierre d'une *sacerdos Cererum*, trouvée dans l'ancien *saltus Massipianus*, offrait, suivant Guérin, de chaque côté de l'inscription, une couronne et une amphore : celles de droite ont aujourd'hui péri [13]. Le cippe de la *sacerda magna* [14], — qui n'est peut-être même pas une desservante de ce culte, — a, d'un côté, une truie, de l'autre une corbeille et une pomme de pin, et, sur la face principale, l'image de

sacerdotes Ce]rerum, là où M. Mommsen lit [*templum Ce]rerum* et M. Schmidt, [*statuae Ce]rerum*.

(1) Cagnat, *l. c.*

(2) M. Cagnat a noté que la forme *Ceriales*, qu'on s'attendrait à trouver, ne s'est pas rencontrée.

(3) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, 10569; 14394.

(4) *Ibid.*, 12300.

(5) *Ibid.*, 15585 : *sacerdos Cerealium* (Henchir-Mest), *ibid.*, 15590 : *sacerdos Cerealium* (Aïn-Rharsallah).

(6) *Ibid.*, 15589 : *patronus Cerealium*.

(7) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, 4847 et *Addit.*, à Tipasa de Maurétanie.

(8) Henchir-el-Oust.

(9) Schmidt, dans le *Suppl.* du *Corpus*, t. VIII, p. 1267.

(10) Voir *ibid.*, 10569, 14394. Cf. en Algérie une inscription très mutilée de l'ancienne Tiddis où l'on a cru trouver un [*vir a*] *sacris* [*Ce*]*rerum*. (*Ibid.*, n° 6709).

(11) Aïn-Hedja. Réfection du portique à l'époque d'Antonin, *ibid.*, 1548.

(12) Béja. Reconstruction de la *cella* et du *pronaos* — et, suivant la restitution de M. Schmidt qui diffère de celle de M. Cagnat et de celle de M. Mommsen, — réfection des statues des deux déesses, sous Caracalla.

(13) Guérin, I, p. 343; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, 11732, 580.

(14) Cf. une *sacerdos magna* à l'Henchir-Faouar, *ibid*, 14437.

prêtresse Caecilia Zaba, debout dans une niche cintrée [1]. La stèle de Bou-Djelida, dont nous donnons ici la description, présente non seulement la figure de la prêtresse, déjà décrite par M. Poinssot [2], mais aussi celle de l'une des deux déesses siciliennes qu'Aemilia Amot Micar avait desservies durant vingt-cinq ans et dix jours. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que, sur ce territoire de la *gens Bacchuiana*, non loin du village actuel de Bou-Djelida, on a constaté l'existence d'un culte du *Saturnus Achaiae* [3], dont la dénomination rappelle celle de la *Ceres graeca* des environs de l'Oued-Zarga [4], « désignant, — puisqu'il n'existe pas de Cérès punique, — la Déméter *attique* par opposition, soit aux deux déesses siciliennes, les *Cereres*, soit plus probablement à la Cérès romaine » [5]. Enfin, une autre inscription de Bou-Djelida associe *Tellus* et *Ceres* dans la dédicace d'une porte et de ses ornements [6]. Si l'on distinguait la Cérès romaine de la Cérès *grecque*, et si on aimait à réunir Cérès et Proserpine dans une même dévotion qui semble inspirée des idées d'Éleusis et de la Sicile, on distinguait ailleurs encore la déesse *syrienne* [7]. Il semble que les *Cereres* aient été rarement alliées à d'autres divinités dans les dédicaces [8].

II

Mausolée de l'Henchir-el-Messaour.

M. Cagnat a, dans sa mission de 1886, découvert, aux environs de Medjez-es-Sfa, à la limite du caïdat de Medjez-el-Bab, un curieux tombeau sur plan carré, de construction monumentale, orné de pilastres corinthiens cannelés, bâti en grand appareil, et, ce qui en fait l'originalité, décoré de sujets « traités avec cette barbarie maladroite

(1) Tissot, *Bassin du Bagrada*, p. 62.
(2) Voir plus haut.
(3) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, 12331.
(4) *Ibid.*, 1564, 14381.
(5) Tissot, *Bassin du Bagrada*, p. 97. Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, 10564, 14381,
(6) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, 12322.
(7) Inscriptions d'Aumale [Algérie]. *Cyria* [sic] *Ceres*. (*Ibid.*, 9020 et 9021).
(8) Le texte de l'Henchir-Negaschia (*ibid.*, 14438), semble porter *Cer*[*eri*]*bus Aug*(*ustis*) en même temps qu'il rend hommage à une divinité auguste et aux *Mauri Augusti*. A Théveste les *Cereres* sont alliées à Pluton ou à Saturne (*ibid.*, 1838 = 16498); aux environs de cette ville, elles le sont à Pluton (*ibid.*, 16699).

qui caractérise les bas-reliefs de l'époque romaine, mais dont l'existence même et la place sur le mausolée sont d'un véritable intérêt. C'est, ajoute M. Cagnat, de tous les mausolées que j'ai rencontrés en Afrique, le seul qui offre de semblables représentations : les ornements que j'ai pu remarquer ailleurs sont toujours ou des guirlandes ou des Génies tenant des torches renversées ou des figures géométriques » [1].

La décoration du mausolée de l'Henchir-el-Messaour a été décrite, mais non expliquée. Cette note a pour objet de préciser le sens de cet ensemble aujourd'hui ruiné, et de corriger de légères inexactitudes dans la description donnée. Les sculptures n'ont pas été mises au hasard sur les quatre côtés du monument. On a voulu représenter le zodiaque, dont chacun des signes est à l'intérieur d'un cartouche qui fait saillie sur le bandeau inférieur.

L'une des faces du mausolée est intacte. Elle porte le Cancer, — d'ailleurs si mal représenté que M. Cagnat l'a dénommé « araignée », — le Lion, « courant à gauche », et la Vierge, « une femme, les bras levés, soutenant une draperie qui retombe derrière elle ». Ce sont les symboles de mai, juin et juillet. *Mensis Maius, sol ...*, disent les ménologes rustiques qui ont été trouvés autrefois à Rome [2]; le Cancer est devenu chez nous le symbole du mois de juin.

L'éboulement, qui a ruiné une partie du mausolée, a quelque peu ébranlé la face suivante. Elle portait les symboles d'août, septembre et octobre. On trouve encore à leur place la Balance, « une femme tenant de la main gauche un épi et de l'autre un objet de forme indéterminée » [3], et le Scorpion, que M. Cagnat n'a pas signalé dans sa relation. Quant au Sagittaire, « un Centaure courant à droite et couvert d'une draperie soulevée par le vent », il est à terre aujourd'hui.

Le troisième côté est complètement bouleversé. Il portait les symboles de novembre, décembre et janvier. M. Cagnat pensait que des fouilles permettraient de retrouver ce qui manque. Il n'a pas été possible au Service beylical des antiquités et des arts de faire cette année les recherches nécessaires.

Quant à la face suivante, si elle a souffert, deux des blocs qui formaient bandeau se retrouvent aujourd'hui au pied du monument. Elle portait les symboles de février, mars et avril. Le Bélier et le Tau-

[1] Cagnat, *Nouvelles explorations en Tunisie*, p. 7.

[2] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, 2305 et 2306.

[3] Cet objet doit être par conséquent la *libra* qui caractérise le sens astronomique de ce personnage féminin : les épis sont un symbole banal d'abondance.

reau, — que M. Cagnat a nommé « bœuf », — sont à terre. Les Gémeaux ont complètement disparu.

M. Sadoux, inspecteur adjoint des antiquités, a revu dernièrement le mausolée de l'Henchir-el-Messaour, dont les ruines sont dans l'état où M. Cagnat les a trouvées. Il est à craindre que l'affaissement des berges de l'ouest ne détruise quelque jour ce monument déjà éprouvé par le temps, et ne disperse son zodiaque dont les éléments sont déjà désorganisés. Le mausolée est aujourd'hui sous enquête de classement [1]. J'espère que, l'an prochain, une occasion favorable s'offrira pour que les pierres éboulées soient retournées avec les instruments nécessaires que n'avaient à leur disposition ni M. Cagnat ni M. Sardoux. Il est presque certain que le Capricorne, le Verseau, les Poissons et les Gémeaux seront faciles à retrouver. Alors cette ornementation astronomique, dont il manque le tiers, sera complète.

Pour le moment, il n'est pas sans intérêt de comparer ces sculptures et les figures qui ornent les cercles et les hexagones alternés d'une mosaïque des environs de Zaghouan, donnée en 1890 au Musée Aloui et actuellement exposée sur le sol de la « salle des Sultanes » [2]. Les zodiaques ne sont pas rares sur les pavements historiés; mais souvent ils y sont représentés par des personnages symboliques, comme sur la mosaïque de Carthage (Bordj-Djedid) qui a été envoyée à l'Exposition universelle de 1889.

D'autre part, cette décoration du tombeau de l'Henchir-el-Messaour ressemble à celle de l'un des deux calendriers rustiques dont nous parlions plus haut, le *Colotianum* du Musée de Naples, dont chacune des quatre faces porte justement trois signes du zodiaque et, en-dessous, des inscriptions qui donnent, entre autres renseignements, les noms du mois et de la constellation correspondante [3]. L'autre calendrier, le *Vallense*, est rédigé de même, mais disposé d'une manière qui ne rappelle pas exactement l'ornementation de notre tombeau : c'est sur trois seulement de ses quatre faces que sont disposés les symboles astronomiques à raison de quatre par côté [4].

G. Doublet.

[1] *Journ. off. de Tunis* du 10 décembre 1891 (Arrêté du Premier Ministre en date du 29 rabia-ettani 1309).

[2] Les principales différences sont : la Balance simplement représentée par un fléau aux extrémités duquel pend un plateau, l'*Arciteuens* qui bande un arc. Les signes qui ont péri dans cette mosaïque sont l'*Amphora*, les *Gemini*, le *Leo* et la *Virgo*.

[3] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, 2305. Voir la figure 1032 de l'art. *Calendarium* du *Dict. des Antiq.*, de Daremberg et Saglio, qui reproduit ce monument très connu.

[4] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, 2306.

NOTE

SUR LES RUINES ROMAINES

DE LA

RÉGION DE L'OUED-MELLAGOU ET DE L'OUED-EL-ARAB

Communication de M. le capitaine Lambin.

Le croquis reproduit pl. XVII, indique quelles sont les voies romaines données par l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger ou déduites des recherches publiées à ce sujet.

Dans la première partie des levés, sur le plateau des Guerâh, il n'y a rien à mentionner qui ne soit déjà connu. Nous avons, en revanche, des ruines nouvelles à signaler dans la deuxième partie, entre Khenchela et Badès, dans le massif dominé par le Cheliah et le Cherchar et arrosé par l'Oued-el-Arab, grossi de l'Oued-Mellagou. Les étapes faites en tous sens pendant deux mois et demi dans cette région ont permis de constater que les deux voies romaines, l'une (du nord) de Lambaesis à Theveste par Mascula, l'autre (du sud) de Biskra par Thouda et Ad Badias vers Ad Majores étaient réunies à travers le massif et jalonnées par de nombreux postes.

1° En partant de Khenchela pour gagner Badès par Guelat-Trab, Kheirane et Khenguet-Sidi-Nadji, on ne trouve que des pierres insignifiantes jusqu'à la vallée de l'Oued-el-Arab, mais un peu plus loin, au moment où cette vallée se rétrécit et où, par suite, le passage devient moins facile, les vestiges de poste deviennent plus nombreux et plus nets.

A 10 kilomètres environ avant Kheirane, sur la rive droite, se trouvent les vestiges d'un poste carré de 25 à 30 mètres de côté; les pierres d'angles subsistent, hautes de $2^{m},50$ à 3 mètres; puis une série de pierres debout, distantes régulièrement de 2 à 3 mètres et hautes de 2 mètres.

Plus loin, à 3 kilomètres seulement de Kheirane, se voient deux masses voisines, l'une sur la rive droite, l'autre sur la rive gauche et presque en face. La première, carrée, de 60 mètres environ de côté, est

marquée par ses pierres d'angle reliées par d'autres pierres de même équarrissage. A l'intérieur se voient des alignements très nets. Le coin nord-ouest est occupé par quatre tombeaux jadis recouverts de larges dalles, maintenant éventrés et détruits en partie.

A 20 mètres de cet angle nord-ouest et en dehors du poste, un tombeau important, en forme de chapelle, est encore debout presque en entier. Il se compose d'une masse carrée de $2^{m},50$ de côté et de 6 mètres de hauteur, divisé en deux parties ; une partie inférieure formant tombeau, une partie supérieure formant chapelle, à laquelle on accédait par un escalier de la largeur du tombeau. L'escalier a été détruit, le dallage également ; tombeau et partie supérieure formant chapelle sont confondus, mais on voit encore contre le mur, portés par de larges dés en pierre, deux tombeaux creusés dans des blocs de marbre grossier : tombeaux sans sculptures, sans autre ornement qu'une feuillure très simple au bord supérieur. Les dalles qui formaient couvercle ont disparu et l'un des deux tombeaux est à moitié brisé. Des fragments de frise des débris de colonnes épars çà et là donnent une idée de ce que ce monument funéraire pouvait être jadis. Situé en dehors des routes actuelles, perdu au fond du ravin, il fait un effet étrange dans la solitude ou il s'élève. Un peu plus loin des gourbis d'été, où les pâtres s'installent parfois avec leurs troupeaux sont construits avec des pierres prises à ces ruines, pierres dont une face est généralement striée d'une façon caractéristique. Les débris de colonnes appartiennent tous à l'ordre dorique.

Non loin de là, sur l'autre rive, sur une éminence de 10 à 12 mètres au-dessus de la rivière qui forme en face une série de petites cascades dans des bancs de roches successives, se trouvent les ruines d'un autre poste. Là, les angles ont encore 4 à 5 mètres de relief, les murs sont continus, mais de 1 mètre à $1^{m},50$ au plus, les faces, de 25 à 30 mètres, se reconnaissent nettement.

L'ensemble de ces deux postes devait tenir aisément la passe resserrée de l'Oued-el-Arab, passe assez étroite et assez difficile pour que la nouvelle route l'ait évitée en s'élevant sur les pentes sud.

De Kheirane à Khenga et Badès, on ne trouve plus que des pierres disséminées.

La vallée de l'Oued-el-Arab était donc parcourue, sinon par une voie romaine, du moins par un sentier fréquenté et surveillé.

2° Au nord de cette voie, ou de ce sentier, devait se trouver un autre sentier suivant le cours de l'Oued-Mellagou. On observe, en effet, dans cette vallée, des vestiges de postes à Bou-Hammama, dans la plaine qui sépare le massif du Cheliah de celui du Bezaize, puis à

El-Hamma où se trouvent en pleins champs et sur de petits mamelons, des groupes de pierre très nets, couvrant des surfaces de plusieurs hectares.

3° Au sud de cette voie de l'Oued-el-Arab, devait s'embrancher un autre sentier à 20 ou 30 kilomètres de Mascula (Kenchela), au sud des pentes du Djebel-Djaffa. Le col important contre lequel est le bordj actuel de Babar et qui donne un facile accès dans la vallée de l'Oued-Rakhouch que continue l'Oued-Bidger, donnait passage à un sentier que l'on voit jalonné dans ce dernier oued. Peu au sud-est de Taberdga un ksar, de 30 mètres de côté, a son soubassement encore très visible; les autres pierres sont disséminées de ci de là.

La zaouïa, établie à 2 kilomètres plus au sud, est entièrement construite avec des pierres et des débris romains, sur une surface de 3 à 4 hectares, au milieu des oliviers.

Puis, en face du village d'El-Amra, nouveaux vestiges qui ont servi en majeure partie à garnir de pierres les tombes arabes voisines et quelques marabouts ou *haoutas*; pierres carrées, colonnes rondes ou cannelées se suivent ainsi au hasard sans incriptions, sans ornements, sans art. Seules deux pierres portent en quelques lignes courbes la vague indication d'une amphore.

Dans cette vallée très encaissée de l'Oued-Bidger, où on longe d'immenses parois de rochers, ces postes étaient nécessaires et se trouvent comme dans l'Oued-el-Arab, aux étranglements de la passe. Ils jalonnaient le chemin jusqu'à la voie romaine du sud qu'il devait rejoindre vers ad Medias, actuellement Henchir-Taddert.

Dans les parois de rochers à pic, on observe aussi certaines grottes garnies extérieurement de petits murs de pierres, suspendues en quelque sorte au-dessus de la vallée qu'elles dominent de 50 à 100 mètres. Ces grottes sont vides, mais les hommes qui les habitèrent aux anciennes époques pouvaient y défier toute agression, car on ne peut y accéder que par des échelles ou par des sentiers vertigineux en s'aidant des pieds et des mains. Les Kabyles actuels veulent que ces refuges, ces repaires, aient été l'œuvre des *Roumis*. Le fait paraît absolument improbable, et il est certes plus vraisemblable d'attribuer aux temps de la conquête arabe et aux autochtones kabyles, la construction de ces demeures troglodytes.

On peut se demander maintenant si, dans ce pays peu parcouru de l'Aurès, au milieu de ces vestiges qu'on ne visite pas, il y aurait d'importantes découvertes à faire. La chose paraît fort peu probable; d'une part les nécropoles ont disparu, violées et fouillées pour y découvrir des trésors et pas une pierre ne porte d'incription, même

funéraire; d'autre part les masses dont on trouve encore des traces nettes ont le caractère de postes et non celui de villes ou de bourgs populeux, et par suite n'ont pas d'inscriptions qui aient perpétué leur nom ou leur histoire.

Capitaine Lambin.

QUELQUES FOUILLES

DANS LA

NECROPOLE DE THENÆ, PRÈS SFAX

Communication de M. le vicomte de L'Espinasse-Langeac.

A 10 kilomètres environ au sud-ouest de Sfax, en suivant la route qui mène actuellement à Gabès, on voit à gauche, vers la mer, de nombreux monticules, semés de ruines et de débris. Quelques pans de murs épars çà et là, d'importants restes d'enceinte qui s'étendent encore sur une longueur de plus de 3 kilomètres, attestent l'importance de la cité disparue. C'est ce que les indigènes appellent l'Henchir-Tiné. Le nom antique est resté à travers les âges : c'est l'ancienne Thenae de la Byzacène.

Le périmètre de la ville est vaste et nettement défini, grâce au mur d'enceinte, épais de plus de 2 mètres, resté debout sur plusieurs points, et dont les traces sont encore assez accusées pour qu'on puisse facilement les suivre sur tout son parcours. Du côté de la mer, deux portes, accostées de tourelles dont on voit les bases, donnaient sur le port en forme de demi-lune. Tout est envasé aujourd'hui, mais on y retrouve souvent à marée basse nombre de débris et de monnaies complètement frustes. D'autres portes s'ouvraient sur la campagne, et en particulier dans la direction de la forteresse au nord et de l'amphithéâtre à l'est. C'étaient là aussi, sans doute, les points de départ des grandes voies romaines qui menaient de Thenae vers Carthage, Theveste, Assuras et Tacape, ainsi que l'indique l'Itinéraire d'Antonin.

Dans l'intérieur de la ville, de nombreux mamelons, couverts de morceaux de fine poterie et de débris de mosaïques, permettent seuls de deviner l'emplacement des constructions romaines. Le temps et les Arabes ont tout nivelé ; la charrue a passé presque partout.

Point de ruines à grand appareil, si ce n'est dans la partie nord-est, où d'épais pans de mur, affaissés au fond d'une vaste excavation de forme ovale, semblent les restes de quelque théâtre. Des fouilles ont été tentées à divers endroits, des tranchées ouvertes çà et là, des mosaïques mises à nu, cassées, et abandonnées à l'air et à la pluie qui les a complètement effritées.

La nécropole s'étend au nord de la ville sur un espace de plusieurs hectares. Trente mètres environ la séparent du mur d'enceinte. C'est là que se trouvent groupés, entassés pour mieux dire, la plupart des tombeaux que nous avons fouillés. Tout autour, de nombreuses éminences, recouvertes de broussailles, indiquent d'autres tombes disséminées çà et là dans la vaste plaine, ensevelie aujourd'hui sous les touffes et les sables, qui sépare l'amphithéâtre de la forteresse. Plus loin, vers l'ouest, une ligne encore visible de tombeaux à grand effet marque le tracé de la voie romaine qui conduisait de la ville à l'amphithéâtre. Au nord-est, deux autres lignes de grands tombeaux, de formes variées, indiquent l'autre voie qui menait à la forteresse.

La plupart de ces tombeaux, dont une vingtaine environ ont été fouillés, sont du genre appelé *columbarium*, à cause des niches que renfermait la chambre funéraire dont ils se composaient. Tous sont ensevelis aujourd'hui par cet enfouissement progressif que l'on constate dans toutes les ruines romaines. Seuls, ceux que quelques pierres indiquaient à l'œil ont été reconnus et ouverts.

La forme des *columbaria* change à chaque pas. Ici, c'est le *columbarium* à un seul étage, renfermant quatre *loculi*. Là, c'est une tour à deux étages, de six niches chacun. Plus loin, un autre en forme de cippe à quatre niches. Tout auprès, c'est un *columbarium* carré en grand appareil, à niches nombreuses et voûtées. Le nombre des niches varie beaucoup : nous en avons compté, dans le même tombeau, 4, 8, 12, 16, 22 et même 26. La porte qui les fermait, enfouie maintenant sous les sables, est formée d'une grande pierre maçonnée ou plâtrée. Elle est rarement orientée du même côté : parfois vers le sud, en général surtout pour les monuments situés le long d'une voie romaine, elle fait face à cette même voie. Sa hauteur ne dépasse jamais $0^{m},75$. La chambre mortuaire est généralement carrée et voûtée, revêtue d'une sorte de plâtre ou d'enduit; elle a $1^{m},50$ à $1^{m},80$ de hauteur. Les murs, épais de $0^{m},75$, sont d'une solidité à toute épreuve. Tout autour, les niches, cintrées ou carrées, renferment les urnes funéraires avec tout le mobilier qui les accompagne.

Les tombes, semées çà et là, sont très rapprochées les unes des autres : beaucoup se touchent ou s'entre croisent; certaines sont même superposées à de plus anciennes. Le mode de sépulture y varie beaucoup; néanmoins, l'incinération est presque générale; nous avons seulement rencontré quelques rares squelettes encore bien conservés dans leur double lit de chaux vive. Tantôt, c'est la tombe rectangulaire, formée d'une masse épaisse de maçonnerie, et sous laquelle on retrouve l'urne avec ses petits accessoires funéraires; ainsi est faite la grande

majorité des tombes que nous avons reconnues. Tantôt, c'est un cippe de maçonnerie, au centre duquel est encastrée l'urne funéraire; sur l'une des faces se trouve quelquefois une inscription (voir inscription n° 1). Ici, l'urne est déposée en pleine terre, à peu de distance de la surface du sol, quelquefois dans un grand plat de terre grossière, auprès duquel on retrouve d'autres objets. Parfois, plusieurs urnes sont superposées : nous en avons vu jusqu'à trois de différents modèles posées les unes sur les autres. Ailleurs, sous un grossier massif de maçonnerie, épais de plus d'un mètre et circonscrivant une étroite cavité parfois oblongue, on rencontre de grandes et lourdes tuiles, véritables dalles en terre cuite, rouge ou jaunâtre, dressées l'une contre l'autre en forme de toit. Au-dessous, est une grande jarre remplie d'ossements calcinés; le col en est parfois bouché par un bouchon de plâtre ou de ciment. Souvent même on trouve cette jarre en pleine terre, à plus de 2 mètres de profondeur, et bien au-dessous des tombes déjà visitées.

Ce mode de sépulture paraît donc devoir être le plus ancien. Déjà, en 1886, plusieurs de ces jarres ont été découvertes dans des travaux entrepris au nord-est de Sfax. Le Dr Vercoutre a publié à ce sujet une intéressante notice dans la *Revue archéologique*.

On voit combien la nécropole offre d'intérêt au point de vue des sépultures. Sans être bien fructueuses, les fouilles ont donné de bons résultats : urnes et plats de toute forme et de toute grandeur, patères, flacons, miroirs, lampes, petits objets en bronze, perles de collier, etc... Seules, les inscriptions et les monnaies ont été plus rares. Nous dirons un mot des inscriptions et des lampes : les monnaies paraissent être en grande partie contemporaines de Constantin ; à part quelques-unes de Tétricus, Claude II et Maximien Hercule, presque toutes sont frustes et sans intérêt.

1. — Une seule inscription intacte provient de nos fouilles dans la nécropole. Elle est sur grosse pierre grisâtre, épaisse de $0^{m},122$. Les caractères, mal gravés, sont de basse époque. Les deux dernières lignes conservent encore des traces de peinture rouge.

D · M · S
IVLIO LVCRI
NO FRATRI
IVLIA VICTORI
NA PIA BBAIV
H · SOROR · FEC ·

Hauteur des lettres : 0m,025 à la deuxième ligne; 0m,002 à la dernière.

2. — Fragment sur plaque de marbre blanc épaisse de 0m,014. Beaux caractères.

A V S V
MENS·I

Hauteur des lettres : 0m,026.

3. — Fragment en pierre grisâtre épaisse de 0m,035.

D
VIX

Hauteur des lettres : 0m,030.

4. — Fragment sur plaque très fine de marbre blanc du plus beau grain, et transparent comme de l'albâtre. Épaisseur : 0m,009.

C I

Hauteur des lettres : 0m,022.

5. — Fragment sur plaque de marbre blanc, épaisse de 0m,018.

A N
I V

Hauteur des lettres : 0m.020.

6. — Fragment sur plaque de marbre blanc épaisse de 0m,021. Provient, sans doute, d'une grande inscription votive. Trouvée dans la ville.

SIV

Hauteur des lettres : 0m,080.

A ces inscriptions, qu'on nous permette d'en ajouter deux autres intactes, que nous avons pu retrouver chez des indigènes du pays. Elles sont certainement inédites.

Toutes deux sont en marbre blanc : l'une est chrétienne, l'autre païenne. Elles proviennent également, paraît-il, de Thenae.

SATTICVS VI
CX·ANN·VI·ET M
III·DDV·ET
O VII
☧

BONI MEMEMOR
AVRELI OSPETALIS
VI·X·ANOS XXXVII
DE·RE·IPSIVS TV
TORES FECERVNT

Hauteur des lettres : 0m,032. Haut. des lettres : 0m,038 à 0m,42.

On connaît déjà quatre inscriptions funéraires venant de Thenae. Elles sont publiées dans le *Corpus inscriptionum latinarum* (1) et conservées maintenant au Musée de Bordeaux.

La nécropole nous a fourni vingt-une lampes, la plupart en terre grossière. Les sujets en sont variés, quelques-uns même intéressants. L'une a encore l'aiguille en bronze qui servait à monter sa mèche.

Voici les principaux sujets :

Guerrier à droite bandant un arc.

Victoire à droite accrochant un bouclier à un arbre.

Amour ailé debout à droite.

Femme debout tenant un enfant dans ses bras.

Femme assise à droite. Contremarque : ACRI.

Mars (ou la Valeur) casqué debout à gauche tenant le buste et le bouclier.

Femme dans un char traîné à droite par deux griffons.

Dauphin à gauche. Contremarque fruste.

Dauphin à droite ; derrière, un palmier. Contremarque : CIVN...C.

Bouc courant à droite.

Sans sujets : Guirlande de feuillage.

Feuille de vigne et grappes de raisin.

Grènetis grossier à trois rangs.

Grènetis plus fin à cinq rangs.

Disque avec traces de peinture noire. Contremarque : CROMTTO.

Vicomte de L'Espinasse-Langeac.

(1) Tome VIII, nos 11070, 11071, 11072, 11073.

NOTE

SUR UNE STATUE EN MARBRE

ACQUISE PAR LE MUSÉE D'ORAN

Rapport

de M. Salomon Reinach sur une communication de M. Demaeght.

Notre zélé correspondant, M. Demaeght, s'est rendu à Aïn-Temouchent pour prendre possession, au nom du Musée d'Oran, des débris d'une statue en marbre blanc trouvés, le 15 novembre 1891, dans les ruines de l'ancienne Albulae. Les photographies qu'il nous a adressées reproduisent sept fragments, qui malheureusement ne se rajustent pas; les plus importants sont une partie de la face et la partie supérieure du derrière de la tête. A en juger par ces deux morceaux, la statue de femme à laquelle ils appartenaient devait être de grandeur naturelle. La face, très endommagée, paraît être d'un travail rond et banal; sur le côté droit se pressent de grosses boucles, trop régulières, dont on voit la naissance sur le fragment du sinciput qui s'est conservé. Les autres débris sont la partie supérieure des bras, autour de laquelle s'enroulent les gros plis d'une étoffe, la partie inférieure d'un bras, et la main, qui tenait probablement quelque objet, enfin un pied droit, posé obliquement, et la partie d'une jambe comprise entre le genou et le bas du mollet. A cet endroit, on aperçoit les restes d'une courroie et de la partie inférieure d'un cothurne. Ces fragments ont été trouvés à 3 mètres au-dessous du sol et à 75 mètres de l'endroit où a été découverte, en 1889, l'inscription commémorative de la réédification du temple de la *Dea Maura*. M. Demaeght a supposé, en conséquence, qu'ils appartenaient à une statue de cette déesse identifiée à Diane. Cette hypothèse est plausible, mais la disposition des cheveux dont nous avons parlé ne convient guère à une image de la déesse chasseresse. Elle est, au contraire, fréquente dans les statues romaines d'Isis. Toutefois, la nudité de la jambe empêche d'admettre que la *Dea Maura* ait pu être figurée sous les traits habituels de la divinité égyp-

tienne. On entrevoit ainsi l'existence d'un type mixte, participant à la fois de celui d'Isis et de celui de Diane. Il est d'autant plus regrettable que les recherches faites pour retrouver le reste de cette statue soient restées jusqu'à présent sans résultat.

SALOMON REINACH,
Membre du Comité.

NOTE

RELATIVE A LA

DÉCOUVERTE DE LA VILLE ROMAINE DE VAGAL

Par M. le capitaine Verrier, chef de brigade.

Au nombre des ruines romaines relevées par les officiers topographes au cours de la campagne de 1891, en Algérie, les plus importantes sont celles qui sont situées près de la Bokât-el-Aouana et de Sidi-Ben-Thiour.

Incontestablement, on se trouve en présence d'une ville romaine. La position était d'ailleurs très bien choisie : située sur le revers sud de la chaîne de collines qui coupe dans une direction sud-ouest-nord-est la plaine du Chélif, et dont les points culminants sont Kherba, Sidi-Lakhdar et Sidi-Ben-Thiour, la ville était protégée contre les vents dangereux de la région, vents d'ouest et du nord, et elle avait devant elle, vers l'est et vers le sud, une plaine vaste et fertile et susceptible d'une bonne culture.

De plus, il n'est pas téméraire de supposer que les alluvions ont exhaussé la plaine du Chélif depuis l'occupation romaine, et qu'à cette époque, l'Oued-Touchaïet, au lieu de se perdre, comme aujourd'hui, à peu de distance du débouché des montagnes, portait ses eaux jusqu'au Chélif dans le lit qui forme actuellement l'Oued-Bou-Kaaben, et baignait ainsi le pied de la ville romaine.

En outre, bien que la nouvelle vicinalité ait modifié dans une certaine mesure les anciennes pistes de la région, on peut encore constater cependant qu'un grand nombre de chemins arabes, venant du nord et du nord-ouest et franchissant le Chélif aux gués principaux de son cours, convergent vers l'emplacement qu'occupent actuellement les ruines en question.

En particulier, des chemins, en partie abandonnés depuis la création du pont de Charon, reliaient directement à Sidi-Ben-Thiour, les points de la rive droite du Chélif où l'on a constaté l'existence de ruines romaines : Bou-Naga, Romadia, etc. Il en est

de même sur la rive gauche du fleuve : le point de Sidi-Ben-Thiour était relié, ainsi qu'on peut le constater sur les cadastres antérieurs à la création du centre de Charon, au poste militaire de Sidi-Mimoum, à 1 kilomètre au sud de Charon, poste qui commandait le débouché de la vallée de l'Oued-Tafeloud, dans la plaine du Chélif.

Ces remarques nous paraissent établir, d'une manière indiscutable, que l'on se trouve bien en présence d'une ville romaine.

Quelle était donc cette ville ?

La Table de Peutinger est muette à ce sujet, mais on trouve dans l'Itinéraire d'Antonin la mention d'une ville de *Vagal* située entre Orléansville et Inkermann, et dont la position correspond assez exactement aux ruines qui nous occupent.

En effet, l'Itinéraire de Calama à Russuccuro (de Damous ? à Tagzirt) mentionne *Vagal* à XVIII milles de *Cadaum castra* (Inkermann), et à XVIII milles de *castellum Tingitanum* (Orléansville), c'est-à-dire à égale distance de ces deux points.

Or, le village actuel de Charon, situé à 5 ou 6 kilomètres au sud des ruines en question, est, par la route nationale, à 22 kilomètres de chacun des deux points d'Inkermann et d'Orléansville.

On comprend qu'en présence de l'incertitude des points de passage de la route romaine, on ne puisse, aujourd'hui, se rendre un compte exact de la distance des ruines aux deux villes romaines d'Orléansville et d'Inkermann. Mais ces ruines sont sensiblement, en ligne droite, tracé probable de la route romaine dans la plaine du Chélif, à une distance égale de chacun de ces deux points, environ 24 ou 25 kilomètres.

Comme, d'autre part, il n'existe, entre Inkermann et Orléansville, aucune autre ruine romaine à laquelle on puisse appliquer les données de l'Itinéraire, il est donc à peu près certain que cette mention se rapporte bien aux ruines dont il s'agit, et que l'on se trouve en présence de la ville romaine de Vagal.

Il est regrettable que des fouilles d'une certaine étendue ne puissent être pratiquées dans ces ruines; elles sont recouvertes de terre et il pourrait y avoir des découvertes intéressantes à y faire : nous n'avions ni le temps ni les moyens de satisfaire à ce désideratum.

Capitaine L. Verrier.

EXTRAIT

D'UN

ITINÉRAIRE EN TUNISIE

Par M. le capitaine Winckler.

[Bien que le pays qui sépare Gafsa de Gabès soit très fréquenté par les convois militaires qui circulent entre ces deux villes, il n'a que rarement été décrit dans le détail. C'est comme contribution à cette question de géographie que nous reproduisons l'itinéraire suivant de M. le capitaine Winckler.]

Nous partons de Gafsa le 4 mai. — Nous passons à la petite oasis appelée Leila, au Bordj-Lortès et nous brûlons l'étape d'El-Guettar située sur le versant sud du Djebel-Orbata.

Nous longeons ensuite le versant méridional du Djebel-Maktarai où nous nous arrêtons un instant à des ruines romaines peu importantes. A notre droite nous apercevons la sebkha d'El-Guettar, qui nous offre le spectacle d'un de ces mirages si communs dans le pays du soleil. Les premières chaleurs commencent du reste à se faire sentir. Nous couchons à Bir-Marbot (*Veresvos*?).

Le lendemain 5, nous traversons le Bled-Radjel, dont la partie ouest est un peu cultivée et où il existe quelques ruines de fermes romaines. Dans cette plaine, M. le lieutenant Boyer a relevé, le long de la voie romaine, plusieurs inscriptions de bornes milliaires.

Nous remarquons des ruines près des oueds Tlah, Zebbous et Bou-Riga ; parmi ces ruines se trouve le Henchir-Lesboud-el-Bab qui couvre une assez grande étendue de terrain. Plus loin, nous nous arrêtons un instant au Henchir-Zelloudja où nous découvrons un tronçon de la voie romaine. Nous arrivons enfin au gîte d'étape de Méhamla (*Tharsarte* sans doute) où nous prenons de l'eau dans deux puits de création romaine.

Dans l'après-midi, nous visitons les ruines qui s'étendent entre le camp militaire actuel et la sebkha de Sidi-Mansour. Ces ruines, infestées de scorpions et de vipères à cornes, renferment plusieurs monuments en ruine assez importants ; on y voit d'immenses matériaux en grès, des vestiges de châteaux, des chapitaux mutilés,

des fûts de colonnes en gypse et des débris de poteries rouges et noires. A 300 mètres à l'est du camp, existent aussi, près des ruines d'un mausolée, deux pierres de grand appareil dont l'une représente deux lions et l'autre un cavalier romain suivant un chien, qui lui-même poursuit un lièvre. Sur les deux petites faces de cette deuxième pierre, on voit l'image du soleil, au milieu de deux personnages qui se tiennent de bout. Non loin de ces pierres sculptées, on remarque les traces d'une voie romaine qui semble s'être dirigée vers le Chott-Fedjedj en passant entre les djebels Steha et Aïra.

Pendant les journées des 6 et 7 mai, nous explorons le pays qui s'étend au sud-ouest de Méhamla. En partant de Méhamla et en suivant la rive gauche de l'Oued-Orega, on trouve au pied nord du Djebel-Steha, appelé aussi Hadifa, une borne milliaire qui indique qu'une voie romaine passait au nord de la chaîne du Cherb. C'était la voie indiquée par les Itinéraires et qui allait des Aquae Tacapitanae à Gafsa. Vers l'ouest du milliaire dont les caractères sont indéchiffrables, on découvre des ruines importantes non indiquées sur les cartes de la Tunisie méridionale. A l'entrée du Khanguet-Oum-el-Oguell, ces ruines présentent sur un espace de 300 mètres environ les restes de grands bâtiments et de plusieurs petites habitations; sur un mamelon conique de 45 mètres de diamètre et de 3 mètres d'élévation, on aperçoit de très nombreux débris de poteries rougeâtres; tout près de là il existe un tumulus.

A quelques kilomètres à l'ouest de ces ruines, on découvre un pont romain ruiné sur un petit cours d'eau à l'entrée nord du Khanguet-Batoun. Plus loin encore, dans des ruines sans importance, on voit une citerne romaine, près des r'dirs appelés Begrak.

La partie ouest du pays des Ouled-Hammiane et la partie est de celui appelé Ségui sont un peu cultivées; on y remarque plusieurs petites ruines dont une seule mérite d'être indiquée, car il semble y exister un tronçon d'une voie romaine ayant environ 5 mètres de largeur. La chaîne du Cherb est également couverte d'assez nombreuses ruines antiques.

A 2 kilomètres du Khanguet-Oum-Ali, on découvre à travers la gorge, les vestiges d'une muraille barrant le passage d'un sommet à l'autre de la gorge. Cette muraille, qui a 3 mètres d'épaisseur, a dû être au moins aussi importante que celle qui existe sur le versant opposé et qui seule est signalée par les missions topographiques. A ce point les Romains avaient certainement un réduit

au milieu duquel l'eau potable se trouve en quantité suffisante, (dans des citernes et des réservoirs), pour une population de quinze cents personnes au moins.

En suivant l'Oued-Besbess, de l'est à l'ouest, on voit partout des ruines d'anciens petits centres qui certainement étaient reliés entre eux au moyen d'une voie venant de Méhamla pour se diriger soit vers Gouifla, soit vers le Henchir-Taferma situé sur le versant méridional du Djebel-Cherb. La partie centrale du Bled-Hammiane est déserte et inculte mais lorsqu'on arrive à hauteur du Djebel-el-Asker, on trouve un peu de verdure et le pays est habité par quelques douars d'Arabes nomades. Nous campons le 6 mai au nord du Djebel-Zitouna qui présente une gorge assez ouverte et dont la sortie sud se trouve au Henchir-Taferma.

Le 7 mai, nous rentrons à Méhamla.

Le 8, au matin, nous levons notre camp pour nous diriger vers l'est. Nous allons de nouveau rencontrer le tracé de la voie romaine de Gafsa à Gabès. A 4 kilomètres de Méhamla, nous remarquons, à droite de notre chemin, les ruines d'un poste d'observation assez important; il surveillait la bifurcation de deux routes qui semblent avoir existé sur les voies de Gabès à Gafsa, et de Tozeur vers Méhamla.

En passant au sud des djebels Rhoda et Menkeb, nous apercevons quelques ruines romaines éparses, et plus loin, à gauche du Djebel-Batoun, nous voyons trois postes, dont l'un était défendu par un mur formé d'immenses dalles éparses placées debout. Avant d'arriver à l'Oued-Zitoun, nous rencontrons à gauche de la route un mausolée assez bien conservé : il a $1^{m},50$ de hauteur et autant de largeur et de longueur. Autour de ce monument se trouvent aussi de nombreuses traces de petites maisons carrées et un réservoir de 7 mètres de longueur sur 3 de largeur. Plus loin, nous trouvons le Henchir-Djebana qui ne présente rien de remarquable. A 2 kilomètres et demi avant d'arriver à Fedjedj, au pied du Djebel-Ithana, sur une ondulation de terrain caillouteux, là où commence la végétation appelée *tarfa*, nous trouvons les vestiges d'une occupation romaine assez importante consistant principalement en débris de poteries rouges. A la base ouest de cette élévation existe un puits qui était jadis couvert par une construction carrée (des thermes, sans doute), car au-dessus se trouve un plancher double formé d'une épaisse couche de ciment et de petit blocage; le fond est couvert de mosaïques. Entre deux murs construits en grand appareil se présente l'ouverture

du puits; il a 20 mètres de profondeur, le fond maçonné a 1 mètre de diamètre. Près de cette grande construction, sur une petite élévation également, existent d assez nombreuses fondations faites au moyen de petit blocage en grès et en calcaire. C'était, sans sans doute, une station thermale située sur la route directe de Gabès à Gafsa (*Silesua*?). Nous faisons étape à Fedjedj, près de ruines romaines situées au nord-ouest du Garaat-Biar-Krebach.

Pendant les journées des 9, 10 et 11 mai, nous explorons le pays qui s'étend vers l'ouest, au nord des chotts Fedjedj et Djerid.

A l'ouest des puits de Fedjedj, à environ 3 kilomètres de la route actuelle de Gafsa à Gabès, un seul chemin donne accès dans la plaine du Koudiat-Soukra; ce chemin passe entre les djebels Zitoun et Haïdoudi. L'entrée du passage était défendue par un poste carré situé sur une petite élévation; une muraille barrait le passage au moyen de gros matériaux en grès. Au Koudiat-Soukra, au pied du versant oriental de la petite élévation, on remarque les vestiges d'une tour fortifiée, des débris de poterie grisâtre et les traces d'une voie romaine venant peut-être de Méhamla et se dirigeant vers le Chott Fedjedj. Au sud-ouest du Djebel-Haïdoudi, sur la rive gauche de l'Oued-Soukra, à des ruines qui semblent avoir été un poste d'observation, on voit le tronçon d'une voie antique qui longeait, sans doute, les chotts au nord et reliait Gabès au Kriz.

En se dirigeant toujours vers l'ouest, on voit d'abord quelques vallons cultivés et des ruines romaines à moitié ensevelies sous les sables. Plus loin, le pays est horriblement triste, et l'on n'y rencontre que des troupeaux de gazelles, preuve certaine que ces parages sont peu fréquentés par l'homme. On passe ensuite à Biar-Bereda, aux oglets Souénia et Dzaniet, pour tomber à Bir-Rekeb et à Ksar-el-Ahmeur où se trouve un douar arabe. Aux oglets Sidi-Ahmed, on retrouve quelques petits vallons cultivés, et les vestiges de la civilisation romaine y sont assez nombreux.

Nous couchons le soir au douar Ksar-el-Asker où les indigènes, bien pauvres, nous reçoivent cependant aussi bien que possible. Le 10 mai, nous continuons notre route vers l'ouest; nous passons au Henchir-Taferma, au milieu duquel nous remarquons un tronçon de voie romaine. Plus loin, chez les Oulad-Yahya, nous ne voyons pas de ruines romaines; les henchirs Tmed et Gasser-ben-Habri sont les seuls que l'on trouve avant l'oasis de Seddada, près de Kriz (*Thiges*). Nous déjeunons au Henchir-Gas-

ser-ben-Habri et nous revenons coucher à Ksar-el-Asker. Le 11 mai, au soir, nous rentrons à notre campement à Fedjedj.

Le 12, à 8 heures et demie du matin, nous partons de Fedjedj pour nous diriger sur Oudref, dernier gîte d'étape avant Gabès. Pendant cette marche, nous avons peu étudié le pays que nous traversons, car nos animaux étaient trop fatigués pour nous permettre d'explorer le versant sud-est du Djebel-Fedjedj.

Nous ne dirons donc que deux mots de cette avant-dernière marche.

A 2 kilomètres et demi au sud-est de Fedjedj, nous avons à notre gauche le Djebel-Fedjedj et à notre droite un petit piton que les indigènes appellent Ser'ir-Fedjedj (petit Fedjedj). Nous passons entre les deux élévations pour pouvoir apercevoir le terrain qui s'étend au sud entre le petit piton et le Djebel-Haïdoudi. Nous ignorons si le versant méridional du Djebel-Haïdoudi présente encore des traces de la voie romaine, mais nous pensons qu'une route ancienne passait entre cette montagne et le petit Fedjedj; il est très certain que es monceaux de sable que nous voyons ont tout englouti dans ces parages. Pendant notre marche, nous remarquons, à 2 kilomètres sur la gauche, des ruines romaines situées au delà de l'oglet Télémine; au Koudiat-Hameimet, nous apercevons le golfe de Gabès.

Nous arrivons enfin à Oudref pour prendre du repos.

Disons, en passant, qu'une borne milliaire a été découverte en 1881 par notre armée d'expédition, au sud d'Oudref même.

Le 13, nous traversons l'oasis de Métouia, et à 9 heures du matin nous arrivons à Gabès.

Capitaine Winckler.

INSCRIPTIONS INÉDITES

RECUEILLIES EN TUNISIE PAR M. DENIS

ET

Communiquées par M. Espérandieu.

M. le lieutenant Denis a bien voulu me communiquer, avec prière de les faire connaître au Comité, une centaine d'inscriptions romaines, recueillies par lui, dans la région de Teboursouk et du Kef. Cet envoi témoigne une fois de plus du zèle soutenu de cet officier pour la recherche des antiquités. Je donnerai ici celles de ces inscriptions qui sont inédites.

1. — M. Denis m'a fait parvenir tout d'abord une longue inscription romaine qu'il a découverte à l'Henchir-el-Maatria, près de Teboursouk. Elle se compose des trois fragments que voici :

1er fragment.

i O V I O P T I M O M A X I M O I V N
*p*RO SALVTE IMP · CAES · M · AVRELI ANTONINI · AVG · ARME
MEMMIVS PECVARIVS MARCELLINVS · CVM · SVO · ET · L · MEMM
*f*ACIENDV*m* EX IS XX · MIL · N · PATRIAE SVAE PAGO ET CIVITATI NVM
OPVS PROC MVLTIPLICATA PECVNIA SOLO SVO EXTRVXIT ET MA
TIEM POPVLO EPVLVM ET GYMNASIVM DEDIT PRAETEREA EXIGENTE ANNONA FRV

2 fragment.

O N I R E G I N A E M I N E R V A E
NIACI · MEDICI · PART · MAX · PONT · MAX · TRIB · POT · XXIIII · IMP · V · COS
I MARCELLI PECVARIANI DECVRIONIS CIV FLAMINIS DIVI NERVAE
IVLITANAE PROMISISSET ET OB HONOREM FLAMONI IVNIAE SATVRN
RMORIBVS ET STATVIS OMNIQ·CVLTV EXORNAVIT ITEMQ DEDICAVIT OB Q
MENTA QVANTA CVMQ HABVIT POPVLO MVLTO MINORE PRETIO QVAM TVNC ERAT BENIGNISSIM

3e fragment.

A V G V S T A E S A C R V M

III · P · P · LIBERORVMQ · EIVS · TOTIVSQVE DOMVS DIVINAE
DESIGNATI FILII SVI NOMINE TEMPLVM CAPITOLI LIBERALITATE SVA
INAE VXORIS SVAE EX DECRETO VTRIVSQ ORDINIS HS IIII M · N · IN ID
VM DEDICATIONEM DECVRIONIBVS VTRIVSQ ORDINIS SPORTVLAS
I PRAESTITIT ITEM LVDOS SCAENICOS ET GYMNASIA ADSIDVE DEDIT

Ces trois fragments doivent se juxtaposer et se lire ainsi :

[J]ovi optimo maximo, Junoni reginae, Minervae Augustae sacrum; p]ro salute Imp(eratoris) Caes(aris) M(arci) Aureli(i) Antonini Aug(usti), Armeniaci, Medici, Par(thici), Max(imi), pont(ificis) max(imi), trib(uniciae) pot(estatis) XXIIII, imp(eratoris) V, co(n)s(ulis) III, p(atris) p(atriae), liberorumq(ue) ejus totiusque domus divinae... Memmius Pecuarius Marcellinus cum suo et L(ucii) Memmi(i) Marcelli Pecuariani, decurionis civ(itatis?), flaminis divi Nervae designati, filii sui nomine, templum Capitoli liberalitate sua faciendum ex sestertium XX mil(ibus) n(ummum) patriae suae, pago et civitati Numiulitanae promisisset et ob honorem flamoni(i) Juniae Saturninae, uxoris suae, ex decreto utriusq(ue) ordinis, sestertium IIII m(ilibus) n(ummum) in id opus proc[uravisset?] multiplicata pecunia, solo suo extruxit et marmoribus et statuis omniq(ue) cultu exornavit itemq(ue) dedicavit, ob quam dedicationem decurionibus utriusq(ue) ordinis sportulas item populo epulum et gymnasium dedit, praeterea exigente annona frumenta quantacumq(ue) habuit populo multo minore pretio quam tunc erat, benignissim[e] praestitit, item ludos scaenicos et gymnasia adsidue dedit.

Ce texte est de l'année 170; il ajoute un nouveau nom, celui de la *civitas Numiulitana*, à la liste déjà longue des capitoles provinciaux du monde romain. Je n'entrerai pas à son sujet dans de plus longs détails, M. le sous-lieutenant Denis se proposant de le faire dans une monographie, qu'il prépare en ce moment.

Quelques autres fragments sans importance ont encore été découverts à El-Maatria. Je ne rapporterai que celui-ci :

d m S
*ma*R T I A
lis PIVS VI
*x*IT · ANNIS
· X X X I I I
h S E

2. — A l'Henchir-Bou Djelida. Lettres de $0^m,06$ à la première ligne et de $0^m,075$ à la suivante :

DEO > I
IMP > CAES > L DOMITI > AVRELI ANT > PI

... Soli] deo i[nvicto Mithrae? .... pro salute? ...]Imp(eratoris) Caes(aris) L(ucii) Domiti(i) Aurelian[i] P[ii fel(icis) Aug(usti).

3. — Au même lieu. Lettres de $0^m,105$ (1) :

MQVE CVRIA

4. — Au même lieu. Lettres de $0^m,10$ à la première ligne et de $0^m,11$ à la suivante :

STITIT X PP · PROCOS
EORVM · DOMVS ∅

l. 1 : *...cos] IIII, [i[m[p.]X?*
l. 2 : *[...totiusq(ue)] eorum domus* (2).

Il s'agit peut-être de Septime Sévère et de ses deux fils, Caracalla et Géta.

5. — Au même lieu.

D · M · S
ARIS · CLE
MENTIS
CVLLVBE
FIL · PIVS
VIXIT AN
NIS XXI
H · S · E

l. 2 : *Aris(ii).*

La quatrième ligne peut contenir une faute de gravure ou de transcription.

6. — A 1,200 mètres d'Aïn-Ghar-Salah, près d'une voie romaine.

D M S
TOSSVNIA · SA
TVRNINA · TOS
SVNIS · FIL
P · V · AN LXI
H S E

(1) Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 12334.
(2) *Ibid.*, n° 12333.

Le gentilice *Tossunius* me paraît nouveau.

l. 3 et 4, il faut sans doute lire : *Tossuni*[*i*] *fil*(*ia*). Remarquer que la filiation est exprimée, non pas par le prénom, mais par le nom du père.

7. — Au Kef, dans la maison de Mouchi-ben-Aïch. Lettres de $0^{m},05$:

D O
VI
CNI
P CAES
L · SEPTIMI ER R
TINACIS · AVG · ARAB
CI MAXIMI · PATRS · IMP
CAES · M · AVRELI · ANTO
NI · AVG
DD PP

Il faut lire :

D[*iv*]*o* [*M*(*arco*) *Aurelio Commodo Antonino, di*]*vi* [*M*(*arci*) *Aureli*(*i*) *Ant*]*oni*[*ni fil*(*io*), *fratri Im*]*p*(*eratoris*) *Caes*(*aris*) *L*(*ucii*) *Septimi*(*i*) [*Sev*]*er*[*i Pii Pe*]*rtinacis Aug*(*usti*), *Arabi*[*ci, Adiabenici, Parthi*]*ci maximi, patris Imp*(*eratoris*) *Caes*(*aris*) *M*(*arci*) *Aureli*(*i*) *Anto*[*ni*]*ni Aug*(*usti*) [*et L*(*ucii*) *Septimi*(*i*) *Getae nob*(*ilissimi*) *Caes*(*aris*)*; d*(*ecreto*) *d*(*ecurionum*), *p*(*ecunia*) *p*(*ublica*).

M. Denis a vraisemblablement omis une ligne qui serait à placer entre la sixième et la septième et devrait être ainsi conçue :

CI ADIABENICI PARTHI

La date de ce texte est comprise entre les années 198 et 209 [1].

8. — Au Kef, près du camp de la Casbah. Lettres de $0^{m},06$:

d M S
INGENVAF

9. — Entre le Kef et le Petit-Kef :

D M S
C·IVLIVS M F
MOR VALE
RIANVS VI
XIT ANNIS

[1] Sur les titres que portait alors Septime Sévère, cf. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 2e édit., p. 189.

l. 3 : *Mor(renate)* = de la Morrène (partie de la Mysie), ou peut être, tout simplement, une transcription fautive du nom de tribu *Quir(ina)*.

10. — Au même lieu, sur un cippe de $1^{m},40$ de haut.

D M S	D M S
L·LICI	L LICI
N I V S	N I V S
L·F·Q·	S E C V
C A S T	R V S L·
V S P I	F·Q P
V S V I	V I X I T
X I T A	A N I S
N I S	X X I I I
L I I I	H S E
H S E	

l. 4 et 6 : Q = *Quirina*.

11. — Au Kef, près de l'abattoir, sur une stèle dont la partie supérieure est triangulaire :

D M S
A N T I O
CHSIS VI
X I T A N
N I S X V
H S E

l. 2 et 3 : *Antioch[u]s* ?

12. — Au Kef, sur le mamelon qui fait face à la Casbah ; stèle dont la partie supérieure est arrondie :

IVLIA OLIMP
HIA VIX AN
IS NON SAII
XVIIII

Le cognomen *Olimphia* est connu par quelques exemples. La fin de la troisième ligne aurait besoin d'être revue.

13. — Au même lieu, sur une stèle surmontée d'une pyramide.

L IVLIVS
CF MART
ALIS
VIX AN XLVII

14. — Au Kef, derrière le camp de la Casbah, sur une stèle dont la partie supérieure est triangulaire :

Q · IVLIVS FOR
TVNATVS VI
XIT ANNIS
L X V
H S E

15. – Au même lieu, sur une stèle de même forme que la précédente :

T IVLIVS N
FIL QVIR
OPTATVS
VIXIT ANNIS
XXV H S E

l. 1 et 2 : *T. Julius, N(umerii) fil(ius).*

16. — Au Kef, près du magasin à fourrages :

Place vide.

D M S
FABIVS
CRESPINV
S · VIXIT AN
NIS LXX
H S E

17. — Au même lieu :

ANNIVS
MVTACIVS
VIX AN XVII

18. — Au même lieu :

M · MAMIVS
RVFINVS
VIXIT ANNIS
XXXVII

Cette stèle et les deux précédentes ont été signalées à M. Denis par M. Renaud, stagiaire du génie.

19. — Au Kef, sur la propriété de M. Ruquet, près de l'abattoir ; stèle dont la partie supérieure est triangulaire :

D M S
K · ANTONIVS
KVCVKVS · VIXIT
ANNIS · KXXXV
H S P (*sic*)

l. 5 : *H(ic) s(e)p(ultus)*?

20. — Au même lieu. Lettres de $0^m,04$:

VS QVIR
STVS VIXIT
an NIS XXV
S E

21. — A Aïn-Babouch, à 24 kilomètres au sud du Kef, sur un cippe hexaèdre ; lettres de $0^m,03$:

·V
·ICINIOO
QVES EX·V·VT PO
IVIV EX HAEC
SVNI · QVAE
AI · A · SVNE
VALE

Tout ce texte, qui paraît intéressant, aurait besoin d'être revu.

22. — Au même lieu, sur un cippe hexaèdre ; lettres de $0^m,07$:

D M S
PAIIIIVS
VS
PIVS *vixit*
annis
h s c

l. 1 : *Papirius*?

23. — Au Kef, dans la nécropole située à gauche de la grande route qui conduit à la Casbah, sur une stèle dont la partie supérieure est arrondie :

P CAECILIVS
SATVRNINVS
VIX XXV

24. — Au même lieu, sur une stèle de même forme que la précédente :

M CASSIVS
LVCVSTIO
VIX AN XII
H S E

Le cognomen *Lucustio* est déjà connu par une inscription de Lambèse (1).

25. — Au Kef, sur une stèle qui sert de pavé, près de l'église :

D M S
CECILIVS
SOLLEMNIS
VIXIT ANN

Le nombre des années n'a jamais été gravé.

26. — Au Kef, sur deux pierres qui sont encastrées dans un mur, à l'intérieur de la Casbah ; lettres de $0^m,18$ à la première, et de $0^m,14$ à la seconde :

a

M M
IVSI

b

pr ÆFEC *t...*
r OGAV *it*

27. — Au Kef, dans une nécropole qui a été découverte tout récemment près de la Casbah, par M. Renaud, stagiaire du génie :

D M S
S · ANNIVS
FELIX · VIXIT
ANIS LXXI
H S E

(1) *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 3868.

28. — Au même lieu. Lettres de $0^{m},03$ (estampage) :

MARISATH · NI
CRI·TECTORIS
FILIA · VIX · AN
LXXX H S E

l. 1 : *Marisath*. La forme de ce nom est absolument certaine. Remarquer que la filiation est exprimée par le surnom et la profession du père.

29. — Au même lieu :

IVLIA · Q · F ·
TERTVLL
A · VIX · AN
XVIII · H S E

30. — Dans une ruine située près du Kef, sur l'ancienne route de Nébeur, à 1 kilomètre du champ de tir ; stèle :

D M S
AVRELIVS
AVXSENTIVS
VIXIT ANNIS
▧XIIII

31. — Au Kef, dans une masure voisine du château, sur une stèle dont la partie supérieure a été taillée en forme de triangle :

L · PAPINIVS
SATVRNINVS
VIX AN XXXI
H S A

32. — Au même lieu, sur une stèle rectangulaire :

D M S
CLAVDIVS SA
TVRNINVS Q
L · F · VI AN
XVI
H S E

33. — Au Kef, dans une autre masure voisine du château, sur un

fragment d'entablement. Lettres de $0^m,07$ à la première ligne, et de $0^m,065$ à la seconde :

O R N ▨

LO DD PP

l. 1 : [*C*]*orneli*[*us*?].
l. 2 : *l*(*oco*) [*d*(*ato*)]?

34. — Au Kef, dans le mur sud du château. Lettres de $0^m,11$:

C A E S A R I
E S P A S I A N I
▨ V S ▨ F I L
D D P P

[*Tito*] *Caesari* [*Imp*(*eratoris*) *V*]*espasiani* [*Aug*]*us*[*ti*] *fil*(*io*); *d*(*ecreto*) *d*(*ecurionum*), *p*(*ecunia*) *p*(*ublica*).

Ce n'est peut-être qu'une copie différente du n° 15852 du *Corpus*.

35. — Au même lieu. Lettres de $0^m,03$ à la première ligne; $0^m,035$ aux deux suivantes; $0^m,03$ à la quatrième :

▨ L I O C I ▨
▨ Q V I L I N O
▨ Q V O P V B L I C O A D
L E C T O I N V D E C V R I A S
P R A E E

... *Ju*]*lio*, *C*(*aii*) *f*[(*ilio*), *Quir*(*ina tribu*), *A*]*quilino*, [*e*]*quo publico*, *adlecto in quinque decurias*, *praefe*[*cto*.....

36. — Au Kef, sur une stèle qui a été découverte par M. Renaud, stagiaire du génie, en réparant une conduite d'eau à l'intérieur de la Casbah :

D M S
C A L P V R N
I A · V E N E R I A
V I X I T A N N
I S · L X X V
H · S · E

Remarquer le surnom *Veneria* qui était aussi celui de la ville.

37. — Au même lieu, sur un cippe dont la provenance n'est pas indiquée :

DIS MA S
L LABERIVS
FORTVNA
TIANVS
AN XXX

Une autre inscription du Kef [1] a déjà fourni le gentilice *Laberius*.

38. — Au même lieu, sur un petit cippe en forme d'autel, découvert en creusant les fondations de la maison d'école :

D M S
MODIA
H S E

Le gentilice *Modius* est connu par de très nombreux exemples [2].

39. — Au même lieu, sur un fragment de borne en marbre blanc dont la provenance n'est pas indiquée :

D N
FL CL
DIO LV

D(omino) n(ostro) Fl(avio) Cl[au]dio [J]u[liano.....

Les inscriptions suivantes, du n° 39 au n° 47, ont été découvertes à Aïn-Ghar-Salah, dans la nécropole de Mustis.

40. — Cippe :

D M S
P · MARIVS
P · FIL · CORN
FELIX · POS
TVMIANVS
HVI Q · Q
P V AN · LVII
h · s · e

La tribu *Cornelia* était celle des habitants de Mustis.

l. 6 : Peut-être II VI*r* Q. Q = *duumvir quinquennalis* ?

[1] *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 16099.
[2] *Ibid.*, n° 1008.

41. — Cippe :

D M S
M VALERIVS
M · FIL · SPERA
TIANVS P V A
XLVIII H S E
VALERIA MA
RIANILLA P
V A L II

Le surnom *Marianilla* me paraît nouveau.

42. — Cippe :

D M S
C IVLIVS C · FIL
CORN · ROGATVS
D[illegible] M M P V A
[illegible]
H S E

l. 4 : *d*[*ec*(*urio*)] *m*(*unicipii*) *M*(*ustitani*).

43. — Cippe :

D M S
L IVLIVS·L·F·CORN
INGENVS · P · V · AN
LXII
H · S · E

D M S
AVIANIA · TERTIA
P · V · A LXI
H S E

Le gentilice *Avianius* est connu par une autre inscription de Mustis [1].

44. — Cippe :

Deux bustes frustes.

[1] *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 15597.

45. — Cippe.

D M S	D M S
P O M	P D V R
P E I A	V I V S
Q F R V	P·F·RO
F I N A	GATIA
P V A	N V S
X X X I	I V L I
H S E	A N V S
D M S	P V A
D V R V I	X L V I I
A SATV	H S E
RA AV	
▨ E N I	
A N A P	
V A XXII	
▨	

l. 12-14 : *Au[r]e[l]iana* ?

Le gentilice *Durvius* n'était pas connu.

46. — Cippe.

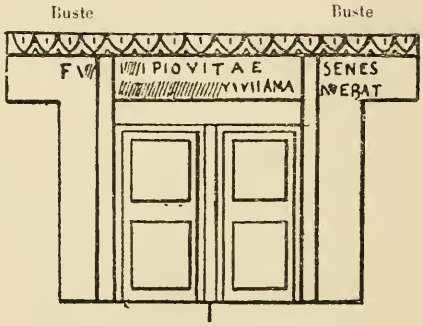

D M S	D M S
IVNIA	CAPRON
CATELLA	VS HONO
P V A LXI	RATVS P V
H S E	A LXXIIII
	H S E

l. 4 : *C. Apron[i]us.*

Le surnom *Catella* me paraît nouveau. Les deux inscriptions commençaient sans doute par un distique, dont je ne puis rien tirer de satisfaisant.

47. — Borne milliaire :

IMP
CAES · P LIC
INIO VALE
RIANO PIO FE
L AVG PONT
MAX TRB POT
EST COS II P P
P I

Imp(eratori) Caes(ari) P(ublio) Licinio Valeriano, pio, fel(ici), Aug(usto), pont(ifici) max(imo), trib(unicia) potest(ate), co(n)s(uli) II, p(atri) p(atriae); [m(ilia)] p(assuum) I....

Ce milliaire est du commencement de l'année 254. Il est assez surprenant qu'il n'y soit pas question de Gallien.

48. — Borne milliaire.

D N
FL · THEODO
SIO MAXI
MO P·F·VIC
TORI·SEMPER
AVG M M
N MIIAS

D(omino) n(ostro) Fl(avio) Theodosio Maximo p(io), (f(elici), (victori), semper Aug(usto); m(unicipium) M(ustitanum).....

La dernière ligne aurait besoin d'être revue.

Cette inscription n'est peut-être qu'une meilleure copie du n° 15582 du *Corpus*.

49. — A l'Henchir-Sidi-Khalifa, situé au pied du Djebel-el-Akouat, à environ 6 kilomètres des ruines de Musti. La pierre a été creusée en forme d'auges [1] :

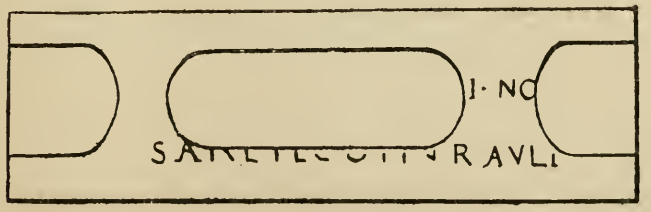

[1] Cf. *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 16413. Copie différente.

50. — Au même lieu, sur un cippe [1] :

D M S	D M S
Q POM	APRO
PEIVS	NIA RO
GALIO	GATA
P V A	P·V·A
LXXII	N XXI
H S E	H S E

. 4 : *Gal(l)io*; ce surnom est connu [2].

51. — Au même lieu [3].

RCVRIO PA
EO AVG SAC
R · GALLVS
AG · NO ·
ERBERI
FECIT VO
TVM SOL
VIT

52. — L'inscription suivante, conservée u Kef, dans une maison, a déjà été publiée par M. Cagnat [4] d'après un estampage insuffisant communiqué par M. Roy. Elle a été découverte à une dizaine de kilomètres de la ville, en construisant la route de Tunis. Lettres de $0^m,022$ à la première ligne; $0^m,014$ à la seconde et à la dernière; $0^m,011$ à la troisième et de $0^m,009$ à $0^m,007$ aux sept suivantes (Estampage) :

CANINIA · L · L · RVFA >
CONIVX · M · LIVI · HELENI · PIA
VIXIT · ANNIS · XXC · H · S · EST ·
QVANDOCVMQ · TELLVS · MEA · CONTEGET · OSSA
INCISVM · IN · DVRO · NOMEN · ERIT · TITVLO
TVM · TIBI · SI QVA · MEI · FATORVM · CVRA
MANEBIT · NI · GRAVIS · SIT · TVMVLO
VISERE · SAEPE · MEVM
QVI · HOC SEPHVLCRVM · VIOLARIT · DEOS
SVPEROS · INFEROSQ · IRATOS · HABEAT
O · T · B · Q · T · T · L · S ·

[1] Cf. *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 16414. La copie de M. Denis me paraît meilleure.

[2] *Ibid.*, n° 60.

[3] Cf. *Ibid.*, n° 16412, et les restitutions de M. Cagnat. La copie de M. Denis permet de corriger celle du *Corpus*.

[4] *Ibid.*, n° 17516.

Caninia, L(ucii) l(iberta), Rufa, conjux M(arci) Livi(i) Heleni, pia, vixit annis XXC (= LXXX); h(ic) s(ita) est.

Quandocumq(ue) tellus mea conteget ossa,
Incisum in duro nomen erit titulo ;
Tum tibi si qua mei fatorum cura manebit,
Ni gravis sit tumulo visere saepe meum.

Qui hoc sephulcrum violarit, deos superos inferosq(ue) iratos habeat !
O(ssa) t(ua) b(ene) q(uiescant, t(erra) t(ibi) l(evis) s(it) !

Cette copie, qui peut être considérée comme certaine, doit être préférée à celle du *Corpus*.

Capitaine Espérandieu.

QUELQUES INSCRIPTIONS LATINES DE DOUGGA

Communication
du Dr Carton et du lieutenant Denis, correspondants du Comité.

1. — Auprès d'un *columbarium*, à l'ouest de Dougga; sur la face antérieure d'une auge :

D *m* *s*
CO S
PIA V *a* I
H *s* E

2. — Aux environs du mausolée bilingue, sur un cippe dont le fronton porte une guirlande et trois fleurs de lotus; à l'extrémité des acrotères, rosace :

D M S
AVRELIA
SATVRNI*na*
P · V · A
H S *e*

3-4. — Dans les oliviers, près du stade, cippe portant deux inscriptions, surmontées chacune d'un fronton et de deux acrotères. Au-dessus de celle de gauche, une pomme de pin.

D M S	D M S
REMMIA	G R E M
ERVCTA	MIVS FL
P V A LXV	ORIDVS
H S E	P V A LV
	H S E

5. — Sur un cippe :

D M S
DOLABELLIVS
FAVSTVS
P V A LXXV
H S E

6. — Sur un cippe à pyramidion. Hauteur des lettres, $0^{m},07$.

AN
FINIAN
P V A L

7. — Sur une stèle :

D M S
IVLIA DV
BITATA·
P · V · AN
L · X · X · V
H · S · E

8. — Sur un cippe, dans la grande carrière, située à 1 kilomètre à l'ouest de Dougga :

D M S
*a*NNIA
FORTVNATA
IVCVNDI FIL·P·V·A
X·X·X H·S·E

9. Sur un cippe :

D M S
ABRO
NI
PA
PIA *v a*
H S *e*

10. — Auprès du précédent sur un rocher :

D M S
Q. PERELLIVS
SATVRNINVS
P *v* A V

11. — Près du cirque, sur un énorme cippe monolithe de $2^{m},20$ de hauteur et de $1^{m},20$ de largeur. Lettres de $0^{m},10$.

D M S
H S E

12. — Sur un cippe à pyramidion, près du cirque :

D M S
ASIRICI
I C A L L
VS P·V·A
XC H S E

13[1]. — Sur une stèle. Hauteur des lettres, $0^{m},035$.

Croissant.

D M S
AVRELIA
SATVRNI
PVA
H S *e*

14. — Sur une stèle. Lettres de $0^{m},03$.

D M S
PENCVLA
PIA VIXIT
ANN X X X
H S E

15. — Fragment de stèle. Lettres de $0^{m},04$.

CALPVRNI *a*
FILIA P V
A LXXV H S P (*sic*)

16. — Sur un cippe de 2 mètres de hauteur :

D M S
IVNIA VIC
TORIA PI
A VIXIT AN
NIS XXVII
H S E

17. — Fragment de stèle. Lettres de $0^{m},045$.

P V A XXII
H S E

18. — Cippe de 2 mètres de hauteur, surmonté d'un pyramidion. Lettres de $0^{m},04$.

D M S
L MODIVS FIRMVS
PIVS VIXIT AN LXII
H S E

19. — Fragment de stèle. Lettres de $0^{m},03$.

L · CAP
FELIX
P V AN LXXV
H S E

[1] Cette épitaphe est différente de celle qui figure plus haut sous le n° 2.

20. — Fragment de stèle. Lettres de $0^m,03$.

AN
VS TAMON
VS P V A XXI

21 — Sur un cippe de $1^m,20$ de hauteur. Lettres de $0^m,04$.

DIS·MAN·SAC
IVLIA·C FIL·REGILLA
PIA · VIXIT · AN · XXVI
H S E

22. — Sur un fragment de stèle :

V S	R
NIVS	A VIII
P V A	
VIII	

23. — Sur un cippe près de Bab-Roumia :

MEMMIA·LVCI·FIL
SECVNDA
PIA·VIXIT·ANN·XXVII
H S E

24. — Fragment de stèle :

VS·PAPIRI
ANVS
P·V·A·XXI
H·S·E

25. — Petit cippe avec une rosace sur le fronton, qui est arrondi en haut. Près Bab-Roumia.

D M S
POMPEIA
AESTEIANA
P·V·AX
H S E

26. — Près du précédent, sur un petit cippe, à pyramidion.

D M S
A · POMPE
IVS DEXTER
CRESCENT*i*
ANVS PV
III · H · S · E

Pompeius était probablement parent, peut-être le frère de la Pompeia du n° 26.
l. 4 et 5. *Crescent[i]anus p(ius) v(ixit) a(nnis).*

27. — Fragment de stèle.

P·V·A·LV
H S E

28. — Dans une maison, sur un cippe :

D M S
Q IVLIVS
FAVSTVS
P V A LXXV
H S E

29. — Fragment de stèle, dans une maison :

D M S
AEMI*lius*
HONORATVS
P V A XXXV
H S E

30. — Dans une maison :

D M S
I V L I A
V E N V S T A
P V A XI

31. — Près du temple de Saturne, sur un cippe :

D M S
POMPEIA
HONORA
ta

32. — Fragment de stèle. Lettres de $0^{m},05$.

HONORA IV s
P V A · XV · H · S · c

33. — Sur un cippe :

D M S
ANTO *nius*
VICTO *r*
PVAX
h S E

34. — Fragment de stèle. Lettres de $0^{m},03$.

ESDEIA
ORATA PIA
H S E

35. — Fragment de stèle. Hauteur des lettres, lignes 1, 2, 3 : $0^{m},04$; lignes suivantes : $0^{m},03$.

QVI
NIRI
RI SATVRNI
NI · F · P · V · AN
III · D · XV
H S E

36. — Grand cippe, avec six cartouches, les deux supérieurs dans une couronne, placée sur le fronton, en forme de dôme, l'inférieur sur la plinthe du cippe dans le mur de l'acropole :

Aigle.

D M S	D M S
·IVLIVS FE	IVLIA CI ·
LIX P V A	SINA P V A
LXXI	LXXI
H S E	H S D

D M S		
IM		

D M S
M · AELIVS

C'est cette inscription qui a été insérée au VIIIe volume du *Corpus* sous le n° 15534, d'après une copie de M. Schmidt. La nôtre offre des différences importantes.

37. — Auprès de la précédente.

D M S	D M S	D M S	D M S
L LVCCEI	L · AVGVSTA	FVRIA	L LVCCEIVS
VS GVDV	LIS LVCII F	F A V S T I N	F O R T V N
D I A N V S	I L I V S P	A PVA LXXX	ATVS P V A
P V A XLI	V A VII	XV H S E	L X X X V I I
H S E	H S E		H S E

Insérée au *Corpus*, n° 15540. Même observation que pour la précédente.

38. — Fragment de base, près la porte triomphale du sud-est :

E V A E
M A T R I
V M E T
V M

39. — Dans une maison, aux environs du temple des Marcius. Lettres de $0^m,08$.

VITA ET
DEDIC

40. — Dans une maison, près du temple, sur un entablement. Lettres de $0^m,055$.

ONVM RV
TCVPATO

41. — Dans une maison, près du temple, sur un entablement :

T I A

42. — Aux environs du même temple. Hauteur des lettres, ligne 1 : $0^m,34$; ligne 2 : $0^m,19$.

O N
NAC

43. — Sur une pierre plate :

A · GABINIVS ..... *patronus pagi et civitatis*
M · GABINIVS *quir. bassus.... patronus pagi et civitatis*
TEMPLA · CON*cordiae frugiferi liberi patris et.....*
SOLO·SVO·A FVND*amentis sua pecunia struxerunt..*
*promi*SISSENT·

C'est la réplique d'une dédicace déjà connue (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, 15520), qui permet de combler les lacunes comme nous l'avons fait.

44. — Auprès du théâtre, sur un fragment d'entablement :

P·S DF

45. — Maison du cheikh, sur un entablement. Hauteur des lettres, $0^m,19$.

OE T FAVST

46. — Dans un mur byzantin, près du temple, sur un entablement, une partie de l'inscription est cachée par un figuier. Hauteur des lettres, ligne 1 : $0^m,20$; ligne 2 : $0^m,13$.

ET SPORTVLAE NOMINI THVGGAM EX IN
BL · PRAESENTIBVS IS L MILIB

V [illegible] SANCTISSIMI
NE DI EDICATION

Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 10620.

FOUILLES ET EXPLORATIONS
A TABARKA ET AUX ENVIRONS

Par M. Toutain.

I. — *Les environs de Fernana.*

A 5 kilomètres environ du fameux chêne de Fernana, dans la direction de l'ouest, se trouvent des constructions antiques, dont plusieurs parties sont relativement bien conservées. Elles sont situées dans un bas-fond, au delà d'une série de lacs et de marécages. Ce bas-fond est limité, à l'ouest, par un pli de terrain, et à l'est par un monticule très peu élevé. Les ruines se trouvent, d'une part, au flanc du pli de terrain, d'autre part, sur le monticule. Les indigènes leur donnent le nom d'Henchir-Damous, néanmoins je n'y ai pas reconnu de citernes.

Le monument le mieux conservé est une église chrétienne, voûtée et présentant une disposition intéressante (Pl. XVIII). Elle est orientée de l'est à l'ouest; l'entrée est tournée vers l'est. Les murs sont construits en gros appareil, jusqu'à la naissance des voûtes; au milieu des blocs mal équarris, se trouvent deux ou trois pierres plates, très grandes (environ 2 mètres de long et $0^{m},20$ d'épaisseur). Les voûtes sont faites en pierres brutes, assez petites, noyées dans une sorte de mortier.

L'entrée est étroite : elle mesure à peine $1^{m},50$ de large. Elle devait être fort grossièrement construite. A gauche, à une hauteur de $1^{m},60$ environ à partir du sol, une cavité circulaire est creusée dans la pierre; à droite, à la hauteur de $2^{m},25$, une pierre qui surplombe présente une cavité verticale, qui devait contenir l'extrémité supérieure du pivot en fer ou en bois, autour duquel la porte tournait. Dans la cavité de gauche, s'engageait, sans doute, un gros verrou, qui maintenait la porte fermée. Il en résulte que la porte n'avait qu'un seul battant, et que le mode de fermeture était des plus simples.

L'intérieur de la construction est divisé en trois parties : 1° un couloir long de 6 pas et large environ de $2^{m},50$, surmonté d'une voûte,

et terminé par un arceau; 2° au delà de cet arceau, une pièce carrée limitée sur chaque face par un arceau semblable au premier. Cette partie est plus large que le couloir qui la précède, et peut mesurer $3^m,50$ sur chaque dimension. Dans les deux parois de droite et de gauche, s'ouvre, à $1^m,30$ du sol actuel, une fenêtre rectangulaire, ébrasée. Cette pièce carrée est couverte par une voûte formée de deux arêtes qui se coupent au centre; 3° le monument se termine par trois absides disposées en forme de trèfle. Chacune de ces absides est couverte par une voûte en cul-de-four. Celle du fond est effondrée et remplie de broussailles. J'ai cru pourtant remarquer qu'elle se prolongeait par une absidiole de petites dimensions. Dans les absides de droite et de gauche, s'ouvrent sur le dehors deux fenêtres analogues à celles de la pièce carrée.

On voit encore dans les murs latéraux, exactement à la naissance des voûtes, des cavités de forme quadrangulaire, qui contenaient peut-être les extrémités de traverses en bois[1]. Dans l'abside du fond, ces cavités sont plus nombreuses; elles se reproduisent deux par deux tout autour de l'abside, à peu près tous les mètres.

Chaque abside a environ $1^m,50$ de profondeur. La longueur totale de l'église est de 16 à 18 pas.

C'est, selon toute apparence, une petite église de l'époque chrétienne, peut-être byzantine. Dans la construction elle-même, ou dans les pierres qui gisent aux alentours, je n'ai trouvé ni inscription, ni morceau d'architecture.

Tout près de cette église, on remarque un ensemble de constructions ruinées; il ne reste plus debout que des pans de mur. Les chambres sont en général de forme rectangulaire, et le petit appareil y est exclusivement employé. De ci de là apparaissent encore les assises inférieures des voûtes qui recouvraient ces constructions. Il y avait là probablement un ensemble de bâtiments d'une certaine importance.

L'église et les constructions que je viens de décrire se trouvent au flanc du coteau qui limite vers l'ouest le bas-fond. De l'autre côté, sur un monticule formé peut-être de déblais et de démolitions, se trouvait un édifice, dont plusieurs murs subsistent. Ces murs sont actuellement enterrés; les ouvertures sont presque au niveau du sol moderne. Ici encore, la construction est en petit appareil; mais,

[1] Ces cavités existent dans presque tous les monuments romains. Quelquefois ce sont les traces d'une occupation postérieure : aux arènes d'Arles, par exemple, elles semblent dater du temps où les Sarrasins avaient élu domicile dans l'intérieur du monument. Ailleurs elles remontent à l'époque de la construction.

comme j'ai rencontré dans cette ruine un assez grand nombre de pierres taillées, je crois que ce petit appareil était encadré par des chaînes en pierre de taille.

En entrant dans la ruine par l'ouest, on se trouve d'abord dans une pièce rectangulaire, mesurant 24 pas de long sur 16 de large. Au delà de cette pièce principale, quelques pans de murs et des fondations encore très visibles à la surface du sol indiquent la présence d'une annexe, qui mesure 10 pas en longueur, et dont la largeur ne m'a pas paru dépasser 8 ou 9 pas. L'épaisseur des murs de cette ruine varie entre $0^{m},75$ et 1 mètre. C'est peut-être un fortin de basse époque.

Dans l'état actuel du pays, ces ruines sont cachées au milieu des bois, à une certaine distance de la grande route. Mais la dépression qu'occupe aujourd'hui le bas-fond marécageux se prolonge assez loin, dans la direction du nord; des ruines, on distingue parfaitement la route en lacets qui mène au col de la Santé.

Vers le sud, cette dépression s'ouvre sur la vallée de l'Oued-Rhazela.

La présence en cet endroit d'un établissement antique, assez important pour contenir une église et pour avoir été fortifié peut-être par les Byzantins, me suggère l'idée que la voie romaine de Simitthu à Thabraca y passait.

Lorsqu'on remonte l'Oued-Rhazela, on rencontre, à 2 kilomètres environ de Fernana, les vestiges certains d'un village antique. Au-dessus de la rivière, encaissée entre deux berges à pic, affouillées par les eaux, s'étend au flanc d'un coteau une prairie d'asphodèles, jonchée de pierres taillées, et de petit appareil désagrégé. Le coteau s'incline en pente douce, sur un espace d'environ 250 mètres; les traces de constructions sont visibles pendant 500 mètres le long de l'oued.

Presque au sommet du pli de terrain, se dresse un palmier, au pied duquel jadis devait jaillir une source. Aujourd'hui l'eau suinte partout sur la colline, transformant la prairie d'asphodèles en un vaste marécage. Au-dessous du palmier et dans la direction de l'oued, on distingue encore très nettement deux bassins rectangulaires, qui se font suite, le second en contre-bas du premier. Les parois de ces bassins sont faites en pierres non taillées, je crois que ce sont là des traces de l'aménagement de la source dans l'antiquité. A quelque distance du palmier, les indigènes ont construit une enceinte, avec des pierres prises sur place. Parmi ces pierres, on reconnaît plusieurs débris de colonnes en granit, et même quelques morceaux de marbre gris.

A l'extrémité ouest du pli de terrain, la pente qui domine la rivière est assez raide; le long de cette pente, il est facile de suivre les fondations d'un mur épais d'au moins $0^{m},50$. Sur tout l'espace qui s'étend entre le sommet du coteau et le bord de la rivière, des traces de constructions apparaissent à la surface du sol. Le village antique s'étendait jusqu'à la rive elle-même, puisque dans le lit de la rivière se trouvent actuellement des pans de murs écroulés, ayant conservé leur crépissage en chaux. Je n'ai trouvé aucune trace de pont ni de barrage.

Après le grand pont en fer sur lequel passe la route de Souk-el-Arba à Fernana, la vallée de l'Oued-Rhazela se resserre entre deux mamelons assez élevés. Sur chacun de ces mamelons existent des vestiges de fortins antiques ; je suppose qu'ils datent, comme la plupart des ruines de ce genre, de la période byzantine.

II. — *Entre Fernana et Tabarka.*

Le pays que l'on traverse entre Fernana et Tabarka est une des régions les plus montueuses et les plus boisées du nord de la Tunisie. La route moderne, presque toujours à flanc de montagne, suit des ravins abrupts au fond desquels un torrent bondit de rochers en rochers. Elle franchit le col élevé d'Aïn-Draham, et vient déboucher dans la plaine de l'Oued-Kebir, 12 kilomètres avant Tabarka. Ce n'est pas dans ce massif sauvage et presque partout couvert de hautes futaies que peuvent naître et prospérer de grandes villes. Mais le pays a été occupé par les Romains. Il n'est pas rare de rencontrer, au cœur même des forêts, ces amoncellements de pierres taillées qui indiquent la présence d'un établissement antique, poste militaire ou bâtiment d'exploitation. Ne pouvant aller relever chacun de ces vestiges, je me suis préoccupé surtout de retrouver les traces de la voie romaine, qui reliait Simitthu à Thabraca.

On peut considérer comme certain qu'elle passait par le col d'Aïn-Draham. Outre les raisons d'ordre géographique, plusieurs indices purement archéologiques m'ont permis de déterminer quelques points situés sur la voie romaine.

La route moderne, après avoir gravi les monts boisés qui séparent la vallée de l'Oued-Rhazela de la région d'Aïn-Draham, traverse, à 5 kilomètres environ du camp français, un petit vallon que domine au nord-ouest la fameuse koubba de Sidi-Abdallah-ben-Djemel. Dans

ce vallon, connu sous le nom de Khanguet-el-Meridj, a été découverte une colonne milliaire assez fruste, qui a été replacée sur un socle à quelques mètres de la route, par les soins de l'autorité militaire.

J'y ai lu :

D D N N
F L A V I O
V A L E R I O
C O N S T A N
T I N O E T
L I C I N I O
L I C I N I A N O
P F A V G
P F
X X V I I I

A gauche de ce texte, qui me paraît complet, sont visibles sur la pierre plusieurs lettres appartenant sans doute à une inscription antérieure [1].

Ma lecture de l'inscription principale diffère de celle de M. Cagnat. A la ligne 8, je lis : *p(iis) f(elicibus) Aug(ustis)* ; à la ligne 9 : *perpetuis*. Enfin à la dernière ligne, à gauche du chiffre XVIII, qui est très net, je n'hésite pas à écrire un second X et à lire XXVIII. En effet, 28 milles romains représentent en chiffres ronds 40 kilomètres ; c'est à peu près la distance qui sépare Chemtou du Meridj, si l'on tient compte des détours inévitables de la route en pays de montagne. Le chiffre XVIII serait beaucoup trop faible. M. Cagnat fait remarquer que ce chiffre correspond presque exactement à la distance qui sépare la koubba de Sidi-Abdallah de Tabarka. Cette observation serait juste si l'on considérait la distance à vol d'oiseau. Mais par la route moderne il y a au moins 32 kilomètres de Tabarka au Meridj ; or 18 milles romains représentent environ 25 kilomètres. D'autre part les milliaires de la voie romaine trouvés aux environs de Chemtou prouvent qu'à l'époque des Antonins les milles se comptaient à partir de Simitthu. Pourquoi supposer qu'à l'époque de Constantin ils se soient comptés à partir de Thabraca ?

Tout auprès de l'endroit où a été relevée cette colonne, se trouvent, au centre même du vallon, les ruines d'un petit établissement romain, *taberna* ou *deversorium*. Parmi les pierres taillées on reconnaît les débris d'une meule à main en forme de sablier.

Au delà du Meridj, la voie romaine suivait le ravin qui monte au

[1] Voir R. Cagnat, *Explorations archéologiques en Tunisie*, II, p. 137 et 138.

col d'Aïn-Draham. Mais tandis que la route moderne passe à l'est du vallon, la voie romaine me paraît avoir suivi les pentes de l'ouest. En effet, les deux seuls vestiges d'établissements antiques qui aient été retrouvés entre la koubba de Sidi-Abdallah et Aïn-Draham sont situés à l'ouest du ravin.

L'un, à 3 kilomètres environ du camp français, est traversé par la piste forestière qui conduit au Bordj-el-Hammam. Il n'en reste qu'un amas considérable de pierres taillées, dont quelques-unes ont de très grandes dimensions.

Le second, plus voisin d'Aïn-Draham, se trouve presque exactement au-dessous de la maison forestière. Comme l'autre, il consiste surtout en un amoncellement de pierres taillées; quelques-unes d'entre elles, présentant des cavités rectangulaires, sont certainement d'anciens montants de portes. Une maison arabe, située un peu plus bas, a été construite avec des pierres provenant de cette ruine. Elle est elle-même abandonnée et à moitié détruite.

Plus loin qu'Aïn-Draham, la route moderne franchit un défilé assez étroit, appelé le col des Ruines. Dans le fond du ravin, se trouvent en effet, si je me fie aux renseignements qui m'ont été donnés, quelques ruines romaines, entre autres un puits très profond.

D'autres vestiges de constructions antiques existent dans le ravin boisé, dont la route actuelle suit le flanc occidental. Mais il semble qu'aucun établissement important n'ait existé dans cette partie de la montagne. Pour retrouver des traces certaines de l'occupation romaine, il faut arriver dans la plaine même de Tabarka.

A peine est-on sorti des montagnes que les vestiges romains surgissent de tous côtés. Je ne veux citer ici que ceux que j'ai reconnus moi-même. Un premier groupe se compose de deux amas de pierres taillées situés sur deux mamelons peu élevés qui dominent l'Oued-Kebir à son entrée dans la plaine. La nouvelle route ne suit pas la gorge de la rivière. Elle la franchit une première fois à moitié chemin environ entre Aïn-Draham et Tabarka; puis elle gravit une pente assez douce et ne rejoint la rivière qu'après plusieurs kilomètres. En était-il de même de la voie romaine? Je ne le crois pas, pour deux raisons : 1° la piste arabe ne s'éloigne pas de l'Oued-Kebir; or le plus souvent le tracé des pistes suivies par les indigènes correspond aux chemins antiques; 2° les deux ruines, situées sur les mamelons voisins de l'oued et plus spécialement sur la pente qui le domine, devaient commander également la voie romaine. Outre les simples pierres taillées, j'y ai reconnu un montant de porte et un fragment de colonne en granit.

En face de ces deux mamelons, sur l'autre rive de la rivière, et tout près de la piste arabe, dans un bouquet d'arbres, j'ai visité les ruines d'un petit établissement romain. Plusieurs pans de murs s'élèvent à $1^{m},50$ et 2 mètres au-dessus du sol ; on distingue encore très nettement une de ces absides demi-circulaires qui sont si fréquentes dans les ruines de cette région. La construction était faite en petit appareil disposé par assises régulières.

Au milieu de la plaine, et tout près du point où la nouvelle route traverse pour la seconde fois l'Oued-Kebir, une construction romaine est encore en partie debout. C'est un pan de mur en moyen appareil disposé par assises avec des pierres de taille, aux angles. La porte, qui donnait accès dans ce petit bâtiment, est encore intacte, et l'on peut, grâce à cette circonstance, se représenter le système de fermeture.

La porte se compose de quatre gros blocs taillés, un formant le seuil, deux pour les jambages, et le quatrième à plat sur les deux précédents. Chacun de ces blocs présente une espèce de gorge, de telle sorte que l'ouverture extérieure est sensiblement moins large que l'ouverture intérieure. La porte s'ouvrait donc en dedans. Elle était à deux battants, car on distingue aux extrémités du linteau deux cavités circulaires, où s'engageaient les pivots des deux battants. L'un des jambages présente une cavité carrée, et l'autre une cavité en forme de potence. La porte devait être maintenue fermée par une barre de fer ou de bois, plus longue que l'ouverture de la profondeur totale des deux cavités de droite et de gauche. C'est pour pouvoir la placer plus aisément que l'on donnait à la cavité d'un des jambages la forme d'une potence.

D'autres traces d'établissements romains se remarquent à droite et à gauche de la nouvelle route. Mais ces ruines ont servi et servent encore de carrières de pierre. Il est vrai qu'elles consistent surtout en amas de gros blocs plus ou moins bien équarris.

III. — *Tabarka et ses environs.*

L'île de Tabarka et le village moderne se trouvent à 1 kilomètre environ de l'embouchure de l'Oued-Kebir. Ce torrent, formé par la réunion de plusieurs ruisseaux qui descendent tous des montagnes boisées de la Khoumirie, traverse dans son cours inférieur une plaine longue de 12 kilomètres, et large de 6 ou 7.

Cette vallée fertile est resserrée sur le bord de la mer, entre les dunes de sable qui s'étendent assez loin dans la direction du cap Negro, et plusieurs mamelons, dont l'un, très escarpé, n'est séparé de l'île voisine que par une passe très étroite. C'est au sommet de ce coteau que sont situés le bordj et le camp français. Le village s'étend au pied, le long de la plage (Voir la carte, pl. XIX).

Tabarka se trouve donc exactement au débouché de la seule plaine, un peu vaste, qui s'ouvre sur la côte septentrionale de la Tunisie, entre la frontière algérienne et Bizerte. A cette plaine aboutit actuellement la seule route carrossable qui traverse le massif de la Khoumirie; dans l'antiquité, la principale voie romaine de la région partait de Simitthu, franchissait le col d'Aïn-Draham, et suivait également la vallée de l'Oued-Kebir, pour atteindre Thabraca.

La situation topographique et maritime n'est pas moins remarquable. Le plan publié par M. le capitaine Rebora, dans le *Bulletin des Antiquités africaines*, n'en donne pas une idée tout à fait assez précise. La colline qui porte le bordj descend dans la mer par une pente très raide; à l'ouest, elle est limitée par un ravin, dont la route actuelle de la Calle contourne le flanc méridional; vers l'ouest, elle s'abaisse rapidement vers un autre ravin, où coule un petit ruisseau. Au delà de ce ruisseau, s'élève une croupe boisée, qui s'étend jusqu'à l'entrée de la plaine de l'Oued-Kebir. Entre cette croupe boisée, la colline du bordj et la mer, se trouve une petite plaine où s'est élevée la cité romaine, et où a été construit il y a quelques années le village moderne.

L'étroite passe, qui sépare l'île du continent, forme un port naturel, facile à défendre. Vers l'est, elle s'ouvre sur la baie arrondie et sablonneuse où se jette l'Oued-Kebir; à l'ouest, elle est étranglée entre les deux mamelons rocheux de la terre ferme et de l'île.

Les Romains, maîtres de l'Afrique, surent tirer parti de cette excellente situation. Après l'écroulement de l'empire, le pays tomba entre les mains des Arabes, qui ne furent jamais de grands navigateurs, et l'antique cité fut abandonnée. Au moyen âge, les Génois vinrent s'établir sur l'île, qu'ils fortifièrent puissamment.

Depuis lors, l'île et la baie de Tabarka ont toujours été un point de relâche pour les marins et les pêcheurs italiens. Maintenant encore, une flottille de deux cents barques, venues surtout de Sicile et de Sardaigne, y séjourne pendant toute la belle saison. Un village européen s'est élevé sur les ruines de la ville romaine; on songe même à faire de Tabarka un port sérieux, et la tête de ligne d'un chemin de fer qui se rattacherait au petit tronçon de Béja.

L'antique Thabraca devait être une cité de quelque importance, si l'on en juge par le nombre considérable de pierres taillées qui jonchent le sol, ou qui ont été employées dans la construction des maisons modernes. Ce sont tantôt de simples blocs équarris, atteignant parfois de très grandes dimensions, tantôt des fûts de colonnes en granit plus ou moins intacts, tantôt encore des montants ou des seuils de portes. Plus rarement on rencontre des bases de colonnes ou de pilastres ornés de moulures simples. Les chapiteaux les plus intéressants ont été transportés dans le camp français, par les soins de l'autorité militaire. Ce sont en général des chapiteaux corinthiens, à trois rangs de feuilles d'acanthe. L'un deux présente une disposition curieuse. Les ornements en sont grossièrement sculptés ; mais au-dessous de chaque angle du tailloir, s'arrondit une sorte de guirlande, qui se rattache par ses deux extrémités, au milieu, de chaque côté du tailloir. L'ensemble a une physionomie originale.

On peut dire que les ruines de la Thabraca romaine ont servi de carrières de pierre pour la Tabarka européenne.

De ci de là surgissent du sol des pans de murs en petit appareil disposé par assises régulières, ou en simple blocage. En plusieurs endroits subsistent encore, jusqu'à la hauteur d'un mètre, ou davantage, au-dessus du niveau actuel, les soubassements de constructions ayant la forme d'une demi-circonférence, dont le rayon ne dépasse guère 3 mètres. Si l'on y voit des restes d'absides, il faut admettre que l'ancienne ville comprenait au moins une demi-douzaine de basiliques ou d'églises. Sur la pente septentrionale du bordj, deux de ces absides sont accolées en angle droit, sans qu'il soit possible de retrouver les traces d'une troisième abside, qui aurait formé, avec les deux premières, un trifolium.

Le nombre des citernes romaines est encore considérable. Elles sont plus ou moins ruinées. La plupart se composent d'un bassin rectangulaire surmonté d'une voûte en plein cintre; quelques-unes sont à deux compartiments; les parois sont en général recouvertes de l'enduit si commun, composé de chaux et de brique concassée, ce qui lui donne une teinte légèrement rosée. La plupart des citernes se trouvent sur les flancs de la colline du bordj.

Ce sont là des citernes particulières; quant aux citernes publiques, je crois les avoir retrouvées dans le fort Génois, qui sera décrit plus loin. De ces citernes, les unes sont abandonnées ; les autres ont été remises en état par les habitants, et leur servent soit de magasins, soit même de citernes. Enfin l'on a trouvé les restes d'un puits carré, dont l'un des côtés était presque intact.

Outre ces vestiges épars sur l'emplacement de la ville romaine, plusieurs constructions, mieux conservées, méritent une mention spéciale et une étude particulière.

1° *Le Quesquès.*

La ruine appelée «le Quesquès» se trouve non loin de la mer, à l'est du village moderne, entre la route de Tabarka à Aïn-Draham et les marais qui longent le rivage. C'est une construction massive, de forme rectangulaire, mesurant 33 pas sur 22. Dans son état actuel, elle est à peu près complète : les quatre angles en pierres de taille se sont conservés jusqu'à nos jours et permettent de tracer d'une manière générale les limites du monument antique. Les assises inférieures sont enterrées ; le sol de certaines parties du Quesquès se trouve à plusieurs mètres du niveau moderne. Les murs extérieurs et intérieurs sont faits, soit en petit appareil disposé par assises régulières, soit même en blocage assez grossier. Les pierres de taille employées dans la construction sont des blocs de grès à peu près équarris, au moins sur leur face extérieure. Plusieurs voûtes sont encore, sinon intactes, du moins assez bien conservées. Quelques arcades sont écroulées; d'autres sont en place. L'ensemble du monument a une physionomie un peu lourde, mais imposante.

Dans le Quesquès, j'ai reconnu cinq parties distinctes les unes des autres : trois grandes pièces voûtées, orientées à peu près de l'ouest à l'est, et deux autres pièces, également voûtées, mais de dimensions plus restreintes, et perpendiculaires aux trois premières. Je suppose qu'une sixième pièce doit se trouver enterrée à l'angle est.

Les trois grandes voûtes, qui constituent la partie la plus considérable du monument, ont en largeur et en longueur les mêmes dimensions, à peu de chose près: environ 15 pas de long, sur 7 à 10 de large. La façade sud-ouest du Quesquès était percée de trois grandes baies en plein cintre, correspondant aux trois pièces voûtées.

La voûte centrale est moins élevée que les deux autres, et ne présente pas la même disposition intérieure.

C'est une des parties les mieux conservées du monument tout entier. La voûte en plein cintre se prolonge sans interruption de l'arcade d'entrée au mur du fond. Les parois étaient recouvertes d'un enduit en chaux, épais d'un centimètre, dont il reste des traces très visibles. A la naissance de la voûte, se trouvent encore des cavités rectangulaires, qui contenaient sans doute autrefois les extrémités de traver-

ses en bois ou en fer. Ces traverses supportaient peut-être un plafond, qui divisait en deux la hauteur de la pièce. — Sur la voûte elle-même d'autres entailles verticales avaient été disposées sans symétrie, cinq à gauche, quatre à droite. Il est assez difficile de reconnaître quel était leur rôle dans l'architecture du Quesquès.

Au fond de cette voûte centrale, existe une fenêtre carrée, dont le bord supérieur était légèrement concave. Cette baie, aujourd'hui bouchée avec des pierres simplement entassées, s'ouvrait sur la façade nord-est du monument, au-dessus d'une pièce carrée, beaucoup moins haute que la voûte centrale.

La voûte centrale ne communiquait pas directement avec les deux grandes salles qui lui étaient parallèles, à droite et à gauche, et qui s'ouvraient, celle de droite au sud-est et au sud-ouest, celle de gauche au sud-ouest et au nord-ouest. Ces deux salles symétriques, si l'on considère seulement leurs dispositions intérieures, n'étaient pas absolument semblables. L'entrée du Quesquès devait se trouver sur la façade sud-est. En effet, de chaque côté de l'arcade en plein cintre par laquelle on entre dans la grande salle de droite, subsistent encore deux pans de murs qui s'avancent perpendiculairement à la direction générale de la façade, et que je considère comme les restes de quelque grand vestibule, donnant accès dans la première grande salle du monument. De l'autre côté, rien de semblable : l'arcade qui s'ouvre vers le nord-ouest est tout simplement comprise entre deux chaînes en pierres de taille, et n'est précédée d'aucune construction accessoire.

Ces deux grandes salles ne sont point couvertes par des voûtes simples. Aux deux extrémités la voûte est en berceau ; mais au centre se trouve un espace carré sous deux arêtes qui se coupent à angle droit. A la retombée de ces arêtes, rien ne subsiste dans l'état actuel du monument. Cette partie centrale est limitée sur chacune de ses faces par un arc en plein cintre.

Des entailles, les unes rectangulaires à la naissance de la voûte, les autres verticales dans la voûte elle-même, se remarquent dans ces deux pièces latérales, comme dans la salle du centre. La voûte de droite est intacte; celle de gauche est écroulée. Les trois voûtes étaient percées, à leur partie supérieure, d'ouvertures très étroites.

Les deux autres salles, qui complètent le Quesquès dans son état actuel, sont beaucoup moins vastes. L'une est rectangulaire et couverte d'une voûte en berceau; l'autre est une pièce carrée sous deux arêtes se coupant à angle droit. Cette dernière est enterrée jusqu'à la moitié de sa hauteur; c'est à peine si le cintre de la porte d'entrée est aujourd'hui visible. Cette porte, qui donnait sur la façade nord-est,

est située exactement au-dessous d'une fenêtre semblable à celle de la voûte centrale. — Dans la salle rectangulaire quelques particularités méritent d'être signalées. Les entailles, encore très reconnaissables à la naissance de la voûte, n'ont pas toutes la forme rectangulaire qu'elles affectent dans les autres salles du monument. L'une est formée de deux cavités rectangulaires qui se coupent à angle droit; l'autre rappelle de loin un *ôméga* majuscule.

La façade nord-est du Quesquès me paraît représenter la partie postérieure de la construction romaine. Une seule porte cintrée assez basse y était percée, tandis que sur les autres côtés de grands arcs, encadrés de pierres de taille, donnaient à l'ensemble un aspect monumental.

Quelle était la destination de ce monument? Pour donner à cette question une réponse positive, il faudrait avoir entièrement dégagé le Quesquès, et l'avoir débarrassé des amas de terre qui encombrent toutes les salles. Dans l'état actuel, je ne crois pas possible d'indiquer avec certitude ce qu'était cette construction, mais il est facile de procéder par élimination et de dire ce que le Quesquès n'était pas. Je n'attache naturellement aucune importance à l'opinion des gens du pays, qui répètent sans cesse que le Quesquès était soit une fonderie, soit une fabrique de monnaie, les uns parce qu'ils ont trouvé dans les déblais quelques scories métalliques, les autres parce qu'ils ont ramassé tout autour de la ruine un assez grand nombre de monnaies et de médailles.

A première vue, le Quesquès n'était ni un temple païen, ni une église chrétienne; on ne peut pas non plus y voir des citernes. D'autre part, la construction me paraît trop importante, trop architecturale, pour avoir été un simple entrepôt, destiné à emmagasiner des marchandises.

Deux hypothèses me semblent admissibles : ou bien le Quesquès représente les thermes de la cité romaine; le nombre et la disposition des salles rappellent les monuments de ce genre que l'on connaît déjà; ou bien c'était une sorte de grande basilique, où les armateurs se réunissaient, et d'où ils apercevaient le port encombré de navires. Mais je répète que ce sont de simples hypothèses, et que seule une fouille, complète et minutieuse, pourrait donner la solution de ce problème archéologique.

Tout près du Quesquès, au nord, c'est-à-dire dans la direction de la mer, émergent du sol les ruines d'une construction beaucoup moins considérable, et dont il est impossible, dans l'état actuel des lieux, de retrouver le plan. Les murs du monument antique sont profondément enterrés; on distingue seulement deux niches creusées dans des parois

parallèles et distantes d'environ 15 mètres. Autour des pans de murs en petit appareil, se trouvent éparses sur le sol de fortes pierres taillées, des colonnes entières ou brisées; de ci de là, quelques seuils et quelques montants de portes.

Il y a deux ans à peu près, un habitant de Tabarka, en fouillant dans cette ruine pour en extraire de la pierre, découvrit l'inscription suivante :

P L V T · V A R I C C A L A E · A V G ·
V S · A D V E N T V S · S A C E R D O S · T E M
S O L O S V I S S V M P T I B · F E C I T · E T · D E D I C ·

Comme ce texte a été trouvé à $1^{m},50$ de profondeur, au-dessous du sol actuel, il me paraît téméraire d'affirmer que les débris de construction que nous venons de décrire soient les restes d'un temple dédié à Pluton. On peut le croire, comme on peut admettre aussi qu'à l'époque chrétienne un autre monument a été élevé sur l'emplacement d'un édifice plus ancien :

2° *L'ancienne mosquée, le dock et les ruines voisines.*

Au pied de la colline du bordj, s'élève un édifice de forme rectangulaire, encore à peu près intact. Cette construction a été souvent remaniée; les noms même qu'elle porte : l'ancienne mosquée, le moulin, prouvent qu'elle a plusieurs fois changé de destination. Aujourd'hui le terrain sur lequel elle se trouve ayant été acquis par S. E. le cardinal Lavigerie, il a été un moment question de la transformer en église.

Toute la partie supérieure du monument, murs et voûtes, est relativement récente; seuls les soubassements et les piliers carrés qui supportent le toit me paraissent remonter à la période romaine. Soubassement et piliers sont en pierres de gros appareil unies par du mortier. A l'intérieur, les parois sont recouvertes d'un crépissage en chaux épais au moins d'un centimètre.

Cet édifice mesure environ 30 pas de long sur 20 de large. La façade regarde l'est; à l'ouest la construction s'appuie sur la colline. Il y a dans le sens de la longueur cinq rangées de piliers, et trois dans le sens de la largeur. Des quinze piliers, un seul a disparu. Ce sont des masses carrées d'un mètre de côté, sans moulures ni ornements. A la partie supérieure, se trouve une sorte de renflement, en forme de

dent pointue, au-dessus duquel commence l'arcade en plein cintre. Ces piliers sont distants d'environ $2^{m},50$.

On pénètre actuellement dans l'intérieur de cette ruine par une porte, simple baie rectangulaire, qui a été au moins remaniée tout récemment.

Il ne me paraît pas douteux que cette construction soit, dans sa partie la plus ancienne, un entrepôt où les armateurs de Tabarka emmagasinaient leurs marchandises. J'expliquerai plus loin, en décrivant une autre ruine analogue, pourquoi cette hypothèse me semble certaine.

A l'est de l'ancienne mosquée, sortent de terre plusieurs murs antiques en petit appareil disposé par assises régulières. C'est là que se trouve la piscine hexagonale à trois gradins de marbre blanc, déjà signalée par M. le capitaine Rebora. Cette piscine est entourée en partie par un mur circulaire; à quelque distance se remarque une sorte de puits à diamètre étroit, peut-être un regard sur la citerne qui alimentait d'eau la piscine. Cette piscine était sans doute le baptistère d'une église, dont l'abside n'a pas encore entièrement disparu.

A droite de l'ancienne mosquée, en regardant la mer, sont entassées des colonnes en granit, des débris de piédestaux ornés de plusieurs moulures très simples, de grosses pierres taillées dont quelques-unes étaient des seuils et des montants de portes. Ces ruines sont les traces de quelque monument important, temple, ou basilique.

Tout l'espace environnant est d'ailleurs couvert de pans de murs en place ou écroulés; un peu plus haut, dans la direction du nord, sur le flanc de la colline du bordj, une ancienne citerne subsiste encore, presque intacte. Elle a été entourée par les Arabes de quelques constructions, à moitié écroulées aujourd'hui.

Les bâtiments occupés à Tabarka par les agents de l'administration forestière ont été élevés, du moins en partie, sur des constructions romaines. Ces constructions, situées à quelques mètres du rivage, un peu au nord de l'ancienne mosquée, ne présentaient aucun caractère artistique; elles ont été transformées en caves et en magasins. L'une d'elles, la mieux conservée, et la plus voisine de la mer, mérite d'être étudiée de près; elle rappelle, avec des dimensions différentes, l'ancienne mosquée. Elle a la forme d'un rectangle long de 37 pas, large de 10 environ. Les murs sont en petit appareil, avec des chaînes en pierres de grand appareil aux angles et autour des trois portes qui s'ouvrent en face de la mer. A l'intérieur de nombreux piliers carrés en pierres de taille supportent une série de petites voûtes construites

en blocage. Ces piliers sont disposés sur deux rangées dans le sens de la longueur, et sur dix dans le sens de la largeur.

Cette construction s'ouvre du côté de la mer par trois baies. Les linteaux et les jambages de ces portes encore intactes présentent les entailles rondes, carrées et en forme de potence, que j'ai déjà signalées en décrivant une ruine située dans la plaine de l'Oued-Kebir. C'étaient donc des portes qui s'ouvraient en dedans, et que l'on fermait avec un verrou placé à l'intérieur en travers de l'unique battant. Cette disposition est très caractéristique ; à cause d'elle, il est impossible de considérer ces bâtiments comme des citernes. Sans aucun doute, c'étaient des magasins, des docks, situés tout près du port, et où s'entassaient les marchandises venues de l'intérieur, avant d'être expédiées au delà des mers.

Plus loin, vers le nord-ouest, la colline du bordj tombe très rapidement dans la passe. Néanmoins, des pans de murs en petit appareil et quelques citernes à moitié ruinées apparaissent sur cette pente escarpée. Exactement au-dessous se trouvaient le quai d'embarquement et le port romain.

3° *Le port romain.*

Le port de l'antique Thabraca est encore parfaitement reconnaissable. Il était formé par la passe étroite qui sépare l'île du continent. Lorsque le temps est beau, l'on distingue, à quelques mètres au-dessous de la surface de la mer, des traces nombreuses de jetées anciennes. Mais toutes ne sont pas d'origine romaine. Les débris de môles qui subsistent à la pointe sud-est de l'île sont les restes du port génois, creusé au moyen âge. A mon avis, le port romain était limité par les deux jetées construites entre l'île et la terre ferme, l'une à l'ouest, l'autre à l'est de la passe. La jetée ouest s'étendait entre les deux pointes rocheuses projetées par l'île et par la colline du bordj ; la jetée est au contraire aboutissait de part et d'autre à des plages de sable ; aujourd'hui elle se continue sans interruption de l'île à la terre ferme, et par les mers calmes, il est possible de passer à pied d'un bord à l'autre. Au centre, une dépression très légère permet aux barques de sortir du port ancien ; mais un bâtiment de quelque tonnage ne pourrait pas franchir ce môle. — La jetée ouest était probablement interrompue ; on n'en suit les traces avec certitude que jusqu'au milieu de la passe; la partie contiguë à l'île est seule vraiment reconnaissable. La sortie du port se trouvait à l'ouest.

Le port romain me paraît donc avoir été très exactement limité. Aucun cours d'eau n'y aboutissait ; l'embouchure de l'Oued-Amor, transformée d'ailleurs en marais, est à plus de 100 mètres au delà du môle est. L'erreur commise sur ce point par M. le capitaine Rebora provient de ce qu'il a considéré comme jetée romaine le môle qui limitait au sud-est le port creusé par les Génois sur la côte orientale de l'île.

Dans l'intérieur même du port, je crois avoir reconnu les traces d'un quai, qui facilitait l'embarquement et le débarquement des marchandises. Immédiatement au-dessous des escarpements par lesquels la colline du bordj se termine du côté de la mer, apparaît très nettement une double ligne presque droite de gros blocs rocheux ; au milieu de ces masses frustes se trouvent encore, en nombre considérable, des pierres de taille équarries ; quelques-unes même sont à bossage. Je suppose que sur cette double ligne de rochers, sans doute naturelle, s'est élevé un quai dont les fondations étaient en pierres de taille. Ce qui me semble corroborer cette hypothèse, c'est la présence de pans de murs, de plusieurs ruines de citernes et de magasins voûtés sur les flancs de la colline du bordj, c'est-à-dire à proximité du quai d'embarquement et de débarquement. Si le quai n'a pas existé, il me semble difficile d'expliquer la situation de ces bâtiments construits en murs épais et solides sur une pente assez raide et d'accès peu facile.

Le port de Thabraca présente des ressemblances frappantes avec quelques-uns des ports antiques de la Tunisie. A Utique et à Thapsus le port marchand se trouvait également dans une passe qui séparait de la terre ferme une île très voisine, et dont une extrémité au moins était close ou protégée contre la haute mer par des jetées artificielles.

4° *L'alimentation d'eau : grandes citernes et aqueduc.*

J'ai dit plus haut que beaucoup de citernes antiques existaient à Tabarka. Les principales maisons romaines avaient chacune leur réservoir destiné le plus souvent à emmagasiner l'eau de pluie : de même, à Rhadès, les travaux faits récemment sur l'emplacement de l'antique Maxula, ont prouvé que le nombre des citernes particulières était considérable, on peut presque dire que chaque maison romaine en possédait une. En outre, dans certaines villes, avait été appliqué le système moderne de la distribution de l'eau à domicile[1]. Or à Ta-

[1] Voir à ce sujet une inscription de Thysdrus, *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 51

barka, l'on a trouvé, en creusant le sol de l'ancienne ville, de nombreux tuyaux en plomb ; c'étaient peut-être les conduites qui amenaient l'eau dans les citernes particulières.

Mais de plus, dans toutes les agglomérations urbaines de quelque importance, des citernes publiques avaient été aménagées, à la fois pour subvenir aux besoins de la population pauvre qui ne disposait pas de citernes particulières, et pour permettre d'amasser une réserve considérable.

Les grandes citernes de Thabraca se trouvaient sur le flanc sud-est de la colline du bordj ; là, en effet, dans la construction génoise, connue sous le nom de Bordj-Messaoudi, se sont conservées intactes trois grandes voûtes parallèles. Le reste du monument a été bouleversé par les Italiens qui, au moyen âge, ont élevé sur les citernes un fort dont il subsiste encore une tour carrée. Les citernes proprement dites ont servi pendant longtemps d'étables et de refuge aux indigènes des douars voisins : aussi est-il impossible actuellement de reconnaître le plan d'ensemble de la construction. Les trois voûtes, à peu près intactes, sont comblées en partie.

Aucune source ne jaillit sur les flancs de la colline ; il faut donc admettre que ces citernes étaient alimentées par un aqueduc. Il n'en reste pas trace dans les environs immédiats du Bordj-Messaoudi. Le seul aqueduc, dont j'aie pu relever le tracé sur quelques centaines de mètres, ne se dirigeait pas vers les grandes citernes, il aboutissait, si je ne me trompe, de l'autre côté du ravin qui limite au sud-est la colline du bordj. Si cet aqueduc avait franchi le ravin sur de grandes arcades, il en resterait au moins quelques vestiges : or je n'en ai retrouvé aucun.

Ce n'est point d'ailleurs tout près de l'antique cité que subsistent encore les ruines de l'aqueduc. Ces ruines, qui consistent en deux ponceaux jetés sur des ravins, et en regards situés entre les deux ponceaux, se trouvent, à 1 kilomètre au moins de Tabarka, dans un vallon séparé de la mer par les croupes boisées qui s'élèvent au sud du village moderne.

Ce vallon est arrosé dans sa partie supérieure par deux petits torrents issus du massif rocheux de Bel-Kassem-Sidi-Abdallah. L'aqueduc franchissait ces deux torrents. Le ponceau le plus voisin de la source n'est pas, à proprement parler, un pont. Il se trouve placé à un endroit où le lit du torrent change subitement de niveau. Quelques mètres plus bas, la conduite maçonnée aurait dû passer au-dessus d'une faille assez profonde ; en ce point, elle traverse le lit du torrent, en côtoyant le bord de la cascade. Le second ponceau, situé à

500 mètres environ du premier, franchit l'autre torrent sur une seule arche, dont les pieds-droits sont construits en pierres de taille.

Entre les deux ponts, dans la broussaille qui couvre en cet endroit le flanc des collines, j'ai reconnu trois regards. Ce sont, pour ainsi dire, des margelles de puits circulaires, aujourd'hui comblés ; elles ne s'élèvent pas au-dessus du sol de plus de $0^m,50$, et leur diamètre de dépasse pas 1 mètre.

La conduite était en maçonnerie. L'espace vide à l'intérieur, de section plutôt ovale que circulaire, mesurait $0^m,33$ de large ; les parois étaient enduites de mortier rose (chaux et brique concassée). Le revêtement extérieur était en blocage. Entre les deux ponceaux, l'aqueduc était souterrain. Au delà du second torrent, la conduite devait pénétrer dans la colline qui sépare le vallon de la mer ; mais je n'en ai pas trouvé de vestiges certains.

La source, dont l'eau était amenée à Tabarka par cet aqueduc, se trouve à 2 kilomètres environ du village, au flanc d'une colline qui s'abaisse sur la grande plaine de l'Oued-Kebir. Tout autour du point précis où l'eau sourd de terre, des pierres taillées sont éparses ; l'une d'elles porte même les cavités rectangulaires caractéristiques d'un seuil de porte.

Cette source est aujourd'hui abandonnée ; et l'eau qu'elle fournit s'écoule de tous côtés, transformant la prairie voisine en un vaste marécage. J'ai signalé le même fait dans les environs de Fernana, sur l'emplacement du village romain dont j'ai décrit les ruines. Tandis que les Romains utilisaient, à l'aide de travaux artificiels, toutes les ressources naturelles de ce pays si fertile, aujourd'hui, ces ressources, aussi nombreuses que dans le passé, paraissent ignorées. Il y a quelques années, lorsqu'il s'est agi d'alimenter d'eau potable le village moderne de Tabarka, on est allé capter l'eau d'une source située à 9 kilomètres, au delà de trois rivières assez larges (l'Oued-Amor, l'Oued-Kebir, l'Oued-Bou-Terfis), sur lesquelles il a fallu construire des passerelles fort instables d'ailleurs. On n'a même pas songé à tirer parti d'une source moins éloignée et de deux ponceaux qui ont résisté depuis quinze cents ans, tandis que les passerelles de la nouvelle conduite sont emportées au bout de cinq à six ans. Il est d'autre part certain que la Thabraca romaine était plus peuplée et ne dépensait pas moins d'eau que le bourg actuel de Tabarka.

5° *Les antiquités chrétiennes, basiliques et nécropoles.*

Les ruines chrétiennes de Tabarka sont fort importantes. Le nombre des mosaïques découvertes, l'étendue de la principale nécropole chrétienne, dont j'ai entrepris la fouille au mois d'avril 1890, prouvent que la colonie romaine était très peuplée et très prospère aux ve et vi^e^ siècles de l'ère chrétienne.

Depuis plusieurs années déjà, les officiers détachés à Tabarka, et principalement MM. les capitaines Rebora et Vincent, avaient découvert beaucoup de dalles funéraires en mosaïque; ces monuments, qu'a signalés et reproduits le *Bulletin des Antiquités africaines*, n'avaient pas été trouvés tous au même endroit. Les uns ont été exhumés sur les flancs mêmes de la colline du bordj, à quelque distance du camp français; les autres proviennent du grand cimetière chrétien, que l'on avait attaqué par son extrémité inférieure. En outre, au cours des fouilles exécutées pendant l'année 1890, j'ai découvert un nouveau champ de sépultures chrétiennes, situé à 500 mètres environ de la principale nécropole, dans la direction de l'est. Sur d'autres points, des cubes de mosaïque encore en place sortent de terre; enfin d'autres monuments du même genre m'ont été signalés en divers endroits, sans que j'aie pu en constater moi-même la présence.

On a vu, plus haut, que tout près de l'ancienne mosquée subsistaient encore les ruines d'une église chrétienne, consistant en un fragment d'abside et en un baptistère (piscine hexagonale à trois gradins de marbre blanc). Une autre basilique, plus considérable peut-être par l'étendue, était située au pied de la croupe boisée qui fait face à la colline du bordj, et qui domine au sud-est le village moderne. Il y avait là un ensemble de monuments et de cimetières chrétiens.

Ces monuments chrétiens sont : la basilique et une petite chapelle voisine. Derrière la basilique s'étendait la nécropole chrétienne proprement dite ; à gauche de la chapelle, j'ai trouvé un petit cimetière particulier enfermé sur trois côtés par des murs solides en petit appareil disposé par assises régulières.

La basilique était orientée à peu près exactement; l'entrée principale regardait l'est. Aujourd'hui, les murs extérieurs sont seuls reconnaissables ; ceux de l'est et du nord sont enterrés ; ceux du sud et de l'ouest émergent encore en partie, mais sont presque partout environnés de broussailles épineuses, dans lesquelles il est impossible de se frayer un passage.

L'abside demi circulaire très visible est inaccessible. Tout l'intérieur du monument est comblé ; il doit même l'être depuis fort longtemps, puisque au milieu de l'espace limité par les quatre murs de la basilique, existe un puits dont les parois sont construites en pierres de petit appareil. Il est certain que ce puits est relativement ancien, mais non moins certain qu'il ne date pas de l'époque chrétienne.

Plusieurs pans du mur de l'ouest sont tombés en dehors. Dans le mur du sud, on reconnaît le linteau et la partie supérieure d'une porte latérale, bouchée à une époque postérieure. Non loin de cette porte s'aperçoivent deux ouvertures taillées en biseau, dont les dispositions rappellent les fenêtres de la chapelle voisine de Fernana, que j'ai décrite plus haut. Enfin ce mur est percé, presque en son milieu, d'une large brèche, par laquelle on pénètre dans une petite construction annexe. J'ai essayé de déblayer cette construction, d'enlever la terre et les débris de maçonnerie qui l'encombraient, pour en reconnaître au moins le plan. J'ai fait creuser à plus de 3 mètres au-dessous du sol actuel, et j'ai atteint la terre vierge sans avoir trouvé trace de pavement, mosaïque ou dallage. Le mur extérieur, qui décrivait une courbe, était orné de colonnes en marbre reposant sur un piédestal carré et à demi engagées. Plus loin une niche en cul-de-four avait été ménagée à peu près en face de la brèche.

J'ai fait pratiquer quelques sondages sur d'autres points de la basilique. Ces fouilles n'ont mis au jour que des fragments de colonnes, ou de débris de plaques de marbre. Déjà M. le capitaine Rebora, dans la description sommaire qu'il a faite des monuments antiques de Tabarka, avait indiqué que le sol de cette basilique était très riche en débris de marbres, colonnes, plaques, etc.

Il est donc très probable que cette église chrétienne, assez considérable par son étendue, était un monument de quelque beauté; elle semble avoir été ornée de colonnades en marbre. Elle date par conséquent de l'époque où le christianisme, devenu la religion officielle de l'empire, pouvait élever à son Dieu des églises aussi belles qu'étaient naguère les temples païens.

Les ruines de la petite chapelle voisine sont beaucoup moins considérables. Seuls, les murs de l'abside demi circulaire sortent encore de terre. Le rayon en mesurait environ 5 pas. La largeur totale de la construction était de 10 à 11 pas. Le mur de gauche séparait la chapelle d'une sorte de caveau funéraire, dans lequel les tombes, dont j'ai retrouvé distinctement trois couches superposées, étaient toutes ornées de mosaïques intéressantes. Au delà du mur de droite n'existait rien de pareil.

Les tombes, qui ont été fouillées soit dans le grand cimetière qui s'étendait à l'ouest de la basilique, soit dans le petit enclos voisin de la chapelle, présentent des dispositions curieuses.

1° Elles étaient superposées. Dans le petit enclos, j'ai reconnu avec a plus grande netteté trois étages de tombes. Dans le cimetière proprement dit, il est difficile, à cause de la pente du sol, de déterminer exactement le nombre des étages successifs; mais on peut affirmer sans exagération que six sépultures au moins avaient été construites les unes au-dessus des autres, et encore le sol vierge n'a-t-il pas été atteint. Rien ne séparait les couches superposées. Le cadavre était étendu purement et simplement sur la tombe de la couche immédiatement inférieure. Lors même que cette tombe était ornée d'une mosaïque, aucune précaution n'était prise : ni pierres, ni tuiles, ni terre n'étaient disposées au-dessous du corps.

2° Les tombes n'étaient pas orientées. Les sépultures étaient dirigées dans tous les sens. Il est impossible de ne pas être frappé de l'extrême confusion qui régnait parmi ces sépultures. Immédiatement au-dessus d'une tombe dirigée du nord au sud, se trouvait une autre tombe dirigée de l'est à l'ouest. Il n'y avait ni parallélisme ni symétrie entre les tombes voisines et les couches successives.

Si nous examinons maintenant les tombes en elles-mêmes, nous constatons à la fois beaucoup d'unité et une grande variété.

D'une manière générale, la tombe chrétienne de Tabarka est un espace rectangulaire limité par quatre murettes et hermétiquement fermé à la partie supérieure. Le cadavre était étendu sur le dos; le plus souvent il n'y a pas trace de cercueil ou de sarcophage.

La plupart des murettes sont constituées par des blocs à peine taillés, quelquefois par des galets de dimensions considérables, qu'un mortier assez grossier relie les uns aux autres. A plusieurs reprises, j'ai trouvé parmi les matériaux de ces murettes des fragments d'inscriptions ou même des inscriptions presque intactes : toutes sont des épitaphes païennes. Les monuments funéraires païens ont servi à construire les sépultures chrétiennes. Parfois aussi dans l'intérieur de la tombe et appuyées contre la murette, quelques tuiles, épaisses de plusieurs centimètres, sont placées de champ et forment la paroi de la cuve.

La dalle supérieure, qui ferme la tombe, se compose toujours de deux parties : la dalle proprement dite, en béton ou en mosaïque, et ce qu'on pourrait appeler les substructions, c'est-à-dire les matériaux reposant directement sur les murettes et soutenant la dalle extérieure.

Ces matériaux sont de deux sortes : ce sont, ou bien de grosses

dalles allongées et aplaties, imparfaitement taillées et pesant très lourd, tantôt en pierre calcaire, tantôt en galet d'une dureté incroyable, ou bien des tuiles en terre cuite. Ces tuiles affectent des formes diverses : tuiles carrées sans rebord avec une échancrure à chaque angle, tuiles rectangulaires dont les deux plus longs côtés sont munis de rebords, tuiles courbes. Toutes présentent ces empreintes parallèles, tracées avec les doigts dans la pâte encore molle, qui ont été déjà rencontrées si fréquemment. La disposition de ces tuiles est très variée : tantôt elles forment, au nombre de quatre ou de six, suivant leurs dimensions et suivant la longueur de la tombe, une sorte de toit continu au-dessus du cadavre ; tantôt elles alternent avec des pierres plates. Enfin, dans plusieurs tombes, deux couches de tuiles étaient superposées. Les tuiles courbes, beaucoup plus rares que les tuiles plates, étaient placées à la suite les unes des autres, leur concavité tournée dans l'intérieur de la tombe.

Au-dessus des tuiles se trouvent, en général, d'abord une couche peu épaisse de pierres concassées noyées dans un mortier très résistant, puis la dalle proprement dite, béton ou mosaïque. Sur certaines tombes, une plaque de marbre, portant l'épitaphe, est encastrée dans le béton.

Parfois la tombe tout entière est entourée soit d'une couche de béton, soit de dalles en mosaïque. Les murettes sont alors entièrement cachées ; la sépulture ressemble à un sarcophage, qui recouvre le cadavre au lieu de le contenir.

Depuis la simple tombe en maçonnerie sans ornements ni inscriptions, jusqu'aux sarcophages décorés de mosaïques. on peut reconnaître plusieurs variétés de sépultures : tombe en maçonnerie, tombe recouverte d'une dalle en béton ; tombe recouverte d'une dalle en béton avec épitaphe sur plaque de marbre ; tombe, dont la dalle supérieure est en mosaïque ; tombe en forme de sarcophage décoré de mosaïques sur toutes ses faces extérieures.

Ces diverses sépultures sont mélangées ; il est vrai que dans le petit enclos muré toutes les tombes étaient ornées de mosaïques ; mais dans le grand cimetière les types ci-dessus énumérés ont été trouvés pêle-mêle.

6° *Divers : les monuments funéraires païens ; les environs de Tabarka ; les tombeaux berbères.*

Si l'emplacement des cimetières chrétiens de Thabraca est désor-

mais connu, on ne saurait en dire autant de la nécropole païenne. M. le capitaine Rebora, sur le plan publié dans le *Bulletin des Antiquités africaines*, indique que cette nécropole se trouve à l'ouest du bordj, à l'endroit où la route de Tabarka à la Calle s'infléchit pour contourner un ravin profond. Dans l'état actuel des lieux, il n'y a aucun indice de nature à justifier cette hypothèse, ni amas de pierres tombales, ni vestiges de mausolées. Bien au contraire, les épitaphes païennes, assez abondantes à Tabarka, ont été trouvées dispersées. Quelques-unes, découvertes par les habitants actuels au moment où ils vinrent s'établir dans le pays, ont été employées comme pierres de taille, comme matériaux de construction, et sont encore enchâssées dans les murs des maisons modernes. D'autres sont éparses dans la brousse qui couvre les collines voisines de Tabarka. Douze environ se trouvent au bordj ou dans le camp français. L'épitaphe d'Aemilius Lampadarius est gravée, sur la crête d'une des plus hautes montagnes qui entourent Tabarka, dans un très gros rocher qui s'aperçoit de fort loin. Les cippes funéraires de Junia Extricata, de Manlius Felix, de C. Manlius Felix, et de C. Manlius Victor sont réunis dans un champ d'orge, autour d'un grand figuier, et exactement au pied d'une falaise rocheuse dans laquelle a été creusé un tombeau berbère.

Quelques cippes ont été transportés au lieu dit « le Lavoir des zouaves », et ont servi à construire la fontaine qui alimente le lavoir. Enfin, comme je l'ai déjà signalé, quelques épitaphes ou fragments d'épitaphes ont été reconnus parmi les matériaux dont étaient construites les tombes chrétiennes.

Il résulte de là qu'on ne peut pas déterminer actuellement l'emplacement certain de la nécropole païenne. Peut-être même y avait-il plusieurs champs de sépultures. D'autre part, je suis tenté de croire que les cippes des Manlii n'ont pas été transportés là où ils ont été découverts, à 1 kilomètre de la cité proprement dite, mais qu'il existait, en cet endroit, un cimetière de famille. D'autres épitaphes ont été trouvées dans la plaine de l'Oued-Kebir ; il est peu vraisemblable qu'elles proviennent de la ville elle-même. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que les exploitations rurales de cette contrée aient eu chacune leur nécropole particulière. Le même fait a été constaté dans les grands établissements agricoles de la Tunisie méridionale.

Ce n'est pas seulement dans la plaine ouverte et fertile de l'Oued-Kebir que se sont retrouvées des traces abondantes de l'occupation romaine. Sur les coteaux et les mamelons voisins de Tabarka, subsistent encore beaucoup de ruines ; la cité proprement dite était comme entourée de villas, de maisons de campagne. Ici un amas considérable

de pierres taillées couvre un plateau large de quelques dizaines de mètres; là surgissent de terre quelques pans de murs, le plus souvent en petit apppareil. Deux ruines, importantes, l'une par son état de conservation, l'autre, par la découverte récente d'une mosaïque très curieuse, sont situées à un demi-kilomètre environ de Tabarka, tout près de la route d'Aïn-Draham.

La première est cachée dans une touffe de figuiers vigoureux. On distingue encore trois pièces parallèles, qui étaient jadis voûtées. Les murs sont restés à peu près intacts jusqu'à la hauteur de 2 mètres. Tout l'intérieur est rempli de décombres, provenant sans doute des voûtes écroulées.

Sur la seconde ruine, dont les fondations sont encore très visibles, a été construite la ferme Godmet. Là ont été trouvés des fragments de colonnes, des chapiteaux, une moulure simple, seul reste de quelque piédestal. Au nord de ce qui me paraît représenter le principal corps de bâtiments, j'ai fait déblayer un *trifolium*. Ce *trifolium* ne faisait point partie d'une église. Les sujets représentés sur les mosaïques qui en forment le pavement n'ont rien d'ecclésiastique ni de chrétien. En outre ce *trifolium* n'a pas plus de 10 mètres de profondeur; les deux seules portes, encore visibles, se trouvent l'une à droite, l'autre à gauche de l'abside centrale, et non dans le mur qui lui faisait face. Chaque abside, à peu près demi circulaire, a 5 mètres de rayon et est ornée d'une mosaïque représentant des constructions rurales, soit un château environné de bois et précédé d'un bassin, soit une grange, soit une ferme. Les trois mosaïques et les débris du sujet central, ayant été transportés à Tunis, seront certainement décrits et reproduits dans la publication intitulée : *Collections du Musée Alaoui*. Aussi je n'insiste pas davantage sur ce point. Cet ensemble de mosaïques constituera une série complète de documents intéressants pour l'histoire de l'habitation agricole aux derniers siècles de l'empire romain.

Un peu plus loin de Tabarka, j'ai visité, dans un des ravins boisés qui aboutissent à la vallée de l'Oued-Kebir, un groupe de cavernes creusées par la main de l'homme. Ces cavernes, de forme carrée et taillées dans le roc même, s'ouvrent sur le dehors par une ouverture qui s'aperçoit de fort loin. Elles sont tout à fait analogues à celles que M. Cagnat a décrites et photographiées à Aïn-Zaga (1). Ce sont vraisemblablement des tombeaux berbères; j'en ai déjà signalé un, qui existe dans une muraille de rochers exactement au-dessus de l'endroit où ont été découverts les cippes funéraires des Manlii.

(1) *Explorations archéologiques en Tunisie*, II, p. 143 et pl. XIX.

Les inscriptions suivantes ont été recueillies par moi à Tabarka et dans les environs. Quelques-unes ont été déjà publiées; je n'ai pas hésité néanmoins à les reproduire, à cause des différences de lecture.

I. — *Inscriptions déjà publiées.*

1. Dans le village.

S GALLONI
ANVS · P · V · A
XXXIII · H · S · E

Corp. inscr. lat., t. VIII, n° 17366.

. . . . . *s Gallonianus p(ius) v(ixit a(nnis) XXXIII. H(ic) s(itus) e(st).*

2. Au cimetière civil.

D M S
MARIVS IVBA
TVS OCTAVIA
PIVS VIXIT
NNIS I MEN
VII·D·III·H·S·E

Ibid., n° 17359 :

L. 2 : C MARIVS IVBA ; l. 4 : PIVS VIXIT A ; l. 5 : NNIS · L · MEN.

D(is) M(anibus) s(acrum). Marius Jubatus Octavia(nus) pius vixit annis I, men(sibus) VII, d(iebus) III. H(ic) s(itus) e(st).

3. Dans le bordj.

M A N I
O N I S · D
ABARIS · F
VTINES V
A LV

Ibid., n° 17357 : l. 1. : M. ANI.

Manionis Dabaris f(ilius) Utine(n) s(is)? v(ixit) a(nnis) LV.

4. Dans la campagne.

L MVNATIVS
FELIX V A LX
H S EST

Corp. inscr. lat., t. VIII, n° 17361.

L(ucius) Munatius Felix v(ixit) a(nnis) LX. H(ic) s(itus) est.

5. Servant de pavé sur une place de village.

DIS M SAC
CN POPEIVs
FELIX
p{ V A XVII }
h{ E }s

Ibid., n° 17370 :

L. 2 : CN POMPEIV ; l. 4 : V·A·XVIII· ; l. 5 : néant.

Dis M(anibus) sac(rum). Cn(eus) Po(m)peius Felix (pius) v(ixit) a(nnis) XVII... (Hic) e(st) (situs).

6. Au bordj.

D M S
MARCVS
PRSCNIVS
IIRNIVS
LVCI IIIIIVS
ANIS VIXI
XXXX

Ibid., n° 17367.

D(is) M(anibus) s(acrum). Marcus Pescennius? ou *Pr(i)scenius? Ferinus? Luci(i) filius anis vix(it) XXXX.*

Le nom Pescennius semble être le gentilice le plus voisin du texte ; mais il n'existe certainement pas sur la pierre.

7. Au camp français.

D M S
L STLAC
CIVS EN
SIVS PVER
VIX·AN
////////////

Ibid., n° 17373 : l. 3 : CIVS.FAV ; l. 4 : STVS, l. 6 : ////Q.

D(is) M(anibus) s(acrum). L(ucius) Staccius? Faustus vix(it) an(nis)...

8. Dans le bordj.

D M S
SVLPICIA
MAIOR
PIA V A
X·C·V·H S E

Corp. inscr. lat., t. VIII, n° 17374.

D(is) M(anibus) s(acrum). Sulpicia Major pia v(ixit) a(nnis) XCV. H(ic) s(ita) e(st).

9. Dans le camp français.

D M S
LIVCCIVS
IVCVNDVS
PIVS V A XIX

Ibid., n° 17356 : l. 2 : LVC*il*IVS ou L·LVCIVS; l. 3 : IVCVNDVS ou LVCVIDVS; l. 4 : ///NIS XXXX.

D(is) M(anibus) s(acrum). L(ucius) Tuccius Jucundus pius v(ixit a(nnis) XIX.

10. Au lieu dit « le Lavoir des zouaves ».

D M S
TVCCIA
MARGARITA
PIA VIXIT
AN XXXV

Ibid., 17378; l. 5 : ANN XXXX.

D(is) M(anibus) s(acrum). Tuccia Margarita pia vixit an(nis) XXXV.

11. Au service des renseignements, à Aïn-Draham.

...TVRNO AVG SACR
PTIMI SEVERI PII PERTINACIS AVG
//////////////////////////ET IVLIAE DOM
FIL LVCANVS SACERDOS SATVRNI TEMPLVM
ECIT ET DEDICAVIT

Bulletin de l'Académie d'Hippone, 1887, p. 153 : l. 4 : FEL.

S[aturno] Aug(usto) sacr(um). [Pro salute Imperatoris Caesaris Lucii Se]ptimi Severi Pii Pertinacis Aug(usti) [et Marci Aurelii Antonini Augusti et Lucii Septimi Getae Augusti] et Juliae Dom[nae matris Augustorum et castrorum ?] fil(ius) Lucanus sacerdos Saturni templum..... f]ecit et dedicavit.

12. Dans une maison du village.

DIS MANIB
P TROPHIMI
ANI MEII AVG
DISP · ARC · VIC
PIVS VIX
ANN · XXXII
POMPEIA CHELIA
VIRO BENE ME
RENTI POSVIT
H S E

Corp. inscr. lat., t. VIII, n° 17335.

Dis Manib(us) P.....? Trophimiani, Me... Aug(usti) disp(ensatoris) arc(ae) vic(arii); pius vix(it) ann(is) XXXII. Pompeia Chelia viro bene merenti posuit. H(ic) s(itus) e(st).

II. — *Inscriptions païennes inédites découvertes à Tabarka ou dans les environs.*

13. Fragment en pierre noire, trouvé derrière le Quesquès.

PLVT · VARICCALAE · AVG
VS · ADVENTVS SACERDOS · TEM
SOLO SVIS SVMPTIB · FECIT ET DEDIC

Plut(oni) Variccalae Aug(usto) ? us Adventus sacerdos tem-[plum a] solo suis sumptib(us) fecit et dedic(avit).

14. Fragment en marbre, trouvé dans un gourbi du douar des Zouaoua.

IASINGV
IITATIS E
OLONIA
DIANO E

.....? ia singul[ari]..... [libera]litatis e[ximiae]..... (c)olonia..... diano et.....

15. Sur une crête rocheuse dominant Tabarka.

D M S
AEMILIVS
LAMPADA
RIVS VIX
ANN XC PM
H S E

D(is) Manibus s(acrum). Aemilius Lampadarius vix(it) ann(is) XC p(lus) m(inus). H(ic) s(itus) e(st).

Cette inscription est gravée sur le roc même, au-dessous d'un très grossier bas-relief qui représente le buste du défunt.

16. Inscription communiquée par M. Thibault, conducteur des ponts et chaussées à Aïn-Draham, et trouvée dans la plaine de Tabarka, pendant les travaux de la nouvelle route.

APORN
IA MAX
IMA PV
A XXXV

Apornia Maxima p(ia) v(ixit a(nnis) XXXV.

17. Au bureau des renseignements, à Aïn-Draham.

D M S
AVRELI
VS IAN
VARIVS
VIXIT AN
nis LXV

D(is) M(anibus s(acrum). Aurelius Januarius vixit an[nis] LXV.

18. Dans une maison du village.

D M S
BATEDI
VS·IANVA
RIVS PIVS
V·A·XXX·H·S

D(is) M(anibus) s(acrum). Batedius Januarius pius v(ixit) annis XXX. H(ic) s(itus) [est].

19. Dans une maison du village.

D M S
BOMMIV
S · VICTOR
PIVS VI
XIT ANNI
S · LXXXV
H S II

D(is) M(anibus) s(acrum). Bommius Victor pius vixit annis LXXV. H(ic) s(itus) e(st).

20. Dans une maison du village.

D M S
CESIVS PE
CVLIARIS
P V A LXXX
H S E

D(is) M(anibus) s(acrum). Cesius Peculiaris p(ius) v(ixit) a(nnis) LXXX. H(ic) s(itus) e(st).

21. Dans le village.

D M S
CESIA SV
CESSA · P
VIXIT · A

D(is) M(anibus) s(acrum). Cesia Su(c)cessa p(ia) vixit a(nnis)...

22. Dans une maison inhabitée du village.

M · CORNE
LIVS · M · F ·
AR · BASS
VS · V · A · LXX
H · S · EST

M(arcus) Cornelius, M(arci) f(ilius), Ar(nensi tribu), Bassus v(ixit) a(nnis) LXX. H(ic) s(itus) e(st).

23. Inscription trouvée dans la plaine de Tabarka, pendant les travaux de la nouvelle route et communiquée par M. Thibault, conducteur des ponts et chaussées, à Aïn-Draham :

SEXTVS EV
MENIVS FE
LIX · L · F ·
ARNESIS·A
NN · V · LV

Sextus Eumenius Felix, L(ucii) f(ilius), Arne(n)sis, ann(is) v(ixit) LV.

24. Dans les décombres du Bordj-Messaoudi (fort Génois). Gravure très fruste.

D M S
IALINSAX (*sic*)
PIVS VIC
XIT ANNIS
XXXV
H S E

D(is) M(anibus) s(acrum).? pius vicxit annis XXXV. H(ic) s(itus) e(st).

25. Dans le village.

DIS MANIBVS
QVITVS IVLIVS
ROGATVS V
ANNIS LV

Dis Manibus. Qui(n)tus Julius Rogatus vix(it) annis LV.....

26. Nécropole des Manlii, à 1 kilomètre de Tabarka.

D M S
IVNI EX
TRICA
VIXIT AN
NIS LXX
H S E

Lorsque j'ai examiné la pierre, je n'ai pas cru trouver assez de distance entre IVNI et EX pour y intercaler deux lettres. C'est pourquoi je lis :

D(is) M(anibus) s(acrum). Juni[a] Extrica[ta] vixit annis LXX. H(ic) s(ita) e(st).

27. Nécropole des Manlii, à 1 kilomètre de Tabarka.

D M S
MANLIV
LIX PIVS P
EORVM V
LXI H

D(is) M(anibus) s(acrum). Manlius [Fe]lix pius p[ater] eorum v[ixit annis] LXI. H(ic situs est).

28. Nécropole des Manlii, à 1 kilomètre de Tabarka.

D M S
C·MANLIVS
FELIX PIVS
VIX·AN·XVIII
H S E

D(is) M(anibus) s(acrum). C(aius) Manlius Felix pius vix(it) an(nis) XVIII. H(ic) s(itus) e(st).

C'est sans doute un fils du précédent.

29. Nécropole des Manlii, à 1 kilomètre de Tabarka.

D M S
C MANLIVS
VICTOR
NEPOS IVI
IAE VIXIT A
NIS XV H S E

D(is) M(anibus) s(acrum). C(aius) Manlius Victor nepos Juliae vixit annis XV. H(ic) s(itus) e(st).

Peut-être faut-il lire *Juniae*; en ce cas ce jeune homme était le petit-fils de Junia Extricata (nº 26).

30. Dans la campagne, au-dessus du village.

PLOTIA C·L·
QVARTA
V·PIA·A XLV
H S E

Plotia, C(aii) l(iberta) Quarta v(ixit) pia a(nnis) XLV. H(ic) s(ita) e(st).

31. Fragment trouvé dans la campagne, non loin du village.

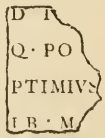

D(is) M(anibus) s(acrum)? Q(uintus) Po[mponius ?]... ptimius...

32. Dans une maison particulière du village.

DIS M S
QVINTA
▨A PIA
VIXS A
XXXX

Dis M(anibus) s(acrum). Quinta(n)a pia vixs(it) a(nnis) XXXX.

33. Dans une maison particulière du village.

C · SILIC
C · F · AR
C V I V S
H S

C(aius) Silic(ius), C(aii) f(ilius), Ar(nesis) [Ar]gutus ?... H(ic) s(itus) [est].

34. Fragment trouvé en dehors du village, à l'entrée de la plaine de l'Oued-Kebir.

D M S
L TVCCIVS HO
ON

D(is) M(anibus) s(acrum). L(ucius) Tuccius Ho(noratus ?).

35. Inscription très fruste trouvée près du bordj.

DIS M ▨
SAC▨M
VE▨ED▨ ICORI
VIXIT ANN LXV

Dis M(anibus) sac(ru)m. Verledia ? Victoria ? vixit ann(is) LXV.

36.

CORNELIA
M · f · VICTO
RIA · PIAIATA
▨C / A · I · M
VII · D · XIII · H · S ·

Cornelia, M(arci) f(ilia) Victoria, P... ata ? vicx(it) a(nno) I, m(ensibus) VII, d(iebus) XIII. H(ic) s(ita) e(st). S(it) t(ibi) t(erra) l(evis); o(ssa) t(ua) b(ene) q(uiescant).

37.

S A T V R
NINA · P ·
VIXIT · AN
NIS · II · HIC
SITVS EST *(sic)*

Saturnina p(ia) vixit annis II. Hic situs (pour *sita*) *est.*

38.

dis MAN · SAC
? *v* ETTIVS
ARN

[*Dis*] *Man(ibus) sac(rum)*... [*V*]*ettius* [? *f(ilius*] *Arn(ensi)*...

39-40. Deux fragments trouvés dans la même tombe chrétienne, et qui peuvent se rejoindre.

L I — SSI
R I V X
F — VIXIT
AN *ni* S XIII
H — S E

Li...ssi...ri ux.... vixit an(nis) XIII. H(ic) s(itus ou *ita) e(st).*

41.

d m S
? IA · RED
pi A VIXIT
ann. X X X V

[*Dis Manibus*] *s(acrum)* ... *ia red*[*ita*?] [*pi*]*a vixit* [*annis*] *XXXV.*

42-43. Deux fragments trouvés non loin l'un de l'autre et pouvant se rejoindre.

MI — N
CM — VI
SIL — NIS
XIT A *n* — E
LXI *s*

Mi... cm... n sil... vixit a[*n*]*nis LX. H(ic)* [*situs*] *e(st).*

44. Fragment.

45. Dans la brousse, près du lieu dit le Lavoir des zouaves, inscription très effacée :

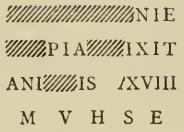

...nie ? pia [v]ixit an[n]is LXVIII ou *XVIII, m(ensibus) V. H(ic s(ita) e(st).*

46. Au camp français (fouilles de M. le capitaine Dautheville). Fragment d'une inscription impériale en l'honneur de Septime Sévère.

...Se]veri..... Ar]abi[ci.

47. *Ibidem.*

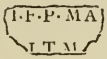

J. Toutain.

STATUETTES EN TERRE CUITE

DÉCOUVERTES

PRÈS DE SIDI-ATHMAN-EL-HADID ET A CARTHAGE

Rapport de M. Salomon Reinach
sur des
communications de M. le lieutenant Tantôt et du P. Delattre.

I

Le dessin joint à cette notice reproduit une des plus intéressantes figurines en terre cuite qui aient encore été exhumées en Tunisie. Voici les renseignements que fournit au sujet de sa trouvaille M. le lieutenant Tantôt, du 4e régiment de zouaves : « Cette statuette a été découverte près de Sidi-Athman-el-Hadid, localité située au sud-ouest de Mater, à 250 mètres environ à l'ouest de la *koubba*; elle ne se trouvait pas à plus de $0^{m},15$ sous terre. Elle est faite de terre rougeâtre et creuse à l'intérieur. Sur le terrain où elle a été rencontrée, il n'existe aucune trace de construction, mais quelques fragments de poterie en terre rougeâtre. Les Arabes auraient déja trouvé, sur le même terrain, deux morceaux de statuettes semblables à celle-ci; ils n'ont pu me les montrer, leurs enfants les ayant cassés ou perdus. J'ai recueilli dans le même champ, et avec la statuette, une inscription funéraire chrétienne, dont j'ai joint la photographie à mon rapport de l'année dernière. Les Arabes prétendent qu'il a déjà été découvert, dans ce terrain, un buste d'homme, taillé dans une pierre blanche (probablement du marbre); cet homme ne portait pas de barbe, mais une moustache (?). Sur le monticule au pied duquel est bâti le *fondouk* de Sidi-Athman, il existe plusieurs colonnes en marbre, de grosses pierres taillées, des moulins. »

Le groupe de Sidi-Athman a sans doute été modelé à l'époque de la domination romaine, mais le motif qu'il reproduit est un sujet grec, traité dans le style et dans l'esprit des terres cuites puniques. Le rapprochement, déjà plusieurs fois indiqué, entre les terres cuites de l'Afrique et celles de la Gaule, s'impose ici avec une évidence particulière, la figure de Vénus Anadyomène, portant ses deux mains à

ses cheveux, étant de celles que les coroplastes gaulois ont le plus souvent traitées. La déesse est représentée toute nue, avec cette indication réaliste du sexe que l'art grec a presque toujours évitée, mais dont l'art grossier des Gallo-Romains offre tant d'exemples ; l'étroitesse de la poitrine est un autre trait commun de la Vénus de Sidi-Athman avec les figurines gauloises analogues, tandis que le creusement de la pupille des yeux rappelle les statuettes de style indigène trouvées à Carthage [1]. De part et d'autre de la coquille, on distingue le buste de deux Génies mâles, émergeant à moitié des flots de la mer, et paraissant soutenir la déesse. Ce sont là sans doute des Génies marins, participant de la nature des Tritons et de celle des Satyres. Sur deux sarcophages du Louvre, où est représentée la naissance de Vénus [2], on voit la déesse émergeant des flots et soutenue de part et d'autre par un Centaure ; l'un d'eux montre la déesse nue, accroupie dans une coquille. Ailleurs, par exemple sur un bas relief déjà publié dans les *Admiranda Romae* et par Montfaucon [3], Vénus paraît nue, assise dans une coquille et portée par deux Tritons, dont les queues, épanouies en éventail, supportent deux Amours. Le plus ancien monument de cette classe a été découvert il y a quelques années à Rome [4] : c'est une Aphrodite drapée, soutenue par deux

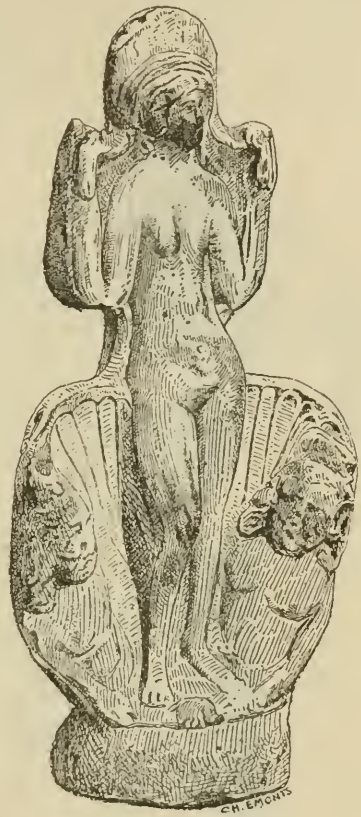

[1] Cf. *Bull. archéol. du Comité*, 1886, pl. II.

[2] Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 224, nos 384, 443.

[3] Montfaucon, *Antiq. expliquée*, t. I, pl. 99, 5. — Bernoulli (*Aphrodite*, p. 403) se demande si ce bas-relief est identique à celui que donne Braun, *Zwölf Basreliefs*, vignette 2 *ad tab.* X ; la comparaison des gravures ne laisse aucun doute à cet égard. Ce bas-relief est encore à Rome au palais Mattei (Matz et Duhn, *Antike Bildwerke in Rom*, t. II, n° 2893).

[4] *Bullettino di archaeologia comunale*, 1887, pl. XV-XVI.

Nymphes qui la retirent de l'onde, dans le style encore sévère du ve siècle[1]. La terre cuite de Sidi-Athman est, à notre connaissance, le premier groupe en ronde bosse que l'on ait signalé dans la nombreuse série des compositions antiques relatives à la naissance de Vénus[2].

II

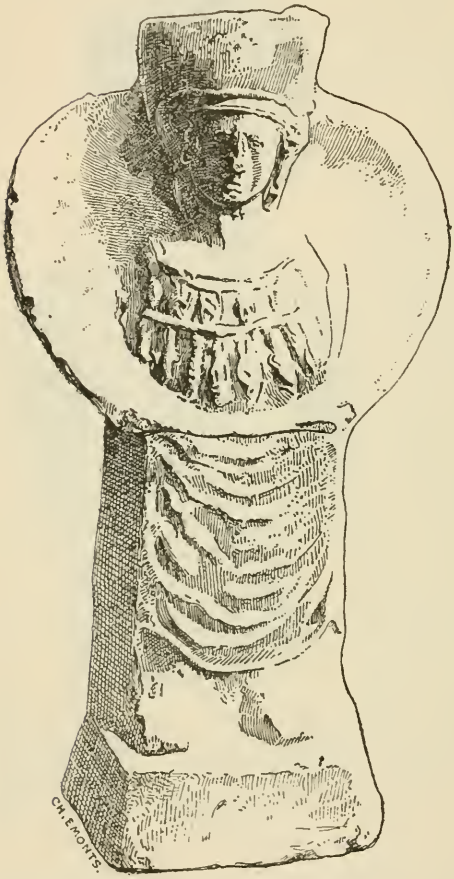

Aux statuettes en terre cuite de style et de fabrique indigènes qui ont été découvertes dans la nécropole de Byrsa, par le R. P. Delattre[3] vient s'ajouter une curieuse figurine, haute de $0^m,18$, que le même archéologue a recueillie au cours de ses dernières fouilles. La note transmise au Comité ne donne pas de renseignements sur les circonstances de la trouvaille; notre correspondant se contente d'indiquer que la terre de la statuette est rouge et qu'elle provient de la nécropole punique. Ce nouveau spécimen se distingue par un détail intéressant le vêtement qui se déploie en coquille autour de la partie supérieure de la figurine. Il faut peut-être y voir une imitation inintelligente et grossière du type d'Aphrodite sortant d'une coquille, qui se rencontre quelquefois dans les

[1] Explication inédite due à M. Benndorf.
[2] Voir Stephani, *Compte rendu de Saint-Pétersbourg pour 1871*, p. 78 et s.
[3] *Bull. archéol. du Comité*, 1891, p. 157, pl. XII, XIII.

terres cuites grecques[1]. L'immobilité de la statuette ne permet guère de supposer que le coroplaste ait voulu donner l'idée d'une draperie flottante, gonflée par le vent; cependant, comme ce dernier motif est fréquent dans les figurines grecques italiennes[2], il est possible que le modeleur carthaginois l'ait imité sans se rendre un compte exact de ce qu'il signifiait. Comme les statuettes gauloises, celles qui proviennent des nécropoles puniques offrent de fréquents exemples de ces contre-sens dans la reproduction de motifs et d'attitudes dont l'imitateur n'a pas pénétré le sens[3].

Salomon Reinach,
Membre du Comité.

[1] Par exemple dans un spécimen de l'ancienne collection Durand, Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 605, n° 1343. Cf. Bernoulli, *Aphrodite*, p. 326; Stephani, *Compte rendu de Saint-Pétersbourg pour 1871*, p. 66.

[2] Par exemple *Nécropole de Myrina*, pl. V, VI.

[3] Cf. *Catalogue sommaire du Musée de Saint-Germain*, p. 115, n° 2549°.

RAPPORT DE M. ALEXANDRE BERTRAND

SUR DES

Communications de MM. Merlet et Autorde.

I

Le rapport envoyé par notre collègue M. Lucien Merlet sur les fouilles exécutées aux *champtiers de Loché et de Montaury*, communes de Thivars et de Ver-lès-Chartres (Eure-et-Loir), au sujet desquelles M. Merlet sollicite l'avis du Comité et une nouvelle subvention, méritent d'attirer notre attention, et les fouilles d'être encouragées, comme le demande la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Au mois de novembre 1890 la Société fut informée qu'un terrassier, en fouillant un champ situé au champtier de Loché, près de Thivars, à 8 kilomètres de Chartres, amenait de nombreux fragments de mosaïques, des poteries anciennes, des tuiles à rebords, etc. Déjà des découvertes de monnaies mérovingiennes, de fragments d'amphores, avaient été faites dans le même terroir. Le bureau de la Société alla visiter le champ que l'on fouillait en ce moment et constata l'existence, sur place, d'un amas considérable de tuiles et de poteries qui avaient été abandonnées comme sans valeur. Déjà cinq voitures de pierres avaient été extraites du sol. Jugeant qu'il avait dû exister en cet endroit des substructions importantes, les délégués de la Société s'adressèrent au propriétaire, M. Em. Labiche, sénateur, et obtinrent de lui la permission de continuer les fouilles dans un intérêt scientifique.

Deux membres de la Société, MM. Tachot, maire de Thivars, et l'abbé Aubin, curé de la paroisse, voulurent bien se charger, sous la direction de M. Merlet, de surveiller les ouvriers. Un autre membre de la Société, M. Buisson, ancien conducteur des Ponts et chaussées, consentit à donner aux terrassiers les instructions sur la marche qu'ils devaient suivre. Le succès était ainsi assuré. Le résultat fut la découverte d'une piscine octogonale dont M. Merlet envoie un excellent plan, piscine entourée d'une autre pièce oblongue, malheureuse-

ment déjà en partie détruite par les premiers terrassiers. Le conduit de briques qui servait à l'écoulement des eaux était, au contraire, intact. Les fouilleurs purent également constater que les murs sur l'alignement de la pièce oblongue entourant la piscine se prolongeaient sur une largeur d'environ 30 mètres, bien qu'avec des lacunes causées par les fouilles précédentes. A cette distance de 30 mètres, une autre salle existait dont les fondations étaient presque intactes et qui se terminait en cul-de-four.

L'hiver arrêta cette première campagne de fouilles dont la Société archéologique avait fait tous les frais. L'argent d'ailleurs manquait. C'est alors que la Société fit appel au concours de M. le Ministre de l'Instruction publique. Il était évident que l'on était sur l'emplacement d'une ancienne villa gallo-romaine d'une sérieuse importance. Un grand nombre de fragments de vases dits *samiens*, une quinzaine d'épingles en os, un fragment de statue en marbre, deux plaques de ceinturon, des traces de peinture, un anneau disparu que l'on disait d'or, ne pouvaient laisser aucun doute à cet égard. Grâce à la subvention accordée par M. le Ministre, les fouilles furent reprises au

mois de septembre 1891. Les soubassements de nouveaux murs furent découverts çà et là; puis dans l'axe de la piscine et y conduisant une chaussée empierrée de 1 mètre de large sur 27 mètres de long aboutissant à une salle presque carrée et près de cette chaussée un puits de 2 mètres d'ouverture, de 9 mètres de profondeur, construit en gros *ladères* mis à côté les uns des autres sans aucun mortier, ce qui semble indiquer une assez haute antiquité. A la profondeur de 9 mètres, niveau de la rivière, le puits était inondé. La partie supérieure était remplie de déblais mêlés de cendres : mais point d'ossements, ce qui éloigne l'idée d'un puits funéraire. En revanche, dans la partie la plus profonde, ont été recueillies deux petites haches en jade très bien conservées, témoignage incontestable de l'ancienneté du puits et un peu au-dessus un peigne en os dans sa gaine, de la plus belle conservation, et une cuiller[1] aux bords guillochés, sur laquelle

[1] M. Merlet ne nous dit pas si cette cuiller est en argent ou en bronze.

est gravé un poisson très bien dessiné. M. Merlet en conclut, avec raison, que cette cuiller a une origine chrétienne.

Le peigne paraît bien dater de la même époque. On ne peut guère en douter en présence de la découverte à quelque distance, dans les limites de la villa, de deux autres peignes sur l'un desquels ont été gravés à la pointe, grossièrement, il est vrai, deux chrismes parfaitement reconnaissables et un monogramme qui doit représenter le nom du propriétaire, évidemment un chrétien, peut-être nouveau converti, et dont le peigne devait être un ustensile de famille — antérieur à sa conversion.

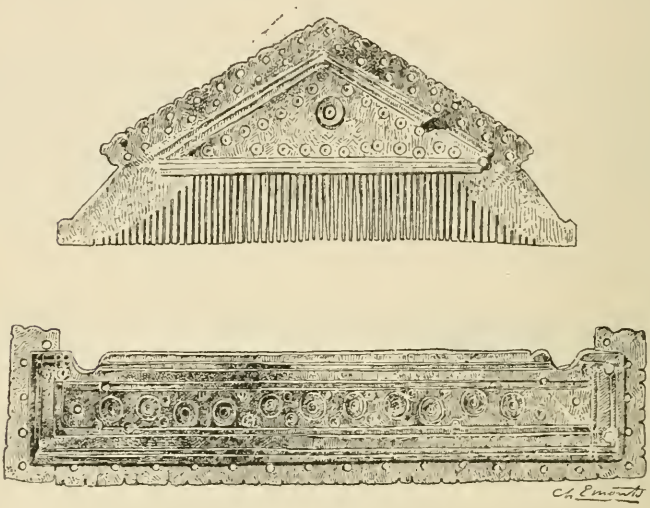

Notre collègue assigne ces objets au IVe siècle. Il serait peut-être plus prudent de les faire descendre jusqu'au Ve. Il croit voir, timidement, il est vrai, dans le monogramme le nom d'AVRVS qu'il rapproche de la dénomination du champtier, dit de *Montaury*. Il ne faudrait pas trop s'arrêter à ces conjectures.

Quelques autres objets de moindre importance sont sortis de terre dans le courant des fouilles. M. Merlet promet d'en dresser la liste quand les fouilles seront terminées. La Société archéologique d'Eure-et-Loir sollicite à cet effet une nouvelle allocation. Nous la croyons très justifiée, mais en attendant le rapport définitif, nous pensons qu'il est utile de publier le dessin de l'un des deux peignes qui, dans leur état de conservation, constituent une véritable rareté.

Le plan de la villa et le rapport de M. Merlet seraient en attendant déposés à la bibliothèque du Musée de Saint-Germain.

II

L'existence de souterrains-refuges et de silos dans un certain nombre de nos départements nous a été depuis longtemps signalée. Le département de Tarn et-Garonne, en particulier, en contient un grand nombre sur lesquels feu notre correspondant M. Devals aîné a attiré notre attention, il y a plus de vingt ans [1]. Jusqu'ici nous n'en connaissions pas dans la Creuse. Nous devons savoir gré à M. Autorde, d'avoir étudié, avec le soin qu'il y a mis, le souterrain-refuge de la Ribière ainsi que les silos y attenant. Bien que faite un peu de seconde main, d'après les renseignements donnés par le propriétaire du terrain, la description est claire et, ce semble, minutieusement exacte.

« Le souterrain, nous dit l'explorateur, est ouvert tout entier dans le tuf. Ce tuf, moins résistant à sa partie supérieure, le devient davantage au fur et à mesure que l'on avance en profondeur; les parties les plus basses atteignent même une dureté qui approche de celle de la pierre. Les galeries, dans leur plus grande élévation, ont 2 mètres de hauteur environ; elles sont voûtées en plein cintre. Du point le plus élevé des galeries à la surface du sol, la distance est de $2^{m},70$, en moyenne. Dans l'épaisseur de cette couche, la terre végétale figure pour 1 mètre, le tuf pour le surplus. La largeur des galeries, autant qu'on en peut juger par le peu de points où il est possible de pénétrer, varie de $0^{m},70$ à $1^{m},30$. Il est aisé de reconnaître au premier aspect que les auteurs du souterrain n'avaient pas eu simplement l'intention de se ménager en toute hâte un refuge, sans souci de la perfection du travail. Nous sommes en présence d'une œuvre de longue haleine, à l'exécution de laquelle il paraît bien qu'ils ont apporté tous leurs soins. Les parois et les voûtes portent en longs traits la trace des pics; mais les rugosités ont été enlevées par une opération de ravalement. J'ai

[1] Voir en particulier *Une habitation troglodytique à Léojac* (extrait de la *Revue du Midi*), par Devals aîné; *Habitation troglodytique des Proats-hauts* (même commune), par le même; *Les habitations troglodytiques*, lettre à M. le Dr Noulet, de Toulouse, par Devals aîné, Montauban, 5 mars 1870; *Répertoire archéologique du département de Tarn-et-Garonne*, par Devals aîné, 1873, où M. Devals ne relève pas moins de cent soixante habitations troglodytiques.

même été frappé, ajoute M. Autorde, par le polissage de la paroi placée sous une des niches que j'ai pu examiner à loisir. »

M. Autorde croit qu'à une certaine époque la partie du souterrain la plus voisine de l'entrée primitive s'était éboulée, ou du moins avait menacé ruine. Cette partie du couloir est, en effet, aujourd'hui comblée, non pas de terre, mais de pierres assez semblables à des moellons, et les pierres n'y ont pas été jetées en tas, mais disposées avec symétrie une à une, avec la précaution de garnir les vides à l'aide de terre rapportée.

Malheureusement aucun objet façonné de main d'homme n'a jusqu'ici été découvert dans les galeries. Il est donc impossible de déterminer, même approximativement, la date à laquelle ces galeries ont été ouvertes. Il n'en était pas moins utile de constater leur existence et il est probable qu'elles sont contemporaines des galeries du Tarn-et-Garonne qui sont fort anciennes (1).

Le long du souterrain, mais ne paraissant pas faire partie intégrante avec lui, existent un certain nombre de silos creusés avec le même soin. « Ce sont, nous dit le rapport, de vastes excavations, de forme parfaitement régulière, rappelant celle d'un œuf peu allongé. La partie la plus effilée était la plus rapprochée du sol. La hauteur de ces silos variait entre $1^{m},60$ et $2^{m},50$. Le plus grand axe dans le sens de la largeur atteignait de $1^{m},30$ à $2^{m},30$. L'orifice de ces silos était fort étroit et d'une forme circulaire si parfaite, que, suivant l'expression du propriétaire qui a assisté à leur découverte, on l'aurait cru tracée au compas. Une pierre plate, surmontée de plusieurs autres de plus en plus étroites, formant pyramide, les recouvrait. On ne saurait imaginer rien de plus disparate que le contenu des silos. Dans le fond se rencontrait d'abord une couche de cendre et de charbon; le surplus du contenu semble avoir été jeté pêle-mêle et au hasard avec la terre qui les remplit. Voici l'énumération des différentes catégories d'objets dont la présence a été constatée : des débris de poteries en terre plus ou moins grossières, les uns provenant de vases faits à la main, les autres de vases travaillés au tour, portant des moulures, et sur quelques-uns des empreintes de pouce symétriquement disposés pour former ornement, des os et des dents d'animaux, plusieurs d'assez grande dimension (on croit avoir reconnu une mâchoire de sanglier), des rondelles en terre cuite, des tuiles à rebords, des morceaux de moulins à bras, du granit vitrifié, une

(1) Comme le prouve le caractère des nombreuses poteries qui y ont été recueillies. (Voir Devals aîné, *Une habitation troglodytique à Léojac.*)

grande quantité d'une sorte d'argile très fine, de couleur rose, très onctueuse, sans doute sous l'influence de l'humidité et s'en allant au toucher en une poussière impalbable.

« Deux autres objets se sont encore rencontrés dans les silos, mais chacun en unité seulement, une hache en pierre polie de schiste, lourde de forme et travaillée sans art. Enfin la partie médiane parfaitement reconnaissable d'une hache de bronze. »

Tous ces détails sont intéressants, mais nous n'avons, pas plus que pour les galeries, les éléments nécessaires à la fixation d'une date précise. Il est toutefois probable que les silos comme les galeries remontent à une époque antérieure à l'époque romaine; ils ont peut-être servi à plusieurs reprises et jusqu'au moyen âge aux populations de la contrée.

Je propose le dépôt du mémoire et des plans à la bibliothèque du Musée de Saint-Germain.

Al. Bertrand,
Membre du Comité.

DÉCOUVERTE

D'UNE SÉPULTURE MÉROVINGIENNE

A BOURGES

Communication de M. Buhot de Kersers.

Le 5 décembre 1891 des ouvriers en creusant les fondations d'un caveau dans le cimetière des Capucins, à l'est de la ville, trouvèrent une forte dalle recouvrant un sarcophage de pierre. Ils avertirent la municipalité, qui fit dès lors surveiller les travaux et prit les mesures nécessaires pour que la sépulture fût enlevée intacte et observée avec soin. Plusieurs membres de la Société des Antiquaires du Centre purent assister aux travaux et je suis à même aujourd'hui de donner sur cette sépulture les détails les plus complets.

Le sarcophage, en pierre de Meillant ainsi que son couvercle, provient d'anciens monuments romains et a subi, pour son usage funéraire, une retaille grossière à la pioche; il contenait un cercueil en plomb, dont la fabrication est analogue à celle des cercueils romains en plomb de la Normandie : les extrémités sont relevées et les côtés rabattus sur les longs pans. Le couvercle emboîtait la caisse de plomb; ses côtés sont rabattus d'environ $0^{m}.04$. Les soudures, s'il en a existé, sont très altérées.

Entre le couvercle de pierre et celui de plomb étaient déposés plusieurs objets : une pique en fer avec sa hampe de bois, un couteau dans sa gaine et diverses petites bandes de fer perlées; nous aurons à décrire ces objets.

Dans le cercueil lui-même était le squelette, intact et bien conservé; c'est celui d'un homme encore jeune, de $1^{m},80$ de taille, à la puissante ossature. On n'a trouvé dans le cercueil aucun bijou ni ornement, sauf une assez grande ampoule de verre inclinée près de la tête et à sa gauche. Les tissus organiques avaient formé au fond de la bière un lit de matière rougeâtre sur lequel on distinguait quelques parcelles de tissu et l'empreinte d'une toile assez fine et bien tissée.

Enfin, en dehors du sarcophage de pierre et à $0^{m},25$ des pieds, on a trouvé au même niveau, $3^{m},50$ de profondeur, un vase de grandes dimensions en terre rouge, de fabrication romaine assez grossière.

Tous ces objets ont été déposés au Musée de Bourges.

La lance est en fer, de $0^m,43$ de longueur environ, quadrangulaire, renflée, les faces évidées à la partie la plus large, mais terminée à la pointe par une pyramide carrée pleine. La partie rapprochée du manche est ronde et rétrécie. Elle est fixée à la hampe par un manchon dans lequel passent aussi deux éclisses de fer, terminées du côté de la pointe par deux têtes de chien ou de lion en bronze de travail grossier mais reconnaissable.

La hampe elle-même, complète quoique brisée en plusieurs tronçons, est ornée de nodosités simulées et chaque nœud est garni d'un clou de bronze; cette tige, longue de $0^m,90$ et prise dans un plus gros morceau, paraît avoir été de frêne, les nodosités n'y sont donc pas naturelles, mais réservées; elles sont disposées à peu près symétriquement.

Le couteau, à douille rectangulaire et à un seul tranchant, est dans une gaine en bois. Celle-ci avait l'ouverture garnie d'os ou d'ivoire et maintenue par une virole d'une mince lame de bronze ornée à la face extérieure d'une sorte de fenestrage découpé; chaque ouverture carrée était surmontée d'un petit cintre en fer à cheval.

Cette arme et ses annexes ont l'aspect mérovingien.

En outre, de petites bandes droites ou cintrées paraissent formées d'étroites plaques de fer traversées par de nombreux clous de fer à têtes rondes dont on voit les pointes sur l'autre face; on y distingue une croix gammée, c'est-à-dire à extrémités repliées à angle droit. Une maladresse d'ouvrier, lors de la première ouverture du sarcophage de pierre, n'a pas permis de constater la disposition primitive de ces objets, qui étaient vers le milieu de la tombe; on en est réduit à y voir un ornement fixé sur un ceinturon ou baudrier, peut-être sur un plastron de cuir. L'absence de toute armature exclut la pensée d'un bouclier; l'absence de boucle repousse l'idée de ceinture. Ces ornements sont donc d'une interprétation difficile.

La fiole de verre au col étroit, amincie par les deux bouts, a la forme de deux cônes se touchant par la base; elle a environ $0^m,28$ de long et ne porte trace d'aucun dépôt.

Le grand vase en terre se rapproche de la forme et de la dimension d'une amphore à deux anses, sauf que la partie inférieure est terminée, non en pointe, mais par un pied étroit sur lequel elle peut tenir.

Les caractères de cette sépulture sont donc assez vagues; cependant on y trouve réunis des dispositions romaines et des indices d'une date sensiblement postérieure. La direction du sarcophage du sud au

nord, l'absence de tout emblème chrétien, la présence de l'ampoulle à eau lustrale, le voisinage de l'amphore qui a pu contenir le vin du viatique paraissent indiquer une sépulture payenne ; l'emploi des matériaux de monuments romains pour la fabrication du sarcophage, la présence du couteau, la grossièreté du travail, forcent de faire descendre cette sépulture jusqu'au Ve ou au VIe siècle.

On sait que les usages et les apparences romaines ont persisté très tard dans notre pays où nulle conquête durable ne les a modifiés violemment. Cette sépulture paraît justement appartenir à ces époques indécises, dont nous avons bien peu de vestiges. Elle nous a donc paru mériter d'être signalée avec quelque détail au Comité.

La Société des Antiquaires du Centre dans son prochain volume se propose de publier une description aussi exacte que possible de la découverte et des objets qu'elle a fournis.

Buhot de Kersers,
Membre non résidant du Comité.

INSCRIPTION SUR UNE LAME DE BRONZE

TROUVÉE A MANDEURE (DOUBS)

Communication de M. Héron de Villefosse, membre du Comité.

M. Cl. Duvernoy, l'un des membres les plus actifs et les plus zélés de la Société d'Émulation de Montbéliard, m'a écrit à la date du 23 février, une lettre dont je demande la permission de soumettre quelques lignes au Comité d'archéologie.

Il s'agit des fouilles de Mandeure (Doubs) :

« Nous faisons toujours de temps à autre quelques nouvelles découvertes à Mandeure. L'an dernier, au mois d'octobre, un individu de Mathay a mis au jour à 40 mètres environ du pont romain, un petit caveau funéraire rempli de poteries. Nous avons pu recueillir une vingtaine de vases encore intacts; le reste était en pièces. Quelques vases, cinq ou six, avaient été vendus à des particuliers. C'étaient en général des urnes de petite dimension, en terre blanche commune ; elles contenaient des cendres mêlées à la terre et quelques fragments d'os calcinés. Tout au fond du caveau était un petit lion en terre cuite bien conservé et une *inscription en bronze dont je vous envoie le*

calque. Il est assez curieux de constater que cette même inscription a déjà été trouvée dans deux localités, à Avenches et dans un village dont le nom m'échappe. Le nouvel exemplaire de Mandeure est le mieux conservé des trois. »

Cette inscription que reproduit la figure ci-dessus est, en effet, identique à deux autres du même genre, découvertes l'une à Avenches

et l'autre au village de Baumotte-lez-Pin (Haute-Saône). On la lit sur une lame de bronze terminée à droite par un renflement. Les caractères, placés sur une seule ligne, sont découpés à jour et occupent le milieu du monument qui mesure en longueur $0^m,187$. Sa largeur est de $0^m,02$; à l'extrémité droite cette largeur est de $0^m,05$.

Les deux premiers exemplaires connus du même texte ont été gravés en 1881 dans la *Revue des Sociétés savantes*[1], accompagnés d'un article explicatif de M. Auguste Castan, membre non résidant du Comité des travaux historiques. Ces deux exemplaires étaient tous deux mutilés; heureusement le hasard, qui est quelquefois intelligent, avait conservé des parties différentes de l'un et de l'autre de sorte qu'ils se complétaient mutuellement. Néanmoins le nouvel exemplaire de Mandeure, étant intact, devient le plus intéressant et le plus digne d'être signalé à l'attention des correspondants du Comité.

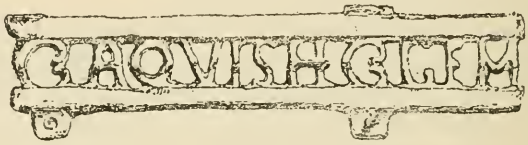

Inscription trouvée à Beaumotte-lez-Pin.

Inscription trouvée à Avenches.

Les lettres HEL sont liées; le E est appliqué contre le montant de droite du H qui lui sert de haste verticale; le L est formé par le prolongement de la barre inférieure du E après un petit cran qui indique la longueur normale de cette barre.

M. Castan doutait de l'existence du F final; sur l'exemplaire de Mandeure cette lettre est très visible. Il devient donc certain que Ge-

[1] 7e série, t. IV, p. 231 et 232.

mellianus est le nom de l'industriel qui fabriquait ces lames ajourées, *Gemellianus f(ecit)*; le nom géographique qui précède, *Aquis Hel(veticis)*, est celui de la ville où il demeurait.

Cette localité est aujourd'hui Baden près de Zurich, dont les habitants sont mentionnés dans une inscription romaine, *vicani Aquenses* [1]. C'est aux environs du site antique des *Aquae Helveticae* qu'a été découvert en 1633 le fameux trésor d'argenterie de Wettingen [2].

Deux signes séparatifs sont placés, l'un avant le mot AQVIS, l'autre après les trois lettres HEL, qui sont liées. A ces deux signes correspondent, sur les bords extérieurs de la lame de bronze, deux petites pattes rectangulaires qui devaient servir à fixer cette lame sur un fond plein. Les signes séparatifs ont la forme d'un O dont la convexité droite porterait un double bourrelet à sa partie médiane, ou plutôt la forme d'un torques fermé dont les deux extrémités, munies chacune d'un tampon circulaire et aplati, seraient rapprochées l'une de l'autre. A l'extrémité droite de la lame la partie évasée est ornée, au-dessus et au-dessous de l'inscription, d'un fleuron découpé à jour qui a l'apparence d'un S couché.

Les dessins des deux premiers exemplaires incomplets présentent avec le dessin de la lame en bronze de Mandeure quelques petites différences dans la forme des lettres et des signes séparatifs, mais ces différences sont probablement dues à l'interprétation des dessinateurs. Si on avait sous les yeux les originaux des trois exemplaires il est très probable que ces différences disparaîtraient et qu'on aurait la certitude que ces trois exemplaires sont sortis du même moule. C'était la marque de fabrique d'un industriel qui vendait aux baigneurs d'*Aquae Helveticae* des objets dont, pour le moment, il est difficile d'indiquer la nature et la forme.

Ant. Héron de Villefosse,
Membre du Comité.

[1] Mommsen, *Inscr. Helvetiae*, n° 241. Cf. Tacite, *Hist.*, I, 67.
[2] Keller, *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, t. XV, p. 133-135, pl. XIII-XIV.

NOTE

SUR DES

INSCRIPTIONS DU MOYEN AGE

RÉCEMMENT DÉCOUVERTES A BAR-LE-DUC

Communication de M. Maxe-Werly, correspondant du Comité, à Bar-le-Duc.

Dans le courant du mois de mars 1890, un maçon travaillant à la réfection d'une maison située à Bar-le-Duc, rue du Tribel, découvrait, en déplaçant le linteau d'une petite fenêtre, une dalle en pierre de Meuse, que malheureusement son pic atteignit et mutila en deux endroits. La couche de mortier qui la recouvrait en partie, laissant apercevoir sur quelques points des traces de lettres gothiques et d'ornements en relief, le propriétaire s'empressa aussitôt de nettoyer cette dalle, sans prendre toutes les précautions que réclamait une aussi délicate opération; bientôt, dégagée de la croûte blanchâtre dans laquelle elle avait été noyée, cette pierre se transforma sous ses yeux en un tableau sculpté aussi remarquable par l'élégance de la composition que par l'habile exécution de l'inscription (voir pl. XX).

Ayant acquis pour le Musée de Bar ce petit monument si digne d'y prendre place, je vais essayer de faire ressortir l'intérêt qu'il présente pour l'histoire de trois familles nobles du Barrois.

Sculpté dans un bloc de $0^{m},51$ de haut sur $0^{m},35$ de large, au milieu d'un cadre taillé en biseau d'environ $0^{m},30$ d'épaisseur, le tableau qu'offre cette dalle sculptée présente deux sujets d'étude bien distincts; dans le haut une scène à plusieurs personnages, puis, au-dessous, une inscription de dix lignes; le tout enfermé entre deux colonnettes très étroites, avec bases et chapiteaux, ceux-ci surmontés d'une petite statuette nue, ainsi que le montre la colonnette de droite, encore bien conservée. Au bas du tableau court une plinthe ornée de rinceaux à ses extrémités, présentant au centre un vase à la panse godronnée dont deux animaux fantastiques, sortes de reptiles ailés, semblent lécher les flancs.

Mutilée à gauche dans la partie supérieure, cette dalle nous montre une scène d'une gracieuse composition, fréquemment re-

produite dès le XIVe siècle, surtout dans le Barrois où le culte de sainte Anne était fort en honneur. Au centre d'une vaste pièce, dont le sol est dallé, se tient, dans une large chaire gothique, l'épouse de Joachim dans le costume et l'attitude que lui donnent les imagiers de cette époque. Sa tête est nimbée; un voile épais lui couvre le front et retombe sur les épaules; un lourd manteau l'enveloppe jusqu'aux pieds; devant elle se tient agenouillée la Sainte Vierge enfant, la tête également nimbée, les cheveux flottants sur le cou, et lisant dans un livre que sainte Anne tient ouvert sur ses genoux. De chaque côté de la chaire, mais placés au second plan, deux anges, aux ailes à demi éployées, contemplent cette scène, à laquelle semblent prendre également part deux personnages en prière, ayant devant eux chacun un écusson. Dans le fond de l'appartement les murailles sont recouvertes aux deux tiers d'une tenture, surmontée de trois arcades en feuillages ajourés, qui retombent sur deux consoles.

Le personnage placé à la droite du tableau est représenté à genoux, la tête nue, la figure encadrée de cheveux abondants; il est vêtu d'une riche houppelande parseméee d'étoiles, et garnie d'un collet de fourrure. Dans une attitude de suppliant et joignant les mains, il adresse à sainte Anne une demande, ainsi que paraît l'indiquer le phylactère qui lui sort de la bouche. A gauche, dans la même attitude, et égrenant son chapelet, une femme de noble condition, implore également la mère de la Sainte Vierge. J'ignore si les rubans qui leur partent des lèvres portaient une inscription, car l'opération du nettoyage qui a fait disparaître les couleurs dont étaient couverts les vêtements et sans doute aussi les figures des personnages, a pu également effacer les légendes inscrites sur les phylactères.

Je décrirai plus loin les écussons armoriés qui séparent les deux orants de la chaire occupée par sainte Anne.

L'inscription reproduite au bas du tableau a été tracée par un lapicide habile, très exercé dans ce genre de travail ; les lettres, d'une remarquable facture, se détachent en relief sur un fond gradiné autrefois doré. comme on le voit encore par places : on y lit :

En · cest · chappelle · gist · Ysabel de la ∞
Reaulté · jad' · feme · a · feu pierresso ∞
Brulé · auditeur · e · la · chabre · des · cop
tes a bar · laquelle · trespassa le · jeusd(i)
viij° jor · de · nouebre · lan · Mil · iiij°

iiij^xx et · xij · Et · aussi · y · est · inhumé ∞
Maistre · Jhan · de · leglise · leur · gēdre
Qui · trespassa · le · mardy · le · xxix^e
jour · de · Avril · lan · de · grace....
M · cinq · cens · & · cinq · P(riez) · pour [eux].

Si cette dalle nous donne les noms des deux défunts, elle ne nous fait pas connaître dans quelle chapelle furent inhumés ces personnages; de plus, rien n'établissant que les deux suppliants représentés dans le tableau soient le gendre et la belle-mère, il convient de rechercher s'il ne faut pas y reconnaître ceux qui ont fait faire cette dalle funéraire, érigée à la mémoire d'Isabelle de La Réaulté et de Jean de l'Église, postérieurement à l'année 1505, dans la chapelle de l'église Saint-Pierre, dite aujourd'hui chapelle des Saints-Anges.

Isabelle de La Réaulté était fille de Jean de La Réaulté, clerc d'hôtel de Louis, cardinal de Bar, dès l'année 1424 (1), auditeur en la Chambre des comptes en l'année 1425, puis conseiller ordinaire et secrétaire du duc René qui l'anoblit en 1434 et lui donna pour armoiries : *d'azur à trois épées nues à poignées d'or et lames d'argent posées en pal, la pointe en haut.*

Jean de La Réaulté, qui en 1431 habitait une maison près de l'église Saint-Pierre, fut nommé président de la Chambre des comptes de Bar en 1438; il conserva cette charge jusqu'à sa mort en 1447, laissant pour toute descendance deux filles, Isabelle, femme de Pierresson Bruslé, et Louise, mariée à Didier Mairesse, conseiller secrétaire du roi de Sicile, anobli en 1442 (2).

Pierresson Bruslé ou Brulé, conseiller ordinaire, secrétaire de René, roi de Sicile, et auditeur en la Chambre des comptes de Bar, l'époux d'Isabelle de La Réaulté (3), ne nous est pas connu avant l'année 1439,

(1) Délivrance d'un brevet de dépense pour un message du 4 juillet 1424. Il était encore revêtu de cette fonction en 1428, ainsi que le prouve la mention suivante : « A Johannes de La Reauté pour avoir servi audit office de clerc d'ostel les 21, 22 et 23 juillet 1428, les 28, 29, 30 et 31 du même mois et depuis le 14 avril même année jusqu'au 1er octobre suivant..... 4 l. 10 s. 8 d. » *Annales du Barrois*, Fonds Servais, années 1424-1428 (Bibl. de Bar-le-Duc).

(2) Il avait pour armoiries : *d'azur au chevron de gueules bordé d'or surmonté de deux sirènes affrontées d'or.*

(3) Suivant Dom Pelletier qui rapporte la filiation de la famille de La Reaulté, ainsi qu'elle l'établissait lors de la recherche officielle des nobles du Barrois

époque à laquelle, anobli par le duc, il reçut pour armoiries : *d'or à une étoile de gueules, au chef d'azur chargé de deux voiles de navire d'or.*

Nous retrouvons en 1462 Pierresson Bruslé toujours conseiller et secrétaire du prince [1], puis en 1466, envoyé à La Mothe pour le service du duché. De son union avec Isabelle il laissa cinq enfants :

François Bruslé, qui avait embrassé l'état ecclésiastique ;

Maxe et *Pierre*, morts sans postérité ;

Jeanne, mariée à Jean Cousin, conseiller, secrétaire ordinaire du roi de Sicile, auditeur en la Chambre des comptes, qui avait pour armoiries : *d'argent au pal de sable cotoyé de six coquilles de gueules posées en pal, à la bordure engrelée de même* ;

Enfin *Claude* ou *Claudine*, mariée à Jean de l'Église, procureur général de Lorraine, dont les armes étaient : *D'azur à une église d'argent maçonnée de sable*, qui, plus tard nommé lieutenant général du Bassigny, fut, en 1495, appelé à donner son avis sur un procès existant entre le procureur du roi et un nommé Joffroy Mourot, au sujet de la liquidation d'une succession [2].

Si l'on doit considérer les armoiries reproduites sur les écussons comme se rapportant aux personnages représentés dans le tableau, il devient bien évident que celles de l'écusson placé à droite désignent un membre de la famille Bruslé, et celles de gauche, reproduites mi-parti, la femme de ce personnage.

Or, ce ne sont pas les armes de la famille La Réaulté qui sont inscrites à dextre dans l'écu mi-parti, mais bien celles d'une autre famille noble du Barrois, les Baudinais ou Bodinais, qui portait : *d'azur au chevron d'or, accompagné de deux roses d'argent en chef et d'une épée nue, à poignée d'or et lame d'argent, mise en pal sous le chevron la pointe en haut*, dont une alliance possible avec un membre de la famille Bruslé ne nous a pas été révélée jusqu'à ce jour.

par Didier Richier, poursuivant d'armes de Lorraine, Pierre de La Reaulté, seigneur de Ronvre, aurait épousé Jeanne des Ancherins dont il aurait eu Mathieu. Celui-ci épousa Jeanne de La Ruelle et en eut deux fils, Ancherin, mort en 1574, et Mathieu. Il n'est nullement fait mention d'Isabelle à cette époque.

[1] En 1462, Gérard de Haraucourt, chevalier, conseiller et chambellan du roi de Sicile, duc de Bar, et sénéchal de son duché de Bar, sur la requête des habitants de Fains, délègue Jean Thierion et Pierresson Brulé, conseiller et secrétaire du duc pour traiter avec les requérants.

[2] Je viens d'acquérir pour le Musée de Bar une taque de foyer à ces armes ; je l'avais découverte précédemment dans une maison de la rue des Ducs-de-Bar, n° 67, bâtie vers la fin du xve siècle ou dans les premières années du xvie.

Ne pouvant admettre qu'à l'époque où ce tableau fut commandé à l'imagier, on ait ignoré quelles étaient les armes de La Réaulté, ni nous arrêter à l'idée qu'au jour de l'enregistrement des actes d'anoblissement, rapportés ci-dessus, il ait pu y avoir erreur dans la déclaration de celles attribuées en 1434, au lendemain de la réorganisation de la Chambre des comptes, à Jean de La Réaulté, son premier président, je préfère admettre que, mal renseigné ou induit en erreur par l'écusson des Bodinais qu'il avait peut-être sous les yeux, l'imagier a reproduit dans l'écusson mi-parti, au lieu de trois épées la pointe en haut, une épée sous un chevron accompagné de deux roses en chef.

Si cette explication était acceptée, il faudrait alors attribuer ce tableau à Pierresson Bruslé dont la descendance masculine se composait de François Bruslé son fils aîné, qui avait embrassé l'état ecclésiastique, de Maxe et de Pierre morts sans postérité, dit le *Nobiliaire du Barrois*. Les documents historiques ne nous ont laissé aucun renseignement sur eux, mais l'inscription suivante en conserve le souvenir.

Découvert, comme nous l'avons rapporté, dans la construction d'une maison de la rue du Tribel, cet intéressant petit monument nous paraît provenir de l'église Saint-Pierre, peut-être même de la chapelle édifiée par François Bruslé pour recevoir ses restes mortels et ceux des membres de sa famille.

François Bruslé, dont on retrouve le nom parmi ceux des témoins qui signèrent l'acte de rédaction des Coutumes en 1506, était, on le sait, l'aîné des enfants de Pierresson Bruslé. Doyen de la collégiale de Saint-Pierre de 1503 à 1513, il avait fait construire, adossée sur le flanc gauche du chœur de cette église, une petite chapelle placée sous l'invocation de sainte Marguerite [1], qui fut plus tard réunie au chapitre par un décret de Mgr Blouet de Camilly, évêque de Toul, le 17 septembre 1713 [2]. Cette chapelle a donné son nom à la rue voisine, appelée en l'an XII, rue de la République et dénommée aujourd'hui rue Sainte-Marguerite.

Dans cette chapelle peu visitée, car elle s'ouvre sur le chœur et ne communique pas avec le transept, se voit un grand tableau sculpté (voir notre pl. XXI) qui mériterait d'être connu des archéologues; son existence paraît n'avoir point été remarquée de ceux qui se sont

[1] Il existait avant cette époque, dans cette même église, une chapelle sous le vocable de sainte Marguerite, fondée en 1349.

[2] On voit encore à la clef de voûte un écusson aux armes de Bruslé.

occupés de l'histoire et de la description de l'église Saint-Pierre. Nous voulons parler de la grande pierre avec inscription encastrée dans la muraille que nous signalions, il y a quelques années, à l'attention des membres de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc (1).

Sur un large listel, que déroulent et maintiennent étendu devant eux deux personnages bien caractérisés par leurs attributs, on lit l'inscription suivante tracée en six lignes :

Cy devant lautel gist le corps de venerable noble et discrete psone messz François Brule pbre en | son viuant doyen de ceas leql a fait construire z edifier ceste pnte chappelle en laqlle il at fode le suice de la | feste z solenite saict xposle avec ce ung obit solene anuel z ppetuel de vigille messe haulte de requiem et | recomadises avec ce deux basses messes lune du sact esperit laut' de requie lesqlles se dirot a ceste dicte | chappelle durant la haulte messe de son dit obit, leqlles obit messes et recomadises ce dirot le plus | prochain iour de son trespas sy bonemet ce peult faire leql fut le ludy xviij^e jo^r de juillet m. v^c z xiij p. p. l.

Sur ce tableau, placé au-dessus du caveau qui servit de sépulture à la famille Bruslé, nous retrouvons les patrons des trois fils de Pierresson et d'Isabelle. Au centre, dans l'attitude extatique qu'on lui donne ordinairement, se tient saint François d'Assise à la place d'honneur, comme étant le patron de l'aîné de la famille; à sa droite, saint Pierre portant une clef de grande dimension, puis à sa gauche, saint Maxe, abbé de Chinon, tenant une crosse; c'est-à-dire les patrons des frères de François, Maxe et Pierre, et de plus les saints protecteurs de la cité.

Ne pouvant déterminer suffisamment saint Maxe sous le costume d'un abbé, l'artiste, auteur de ce tableau, a pris le soin d'inscrire son nom, derrière lui, sur le fond de la muraille.

Puisque dans les lignes qui précèdent, j'ai eu à mentionner les Bo-

(1) Voir *Procès-verbaux des séances*, 1880, p. 11.

dinais, dont j'ai cru reconnaître les armoiries dans l'écusson d'Isabelle de La Réaulté, je profite de l'occasion qui s'offre tout naturellement pour signaler ici l'inscription suivante découverte dans l'église Notre-Dame de Bar et offerte par la fabrique au Musée de la ville :

. . 8
Cy : gît : Jenin Bo. . . .
is : qui : trespas. . .
la · m · V^c.
3 iij.

inscription lue par M. Bellot-Herment, d'une façon un peu différente, il est vrai, et qu'il proposait d'attribuer à Jean Bodinais, lieutenant général au bailliage, mort en 1513 (1).

Ici quelques renseignements deviennent nécessaires avant d'examiner la proposition de M. Bellot-Herment.

La famille des Baudinais, ou Bodinais, était réputée d'extraction noble dès le milieu du xve siècle, époque à laquelle Robert Baudinais est qualifié noble et écuyer dans divers actes (2). Licencié ès lois, auditeur en la Chambre des comptes du Barrois, lieutenant général au bailliage de Bar dès 1454, ce personnage exerça la charge de garde du scel du duché de 1469 à 1494. Son fils Jean, auditeur des comptes du Barrois, chargé en 1497 de procéder à Verdun à une enquête contre Robert de La Marck, seigneur de Sedan (3), fut, après le décès de son père, nommé lieutenant général, fonction qu'il remplit de 1507 à 1513, époque à laquelle, suivant M. Bellot-Herment, il mourut.

Or les archives de la Chambre des comptes rapportent à plusieurs dates postérieures la mention d'un Jean Bodinais, également auditeur des comptes, apposant en cette qualité sa signature sur un acte du 20 juillet 1518, que nous rapporterons tout au long dans notre Étude sur l'histoire de la Chambre des comptes du Barrois. Nous la rencontrons, à la date du 13 février 1521, sur une donation faite au chapitre de la collégiale de Saint-Pierre, par François Guyot, bourgeois de Bar, et Yolande, sa femme. Enfin M. Bellot-Herment

(1) « Cy-gist Joanz Bo.... is qui trespas... la mi. Ve XIII ». Voir *Historique de Bar-le-Duc*, p. 215.

(2) *Nobiliaire de Lorraine et Barrois* du chevalier de Villers, 1771.

(3) Archives de la Meuse, B. 2052.

signale un Jean Baudinais tout à la fois lieutenant général au bailliage de Bar et receveur général du duché en 1529 [1].

Le petit monument en question étant en assez mauvais état, surtout dans la partie inférieure il devient bien difficile de se prononcer sur son attribution. La photographie, qui en a été faite par notre collègue, M. L. Duval, indique la date de M. V^c III, mais s'il se peut qu'autrefois on ait pu lire M. V^c X III, on ne saurait accepter qu'il y eût jamais M. V^c XXX III, seule date qui permettrait d'attribuer cette inscription à Jean Bodinais encore en fonction en 1529.

Y eut-il, comme le proposait M. Bellot, deux Jean Bodinais? C'est là une question à laquelle je ne puis répondre en ce moment.

L. Maxe-Werly,
Correspondant du Comité.

[1] *Historique de Bar-le-Duc*, p. 216. — Le nom de Jean Bodinais ne figure pas dans la liste des receveurs généraux donnée, par cet auteur, à la page 462.

L'ÉGLISE DE BAUZEN

(DORDOGNE)

Communication de M. de Curzon, archiviste aux Archives nationales.

Une excursion en Dordogne, dans cette région assez déserte et toute en vallons et collines couverts de taillis qui s'étend de Saint-Orse à Thenon et longe le chemin de fer de Périgueux à Brive, m'a fait faire la connaissance d'une petite église fort ignorée, au moins en dehors du pays, et que certaines particularités rendent assez curieuse, à mon avis, pour valoir qu'on la signale à qui pourrait s'y arrêter en passant.

Le village de Bauzen, aujourd'hui misérable et réduit presque à sa plus simple expression, n'ayant même plus le moindre desservant malgré son isolement, a dû être jadis assez considérable; car, outre les ruines noircies dont il est comme encombré, et qui ne laissent pas d'offrir quelque intérêt, on découvre facilement, jusqu'à près d'un kilomètre à la ronde, de très nombreux restes d'enceintes, de pans de mur, témoins d'une prospérité qui aurait été arrêtée, dit la tradition, par les guerres de religion, et que semble justifier la dimension même de l'église.

A qui s'étonnerait de la durée d'existence de ces ruines, il faut représenter que Bauzen est un pays de carrières bien connues en Dordogne et fort appréciées des propriétaires des alentours; que la pierre y est de première qualité, fort bien exploitée, et qu'on sait l'employer. D'ailleurs, on ne peut être surpris de la solidité des maisons, si l'on examine la construction de l'église, dont les pierres de taille, aux angles et aux contreforts, présentent encore toute la netteté, la pureté du coup de ciseau qui les a préparées. En somme, tout ce qui est construction, dans l'église de Bauzen, peut être regardé comme un modèle de façon : le plein des murs, en petites pierres bien taillées, le large linteau monolithe de la porte et son arc de décharge en appareil, le dessin des baies, etc.

Et c'est ce qui explique son parfait état de conservation, en dépit d'un abandon complet, et, bien que la nef, inachevée, n'ait jamais été couverte.

Il est temps de passer, en effet, à l'aspect que présente ce petit monument, dont la date ne doit pas dépasser le commencement du XIIe siècle. C'est une simple nef de 17 mètres, suivie d'un transept carré et terminé par un petit chœur très court. Celui-ci sert de sacristie aujourd'hui, et se trouve séparé du transept par un mur élevé à mi-hauteur mais laissant de petites portes de chaque côté de l'autel et s'évidant au milieu en une grande baie carrée. Ce transept est surmonté d'une belle coupole sur pendentifs, d'un style très pur, et ouvre sur la nef par un arc triomphal légèrement, très légèrement brisé.

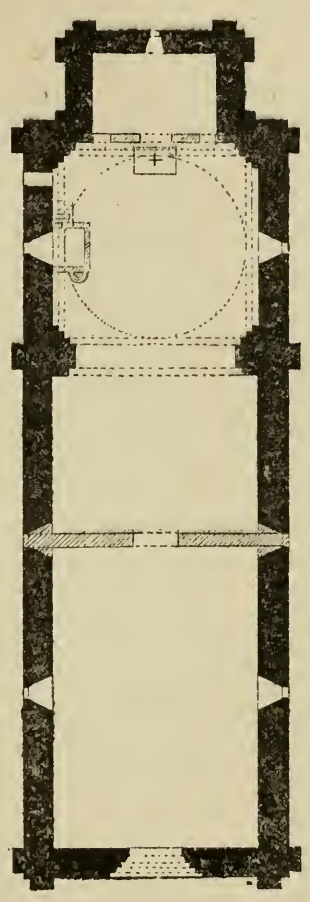

Quant à la nef, elle est plafonnée, avec poutres apparentes, mais jusqu'à 6 mètres seulement du transept, où un grand mur grossier et nu, percé d'une porte quelconque, a été élevé, à une époque impossible à déterminer, et pour une raison absolument ignorée, en guise de façade. Le reste, avec la vraie façade, est parfaitement terminé et encore en excellent état, comme je l'ai dit, mais seulement jusqu'à la hauteur où devrait commencer la toiture. Des quatre fenêtres qui devaient l'éclairer (et qui sont en plein cintre, fortement ébrasées), deux sont précisément bouchées par le nouveau mur de clôture, qui semble avoir été ainsi *ancré* sur les flancs de l'édifice pour éviter l'adjonction de contreforts à cet endroit.

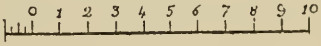

Qui pourrait dire la raison de cet état de choses? On croit d'abord être en présence d'un de ces incendies dont le village de Bauzen a très certainement subi les ravages, notamment au XVIe siècle, et qui aurait dévoré la majeure partie de la toiture sans toucher à la pierre. Mais, d'une part, la tradition du pays veut que cette église soit restée

inachevée (de bien peu, il faut en convenir), et, d'autre part, il est certain qu'il reste, dans les murs de la nef à ciel ouvert, de nombreux trous de boulins qui n'ont jamais été bouchés.

Il est bien difficile, néanmoins, de s'expliquer qu'un village de quelque importance ait à ce point négligé l'achèvement de son église quand, d'ailleurs, la façade avait déjà porte close.

Elle est d'un joli style, cette façade, et méritait un meilleur sort. La porte, en plein cintre, ornée de trois tores reposant sur des colonnettes avec de très jolis chapiteaux à entrelacs, garnis de têtes d'hommes et d'animaux, s'ouvre sous un grand arc de décharge, d'un cintre très légèrement brisé, qui embrasse toute la façade entre les contreforts. Au-dessus, on a dessiné trois arcs aveugles, assez grands, légèrement brisés également, et reposant sur des colonnettes, et on a ouvert une petite baie cintrée au milieu de l'arc central.

Le transept ne porte aucun clocher, mais un simple petit campanile avec une cloche, un mur droit qui perce le comble à l'endroit de l'arc triomphal. La coupole n'est pas apparente.

Reste à noter le plus curieux détail de l'église, peut-être, s'il est bien de l'époque, comme il paraît, la chaire en pierre qu'on trouve contre le flanc gauche du transept; une chaire carrée, établie à moitié sur le dallage exhaussé d'un degré qui précède l'autel, et portant en avant, en saillie demi circulaire, une petite cuve baptismale. On monte quelques marches pour atteindre la plate-forme, bordée d'un mur d'appui. Si cette petite construction est ancienne, et je le croirais volontiers, ce serait là un spécimen rarissime de chaire romane.

Je pense qu'on trouvera, comme moi, qu'il y a dans tout cela de suffisantes raisons pour arrêter quelques instants l'intérêt de tous ceux qui auraient occasion de passer dans les environs de Bauzeu, et c'est pourquoi j'ai voulu consigner ici les notes que j'y ai prises.

Henri de Curzon.

TRAITÉ

POUR LA

RECONSTRUCTION DU PONT DE L'ESCUROL

A TULLE

19 AOUT 1463

Communication de M. René Fage, correspondant du Comité à Limoges.

Le pont de granit, qui met en communication les deux rives de la Corrèze, au-dessous de son confluent avec la Solane, au milieu de la ville de Tulle, a été construit en 1805, sous l'administration préfectorale du général de division Milet-Mureau [1]. Il a été bâti sur l'emplacement d'un pont en pierres, très arqué, qui était désigné, dans les anciens titres, sous le nom de *pont de l'Escurol* [2]. Le pont de l'Escurol remplaçait lui-même un pont fort ancien, connu sous le même nom, dont l'origine remontait sans doute aux premières années du moyen âge.

Une arche de ce pont primitif se rompit en 1461. Le sieur Estève Bocal, syndic de Tulle, essaya vainement de la restaurer. Le pont s'écroula. Le syndic qui succéda à Bocal voulut rendre ce dernier responsable de la chute du pont. Bocal soutint qu'il n'était pour rien dans cette affaire. De là un différend auquel les parties mirent fin par la transaction qui suit.

Cet acte d'accord, intervenu le 19 août 1463 entre les habitants de Tulle et Estève Bocal, nous a paru intéressant non seulement au point de vue local, en ce qu'il fixe la date de la reconstruction du pont de l'Escurol, mais encore au point de vue philologique, parce qu'il est écrit en langue vulgaire à une époque où les actes en cette langue sont peu communs en Limousin.

Nous avons trouvé ce document à la Bibliothèque nationale dans les *Armoires de Baluze*.

[1] Voir dans l'*Annuaire de la Corrèze pour 1886* : La pose de la première pierre du pont Milet-Mureau (1805).

[2] Pont de l'Écureuil.

Cum fut debat entre lo sindic de la vila et citat de Tuelle et los manans et habitans de Tuelle d'una part, contra meistre Esteve Bocal d'autra part, per so que losdics sindic et manans et habitans de Tuelle disan que l'an mial CCCC LXI lodit meistre Esteve Bocal fu sindic de Tuelle, et luy estant sindic, fets roumpre lo sindre del pon del Escurol, et per causa de ladita ruptura lodit pont apres pau de temps roupet et fut deruit per culpa deldit Bocal sindic. Lodit Bocal disent la que eiso es assaber que el no es point en causa, et que el no era ponch en causa del demolimen deldit pont, et jorn de huey que es lo XIX jorn del mes de Aoust l'an mial CCCC LXIII, tractan alcun deux manans et habitans de Tuelle, lasditas partidas sont vengudas a tal appoinctament transaction et acort come senset.

Premierement que ledit Bocal aura et devra aver la gabella per aquest an que vet comensan lo XVI ou XVII jorn de fevrier per un an complet ; et el cas que per guerra ou empedimia lodit Bocal seria empachat a levar ladita gabela lodit an ou partida d'aquel, lodit sindic luy estera ou lo recompensara de outan de temps apres lodit an como se montara lodit temps que ouria vaquat, agut esgard a la valour del temps.

Item que losdits manans et habitans de Tuelle faran aldit Bocal cent manobras una vech pagadas.

Item lodit sindic garentira et sera tengut de garentir ladita gabela aldit Bocal durant lodit temps.

Item las peyras talhadas et labenchas chauls desobras deldit pont tumbat, et los gatges de fer, barras, bonbas, campros..... pics de la villa per far la manobra, et l'obra fusta del sindre vielh et autras fustas appartenens à ladita villa lodit Bocal las aura per far l'obra, et pueys rendra à la villa exceptat daquo que se metra à l'obra del pont.

Item et amboysso dessusdit lodit Bocal sera tengut de far a sos propres cops et despens lodit pont de l'Escurol et far ou far far lodit pont ambun arc de bona et sufficien matiera et los avantpiech de peyra de talha, et cramponar de fer et de plom lodit avantpiech.

Item que fara ambaquo tot lo prefach que fo beylat a Pastria, et l'eschala per descendre al lavador per la forma et manieyra que fo beylat aldit Pastria, et pavar dessus lodit pont.

Item que son estat comes a visitar la materia que se metra aldit pont Stepve Palet et Marti Labordaria et que lodit Bocal y metra bona matiera a l'ordre deusdits Palet et Bordaria.

Item et que lodit Bocal se obligara et se obliga desta a la villa de tener lodit pont et autra obra deldit Pastria trenta ans, ou fara obligar aquel que lo bastira a ladit villa; mas que sia solvable et obligat que lodit peyrier sia aldit syndic, lodit Bocal sera quicte de ladita oblig..... el presen article.

Item que deffara la muralha commensada a bastir per Pastria dessus lodit pont et bastira del pont jusques a l'hort de Penot Teyssendier de l'aut del pont a chauts et sabla an talus et fara ladita muralha espessa de III pes et miecs, lo avant piech de cayres talhats, cramponats coma lodit pont, et arrasara la plassa.

Item sobs lodit pont devers lo prat Goutier fara una muralha del pont a l'ort de doas brassas ou tres, et fara l'avant piech de peyra de talha cramponada, et y fara ung degres de dos pes et demiers large pel descendre al lavador.

Item et an tot so que dessus, losdits sindic, manans et habitans de Tulla seran tenguts de donar quitansa aldit Bocal tant quant ly tocha et aux sens de totas levas de talhas levadas des oura en avant, de tant de creyssensas mesas sus talhas de Rey ou de gensdermas, et aussi de totas gabellas ou fochets per luy levats et autras talhas de ville en ladita ville, exceptat la talha de las tres cens livras levadas per luy et galoubia per reparation de la villa, et la talha per luy levada deus arbalestriers, et de x livras per luy levadas degudas à s. Gran de Brossas et a Peyre Laporta, à Etin. Lameytat, lasquals x livras sera tangut ledit Bocal de pagar et donra et desja lodit sindic lo quicta et quicte se et los sens.

Item lodit Bocal a donat respiech aldit M. Blasi de tener ladita transaction deyssi a VIII jorns preuchan venens et entretan assemblara la gens de la villa se se vol et o fara aver agreable aux manans et habitans de Tulla ou la plus sana partida d'aqueux.

Item et que lodit Bocal aura fat lodit pont de la festa de sent Michel en ung an et fara lo sindre d'eyssi al prumier jorn de carema.

Et presentem compositionem magister Blasius de Cuelha, ut sindicus ville, et dictus Bocal passaverunt et eandem tenere promiserunt sub oblig. et hypoth. sui et suorum, etc.

DONATION

AU PROFIT DE

LA CHAPELLE DE L'HOPITAL COMTESSE

A SÉCLIN (NORD)

Communication de M. L'Hermitte, archiviste de la Corrèze.

Séclin, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lille, qui ne compte aujourd'hui guère plus de cinq mille habitants, eut au moyen âge une assez grande importance. Son étymologie germanique (*Sickeling*) lui donne une très haute antiquité. Saint Piat, premier évêque de Tournai et martyr vers l'an 300, aurait péri non loin de ce lieu, où saint Éloi aurait rebâti, en 659, l'église élevée sans doute à la mort du saint. Certaines mentions, que fait le Cartulaire de Saint-Bavon, de propriétés appartenant à cette abbaye et situées *in pago Medeletense*, *in villa Sohelnum*(?), dit un diplôme de Charles le Chauve, de 864, *in pago Medeletense*, *in villa Seclinis*, dit un acte de 1030, témoignent qu'aux époques carolingienne et capétienne Séclin était déjà le centre principal d'une région, d'un pays, *pagus*.

Comme toutes les villes de la contrée, Séclin, suivant les chroniques, aurait été dévastée par les Normands, et les prêtres auraient dû transporter à Chartres les reliques de saint Piat, qui leur furent rendues, suivant les uns, et qui restèrent, suivant d'autres, au pays chartrain : la *Gallia christiana* semble être dans la juste mesure en disant que les reliques du saint, portées à Chartres pendant l'invasion normande, furent plus tard, du moins en grande partie, ramenées à Séclin, où elles sont encore vénérées.

Au XIIe siècle, nous rentrons dans le domaine des faits précis. Ce n'est plus seulement dans les chroniqueurs que nous trouvons les traces de la *collégiale Saint-Piat*, mais son existence nous est prouvée par des textes diplomatiques. Il y avait aussi, à cette époque, une autre église, sous l'invocation de saint Eubert, dont les reliques avaient été laissées au chapitre de Saint-Pierre de Lille lors de sa dédicace, en 1066, en échange de dîmes situées à Croix, près de Roubaix.

Ravagée comme Lille au commencement du XIIIe siècle par Philippe-Auguste, Séclin se releva aussi de ses ruines. En 1218, la comtesse Jeanne de Flandre accordait aux bourgeois de Séclin les mêmes lois et libertés que celles dont jouissaient ceux de Lille. Le 14 octobre 1248, sa sœur Marguerite y fondait un hôpital en l'honneur de la Vierge.

Cet établissement ne tarda pas à éclipser un ancien hôpital, placé sous la juridiction de la collégiale, avec laquelle sans doute il était né et s'était développé. Généreusement doté par la comtesse Marguerite et enrichi de nombreuses donations de nobles et de bourgeois, il dut être, au moyen âge, un des plus beaux hôpitaux de Flandre. D'ailleurs, il ne reste rien des bâtiments primitifs, et même, pour les XIIIe, XIVe et XVe siècles, sinon pour le XVIe encore, nous manquons de tous renseignements positifs sur la situation et l'élévation de ces bâtiments.

L'acte de donation reproduit plus bas ne peut donc pas se rapporter à la chapelle actuelle, qui ne remonte point au delà du XVIe siècle. Un autel y fut consacré en 1626 et la chapelle elle-même, peut-être restaurée, était consacrée en 1635 par l'évêque de Tournai. Elle se prolongeait, et se prolonge encore, par la salle Saint-Roch, réédifiée en 1634, sans doute sur notre première salle des malades. Car un fait, en ce qui concerne la distribution intérieure de l'édifice, ressort des documents écrits : c'est que, comme à Comines et à l'Hôpital-Comtesse de Lille, la salle des malades devait être au rez-de-chaussée. Elle était même attenante à la chapelle.

Des bâtiments actuels, ceux de l'aile droite sont du XVIIe siècle, ceux de l'aile gauche ont été élevés de 1854 à 1860. Ce n'est pas le lieu d'en faire une ample description, mais il est permis de dire qu'ainsi parachevé, l'hôpital de Séclin compte encore aujourd'hui parmi les plus beaux monuments civils de la Flandre wallonne et reste au premier rang des asiles ouverts aux vieillards et aux malades.

Le premier document relatif à l'ancienne chapelle est précisément l'acte ci-dessous, par lequel les maître et prieure de l'hôpital rappellent et confirment la donation de XX sols de rente, faite audit hôpital par sœur Béatrix Payenne. Nous n'avons qu'un renseignement sur la donatrice. Nous savons seulement, par un chirographe d'avril 1328, qu'elle était sœur professe à cette date. Par cet acte, *Jehans Biernars, bourgeois de Seclin, et sa femme Agniès* vendaient à *Bietris Paiienne, seur professe*, X sols de parisis de rente, payable à la Saint-Remi, à partir de 1328 ; en outre, les trois filles d'Agnès et de son premier mari Guillaume Lewaut garantissaient à l'hôpital, par le werp d'un

héritage qu'elles tenaient de Denisct Pieronnain, à Anquennes *le rabout et suertanche de ceste dite rente*. Au dos de l'acte, on lit, en écriture du temps : « Et sacent tout que ceste rente dessus dicte est donnée à l'ospital apres le decies de le dicte suer Bietris par telle condiscion que on doit faire cascun an l'obit signeur Jakemon de v s. et l'obit suer Bietrix dessus dicte de v s. » Il fut ratifié en 1342 ; le maître de l'hôpital était alors un certain Guillaume Roussel. Ainsi, nous ignorons même la date précise de la donation de sœur Béatrix Payenne. L'acte de confirmation de ce legs (7 janvier 1360) n'en reste pas moins curieux en lui-même par les détails archéologiques qu'il renferme. C'est à ce titre que nous en donnons ici la teneur :

« A tous chiaus qui ces lettres presentes verront et orront, Nous li Maistres, li prieuze et tous li couvens del hospital Nostre-Dame dales Seclin, salut en Nostre Seigneur. Sachent tout que par devant nous seur Betris Payene, nostre seur professe en no dit hospital, a donné et ordené de se boine volenté et pour l'ame de li et par le conghiet et accort de ses souverains, che que chi après s'en suit : Chest assavoir que elle a donné à no dit hospital vint sauls de rente hyretavle à tous jours, que on li devoit à Martinsart [1] sur les II managhes qui furent Jaquemon d'Anquoisnes [2], par tele maniere et condition que on fera pour l'ame de li à tous jours I obit de VI sols de pitanche, en no dit hospital, au jour de sen trespas, une foys l'an. Et des XIIII sols qui demeurent, elle vaut et ordena que on retenist le ymagene de Nostre Dame qui est deseure nostre autel en no capielle, et les IIII angles et les coulombes qui les portent, ainssi qui sont portant le signifianche de la souffranche Nostre Seigneur, et tous les sains d'entour l'autel, doumaghé de pointure, quant mestiers sera. Et ordena aussi à prendre sur ches XIIII sols I mantel de drap de soye de camouscat fouret de vair pour affuler ledite ymagene de Nostre Dame, et I drap pour mettre devant l'autel desous les piés du prestre à haus jours, aveuc IIII cousins qu'elle y a donné pour mettre su che drap as jours qu'il y apperterra, et les toyes retenir et le drap, quant mestiers y ert, et y laissa I escrignet pour mettre ens che drap et ches cousins. Et vaut que chil XIIII sols dessusdit ne fussent mis ne converti en autre usaghe ne aournemens que dit est, ne en autre pourfit pour le maison. Toutes les ordenanches dessusdictes, en le manière que devisé l'a, nous li accordames et accordons encore boinement et amiavlement,

[1] Martinsart, Nord, commune de Séclin. Etait de l'échevinage de Séclin, capitale du Mélantois (un des neuf quartiers de la châtellenie de Lille).

[2] Ancoisne-les-Marais, Nord, commune de Houplin.

sans riens aler à l'encontre ne mettre les xx sols dessus dis en autre pourfit que dit est, par le tesmoignaghe de ches presentes lettres seellées de no seel as cauzes, duquel nous usons pour no dit hospital, qui furent faites et données à le priiere et requeste de le dite seur Betris, en l'an de grace mil CCC LIX, lendemain du jour des Roys. »

(Archives de l'hôpital de Séclin : chartes, pièce 67. Original en parchemin, dont le scel est perdu.)

J. L'Hermitte.

DÉCOUVERTE

D'UNE

FENÊTRE ROMANE A LA CATHÉDRALE DE CHARTRES

Communication de M. René Merlet, archiviste auxiliaire d'Eure-et-Loir.

Lors des fouilles qui ont été faites ces temps derniers dans les transepts méridional et septentrional de la cathédrale de Chartres pour établir un calorifère, on a mis au jour deux curieuses fenêtres, qui appartiennent à la crypte du XIe siècle, bâtie par l'évêque Fulbert. Ces fenêtres étaient bouchées depuis plus de six cents ans par les remblais que l'on avait faits au XIIIe siècle, quand on construisit les transepts. Elles sont dans un assez bon état de conservation ; mais ce qui fait surtout l'intérêt de leur découverte, c'est qu'elles sont les seules fenêtres primitives du XIe siècle subsistant dans la crypte, et de plus que la date de leur construction est certaine (1020 à 1024).

Toutes les autres baies, distribuant le jour dans l'église souterraine, ont été refaites après coup. Les fenêtres primitives, en effet, s'étaient trouvées, au bout d'une centaine d'années, presque complètement obstruées par les terrains qui, autour de la cathédrale, s'étaient rapidement exhaussés. On fut alors obligé de les surélever, parce quelles ne donnaient plus à l'intérieur un jour suffisant. Cette restauration dut être faite vers le milieu du XIIe siècle. On peut actuellement constater encore les traces du remaniement que l'on fit subir à cette époque aux anciennes fenêtres du XIe siècle.

Les deux fenêtres que l'on vient de découvrir ont une position symétrique : elles occupent le milieu des deux galeries latérales de la crypte, l'une au nord, l'autre au midi. Pourquoi, au XIIe siècle, ne furent-elles pas remaniées comme toutes celles qui les environnent ? Voici la réponse probable à cette question. Les nécrologes du chapitre de Chartres nous apprennent que, vers le milieu du XIe siècle, on construisit à la cathédrale deux porches, l'un sur le côté méridional, l'autre sur le côté septentrionol. Ces porches devaient être placés au milieu de chacun des côtés. Comme ils don-

naient accès dans l'église supérieure, on y montait par un perron, qui masquait nécessairement les fenêtres de la crypte, placées en dessous. Dès lors on s'explique pourquoi, au XIIe siècle, on n'eut pas besoin d'exhausser ces fenêtres, qui ne pouvaient recevoir d'aucune façon la lumière du dehors.

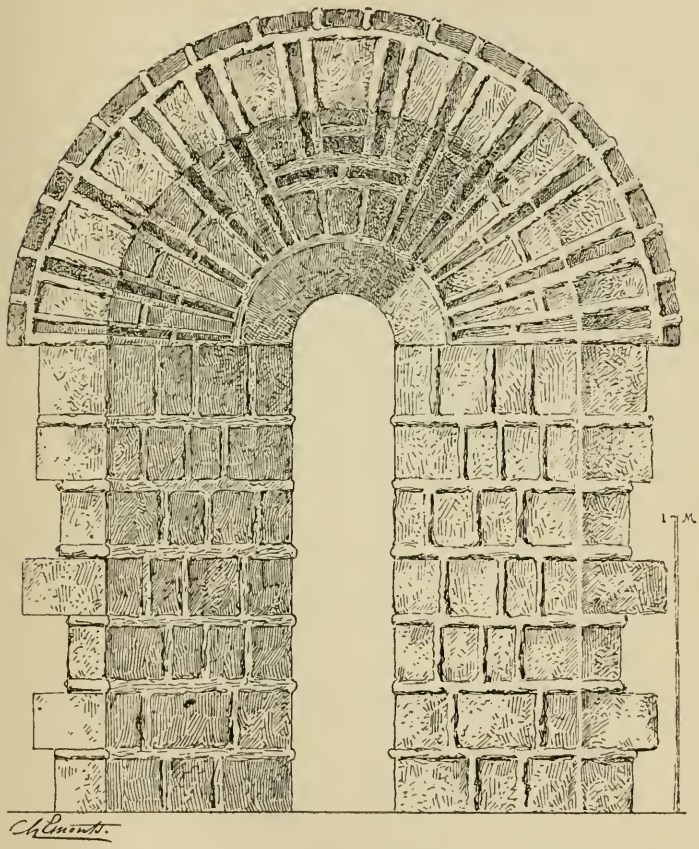

Ces deux fenêtres primitives, qu'un heureux hasard a conservées, sont à peu près semblables : celle du nord est cependant de dimensions plus petites que celle du midi. Elles sont à ébrasement extérieur et intérieur. L'ouverture même en est très étroite et ressemble presque à une haute meurtrière. Les montants sont construits en assises de pierres, séparées par des joints fort épais ou,

de distance en distance, par des briques posées de champ. Quant à la voussure et à l'arc extérieurs, ils sont régulièrement appareillés en briques alternant avec les voussoirs et les claveaux de pierre. Au-dessus de l'arc extérieur se trouve également une sorte d'archivolte, composée d'un seul rang de briques.

Cet emploi systématique de la brique alternant avec la pierre donne un aspect fort ancien à ces fenêtres. Il est intéressant de voir ce mode de construction subsistant encore vers l'année 1020, au temps de Fulbert. Mais il est évident que dès lors la brique n'entrait plus que comme ornement dans la construction. La preuve en est qu'elle n'apparaît régulièrement qu'à l'extérieur, c'est-à-dire dans la partie que l'on pouvait apercevoir du dehors. L'archivolte de briques semble même présager déjà l'archivolte à billettes, si usitée plus tard comme ornementation des fenêtres.

Lorsque l'on combla, il y a quelques mois, les trous de sondage pratiqués dans le transept méridional, on fut sur le point de remblayer la fenêtre du XIe siècle, située de ce côté. La Société archéologique d'Eure-et-Loir, pensant qu'il y avait intérêt à conserver cette fenêtre, curieux débris de la cathédrale de Fulbert, vota aussitôt un crédit pour entreprendre les travaux nécessaires à la préserver de toute destruction. Actuellement elle est protégée par une voûte en maçonnerie et est accessible à tous les visiteurs.

René Merlet.

L'ARGENTERIE DE NOTRE-DAME D'EMBRUN

NOTES ET DOCUMENTS

Par M. l'abbé Paul Guillaume, correspondant du Comité à Gap.

Dès le milieu du IVe siècle, Embrun devint la métropole ecclésiastique des Alpes-Maritimes, et c'est là que saint Marcellin, premier évêque, ou mieux archevêque de cette ville, fixa son siège épiscopal (353-370) [1].

Depuis lors, et pendant tout le moyen âge, les empereurs, les rois et les papes furent prodigues de privilèges et de largesses en faveur des archevêques d'Embrun et de leur église.

Les rois de France Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François Ier et Henri II se firent particulièrement remarquer par leurs libéralités envers Notre-Dame d'Embrun [2].

Aussi le trésor de cette église était-il renommé par les richesses de toute sorte qu'il renfermait. Suivant un inventaire de 1555 [3], rédigé « par l'ordre des lettres » (ou alphabétique), ces richesses étaient d'une rareté et d'un prix infinis, tant au point de vue de la matière qu'au point de vue de l'art.

On y voyait entre autres objets précieux :

« Deux anges d'argent surdorez, portants chacun un petit chandelier dans leurs mains... ;

« Une argenterie journalière que l'on mettoit sur le grand autel,... avec plusieurs images ou statues d'argent et avec plusieurs pierreries [4]... ;

« Quattre lampes d'argent, dans le presbytère... ;

[1] Voir Fornier, *Histoire générale des Alpes* (Gap, 1890), t. I, p. 208 et suiv.

[2] Fornier, *op. cit.*, t. II, *passim* ; Ad. Fabre, *Recherches historiques sur le pèlerinage des rois de France à Notre-Dame d'Embrun* (Grenoble, 1860, in-8° de 307 p.).

[3] Il fut rédigé par trois chanoines d'Embrun : Guillaume Meyssirel, François Garcin et Michel de Bonne. « Ce dernier estoit l'oncle paternel du connestable de Lesdiguières » (Fornier, *op. cit.*, t. I, p. 236).

[4] Belleforest mentionne cette œuvre d'art dans sa *Cosmographie universelle* Paris, Sommières, 1575, in-f°), t. I, p. 329.

« Quattre bourdons d'argent, avec deux escussons et les armoiries...;

« Un baston d'argent, avec un anneau de mesme, enrichi de trente-une pierres précieuses dont les onze estoient fort grandes... ;

« Un bras de saint Véran couvert de feuillages d'argent surdoré... ;

« Deux crosses d'argent avec leur baston de mesme, l'une avec les armes de Rostain d'Ancedune [1], et dans le cercle ayant un crucifix de mesme surdoré; l'autre, ayant les armes... des grandes vitres [2]... ;

« Une couronne d'argent, en l'armoire où l'on logeoit la statue de Nostre Dame et celle de saint Marcellin... ;

« Deux chandeliers d'argent avec les armes de Rostain d'Ancedune au pied ;

« Une croix grande surdorée, avec Nostre Dame et saint Jean aux côtez, et leurs bases avec quattre pattes de lyon de mesme matière ;

« Une croix grande d'argent, encor surdorée, avec son siége et ses pattes accompagnées de son crucifix, de Nostre Dame et de saint Jean, aux deux costez, brillante de quarante une tant pierres précieuses que perles grosses, moyènes et petites ;

« Une croix et son crucifix, ayant Dieu le Père au-dessus et, à ses costez comme les précédens, et au pied, comme la représentation d'un chanoine, en argent surdoré ; au dos de la croix, quattre évangélistes, au milieu, le mystique agneau de Dieu, avec sa croix en estendart, le tout en argent surdoré... ;

« Une croix de Rostain d'Ancedune, avec son pommeau et son baston enduit et encrousté d'argent, à sept canons et huict anneaux sur les joinctures des canons et deux petites chaînes, avec deux fermillons d'argent ;

« Une croix petite, journalière, pour les processions, bois de la vraye croix, toute d'argent ;

« Trois calyces d'argent, fort beaux, avec leurs patènes à l'équipollent;

« Deux croix pour les piffars [3] et processions, avec leurs crucifix d'argent, embellies de pierres précieuses ;...

[1] Archevêque d'Embrun depuis octobre 1494 jusqu'au 27 juillet 1510, date de sa mort.

[2] C'est-à-dire : de la grande rosace de Notre-Dame d'Embrun, du commencement du XVe siècle, récemment restaurée par M. Hirsch, sous la direction de MM. Bœswillwald et Jacob, architectes. On y voit les armoiries de Michel d'Etienne, archevêque d'Embrun (1379-1427), et celles de Geoffroy Le Meingre, dit Boucicaut, gouverneur du Dauphiné (1399-1407).

[3] Jeunes clercs qui jouent de la flûte, du fifre et autres instruments de musique : *Sclafardi sive pifardi, hoc est illi qui subtus chorum in minori choro desistunt* (statuts du 6 juillet 1482, dans Fornier, t. III, p. 398).

« Une croix encor, avec son pied et ses lyonceaux, son crucifix, Nostre Dame et saint Jean, d'argent surdoré;

« Un encensoir grand et d'argent, avec sa navette, surdoré et émaillé...;

« Cinq encensoirs d'argent, dont l'un est d'une extraordinaire grandeur;

« Évangiles en parchemin, couvert au-dessus de soye rouge et par-dessus encor de deux lames d'argent portant à la cime d'une part un crucifix isolé avec Nostre Dame et saint Jean, et, au-dessus, Dieu le Père avec quattre anges aux quattre coings, et les agraffes ou crochets de mesme;

« L'image ou statue de Nostre Dame, avec une rose en la main, et une couronne, enrichie de pierreries, et une rose au devant de la poitrine; le tout, sans parler des brillants ou pierreries en grand nombre, d'argent;

« Une image plus petite de Nostre Dame tenant le Sauveur sur son bras gauche, et, de la droite, une rose; et du col suspendu un pectoral relevé d'un saphir au mitan, entouré derechef de deux rubis, avec deux oyseaux d'argent, surdoré et enchassé d'un autre rubis. Sa courenne y paroissoit estoilée de vingt et trois brillans, le reste y estant tout à fait d'argent surdoré;...

« L'image de saincte Catherine, d'argent, avec une rose en la main droitte et une espée en la gauche, et la couronne en teste, de mesme estoffe;

« L'image d'un comte, appelé le comte de Mison, d'argent fin, donné par Jean-Jacques [Trivulce], milanois [1].

« L'image de saint Marcellin, pareillement d'argent... »

Inutile de poursuivre plus longtemps cette énumération de « l'argenterie » de Notre-Dame d'Embrun; inutile aussi de parler des « reliques et reliquaires » et des « estoffes ou habits et paremens de grand prix » [2].

Cela nous entrainerait beaucoup trop loin.

Par ce qui précède, on comprend sans peine l'ardeur que Lesdiguières et ses soldats apportèrent à s'emparer d'Embrun, et, aussi, la résistance que ne cessèrent de leur opposer l'archevêque Guillaume d'Avançon et toute la population catholique des Alpes embrunaises [3].

[1] Trivulce, maréchal de France (+15 décembre 1518), pendant un séjour à Embrun en 1515, fit un vœu à Notre Dame en faveur de son fils Jean-Nicolas Trivulce, « comte de *Misochi* ou *Misocho* », mort peu de temps avant son père (Fabre, *Recherches*, p. 222-225).

[2] On pourra en lire la liste dans Fornier, *op. cit.*, t. I, p. 241-248.

[3] Fornier, *op. cit.*, t. II, p. 555-569.

Mais un jour vint où Lesdiguières entra, par surprise, dans la ville [1]. Ses soldats firent alors main basse sur les richesses de toute sorte qui y étaient entassées [2] et, en particulier, sur le trésor de Notre-Dame. C'est surtout aux objets d'or et d'argent que s'adressaient leurs convoitises; et, si une grande partie des ornements fut alors sauvée [3], « l'argenterie » tout entière tomba au pouvoir des protestants.

J'ai rencontré récemment aux archives des Hautes-Alpes, dans le fonds de l'évêché de Gap [4], deux documents qui se rapportent à « l'image de saint Marcellin..., » dont il a été question tout à l'heure.

Cette image ou statue, d'après l'historien Fornier, qui écrivait vers 1642, était une « pièce inestimable » [5]. Mais nous ignorions jusqu'ici à quelle époque, où et par qui cette statue avait été faite. Désormais, il sera possible d'être renseignés, sur ces divers points, d'une manière satisfaisante.

Suivant le premier de nos documents, le prévôt et les chanoines d'Embrun s'adressèrent le 23 mai 1490, au prévôt de Gap pour lui réclamer une somme d'argent dont il était leur débiteur. Cette somme, disaient-ils, leur était d'autant plus nécessaire que « l'argentier d'Aix » [6], qu'ils avaient chargé du soin de faire « l'ymaige de Monsr sainct Marcellin » serait, le soir même, à Embrun, pour y « daurer et parfaire » ladite « ymaige ». Il leur fallait à cet effet 150 ducats, et ils n'en avaient pas « ung pour commencer... ».

Messire Jehan Foryer, bénéficier de Notre-Dame d'Embrun, porteur de la missive, devait donner décharge de la somme demandée. Elle se montait à environ « XXXV ducats d'or ». « Vous nous ferés grant service, ajoutaient les chanoines d'Embrun, de les nous envoier tels que les demande ledit argentier pour ladite daureure, c'est assavoir : véniciens, génevoiz, ongres ou florentins ». Ils ajoutent qu'ils se préoccupent de « mètre en gaige auscuns joyeaulx de leur église, pour fournir à ce que dict est », et ils prient leurs confrères de Gap, « pour subvenir à ceste belle euvraige », de vouloir bien encore, cha-

[1] Fornier, *ibid.*, p. 569 et suiv.

[2] Voir l'*Enquête* faite sur ce sujet en 1596-1597 (*Ibid.*, t. III, p. 459-468).

[3] Les ornements anciens qui se conservent actuellement dans le trésor de Notre-Dame d'Embrun ont fait l'objet d'une communication au Congrès des Sociétés savantes en 1887 (*Bull. archéol. du Comité des Travaux hist.*, 1887, p. 238-239. Cf. *Invent. des arch. dép. des Hautes-Alpes*, G. 344).

[4] In-4°, 2 pages papier (G. prov. 137 *bis*).

[5] *Histoire générale des Alpes*, t. I, p. 240.

[6] Le nom de cet « argentier d'Aix » n'est pas désigné, et, malgré bien des recherches, il ne m'a pas été possible de le déterminer.

cun d'eux en particulier, *ex pura devotione et mera liberalitate*, offrir telle somme qu'il leur plaira... En retour, ils ne manqueront pas, « quant besoing sera », de faire appel aux lumières « d'ung bon médecin, qu'est depuis naguères venu à Gap », conformément à l'avis qu'ils en ont reçu d'un chanoine gapençais, leur « frère et amy ».

La lettre du prévôt et des chanoines d'Embrun était insinuante, pressante même, et aussi fondée sur un motif légitime : le droit que tout créancier a de réclamer l'argent qui lui est dû.

Toutefois les chanoines d'Embrun n'obtinrent pas de leur lettre le succès qu'ils en attendaient. Le prévôt de Gap, tout en reconnaissant, dans sa réponse, dont nous avons la minute, qu'il était débiteur envers le chapitre d'Embrun de la somme de 28 ducats, affirmait que la pénurie financière était aussi grande à Gap qu'à Embrun, et il ajoutait, avec une certaine ironie, que l'on était peut-être allé trop vite en besogne, et qu'on aurait mieux fait d'attendre avant de commencer « l'ymaige de sainct Marcellin ».

Il est certain cependant, d'après l'inventaire de 1555 et le témoignage de l'historien Fornier, que la statue de saint Marcellin fut alors exécutée et que « c'estoit une pièce comme inestimable » [1].

Voici la transcription des documents de 1490 qui se rapportent à l'exécution de cette œuvre d'art d'un « argentier d'Aix » dont le nom reste à déterminer.

I

Lettre du chapitre de l'église d'Embrun au prévôt de l'église de Gap, pour réclamer le remboursement d'une somme de trente-cinq écus d'or.

Embrun, 23 mai 1490.

A nostre très honnoré frère et amy, monsieur le Prevost de Gap [2].

Nostre très honnoré frère et amy. Nous envoyons expressement devers vous le present pourteur, messire Jehan Fornyer, beneficié de nostre eglise, pour vous advertir comment l'argentier d'Aix qui a fait l'ymaige de mons^r^ sainct Marcellin, sera icy cest soir, ainsi qu'il nous a rescript par Chaffre Charriot, et nous apporte ladite ymaige pour la daurer et parfaire icy. Il nous est necessaire, tant pour ladite daureure, que aussi pour la

[1] Fornier, *op. cit.*, t. I, p. 240.

[2] Robert du Sauze (*de Salice*), prévôt de Gap dès 1475, puis d'Embrun (2 juin 1505-1507), mort à Gap le 6 février 1521 (cf. Pouillés de 1516, n° 476, note, et Fornier, III, p. 22* et 28*).

manifacture dudit argentier, y fournir jusques à la somme de cent cinquante ducatz, et nous n'en avons pas ung pour commencer, sinon que mons^r le Chantre, *motu proprio*, nous a ouffert nous bailler ce qu'il doit de reste de l'argent du Roy, quant vous et luy feistes compte à nostre chapitre, à vostre retour de court de Romme.

Nous vous prions, si affectueusement que plus povons, que par cest dict pourteur, vous nous envoyez vostre reste que devez dudit compte, qu'est *circa* xxxv ducatz d'or, desquels messire Jehan ain[si vous] en fera quictance, lesquelz ne souffiront point pour ladite daureure ; et nous ferés grant service de les nous envoier, telz que les demande ledit argentier pour ladite daureure, c'est assavoir : veniciens, genevoiz, ongres ou florentins; et à ce vous prions qu'il n'y ait faulte. Nous sommes à la poursuyte de métre en gaige aucuns joyeaulx de nostre eglise pour fournyr à ce que dit est, et avons esté reffusez de deux ou trois pars, là où [nous ne] pensions aucunement estre defaultez.

Nous requerons à vous et aussi messire Jaqu[es... [1]] afin qu'il soit votre plaisir, oultre ce que dit est, pour subvenir à ceste belle euvraige, que chacun de vous, *ex pura devotione et mera liberalitate*, veuillez ouffrir telle somme qu'il vous plaira ; à laquelle chacun de nous, et aussi beaucoup d'autres gens de bien sommes deliberés de y ouffrir.

Hier, avons receu des lettres de vostre dict cousin, nostre frère et amy, par lesquelles il nous a advertis d'ung bon medecin qu'est depuis n'a guèrez venu à Gap ; de quoi vous mercions, et en sommes tous bien joieulx, et quant besoing sera, nous envoierons par devers vous; et en avons adverty mons^r le Vicaire, qui en a eu grand plaisir; aussi ont d'autres gens de bien de ceste ville. Et à tant, prions Nostre Seigneur que à chacun de vous doint sa grâce. Escript à Ambrun, cest dimenche xxiii de May [2].

Voz frères et amys les prevost [3] et chanoines
de Nostre-Dame d'Ambrun.

II

Réponse du prévôt de Gap, qui se déclare hors d'état de payer.

Gap, 25 mai 1490.

IHESUS

Reverendi patres ac domini domini multum carissimi. Moleste fero quod

[1] Probablement Jacques Burgaudi, chanoine de Gap en 1498.

[2] Le 23 mai tombait un dimanche en 1490 et en 1501. Très probablement c'est de 1490 qu'il s'agit ici, à cause des circonstances et des personnages auxquels se rapporte le document.

[3] Guigues Alamand, prévôt d'Embrun, en 1482 au plus tôt, mort avant le 2 juin 1505 (cf. Fornier, t. II, p. 466, note 1, et tome III, p. 5* et 28*).

vestris voluntatibus anuere non valeo. Scitis penuriam peccuniarum generalem hiis in partibus, propter causas quas non ignoratis. Utinam essem solus in harum penuria! Cupio tamen. Illam restantem summam, que est XXVIII^to ducatorum, si alias repperiam habendam, habere non cessaveritis, cum primum facultas adfuerit integre ac libere persolvere.— Longe melius consultum fuisset si ab opere fuisset tardatum, aut dilatatum usque ad tempus debite facultatis presertim quia non urgebat necessitas, prout per experientiam intelligitur, attenta peccuniarum raritate, ut scribitis; et valete in Domino.

Ex Vapinco, XXV^ta Maii.

V[estre] P[aternitatis] humilis servitor.
Ro[bertus] de Sa[lice], prepositus Vapincensis.

(*Au-dessous*) : Confessio domini prepositi Vapincensis de summa XXVIII ducatorum[1].

[1] Orig. papier, rongé des rats en deux endroits, in-4° de 2 pages. Arch. des Hautes-Alpes, fonds de l'évêché de Gap, G. prov. 137 *bis*.

NOTICE

SUR UNE

OFFICINE DE POTIERS MODELEURS

GALLO-ROMAINS

DÉCOUVERTE A BOURBON-LANCY (SAONE-ET-LOIRE)

Par MM. l'abbé Melin et Bertrand,
membres de la Société d'émulation de l'Allier.

Les thermes de Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire), situés sur la frontière ouest du pays Éduen de même que ceux de Néris, Vichy et Bourbon-l'Archambault (Allier) du territoire des Boïens, ont été en grande faveur sous les Gaulois et les Romains ; du sol de cette première station, sont sorties plusieurs inscriptions remarquables, des restes de statues en pierre et en marbre, des corniches de grands monuments, des stèles funéraires, dont quelques-unes ornent le Musée lapidaire d'Autun [1] et d'autres sont conservées à la mairie de Bourbon avec des monnaies, des bronzes, des terres cuites, etc. ; deux très importantes inscriptions sont maladroitement encastrées dans un angle de l'Établissement moderne [2] qui ne date que de 1838 [3] ; peu

[1] Le Musée d'Autun vient d'acquérir un fragment d'inscription sur marbre blanc de Châtel-Perron, dont manquent le commencement et la fin. Les lettres de très bonne forme, ont $0^m,05$ de haut. On y lit :

VG · SACR
*de*CRET · FEL
*f*ONTEM · V

[2] La première est gravée en lettres de $0^m,09$. Elle est ainsi conçue :

A · EST · SAC
SILICAV
BORVONIE

La seconde, trouvée en 1793 dans les ruines de l'ancien château de Bourbon-Lancy avec un petit bronze de Probus, est en lettres presque cursives de $0^m,05$.

C · IVLIVS · EPOREDIRIGIS · F MGNVS
PRO · IVLIO · CALENO · FILIO
BORMONI · FĒ DAMONAE
VOT · SOL

[3] Une très remarquable stèle sur marbre blanc est conservée dans le mur du

de temps avant on avait déblayé les cinq sources et les deux grands bassins de 8 et 12 mètres de diamètre; les cinq sources et ces bassins étaient comblés de matériaux et de terre depuis quinze siècles au moins et complètement abandonnés; leurs eaux bienfaisantes, se frayant un passage au travers de cette boue, se répandaient dans la vallée, sans autre utilité que l'appoint au ruisseau.

Pendant le cours de ces travaux, un homme depuis longtemps familiarisé avec la science, feu M. le docteur Robert, en suivit très attentivement les diverses phases et fut le premier en France, bien avant le savant Boucher de Perthes, à reconnaître les instruments ou outils de silex qui en sortaient; il avait également recueilli de nombreux fragments de poteries antiques. Plus tard, en suivant les travaux de culture que nécessite la vigne, dans le clos où nous venons de pratiquer des fouilles, il avait collectionné bien des fragments intéressants de céramique antique et, entre autres, quelques fragments de moules de statuettes ou d'oiseaux en terre blanche et quelques débris de divinités de même nature, des fragments de vases rouges à relief et d'autres à vernis plombifères, ainsi que des monnaies, des bronzes, des débris de verre, des haches taillées et polies, recueillies aux environs, etc., qui ont été offertes après sa mort, par notre confrère, son fils, M. Ant. Robert, avocat à Moulins, au Musée de Bourbon-Lancy, où ils sont conservés avec des roches et minéraux de la région, dans des vitrines spéciales (1).

C'est donc lui, qui le premier a su découvrir ces officines, et nous sommes heureux de lui en reconnaître ici la priorité.

A la fin de mars dernier, un marchand d'antiquités de Digoin, passant à Bourbon, aperçut que des vignes, à droite et à gauche de la route de Moulins, étaient en voie de défrichement; il s'inquiéta auprès des terrassiers des objets qu'ils rencontraient dans le sous-sol et fut frappé d'y reconnaître des débris de moules et de statuettes de terre blanche, notamment, dans la vigne de M. Lambert, située à

chœur dans l'église romane de Saint-Nazaire près Bourbon-Lancy. Elle est gravée en belles lettres de 0m,10 :

D · M
DIOCE
NI · ALPI
PICTOR

(1) Parmi ces débris trouvés au Châtelot, je citerai un petit vase blanc en forme de bol ayant un rebord large et rabattu, pour lui tenir lieu d'anse, portant près du versoir, d'un côté : C. ATISIVS et de l'autre, GRATVS, probablement les deux associés d'une même officine. — Un petit fauteuil, de terre blanche, pour servir de socle à un petit buste.

gauche de la route, près de l'ancienne chapelle Saint-Martin ; il vint nous trouver et nous proposa d'y faire des fouilles. Ayant eu l'assentiment du propriétaire, nous acceptâmes et, quelques jours après, nous commencions.

Nous avons ainsi extrait, à une faible profondeur ($0^m,60$ à $0^m,70$) une assez notable quantité de moules de statuettes, d'édicules, d'animaux et de monnaies de bronze, dont nous donnerons la nomenclature plus loin.

Nous avons reconnu que nous n'étions pas éloignés du lieu de fabrication, mais que ces débris provenaient de remblais venant de la partie supérieure du coteau ; le remblai atteignait, presque partout, près de 2 mètres d'épaisseur. On y rencontra beaucoup d'écailles d'huîtres marines qui avaient été mangées par les premiers habitants du lieu [1] ; des fragments de peintures à fresques sur mortier, malheureusement monochromes; des débris de mosaïque en calcaire et en verre où dominent les bleus; un fragment de gobelet cylindrique de verre opaque, d'une pâte mélangée de jaune et noir, orné de bandeaux nuageux de gris perle; il était relativement d'une forte épaisseur de ($0^m,005$ à $0^m,01$) malgré son petit diamètre ($0^m,005$).

A l'examen attentif de ces moules, nous avons acquis la conviction, que presque tous avaient été fournis, ou par les mouleurs des officines de l'Allier ou par des fabricants de moules qui en avaient vendu de semblables à toutes ces fabriques; en effet, nous avons recueilli des moules avec signatures reproduisant certains des moules signés que nous avons précédemment découverts, commune de Toulon (Allier), à La Forest et au Larry, à Vichy et surtout à Saint-Pourçain-sur-Besbre. L'officine de Bourbon était donc une succursale de celles de l'Allier, à moins que toutes n'aient eu une commune origine [2].

Le cadastre donne à la chapelle Saint-Martin, en partie conservée dans les magasins de M. Lambert, le nom de : *Fort Saint-Martin*, et la vigne, dans laquelle nos fouilles ont été faites, celui de : *Vigne du Chapitre* ; le pré qui y touche, appartenant à la veuve de M. le docteur Merle, se nomme : *Le Châtelot*.

[1] Nous pensons que les huîtres devaient être, au port, entr'ouvertes, salées et ligaturées, avant de les expédier au centre de la Gaule; car elles devaient mettre plus de quinze jours pour y parvenir; nous en avons certainement rencontré plus de quatre cents ou cinq cents dans ces fouilles ; à Vichy et aux Châtelins près de Moulins, nous en avons trouvé aussi un grand nombre.

[2] Nous y avons constaté qu'un moule d'oiseau avait été certainement moulé sur un original et non sur une maquette.

Le Châtelot ou castellum de Bourbon devait protéger toute la partie de la ville gauloise ou romaine que nous avons reconnue à droite et à gauche de la route actuelle de Moulins à Bâle qui est relativement moderne ; cette cité avait environ 17 à 18 hectares, englobant l'église romane de Saint-Nazaire et descendant jusqu'au fond de la vallée du Midi ; des villas ont été reconnues au loin, surtout au couchant, vers Saint-Denis où entre autres débris antiques a été recueilli, dans un puits, un groupe en calcaire tendre sculpté, représentant deux époux, que conserve M. Letoré. Ce castellum a dû être probablement détruit au ve siècle, ainsi que les dieux du paganisme que l'on y fabriquait, sous l'impulsion des ardentes prédications de saint Martin [1], qui parcourut le pays éduen et le Morvan.

Voici la liste détaillée des objets recueillis dans cette fouille :

Une petite statuette d'un *camillus*, ou assistant du grand prêtre, pendant les sacrifices [2].

Une petite déesse de l'Abondance (la tête manque) ; elle devait être assise sur un cheval.

Fragment de siège d'un moule de Mairée, signé ƧVƆI, terminaison de VRBICVS, nom fréquent dans l'officine de La Forest (Toulon).

Moule fragmenté d'un grand édicule de 0^m,40 de haut, sur 0^m,20 de large, à fronton triangulaire orné d'un cercle au centre avec coquille comme fond de niche ; pilastres cannelés et chapiteaux ornés.

Fragment d'un grand édicule provenant d'un moule un peu moins grand que le précédent, à coquille moins accusée, ainsi que les pilastres.

Les deux demi-moules d'un oiseau moulés sur un original tenant lieu d'une maquette.

Un demi-moule de cheval nu (les jambes se moulaient à part).

Deux fragments de coquille à personnages (en amorce) au centre.

Moule d'un segment de bordure de médaillon formée de feuilles de vigne et grappes de raisins en relief.

Fragments de médaillons, dont l'un provient du moule précédent.

Fragments de médaillon, avec reste de buste de femme au centre, la base raccordée par un fleuron de feuilles d'acanthe.

Fragment de buste drapé (moule).

[1] *La mission et le culte de saint Martin, dans le pays éduen*, par J.-G. Bulliot et F. Thiollier, Autun, 1892.

[2] A. Rich, page 98.

Deux fragments de moules de têtes de bélier.

Un demi-moule de petit vase (*guttus*) à anse et cordon déprimé au milieu de la panse.

Un demi-moule de petit vase sphéroïdal.

Fragment de moule de personnage drapé (côté postérieur).

Fragments de moule de grand personnage nu, de $0^m,35$ de haut environ dans son entier, une partie de draperie pendante du bras gauche (peut-être Mercure ?), les bras devaient se mouler à part ; statuette très étudiée dans ses détails.

Un demi-moule de buste drapé du dieu de la Joie, la bouche entr'ouverte montre les dents ; il est chauve ; a une figure épanouie ; une fossette prononcée se voit au menton ; — signé : ANT pour ANTONIVS ou ANTONINVS, signature très fréquente dans les officines de Saint-Pourçain-sur-Besbre (Allier).

Un demi-moule, brisé au sommet, de buste d'un homme vêtu d'une pèlerine à capuchon, tête presque grotesque, ridée, semblant être un portrait ; — signé : VRBICVS, nom très commun dans l'officine de La Forest (Toulon), où le B est fait ainsi ꞓ, ce qui indique bien que c'est le même artiste qui est l'auteur de ces moules.

Un demi-moule d'Apollon debout, le corps nonchalamment appuyé à gauche ; la tête savamment coiffée, avec deux longues boucles de cheveux tombant sur les épaules ; en partie nu, le sexe masculin est prononcé ; il tient de la main gauche une patère au-dessus d'une lyre à base en piédestal, la main droite sur la cuisse tient un *plectrum* peu accusé. — Cette même représentation a été trouvée à Saint-Pourçain-sur-Besbre, sans la tête.

Un demi-moule de statuette de Vénus, face principale ; plusieurs milliers de semblables ont été rencontrées dans toutes les officines de l'Allier.

Un demi-moule de statuette de Vénus, face postérieure, différente de la précédente, assez peu représentée dans les officines de l'Allier.

Fragment de moule de Vénus, face postérieure. — Très commune dans l'Allier.

Un demi-moule fragmenté d'édicule à fronton triangulaire et rampants feuillagés, pilastres cannelés et chapiteaux ornés, Vénus debout au centre de l'édicule. — Inédit.

Un demi-moule de l'Abondance, supérieurement drapée, face principale (trouvée à Vichy, Toulon et Saint-Pourçain).

Un demi-moule de l'Abondance, face postérieure. — Commune à Vichy, Toulon et Saint-Pourçain.

Un demi-moule de l'Abondance, face postérieure, devant se tenir assise sur un cheval. — Commune à Saint-Pourçain.

Moule fragmenté d'une tasse à boire, en forme de coquille creuse, (*pecten*). — Inédite.

Fragment de moule de buste vêtu.

Fragment d'un édicule à coquille, tête de Vénus, au centre.

Fragment de moule de fronton triangulaire.

Fragment de moule de fronton circulaire.

Fragment de fronton circulaire, épreuve.

Un demi-moule, face principale de Jupiter debout portant le foudre en faisceau, étendu sur le bras droit ; l'aigle debout est au bas, à gauche du dieu.

Un demi-moule de l'autre face du moule précédent, avec face postérieure de l'aigle. — Types inédits.

Un demi-moule de tête chevelue, face postérieure et amorce du col et du dos, probablement Hercule.

Fragment de moule d'un homme ou une femme à genou, terrassé par un autre (semblable complet à Saint-Pourçain).

Fragment de moule d'un ciel de lit ?

Fragment d'un buste, face principale, d'homme vêtu de la *cappa* à cordelière autour du col et descendant sur la poitrine. — (Inédit).

Fragment de personnage debout, vêtu, partie postérieure.

Fragment de moule de personnage debout, en partie nu, partie postérieure.

Fragment de moule de buste vêtu, face postérieure, à tête chauve, signé au bas en rétrograde : ƧV⅃⅃ITƧIꟼ, et au revers, dans un encadrement : PISTILLVS, nom déjà reconnu à Saint-Pourçain et à Vichy.

Fragment de moule d'un personnage vêtu, face principale.

Fragment de moule de Mairée, face principale inférieure.

Fragment de moule d'édicule à fronton triangulaire, très aigu, dans le tympan, un tout petit enfant nu, agenouillé, les bras tendus vers les pieds ; rampants du fronton à ornements en X, colonnes à chapiteaux feuillagés et dans le champ rectangulaire, un homme nu, couché auprès d'une femme ou d'un enfant ; une lyre est gravée sous la frise. — Type inédit.

Un demi-moule d'un groupe d'homme et de femme vêtus, debout, s'embrassant, se tenant les mains sur l'épaule l'un de l'autre ; le bras droit de la jeune femme est orné d'un bracelet au-dessus du coude ; la jambe droite légèrement courbée, repose sur la pointe du pied. — Type inédit.

Un demi moule d'un groupe d'homme et de femme (mêmes phy-

sionomies que les précédentes), également debout, en partie nus, s'embrassant ; les jambes sont au repos ; l'homme entr'ouvre légèrement le pallium de la jeune femme, pour la montrer à nu, au milieu du corps ; la femme avance la main droite, pour l'en empêcher. — Type inédit. — Dans ces deux représentations, les pectoraux des deux personnages, ceux de l'homme surtout, sont bien modelés.

Un demi-moule d'un groupe d'homme et de femme, en partie nus, debout, près l'un de l'autre, se tenant la main sur l'épaule l'un de l'autre ; la main droite de l'homme sur le ventre de la femme, dont la jambe gauche courbée repose nonchalamment sur la pointe du pied. — Inédit, un peu plus grand que les deux précédentes.

Fragment de Minerve (moule) vêtue, à chevelure ondulée sous le casque ; elle porte l'égide sur la poitrine et tient une patère de la main droite. — Type trouvé à Vichy, Saint-Pourçain et au Larry.

Fragment de moule d'un guerrier casqué, amplement vêtu, le casque à cimier élevé, portant la main droite à la hampe de sa lance. — Type inédit.

Un demi-moule de statuette de *camillus*, vêtu d'une tunique courte à capuchon relevé, encadrant les boucles de la chevelure ; les jambes sont nues ; il porte, des deux mains, à la hauteur de la ceinture, un grand plateau ovale. Type commun dans toutes les officines de l'Allier.

Fragment de moule de grand cheval harnaché (commun dans toutes les officines de l'Allier).

Fragment d'épreuve de grand masque scénique. — Type à peu près semblable trouvé à Vichy.

Une tête de grotesque, applique d'un vase (terre blanche).

Noms de potiers sur fond de vases, recueillis avec les moules ci-dessus.

OF AC·ER·AEI (pour ATEI)	AVCVRO·
PATERCLINI·M·ABILI·	CONDOLLVS·F·
SENEX·F·	ILLIOM·
DRIPPI·	INA·
DOCCIVS F·	ATEPOMR (pour ATEPOMAR.)

et quelques marques incertaines, NEBNGN en capitales de 0m,015, sur une tuile à rebords trouvée dans un puits antique.

2° *Objets divers recueillis au cours des fouilles.*

Clous de fer de diverses longueurs, $0^m,08$ à $0^m,30$; une pointe en bronze à forte tête ronde (comme les pointes dites de Paris). Deux clous à faible pointe et à tête ronde de $0^m,015$ pour garniture de cuir.

Petite bague de bronze à deux petits doub'es cercles, pour chaton.

Fragment de chaînette de bronze en torsade de plusieurs fils très minces formant une tige carrée.

Une fibule de bronze, très oxydée, sans son aiguille.

Une très petite anse de vase, en bronze.

Une aiguille et ressort de bronze d'une fibule.

Petite tige de bronze méplate et sommet en forme de T, pour scellement de plaquettes de marbre.

Deux épingles à linceul, corps renflé et mouluré, trou au centre.

Petit ornement de bronze, en forme de croissant à bordure et dessins pointillés dans le champ.

Fragments d'une coupe de verre très plate, à pâte mélangée de vert clair sur vert foncé pointillé de rouge.

Fragment de gâteau de verre, de $0^m,02$ d'épaisseur et de couleur vert d'eau.

Fragment de verre azuré fondu (ces fragments indiquent d'une façon presque certaine un atelier de verrier).

Cubes de mosaïque de verre de $0^m,01$ de côté, blanc laiteux, verts, bleux, gris, jaune, rouge.

Fragments de mosaïque de calcaire blanc et noir, ce dernier provenant des schistes d'Autun ou d'Épinac.

Scories de bronze, dénotant un atelier de bronzier.

Bâtonnet d'os ayant un commencement de travail sur le tour; — deux autres fragments d'os non finis au tour.

Quatre épingles d'os, dont l'une à pointe et petit cuilleron, a pu être un style.

Nombreux fragments de verres azurés, bleus, bleu mélangé de blanc.

Deux pions ou marques de jeu, en gouttes de verre.

Un petit polissoir pour potier; il est fait d'une extrémité de cornillon de cerf, devenu d'un très beau noir, la pointe usée par un long service.

Plusieurs fragments d'os sciés des deux côtés, ayant $0^m,03$ à $0^m,04$ de long.

Très grande quantité de fragments de peintures à fresque, sur enduits de mortier, mais monochromes, rouges, à filets jaunes, jaune, vert, bleus et blancs.

Nombreux fragments de marbre de Gilly et Châtel-Perron, quelques-uns, moulurés. — Pierres taillées de calcaire oolithique de Mèves, Buly et Pouilly (Nièvre), granits du Morvan et schistes d'Épinac.

Tuiles à rebords et imbriquées.

Fragments de poteries rouges et noires.

Murs nombreux de fondations d'appartements, en moellons granitiques de la contrée.

Huit petits bassins de chaux éteinte dans des enceintes formées par des tuiles à rebords; cette chaux était préparée pour former les enduits sur lesquels on peignait à fresque.

Près des murs d'une habitation et sur un sol bétonné, il a été rencontré un squelette humain, étendu [1], ayant la tête au couchant et les pieds au levant; à ses pieds était un petit cheval de terre cuite, brisé, sur lequel sont les traces d'un cavalier, ainsi que l'un de ses pieds; sur la poitrine était une épingle à linceul en bronze. — Cette sépulture était couverte en mitre par des moellons.

Tout auprès, un autre squelette accroupi, les poings fermés sous le menton, comme les inhumations des dolmens ; il n'avait aucun attribut.

3° *Fouille d'un puits antique près des sépultures mentionnées ci-dessus.*

Tout près du lieu d'où nous avons extrait les moules de statuettes, nous avons fouillé un puits antique.

La margelle de ce puits encore en place était faite d'un seul bloc de grès grossier, évidé en fer à cheval ; une dalle épaisse de calcaire trouvée auprès, devait être posée sur champ, pour compléter cette margelle. Le puits était fait de moellons bruts à sec et avait de $0^{m},70$ à $0^{m},80$ de diamètre; son aplomb général était peu régulier et avait, du niveau du sol au rouet, $25^{m},70$ de profondeur. Il était complètement remblayé de terre, moellons, tuiles à rebords; on y a trouvé aussi des pierres de grès, quelques marbres, etc.

[1] Ayant une grosse pierre sous la tête et une autre semblable aux pieds ; des grosses perles de verre vert, striées, une autre noire lisse, et une petite en ambre provenant d'un collier, ont été recueillies autour du squelette.

Pour être logique, je vais commencer la nomenclature des objets recueillis, en partant du fond, comme ils y ont été déposés, car c'était une véritable cachette, faite dans un moment de trouble ou de fuite précipitée.

Le rouet en bois était protégé par une suite de piquets fichés, pour éviter qu'il ne se dérangeât; un radier de moellons les réunissait en les serrant encore le long des parois.

Les premiers objets déposés étaient deux carreaux de fer aciéré, très bien appointés, l'un de $0^{m},29$ de long et du poids de $1^{kg},625$; l'autre de $0^{m},20$, pesant $0^{kg},950$; ayant environ $0^{m},035$ de diamètre à la base qui est ronde et pleine; on en a évidé une notable partie pour servir de poignée; ce sont donc de véritables poignards. Je ne sache pas qu'il en ait été trouvé de semblables.

Au-dessus venaient une longue série de cruches de terre cuite, dont plusieurs de $0^{m},32$ à $0^{m},45$ de haut et de 7 à 8 litres de capacité, et des pots noircis par le feu; il y en avait plusieurs couches séparées par des planches, que maintenaient des chevilles de bois fichées dans les parois du puits. La plupart de ces vases sont en poterie grossière, à une anse; il ne nous en a été ramené à la surface qu'une douzaine d'intacts, tandis que par les fonds qui en ont été comptés, il y en avait plus d'une centaine. Il a été également retiré une petite urne ovoïde en poterie noire lustrée, une autre à fleurettes moulées, un vase rouge uni, une grande terrine de poterie grossière, à trois pieds, de $0^{m},35$ de diamètre, et une petite du même type en terre noire.

D'autres couches se composaient de vases de bronze, malheureusement tellement minces que l'oxyde et la charge supérieure les ont perforés ou totalement brisés. Nous avons pu conserver dans cette série deux vases à verser les liquides, de $0^{m},25$ de haut, dont l'ouverture supérieure n'est pas d'un diamètre beaucoup plus grand que le fond, mais ayant l'un et l'autre chacun une anse, l'une ornée à la base d'un mascaron féminin orné de pendentifs, et un poucier en haut, amorti par un grand fleuron à trois pétales, les pointes en bas; l'autre a un mascaron représentant la Folie, sous les traits d'une jeune femme coiffée du bonnet phrygien à grelots, dont l'étoffe souple est pointillée; la chevelure abondamment bouclée descend de chaque côté en boucles ondoyantes; le visage est plein et le menton est d'un galbe très pur; au-dessus, une flûte de Pan, une sorte d'éventail et un profil de tête grotesque coiffé d'un bonnet phrygien; le raccord sur le bord supérieur de ce vase est formé par deux têtes de cygne.

Il a été trouvé enfin un peigne de bois à deux rangées de dents, les unes fines et les autres plus grosses.

Un bouchon de bois de $0^m,035$ de diamètre obtenu au tour qui y a laissé l'empreinte des trous du mandrin; la calotte en est élégamment tournée et moulurée.

Des chaînes de fer avec maillons en 8, destinées à puiser l'eau ; ces chaînes, quand un maillon venait à manquer, étaient reliées par des anneaux brisés.

Deux fragments de mortier peints à fresque.

Des fragments de marbre blanc moulurés.

Un fragment de marbre blanc d'une épaule de statue vêtue, ayant deux trous de goujon, pour le fixer à cette statue également absente.

Un grand vase de bronze sphéroïdal très mince, d'environ $0^m,30$ de diamètre au centre, en mauvais état.

Un grand chaudron de bronze, d'un grand diamètre, complètement brisé; l'anse à deux talons est à cordelettes en saillie, alternant avec des mamelons lisses, afin qu'il soit plus facile à prendre à la main, quand il était plein.

Deux clefs en fer à doubles pannetons évidés et poignées relevées de moulures à la lime; elles sont d'une parfaite conservation, ayant été trouvées dans la couche inabsorbante.

Deux autres clefs de fer du même type, très oxydées, recueillies dans la terre.

Une clef de bronze à doubles pannetons pour serrure à garnitures, poignée tournée en balustre évidée à la base.

Un style en fer, terminé par un ciseau biseauté.

Un manche de couteau en corne gris marbré, en forme de gaine; garniture intérieure en bronze.

Un minuscule vase de verre azuré de $0^m,03$ de haut, à large rebord; plusieurs fragments de vases blanc opaque.

Une hache en fer, ayant conservé dans l'œil le bois du manche.

Un petit percuteur et polissoir en arkose, presque rond, de $0^m,07$ de diamètre.

Un fragment de vase à onguent en os tourné; un petit couvercle d'un vase analogue en os tourné et mouluré, recueilli avec les moules de statuettes.

Diverses anses de fer pour seaux de bois, dont on a trouvé quelques fonds et douelles bien conservés.

Entre 10 et 16 mètres de profondeur, il a été remonté à la surface une très grande quantité d'ossements complets d'animaux domestiques, tels que chiens, chats, chèvres, génisses, bœufs, ânes, che-

vaux, cochons, l'une des espèces de chiens a la tête de nos lévriers, l'autre a la tête très courte comme les bouledogues ; des ossements de volailles et enfin la partie osseuse d'un énorme bec d'oiseau, qui ressemble assez à un gros gallinacé, plus gros que notre dinde.

Maintenant que le puits est vidé, il a actuellement 21 mètres d'eau et les eaux sont basses.

La plus récente des monnaies recueillies est de Magnence (350-355) ; ce serait donc dans la première moitié du IVe siècle de notre ère qu'aurait été détruit Bourbon-Lancy, et ses habitants, forcés de s'enfuir, auraient déposé au plus profond de ce puits leurs vases et autres objets embarrassants et tué et précipité dans ce puits les animaux qui les auraient gênés dans leur marche précipitée.

A. Mélin, Bertrand.

LE CIMETIÈRE DE LA COURTINE

A LIMOGES

Mémoire lu au Congrès de la Sorbonne par M. Paul Ducourtieux, membre de la Société archéologique du Limousin.

Au mois de janvier 1892, à l'occasion de fouilles pour la construction d'une maison à l'angle des rues de la Courtine et Dalesme, on a découvert une partie de l'ancien cimetière gallo romain de Limoges.

Nous avons pensé que la description de ce cimetière pourrait présenter quelque intérêt au point de vue archéologique, bien qu'il soit beaucoup moins riche que ceux découverts sur d'autres points de la France.

A l'époque gallo-romaine, les cimetières étaient établis en dehors des villes et sur le bord des voies. Le cimetière qui nous occupe bordait la grande voie de Lyon à Saintes, dont l'étape avant Limoges était *Prætorium*, le Puy-de-Jouer (Creuse), et l'étape suivante *Cassinomagus*, Chassenon (Charente). La voie passait à 1,200 mètres environ de l'agglomération principale de notre *Augustoritum*, et son parcours peut être déterminé par les monuments funèbres découverts depuis une centaine d'années [1]. Du reste, tout près de la cathédrale, indépendamment d'un cippe encore debout, mais qui a pu être déplacé, se trouve une borne milliaire devenue indéchiffrable mais qui présente beaucoup d'analogie avec celle d'Ahun [2].

La partie fouillée du cimetière est à 50 mètres de l'emplacement où saint Martial avait été enseveli. Ce point nous a été conservé très exactement à travers les âges, à cause de la vénération que l'on avait pour ce saint, sur le tombeau duquel on avait élevé une petite chapelle, plus tard englobée dans la grande basilique de Saint-Sauveur. La fouille mesure 12 mètres sur la rue de la Courtine et 17 sur la rue Dalesme, soit une superficie de 204 mètres carrés. On est descendu

[1] Voir pour ces monuments les ouvrages de Duroux, Allou, l'abbé Texier, Vallentin et Espérandieu. Voir aussi les *Bulletins* des Sociétés archéologiques de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze.

[2] La borne d'Ahun a été attribuée à Gordien III, par M. de Cessac.

à 3 ou 4 mètres de profondeur au-dessous du niveau des rues adjacentes, sans parvenir partout aux sépultures les plus profondes.

La section du terrain montre les différentes couches qui se sont superposées par la suite des temps. Nous en avons constaté quatre très distinctes. La terre se trouve mélangée d'une quantité d'ossements d'hommes ou d'animaux, de débris de briques, de fragments de poteries gallo-romaines ou mérovingiennes, de cailloux roulés, etc., etc.

Les tombeaux se présentent en trois ou quatre couches superposées d'une façon irrégulière. On remarque même le bouleversement de ceux des couches supérieures, bouleversement qui a dû se produire au xe siècle, au moment où les moines de Saint-Martial construisirent la basilique de Saint-Sauveur, leur monastère, la chapelle du cimetière et la courtine qui protégeait le Château de ce côté. Cette courtine donna son nom à la chapelle et au cimetière. Celui-ci était désigné aussi sous le nom de cimetière de Saint-Martial.

Nous donnerons maintenant le résultat des découvertes par ordre chronologique en commençant par la couche inférieure.

De la première partie de la période gallo-romaine, celle de l'incinération des corps, qui a duré jusqu'au IIIe siècle, on n'a pas trouvé de monument en place. Les monuments que nous décrivons ci-après ont été utilisés comme matériaux. Il semblerait même que l'on se soit attaché à les détruire.

Le premier est un cippe carré surmonté d'un fronton au centre duquel se trouve un croissant. Il est en granit à gros grain des carrières situées entre Aureil et Saint-Léonard. Sa hauteur est de $0^{m},63$ en y comprenant le fronton ($0^{m},17$), mais il a été repiqué à la base et du côté droit. Par suite, la largeur primitive qui était de $0^{m},52$, d'après les proportions du fronton, a été réduite à $0^{m},42$; son épaisseur est de $0^{m},59$.

La hauteur des lignes 1 à 4, seules existantes, est de $0^{m},075$. Ces lignes sont placées dans un encadrement de $0^{m},05$ de largeur. Les lettres ont gardé la trace d'une peinture rouge.

Cette stèle était incorporée dans la muraille de la chapelle de la Courtine, construite vers le xe siècle ; le côté des lettres tourné vers le blocage. Le propriétaire du terrain, M. Marbouty, a bien voulu l'offrir au Musée national, ainsi que les autres débris de monuments que nous lui avons signalés. Voici l'inscription :

D*i*S MA*nibus*
*e*T MEMO*riae*
.INOSSA
..ONAME
.....

Il existait encore une et peut-être plusieurs autres lignes, car la pierre a été repiquée à la naissance de la cinquième ligne.

L'inscription ne contient qu'un seul point abréviatif après MEMO. Ce point placé au pied de la lettre paraît rond. Il doit manquer au moins deux lettres à la quatrième ligne, au début de laquelle le trait arrondi peut appartenir soit à un D, à un O ou à un Q.

Cette inscription peut être attribuée au IIIe siècle. Comme dans les inscriptions d'Arrènes et de Châteauponsac, qui sont de cette époque, on remarque l'irrégularité de hauteur et de largeur des lettres; le premier des trois M est écrasé, les trois S ont des tendances vers la cursive, les trois A ont un écartement exagéré; les deux O ont la forme légèrement pointue; les E, très étroits, ont leurs branches égales.

Le second monument est un cippe prismatique trouvé dans le mur de soutènement de la chaussée de la rue de la Courtine. Il est semblable comme forme à celui qui se trouve derrière le chevet de la cathédrale, mais la boule qui le surmontait et surtout l'inscription qui en formait la base n'ont pas été retrouvées. Il mesure $0^m,73$ de hauteur. Sa largeur est de $0^m,25$ au sommet et de $0^m,67$ à la partie inférieure. Sous cette partie se trouve une réserve creusée de $0^m,32$ sur $0^m,40$ et $0^m,03$ de profondeur, qui indique qu'elle servait de couvercle à l'urne renfermant les cendres. On a remarqué cette réserve creusée dans plusieurs monuments de la France, surtout dans la Creuse et la Haute-Vienne.

Enfin, un cippe carré a été utilisé pour former la partie arrondie où reposait la tête d'une tombe du XIIe siècle. Il mesurait $0^m,50$ en hauteur et $0^m,30$ en largeur. L'inscription, très maltraitée par le maçon, qui l'a rendue illisible, se composait de quatre lignes de $0^m,06$ de hauteur dans un encadrement. Nous avons cru lire DI, début habituel des inscriptions funéraires.

Nous attribuons à la fin de la période gallo-romaine les tombes en briques et en calcaire qui formaient la couche inférieure du cimetière.

Elles avaient la forme d'un parallélipipède. Les tombes des enfants étaient toutes en briques. Leur dimension variait, suivant la taille du défunt, de $1^m,75$ à 2 mètres en longueur, de $0^m,40$ à $0^m,50$ en largeur. Elles se composaient de morceaux ayant de $0^m,40$ à $0^m,45$ sur $0^m,25$ à $0^m,30$ et elles étaient orientées la tête au couchant, les pieds au levant. Elles formaient des alignements réguliers allant du nord au sud et elles étaient séparées par un intervalle variant de $0^m,50$ à 1 mètre.

Presque toutes s'étaient affaissées sous le poids des trois mètres de

terre qui les recouvraient, et les infiltrations avaient entraîné à l'intérieur une épaisse couche de terre qui recouvrait le squelette. A cette terre se trouvaient mélangées des pierres d'une certaine grosseur, que les eaux n'avaient pu entraîner; mais, suivant les observations de M. l'abbé Cochet [1], ces pierres avaient dû être mises pour soutenir la tête du défunt au moment de l'ensevelissement.

Les squelettes étaient intacts. La tête était tantôt droite, tantôt légèrement inclinée sur le côté, les bras placés le long du corps. Les tombes de cette époque ne contenaient qu'un seul corps.

Les ossements de ces tombes sont en moins bon état que ceux des tombes supérieures, à cause du temps plus long qui s'est écoulé depuis leur ensevelissement et de l'humidité plus grande de la terre à cette profondeur. Ils sont plus légers et plus friables.

Les objets recueillis dans les tombes gallo-romaines sont en petit nombre et ils sont tellement oxydés qu'ils sont méconnaissables. S'appuyant sur cette pauvreté et sur ce fait depuis longtemps mis en lumière par M. F. de Verneilh, que, dans le Limousin et le Périgord, les tuiles à la romaine furent en usage jusqu'au xe ou xie siècle, quelques personnes voulaient contester l'attribution de ces tombes à la période gallo-romaine. Une trouvaille est venue dissiper les doutes. Dans l'une des tombes en briques, l'entrepreneur, M. Daccord, a trouvé un phalus en bronze, avec anneau de suspension, dans un parfait état de conservation. On a trouvé aussi une bague, des épingles à cheveux et des boucles en bronze, mais ces objets présentent peu d'intérêt.

Pour en terminer avec la période gallo-romaine, on a trouvé autour des tombes des moulures en marbre, un fût de colonne cannelée en grès, de $0^m,35$ de diamètre, des bases de colonne en granit de $0^m,66$ de diamètre, des piliers carrés en poudingue polygénique de Montbron, de $0^m,50$ de côté; des claveaux de $0^m,90$ de longueur, qui, par leurs proportions, ont appartenu à des édifices très importants, probablement à l'amphithéâtre [2].

Une seule monnaie en bronze, à l'effigie de Néron, a été recueillie; mais, en 1836, lors de la construction du Théâtre, situé à 40 mètres du point qui nous occupe, en 1844, lorsqu'on ouvrit la rue Dalesme, qui borde le cimetière, et, en 1862, lorsque l'on construisit la mai-

[1] L'abbé Cochet, *La Normandie souterraine*.

[2] D'après les *Annales manuscrites de 1638*, les moines de Saint-Martial auraient été autorisés par Louis le Débonnaire à se servir des matériaux de l'amphithéâtre.

son qui forme l'autre angle de la rue de la Courtine, on en trouva aux effigies de Claude, Néron, Vespasien, Antonin le Pieux et Faustine[1]. On trouva aussi une petite statuette en bronze : la *Vénus pudique*.

C'est aux périodes mérovingienne et carolingienne que nous attribuons les tombes en calcaire de la couche moyenne, quelquefois côte à côte avec des tombes gallo-romaines. Elles étaient aussi nombreuses que celles que nous venons de décrire précédemment. Le calcaire dont elles sont formées semble provenir de la Charente, d'une localité située sur le parcours de la voie romaine de Lyon à Saintes.

Le poids des terres en avait écrasé plusieurs et l'humidité les avait rendues très fragiles.

Elles se composaient de deux pièces : l'auge et le couvercle, celui-ci prismatique. L'auge a la forme trapézoïde et elle présente cette particularité observée bien des fois, c'est que les angles du côté de la tête ne sont pas égaux, l'un est obtus, l'autre aigu.

Leurs dimensions sont variables suivant la taille des personnes : longueur, $1^m,90$ à $2^m,10$; largeur, à la tête, de $0^m,55$ à $0^m,65$; aux pieds, de $0^m,35$ à $0^m,45$; profondeur, de $0^m,35$ à $0^m,45$.

Le corps avait la même attitude que dans les tombes précédentes.

On a trouvé fréquemment plusieurs squelettes dans les tombes en calcaire, souvent un squelette de femme accompagne celui d'un homme, ce qui semblerait indiquer que la tombe renferme les deux époux. Quelquefois, l'un des deux crânes était placé sur les pieds.

Absence complète de sculptures sur ces tombes, cependant si faciles à travailler. Nous devons cependant faire exception pour trois d'entre elles, dont malheureusement on n'a trouvé que des fragments; aussi, ne sommes-nous pas sûr que ce soient des tombeaux.

La première, en calcaire, présente un motif d'entrelacs très gracieux avec bordure. A la base se trouve un double cordon de moulure. Une rainure des deux côtés de la pierre dans sa longueur et la partie concave de sa base, donnent l'idée d'un emboîtement ; il se pourrait que ce fût un fragment de porte plutôt qu'un tombeau.

Les deux autres, en terre cuite, sont plus épais d'un côté que de l'autre, comme s'ils formaient une bordure ou un lambris. La terre est assez fine et les ornements sont en relief. Le motif du premier est formé par deux lignes en zigzags, séparées par un filet et placées

[1] *Bull. de la Soc. d'agriculture, sciences et arts*, t. XVI, XVII et XXIII; *Bull. de la Soc. arch. et hist. du Limousin*, t. III, IX, XII et XIII.

dans un encadrement. Le second offre une série d'oves dont le sens est alterné.

On n'a rien trouvé dans les tombes de ces périodes, dont quelques-unes étaient placées sous l'emplacement et encastrées dans les murailles mêmes de la ville et de la chapelle de la Courtine, construites vers le xe siècle.

Les tombes des xie au xiiie siècles peuvent se subdiviser en plusieurs catégories, suivant les niveaux auxquels on les a rencontrées.

Les plus anciennes, croyons-nous, sont celles formées de plusieurs blocs de granit brut, de forme et d'épaisseur irrégulières, quelques-uns provenant d'anciens édifices ou de dalles dont on a repiqué les côtés et que l'on a plantées en terre sans maçonnerie. Le fond est en briques de diverses grandeurs ou épaisseurs, quelquefois de tuiles à rebord dont on a abattu les bourrelets. La partie de la tête est arrondie à l'extérieur comme à l'intérieur.

Le granit qui a servi pour les côtés et le couvercle, est le granit granulitique des carrières des environs de Limoges. La pierre qui forme la partie arrondie de la tête est un grès quartzeux et feldspathique, connu sous le nom de *molasse*, des environs de Montbron (Charente).

Les dimensions sont sensiblement les mêmes que pendant la période précédente.

Viennent ensuite les tombes taillées dans le poudingue polygénique de Montbron. On a vu précédemment que ce poudingue était connu des Gallo-Romains, qui l'utilisaient non seulement pour les colonnes mais encore pour les tombeaux. On continuait donc, au moyen âge, à s'approvisionner aux mêmes carrières que celles exploitées six siècles auparavant.

L'aspect verdâtre de ces tombes a pu faire croire d'abord qu'elles étaient en serpentine dont les gisements étaient bien connus de nos architectes des xie et xiie siècles. Mais le poudingue dont il s'agit vient des environs de Montbron (Charente).

Le poudingue ne pèse pas plus que le calcaire, ce qui le rend très transportable. Il se prête très bien à la taille, mais sa surface rocailleuse ne permet pas de le sculpter. Il est très poreux : en le mouillant, on sent très bien l'odeur du cadavre qu'il a contenu et dont il s'est imprégné depuis des siècles.

Ce n'est pas à Limoges seulement qu'on a utilisé les tombes en poudingue. Le cimetière de Chassenon, l'étape la plus rapprochée de Limoges sur la voie romaine de Lyon à Saintes, possède de nom-

breuses tombes de cette pierre, dont les carrières étaient à peu de distance.

Toutes les tombes en poudingue ont la même forme, ce qui ferait supposer qu'elles étaient taillées dans la carrière même pour être transportées ensuite dans diverses localités.

Le couvercle est plat, d'une seule pièce. L'auge est aussi d'une seule pièce; elle a la forme trapézoïde, les deux angles extérieurs du côté de la tête sont abattus; la place de la tête est indiquée par un intervalle entre deux cubes de 12 centimètres carrés, placés aux angles, et par une saillie de $0^{m},04$, formant l'oreiller.

Enfin, nous arrivons à la dernière forme de tombes. Celles-ci se composent de deux pièces en granit, l'une pour l'auge, l'autre pour le couvercle qui est prismatique, en dos d'âne, ou semi-circulaire. Dans l'auge, la place de la tête est ménagée.

Les objets trouvés dans ces tombes sont les suivants : des ampoules en verre très mince, ayant contenu de l'eau bénite ou des parfums, une barre de fer et une sandale encore fixée au pied du défunt.

Nous avons dit plus haut que les tombes de la couche supérieure paraissaient bouleversées et qu'elles étaient orientées de différentes façons. La découverte des substructions de la chapelle de la Courtine nous a expliqué cette anomalie. Il était d'usage, au moyen âge, d'enterrer sous la gouttière ou sur le seuil des églises. C'est ce qui s'est produit à la Courtine. Sur le seuil de la chapelle, dix tombes se touchant par la tête formaient comme un soleil rayonnant. Tout autour, sous les gouttières, les tombes étaient empilées les unes au-dessus des autres avec une intention pieuse évidente. M. l'abbé Cochet, dans sa description des découvertes de Bouteilles, près Dieppe, cite un grand nombre de personnages qui avaient demandé comme une faveur d'être enterrés sous la gouttière de l'église.

Le nombre des tombes découvertes à la Courtine, dans le petit espace fouillé, s'élève à plus de cent, d'après l'indication de l'entrepreneur, M. Daccord, qui s'est servi exclusivement de leurs débris pour construire les fondations et les caves de la maison.

Il nous reste à dire un mot de la conformation des crânes. Nous n'aurons qu'à citer l'opinion du docteur Vacher, de Treignac (Corrèze)[1] : « La race lémovike appartient au type sous-brachycéphale de la division de Broca. L'indice céphalique, c'est-à-dire le rapport

[1] *Association française pour l'avancement des sciences*, 19e session, Limoges, 1890.

du diamètre transverse de la tête au diamètre antéro-postérieur est de 82, d'après des mensurations faites sur le vivant. La collection craniologique du Muséum d'histoire naturelle de Paris, qui comprend trente crânes limousins, fournit un indice céphalique un peu moins élevé que la mensuration sur le vivant; il n'est que de 78. Mais, ces crânes, recueillis dans les anciens cimetières Saint-Pierre et Saint-Martial, de Limoges, remontent à une époque reculée, très probablement du Xe au XIIe siècle... »

Contrairement à l'opinion du Dr Blanchard, qui prétendait que les têtes limousines étaient pointues, en forme de melon, M. le Dr Vacher dit que cette conformation du crâne est loin d'être la règle générale et que, d'après ses observations personnelles, elles n'existaient que dans un cinquième des cas.

Sur les dix crânes recueillis au cimetière de la Courtine par le Muséum du Limousin, un seul présente la forme pointue.

En dépit du dit-on d'après lequel les eaux du Limousin gâtent les dents, toutes les mâchoires que nous avons vues étaient garnies de dents superbes et en parfait état.

En résumé, le cimetière de la Courtine nous a permis de suivre, de la fin de la période gallo-romaine jusqu'au XIIIe siècle, les différents modes de sépultures usités à Limoges, d'étudier la forme et la nature des matériaux employés pour leur construction et de recueillir des observations anthropologiques sur les personnes enterrées, dont quelques-unes ont assisté à la naissance même de la ville.

Qu'il nous soit permis d'ajouter un mot sur une découverte faite le 25 mai 1892, sur un autre point de Limoges, près du pont Saint-Martial, en pleine ville gallo-romaine. Il s'agit d'une sépulture gallo-romaine isolée, entourée de vases en verre et en terre, qui se composait d'un coffre en pierre (de $1^m,05$ sur $0^m,70$ et $0^m,65$ de hauteur), contenant une boîte parallélipipédique en verre renfermant les cendres. La boîte est formée de six plaques retenues par une armature en fer. Les quatre plaques du dessus, du dessous et des grands côtés mesurent $0^m,47$ sur $0^m,25$; celles des côtés, 25 centimètres carrés. Le verre est coulé et, pour cette raison, son épaisseur varie entre 5 et 7 millimètres. Sa couleur est blanc verdâtre. Les plaques devaient avoir une dimension plus grande, car elles n'ont leurs bords naturels que sur deux de leurs côtés, les deux autres ont été taillés assez grossièrement avec un instrument en acier.

Ces plaques de verre ont été déposées au Muséum du Limousin.

Les découvertes de verre antique sont assez rares pour mériter une mention.

Le Musée de Saint-Germain n'en possède que des fragments.

Cette découverte vient appuyer les observations de Winckelmann et de Mazois qui, à l'encontre des savants du XVIIIe siècle, purent affirmer, à la suite des fouilles d'Herculanum et de Pompéï, que les anciens connaissaient la fabrication des plaques de verre de grande dimension.

Paul Ducourtieux.

L'HOTEL DU PETIT SAINT-VINCENT

A LAON

Notice lue au Congrès des Sociétés savantes, par M. Souchon, archiviste de l'Aisne.

On peut voir encore aujourd'hui à Laon quelques maisons anciennes intéressantes à étudier. Nous signalerons en particulier, au n° 1 de la rue Saint-Martin, une construction du XVIe siècle connue des vieux Laonnois sous le nom du Petit Saint-Vincent. Cette maison a, en effet, longtemps appartenu à la puissante abbaye de Saint-Vincent, et c'est là que les moines venaient chercher un asile dans les mauvais jours, si fréquents au moyen âge. Quelques pièces conservées aux Archives départementales de l'Aisne, dans le fonds de Saint-Vincent, permettent de montrer à quelle époque fut bâti l'hôtel du Petit Saint-Vincent, et de faire brièvement son histoire jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Au commencement du XVIe siècle, l'abbaye de Saint-Vincent possédait une maison dans la ville de Laon. Où était-elle située ? Nous l'indiquerons tout à l'heure à peu près exactement. Cette maison était déjà désignée sous le nom de Petit Saint-Vincent ; l'expression se retrouve dans des lettres de sauvegarde accordées à l'abbaye le 7 février 1507 par Jean de Bruges, lieutenant général et gouverneur de Picardie[1] ; il est dit dans ces lettres que le Petit Saint-Vincent

[1] « Jean de Bruges, seigneur de La Grutuse, conseiller et chambellan ordinaire du Roy notre sire, lieutenant général et gouverneur pour ledit seigneur ès pays de Picardie, à tous cappitaines, chefz de guerre, routtes et compagnies de gens d'armes... Salut... Savoir vous faisons que pour la singulière dévotion et affection que nous avons au glorieux monseigneur sainct Vincent et à son abbaye près la ville et cité de Laon, icelle abbaye, ensemble tout le bien qui y appartient, mesmement la maison appartenant à la dicte abbaye estant en la dicte ville appelée le Petit Sainct Vincent, avons prins et mis, prenons et mettons en notre protection et sauvegarde et davantage les avons retenus et retenons par ces présentes pour notre logis toutes et quantesfoys que nous yrons audit lieu de Laon... » (Archives départementales de l'Aisne, H 142).

servait de logis au gouverneur quand il venait à Laon ; la maison devait donc avoir une certaine importance.

Néanmoins, elle ne plaisait pas probablement aux religieux de Saint-Vincent, et ceux-ci en 1527, se mirent en quête d'une autre installation. Dans les premiers mois de cette année, l'abbé de Saint-Vincent demanda à Louis de Bourbon, cardinal et évêque de Laon, d'autoriser un échange qu'il avait projeté de faire avec un bourgeois de Laon, Thomas Charpentier. Aux termes de cet échange, l'abbaye cédait à Charpentier la maison du Petit Saint-Vincent et recevait, en retour, trois autres maisons, dont l'une appelée la Corne de Cerf ; comme ces maisons étaient situées dans la seigneurie et censive du chapitre de Saint-Jean-au-Bourg, l'abbé s'engageait naturellement à donner une indemnité audit chapitre. L'évêque fit instruire l'affaire par son bailli, Nicaise Marel, et l'échange, ayant paru favorable aux deux parties, fut autorisé par lettres épiscopales du 24 avril 1527 [1].

Ces lettres ne disent pas où étaient situées les nouvelles acquisitioes de l'abbaye, et, en particulier, la maison dite la Corne de Cerf, mais nous le savons par un contrat d'échange passé devant Carollez, notaire à Laon, le 24 octobre 1528, entre l'abbaye de Saint-Vincent et Robert Boileau, demeurant au Sart-l'Abbé, paroisse de Bucy-lez-Cerny. Moyennant la cession d'une étable et d'un grenier, l'abbaye devenait propriétaire d' « une petite maison devant le puis Sainct-Julien, tenant d'une part et par derrière à une maison de l'église Sainct-Jehan au bourg dudit Laon, et d'autre part à ladite maison de la Corne de Cerf appartenant auxdits religieux de Sainct-Vincent, et par devant à ladite rue Sainct Martin... » [2]. La Corne de Cerf occupait donc à peu près l'emplacement actuel du n° 1 de la rue Saint-Martin.

Le terrain acquis, les constructions ne tardèrent pas à être édifiées ; l'autorisation de bâtir fut en effet accordée à l'abbaye de Saint-Vincent le 15 mars 1529 [3] ; il n'est pas inutile de reproduire les passages principaux des lettres qui donnèrent cette autorisation ; on y verra que les deux tourelles de la façade encore existantes aujourd'hui figuraient dans le projet primitif [4].

[1] Archives départementales de l'Aisne, H 142.

[2] *Ibidem.*

[3] *Ibidem.*

[4] « A tous ceux qui ces presentes lettres verront ou orront, Jehan Garnier, prevost de la cité de Laon et Philippe Mairel, licencié en loix, bailli et mayeur de l'évêché dudit Laon, salut. Sçavoir faisons que, comme Reverend Père en Dieu Jehan, abbé de Sainct-Vincent dudit Laon, nous ayt fait exposer

A peine les constructions étaient-elles commencées que l'abbaye de Saint-Vincent eut des difficultés avec ses voisins, en particulier avec un certain Nicaise de Nivelles, dit Charlet, dont la maison était mitoyenne avec le nouveau bâtiment ; ces difficultés furent aplanies par une transaction entre l'abbé et Nicaise Charlet, en date du 11 mai 1530. Les parties finirent par convenir que « le dit seigneur abbé pourra faire construire une tournelle qui se prendra sur le pavé du Roy de quatorze à quinze poulces de bosses en rondeur et de quatre piedz et demy de long ou environ et la saillye de deux piedz ou environ qui se ... etera par courbelys (1) sur le coing tenant audict Charlet. ..... Avecq ce aura ledict seigneur abbé ledict mur mitoien de la largeur que son corps de logis commencé à faire se comportera hors œuvre, sans ce que ledict Charlet y puisse faire cheminées ne creux, à cause qu'il convient audict seigneur abbé faire pour ledict corps de logis neuf doubles cheminées dedens le pignon d'icelluy corps de logis. Item aura ledict seigneur abbé de vingt-quatre à vingt-six piedz de long ou environ sur la court dudict Charlet pour faire une gallerie de douze piedz de large ou environ, les eaues de laquelle gallerie sera ledict Charlet tenu recevoir, assavoir de la moictié du toy d'icelle gallerie... » (2).

que à ladicte église et abbaie appartienne une certaine masure assise audict Laon en la rue Sainct-Martin, assez près de la place Sainct-Julien, tenant icelle masure d'une part vers Sainct-Martin à la maison de Nicaise Charlet, et d'autre part vers Sainct-Jehan-au-Bourg à Jehan Betreau, dit Cousin, à cause de l'église dudict Sainct-Jehan, par derrière à la voye du Guet, joignant les murailles de ladicte ville, et par devant à ladicte rue commune et publique dicte la rue Sainct-Martin; laquelle masure pour le prouffict de ladicte église et abbaye, soit besoing et entend ledict reverend de brief reédifier... ledict Reverend nous ayt demandé luy voulloir accorder de faire et trousser deux tournelles sur rue ès deux coings dudict édifice, et en funder l'une du costé vers Sainct-Martin, sur ung pillyer qu'il luy convendroit, et soit permis ce faire saillir sur ladicte rue de cincq piedz de largeur en poussant en rondeur sur le pavé et rue de pied et quart sur le meillieu, et l'autre tournelle du costé vers Sainct-Jehan-au-Bourg se fonderoit et prendroit sur le ploy et bouge (?) estant de present en ladicte masure sans aucune chose entreprendre de ceste part sur ladicte rue, du milieu desquelles se feroient l'huisserie du logis... Laquelle requête eust été communiquée à honnorable homme et saige le procureur du Roy ou bailliage de Vermendois, et ladicte masure veue et visitée par Noel Marchant, maistre des ouvrages pour le Roy ou bailliage de Vermandois, et Jehan Estienne, maistre masson en ladicte ville,..... nous avons permis et permettons audict Reverend, faire construire, trousser et édiffier lesdictes deux tournelles aux deux coingz dudict édiffice... » (Archives départementales de l'Aisne, H 142).

(1) Par corbelets, en encorbellement.

(2) Archives départementales de l'Aisne, H 142.

Cette galerie désigne assez clairement les bâtiments en retour d'équerre qu'on remarque dans la cour et dont une partie peut être attribuée à la seconde moitié du XVIe siècle.

Cependant les moines de Saint-Vincent, tout en se faisant construire une nouvelle maison, n'entendaient pas renoncer aux privilèges qui leur avaient été accordés pour l'ancienne : le principal de ces privilèges était le droit de juridiction; l'abbaye tenait à le conserver, et elle s'adressa pour cela au roi. François Ier, par lettres patentes du 20 avril 1535 [1], acquiesca à leur demande, en prescrivant toutefois de faire une enquête à ce sujet. En conséquence, deux actes de notoriété furent dressés les 25 septembre et 31 octobre 1535. Trois procureurs et plusieurs justiciables de l'abbaye vinrent attester que l'abbé avait le droit de rendre la justice et de tenir des assises dans la maison du Petit Saint-Vincent. Un de ces actes donne quelques indications assez précises sur l'emplacement de l'ancienne maison. Il y est

[1] « Françoys, par la grace de Dieu, roy de France, au bailly de Vermandoys ou à son lieutenant, salut. Receu avons humble supplication de nos bien-amez les religieux, abbé et couvent de l'église et abbaye de Sainct-Vincent lez Laon, contenant que ladicte abbaye est scituée et assise hors notre ville de Laon, lymitrophe des pays de Haynault et autres pays hors de notre obéissance, de laquelle abbaye et de l'ancienne fondacion, dotation et augmentation d'icelle leur appartenoit une maison, manoir, hostel et domicille nommé le Petit Sainct-Vincent, dedans l'encloz et forteresse de ladicte ville, pour retirer leurs personnes, joyaulx, ornemens et biens pour seureté en temps de guerre et éminent péril; en laquelle maison ils avoient droict de jurisdicion avec certaines franchises et libertez; et pour ce qu'ilz ont trouvé certaine maison aussi assise en l'encloz de ladicte ville, plus près de leur dicte abbaye et plus spacieuse, à eulz plus commode que celle dicte le Petit Sainct-Vincent, ilz ont, du consentement de notre très cher et très amé cousin le cardinal de Bourbon, évesque de Laon, leur supérieur, fait eschange de leur dicte maison à la dicte autre maison, laquelle leur a esté par nous admortie; mais par inadvertance esdites lettres d'amortissement.... n'a esté faicte mention des dits droiz de justice et jurisdicion, franchises et libertez.... parquoy l'on leur porroit de present obicer que lesdits droiz de justice et autres.... ne seroient transferez en leur dict hostel nouvellement acquis, et qu'ilz leur fussent confuz et perdus à la dyminucion de leur ancienne fondacion..... Nous, ces choses considerées, non voullens les anciens droiz de ladicte abbaye estre aucunement dyminués, vous mandons et..... commetons par ces presentes que, appellé notre procureur et autres qu'il appartiendra, s'il vous appert des dicts droictz de justice qu'ils n'ayent esté par eulx cedez ne transportez par le dict eschange... vous permectez, soulffrez et laissez lesdicts religieux, abbé et couvent, joyr et user ou leur dict hostel, maison et domicille par eulz nouvellement acquise... des dicts droiz de justice, jurisdicion et autres... dont ils avoient acoutumé joyr et user... » (Archives départementales de l'Aisne, H 142.)

dit que « les plaiz ordinaires se tenoient communément en une maison assize en ceste ville près le bourg dudict Laon vulgairement appellée le Petit Sainct-Vincent tenant d'une part à l'hostel de la Gerbe, d'autre à l'hostel de la Couronne et par devant à la rue des Cocquelletz et au cymeutière de Sainct Cir... [1] ». Or nous savons où se trouvait l'hôtel de la Couronne. Une sentence rendue le 29 mars 1508 par le lieutenant du prévôt de Laon condamne Jean Leclère, « artillier » à payer à l'abbaye de Saint-Vincent un surcens sur une maison « séant audit Laon, au bourg dudit lieu, tirant vers Sainct-Jehan-au-Bourg, tenant d'un costé à Jehan Lemoisne et d'autre à l'ostel où pend pour enseigne la couronne... » [2]. Cette maison était peut-être celle que l'abbaye avait acquise le 20 décembre 1484 et qui est ainsi désignée dans l'acte de vente : « une maison séant en ceste ville de Laon, au devant de Sainct-Jehan-au-Bourg tenant à Jehan Cuvrelier d'autre part et faisant le coing qui va d'illecq à Sainct-Cir d'autre part [3] ». En tout cas, on peut placer l'hôtel de la Couronne dans les environs du coin des rues Saint-Cyr et Saint-Jean. En rapprochant ce renseignement de la mention faite plus haut du cimetière de Saint-Cyr, il est permis de conjecturer que l'hôtel primitif du Petit Saint-Vincent devait occuper l'emplacement d'une des maisons actuelles de la petite rue Marquette, entre les rue et place Saint-Cyr.

Pendant ce temps, la construction de la maison nouvelle touchait à sa fin : les bâtiments durent être achevés vers 1534 : en effet, le 16 avril de cette même année, Robert Boilleau et Hélize, sa femme, donnèrent à l'abbaye pour aider à l'entretien de leur fils, religieux habitué de Saint-Vincent, « ... un certain comble, lieu et pourpris, comme il se comporte, assis audict Laon en devans la maison dudict Petit Sainct-Vincent naguères construit par ledict seigneur acceptant, appellé naguères la Corne de cerf...» [4]. Trois ans après, l'évêque de Laon permit aux moines de célébrer l'office divin dans la chapelle du Petit Saint-Vincent. Les lettres d'autorisation, en date du 1er novembre 1537, contiennent cette phrase : « abbas fervore accensus sacellum sive oratorium in quadam domo ab eodem de novo instaurata vulgariter Parvum Sanctum Vincentium nuncupata in parrochia Sancti Joannis in burgo Laudunensi sita construere ac edificare fecerat.... » [5]. Les deux documents concordent donc absolument.

[1] Archives départementales de l'Aisne, H 142.
[2] *Ibidem*. H 132.
[3] *Ibid.*, H 137.
[4] *Ibid.*, H 141.
[5] *Ibid.*, H 142.

Le Petit Saint-Vincent resta la propriété de l'abbaye jusqu'à la Révolution, et il reçut diverses affectations. En 1609, Philbert de Brichanteau, abbé commendataire de Saint-Vincent, afferma les revenus de l'abbaye à Jeanne Hérivaulx, veuve de Jean Rutz, bourgeois de Laon, et à Alexandre de Martigny, autre bourgeois de Laon ; une des clauses du bail est relative au Petit Saint-Vincent : « et s'y oultre ce, le dict seigneur abbé au dict nom a baillé aus dict preneurs la maison, lieu et pourpris du Petit Sainct-Vincent pour eulx loger et mettre les grains susmentionnés... »[1] (10 juin 1609).

Un peu plus tard, le même Philbert de Brichanteau, devenu évêque de Laon, introduisit dans l'abbaye de Saint-Vincent les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur. D'après une convention du 23 mars 1640, les revenus de l'abbaye devaient être partagés en trois lots, dont deux pour l'abbé, et il était stipulé que « en cas que la maison du Petit Saint-Vincent tombe aux lotz du dict seigneur abbé, les dits religieux en temps de guerre et autres nécessités de se retirer de ladite abbaie pour la seureté de leurs personnes et de leurs meubles pouront se refugier en la dite maison tant que la nécessité durera »[2]. Dans le partage qui eut lieu le 17 février 1642, le Petit Saint-Vincent resta à l'abbé.

Un autre bail du 14 janvier 1659 fournit encore d'utiles indications. Armand de Monchy, abbé commendataire, afferma par ce bail les revenus de l'abbaye à Charles Levent, bourgeois de Laon. Mais l'acte comportait des réserves ; l'abbé réservait en particulier : « la demeure de M. Lefebvre, chanoine et grand vicaire, en la maison appellée le Petit Sainct-Vincent scize en la ville de Laon, consistante en une chambre haute et garderobbe y tenant, fournil au-dessous qui demeurera néantmoins commun pour y cuire seulement, une cave pour mettre son vin, la petite écurye, un petit grenier proche le chartrier ; le surplus de la dite maison dudit Petit Sainct-Vincent appartiendra audit preneur... »[3].

Au XVIIIe siècle les abbés de Saint-Vincent, qui n'avaient plus à craindre l'invasion de l'ennemi, cherchèrent à tirer parti de leur hôtel en le mettant en location. A partir de 1754, le Petit Saint-Vincent fut occupé pendant près de vingt ans par un maître de pension, le sieur Blondelas, qui payait un loyer de 425 livres. Dans le bail du 2 octobre 1754, l'abbé se réserve : « le chartrier et la place de l'auditoire dans

[1] Archives départementales de l'Aisne, H 126.
[2] *Ibidem*, H 127.
[3] *Ibid.*, H 126.

lesquelles lesdits preneurs seront tenus de donner l'entrée libre toutes et quantfois il en sera nécessaire... » [1]. Dans un autre bail du 28 janvier 1757, l'abbé fait les mêmes réserves, plus « un grenier étant sur les appartemens à main gauche qui restera audit seigneur abbé pour y loger les grains de prestation... » [2]. Le loyer n'était pas cher, car la maison était considérable ; c'est précisément cette circonstance qui la rendait difficile à louer. Nous lisons en effet dans un état des revenus de l'abbaye de Saint-Vincent dressé vers 1770 : « ... cette maison est composée de différens grands apartemens antiques ; la redevance d'aujourd'huy est aprochant sa valeur, vu qu'il n'y a qu'un maître de pention à qui elle peut convenir, à moins de distribuer les choses pour plusieurs locataires. Il y a un auditoire réservez pour les audiances [3] ».

Après la Révolution, l'hôtel du Petit Saint-Vincent devint une propriété particulière et nous n'avons pas à nous occuper des différents locataires qui s'y sont succédé : nous ignorons si parmi eux il y eut des maîtres de pension, mais il n'est pas besoin de dire que l'ancien loyer de 425 livres a été considérablement augmenté.

SOUCHON,
Archiviste de l'Aisne.

[1] Archives départementales de l'Aisne, H 142.
[2] *Ibidem.*
[3] *Ibid.*, H 129.

RAPPORT

SUR UNE

MISSION ARCHÉOLOGIQUE EN AUTRICHE-HONGRIE

Par M. le baron J. de Baye.

La connaissance du Musée national de Budapest est indispensable à ceux qui étudient spécialement l'archéologie de l'époque des invasions barbares. Le sol de la Hongrie a été le théâtre où se prépara cette grande évolution qui transforma l'Europe après la chute de l'Empire; ajoutons que cette contrée a vu passer tous les peuples, refoulés vers l'Europe centrale et occidentale, qui affluèrent de l'Orient comme un torrent impétueux. La grande variété des antiquités des dix premiers siècles de notre ère rassemblées dans les collections hongroises et la multiplicité des peuples migrateurs qui traversèrent la Pannonie et la Dacie, offrent une double difficulté pour assigner à chaque groupe ethnique la part qui lui revient.

Depuis seize ans, le Musée national de Budapest s'est considérablement enrichi. L'époque de l'invasion des peuples y est représentée par une série d'importantes trouvailles. Cette période a fixé tout spécialement l'attention de M. F. de Pulszky et de son collaborateur M. Hampel. Ces deux savants archéologues m'ont prêté dans mes recherches un concours empressé dont je dois ici leur témoigner ma plus vive reconnaissance [1].

[1] Je considère comme un devoir de témoigner aussi ma reconnaissance à S. E. M. le comte Albin Czaky, ministre de l'Instruction publique de Hongrie, pour le bienveillant accueil dont il m'a honoré, à M. Radicics de Kutas, directeur du Musée des arts industriels, à M. de Torök, professeur à l'Université, conservateur du Musée d'anthropologie, qui a récemment adressé au Ministère de l'Instruction publique, sur ma demande, une importante série de crânes hongrois pour le laboratoire d'anthropologie du Muséum d'histoire naturelle.

A Vienne, M. Heger, directeur du Musée préhistorique et ethnographique, MM. Szombathy et Hœrnes, conservateurs de ce département, ont très courtoisement favorisé mes recherches. M. le docteur von Schneider, conservateur de la Collection impériale des antiques, m'a ouvert les galeries et les vitrines du nouveau Musée archéologique dont l'aménagement sera bientôt terminé et qui pourra être classé parmi les plus beaux d'Europe.

Les antiquités galates sont nombreuses dans le Musée de Budapest [1]. Elles offrent de frappantes analogies avec notre art gaulois tel qu'il est représenté dans l'est de la France, dans l'Allemagne rhénane et en Suisse dans la célèbre localité de la Tène [2] dont le nom sert à désigner l'industrie de cette période préromaine. En Hongrie, les Galates [3] étaient limités au nord et à l'est par le Danube, au sud par la Save, à l'ouest ils s'étendaient au loin dans les pays où le style de la Tène se retrouve. La région située à l'est du Danube, la Transylvanie, était alors occupée par les Daces [4].

Les Romains, après une guerre de sept années, pénétrèrent en Hongrie sous le règne d'Auguste. Plus tard, Trajan passa le Danube, vainquit les Daces [5] et la Transylvanie fut subjuguée par les Romains. La colonne Trajane nous conserve l'histoire figurée de cette conquête.

L'art des peuples établis en Hongrie, avant et après la conquête romaine, forme deux phases distinctes. Durant les cent cinquante premières années de notre ère, rien ne faisait soupçonner l'apparition d'un art existant déjà autour de la mer d'Azof et destiné à franchir la Bessarabie, la Roumanie [6], ou bien à remonter le Danube, pour pénétrer en Hongrie.

Au IIIe siècle, les Huns, venant d'Asie [7], poussèrent les Wisigoths

[1] Je signalerai plus spécialement les localités suivantes dont les produits se rapprochent davantage de notre style gaulois : Perkátai, Imely et Pilin (Musée national de Budapest).

[2] Keller, *Die keltischen Pfahlbauten in den Schweizerseen*, Zurich, 1854; Troyon, *Habitations lacustres des temps anciens et modernes*, Lausanne, 1860; Schaub, *Die Pfahlbauten in den Schweizerseen*, Zurich, 1864; E. Desor, *Les Palafittes*, Paris, 1865, chap. III; E. Vouga, *Les Helvètes à la Tène*, Neuchâtel, 1885.

[3] D'après Diodore de Sicile, Dion Cassius, Appien et Pausanias, les Celtes, habitant anciennement le pays situé à l'occident du Rhin, abandonnèrent leur nom pour prendre celui de leurs vainqueurs galates venus du nord de la Germanie, où Diodore de Sicile nous les montre s'étendant jusqu'à la Scythie.

[4] Il est difficile de savoir dans quelle branche de la famille indo-européenne il faut ranger les Daves ou Daces qui étaient de la même race que les Gètes.

[5] « Daces autem post haec jam sub imperio suo Trajanus, Decebalo eorum rege devicto, in terras ultra Danubium, quae habent decies centum mille passus, in provinciam redegit. » Jordanes, *De regnorum ac temporum successione liber*, cap. XI.

[6] Le trésor de Pétrossa, savamment décrit par M. Odobesco et conservé au Musée archéologique de Bucarest, pourrait indiquer la route suivie par les conquérants goths lorsqu'ils quittèrent les contrées baignées par la mer Noire et la mer d'Azof pour se rendre en Dacie. Odobesco, *Le trésor de Petrossa*, Paris, 1889.

[7] Il est vraisemblable que c'est de la race tongouse, ou tout au moins d'une race

vers l'Occident, et les chassèrent des côtes septentrionales de la mer Noire[1]. Vers l'année 270 la frontière orientale de la Hongrie fut franchie par les Wisigoths qui occupèrent la Transylvanie [2]. Aurélien retira les légions de la Dacie [3]; celle-ci prit alors le nom de Gothie [4]. De 270 à 375, c'est-à-dire pendant plus d'un siècle, les Wisigoths restèrent les maîtres de cette contrée [5]. Ensuite, ils quittèrent la Transylvanie, descendirent le Danube, traversèrent la Mésie, l'Illyrie pour se rendre en Italie d'abord [6] (408), puis en Gaule [7] (411).

très voisine, que sortirent les Huns. La patrie originelle de ce peuple doit être cherchée à l'entour du lac Baïkal, depuis l'Altaï jusqu'à l'Amour supérieur. De là, à une époque fort ancienne, ils se répandirent dans la Sibérie et au nord de la Chine. — « Hunnorum gens, ultra paludes Maeoticas glacialem Oceanum accolens, omnem modum feritatis excedit. » Ammian. Marcellin., XXXI, 1, 2.

[1] « Ultra quos distenduntur supra mare Ponticum Bulgarorum sedes, quos notissimos peccatorum nostrorum mala fecere. Hinc jam Hunni quasi fortissimarum gentium foecundissimus cespes, in bifariam populorum rabiem pullularunt. » Jordanès, *Hist. des Goths*, chap. II.

[2] Selon Aurelius Victor, les Goths s'étaient répandus jusque dans la Thrace dès le règne de Dèce, qui précède celui d'Aurélien d'environ vingt ans.

[3] On sait par Vopiscus qu'Aurélien, désespérant de conserver la Dacie de Trajan, fit passer en deçà du Danube les troupes et les habitants, *sublato exercitu et provincialibus*, et les plaça dans la Mœsie. — Jordanès rapporte le même fait dans son livre sur la *Succession des royaumes et des temps* : « Sed Galienus eos, dum regnaret, amisit ; Aurelianusque imperator, evocatis exinde (ex Dacia) legionibus, in Moesia collocavit. »

[4] « Posthanc Dacia, ubi et Gothia. » Isodor., *Origin.*, XVI, 4; Aethicus, *Europae situs*.

[5] « Illa namque dies Gothorum famem, Romanorum securitatem ademit : coeperuntque Gothi jam non ut advenae et peregrini, sed ut cives et domini possessoribus imperare totasque partes septentrionales usque ad Danubium suo jure tenere.... Quo tempore Vesegothae Thracias Daciamque Ripensem post tanti gloriam trophaei, tanquam solo genitali potiti, coeperunt incolere. » Jordanes, *De reb. Geticis*, cap. XXVI.

[6] « Postquam vero Theodosius, amator pacis generisque Gothorum, rebus excessit humanis, coeperunt ejus filii utramque rempublicam luxuriose viventes adnihilare, auxiliariisque suis, id est Gothis, consueta dona subtrahere. Mox Gothis fastidium eorum increvit, verentesque ne longa pace eorum resolveretur fortitudo, ordinant super se regem Alaricum, cui erat post Amalos secunda nobilitas, Baltharumque ex genere origo mirifica, qui dudum ob audaciam virtutis Baltha, id est audax, nomen inter suos acceperat. Mox, ut ergo antefatus Alaricus creatus est rex, cum suis deliberans suasit suo labore quaerere regna, quam alienis per otium subjacere : et sumpto exercitu, per Pannonias, Stilicone et Aureliano consulibus, et per Sirmium dextro latere quasi viris vacuam intravit Italiam. » Jordanes, *De reb. Geticis*, cap. XXIX.

[7] « (Athaulfus) Honorium Augustum quamvis opibus exhaustum, tamen quasi cognatum grato animo derelinquens, Gallias tendit..... Tali ergo casu Galliae Athaulfo patuere venienti. » *Ibid.*, c. XXXI.

Une seconde invasion barbare inonda la Hongrie; les Ostrogoths [1], tributaires des Huns [2], en formaient l'avant-garde, les Huns arrivèrent en second lieu (398) suivis de leur arrière-garde composée de Gépides (vers 430) [3].

Ardaric, roi des Ostrogoths, assisté des Gépides [4], arracha cette contrée au pouvoir des Huns [5] (453); elle fut partagée entre les Ostrogoths et les Gépides. Les premiers, délivrés du joug des Huns, subirent celui de Byzance, ils occupèrent la frontière occidentale de la Hongrie [6]. Les seconds, demeurèrent en Transylvanie, vers la frontière orientale. L'année 488 marqua la date du départ des Ostrogoths pour l'Italie [7].

De nouveaux peuples envahisseurs apparaissent alors, les Longobards [8], qui dans la première moitié du ve siècle s'allient avec les

[1] Selon Jordanès, la séparation des Ostrogoths et des Wisigoths fut postérieure à l'irruption des Huns, après la mort d'Ermanarich et la destruction de son empire. Le nom d'*Ostrogoth* a été adopté pour distinguer des Wisigoths le peuple dompté parles Huns.

[2] « Quam adversam ejus (Ermanarici) valetudinem captans Balamir rex Hunnorum, in Ostrogothas movit procinctum : a quorum societate jam Vesegotae discessere, quam dudum inter se juncti habebant..... Cujus (Ermanarici) mortis occasio dedit Hunnis praevalere in Gothis illis, quos dixeramus orientali plaga sedere et Ostrogothas nuncupari. » Jordanes, *De reb. Geticis*, cap. XXIV. — « Ostrogothae Ermanarici regis sui decessione a Vesegothis divisi, Hunnorum subditi ditioni, in eadem patria remorati sunt. » *Ibidem*, cap. XLVIII.

[3] « Cornua vero ejus (aciei Hunnorum) multiplices populi et diversae nationes quas ditioni suae subdiderat (Attila) ambiebant. Inter quos Ostrogothorum praeminebat exercitus..... eratque et Gepidarum agmine innumerabili rex ille Ardaricus, qui ob nimiam suam fidelitatem erga Attilam ejus consiliis intererat. » Jordanes, *De reb. Geticis*, cap. XXXVIII.

[4] Les Hérules et les Gépides appartenaient à la même souche que les Goths.

[5] « Quod dum Gepidarum rex comperit Ardaricus, de tot gentibus indignatus, velut vilissimorum mancipiorum conditione tractari, contra filios Attilae primus insurgit..... Post multos ergo gravesque conflictus favit Gepidis inopinata victoria. Nam trigenta fere millia tam Hunnorum, quam aliarum gentium, quae Hunnis ferebant auxilium, Ardarici gladius conspiratorumque peremit. » Jordanes, *De reb. Geticis*, cap. L. — « Nam Gepidi Hunnorum sibi sedes viribus vindicatis, totius Daciae fines velut victores potiti, etc .... » *Ibidem*.

[6] « Accipientes Pannoniam quae in longa porrecta planicie habet ab oriente Moesiam Superiorem, a meridie Dalmatiam, ab occasu Noricum, a septentrione Danubium ». Jordanes, *De reb. Geticis*, cap. L ; voir aussi le chap. LII.

[7] Jordanes, *De reb. Geticis*, cap. LVI.

[8] « At Norici urbem et quod in Pannonia munitum erat, aliosque praeterea agros et pecunias Langobardis donavit imperator. Per haec illi exciti patriis e sedibus in citeriore Danubii se posuere ripa, Gepidis non procul. » Procopii Caesariensis *Gothicae Historiæ* lib. III.

Avares [1] pour se substituer aux Gépides [2]. Ces derniers furent soumis vers l'année 500 [3], et les Avares, pour demeurer seuls maîtres, envoient les Longobards en Italie (570) [4]. La suprématie des Avares dura jusqu'à la prise de possession des Slaves arrivés en plus grand nombre [5]. Ces derniers étaient établis dans la Croatie lorsque Maurice les fit venir batailler contre les Avares [6]. Entre les années 700 et 711, Pépin combattit les Slaves qui avaient alors le rôle dominant.

[1] Une partie des nations nomades qui s'établirent au IIe siècle dans la Sarmatie européenne, et envahirent l'Europe, aux siècles suivants, doivent avoir appartenu à la souche ougrienne ; de ce nombre ont été les Sabirs auxquels se rattachaient les Siriakes et les Avares. En pénétrant dans l'ancienne Dacie et dans la Pannonie, ces peuples se mêlèrent aux indigènes d'origine thraco-celtique et sans doute aussi aux Slaves, qui avaient commencé à s'avancer vers le Danube, dès le IVe siècle.

[2] « Alboin vero cum Avaribus, qui primum Hunni, postea de regis proprii nomine Avares appellati sunt, foedus perpetuum iniit. Dehinc ad praeparatum a Gepidis bellum profectus est. Qui cum adversus eum e diverso properarent, Avares, ut cum Alboin statuerant, eorum patriam invaserunt. » Pauli *Historia Langobardorum*, liv. I, cap. XXVII.

[3] « Gepidorum vero ita genus est deminutum, ut ex illo jam tempore ultra non habuerint regem. Sed universi qui superesse bello poterant aut Langobardis subjecti sunt, aut usque hodie, Hunnis eorum patriam possidentibus, duro imperio subjecti gemunt. » *Ibidem.*

[4] « Tunc Alboin sedes proprias, hoc est Pannoniam, amicis suis Hunnis contribuit, eo scilicet ordine, ut, si quo tempore Langobardis necesse esset reverti, sua rursus arva repeterent. Igitur Langobardi, relicta Pannonia, cum uxoribus et natis omnique supellectili Italiam properant possessuri. Habitaverunt autem in Pannonia annis quadraginta duobus. De qua egressi sunt mense Aprili, per indictionem primam, alio die post sanctum Pascha, cujus festivitas eo anno juxta calculi rationem ipsis Kalendis Aprilibus fuit, cum jam a Domini Incarnatione anni quingenti sexaginta octo essent evoluti. » Pauli *Historia Langobardorum*, lib. II, cap. VII.

[5] « Anno III Tiberii imperatoris qui est Leonegildi XI annus, Abares a finibus Thraciae pelluntur, et partes Graeciae atque Pannoniae occupant. » Zeuss, *Die Deutschen*, p. 625. — Le nom de ce fleuve se rencontre dans les légendes, les contes, les chansons slaves; ce n'est que plus tard que le Don et le Volga commencent à disputer l'honneur d'être désignés comme des fleuves nationaux. — Lorsque les Slaves habitaient sur le Danube survinrent des Scythes, c'est-à-dire des Khozares, qu'on appelle Bulgares. Après arrivèrent les Hongrois blancs qui occupèrent la terre slave en chassant les Valaques (Voloques) ; ces Hongrois commencèrent sous l'empereur Héraclius à envahir le sol de la Hongrie actuelle. (*Annales dites de Nestor*, édition de la Commission archéologique de Saint-Pétersbourg, pages 6 et 7.) — Il ressort des documents historiques que les Slaves avaient commencé à s'avancer vers le Danube dès le IVe siècle, mais qu'ils ne devinrent les maîtres de l'ancienne Dacie et de la Pannonie qu'au VIIe siècle.

[6] Les Bosniaques, les Monténégrins sont slaves et ont jadis envoyé en Croatie des colonies. Sont également des Slaves les Serbes qui descendirent

Enfin, en 889, les Hongrois [1] commencèrent à envahir le pays dont ils se rendirent maîtres en 875 [2].

La période dont nous venons d'esquisser brièvement les diverses phases, inaugurée par l'arrivée des Wisigoths et close par l'établissement des Hongrois, a laissé de nombreux vestiges archéologiques. Dans mes études au Musée national de Budapest, j'ai cherché à classifier, autant que le permet l'état actuel de la science, les trouvailles, les trésors (comme on dit en Hongrie), en les rapportant aux diverses invasions successives. La variété des industries dont les produits ont été exhumés du sol de la Hongrie résulte de la diversité de race des envahisseurs. Les styles barbares se succédèrent aussi variés que les éléments ethniques qui les apportèrent.

Les antiquités qui correspondent aux premières invasions post-romaines en Hongrie forment un trait d'union entre leurs similaires provenant de la Russie méridionale que j'ai proposé de rapporter aux Goths [3] et leurs analogues réparties dans l'Europe centrale et occidentale. Ces dernières appartiennent à des peuples variés. Les antiquités caractérisant la seconde moitié de l'époque des invasions ne rattachent pas la Hongrie à l'Europe occidentale, mais plutôt à l'Europe orientale. Pour l'étude de cette seconde partie, les points de comparaison doivent être recherchés exclusivement en Russie.

Les Wisigoths ont laissé plus d'un vestige de leur séjour en Dacie.

vers le VIIe siècle de la région des Carpathes en Illyrie et débordèrent dans le sud de la Pannonie et l'ouest de la Mœsie. Ils avaient d'abord subi, comme les autres Slaves le joug des Avares.

[1] « Ex supradictis igitur locis (Scythia) gens memorata (Hungarorum) a finitimis sibi populis qui Pecinati vocantur, a propriis sedibus expulsa est, eo quod numero et virtute praestarent et genitale rus exuberante multitudine non sufficeret ad habitandum. Horum itaque violentia effugati ad exquirendas quas possent incolere terras sedesque statuere, valedicentes patriae iter accipiunt. Et primo quidem Pannonicam et Avarum solitudines pererrantes, venatu ac piscatione victum cottidianum quaeritant. » Regino ad a. 889; Zeuss, *Die Deutschen*, p. 747.

[2] C'est sur des couches successivement déposées comme des alluvions par les Barbares, que s'établirent en Hongrie, au IXe siècle, les Magyars ou Hongrois venus des contrées du Volga. — La Hongrie se dit en ancien russe « Ougry » l'adjectif Hongrois « Ougorsky »; l'ancienne prononciation était Ongry, Ongorsky. Les *Annales de Nestor* (p. 163) appliquent les noms Ougry et Ougorsky à une région voisine des monts Ourals près de la Petchora cette région s'appela ensuite « Jongry Jongorsky, ».

[3] Voir *Les bijoux gothiques de Kertch* (*Revue archéologique*, 1888); *L'art des Barbares à la chute de l'Empire romain* (*L'Anthropologie*, 1890); *De l'influence de l'art des Goths en Occident*, Paris, 1891; *La bijouterie des Goths en Russie* (*Mémoires de la Soc. des Antiquaires de France*), 1892.

A côté des objets d'orfèvrerie de Csorna [1], du marais de Pech [2] et du comté de Bereg [3], nous pouvons citer en première ligne la découverte récemment faite en Transylvanie à Somlyó, dans le comté de Szilágy [4]. Il s'agit de nombreuses fibules, de bracelets, de coupes et de diverses parures en or enrichies de pierreries cloisonnées. Cet ensemble, d'une richesse inouïe, constitue un des plus précieux documents que l'on puisse invoquer en faveur de l'origine orientale et gothique de l'orfèvrerie des peuples barbares. Au même endroit que les bijoux susmentionnés avaient été trouvés, en 1797, les célèbres médaillons en or conservés au Cabinet impérial de Vienne [5], et portant l'effigie des empereurs: Maximien Hercule (286-305) [6], Constantin Ier (306-337) [7], Constance II (337-361), Valentinien (364-375), Valens (364-378) et Gratien (375-383). Nous savons par Cassiodore [8],

[1] La trouvaille de Csorna se compose de nombreux objets en or parmi lesquels un bandeau de tête (?) orné de grenats. Ces bijoux sont conservés chez le prélat des Prémontrés, mais aucune bonne reproduction n'en a été donnée. Voir *Archæologiai Ertesitö*.

[2] En allemand *Fünfkirchen*. Malheureusement, la bande en or recouverte de grenats cloisonnés trouvée dans ces marais a beaucoup souffert. Ce qu'il en reste présente beaucoup de ressemblance avec la bande d'orfèvrerie conservée à Ravenne sous le nom de *pectoral d'Odoacre*.

[3] Musée national hongrois à Budapest, vitrine 24. Nous ferons remarquer la ressemblance de la fibule de Bereg avec celles provenant du Caucase faisant partie des collections de M. Olchewski (actuellement à l'Ermitage) et de Mme la comtesse Ouvarof. Ces dernières se distinguent de la première parce que la partie visible est seule en or.

[4] Les produits de cette découverte sont déposés au Musée national de Budapest. Ils ont été l'objet d'une communication que j'ai faite à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans la séance du 3 juillet 1891. F. von Pulszky, *Die Goldfunde von Szilágy-Somlyó*, Budapest, 1890; baron J. de Baye, *Le trésor de Szilagy-Somlyo (Transylvanie)*, Paris, 1892.

[5] *Uebersicht der kunsthistorischen Sammlungen des allerhöchsten Kaiserhauses* (Vienne, 1891), p. 122; ces médaillons ont été publiés par J. Arneth, *Monumente des k. k. Münz und antiken Cabinettes in Wien. Die antiken Gold und Silber Monumente*; Steinbüchel, *Notice sur les médaillons du Cabinet de Vienne* (Vienne, 1826), pl. III; F. Kenner, *Jahrbuch der kunsthistorischen Sammlungen des allerhöchsten Kaiserhauses* (Vienne, 1889), t. IX.

[6] Maximien était goth de naissance; il avait pour père Micca et pour mère Abaqua ou Ababa, de la nation des Alains (Jordanes, *De regnorum ac temporum successione liber*, cap. XIII. — *Hist. Gothrorum*, cap. V). Il fut associé à l'empire par Dioclétien (*De regn. ac temporum success. liber*, cap. XIII in fine).

[7] Constantin eut recours aux Goths quand il porta les armes contre Licinius, son parent. De plus lorsqu'il fonda Constantinople, il fut aidé par les Goths.

[8] Cassiodori *Variarum* lib VI. Formula comit. sacrar. largit. VII.

par Jordanès et par Grégoire de Tours que les empereurs donnaient leur portrait comme étrennes, *strenuas* [1], aux princes barbares. Les médaillons de Somlyó peuvent être considérés comme des cadeaux de ce genre. Ils ont été montés par des artistes barbares de façon à pouvoir être portés. Ces montures trahissent la même technique que les parures rencontrées avec les médaillons impériaux. Nous en donnons une preuve en reproduisant ici une pendeloque en or enrichie de grenats et affectant la forme d'un disque [2] (fig. 1). La série des empereurs, dont le buste décore les médaillons de Somlyó, cor-

Fig. 1. — Bijou trouvé à Somlyó.

respond chronologiquement avec le séjour des Wisigoths en Dacie. Le plus ancien [3] est encadré dans un cercle de grenats cloisonnés [4] ;

[1] Ou bien « *annua numera* ». Nous lisons dans Jordanès au VIe livre de son *Histoire des Goths* : « Philippo namque antedicto regnante Romanis, qui solus ante Constantinum christianus cum Philippo, id est filio, fuit, cujus et secundo anno regni Roma millesimum annum explevit, Gothi, ut assolet, distracta sibi stipendia sua ferentes aegre, de amicis facti sunt inimici. Nam quamvis remoti sub regibus viverent suis, reipublicae tamen Romanae foederati erant et *annua munera* percipiebant. »

[2] Cabinet impérial de Vienne, inventaire n° 113.

[3] Il est de Maximien Hercule : AVR VAL MAXIMIANVS P F AVG. Tête de l'empereur Maximien, nue, à droite. Revers : HERCVLI CONSERVATORI AVG. Buste d'Hercule à gauche portant une massue sur l'épaule gauche qui est recouverte de la peau de lion.

[4] *Jahrbuch der kunsthistorischen Sammlungen des allerhöchsten Kaiser-*

les plus nombreux représentent le profil de Valens qui, plein de faiblesse à l'égard des envahisseurs, leur permit de descendre en Mésie[1]. Le plus récent appartient au règne de Gratien[2]. La date de son élévation au trône (375) marque le temps où les Goths de Transylvanie commencèrent à être menacés. Mais ce fut seulement en 380 que le roi Athanarik[3], après avoir caché ses richesses, s'enfuit à Byzance[4]. Un des traits caractéristiques de ces parures réside dans leur ornementation zoomorphique ; elle nous rappelle les œuvres d'art de la Russie méridionale et de l'Asie Mineure.

Si le trésor de Somlyó peut être, sans hésitation, considéré comme wisigothique, l'attribution des autres trouvailles à un peuple déterminé serait peut-être prématurée. Cependant, on peut proposer, à l'aide des monnaies, de les désigner comme représentant un art ou une industrie contemporains de telle ou telle invasion.

Le trésor d'Apahida[5], conservé à Kolozsvar (Klausenbourg)[6], est regardé par plusieurs savants hongrois comme synchronique de la présence des Gépides en Transylvanie[7]. S'il doit être rapporté à l'époque de la domination des Gépides, nous en conclurons que ceux-ci ont adopté, cultivé et perpétué l'art des Goths dont ils étaient vrai-

hauses (Vienne, 1889) ; Dr Friedrich Kenner, *Römische Medaillons*, t. IX, pl. III, fig. 227, p. 139.

[1] « Anno quartodecimo imperii Valentis Gothi, qui in primis christianos a sedibus suis expulserant, rursus ipsi ab Unnis cum rege suo Athanarico expulsi sunt. Transitoque Danubio cum vim Valentis imperatoris ferre non possent, sese non depositis armis tradunt et Thraciam ad inhabitandum accipiunt. » Isidori *Chronicon*.

[2] Gratien voulut vaincre les Goths par des faveurs et des présents. Il leur accorda la paix et des vivres et conclut avec eux un traité.

[3] « Primus Gotthorum gentis administrationem suscepit Athanaricus aera CCCLXXXI et regnavit annis XIII. — « Aera CCCLXXXIX Gotthi ad Istrum adversus semetipsos in Athanarico et Fridigerno divisi alternis se caedibus devastarunt. Sed Athanaricus Fridigernum Valentis imperatoris auxilio superavit, et ei cepit potentia praeminere. Verumtamen Fridigernus quasi subregulus habebatur. Fridigernus cum iis qui in oriente Ostrogotthi dicebantur, et Athanaricus in occidente tabernacula metabantur. » Rodericus Toletanus, *De Gotthis*, lib. I, cap. VIII.

[4] « Athanaricum quoque regem, qui tunc Fridigerno successerat, datis sibi muneribus, sociavit moribus suis benignissimis, et ad se in Constantinopolim accedere invitavit. » Jordanes, *De rebus Geticis*, cap. XXVIII.

[5] Découvert en 1889. Apahida est situé dans le comté de Kolos.

[6] Claudiopolis.

[7] La Dacie ancienne après avoir été nommée Gothie prit le nom des Gépides. « Hanc Gothicam, quam Daciam appellavere majores, quae nunc, ut diximus, Gepidia dicitur. » Jordanes, *Hist. Gothorum*.

semblablement un rameau [1]. Il serait trop long de décrire et d'analyser ici les objets d'orfèvrerie qui composent le trésor d'Apahida. Nous signalons à l'attention la fibule [2] en or et la boucle de ceinture ornée de grenats qui sont entièrement semblables à celles du tombeau de Childéric [3].

La découverte de Puszta-Bakod [4], dont M. de Linas nous a fait connaître quelques pièces [5], rappelle celle d'Apahida par ses beaux bracelets d'or avec grenats. D'un autre côté, les boucles d'oreilles de Puszta-Bakod sont identiques à celles de nos sépultures frankes [6]. Quant aux fibules, elles doivent être rapprochées de celles des Musées d'Agram, de Nagy-Varad et de Szabolcs. Elles représentent une forme de transition [7] entre celles de Somlyó et les fibules dites digitées [8] ou à rayons [9].

C'est principalement de la Transylvanie et de la région située à l'est du Danube que proviennent ces nombreux bijoux analogues à ceux qui caractérisent si bien les sépultures frankes [10] : fibules à

[1] « Gepidae namque sine dubio ex Gothorum prosapia ducunt originem. » Jordanes. — « Pars Gothorum Gepidae sunt ». *Historia Gotthorum, Vandalorum et Longobardorum* ab Hugone Grotio (Amsterdam, 1604), préface, p. 53.

[2] Chifflet, *Anastasis*, p. 180-82. Chifflet avait pris la fibule de Chidéric pour un objet qu'il décore du nom de *graphiarium*. — Montfaucon, *Les Mon. de la Monarch. franç.*, t. I, pl. VI, fig. 4 ; Cochet, *Le tombeau de Childéric*, p. 214, et *La Normandie souterraine*, 2e édition, p. 392 ; Lindenschmit, *Handbuch der deutschen Alterthumskunde*, p. 70, fig. D.

[3] Cochet, *Le tombeau de Childéric Ier*, p. 239 ; L. Lindenschmit, *Handbuch der deutschen Alterthumskunde*, p. 69.

[4] Musée national de Budapest, vitrine 24. — La découverte de Puszta-Bakod remonte à l'année 1859. Elle a été mentionnée pour la première fois par Arneth, *Mittheilungen des k. k. central Comm.*, 1860, p. 102 à 112.

[5] Ch. de Linas, *Les origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, t. III, pl. VIII.

[6] Voir la planche que j'ai consacrée à ces boucles d'oreilles dans mon mémoire intitulé : *De l'influence de l'art des Goths en Occident* (Paris, 1891). C'est à cette forme qu'appartiennent les pendants d'oreilles de Perjamos, de Bakod et de Mezö Bérény conservés au Musée national de Budapest.

[7] Cette forme de transition est excessivement rare dans les sépultures frankes. Nous en connaissons quelques rares spécimens dans les collections de M. Frédéric Moreau et de M. le baron de Loë. — Voir *Album Caranda*, année 1888, pl. 95, fig. 1.

[8] L'abbé Cochet, *La Normandie souterraine*, p. 228.

[9] J'ai adopté cette désignation de fibules à rayons qui est la traduction du qualificatif *radiated* employé par les archéologues anglais. Roach Smith, *Introduction au Catalogue des antiquités anglo-saxonnes de Faversham*, p. xv, Londres, 1873.

[10] Si ces bijoux sont plus abondants dans l'ancienne Dacie, ils se trouvent cependant dans la vallée du Danube et dans l'ancienne Pannonie.

rayons, boucles d'oreilles avec ornement polyédrique sertissant des grenats, parures décorées de têtes d'oiseaux avec bec crochu, rondelles de bronze ajourées, épingles styliformes [1], etc., etc. Nous reproduisons ici (fig. 2) une fibule en forme d'oiseau provenant d'O-Szöny [2], semblable à ces innombrables fibules ornithomorphes de nos sépultures frankes. Les mêmes têtes d'oiseaux se retrouvent répétées sur

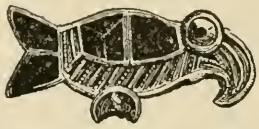

Fig. 2. — Fibule trouvée à O-Szöny.

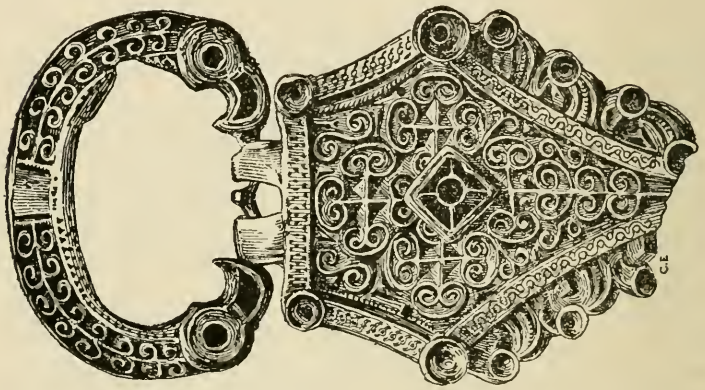

Fig. 3. — Boucle conservée au Musée de Vienne.

la remarquable boucle de ceinture [3] dont nous donnons ici une

[1] Les objets énumérés ci-dessus proviennent de Fenék, Lelhety, Regöt (Tolna), Puszta-Bakod, Perjamos, mont Steinweg, O-Szöny, Sövényhára près Szeged, Csömör, Komarom, Saromberk, Sárbogárd, etc..... La trouvaille de Fenék doit être considérée comme la plus récente de celles que nous venons d'énumérer. Elle était accompagnée d'une monnaie de Valentinien III.

[2] Cette fibule est en argent avec grenats. — Cabinet impérial de Vienne, inventaire. num. 7 55, acq. 1887.

[3] Cette fermeture de ceinturon est en argent avec parties niélées et ornementation en grenats. Cabinet impérial de Vienne, Inventaire, numéro 173, acq.

reproduction (fig. 3) d'après une photographie que la conservation du Cabinet impérial de Vienne a bien voulu faire exécuter sur notre demande. Dans la même contrée se rencontrent fréquemment des abeilles ou cicades en or avec ailes de grenats, ou simplement en argent [1]. Ces ornements se rapprochent de ceux trouvés en si grand nombre dans le tombeau de Childéric [2].

Les objets que nous venons de passer en revue sont vraisemblement contemporains de l'invasion qui suivit celle des Wisigoths, invasion qui, au lieu de toucher seulement la Transylvanie, inonda la Hongrie dans toute son étendue. Nous voulons parler de l'invasion hunique (398), dont l'avant-garde était composée d'Ostrogoths et l'arrière-garde de Gépides [3] (vers 430). Ces deux peuples, liés par une parenté ethnique, se réunirent bientôt contre les Huns pour leur arracher le sol de la Hongrie (453) [4]. Les vainqueurs se le partagèrent. Les Ostrogoths occupèrent alors la partie occidentale de ce pays [5] jusqu'en l'année 488, qui marqua leur départ pour l'Italie [6]. Quant aux Gépides, ils se localisèrent dans les cantonnements préalablement occupés par les Wisigoths, c'est-à-dire la Transylvanie et la

1864. Le Musée national de Budapest possède plusieurs objets semblables, découverts en Transylvanie.

[1] Musée national hongrois à Budapest ,Lárbogard, Saromberk (Transylvanie), une localité du comté de Tolna, le trésor de Csömör (comté de Pest), Mezö Bérény (comté de Békès), etc...

[2] Le cabinet des Antiques à la Bibliothèque nationale en conserve deux spécimens.

[3] Les Ostrogoths étaient alliés des Huns. Jordanes, *De rebus Geticis*, cap. XXIV, XXXVIII et XLVIII.

[4] « Nam duodecimo anno regni Valiae, quando et Hunni post pene quinquaginta annos invasa Pannonia a Romanis et Gothis expulsi sunt. » Jordanes, *Hist. Gothorum*, cap. X, édition Savagner, p. 250.

[5] « Gothi vero, cernentes Gepidas Hunnorum sedes sibi defendere, Hunnorumque populum suas antiquas sedes occupare, maluerunt a Romano regno terras petere, quam cum discrimine suo invadere alienas, accipientes Pannoniam, quae in longa porrecta planicie habet ab oriente Moesiam Superiorem, a meridie Dalmatiam, ab occasu Noricum, a septentrione Danubium ». Jordanes *De rebus Geticis*. — « Quiescente vero tandem Hunnorum gente a Gothis, Hunimundus, Suevorum dux, dum ad praedandas Dalmatias transit, armenta Gothorum in campis errantia depraedavit, quia Dalmatiis Suevia vicina erat, nec a Pannoniis multum distabat, praesertim ubi tunc Gothi residebant. » Jordanes, *Hist. Goth.*, cap. XVIII.

[6] « Omnesque cum clamore magno ad regem Theodmir accedentes Gothi orant, quacumque parte vellet ductaret exercitum. Qui, accito germano, missaque sorte, hortatus est, ut ille in partem Italiae, ubi tunc Glycerius regnabat imperator, ipse vero ceu fortiter ad fortius regnum accederet orientale quidem. » *Ibidem*.

frontière orientale de la Hongrie [1]. A cette époque ce pays fut naturellement divisé par le Danube entre deux rameaux de la même race. Ne soyons pas surpris que les trouvailles attribuables à cette période [2] reflètent le même goût, les mêmes procédés industriels, le même style que les objets wisigothiques de Somlyó et que certains produits de nos sépultures occidentales. Ce groupe présente un intérêt capital à cause de sa ressemblance avec celui des antiquités frankes, burgondes, alamaniques, longobardes, etc... En outre, ce groupe doit être considéré comme gothique, puisqu'il se compose d'éléments exhumés de milieux ostrogothiques et gépides. Les liens qui unissaient ces diverses branches issues de la famille gothique ne ressortent pas seulement des recherches ethnographiques, mais aussi des travaux archéologiques.

C'est aux Huns d'abord [3], et ensuite aux Ostrogoths, que l'on a proposé d'accorder la paternité d'une industrie très particulière qui a tiré son nom de la localité de Keszthely. Il y a peu de temps que ce style original est connu et étudié. La première découverte a été faite par M. Lipp, dans une importante agglomération de nécropoles groupées autour de Keszthely [4], sur les bords du lac Balaton [5]. Dans la suite, d'autres cimetières révélant le même art, ont été mis au jour à Paok [6], à Döbogö, à Sumeg [7], à Nemesvölgy [8], à Palotàs et à Szent-Iványi. Cette industrie étendait son domaine dans la région où se trouve la capitale de l'Autriche. Nous avons en effet remarqué dans la dernière salle du Musée préhistorique de Vienne [9] des objets analogues à ceux de Keszthely provenant de Saint-Veit, localité comprise actuellement dans les faubourgs de Vienne. La civilisation dite de Keszthely, confinée dans l'ancienne Pannonie, n'a presque pas laissé de traces de l'autre côté du Danube. Pour ce motif, M. de Pulszky a considéré ces produits

[1] « Nam Gepidae Hunnorum sibi sedes viribus vindicantes, totius Daciae fines velut victores potiti, nihil aliud a Romano imperio, nisi pacem et annua solemnia, ut strenui viri, amica pactione postulavere. » Jordanes.

[2] Nous devons citer plus particulièrement les trésors de Komaron, de Mezö Bérény, de Perjamos, divers objets trouvés dans les comtés de Szabolcs et de Beregh, ainsi que d'autres conservés au Musée de Zagrab.

[3] Franz Pulszky, *Studien ueber Denkmaeler der Voelkerwanderungszeit* (*Ungarische Revue*, 1889, p. 469).

[4] Comté de Zala.

[5] Dr Wilhelm Lipp, *Die Græberfelder von Keszthely*, Budapest, 1885.

[6] Comté de Zala.

[7] *Ibidem*.

[8] Comté de Moson.

[9] Salle 13, vitrine 58.

comme ostrogothiques en les mettant en opposition avec les bijoux d'or incrustés de grenats qu'il considère comme contemporains et qu'il attribue aux Gépides. Je ne pense pas qu'il ait pu exister une différence aussi radicale entre les Gépides et les Ostrogoths dont les tendances artistiques devaient être les mêmes. Il me semble que la date des nécropoles de Keszthely n'est pas encore suffisamment établie pour préciser le peuple auquel elles appartiennent. D'un autre côté, il est difficile d'admettre que les Ostrogoths aient adopté un art différent de celui des Goths en général et des Wisigoths en particulier. Il est aussi difficile de distinguer l'art des Wisigoths de celui des Ostrogoths que de différencier archéologiquement (comme on a tenté de le faire en Belgique) les Franks saliens des Franks ripuaires [1].

Fig. 4. — Bijou trouvé à Keszthely.

La bijouterie de Keszthely est principalement caractérisée par des plaques de bronze, parfois ajourées, couvertes de feuillages stylisés [2] ou de griffons accroupis (fig. 4), représentés souvent terrassant un cer-

[1] Alph. Wauters, *A propos d'un nouveau système historique relatif à l'établissement des Francs en Belgique*, Bruxelles, 1888 ; A. Béquet, *La Belgique avant et pendant les invasions des Francs*, Namur, 1888; J. de Baye, *Les Francs saliens et les Francs ripuaires au Congrès de Charleroi*, Angers, 1888 ; van Bastelaer, *La question franque devant le Congrès de Charleroi*, Bruxelles, 1889 ; Arm. de Behaut et baron Alf. de Loë, *Les Francs saliens dans la province de Brabant*, Bruxelles, 1891 ; J. Pilloy, *La question franque au Congrès de Charleroi*, dans le *Bull. archéol. du Comité*, 1891.

[2] Voir W. Lipp, *Die Græberfelder von Keszthely*, fig. 64, 65, 68, 69, 70, 91, 96, 101, 114, etc... Constatons ici que l'ornementation végétale ne se retrouve pas parmi les antiquités frankes, burgondes, alamaniques.

vidé. Ces décorations semblent être de grossières imitations des œuvres scythiques ou scytho-grecques des bords de la mer Noire. Nous donnons ici la reproduction d'un des ornements rencontrés abondamment à Keszthely. Il serait trop long de décrire les traits caractéristiques de cet art *sui generis*; il suffira d'affirmer que l'on peut le désigner comme scythique, il ne rattache pas la Hongrie à l'Occident, mais bien aux régions pontiques et à l'Orient. Pour trouver son origine, il conviendrait de la rechercher dans la Russie méridionale, peut-être même en Asie.

Le célèbre trésor de Nagy-Szent-Miclos [1] me semble avoir appartenu à une civilisation voisine de celle de Keszthely. En effet, les vases d'or de Nagy-Szent-Miklos constituent un trésor princier exceptionnellement riche, tandis que les objets de Keszthely représentent les mobiliers funéraires de vastes nécropoles. Le trésor de Nagy-Szent-Miklos (comté de Torontál) a été l'objet d'appréciations si diverses, qu'il est difficile de se prononcer à son sujet. Contrairement à l'opinion admise en Hongrie, je suis tenté de le rapporter à un temps plus récent que l'invasion des Huns [2]. En citant le trésor de Nagy-Szent-Miklos et le groupe archéologique de Keszthely, nous avons commencé l'énumération d'une série d'antiquités dont l'intérêt vise plutôt l'Orient que l'Occident, plutôt la Russie [3] que la France.

Les Longobards parurent sur le sol de la Hongrie après les Ostrogoths et les Gépides [4]; ils y demeurèrent une moitié de siècle [5]. Ont-

[1] Joseph Arneth, *Monumente des k. k. Münz und antiken Cabinettes in Wien* (Vienne, 1850); von Sacken et Kenner, *Die Sammlungen des k. k. Münz und antiken Cabinettes* (Vienne, 1886), p. 330; voir aussi le volume consacré à ce trésor, par M. le Dr J. Hampel, *Der Goldfund von Nagy-Szent-Miklos sogenannte Schatz des Attila* (Budapest, 1885); *Uebersicht der kunsthistorischen Sammlungen des allerhöchsten Kaiserhauses* (Vienne, 1891), salle XIV, p. 98.

[2] Un petit écrin, contenant des parures en or, conservé au Cabinet impérial de Vienne (Inv. 70, 71, 78 et 83), doit être mentionné ici. L'ornementation de ces bijoux trouvés à Prestovacz (Slavonie) rappelle singulièrement celle des vases de Nagy-Szent-Miklos et des bronzes de Keszthely. Ce rapprochement n'a point encore été fait.

[3] Voir la IIIe livraison des *Antiquités russes* publiée en 1890 par MM. Iv. Tostoï et N. Kondakof, p. 91, fig. 96. Le vase en argent trouvé dans le gouvernement de Perm et appartenant à la collection Stroganof doit être rapproché des vases de Nagy-Szent-Miklos. — Voir aussi la reproduction d'un autre vase représenté, p. 148, fig. 621, dans les *Antiquités du nord finno-ougrien*, par M. Aspelin.

[4] Hugo Grotius, *Historia Gotthorum, Vandalorum*, préface, p. 53.

[5] « Honorati multis muneribus victores ad propria remearunt, omnique tempore quo Langobardi Pannoniam possiderunt, Romanae reipublicae adversum aemulos adjutores fuerunt. » Paulus diaconus, lib. II, cap. I. — Cf. Friedrich Bluhme, *Die Gens Langobardorum und ihre Herkunft*, (Bonn, 1868,) p. 27.

ils laissé quelques traces de leur passage? La question est difficile à résoudre. Les bijoux d'or décorés d'entrelacs zoomorphiques rencontrés à Madaras [1] pourraient peut-être leur-être attribués [2]. Plusieurs croix longobardes du Trentin et de l'Italie du nord sont aussi recouvertes d'entrelacs zoomorphiques [3]. Ce qui reviendrait aux Longobards dans le contingent archéologique si imposant, fourni par la Hongrie, a pu être classé parmi les trouvailles qualifiées de wisigothiques, d'ostrogothiques ou de gépides. C'est avec ces peuples que les Longobards avaient des liens de parenté et non avec les Huns et les Avares.

Selon certains archéologues hongrois, les Avares n'auraient pas eu d'art. Cependant, les découvertes d'objets contemporains de leur présence en Hongrie [4] diffèrent sensiblement de tout ce que nous avons passé en revue précédemment. Vers le VIe siècle, l'emploi des grenats cesse, et les objets en or et en argent repoussé revêtent des formes tout à fait spéciales, tout à fait typiques, formes dont les analogues se retrouvent abondamment au Caucase [5]. C'est à la période de l'occupation de la Hongrie par les Avares que se rapportent les trouvailles faites à Kunagota [6], à Szent-Endrei, et à Ozora [7], comme le prouvent les monnaies d'or de Justin (565-578), de Phocas (602-610) et de Constantin Pogonat (668-685) [8]. Ces découvertes, ainsi que d'autres qu'il serait trop long d'énumérer ici, sont caractérisées par des boucles d'oreilles en or soufflé, dont le pendant est formé par une pyramide triangulaire renversée (fig. 5, 6, 7), ou par de gros globules isolés, ou diversement disposés en grappe [9]. Ces parures, comme il

[1] Comté de Jász-N. Kun-Szolnok.

[2] Ce rapprochement est encore hypothétique.

[3] Baron J. de Baye, *Croix lombardes trouvées en Italie* (*Gazette archéologique*, 1888); *Industrie longobarde*, Paris, 1888, pl. XIV et XV; Dr P. Orsi, *Di due crocette auree del Museo di Bologna e di altre simili trovate nell' Italia superiore e centrale*, Bologne, 1887.

[4] Les objets contemporains des règnes de Justinien, de Phocas et de Constantin correspondent, en Hongrie, à la suprématie des Avares.

[5] Comte Tolstoï et Kondakof, *Antiquités russes*, IIIe fasc., fig. 126, 128, 129, 132; E. Chantre, *Recherches anthropologiques dans le Caucase*, t. III, pl. XII et XIV.

[6] Kunagota (comté de Czanád), vitrine 24 du Musée national de Budapest.

[7] Le trésor de Tóthi (comté de Tolna) est connu sous le nom de trouvaille d'Ozora.

[8] Sous le règne de Constantin Pogonat, un prince bulgare, ayant traversé le Dniéper et le Dniester, vint s'établir sur le bord du Danube (D'Anville, *Etats formés en Europe à la chute de l'Empire romain*, p. 248).

[9] *Catalogue of the important collection of bronze arms et implements and*

est facile de le juger par les reproductions que nous donnons ici, ressemblent à celles des nécropoles caucasiques de Komunta et de Galiata (Digorie) qui en ont fourni une grande quantité [1].

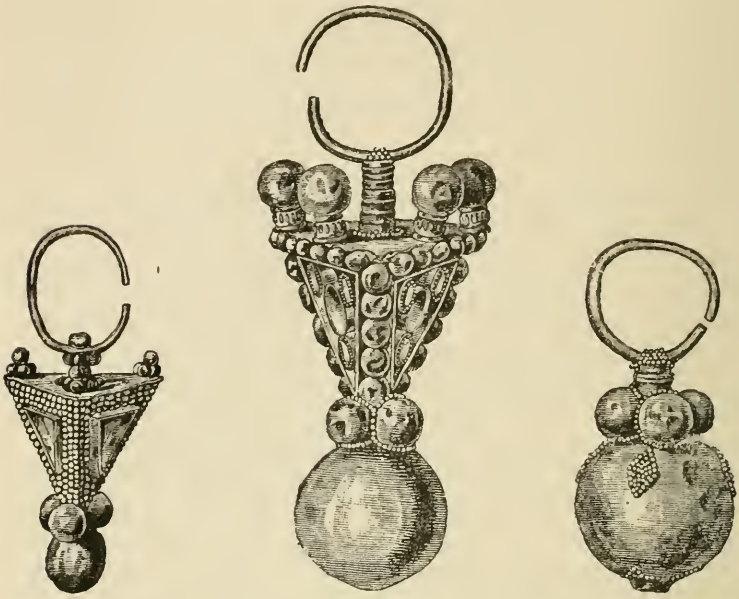

Fig. 5-7. — Boucles d'oreille trouvées en Hongrie.

Les Slaves [2], déjà nombreux sur le sol hongrois, devinrent plus

ornaments in gold, silver and bronze formed by Dr S. Egger (Londres, 1891), pl. XXVI, fig. 193.

[1] On voit dans Constantin Porphyrogénète (*De admin. Imp.*, c. xxx), que de son temps un débris de la nation avare subsistait au milieu des Chrobates dans la Dalmatie. Il existe encore actuellement une nation, qui conserve le nom d'*Avari* sur le penchant du Caucase vers la mer Caspienne. Si cette parenté de certaines antiquités caucasiques et hongroises n'est pas due aux Avares, elle peut être attribuée aux Bulgares (d'Anville, *loco citato*, p. 248). — M. Chantre a constaté la présence des Avares au centre du Daghestan (*Recherches anthropologiques dans le Caucase*, t. IV, p. 220).

[2] L'établissement des Slaves en Europe se perd dans la nuit des temps ; mais ils ne commencèrent à jouer un rôle et à s'organiser qu'après la chute des Romains et des Huns. Race agricole et sédentaire, ils occupaient, au commencement de notre ère, une partie des contrées danubiennes de la Hongrie actuelle et s'étendaient jusqu'au Dniéper et à la mer Baltique.

puissants au VIIe et VIIIe siècle. Les combats qu'ils livrèrent aux Avares furent couronnés de succès, et ils devinrent les maîtres de la Croatie et de la Slavonie, où ils laissèrent de nombreuses traces de leur art [1].

C'est ici que nous devons signaler les objets scandinaves importés en Hongrie vers le IXe siècle. Le plus intéressant d'entre eux est une épée en fer incrusté d'argent, trouvée avec une fibule dans le comté de Thurócz [2].

Avec la dernière invasion, celle des Hongrois [3], qui arrivés en 889 [4] établirent définitivement leur puissance en 895 [5], nous touchons au terme de cette revue. Les antiquités attribuables aux derniers envahisseurs, c'est-à-dire aux Hongrois, sont datées par des monnaies de Béranger Ier († 923), du pape Serge Ier († 847), d'empereurs d'Occident depuis Louis le Débonnaire († 840), jusqu'à Henri l'Oiseleur († 936), et de princes orientaux de la fin du IXe siècle [6].

Le Musée national de Budapest conserve l'ensemble des objets recueillis dans les deux plus importantes sépultures se rapportant à cette époque. Celles de Galgócz et de Szolyva, pour ne citer que les plus connues [7]. Les parures de fil d'argent tressé qui s'y trouvaient rappellent ces innombrables trouvailles accompagnées de monnaies orientales qui s'échelonnent à travers la Russie [8], l'Allemagne

[1] Voir au Cabinet des antiques de Vienne les bijoux d'or et d'argent de Czernowitz et de Starcova (Banat) dont plusieurs ont été publiés par l'Académie impériale de Vienne (*Archiv. für Kunde u. oesterreichischer Geschichtsquellen*, vol. XXXVIII, 1867). — Au Musée national de Budapest, plusieurs bijoux analogues et particulièrement une bague provenant du comté de Szabolcs et une pendeloque en or publiée sous le n° 176 dans le IIIe fascicule des *Antiquités russes*, par MM. de Tolstoï et Kondakoff.

[2] *Archaeologiai Ertesitö* (Budapest, 1890), p. 165 et 166. — Voir aussi : Dr Ingvald Undset, *Petites études sur le dernier âge de fer en Norvège* (*Mémoires de la Société royale des Antiquaires du nord*, Copenhague, 1890).

[3] Les Hongrois venaient de Scythie : « gens itaque Hungarorum de gente Scythica, quae per idioma suum proprium *Dentumoger* dicitur, duxit originem ». Notar. Belae c. v.

[4] K. Zeuss, *Die Deutschen*, p. 752.

[5] Hermanus Contr. ad. ann. 892. — Regino ad ann. 894.

[6] La sépulture de Galgócz renfermait une monnaie de Nasr-ben-Ahmed prince de la dynastie samanide (Turkestan).

[7] Ferencz Pulszky, *A Magyar Pogány Sirleletek*, Budapest, 1891. — Le Musée de Soprony contient le mobilier funéraire d'un tombeau de la même époque trouvé à Csorna Csatar (comté de Soprony).

[8] Aspelin, *Antiquités du nord finno-ougrien*, IIe livraison, p. 124 ; IVe livraison, p. 262 ; V^e livraison, p. 356 et 369.

septentrionale [1], le Danemark [2], jusqu'en Suède [3] et en Norvège [4].

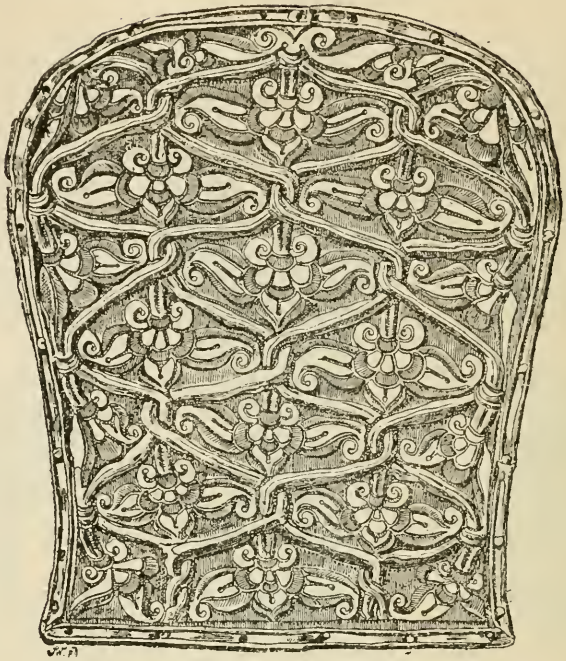

Fig. 8. — Parure hongroise.

[1] J. Mestorf, *Funde in Holstein aus der letzten heidnischen Zeit* (*Zeitschr. f. Schlesw. holst. lauenb. Gesch.*, t. XVI, p. 411). — Mlle Mestorf cite aussi une monnaie d'argent de Nasr-ben-Ahmed trouvée à Waterneversdorf dans le Schlewig, dans un tombeau de la même période que ceux dont nous parlons plus haut. J. Mestorf, *Vorgeschichtliche Alterthümer aus Schleswig-Holstein* (Hambourg, 1885), pl. LIX, fig. 729.

[2] J. J. A. Worsaae, *The industrial arts of Denmark* (Londres, 1882), p. 200 et 201.

[3] O. Montelius, *La Suède préhistorique* (traduite par Kramer), p. 154-155; Hans Hildebrand, *The industrial arts of Scandinavia* (Londres, 1883), p. 108.

[4] Un trafic considérable se fit par les grands fleuves qui sillonnent l'intérieur de la Russie, et l'argent arabe, sous bien des formes, se retrouve encore de nos jours en grande abondance parmi les antiquités de la Suède et, plus spécialement, de l'île de Gottland. L'analyse des trouvailles nous fait connaître deux principales voies commerciales : l'une partant de la capitale samanide, Samarkand, par la Caspienne et le Volga; l'autre de Bagdad, de Perse et d'Arménie, par la mer Noire et par l'intermédiaire des Chazares par la voie de Kiew, du Dnieper, de la

Les tombes de Galgócz [1] et de Szolyva ont fourni chacune des ornements de tête dont nous reproduisons un spécimen ici (fig. 8). Ce sont des plaques en argent, ornées de reliefs dorés, qui reposaient sur le frontal des crânes. Cette parure était adaptée au-dessus du visage sur un bonnet en feutre entouré de fourrure. Ce bonnet est la *koucsma*, coiffure nationale hongroise. Dans tous les tombeaux de cette époque le cheval est enseveli avec le cavalier. C'est à la même période que l'on a proposé de rapporter un curieux vase en bronze trouvé à Törtel [2] qui ressemble singulièrement à celui que M. Polivanoff a donné au Musée historique de Moscou. L'établissement des Hongrois dans le pays qui porte leur nom clôt la période des invasions.

Baron J. de Baye.

Lovat jusqu'à Novgorod et de la Néva jusqu'au golfe de Finlande... . Tout comme les monnaies coufiques, ces bijoux en argent sont évidemment de travail oriental et, c'est eux, sans nul doute, que les Sagas appellent « hunlandskmalm », métal hunique (Lorange, *Den yngre jernalders svaerd* [Bergen, 1889], p. 76).

[1] Comté de Nyitra.

[2] Törtel, près de Körös, comté de Pest.

CHRONIQUE D'ÉPIGRAPHIE AFRICAINE

Par M. Cagnat, membre du Comité.

I

Découvertes des brigades topographiques de Tunisie et d'Algérie en 1891.

1. — Entre **Tunis** et **Carthage**. (Provient sans doute de cette dernière ville.) — L'original a été rapporté par M. le capitaine Sauret.

Lettres de $0^{m},03$ à $0^{m},025$. — Elles me paraissent du commencement du Ier siècle.

a)

C IVLIVS SEVERVS
VETER*an*VS · PIVS
vixit a N N I S L X
IIA·ET·SVCCESA
O · POSVERVNT
P · PIA

b) AVCTA · LIB

2. — Provenance inconnue. — Lettres de basse époque, hautes de $0^{m},013$.

a)

E S T I S P R O C O N
TVS FL P P CIVIS ET CV

b)

ᴵPOLIBI V C N
M N R CASTR

Lire probablement *procon*[*sulatu....*] *Polibi v*(*iri*) *c*(*larissimi*). Le proconsul Polybius m'est inconnu.

3). — **Djemila.** — Photographies de M. le capitaine Flick.

I M P C A E S
P L I C I N I O
V A L E R I A N O
I N V I C T O P I O
F E L I C I A V G
P O N T I F M A X
G E R M A N M A X
T R I B P O T I I I I
P P COS IIII PR∘©S
P A T R I D N G*a*L
L I E N I A V G V S T I
RESP CVICVL DEVOT
NVMINI MAIESTATI*q* · *ejus*

Cette inscription appartient à l'année 256 comme l'indique la puissance tribunice de l'empereur. On remarquera la mention du quatrième consulat, que le prince ne reçut pourtant qu'au 1er janvier 257, c'est-à-dire alors qu'il avait revêtu sa cinquième puissance tribunice. Il y a là une erreur. Les anomalies ne sont pas rares sur les monuments du règne de Gallien et de celui de Valérien (1).

4. — *Ibid.* — Tombe en forme de caisson demi cylindrique.

M E M O R I A E
L TVRPILI VICTORINI M
RIANI EQ R ADVOCATI OM
NIVM LITTERARVM ET VIRTV
TVM VIRI QVI FVIT IN REBVS
HVMANIS ANNIS XXXII CVM
MAGNA LAVDE ACTVS ET DS (*sic*)
CIPLINAE SVAE
AVDENTI

5. — *Ibid.*

D M S
(*sic*) L TVRPILO VIC
TORINO EQ R
V · *N* · XX
..*tur*PILVS QV▨
▨SSEVS PATRO
*no ben*IGNISSIMO

6. — *Ibid.* — Autel.

D · M · S
GARGILIA

7. — *Ibid.* — Autel.

D M S
CAECILIA
CATTVLA *p*
VIXIT · A · ▨
H · S · E

(1) Mowat, *Le Trésor de Monaco*, p. 27 et suiv.

8. — Djemila.

DIS · M s
L COEIIVs
L F O MO
D E S T V S
V A LXXV
H S E S T

l. 2 et suiv. *L. Coelius L. f(ilius) Q(uirina tribu) Modestus.*

9. — Oued-Ferdjioua. — Non loin du Bordj Bou-Akkas. Photographie de M. le capitaine Flick.

D ∅ M ∅ S
Q ∅ HELVI ∅
S V A V I S ∅
V ∅ A ∅ NS ∅
LXXI ∅ HIC S
P ∅ F ∅ C

l. 4 et suiv. *v(ixit) an(n)is LXXI. Hic s(itus). P(ater) f(aciendum) c(uravit).*

10. — Mechta-Gassas. — Copie de M. le capitaine Flick.

D M
TERT▨vIX
A C▨▨▨VI

11. — Au lieu dit **Oulad-Zorar** [1]. — Copie de M. le capitaine Flick.

D M T

12. — *Ibid.*

D M S
L TVNNE
VS V A LV

13. — *Ibid.*

D M S
FL · VRB
ANA · V
A N LX

14. — *Ibid.*

D M S
Q · P A P
R I L I S
VIX A LXX

Q. P... Aprilis, etc.

15. — *Ibid.*

D M S
TI CLAVDIVS
GALIANVS IV
NIOR V A XXX
H S E

16. — *Ibid.* — D'après un estampage.

D M S
I V L I Æ MVRI▨
M A T R I R A R I S S I
Æ SALLVSTI FILI
ET HEREDES SEp
VLCHRVM QVoD
EX ESTAMENTO FIR
IVSSIT CVR ANIB▨
CRESCENTE IA■
NVARIO · V · A · LXXXI

[1] C'est là où a été trouvée l'inscription qui figure au *Corpus* sous le n° 8351.

l. 2. *Muri[ne]*?
l. 7 et suiv. *ex [t]estamento fi[e]r(i), cur(antibus) Anib(ale), Crescente, Januario.*

17. — Un peu à l'est de **Djemila**, sur la rive droite de l'**Oued-Bethom**. — Photographie de M. le capitaine Flick.

D M
OSTILIÆ OPTATÆ
VIXIT ANNIS XXXXI
H S E

18. — Au même endroit. — Copie du même.

D E
V · A · XXIIII
H S E

19. — Col de **Mecid**. — Photographie de M. le capitaine Flick.

d M S IAEM
ATIA/ IIIVS FO
/TESSI RTVNAT
VS *v*IX

col. 2. *L* ou *T. Aemilius Fortunatus.*

20. — **Kherba - mta - el - Ksar**. — Copies de MM. les capitaines Flick et Bouisson.

d M
A · V · AN
LXVIII

21. — *Ibid.*

D M
FLAVIA
VICTO
RIA · VIX
ANNIS

22. — **Mechta-Souala**. — Photographies de M. le capitaine Flick.

IMENX
FIL · KARIS ·

... *men(sibus) X...* [*pater*?] *fi l(io) karis(simo).*

23. — *Ibid.*

Buste.

D M
CVRIATIA CAS
SIA QVAE · ET · FELI
CITAS *v* A*n* XXXII
M VI DVQIAEL
VS · NABVC B · M ·
H · S

l. 5 et 6. *Q. Laelius Nabuc.*

24. — **Aïn-Rarba**. — Copie de M. le lieutenant Rose.

D M S
ATILIA
RVSTICA
VIXIT
ANOS
LXXXII

25. — **Benian** (dans la vallée de l'Oued-Taria). — Estampage de M. le capitaine Geoffrin.

	D M S	D M S
	IVLIVS ΓOS	SECVNDINIA SO
	*f*ORVS CON	CRA INCoMPARA
(*sic*)	IVX INCOMPAB	BILIS VIXIT ANNIS
	ILIS VIXIT ANNIS	XX OMIDIA DONNV
		la ▨ FECIT

II

Communications diverses.

26. — **Henchir-el-Abd.** — Copie de M. Sadoux.

D · M · S
CIMBRIVS · RO
GATIANVS · PIVS
VIXIT · ANNIS
LXXV · M · I · D · XI

27. — **Aïn-Temouchent.** — Dans le mur de l'école des filles, à l'intérieur. — Copie de M. le commandant Demaeght.

D M S
Deux personnages
LVCIOSA PROPERTI
VIXIT ANNIS Lx ET D V
RVFINA NEPOS *d·s·f·*▧
*N*IVS VIXIT AN IIII
MESSOR ET CANINI
VS ISTANSIA SVA FC

28. — **Aïn-Temouchent.** — Trouvée à 100 mètres de la gare.

Δ M S
M E M O R I A
IVLII IANVARI
QVI VIXIT ANNIS
PLVS MINVS XXX
ET ΔISCESSIT IN
PACE ΔMI DIE NO
NV KAL IANVARI
AS ANNO PROVIN
CIA CCCCLIIII (a. 493)

l. 4. Remarquer la ligature XIT qui rappelle la croix.

29. — **Henchir-Bichga.** — Copie de M. Sadoux.

RES QVIDEM FACERE AVSI SVNT SOLLERTI INDVSTRIA NVL*li antea temptatas*..... | QVODQVE QVORVM VSVS PER INFINITA TEMPORA DIVITI SVA INSTANTIA *largiti sunt*..... | *cel*EBERRIMIS INSTITVIT FLVVIVM QVOQVE CVIVS INCVRSV CIVITAS VEXABATVR AVERTIT..... | *d*ECVRIONES SPORTVLIS MVNERAVIT CIVESQVE ET POPVLOS VNIVERSOS NON SOLVM PROPRIAE VRBIS VERVM ETIAM VIC*inarum civitatum*.....

30. — **Bou-Ficha.** — Estampage de M. Bagnol.

D
M · CALLISTIVS SATVR
*a*NNIS XXX

31. — **Cherchel.** — Fragment de plaque en marbre blanc brisé à droite et en haut. M. Romain l'a donné pour le Musée. — Copie de M. Gauckler.

ANTISTES QVE · D*eorum* ?
*p*RAEMIA · CONV
HAEC · TVLIT
AVREA QVE · ET
QVIS · FV

Fragment d'inscription métrique (distiques).

32. — *Ibid.* — Fragment d'épitaphe trouvé chez les Archambeau,

à El-Kantara (nov. 1891), actuellement à Cherchel. Hauteur des lettres : $0^m,025$. — Copie de M. Gauckler.

SEPT · AGATE
DVLCIS

33. — **Cherchel.** — Fragment de plaque de marbre brisé de partout. Hauteur des lettres : $0^m,02$. — Copie et restitutions de M. Gauckler.

ma? ʌCI RV*stici*?
*lib*ERTVS
annis XX · DI*cbus*

Épitaphe qui se trouve depuis de longues années chez M. Henry.

34. — *Ibid.* — Plaque de marbre : à droite une jeune fille, à gauche un petit garçon, tenant tous deux à la main une grenade et une grappe de raisin. Au milieu l'inscription suivante, assez peu lisible. Hauteur des lettres : $0^m,01$. — Copie de M. Gauckler.

D I B V S M A N I B V S
(*sic*) PVLLVS PEREGRINVS VI
XIT XX ET PVLPIA IVLIA
S O R O R E I V S V I X I T X I
P · V L P I V S S A T V R N I
N V S P A T E R P I S S I M V S
F I L I S S V I S ▨VOBIS L E V I S (*sic*)

« A la seconde ligne PVLLVS, dit M. Gauckler, serait mis à la place de PVLPIVS ».

A la dernière figurait le souhait ordinaire *Vobis terra levis !*

35. — **El-Hammam** (sur le chemin de Médina à Anis). — Croquis de M. Rebuffel, conducteur des ponts et chaussées à Batna, communiqué par M. Gonson. Caisson demi cylindrique.

Buste effacé.
D M S O
A P R O N I V S M
SIVS V A AN LXXXX (*sic*)

Probablement : [*Q.*] *Apronius M*[*u*]*stus.*

36. — **Gastonville.** — Borne milliaire découverte en 1870 par M. Delmatto, entrepreneur des ponts et chaussées, en faisant les fouilles pour la construction d'un aqueduc, à l'intersection du chemin vicinal n° 2 de Gastonville avec la voie romaine, à un kilomètre environ à

l'ouest de ce village. Elle fut alors placée comme chasse-roues au droit de cet ouvrage, et y était restée depuis cette époque. Elle vient d'être envoyée au Musée de Philippeville par M. Ribaucour, ingénieur en chef des ponts et chaussées. L'estampage et la copie en ont été transmis au Comité par M. Bertrand (1).

(*sic*) IMP · CAESARE C MES*sius*
QVINTVS TRAIAN*us*
DECIVS INVICTVS *pius f*
ELIX AVG PONT*ifex ma*
XIMVS TRIBVNICIAE *po*
TESTATIS CONS*ul ii pa*
TER PATRIA*e proconsul*
VIAM IMBRIBV*S ET VEtus*
TATE CONLA*PSAM cum*
PONTIBVS *RESTITVIT*

Cette inscription est probablement la même que celle qui figure au *Corpus* sous le n° 10318.

37 à 45. — Lamoricière. — Communications de M. le commandant Demaeght.

Pierre de $0^m,60$ sur $0^m,52$. — Lettres de $0^m,05$.

Homme couché.

IOS
FACTVM VALERIA LVC

D M S
DOMITIVS BE
NIOLANVS VIXI
T ANNIS LV MILI
TAVIT ANNIS XXIII

l. 1. *factum a Valeria Lucios(a).*

38. — Pierres de $0^m,50$ de hauteur sur $0^m,42$. — Lettres de $0^m,05$.

Homme debout.

D M S · SEPR
ONIVS IAN
VARIVS VIX · AN
IS · PM · N · XXXV

l. 1. *Se(m)pronius.*

(1) Les lettres que j'ai indiquées en capitales italiques sont celles qui figurent sur la copie de M. Bertrand, mais que je n'ai pas lues sur l'estampage.

39. — Sur une stèle de grès non équarrie de $0^m,52$ sur $0^m,38$ et $0^m,20$ d'épaisseur. — Lettres de $0^m,04$.

ME MO
FLAVI × IN
RI × VC × N
XII × DC × VII
IDVS × IAVR ×
⊗ PRO CCCL^V ⊕ (a. 394)

l. 1. *Memo(riae)*; l. 3. *v(i)c(sit)*; l. 4. *D(is)c(essit)*.

40. — Sur une pierre en forme de caisson. — Lettres de $0^m,05$.

D M S
CALVENTIVS
PEREGRINVS
VIXIT · AN · XXXV
VXOR · DVLCIS
SIMA · P · P · ACVR

Les quatre monuments qui précèdent, trouvés dans les ruines d'Altava, sont déposés dans la cour de la justice de paix de Lamoricière.

41. — A la ferme de M. Courtot, à Lamoricière, à plat sur le couronnement d'un parapet en pierres sèches bordant le canal qui alimente le moulin de la Banque d'Algérie. Plaque de grès de $0^m,85$ sur $0^m,48$ et $0^m,10$ d'épaisseur. — Lettres de $0^m,045$.

☧
MEMORIAVA
LERIE GERMANE
VICSIT NIS XXVIII
DIST VIDVS DECBRS
N P CCCXLIIII PADVFET (a. 383)

L. 4 et suiv. M. Demaeght explique : *dis(cessi)t V idus dec(em)br(e)s, an(no) p(rovinciae) CCCXLIIII. Pa(ter) dul(cissimae) fe(ci)t.*

42. — Sur la même plaque que la précédente et au rebours de celle-ci.

M · MRIA IVLI
CAPSARI P B VIC
N XCII DIVS XIIII KL
MAIAS N P CCCCLQ (a. 495)

M. Demaeght propose d'expliquer : *M(e)m(o)ria Juli(i) Capsar(i)i, p(atris) b(oni); vic(sit) an(nis) XCII; dius(cessit)* (pour *discessit*) *XIII K(a)l(endas) Maias, an(no) p(rovinciae) CCCCLVI.*

43. — Près de la précédente, à plat sur le même parapet, dalle de grès, brisée à sa partie supérieure droite, mesurant dans son état actuel : $0^m,40$ sur $0^m,30$ et $0^m,15$ d'épaisseur. — Lettre de $0^m,02$.

VS M
R O B I V S V I
X ANIS XXXX
D S XV KAL DE
CEM NO P CCCLx (a. 399)

44. — A la même ferme, dans le mur d'une porcherie, fragment :

RES
R CCCLxxxIIII (a. 423)

45. — A 300 mètres au nord de la gare de Lamoricière.

D Ø M S
C A N I N I O
FELICI·V·A I DI
XXVII FIL DVL

46. Philippeville. — Estampage de M. Bertrand, conservateur du Musée.

D · M · S
C·CVRI CASTI
V · A · LXXI
H · S · E

47. — *Ibid.* — Copie de M. Bertrand. Inscription donnée par le service du génie. — Lettres de $0^m,06$.

L · SITTIVS
FELIX · V · A ·
LXXXX·H·S·E·

48. — **Henchir-Skira** (route de Teboursouk). — Copies de M. Sadoux.

a) *n*OBILISSIMORVM · CAESS · TOTIVS*que domus divinae*
MISIIONIRARIS · DECVRIONVM ET
*atq*VE · HORREVM · PVBLICVM · SOLO
*cu*RANTIBVS · CAECILIO · FELICIANO · PRI
PERDVXERVNT · ET · DEDICAVERVNT

b) *t*OTIVS*que domus divinae*
IMENSI
RATVS MI

Ce sont, sans doute, deux exemplaires différents de la même inscription gravés autrefois sur un seul monument.

49 à 56. — **Sousse.** — Estampages de MM. Choppard et Hannezo.

49.
D M S
AELIA FORTVNATA
VIXIT ANNIS XXX
LAELIVS VICTOR
ALVMNE · OBSE
QVENTISSIME · FECIT

50.
D M S
AELIA AQVESITA (*sic*)
VIX · ANN · XVIIII
M · XI · D XXVIIII
FRATER · FECIT

Lettres de $0^{m},02$.

51.
AILLIA · CHRY
IIISSIMO · FECERVNT

Lettres de $0^{m},03$ à $0^{m},02$.

52.
*di*S MANIB
IIA · CHRYSIS · H · S · E ·
IT · ANN · XXXVIIII
S · LIBERALIS · VXORI · P · F ·

53.
DIS · MAN
P · CESELLI
(*sic*) VS · FELX · VI
XIT · ANN ·
· XXXX · VIIII
MENSIB · VII

54.
D M ⊘ S ⊘
VOLVSIO VICTORICO Q · VIX · AN
VI · M VI · D · XXIIII · BENE ME
RENTI FECIT PATRONA ALVM
NO SVO

55.
IAE
LAES TVTO · NV
VM · AD · PERPET
· IVSSER

J'ai déjà publié cette dernière inscription d'après un estampage moins complet de M. l'abbé Trihidez; elle venait, avait-il dit, de Ben-

bla, entre Monastir et Sousse. M. Hannezo nous la donne comme trouvée dans ses fouilles, ce dont on ne saurait douter.

56. — Fragments.

a) Lettres de $0^{m}.02$.

X MEN III D X

b) Lettres de $0^{m},008$.

C VLII I
· SITVS · EST
· P · M ·
ANTISSINO (*sic*)

c) Lettres de $0^{m},03$.

IVRIVA
*vi*X · ANN
IS · S

d) Lettres de $0^{m},025$.

ANIBVS ·
ATA · HIC ·
NN

e) Lettres de $0^{m},015$.

VSC
SISSIMO

57. — **Tenès.** — Estampage de M. Pacquetau.

D
▨IV
IVL
VIX
HSE

R. Cagnat,
Membre du Comité.

NOTE

SUR

UNE INSCRIPTION MAURÉTANIENNE

DE L'ANNÉE 480

Par M. l'abbé Duchesne, membre de l'Institut.

L'inscription suivante est gravée sur une stèle qui « provient d'un éboulement récent du massif du grand Djedar, de Ternaten », c'est-à-dire d'une localité comprise dans les limites de l'ancienne province de Maurétanie Césarienne, vers l'extrême sud de la région latinisée. Elle a été publiée par M. L. Demaeght dans le *Bulletin trimestriel de géographie et d'archéologie*, Oran, 1891, t. XI, p. 412. M. Demaeght ne l'a pas déchiffrée complètement. La photographie de la stèle ayant été envoyée par lui au Ministère de l'Instruction publique, j'en ai eu communication et je la transcris ici :

A ☧ ω

M E M O R I A M
A R C E L L I R E C E S
S I T Δ I E M A R T I S L V
N A X X I · I D V S A V G
V S T A S A P C C C C X L I

Une seule lettre est incertaine, l'avant-dernière, qui peut être un L ou un C, et donner ainsi pour date provinciale 441 ou 491.

Le contexte paraît décider en faveur du L, de sorte que l'épitaphe se lit ainsi :

Memoria Marcelli. Recessit die Martis, luna XXI, idus Augustas, a(nno) p(rovinciae) CCCCLXI.

Outre l'année, trois indications chronologiques sont marquées : le jour de la semaine, le jour du mois lunaire et le jour du mois solaire.

Si l'on vérifie les coïncidences, on trouve qu'en l'année maurétanienne 441, c'est-à-dire en 480 de l'ère chrétienne, le 13 août est un

mercredi et non un mardi; au contraire, en l'année maurétanienne 491, c'est-à-dire en 530 de notre ère, le 13 août est bien un mardi. A s'en tenir là, il faudrait donc lire sur la pierre *CCCCXCI* et non *CCCCXLI*.

Mais en 530, la lune, au 13 août, n'avait encore que quatre ou cinq jours, suivant les cycles; en tout cas, son âge réel comportait une différence de plus d'un demi-mois avec celui qui est indiqué sur la pierre. De là, raison de douter.

Si nous revenons à l'année 480, nous constatons que cette année-là le 13 août était une lune XXIe, XXIIe ou XXIIIe, suivant les cycles. Il y a donc très sensiblement concordance. Comme nous avons à choisir ici entre deux erreurs, il faut prendre la moindre. Que l'on se trompe d'un jour dans la semaine, que l'on prenne un mercredi pour un mardi, c'est ce qui arrive souvent, et à tout le monde. Mais que l'on se trompe de quinze jours dans l'âge de la lune, que l'on marque la pleine pour la nouvelle ou le dernier quartier à la place du premier, c'est complètement impossible. Il faut donc s'en tenir à l'année 480 (*provinciae CCCCXLI*).

J'ai parlé d'une divergence entre les cycles. Les cycles lunaires de ce temps-là nous sont connus surtout par l'usage que l'Église en faisait pour le calcul de la Pâque. En Orient, où l'on se servait, depuis le IVe siècle, du cycle de Méton, ou de dix-neuf ans, ce calcul n'offrait pas de difficulté. En Occident, au contraire, l'emploi du cycle de quatre-vingt-quatre ans nécessitait de temps en temps des corrections, pour la plupart empiriques, qui ont donné lieu à toute une littérature de *libri paschales*. C'est surtout par ces petits livres que l'âge de la lune était connu, et c'est d'eux que dérivent, pour la plupart, les indications de ce genre que l'on rencontre sur les marbres chrétiens.

Dans ces conditions, il n'est point indifférent de rechercher à quel comput correspond la date marquée sur notre épitaphe. M. Br. Krusch, dans son livre intitulé *Studien zur christlich-mittelalterlichen Chronologie*, a réuni et expliqué quatre computs, basés sur le cycle de quatre-vingt-quatre ans. Deux d'entre eux ont été rédigés en Afrique; le plus récent de ceux-ci fut dressé à Carthage en 455; il donne la Pâque au 13 avril avec la lune XIX, ce qui, au 13 août, suppose une lune XXIII; le précédent nous offrirait une lune XXII. Ainsi, ni l'un ni l'autre ne satisfait à nos données.

Les deux autres computs sont romains; l'un d'eux fut en usage au IVe siècle et au commencement du Ve; il donne au 13 août la lune XXIII, comme le deuxième de Carthage; l'autre, dressé à Rome en

447, correspond exactement à notre inscription ; il a, au 13 avril, la Pâque avec la lune XVII, ce qui donne, pour le 13 août, *luna XXI* [1].

La même solution se présente dans le *Paschale* de Victorius d'Aquitaine, établi à Rome en 457 [2];

Ainsi notre marbre dépend, non d'un comput africain, mais d'un comput romain, et non pas d'un comput romain de vieille date, mais de l'un ou de l'autre de ceux qui furent constitués à Rome vers le milieu du Ve siècle. Ceci suggère un rapprochement.

Au milieu du Ve siècle, les provinces maurétaniennes appartenaient encore à l'empire, tandis qu'une partie de la Numidie et les provinces orientales subissaient la domination des Vandales. Le pays resté romain fut rattaché, au point de vue civil, à la juridiction supérieure du préfet de Rome [3]. La désorganisation de l'église de Carthage et l'introduction d'une frontière politique entre la Maurétanie et la Proconsulaire eurent des conséquences analogues dans les rapports ecclésiastiques. Une des lettres du pape saint Léon [4] nous montre qu'il avait cru devoir prendre la direction supérieure des églises maurétaniennes. Il les avait fait inspecter par un évêque appelé Potentius, et, sur le rapport de cet envoyé, il avait pris toute une série de mesures propres à restaurer la discipline.

Pendant cette période, qui ne s'étendit pas au delà de l'année 455, l'usage pascal de Rome dut faire loi en Maurétanie, non pas seulement en vertu du premier canon du concile d'Arles de 314, où le pape est chargé de régler la Pâque pour tout l'Occident, mais encore parce que les évêchés maurétaniens étaient devenus suffragants du pape. Il n'est pas étonnant que le comput de 447 ait trouvé le chemin de ces provinces, et qu'une fois entré dans l'usage il se soit maintenu jusqu'à l'année 480.

Ainsi l'épitaphe, d'ailleurs bien peu expressive, de Marcellus, peut servir à éclairer l'histoire ecclésiastique de la Maurétanie, pour une de ses périodes les plus intéressantes et les moins connues.

L. Duchesne,
Membre de l'Institut.

[1] Krusch, *l. c.*, p. 17, 62, 122, 184, 187.
[2] Boucher, *De doctrina temporum*.
[3] Valentin. III, *Nov.* 18, de l'année 445.
[4] Jaffé, 410.

NOTE

SUR

DEUX FRAGMENTS DE MOSAÏQUE

DÉCOUVERTS

DANS LA NÉCROPOLE DE SOUSSE

Rapport de M. Saladin
sur une communication de M. le lieutenant Hannezo.

Le premier de ces fragments, qui est malheureusement peu considérable, représente la partie moyenne d'une figure assise. Les chairs sont d'une couleur grise, le vêtement blanc et les indications des plis d'un rose violacé. La mosaïque dont il faisait partie avait été exécutée suivant un procédé assez rarement employé dans l'antiquité. Ce procédé consistait à composer la mosaïque, non pas sur un massif de béton recouvert de mortier, mais sur un massif composé de grandes tuiles sur lesquelles un enduit de mortier, épais de $0^m,02$ à $0^m,03$, était appliqué. Dans cet enduit frais les cubes étaient engagés comme dans le procédé déjà connu.

Par ce moyen, les mosaïstes n'avaient pas à attendre pour commencer leur travail que le béton eût fait prise, ils y trouvaient d'ailleurs peut-être un autre avantage, celui de pouvoir diviser le travail. Ces mosaïques étaient peut-être même faites à l'avance; un travail très simple sur place permettait de dissimuler les raccords. Un procédé analogue (pose des mosaïques sur carreaux de terre cuite) est depuis quelques années employé à Paris pour la composition des mosaïques destinées à être envoyées au loin.

M. G. Doublet, inspecteur du Service des antiquités de la régence de Tunis, a découvert dans la même nécropole un autre fragment d'une mosaïque semblable de tout point à celle que je viens de décrire. Le second fragment présente une disposition ornementale que nous avons trouvée fréquemment employée dans les mosaïques de la nécropole de Lamta (*Leptis parva*) que nous avons explorée en 1882 avec M. R. Cagnat. D'autres mosaïques tombales trouvées dans les nécropoles chrétiennes du nord de l'Afrique sont décorées de la même

façon. La couleur des cubes employés est peu commune. Le principal intérêt de ce petit monument consiste dans l'inscription qu'il portait et dont la première ligne, malheureusement mutilée, porte des caractères peut-être grecs. M. de La Blanchère y voit l'amorce des lettres KII et A).

H. Saladin.

NOTE

SUR QUELQUES INSCRIPTIONS DE TIPASA

Communication de M. Gsell, correspondant du Comité.

1. — Inscription trouvée, il y a quelques années, au Kouali, à 3 kilomètres à l'est de Tipasa; maintenant dans le jardin de M. Trémaux. Pierre calcaire. Haut., 0^m, 28; larg., 1^m,25; épais., 0^m,37. Haut. des lettres, 0^m,06 à 0^m,07.

L · SÆDIO ⌀ OCTAVIO FELIS
VET · QVINQVENNALICIO VRO
OCTAVIA AFRICANA PATRI

L. Saedio Octavio Feli[*ci*] *vet*(*erano*), etc.

Ce personnage s'appelait d'abord sans doute Octavius et aura pris le nom de Saedius par suite d'adoption.

2. — Dans la propriété de M. Coulombel (au delà du rempart antique de Tipasa, à l'est), où elle a été trouvée. Haut., 1^m,23; diam., 0^m,47. Haut. des lettres, 0^m,05 à 0^m,04. C'est une borne milliaire déjà publiée par M. Gavault (1), et reproduite dans l'*Ephemeris epigraphica* (2). Elle est très fruste.

D D D N N N
CONSTANTINO
CONSTANTIO
A [MAGNENTIO]
5 INVICTIS SEMPER
AVGVSTIS
EPEIVS BR MP
M P I

La lecture des lignes 2 et 3 est certaine. A la quatrième ligne, MAGNENTIO a été mis à la place d'un autre mot martelé (*Cons-*

(1) *Revue africaine*, t. XXVII, 1883, p. 160.
(2) T. VII, p. 204, n° 659.

tanti). L'A qui précède *Magnentio*, ainsi que la septième ligne, et peut-être aussi la huitième, appartiennent à une inscription antérieure martelée pour graver celle-ci. Je ne comprends pas la septième ligne : il n'y avait certainement pas : [*per*]*pe*[*t*]*u*[*i*]*s* [*i*]*mp*(*eratoribus*).

Cette borne milliaire se trouvait, je crois, sur la route de Tipasa à Icosium, route dont on voit encore les traces en plusieurs endroits de la propriété de M. Coulombel. Les bornes trouvées à 3 kilomètres plus loin dans la propriété Demonchy et éditées par M. Audollent [1], appartenaient à la même route.

M. Schmidt pense avec raison qu'il y avait d'abord sur la pierre les noms de Constantin II, Constance II et Constant (337-340) et qu'après la mort de Constant (350), son nom fut remplacé par celui de Magnence. Une borne trouvée à la Trappe de Staouéli porte aussi les noms de Constance II et de Magnence [2].

3. — Sur un chapiteau trouvé dans la propriété de M. Coulombel, où il est conservé. Cette inscription a déjà été publiée par M. Gavault [3].

BON'S BE M H VOLOCAE ET FILIORVM EIIVS

Bon[*i*]*s be*[*ne*]? *M*(*arci*) *H*(*ortensii*?) *Volocae et filiorum ei*⟨*i*⟩*us.*

L'H est peut-être une abréviation pour *Hortensii*, le chapiteau ayant été trouvé dans le même domaine que l'inscription publiée d'abord par M. Gavault, dans la *Revue africaine* [4], et reproduite dans l'*Ephemeris epigraphica* [5] : *In his praediis M.* | *Hortensi Gaudenti* | *et filiorum ejus.* | *Gaudentiis.* | *Restitutus* (*anno*) *prov. CCXXXVIIII.*

4. — C'est aussi dans la même propriété qu'on a trouvé l'inscription suivante (marbre; bonne gravure; haut. des lettres, 0m,06):

N HIS PR
PTENSIA
P N

In his pr[*aediis Ho*]*rtensia*[*nis*... [6].

[1] *Mélanges de l'École française de Rome*, t. X, 1890, p. 416.
[2] *Comptes rendus de l'Académie d'Hippone*, 1891, p. VIII.
[3] *Revue africaine*, t. XXII, 1883, p. 480, n° 18.
[4] *Ibid.*, p. 160.
[5] T. V, p. 562, n° 1313.
[6] Chez M. Coulombel sont aussi conservées les inscriptions que M. Gavault a bien publiées dans la *Revue africaine*, t. XXVII, 1883, p. 479, n° 17 et p. 480, n°s 19 et 20.

5. — Chez M. Trémaux. Pierre trouvée à l'est de la ville près du rempart. Haut., $1^m,05$; larg., $0^m,50$; épaiss., $0^m,27$. Haut. des lettres, $0^m,12$ [1].

VICTO
RIAE

6. — A 150 mètres environ à l'est de la basilique de Sainte-Salsa. Fragment en pierre (haut. de ce qui subsiste, $0^m,23$; larg., $0^m,36$). Haut. des lettres, $0^m,035$.

IADII·CA
RENS·L·F
C TADISATV

7. — Lampe en terre jaune, provenant de Tipasa, maintenant chez Mme Châtelain, à Castiglione. Par-dessous, lettres incisées, $0^m,01$)

VICI
ORINI

Victorini.

Cette signature n'est pas rare en Afrique [2].

8. — Cachet rectangulaire en bronze, trouvé à Tipasa et conservé maintenant chez Mme Châtelain. Déjà publié par Schmitter [3]. Long., $0^m,055$; larg., $0^m,026$; haut. des lettres, $0^m,009$ L'empreinte donne :

TFAVRXAR
ISTOBOLI

9. — Pierre, dans le jardin de M. Trémaux. Haut. des lettres, $0^m,05$.

MARITO
MERENTI

[1] Cette inscription et la suivante m'ont été signalées par M. l'abbé Saint-Gérand, curé de Tipasa.

[2] Cf. par exemple *Bulletin des Antiquaires de France*, 1881, p. 233 ; *Revue archéologique*, série III, t. XII, 1888, p. 170, n° 48; *Bulletin d'Hippone*, t. XXI, 1886, p. 213, n° 131 ; *Bulletin archéol. du Comité*, 1890, p. 189, n° 78. Sur la lampe publiée par MM. Waille et Gauckler, *Revue archéologique*, t. XVII, 1891, p. 141, n° 23, lire :

MVRI
CI

[3] *Bulletin épigraphique*, t. IV, 1884, p. 235, n° CLXVIII.

LA

NÉCROPOLE PHÉNICIENNE DE CADIX

Communication de M. de Laigue, consul de France à Cadix.

Si, au sens historique, rien n'est plus incontestable que l'origine phénicienne de Cadix, jusqu'à ces derniers temps, on n'avait connaissance d'aucun monument pouvant être authentiquement attribué aux colons tyriens de l'Ibérie. Signalée en termes assez sévères d'abord par Hübner[1] et subséquemment par Renan [2], cette lacune fâcheuse est désormais comblée, du moins dans une certaine mesure.

En effet, au mois de février-mars 1887, on découvrit, hors la *Puerta de Tierra*, au lieu dit *Punta de la Vaca*, c'est-à-dire à l'entrée de l'isthme reliant la cité de Cadix au continent, et à quelques centaines de mètres des remparts de celle-ci, un magnifique sarcophage anthropoïde de marbre dont la description a été publiée ici-même [3]. Sans reproduire ici cette description, il y aura lieu de parler souvent de la trouvaille même, car elle constitue l'un des éléments démonstratifs et documentaires de la thèse que nous soutenons, celle de l'origine phénicienne d'une nécropole récemment fouillée. Mais abordons la question, qui comporte certains développements.

Quoique la configuration de l'île ou presqu'île gaditane ait varié à coup sûr depuis l'antiquité [4], il faut admettre avec Hübner, comme les dimensions et les dispositions topographiques de la localité tendent à le prouver, que *Gadir*, *Gades* et *Cadix* se sont superposées l'une à l'autre. Aussi bien, c'est de quoi Strabon rend témoignage lorsqu'il dit : « Il n'y a pas de peuples qui envoient dans la mer intérieure ou extérieure des bâtiments plus nombreux ou de plus fort tonnage...

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. II, p. 229.
[2] *Corp. inscr. semit.*, t. I, p. 241.
[3] *Bull. archéol. du Comité*, 1890, p. 431, pl. XXIV.
[4] Suarez Salazar, *Grandezas y antigüedades de Cadiz*, 1610, et Vera, *Antigüedades de la isla Gaditana.*

Mais leur île étant de peu d'étendue et la ville n'ayant guère d'établissements sur le continent, les Gaditans *ont la mer pour demeure. Fort peu vivent dans leurs foyers...* N'était cette circonstance, Gadira pourrait passer pour la ville la plus peuplée après Rome... [1] »

Les recherches dans le sol appuient et le texte du géographe grec et l'opinion du savant allemand. En effet, on le sait, les anciens élevaient leurs tombeaux sur les routes, principalement aux abords des villes. Cadix ne fait pas exception à cette règle, car où a-t-on trouvé, où trouve-t-on encore la plupart des inscriptions romaines [2]? Hors la *Puerta de Tierra*, c'est-à-dire au seul point qui unisse aujourd'hui et ait vraisemblablement toujours uni Cadix à l'Espagne continentale, non, du reste, sans le secours de ponts franchissant d'étroits bras de mer qui, s'ils ont pu et dû varier, ont toujours existé.

Cependant si des *tituli* latins, des débris de toute nature, bon nombre de vases, de bijoux, etc., ont été, de temps immémorial, reconnus en ce lieu, ni là ni ailleurs, on le répète, n'avaient été rencontrés des monuments indubitablement contemporains de l'époque phénico-carthaginoise. La découverte du sarcophage anthropoïde a donc constitué un véritable événement scientifique, comme on va s'attacher à l'établir. Mais, tout d'abord, il nous faut expliquer sommairement la formation de la presqu'île gaditane.

Au-dessous d'une légère couche d'humus pouvant varier de $0^{m},25$ à 1 mètre au plus, on rencontre le sable marin qui atteint 5 à 6 mètres. Puis vient une assise plus ou moins épaisse de terre glaise. Enfin, l'ossature de la partie émergée des eaux comme celle des fonds de la baie est composée de calcaire. Très abondant en coquilles de toutes espèces, ce dernier a, de tout temps, fourni les matériaux des constructions locales ordinaires.

Or, il importe de le constater, lorsqu'en février et mars 1887 le sarcophage anthropoïde en marbre fut découverte à la *Punta de la Vaca*, on observa qu'au pied de ce sarcophage, protégé lui-même par une voûte en calcaire coquillier, s'en trouvaient deux autres aussi formés de pareille matière [3], et reposant tous trois sur l'argile, à plus de 5 mètres au-dessous du niveau du sol. Or, si l'anthropoïde

[1] Traduction Tardieu (II, 30), Paris, Hachette, 1886-89.

[2] De fait, aujourd'hui encore, ce que l'on semble trop souvent perdre de vue, Cadix est dans une île véritable, puisqu'il faut pour y parvenir franchir le *Santi Petri*, véritable bras de mer unissant la baie à l'Atlantique, et formant la *isla de Leon* (voir Germond de Lavigne, *Itinéraire de l'Espagne et du Portugal*, p. 384).

[3] Les matériaux de ces fours ont été dispersés comme n'offrant aucun intérêt; mais leur existence est prouvée par les procès-verbaux de la trouvaille.

en marbre est incontestablement phénicien et même, comme l'a dit M. Renan [1], a dû être importé tout fait de Tyr ou de Sidon, il devient évident que les tombes communes étaient également phéniciennes, ce que confirment les bijoux de style oriental trouvés dans l'une de celles-ci et leur contiguïté avec le monument principal.

En Asie Mineure, les « fours à cercueil » sont creusés dans le roc vif [2]. A Cadix, ce roc n'existe point. L'on conçoit dès lors que les « fours » y soient remplacés par des constructions en pierre, ces dernières placées sur la couche d'argile, infiniment plus stable que les dépôts de sédiments non encore agglomérés par l'acide carbonique.

Cela dit, voyons comment étaient construits ces tombeaux phénicio-gaditans, et, afin de l'établir, rendons compte des diverses découvertes effectuées à partir du 4 janvier dernier.

Depuis quelques mois, on procède aux travaux d'installation d'un grand chantier maritime dans l'enceinte duquel est comprise la *Punta de la Vaca*, localité où, en 1887, fut trouvé le sarcophage anthropoïde, et l'on y opère des terrassements considérables ayant pour but de niveler un terre-plein assez étendu, attaqué déjà une première fois pour livrer passage à la voie ferrée de Cadix à Séville qui, depuis Pontalès, c'est-à-dire pendant 1 kilomètre environ, circule en tranchée [3].

Le 4 janvier dernier, une faille artificielle ayant été pratiquée, un éboulement s'ensuivit. Au moment où les terres s'abîmaient, de gros blocs de pierre furent entraînés avec elles, laissant à découvert l'extrémité de trois sépultures mitoyennes et une quatrième isolée des trois autres. Elles étaient ménagées à $6^{m},60$ ($4^{m},50$ de terre vierge et $2^{m},10$ de sable d'alluvion) au-dessous du sol actuel, occupaient partie de l'épaisseur des sables, reposaient sur la superficie de la couche argileuse, et étaient construites en forme de parallélipipèdes de $2^{m},06$ de longueur, $0^{m},76$ de hauteur et $1^{m},17$ d'écartement extérieur. Mesuré à l'intérieur, chaque cercueil avait 2 mètres de long sur $0^{m},64$ de large et $0^{m},50$ de haut. Tous quatre étaient orientés de l'est à l'ouest.

Le fond ou côté de la tête du cadavre était fermé par une pierre égale à celle qui avait obturé la face opposée ou côté des pieds. Ces tombes n'avaient que cinq faces, c'est-à-dire que la sixième face ou base du parallélipipède était formée par la terre elle-même et les os qui y

[1] *Mission de Phénicie* : Observations sur les sarcophages trouvés à Palerme en 1695 et 1725.

[2] Babelon, *Archéologie orientale*, *passim*, etc.

[3] Germond de Lavigne, *op.* et *loc. cit.*

furent trouvés, du reste tous fragmentés, reposaient directement sur le sol. D'ailleurs, aucune trace de ciment.

Peu de jours après la découverte de ces sépultures, nous nous rendîmes de nouveau sur les lieux pour procéder à un examen scrupuleux. Quelle ne fut point notre désagréable surprise lorsque nous vîmes les monuments détruits et les pierres qui les composaient jetées pêle-mêle au bas du remblai! Heureusement, le hasard allait se charger d'atténuer les conséquences de l'acte de vandalisme commis par des terrassiers aussi cupides qu'ignorants.

Le 22 janvier 1891, un nouvel éboulement se produisit et démasqua une cinquième tombe, dont l'orifice apparut au niveau de la coupe du sol, les deux pierres de fermeture (côté des pieds du cadavre) ayant été entraînées avec les éboulis. L'orientation était la même que précédemment et la main d'œuvre absolument semblable, sauf que l'enfouissement avait été moins profond.

Des mesures très scrupuleuses donnèrent les résultats suivants :

Longueur totale, compris les dalles de fermeture : $1^m,96$; hauteur totale, compris les dalles faisant couvercle, au nombre de trois, $0^m,74$; épaisseur des pierres : $0^m,25$ à $0^m,27$; longueur du vide : $1^m,42$.

Plus restreintes que précédemment, ces dimensions s'expliquent par ce fait qu'à l'intérieur furent trouvés les débris d'un squelette d'enfant, mais toujours sans aucune trace de mobilier funéraire; toutefois le terrain environnant est rempli de fragments de poteries grossières, presque toutes sans couverte.

Les découvertes ne devaient point s'arrêter là. En effet, le 2 avril 1891 cinq tombes mitoyennes étaient encore mises au jour. L'agencement était si résistant dans sa rustique simplicité que, posées comme toujours sans ciment, les pierres avaient pourtant à peu près complètement exclu l'infiltration des eaux et conséquemment de la terre que celles-ci entraînent avec elles. — Les deux tombes de droite étaient plus hautes que les trois de gauche, différence de niveau rachetée, du reste, par l'insertion à la base, de pierres plus épaisses dans les deux dernières que dans les trois premières. — Détail important : le sol de trois des cinq niches était composé de dalles posées en croix.

Quelques jours plus tard, trois sarcophages de même espèce reparaissaient à la lumière; mais, soit facture moins correcte, soit époque de décadence, soit tout autre motif, ces derniers, quoique stuqués à l'intérieur et moins profondément enfouis, ce qui suppose une époque moins reculée, étaient fort mal conservés : ils ont été détruits purement et simplement.

Aussi bien, les découvertes continuaient. Ainsi, vers la fin de juillet 1891, neuf autres sépultures ont été découvertes uniformément orientées d'est à ouest et sensiblement parallèles. Comme toujours, la pierre employée était ce poudingue coquillier très rustique (*caracolillo* des Gaditans) qui forme le soubassement de l'île de *Gadira*, d'après le dire de Strabon lui-même. Ainsi que précédemment, l'appareil est imposant dans sa massive simplicité. C'est de quoi l'on peut se rendre compte en examinant la planche ci-jointe (Pl. XXII).

La couche de sable et de terre superposée a 5 mètres de haut et est d'apparence vierge.

Les blocs de pierre composant chaque sarcophage sont au nombre de 19; savoir : deux à la fermeture du fond, deux à celle de la façade, trois pour le couvercle et les douze autres pour les deux côtés et la base. En outre, tandis que les blocs du couvercle ou des extrémités sont sensiblement égaux en volume, les autres sont de proportion fort différente entre eux. L'équarrissage est très soigné malgré la grossièreté de la matière première. Tous ces *loculi* contenaient quelque peu de terre avec des ossements plus ou moins fragmentés.

Voici maintenant l'indication des rares articles de mobilier funéraire trouvés dans les déblais; nous en donnerons le détail circonstancié, précisément parce que, à notre grande déception, nos sarcophages sont jusqu'ici fort pauvres sous ce rapport :

1° Deux clous de bronze avec tête en forme de champignon, tige quadrangulaire, pointe encore très aiguë et mesurant un décimètre de long. La conservation de ces objets est parfaite; ils étaient accompagnés d'assez nombreux mais informes débris de clous semblables.

2° Un collier (ou bracelet?) reposant sur un squelette brisé, composé de petits os, de perles d'agate, de perles de verre et de perles d'or. Précédemment, et en d'autres sarcophages, on avait recueilli un grain de pâte de verre bleu à stries laiteuses. Le collier en question est composé de dix-neuf pièces, ou du moins il n'a été possible d'en retrouver que dix-neuf. Si d'ailleurs, on s'est servi tout à l'heure du mot « perles », il convient de prémunir contre le peu d'exactitude de ce terme, car quelques parties constitutives du bijou sont oblongues et plus ou moins irrégulières de galbe.

3° Une bague d'or avec chaton de même métal, mais sans trace aucune de gravure ou d'inscription. — On le sait, lorsque fut exhumé le sarcophage anthropoïde, on rencontra un chaton gravé représentant certain personnage d'allure orientale et paraissant en acte d'adoration [1].

[1] Voir *Bulletin de la Société des Antiquaires*, 1890, 2° fascicule.

4° Une autre bague aussi d'or, exécutée en jonc double ou plutôt en serpenteau; la partie extérieure est un peu endommagée.

5° Une petite idole égyptienne en bronze représentant Osiris [1].

6° Dans la neuvième tombe, l'une de celles qui s'est écroulée, on a trouvé un verrou (?) et un fer de lance (?). Ces objets sont tous déposés au Musée provincial de Cadix.

Enfin, dans des fouilles tout à fait récentes, il a été ramené un vase rouge en terre cuite. — Cette coloration l'a fait regarder comme romain, attribution que nous ne discuterons point, nous bornant à rappeler que, d'après M. Renan, de semblables vases, sortis du sol de la Phénicie même, ont été regardés comme phéniciens.

Et maintenant si l'on compare les dernières tombes à celles qui ont apparu précédemment, l'on en constate la similitude presque complète comme agencement, comme appareil, comme orientation, comme matière première, comme profondeur d'enfouissement sous le sol et comme dimensions générales. Sous ce dernier rapport seulement, on peut noter une légère variation. En effet, les sarcophages précédemment décrits [2] sont plus hauts que larges, tandis que ceux dont nous nous occupons en dernier lieu ont une ouverture presque quadrilatère, ou même un peu plus large que haute.

Quoi qu'il en soit, il est à craindre que nous ne rencontrions point d'inscriptions parce que sur le *caracolillo*, il eût été presque impossible de rien graver. Et quant aux sarcophages anthropoïdes [3], si tant est qu'on en retrouve encore quelque autre, on ne saurait perdre de vue que, toujours selon le témoignage de M. Renan, ces coffres, autrefois peints par servile imitation de ceux qui renferment les momies égyptiennes, devaient, comme ceux-ci, présenter sur l'estomac un cartouche contenant une épitaphe ou inscription également peinte. Or, tout vestige de coloration a généralement disparu des sarcophages anthropoïdes. C'est le cas pour celui de Cadix qui, lorsqu'il fut ramené au jour, offrait encore les traces très visibles d'une couronne peinte, tenue dans la main droite, et que le contact de l'air a complètement effacée depuis.

De cette étude scrupuleuse des *loculi* comme aussi des considéra-

[1] M. Babelon a lu récemment, à la Société des Antiquaires de France, une communication sur cette idole.

[2] Voir notamment l'*Illustration* du 24 octobre 1891, n° 2639, qui contient non seulement un dessin du sarcophage anthropoïde, mais aussi des tombes découvertes en avril 1891.

[3] On signale à *Puerta Santa Maria*, un couvercle de sépulcre anthropoïde qui sert d'auge.

tions générales qui la précèdent, il s'agit maintenant de tirer les conséquences, et de déduire certaines règles d'ensemble.

Puisque, de toute antiquité, Phéniciens d'abord, Romains plus tard, eurent leur nécropole à l'entrée de l'isthme qui relie Cadix au continent, on établit par là l'exactitude de l'hypothèse de Hübner au sujet de l'emplacement de la ville antique, laquelle devait occuper celui même de la ville actuelle. C'est sur quoi il n'y a point lieu d'insister, puisque les explications précédemment données sont les véritables éléments de cette démonstration.

En ce qui concerne les sarcophages, il nous faut poser en fait qu'on les peut reconnaître comme phéniciens, soit par des arguments locaux soit par des arguments généraux.

Comme argument local de certaine ou mieux d'indiscutable valeur, il suffit de rappeler qu'auprès du sarcophage anthropoïde gaditan gisaient deux *loculi* tout à fait identiques à ceux qui furent découverts l'an dernier, ce sarcophage lui-même étant protégé par une niche de même nature.

Au sens général, il résulte du *Corpus inscriptionum semiticarum* que les sépultures phéniciennes formaient hypogées et étaient ordinairement anépigraphes. A Cadix, les tombes étaient jalousement enfouies sous le sol et aucun signe apparent ne révélait leur existence. En Syrie, le mobilier funéraire (statuettes, idoles, vases, agathodémons, etc.) est de facture égyptienne : ce même indice se retrouve encore à Cadix.

Pour preuve de la haute antiquité de ces constructions primitives, il suffit de ne point perdre de vue qu'elles sont enfouies sous 5 à 6 mètres de terrain vierge. — Combien lente a dû être la formation de cette accumulation entre deux bras de mer, là où les arbres font et ont toujours dû faire défaut et où la culture, si tant est qu'elle existe, se limite à quelques plantes maraîchères.

De tout ce qui précède se peuvent déduire les conclusions suivantes : Fidèles aux traditions sidoniennes et carthaginoises, les Sémites d'Agadir donnaient leurs morts en garde à des hypogées; ces hypogées n'étaient révélés par aucun signe extérieur; anthropoïdes ou non, les sarcophages étaient anépigraphes; le mobilier funéraire est d'origine égyptienne (notamment statuette d'Osiris, pierre gravée, etc.).

Quant aux principes appliqués pour la construction, ils peuvent être ramenés aux éléments ci-après :

Le roc faisant défaut, on creusait presque toujours jusqu'à rencontre de la couche argileuse, solide, compacte, imperméable, très stable relativement; à la surface de cette couche, on s'arrêtait et l'on

pratiquait une niche de 2 mètres de long sur $0^m,50$ à $0^m,60$ de large, que l'on garnissait sur cinq faces de dalles épaisses empruntées au calcaire coquillier; les pierres, équarries et dégrossies en dedans, étaient laissées brutes à l'extérieur; comme ces pierres étaient posées sans ciment, les aspérités extérieures faisaient prise avec le sol ambiant; le parallélipipède n'ayant, ainsi qu'on l'a vu, que cinq faces, du moins la plupart du temps, le fonds, sur lequel reposait le cadavre, était le sol même; certaines tombes présentaient au contraire, à la base, une sorte d'agencement cruciforme; malgré l'absence de toute composition pour fixer les dalles, celles-ci étaient si bien agencées qu'elles ont résisté pendant des siècles à la pression des terres sans déviation sensible du parallélisme des diverses faces; l'orientation était sensiblement de l'est à l'ouest, les pieds du cadavre très certainement tournés vers le premier de ces points cardinaux, comme souvenir de la patrie d'origine; quelques rares *loculi* étaient stuqués à l'intérieur; ceux-là précisément étaient de facture relativement défectueuse.

Il serait inopportun d'insister davantage. Cependant pour corroborer notre opinion sur l'origine phénicienne de ces monuments, il sera permis, en dernier ressort, d'indiquer que, dès 1610, Suarez Salazar en avait remarqué d'analogues et s'exprimait ainsi à leur égard [1] : « Son en forma de aljibes (citernes) muy pequeños, labrados de piedra de la misma isla sin mezcla ni otro çulaque alguno. Esta manera de sepulcros... no muy ordinarios... que en Cadiz se halla, fue de sus mas antiquos moradores como Fenicios de nacion, y tan parecidos en su relijion y govierno politico a los Egipcios. » Sans doute, notre auteur ne peut pas toujours être cité à titre d'autorité sérieuse, et, comme ceux de son temps, il pèche trop souvent par défaut de critique. En ce cas particulier, néanmoins, il a le mérite très appréciable d'avoir pressenti une vérité aujourd'hui démontrée, grâce à la découverte du sarcophage anthropoïde contenu dans un *loculus* de tout point semblable à ceux qui furent découverts en 1891, et qui, présentement, s'élèvent à vingt et un.

D'ailleurs, pour mieux montrer la justesse de discernement du vieil auteur gaditan, du moins au cas qui nous occupe, je rappellerai que seulement à $0^m,50$ au-dessous du niveau actuel du sol ont été

[1] *Op. cit.*, p. 290. Les tombes vues par Suarez ont été dispersées comme trop grossières et, tandis que son ouvrage contient le croquis de diverses sépultures romaines, aucun souvenir graphique de celles des Phéniciens n'avait été conservé.

trouvés des cercueils romains de type connu [1], c'est-à-dire constitués au moyen de briques plates à rebords. Cette circonstance est très importante, car l'écart de niveau, entre les sépultures phéniciennes et celles dont le caractère latin est avéré, dénote presque mathématiquement un écart chronologique correspondant à celui de la prédominance successive des civilisations sémitique et latine dans le sud de la péninsule ibérique [1].

Quoi qu'il en soit, on a, ce semble, ouvert le premier chapitre de l'histoire monumentale de la Gadir phénicienne et on ne saurait trop louer la décision prise par l'autorité locale de conserver sur place les sarcophages trouvés ou à trouver et d'en faire déclarer l'ensemble monument national.

Et d'ailleurs, si, exception faite pour le majestueux sarcophage anthropoïde, les cénotaphes jusqu'ici remis au jour sont de modeste apparence dans leur indestructible simplicité, ils empruntent un évident intérêt à la rareté des monuments de cette race dont un professeur érudit a dit : « Voici un peuple qui, de son existence, a laissé plus de souvenirs que de témoignages... dont le pays fut étroit mais l'influence immense et dont la patrie fut, à vrai dire, le monde ancien tout entier : c'est le peuple *phénicien* » [2].

L. de Laigue.

[1] Suarez Salazar, *op. cit.*, p. 295, cite comme types de sépultures romaines les *ollae*, les *ossuaria*, et le *subgrundarium*, ce dernier assez rare et dessiné grossièrement. C'est ce dessin que l'on trouve reproduit dans le *Dictionnaire* de Rich, *s. v. l.*

[2] Ajoutons encore que ce type de tombeaux ne se retrouve ni chez les Hellènes (Stackelberg, *Die Gräber der Hellenen*, passim), ni chez les Etrusques ni chez les Latins. On nous pardonnera, d'ailleurs, d'insister si fort; mais nous sommes contraint de répondre, par avance, à certaines objections ou interprétations locales qui, si elles sont insoutenables, ont pourtant été formulées *sotto voce*.

NOTE

SUR UNE

INSCRIPTION NOUVELLEMENT DÉCOUVERTE A LYON

Par M. Dissard, correspondant honoraire du Comité à Lyon.

En pratiquant une tranchée près de la station de Gorge-de-Loup, située au quartier de Champvert (Lyon-Vaise), on a découvert le 20 mai 1892 une inscription antique qui offre un certain intérêt. Le texte est gravé sur un cippe en calcaire blanc, malheureusement brisé et en assez mauvais état. La corniche, anciennement abattue à fleur du dé, portait sans doute sur le bandeau la première ligne de l'inscription. Les dimensions de ce monument sont les suivantes : hauteur, 1m,10; du dé 0m,62; largeur, 0m,52.

Voici ma lecture :

RIAE · AETERN
AESONI · NICONIS
IVIRI · AVG · LVG · CORPO
5 TI · INTER · FABROS · TIGN
LVG · CONSIST
ONIVS · MENAS · CON
BERTO · OPTIMO
PONEND · CVR · ET · SVB · AS
10 CIA · DEDICAVIT

Une fracture a fait disparaître le commencement de la plupart des lignes. Les lettres ont 0m,03 de haut et paraissent indiquer, par leur forme, la fin du IIe siècle.

Il me semble que le texte pourrait être restitué ainsi :

[D(iis) M(anibus) et memo]riae aetern[ae... C]aesoni(i) Niconis, [se]viri Aug(ustalis) Lug(uduni), corpo[ra]ti inter fabros tign(arios) Lug(uduni) consist(entes); [... Caes]onius Menas, con[li]berto optimo ponend(um) cur(avit) et sub ascia dedicavit.

Le prénom des deux affranchis reste incertain.

Cette inscription est à rapprocher de celle de *Caesonius*, sévir augustal de la colonie *Copia Claudia Augusta* de Lyon, qui se lisait sur un sarcophage employé dans la construction de l'ancienne église Saint-Irénée et depuis longtemps disparu, ainsi que d'un petit cippe consacré à la mémoire de *Caesonius Felicio* par sa mère *Caesonia Ampliata*. Ce dernier, également trouvé à Lyon, est conservé sous les portiques du palais des Arts où l'inscription faisant l'objet de cette note viendra bientôt prendre place.

DISSARD,
Correspondant du Comité.

ÉTUDE

SUR LES

SÉPULTURES BARBARES DE L'ÉPOQUE WISIGOTHIQUE

DANS LE MIDI DE LA FRANCE

Communication faite au Congrès des Sociétés savantes
par M. C. Barrière-Flavy.

L'étude des invasions barbares et spécialement de l'industrie de ces peuples qui, aux premiers siècles de notre ère, envahirent l'Empire d'Occident, a pris depuis un certain nombre d'années une grande extension, grâce aux savants travaux de plusieurs archéologues de grande valeur [1].

Cette branche de l'archéologie du haut moyen âge, créée pour ainsi dire par l'abbé Cochet [2], fait maintenant l'objet des constantes recherches d'antiquaires en renom dans la plupart des pays occupés jadis par les Barbares [3]. La région méridionale de la France est demeurée jusqu'ici à peu près en dehors de ce mouvement scientifique ; ce n'est pas que les érudits soient privés de documents ; mais, pour nous servir des termes de l'auteur de la *Normandie souterraine* : l'observation a plus fait défaut ici que la chose [4]. A l'exception de quelques articles disséminés dans des revues locales et qui se bornent à la description et parfois à l'indication sommaire des plaques et fibules recueillies dans les sépultures, il n'a été tenté aucun travail d'ensemble relatif aux monuments laissés sur le sol de cette partie de la Gaule par les Barbares [5].

[1] Mentionnons l'abbé Cochet, MM. A. Bertrand, de Baye, Baudot, Pilloy, etc.

[2] Abbé Cochet, *Sépultures gauloises, gallo-romaines et franques* ; — *Le tombeau de Childéric* ; — *La Normandie souterraine.*

[3] En Russie : Mme la comtesse Ouvaroff, MM. Kharousine, Braun, Tolstoi, Sloutsky ; — en Roumanie : M. F. Odobesco ; — en Hongrie : MM. Henszlmann de Pulszky, etc. — en Belgique : MM. A. Béquet, del Marmol, van Bastelaer, baron de Loë, etc.

[4] Abbé Cochet, *Tombeau de Childéric*, p. 289.

[5] Cf. *Bull. de la Soc. archéol. de Béziers ; — Bull. de la Soc. des sciences de*

Nos recherches à ce sujet dans le midi nous ont conduit à établir les quelques considérations que nous avons l'honneur de vous soumettre.

Les travaux de M. de Baye ont, pour nous, clairement prouvé l'origine gothique des objets fournis par les sépultures barbares [1]; cette théorie mise en avant, il y a une trentaine d'années déjà, par Ferdinand de Lasteyrie [2], tend aujourd'hui à être admise par la généralité des savants.

Un cachet incontestable de commune origine s'accuse assurément sur les bijoux que produisent à chaque pas les cimetières où dort une population encore mal connue. Pourtant il est certain que des caractères propres à chacun des peuples qui ont possédé ces objets, doivent se manisfester soit dans la nature et la forme de ces pièces, soit aussi et surtout dans le mode de décoration. Selon le degré de barbarie des peuples de cet âge, leur industrie doit apparaître plus ou moins riche, plus ou moins empreinte de cette influence civilisatrice de Rome qui avait subjugué les vainqueurs de l'Empire.

Si diverses contrées de l'Europe donnent des produits plus particuliers à tel ou tel peuple des invasions [3], c'est au midi et à l'ouest de la France qu'il faut demander le secret d'un art propre à cette partie de la nation gothe qui s'établit dans cette vaste région sous le nom de Wisigoths.

Ici, il faut écarter toute dénomination franque pour les objets composant le mobilier funéraire des sépultures. Clovis ne fit que passer en pillant, à travers les plaines fertiles du midi, et s'en retourna chargé de butin, ne laissant que quelques garnisons peu importantes, échelonnées le long des frontières de ce nouveau royaume dont le haut clergé lui avait si habilement préparé et facilité la conquête [4].

l'Aveyron; — Revue du Tarn; — Bull. de la Soc. archéol. de Tarn-el-Garonne; — *Bull. archéol. de Périgord; — Bull. de la Soc. archéol. de Bordeaux; — Bull. de la Soc. de statistique des Deux-Sèvres; — Commission des arts et monuments de Saintes; — Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, etc.

[1] Cf. J. de Baye, *L'Art des Barbares à la chute de l'Empire romain; — De l'influence de l'art des Goths en Occident; — L'Industrie longobarde; — La bijouterie des Goths en Russie*, etc...

[2] *Le Trésor de Guarrazar* (Paris, 1860), p. 33-37; et du même, *Hist. de l'Orfèvrerie*, p. 67 à 79.

[3] V. les études archéologiques de M. J. de Baye, de MM. A. Béquet et van Bastelaer en Belgique, etc.

[4] Aug. Thierry, *Conquête de l'Angleterre par les Normands*, lib. I. — Ozanam, *La civilisation chrétienne chez les Francs*.— Sidoine Apollinaire, *Epistol.* LXVI, LXXXII, LXXXIV, XC, XCVII.

Le système de notre éminent et regretté historien Fustel de Coulanges, qui tend à n'admettre que dans des proportions singulièrement restreintes l'élément germanique dans nos institutions, trouve surtout dans la France méridionale, une application frappante [1].

Les Wisigoths, cependant, n'occupèrent pas en fait, selon toute vraisemblance, la région entière qui constitua le royaume d'Euric. Leurs établissements nous paraissent se cantonner seulement dans les pays d'accès facile, dans les grandes vallées, le long des principales rivières [2].

Comme résultat des observations auxquelles nous nous sommes livré, les sépultures de cette époque semblent s'échelonner dans les régions formant ce grand arc de cercle qui commence au Rhône pour finir à l'embouchure de la Loire, en passant par l'Hérault, l'Aude, la Haute-Garonne, le Tarn-et Garonne, le Lot-et-Garonne, la Gironde, les Charentes, les Deux-Sèvres, avec ramifications dans les Pyrénées-Orientales, l'Aveyron, le Tarn, le Gers, la Dordogne, la Vienne. Dans les contreforts des Pyrénées, au sud de la Garonne, il s'en rencontre très rarement ; il en est de même pour les régions montagneuses du centre.

Nous avons essayé de dresser une carte de cette partie de la Gaule avec indication précise des lieux où des cimetières barbares de toute importance ont été découverts jusqu'à ce jour.

De l'examen d'ensemble des objets recueillis dans les sépultures barbares, nous croyons pouvoir poser deux conclusions. En premier lieu, les parures du midi nous révèlent l'existence d'un art particulier aux Wisigoths ; non pas que ce peuple ait donné des preuves d'un esprit artistique original, mais parce qu'il a su, grâce à son degré avancé de civilisation, combiner heureusement les traditions barbares avec les imitations des modèles d'arts différents, l'art byzantin, par exemple. En second lieu, les divers produits de cette industrie semblent se diviser en plusieurs groupes. Les dissemblances des dépouilles funéraires, telles que plaques et boucles de ceinturon, peuvent assigner à ces pièces certaines régions, comme des circonscriptions géographiques, dans les limites desquelles elles nous paraissent avoir été spécialement fabriquées. Le Toulousain, par

[1] Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France, passim.*

[2] Jornandes, *De origine actuque Getarum.* — Cf. Sid. Apollinaire, Grégoire de Tours, Venance Fortunat, Idace, Paul Orose, etc... A. Longnon, *Géographie de la Gaule au* VIe *siècle.*

exemple, offre les spécimens les plus intéressants et les plus remarquables du midi.

En passant à l'étude détaillée de tout ce qui composait l'équipement du Barbare et constitue aujourd'hui le mobilier funéraire des tombes, nous pensons devoir présenter les observations suivantes:

Pour les armes en général, le bouclier fait totalement défaut; aucun umbo n'a été trouvé dans les sépultures de cette région. Pour quelle raison : est-ce l'absence de cet objet ; est-ce le défaut d'observations ?

Les épées, les scramasaxes, les angons, les haches ou francisques sont fort rares ; les sépultures de la Charente, des Deux-Sèvres, en ont seules peut-être fourni. Hâtons-nous de dire que le peu de soin apporté jusqu'à ce jour à de semblables trouvailles a rendu presque impossible une constatation de ce genre. C'est ce qui a dû vraisemblablement se produire aussi pour les fers de flèches et javelots dont la présence n'est pas moins rare à signaler. Les Wisigoths, si nous en croyons Sidoine Apollinaire, Jornandès, Grégoire de Tours, excellaient dans le maniement de l'arc. Dès lors les flèches devraient abonder dans leurs tombes ; ces petits objets, entièrement oxydés et rendus informes par leur long séjour dans la terre, sont passés inaperçus.

Les grands et les petits couteaux, que l'on trouve en revanche, en quantité, varient de $0^m,18$ et $0^m,20$ à $0^m,10$ et $0^m,12$ de longueur.

Les fibules à rayons proviennent de presque toutes les régions de ce territoire. Quelques-unes, extrêmement remarquables et rappelant les bijoux gothiques décrits par M. de Baye, ont été recueillies dans le Rouergue, le Toulousain et les Charentes.

Les broches circulaires avec ou sans cabochons ont été fournies par les mêmes provinces, mais en plus petit nombre.

Les fibules carrées et ornées de grenats ou de verroteries sont à peu près spéciales aux régions occidentales.

Les fibules dites ansées se rencontrent dans toutes les provinces ou à peu d'exception près.

Les plaques de ceinturon constituent la série la plus riche et la plus variée à la fois des parures barbares. Toutes les formes, tous les genres d'ornementation y sont représentés. C'est ici surtout que l'on peut se convaincre de la présence, dans cette industrie, de deux éléments que les Wisigoths ont su habilement combiner. L'un, commun à tous les peuples barbares, à toutes les productions d'une civilisation à peine ébauchée; l'autre, emprunté aux manifestations d'un art bien autrement délicat et gracieux. Ce sont, tantôt l'entrelacs

compliqué, les annelets, la représentation d'animaux fantastiques et de silhouettes humaines; tantôt, les dessins serrés, tracés d'une main sûre et habile, offrant la palmette, la rose, la frette, la tresse, et rappellant l'ornementation arabe et persane. Les plaques du Toulousain principalement se font remarquer par l'exécution précise et élégante des traits, que le burin a finement creusés dans le bronze : pas un coin de ces splendides objets qui ne soit minutieusement fouillé. L'étamage et le fond pointillé contribuaient encore à donner à ces boucles un aspect des plus saisissants.

Il n'est pas douteux que l'art byzantin a pris une large part à la décoration de ces pièces en général, et, en particulier, à l'ornementation d'une catégorie de grandes boucles plates dont la région toulousaine paraît seule jusqu'à présent avoir donné les plus beaux types. Il est facile de constater ici des reproductions plus ou moins fidèles de motifs ornementaux qui caractérisent certaines sculptures de Ravenne, par exemple. Ainsi, les pampres, les paons, les hérons (*fulica*) et la croix byzantine se montrent gravés sur ces pièces; de même que nous remarquons sur une quantité de plaques et généralement des plus belles, les symboles chrétiens, la croix et le poisson.

Mentionnons deux plaques rectangulaires ajourées représentant un griffon, trouvées à Sigean (Aude) et aux environs de Toulouse. Elles sont uniques dans la région méridionale; elles offrent une grande similitude avec les boucles publiées par M. de Baye dans son *Industrie longobarde*, et sont fort intéressantes. Les provinces du nord-est de Toulouse ont fourni des plaques dont les bossettes, en forme d'amende, présentent une grossière figure humaine.

Les plaques en fer à incrustations sont rares, de même que les boucles ornées de cabochons et de verroteries. [Le cimetière d'Herpes (Charente) a donné toute sorte de boucles.] Les plaques en bronze étamé abondent.

Les objets de toilette qui composaient la trousse du Barbare étaient suspendus à une plaque ajourée fixée à la ceinture. La plupart du temps elle est découpée en forme de roue; les environs de Narbonne en ont donné une rectangulaire avec figuration de serpent disposé en S. Les pinces épilatoires, les briquets, les ciseaux, etc., ont été négligés par les inventeurs de presque tous les cimetières barbares et sont à jamais soustraits à nos observations.

Les poteries, attirant la curiosité des ouvriers, ont toutes été brisées, et les rares fragments qu'il nous a été possible de voir n'offrent que des tracés en zigzags extrêmement grossiers et primitifs. Il convient de signaler plusieurs coupes ou vases en bronze trouvés dans

l'ouest, et dont l'un provenant des sépultures du Tasta (Lot-et-Garonne) est fort curieux. Les récipients en verre ont été recueillis presque exclusivement dans la région occidentale, notamment à Herpes, dans la Charente.

Les grains de colliers et de bracelets en terre cuite, en verre soufflé, en pâte incrustée, se trouvent partout dans les tombes barbares du midi; il a aussi été extrait de quelques sépultures, des pendants de colliers en bronze, de forme ronde ou carrée; des épingles à cheveux, des dés à coudre, etc.

Pour être complet au point de vue de cet exposé très sommaire des caractères des cimetières barbares du midi de la France, disons que la situation des tombes ne diffère en rien de celle qui a été déjà observée chez les autres peuples des invasions. Placées en général sur le versant oriental des collines, elles sont toutes tournées vers le levant.

Un certain nombre de nécropoles comprenaient des cercueils en pierre, à couvercles ordinairements bruts, parfois taillés en toit. Des tombes jumelles, creusées dans un seul bloc, ont été rencontrées dans le Lot-et-Garonne et la Gironde. Mais la règle est, pour le midi, que les défunts étaient déposés dans une fosse, parfois aussi dans des cercueils de bois, dont on ne retrouve que des clous et des pitons de fer.

Disons, en terminant, que les nombreuses planches qui accompagneront le travail d'ensemble dont le présent mémoire ne fait connaître que les grandes lignes, ne comprendront que les objets inédits et les plus remarquables recueillis dans les sépultures du midi et de l'ouest de la France, conservés soit dans les musées de la région [1], soit dans des collections privées [2].

[1] Musées de Narbonne, Saint-Raymond de Toulouse, de Rodez, de Montauban, de Foix, de Bagnères-de-Luchon, d'Agen, de Périgueux, d'Angoulême, de Saintes, de Niort, de Poitiers, de Tours.

[2] Collection de la Société archéologique du Midi; de la Société historique de Gascogne; de la Société des Antiquaires de l'Ouest; de MM. Ph. Delamain (Charente); le vicomte de Marquessac (Lot-et-Garonne); E. Cartaillac, E. Delorme, C. Barrière-Flavy (Toulouse); le baron de Rivières, A. Caraven-Cachin, E. Rossignol (Tarn).

LA

TOMBE D'ÉTIENNE DE SAINTE-CROIX

ET

L'ÉCOLE CATHÉDRALE DE CHALON

AU XIVe SIÈCLE

Communication de M. Bougenot.

On a déjà publié un grand nombre de travaux et de dissertations à propos de l'enseignement en France pendant le moyen âge. Si pour retracer cette histoire les documents écrits ne sont pas trop rares, les monuments lapidaires sont clairsemés; et à ce titre il n'est peut-être pas hors de propos de signaler à l'attention publique le tombeau que renferme une obscure église de la Bresse louhannaise.

Dans la plaine fertile qui s'étend des bords de la Seille aux premiers contreforts du Jura, s'élève le paisible village de Sainte-Croix. Son nom évoque le souvenir des riches seigneurs de la famille de Vienne, qui jouèrent pendant plusieurs siècles un rôle considérable dans les deux Bourgognes. De leur splendeur passée, à Sainte-Croix, il subsiste à peine quelque trace. Leur château, qui dominait le cours du Solnan, a disparu. L'église [1], il est vrai, abrite encore les restes de Charlotte de Chanlecy, baronne de Sainte-Croix, épouse de d'Artagnan, le fameux mousquetaire [2]. Mais le passant curieux se retirerait presque désappointé s'il n'apercevait, sous le clocher, une pierre tumulaire relevée contre la muraille (Pl. XXIII). Cette tombe attire et retient les regards par la singularité de la scène qui s'y trouve représentée; et il n'est pas besoin d'un examen minutieux pour reconnaître, gravé sur cette lame funéraire, l'intérieur d'une école cathédrale vers le milieu du XIVe siècle.

C'est en effet à cette époque que remonte ce monument transformé par l'imagination naïve des paysans et devenu à leurs yeux la tombe

[1] Construction assez lourde; dans la chapelle, dite des seigneurs, fragment d'un vitrail du XVIe siècle.

[2] J'ai publié l'acte de décès de la baronne de Sainte-Croix dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, n° du 10 août 1891, col. 574.

de l'héroïque capitaine des mousquetaires. La légende, comme on voit, est loin de la réalité ; et l'effigie du défunt, au lieu des traits d'un noble soldat du XVIIe siècle, reproduit ceux de messire Étienne de Sainte-Croix, chanoine de Saint-Vincent de Chalon et de Notre-Dame de Beaune.

L'inscription, tracée entre deux filets, s'étend sur les quatre côtés de la pierre ; elle est ainsi conçue [1] :

HIC JACET DOMINVS STEPHANVS DE SANCTA CRVCE, LICENTIATVS VTROQVE JVRE, CANONICVS ECCLESIARVM CABILONENSIS ET BEATE MARIE BELNENSIS, QVI FVNDAVIT IN ISTA CAPELLA QVATVOR ANNIVERSARIA CELEBRANDA PERPETVO SINGVLIS DIEBVS MERCVRII QVATVOR TEMPORVM, QVI OBIIT ANNO DOMINI MCCCL.

Il semble qu'une épitaphe ne peut pas être plus explicite, puisqu'elle nous fait connaître, outre le nom du mort, ses titres, ses dignités, ses libéralités pieuses et la date de son décès. Et cependant, appuyé sur des témoignages contemporains, j'établirai plus loin qu'Étienne de Sainte-Croix vécut au delà des limites du temps que lui assigne cette inscription.

Il ne serait pas invraisemblable de supposer qu'Étienne de Sainte-Croix, issu d'une famille ignorée, eût emprunté le nom de son pays natal si les écus, qui ornent sa tombe, n'attestaient la noblesse de son origine. Tout en haut, à droite du défunt, l'artiste a gravé le blason des de Vienne : *de gueules, à l'aigle d'or, armé d'azur* ; dans le coin opposé, à gauche, il a reproduit les armoiries distinctives de la branche cadette qui portait une croix, allusion manifeste à leur fief principal. Quelques écus sont coupés et sont chargés d'une croix en chef, et en pointe de trois tourteaux ou trois besans [2].

Les seigneurs de la maison de Vienne n'ont pas encore d'historien et il est malaisé de démêler les fils divers de leur généalogie. Le Père Anselme ne cite même pas le nom de ce chanoine de Chalon. M. Rous-

[1] Je donne l'inscription en développant les abréviations, qui d'ailleurs sont peu nombreuses.

[2] Ce sont là évidemment les armoiries de la mère d'Étienne de Sainte-Croix ; il m'a été impossible de les déterminer avec certitude. Le P. Anselme avance qu'Étienne de Sainte-Croix, père du chanoine de Chalon, avait épousé Alaïs, dame de Verdun. Alaïs en toute hypothèse n'a certainement pas donné le jour à notre personnage puisque ses armoiries étaient d'*azur, à trois chevrons d'or*.

set [1] présente les mêmes lacunes, quoique Severt [2] ait jeté, depuis longtemps, quelque lumière, sur cette obscure question. Dans le chapitre où il retrace la vie de Philippe de Sainte-Croix, évêque de Mâcon († 1380), Severt établit qu'Étienne de Sainte-Croix, seigneur de Savigny en Revermont, avait quatre fils: Philippe, évêque, Étienne, chanoine, Jean et Hugues, chevaliers. A n'en pas douter, cet Étienne est bien le chanoine des églises de Chalon et de Beaune : la similitude des noms, la concordance des temps emportent la conviction.

Étienne, seigneur de Savigny partagea, en 1349, ses biens entre ses enfants [3]. Trois années plus tôt son frère Simon était mort, après avoir exercé avec honneur, depuis l'an 1311, les fonctions de doyen du chapitre cathédral de Mâcon [4]. Étienne, chanoine de Chalon,

[1] Rousset, *Notes pour servir à l'histoire de la maison de Vienne*, dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, t. II, p. 217. — M. Lucien Guillemaut a consacré à cette famille un chapitre spécial dans son *Histoire de la Bresse louhannaise*; voyez à ce sujet *La Bresse louhannaise*, depuis le n° 1 de la 2e année, janvier 1890.

[2] Severt, *Chronologia reverendorum episcoporum diœcesis Matisconensis*, p. 186.

[3] Tableau généalogique des seigneurs de Savigny, à partir de Hugues d'Antigny, qui fit la fortune de sa maison par son mariage avec Béatrix de Vienne:

Hugues d'Antigny

Hugues tige de la branche aînée.	Henry époux de Marguerite de N** vivant encore en 1291.
	Alaïs
Guillaume époux de Guillemette de Montrevel mort au commencement du XIVe siècle.	

Henri époux de Marguerite de Montbéliard.	Étienne vivant encore en 1349.	Simon doyen du chapitre de Mâcon, mort en 1346.

Guillaume	Huguette	Philippe évêque de Mâcon, mort en 1380.	Étienne	Jean	Hugues

[4] Simon de Sainte-Croix fut enseveli à Saint-Vincent de Mâcon. Voici son épitaphe : « Hic jacet dominus Simon de Sancta Cruce, decanus quondam hujus ecclesie, qui obiit VIII idus februarii, anno Domini M° CCC° quadragesimo quinto. Anima ejus requiescat in pace, amen. »

remplit un rôle plus modeste : et c'est à peine si l'on retrouve ses traces dans la seconde moitié du xve siècle. En 1361, il reçoit la mission de se rendre auprès de l'archevêque de Besançon qui avait jeté l'interdit sur la ville d'Auxonne [1]. L'année suivante, il fait partie des commissaires chargés de surveiller dans le bailliage de Chalon la levée des impôts consentis par les trois États de la Bourgogne [2]. Vers la même époque, Philibert de Diconne, chanoine de Chalon [3], le désigna comme l'un de ses exécuteurs testamentaires. Quand j'aurai ajouté qu'il jouit de l'une des chapellenies fondées en l'église de Louhans [4], j'aurai fourni tous les renseignements que j'ai tirés de longues et minutieuses recherches. De ce que Étienne de Sainte-Croix a pris soin de se faire représenter sous les traits d'un professeur, il est permis de supposer qu'il obtint au chapitre de Chalon la dignité de grand chantre : on sait en effet que dans beaucoup de diocèses le grand chantre était chargé de la direction et de la surveillance de toutes les écoles.

On a dû remarquer que les événements auxquels Étienne de Sainte-Croix prit part, se sont écoulés après l'année 1350. Que conclure? Faut-il accuser d'erreur Perry, dom Plancher et le cartulaire de Chalon? Leurs témoignages sont à l'abri de toute critique. Doit-on admettre l'existence d'un second personnage portant le même nom et pourvu de la même dignité? C'est une pure supposition que rien ne vient étayer. Il s'impose à l'esprit une autre solution de ce petit problème historique. Comme beaucoup d'autres épitaphes, l'inscription funéraire de Sainte-Croix est incomplète et les chiffres MCCCL, composent un nombre d'attente [5]. Étienne de Sainte-Croix a fait graver sa tombe pendant sa vie, peut-être à l'époque qu'il fondait quatre anniversaires dans l'église de son village. Il a laissé à ses héritiers le soin de terminer son œuvre, mais d'autres soucis sans doute les ont occupés. La tombe n'a pas été achevée, de sorte que la date exacte de la mort d'Étienne ne nous est pas parve-

[1] Perry, *Histoire de Chalon*, p. 247.

[2] Don Plancher, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, t. II, p. 245.

[3] Bibl. Nat., ms. latin, n° 17090, Cartulaire de Saint-Vincent de Chalon, p. 322.

[4] Étienne de Sainte-Croix donna à l'église Saint-Pierre de Louhans 7 livres tournois de rentes pour la célébration d'un service funèbre chaque mercredi des Quatre-Temps; et il assigna cette rente sur des prés situés à Bram.

[5] Cette conclusion est encore confirmée par ce fait qu'il existe un long espace vide sur le côté de la tombe à la fin de l'épitaphe; et l'on ne comprendrait pas pourquoi, suivant l'usage, on a omis d'inscrire le mois et le jour de la mort, si l'inscription n'avait pas été gravée du vivant d'Étienne de Sainte-Croix.

nue. J'ai essayé en vain de réparer cet oubli ou cette négligence: aucun indice ne me permet de fixer, même par à peu près, l'année où Étienne de Sainte-Croix disparut de ce monde.

La tombe, qui a servi alternativement de pierre d'autel et de dalles de pavage, est formée d'une lame en gré rougeâtre, mesurant $2^{m},34$ en hauteur et $1^{m},10$ en largeur. D'un grain très dur, la pierre offrait un champ propice au ciseau de l'ouvrier. Au premier coup d'œil se montrent les traits caractéristiques de l'art du milieu du XIVe siècle. L'ensemble plaît par la richesse et le bon goût de l'ornementation. A la précision des profils, à l'expression des poses, on sent qu'une main exercée maniait le ciseau. L'ouvrier a dû être formé à une bonne école. On croirait reconnaître dans son travail le faire et l'habileté des maitres tombiers de l'Ile-de-France, dont la réputation s'étendait au loin [1].

Un arceau trilobé, reposant sur de longues colonnettes, forme l'encadrement général. Au-dessus se dresse un gable, l'intérieur ajouré en forme de rose, les rampants ornés de crochets ou feuilles, le sommet couronné d'un fleuron. Entre les côtés du gable et les pinacles qui surmontent les pieds droits s'étend, comme sur les murs d'une église, une arcature subdivisée par de légers meneaux. Les pieds droits ont reçu une ornementation semblable à celle du sujet principal : sur chacun d'eux l'artiste a gravé, dans des niches à pinacle, diverses figures représentant sans doute le clergé ou les amis assistant aux funérailles du défunt. Du lobe supérieur de l'arceau sortent deux mains qui soutiennent un bonnet de licencié ou de docteur.

Étienne de Sainte-Croix est représenté dans l'attitude d'un professeur. Tête nue, revêtu d'une chape garnie d'un capuchon, il est debout dans une chaire, et si l'on en juge par son geste, il lit ou commente les passages de la Bible reproduits sur le livre qu'il tient ouvert devant lui [2] :

INITIVM SAPIENTIE TIMOR DOMINI : SAPIENTIAM ATQVE DOCTRINAM STVLTI DESPICIVNT...

[1] On lit dans le compte rendu des exécuteurs testamentaires d'Adam de Brillecourt, chanoine de l'église cathédrale de Troyes, décédé en 1368 :

« Pro tumba lappidea marmorea posita supra corpus dicti deffuncti, empta Parisius a Hannequino de Leodio, ymaginatore, tam pro lappide marmoreo quam operagio super ipso lapide facto . . . . . cv. l. » *British Museum*, *Add. mss.*, n° 15807, fol. 9.

[2] *Eccli.*, I, 16 et *Prov.*, I, 7. — La seconde page est trop mutilée pour qu'il soit possible de restituer le texte qu'elle contenait.

Sur un des côtés de la chaire, au-dessus de l'escalier qui y conduit, apparaît un personnage tête nue, assis et habillé de la même façon qu'Étienne de Sainte-Croix. C'est peut-être le maître ordinaire de l'école.

Au-dessous, devant deux longues tables, la troupe des élèves. Ils sont là, quatre sur chaque banc, nu-tête, portant une sorte de cotte à capuchon, qui retombe en plis et recouvre jusqu'à l'extrémité de leurs pieds. L'un d'entre eux est levé, et il étend la main vers le professeur comme s'il demandait à répondre à une interrogation. Les autres écoutent ou fixent les yeux sur leurs manuscrits, couverts de sentences empruntées aux sources les plus pures de la morale (1).

HONESTE VIVERE. — ALTERVM NON LEDERE. — VNICVIQVE QVOD SVVM EST TRS[*lisez* TRI]BVERE. — TIME DEVM. — ET RECEDE A MALO.

Telle est cette curieuse scène d'école, la plus ancienne peut-être qu'un monument lapidaire du moyen âge ait transmise jusqu'à nous. Elle offre encore cet intérêt particulier qu'elle concerne une de ces écoles secondaires où, à côté des clercs destinés à embrasser la profession ecclésiastique, les enfants des familles bourgeoises recevaient les premiers éléments d'une instruction plus relevée. De l'école cathédrale de leur ville, ces élèves se rendaient ensuite dans les universités, et c'est eux que l'on revoit sur les tombes des professeurs conservées autrefois dans l'église Saint-Yves, à Paris (2), mais groupés en masse profonde, comme de nos jours les étudiants rassemblés dans un amphithéâtre de Faculté (3).

(1) La maxime gravée sur le livre de l'élève placé près de la chaire, à la table supérieure, est devenue illisible. — A la table inférieure on n'a tracé d'inscription que sur les manuscrits des élèves placés près du côté gauche de la tombe.

(2) Voyez au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale le t. X des Portefeuilles de Gaignières. Il renferme les dessins des tombes de six professeurs de la Faculté de Paris (de 1384 à 1417). Ces tombes sont conçues d'après un type uniforme : le professeur est assis, tête nue, les mains posées sur un livre que soutient un pupitre ; à côté de lui un appariteur avec ses insignes ; en face les élèves massés au delà d'une balustrade. Je dois cette communication à l'obligeance de M. Bouchot. — M. de Lasteyrie a bien voulu me signaler deux autres monuments de ce genre qui se rapprochent beaucoup du type que je viens de décrire. Voir le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, année 1891, p. LXXXVII.

(3) Les miniaturistes et les graveurs se sont exercés souvent à reproduire des scènes d'école. Voyez à sujet L.-J. Guenebault, *Dictionnaire iconographique des monuments de l'antiquité chrétienne et du moyen âge* ; Vallet de Viriville, *His-*

Les dignités dont Étienne de Sainte-Croix était revêtu ne permettent guère de douter que la scène gravée sur son tombeau ne rappelle l'école cathédrale de Chalon. On cultivait les belles-lettres dans cette ville de toute ancienneté. Au commencement du VIIe siècle, saint Loup dirigeait lui-même l'école de sa cathédrale. En 1037 saint Hugues, qui fut l'un des plus célèbres abbés de Cluny, y vint étudier la grammaire. Au XIVe siècle, les écoles étaient situées en dehors du cloître Saint-Vincent, près de la portelle de Lymons, non loin de la grosse tour de l'évêché. Robert de Decize, évêque de Chalon, ordonne dans son testament qu'on achète à la foire une pièce d'étoffe et dix paires de souliers et qu'on les distribue aux écoliers pauvres (1302). Au commencement du XVe siècle, Geoffroy de Branges, sous-chantre, recommande à la bienveillance du doyen le sous-maître de l'école de Chalon. C'est, à ce qu'il assure, un professeur très instruit, qui avait terminé ses études à Paris avec un grand succès; habile dans l'art de la calligraphie, il sort de *noter* très habilement un livre d'heures pour le doyen. D'ailleurs voici le texte même de cette curieuse lettre [1] :

Circumspecto et venerabili viro Domino Stephano de Sinemuro, Cabilonensi ecclesiæ decano, meo metuendissimo.

Très chiers seigneurs, je vous recommande que vous veuillez moy pardonner de ce que je ne vous ay plutôt envoyé ce que de quoy vous m'avez enchargées, quar en verité en la ville de Chalon n'a aulcung escrivain qui saiche bien noter. A. Restout, escrivain, dist qu'il ne feroit ledit livre à moins de quatre florins, encore l'eût petitement fait, pour cause qu'il fault es livre aucunes fois ajoster, aucunes fois miner et oster; et aussi je n'eusse esté toujours de costé luy. Pour ce, je priai le maistre des clergeons de vostre cathedrale, qui me respondit qu'il aist prest à faire pour vostre bon plaisir. Et aussy serai bien souvent auprès luy. Il a fallu noter aucunes hymnes et encore adjoter et oster par deux et trois fois. Quand li livre a esté faict, j'ai demandé audit maistre ce qu'il en voloit havoir, il m'a respondu qu'il ne voloit rien, rien autre chose sinon sçavoir qu'il a fait plaisir à monseigneur. Il a déjà esté maistre et gouverneur [de l'école?] de Mancey; sous maistre à l'escole de Chalon. Il fut

toire de l'instruction publique en Europe et principalement en France; *Magasin pittoresque*, 1884, p. 364.

[1] J'emprunte ces renseignements à l'ouvrage de M. Henri Batault : *Essai historique sur les écoles de Chalon-sur-Saône* publié dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, t. VI, p. 1. — M. l'abbé Forest a publié en 1885 un volume intitulé : *L'École cathédrale de Lyon*, rempli de recherches curieuses.

alors à l'estude à Paris et a ailleurs, dont il peust estre revenu à grant honour et grand perfection. ... Si vous supplie, mon tres chier seigneur, que vous l'ayez pour recommandé et que vous en ayez memoire quant aucunes choses vous viendront. Escript à Chalon le dimanche proche apres la Sainte Luce. Le tout vostre serviteur et subjet, Joffroy de Branges, sous-chantre en vostre esglise de Chalon.

Ce serait une étude bien intéressante que d'exposer par le détail l'organisation de l'école cathédrale de Chalon et de développer le programme de l'enseignement qui y était donné; mais les éléments de ce travail manquent encore, et il est probable qu'il ne sera jamais possible de les réunir.

En terminant cette note sur le tombeau d'Étienne de Sainte-Croix, c'est un devoir pour moi d'adresser mes remerciments à M. Canard, photographe, et en particulier à M. Billy, directeur de l'école communale de Louhans.

E.-S. Bougenot.

LA

MOSAÏQUE DU SACRIFICE D'ABRAHAM

AU MUSÉE DE REIMS

(XIIe SIÈCLE)

Communication de M. Jadart, correspondant du Comité à Reims.

A partir du commencement du siècle et au cours de ses agrandissements contemporains, la ville de Reims a vu exhumer de son sol un grand nombre de mosaïques, la plus grande partie de l'époque gallo-romaine, quelques-unes du moyen âge, de la fin du XIIe siècle et du commencement du suivant. Toutes ces découvertes, y compris la plus célèbre, celle de la grande mosaïque, dite des *Promenades*, aujourd'hui au Musée, ont été étudiées et décrites en 1860 dans un ouvrage trop complet pour que nous ayons à y revenir [1]. Depuis cette époque, de nouvelles trouvailles ont permis de déposer au Musée d'autres spécimens de l'art antique, notamment une mosaïque de 5 mètres carrés, offrant au centre un médaillon avec deux gladiateurs, trouvée rue Nicolas-Perseval en 1890 [2].

Notre intention est de parler spécialement ici des mosaïques du moyen âge, dont la plus étendue a été découverte sur l'emplacement du chœur de l'église Saint-Symphorien, en 1860, et reproduite par M. Loriquet dans l'ouvrage cité plus haut. Elle aurait pu être sauvegardée tout entière. Un fragment important a été du moins recueilli au Musée, et il est d'autant plus intéressant à étudier qu'il a une date certaine, le chœur de l'église Saint-Symphorien ayant été construit en 1209. La bordure est formée de grecques et le milieu rempli de dessins géométriques avec rosaces et fleurons. Nul sujet n'y était représenté. Au contraire, les sujets et les figures abondaient dans la grande mosaïque du chœur de l'église Saint-Remi qui datait d'un

[1] *La Mosaïque des Promenades et autres trouvées à Reims, étude sur les mosaïques et les jeux de l'amphithéâtre*, avec planches, par Ch. Loriquet, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XXXII, année 1859-60.

[2] *Découverte d'une mosaïque gallo-grecque*, par Alph. Gosset, dans l'*Ami des monuments et des arts*, Paris, 1891, n° 24, p. 83-84, avec planche.

siècle avant (1090); elle fut détruite à la Révolution, sans qu'il nous en reste aucun fragment ni reproduction [1].

Vers 1865, au cours de travaux de voirie exécutés aux abords de la cathédrale, entre ce monument et l'ancien hôtel-Dieu, aujourd'hui transformé en palais de justice et en prison, on mit au jour à 1 mètre environ de profondeur, sous le sol de la rue Notre-Dame (aujourd'hui rue Robert-de-Coucy), un débris de mosaïque qui apparut comme le seul vestige conservé sur place d'un édifice du moyen âge. Il y avait eu à cet endroit une chapelle sous le vocable de saint Nicolas, dépendant de l'hôtel-Dieu et probablement démolie à l'époque de la construction de la cathédrale. D'autres vestiges de l'architecture de cette chapelle furent mis au jour en 1880 et en 1890, lors des travaux de reconstruction des bases de la tour du nord de Notre-Dame : on vit alors (en 1880) apparaître, près des fondations de cette tour, une abside circulaire offrant encore des bases de colonnes gothiques de la fin du XIIe siècle. Il paraît donc vraisemblable de rattacher au même édifice et à la même époque le fragment de mosaïque exhumé quinze ans auparavant au milieu de la rue contiguë et à une distance de 10 à 12 mètres environ.

Ce fragment, représentant *Abraham et Isaac partant pour le sacrifice* (Pl. XXIV), fut recueilli par les soins de M. Ch. Givelet et transporté dans la crypte de l'archevêché; là, il subit quelques détériorations par suite de l'enlèvement de quelques cubes des médaillons et de la bordure. Il fallut procéder à une restauration, qui fut opérée vers 1883, par M. Bertozzi, sculpteur à Reims, avec un soin intelligent et minutieux. L'artiste n'ajouta rien aux figures des personnages et se borna à en rapprocher les parties disjointes, tout en complétant la bordure dans le haut. Il y joignit un plan d'ensemble du terrain de la découverte à $0^m,005$ par mètre, indiquant la place qu'occupait ce précieux débris. Désormais encadré et placé au Musée près de la grande mosaïque trouvée en 1885, il sera sauvegardé contre toute atteinte. Le panneau entier mesure $1^m,20$ de largeur sur $0^m,63$ de hauteur; la bordure a une largeur de $0^m,18$, et les médaillons un diamètre de $0^m,47$ [2].

Lors d'une visite à notre Musée en 1891, M. Edmond Le Blant nous signala l'intérêt particulier que cette représentation du *Sacrifice d'Abraham* offrait pour l'étude de l'iconographie du moyen âge. Il en avait déjà signalé un type analogue dans un vitrail de Bourges,

[1] Elle est décrite dans l'*Histoire de Reims*, par D. Marlot, t. II, 1845 p. 543-44.

[2] La planche ci-jointe a été tirée sur le cliché obligeamment exécuté par M. le Dr Eug. Bagneris.

et nous invitait à en poursuivre la comparaison plus avant [1]. En effet, l'analogie est complète, au point de vue symbolique, entre la mosaïque de Reims que nous datons de la fin du XIIe siècle, et le vitrail de Bourges qui est probablement du commencement du XIIIe siècle. Dans les deux représentations, Isaac porte, non pas le fardeau de branchages comme le Christ porta l'instrument de son supplice, mais la croix du Sauveur elle-même. Au lieu de la réalité, l'artiste a donné la figure : Abraham porte la torche et le couteau, Isaac la croix. Les attributs, les costumes, la pose même des personnages sont identiques à Reims et à Bourges ; une seule différence existe, c'est qu'à Bourges, Isaac suit Abraham, tandis qu'à Reims il le précède. La mosaïque, comme le vitrail, offre en légende les noms des personnages, la première dans le médaillon, le second au-dessous dans la bordure.

Les deux médaillons de notre mosaïque ne donnent que la première partie du récit de l'Ancien Testament, la scène du départ et probablement aussi l'interrogation du fils au père sur la victime du sacrifice. Abraham paraît bien, en effet, dans le premier médaillon, faire un geste de la main droite pour signifier à son fils que Dieu y pourvoira. Il ne nous est pas possible, malheureusement, de suivre le symbolisme du reste de la représentation, puisque aucun autre fragment n'a été retrouvé. Il ne nous appartient pas davantage de retracer l'ensemble du sujet d'après les monuments que les PP. Cahier et Martin, M. l'abbé Martigny, et M. Edmond Le Blant ont si savamment décrits. Signalons seulement, d'après ce dernier, la figure du *Sacrifice d'Abraham*, présentée sous un tout autre aspect, dans les peintures du monument chrétien découvert à Reims sous l'église Saint-Martin et aujourd'hui détruites [2].

En terminant, notre conclusion tend simplement à établir l'existence d'une école de mosaïstes qui décorait les monuments de Reims au XIIe siècle, s'inspirant sans doute des traditions antiques pour la confection du travail, mais en y adaptant les sujets et les décorations du moyen âge.

Henri JADART.

[1] Edmond Le Blant, *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 101 ; Martin et Cahier, *Monographie de la cathédrale de Bourges*, planche I, et p. 3 du texte.
[2] Edmond Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 448.

DEUX INVENTAIRES

DE

L'HOTEL DE RAMBOUILLET

EN 1652 ET EN 1666

Communication faite au Congrès de la Sorbonne par M. Lorin,
de la Société archéologique de Rambouillet.

La Société archéologique de Rambouillet se propose de publier deux inventaires fort curieux, le premier dressé en 1652, après le décès du marquis de Rambouillet, et le deuxième en 1666 après la mort de Catherine de Vivonne, marquise de Rambouillet.

Les expéditions de ces inventaires ont été découvertes récemment, dans un château qui appartint, au XVIIe siècle, à M. de Montausier, le château de Salles, près de Saint-Maixent (Deux-Sèvres) par M. Souzée-Lhoumeau, juge suppléant au tribunal de Montmorillon.

M. Souzée-Lhoumeau a bien voulu charger la Société archéologique de Rambouillet de cette publication intéressante.

Nous avons pensé qu'il y avait intérêt à faire connaître sommairement au Congrès des Sociétés savantes, ces deux inventaires, en en présentant une analyse succincte.

Grâce à ces deux pièces, l'ameublement complet et détaillé de la fameuse chambre bleue sur lequel les descriptions de Mlle de Scudéry ne fournissaient que des données extrêmement vagues, nous est révélé.

En même temps, nous nous rendons compte de la composition et de la consistance de tout le mobilier de l'hôtel de Rambouillet, ainsi que de la fortune et de l'état des affaires de la famille de Rambouillet, car, après l'inventaire des meubles, le notaire s'occupe de l'analyse des papiers des successions.

A tous ces points de vue, nous croyons donc utile de mettre en lumière les inventaires de l'hôtel de Rambouillet.

Le deuxième inventaire comprend également l'état du mobilier du château de Rambouillet et cette considération devait nous décider à donner l'hospitalité dans nos mémoires aux manuscrits de M. Souzée-Lhoumeau.

PREMIER INVENTAIRE

Le marquis de Rambouillet mourut à Paris le 26 février 1652, à l'âge de soixante-quinze ans ; son corps fut transporté à Rambouillet où il fut inhumé, ainsi que cela résulte du registre des actes de l'état civil de la paroisse de Rambouillet :

« Le mardi 26e jour de mars 1652 fut inhumé dans l'église de Saint-Lubin de Rambouillet le corps de messire Charles d'Angennes, en son vivant conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, chevalier des ordres du roi, grand maître de la garde-robe, vidame du Mans, marquis de Pisani et de Rambouillet, lequel décéda le lundi 26 février, à 2 heures du matin, en son hôtel à Paris, en la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois. »

L'inventaire après le décès du marquis de Rambouillet fut dressé le 25 juin et autres jours suivants, en l'hôtel de Rambouillet, rue Saint-Thomas-du-Louvre, à la requête de la marquise, sa femme, en présence du mandataire de la marquise de Montausier, autorisée par justice à défaut d'autorisation maritale, et de Mlle Marie-Angélique d'Angennes représentée par son curateur.

La marquise de Montausier et sa sœur Clarisse-Angélique d'Angennes agissaient dans l'inventaire en qualité de seules héritières de leur père, les autres filles du marquis étant entrées en religion.

L'intitulé de l'inventaire indiquant les qualités des parties intéressées porte la date du 25 juin 1652 ; le lendemain 26, les notaires commencent les opérations proprement dites de l'inventaire qu'accompagne la prisée par un expert des objets mobiliers, au fur et à mesure de leur description.

L'inventaire se continue de vacations en vacations jusqu'à la mi-août, en commençant par les caves de l'hôtel et en parcourant ensuite toutes ses parties.

Dans les écuries, il y a deux chevaux de carrosse ; dans la cour sous le hangar, deux carrosses, dont l'un de deuil.

La chambre du marquis défunt contient :

Une paire de chenets, etc., une table en bois de poirier noirci façon d'ébène, une grande paire d'armoires de pareil bois à deux guichets, fermant à clef, le tout prisé dix-huit livres.

Dix chaises de bois de noyer, savoir six couvertes de point de Hongrie, deux autres de velours vert, et les deux dernières en forme de

fauteuil couvertes de damas cramoisi, prisé le tout ensemble quarante livres.

Sept pièces de tapisserie à feuillage tant grandes que petites faisant la tenture de ladite chambre, façon de Flandre, prisées deux cents livres.

Trois tableaux peints sur toile dont deux garnis de bordure en deux desquels est représenté : les deux Saisons de l'année et en l'autre Charilée et Théagène, prisé le tout ensemble douze livres.

La vacation du 27 juin avant midi comprend la description de la grande salle de l'hôtel, où l'on inventorie entre autres articles :

Quatre tableaux peints sur toile où sont représentés Henri III, Henri IV, Charles IX et Catherine de Médicis, prisés ensemble douze livres.

En la chapelle au bout de ladite salle :

Une table de bois de hêtre, servant d'autel...

Un tableau peint sur toile garni de sa bordure de bois doré, représentant la Naissance de Notre-Seigneur, prisé trente livres.

Un autre tableau peint sur toile garni de sa bordure en bois noirci où est représentée Notre-Dame-de-Liesse, prisé soixante sols.

Suit la description de tous les objets servant au culte.

Puis à la même vacation, les notaires passent en revue tout l'ameublement « de la grande chambre bleue », sous cette rubrique :

En la grande chambre bleue :

Une tenture de tapisserie de Bruxelles à petits personnages en verdure et portique, contenant huit pièces vingt-cinq aunes de court et trois aulnes de haut, prisée neuf cents livres.

Un tapis de Turquie rodien de deux aulnes de large sur cinq aulnes de long, prisé soixante et dix livres.

Dix chaises à vertugadin; deux escabeaux ployants de bois de chêne peint en rouge, couverts de velours rouge cramoisi, garnis de frange et mollet d'or fin, avec un tapis en housse de pareil velours chamarré de passement, frange et mollet d'or fin, avec le dessus du tapis aussi de pareil velours et deux petites dentelles autour aussi d'or fin ; un lit de repos de bois de noyer garni de deux matelas, un chevet de satin de Bruge vert, la housse du lit de satin broché d'or avec un petit carreau de pareil satin, et un autre carreau de velours rouge garni d'un passement d'or et d'argent alentour et ses quatre houppes, six autres carreaux, le dessus de pluche rouge et le dessous de cuir rouge, garni

d'un passement d'or autour, un autre carreau de moquette, le tout prisé cent cinquante livres.

Une table à châssis de bois de hêtre, deux grands guéridons de bois noirci, prisés quatre livres.

Deux tables de bois d'ébène sur l'une desquelles est une plaque d'argent, le tout prisé ensemble quatre-vingts livres.

Un cabinet de marqueterie de la Chine avec un petit coffret garni de faux diamants prisé le tout ensemble soixante livres.

Un autre cabinet d'émail façon de Castellogne posé sur sa table de pareille étoffe, blanc, bleu et couleur d'or, prisé ensemble trente livres.

Un grand miroir de deux pieds et demi de haut sur deux pieds de large, sa bordure d'ébène, glace de Venise, avec son cordon or et soie bleue, prisé six vingt livres.

Six tableaux, en deux desquels sont figures de Triomphe et paysage, en un autre un pot de fleurs, en un autre Vénus et Adonis, en un autre Joconde, et en l'autre une Vierge tenant un petit Jésus, tous garnis de leur bordure de bois doré, prisés ensemble cent livres.

Six petites figures de bronze montées sur leur piédestal de bois noirci, prisées ensemble vingt-cinq livres.

Trente-quatre pièces de petites porcelaines de différentes façons, en toute la chambre, prisées ensemble quatre-vingts livres tournois.

Une horloge sonnante de cuivre doré, prisée cinquante livres.

Deux petites écuelles de la Chine et deux pots à fleurs, façon de porcelaine, prisés ensemble soixante sols tournois.

Un chandelier de cuivre doré et cristal contenant quinze branches avec son cordon or et soie, prisé trente livres.

Dans cette description aucune trace de tableaux de famille : Victor Cousin supposait en se basant sur le *Grand Cyrus*, qu'il y avait certainement dans la chambre bleue, des portraits de la famille de Rambouillet, notamment ceux de la marquise et de sa fille Julie.

En 1652, non plus qu'en 1666, nous n'en rencontrons pas un seul dans deux inventaires pourtant d'une très grande fidélité. Peut-être ces portraits de famille avaient-ils été donnés à Julie d'Angennes, au moment de son mariage avec M. de Montausier ?

Le cabinet joignant la chambre bleue est rempli de meubles curieux :

Voici un bois de lit de repos avec tous ses accessoires décrits, prisé quatre cents livres tournois.

A côté deux tableaux, l'un représentant le martyre de saint Étienne et l'autre un paysage.

Plus loin une salière d'argent doré faite en forme de temple au

milieu de laquelle il y a un Neptune pesant quatre marcs, prisé le marc à raison de trente livres, revenant audit prix à la somme de six vingt livres.

Treize petits tableaux tant de dévotion que autres, aucuns à bordure d'argent, prisés ensemble quatre-vingts livres tournois.

Plusieurs petits bijoux placés en divers endroits sur des tablettes, estimés ensemble à la somme de deux cents livres.

Nous ne suivrons pas l'inventaire dans tous ses détails.

L'inventaire, aux vacations de juillet 1652, note les meubles de la garde-robe de la chambre de Mme de Rambouillet, ceux de la chambre dite de Mme Marguerite, de la chambre de Mlle la Reyne qui renferme neuf coffres tant carrés que ronds, trois cages à rossignols ; les notaires passent ensuite aux entresols placés au-dessus du cabinet et de l'alcove de Mme de Rambouillet.

Ils y signalent huit morceaux de tapisserie, trois tableaux représentant Notre-Seigneur au Jardin des Oliviers et des chasses de Flandre.

Le garde-meuble contient quatre tables, quatre bahuts, une lanterne de bois d'ébène, dix tableaux, deux cassettes, etc., deux tableaux peints sur marbre : une Assomption et une Madeleine.

Là sont réunies les tapisseries précieuses qui sont utilisées dans la grande salle, une de brocatelle servant dans la chambre bleue, prisée trois cents livres, une tapisserie pour la saison d'hiver, une autre pour la saison d'été.

Après le linge est prisée la vaisselle d'argent; après la vaisselle d'argent, la vaisselle de vermeil doré.

L'inventaire des meubles étant achevé, les notaires procèdent à l'examen et à l'analyse des papiers de famille.

C'est d'abord un brevet signé *Louis* et plus bas *de Loménie*, du 16 septembre 1615, par lequel Sa Majesté, désirant traiter favorablement le seigneur marquis de Rambouillet, grand maître de la garde-robe, lui a accordé et fait don d'un pouce d'eau de la pompe du Pont-Neuf, à prendre au gros tuyau qui conduit aux Tuileries, vis-à-vis de l'arcade de la grande galerie qui est au bout de la rue Saint-Thomas-du-Louvre, pour que le dit marquis fasse conduire le dit pouce d'eau en son logis, sis rue Saint-Thomas-du-Louvre.

Diverses pièces confirment l'opinion de Tallemant des Réaux qui disait très processif le marquis de Rambouillet.

Une quittance du 3 janvier 1646 nous apprend que le marquis de Rambouillet a été condamné, le 3 décembre 1645, à payer au seigneur de Marolles et à Marie d'Angennes sa femme, la somme de 50,000 livres, et qu'il a payé cette somme.

La vente de la charge de grand maître de la garde-robe par le marquis de Rambouillet au comte de Mançay fut régularisée par un arrêt de la cour du Parlement, en date du 7 septembre 1634, portant homologation du traité qui fixait le prix de la charge à 300,000 livres sur lesquelles 200,000 livres étaient payées comptant au marquis et le surplus destiné à ses créanciers.

A cet arrêt est joint un état des payements faits par Pierre Lalanne; cet état fut ratifié ultérieurement par la marquise de Rambouillet.

Les notaires analysent les contrats de mariage de la marquise de Rambouillet, de Mme de Montausier à laquelle 30,000 livres de bagues sont promises par son futur époux; cet inventaire contient plus de cent pages.

DEUXIÈME INVENTAIRE

Mme de Rambouillet est décédée à Paris le 27 décembre 1665.

L'inventaire après son décès fut dressé le 7 janvier 1666 à la requête du duc de Montausier, son exécuteur testamentaire, aux termes de ses testaments des 25 et 27 décembre 1665; cet inventaire était fait en présence de Mme de Montausier, légataire particulière, donataire et légataire universelle pour moitié de sa mère, en présence aussi de François-Adhémar de Montheil de Grignan, tant en son nom personnel que comme tuteur de Catherine et Julie-Françoise, filles de Clarisse d'Angennes, mineures, légataires et donataires pour l'autre moitié.

L'inventaire fait la constatation des deniers comptants qui s'élèvent : 1° à 1,967 livres; 2° à 235 pistoles d'Espagne; 3° à 457 écus d'or; 4° à 400 livres, etc.

Viennent ensuite à la vacation du 8 janvier :

Six paires de gants de peau d'Espagne.

Quatre éventails parfumés, cinq autres paires de gants, une paire de chaussons de cuir, etc.

Cinq onces d'ambre gris, prisés ensemble cent cinquante livres.

Un chapelet de bois garni d'une moyenne croix de bois ornée par les extrémités.

Une montre garnie de sa chaîne et crochet d'or, prisés ensemble quarante livres tournois.

Une autre montre plate à l'antique, garnie de sa boîte peinte en miniature, prisée à la somme de trente livres tournois;

. . . . . .

Plusieurs tissus d'argent servant de ceinture, une petite croix garnie de cinq petits diamants, prisés cent cinquante livres.

. . . . . .

Voici la description détaillée du lit de la défunte : garniture de lit de satin noir en broderie de soie à fleurs contenant trois rideaux, quatre bonnes grâces et cantonnières, trois soubassements garnis de de grande frange à tête, moyenne frange et mollet or et argent.

L'inventaire passe en revue les robes de la marquise.

Revient dans l'inventaire de 1666, la description de la chambre bleue. Elle contient de nombreux détails. Nous y trouvons :

Un petit coffre de peau d'Espagne garni de plaques d'argent fermant à clefs, avec deux petits sachets de parfums garnis d'une dentelle d'argent.

Sept grands vases de porcelaine.

Une horloge de sable à quatre sabliers.

Un moyen tableau d'Alexandre garni de sa bordure de bois;

Un tableau de Vénus et d'Adonis, etc.

L'inventaire de la chambre bleue et des autres parties de l'hôtel ne comporte pas moins de cent pages, à la suite desquelles, aux dernières vacations, les notaires analysent les papiers très nombreux de la succession.

Nous ne voulons noter que les principaux; les notaires analysent un brevet du 3 janvier 1607 aux termes duquel le vidame du Mans a été nommé conseiller au Conseil d'État; des lettres patentes du 21 novembre 1629 par lesquelles le marquis de Rambouillet est choisi comme grand maître de la garde-robe; le contrat de mariage de Madeleine d'Angennes, tante du marquis, en janvier 1588; celui de son père, du 19 janvier 1567; toutes les pièces relatives à la vente de la charge de grand maître de la garde-robe et le règlement du prix; toutes les constitutions de rentes incombant à la succession.

L'examen de quelques autres pièces établit l'origine de propriété de l'hôtel de Rambouillet, origine sur laquelle on n'avait pas de données certaines jusqu'ici.

En 1587, cet hôtel appartenait à Pierre de Sourhouette du Halde, chevalier, baron d'Aurilly, et à dame Lucrèce de Mauny, son épouse, qui l'hypothèquent à Claude Lelièvre, bourgeois de Paris; il était alors désigné : « consistant en corps d'hôtels, cour et jardin, tenant d'une part à l'hôtel d'O, d'autre au sieur Duplessis, aboutis-

sant par derrière au cimetière des Quinze-Vingts et par devant sur la rue Saint-Thomas-du-Louvre. »

Cet hôtel fut saisi en 1595.

Catherine de Vivonne l'acheta sur saisie le 7 mai 1599.

L'adjudication fut attaquée comme étant entachée de nullité par les parties saisies, mais le Parlement la déclara régulière.

Catherine de Vivonne épousa le vidame du Mans l'année qui suivit cette acquisition.

L'inventaire de l'hôtel de Rambouillet en janvier et février 1666 est complété par un troisième inventaire, c'est celui du château de Rambouillet qui fut commencé le 15 février.

TROISIEME INVENTAIRE

Inventaire du château de Rambouillet.

Les notaires constatent, au début de leur opération, qu'ils sont partis de Paris le lundi 15 février à sept heures du matin et qu'ils sont arrivés à Rambouillet à sept heures du soir; comme il est trop tard pour commencer, ils remettent leur première vacation au lendemain 16.

On inventorie d'abord la cuisine, on passe ensuite à la chambre de Mme la comtesse de Crussol, à la chambre du seigneur de Montausier, au grand salon dans lequel se trouvent un tapis de table et dix-sept couvertures de chaises avec les dossiers, le tout de tapisserie à l'aiguille à fleurs de diverses sortes à fond brun, prisé quatre-vingt-dix livres.

Dans la chambre à l'entresol, où couche M. de Montausier, est décrit le lit de ce dernier.

A côté de cette chambre, dans un cabinet, on remarque un tableau peint sur bois représentant plusieurs clients visitant leurs procureurs; ce cabinet renferme encore d'autres tableaux assez nombreux qui sont indiqués dans l'inventaire.

Au-dessus du cabinet, il y a une chambre appelée la Chambre des gentilshommes, puis celle des pages, dont les meubles sont inventoriés.

Les belles tapisseries qui ornent le château sont vendues aux enchères, l'inventaire terminé, et les prix de chaque objet vendu sont donnés dans un procès-verbal dressé à cet effet.

Nous nous sommes borné à une courte analyse ou plutôt à un simple aperçu, car notre but est avant tout de signaler l'intérêt de ces inventaires qui seront publiés prochainement et de montrer par quelques extraits l'importance et la précision des renseignements contenus dans les manuscrits de M. Souzée-Lhoumeau.

Lorin,
Secrétaire de la Société archéologique de Rambouillet.

NOTICE

SUR

L'ÉPITAPHE DE PHELIPPIN DE FAINS

(1363)

Communication de M. Maxe-Werly, correspondant du Comité, à Bar-le-Duc.

Dans le courant de l'année 1890, en supprimant dans l'église Notre-Dame de Bar-le-Duc les anciens bancs[1] qui garnissaient la chapelle du Rosaire, située à l'extrémité du transept de droite, on découvrit, encastrée dans la muraille, l'inscription suivante gravée en lettres gothiques d'une remarquable facture :

Ci gist Phelipins de Fains, escuyers, baillis de Clermont, qui

[1] Sur ces bancs reconstruits vers 1800, avec les débris des anciennes stalles placées autrefois dans la chapelle de la Vierge et occupées avant la Révolution

fuit[et] trespassat l'an mil CCCLXIII, l'onzeme jour de frevier; pries por li. + Et ci gist damoiselle Fransoise, sa feme que trespassa l'an de grace Nostre Seign[eu]r M.CCC...

La dixième ligne, demeurée intentionnellement inachevée au moment de la mise en place de cette pierre funéraire, reçut seulement quelques années plus tard le complément de l'inscription tracé à la pointe en caractères cursifs, négligemment tracés et peu visibles. Je crois pouvoir y lire, avec MM. A. de Montaiglon et R. de Lasteyrie :

V Kalendas novembris IIIc LXVIII.

Plusieurs personnages du nom de Phelippe, et de Phelippin son diminutif, ayant occupé avec distinction de hauts emplois dans le Barrois, il n'est peut-être pas sans intérêt d'en rapporter ici le souvenir et de chercher si quelque lien de parenté les unissait entre eux[1].

Châtelains de Bar.

Nous ne nous arrêterons point à Philippe, fils de Gérard (1161-1171), à Philippe, fils de Guy, indiqué par M. Servais[2] en 1238, lequel eut pour fils et successeur Philippe[3], frère de Jean de Montglonne (1257-1282?) qui figurent dans la liste des châtelains, et nous commencerons seulement nos recherches à partir de l'année 1289, époque à laquelle Philippe, châtelain du château de Bar, le représentant du prince, le premier fonctionnaire du comté, assiste à la grande assemblée où le comte Thibaut II fait déclarer solennellement par la noblesse du Barrois et de l'évêché de Verdun, réunie à cet

par MM. les membres du Conseil de ville, nous avions relevé il y a quelques années les inscriptions suivantes : ..... IERRE GERARD AVOCAT. MR BRICHART CONSEIL ... DE LHOTEL DE V..... C. DE CLAVDE MICHELET ET DANNE GRAVIER SA FEMME ET LEVRS ENFAN....., puis la date 1759. Sur un autre fragment on lisait : LES SŒVRS DE LHOPITAL; sur un troisième, renversé sous un banc, on voyait encore : ...M. IFLE.

(1) On peut croire que la dénomination de *Phulpin* conservée à la porte du château située contre la tour du Baile provient du nom de l'un des Phelippin, baillis ou prévôts de Bar au XIVe siècle, ou des châtelains de ce nom au XIIIe.

(2) *Recherches historiques et biographiques sur les châtelains de Bar* (*Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, année 1877).

(3) Son sceau, appendu à un acte de 1276, offre un *écu de....., à la bande de....., à la bordure de.....*

effet aux Grands Jours de Saint-Mihiel, que l'abbaye de Beaulieu était terre d'Empire. Il eut pour successeur, en 1290, son *neveu* Philippe qui, vers 1297, vendit aux religieux de l'Isle-en-Barrois la seigneurie de Véel, du consentement de Yolande, sa femme, et de ses deux fils, Phelippin et Gérard[1], qualifiés chevaliers dans un acte du mois de septembre de l'année 1300[2].

Ce degré de parenté, ce titre de *neveu* que nous lui attribuons, est affirmé dans un contrat du 15 mai 1333, par lequel « Philippe, châtelain de Bar, cède à Édouard, comte de Bar, une de ses femmes de corps de Tremont qui avait épousé un homme de corps du comte et qui avait rendu bien des services à feu Phelippe, châtelain de Bar, son oncle »[3]. Il exerçait encore en 1336[4].

Baillis de Bar.

Dans la liste qu'il a dressée des baillis de Bar, M. Bellot-Herment cite, en 1304, le nom de Phelippin que nous croyons être le fils aîné du châtelain de Bar. L'auteur de l'*Historique de Bar-le-Duc* ne donne aucun renseignement sur ce fonctionnaire qui, peu après 1301, succéda à Jean Liétaud de Revigny et dut, quelques années plus tard, résigner sa charge à son fils,

Jean Phelippin, Ier du nom,

dénommé *Jehan, dit Phelippin*, dans un acte du mois de novembre 1318, et dont un titre du mois de mars 1324 nous révèle la filiation. Il y est dit que « Jehan Phelippin, bailly de Bar, filz monsgr Phelippe, chevalier, bailli de la contei de Bar qui fut, et Marguerite sa femme, fille de Hue de Bar..... ont donnei, ottroiei, donnent et ottroient à la fondation d'une chappelle perpetueil à l'autel Saint-Nicolais en l'eglise Notre-Dame de Bar-la-Ville à tenir et avoir et à possedeir à tous jours perpetuellement en heritaige la moitié de tout ce

[1] Archives de la Meuse. *Cartulaire de l'Isle-en-Barrois*, II, p. 737.
[2] *Ibid.*, Volume *Mognéville*, p. 770.
[3] Dufourny (notes de 1301).
[4] En 1336, Phelippin, chevalier, châtelain de Bar, met son sceau à un acte de Ferry de Chardogne (Annales du Barrois). — En 1339, le comte de Bar accorde à « Thirion de Longeville, fils messire Phelippe de Bar, chevalier » de faire édifier un colombier en sa maison de Perocy (aujourd'hui Piroye, écart de la commune de Villers-aux-Vents). Arch. de la Meuse, B. 260, f° 88 r°.

entierement que il ont et puent et doient avoir en grosses deimes de Neyves, une vigne située au finage de Bar en la Vaux le Conte »[1].

On sait peu de choses sur ce personnage qui, en novembre 1321, en la compagnie de « Jaque le receveur », reçut des monnayers, de Bar la somme de « 72 livres 10 sous pour l'euvre de mille mars d'argent qu'il ouverent dès le mescredi devant la Saint-Bartholomeu jusques au vendredi à soir »[2]. Son nom figure dans une quittance donnée en 1323, le samedi après la Conversion de saint Paul, par Simon de Fontoy, chevalier, sire de Bassompierre, « à M. Jacques de Bar, châtelain de Mousson, Jacques Massard et Jean Philippin, bailly de Bar, de 1,100# tournois qu'il avait reçus des mains des Lombards de Sancy »[3].

En janvier 1330 « Jean, dit Phelippin, fils de Mgr Phelippe de Bar, vivant chevalier », reçoit de Waleran de Luxembourg, seigneur de Ligny, un bois de 30 arpents dit le *taillis Roland*[4]. A cette époque il avait cessé d'exercer les fonctions de bailli, remplies depuis 1328 par Huard de Haironville[5]. Nous retrouvons en 1334, Jean Phelippin acquérant pour lui et ses hoirs, à perpétuité, de Gertrude, abbesse de Sainte-Glossinde de Metz, tout ce que ce couvent possédait au ban d'Apremont, aux villages de Saint-Agnan, Marbotte et Liouville, avec tous les fiefs et arrière-fiefs, avec tous les autres droits de justice, de seigneurie, etc, pour la somme de 1,200 livres de petits tournois[6].

Une lettre de Henri IV, comte de Bar, datée du 1er mars 1338, nous apprend que « Jean Phelippin, écuyer, fils de feu Mgr Philippe, chevalier », a reconnu en sa présence avoir vendu à Warnier (ou Warinet), dit le Goux, divers biens pour fonder deux chapelles, l'une en l'église collégiale de Saint-Pierre de Bar, l'autre en l'église Notre-Dame de Bar-la-Ville ou en la Maison-Dieu dudit comté[7]. Cette vente

(1) Archives du prieuré Notre-Dame. Cette fondation fut confirmée par le comte Edouard, le 11 juin 1325, puis par Thomas de Bourlemont, évêque de Toul, en mars 1347. Cette fondation est rappelée dans le testament d'Agnez veuve Warnier du 24 mars 1413 : « Je donne à la chappelle et chappellenie de monsgr saint Nicolas fondée et située en l'église parrochial de Bar.... »

(2) Compte de Jennet Petit Pretre, receveur général du Barrois pour l'année 1321 Archives de la Meuse, B. 492.

(3) Inventaire de Lorraine, t. II, f° 793.

(4) Annales du Barrois, Bibl. de Bar-le-Duc. Fonds Servais.

(5) *Historique du Barrois*, p. 463.

(6) Dom Calmet, *Notice de la Lorraine* au mot *Tigeville*, et Bonnabelle, *Notes sur Apremont-la-Forêt*, p. 14. — Voir Dufourny, t. II, f° 764.

(7) Inventaire de Lorraine, t. IV, f° 311.

fut consentie en ce qui les touchait, par « Husson de Fains, écuyer; Jean son frère, enfans de Husson de Fains, écuyer; Phelippins de Vaucoùleurs, damoiselle Jeannette sa femme; Jean de Verdun, fils de feu Jean de Fains, hoirs de Marguerite, vivante femme dudit Jean Phelippins ».

Malgré la dénomination *de Vaucouleurs* donnée au mari de *damoiselle Jeannette*, nous croyons reconnaître dans cet héritier de Marguerite, femme de Jean Philippin Ier, le personnage dont l'inscription funéraire fait l'objet de cette notice, et que nous appellerons :

Jean Phelippin, IIe du nom.

Les documents antérieurs à l'année 1333 demeurent muets sur ce personnage, dénommé désormais indifféremment *Phelippin de Fains* ou *Phelippin de Bar*. Nous le voyons, dès cette époque, attaché à la personne du comte, se rendre avec plusieurs notables à Lamarche pour le service du prince. Dans la Vie de Henri d'Apremont, évêque de Verdun (1312-1349), « Jean Philpin de Bar, ecuyer » est indiqué comme un des conseillers du comte Édouard[1].

En 1334, *Jehan Phelippin de Fains, écuyer*, est chargé, avec Gérard de la Mothe, de régler le différend qui existait entre Édouard, comte de Bar, et l'évêque de Verdun[2].

En 1335, Jean Phelippin, écuyer, ordonne à Jean de Châtillon, receveur de la comté de Bar, d'envoyer Richier, « tourrier dou chasteil de Bar pour la pourvoiance de la feste de Lespine verrains » [3]. Vers le même temps *Jehans Phelippins de Bair, écuyer*, se rend à Longwy, avec le bailli de Saint-Mihiel, pour faire un emprunt destiné à couvrir les frais du voyage du comte de Bar à Athènes[4].

En 1336, Jean Phelippin fait acheter à Perrin de la Ferté, écuyer, « l'alevin pris en son estan de Muscey », pour empoissonner les étangs de Laheycourt, de Faux-Miroir et de Souilly [5]; puis il se rend à Paris, peu après l'Ascension, pour le service du comte et sans doute aussi afin de renseigner Philippe de Valois sur l'affaire du pont de Warcq [6]. C'est alors que Jean Phelippin II et Jacques Poince, autre

[1] Roussel, *Histoire ecclés. et civile de Verdun*, p. 329, note 2.
[2] Annales du Barrois, Fonds Servais.
[3] Archives de Nancy, Note de M. Servais.
[4] Archives de la Meuse. B. 1849.
[5] Archives de Nancy, Note de M. Servais.
[6] Archives de Nancy. Voir *Histoire de Verdun et du pays verdunois*, t. III, p. 172.

conseiller du comte, furent chargés par le roi de lui dresser un rapport sur le grave événement, qui était de nature à compromettre l'influence acquise par la France dans le Barrois et dans le pays verdunois.

En août suivant Jean Phelippin fait délivrer à Warinet le Goux, bourgeois de Bar, « la somme de 20#, gros pour 13 deniers, pour l'ouvrage de chapelle que Mess. fait faire en l'esglise Saint-Pierre de Bar », puis une autre somme de « 25# monnoie de Bar pour l'euvre des chapelles que Mess. fait faire aus esglises Nostre-Dame et Saint-Pierre de Bar » (1).

Le 22 décembre Oulry de Dompierre vend au comte de Bar certains fiefs moyennant 60 livres qu'il reconnaît avoir reçues de Jehan dit Philippin de Bar, écuyer. Cette même année, le receveur du comte, Jean de Châtillon, avait payé « les despans des dis Jehan Phelippin, sire Jacque et dou bailli de Bar alans aux trois jours de Bar-sur-Aube le dit an pour deffaire le marchei de six mille florins que on voloit enprunteir pour envoieir après Mons. en Estheines ».

Enfin un acte de la même année, relevé dans l'Inventaire de Lorraine, nous apprend que Phelippin, écuyer, sire de Fains, vend au comte de Bar Marie de la Marche, femme de Jean Baulette, bourgeois de Bar, moyennant 12 livres de petits tournois payés par le dit Baulette (2).

De 1337 à 1349, les documents extraits des Archives du Barrois nous renseignent sur les fonctions de Jean Phelippin de Fains, alors prévôt de Bar, garde du scel de la comté, faisant partie du conseil intime du duc Robert avec Raoul de Louppy, Humbelet de Gondrecourt, et quelques autres seigneurs du Barrois, en 1359 (3).

En 1357, nous voyons Jean Phelippin, qualifié du titre de bailli, faisant avec Jean de Blumerei, chevalier, dans la prévôté de Gondrecourt « la prière pour la chevalerie du duc » (4). Ce titre de bailli, donné à Jean Phelippin, se trouve confirmé dans un acte de vente du

(1) Archives de Nancy, Compte de Jean de Châtillon, receveur du comte de Bar.

(2) La seigneurie de Fains, que posséda longtemps cette famille des Phelippin et qui donna son nom à plusieurs personnages marquants, Gérard de Fains (1404) et Husson de Fains, écuyer, tous deux baillis de Bar, était sans doute tombée en déshérence vers le milieu du xve siècle. Le 9e compte de Jacquemin de Génicourt, receveur général du Barrois, nous apprend que René Ier, duc de Bar, donna les revenus de cette terre à Louis de Florainville, alors bailli de Clermont, pour en jouir à partir de la Saint-Remy 1475.

(3) *Historique de Bar-le-Duc.* Voir Archives de la Meuse, F. 6, puis le compte de Jean de Troyon, prévôt de Saint-Mihiel, pour l'année 1349-1350.

(4) Annales du Barrois, Fonds Servais, notes de l'année 1401.

vendredi après la Sainte-Croix 1358, par lequel Jean d'Autrêche, châtelain de Bar, vend à « Phelippin de Fains, écuyer, bailli de Clermont », 86 arpents 12 verges et demie de bois pour le prix de 130 florins d'or à l'écu du roi Jean ; puis, le samedi après la Décollation de saint Jean, 130 arpents de bois au prix de 208 florins et demi. Ces deux ventes furent confirmées par le duc Robert par lettres données le 12 mai et le 19 septembre 1358.

Le 22 avril 1360, Watier de Revigny vend le tiers d'une maison et héritage, sis à Revigny, au profit de « Phelippins de Fains, écuyer, bailly de Clermont et de demoiselle Françoise, sa femme », moyennant 40 florins à l'écu de bon or et au coin du roi de France [1]. Nous avons ici le nom de la seconde femme de Jean Phelippin.

La veille de sa sa mort, arrivée le 11 février 1363, inspiré sans doute par les exemples qui lui avaient été donnés par son grand-père et son père, Jean Phelippin augmenta considérablement les revenus de la chapelle Saint-Nicolas. Par son testament, daté du 10 février, il lui donne le tiers des dîmes de Burey (Beurey), de nombreux revenus sur les biens qu'il possédait à Fains et à Bar, plus une somme de 100 livres à prendre sur son mobilier, pour servir tant à l'édification de la chapelle qu'au payement des frais d'amortissement de ceux des biens de l'église qui étaient assujettis à cette formalité, et déclare vouloir y être enterré.

« Item, je esliz ma sépulture en l'église Nostre-Dame de Bar-la-Ville en la chapelle Saint-Nicolas, entre la fosse Monsieur Phelippe mon grand-père et le mur de la dite chappelle, en quel mur je vueil et ordonne que ung archet [2] soit fait semblans et pareil à l'archet que Jehans de Fains fist faire en la chappelle Saint-Jacques en ladite église, ouquel archet j'ordonne que une remenbrance de my soit faite et qu'elle soit à genoux sur une pierre entaillée ou mur devant une imaige de saint Jean, qui sera prinse en ma maison en ma chapelle hault. »

Puis il ajoute : « Je veux et ordonne un chapellain en la dite chapelle de Saint-Nicolas pour y chanter à tousjours mès, quatre messes de Requiem chacusne sepmaine par quatre jours, c'est assavoir lundy, mardy, mercredy et vendredy pour le remede de l'ame de my et pour le remede des ames de mes cheres et aimées compaignes, Jeannette de Nouillonpont [3] et demoiselle Françoise, et de ceuls pour qui je suis

[1] Inventaire de Lorraine, t. II, f° 810.

[2] Dans l'église Saint-Pierre on voit encore dans la chapelle de la Congrégation des arceaux ou *archets* creusés dans la muraille.

[3] Village du canton de Spincourt.

tenus prier, et veuls et ordonne qu'on chante icelles messes au bon matin, c'est à sçavoir, à l'eure que les ouvriers vont à la place devant ladite eglise, et veuls et ordonne que icelui chapellain poursuive toutes les heures en ladite eglise chacun jour..... Je veuls et ordonne pour tousjours mès, en cas que icel qui sera chapellain de ma dite chapelle défaudra poursuivre les heures de ladite eglise et de chanter ma messe à l'heure que dessus est dit et divisé, que les priours de ladite eglise, présents et advenir, puissent penre et faire penre, lever et retenir les biens chaptels et émolumens de ma dite chapellenie, pour faire faire le service et chanter ma messe par un autre prebstre suffisant, par la forme et manière que dessus est dit et divisé.... [1]. »

La clause suivante, concernant la chapellenie, nous est révélée par un acte du 4 mars 1363. « Nous, Hugues de Thily, par la patience de Dieu, humble abbé de l'église Saint-Michel de Saint-Mihiel, ou dyocèse de Verdun, faisons sçavoir à tous que noble home Jehans de Fains escuyer bailly de Clermont, qui fut, par son testament et darnière volonté ait fondey pour le remède de son âme et en accroissement de l'église une chappellenie de vingt livrées de terre en l'église Nostre-Dame de Bar-la-Ville, en la chapelle Sainct-Nicolais dont le don et la collation d'icelle appartient à notre redoubté seigneur monseigneur le duc de Bar [2]. »

De son mariage avec Jeannette de Nouillenpont, Jean Phelippin II avait eu deux filles dont on ignore les alliances ; de son union avec Damoiselle Françoise, dont on ne connaît ni le lieu d'origine, ni le nom de famille, il avait eu deux fils, Gérard et Jean, encore mineurs au jour de son décès. Selon M. Servais « il y a grande apparence que le premier est Gérard de Fains, depuis bailli de Bar, dont les descendants se sont alliés à la branche de la maison de Florainville qui a possédé pendant si longtemps la seigneurie de Fains » [3].

Malgré le soin pris par le testateur de stipuler comment il entendait que les dites messes fussent dites, il y eut sans doute de fréquentes infractions puisque, le 11 août 1611, le chapelain de la chapelle de

[1] Archives de Nancy, layette fondations, n° 47. Voir aux Archives de la Meuse, un petit in-4° intitulé : *Pièces justificatives des devoirs et obligations de huit chapellains fondez dans l'eglise parroissiale et prieurale de N.-D. de Bar-le-Duc et de la distribution des deniers fixes et casuels qui doit être faite à chacun d'eux par le scribe ou receveur du chapitre de cette eglise. Bar-le-Duc chez Richard Briflot, imprimeur de nosseigneurs de la chambre du Conseil et des Comptes.* 6 Q. 11. carton 180.

[2] Bibl. nationale. Coll. Lorraine, n° 350. Article *Confréries de Bar.*

[3] *Annales historiques du Barrois*, I, p. 151, note.

Saint-Nicolas fut condamné « à dire quatre messes par semaine au désir du titre de fondation ». Un règlement provisionnel de l'évêque de Toul, daté du 1er juillet 1688, réduisit, il est vrai, le nombre des messes à 146, « à cause de la modicité des revenus de la chapelle Saint-Nicolas, la plupart des biens d'icelle étant perdus ». Mais une nouvelle sentence rendue le 11 août 1711 au bailliage de Bar, à la requête du procureur général, « condamne les chapelains de dire et célébrer les dites messes suivant la volonté des fondateurs » (1).

Nous appelons l'attention des épigraphistes et des paléographes sur la forme de certains caractères tracés par le lapicide ; sur le doublement des lettres P et L ; sur la facture des lettres F et A, et sur la forme peu commune du mot *onzeme*.

L. Maxe-Werly.

Correspondant du Comité à Bar-le-Duc.

(1) Cartulaire de l'ancien prieuré de Bar ; liste des chapelles fondées en l'église du prieuré et paroisse Notre-Dame.

LES

PLAQUES AJOURÉES CAROLINGIENNES

AU TYPE DU DRAGON TOURMENTANT LE DAMNÉ

Communication
de M. J. Pilloy, correspondant du Comité à Saint-Quentin.

Dans l'une des séances du Congrès des Sociétés savantes qui s'est tenu en 1887, j'ai donné lecture d'un travail que j'avais rédigé pour appeler l'attention sur les plaques ajourées que les femmes fixaient à leur ceinture dès le milieu du VIe siècle et dont l'usage s'est continué dans certaines contrées jusqu'à nos jours, pour y attacher la trousse composée de clefs, couteaux, perçoirs, ciseaux, briquets, etc. Les multiples meneaux de ces plaques étaient toujours utilisés dans le but de fournir un motif ornemental. Sur les plus anciennes, on voit trois serpents disposés en roue. Plus tard, c'est la croix à branches égales, simple ou fleuronnée, qui domine, et l'on sait que c'est sous cette forme qu'elle existe communément au droit des monnaies carolingiennes.

Mais l'imagination des Francs ne se bornait pas à ces deux types généraux; nous y voyons parfois des griffons, des hippocampes, des cavaliers, des hommes les bras levés vers le ciel, etc.

Le but principal de ma communication de 1887 était de signaler un type ornemental qui s'était localisé sur les bords de la Somme et représentait la tête du Christ, accompagnée d'une croix aux bras pendants. J'ai présenté alors trois plaques trouvées, l'une par moi à Cugny (canton de Saint-Simon, Aisne) les autres à Marchélepot et Templeux-la-Fosse (Somme) dans les riches cimetières uniquement exploités, malheureusement, par des fouilleurs de profession qui n'avaient d'autre but que de recueillir des bibelots pour les vendre au plus offrant.

J'ai fait remarquer que certains ornements accessoires de ces plaques avaient tant de ressemblance avec ceux que l'on trouve dans les miniatures des VIIe et VIIIe siècles, qu'il n'est pas douteux qu'elles ne leur soient contemporaines.

Je viens aujourd'hui faire connaître un nouveau type, localisé, aussi dans la Somme, qui reproduit un motif décoratif et symbolique en même temps, employé très communément dans l'ornementation des édifices religieux des XIe et XIIe siècles, c'est celui des *monstres infernaux tourmentant le damné* et je vais faire passer sous vos

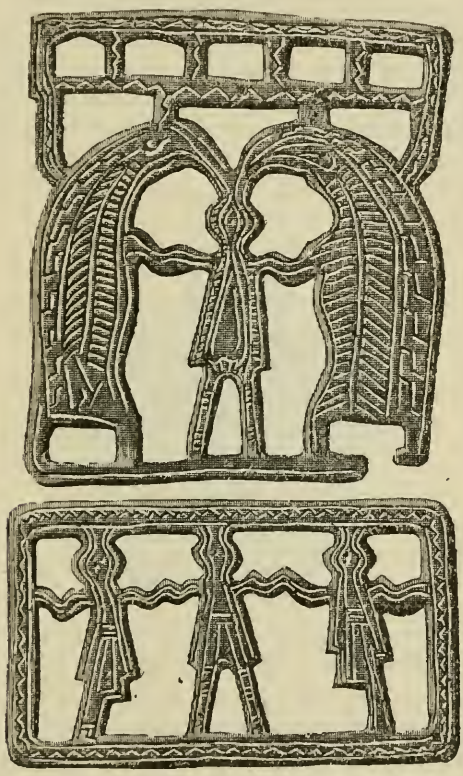

Fig. 1. — Plaque ajourée, trouvée à Combles (Somme).

yeux trois plaques où cette scène est figurée avec des variantes, conséquence d'une maladroite imitation d'un type primitif, qui indiquerait, pour les plus barbares, un âge relativement bien postérieur à celui qui a vu fleurir ce type dans toute sa pureté.

La première (fig. 1) a été recueillie aux environs de Combles (arrondissement de Péronne, Somme) dans la sépulture d'une femme dont

la ceinture était fermée au moyen d'une plaque-boucle munie de sa contre-plaque et appendice carré, le tout en bronze étamé, et décoré de ces gros clous qui coupent à intervalles réguliers la bordure gravée, simulant les galons ou orfrois qui ornaient alors les riches vêtements des personnages opulents.

Sur la poitrine, se trouvait une fibule en bronze qui figure une croix grecque (fig. 2), dont le champ, bordé d'un mince galon de zigzags, est semé de cercles centrés et qui possédait au centre un cabochon de verre bleu. Il n'est pas besoin d'insister sur l'intérêt que présente cette fibule, dont la forme vaut une date. La croix à branches égales était relativement rare sous les Mérovingiens. Pour la voir adoptée exclusivement sur les monnaies, il faut, comme je l'ai dit plus haut, arriver à l'époque carolingienne.

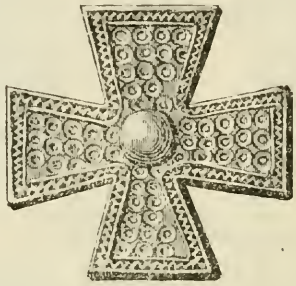

Fig. 2. — Fibule trouvée à Combles (Somme).

Vers le bas de la poitrine, et à gauche, se trouvaient les plaques ajourées dont la destination, comme je l'ai maintes fois démontré, était de faciliter la suspension de la trousse portée par les femmes. Ce qui le prouve, cette fois encore, c'est que sur ces plaques, ont été recueillis cinq ferrets qui recevaient, dans une fente ménagée *ad hoc*, l'extrémité de la courroie à laquelle étaient suspendus les objets d'un usage journalier composant cette trousse.

Jusqu'ici, il n'y a rien qui ne se soit vu maintes fois dans nos cimetières de transition et carolingiens, mais la forme de la plaque et de son appendice mérite de fixer l'attention.

Sur la grande plaque, deux animaux fantastiques dont le corps épais et long repose sur deux petits pieds et se termine à la partie supérieure par des têtes de dragons ou d'oiseaux de proie, dévorent la tête d'un homme qui cherche vainement à les repousser. Cet homme

est vêtu d'une courte tunique et a les deux jambes légèrement écartées, munies de braies ornées de plusieurs séries de bandes transversales.

Bien que le dessin soit rudimentaire et barbare, la scène présente un certain cachet de vérité et les attitudes sont assez réussies. Le corps des animaux est couvert de traits de gravure simulant des plumes ou des écailles.

L'appendice n'est pas moins intéressant que la plaque. Il est rectangulaire et sa largeur est sensiblement égale à celle de la grande plaque que je viens de décrire. Ce qui le distingue, c'est que dans le champ, circonscrit par une bordure munie d'un filet ondulé, on voit trois personnages vêtus, aussi, d'une courte tunique et munis de braies; celui qui occupe le centre donne la main à ses deux acolytes qui dansent en relevant la jambe et le pied à la hauteur du genou. Il y a aussi, dans l'attitude de ces trois personnages, un remarquable cachet de vérité.

Fig. 3. — Ornement de coffret trouvé à Combles (Somme).

Mais ce n'est pas encore tout; près de la trousse, on trouva quatre plaques circulaires de bronze très mince qui, vraisemblablement garnissaient les parois extérieures d'un petit coffret à bijoux. Ces plaques qui, malheureusement, sont en mauvais état, étaient historiées au moyen de l'estampage. Mais un heureux hasard a voulu qu'en les comparant entre elles, on pût restituer complètement le sujet don elles étaient décorées. C'est une très barbare imitation d'un médaillon d'un empereur byzantin (fig. 3). Le prince est assis sur un trône dont on distingue bien les montants revêtus d'ornements perlés, et qui se terminent vers le haut par des accoudoirs. Il tient dans la main droite le globe, symbole de sa dignité et de son pouvoir; au-dessus de ce

globe, un fouillis de lignes bizarrement disposées est censé représenter Rome ou la déesse Victoire. La main gauche maintient une haste ou un sceptre. Vers l'épaule droite, on voit bien distinctement la fibule ronde, destinée à retenir le manteau d'apparat. La tête est coiffée d'une mitre ornée de nombreuses aigrettes et, enfin, à l'intérieur de la bordure de perles qui encadre le sujet, on voit un certain nombre de caractères alphabétiques qui simulent une légende. Ici, encore, l'inexpérience, doublée d'ignorance, de l'ouvrier, a eu pour conséquence de dénaturer complètement la forme de ces caractères et peut-être bien aussi leur ordre, de sorte que la légende est indéchiffrable. Telle est, du moins, l'opinion exprimée par M. A. de Barthélemy, à qui j'ai fait voir les plaques et leur restitution.

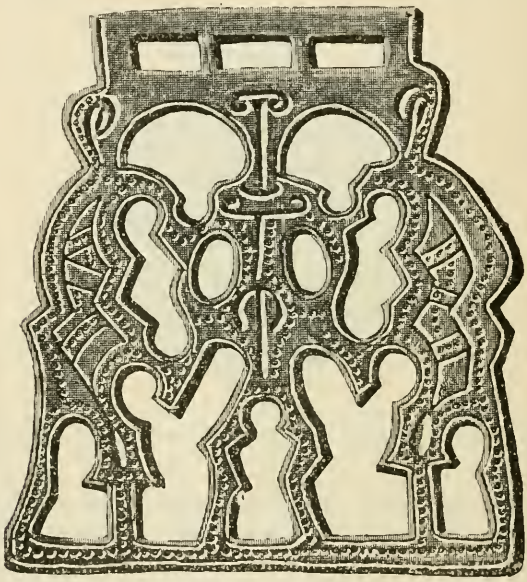

Fig. 4. — Plaque trouvée à Moislain.

Je passe à la deuxième plaque (fig. 4) qui possédait, aussi, un appendice distinct.

Quoique le dessin devienne de plus en plus barbare, il n'est pas difficile de reconnaître les deux dragons tortionnaires et le damné. Les traits de son visage sont indiqués très sommairement par une

ligne verticale pour le nez, une ligne horizontale pour la bouche et par deux cercles qui ont la prétention de figurer les yeux.

L'appendice présente trois ouvertures à plein cintre dont les retombées sont ornées de zigzags (fig. 5).

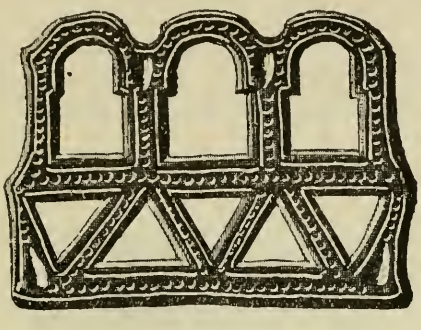

Fig. 5.

Trois fort larges ferrets ou aiguillettes recevaient l'extrémité des courroies que l'on fixait dans les jours de la plaque et dans ceux de l'appendice.

Fig. 6.

Le dessin de la troisième plaque (fig. 6) est encore plus barbare

que dans les deux premiers exemples et indique une dégénérescence graduée du type. Ce sont toujours les deux dragons affrontés et le damné qui, ici, est devenu un simple meneau surmonté d'une sorte de chapiteau occupant l'emplacement de la tête. Ce chapiteau est décoré d'une croix à branches égales au lieu des traits du visage.

Trois ferrets accompagnaient aussi cette plaque qui ne possédait pas d'appendice.

J'ai dit que la scène *des dragons tourmentant le damné* se trouve assez souvent sur les chapiteaux historiés des édifices religieux des XIe et XIIe siècles. C'est surtout dans le Soissonnais et le Laonnois qu'on les y voit.

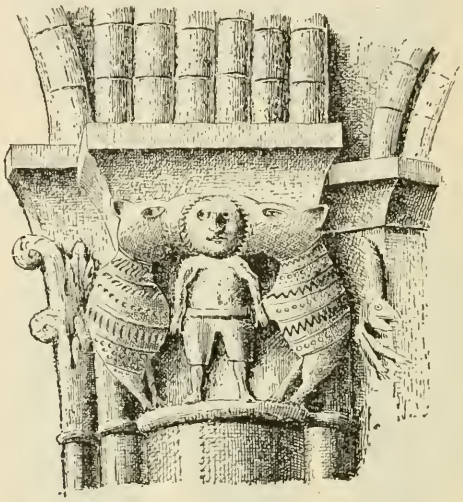

Fig 7. — Chapiteau de Marizy-Saint-Mard.

Voici le dessin d'un chapiteau de l'intéressante église du XIIe siècle de Marizy-Saint-Mard, canton de Neuilly-Saint-Front (Aisne) où cette scène est remarquablement reproduite par la sculpture (fig. 7). On la voit aussi avec les mêmes caractères dans l'église de Veuilly-a-Poterie (même canton). La voussure d'une porte d'une des églises de Beauvais l'a également reçue. Dans son *Abécédaire ou Rudiments d'archéologie* (*Architecture religieuse*), M. de Caumont la donne deux fois (p. 97 et 136, *Époque romane secondaire*). C'est toujours une imitation frappante du type qui figure sur mes plaques.

Ne ressort-il pas de ces rapprochements l'indice d'une certaine contemporanéité ?

Je sais que certains sujets emblématiques ont été reproduits d'âge en âge, mais à chaque époque, ils subissaient des modifications, des transformations inhérentes au style propre de ces époques.

C'est ainsi que les deux paons buvant dans la coupe eucharistique que le IVe siècle a produits, deviennent, sous les Mérovingiens, les oiseaux de proie, et la coupe, ce calice à deux anses, comme on le voit figurer sur certaines monnaies mérovingiennes des VIe et VIIe siècles. Plus tard encore, ils deviennent dragons, hippocampes, etc., pour orner les plaques ajourées.

Il en est de même de la scène de Daniel dans la fosse aux lions. Mon savant ami M. Maxe-Werly possède dans ses cartons une nombreuse série de dessins représentant cette scène, qu'il a faits surtout en Suisse et en Bourgogne sur des plaques-boucles, et où, partant du type presque pur fourni par les peintures des Catacombes, on passe par toutes les étapes de la dégénérescence du type, qui, de modification en modification, arrive à être tout à fait incohérent.

A la vue de mes plaques, il me disait qu'il n'était peut-être pas impossible que les dragons tourmentant le damné ne provinssent d'une de ces dégénérescences.

Il est cependant à remarquer que dans toutes les représentations de la scène de Daniel et des lions, ces animaux s'éloignent toujours du prophète, quand ils ne lui lèchent pas les pieds, comme le montrent la boucle de Mâcon [1] et celle de Jouy-le-Comte [2].

Sur mes plaques, l'attitude des dragons est, au contraire, nettement agressive ; c'est ce qui les différencie et ce qui indique qu'il ne s'agit pas de la scène de Daniel.

Le sculpteur qui a fouillé les chapiteaux de Marizy-Saint-Mard et de Veuilly-la-Poterie a certainement plus de savoir et d'habileté que ceux qui ont fait mes plaques; mais entre les VIIIe et IXe siècles, époque à laquelle je les fais descendre, et les XIe et XIIe, il y a eu un énorme progrès sous le rapport du développement des facultés artistiques des constructeurs et des décorateurs. Et cependant, si ce progrès est évident dans la représentation de l'espèce humaine, si l'on respecte plus les règles de la proportion des diverses parties du corps,

[1] *Abécédaire ou Rudiment d'archéologie*, par M. de Caumont (*Architecture religieuse*), p. 51.

[2] *Les bijoux de Jouy-le-Comte (Seine-et-Oise) et les cimetières mérovingiens de la Gaule*, par A. Bertrand, Paris, 1879.

si les saints qui veillent à la porte de nos vieilles cathédrales ont dans les traits du visage une expression de béatitude qui contraste avec la raideur de leur attitude, si la faune et la flore ornementales indiquent plus de soin à imiter la nature, il n'en est pas de même pour les monstres infernaux qui sont tout aussi bizarres qu'au moment où ils ont été créés par la naïve foi des premiers chrétiens. Cela s'explique d'ailleurs par ce fait, que les artistes n'avaient pas de productions matérielles pour les guider. Ils étaient forcés de copier servilement les œuvres de leurs prédécesseurs.

Il ressort donc suffisamment de ces considérations, que mes plaques sont d'une basse époque et, ainsi que je l'ai fait pour les plaques ajourées au type de la tête du Christ, je n'hésite pas à les faire descendre jusqu'aux premiers Carolingiens.

Je tirerai une seconde preuve de mon opinion, de la plaque rectangulaire représentant trois danseurs.

Fig. 7. — Carreaux de l'abbaye de Foigny.

Nous trouvons, en effet, exactement la même scène (fig. 7), sur des carreaux bicolores (noir et blanc) trouvés sur l'emplacement de l'abbaye de Foigny (arrondissement de Vervins, Aisne) [1]. On sait que, commencée en 1122, cette abbaye fut consacrée par saint Bernard en 1124. Les analogies sont trop frappantes pour ne pas conclure que le fabricant de carreaux du XIIe siècle a cherché à imiter une scène que les siècles précédents lui avaient fournie.

[1] *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, par E. Fleury, 3e partie, p. 253.

Il me reste un mot à dire sur les plaques de coffret.

M. A. de Barthélemy a bien voulu communiquer à plusieurs savants de la capitale le croquis que je lui avais envoyé. Les uns y ont vu une réminiscence de certaines monnaies byzantines de l'époque de Justinien, d'autres, une imitation de sceau pouvant avoir été faite au IXe siècle. En effet, les premiers sceaux des rois carolingiens ont eu certainement pour modèles les médaillons byzantins contemporains. Sur tous les deux, on remarque le monarque sur un trône tenant le globe et un sceptre ou une haste. Dans les sceaux, la haste ou le sceptre ont été quelquefois remplacés par une fleur de lis.

Cette opinion vient encore confirmer mon appréciation sur l'âge des plaques à dragons.

J. Pilloy,
Correspondant du Comité.

UNE DESCRIPTION DE REIMS

AU XIIe SIÈCLE

Mémoire lu au Congrès de la Sorbonne par M. L. Demaison, secrétaire archiviste de l'Académie de Reims.

Le XIIe siècle a été, suivant l'heureuse expression d'un de nos plus illustres savants contemporains [1], le grand siècle du moyen âge. Il a vu se réaliser des progrès considérables : progrès dans l'ordre politique par le développement des libertés communales; progrès dans les arts par la perfection de cette architecture neuve et originale qui, née au siècle précédent, devait bientôt atteindre son apogée; réforme de la vie religieuse sous l'influence de docteurs éminents par leur science et leurs vertus. Ce grand mouvement s'accomplissait surtout en France; la France était alors l'un des principaux foyers de la civilisation, et jouissait près des nations étrangères d'un immense prestige. Ses écoles, justement renommées, attiraient des étudiants des régions les plus lointaines, et contribuaient ainsi à étendre son influence, à lui assurer le respect et l'attachement des esprits les plus distingués de cette époque. Enfin, grâce à sa situation politique de plus en plus affermie, à mesure que la royauté accroissait son pouvoir, elle avait atteint un degré de prospérité qui faisait l'admiration des autres peuples. Il faut voir avec quel enthousiasme Jean de Salisbury, exilé d'Angleterre, nous retrace les émotions qu'il éprouve à son arrivée en France. « J'admirai partout, dit-il, l'abondance des richesses, la tranquillité et la joie des populations. » Paris surtout le charme par ses nombreuses ressources, par son aspect riant, la dignité de son clergé et l'activité de ses philosophes. Il lui semblait voir l'échelle de Jacob dont le sommet touchait le ciel, et que des anges gravissaient et descendaient à la fois. « Heureux exil ! s'écrie-t-il. *Felix exsilium cui locus iste datur* [2] ! »

[1] J. Quicherat, *Histoire du costume en France*, p. 146.

[2] Lettre à Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry; voy. Denifle et Châtelain, *Chartularium universitatis Parisiensis*, t. I, p. 16 et 17; cf. *Recueil des Historiens des Gaules*, t. XVI, p. 505-506.

Reims, sans avoir l'éclat et la majesté de Paris, était aussi un séjour fort agréable et possédait des écoles très fréquentées. Parmi les étudiants qui étaient venus y suivre les leçons des maîtres en renom, se trouvait vers 1130 un jeune homme de noble famille, Adalbert de Sarrebrück, devenu plus tard archevêque de Mayence. Avant de se fixer à Reims, il avait passé quelque temps aux écoles de Hildesheim; plus tard, il se rendit à Paris et à Montpellier, car à cette époque, malgré la longueur et la difficulté des communications, on allait chercher au loin la science, et le séjour dans les centres d'instruction les plus célèbres était la condition nécessaire de toute éducation libérale. On a conservé un curieux récit en vers de la Vie d'Adalbert et de ses studieuses pérégrinations. Ses occupations à Reims y font l'objet de deux chapitres remplis de détails curieux sur l'état de cette ville au XIIe siècle. Il ne faut pas s'attendre à y trouver la mention d'événements politiques importants; le cadre en est trop restreint; mais on y rencontre de précieuses indications topographiques, des peintures vivantes des mœurs de nos pères, de celles des étudiants en particulier, enfin tous ces menus renseignements qui constituent la partie la plus attrayante de l'histoire.

A ce mérite se joint dans une certaine mesure celui de la nouveauté. En effet, notre texte est demeuré tout à fait inconnu des anciens érudits; il n'a été découvert qu'en 1839 par M. Bethmann dans un manuscrit du XIIe siècle conservé à la Bibliothèque de Bruxelles [1], et a été publié seulement en 1866 par Jaffé dans ses *Monumenta Moguntina* [2]. Il a passé à peu près inaperçu en France, et l'on n'en a tiré encore aucun parti pour l'histoire rémoise. Un savant allemand, M. Hübner, en a cité pourtant un passage d'une très grande valeur pour l'étude des antiquités gallo-romaines de notre ville [3], et M. Héron de Villefosse a signalé de nouveau, il y a quelques années, ce point à l'attention des érudits français [4]. Mais une étude complète reste encore à faire, et nous croyons qu'elle mérite d'être entreprise.

La Vie d'Adalbert emprunte une grande autorité au nom de celui qui l'a écrite, et à la date où elle a été composée. M. Jaffé, en effet, a démontré, par des arguments décisifs, que l'auteur est un contemporain d'Adalbert, Anselme, évêque de Havelberg, qui occupa à la fin de sa vie le siège de Ravenne, et qui se fit surtout connaître par

[1] Ms. 8892.

[2] *Bibliotheca rerum Germanicarum*, t. III, p. 565-603.

[3] *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, t. XLII (1867), p. 203-205, E. Hübner, *Zu den Alterthümern von Reims*.

[4] *Bulletin épigraphique de la Gaule*, t. III (1883), p. 116-118.

ses controverses contre les Grecs schismatiques. Il se nomme lui-même au début de son poème :

Set nec ego fictis Anselmus inhereo dictis,

et plus loin, il nous apprend qu'il était *cathedrae rector*, c'est à-dire évêque. Enfin les derniers vers nous montrent qu'il écrivit son ouvrage lorsque Marculfe était archevêque de Mayence (de 1141 à 1142). Or en ce temps l'évêque de Havelberg était le seul en Allemagne qui portât le nom d'Anselme. Il n'y a donc aucune confusion possible, et l'attribution à ce personnage est tout à fait certaine [1].

On ignore les motifs qui l'ont poussé à se faire le biographe d'Adalbert. On sait seulement qu'il l'avait personnellement connu et s'était trouvé en relations avec lui; mais il ne l'avait pas accompagné dans ses voyages, car il nous déclare formellement n'avoir appris que par ouï-dire plusieurs des traits qu'il en rapporte. Il commet de plus une grave erreur géographique en plaçant à peu de distance de Paris le sanctuaire de Saint-Gilles qu'Adalbert visita en pèlerin, avant d'aller à Montpellier. Assurément, s'il y avait été lui-même, il ne serait pas tombé dans une pareille méprise [2]. Il semble au contraire avoir eu sur Reims des connaissances très exactes; il ne lui consacre pas moins de trois cent soixante vers, et donne maints détails à son sujet, avec toute la précision d'un témoin oculaire.

La vérité de ses descriptions nous prouve qu'il avait vu l'antique métropole, et qu'il avait même dû y faire séjour. Il est probable qu'il avait étudié, comme Adalbert, aux écoles rémoises; en effet, il s'étend beaucoup sur leur enseignement, et fait un pompeux éloge de l'écolâtre Albéric,

Dogmatis immensi dux primus in urbe Remensi [3],

et M. Jaffé suppose qu'il avait été son disciple [4].

Anselme était donc très compétent pour tout ce qui concerne Reims, et son poème offre à ce point de vue un vif intérêt. Mais on ne saurait accorder les mêmes louanges à son talent littéraire. Suivant un procédé déplorable, fort à la mode au XIIe siècle, il s'est servi de vers léo-

[1] *Monum. Moguntina*, p. 566.

[2] *Ibid.*, p. 565.

[3] V. 605. Albéric, après avoir enseigné avec beaucoup de succès dans les écoles de Reims, devint archevêque de Bourges en 1136, et mourut en 1141. Voy. Marlot, *Metropolis Remensis historia*, t. II, p. 285, et *Hist. littéraire de la France*, t. XII, p. 72-76.

[4] En même temps que Wibald, plus tard abbé de Corvey (p. 567, n. 3).

nins, rhythme barbare et compliqué, qui ne s'allie guère à la clarté du style. L'expression, jetée dans ce moule étroit, est souvent embarrassée et obscure, et il est bien difficile d'en donner une traduction littérale. Nous nous bornerons à analyser dans l'œuvre d'Anselme les passages les plus importants pour l'histoire de Reims, à étudier avec soin les données qu'ils nous fournissent, et à les contrôler par les autres documents qui peuvent apporter quelque lumière en ces questions.

I

Reims, nous dit notre auteur, avait dès l'origine une enceinte immense. Si l'on en croit les antiques traditions, son nom lui avait été donné en l'honneur de Rémus :

Ut memor annorum canit ætas preteritorum,
Finibus immensis urbis qui primo Remensis
Menia vallabant et fundamenta locabant,
Remis ei nomen tribuerunt cedis ob omen,
Dictum de Remo pro mortis honore supremo [1].

La ville de Reims était très florissante sous la domination romaine, avant les invasions des barbares, et occupait une surface fort étendue qu'elle a dépassée seulement de nos jours. Les vers d'Anselme nous offrent une réminiscence assez curieuse de cette antique splendeur.

Quant à la légende qui associe Rémus au berceau de Reims, elle est fort ancienne et a joui longtemps d'un grand crédit. On savait que les Rémois avaient été, au moment de la conquête des Gaules, les fidèles auxiliaires des Romains et l'on se plaisait à expliquer cette alliance par une communauté d'origine. Le nom des *Remi* faisait songer naturellement au frère de Romulus ; on lui attribuait donc, à lui ou à ses compagnons, la fondation de Reims, et, grâce à cette ingénieuse fiction, la vieille cité avait trouvé ses titres de noblesse, et se considérait avec fierté comme la sœur de Rome. Cette fable remonte à une date très reculée ; elle a pu être imaginée par quelque rhéteur de l'époque romaine, et nous pensons que le bas-relief de la porte de Mars représentant Romulus et Rémus allaités par la louve est déjà l'expression de cette croyance si chère au patriotisme local [2].

[1] V. 242-246.

[2] Ce bas-relief, sculpté sous la voûte de l'arcade située à droite, quand on sort de la ville, avait déjà attiré l'attention de Flodoard : « Fornicem prodeun-

Plus tard, durant le moyen âge, elle est fort en faveur, et tous les écrivains l'admettent sans la moindre hésitation. Vers le VIe siècle, l'auteur de la *Vie de saint Sixte* nous apprend qu'elle avait cours de son temps : « Haec civitas a Romanis constructa, ex nomine Remi, fratris scilicet Romuli, Remis fertur nuncupata[1]. » Hincmar, dans son livre contre Godescalc, place Reims et Rome à peu près sur le même rang : « Roma, caput mundi, et Remis, civitas campestris, et temporis antiquitate, et conditoris dignitate, ante alias civitates habentur illustres[2]. » Trois siècles après, Jean de Salisbury tient un langage analogue[3].

Flodoard, qui pour son époque ne manquait pas de critique, révoque en doute la fondation de Reims par Rémus; il pense que la mort prématurée de ce héros légendaire ne permet pas de lui attribuer cette entreprise, et il invoque à ce propos le témoignage de Tite-Live ; mais, à défaut de Rémus, il s'imagine que ses soldats fugitifs, à la suite du meurtre de leur chef, ont dû être la souche du peuple rémois[4].

Enfin, au XVIe siècle, Rémus était encore en pleine possession de ses titres à la reconnaissance de nos concitoyens. Une chanson latine, d'une date fort peu antérieure sans doute, célèbre avec emphase la gloire de Reims, qui par son insigne noblesse peut marcher de pair avec l'antique capitale du monde civilisé :

Inclita Remis civitas,
Cujus fulgens nobilitas
Quit Romane comparari,
Prout infert germanitas

tibus dexterum, dit-il, lupae, Remo Romuloque parvis ubera praebentis, fabula cernimus innotatum » (*Historia Remensis ecclesiae*, l. I, ch. I). Ce sujet est encore aujourd'hui presque intact, à la différence des autres sculptures de l'arc de triomphe, qui sont en général fort mutilées.

[1] *AA. SS. Boll.*, septembre, t. I, p. 126.

[2] Cité par Marlot, *Metropolis Remensis historia*, t. I, p. 4. Cf. *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, t. I, p. 89.

[3] « Hanc enim sibi germanitatem, ut aiunt, he duc exhibent civitates, ut eisdem subjaceant fatis. » *Epistola ad Petrum scriptorem* (vers le mois de septembre 1167), Denifle et Châtelain, *Chartularium universitatis Parisiensis*, t. I, p. 21 ; cf. *Recueil des Historiens des Gaules*, t. XVI, p. 570.

[4] « Non omnimodis a nobis approbanda vulgata censetur opinio, quae Remum, Romuli fratrem, civitatis hujus institutorem, ac nominis tradit auctorem..... Probabilius ergo videtur, quod a militibus Remi patria profugis urbs nostra condita vel Remorum gens instituta putatur. » *Historia Remensis ecclesiae*, l. I, ch. I. On remarquera l'expression de *vulgata opinio* employée par Flodoard ; elle nous montre combien cette fable était répandue alors.

Illorumque fraternitas
Qui fecerunt vos fundari [1] !

C'est seulement à la renaissance des études historiques que Rémus commença à perdre ses droits [2]. Mais hélas ! le docte Bergier lui-

[1] Cette pièce est inscrite sur un feuillet de garde d'un recueil des anciens statuts de l'église de Reims, écrit au XVIe siècle (Archives de Reims, fonds du chapitre métropolitain, layette 10, liasse 18, n° 6). M. Tarbé l'a donnée à la fin de son ouvrage sur Reims (*Reims, essais historiques sur ses rues et ses monuments*, p. 450), d'après une version assez fautive. Voici la suite de cette chanson, telle que l'offre notre manuscrit :

Tamen situs amenitas
Aerisque commoditas
Te faciunt sine pari.
Vinorum magna bonitas
Terrarumque fertilitas
Laude nitent singulari.
Ecclesiarum primitas
Earumque sublimitas
Te postulant honorari.
Firma tuorum unitas
Et civium audacitas
Hostes valent superari.

[2] On pourrait citer encore bien d'autres textes du moyen âge rappelant cette légende de la fondation de Reims par Rémus. Dans une note inscrite au XIIe siècle sur un feuillet d'un psautier du Xe ou XIe siècle donné au chapitre de Reims par le prévôt Odalric (1051-1075), et conservé aujourd'hui dans la Bibliothèque de cette ville, l'auteur anonyme, après avoir rappelé le passage d'Hincmar que nous avons cité plus haut, ajoute : « Durocortorum civitas appellata est Remis ante Remum et Romulum ; postea, subjecta Romulo, vocata est Remis, ob honorem Remi, interfecti ipsius fratris » (ms. 30, anc. A 20/15, fol. 23 v°). Notre fable se retrouve aussi dans le roman d'*Athis et Prophylias* (cité dans la *Controverse*, t. V, 1885, p. 319), et dans une pièce de vers de Drogon d'Hautvillers, écolâtre et jurisconsulte rémois du XIIIe siècle :

Romulus et Remus, in scriptis sicut habemus,
Edificaverunt Romam, Remis, atque fuerunt
Fratres, Trojani, gentiles, atque prophani.
Ex ipsis nomen urbs utraque sumpsit et omen.
Communis patria Remis est, et Roma secunda.

(Varin, *Archives législatives de Reims, Coutumes*, p. 432).

Au siècle suivant (1380), Eustache Deschamps atteste encore la persistance de cette tradition :

O tu, cité trés noble et ancienne,
Qui jadis fus fondée de Remus,
Reins t'appella, de son nom Rancienne ;
Romme fonda ses freres Romulus.

(*Œuvres*, t. I, p. 305).

même ne le mit à l'écart que pour lui substituer un certain Rémus, roi des Gaulois, dont il nous donne la généalogie à partir du déluge[1]. On n'avait pas gagné au change, et l'ancienne légende valait bien, à tout prendre, les ridicules récits d'Annius de Viterbe et de Jean Le Maire, trop facilement acceptés par le savant antiquaire rémois.

Marlot aussi discute ces fables avec plus de gravité qu'elles n'en comportent ; il reconnaît toutefois leur fausseté, et ne leur ajoute aucune créance[2]. Aujourd'hui, bien entendu, il n'y a pas un historien sérieux qui ne partage cette prudente réserve. L'archéologie et la philologie celtiques, si bien étudiées de nos jours, pourront seules éclaicir un peu le problème si obscur de nos origines.

II

Après nous avoir rappelé en quelques mots l'antiquité de la cité de Reims, Anselme nous la décrit, telle qu'elle était de son temps : « Elle est située, dit-il, dans une plaine, et jouit d'un air très sain. Elle est protégée par une enceinte flanquée de tours et percée de portes ; ses murs, larges et d'une vaste étendue, sont en pierre de taille. La campagne voisine, qu'elle domine un peu, est d'une grande fertilité ; une petite rivière l'arrose, et si elle ne suffit pas à la rendre féconde, elle contribue du moins à son agrément. »

Turribus et portis, valli munimine fortis,
Urbs sedet in plano, quae pascitur aere sano.
Longis et latis, et muris firma quadratis,
Prominet alta satis non parvae fertilitatis,
Nec tam fecunda quam felix fluminis unda[3].

« La population de cette ville est considérable ; son clergé est abondamment pourvu de richesses, fidèle observateur de l'antique discipline, rempli de justice, charitable envers les pauvres, et recommandable par la pureté de ses mœurs. L'église métropolitaine est placée sous le vocable de la Sainte Vierge, qui occupe ici le faîte des honneurs. »

Innumeros cives alit urbis copia dives.

[1] *Le dessein de l'histoire de Reims* (Reims, 1635), l. II, ch. IV, V. VI.

[2] *Metropolis Remensis historia*, t. I, p. 4-8 ; *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, t. I, p. 88-93.

[3] V. 247-251.

Hic alit et clerum cunctarum copia rerum,
Legibus ornatum, quas sanxit regula patrum,
Justicia plenum, pascentem vulgus egenum,
Virginei moris vel casti signa pudoris
Integra servantem, nec legis opus violantem.
Istius ecclesiae domus est in honore Mariae
Condita; primorum tenet hic et culmen honorum,
Que genuit natum, carnis non passa reatum [1].

« Près de la ville, au milieu de champs exposés au soleil, s'élève toute resplendissante l'abbaye de Saint-Remi. Ce fut Remi qui convertit à la foi la race des Francs jusqu'alors intraitable, déracina chez eux le culte des idoles, et baptisa leur souverain. Le saint chrême lui fut apporté du ciel par l'Esprit Saint pendant cette cérémonie. »

Hic et pontificis campis insedit apricis
Remigii sancti structura cella micanti.
Qui genus ignarum convertit Francigenarum
Ad fidei cultum, prius intractabile multum;
Primus et errorum genus et simulacra eorum
Hic exstirpavit, et regem fonte rigavit,
Supra Francigenas tenuit qui juris habenas;
Huic et crisma sacrum fuit ad regale lavacrum
Coelitus allatum, stillans per Pneuma sacratum [2].

Ce tableau de Reims au XIIe siècle ne manque pas, comme on voit, d'un certain attrait, et nous croyons devoir nous y arrêter quelques instants.

La muraille flanquée de tours, que nous dépeint Anselme, était encore la vieille enceinte construite à l'époque des invasions barbares, pour protéger la partie centrale et principale de la ville. Comme dans les autres cités de la Gaule, on s'était appliqué à fortifier seulement un périmètre restreint afin d'en rendre la défense plus facile [3]. Les murs avaient dû être élevés à la hâte, avec des matériaux empruntés en partie à des édifices sacrifiés aux nécessités du moment;

[1] V. 252-260.

[2] V. 261-269.

[3] La ville de Reims paraît avoir été complètement ravagée par les barbares qui envahirent la Gaule à la mort d'Aurélien, et furent vaincus et repoussés par Probus vers l'année 277. Ce fut sans doute à la suite de ce désastre, à la fin du IIIe siècle ou au commencement du IVe, que la partie centrale de la cité fut munie d'une enceinte. Le même fait s'est produit à cette époque dans la plupart des autres villes gallo-romaines (cf. Caumont, *Abécédaire d'archéologie, ère gallo-romaine*, p. 480).

mais ces matériaux étaient de bonne qualité, et nous voyons en effet par la description d'Anselme que la construction était large, solide et faite en pierres de taille:

Longis et latis et muris firma quadratis,

bien différente, en un mot, des épais remparts en terre qui furent exécutés au moyen âge, et dont les derniers vestiges subsistent encore.

L'enceinte primitive avait subi sans nul doute bien des transformations et des restaurations successives, depuis son origine jusqu'au XIIe siècle, mais son tracé était resté toujours le même. La configuration actuelle de Reims en a conservé l'empreinte ; les anciens murs suivaient à l'est et au nord les boulevards d'aujourd'hui ; à l'ouest et au sud, leurs contours sont indiqués par les rues de Talleyrand, du Bourg-Saint-Denis, de Contrai et des Murs.

Ces limites étaient déjà insuffisantes au XIIe siècle ; des faubourgs s'étaient formés ; l'abbaye de Saint-Remi, l'abbaye de Saint-Nicaise, et bien d'autres églises restaient en dehors des murailles, exposées à toutes les agressions. Le plus important de ces monastères, Saint-Remi, avait son enceinte particulière, dont les dernières traces ont disparu seulement de nos jours[1] ; mais il leur manquait à tous une défense commune pour les mettre en même temps à l'abri du péril. Aussi, quand Anselme nous dit que Reims était bien fortifié, « valli munimine fortis », il paraît avoir mis un peu d'exagération dans son langage. Il est douteux aussi que les murailles aient été alors en aussi bon état qu'il le laisse supposer. En effet, Louis le Débonnaire avait autorisé Ebbon à prendre dans les murs et les portes de la cité les matériaux nécessaires pour la reconstruction de la cathédrale[2]. Dans quelle mesure Ebbon usa-t-il de cette permission, et quelles en furent les conséquences pour la destruction des vieux remparts[3] ?

[1] Cette enceinte était due à l'archevêque Seulphe (922-925). « Hic praesul, nous dit Flodoard, monasterium Sancti Remigii, cum adjacentibus ecclesiis vel domibus, muro cingens, castellum ibi instituit » (*Historia Remensis ecclesiae*, l. IV, ch. XIX). — On a démoli vers 1880, dans la rue Saint-Julien, les restes d'une vieille porte, dite la *porte Harmé*, et dans la rue des Grands-Murs-Saint-Remi, un pan de muraille assez épais et d'aspect ancien, qui faisaient partie de la clôture du monastère.

[2] Flodoard, *Historia Remensis ecclesiae*, l. II, ch. XIX.

[3] D'après le témoignage de Flodoard, cette destruction paraît avoir été assez complète : en effet, il nous répète à deux reprises que la ville n'avait plus d'enceinte au temps d'Hincmar : « Civitas Remorum tunc temporis non habebat in ambitu sui murum » (l. I, ch. XXI ; cf. l. III, ch. XXX). Plus tard l'archevêque Foulques (883-900) fit relever les murs : « Urbem quoque cujus murum,

Nous ne saurions le dire. Il est probable que l'on mit surtout largement à contribution la partie des fortifications la plus voisine de la cathédrale, c'est-à-dire celle qui s'étendait le long du Bourg Saint-Denis. Bien certainement ce côté des murs était livré à l'abandon au XIIe siècle, car on voit, dans un privilège donné par Louis VII en 1138 à l'abbaye de Saint-Denis, que les fossés étaient en cet endroit envahis par des maisons et des jardins[1].

Au commencement du XIIIe siècle, on comprit combien les moyens de défense de la ville étaient devenus incomplets, et l'on résolut de faire une nouvelle enceinte qui devait entourer dans son circuit les abbayes et les quartiers nouveaux. Dès l'année 1209, on se mit à l'œuvre[2], et l'on commença ces remparts dont l'achèvement ne devait s'accomplir que beaucoup plus tard, après de très longues interruptions.

Deux points intéressants sont encore à noter dans la description qu'Anselme nous donne de Reims : la fertilité du sol et la nombreuse population de la cité.

Le sol des environs de Reims, quoique assez ingrat, a toujours été bien cultivé, et l'assertion de notre auteur est confirmée par tous les documents anciens.

Quant au chiffre de la population, il est impossible de l'évaluer même approximativement. Les étrangers y entraient du reste dans une proportion considérable, grâce à la prospérité inouïe des écoles

ob aedificationem basilicae Dei Genitricis, Ebo destruxerat, iste novo circumdedit muro » (*Ibid.*, l. IV, ch. VIII). On démolit même alors l'église de Saint-Denis, « necessitate muri civitatis ob infestationem paganorum construendi » (*Ibid.*, l. II, ch. XV).

[1] « Quicquid in fossatis et muris a porta Vidule usque ad portam Basilicam,... ex donatione regum et Remensium archiepiscoporum optinetis, concedimus, et perpetuo jure tenenda firmamus. Porro *quecumque edificia, quecumque viridaria, in predictis fossatis facta sunt* vel de cetero fient, juri et dominio ipsius ecclesie perpetuo tenenda subicimus » (Charte originale aux archives de Reims, fonds de Saint-Denis, liasse 1 ; cf. Marlot, *Metr. Remensis hist.*, t. II, p. 143).

[2] « MCCIX. Hoc anno inchoata sunt fossata circa Remensem civitatem in crastino Natalis Domini. » *Chronique de Saint-Nicaise de Reims*, dans le *Recueil des Hist. des Gaules*, t. XVIII, p. 699. On possède une charte du mois de décembre 1209 par laquelle l'archevêque Albéric oblige les sergents du chapitre de Reims à contribuer « ad munitionem civitatis » (Archives de Reims, fonds du chapitre, cartulaire G, fol. 51 v° ; Varin, *Archives administratives de Reims*, t. I, p. 477). Philippe-Auguste avait prêté à la ville une somme de quatre mille livres parisis pour hâter ces travaux, « ad firmitatem Remensem faciendam et accelerandam » (Lettre de l'archevêque Albéric à Philippe-Auguste, 1209, dans Marlot, *Metropolis Remensis historia*, t. II, p. 480 ; Varin, *l. cit.*, p. 476).

rémoises, et l'on sait, par le témoignage d'un contemporain, que les étudiants étaient à Reims en très grand nombre et formaient une imposante armée qui aurait pu faire la loi aux citoyens[1].

III

Anselme ajoute un trait fort curieux au portrait si fidèle qu'il nous a fait de l'antique cité. Les détails qu'il nous a donnés jusqu'ici, tout en présentant de l'intérêt, ne nous apprennent rien d'absolument nouveau; mais voici un renseignement complètement inédit, et d'une haute importance pour l'archéologie rémoise. « Non loin de la ville, nous dit notre écrivain, s'élevait jadis un vaste temple, sanctuaire exécrable des faux dieux. On voit encore en ces lieux une ruine d'aspect antique, dont les murs à demi écroulés et les pierres disjointes attirent les yeux et excitent l'admiration des voyageurs. On peut juger, en voyant la masse et l'immensité de ces débris, quelle grandeur et quel caractère imposant devait avoir le monument, lorsqu'il était encore debout. Sa destruction a été causée par l'action du temps, par le souffle du vent qui a fait effondrer l'édifice, et par le travail des hommes qui en ont dispersé les matériaux, et les ont employés à bâtir de nouveaux monuments et à construire les murailles voisines. »

Hanc prope metropolim fuit execrabilis olim
Ardua templorum moles, conclave deorum.
Paret adhuc horum facies antiqua locorum,
Templaque semiruta, lapidum compage soluta,
Advena miratur, oculosque ruina moratur.
Set prope cum fine careat mensura ruinae,
Signaque cum veterum sint tecta jacentia rerum,
Integra cum starent, quae sic modo diruta parent,
Mole sui referunt, quae, qualia, quanta fuerunt.
Causaque defectus fuit his : longeva senectus ;

[1] « Fervebat eo temporis et eo loci grandis ardor discendi, et civitas illa requisita tunc nimis, propter eruditos et erudiendos corde in sapientia, qui multi convenerant, tam multos, aiunt qui viderunt, ut clericis cum laïcis aliquando altercantibus, *clerici cives multitudine vicissent*, nisi mox pace facta inter eos, isti scholas, illi fora repeterent » (Vie de Hugues, abbé de Marchiennes en 1148 (mort en 1158), par un de ses disciples anonyme, dans Martène, *Thesaurus anecdotorum*, t. III, col. 1712).

Ventus et impingens, quo machina corruit ingens:
Vel labor humanus, cito casurus quia vanus,
Delubra frangendo fragmentaque diripiendo,
Ut nova fundaret vel tecta vetusta novaret,
Traxit vicinas ad opus murale ruinas[1].

Ce passage est de la plus grande importance ; il nous fait connaître l'existence d'un monument considérable qu'aucun autre texte ne mentionne, du moins à ma connaissance ; de plus, il nous explique avec beaucoup d'exactitude les causes de la disparition des ruines romaines de notre cité. On savait déjà qu'au moment des invasions barbares, on avait à Reims, comme dans la plupart des villes de la Gaule, élevé des murailles avec les pierres d'anciens édifices, laissés en dehors de l'enceinte nouvelle, et abandonnés à la destruction. On avait trouvé en 1848, en démolissant les vieux remparts près de la porte de Mars, des fragments de cippes avec inscriptions, des chapiteaux, des morceaux de frises et autres débris antiques, qui servaient de fondations à une tour[2]. Flodoard aussi, en parlant des murs de Reims, nous apprend qu'ils étaient « Romanis auspiciis insignita »[3], allusion, je pense, aux traces d'inscriptions et de bas-reliefs qu'on pouvait y observer de son temps. Anselme nous apporte en cette matière un nouveau témoignage, que M. Hübner a déjà mis à profit en 1867, et dont il a fait ressortir tout l'intérêt[4]. Grâce à ce texte et à la pleine confirmation qu'il donne aux faits déjà connus, on comprend aisément comment la ville de Reims, après avoir occupé un rang si élevé pendant la domination romaine, a conservé si peu de vestiges de cette ancienne splendeur. Ses monuments antiques ont été en partie sacrifiés aux besoins de sa défense ; puis au moyen âge, ils n'ont cessé de servir de carrière jusqu'à leur complet anéantissement.

(1) V. 270-284.

(2) Voy. N. Brunette, *Notice sur les antiquités de Reims*, Reims, 1861, p. 7. — Les plus importants de ces débris antiques sont conservés aujourd'hui dans le musée lapidaire installé dans la crypte de la chapelle de l'archevêché de Reims. Quelques-uns des cippes avec inscriptions, longtemps exposés aux intempéries, ont été complètement détruits, mais on en conserve des moulages à l'Hôtel de ville. Ces inscriptions, presque toutes funéraires, n'ont pas en général beaucoup d'intérêt ; elles ont été publiées en 1860 par M. Loriquet, *Reims pendant la domination romaine*, p. 102, 267, 271, 272, etc.

(3) *Historia Remensis ecclesiae*, l. I, ch. I. Le même auteur nous dit aussi dans un autre passage que les constructeurs des murailles de Reims, « moenium nostrorum locatores », avaient laissé « erroris sui vestigia *lapidibus insculpta* » (*ibid.*).

(4) Voy. ci-dessus.

Les ruines imposantes, dont Anselme nous fait une si pompeuse description, étaient situées hors de la cité et à peu de distance des murailles, probablement près d'une route, puisqu'elles attiraient l'attention de l'étranger qui arrivait à Reims, « advena miratur ». Telles sont les seules données topographiques que l'on peut tirer de notre auteur. De quel côté et en quel endroit précis s'élevait encore, au XIIe siècle, cette « ardua templorum moles » ? C'est là un problème fort obscur. Ainsi que nous l'avons déjà dit, Anselme est le seul chroniqueur qui nous parle de ce monument, et nous n'en trouvons pas trace ailleurs. Jamais, dans aucun autre texte ancien, nous n'avons relevé la moindre allusion à un temple païen qui aurait existé à Reims ou dans ses environs. A la vérité, certains écrivains de seconde main, dès le XVIe siècle, ne se font pas faute de nous entretenir de temples de Mars, de Cérès, de Jupiter, voire même de Bacchus et de Cybèle, mais leurs assertions sont dénuées d'autorité et ne reposent sur aucune tradition sérieuse. Ce sont des inventions d'origine récente, dont on n'a pas à tenir le moindre compte[1]. Sauf le passage si curieux d'Anselme, tous les documents du moyen âge ne signalent qu'une seule ruine antique en dehors de l'enceinte de Reims et à peu de distance de ses murs : les arènes, situées non loin de la porte de Mars, à gauche de la route de Laon, monument bien connu qui a laissé des vestiges jusqu'à une époque très rapprochée de la nôtre.

Quelques auteurs du XVIIe siècle font aussi mention d'un camp ou fort de César : « vicinus muris locus, quem Caesaris castrum appellant[2]. » Mais cette dénomination est tout à fait moderne, et n'a aucune valeur comme renseignement archéologique ; Marlot affirme avec beaucoup de raison qu'elle s'applique aux arènes[3], et la *Topographia Galliae* de Zeiller et Mérian nous en fournit aussi la preuve. Il y est question en effet de ce fort de César, « Caesaris Schanz », situé près de Reims[4], et si l'on se reporte au plan de cette ville qui accompagne le texte, on voit que cette prétendue forteresse n'est autre

[1] Voy. notre notice sur les *Portes antiques de Reims*, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXV, p. 448-450.

[2] *Gallia christiana*, éd. de 1656 ; cf. Marlot, *Metropolis Remensis historia*, t. I, p. 18. — On s'est servi aussi de l'expression de *forum Caesaris* ; voy. Baugier, *Mémoires historiques de la province de Champagne* (Châlons, 1721), t. I, p. 310. Moréri dans son *Dictionnaire historique*, t. IX, art. *Reims*, parle aussi « du fort de César qui est près de la ville ».

[3] *Loc. cit.*

[4] « Caesaris Schanz, nicht gar weit von der Statt gelegen. » *Topogr. Galliae*, IIIe partie (Francfort, 1656), p. 25.

chose que les ruines de l'amphithéâtre. Le peuple, fidèle à la vraie tradition historique, donnait à ces ruines le nom de *mont d'avène*; au XVIe siècle ou au commencement du XVIIe, quelque bel esprit a cherché sans doute une explication plus savante, et a fait intervenir, suivant la mode du temps, César qui n'avait rien à voir en cette affaire.

Ainsi les documents historiques ne nous fournissent aucune ressource pour commenter et expliquer le texte d'Anselme. Nous n'avons pas été plus heureux en étudiant la nomenclature des lieux-dits de la banlieue de Reims. Les renseignements topographiques sont assez nombreux dans nos archives, surtout à partir du XIVe siècle, et permettent de connaître d'une façon à peu près complète l'état du terroir de notre ville au moyen âge[1]. On pouvait espérer tout d'abord y rencontrer un nom intéressant, une indication décisive pour la solution du problème que nous essayons de résoudre. Mais nos recherches ont été vaines, et les pièces que nous avons consultées ne nous ont rien appris.

A défaut de témoignages écrits, il ne nous restait qu'à interroger le sol des environs de Reims, et à mettre à profit les nombreuses fouilles qui ont été faites depuis plusieurs années. Grâce à l'extension considérable que la ville a prise aujourd'hui, les terrains voisins de l'ancienne enceinte ont été creusés et remués en tous sens. Il semble donc qu'on ait dû découvrir quelque part les fondations du temple décrit par Anselme. Malheureusement les substructions mises à jour en différents endroits n'ont pas été étudiées, ou bien ont été relevées sans assez de précision, et la question reste encore en suspens.

En 1837, on trouva près de la rue des Romains, dans le terrain de l'ancienne usine à gaz, des colonnes, des sculptures, et les fragments mutilés de deux statues. M. Tarbé et M. Brunette y voient les restes d'un temple, mais ces débris sont trop insignifiants pour justifier cette assertion. Il aurait fallu, pour arriver à une conclusion certaine, des observations approfondies qui n'ont pas été faites[2].

[1] On conserve dans les archives municipales de Reims un registre contenant un état complet des héritages du terroir de la ville, imposés pour les frais du sacre de Philippe VI en 1328. Ce document fournit la liste de tous les lieux-dits de ce terroir. Plusieurs feuillets ont été malheureusement lacérés; mais il est facile de remédier à cette lacune à l'aide d'autres pièces du même temps.

[2] Tarbé, *Reims, essais historiques sur ses rues et ses monuments*, p. 135; Brunette, *Notice sur les antiquités de Reims*, p. 20 et 41. M. Tarbé attribue ces ruines à un temple de Mars, mais rien n'est moins prouvé; l'arc de triomphe ou porte de Mars, encore debout dans le voisinage, ne suffit pas à justifier cette

Un monument assez important paraît aussi avoir existé dans l'emplacement du champ de Mars, à côté du cimetière du Nord. On en rencontra les fondations dans des travaux de nivellement entrepris en 1839; les renseignements que nous avons à ce sujet sont, du reste, trop vagues pour que nous puissions émettre aucune conjecture sur la destination de cet édifice[1].

Il y a enfin, sur un autre point du faubourg de Laon, au lieu-dit *les Trois-Piliers*, des vestiges considérables d'antiques constructions. Sur un plateau assez élevé qui domine à droite la route de Neufchâtel, des fouilles ont fait découvrir, à diverses reprises, des fûts de colonnes, des morceaux d'entablement, des chapiteaux et de débris de marbres [2]. Le terrain est limité du côté du nord par une terrasse longue et escarpée, qui s'étend perpendiculairement au chemin. Des terres enlevées récemment en ce lieu nous ont permis de constater que cette terrasse n'est pas un accident naturel du sol, mais qu'elle a été établie avec des matériaux rapportés. On remarque encore aux environs les fondations d'épais pans de mur dont le sommet atteint la surface du sol. N'était-ce pas en cet endroit, sur ce point culminant, que se dressaient les ruines majestueuses de ce temple qui faisait l'admiration des voyageurs au XIIe siècle? On peut le conjecturer sans doute, mais il faudrait, pour donner plus de certitude à cette opinion, invoquer à l'appui une tradition historique. Or ce secours fait absolument défaut. Tous les documents relatifs à la localité qui nous occupe nous montrent que le gibet de Reims y avait été établi, au moins dès l'année 1300; partout il est question des *Fourches*[3], plus tard de la *Justice* et des *Trois-Piliers*; mais nulle part il n'est fait allusion aux ruines d'un temple. D'ailleurs les substructions que nous avons indiquées peuvent être celles d'une somptueuse villa plutôt que d'un édifice public, et l'on n'a rien trouvé jusqu'ici qui contredise cette attribution.

Ainsi, malgré toutes nos recherches, la description d'Anselme reste pour nous une véritable énigme. Peut-être a-t-il pris pour un temple les ruines des arènes, le seul monument romain dont les débris aient été signalés au moyen âge d'une manière authentique, en dehors de

assertion, bien que son nom de *porta Martis* remonte bien réellement à une époque fort ancienne.

[1] Brunette, *Notice*, p. 45.

[2] Tarbé, *Reims*, p. 138; Brunette, *Notice*, p. 11.

[3] « Vesci les terres d'entour *les fourches*. » État des redevances en froment dues au chapitre de Reims en l'an 1300. Archives de Reims, fonds du chapitre, cartulaire A, fol. 104.

l'ancienne enceinte de la cité. Nous sommes porté à le croire, car ses indications topographiques concordent fort bien avec la situation de notre amphithéâtre ; d'un autre côté, la vaste étendue qu'il attribue aux ruines s'applique mieux à des arènes qu'à un temple. Cette confusion n'a d'ailleurs rien de surprenant. Les écrivains du XIIe siècle étaient peu instruits sur la destination des monuments antiques ; ainsi l'un d'eux, Alexandre Neckam, considérait les ruines des arènes de Paris comme celles d'un théâtre de Vénus : « Theatrum Cipridis[1]. »

Les arènes de Reims ont été de bonne heure réduites à des débris informes, mais au XIIe siècle il pouvait en subsister encore des restes importants. Nous en trouvons la mention la plus ancienne dans une charte du 4 janvier 1237, par laquelle Henri de Braine, archevêque de Reims, condamna les bourgeois de cette ville à se rendre aux arènes, au devant du chapitre, pour lui faire amende honorable : « Precipimus... dictis civibus... ut... capitulo revertenti occurrant ad harenas juxta portam Martis[2]. »

Un peu plus tard, mais toujours dans le cours du XIIIe siècle, la chanson d'Huon de Bordeaux place au *mont d'araine* le théâtre de la vengeance d'Ogier le Danois contre Charlot, fils de Charlemagne[3]. On remarquera cette expression de *mont d'araine*, qui paraît ici pour la première fois, et qui n'a cessé d'être employée depuis cette époque ; elle indique que les arènes n'étaient déjà plus alors qu'un monceau de ruines[4].

[1] J. Quicherat, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. I, p. 465.

[2] Archives de Reims, fonds du chapitre, renseignements, liasse 26, n° 3 ; Varin, *Archives administratives de Reims*, t. I, p. 624.

[3] Éd. Guessard et de Grandmaison, v. 136.

[4] Voici quelques exemples de cette dénomination, empruntés à des documents de diverses dates : « Veci les terres desous le *mont d'arainne*. » État des redevances en froment dues au chapitre de Reims en 1300, fonds du chapitre, cartulaire A, fol. 103 r° ; Varin, *Arch. admin. de Reims*, t. II, p. 380. — « Terres dessous les *mons d'araimnes*. » Redevances de la sénéchaussée du chapitre, vers 1300, cartulaire A, fol. 89 r°. — « C'est li quarreaus devant les *mons d'areinne*, sur le chemin de Courcelles. » Liste des héritages imposés pour le sacre de Philippe VI en 1328, Archives communales de Reims, sacres, renseignements ; Varin, t. II, p. 554. — « ... Au-devant des *monts d'areynne*. » Archives communales, comptes des chaussées et des pavés, 5 avril 1509, t. X, fol. 158 v°. — Grève à prendre *au mont des areinnes* pour combler un chemin voisin. *Ibid.*, conclusions du conseil de ville, 24 mars 1670, t. LI, p. 529. — « Terres faisant partie autrefois des *monts des arresnes*, chargées de cens envers la seigneurie de l'archevêque. » Projet de bornage, 26 juin 1764, fonds du chapitre, renseignements, liasse 34, n° 3.

En 1340, Jean de Vienne, archevêque de Reims, y convoqua une revue de la milice rémoise. « ...Que tous les habitans... de la ville de Reins, nous dit-il dans sa charte datée du 5 septembre, cest jour de mercredi prochain, heure de prime, soient au *mont d'arènes* armés et arroiez souffisamment[1]. »

On voit que nos arènes ont joué un certain rôle dans la légende et dans l'histoire.

A la fin du XVIe siècle, leur destruction avait fait de grands progrès ; le fond de l'amphithéâtre était livré à la culture ; à la place des gradins, il n'y avait plus qu'une accumulation de terre et de menue craie, que les laboureurs s'efforçaient d'aplanir pour agrandir leurs champs[2].

Si l'on ajoutait foi aux plans de Reims de Jansson[3] et de Mérian[4], on pourrait croire que les arènes avaient encore de l'importance au XVIIe siècle. Elles figurent en effet dans ces plans sous la forme d'une construction circulaire, percée de hautes arcades, à moitié ruinée, mais présentant encore des restes fort notables. Les textes contemporains nous prouvent que cette gravure est une pure fantaisie. Marlot qui vivait en ce temps, et auquel les antiquités de Reims étaient si familières, nous apprend en effet qu'une simple masse de terre était tout ce qui restait alors des arènes : « Praeter relictum aggerem, nunc peculiare nihil continent[5]. » En présence d'un semblable témoignage, auquel on pourrait en ajouter bien d'autres, nos plans ne méritent aucune confiance.

Au XVIIIe siècle, le mont d'arène, de plus en plus diminué, était une carrière où l'on ne cessait de prendre des matériaux pour les ré-

[1] Archives de Reims, fonds de Saint-Remi, temporel, diverses matières ; Varin, *Archives administratives de Reims*, t. II, p. 851-852. — Au siècle suivant, le lieutenant des habitants de Reims reçut la mission de se rendre, accompagné de quelques notables, au devant de Jean de Luxembourg, « jusques au *mont d'arreinne* ». Archives communales, conclusions du conseil de ville, 13 février 1427, t. I, fol. 77 v°.

[2] Pétition adressée aux échevins de Reims, vers la fin du XVIe siècle, par Drouin Bertin, propriétaire d'une pièce de terre sise « entre les *deux monts dicts d'araine* », pour obtenir la permission d'agrandir sa terre en aplanissant et en faisant labourer » partye des dicts monts du costé de sa terre. » L. Paris, *Remensiana* (Reims, 1845), p. 5-6.

[3] *Theatrum exhibens celebriores Galliae et Helvetiae urbes*, Amsterdam, s. d., pl. K.

[4] *Topographia Galliae*, 3e partie (Francfort, 1656). Le plan de Reims, donné dans cet ouvrage, n'est qu'une copie réduite de celui de Jansson.

[5] *Metropolis Remensis historia*, t. I, p. 18.

parations des chemins et des glacis de la ville[1]. Ces dégradations ont continué au commencement du XIXe, et en 1845, les arènes n'étaient plus indiquées que par un ovale de cent quatre-vingt-dix pas de longueur sur cent et plus de largeur[2]. Aujourd'hui tout a disparu pour faire place aux constructions nouvelles du faubourg de Laon. Il est à regretter qu'on n'y ait jamais pratiqué des fouilles méthodiques, comme celles qui ont été récemment entreprises dans les arènes de Paris ; elles auraient pu amener des découvertes intéressantes, et fournir un utile commentaire à la description d'Anselme.

L. Demaison.

[1] Il est question dans une pièce du 18 avril 1788 de « créon », c'est-à-dire de menue craie, à prendre au mont d'arène pour les glacis de la ville entre les portes de Mars et de Cérès. Archives communales, domaine, liassse 26, renseignements. — Quelques années plus tard, pendant la période révolutionnaire, un état des monuments de Reims, dressé à la requête de l'agent national du district, fait mention des arènes dans les termes suivants : « Une butte de terre à quart de lieu nord de la ville, jadis assez considérable et maintenant réduite à peu de choses, porte le nom de mont d'arennes. On prétend qu'il a servi à donner des jeux en l'honneur de Jules Cézar. C'est le seul monument de ce genre. » Archives communales, délibérations du conseil général de la commune de Reims, 7 floréal an III, t. IX, fol. 68.

[2] Voici la description qu'en donnait à cette date M. L. Paris : « L'arène était à quatre cents pas environ de l'arc triomphal de Mars, sur la rive gauche de la route de Laon ; on en voit encore les vestiges qui présentent un ovale de cent quatre-vingt-dix pas de longueur, sur cent et plus de largeur. La forme circulaire est fort bien conservée... Il y a moins de vingt ans qu'il restait de l'amphithéâtre circulaire de notables vestiges. » *Remensiana*, p. 4. A la suite de la construction de l'église Saint-Thomas, de 1848 à 1853, le sol des arènes a été complètement nivelé. Dans les travaux exécutés alors, on découvrait, dit-on, des restes de gradins et quelques rares pierres sculptées. On trouve à ce sujet d'utiles renseignements dans la *Notice sur les antiquités de Reims*, de M. Brunette, p. 43-45. Une vue du mont d'arène, tel qu'il existait vers 1837, a été donnée dans la *Chronique de Champagne*, de M. L. Paris, t. II, p. 211.

VESTIGES DE L'ART ROMAN EN LYONNAIS

Communication faite au Congrès de la Sorbonne par M. Thiollier, correspondant du Comité.

En faisant des recherches pour amasser des matériaux destinés à une publication sur l'*Art roman à Charlieu et dans les régions voisines*, nous avons été amené à voir quelques épaves des importantes abbayes de l'Ile-Barbe et de Savigny, en Lyonnais.

Tout d'abord, il nous a paru étonnant que la ville de Lyon n'ait pu recueillir ces débris dont plusieurs offrent un intérêt capital. Il nous paraît surtout incroyable que, lors de la construction de l'église actuelle de Savigny, les autorités civiles ou ecclésiastiques n'aient pas trouvé moyen soit de les utiliser dans la nouvelle construction, soit de conserver, dans un modeste asile et à l'abri des intempéries, des vestiges qui attestent le glorieux passé de leur pays!

Au milieu de l'indifférence générale, quelques rares habitants ont recueilli et réuni un certain nombre de morceaux sculptés, que les historiens de ces abbayes [1] ne paraissent pas avoir remarqués, et qui sont en tout cas si peu connus que nous avions même entendu dire qu'il ne restait aucun débris de l'abbaye de Savigny.

Le Lyonnais est un des pays qui sont restés le plus longtemps attachés aux idées romaines. Sa population se défendait contre les tendances des hommes du nord, non en les repoussant, mais en les fondant dans ses propres institutions. De là une certaine timidité dans les manifestations artistiques, une sorte d'éclectisme où l'on remarque mille influences diverses, mais atténuées.

[1] *Les masures de l'Ile-Barbe*, par Le Laboureur; — Auguste Bernard, *Cartulaire de Savigny et d'Ainay*, Imprimerie impériale, MDCCCLIII; — *L'Ile-Barbe et le bourg de Saint-Rambert*, par L. Niepce, Lyon, librairie Brun, 1890; — *Album du Lyonnais*, Lyon, imp. Boitel, MDCCCLIII. — Voir aussi divers articles qui ont paru dans la *Revue du Lyonnais*.

L'art du moyen âge ne commence véritablement à naître dans le Lyonnais qu'à partir du xe siècle ; les siècles précédents sont une période d'incubation. D'après la description de l'église des Saints-Apôtres, vers la fin du ve siècle, et par les débris qui nous restent de la chapelle de Saint-Irénée, on constate que vers le vie siècle l'art était tout romain et se distinguait uniquement par une ornementation composée de combinaisons géométriques, entrelacs et rinceaux.

Un art nouveau émergea au milieu des ruines accumulées par les Barbares et les hommes du temps n'eurent pour guide que la contemplation des débris antiques.

On connaît en Lyonnais trois édifices du xe siècle authentiquement datés : l'église de Sainte-Marie, construite de 928 à 948, celle de Saint-Martin d'Ainay, achevée vers 966, et enfin la grande église abbatiale de l'Ile-Barbe, commencée en 985. De ces trois monuments un seul, le second, nous est parvenu presque intact. Le premier a été complètement détruit par les huguenots en 1562, sans qu'il en soit resté le moindre débris ; le troisième a été démoli au commencement de ce siècle, mais il en est échappé assez de traces pour en reconstituer le plan et en apprécier le style et la décoration.

L'ancienne église de l'abbaye d'Ainay existe encore sur le flanc méridional de celle qui lui a succédé (celle-ci est de la fin du xie siècle). C'est une construction de dimensions restreintes : 17 mètres de long sur 9 de large, extérieurement.

Elle se compose d'une seule nef voûtée, dont les murs n'ont pour toute décoration que d'étroites et hautes arcades appliquées. Le sanctuaire, élevé de 70 centimètres au-dessus de la nef, se ermine par une absidiole carrée intérieurement et extérieurement, mais formant néanmoins à l'intérieur une demi-coupole reposant sur trois arcs soutenus par huit colonnettes, dont quatre sont accouplées deux à deux. L'arc triomphal repose lui-même sur deux colonnes.

Cette partie de l'édifice n'était éclairée que par une seule fenêtre, mais, au-dessus, le mur de la nef était percé d'un *oculus* et de deux fenêtres ; deux autres sont ouvertes dans le flanc méridional de la nef. Celles qui ont dû exister sur le côté septentrional sont masquées par l'église du xie siècle.

L'appareil est en pierres de taille d'assez grandes dimensions ; en outre, l'extérieur de l'abside était décoré, à partir de la nais-

sance de l'arc de la fenêtre, d'un appareil réticulé terminé inférieurement par un double rang de briques disposées en épi.

Cet intéressant motif d'ornementation a été détruit par les maladroites restaurations opérées il y a un demi-siècle.

L'unique ornementation consiste en une large corniche formant larmier et dont le dessous est curieusement décoré de rosaces ou cuvettes d'un effet fort original. Dans l'intérieur on n'a à remarquer que les dix colonnes sur lesquelles s'est concentré tout le talent des artistes chargés de cette construction. Les bases ont une disposition régulière ; la gorge, développée outre mesure, présente l'aspect de la corbeille lisse d'un chapiteau renversé.

Quant aux chapiteaux eux-mêmes, ils ont été exécutés sous l'influence de deux inspirations différentes : une imitation naïve et maladroite, mais évidente, de l'antique, et un goût personnel en quête de nouveauté.

Mais dans les uns et les autres se trahit l'inexpérience de la main-d'œuvre.

Sur la corbeille, formée par un évasement cylindrique aboutissant à un carré qui occupe le tiers supérieur du chapiteau, l'ouvrier s'est borné à silhouetter, pour ainsi dire, son dessin. Les ornements les plus simples sont bien arrondis, mais le sculpteur s'est senti impuissant à traduire en relief avec son ciseau le galbe des rares feuillages qu'il a essayé de reproduire ; il les a creusés. Ailleurs, un sculpteur inhabile à modeler les feuilles d'un chapiteau corinthien les a remplacées par un double rang de cordons enlacés en boucles. Un autre chapiteau est orné de tiges de lis croisées deux par deux.

En somme, toute la partie décorative du monument dénonce une grande insuffisance de procédés, mais non de goût et d'intelligence. L'ensemble, dans sa simplicité, et les détails, malgré la grossièreté de leur exécution, ne manquent ni d'élégance ni de pittoresque et font prévoir des progrès qui ne tarderont pas à se manifester.

L'église abbatiale de l'Ile-Barbe, commencée une vingtaine d'années après l'achèvement de celle d'Ainay, put utiliser des talents sensiblement perfectionnés. L'abbé Eldebert se jugea pourvu d'ouvriers assez habiles pour entreprendre l'édification d'une église qui, achevée, n'avait pas moins de 45 mètres de longueur sur 18 de largeur et 28 avec les transepts. Les sculptures

qui subsistent encore laissent supposer que l'église n'a été terminée que dans le courant du XIe siècle. Elle était composée d'une nef et de deux bas-côtés soutenus par des colonnes cylindriques. Sur chacun des bras du transept s'ouvrait une abside semi-circulaire. Ces bras, dépassant de beaucoup les bas-côtés, rompaient déjà avec le plan purement basilical. Une galerie courait de la partie supérieure à la grande nef. La croisée était surmontée d'une tour carrée assez trapue et percée sur chaque face de deux petites fenêtres accouplées, disposition très fréquente depuis. [1]

On peut se faire une idée du caractère de cet édifice par l'extrémité du transept de droite, qui existe encore. Il est à l'intérieur décoré au rez-de-chaussée de trois grandes niches et à l'étage supérieur de deux arcatures à plein cintre, séparées par un arc en mitre plus étroit. Deux fenêtres sont percées sous les deux arcs latéraux.

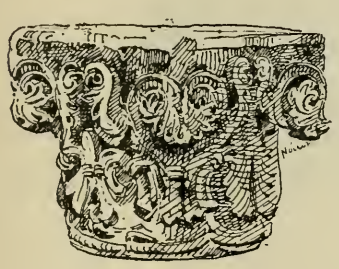

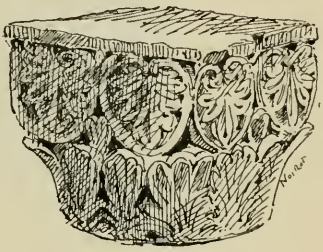

Fig. 1. Chapiteaux de l'église de l'Ile-Barbe. Fig. 2.

Il résulte de cette ordonnance un défaut de correspondance dans les diverses verticales qui peut sembler bizarre. Dix colonnes supportent ces arcades : les bases en sont correctes; les chapiteaux, d'un galbe semblable à ceux d'Ainay, procèdent de la même méthode, mais ils sont plus riches et cette fois profondément fouillés. On remarquera que l'astragale fait partie de la colonne à la manière antique, mais entoure le fût comme un anneau un peu au-dessous de son extrémité supérieure. Les chapiteaux de la nef, dont deux ont échappé à la destruction, se rapprochent davantage des proportions antiques et sont moins élancés (fig. 1 et 2). Des masses et quelques détails commencent

[1] De très nombreuses gravures, plus naïves ou pittoresques que précises, représentent l'ancien aspect de cette église. La meilleure d'entre elles est reproduite dans l'ouvrage de M. Niepce, cité plus haut.

déjà à se détacher des lignes générales de la corbeille; néanmoins, le ciseau n'était pas encore assez habile pour le modelé, et les détails du feuillage sont toujours exécutés en creux. D'autre part, ces chapiteaux paraissent, l'un d'eux surtout, un peu trapus; peut-être l'artiste l'a-t-il fait à dessein pour exprimer le poids de la charge; en tous cas, on ne saurait en juger sainement qu'en les voyant en place.

L'église de l'Ile-Barbe est incontestablement du même style que celle d'Ainay; cela se reconnaît à première vue et en outre à un détail caractéristique : il reste deux fragments de corniches et on y retrouve les cuvettes à rosaces qui ornent celles d'Ainay (fig. 3).

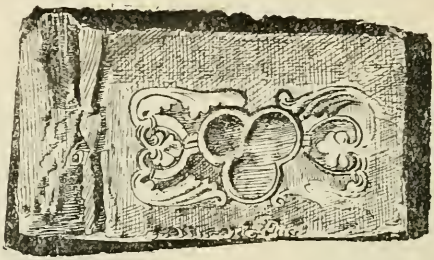

Fig. 3. — Fragment de corniche de l'Ile-Barbe.

Les maîtres qui ont travaillé pour l'abbé Eldebert appartiennent donc à l'école qui avait débuté à Ainay, mais ils étaient déjà en progrès sensible sur leurs devanciers et ils n'hésitaient pas à s'essayer dans la sculpture figurée que leurs prédécesseurs n'avaient osé aborder.

On constate, par la quantité de débris que l'on retrouve encore, que ce genre de décoration avait été prodigué dans le monument. Le symbolisme se mêle aux figurations populaires; on y voit le zodiaque à côté de représentations hétérogènes, telles que le fameux Bucéphale, *equus Alexandri*. Ces sculptures sont d'ailleurs très primitives.

(1) Les débris que nous avons photographiés ou dessinés ont été recueillis par divers propriétaires de l'Ile-Barbe, spécialement par MM. Morin-Pons et Fabrègue, qui les ont mis obligeamment à notre disposition. D'autres pierres sont situées dans le jardin entourant des bâtiments qui appartiennent à l'État. D'autres enfin, et spécialement la plupart de celles qui représentent

Néanmoins les progrès marqués accomplis en vingt ans pouvaient promettre de nouvelles œuvres plus remarquables, lorsque cet essor fut brusquement arrêté par les troubles qui agitèrent la province pendant près d'un demi-siècle. Ce fut seulement vers la deuxième moitié du XIe siècle que, l'Église de Lyon ayant affirmé son autorité et recouvré entre autres le droit monétaire, le mouvement artistique suivit son cours et de nouveaux édifices religieux s'élevèrent. Il s'en construisit trois à Lyon presque simultanément : la cathédrale avec ses annexes, une nouvelle église abbatiale à Ainay et une chapelle à l'Ile-Barbe.

L'église cathédrale, remplacée un siècle plus tard par une autre plus somptueuse, n'existe plus ; il reste seulement un des murs extérieurs du cloître qui l'accompagnait. Ce morceau intéressant atteste combien le demi-siècle de troubles qui avait arrêté la construction d'édifices nouveaux, avait en même temps arrêté les progrès de l'art.

La *Nouvelle Manécanterie*, comme on appelle depuis longtemps cette construction, montre bien dans son ornementation et sa sculpture une plus grande adresse de ciseau que dans des ouvrages de cent ans plus anciens, mais non une supériorité artistique. L'exécution est plus soignée, les profils sont aussi pauvres, Le travail des chapiteaux est plus fini, le galbe est aussi raide.

On retrouve le même profil de la corbeille, et le tailloir cubique qui la surmonte, orné de quelques enroulements, semble une imitation perfectionnée des anciens chapiteaux d'Ainay ; des rinceaux, des palmettes sont plus régulièrement exécutés ; les quatre figures qui décorent cette façade sont bien des bas-reliefs et non des silhouettes plates ; mais elles sont traitées avec aussi peu d'art que les essais de l'abbé Eldebert. Cependant, cette construction n'est guère antérieure à 1060 et on y reconnaît les incrustations de briques qui caractérisent la façade de la grande église d'Ainay.

Mais, s'il y avait une interruption dans le progrès artistique, le nouvel élan qu'il reçut ne tarda pas à lui faire regagner le temps

des animaux, ont été achetées par un entrepreneur de démolitions et ont été utilisées dans la construction de deux maisons du quartier de Vaise, où nous avons pu en reproduire quelques-unes, bien qu'elles soient aussi mal placées que possible. Ainsi une frise, au quatrième étage, est presque entièrement formée avec les débris en question.

perdu ; à l'Ile-Barbe, notamment, qui paraît avoir conservé avec soin les traditions, l'art se manifeste par des progrès remarquables.

L'abbé Ogier, qui vivait vers 1070, fit construire la petite chapelle de Notre-Dame dont les restes se voient sur les bords de l'île. Elle était à une seule nef, et pourvue, au-dessus du sanctuaire, d'un haut clocher qui existe encore. Les archivoltes des fenêtres sont ornées de perles, de tores imbriqués, de godrons devançant leur époque. Il en est de même du cloître qui l'entourait et d'une arcade que l'on peut supposer avoir abrité un tombeau.

Ces différents échantillons, sévères de style et d'ornementation, et dans lesquels les parties riches sont sobrement distribuées à côté des motifs très simples qui les font valoir et reposent l'œil, sont d'un goût parfait et caractéristique de l'école lyonnaise du XIe siècle.

Un peu antérieure comme style et intermédiaire entre l'église de Notre-Dame et la Manécanterie, se classe l'ancienne porte du grand cloître de l'Ile-Barbe aux sculptures plates, mais très fines, qui rappellent d'une manière frappante l'art antique. Il est regrettable que cette porte soit privée des colonnettes surmontées de chapiteaux dont elle était flanquée.

A part quelques restaurations, la grande église d'Ainay, qui fut consacrée en 1108 par le pape Pascal II, nous est parvenue intacte. Elle est des plus intéressantes par sa valeur artistique et aussi par la double influence qui s'y fait remarquer, si bien que des observateurs superficiels et ignorant son histoire ont attribué cette construction à des époques différentes.

On y remarque, en effet, deux inspirations bien distinctes : la nef et la croisée avec leurs colonnes monocylindriques, leurs chapiteaux, copies sensibles, mais alourdies et simplement épanelées, des corinthiens, ne ressemblent en rien au chœur, dont les riches archivoltes et les pilastres sont chargés de sculptures fantaisistes ou symboliques (Pl. XXV), non plus qu'à la façade, très simple au contraire et d'ailleurs très remaniée.

Cette façade, d'un effet à la fois lourd et papillotant, est loin de provoquer notre admiration, malgré la beauté de sa construction. C'était autrefois un clocher-porche, et les arcades en ayant été bouchées, cela alourdit encore cette façade déjà bien lourde. Outre les colonnes des ouvertures et les chapiteaux qui les surmontent, elle n'a d'autres motifs de décoration que des incrusta-

tions de briques et une frise composée de sculptures d'animaux traitées aussi sommairement que celles de l'Ile-Barbe (Pl. XXVI).

Le résultat d'ensemble très ingénieux, s'il était voulu, est une marche ascendante de la simplicité à une richesse décorative de plus en plus grande, se développant de l'entrée jusqu'au fond du sanctuaire. Mais cet effet n'a pas été cherché, il procède uniquement d'un fait accidentel.

L'abbaye de l'Ile-Barbe possédait, à titre de directe, la colline Saint-Sébastien au pied de laquelle s'élevait l'ancien autel d'Auguste, dont les restes étaient encore debout. Les religieux, inspirés par l'admiration pour l'antique, invités aussi par la beauté des matériaux, songèrent à les utiliser pour la construction de leur église et ils enlevèrent les deux monolithes de granit colossaux qui flanquaient l'autel et six colonnes encore intactes des soixante qui, surmontées de statues, personnifiaient chacun des soixante peuples des Gaules.

L'emploi de ces matériaux antiques appelait naturellement la reproduction de chapiteaux du même style, et c'est pour cela que la nef d'Ainay est supportée par des colonnes dont l'aspect sévère fait contraste avec l'ornementation du chœur. Quant à l'extérieur de l'église, il est tout à fait homogène : deux tours carrées le décorent, une basse sur la croisée, l'autre sur la façade, plus élevée et terminée par une pyramide accompagnée de quatre pyramidions triangulaires, disposition évidemment inspirée par les sarcophages antiques et leurs antéfixes d'angles. Cette préoccupation de l'art antique se retrouve partout. Ainsi, dans le chœur, à côté de figures sculptées dans le marbre blanc d'une façon assez maladroite, se trouvent de petits personnages trapus qui, vus isolément, passeraient pour des œuvres gallo-romaines de la basse époque.

L'art lyonnais de la seconde moitié du XIe siècle paraissait donc s'éloigner des tentatives du siècle précédent, quand se produisit une évolution d'un caractère tout différent, très éloigné de la sobriété du style lyonnais et des formes classiques.

Un art nouveau pénétra dans la province par Charlieu et s'avança jusqu'à quatre lieues de Lyon.

Nous voulons parler de l'art dit clunisien avec son luxe de formes et d'ornements de tout genre. L'abbé de Savigny, Dalmace, homme lettré et qui avait même écrit un livre de médecine, fit commencer la construction de son église abbatiale de 1060

à 1083. A cette époque, Savigny, qui avait eu pour abbés plusieurs moines de Cluny, subissait l'influence de la célèbre abbaye. Ce fut pour cela qu'aux artistes lyonnais, Dalmace préféra des maîtres bourguignons, qui apportèrent dans l'ornementation de l'église de Savigny la riche exubérance et la souplesse particulières à leur école.

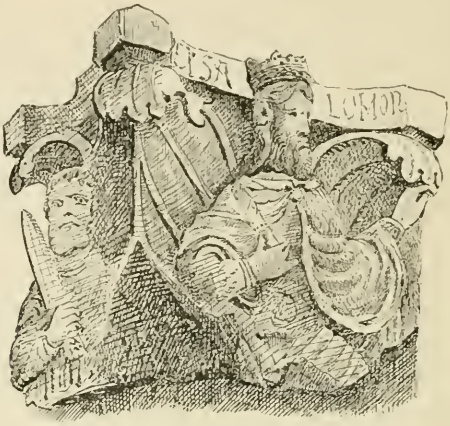

Fig. 4. — Chapiteau de l'église de Savigny.

L'église de Savigny a été complètement détruite au commencement de ce siècle par la cupidité stupide de quelques habitants ; mais les rares débris qui ont échappé suffisent à justifier

Fig. 5. — Sculpture de l'église de Savigny.

la part que nous donnons ici aux artistes venus de Bourgogne. Dans un fragment de chapiteau (fig. 4) apparaît le roi Salomon — *rex Salomon* — dans toute sa majesté, accompagné du soldat à l'as-

pect farouche qui fut son auxiliaire dans son fameux jugement.

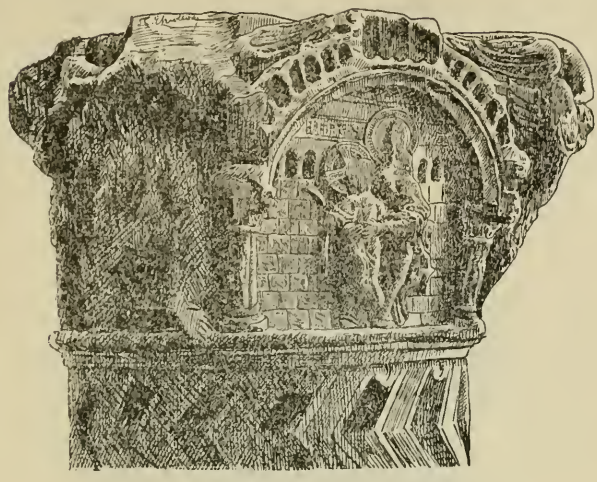

Fig. 6. — Chapiteau de l'église de Savigny.

Ailleurs, l'artiste représente Jésus et les disciples d'Emmaüs; ailleurs, la tête et les mains d'un homme effaré (probablement

Fig. 7. — Chapiteau de l'église de Savigny.

Jonas) qui sortent de la gueule d'un monstre (fig. 5); ailleurs, Notre

Seigneur enseignant; ailleurs encore, la Vierge tenant l'Enfant Jésus (fig. 6). Ce dernier groupe, traité avec une grande délicatesse, ainsi qu'on peut en juger par la facture des ornements qui sont encore intacts, est malheureusement mutilé dans les parties les plus importantes; il occupe la face principale d'un chapiteau dont les volutes sont soutenues par de magnifiques figures d'anges aux ailes déployées. Sur un autre chapiteau, le roi David est accompagné de plusieurs autres personnages ainsi que de fruits et d'animaux (fig. 7).

Fig. 8. — Chapiteau de l'église de Savigny.

Un des restes les plus curieux est un chapiteau corinthien, imitation directe de l'art romain des derniers temps, au tailloir cintré et aux volutes délicatement évidées (fig. 8). Un personnage nu, à longue barbe, et d'un modelé remarquable, y émerge à mi-corps d'un rang inférieur de feuilles d'acanthe. Signalons encore un aigle posé sur un lion et la curieuse figure accroupie, d'ailleurs assez barbare, d'un homme à longues moustaches et sonnant de la trompe.

Tous les débris de Savigny n'appartiennent pas à l'école bourguignonne; il en est dont l'attribution est douteuse (fig. 9). Malheureusement la destruction de l'église enlève à l'analyse des éléments précieux et parfois indispensables d'appréciation. La construction de cette grande église, commencée dans le dernier tiers du XIe siècle, se prolongea certainement pendant de longues années et fut interrompue par les agressions des seigneurs voisins, qui nécessitèrent l'intervention soit du comte de Forez, soit de celui de Mâcon, soit aussi du sire de Beaujeu. Une longue guerre

entre l'Église de Lyon et les comtes de Forez finit seulement en 1173 et fut encore plus préjudiciable à l'abbaye. Il paraît donc probable que son église ne fut pas achevée avant la fin du XIIe siècle. A ce moment l'art lyonnais, parvenu à son apogée, s'imposa aux constructeurs de Savigny, comme le montrent certains morceaux échappés à la destruction.

Fig. 9. — Chapiteau de l'église de Savigny.

Cette domination artistique était comme l'expression de l'autorité effective de l'Église de Lyon; l'abbé de Savigny fondait la sienne sur des privilèges des papes et des rois. Voulant conserver son indépendance, il s'enferma dans un quadrilatère de forteresses; mais l'archevêque, en une seule campagne, le força à se soumettre et resta souverain incontesté. Sa cathédrale lui parut trop modeste et la construction de la primatiale actuelle fut commencée par l'évêque Guichard en 1175. En même temps furent édifiées à Lyon les églises de Saint-Pierre, de Saint-Paul, de Saint-Just.

La première de ces églises a été absolument défigurée; on peut cependant admirer encore les sculptures du porche. L'église Saint-Paul a aussi été très remaniée, mais sa tour de chœur octo-

gonale est intacte. Quant à l'église Saint-Just, elle a été complètement détruite par les huguenots en 1562.

A Savigny, l'école qui s'inspirait de l'antique a laissé quelques ouvrages; on lui doit spécialement une œuvre magistrale, la Cène (Pl. XXVII); et quoique les figures en soient pour la plupart mutilées, il est heureux que cet important morceau ait échappé à la destruction. Des treize personnages assis à la table, aucun n'est banal; tous ont une physionomie spéciale, agissent indépendamment les uns des autres dans une même action générale; les mouvements sont naturels, variés, pleins de noblesse et de réalisme. L'apôtre qui regarde à droite, avec un geste de surprise, rappelle par ses formes générales, ses draperies, son mouvement de tête, les belles statues romaines; l'attitude de Jésus, lavant les pieds de saint Pierre, celle des apôtres qui se déchaussent, à l'autre extrémité du bas-relief, sont saisies sur le vif sans avoir rien de trivial dans une action aussi vulgaire.

Si l'œuvre que nous venons de décrire et dont nous présentons un dessin (exécuté dans de mauvaises conditions, car le monument est fort mal placé) est véritablement une œuvre du XIIe siècle, on peut dire, que l'artiste qui l'a exécutée était un maître, et qu'il y avait en lui l'étoffe d'un grand maître. Il ne lui a manqué que la connaissance des procédés. S'il avait vécu trois siècles plus tard, il aurait été le rival heureux des plus célèbres artistes de la Renaissance.

Bien que nous ayons entendu dire que ce bas-relief pouvait être antérieur au XIIe siecle et provenir d'un sarcophage du Ve ou VIe siècle, nous remarquons qu'il ne peut s'agir ici d'un fragment de ces sarcophages sculptés dont le centre et le midi de la France conservent encore quelques beaux spécimens. Les dimensions de la pierre ne semblent pouvoir convenir qu'au linteau d'une porte de grande taille.

D'ailleurs, la variété que nous avons remarquée dans les principales œuvres sculptées que renferment les églises bénédictines du Forez, du Brionnais et des régions voisines nous a rendu très perplexe. En effet, les sculptures correctes et élégantes de Charlieu diffèrent absolument de celles de Semur en Brionnais, qui représentent des personnages courts, trapus et vulgaires; elles diffèrent également des figures élancées, longues et parfois difformes qui décorent le tympan de Neuilly-en-Donjon ou celui de la porte extérieure du prieuré d'Anzy-le-Duc. Le tympan et le linteau de Saint-Julien-de-Jonzy, celui d'Arcy, le linteau de Châteauneuf

n'ont aucun rapport avec celui de Montceau-l'Étoile sur lequel sont représentés des personnages très mouvementés[1]. En admirant ces manifestations variées du génie français aux XIe et XIIe siècles, nous n'avons pas la prétention d'écrire leur histoire d'une façon précise ni de prendre parti dans les discussions qui ont eu lieu et qui, sans doute, se renouvelleront encore. Notre rôle modeste se borne à faire des efforts pour sauver de l'oubli des objets qui nous semblent exposés à disparaître, et notre but sera rempli si nos travaux peuvent être de quelque utilité aux savants et aux artistes capables de nous éclairer.

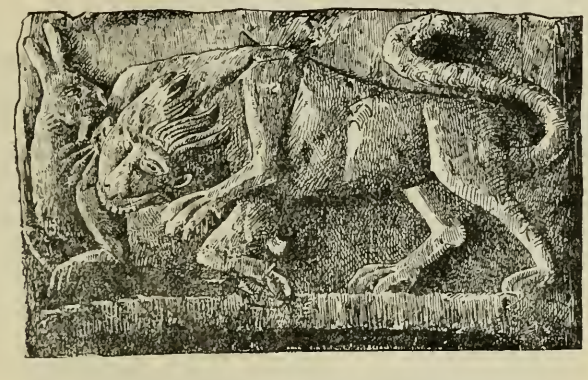

Fig. 10. — Sculpture provenant de l'Ile-Barbe.

Mais revenons à Savigny, où à côté de la pièce capitale que nous venons de décrire, nous remarquons un lion qui décore le fronton d'un petit temple grec *en ciment* élevé depuis peu de temps pour abriter certains restes de l'abbaye. A côté de ce lion sont de petits animaux fantastiques. En comparant cette sculpture avec d'autres morceaux que nous avons remarqués à Charlieu ou en Brionnais, il nous semble voir une grande analogie entre ces œuvres diverses et l'empreinte du style des XIe et XIIe siècles ; cependant, le cintre très surbaissé sur lequel repose le lion, le fronton droit qui encadre le groupe et dont la doucine est d'un profil presque classique, le modelé parfait et la conservation extraordinaire de cette œuvre nous inspirent des doutes.

[1] Nous avons reproduit la plupart de ces sculptures dans notre livre sur l'*Art roman à Charlieu et dans le Brionnais*.

A côté de ce lion de Savigny, on peut examiner un autre détail de sculpture bien plus imparfaite, provenant de l'Ile-Barbe et représentant un animal féroce dévorant un lièvre (fig. 10). Il n'y a là aucune hésitation possible et cette œuvre est bien un spécimen de l'art roman. Nous devons faire observer aussi que l'on retrouve à Savigny des vestiges de constructions de toutes les époques, spécialement du XVIe siècle.

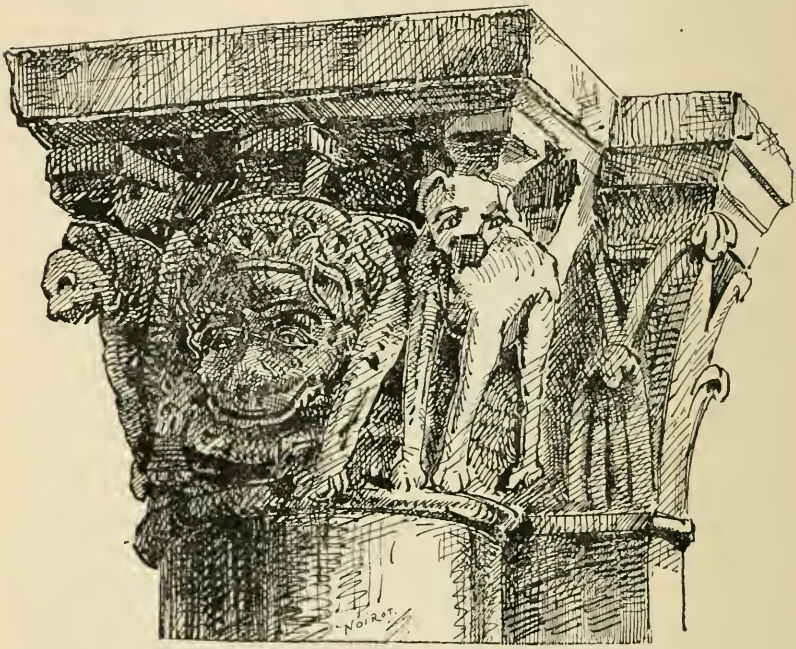

Fig. 11. — Chapiteau de l'Ile-Barbe.

Encore à l'Ile-Barbe et à l'extrémité nord de cette île, on voit dans un jardin une longue frise circulaire, formée de deux morceaux de pierre aboutés, et qui paraît avoir été un manteau de cheminée. Ce morceau, plus que tout autre fragment des édifices de l'Ile-Barbe, pourrait rappeler certains détails de sculpture de l'école bourguignonne. Il est décoré d'une suite d'arcatures reposant sur de courtes colonnettes et abritant une série de

médaillons remplis par des mascarons, des têtes, des rosaces et des palmettes.

Ce manteau de cheminée est désigné dans le pays sous le nom de *couronne de Charlemagne* (Pl. XXVII) et nous n'avons pas besoin de dire que Charlemagne n'a rien à voir ici.

Toujours à l'île Barbe, dans un cloître adossé à la chapelle de Notre-Dame, sont des voûtes de style gothique qui retombent sur des chapiteaux romans. Nous avons reproduit l'un de ces chapiteaux représentant des caricatures humaines qui supportent avec peine le tailloir qui semble les écraser (fig. 11); sur un second un animal monstrueux déchire un autre animal entre ses dents; de chaque côté sont des animaux fantastiques plantés sur de hautes jambes. Aux angles d'un troisième chapiteau sont représentés d'autres animaux avec des ailes et des figures humaines.

D'après l'abbé Roux, les six chapiteaux du baptistère de l'église d'Ainay proviennent également de l'Ile-Barbe.

Signalons, en terminant, dans une chapelle souterraine qui servait de crypte à l'église de Saint-Martin et Saint-Loup à l'Ile Barbe, une série de débris de diverses époques, dignes d'être étudiés.

On peut voir enfin, au Musée de Lyon, un chapiteau de Savigny, remarquable comme forme, mais très mutilé.

On nous affirme aussi qu'il existe encore des vestiges de l'église de Savigny chez divers cultivateurs dont on n'a pu nous donner les noms ni les adresses. Il nous a été impossible de faire à ce sujet de nouvelles recherches; mais si la présente communication a pu offrir quelque intérêt, nous essaierons de la compléter.

F. Thollier.

L'ARCHITECTURE RELIGIEUSE DANS LE JURA

Mémoire présenté au Congrès des Sociétés savantes
par M. l'abbé P. Brune,
délégué de la Société d'émulation du Jura.

Ce n'est pas un travail de longue haleine que je me propose de présenter ici, mais une simple vue d'ensemble sur le synchronisme des styles d'architecture religieuse, de l'époque romane à la Renaissance, dans la partie de la Franche-Comté qui a formé le département du Jura.

Donner, pour chaque époque, la description sommaire de quelques églises; établir leur date précise au moyen des documents historiques; asseoir ensuite sur cette base solide des conclusions touchant la marche de l'architecture religieuse dans la région étudiée : tel est le but de cette petite étude.

ÉPOQUE ROMANE

Église abbatiale de Baume-les-Moines.

Dans un mémoire présenté l'année dernière au Congrès de la Société française d'archéologie, réuni en Franche-Comté, j'ai décrit toutes les églises romanes actuellement existantes dans le Jura. Il n'entre pas dans mon plan de refaire ici ce travail. Je me contenterai de parler de l'une d'entre elles, dont les caractères principaux concordent avec les autres, et qui offre l'avantage précieux de posséder une date certaine.

L'abbaye de Baume fut fondée, suivant l'opinion aujourd'hui la mieux justifiée, par saint Colomban, dans les dernières années du VIe siècle. Ruinée à deux reprises par les Sarrazins, puis par les Normands, elle dut sa restauration à saint Bernon, fils d'un des seigneurs du pays et fondateur de Cluny. A partir de cette époque et pendant les deux siècles suivants, le monastère prit une grande extension et devint

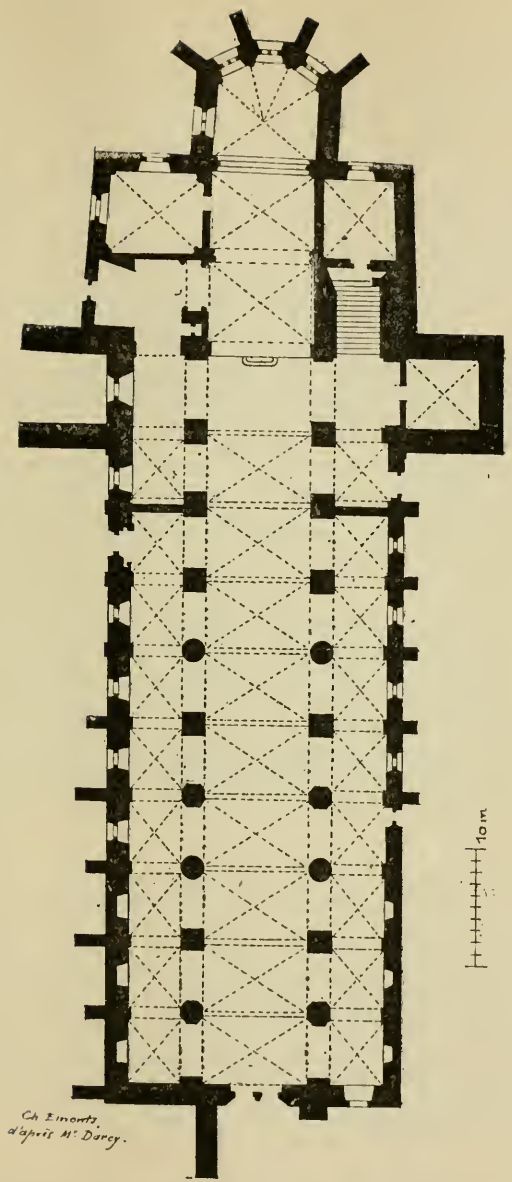

Fig. 1. — Église de Baume-les-Messieurs (Jura).

célèbre dans la France entière. Ses bâtiments étaient devenus trop étroits pour contenir la foule des moines; on dut en élever de plus vastes et plus dignes de l'importance du monastère, ainsi qu'une église mieux appropriée à des besoins nouveaux (1).

C'est cette église qui va me servir à établir le synchronisme de l'architecture romane dans la région que j'étudie.

On me permettra d'emprunter à mon précédent mémoire la description de ce monument.

C'est un édifice de proportions importantes, régulièrement orienté, à trois nefs et transept formant la croix latine. Sa longueur totale est de 70 mètres. La nef principale est composée de neuf travées d'arcades massives en plein cintre, portées par des piliers alternativement carrés, cylindriques et octogones. Ces piliers n'ont ni bases, ni chapiteaux, mais se terminent par un simple tailloir, aux angles duquel viennent s'amortir les chanfreins, dans les piliers octogones. La nef, aujourd'hui voûtée, était couverte autrefois par une charpente apparente; on voit encore le long des murs les saillies sur lesquelles venaient s'appuyer les extrémités des tirants. Un rang de fenêtres simplement ébrasées s'ouvre au-dessus des grands arcs. Les basses nefs ont une longueur de 40 mètres, et également neuf travées; elles sont couvertes par des voûtes d'arêtes, munies de formerets peu accusés et d'arcs doubleaux en maçonnerie, répondant aux piliers de la grande nef. Chaque travée possédait une fenêtre à plein cintre, très étroite et sans moulures; deux seulement de ces fenêtres subsistent encore dans leur forme primitive; les autres ont été remaniées à la fin du XVe siècle.

Le transept de droite, seul conservé en entier, communique avec les nefs par de grandes arcades et se compose de deux travées; sa voûte est en berceau.

Le chœur et le sanctuaire ont été reconstruits au cours du XIIIe siècle; mais on ne peut douter que l'édifice ne se terminât primitivement par trois absides semi-circulaires. En effet, à la suite du transept de droite, une arcade cintrée donne accès dans une nouvelle travée couverte en berceau et adossée au chœur. Cette travée, qui offre tous les caractères de la construction primitive, précédait l'absidiole, détruite au XVe siècle pour faire place à la salle des archives de l'abbaye. Une chapelle à deux travées fut également substituée à l'absidiole de gauche dans le même temps.

(1) Voyez, sur les origines de l'abbaye de Baume : B. Prost, *Essai hist. sur les origines de l'abbaye de Baume-les-Moines*, 1871; Rousset, *Dict. histor. des communes du Jura*, t. I, art. *Baume*.

La façade a été remaniée au commencement du XVe siècle et ne laisse plus deviner son ordonnance antérieure. Les murs ont conservé des débris d'arcatures lombardes, qui en faisaient le seul ornement. La tour du clocher, adossée au transept de droite, garde aussi à sa partie inférieure des traces de ces mêmes arcatures.

Tels sont les caractères principaux de ce monument. Voyons-en maintenant la date.

Si l'on s'en tient à ces seuls caractères et qu'on les compare à ceux des autres contrées de la France, on lui assignera le XIe siècle, ainsi que l'a fait M. Jules de Laurière, dans son compte rendu de l'excursion de la Société française d'Archéologie, en 1880.

Mais il n'est pas possible d'accepter cette attribution, en présence de la date qui nous est fournie par une inscription dédicatoire, gravée sur le trumeau de la porte primitive, aujourd'hui déposé dans l'église même[1].

Il ressort de cette inscription que c'est l'abbé Albéric qui a fait reconstruire l'église de Baume, sous le vocable de saint Pierre. Or on sait qu'Albéric a occupé le siège abbatial de 1107 à 1139. C'est donc dans cet intervalle, c'est-à-dire dans le premier quart du XIIe siècle, qu'il faut placer cette reconstruction.

M. Bernard Prost, à qui l'on doit la préservation de notre précieuse inscription, reconnaît avec raison sa grande importance pour l'histoire de l'architecture en Franche-Comté : « Elle détruit, dit-il, le système des archéologues qui veulent, à tout prix, faire remonter nos églises romanes au IXe ou Xe siècle, sinon même à une époque antérieure. On voit, par l'exemple de Baume, combien peu se justifie une pareille prétention[2]. »

[1] Voici le texte de cette inscription, conçue en vers léonins :

1re face *Indicat istud opus quantum fuerit studiosus*
Abbas Albricus Christo tibi reddere munus;
Quod foret acceptum tibi, quod posset fore gratum.
Carmine perlecto, patris Albrici memor esto.

2e face *Abbas Albricus quod dat tibi suscipe munus,*
Petre, struendo domum, famuli ne despice donum.
Qui legis hec dicas : Abbas, in pace quieseas.

Voyez : Bernard Prost, *Notice sur deux inscript. du* XIIe *siècle de l'ancienne église abbatiale de Baume-les-Messieurs.* (Extrait des *Mém. de la Soc. d'émulation du Jura*, 1879.)

[2] B. Prost, *Notice sur deux inscriptions, etc.*, p. 9.

J'ajoute que les huit autres églises romanes que possède le Jura présentent les mêmes formes générales que celle de Baume, sauf de légères variantes, indiquées dans mon précédent mémoire. Cette dernière étant attribuée sûrement au XIIe siècle, les autres doivent donc aussi partager cette attribution et cette date.

En résumé, le caractère dominant de notre architecture romane, tel qu'il résulte de l'examen de toutes nos églises, et en particulier de celle de Baume, c'est la très grande simplicité des formes : pas de chapiteaux, pas de colonnes, pas de moulures aux arcs, ni aux fenêtres. Le plan basilical, avec le clocher carré ou octogone sur le centre de la croisée, très rarement sur le côté du transept, comme à Baume : — des voûtes d'arêtes aux bas-côtés et une simple couverture en charpente à la grande nef ; — pour seul ornement, les petites arcatures aux absides et aux corniches extérieures : telles sont les formes distinctives de nos églises au XIIe siècle, formes qu'elles partagent, du reste, avec celles de la Suisse romande et de la région rhénane.

ÉPOQUE DE TRANSITION

Église Saint-Anatoile, à Salins.

Hugues Ier, fils d'Humbert de Salins, l'ami du pape Calixte II et l'un des plus grands archevêques de Besançon, conçut, lorsqu'il n'était encore que simple chanoine, le projet d'élever, sur le tombeau du patron de sa ville natale, une basilique vaste et somptueuse. Commencé en 1024, l'édifice fut consacré le 13 juin 1031. Il n'en reste plus aujourd'hui qu'un chapiteau de colonnette en albâtre, conservé à la cure. Il est probable que ce monument avait été construit avec plus de luxe que de solidité, car une charte du mois de juin 1257 nous apprend qu'à cette date il tombait déjà de vétusté et que les chanoines avaient commencé à élever une nouvelle église, avec une grande somptuosité. Ce document est un acte de l'archevêque Guillaume de La Tour, par lequel il autorise les chanoines à quêter dans tout le diocèse, pour subvenir aux frais considérables de l'entreprise. On y lit ces mots : *Cum igitur venerabiles magistri prepositus et capitulum ecclesie Sancti Anatolii Salinensis ecclesiam suam* nimia vetustate consumptam inceperint reedificare *opere sumptuoso, nec ad ipsius*

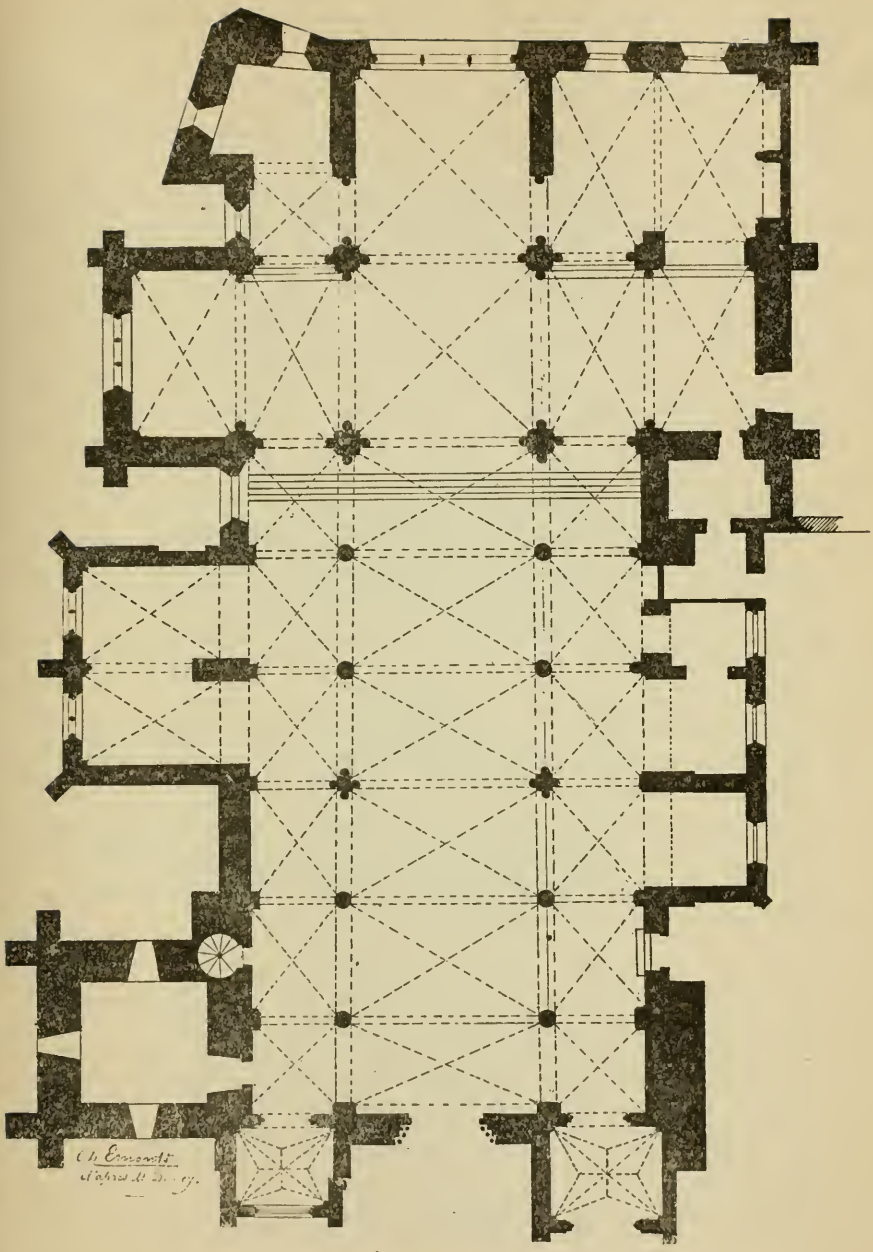

Fig. 2. — Plan de Saint-Anatoile, à Salins.

tam pii et laudabilis operis consummationem proprie suppetant facultates..., etc. [1].

Le monument dont il est question dans cet acte, et qui était en construction au mois de juin 1257 [2], est celui même qui existe encore aujourd'hui.

Vu la date avancée du monument, on devrait être en présence d'un édifice complètement gothique de style. Il n'en est rien. C'est un édifice de transition (fig. 2 et 3), à trois nefs et transept, incomplet malheureusement du chœur et du sanctuaire, qui furent ruinés au xve siècle par un éboulement de la montagne à laquelle il est adossé. Des piliers cylindriques ou cantonnés de quatre colonnettes supportent, sur leurs robustes chapiteaux à crochets et têtes humaines, les grands arcs en tiers-point qui séparent les nefs. Le second étage, entre les arcs et la naissance des voûtes, est rempli par une élégante galerie, qui fait le tour de la nef et se compose de cinquante-six arcatures romanes, portées par de petits piliers carrés, cantonnés de deux colonnettes aux chapiteaux délicatement ciselés. Le troisième étage comprend onze fenêtres romanes, ouvertes sous les formerets. La porte principale est également en plein cintre. Les voûtes retombent sur des colonnes annelées qui descendent jusqu'au sol ou portent sur les chapiteaux des piliers. La tour termine le côté gauche de la façade ; elle a deux étages d'ouvertures romanes.

L'église Saint-Maurice, dans la même ville de Salins, celle de Chissey et d'autres encore, partagent avec Saint-Anatoile les caractères du style de transition.

Ici donc, aussi bien qu'auparavant pour l'époque romane, nous sommes en droit de conclure que notre région présente, dans l'adoption du style gothique et dans ses préférences pour les formes romanes, un écart considérable sur les provinces du centre et du nord.

[1] *Archives du Jura*, fonds de Saint-Anatoile de Salins. Invent. de 1748, A 75. Voyez cet acte à la suite du mémoire.

[2] Une donation de Jean de Chalon, comte de Bourgogne, à Saint-Anatoile, montre que la reconstruction de l'église n'était encore qu'en projet en 1249 : « Nos J., cuens de Borgoigne et sires de Salins, façons savoir a toz ces qui verront ces presentes lettres que *com nos haiens bon talant de edifier et de croistre nostre eglise de S. Anathoile de Salins*..... Ce fut fait en l'an de l'incarnacion Jhesu Crist qui corroit par 1249 ou mois d'avril ». *Arch. dép. du Doubs*, mss. Droz, *Cartul. de Montfaucon*, f° 244 v°. — Je dois la connaissance de cette charte à l'obligeance de M. J. Gauthier, archiviste du Doubs.

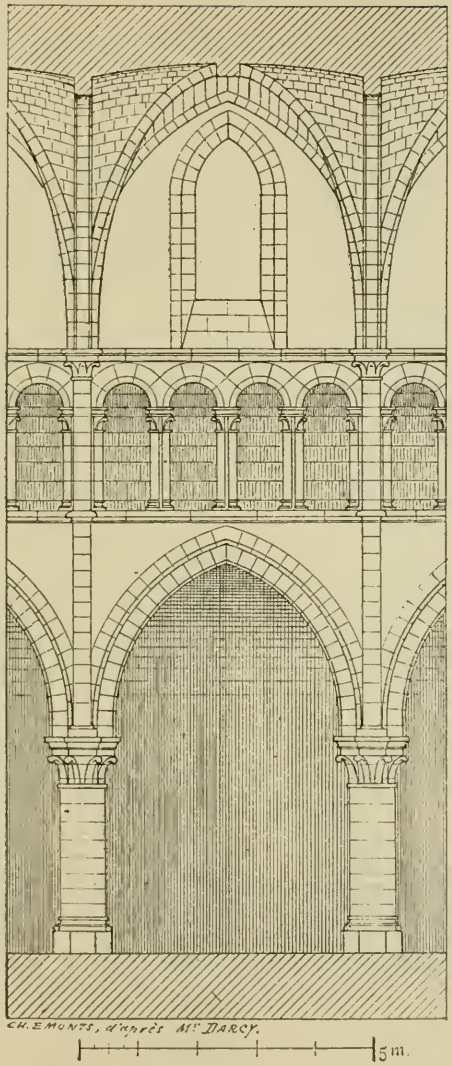

Fig. 3. — Église Saint-Anatoile, à Salins.

ÉPOQUE GOTHIQUE : XIIIe SIÈCLE

Églises des Jacobins à Poligny; du prieuré de Vaux-sur-Poligny.

Il ne faudrait pas s'exagérer la portée des faits qui précèdent, jusqu'à prétendre, comme l'a fait M. le chevalier Bard, dans son estimable *Manuel d'archéologie burgundo-lyonnaise*, que notre région n'a point connu le style ogival primaire et que ses premiers édifices gothiques ont été bâtis en style ogival secondaire. C'est aller beaucoup trop loin, et les deux exemples que je vais citer, sans parler de plusieurs autres, en sont la preuve.

Othon, duc de Méranie, avait disposé, dans son testament du 17 des calendes de juillet 1248, que douze chanoines chanteraient l'office dans l'église qu'il faisait alors construire dans sa ville de Poligny : *in ecclesia que de novo edificatur*. Sa mort arrêta les travaux, et ce fut en 1271 seulement que son héritière, Alix, comtesse de Bourgogne, y installa, au lieu de chanoines, une communauté de Frères-Prêcheurs [1].

L'année suivante, 1272, l'église du prieuré bénédictin de Vaux, proche Poligny, était en pleine construction. Nous connaissons cette particularité par l'acte de visite de l'ordre de Cluny de cette même année. Le visiteur remarque que le silence ne pouvait être observé dans le cloître : *Propter frequenciam veniencium et propter opus ecclesie que edificatur* [2].

Ces deux églises furent bâties, on le voit, quinze ans seulement après celle de Saint-Anatoile de Salins, et pourtant elles sont du style ogival primaire le plus pur. Leur plan montre trois nefs sans transept, un sanctuaire à pans et des collatéraux terminés par un mur droit. Les nefs ont deux étages : le premier, formé de grandes arcades, qui reposent sur des piliers cantonnés de quatre colonnes à chapiteaux de feuillages ; le second, se composant de fenêtres à lancettes.

Ces deux monuments ont entre eux la plus grande affinité; les chapiteaux surtout ont une facture tellement semblable, qu'ils doivent

[1] Chevalier, *Mémoires historiques sur la ville et seigneurie de Poligny*, 1769, t. I, p. 343; t. II, p. 671.

[2] U. Robert, *État des monastères franc-comtois de l'ordre de Cluny aux XIIIe-XVe siècles, d'après les actes de visites et des chapitres généraux*, n° VIII, p. 18. (Extrait des *Mém. de la Soc. d'émulation du Jura*, 1877.)

être l'œuvre des mêmes ouvriers. L'église des Jacobins (fig. 4) sert aujourd'hui de halle aux blés; celle de Vaux a été restaurée avec une scrupuleuse exactitude, pour le service du petit séminaire installé dans le prieuré.

La date et les formes de ces deux monuments nous obligent à reconnaître que le style gothique s'est définitivement implanté dans le Jura, dans le dernier quart du XIIIe siècle.

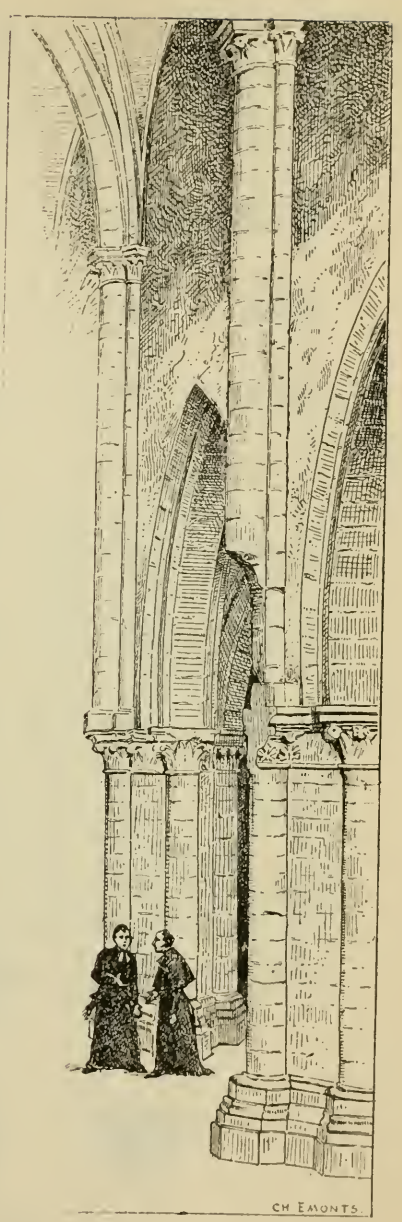

Fig. 4. — Église des Jacobins, à Poligny.

ÉPOQUE GOTHIQUE : XIVe-XVIIe SIÈCLES

Dans la plupart des régions, les différences chronologiques de style cessent avec le XIIIe siècle. Il n'en est pas ainsi dans le Jura, et, avant de terminer, je dois signaler des divergences très sensibles avec les autres régions, dans nos monuments élevés depuis le XIVe siècle jusqu'à la Renaissance.

L'église du couvent des Cordeliers, à Dole, est un édifice fort élégant, avec ses colonnes soutenues par des culs-de-lampe à oves et feuillages. Les archéologues n'hésiteraient pas à la dater de la fin du XIIIe siècle, ainsi que l'ont fait plusieurs des membres de la Société française d'archéologie au dernier congrès; pourtant il est indubitable qu'elle n'a été construite qu'en

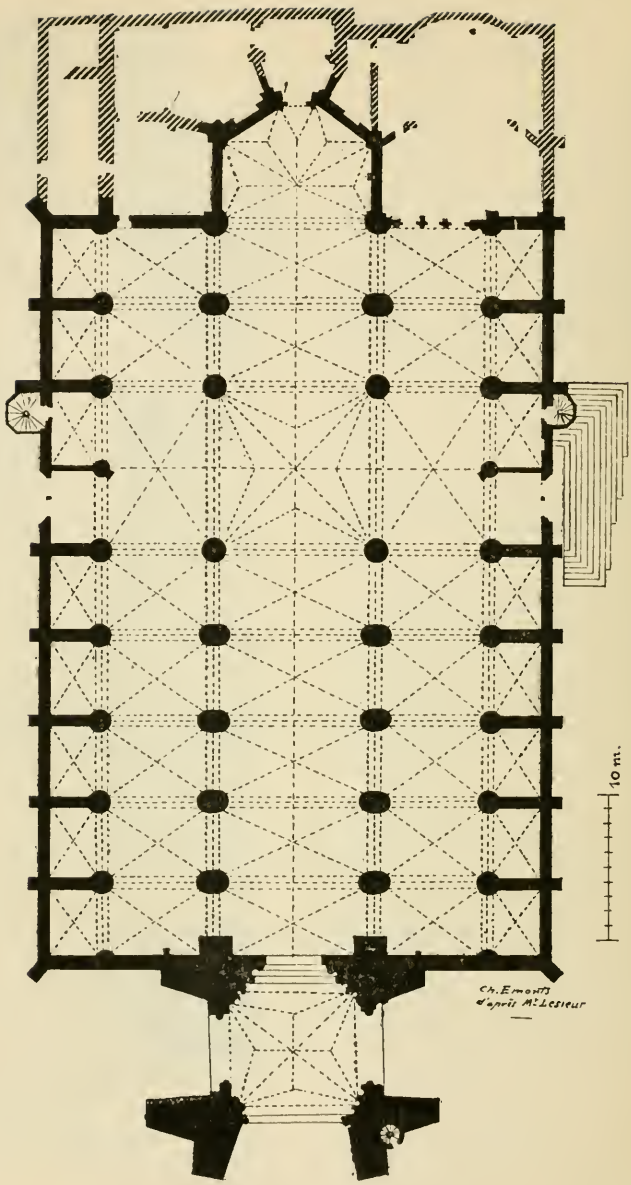

Fig. 5. — Eglise de Dole.

1372, date de l'érection du couvent [1]. — Notre-Dame d'Arbois retarde également sur sa date de 1382 ; on la croirait bien plutôt du commencement du XIVe siècle.

L'église Saint-Pierre, aujourd'hui cathédrale de Saint-Claude, exemple curieux d'église fortifiée, fut commencée au XIVe siècle et on la croirait d'une seule venue — abstraction faite de sa hideuse façade Louis XV — si l'on ne savait qu'une bonne partie de ses nefs ne fut achevée qu'en 1727 [2]. C'est à l'exécution intégrale de son plan primitif que ce beau monument doit le caractère imposant et grandiose de son intérieur.

Mais un exemple plus frappant encore nous est fourni par l'église de Dole (fig. 5 et 6). On ne trouve, ni dans sa structure, ni dans son ornementation, la moindre trace de la Renaissance: c'est le style du XVe siècle sans mélange. Et pourtant, une inscription nous apprend que la première pierre du chœur fut posée le 9 février 1509, tandis que les nefs s'élevèrent de 1540 à 1572 et que le clocher ne fut même commencé qu'en 1578 [3].

Il ne faut plus s'étonner, après cela, si la plupart des cha-

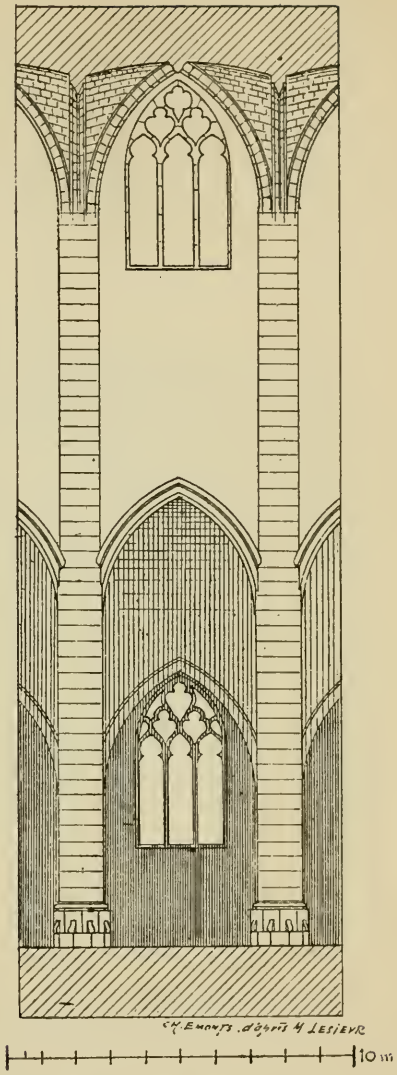

Fig. 6. — Église de Dole.

[1] Rousset, *Dict. hist. des communes du Jura*, t. II, p. 526.

[2] C'est la date que porte la clef de voûte de la dernière travée du collatéral de droite.

[3] E. Michalet, *Not. hist. sur l'église de Dole*, 1858, in-12.

pelles de nos églises, élevées jusqu'à la fin du XVIe siècle, sont conçues dans le style flamboyant, avec ses voûtes à pendentifs, ses nervures compliquées et son ornementation capricieuse.

La structure gothique se retrouve encore dans les voûtes à nervures et pendentifs de la chapelle des Carmélites, à Dole, qui fut construite en 1614 (1), et dans celles de la chapelle de Notre-Dame Libératrice, à Salins, qui fut consacrée en 1662 (2). C'est la dernière manifestation de la longue domination du style gothique dans le Jura.

Conclusion.

Il m'eût été facile d'apporter à ma démonstration des exemples plus nombreux. Ceux que j'ai cités me semblent suffire à mon but, qui était de donner une simple vue d'ensemble sur la marche de l'architecture dans notre contrée.

Le fait caractéristique, c'est la lenteur continue à quitter les procédés en usage, pour adopter les méthodes nouvelles. Nos églises du XIIe siècle sont d'un roman très primitif, et que partout ailleurs on attribuerait au XIe siècle ; pendant les deux tiers du XIIIe siècle, c'est le style de transition qui domine ; les formes gothiques primitives empiètent à leur tour sur le siècle suivant ; enfin, le style flamboyant maintient sa prépondérance incontestée jusqu'au milieu du XVIIe siècle.

Essentiellement traditionnel et retardataire, tel nous apparaît donc le synchronisme de l'architecture religieuse dans les monuments du Jura.

L'abbé P. Brune.

Charte de Guillaume de la Tour, archevêque de Besançon, en faveur du chapitre de Saint-Anatoile de Salins, 1257.

Villermus, miseratione divina Bisuntinus archiepiscopus, universis abbatibus, prioribus, decanis, capellanis, vicariis ac aliis ecclesiarum rectoribus in Bisuntina dyocesi constitutis, ad quos presentes littere perve-

(1) Rousset, *Dict. hist. des communes du Jura*, t. II, p. 540.
(2) Rousset, *op. cit.*, t. VI, p. 508.

nerint, eternam in Domino salutem. Quoniam, ut ait Apostolus, omnes stabimus ante tribunal Xristi, recepturi prout corpore gessimus, sive bonum fuerit sive malum, oportet nos divine messioni extreme misericordie operibus prevenire, ac eternorum intuitu seminare in terris quod, reddente Domino, cum multiplicato fructu recolligere debeamus in celis, firmam spem fiduciamque tenentes, quoniam qui parce seminat parce metet et qui seminat in benedictionibus de benedictionibus et metet vitam eternam. Cum igitur venerabiles nostri prepositus et capitulum ecclesie Sancti Anatolii Salinensis ecclesiam suam nimia vetustate consumptam inceperint reedificare opere sumptuoso, nec ad ipsius tam pii et laudabilis operis consummationem proprie suppetant facultates, universitatem vestram rogamus, monemus et exhortamur in Domino, in virtute obedientie districte precipientes quatenus nuncios dicte ecclesie, cum ad vos venerint Xristi fidelium beneficia et grata karitatis subsidia petituri, et cartulas dicte ecclesie presentaverint, benigne et sine contradictione aliqua recipiatis et recipi faciatis, facientes parochianos vestros, cum super hoc fueritis requisiti, ad audiendum indulgentias apostolicas et nostras et mandatum nostrum, ad ecclesias pariter convenire, predicationis et exhortationis, si opus fuerit, officium pro isto negocio per unam diem dominicam vel festivam viriliter assumentes, indulgentias domni pape viginti dierum, quas in ipsius litteris vidimus plenius contineri, et nostras et alias que suis cartulis continentur, vestris subditis exponentes fideliter et devote, quas vobis et subditis vestris concedimus profuturas. Nos vero de omnipotentis Dei misericordia et beati Johannis evangeliste et sancti prothomartiris Stephani omniumque sanctorum meritis confidentes, omnibus jamdicte ecclesie benefactoribus vere penitentibus et confessis, qua possimus auctoritate, quadraginta dies de injunctis sibi penitentiis, peccata oblita, offensas patrum et matrum sine manuum invectione, juramenta non cum deliberatione facta, sed ex impetu, maxime sacrosanctis non tactis, misericorditer relaxamus, et bonorum omnium que in archiepiscopatu nostro fiunt et de cetero fient quantum possumus concedimus esse participes et consortes. Monemus autem et firmiter inhibemus ne de istis elemosinis aliquid defraudetur et istud mandatum nostrum taliter exequamini, ne de inobedientia possitis redargui merito et puniri, sed potius de fidelitate et diligentia commendari. Datum anno Domini M° CC° quinquagesimo septimo, mense julio.

(*Arch. départ. du Jura*, fonds de Saint-Anatoile de Salins. Invent. de 1748, A. 75.)

NOTE

SUR UN

TRIPTYQUE EN ÉMAIL PEINT, DE LIMOGES

CONSERVÉ AU MUSÉE HISTORIQUE D'ORLÉANS

Par M. Louis Bourdery, correspondant du Comité, à Limoges.

Le Musée historique d'Orléans possède sous le n° 74 du Catalogue, lettre O, un triptyque, composé de trois plaques rectangulaires, peintes en émaux de couleurs et rehauts d'or, avec petits points saillants imitant des pierreries. Ce triptyque a conservé son cadre original de cuivre doré, orné d'appliques de doubles feuilles réunies par une tige enroulée, le tout est cloué sur de petits panneaux de chêne (voir la planche XXVIII).

Le sujet central représente l'*Annonciation*.

Hauteur de vue de la plaque $0^m,200$, et avec les moulures de cuivre $0^m,223$; largeur $0^m,155$ et $0^m,177$ avec les moulures. La Vierge est agenouillée à gauche (par rapport au spectateur) devant un prie-Dieu, recouvert d'une étoffe lie-de-vin, et sur lequel est ouvert un livre à fermoirs. Elle est vêtue d'une robe bleue dessinant exactement la taille, et sur laquelle est passée une ceinture jaune un peu pendante. Par-dessus, elle est couverte d'un ample manteau du même bleu, attaché par une agrafe jaune sur la poitrine, qu'il laisse découverte en pointe. Sa chevelure, ainsi que celle des autres personnages et leur barbe, est d'un ton gris cendré et violacé, assez clair, semi-opaque et très fin, tout uni, et sur lequel les mèches ne sont exécutées qu'à l'aide d'un dessin d'or très soigneusement et habilement traité. C'est ce même ton gris violacé qui a été posé sous les nus en même temps que sous les chevelures; par-dessus, l'émailleur a étendu une couche uniforme et très légère de blanc, sur laquelle il a ensuite accusé le modelé et les lumières par des épaisseurs dégradées ou des touches de ce même blanc posées d'une main extrêmement sûre. Les traits des visages, des mains, etc., qui avaient été tracés préala-

blement en noir sur le premier ton gris, ressortent à l'aide d'un enlevage délicat du blanc à l'aiguille, avant qu'il ait été fixé par le feu. On peut dire que les nus n'ont pas reçu de tons de chair ; toutefois, une teinte presque imperceptible de rose a été étendue sur les lèvres de quelques personnages et a servi à accentuer et animer quelques parties des nus, comme on peut le voir sur le visage des deux prophètes, par exemple. Un nimbe d'or oviforme et rayonnant entoure la tête de la Vierge, et ses cheveux flottent sur ses épaules. En face de la Vierge, qui se rejette en arrière, dans une attitude de surprise, apparaît l'archange Gabriel, penché vers Marie, un genou en terre, tenant de la main gauche une sorte de sceptre fleurdelisé et accentuant de la droite les paroles de la salutation. Ses cheveux ondulés s'échappent en arrière, serrés sur le haut de la tête par un bandeau. De grandes ailes éployées, vert et or, sont attachées à ses épaules, et il est vêtu d'une dalmatique brune qui recouvre une robe verte ; les bordures de la dalmatique sont ornées de points blancs en saillie, entourés d'un tracé bistre et or. Entre les têtes des deux personnages plane le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe blanche à nimbe crucifère.

La scène se passe dans une salle voûtée à nervures en arc surbaissé aboutissant à un pendentif central. Les garnissages sont bleus, étoilés d'or. Au fond, trois baies laissent apercevoir le ciel ; la baie centrale est en anse de panier très aplatie, formant redent aigu au-dessus des sommiers, ce qui lui donne un aspect mauresque ; les murs, appareillés d'or, sont colorés d'un ton rose très doux, marbré de taches vert tendre. Le fond et les deux côtés de la salle sont tendus d'une riche draperie violette à rosaces bleu, noir et or, et sur les bordures supérieure et inférieure se lit, en belles lettres gothiques d'or, la phrase de la salutation interrompue par le sujet. En haut : AVE · GR · AI ; en bas : PLENA. Le fond de la tenture est tout garni d'un quadrillé d'or extrêmement serré et de la ténuité d'un fil de soie, à peine perceptible.

En avant se dresse une grande arcature brune imposante, encadrant le sujet, portée par deux colonnes bleu lapis ; elle est extrêmement surbaissée, ornée de beaux crochets, et se termine par un élégant fleuron. Une série de petites baies, de moulures, etc., garnit l'espace vide au-dessus du grand arc, comme dans les décors architectoniques des vitraux du xve siècle. Le sol vert est décoré de grandes herbes sobrement indiquées, de fleurettes en léger relief, de petits points blancs, et, dans le coin de droite,

d'une violette blanche et bleue, à cœur d'or, de grandeur naturelle, gracieusement supportée par sa tige et copiée évidemment sur une fleur réelle.

Le volet gauche nous montre le *Prophète David.*

Même hauteur que le panneau central; largeur de vue de la plaque, $0^{m},069$, et, avec la monture, $0^{m},088$. Le prophète est debout, la figure de profil vers la droite. Il est vêtu d'une grande robe bleue, fendue devant, du haut en bas, et par-dessus, d'un large manteau brun clair bien translucide, retenu sous le menton par deux boutons blancs, et dont le grand col plat rabattu sur les épaules est coupé carrément sur le devant, avec un gland vert à la pointe. Un des pans du manteau est relevé sur le bras gauche. Le personnage est coiffé d'un chapeau vert extrêmement bizarre, tel que ceux que les artistes primitifs allemands ou flamands ont prêtés aux grands prêtres juifs ; c'est une sorte de grande et large bande retournée en volute pour former visière sur le front et sur la nuque, avec calotte plate à trois étages. De la main gauche il tient l'extrémité enroulée d'un grand phylactère blanc qui se dresse en l'air d'une façon superbe, et sur lequel on lit, en belles lettres gothiques noires habilement tracées : DAVID·DESCENDE·DOM·SICT·PLVVIA. De la main droite il indique sa prédiction. Derrière et au-dessus de lui, tenture, voûte et grande arcature analogues à celles du sujet central. Sous ses pieds, dallage vert à compartiments carrés rehaussés d'un petit dessin d'or.

Sur le volet droit est représenté le *Prophète Isaïe.*

Mêmes dimensions que le volet gauche. Le prophète est vêtu d'une robe violet lie-de-vin, serrée à la taille par une ceinture à laquelle pend une escarcelle verte à glands mauves, et fendue au bas, avec bordure jaune décorée de points blancs en légère saillie, le long de la fente ; on aperçoit dessous une robe bleue ramagée d'or avec large bande inférieure brune; les manches du vêtement violet sont un peu ajustées au poignet par trois petits boutons blancs; un grand col droit et relevé, ouvert en avant, entoure le cou. Sur cette robe est passé un grand manteau bleu attaché sur l'épaule gauche par deux boutons blancs, et rejeté en arrière sur le bras droit. Le prophète est coiffé d'une façon non moins extraordinaire que David, d'un bonnet vert turquoise, dont la longue calotte ramenée par de nombreuses cassures en avant, vient finir par un pli carré sur le front. Ses chaussures sont turquoise. Il se baisse un peu comme pour laisser passer par-dessus sa tête un grand phylactère blanc, qu'il tient de la main droite, et qui se

termine en s'enroulant derrière ses épaules. On y lit, en mêmes lettres que sur le précédent : ECCE·VIRGO·CON·CIPIET·ISAYAS. De la main gauche il montre le phylactère. Mêmes fond, architecture et dallage que pour le prophète David. Les revers des plaques sont cachés par la monture.

La technique est celle des premiers émaux à date certaine, de la fin du xve siècle, mais l'exécution est déjà très savante. Les plaques ont été émaillées d'abord d'une couche uniforme de blanc, sur laquelle l'artiste a dessiné son sujet en vigoureux traits de bistre, d'une main tout à fait magistrale, accusant largement les contours et les lignes principales, sans chercher à former aucune ombre, aucun modelé. Là-dessus, il a immédiatement étendu ses colorations translucides en teintes plates. Puis il a modelé les nus en blanc, comme nous l'avons dit plus haut, à propos de la tête de la Vierge. Il a enfin exécuté le travail des rehauts d'or, travail sur lequel il s'est appesanti longuement, patiemment, et d'une main aussi ferme que délicate. C'est que les rehauts d'or devaient jouer dans son œuvre un rôle considérable. Outre le charme et l'éclat qu'ils ajoutent à toute peinture en émail, ils devaient ici accuser, à eux seuls, tout le modelé des personnages, tous les reliefs de l'architecture et des accessoires. En effet, l'artiste n'avait exécuté qu'un *dessin* par apprêt sous ses colorations, il n'avait pas posé d'ombres; il ne lui restait donc d'autre ressource, pour obtenir un effet, que d'accuser fortement en or les lumières. Il ne pouvait aussi rendre autrement les détails des chevelures, des barbes, etc.

Les têtes sont d'une laideur voulue, et qui n'était pas la conséquence d'une inhabilité de l'artiste. L'art recherchait encore, à la fin de la période gothique, un type de noblesse particulier, surtout pour les sujets de sainteté, élévation à laquelle il pensait souvent atteindre en émaciant ses figures, en leur donnant des airs d'austérité qui arrivaient ordinairement à la rudesse, à une sécheresse déplorable, et quelquefois, lorsque le goût de l'exécutant ne savait pas les diriger dans cette voie fausse et par conséquent dangereuse, atteignaient la sauvagerie ou le grotesque [1].

[1] Et cela, non seulement chez nos émailleurs, mais dans les diverses manifestations de l'art en général. Nous n'en citerons qu'un exemple, pris dans les nombreux groupes de sculptures du xve siècle, dans ces *Mises au tombeau*, connues en Limousin sous le nom de *Monuments* (*monumentum*, tombeau).

Il est inutile de rappeler combien fréquemment se rencontre cette même tendance esthétique chez les maîtres graveurs flamands ou allemands de l'époque ;

Nous ne pouvons nier que, quant aux têtes, notre émailleur ne soit tombé ici dans cet excès.

Cette constatation, qu'il nous tardait de faire, une fois établie, nous n'avons, pour ainsi dire, plus de réserves à apporter à notre admiration. Le style de la pièce est d'une telle ampleur; sa tonalité, si puissante et si sobre; sa facture, si ferme et si large, qu'elle frappe fortement et s'impose dès le premier abord. Il n'est pas jusqu'à ces têtes qui ne soient empreintes d'un vigoureux caractère. Les attitudes, si elles sont un peu outrées, sont, tout au moins, fort justes dans le mouvement général, très expressives et énergiquement accusées. Rien n'est banal dans cette pièce, pas même le détail de la violette du premier plan, copiée sur nature.

Si la technique de ces émaux est celle du xve siècle, toutes les autres remarques qu'ils suggèrent contribueront à fixer la production de ce triptyque à la fin de ce même siècle. Il n'y a pas à insister sur le caractère de l'architecture, qui est évidemment celui de cette époque, ni sur l'arrangement tout gothique des tableaux; mais si l'on entre dans le détail des observations, on remarquera la forme typique des lettres dont se composent les inscriptions; le mouvement des hanches du corps de la Vierge, qui se retrouve dans toutes les statues de la fin de la période gothique; l'analogie d'aspect de notre émail, au point de vue de la coloration, avec les verrières du temps, aux grands tons plats, aux contours largement écrits; la prédominance du brun et du bleu, ce dernier d'un ton dur et un peu cru, mais rappelant la vivacité du bleu des orfèvres émailleurs chez lesquels il formait la base des colorations; les points saillants[1], souvenir des perles et cabochons en reliefs de ces mêmes orfèvres; le ton violet lie-de-vin, qui se retrouve sur la plupart des pièces primitives; l'aspect si caractéristique du dessin et des têtes que nous avons fait ressortir déjà; la forme des plaques, qui sont planes, ou dont la pièce centrale a reçu un emboutissage à peine sensible, et la forte épaisseur du cuivre analogue à celle des premiers ouvrages; le cadre en cuivre doré lui-même, avec ses appliques de feuilles doubles à tige enroulée, monture originale presque toujours usitée aux débuts de l'émaillerie peinte, etc., etc.

et il ne faut pas oublier combien a été grande leur influence artistique sur nos émailleurs limousins.

[1] La pièce n'est pas paillonnée, ce qui ne saurait aider à conclure qu'elle n'est pas du xve siècle.

Il serait téméraire de rechercher le nom de l'artiste. Toujours est-il que son œuvre accuse un tempérament très personnel. C'était un contemporain, sans doute, de celui qu'on appelle Monvaerni, qui partageait les mêmes tendances esthétiques, comme on peut s'en convaincre d'après ses ouvrages [1], mais dont il se distingue par plus de laideur encore dans les types, et aussi par un coloris beaucoup plus riche et une exécution bien plus habile; en somme, il est supérieur à Monvaerni. Ses prophètes ne laissent pas que de rappeler, par leur tournure et leurs costumes, ceux du maître graveur italien du xve siècle, Baldini; toutefois, les types semblent avoir plutôt une origine allemande ou flamande, et les grands plis des draperies, aux cassures franches et multiples, font songer aux vieilles estampes sur bois de ces écoles. Quoi qu'il en soit, cette œuvre nous a semblé mériter une étude toute spéciale et ne devoir pas être confondue avec les travaux ordinaires des premiers émailleurs anonymes à cause de la personnalité vraiment originale qu'elle révèle chez son auteur, en pleine possession de son art. Jamais nous n'avions eu occasion de constater encore, sur la même pièce, une laideur de types voulue aussi intense, jointe en même temps à un aspect aussi magistral.

Quelques observations non sans intérêt avant de terminer. On peut être surpris de la conservation merveilleuse des rehauts d'or sur les vêtements bruns, tandis qu'ils ont été plus ou moins atténués sur les autres parties, notamment sur les bleus. Il faut en chercher l'explication dans les différences de fusibilité des émaux. Au feu des ors, le dernier et le plus léger, toutes les couleurs n'ont pas dû entrer également en fusion, et l'or aura adhéré plus solidement à celles dont la pâte se sera le plus ramollie sous l'action de la chaleur; partant, il aura été plus vite enlevé par le frottement sur les couleurs avec lesquelles il s'était le moins intimement allié. — Il ne faut pas oublier de remarquer le beau ton du tracé brun rouge [2] exécuté sous les colorations, et qui les réchauffe singulièrement, surtout les bruns, comme dans les manteaux de l'archange et de David, et dans l'architecture du volet droit en particulier.

Ce triptyque qui figure sur les catalogues du Musée dès la fon-

[1] Musée de Cluny, n° 4576, *Mater dolorosa*; Musée de Limoges, *La Mise au tombeau*; Catalogue de la coll. Benjamin Fillon, n° 261, *Guy de Montfaucon contemplant le Christ en croix*, etc.

[2] Il se retrouve sur l'*Adoration des Bergers*, n° 3 du catalogue du Musée de Guéret.

dation de cet établissement par M. de Bizemont, sans indication de provenance, fut donné en 1825 par Mgr Brumauld de Beauregard, évêque d'Orléans, mort à Poitiers en 1841.

Nous lisons dans *L'Explication des tableaux, dessins, sculptures, antiquités et curiosités exposées au Musée d'Orléans, ouvert pour la première fois, le 4 novembre* 1825 (1).

« 275. — La Salutation angélique, peinte sur émail.

« Deux figures accessoires sont placées, l'une à droite, l'autre à gauche du sujet principal.

« Cet objet, qui est parfaitement conservé et dont les couleurs ont beaucoup d'éclat, paraît être d'une époque très ancienne.

« Émail, composition faite de verre calciné..... » (suit une dissertation sur la peinture en émail extraite du *Dictionnaire des Origines*).

Nous avons eu enfin la bonne fortune de retrouver dans le Catalogue de vente de la collection Ducatel (vendue à l'hôtel Drouot du 21 au 26 avril 1890), la description et la reproduction en phototypie d'un triptyque, pour ainsi dire identique : « N° 108. Triptyque, par Nardon Pénicaud. Au centre, l'Annonciation. Sur le volet de gauche, un prophète portant une banderolle avec l'inscription : DAVID, DESCENDET DOMINVS SICVT. Sur le volet de droite, un autre prophète tenant aussi une banderolle avec l'inscription : ECCE VIRGO CONCIPIET ET PARIET FILIVM. Ces trois sujets sont surmontés d'une arcature gothique à rehauts d'or. Les vêtements des personnages sont semés de paillons imitant les pierreries. Émaux polychromes, monture en cuivre. — Longueur des volets 85 millimètres; du milieu 180 millimètres; totale 360 millimètres; hauteur 255 millimètres. » L'objet a atteint le prix de 4,900 francs.

Les dimensions sont les mêmes, à quelques millimètres près, ainsi que la monture qui présente cette invariable petite moulure de cuivre à appliques de feuilles. C'est évidemment le même carton qui a servi à exécuter les deux pièces, et à peine trouve-t-on entre les deux triptyques quelques variantes de détail insignifiantes. C'est ainsi que, dans celui de la collection Ducatel, le sol de la plaque centrale est en dallage régulier, au lieu de présenter un terrain gazonné, comme dans celui du Musée d'Orléans; et inversement, le sol des deux volets y est gazonné au lieu d'offrir un carrelage. Isaïe porte la même légende, mais complétée par les

(1) Orléans, imp. de Darnault-Maurant, 1828.

mots : ET PARIET FILIVM. En outre, les têtes y sont moins sauvages et moins laides, mais semblent aussi d'un caractère un peu moins accentué, autant qu'on peut en juger d'après la reproduction phototypique du Catalogue. Enfin les vêtements du triptyque Ducatel sont semés de petits paillons, tandis que l'émail d'Orléans n'offre, comme imitation de pierreries, que des points blancs en saillie. Quant au reste, et abstraction faite du coloris du triptyque Ducatel que nous ne connaissons pas, les deux œuvres semblent analogues et contemporaines, probablement même de la même main, ou du même atelier.

L'attribution à Nardon Pénicaud, faite par le catalogue Ducatel, est erronée, à notre avis. Très probablement l'auteur de cet émail l'a exécuté assez longtemps avant l'année 1503, date de la seule pièce signée de Nardon, et conservée au Musée de Cluny; en outre, comme types, dessin, coloris [1] et arrangement, l'émail de Cluny et celui de la collection Ducatel offrent une notable différence, et cela en faveur de l'antériorité de nos deux triptyques. On a trouvé commode de classer, comme ouvrages de Nardon Pénicaud, presque tous les émaux primitifs. Mais le nombre en est extrêmement considérable, et ils ont dû être exécutés par plusieurs émailleurs différents.

Le triptyque du Musée historique d'Orléans [2] est l'œuvre d'un artiste inconnu, de la fin du XVe siècle et dont la manière se rapproche de celle de l'émailleur qu'on est convenu d'appeler Monvaerni, sans se confondre avec elle.

Louis Bourdery,
Correspondant du Comité.

[1] Si nous en jugeons par l'émail d'Orléans.

[2] Ainsi que celui de la collection Ducatel, à en juger uniquement par le texte et la reproduction du Catalogue.

JEAN DE FONTAY

ET

LE TOMBEAU D'ALAIN CHARTIER

Mémoire lu au Congrès des Sociétés savantes
par M. l'abbé Requin, correspondant du Comité à Avignon.

Le sculpteur Jean de Fontay était originaire de la partie du diocèse de Metz qui appartenait au Luxembourg. Le notaire, chargé de la rédaction de l'acte où il est question de notre artiste pour la première fois, est très explicite sur ce point : *Johannes....., de Luxemburgo, diocesis Metensis*[1], écrit-il en laissant un blanc après *Johannes* pour y inscrire le nom patronymique de Jean de Fontay.

Celui-ci avait probablement vu le jour à Fontay, village de l'ancien arrondissement de Briey, dans le Luxembourg français, aujourd'hui annexé à l'Allemagne; de là lui serait venu le nom de Fontay ou Fonte, comme l'écrivent indifféremment les notaires devant lesquels il s'est présenté, qui s'en tenaient simplement à la prononciation.

C'est le 30 mars 1451 que nous trouvons Jean de Fontay établi à Avignon. Quelques années auparavant, un modeste et généreux agriculteur de cette ville, nommé Martin Lagele, avait laissé par testament une somme assez importante pour faire élever une *croix couverte* à l'un des angles du cimetière de l'église paroissiale de Saint-Didier[2]. La construction du petit édifice fut confiée à un architecte alors en renom, appelé Antoine Omède, et Jean de Fontay fut chargé de sculpter la croix. Il s'y engagea pour la somme de 35 florins et promit de terminer l'ouvrage pour la fête de Saint-Michel. Cette croix, haute de 5 palmes, c'est-à-dire de $1^{m},13$, finement sculptée de toute part, devait être entourée d'un nimbe octogone, couvert de feuillages découpés avec beaucoup d'art, *crucem lapideam..... habentem unum circulum cum octo an-*

[1] Pièces justificatives, n° 1.

[2] Ce cimetière occupait une partie de la place actuelle de Saint-Didier, au midi de l'église.

gulis scilicet folhetatis per modum revestimenti bene subtiliter et artificiose[1]. D'un côté de la croix se trouvait le Christ; derrière sa tête, deux anges, placés sur les bras de la croix, tenaient une couronne d'épines en forme de *monstrance*. De l'autre côté, la Vierge, portant l'Enfant Jésus dans ses bras, était également couronnée par deux anges.

Cet ouvrage fut-il exécuté? C'est probable; mais nous ne saurions l'affirmer, car le bail à prix fait n'a pas été cancellé, et nous n'avons pas trouvé les quittances de payement.

Le 30 décembre 1451, Jean de Fontay est témoin, en compagnie de Pierre Villate, du contrat d'apprentissage passé entre Jacques Bilheti et le peintre Pierre de la Barre[2] et le 10 juillet de l'année suivante, il prend à son service Jean de Molinis, de Bruxelles (diocèse de Cambrai)[3]. Celui-ci était plutôt un ouvrier qu'un apprenti, malgré le titre du contrat, car il reçoit 22 florins pour ses gages.

Du 10 juillet 1452 au 20 juillet 1456, nous ne savons ce que devint Jean de Fontay. A cette dernière date, il s'engagea à sculpter un certain nombre de statues pour les Dominicains de Saint-Maximin. Ce travail lui fut commandé par Jean Beleti, prieur du couvent, mais en réalité il fut payé par Louis XI, encore dauphin. Celui-ci avait fait, en 1447, un voyage semi-religieux, semi-politique, dans notre pays; il était allé visiter en particulier les pèlerinages de Sainte-Anne d'Apt, de Sainte-Marthe à Tarascon, et de la Sainte-Baume près de Saint-Maximin où, suivant la tradition provençale, la Madeleine a passé les dernières années de sa vie dans la pénitence. Il fit des libéralités à ces divers sanctuaires; à la Sainte-Baume, il donna le plan de construction de la chapelle et la fit décorer à ses frais. La principale ornementation fut un groupe en albâtre représentant sainte Madeleine portée par quatre anges; près du groupe, agenouillées sur deux prie-Dieu, se trouvaient les statues de Louis XI et de sa femme Charlotte de Savoie.

Cet ouvrage de sculpture fut confié à Jean de Fontay moyennant la somme de 104 florins en monnaie d'Avignon, et le vivre et le couvert pendant tout le temps qu'il y emploierait[4].

[1] Pièces justificatives, n° 1.

[2] Prot. de Jean Brunelli, 1451-1452, fol. 92. Étude de Me Vincenti, notaire à Avignon. Voir sur Pierre Villate et Pierre de la Barre nos *Documents inédits sur les peintres, peintres-verriers et enlumineurs d'Avignon au* XVe *siècle*, p. 12 et 22.

[3] *Ibid.*, fol. 267.

[4] Pièces justificatives, n° 2.

Le groupe formé par la sainte et les anges a disparu depuis longtemps. Le souvenir seul en restait, et on ignorait même jusqu'à ce jour que Louis XI en fût le donateur; mais la statue de ce roi et celle de sa femme existent encore à la Sainte-Baume, dans une salle où sont reléguées d'autres sculptures. Nous aurions voulu en donner les photographies; malheureusement, nous n'avons pu obtenir jusqu'à présent que la description suivante : « Les statues sont à genoux; elles sont faites en pierre dure ou en marbre très grossier et mesurent $0^{m},80$, sans compter le socle de $0^{m}.05$. Louis XI est décapité; il est revêtu d'une cotte d'armes à fleurs de lis richement ornée, et porte les amulettes et le collier de pèlerin. Les deux mains manquent; le bas de la statue est un peu dégradé. Charlotte de Savoie a une robe traînante à grandes manches et tient les deux mains jointes (les deux petits doigts manquent, le nez est écorché); elle est coiffée, comme à l'époque, d'un couvre-chef à goderons assez semblable à un casque et bien conservé, à l'exception d'une petite dégradation à droite près du cou. »

Jean de Fontay passa peut-être quelque temps à Saint-Maximin ou aux environs, car ce n'est que le 28 avril 1458 que nous le retrouvons dans Avignon, où il entreprend un travail bien intéressant pour l'histoire et qui a malheureusement disparu. Je veux parler du tombeau d'Alain Chartier, le secrétaire de Charles VII, qui vint, on ne sait pourquoi ni comment, mourir à Avignon vers 1449, s'il faut en croire son épitaphe.

Joseph-François de Remerville, originaire d'Apt, où il naquit en 1650 et mourut le 4 juillet 1730, était un érudit d'une certaine valeur qui a laissé, sur l'histoire de son pays, plusieurs ouvrages manuscrits fort estimés. Peu de temps avant sa mort, un jour qu'il était de passage à Avignon, il remarqua dans l'église des chanoines réguliers de Saint-Antoine[1] l'inscription suivante :

Hic jacet
Virtutibus insignis, scientia et eloquentia clarus
Alanus Chartier
Ex Bajocis in Normania natus
Parisiensis archidiaconus et consiliarius,

[1] Ces chanoines dépendaient de l'abbaye de Saint-Antoine en Viennois. En 1777, l'ordre tout entier fut sécularisé. Louis XVI donna leurs biens à l'ordre de Malte, et le pape se réserva tout ce qu'ils possédaient dans ses États.

Regio jussu ad imperatorem multosque reges
Ambasciator sepius transmissus
Qui libros varios stilo elegantissimo composuit
Et tandem obdormivit in Dno in hac
Avinionensi civitate
A. D. MCCCCXLIX[1].

L'abbé d'Expilly publia cette inscription pour la première fois dans son *Dictionnaire des Gaules et de la France*, où il nous apprend que, sans Remerville, elle aurait été perdue, « puisqu'elle a été complétement effacée en réparant et blanchissant cette église ».

En effet, de 1730 à 1745, les Antonins voulurent mettre leur église à la mode du temps; toutes les parois inférieures de l'édifice furent recouvertes d'un placage en pierre de taille, les colonnes disparurent et furent remplacées par des pilastres doriques, et le chœur eut une forme demi circulaire qui fut reproduite à la porte d'entrée. L'inscription a été perdue à cette époque et Remerville a été seul à la voir. Jusqu'alors, personne ne se doutait que le secrétaire de Charles VII fût mort à Avignon et y eût été enseveli. Cette découverte fit quelque bruit; cependant, malgré son étrangeté, personne ne mit en doute l'authenticité de l'inscription. M. Pezet et M. G. Mancel l'ont reproduite dans les études qu'ils ont publiées sur Alain Chartier sans faire aucune observation[2]. M. G. du Fresne de Beaucourt ne partagea pas cette confiance. « Voilà, dit-il, à coup sûr des circonstances assez étranges! Une épitaphe retrouvée inopinément dans un lieu où on aurait dû le moins s'attendre à la rencontrer, conservée providentiellement par un antiquaire sans lequel elle eût à jamais disparu sous la chaux! Mais le doute aurait pu succéder à l'étonnement si l'on s'arrête à la forme et à la teneur de l'épitaphe. La forme d'abord, on l'a remarqué déjà, n'est pas celle du temps. C'est donc un document refait après coup et à une époque bien postérieure. Les notions qu'il contient s'accordent sur certains points avec les données historiques; elles s'en écartent sur d'autres, et c'est là surtout ce qui rend à nos yeux cette épitaphe très

[1] L'épitaphe est reproduite d'après le manuscrit du chanoine de Véras (Biblioth. de la ville d'Avignon, *Recueil des épitaphes et inscriptions qui sont dans les églises d'Avignon, avec un abrégé de la fondation desdites églises*, par Jean Raymond de Véras).

[2] *Mémoires de la Société académique de Bayeux*, t. I, p. 249, et t. IV, p. 197.

suspecte et nous porte, sinon à la rejeter entièrement, du moins à ne nous en servir qu'avec la plus grande défiance[1]. »

Ces diverses objections ont été combattues par M. Joret-Desclozières dans un mémoire lu en 1875 à la *Société des Études historiques*[2]. Une des preuves qu'il donne, d'après M. Vallet de Viriville, pour établir l'authenticité de l'inscription, ne nous paraît pas convaincante. Il se base, en effet, sur ce que cette inscription a été reproduite également par M. le chanoine de Véras[3]. Mais cet érudit a-t-il vu l'inscription ou la reproduit-il d'après Remerville? Il ne nous en dit rien, et par conséquent son affirmation n'a pas grande autorité sur ce point.

Nous sommes entièrement de l'avis de M. Desclozières quand il prétend, à l'encontre de M. de Beaucourt, que le titre douteux d'archidiacre de Paris, donné à Alain Chartier dans l'inscription, n'est pas de nature à détruire son authenticité; mais nous n'oserions pas aller comme lui jusqu'à dire que, si ce titre était faux, l'épitaphe devrait être quand même considérée comme authentique, à cause des qualifications vraies qu'elle renferme. Nous aurions, au contraire, été porté à conclure à la fausseté de l'inscription. S'il était prouvé qu'Alain Chartier n'a jamais été archidiacre de Paris, nous pourrions peut-être faire passer Remerville pour un faussaire, comme quelques-uns l'ont pensé, et douter de la mort d'Alain Chartier à Avignon, fait aussi inconnu avant Remerville que la qualité d'archidiacre de Paris.

Mais Alain était vraiment archidiacre de Paris. Un document, trouvé au cours de nos recherches sur les artistes avignonnais, le prouve d'une manière indubitable.

Le 28 avril 1458, maître Jean de Fontay, promet à Guillaume Chartier, évêque de Paris (le frère aîné d'Alain, d'après les documents les plus récents), de faire une pierre tombale longue de 9 palmes et demie et large de 4 palmes et demie, en pierre de Pernes[4]; il s'oblige à y graver une image d'après le dessin qui

[1] *Les Chartiers. Recherches sur Guillaume, Alain et Jean Chartier*, p. 32, inséré dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, IIIe série VIIIe volume (XXVIIIe de la collection).

[2] *Un écrivain national au* XVe *siècle*. Paris, 1876, p. 54.

[3] Le chanoine de Véras avait vingt-six ou vingt-sept ans quand l'inscription fut effacée, et il avait quarante-six ans quand il fit son Recueil. Il mourut le 4 septembre 1785, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

[4] Petite ville de l'arrondissement de Carpentras (Vaucluse) qui fournissait une pierre blanche très tendre, excellente pour la sculpture.

lui sera fourni par l'évêque, et à la placer dans l'église de Saint-Antoine, à l'endroit désigné par le précenteur de cette église, c'est-à-dire sur les ossements de feu révérendissime maître Alain, archidiacre de Paris, *supra sepulturam reverendissimi quondam magistri Alani, archidiaconi Parisiensis* [1]. Cette pierre devait être achevée et posée avant le 15 août suivant, moyennant la somme de 16 écus d'or au coin de France. Le sculpteur en reçut 8 comptant; le reste lui fut payé au nom de Guillaume Chartier le 3 août 1459, par les Célestins, qui représentaient dans Avignon l'influence française et devaient être les intermédiaires naturels de l'évêque de Paris, si souvent mêlé aux affaires de son pays.

Il est évidemment question dans cet acte du tombeau d'Alain Chartier. Guillaume fait élever un monument à Avignon où se trouvent les restes de son frère; il est inutile d'insister. Mais alors, l'épitaphe de Remerville, trouvée précisément dans l'église des Antonins, est parfaitement authentique; elle est vraie d'un bout à l'autre : Alain est mort à Avignon, y a été enseveli, et possédait réellement le titre d'archidiacre de Paris, titre qu'il devait probablement à l'amitié de son frère, évêque de cette ville.

La date seule pourrait faire naître quelque doute, d'autant qu'une erreur de date est facile à commettre. Il semble étonnant, en effet, que Guillaume Chartier ait laissé s'écouler une intervalle de neuf ans avant de faire poser une plaque tombale sur les restes de son frère. Malgré cette difficulté, si nous étions sûr que le chanoine de Véras eût vu l'épitaphe, comme il donne lui aussi la date de 1549, nous n'hésiterions pas à l'adopter; mais, nous l'avons dit plus haut, peut-être n'a-t-il fait que copier Remerville. On pourrait admettre aussi que Guillaume Chartier avait commandé le tombeau d'Alain dès 1449, mais qu'on avait tardé à l'exécuter; quand il vint à Avignon en 1458 [2], probablement pour affaires diplomatiques, il veilla lui-même à la prompte réalisation de son pieux dessin.

Qu'est devenue cette plaque tombale? Nous l'avons dit, elle a été détruite lors de la réparation de l'église Saint-Antoine, ou masquée par le placage en pierre de taille qui revêt toute la partie inférieure de l'ancienne construction. Il est même probable qu'elle avait déjà été remplacée avant 1730. Remerville ne se serait pas

[1] Pièces justificatives, n° 3.

[2] Il était probablement logé à l'auberge de *Saint-Marc*, dans la rue du même nom, où fut donné le bail à prix fait du tombeau d'Alain Chartier.

contenté de relater l'inscription; il aurait décrit ou tout au moins mentionné le portrait d'Alain qui était gravé sur la pierre. Aussi, sommes-nous incliné à penser que la première plaque avait été remplacée par une simple inscription, refaite avec quelques modifications dans la forme, ce qui en expliquerait le style un peu trop moderne. Il est vraiment regrettable que ni Remerville, ni d'Expilly, ni le chanoine de Véras n'aient eu la pensée d'indiquer le point précis où se trouvait le tombeau. On aurait pu faire des fouilles et retrouver peut-être l'inscription et la sépulture d'Alain Chartier, tandis que, dans l'ignorance où nous sommes, il faudrait bouleverser tout le sol et même compromettre la solidité du premier étage de cet édifice, aujourd'hui transformé en magasin de fer, ce qui rend toute recherche impossible.

Que venait faire Alain Chartier dans Avignon quand il y mourut? Peut-être remplir quelque mission diplomatique au nom du roi de France auprès du légat, qui était Pierre de Foix, dont le rôle politique serait fort intéressant à étudier.

Peu de temps après avoir terminé le tombeau d'Alain Chartier, Jean de Fontay dut quitter Avignon. Le 30 mai 1460, il vendit à Barthélemy Ricard, peintre originaire de Saint-Remy [1], le mannequin de bois muni de ses vêtements dont il se servait pour faire ses statues, et chargea Arbogaste Basile de lui recouvrer certaines créances à Avignon.

Que devint-il? Où alla-t-il exercer son art? Nous l'ignorons et nous n'avons plus découvert aucun document qui le concerne.

Nous ne savons pas davantage quelle était sa valeur artistique. La croix du cimetière de Saint-Didier et la pierre tombale d'Alain Chartier ont disparu; il ne reste, du monument de la Sainte-Baume, que les statues de Louis XI et de sa femme; nous les avons vues autrefois, mais malheureusement des souvenirs déjà lointains ne nous permettent pas d'en donner une appréciation fondée. Il paraît cependant raisonnable de croire que Jean de Fontay devait avoir quelque talent. Le fait seul d'avoir travaillé pour le compte de Louis XI et d'avoir été choisi par l'évêque de Paris pour sculpter la pierre tombale de son frère, mérite, ce nous semble, à notre artiste l'honneur d'être tiré de l'oubli dans lequel il est resté si longtemps.

L'abbé Requin.

[1] Chef-lieu de canton des Bouches-du-Rhône, à 20 kilomètres d'Avignon.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1. *Promissio de faciendo crucem pro domino Guilhelmo Chalmelli, canonico ecclesie Sancti Desiderii Avinionensis.*

Dicta die xxx marcii (1451) Johannes ....., de Luxemburgo, diocesis Metensis, sculptor sive incisor ymaginum, ex ejus certa scientia promisit dicto domino Guilhelmo presenti et stipulanti se facturum et scissurum unam crucem lapideam altitudinis quinque palmorum et competentis latitudinis, floretatam in quatuor extremitatibus foliis bene ordinatis et consonantibus secundum artem, habentem unum circulum cum octo angulis scilicet folhetatis per modum revestimenti, bene, subtiliter et artificiose; ac sculpere unum crucifixum bene decenter secundum ipsam crucem ab uno latere cum duobus angelis super brachia dicte crucis, tenentibus unam coronam spineam admodum remotam a capite Christi; et ab alia parte, unam ymaginem Virginis Marie tenentis suum filium, cum duobus angelis similibus super brachia dicte crucis, ab illo latere, scilicet tenentibus unam coronam qua voluit ipsam Virginem gloriosam coronare; et omnes he ymagines comprehendantur infra dictam circumferenciam seu circulum; et postquam hujusmodi crux sic facta et formata, illam suis periculo et expensis ponere et situare super columpnam erectam in novo edificio constructo in angulo cymiterii dicte ecclesie Sancti Desiderii, convenienter et honeste, pront in quadam pictura quam per presens nobis ibidem exhibuit et que remansit penes me notarium; et pro precio triginta quinque florenorum currentium, quos dictus Guilhelmus promisit solvere ut sequitur, videlicet, ad primam requisicionem ipsius Johannis decem florenos, et reliquos per porcionibus secundum quod operabunt (*sic*); et reddet ipse Johannes dictum opus completum hinc ad Sanctum Michelem proximum.

Pro quibus, etc.

Actum in claustro dicte ecclesie Sancti Desiderii super corradoria, presentibus ibidem dominis Johanne de Vernhofolio et Henrico Melstede, canonicis dicte ecclesie testibus, etc.

Et me Johanne Morelli, etc.

(Minutes de Jean Morelli, 1451, f° 83. Étude de M° Giraudy, notaire à Avignon).

N° 2. *Pro conventu fratrum Predicatorum Sancti Massimiani.*

Millesimo IIII^c LVI et die vicesima mensi julii, Johannes de Fonte, lapicida diocesis Metensis, habitator Avinionis, gratis per se et suos promisit

et convenit fratri Johanni Boleti, professori, priori dicti conventus presenti, etc., eidem facere septem ymagines lapidis albastri teneris, unam beate Marie Magdalene, quatuor angelorum tenentium dictam ymaginem beate Marie Magdalene, unam ymaginem domini Dalphini et unam aliam domine Dalphine ejusdem lapidis, et duas represias sive sedes, et illas situare et ponere in capella quam facit fieri dictus dominus Dalphinus in loco dicto de la Baume prope dictum Sanctum Massimianum, et dictas ymagines facere bene, et condecenter facere ad dictum expertorum in dicta arte.

Et vice versa dictus frater Johannes Boleti, nomine suo proprio et privato ac eciam dicti conventus, promisit et convenit dicto Johanni de Fonte, presenti, etc., dare, solvere, pagare pro dictis ymaginibus fiendis videlicet summam centum quatuor florenorum monete Avinioni currentis, solvendorum in modo sequenti, videlicet in principio dicti operis, viginti quinque florenos, in medio ejusdem alios viginti quinque, et alios in fine dicti operis.

Et fuit de pacto quod ipse frater Johannes seu dictus conventus teneatur et debeat eidem Johanni providere de lapidibus necessariis ad dictas ymagines construendas et faciendas suis et ipsius conventus propriis sumptibus et expensis, ac de camera, esu, potu et dormicione, durante dicto opere.

Item fuit de pacto quod dictus Johannes teneatur incipere dictum opus quamprimum sibi traduntur lapides et illud continuare et non dimittere donec sit completum.

Promiserunt, etc., pro quibus, etc.

Actum Avinione infra conventum fratrum Predicatorum Avinionis et ante portam dicte ecclesie, que est a parte orientis, presentibus domino Bertrando de Peronanco, diocesis Caturcensis, studenti in decretis baccalario, et Anthonio Homede, diocesis Claromontensis, lapicida, habitatori Avinionis,

Et me Stephano Macary.

(Minutes d'Étienne Macary, 1454-59, f° 52; même étude.)

N° 3. *Pro reverendo in Christo patre domino G., episcopo Parisiensi.*

MCCCCLVIII et die XXVIII mensis aprilis magister Johannes de Fonte, lapicida, diocesis Metensis, habitator Avinionis, gratis per se et suos, etc., promisit et convenit dicto domino episcopo facere unam tombam lapideam longitudinis novem palmorum cum dimidio et latitudinis quatuor palmorum cum dimidio, lapide albo et mundo, loci et perrerie de Paternis, Carpentoractensis diocesis, bene et sufficienter sub pactis sequentibus :

Primo enim fuit de pacto quod dictus Johannes delineatur et debeat dictum lapidem ingravare et facere ymaginem seu formam ac describere circumquaque prout sibi pro parte dicti domini episcopi tradetur patro-

num seu forma, ac ipsum lapidem seu tumbam reponere infra ecclesiam beati Anthonii Avinionis in loco ordinando seu deputando per dictum precemptorem dicte ecclesie, videlicet supra sepulturam reverendissimi quondam magistri Alani, archidiaconi Parisiensis, et hoc hinc ad festum beate Marie medii augusti proxime futuri.

Et vice versa ibidem incontinenti idem dominus episcopus promisit et convenit eidem magistro Johanni pro premissis, ut premittitur, fiendis solvere et realiter expedire summam videlicet sexdecim scutorum auri domini Francie regis, in quorum diminucionem idem magister Johannes confessus fuit habuisse octo scuta, de quibus fuit contentus, quittavit, etc... Residuum vero promisit solvere dictus dominus episcopus in fine dicti operis et dum dictum opus erit completum.

Promiserunt, etc.

Actum Avinione in diversario Sancti Marchi, presentibus reverendo patre domino Amirao Noblety, decretorum doctore, domino Petro de Doglis, precemptori ecclesie Sancti Anthonii, et nobili Poncio Lartessuti, de Avinione.

Et me, Stephano Macary, clerico et notario.

(Minutes d'Étienne Macary, f° 172 ; même étude.)

SAINT-ANDRÉ DE SOULOM

EN BIGORRE

Communication de M. Paul Lafond.

Les vallées pyrénéennes de la région du Béarn et de la Bigorre renferment un assez grand nombre de monuments romans : églises, chapelles, monastères, hôpitaux.

Lorsque le sanctuaire de Compostelle, où avait été transporté le cercueil de saint Jacques, fut devenu le troisième grand pèlerinage de la chrétienté, une route venant d'Espagne, passant par la Galice, la Rioja et la Navarre, fut tracée à travers les défilés des Pyrénées, à l'usage des pèlerins, se divisant sur le versant français en deux tronçons : l'un allant vers Toulouse et l'autre vers Bordeaux. Sur cette route se trouvaient de nombreuses maisons de refuge ou hôpitaux pour les pèlerins ainsi que des églises et des chapelles dont quelques-unes existent encore.

A l'extrémité de la vallée de Lavedan, l'une des plus fertiles et des plus pittoresques des Pyrénées, à l'entrée des gorges de Cauterets et de Luz, à une demi-lieue de la célèbre abbaye de Saint-Savin, se trouve le gros bourg de Nestalas. Un pont de pierre qui enjambe le gave de Cauterets, avant sa jonction avec celui de Luz, sépare Nestalas du hameau de Soulom, qui compte à peine quatre cents habitants et dont les maisons sont adossées aux derniers contreforts du pic du même nom, derrière lequel se dresse le pic de Viscos dont le point culminant atteint plus de 2,000 mètres.

Nous trouvons l'église de Soulom mentionnée pour la première fois dans une charte aujourd'hui perdue, mais insérée par Marca dans son *Histoire de Béarn*. Par cette charte, octroyée par Raymond, comte de Bigorre, en 945, à l'abbaye de Saint-Savin, de nombreux privilèges sont donnés au monastère ; entre autres, le droit à l'épaule ou à un quartier de tout cerf ou sanglier qui serait pris dans la vallée ou dans le territoire des huit paroisses de Laü, Castets, Balagnas, Uz, Arcizans, Adast, Nestalas et Soulom, formant ce que l'on appela le paschal de l'abbaye. En outre, les habitants de ces huit

paroisses étaient obligés d'aller faire baptiser leurs enfants et enterrer leurs morts à Saint-Savin; ils devaient encore s'y rendre eux-mêmes pour y communier à Noël, à Pâques et à la Pentecôte, et pour y assister aux grandes messes ou solennités des principales fêtes de l'année. Ces fêtes, au nombre de huit, étaient les jours de la Purification, des Rameaux, du Vendredi saint, de la Nativité, de Saint-Jean, de l'Assomption, de la Toussaint et des Morts.

Ces privilèges furent confirmés par les successeurs de Raymond, comte de Bigorre, les vicomtes de Béarn, les rois de Navarre y compris Henri IV et même les rois d'Angleterre comme suzerains d'Aquitaine, et enfin par les rois de France.

Dans une bulle du pape Alexandre III, du 16 avril 1168, dont l'original se trouve conservé aux archives des Basses-Pyrénées, nous trouvons la chapelle Saint-André de Soulom au nombre des propriétés appartenant à l'abbaye de Saint-Savin et énumérées dans ce document.

Par un traité daté du 1er juin 1348, fait à Bedous, chef-lieu de la vallée d'Aspe, dont il existe une copie transcrite le 4 juillet 1585 par Bernard de Sallefranque, abbé de Borce, fermier de notairie du Vic-Dessus, au sujet d'un tribut payé par le pays de Lavedan à la vallée d'Aspe, pour des raisons qu'il serait trop long d'énumérer ici, « tribut payable en l'église de Saint-Savin ou en celle d'Adast, le jour de la fête de Saint-Michel de septembre, avant que l'étoile paraisse », nous voyons que la paroisse de Soulom est taxée à la somme de douze deniers et maille morlàas. Marca, dans son *Histoire de Béarn*, à laquelle il faut sans cesse recourir pour tout ce qui touche à ces régions, consacre un long chapitre à l'analyse de ce document.

L'autorité de l'abbaye de Saint-Savin sur les huit paroisses énumérées plus haut, au nombre desquelles était Soulom, ainsi que le reste de ses possessions connues sous le titre de rivière de Saint-Savin, et composées en tout de dix villages occupant la plus grande partie de la vallée de Lavedan, ne fut pas toujours très respectée. Au XVIIe siècle, tout ce beau pays était un véritable repaire de brigands. Dans son volume sur les statuts de la rivière de Saint-Savin, M. Charles Durier cite une ordonnance de 1666 dont nous extrayons le considérant que voici, qui en dit long sur les mœurs et les habitudes des habitants :

« Il est notoire à touts que depuis de longues années ils se commettent journellement dans les lieux des vallées de Lavedan une infinité de meurtres, assassins, guet-apens, larçins, volleries, incendies, violemens, raps, rançonnements, batemens, transports des sai-

sies et autres grands et énormes crimes; lesquels demeurent entièrement impunis à cause que les officiers de la justice de Monsieur le sénéchal de Bigorre n'osent venir dans le pays à cause du grand nombre de malfaiteurs, lesquels ils apprehendent, ce qui donne aux meschans la licence de continuer leurs maléfices..... lesquels malfaiteurs vont continuellement en troupes et armés d'armes à feu, poignards, bâtons ferrés et autres armes, tenant en crainte et subjection tout le pays, où il ne se faict point de commerce, n'osant marcher dans les dites vallées de jour ny de nuit, etc. » Les troupes royales finirent par soumettre les montagnards révoltés, et, au XVIIIe siècle, ce brigandage n'existait plus, mais la suzeraineté des abbés de Saint-Savin sur Soulom et les autres villages dépendant du monastère n'était guère plus que nominale, si ce n'est au point de vue religieux.

Notons en passant qu'Armand-Raymond de Palatz, qui occupa l'évêché de Tarbes de 1472 à 1475, était né à Soulom. Il dut son élévation à l'épiscopat au puissant cardinal Pierre de Foix, qui fut pendant dix ans, de 1446 à 1456, abbé de Saint-Savin et qu'il accompagna plus tard à Rome. Larcher, dans son *Pouillé*, nous apprend qu'Armand de Palatz mourut à Orthez avant le mois de juin 1475 et que son corps fut transporté à Saint-Savin pour y être inhumé. Nous trouvons dans l'obituaire du chapitre de Tarbes les lignes suivantes le concernant : « Hic episcopus fuit vir bonus, ob cujus bonitatem, reverendissimus Petrus a Fuxo cardinalis, ejus discipulus, renuntiavit eidem dictum episcopatum. » Rien, dans l'église de Soulom, ne rappelle ce prélat, quoique au XVIIIe siècle son souvenir ne fût pas éteint dans son village puisque au temps de Larcher on montrait encore sa maison natale et, dans cette maison, une chambre que l'on appelait « la chambre de l'Évêque ».

La bulle d'Alexandre III, dont nous avons parlé plus haut, nous a appris que l'église de Soulom était alors sous le vocable de saint Jean. Elle est aujourd'hui comme primitivement sous celui de saint André apôtre. Bâtie en moellons et en cailloux roulés du gave, cette église est d'une extrême simplicité. Ses murs énormes, puisqu'ils ont près d'un mètre et demi d'épaisseur et une hauteur qui n'a rien d'exagéré, n'ont pas de contreforts. Elle se compose d'une nef unique à trois travées, sans transept ni collatéraux; ce qui la rend particulièrement intéressante, c'est une galerie sous la toiture, percée d'ouvertures servant de créneaux et son clocher également fortifié. C'est un curieux exemple d'église fortifiée, que l'on ne doit pas s'étonner de rencontrer dans un pays où les dissensions des partis, les que-

relles religieuses, les incursions de voisins turbulents et inquiets donnaient à craindre des attaques fréquentes et inopinées.

Le terrain sur lequel est bâtie l'église de Soulom est en pente très prononcée et s'abaisse très brusquement; c'est une sorte de rocher schisteux. La façade de l'édifice est placée à la partie la plus haute et le chevet paraît, pour ainsi dire, suspendu sur le roc. De l'unique porte située au milieu de la façade, on descend dans la nef par six marches dont cinq sont prises dans l'épaisseur de la muraille et dont la sixième avance au delà. Le sol primitif devait être recouvert d'un dallage dont il ne reste plus trace aujourd'hui et que remplace un grossier plancher. De dimensions très exiguës, l'édifice mesure dans l'œuvre 15 mètres de longeur sur 6^{m},50 de largeur. Il est divisé en trois travées par des arcs doubleaux reposant sur des pilastres; l'abside légèrement en retrait est voûtée en cul-de-four avec un bandeau charfrené pour tout ornement. Cette petite église est orientée comme du reste toutes celles de la région qui datent presque sans exception de la même époque. La façade consiste en un grand mur droit terminé par une galerie soutenue par des corbeaux, placée en encorbellement et recouverte d'un toit à deux pans. Touchant presque à ce toit se trouve la rangée de créneaux accompagnés de mâchicoulis. Les créneaux sont au nombre de cinq. Le côté de cette galerie opposé à la façade et donnant sur le corps même de l'église qu'il domine est également percé de créneaux, mais cette fois, au nombre de trois seulement, beaucoup plus larges que les premiers et placés du côté gauche. Au-dessous et appuyée sur la toiture de l'édifice, se trouve une sorte de logette recouverte d'ardoises, accolée au mur, contenant l'escalier qui, de l'église, permet d'accéder à la galerie du clocher. Au-dessous de la galerie de défense, le grand mur droit qui sert de façade est percé de deux ouvertures jumelles allongées, l'une à côté de l'autre; à l'étage au-dessous se trouve une troisième ouverture de même espèce, un peu plus petite, ouverte probablement au XVIIIe siècle, et enfin à 1^{m},50 du sol, à côté du portail à gauche, une petite fenêtre carrée.

Le portail qui donne accès dans l'église est en marbre veiné du pays : il porte la date de 1790. Au milieu du tympan qui le surmonte se trouve une tête d'ange sculptée en ronde bosse, au-dessous de laquelle l'inscription suivante est tracée :

Hic domus Dei et porta cœli.

Il ne mérite aucune attention.

Au milieu de la nef, en entrant, se trouve le bénitier. Il se compose

d'un réservoir hémisphérique supporté par un fût posé sur une base carrée, haut de $1^m,10$, base et fût compris; il est en marbre brun, d'ailleurs sans mérite et probablement de la même époque que le portail. Il existe encore un second bénitier, beaucoup plus petit, consistant en une petite cuvette à angles droits à demi encastrée dans la muraille près la porte d'entrée. L'église était éclairée primitivement par six fenêtres, sans compter la petite fenêtre placée à gauche sur la façade ainsi que celle qui se trouve au-dessus. L'adjonction malheureuse de deux chapelles dont nous allons parler tout à l'heure en a fait disparaître trois; la première fenêtre de droite dans la première travée ainsi que les deux placées au chevet restent seules aujourd'hui, telles qu'elles étaient lors de la construction de l'édifice. D'une simplicité toute primitive, sans moulures, ni ornements d'aucune espèce, elles sont hautes de $1^m,50$ et larges de $0^m,70$. Le mur percé pour les recevoir s'évase intérieurement et atteint à son extrémité $2^m,25$ de hauteur sur $1^m,60$ de largeur, ce qui permet à la lumière de se répandre dans l'église, qui, malgré tout, reste assez sombre. Nous savons que l'édifice a été défiguré par l'adjonction intempestive de deux chapelles accolées de chaque côté, à ses flancs. Pour les mettre en communication avec la nef, les maçons qui les ont élevées ont éventré la seconde travée du haut en bas. Ces deux chapelles, dénuées de tout style, sont éclairées chacune par une fenêtre en plein cintre. La plus grande, celle de gauche, édifiée il y a une trentaine d'années au plus, mesure $4^m,37$ de longueur sur $3^m,42$ de largeur, non compris une petite sacristie, de laquelle on accède dans le chœur par une porte basse, et la plus petite, celle de droite, bâtie probablement à l'époque où a été fait le portail, tout à la fin du siècle dernier, $4^m,50$ de profondeur sur $3^m,50$ de longueur.

Puisque nous en sommes aux injures subies par l'église de Soulom, signalons la suppression d'une sorte de toit terminé par un clocheton à trois pans, recouvert en ardoises et accolé au mur, servant d'abri au portail et faisant l'office de porche. Il avait dû être ajouté à la fin du XVe ou au commencement du XVIe siècle. Enfin, il n'y a pas un demi-siècle, le sommet du toit qui surmonte la galerie de défense a été éventré pour placer le petit clocheton qui le couronne et dont le besoin ne se faisait nullement sentir puisque les cloches sont placées dans les deux grandes ouvertures au-dessous et qu'il existe, en outre, un autre petit clocheton sur le chevet de l'église.

C'est un peu plus tôt, sans doute, à la fin du XVIIIe siècle, qu'a été édifiée, dans la première travée de la nef, la galerie en bois où se tiennent les hommes pendant les offices. Très probablement, l'église

n'avait subi aucune restauration avant cette époque, c'est-à-dire avant 1790, date, comme nous avons vu plus haut, de la reconstruction du portail. Ce qui fait qu'il y a à peine un siècle, la chapelle de Soulom était intacte, telle qu'elle avait été édifiée.

Au-dessous de la toiture de la nef et du chevet, et au-dessus de la voûte, dans un espace laissé libre, se trouve une rangée d'ouvertures percées dans l'épaisseur des murs et destinées comme la galerie à créneaux et à mâchicoulis de la façade, à servir de moyens de défense en cas d'attaque. Ces ouvertures carrées font tout le tour de l'église et devaient primitivement se trouver au nombre de dix-huit. On n'en compte plus aujourd'hui que seize, deux ayant été aveuglées lors de la construction de la chapelle de droite.

Nous avons déjà signalé l'épaisseur des murailles de l'édifice, qui semble exagérée au premier abord, hors de proportions avec ses dimensions restreintes et le peu de largeur de la voûte, mais qui s'explique par la façon dont cette voûte, sur laquelle est placée la galerie dont nous nous occupons, est bâtie et par le procédé employé pour soutenir la toiture. Non seulement elle est alors compréhensible, mais elle semble même nécessaire, surtout si l'on observe l'absence de contreforts. Comme toute l'église du reste, la voûte est construite en moellons et en petites dalles brunes, sorte de pierres schisteuses plates, noyées dans le mortier. Elle s'élève en dos d'âne à plus d'un mètre et demi de hauteur et est par conséquent d'un poids énorme. Au-dessus sont posés de gros cubes de maçonnerie en forme de pyramides tronquées servant à soutenir la toiture et tenant ainsi lieu de poutres. Ces cubes, au nombre de neuf, sont alignés symétriquement par trois, dans le sens de la longueur de l'édifice et placés, les deux premiers, sur les côtés, à plus d'un mètre de la muraille extérieure, et le troisième, au point culminant de la voûte. Les trois pyramides du sommet sont encore plus massives que celles des côtés et mesurent à leur base près de 3 mètres de circonférence.

Nous ne croyons pas que ce soit par ignorance des moyens d'établir une charpente que ce procédé étrange a été adopté, mais bien plutôt pour laisser plus de place et de liberté de mouvement aux combattants qui, de cette galerie, ou plus tôt de cette longue salle, devaient défendre l'église en cas d'attaque, ce qu'ils n'auraient pu faire aussi aisément à travers un enchevêtrement de poutres. Les lieux étant ainsi disposés, ils pouvaient de tous côtés circuler à l'aise sur la voûte à un peu plus d'une hauteur d'homme, même aux endroits les plus bas, c'est-à-dire à la rencontre de la toiture et des murs. De plus, le danger d'incendie provenant soit du fait des assail-

lants jetant sur les assiégés des matières enflammées, soit du fait même de ces derniers, était ainsi considérablement diminué. Ajoutons que ces énormes piliers permettaient encore aux assiégés de trouver derrière eux un refuge qui les mettait complètement à l'abri des traits des assiégeants.

On communique de la voûte de l'église à la galerie à mâchicoulis et à créneaux, qui se trouve sur la façade, par un escalier dont nous avons déjà parlé plus haut; cet escalier se continue dans le mur même de la façade par quelques marches très élevées et très étroites, évidées dans la maçonnerie jusqu'à la galerie. Cette galerie, assez étroite, est suffisamment élevée pour permettre aux combattants de se mouvoir à l'aise.

Contre l'église, du côté du midi, s'étend un petit terrain qui longe un mur en contre-bas, dont il est séparé par un mur de soutènement en gros moellons et sur une partie duquel est édifiée une des deux chapelles dont il a été question précédemment. Ce terrain est un ancien cimetière. Toutefois, nous n'y avons pas rencontré de tombes précédant la période révolutionnaire : d'où nous avons conclu que l'ordonnance des abbés de Saint-Savin, qui enjoignait de transporter tous les morts de Soulom à l'abbaye, n'était pas tombée en désuétude.

D'après ce qui précède, il est assez facile de dire de quelle époque date l'église de Soulom : très certainement de la fin du XIe ou du commencement du XIIe siècle. La chapelle dont il est question dans la charte de 945 avait, sans doute, été détruite avant la fin du XIe siècle, et tout porte à croire que celle-ci fut édifiée sur ses décombres. N'oublions pas qu'en 1089 le Lavedan fut mis à feu et à sang par les armées de Sanche Ramire, roi d'Aragon, en guerre avec Centulle, vicomte de Béarn et suzerain de la Bigorre. Les habitants de la vallée furent contraints d'abandonner leurs maisons et leurs biens, et ce ne fut que quelques années plus tard qu'ils purent regagner leurs villages et les relever de leur ruines.

Une légende, qui se raconte encore aujourd'hui aux veillées d'hiver, dans la montagne, assure que l'ermitage de Notre-Dame de Bedouret, situé en face de Soulom, à une demi-lieue nord-est, de l'autre côté du gave, sur le versant oriental de la vallée, a été édifié en même temps que l'église Saint-André et que les ouvriers qui élevaient les murs des deux oratoires se lançaient les uns aux autres les outils dont ils avaient besoin, qui venaient alors tomber à leurs pieds après avoir traversé miraculeusement la vallée.

L'église de Soulom n'est pas le seul édifice religieux fortifié du pays :

l'église abbatiale de Saint-Savin est dans le même cas, ainsi que l'église de Luz, bâtie, dit-on, par les Templiers, qui se trouve à une quinzaine de kilomètres plus loin dans la vallée; l'église de Nestalas, située à 400 mètres de Soulom, comporte également un système de mâchicoulis et de créneaux; malheureusement cette dernière a été fortement remaniée et restaurée à différentes époques.

Enfin, avant de finir, disons avec un profond regret que la petite église de Soulom n'en a pas, paraît-il, encore fini avec l'ère malheureuse des restaurations. Il en est une dernière en projet, qui consiste à ajouter une nouvelle travée en avant de la façade. De cette façon, le clocher se trouvera reporté en arrière, sur le premier tiers de la nef, et le caractère que les ans et surtout les hommes n'avaient pu encore enlever à ce vénérable édifice, le sera cette fois d'une façon irrémédiable et définitive.

Paul Lafond.

RAPPORT DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE

SUR

TROIS BORNES MILLIAIRES

découvertes dans la province d'Oran et signalées par M. Demaeght.

Grâce au zèle et à l'activité de M. le commandant Demaeght, on commence à mieux connaître les postes militaires, qui au IIIe siècle de notre ère, étaient échelonnés au nord des hauts plateaux dans la portion de la province de Maurétanie, appartenant aujourd'hui au département d'Oran. M. le commandant Demaeght a signalé, le premier, plusieurs des milliaires trouvés dans cette région. Ces milliaires offrent un intérêt multiple, car ils nous permettent non seulement de constater l'existence et de reconnaître le tracé des voies stratégiques auxquelles ils appartiennent, mais ils nous fixent encore sur la date de l'ouverture de ces voies, sur la date des réparations que les Romains y ont faites et ils nous révèlent enfin les noms antiques des stations qu'elles desservaient.

En suivant une ligne qui part de la frontière marocaine un peu au sud de Nemours pour aboutir à Auzia (Aumale), ligne dont M. Cagnat a fait ressortir toute l'importance dans son récent ouvrage sur *L'armée d'Afrique*, on rencontre successivement les postes militaires suivants dont l'existence est constatée par des textes épigraphiques : *Numerus Syrorum*, *Pomarium*, *Altava*, *Cohors Breucorum* (et *Kaput urbs*), *Columnata*, *Burgus Usinazensis*, enfin *Rapidi* qui paraît avoir été occupé dès le temps d'Hadrien.

C'est entre *Altava* (Lamoricière) et *Cohors Breucorum* (Henchir-Souik), qu'il faut inscrire le nom de lieu *Lucu*, révélé par la nouvelle communication de M. Demaeght. Ce point doit être identifié avec la localité actuellement appelée Timziouine [1].

[1] En 1885 et en 1886, M. Ivan Lapaine a exploré les ruines romaines situées sur ce point ; il y a pratiqué deux grandes fouilles dont il a publié les résultats dans le *Bulletin de la Société d'Oran*, t. VI, p. 298 à 300 : *Fouilles de Timsiouin (région de Saïda)*. Cet article est accompagné de huit planches et d'une note (p. 300 à 302) de M. Demaeght

La communication de M. Demaeght se compose de trois inscriptions; elle fait suite à un rapport du 9 mai dernier sur la découverte de plusieurs milliaires à Lakenez, sur le territoire de la commune mixte de Saïda. L'administrateur de cette commune, M. Philippe, a bien voulu faire continuer, à l'ouest de Lakenez, dans la direction de Sidi-Bel-Abbès, les recherches que, faute de temps, M. Demaeght n'avait pas pu poursuivre.

Les indigènes chargés de ces recherches ont découvert deux nouveaux fragments de milliaires marquant l'un le Ve et l'autre le VIIe mille de la fraction de la voie romaine partant de Timziouine.

1

Dans un encadrement large de $0^m,46$.

*trib*V
*nic*I*ae* POT CO
S PROCOS A
LVCV M P
V

La hauteur de ce fragment est de $0^m,41$.

Cette pierre a été trouvée à Khochab-el-Bia, à 8 kilomètres environ à l'ouest de Timziouine, à 3 de Lakenez, dans la direction du centre européen de la Tenira. Toute la partie supérieure, contenant les noms de l'empereur est brisée; l'inscription paraît être contemporaine de la suivante.

2

Dans un encadrement large de $0^m,44$.

IMP CAESAR
M AVRELIVS
SEVERVS [*ale*]
[*xander pi*]
[*us*] FELIX AVG
P M P P TRI
BVNICIAE P
OT COS PRO
COS A LVCV
M P
VII

La pierre, dans son état actuel, mesure 0m,79 de hauteur. La fin de la 3e ligne, toute la 4e et le commencement de la 5e ont été martelés. On distingue encore les traces des mots *Alexander pius*.

Ce milliaire a été placé en 222 à l'avènement de Sévère Alexandre.

Il a été découvert au lieu dit Fid-Zouidat, à 3 kilomètres du précédent qui porte le chiffre V. Il marquait donc le VIIe mille depuis *Lucu*.

D'après M. le commandant Demaeght, il résulte de ces documents que les ruines romaines de Timziouine sont celles de *Lucu*, et non de *Majucu* comme il l'avait supposé tout d'abord, en signalant un fragment intéressant dont il envoie le texte rectifié (1).

3

CIA
[*t·sept*] *imius geta nobi*
LISSIM *us caesar*
MILIARIA I *nova*
PRAETENTVRAE
PONI IVSSERVNT
CVRANTE P A*elio*
PEREGRINO P*r*OC
AVGG [*g*] COLI PM
A LVCV M P III

Il est certain que ce milliaire appartient au règne simultané de Septime-Sévère et de Caracalla, dont les noms étaient inscrits dans la partie supérieure qui manque. Le nom de Géta a été martelé; il était suivi au moins du titre [*nobi*]*lissim*[*us Caesar*]. Cependant le procurateur *P. Aelius Peregrinus* est qualifié *procurator Augustorum trium*, le troisième G, dans le groupe de lettres AVGG*g*, a été martelé en même temps que le nom de Géta.

On a déjà fait remarquer que dans certaines inscriptions d'Afrique Géta portait le titre d'Auguste à une époque antérieure à celle où il le reçut officiellement, c'est-à-dire avant l'année 209 (2). Il me semble utile d'insister sur ce fait qui est important à noter

(1) Dans un article du *Bulletin de la Société d'Oran*, t. XII, p. 273 à 279, intitulé : *Inscriptions inédites de la Maurétanie Césarienne*, M. Demaeght a déjà publié cette rectification en donnant le texte de ces trois milliaires et de six autres appartenant à la même voie stratégique.

(2) Voir *Corp. inscr. latin.*, t. VIII, p. 974, ad n. 9035.

pour établir la date du gouvernement de P. Aelius Peregrinus. Ce personnage était déjà à la tête de la Maurétanie en 201 et on a cru pouvoir prolonger la date de son gouvernement au moins jusqu'en 209, à cause de la mention des trois Augustes qui accompagne son titre de procurateur[1]. Or Géta est qualifié *Augustus* dans des textes africains qui appartiennent aux années 198 et 203. Il est par conséquent possible d'admettre que *P. Aelius Peregrinus* a pris le titre de PROC · AVGGG avant l'année 209.

Après le mot MILIARIA, il faut évidemment suppléer *nova*, conformément aux nombreux exemples analogues que nous possédons pour la même période et pour la même région. La voie a été réparée au commencement du IIIe siècle; elle existait donc antérieurement.

Le mot PRAETENTVRAE qui suit donne à ce texte toute son importance; c'est la première fois qu'on le rencontre dans une inscription. La *praetentura*, c'est la ligne même des *praesidia*, c'est l'ensemble des postes militaires établis pour former la ligne de défense et de surveillance[2]. Si P. Aelius Peregrinus prend soin de réparer la voie stratégique au commencement du IIIe siècle, et d'y faire placer les *miliaria nova praetenturae*, on doit en conclure que les postes formant la *praetentura* existaient déjà avant cette époque ainsi que la route qui les mettait en communication entre eux. Dès lors on peut supposer que cette voie avait été établie par Marc-Aurèle après l'expédition contre les Maures de l'année 172.

La fin de l'avant-dernière ligne me paraît obscure. N'ayant pas d'empreinte du texte je n'ose proposer une lecture. Peut-être y avait-il là une indication géographique, un nom de lieu ou bien la mention d'une cohorte stationnée au point même où la borne a été découverte? Ce point aurait été à 3 milles romains de *Lucu* : *A Lucu millia passuum III.*

Ces intéressants documents sont actuellement au Musée d'Oran où ils ont été transportés par les soins de M. le commandant Demaeght.

Ant. Héron de Villefosse,
Membre du Comité.

[1] Pallu de Lessert, *Les gouverneurs de Maurétanie*, p. 122.

[2] Cf. Ammien, XXV, 4. .. salubriter et cauto castra metata, *praetenturae* stationesque agrariae tutis rationibus ordinatae; — XIV, 3, Mesopotamiae tractus, omnes crebro inquietari sueti, *praeteturis* et stationibus servabantur agrariis.

PEINTURES MURALES DÉCOUVERTES

DANS LA

NÉCROPOLE ROMAINE D'HADRUMÈTE

Rapport de M. Salomon Reinach
sur des communications de MM. le commandant Privat, le capitaine Choppard et les lieutenants de Bray et Hannezo.

De nouvelles fouilles entreprises dans la nécropole romaine d'Hadrumète [1] ont amené des découvertes particulièrement intéressantes. Nous les avons résumées dans cet article. En faisant des recherches sur la droite de la voie romaine conduisant à Théveste, MM. Privat, de Bray et Hannezo ont rencontré un hypogée orné de peintures. Après l'avoir consciencieusement étudié, ils l'ont de nouveau enfoui pour le préserver de toute dégradation, mais ils ont pris soin d'en fixer très exactement la situation, afin qu'on puisse quelque jour retrouver et mettre en lieu sûr les curieuses peintures qui le décorent. « L'hypogée est compris dans l'enceinte n° 1 du plan publié en 1889; il est à 45^{m},80 de l'olivier, point de repère du côté de Sousse, et à 23 mètres d'un gros olivier planté de l'autre côté du chemin de fer Decauville. »

La tombe principale est orientée du nord au sud. On rencontre d'abord un escalier, puis une porte donnant accès à une chambre creusée dans le tuf. Des six niches contiguës à l'hypogée, trois étaient décorées de peintures murales représentant des feuillages, des rosaces, des guirlandes de diverses nuances (rouge brun, vert, blanc d'argent).

Aucun objet n'a été découvert, même dans les terres de déblai; l'hypogée avait donc été violé antérieurement. Seuls, trois petits tombeaux d'enfant, creusés dans le sol même de la chambre, avaient échappé aux premières recherches ; on y a trouvé les tuiles tombales ordinaires, mais aucun autre objet.

[1] Voir le plan publié dans le *Bulletin archéologique*, 1889, pl. I, à la p. 110.

Une niche, dégagée en dernier lieu, a récompensé la persévérance des explorateurs. Ils y trouvèrent un tombeau à peu près intact, bien qu'il eût été violé. La maçonnerie présentait deux parois revêtues d une couche de plâtre sur laquelle étaient peints un sujet et une inscription.

La paroi supérieure, à plan incliné, large de $0^m,80$ et longue de $1^m,47$ à son arête supérieure, de $1^m,60$ à son arête inférieure, était décorée d'un sujet très indistinct que les explorateurs décrivent ainsi : un enfant couché, la tête sur un coussin, le bras droit ramené derrière la tête ; à droite et à gauche du coussin, un tonneau (?) [1]. Mais l'inscription placée au-dessus se lit assez nettement : nous en reproduisons le texte d'après le fac-similé envoyé par MM. Privat, de Bray et Hannezo.

OMNES · AMICI · ET · AMATORES · CVM · QVIBVS · SEMPER · BAENE · VIXI
ETIS · TATERE ≋ PONDVS · LIBREREDI
VALETE

Omnes amici et amatores cum quibus semper baene vixi et is tatere. pondus libre redi... Valete.

Les mots *amicus* et *amator* sont souvent opposés comme ceux d'*ami* et d'*amant* en français ; s'il en était ainsi dans notre texte, il faudrait croire qu'il s'agit d'une femme, et même d'une femme de mœurs légères, ce qui est peu admissible. Mais il y a aussi des passages où *amator* n'est qu'une sorte de superlatif d'*amicus*; ainsi Cicéron parle de L. Papirius Paetus : *vir bonus amatorque noster*. A la même ligne, BAENE est une orthographe due à l'influence de l'accent tonique. Le commencement de la ligne suivante est obscur; il me semble que les deux lettres illisibles, indiquées par les auteurs du calque, n'ont jamais existé, et qu'il faut lire : *et in statere pondus librae dedi*, c'est-à-dire : « j'ai donné (exactement) le poids d'une livre dans la balance. » On peut cependant objecter que *stater* (poids), n'est pas synonyme, du moins dans les textes connus, de *statera* (balance), et aussi que le calque porte clairement REDI au lieu de DEDI (peut-être *reddidi* ?). ISTATERE pourrait bien être pour STATERAE, comme LIBRE pour LIBRAE, la prothèse de l'*i* devant l'*s* étant un phénomène bien connu du latin vulgaire (cf. *stabulum* devenu *étable*) ; mais la construction de la phrase serait alors fort obscure.

La paroi verticale, devant le tombeau, est haute de $0^m,80$; son revêtement en plâtre était à moitié brisé, mais la partie intacte offre

[1] Le signe de doute est dans le rapport des explorateurs.

encore un sujet, cette fois bien conservé sur la gauche, avec la moitié d'une inscription. Le tout a été photographié par les auteurs de la découverte, qui ont exécuté aussi une copie à l'aquerelle de ce petit tableau, reproduit sur la planche qui accompagne la présente notice (Pl. XXIX). L'inscription se lit sans difficulté : FORTVNATA COIV (*conjux* ou *conjugi*) PVRPVRI..., mais, comme elle est incomplète, elle ne peut servir à élucider la scène figurée au-dessous. On peut croire que c'est une dédicace de *Fortunata* à son mari, le patron de l'établissement représenté sur la fresque. Celle-ci est fort intéressante et le sujet en est, croyons-nous, nouveau. Un personnage vêtu d'une longue tunique blanche, ornée d'un col et de galons bleus, est debout devant une table à surface métallique, sur laquelle on voit des verres contenant des restes de vin et une sorte de tonnelet d'où le liquide paraît couler dans un verre. Au second plan est une armoire dont les rayons sont garnis de verres de formes différentes, gobelets, tasses et coupes. A droite est un personnage debout, plus grand que le premier, vêtu d'une tunique blanche à raies rouges ; il tient de la main droite un verre formé d'une embouchure évasée, d'un long col et d'un pied évasé également. L'objet que l'on aperçoit au-dessus du vase est embarrassant à cause de sa couleur ; nous inclinons cependant à croire que c'est un des motifs de feuillage semé sur le fond de la paroi.

Pour expliquer cette scène, on songe d'abord à une boutique de verrier et l'on se rappelle le *vitriarius* mentionné dans une épitaphe de Constantine [1]. Dans la série de bas-reliefs relatifs aux métiers qui sont réunis au Musée de Saint-Germain, on voit un monument (n° 17320 du *Catalogue sommaire*) qui peut être rapproché de celui-ci : c'est un marchand de Lillebonne, assis à son comptoir, au-dessus duquel sont des étagères avec des fioles et des amphores qu'il semble montrer à un chaland. Mais ici, le geste de l'homme qui tient un verre de la main droite est plutôt celui d'un consommateur que d'un acheteur, et, d'autre part, la présence d'un verre à demi rempli auprès du tonnelet suggère une tout autre explication. La boutique est évidemment un cabaret, *caupona* ou *popina* [2], et l'inscription se rapporte au débitant de vins, qui se félicite de n'avoir jamais fraudé ses clients. Il est assez singulier que, dans cette formule, il soit question d'une marchandise vendue au poids ; mais dans certains pays le vin se ven-

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 9430.

[2] Comparez la logeuse dans le bas-relief d'Aesernia (Saglio, *Dictionnaire*, fig. 1258) et le *tabernarius* dans le mémoire d'Otto Jahn, *Handwerk und Handelsverkehr*, pl. XIII, 4 (*Mémoires de l'Académie de Saxe*, 1861).

dait jadis de la sorte[1]. D'après l'aquarelle, la tête du consommateur serait une véritable caricature, mais comme cette tête est invisible sur la photographie, nous ne pouvons que faire des réserves sur l'exactitude de la reproduction.

Un fragment de tuyau en terre cuite, mettant en communication l'intérieur de la sépulture avec le dehors, a été remarqué dans la maçonnerie.

Les terres remaniées en tous sens ont aussi fourni deux fragments d'inscriptions sur plâtre sans importance.

Une seconde découverte analogue est due à MM. Choppard et Hannezo. Il s'agit encore d'une peinture murale.

L'hypogée qui la contenait, disent les explorateurs, est orienté du nord au sud; il a sa porte tournée vers le sud; aucun escalier n'indiquait l'entrée de la chambre souterraine; quelques pierres placées sans ordre et formant un mur sans maçonnerie bouchaient simplement l'entrée. Un coup de pioche donné dans ce mur improvisé fit apparaître subitement un vide conduisant à l'intérieur de l'hypogée.

Celui-ci est de forme à peu près carrée. Creusé dans le tuf, il renfermait neuf corps, dont un d'adulte et deux d'enfants en bas âge. Les corps étaient inhumés, deux dans des fosses creusées à même le sol de l'hypogée; deux, ceux des enfants en bas âge, dans une seule et même niche; les cinq autres corps étaient renfermés chacun dans une niche différente.

L'une de celles-ci était décorée d'une peinture, en couleurs sombres, représentant au fond une vasque en forme de coquille et sur les deux côtés un vase plein d'épis de blé ou de fleurs. Le dessus du sarcophage était intact; dans l'intérieur, un corps sans objet funéraire.

La paroi voisine mérite d'attirer spécialement l'attention : elle contenait la niche qui était ornementée de peintures représentant, au-dessus de la niche, deux Amours entourés de fleurs et tenant chacun le bout d'une guirlande; le long des côtés de la niche jusqu'au sol de l'hypogée on distinguait quelques traces de peintures. La niche renfermait, comme les autres, mais dans des conditions différentes, un corps inhumé.

Au lieu de creuser un tombeau en forme de sarcophage en laissant subsister une face extérieure, l'ouvrier avait creusé la niche à 1 mètre

[1] On lit ceci dans Spon (*Voyage*, t. I, p. 267) : « Le vin y est cher [à Constantinople] et vaut un quart de piastre la bouteille. Mais là comme dans tout le reste de la Turquie, on pèse le vin et on le vend à l'oque, qui fait au moins trois de nos livres ».

de profondeur au-dessous du sol de la chambre ; le corps avait été déposé sans objet funéraire au fond de la fosse et recouvert par des tuiles reposant sur des rebords entaillés dans le tuf; ensuite, un blocage de forte maçonnerie de $1^{m},50$ d'épaisseur avait été construit de façon à mettre la partie supérieure de ce tombeau à $0^{m},90$ au-dessus du sol, comme cela existait dans les autres niches. La maçonnerie était revêtue d'une couche lisse de plâtre; la partie supérieure, en plan incliné, était ornementée de dessins, en couleurs vives, représentant trois guirlandes, des fleurs éparses et trois corbeilles de fleurs (Pl. XXX). Sur la partie antérieure était reproduit, en couleurs sombres, le sujet suivant : un attelage de deux mules est au repos devant un char à deux roues; dans le char, un homme courbé passe un récipient plein à un autre homme qui tend les deux mains pour recevoir le vase; à côté de ce deuxième homme un autre, légèrement courbé, verse dans un boisseau le contenu de son récipient; enfin, un quatrième homme attend que le boisseau soit plein pour le prendre et en verse le contenu sur des tas qui sont derrière lui. Les tas représentés dans cette peinture semblent être des tas d'olives (Pl. XXXI).

La partie maçonnée portant cette peinture murale, ne pouvant être enlevée sans risque d'être détruite, a été laissée en place. Dans le fond de la même niche, on remarque quelques traces de peintures représentant des fleurs, plumes de paon, etc.

Entre les deux niches du fond de l'hypogée est esquissée à gros traits en brun une tête de femme.

Cet hypogée a dû, comme beaucoup d'autres, être visité dans des temps inconnus et les objets de valeur qui devaient garnir le dessus des sarcophages ont été enlevés. L'hypogée, après complet examen, a été refermé et son emplacement soigneusement repéré.

Salomon Reinach,
Membre du Comité.

FRAGMENT D'UN PILASTRE D'ANGLE

DÉCOUVERT PRÈS DE MEDJEZ-EL-BAB (TUNISIE)

Rapport de M. Saladin sur une communication de M. Bouyac.

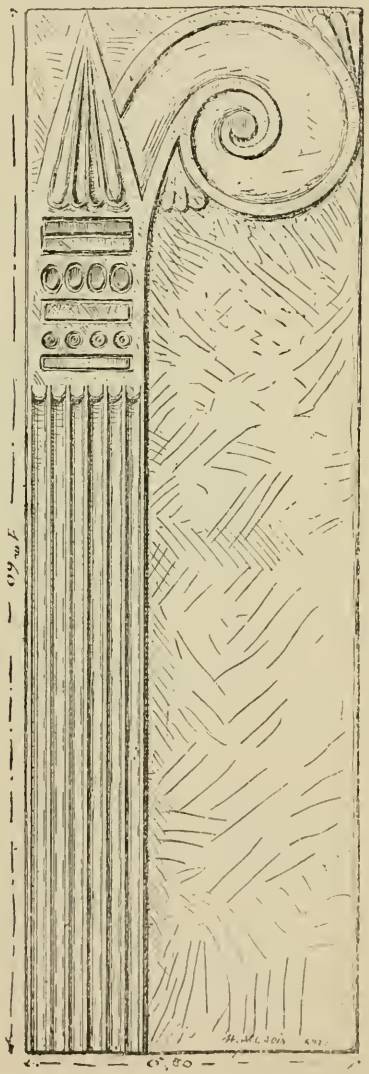

M. le contrôleur civil Bouyac a envoyé au Comité le dessin coté du monument dont la gravure ci-jointe donne la représentation exacte. Grâce à l'obligeance de M. Sadoux, inspecteur adjoint du Service des antiquités, à Tunis, qui a bien voulu m'envoyer un estampage de ce monument, j'ai pu compléter les indications données par M. Bouyac dans le dessin qui accompagnait sa lettre d'envoi.

Ce fragment de pilastre servait de banc à la porte de la koubba de la tribu des Mouatis, située dans la plaine qui sépare Medjez-el-Bab de Guerich-el-Oued. M. le contrôleur civil Bouyac, qui a découvert ce monument, a pris soin de le faire transporter au Musée du Bardo. Il est à souhaiter que les chapiteaux puniques de Djezza et de Ksour et le linteau d'Ebba, que nous avons découverts avec M. Cagnat, en 1883, puissent, eux aussi, être transportés au Bardo et former avec le monument qui

fait l'objet de la présente note, le commencement d'une série de fragments d'architecture d'époque punique. Cette série ne peut manquer d'intérêt, car elle comprend un nombre très limité de monuments encore peu connus.

Le pilastre de la koubba des Mouatis semble participer à la fois de l'art grec, par ses cannelures et par sa volute, et de l'art égyptien par les palmettes décorant les angles inférieur gauche et supérieur droit de l'espace occupé par la volute, ainsi que par l'ornement triangulaire masquant la naissance de celle-ci. Les gravures en creux qui, sous forme de rectangles, d'ovales et de cercles évidés, se trouvent entre les volutes et les cannelures, rappellent aussi, évidemment, les liens figurés sur les chapiteaux des colonnes égyptiennes.

L'analogie de ce fragment avec le pilastre d'angle du soubassement du mausolée de Dougga, qui présente aussi des volutes très amples, au-dessous desquelles se trouvent figurés des liens, nous permet de croire qu'il a dû appartenir à un mausolée d'époque punique dont l'emplacement serait à déterminer dans les environs de Medjez-el-Bab, entre cette ville et Guerich-el-Oued. C'est un point qu'il appartient à M. Bouyac d'éclaircir et nous espérons qu'il pourra compléter son intéressante communication en découvrant les restes du monument dont il nous a retrouvé un des éléments principaux.

H. Saladin.

MOULE EN TERRE CUITE

DÉCOUVERT A CHERCHEL

(1892)

Communication de M. Victor Waille.

Les fouilles de Cherchel se poursuivent par intervalles, et presque toujours avec fruit, grâce au patronage du Comité des Travaux historiques et au précieux concours de l'autorité militaire.

Elles m'ont permis de doubler à peu près la collection archéologique du Musée de Cherchel (statues, piédestaux, inscriptions, etc.).

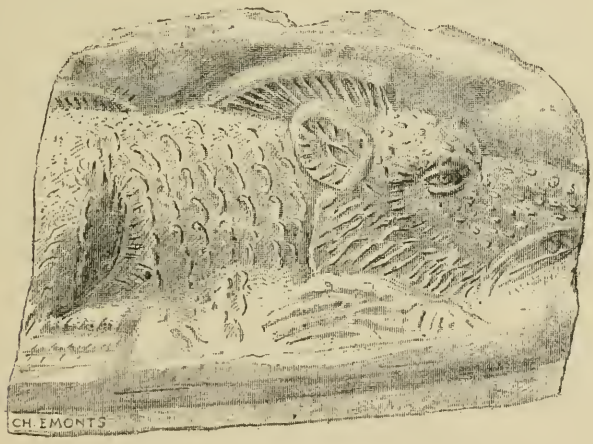

Comme ce musée local n'a ni conservateur, ni catalogue, ni vitrines, je n'ai pas hésité à mettre ailleurs, dans des collections publiques mieux défendues, les menus objets découverts, ou ceux que leur importance exceptionnelle rendait dignes du Louvre.

Aujourd'hui j'ai à signaler un nouveau moule découvert par les détenus de l'atelier n° 1 dans le champ de manœuvres de Cherchel, que nous explorons méthodiquement, avec le bienveillant assenti-

ment de M. Fritsch, colonel-directeur du génie, et sous les auspices de M. le général Swiney.

Ce moule en terre cuite, d'espèce brunâtre, plus long que large ($0^m,13 \times 0^m,09$), donne comme empreinte un sanglier marchant à droite.

Le moule trouvé précédemment contenait un élégant médaillon, de style hellénistique. Les mouleurs d'alors, comme ceux d'aujourd'hui, multipliant de préférence les productions célèbres ou du moins à la mode, il serait piquant de tomber sur l'atelier d'un de ces industriels, et de retrouver, au creux de ses matrices, les formes de tant d'ouvrages de sculpture oubliés et perdus. Mais cet espoir doit être écarté, au moins pour le moment, les deux moules ayant été découverts dans deux champs de fouilles passablement distants l'un de l'autre.

Le sanglier, dont celui-ci reproduit l'image, est reconnaissable à ses proportions courtes (la tête égale presque en longueur le reste du corps), à sa rapidité d'allure (il est ramassé sur ses pattes aux muscles tendus), à sa colère farouche (les soies se dressent sur son cou comme des piques).

Ce hérissement est traduit par de simples traits obliques et parallèles, par une courbure striée formant crinière, comme sur certains vases très anciens [1]. Les poils du reste du corps sont rendus au moyen de traits courbes, ayant l'apparence d'écailles. Malgré la façon sommaire et conventionnelle dont les accessoires sont traités, l'animal ne manque ni de vigueur ni de vie.

Notre fragment de moule (il manque la queue de l'animal et l'extrémité des deux défenses) est infléchi, comme s'il était destiné à se réunir à d'autres matrices pour participer à la décoration circulaire d'un vase (chasse ou combat). S'il formait un tout, le tenon dont il est pourvu au revers permettait de le manier, et d'appliquer, sur des plats d'argile, une ornementation en relief analogue à celle que décrit André Chénier quand, à propos de vaisselle antique, il nous montre sur la table de Lycus, les métaux qui étincellent

En vases hérissés d'hommes ou d'animaux.

Il existe au Musée de Cherchel un socle de pierre en forme de trapèze (largeur à la base, $0^m,95$), qui supportait un pilier quadrangulaire, et dont la face antérieure est ornée d'un sanglier accroupi, l'œil clos.

[1] Cf. le vase dit du Sanglier et de l'Enlèvement d'Europe, trouvé à Cœré (*Mon. Inst. arch.*, 1863).

De ce goût pour la représentation du sanglier, qu'attestent également des mosaïques africaines, ne peut-on pas inférer que cet animal abondait déjà dans la région ? Or Pline, répétant Hérodote, et suivi en cela par Élien, par Porphyre, par Strabon, prétend qu'il n'y a pas de sanglier en Afrique : *in Africâ autem nec apros, nec cervos, nec capreas, nec ursos* (1). Le témoignage du savant compilateur me paraît contredit par ces représentations plastiques, et par les dents de sanglier éparses dans le sol, et fréquemment ramenées au bout de nos pelles. Plutarque parle d'ailleurs d'une chasse au sanglier en Égypte, au clair de lune (2), et Virgile, dans l'*Énéide* (3), nous montre Vénus qui interpelle les guerriers troyens débarqués à Carthage, et qui leur demande s'ils n'ont pas aperçu dans le bois une de ses compagnes, occupée à poursuivre de ses flèches le sanglier à la bouche écumante. En cela le poète se trouve être plus près de la vérité que Pline, et mieux renseigné.

V. Waille.

(1) *Hist. nat.*, VIII, 83.
(2) *Traité d'Isis et d'Osiris.*

(3) *...Heus, inquit, juvenes, monstrate mearum*
Vidistis si quam hic errantem forte sororum,
Succinctam pharetra et maculosae tegmine lyncis,
Aut spumantis apri *cursum clamore prementem.*
(*Aen.*, I, 321 et seq.)

Cf. Ovide (*Fastes*, V, 175) parlant du fils d'Atlas qu'il montre s'attaquant aux sangliers et aux lionnes :

...At posquam virtus adolevit, in apros
Audet et hirsutas cominus ire leas.

UNE BASILIQUE FUNÉRAIRE

A TIPASA

Communication de M. l'abbé Saint-Gérand, curé de Tipasa.

La ville de Tipasa, en Maurétanie, s'étendait le long de la mer sur trois promontoires rocheux. Le nom du promontoire central nous a été conservé par la Passion de sainte Salsa : on l'appelait la colline des temples : *collis templensis*. Les deux promontoires extrêmes n'étaient pas entièrement compris dans l'enceinte de la cité : les parties situées en dehors des remparts formaient, à l'ouest et à l'est, deux grandes nécropoles.

Sur chacune de ces trois collines s'élevait une église chrétienne.

Celle qui dominait la colline de l'est se trouvait au milieu du cimetière. Les fouilles récentes de M. Gsell lui ont restitué son nom et sa destination : c'était la basilique élevée par la piété des Tipasiens sur le tombeau de leur jeune compatriote martyre, sainte Salsa.

L'emplacement de la basilique qui s'élevait sur la colline centrale n'a pas encore été fixé avec certitude; mais son existence nous est attestée par l'auteur anonyme de la Passion de sainte Salsa.

La colline de l'ouest a conservé chez les indigènes un nom significatif. Ils l'appellent encore aujourd'hui *Ras-el-Kenicia,* la pointe, le cap de l'église. Ce nom lui vient d'un édifice religieux de grandes dimensions situé au sommet de la colline, près du rempart et de la falaise.

En dehors du rempart s'étend, comme du côté de l'est, une vaste nécropole chrétienne. La plupart des tombeaux, en pierre calcaire peu résistante, ont été endommagés par les hommes, les broussailles et les intempéries. Cette nécropole renferme un grand nombre de caveaux taillés dans le roc. On y distingue aussi plusieurs constructions rectangulaires, circulaires et semi-circulaires, dont la forme soignée indique qu'elles ont dû servir à la sépul-

ture de familles opulentes. Aucune fouille, jusqu'à ce jour, n'avait été faite dans cette nécropole, qui ne paraît pourtant pas le céder en intérêt à celle de l'est.

Parmi les édifices funéraires que je viens de signaler, se trouvait, à 200 mètres environ du rempart, une grande construction présentant à peu près la forme d'un parallélogramme et terminée, du côté de l'ouest, par une sorte d'abside. Une partie des murs disparaissait sous d'épaisses touffes de lentisque; ailleurs, du côté du nord, le mur, écroulé jusqu'aux fondations, laissait apercevoir les bords d'un pavement en béton. A la surface des décombres gisaient çà et là de gros blocs de pierre cubiques et de béton; quelques pierres étaient encore plantées verticalement et paraissaient avoir servi de piliers.

Telles étaient les apparences de l'édifice avant les fouilles dont le récit va suivre. Placé loin des sentiers ordinairement suivis, et dérobé aux regards par les broussailles, il n'avait attiré l'attention d'aucun visiteur. Ses proportions plus vastes que celles des autres édifices funéraires du même cimetière; l'existence, du côté de l'ouest, d'un hémicycle; sa position enfin, analogue à celle qu'occupait au cimetière de l'Est la basilique de Sainte-Salsa, me déterminèrent à tenter quelques sondages en vue d'en reconnaître la nature.

M. Trémaux, propriétaire des terrains, m'autorisa à entreprendre ce travail avec une gracieuseté dont je suis heureux de lui témoigner ici ma reconnaissance.

I

L'édifice qui nous occupe est une basilique funéraire orientée à peu près exactement de l'ouest à l'est. (Voir planche XXXII.)

Elle est loin de présenter cette structure simple et régulière qui distingue la plupart des églises chrétiennes du IVe et du Ve siècle. Comme on peut s'en rendre compte en examinant le plan ci-joint, l'enceinte constitue non pas un rectangle, mais un pentagone irrégulier, car le mur du sud se compose de deux parties formant une ligne brisée. Les murs sont en maçonnerie de blocage, sauf les angles, la partie du mur latéral aboutissant à l'angle sud-est et la plus grande partie du mur de l'est, qui sont en pierre de taille. Ils ont $0^{m},50$ d'épaisseur. Ils étaient recouverts à l'in-

térieur d'une couche de ciment : il n'a pas été possible de reconnaître si cet enduit portait des peintures.

L'axe longitudinal, au centre de l'édifice, est de $22^m,80$, y compris l'épaisseur des murs. Le mur du nord a $23^m,65$ de long. Celui du sud, dans la partie aboutissant à l'angle sud-est, mesure $8^m,80$; l'autre partie a $13^m,50$. Le mur de l'est a $14^m,25$; celui de l'ouest, $16^m,68$. Seuls, le mur du nord et l'extrémité du mur du sud sont parallèles; l'angle sud-est est aussi le seul où les murs se coupent à angle droit.

Une double rangée de piliers carrés partage la basilique en une nef centrale et deux bas-côtés. Ces piliers sont alignés parallèlement au mur du nord; il en existe cinq de chaque côté. Les piliers correspondants ne se trouvent pas juste en face l'un de l'autre, mais les piliers de droite sont un peu plus avancés. Cette disposition provient de ce que les piliers ont été ordonnés par rapport au mur du fond, auquel les piliers correspondants sont généralement parallèles. Je dis généralement, car les piliers correspondants ne sont pas toujours, de part et d'autre, exactement à la même distance des piliers voisins. L'espace compris entre deux piliers est en moyenne $3^m,15$; mais il en est qui sont distants de $3^m,20$ et même $3^m,25$; par compensation d'autres ne sont qu'à $3^m,10$. Les deux piliers les plus rapprochés de l'abside sont l'un à $3^m,45$, l'autre à $3^m,80$ du mur de l'ouest. Tous ces piliers sont formés par des blocs cubiques de pierre calcaire et ont $0^m,50$ de côté.

La dispersion des pierres dont se composaient ces piliers n'a point permis d'en préciser la hauteur. Ils étaient couronnés d'impostes ayant la forme d'un trapèze régulier surmonté d'une sorte de tailloir rectangulaire (fig. 1). Ces impostes ont $0^m,58$ de haut, $1^m,10$ de long à la base supérieure et $0^m,50$ à la base inférieure, et $0^m,50$ d'épaisseur.

fig. 1.

La forme de ces impostes fait supposer que les piliers n'étaient pas reliés entre eux par des arceaux en plein cintre, mais par des poutres s'étendant d'un pilier à l'autre. Il n'a été trouvé, du reste, aucun claveau parmi les débris.

La nef centrale mesure $6^m,40$ de large. Le bas-côté du nord a $3^m,40$ de largeur; celui du sud, $2^m,40$, depuis l'angle sud-est, jusqu'à l'endroit où le mur, d'abord parallèle aux piliers, change de direction ; à partir de ce point, le bas-côté s'élargit progressivement à mesure que le mur extérieur s'écarte de l'alignement des piliers.

La partie centrale était couverte d'une charpente et d'une toiture de tuiles plates alternant avec des tuiles creuses[1]. Les tuiles plates ont $0^m,55$ de long sur $0^m,33$ de large. Beaucoup de ces dernières portent sur le revers, tracée avec les doigts, avant la cuisson, une empreinte dans laquelle on pourrait peut-être voir un signe chrétien; ce serait un monogramme formé par l'entrelacement des lettres I et X (fig. 2).

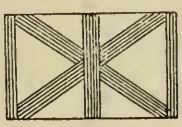

Fig. 2.

Les bas-côtés n'avaient pas de toitures en tuiles; ils étaient couverts de terrasses en béton de $0^m,20$ d'épaisseur posé probablement sur des planches et des madriers. Ces madriers s'appuyaient, du côté de la nef, sur les poutres qui reliaient entre eux les piliers.

Les nombreuses pierres de blocage trouvées dans la partie centrale prouvent qu'au-dessus des poutres s'étendait un mur qui élevait la toiture de la partie centrale au-dessus des terrasses des bas-côtés. Nous n'avons rencontré aucun fragment des fenêtres; peut-être étaient-elles en bois.

Au fond de la partie centrale s'élève une sorte d'estrade dont il sera donné plus loin une description détaillée : elle occupe toute la largeur de la nef, depuis les derniers piliers jusqu'au mur du fond : c'était le sanctuaire.

Au milieu du mur de l'ouest une porte s'ouvre sur un caveau en forme d'abside.

Deux portes latérales donnaient accès dans la basilique : l'une, du côté du nord, en face du dernier pilier qui forme l'angle du sanctuaire ; l'autre, dans la partie du mur sud qui va en obliquant à l'angle sud-est. Cette dernière paraît avoir été murée peu de temps après la construction de la basilique: la maçonnerie de blocage qui la remplit est en tout semblable à celle qui a été employée pour le reste des murs.

Il paraît aussi avoir existé, soit entre l'abside et l'angle nord-ouest, soit dans le mur du nord, en face de l'inscription qui commence par le mot *Clausula*[2], une autre porte; mais dans cette partie, les murs étant écroulés jusqu'aux fondations, il est impossible d'en fixer la place. Cette porte a même dû être la principale, et l'in-

[1] Un clou ayant sans doute servi à assujettir des pièces de la toiture a été trouvé sur le pavement de la partie centrale. Il a $0^m,10$ de long, mais la pointe manque; la tête est carrée et a $0^m,03$ de côté.

[2] Voir plus loin, p. 479.

scription que je viens de signaler paraît avoir été tournée vers le bas-côté, au lieu d'être, comme toutes les autres inscriptions qui se trouvent entre les piliers, tournée vers la nef centrale pour être lue plus facilement par les fidèles qui pénétraient par là dans l'église.

Toute la nef est pavée en mosaïque. Le sol du bas-côté nord est recouvert d'une épaisse couche de béton très résistant; le bas-côté du sud est rempli de tombeaux émergeant, à des hauteurs diverses, au-dessus du niveau de la nef.

Les décombres qu'il a fallu déblayer pour se rendre compte de ces détails s'élevaient à des hauteurs variant entre $0^{m},90$ et $1^{m},75$. Dans la nef, les débris ne dépassaient pas 1 mètre de haut; dans les bas-côtés, la hauteur moyenne était $1^{m},50$.

Il a été trouvé beaucoup de cendres le long du mur de l'ouest, dans la partie comprise entre l'abside et l'angle sud-ouest; mais comme il n'en existait que dans cette partie et que, d'ailleurs, cette cendre était mêlée à de nombreux fragments de poteries de ménage, amphores, cruches, plats, il n'est pas permis d'en conclure que la basilique, comme tant d'autres en Afrique, ait été détruite par le feu. Cette constatation indique seulement que l'édifice a dû servir d'abri à quelque famille indigène ou arabe, après avoir été abandonné par les chrétiens.

II

Par devant l'abside (Pl. XXXII, A), le pavement en mosaïque de la partie centrale présente d'abord, entouré d'un double cadre de feuilles de laurier, un quadrilatère dans lequel sont dessinés des poissons de couleurs variées (Pl. XXXIII). Il en existe six rangées, alignées dans le sens de la largeur de la nef. Tous les poissons disposés sur la même ligne vont dans le même sens : dans la première ligne, en commençant par le haut, les poissons vont de droite à gauche; dans la seconde, de gauche à droite, et ainsi de suite. Au bas sont représentés alternativement des coquillages et des homards. Ces poissons sont sur fond blanc; les couleurs des cubes employés pour les dessiner sont le bleu, plusieurs nuances de vert et de rouge, le jaune, le gris et le blanc. Des lignes brisées, en bleu et en vert, garnissent les espaces vides. Un tombeau posé sur la mosaïque cache quelques-uns de ces poissons.

Il est peu probable qu'il faille attribuer une signification symbolique à cette représentation. A l'époque où la mosaïque fut exécutée, l'emploi de signes mystérieux pour faire reconnaître le christianisme n'avait plus sa raison d'être. On peut toutefois supposer que le choix de ces poissons pour motifs de décoration n'a pas été une simple fantaisie de l'artiste, mais qu'il lui a été inspiré, peut-être même imposé, par la signification chrétienne attribuée à cet emblème dans la primitive Église. Dans les dépendances de la grande basilique chrétienne située au sommet de la colline qui porte aussi celle que nous décrivons, des fouilles, exécutées en 1882 par M. Pierre Gavault, ont mis au jour un pavement en mosaïque dans lequel sont dessinés des coquillages, des homards et des poissons[1].

La basilique de Sertei, dans la Maurétanie Sitifienne, récemment étudiée par M. Gsell, porte aussi dans son pavement un semis de poissons[2].

Après les poissons, on rencontre, dans un cadre formé aussi de feuilles de lauriers entrelacées, une grande inscription de neuf lignes qui s'étend dans toute la largeur de la nef (Pl. XXXII, B). Le champ de l'inscription est un parallélogramme non rectangulaire de $5^{m},50$ sur $2^{m},60$. C'est l'épitaphe d'un évêque de Tipasa, Alexandre, dont aucun document historique ou épigraphique ne nous avait conservé le nom. L'épitaphe renferme un bel éloge des vertus de ce saint évêque, et de touchants témoignages de la vénération dont l'entourèrent les chrétiens de Tipasa. Elle nous apprend qu'Alexandre fut un « homme de lois », *legibus natus*, avant d'être élevé au sacerdoce; que son épiscopat fut de longue durée; qu'il consacra aux bonnes œuvres sa fortune qui paraît avoir été considérable et qu'après sa mort il fut enseveli dans cette basilique dont il était le fondateur. Les trois dernières lignes de cette intéressante épitaphe expriment avec beaucoup de précision les croyances chrétiennes concernant la vie future, la résurrection et la béatitude céleste. Elle est rédigée en cette prose mesurée que Gennade appelait *quasi versus*.

Alexander episcopu[s l]egibus ipsis et ultaribus natus,
Aetatibus honoribusque in aeclesia catholica functus,
Castitatis custos, karitati pacique dicatus,

[1] *Revue africaine*, septembre-octobre 1883.
[2] *Mélanges de l'École de Rome*, t. XII, supplément.

Cuius doctrina floret innumera plebs Tipasensis;
Pauperum amator, aelemosinae deditus omnis,
Cui numquam defuere unde opus caeleste fecisset :
Huius anima refrigerat, corpus hic in pace quiescit,
Resurrectionem expectans futuram de mortuis primam,
Consors ut fiat sanctis in possessione regni caelestis.

Cette inscription, comme du reste toutes celles qui ont été découvertes dans l'édifice, est en cubes bleus sur fond blanc. Chaque ligne est séparée de la suivante, par un trait gris peu foncé. La hauteur des lettres est de $0^{m},225$.

Dans le quadrilatère compris entre le deuxième et le quatrième pilier de droite et de gauche (Pl. XXXII, C) la mosaïque présente des dessins géométriques uniformes. Ce sont des frettes formées par des lignes rouges entourées de lignes bleues. Chaque parallélogramme est rempli par un dessin d'entrelacs. Les espaces compris entre les lignes parallèles et dans les entre-croisements des frettes sont remplis par de petits triangles en cubes bleus. L'ensemble des frettes est entouré d'un cadre de fleurs de lotus. L'exécution de cette partie de la mosaique est moins soignée que celle des autres compartiments.

On rencontre ensuite (Pl. XXXII, D) une deuxième inscription, de mêmes dimensions que l'épitaphe d'Alexandre, entourée comme celle-ci d'un cadre de feuilles de laurier, mais de nuances différentes. Elle se compose de treize lignes séparées par un trait gris clair et formant chacune un vers hexamètre. Hauteur des lettres : $0^{m},15$.

Hic ubi tam claris laudantur moenia tectis,
Culmina quod nitent sanctaque altaria cernis,
Non opus est procerum: set tanti gloria facti
Alexandri rectoris ovat per saecula nomen;
Cuius honorificos fama ostendente labores,
Justos in pulcrham (sic) *sedem gaudent locasse priores,*
Quos diuturna quies fallebat posse videri.
Nunc luce praefulgent, subnixi altare decoro,
Collectamque suam gaudent florere coronam.
Animo quod sollers implevit custos honestus,
Undiq[ue], visendi studio, crhistiana (sic) *aetas circumfusa venit*
Liminaque sancta pedibus contingere laeta,
Omnis sacra canens, sacramento manus porrigere gaudens.

C'est, comme on le voit, une inscription dédicatoire. Elle nous

apprend que l'évêque Alexandre, enseveli sans doute sous la partie du pavement qui porte son épitaphe, a fait construire cette basilique pour y donner une sépulture honorable à certains justes anciens, *iusti priores*, qu'il a cru devoir glorifier en élevant un autel sur leurs tombeaux.

Quels étaient ces anciens justes, proposés de la sorte à la vénération des chrétiens de Tipasa?

Les expressions très vagues par lesquelles ils sont désignés ne permettent pas de les identifier avec certitude.

Rien n'indique que ce soit un groupe de martyrs. Leurs tombeaux qui ne sont pas tous taillés ni couverts de la même façon, indiquent assez que ces justes n'ont pas été ensevelis à la même époque. Si la date de fondation de notre basilique pouvait être fixée, nous aurions sans doute là le plus ancien exemple d'un sanctuaire élevé sur les tombeaux de simples confesseurs.

L'opinion la plus plausible émise d'abord par M l'abbé Duchesne est que ces justes seraient les prédécesseurs d'Alexandre sur le siège épiscopal de Tipasa [1].

La présence dans cette église du tombeau de l'évêque Alexandre suffirait pour constituer une présomption en faveur de cette hypothèse. « Dès les temps apostoliques, dit l'abbé Martigny, les évêques tinrent toujours à reposer près du fondateur de leurs églises respectives : les premiers successeurs de saint Pierre près du corps de cet apôtre, sur le Vatican, comme les évêques d'Alexandrie près des restes de saint Marc [2]. »

Il est donc permis de supposer qu'Alexandre aura choisi lui-même dans cette basilique le lieu de sa sépulture, non seulement parce qu'il en était le fondateur, mais aussi par ce sentiment de dévotion qui poussait les évêques à faire placer leurs tombeaux près des cendres de leurs prédécesseurs.

D'ailleurs, dans le vers

Iustos in pulcrham sedem gaudent locasse priores,

le comparatif *priores* parait se rapporter spécialement à Alexandre. Il est donc permis de traduire, sans faire violence au texte, *iustos priores* par les « justes ses prédécesseurs ».

Enfin le mot *corona* ne serait-il pas employé ici dans le sens que lui donne Ammien Marcellin lorsqu'il mentionne, dans son récit

[1] *Académie des inscriptions et belles-lettres*, séance du 18 mars 1892.
[2] *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, art. Ad Sanctos.

de l'expédition de Théodose contre Firmus, la couronne sacerdotale d'Icosium[1]?

Il existe donc, à défaut de preuves certaines, de sérieuses présomptions en faveur de l'opinion qui voit dans ces justes les anciens évêques de Tipasa.

L'inscription nous dit que leurs tombeaux, par suite des longues années écoulées depuis leur sépulture, avaient fini par échapper aux regards. Il est facile de vérifier sur place les causes de cet enfouissement. Les vents d'ouest rejettent, de la plage voisine, sur la colline où ces tombeaux furent placés, des amas de sable qui ont fini par former de véritables dunes. Nul doute que ce ne soit cette cause qui détermina l'évêque Alexandre à faire dégager les tombeaux et à les mettre à l'abri dans un sanctuaire qui les conserverait à la vénération des fidèles. L'inscription rend ensuite hommage à un gardien dont elle loue l'esprit industrieux, gardien qui paraît avoir rempli un rôle important dans la construction et l'aménagement de l'édifice. Ce fonctionnaire paraît avoir exercé les mêmes emplois que les *mansionarii* des basiliques de Rome. Il devait donc avoir sa demeure dans les dépendances de l'église.

Un pan de mur encore debout, à 3 mètres environ au nord de la basilique, près d'un puits encore utilisable, pourrait bien avoir fait partie de son logement.

L'inscription se termine en énumérant avec emphase, dans des vers qui contiennent des réminiscences à peine déguisées du IIe chant de l'*Énéide*, la multitude de pieux pèlerins qui venaient, « de toutes parts », visiter cette basilique et y participaient aux saints mystères. C'est un témoignage formel en faveur de la pratique, aussi ancienne que l'Église, des visites de dévotion aux tombeaux des saints.

Le dernier vers prouve en outre l'existence de deux usages liturgiques auxquels font allusion bien des passages des Pères de l'Église.

Le premier de ces usages est le chant des Psaumes, exécuté, pendant la célébration du Saint-Sacrifice, par les assistants : *omnis* (*christiana aetas*) *sacra canens*. Saint Augustin [2] constate que dans l'Église d'Afrique, l'usage était établi de dire devant les autels des hymnes tirées du Livre des *Psaumes*, soit avant l'oblation, soit pendant la distribution de l'Eucharistie au peuple.

[1] Ammian., XXIX, 5.
[2] Cité par Martigny, art. Prières.

Enfin les mots *sacramento manus porrigere gaudens*, par lesquels l'inscription se termine, font allusion à la manière dont les fidèles recevaient la communion dans la primitive Église. « Autrefois le peuple ne recevait pas le corps de Notre-Seigneur dans la bouche; mais les hommes le recevaient dans la main droite, les femmes sur un linge blanc appelé *dominicale*, après quoi chacun le portait à sa bouche[1]. » *Sacramento manus porrigere* signifie donc : tendre la main pour recevoir l'Eucharistie. La hauteur du chancel, qui séparait le sanctuaire du reste de la nef centrale ($1^m,65$ au-dessus du niveau de la nef), prouve en outre que les fidèles recevaient la communion non pas à genoux, mais debout, attitude qui, pour citer encore l'abbé Martigny, « ressort de textes anciens fort nombreux ».

III

Comme le faisait remarquer M. l'abbé Duchesne en communiquant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres les premiers résultats des fouilles, dans la basilique que nous étudions, l'autel par une disposition singulière, se trouvait à l'opposé de l'abside, sur un bêma adossé au mur du bas de l'église (voir pl. XXXII, en G, F). Ajoutons toutefois que cette place donnée à l'autel répond à l'usage traditionnel d'orienter les églises de l'ouest à l'est, usage qui paraît avoir été respecté toutes les fois que des impossibilités matérielles n'ont pas contraint de donner aux églises une autre orientation.

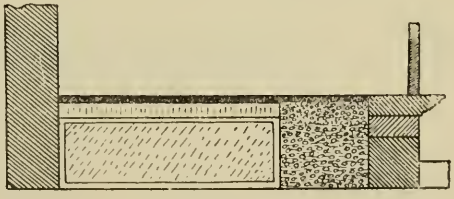

Fig. 3.

La nef centrale est donc coupée, entre le cinquième pilier de droite et de gauche, au-dessus de l'inscription qui commence par les mots : *Hic ubi*, par un mur de soutènement de $0^m,72$ de hauteur sur $0^m,50$ d'épaisseur. Ce mur a $4^m,40$ de longueur. Il est construit en gros blocs cubiques formant deux assises; l'assise inférieure a $0^m,50$ de hauteur; l'assise supérieure, $0^m,22$. La face an-

[1] Martigny, art. Communion.

térieure de ce mur est taillée assez grossièrement : elle était sans doute recouverte d'un enduit en ciment; aucun indice ne permet de supposer qu'elle ait été revêtue d'un placage en marbre.

Le mur est surmonté d'une corniche haute de $0^m,20$, large de $0^m,55$ à sa base et de $0^m,75$ au sommet (fig. 3).

Au-dessus et aux alentours de la corniche ont été retrouvés de nombreux fragments d'un chancel en pierre taillée à jour. Il était soutenu aux extrémités par des pilastres rectangulaires de $0^m,05$ sur $0^m,20$ posés dans des trous de scellement pratiqués dans la corniche ; au centre s'élevait un pilastre semblable partageant le chancel en deux parties d'égale longueur (fig. 4).

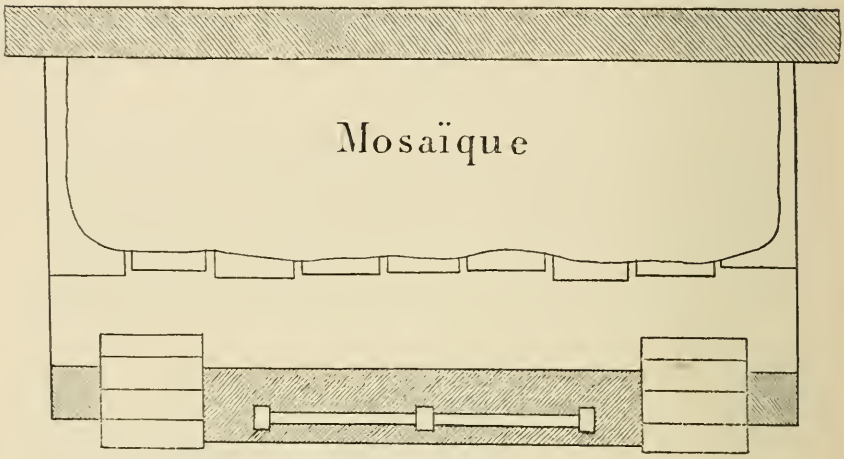

Fig. 4.

Celui-ci a $0^m,70$ de haut sur $0^m,02$ de large. Son ornementation est très simple : elle consiste en trois rangées de demi-cercles superposés.

Aux deux extrémités du mur qui porte cette corniche et ce chancel, dans l'espace de 1 mètre de large compris entre le mur et les piliers, se trouvent des escaliers s'élevant par quatre marches, à la hauteur de la corniche. Les trois premières marches ont $0^m,24$ de haut, la dernière $0^m,20$. Le premier escalier du bas fait saillie au-devant du mur et des piliers. Ces escaliers conduisent à une sorte d'estrade, au niveau de la corniche, limitée sur le devant par les piliers et appuyée au fond contre le mur de l'est.

C'était le *bêma* ou sanctuaire, et à cause de son élévation, l'inscription dédicatoire le désigne par le mot *culmina* :

Culmina quod nitent sanctaque altaria cernis.

Au centre devait donc se trouver l'autel; mais nous n'en avons rencontré aucun débris. Comme le sol de ce compartiment était aussi recouvert de mosaïque, et que toute sa partie centrale portait une inscription, il est à présumer que l'autel n'était qu'une simple table portative, en bois, que l'on plaçait là dans les cérémonies qui comportaient la célébration du Saint Sacrifice et qu'on enlevait ensuite. Rien n'indique que l'autel ait été surmonté d'un *ciborium*.

La mosaïque du bêma présente des décorations plus variées et plus soignées que celles de la nef centrale.

Sur les deux côtés sont dessinées des écailles imbriquées, dont les couleurs dominantes sont le vert, le jaune et le rouge. Ces dessins forment aux extrémités du bêma deux bandes symétriques qui s'étendent depuis le sommet des escaliers jusqu'au mur du fond (H et H' du plan). Elles sont reliées par un élégant rinceau de $0^{m},60$ de large qui sert de bordure au mur de l'est (en G du plan).

Au-dessous de ce rinceau (en F du plan) entre les deux bandes d'imbrications, dans un champ de $4^{m}.50$ de long (la largeur n'a pu être déterminée), apparaissent les restes d'une inscription gravement endommagée. Les dernières lignes ont complètement disparu, désagrégées par les racines des lentisques et des palmiers nains. Des quatre premières lignes il n'a été possible de recueillir que quelques fragments.

La perte de la plus grande partie de cette inscription est d'autant plus regrettable, que, placée sur les tombeaux des « justes », elle nous eût sans doute renseignés sur leurs titres et, peut-être, donné leurs noms. Le commencement de la troisième ligne mentionne encore l'évêque Alexandre : *Sanctu*[*s Al*]*exand*[*er*].

A droite et à gauche, le bêma n'était pas limité par des murs de soutènement comme sur le devant, mais par des tombeaux, posés au niveau du sol de la nef : leur hauteur est de $0^{m},85$. Les couvercles de ces tombeaux sont encore en partie engagés sous la mosaïque.

Ces tombeaux placés aux deux extrémités donnaient lieu de supposer qu'il en existait de semblables dans toute la largeur du bêma. La vérification a pu se faire sans endommager la partie du

pavement encore subsistante. Derrière le mur de soutènement, où il ne restait plus rien de la mosaïque, dans l'espace, rempli de terre et de blocage, compris entre ce mur et les tombeaux, quelques coups de pioche suffirent pour mettre à découvert le sommet de tombeaux semblables à ceux des extrémités. Ils sont tous alignés de l'ouest à l'est, perpendiculairement au mur du fond contre lequel l'un de leurs petits côtés est appuyé. Il en existe ainsi neuf, juxtaposés, qui remplissent toute la largeur du bêma. Leurs couvercles constituent une sorte de dallage sur lequel est étendue une couche de béton qui sert de support à la mosaïque.

Tous ces tombeaux sont parfaitement conservés. J'ai cru devoir les laisser intacts, pour ne pas achever de détériorer, en les ouvrant, la mosaïque qui les recouvre.

Ces tombeaux sont d'un seul bloc de pierre calcaire, creusé en forme d'auge; ils ne portent sur les faces extérieures aucune sculpture décorative. Le premier à gauche est taillé en bossage. Tous les autres ont les arêtes taillées au ciseau, le reste de la surface extérieure est épannelé assez finement. Le septième est recouvert d'une légère couche de ciment. Ils ont en général $0^m,75$ de large et $0^m,85$ de haut, y compris le couvercle. Ils ne paraissent pas avoir même longueur, car les petits côtés de devant ne se trouvent pas sur la même ligne.

Les couvercles n'ont pas non plus la même épaisseur; ils sont plats; le couvercle du huitième tombeau fait seul exception; il est en dos d'âne avec rebord sur le côté gauche, forme que présentent beaucoup de couvercles, dans les deux cimetières de Tipasa.

Aucun de ces tombeaux ne porte d'épitaphe. Le couvercle du deuxième présente, sur le petit côté de devant, un monogramme du Christ. Le ☧ semble tourné de gauche à droite.

IV

Inscriptions et tombeaux entre les piliers. — Entre les piliers se trouvent une inscription morale et plusieurs épitaphes tracées en mosaïque sur des couvercles de tombeaux.

1. — A gauche du cadre entourant les poissons et entourée d'un cadre semblable, entre le premier pilier de gauche et le mur de l'ouest (Pl. XXXII, E), on lit l'inscription suivante (champ : $2^m,60$

sur 1m,15; hauteur des lettres 0m,20, sauf à la troisième ligne, où elle est de 0m,18) (fig. 5):

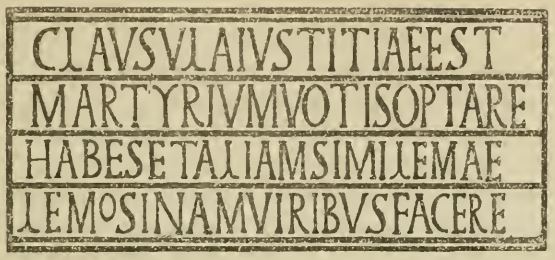

Fig. 5.

Clausula iustitiae est martyrium votis optare : habes et aliam similem, aelemosinam viribus facere.

Le bas des lettres est tourné vers le bas-côté nord au lieu d'être tourné vers la nef centrale. Cette sentence est la première inscription qu'on rencontrait en pénétrant dans l'édifice. Elle était destinée à rappeler aux fidèles le double précepte qui résume toute la loi évangélique : l'amour de Dieu et du prochain.

Il est évident, en effet, que cette formule a été inspirée par les paroles que nous lisons dans l'*Évangile de saint Matthieu* (1).

2. — Entre le deuxième et le troisième pilier de gauche (en K du plan), au niveau de la mosaïque centrale, est tracée, sur la dalle qui recouvre son tombeau, l'épitaphe métrique d'une noble Tipasienne nommée Astania. Le champ de l'inscription est de 2m,30 sur 1m,10; la hauteur des lettres 0m,16 (fig. 6).

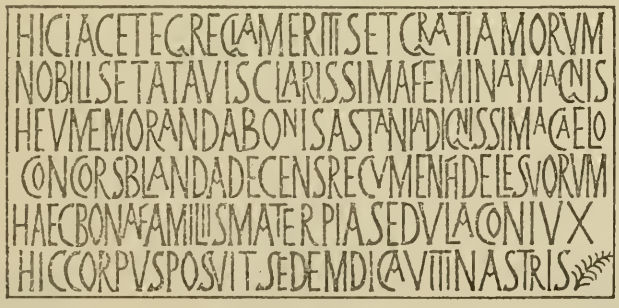

Fig. 6.

3. — Entre le troisième et le quatrième pilier se trouve un tom-

(1) Ch. XXII, versets 37 et suivants.

beau posé sur le pavement en béton. Il a $2^m,10$ de long, $0^m,65$ de large et $0^m,65$ de haut. Ce tombeau ne porte ni épitaphe, ni décoration.

4. — Entre le premier pilier de droite et le mur de l'ouest se trouve également un tombeau en pierre. Ce dernier est enfoncé au-dessous du pavé; le couvercle seul émerge au-dessus du sol. Il a $2^m,20$ de long, $0^m,75$ de large et $0^m,15$ d'épaisseur.

5. — Entre le premier et le deuxième pilier le couvercle d'un autre tombeau affleure la mosaïque de la nef centrale, à gauche de l'épitaphe d'Alexandre (en L du plan). Ce tombeau est lui-même recouvert de mosaïque portant une épitaphe métrique dans un cadre de 3 mètres de long sur $0^m,80$ de large. Hauteur des lettres $0^m,13$.

SVSCIPIT EXIMIVM SVBLIMIS REGIA CAELI
BASILIVM MERITIS ETIAM POST VITA VIVENTEM
QVI DIGNA DEO SIC DVXIT TEMPORA VITAE IVSTITI
A PROBITATE FIDE PRAECLARVS ET ACTV SEXAGINTA
DVOS FELIX BENE CLAVSERIT ANNOS

6. — Dans le compartiment suivant, entre le deuxième et le troisième pilier (en M), s'élève un tombeau d'une forme particulière. C'est un massif semi-circulaire de $1^m,10$ de diamètre, élevé de $0^m,60$ au-dessus du sol de la nef. Un demi-cercle de $0^m,20$ est creusé à sa partie supérieure. Cette construction est en maçonnerie de blocage revêtue d'une couche unie de ciment. Deux tombeaux sont engagés dans la maçonnerie. Sur le devant, à gauche, on aperçoit le couvercle d'un autre tombeau (fig. 7).

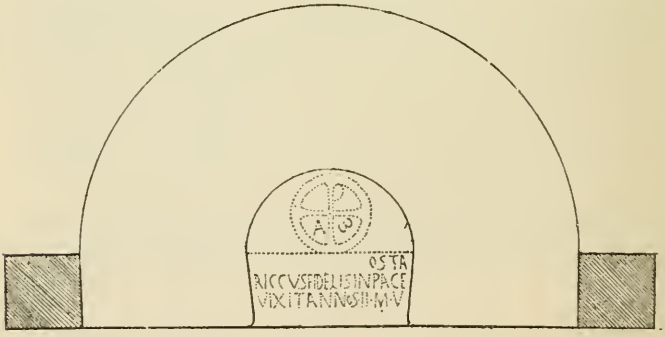

Fig. 7.

Le dessus du massif est recouvert de mosaïques d'un travail

fort négligé. On reconnaît à peine, dans le haut, un monogramme cruciforme accosté des lettres A et ω. Au-dessous se trouve une inscription de trois lignes qui a déja exercé la sagacité de plusieurs archéologues.

7. — Dans l'espace compris entre les piliers suivants se trouvent aussi des tombeaux sans épitaphe, qui ne présentent aucune particularité intéressante.

Tombeaux dans les bas-côtés. — Le bas-côté nord ne renferme pas de tombeau sauf dans la partie comprise entre le bêma et l'extrémité du mur du nord. Cet espace est rempli par quatre tombeaux qui font suite à ceux des « justes » et sont alignés dans le même sens. Les trois plus rapprochés du bêma sont enfoncés au-dessous du sol. Leurs couvercles qui affleurent le pavement sont en dos d'âne avec rebord sur le petit côté de devant. Le troisième porte sur ce rebord une cavité circulaire de $0^{m},30$ de diamètre, destinée peut-être à recevoir une inscription qui n'y a pas été gravée. Le quatrième tombeau est posé sur le pavé du bas-côté, à la hauteur des tombeaux des « justes », et recouvert d'une dalle plate.

Deux tombeaux d'enfants ont été posés contre le côté gauche du bêma, l'un par-dessus le premier des tombeaux dont je viens de parler, l'autre par devant.

Le bas-côté sud renferme seize tombeaux, non compris ceux qui sont placés entre les piliers. Ces tombeaux sont tous alignés parallèlement au mur du sud. Leur structure permet de les ranger en trois classes :

1° Le plus grand nombre est en pierre calcaire, d'un seul bloc cubique, creusé en forme d'auge. Tels sont les tombeaux qui portent les n°s 1, 4, 5, 6, 10, 15, 16.

2° Quelques-uns sont en blocage ; l'intérieur est revêtu d'un enduit en ciment, et les angles sont arrondis : n°s 2, 3, 7, 9, 11.

3° Un seul, n° 8, est formé de plusieurs grandes briques juxtaposées et l'intérieur est blanchi à la chaux.

Les couvercles sont : ou bien des dalles à surface plane d'une seule pièce (n°s 1, 2, 3, 9, 11, 12, 13, 16); ou de plusieurs pièces (n°s 7, 14); ou bien des dalles taillées en dos d'âne, avec rebord sur le petit côté de devant (n°s 5, 6); ou rebord sur le côté gauche (n°s 10, 15).

Tous ces tombeaux ne portent ni décoration ni épitaphe.

Plusieurs fragments de lampes ont été recueillis autour des tombeaux. Ils portent les ornements les plus usités : autour du disque des palmes, des strigiles, des cercles juxtaposés; sur un

disque, on reconnaît le monogramme du Christ dans sa forme primitive.

V

Au milieu du mur de l'ouest est pratiquée une porte de 1 mètre d'ouverture par laquelle on pénètre dans un caveau en forme d'abside. Le seuil de cette porte est encore en place : c'est une grande dalle de 0 ,50 de large, $0^m,15$ d'épaisseur, avec un rebord sur le devant. Aux extrémités de ce seuil sont percés dans la pierre deux trous pour les gonds : l'un était rempli de fer oxydé, scellé avec du plomb et du soufre. Les montants de la porte paraissent avoir été en bois, du moins il n'a été retrouvé aux alentours aucune pierre appropriée à cette destination.

Le sol de ce caveau n'est pas au niveau de celui de l'église, mais beaucoup plus bas, à $1^m,15$ au-dessous du pavement de la nef.

L'abside a $3^m,50$ de large et $3^m,50$ également de profondeur. Le mur est garni, sur la face intérieure, d'un parement de moellons en petit appareil disposés par couches régulières; le reste est en blocage noyé dans de la chaux. Ce mur est construit en fruit : la face intérieure est verticale; la face extérieure va en diminuant d'épaisseur de bas en haut. Il était couvert d'un cul-de-four en blocage revêtu à l'extérieur d'une couche unie de béton. Ce mur a $0^m,75$ d'épaisseur au sommet de la partie encore debout; mais il était beaucoup plus épais à la base par suite du mode de construction qui vient d'être signalé. Il ne paraît pas avoir existé de corniche en pierre entre le sommet de ce mur et la base de la voûte. Il a été trouvé dans les décombres beaucoup de plâtre ayant sans doute servi à enduire la surface intérieure du mur et de la coupole.

Sur le sol sont posés quatre tombeaux en pierre, trois alignés perpendiculairement au mur de devant, et le dernier au fond de la partie semi-circulaire, posé en travers. Les couvercles de ces tombeaux avaient été brisés par l'effondrement de la voûte, et les auges étaient remplies de terre et de sable. On remarque autour des couvercles une couche de plâtre encore adhérent à la pierre, destinée à fermer hermétiquement les tombeaux. Nous avons aussi trouvé des morceaux de plâtre dans le tombeau du fond, et il a été facile d'y reconnaître l'empreinte du linceul dans

lequel le corps a été enseveli. Les plis du vêtement sont moulés sur le plâtre et le croisement des fils ressort nettement, quoique ces fils soient très rapprochés, indiquant un tissu assez fin.

Ces quatre tombeaux sont posés sur de grandes dalles en pierre qui, peut-être, recouvrent elles-mêmes d'autres tombeaux.

Le percement d'un trou dans le mur, au-dessous de la porte d'entrée de l'abside, nous révéla par derrière ce mur l'existence d'une cavité. Ce trou élargi permit de pénétrer dans un tombeau de $2^{m},15$ de long, $0^{m},70$ de large et 1 mètre de haut, construit en blocage et revêtu de ciment à l'intérieur. Ce tombeau était couvert de cinq dalles grossièrement taillées. Il ne renfermait que le squelette et des restes d'un cercueil en bois.

L'abside que nous venons de décrire était donc, à vrai dire, un caveau funéraire et le nom d'abside ne lui convient qu'en raison de sa forme semi-circulaire; mais elle n'avait pas l'affectation traditionnelle attachée à cette partie des basiliques chrétiennes.

Selon toute apparence, ce caveau est postérieur à la basilique proprement dite. L'épaisseur du mur en hémicycle n'est pas la même que celle des murs de l'église; le mode de construction est différent; enfin les matériaux employés ne sont pas non plus semblables; ce n'est que dans l'abside qu'on remarque un revêtement de moellons alignés symétriquement. Ajoutons à toutes ces particularités, que les extrémités du mur circulaire sont seulement appuyées contre le mur de l'église, sans qu'il existe de harpes pour les lier l'un à l'autre.

L'abside aurait donc été ajoutée plus tard à la basilique, et, d'après les indications recueillies, les différentes constructions et décorations se seraient succédé dans l'ordre suivant :

1° L'évêque Alexandre fait élever, sur les tombeaux des neuf justes, la basilique proprement dite. Durant cette première période, la porte principale était celle qui s'ouvre maintenant sur l'abside.

2° Après la mort d'Alexandre, qui est enseveli dans sa basilique, comme nous l'avons constaté, on ajoute à l'église, du côté de l'ouest, le caveau en forme d'abside, peut-être pour recevoir les tombeaux de ses successeurs. Par suite on est obligé de reporter la porte principale à gauche, vers l'angle nord-ouest du bas-côté.

3° C'est seulement après ces additions et modifications que la partie centrale est pavée en mosaïque. Cette mosaïque est en effet postérieure à la mort d'Alexandre, puisqu'elle porte son épitaphe;

postérieure aussi à la construction de l'abside, puisque la disposition de l'inscription qui commence par le mot *clausula*, tracée sûrement en même temps que les autres inscriptions de la nef centrale, tient compte du déplacement de la porte principale, déplacement occasionné par la construction de l'abside.

4° Enfin divers fidèles obtiennent successivement dans la basilique le privilège d'une sépulture *ad sanctos*, et ainsi les deux côtés du bêma, et tout le bas-côté du sud se garnissent de tombeaux.

Il resterait à fixer, au moins approximativement, l'époque où fut construite la basilique que nous venons d'étudier.

Aucune des inscriptions recueillies ne porte de date, et, d'autre part, elles ne font allusion à aucun événement historique auquel on puisse les rattacher.

Leur forme métrique indique toutefois qu'elles ne sont pas antérieures à la dernière période du IVe siècle. Ce n'est qu'à cette époque, en effet, que l'usage des épitaphes et dédicaces versifiées, mis en honneur, à Rome, par le pape saint Damase, devint général dans l'Église catholique.

Il y a tout lieu de croire que notre basilique fut fondée dans la période qui s'écoula entre l'insurrection de Firmus (372) et l'invasion vandale (428). Tipasa paraît avoir joui pendant cette période de sa plus grande prospérité. Elle fut à même de résister à un siège de huit jours que lui fit subir Firmus et parvint a repousser le prince révolté, alors que la plupart des cités du littoral, et même Césarée, avaient été contraintes de lui ouvrir leurs portes. Cette prospérité ne fut point troublée par le schisme des donatistes qui ne recruta à Tipasa que peu ou point d'adhérents. La mention de l'*innumera plebs Tipasensis*, dans l'épitaphe d'Alexandre, convient donc parfaitement à cette époque. A partir de l'invasion des Vandales, les malheurs des temps ne permirent guère de songer à la construction de nouvelles basiliques. Il n'est donc pas permis de reculer au delà des premières années du Ve siècle la fondation de celle-ci.

Des monnaies de Théodose le Grand et de Valentinien II, trouvées au cours des fouilles, viennent confirmer cette conclusion.

J.-B. Saint-Gérand,
curé de Tipasa.

CHRONIQUE D'ÉPIGRAPHIE AFRICAINE

Par M. Cagnat, membre du Comité.

I

DÉCOUVERTES DES BRIGADES TOPOGRAPHIQUES

Les brigades topographiques d'Algérie et de Tunisie ont continué cette année leurs recherches archéologiques. M. le général Derrécagaix a bien voulu nous en communiquer les très intéressants résultats. Ils trouveront place dans les notices explicatives de notre carte. Mais il convient d'en extraire sans retard ce qui a trait à l'épigraphie.

Tunisie.

1. — **Kala-Kebira**, dans le mur de la mosquée. — Inscription déjà connue [1] mais dont les trois premières lignes seules ont été publiées. Estampage de M. le lieutenant Wary.

L ANTONIO ROGATO
CVRIALES CVRIAE AN
TONIAE PATRONO
IS HONORE CONTENTVS
PECVNIAM REMISIT

2. — **Henchir-Salah** ou **Sadik** (à 10 kilomètres au sud-ouest de Bir-Kharet. à gauche de la route de Kairouan à Hammamet). — Sur une grande pierre de $1^{m},51$ de longueur sur $0^{m},24$ de largeur, dans une cartouche à queues d'aronde, en lettres hautes de $0^{m},028$, assez grossièrement gravées. Trouvée par M. le lieu-

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 72.

tenant Montagnon du 136e d'infanterie qui en a pris copie et estampage.

pro salut IMPERATORVM · CAESARVM · AVG · M · AVRELLI · ANTONINI
ar MENIACI · LIB · QVE · EIVS · L · AVRELLI · VERI · ARMENIACI · PLEBS · FVNDI
ITANI · MACERIAM · DOM · CERER · S · P · F · IDEM · Q · D · D · MAG · P · STATILIO ·
SILVANO · OVI FT MA

La pierre, qui servait sans doute de linteau de porte, est brisée à gauche, ce qui est fort regrettable, puisque sur le morceau perdu se trouvait précisément inscrit un ethnique ; M. le lieutenant Montagnon l'a vainement cherché parmi les ruines. Je lis :

[*Pro salut*]*e Imperatorum Caesarum Aug*(*ustorum*), *M. Aurelli Antonini* [*Ar*]*meniaci lib*(*erorum*)*que ejus, L. Aurelli Veri Armeniaci, plebs fundi... itani* (ou... *etani*) *maceriam dom*(*us*) *Cerer*(*um*) *s*(*ua*) *p*(*ecunia*) *f*(*ecit*) *idemq*(*ue*) *d*(*e*)*d*(*icavit, mag*(*istro*) *P. Statilio Silvano qui et.....ma.*

La date du monument est facile à établir, Marc-Aurèle y portant le titre d'*Armeniacus* qu'il reçut en 164, et L. Vérus n'ayant pas celui de *Parthicus Maximus*, qui lui est donné en 165 ; elle doit être cherchée dans une des deux années 164 ou 165.

Le *fundus ...itanus* est un établissement agricole ; rien n'autorise à croire que ce soit un domaine de l'empereur. La présence d'un *magister* ne prouve rien, ni dans un sens ni dans l'autre.

Le culte des Cérès était, on le sait, fort répandu dans l'Afrique romaine et surtout dans les régions fertiles en blé[1]. On ne doit point s'étonner d'en trouver la trace à Henchir-Salah, qui se trouve au centre d'un pays très riche en céréales.

L'expression *maceriam domus Cererum* est particulièrement intéressante. Le terme *maceria* désigne un mur d'enceinte, de clôture ; c'est en ce sens qu'il est pris dans une inscription, trouvée assez récemment par M. le docteur Carton[2], où on lit : *aedem* (*Saturni*) *a solo extructam et maceria cinctam*. Mais la valeur du mot et la disposition architecturale qu'il indique ne seraient pas très claires pour nous si nous ne savions d'autre part, à la suite des fouilles du même docteur Carton, à Dougga, comment était conçu le plan des temples ou du moins de certains temples de Saturne en Afrique. Nous ne pouvons douter maintenant que ceux-ci aient

[1] Doublet, *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 130 et note 2.
[2] *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1890, p. 487.

été construits à la manière orientale, bien plutôt qu'à la manière romaine : c'est-à-dire qu'ils comprenaient une cour d'entrée, entourée de murs et de portiques, et au fond la *cella* ou les *cellae* des différentes divinités adorées simultanément. On peut supposer, d'après la rédaction du texte d'Henchir-Salah, qu'il en était de même pour les temples des Cérès. Mais il est bien évident qu'avant de rien affirmer il faut attendre que des fouilles faites à Henchir-Salah ou ailleurs aient apporté quelque confirmation à une pareille conjecture.

3. — **Henchir-Zembra**. — Lettres de $0^{m},065$. Estampage de M. le lieutenant Clerc.

FORTVNA
TVS A
F · V · A · IX
H S *e*

Algérie.

4. — **Aïn-Hammam** (au nord de Fedj-Mzala), à 100 mètres de la source sulfureuse. — Lettres de $0^{m},06$. Copies de M. le capitaine Lebreton.

D · M · S
L · LVRIVS
FELIX · VI
XIT · ANN
IS LXXXX

D M
LVRIA
SALVIA
V · XXL

5. — **Aïn-Lasnab** (entre Milah et Sétif, un peu au sud de Sidi-Kassem). — Inscription en lettres de $0^{m},06$. Pierre assez fruste. Estampage de MM. les capitaines Walser et Geoffrion.

D M
EM PETI
TA V
ANNI
S XXVII
I H S E

l. 2. (*A*)*em*(*ilia*) *Petita*.

Dans une ruine située un peu à l'est de la précédente :

6. — *Ibid.* — Inscription recueillie « dans un tombeau mégalithique. » Estampage de M. le capitaine Geoffrion.

Q ꝏ I V L I V S
M I N V C I A N V *s*
V A L V I T A N N
N L V I I I I E T ꝏ M E
S E S ꝏ V I ꝏ E T ꝏ
D I E S ꝏ X X X I
I N ꝏ P A C E

A noter l'expression : *valuit ann(is) n(umero) LVIIII.*

7. — **Aïn-Safsaf** (au sud du col de Fdoulès, non loin de l'Oued-el-Kebir). — Copies de M. le capitaine Lebreton.

Ɑ · M · S
V · P A R I S
F O R T V V A
A · V XV

Il semble que le défunt ou la défunte, car il est impossible de se prononcer, se soit appelé *Fortunatus* ou *Fortunata.*

8. — *Ibid.*

Ɑ M S
T · C R A N I V
S E M I L I V S
V · A · LXXXV

9. — *Ibid.*

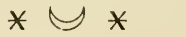

Ɑ · M · S
S A B I N I
A · M A I
A · V · A C
X V

10. — *Ibid.*

D I S
M X
I VIX *a*
X X V

l. 2 et 3. *T.*? [*G*]*ranius Emilius.*

11. — **Bou-Krissa,** près de la route de Djijelli à Constantine, après le col de Fdoulès, vers le 95e kilomètre, en face du Mechta-Tessala. — Copie de M. le capitaine Lebreton.

D M
MARI
VREX
V A XX
O T B Q

l. 2 et 3. ..*Mariu(s) Rex.*

12. — *Ibid.* Copie du même.

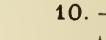

D M
C L I N T V
S I I V A N V S
×
VIX · ANN XX
M I L I T A N I
X V
H S E

Le surnom de ce soldat est *Si*[*l*]*vanus.*

13. — Au pied nord-ouest du **Djebel-Srir,** au-dessus des Mechtas-T'moula, dans des ruines très étendues. — Sur un dé dont la corniche est ornée de deux volutes ioniques. Copie de M. le capitaine Lebreton.

D M S
IVLIVS
PATR
FORTV
NATVS
VALXX
HSE

La troisième ligne aurait besoin d'être revue ; il est regrettable qu'il n'en ait pas été pris d'estampage.

14. — *Ibidem.* — Copie du même.

VIXIT A
XXX

15. — Col de **Fdoulès.** — M. le capitaine Lebreton a recopié avec le plus grand soin et estampé l'inscription du col de Fdoulès[1] qui a déjà tant exercé la patience des épigraphistes africains. Je transcris ici sa copie :

CE + IN MONTI MVX PIGES SAR OBECONS O C
ERBVS ET REX GENTIS VCVTAMANIX C
CONTINENS OMNES ONES TOS GENTIS SVE OVOS
ET SENIORES EGENTES PANE ET POST PONENTES OME
NENTIASADVERSVSMEERCITVMLIBNOERVIC SARRSIBA
C COSIT C FANTEVNACVGRENISIONNA V S C
CESSITNOVIOVICTORIA VSMOSVVCCONC CITV
YVI OCVCET IN NIV MEMAIO CEPTINNARIO

L'estampage confirme la lecture du capitaine Lebreton pour les lettres dont il n'a pas douté; pour les caractères incertains, il n'ajoute rien, la pierre étant évidemment par place dans un déplo-

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 8379.

rable état de conservation. Telle que nous la possédons, cette copie apporte une notable amélioration au déchiffrement d'un texte qui, même incompris par parties, n'est pas sans importance pour l'histoire intérieure de la contrée montagneuse voisine de Djijelli.

16. — **Er-Rich** (dans des ruines placées au sommet d'une montagne, au nord-est de Sidi-Merouan). — Copies de M. le lieutenant Neltner.

17. — *Ibidem.*

D ◡ M
M SPANI
VS MODE
STVS · V · A
LXXXXII
H · S · E

18. — *Ibidem.*

D ◡ M
P IVLLS
SECVND
VS V A
L

◡
D M S
SPANIA
OVADM
ILLA V A

l. 3 et 4. *Spania* [*Q*]*uad*[*rat*]*illa.*

l. 2. *P. J*[*u*]*lius.*

19. — **Rouffach**. — Copies et estampages de M le capitaine Rouvier.

D M
C O R N E
L I A · P A C
A T A · V · A ·
XXX · H · S · E

20. — *Ibidem.*

D · M
SITTiA
CALDITA
NA V · A ·
LXXXV
H S E

21. — **Henchir-Sandellouze,** sur un sommet qui domine la route de Djijelli à Constantine, au-dessus de la maison cantonnière de l'Oued-Rhoul. — Copie de M. le capitaine Rouvier.

◡
D · M · S
L · BIBEN
NIVS CE
NTINVS
V · A
LXXXXXVI
H · S · E

22. — Dans la cour du bordj de **Sidi-Merouan**. — Ont été

trouvées près d'une mechta située au sud de Sidi-Merouan, au-dessus de l'Oued-el-Kebir. Copies et estampages de M. le capitaine Rouvier[1].

23. — *Ibidem.*

O · T · B · Q
P R A C T I
C E
V · A · XXV
H · S · E

CONCESSVs
V · A · V · HS
E · O TBQ
FILIO · DVL
C I S S I M O
SVCCESSIANS
PATER

II

COMMUNICATIONS DIVERSES

Tunisie.

M. Chastenet de Préfort a bien voulu me communiquer le texte de certaines inscriptions relevées par lui en Tunisie, alors qu'il faisait partie de la brigade du général Philebert. La plus grande partie de ces inscriptions a déjà été publiée soit par M. Poinssot, soit par moi-même, qui les avons copiées après M. Chastenet de Préfort ; la suivante seule est inédite :

24. — **Bordj-Abd-el-Melek.** — « Sur une frise enfouie » :

VZAPPA TEMPLVM
IIBERI

Je n'ose pas lire *templum Liberi*, n'étant pas assuré qu'il n'y ait pas de lacune entre ces deux mots. En tout cas, l'ethnique *Uzappa* est donné une fois de plus par cette inscription.

Bordj-Gouifla. — Entre Tozeur et Gafsa, dans une ruine située à 4 kilomètres au sud-ouest de Gouifla, où a été trouvée l'inscription dédiée à Trajan par le *castellus Thigensium*, M. le comte du Paty de Clam a trouvé une pierre portant les lettres

ES

[1] Déjà publiées, *Recueil de Constantine*, XX, p. 43, nos 73 et 74.

25. — Il signale aussi une borne milliaire « à 50 mètres à l'est de la nouvelle piste, à 20 kilomètres au sud-ouest du Bordj-Gourbata ». Il n'a pu en prendre d'estampage. Peut-être est-ce une de celles qui sont déjà connues [1].

26. — **Hergla**. — M. le lieutenant Hannezo a découvert à Hergla une inscription dont il nous a envoyé l'estampage. Elle est dans un très mauvais état de conservation. J'y lis avec peine :

VIVAIIIS OVO IITI

K V I D V M
I I I D O N A T I S
IES · DECEMQVE
CIRVS PO VM
I S D S I A I I
VITA DVL

Il semble bien que ce soit une épitaphe; peut-être en vers.

27. — **Moureddine**. — M. le lieutenant Hannezo nous a communiqué deux autres inscriptions : la première a été trouvée en 1892 par M. le capitaine Cornuaud, du 4e chasseurs d'Afrique, détaché aux brigades topographiques.

« Cette inscription, dit M. Hannezo, que le capitaine n'a pas eu le temps de relever lui-même, est gravée sur une colonne servant de pilier de voûte dans la mosquée du village de Moureddine (à 13 kilomètres au sud-ouest de Sousse, sur la route conduisant à Kairouan). La colonne, comme presque toutes les pierres des monuments arabes, était recouverte d'une forte couche de chaux; il nous fallut une heure pour nettoyer avec précaution la seule partie contenant des caractères, jusqu'au sol de la mosquée. Au-dessus de l'inscription était un chapiteau corinthien, à feuilles d'acanthe, recouvert aussi d'une épaisse couche de chaux.

« Hauteur des lettres : 0m,05.

IMP · CAESAR ·
AVRELIVS · AN
TONINVS · PI
VS · AVG · IMP
I · I · I · I

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 863.

« Le prénom de l'empereur, qui paraît bien être Caracalla, ne semble pas avoir été inscrit sur la pierre.

« Les Arabes de la localité n'ont pu indiquer la provenance de cette colonne; peut-être a-t-elle été apportée des ruines romaines (appelées dans le pays « Henchir-Mrira ») qui, malgré leur peu d'étendue et d'importance, sont encore visibles à environ 2 kilomètres sur la droite de la piste qui conduit de Mourreddine aux ruines romaines de l'Oued-Laya (le long du chemin de fer Decauville de Sousse à Kairouan). Entre Moureddine et l'Henchir-Mrira la piste coupe un chemin empierré qui pourrait être une voie romaine; à droite de la piste, ce chemin empierré semble aboutir à une hauteur où se trouvent quelques vestiges de construction et de vieux fours à chaux; à gauche, le chemin se perd dans les cultures. »

28. — Inscription signalée à M. le lieutenant Hannezo par le cheikh du village. Ce fragment d'inscription sur pierre dure se trouve dans l'intérieur du village de Moureddine, à quelques pas de la maison du cheikh Si Salah-ben-Mafoud; la pierre est difficilement visible, car elle est au pied d'un mur, près d'une porte où sont déposés en permanence des ordures et du fumier.

Lettres de $0^{m},035$, très négligées:

OI
TOR P
DEVS FIL
EVAEI

Tozeur. — M. le comte du Paty de Clam a découvert à Tozeur une inscription gravée « sur un linteau chrétien servant de pas de porte à l'école franco-arabe de cette ville ». L'estampage qu'il en a pris ne porte la trace que d'une ou deux lettres : il n'est pas lisible.

Algérie.

29. — **Cherchel.** — M. Waille m'a amicalement communiqué l'inscription suivante qu'il a trouvée dans les fouilles du champ de manœuvres. Elle est gravée sur un beau cube de pierre dont

trois faces sont pourvues d'un encadrement rectangulaire. Hauteur des lettres, $0^{m},07$.

D M
VLPIAE
HERMIONÆ
CONIVGI B M
AVXIMVS
AVG · LIB ·
PROC · AVG ·

Cet Auximus était un procurateur particulier de l'empereur, ainsi que le montre sa condition d'affranchi.

30. — **Philippeville.** — Communications de M. Bertrand, conservateur du Musée. — Épitaphe trouvée dans la propriété de M. Bertrand. Très mauvaise gravure. M. Bertrand lit, et l'estampage semble confirmer sa lecture :

/A
C V
PRMIIVVS
MTRI SVAE FECIT

...[*v*(*ixit*)] *a*(*nnis*) *CV. Pr*[*i*]*mi*[*t*]*ivus matri suae fecit.*

31. — Pierre milliaire découverte par M. Robert, au « bord de la voie romaine du camp d'El-Diss, à 12 kilomètres de Philippeville » et transportée au musée de la ville. Lettres de $0^{m},06$ à la première ligne, de $0^{m},05$ aux deux suivantes, de $0^{m},04$ aux lignes 4 et suivantes.

IMP CAESAR
M IVLIVS · PHILIP
pus PIVS FELIX IN
VICTVS · AVG · PONT
MAX TRIB · POT · COS · P · P ·
p ROCOS · ET
m · *iul*IVS PHILIPPVS
*nobil*ISSIMVS · CAES

32. — **Philippeville.** — Épitaphe qui servait de marche dans une maison de la rue Valée. Lettres de $0^{m},04$.

D · M · S
HORTENSIVS HYONI
VIX ANN LXXVIII
H · S E

Le mot qui termine la deuxième ligne paraît complet sur l'estampage; la troisième lettre, celle qui suit l'Y est faite comme un O, mais n'est point fermée. Je ne sais trop comment l'expliquer. On ne saurait songer au surnom Hyginus.

33. — Autre épitaphe de **Philippeville**. Lettres de $0^{m},03$.

IVLIA
NICPC)

L'estampage donne mal la fin de la deuxième ligne; je pense qu'on doit lire : *Nicro*[*sa*], surnom connu [1].

N. B. Dans ma dernière Chronique d'épigraphie africaine, j'ai attribué à Souse, d'après une communication de M. le lieutenant Hannezo, un fragment d'inscription que M. l'abbé Trihidez nous avait déjà signalé comme venant de Benbla. Il y a là un malentendu dont je suis le seul coupable. M. Hannezo m'écrit que ce fragment est pour lui de provenance inconnue, et qu'il a été donné à la salle d'honneur du 4e tirailleurs par M. le commandant Privat. C'est donc à tort que j'ai révoqué en doute la provenance qu'avait indiquée M. l'abbé Trihidez.

R. Cagnat,
Membre du Comité.

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, nos 5912 et 7511.

L'AGE DE LA PIERRE A DELLYS (ALGÉRIE)

Note de M. Salomon Reinach
sur une communication de MM. Lacour, ingénieur
et Turcat, instituteur.

A l'ouest de Dellys s'étend un plateau à surface accidentée, présentant une succession de monticules dénudés et de ravins. « C'est là, disent MM. Lacour et Turcat, au milieu de ces terres bouleversées, le plus souvent dans les profonds sillons creusés chaque année par les eaux, que nous avons trouvé des fragments de roche taillée contemporains de l'homme préhistorique. » Nos correspondants ont découvert et dessiné trois belles haches du type dit *chelléen* ou *acheuléen*, taillées à grands éclats dans un grès très siliceux et affectant le type amygdaloïde si connu par les gisements quartenaires de la Somme. Sur de nombreux points du plateau, les explorateurs ont recueilli des débris de taille, qui attestent l'existence d'un ou plusieurs ateliers, ainsi que des spécimens dont la taille paraît avoir été abandonnée à la suite d'un accident, comme la cassure de la pointe. En résumé, leur récolte se compose d'un instrument complet, de six autres auxquels manque la pointe seule et de trois ébauches. Des bergers arabes leur auraient signalé, dans la broussaille du même plateau, l'existence d'instruments intacts qu'ils se proposaient de rechercher après les pluies d'hiver.

MM. Lacour et Turcat ont encore découvert, à environ 100 mètres de la mer et à 4 kilomètres à l'est de Dellys, une grande hache polie aux trois quarts ensevelie dans les sables. Elle est taillée dans une roche jaspoïde et sa hauteur dépasse $0^{m},32$.

Je demande que les trois spécimens chelléens joints au mémoire de MM. Lacour et Turcat soient attribués au Musée de Saint-Germain, où ils figureront avec honneur à côté des objets analogues provenant des environs d'Alger et d'Oran.

SALOMON REINACH.

NOTICE

SUR

LES RUINES ET LES VOIES ROMAINES

DE

L'OUED-CHERF (DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE)

Communication de M. René Bernelle.

Le territoire compris entre Guelma (Calama), l'Oued-Zenati, Aïn-Beïda (Vatari?) et Sedrata est un de ceux où l'on rencontre le plus grand nombre de vestiges de la domination romaine.

On y voit, en effet, les ruines de huit centres de population, d'un grand nombre de hameaux, d'exploitations rurales et de postes fortifiés.

Sillonné par un certain nombre de voies romaines dont les traces sont encore visibles en maints endroits, composé d'excellentes terres de culture, ce territoire a dû contenir une population agricole considérable.

La population indigène semble avoir été quelque peu assimilée à la race conquérante et avoir ainsi contribué au développement de la richesse du pays. Bien que très intéressants, ces vestiges sont peu connus, car leur situation ne permet pas de s'y rendre facilement. C'est cette considération qui nous a engagé à essayer d'en donner une description aussi complète que possible.

Partant d'Announa (Thibilis), point dont l'importance devait être considérable, et d'où rayonnaient cinq ou plutôt quatre voies, nous décrirons les ruines romaines au fur et à mesure que nous les rencontrerons sous nos pas, en suivant chacune des voies principales, ainsi que leurs embranchements et les voies secondaires.

Les voies principales partant de Thibilis étaient les suivantes :

1° De Thibilis à Tipaza par Capraria;

2° De Thibilis à Cirta ;

3° De Thibilis à Hippo Regius;

4° De Thibilis à Calama ;

5° De Thibilis à Rusicade (se confond quelque temps avec celle de Cirta).

Outre les voies des Itinéraires, le pays était également sillonné par un grand nombre d'autres voies reliant entre eux les différents centres de population.

Les voies, de petite vicinalité, conservent encore les traces d'aménagements et vont, généralement, droit, d'un point à un autre, sans tenir compte des pentes ni des difficultés du terrain.

Ces voies secondaires sont au nombre de quatre :

1° Route d'Hippo Regius à Tipaza;

2° D'Aïoun-Djemel à Gadiaufala;

3° D'Henchir-Loulou (civitas Nattabutum) à Tipaza;

4° D'Henchir-el-Hammam à Bir-bou-Aouch (Fonte Pontamiano?).

Aux voies mentionnées ci-dessus nous ajouterons encore celle indiquée par l'Itinéraire de Peutinger comme venant de Gadiaufala sur Thibilis en passant par Ad Lapidem Baïum.

Les distances parcourues par ces voies peuvent être indiquées de la manière suivante :

1° Route de Thibilis à Tipaza.

De Thibilis au Khenga	9	kilomètres.
Du Khenga à Ksar-Atman	11	
De Ksar-Atman à Guelâa-Sidi-Yahya. . . .	16	
Du Guelâa à Tipaza.	21	
TOTAL	57	kil. ou 19 milles.

2° Route d'Hippo Regius à Tipaza.

D'Hippo Regius à Bordj-ben-Ayed	80	kilomètres.
De Ben-Ayed à Bezïoun (Zattara).	5	
De Zattara à Tipaza	42	
TOTAL	127	kil. ou 43 milles.

3° Route de Thibilis à Rusicade.

De Thibilis à Hadjar-Tselely	13	kilomètres.
D'Hadjar à Ksar-Tekouk	2	
De Ksar-Tekouk à Aïn-el-Ksar	6	
D'Aïn-el-Ksar à Rusicade	???	

Announa (Thibilis).

Quand on a vu la situation topographique d'Announa et que l'on se rend compte de la fertilité de son territoire, on comprend que les Romains s'y soient fortement établis, et après eux, les Byzantins, et l'on a tout lieu de supposer qu'il y existait une ville numide.

Les inscriptions libyques découvertes sur la Mahouna, située en face d'Announa, et dans divers endroits des environs, les stèles numides anépigraphes trouvées à Announa même, des monnaies numides, enfin quelques noms étrangers à l'onomastique romaine sembleraient une indication affirmative.

Peut-être se trouve-t-on là sur l'emplacement d'une des deux villes numides prises, en même temps que Cirta, par Publius Sittius Nucerinus et le roi de Maurétanie, villes dont Salluste ne fait pas connaître les noms?

Le territoire de cette ville numide faisait partie du royaume de Massinissa, territoire qui fut réuni à la province d'Afrique, en 46 avant Jésus-Christ, et englobé dans celui des quatre colonies de Cirta, Milleu, Chillu et Rusicade.

Une inscription, trouvée à Announa, mentionnant un *decurio Cirtensium*, avait fait déjà supposer ce lien administratif; le fait est confirmé par une autre inscription, trouvée dans nos fouilles de l'église chrétienne, où il est fait mention à la fois d'une flaminique et d'un décurion des quatre colonies. Au point de vue municipal, Thibilis relevait donc de la municipalité de Cirta et était administré comme les autres *pagi* ou *castella* des environs. Si des inscriptions rappellent, comme la précédente, des décrets des décurions, il s'agit, certainement, de décurions de Cirta et non de ceux de Thibilis qui n'avait qu'un conseil inférieur avec un *magister* à sa tête.

Le nom romain de cette localité apparaît pour la première fois sur la pierre sous l'ethnique *Thibilitani* dans une dédicace à Faustine, femme de Marc-Aurèle[1] et sous l'abréviation *Thib* sur les inscriptions de la grotte du Taïa dite Ghar-ez-zemâa[2], mais nous ne connaissons pas l'époque de la fondation de la ville.

Son existence dut avoir une certaine durée. Nous y avons trouvé des bas-reliefs représentant le combat d'Hercule contre le lion de Némée et portant une inscription en l'honneur de Marc-Aurèle.

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 5525.
[2] *Ibid.*, n°s 5504-5507.

Nos fouilles sur l'emplacement du forum nous firent découvrir deux statues, l'une de femme et l'autre d'homme, toutes deux sans tête. Autour de l'emplacement où étaient ces statues nous avons recueilli plus de deux cents morceaux d'une inscription monumentale, gravée en lettres de $0^{m},09$ sur deux plaques de marbre juxtaposées. Nous avons pu, après un travail de patience, assembler ces fragments et nous y avons lu les noms de Septime Sévère et de ses fils.

D'autres inscriptions [1] nous font connaître l'existence de Thibilis vers la fin du IIIe siècle, sous Constance Chlore[2] en 306, et, enfin sous Constantin, en 314, d'après une inscription que nous avons mise à jour par nos fouilles et qui nous a donné le nom d'un *praeses provinciae Numidiae* encore inconnu.

D'autre part, en 411, la ville envoyait un évêque donatiste au concile de Carthage, et un autre, mais catholique, était, en 483, exilé par Hunéric. Elle avait donc survécu à la période vandale.

Sa décadence doit dater du Ve siècle. Les luttes religieuses, si ardentes à cette époque, durent y contribuer. Les Byzantins firent des ruines de Thibilis un de leurs points fortifiés en construisant, sur le plateau central, avec les matériaux épars sur la surface de la ville, un grand camp retranché autour duquel sont venues se grouper les familles chrétiennes. C'est à eux, pensons-nous, qu'il faut attribuer la construction de la petite église chrétienne que nous avons déblayée des matériaux qui l'obstruaient.

Lorsqu'on se place au milieu du périmètre des ruines de l'antique municipe, sur la colline à laquelle est adossée l'église chrétienne, on a devant soi un panorama remarquable. Vers l'est, la Mahouna avec ses vestiges libyques, ses dolmens inexplorés, ses forêts, ses ravins infranchissables, ses rudes habitants, vrais descendants de la population sauvage qui y résidait sous la domination romaine.

Au nord, on aperçoit, échelonnés sur la route nationale de Bône à Constantine et adossés aux collines se dirigeant vers la Seybouse, en pente douce, les centres européens d'Aïn-Amara, Saint-Charles, Clauzel, édifiés sur l'emplacement d'antiques hameaux. Au fond du panorama, le plateau de Medjez-Amar dont le nom évoque le souvenir de la glorieuse épopée militaire des débuts de la conquête et sur lequel les Romains avaient bâti un temple à Neptune, dont nous avons retrouvé l'inscription dédicatoire.

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, nos 10157-10158.
[2] *Ibid.*, no 5526.

Enfin, quand le temps est clair, on peut également apercevoir la voie romaine de Cirta à Hippo Regius par les Aquae Thibilitanae, à son passage au col du Fedzouz, au delà de Guelma.

A l'ouest, la vue embrasse les pentes du Djebel-Setha traversées par le tracé de la même voie romaine et parsemées de vestiges d'exploitations rurales ou maisons de campagne des habitants de Thibilis.

Au sud, s'étagent les collines sur lesquelles étaient situés les différents quartiers de la ville et sa nécropole, et que longeait la voie romaine de Cirta à Tipaza, dont le tracé a servi à la construction du chemin actuel conduisant au village de Renier.

A ses pieds, se trouve le tableau central contenant les monuments, encore en partie debout. Au premier plan, une porte double à deux arceaux et pilastres cannelés, à moitié renversée. Un peu plus loin, sur la droite, à l'est, une porte d'un seul arceau, à pilastres corinthiens, également à moitié renversée. Au centre du plateau, une porte triomphale formée par un arc en plein cintre de 4 mètres d'ouverture. Elle a 7 mètres de hauteur : un peu plus loin encore, un bâtiment, dont la face ouest est en partie assez bien conservée et présente deux portes cintrées.

Enfin, à l'ouest du plateau, surplombant le ressaut rocheux, les vestiges des gros murs de l'acropole.

Nous avons déblayé, en grande partie, l'espace compris entre la porte double du sud et l'arc triomphal du nord. Une large voie dallée de 10 mètres de largeur va de l'une à l'autre sur une distance de 165 mètres et semble se continuer vers le nord, au delà de l'arc triomphal jusqu'au bâtiment à deux portes cintrées. Vers le milieu et à gauche, des murs rasés au-dessous du niveau actuel des ruines présentent des enceintes rectangulaires dessinant des bâtiments.

Une petite place dallée existe au devant de l'arc de triomphe; elle est entourée, en partie, d'un rebord à degrés. Selon toutes probabilités, on se trouve là sur l'emplacement du forum, et des deux voies qui devaient y aboutir.

Nous ne terminerons pas cette courte notice sur Thibilis et ses ruines sans faire remarquer la signification latine du nom porté actuellement par cet amas de ruines, Announa.

Ne peut-on supposer que cette appellation est un souvenir de ce qu'était ce municipe, c'est-à-dire la résidence d'un agent du fisc, chargé de percevoir et d'emmaganiser les impôts en nature, avant de les diriger sur le lieu de leur destination ?

Un grand bâtiment que nous avons fouillé et qui, sur une longueur

de 24 mètres et une largeur de 15 mètres, renferme une trentaine de pièces souterraines, de dimensions inégales, séparées par des murs de 1 mètre d'épaisseur et de 6 mètres de profondeur et dont nous avons reconnu une quinzaine, semble avoir eu cette destination de grenier à grains.

Nous donnons ci-après quelques-unes des inscriptions que nous avons mises à découvert sur la surface des ruines de Thibilis.

VOIES PRINCIPALES

N° 1. — Voie de Thibilis sur Tipaza par Capraria.

A sa sortie de la ville, tournant brusquement dans la direction sud, la voie contournait les pentes est du Djebel-Sâda, passait au Bordj-ben-Zerguin, puis, après un parcours de 5 kilomètres environ sur lesquels on rencontre des vestiges d'exploitations rurales, coupait l'Oued bou-Deb et gagnait le Kef-oum-Chetob, au défilé dit El-Khenga.

Oum-Chetob.

Du Khenga part, vers l'est, un fort escarpement dont l'extrémité forme un res aut à pic d'une trentaine de mètres couronné par un fortin de 15 mètres de côté construit en belles pierres de taille. Les faces nord et ouest sont, en grande partie, bien conservés. Au-dessous de ce fortin, de gros rochers élevés (Oum-Chetob) lui étaient reliés, ainsi qu'ils le sont entre eux, par une enceinte de maçonnerie ordinaire, aujourd'hui détruite, mais dont les vestiges sont très apparents. C'est une position remarquable pour un poste-vigie militaire, car les approches en sont des plus difficiles et l'on aperçoit de fort loin.

A l'entrée du défilé situé en dessous et un peu en arrière du fortin, sur la rive droite et près du ruisseau se trouve un gros rocher (Hadjar-el-Khenga) couvert de sculptures bizarres et très primitives représentant des hommes, des chiens, des bœufs, une autruche et d'autres animaux qu'il n'est pas très aisé de reconnaître, entre autres un éléphant sur la croupe duquel est gravé un caractère libyque.

Guelaâ-es-Serdouk.

A 6 kilomètres nord-est d'Oum-Chetob, en dehors du tracé de la

voie romaine, sur la rive gauche de l'Oued-Cherf, dans les gorges profondes et sauvages de la Mahouna, se trouvent des ruines intéressantes par la légende qui s'y rattache.

Elles ont, pour les indigènes du pays, le caractère d'un lieu sacré dont aucun Roumi ne doit approcher.

Dans un recoin isolé, d'un accès des plus difficiles, s'élève un fort escarpement rocheux surplombant d'une cinquantaine de mètres le lit de la rivière et ne tenant au Djebel-Beïbou, qui fait face à la Mahouna, que par une étroite bande de terre. Cet escarpement n'est qu'un amoncellement gigantesque de rochers superposés dans un inextrictable chaos, entre-coupé de profondes crevasses et rempli de cavités dans lesquelles il est difficile de pénétrer.

Sur le sommet existent quelques surfaces un peu planes, couvertes de broussailles, au milieu desquelles on rencontre les vestiges de constructions anciennes ainsi que d'une muraille d'enceinte.

Les cavités souterraines, dans quelques-unes desquelles nous avons pénétré, ont dû servir d'habitations. On y trouve des morceaux de poterie, des tuiles et des ossements d'animaux.

Une légende locale raconte qu'à une époque très éloignée un prince (Es-Serdouk), poursuivi par les Roumis, vint s'y réfugier avec toute sa famille, ses serviteurs et ses trésors, s'y tint caché pendant quelque temps, mais fut, par suite de famine, obligé d'en sortir et se rendit à ses ennemis.

Il y aurait laissé ses trésors qui seraient renfermés dans des chambres souterraines dont l'accès est défendu par des Génies.

En présence de cette légende aussi bien que de la situation topographique de ces ruines, et même de leur nom, on est amené à se demander si on ne serait pas là en présence du lieu, dont la position est encore inconnue et tant discutée, où se serait réfugié le prince vandale Gelimer poursuivi par les Byzantins après sa défaite à Tricamara?

Le Nador, qui a fourni à M. Papier, le savant président de l'Académie d'Hippone, une inscription où il a cru trouver la preuve de l'identification de cette montagne avec le *mons Pappua* des anciens, et la Mahouna, dans laquelle sont situées ces ruines, ne sont, en réalité, qu'une seule chaîne de montagnes qui peut très bien n'avoir eu, dans l'antiquité, qu'un seul et même nom, celui de *mons Pappua*.

L'historien grec Procope écrit que le lieu de retraite du prince vandale était situé au fond de la Numidie et qu'à l'extrémité de la montagne existait une ville de bains.

A 5 kilomètres sud du Guelâa-es-Serdouk, au pied et à l'extrémité de la Mahouna, au lieu dit Henchir-el-Hammam, existent les vestiges d'une ville au milieu desquels sourdent des sources thermales, et où l'on distingue encore les traces de nombreuses piscines.

On peut également remarquer que la région (Mahouna) répond parfaitement à la description, faite par le même historien, du pays et des habitants au milieu desquels est venu se réfugier le prince vandale.

Le respect que les indigènes du pays ont encore pour ce lieu sauvage n'indique-t-il pas également le souvenir d'un chef puissant et aimé de ces populations et dont les malheurs, causés par des Roumis, ont laissé de profonds souvenirs ?

Djemaâ-Nador.

A l'est de la voie romaine, en face et à 2 kilomètres d'Oum-Chetob, sur les flancs du Djebel-Beïbou, on rencontre, au milieu de vestiges de la domination romaine, une nécropole mégalithique importante que les indigènes ont dénommée Djemaâ-Nador (le rassemblement des meules), à cause de la forme cylindrique des dolmens.

Les dolmens, dont quelques-uns ont des proportions considérables sont, en général, formés de quatre blocs verticaux, laissant dans leur intervalle une chambre rectangulaire.

La largeur des dalles qui les recouvrent varie de $1^{m},50$ à 2 mètres, et un ou plusieurs cercles de pierres les entourent.

Après avoir traversé le défilé (El-Khenga), la voie romaine atteignait le vaste plateau d'Aïoun-Djemel, couvert de ruines d'exploitations agricoles, d'où elle descendait sur l'Oued-Cherf qu'elle franchissait au Medjez-ben-Argoub, près du confluent de l'Oued-Sebt. On remarque, en cet endroit, les vestiges d'un fortin dont les assises sont encore en place.

Remontant ensuite la rive droite de l'Oued-Féréda, la voie atteignait le poste fortifié dont les ruines sont nommées *Ksar-Atman.*

Ksar-Atman (*Capraria*?).

Près de l'Oued-Féréda, sur un escarpement rocheux d'une cinquantaine de mètres au-dessus du lit de la rivière, gisent les vestiges d'une position militaire remarquable autour de laquelle s'était créé un petit centre agricole. La forteresse, dont la face nord est encore

très nette et compte cinq assises en gros blocs, assemblés sans ciment, occupe un mamelon. L'intérieur était divisé en nombreux compartiments dont les alignements se distinguent encore très bien.

Des citernes, creusées sur le flanc nord du mamelon et dans lesquelles les eaux étaient amenées par des conduits souterrains, d'une source située un peu plus haut, assuraient, en cas de besoin, l'alimentation en eau potable de la population ou de la garnison. On ne rencontre aucun monument debout; aucun vestige important, autre que le fort, ne se voit sur la surface de ces ruines absolument dévastées, d'ailleurs, par la continuité des cultures. Nous croyons pouvoir identifier ces vestiges avec ceux de la station des anciens Itinéraires nommée *Capraria*. La distance de Thibilis (10 à 12 kilomètres environ), la valeur de la position militaire sont les motifs qui nous portent à admettre cette identification. Le pays montagneux et sauvage, immense massif rocheux qui convient très bien à l'espèce caprine qui, actuellement encore, y possède de nombreux représentants, expliquerait la dénomination donnée à ce centre de population plutôt militaire qu'agricole.

Henchir-Mghott.

Un peu au-dessus du Ksar-Atman, au nord de la voie romaine, sur le haut du versant occidental de la Mahouna, existent les vestiges encore très nets d'un fort dont toute la construction est indiquée par des alignements réguliers. Il était destiné à tenir en respect les populations sauvages (elles le sont encore!) de la Mahouna.

On peut remarquer, en effet, dans le voisinage, de nombreux vestiges d'habitations indigènes ainsi que des inscriptions libyques. Les environs renferment également des dolmens.

Ce fort faisait partie de tout cet ensemble défensif que l'on rencontre dans cette région et qui indique, tout au moins, que la sécurité n'y était pas complète.

De Ksar-Atman, la voie romaine s'engageait dans une vallée, passait par El-Allega, ruines d'une ferme, Oum-Chïoukh, et, cheminant à flanc de coteau, traversait le pays montagneux et accidenté, riche en dolmens, des Atatfa, en laissant, sur sa gauche, l'Henchir-Matouïa.

Henchir-Matouïa.

Ces ruines d'un centre agricole important couvrent une superficie

d'une dizaine d'hectares sur un escarpement nord-est de la Mahouna, à la naissance de l'Oued-bou-Sorra et à une altitude de plus de 1,200 mètres.

Une grande quantité de pierres de taille jonchent le sol et dessinent des alignements de rues. Deux sources abondantes, qui gardent encore des traces d'aménagements, jaillissent dans leur périmètre. On n'y trouve aucun monument debout, et nous n'y avons découvert qu'une seule inscription libyque.

Contournant ensuite le massif montagneux au nord du Kef-et-Tir, la voie romaine passait à la forteresse du Guelâa-Sidi-Yahya où elle rejoignait la route d'Hippo Regius à Tipaza par Zattara (Henchir-Kef-Bezïoun).

Guelâa-Sidi-Yahya.

Sur un mamelon escarpé, situé à la naissance de deux ruisseaux qui forment l'Oued-el-Aar, se dresse, encore bien conservée, une grande forteresse romaine. Deux tours flanquaient la face ouest et quatre celle de l'est, où existait la porte d'entrée. L'intérieur était divisé en compartiments. Au-dessous, sous un dallage dans lequel ont été pratiquées des ouvertures, existe un système de chambres rectangulaires, au nombre de six, avec revêtement en ciment qui semblent avoir été des citernes.

On ne rencontre autour de ce bâtiment aucune trace d'habitation, ni aucune inscription. Située dans une contrée montagneuse, d'un accès difficile, cette forteresse devait, en gardant le point de jonction des routes de Cirta et d'Hippo Regius sur Tipaza, avoir pour objet la facilité des communications, en même temps que la surveillance d'une population qui n'a pas cessé d'être remuante et sauvage.

Après ces vestiges, la voie romaine sort du territoire dont nous nous occupons pour entrer sur celui de Sedrata (mixte) et se diriger sur Tipaza. Le cadre de notre notice ne nous permet pas de la suivre plus loin.

N° 2. — Voie de Thibilis sur Cirta.

A sa sortie du municipe, la voie gravissait les pentes nord du Djebel-Sada, atteignait le Ras-el-Akba d'où elle se dirigeait vers l'ouest ; le parcours, étant en dehors du territoire dont nous nous occupons, nous ne la suivrons pas plus loin.

N° 3. — Voie de Thibilis sur Hippone par les Aquae Thibilitanae.

A sa sortie de la ville cette voie se confondait, jusqu'au Ras-el-Akba, avec la voie se dirigeant sur Cirta. Puis, tournant brusquement au nord-est, elle rejoignait la voie de Cirta à Hippo, passait au-dessus des hameaux d'Aïn-Amara et de Saint-Charles, puis, prenant la direction plein nord, atteignait, après un parcours de 12 kilomètres Aquae Thibilitanae (Hammam-Meskhoutin).

Hammam-Meskhoutin (Aquae Thibilitanae).

A 18 kilomètres de Guelma, sur la voie ferrée de Bône au Khoubs, se trouvent les magnifiques sources thermales d'Hammam-Meskhoutin (les bains des damnés), les Aquae Thibilitanae.

Les nombreuses ruines éparses autour des sources, parmi lesquelles on rencontre encore des restes de murailles, des blocs de pierres de taille, des débris de colonnes, de chapiteaux, de portiques, de mosaïques, de vastes piscines, dont quelques-unes sont encore utilisées, attestent que les Romains y avaient créé une station balnéaire d'une certaine importance et qu'ils attribuaient à ces eaux thermales une influence des plus salutaires.

On ne trouve dans l'antiquité qu'une indication de l'existence de cette station thermale; c'est celle relative à un évêque des Aquae Thibilitanae; mais il est à supposer que cet évêque était plutôt en résidence à Thibilis.

Il est à supposer également que, comme la plupart des villes d'eaux, sa population stable devait être très restreinte.

Nous ne suivrons pas plus loin le tracé de la voie romaine dans sa direction sur Hippone par Ad Villam Servilianam (Guelâa-bou-Sba) et Ascurus (Nechmeïa) ; ce tracé n'étant plus sur le territoire de la commune.

N° 4. — Voie de Thibilis sur Calama.

Descendant au-dessous du plateau central de la ville de Thibilis, au pied de l'escarpement et dans les jardins au-dessous, la voie franchissait l'Oued-Announa au-dessous du 87e kilomètre de la route de Bône à Constantine, puis, passant sur le plateau d'Aïn-Amara où a été trouvée une borne milliaire [1], descendait, en ligne droite, sur l'Oued-

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 10158.

Cherf, qu'elle coupait à environ 4 kilomètres au-dessus de Medjez-Amar, au moulin Clavel.

De là, escaladant les pentes du versant occidental de la Mahouna, elle passait à l'Henchir-Mouïa, à l'Henchir-Ofra-el-Bir où existent des inscriptions libyques, traversait un plateau où se trouve une carrière de beau marbre rose dont les Romains ont tiré tous les marbres rencontrés dans les ruines de la région, et atteignait les ruines intéressantes d'Aïn-Nechma ou Haouch-bou-Nar.

Aïn-Nechma.

Dans un cirque formé par des collines peu élevées, à la naissance de l'Oued-Skhoun qui, plus bas, passe à Guelma et se jette dans la Seybouse (l'Ubus des anciens), on rencontre des ruines assez considérables, mais complètement dévastées et généralement enterrées sous une couche épaisse de terre. Des alignements de gros blocs déterminent des enceintes, des vestiges de citernes, de murs, sont encore très apparents, mais il ne s'y trouve pas de monument debout.

La nécropole était située sur le flanc d'une colline, à l'ouest des ruines; nous y avons recueilli quelques inscriptions dans nos fouilles ainsi que sur les autres parties des ruines. Elles ont été publiées par nous dans le *Recueil de l'Académie d'Hippone.*

On y rencontre également une petite nécropole libyque, au nord des ruines, sur un mamelon au-dessus de la source d'Aïn-Nechma. Nous y avons trouvé quelques stèles à figurines et attributs, ainsi qu'une inscription libyque.

Des fouilles exécutées sur ces ruines amèneraient certainement la découverte d'un grand nombre d'inscriptions.

N° 5. — Voie de Thibilis sur Rusicade.

Cette voie était, à son départ de Thibilis, la même que celles se dirigeant sur Cirta et Hippo. Elle commençait réellement à 2 kilomètres du Ras-el-Akba, à une station mégalithique et aux ruines d'un fortin (Henchir-Zaroura). Puis, contournant les pentes occidentales du Djebel-Sâda, elle passait à l'Henchir-bou-Hakim situé sur une croupe qui domine toute la vallée. De là, elle se continuait par le sommet du plateau et rencontrait, à 5 kilomètres à l'est, un nouveau poste, l'Henchir-Djebana, puis arrivait enfin à un gros rocher, l'Hadjar-Tseldj.

Hadjar-Tseldj.

Sur un plateau dominant toute la contrée environnante se dresse, isolé et s'apercevant de fort loin, un immense rocher d'une trentaine de mètres de hauteur qui avait été aménagé par les Romains en réduit défensif et poste-vigie.

On distingue encore, sur les flancs nord et est, les restes d'une double muraille d'enceinte, haute de 3 mètres environ, ainsi que des traces de degrés creusés dans le roc pour permettre l'ascension jusqu'au sommet. A moitié de la hauteur, existe une petite plate-forme de 10 mètres carrés, aménagée par la main des hommes, au milieu de laquelle a été creusée, dans le roc, une citerne pouvant contenir environ 3,000 litres. Ses dimensions sont de $1^{m},40$ de long sur $1^{m},20$ de large et environ 3 mètres de profondeur. Les eaux pluviales y sont amenées au moyen de rigoles également creusées de la main des hommes et encore très nettes.

De cette première plate-forme, d'autres degrés permettent de monter jusqu'au haut du rocher où se trouve une seconde plate-forme plus petite avec des traces de scellements. Au pied de la face ouest coule une source qui, avec la citerne de la plate-forme, devait suffire à l'alimentation de la garnison du poste.

D'Hadjar-Tseldj, continuant à suivre le plateau dans la direction nord, la voie romaine atteignait le Ksar-Tekouk (château de la chouette) ou Bordj-Sabat (maison à arcade).

Ksar-Tekouk ou *Bordj-Sabat.*

Sur une colline située au-dessus de l'entrée de la rivière (Oued-Zenati), dans les gorges du Taïa et sur la rive droite, on voit les vestiges d'un *castellum* romain dont quelques parties, qui paraissent avoir été des citernes, sont encore en assez bon état de conservation.

C'était une position militaire remarquable dominant tout le pays environnant et commandant le défilé allant à Aquae Thibilitanae (Hammam-Meskhoutin) et Calama.

De ce fort, la vue embrasse toute la vallée de l'Oued-Zenati, s'étend jusqu'aux montagnes de Constantine et, passant par-dessus les collines d'Aïn-Trab, va fouiller la plaine de Temlouka. Les constructions et dépendances s'étendent sur une superficie d'un hectare environ et sont situées sur le bord ouest du Djebel-Setha. Elles consistent en un rectangle en maçonnerie de près de 20 mètres de longueur sur 8 mè-

tres de largeur. Leur hauteur, à l'ouest, est de 8 mètres, et, au nord, elles sont à ras du sol. On y pénétrait par une porte à arcade située au sud, d'où le nom arabe de Bordj-Sabat (maison à arcade). On y trouve trois grandes pièces voûtées dont le sol est en terre battue ; les murs sont cimentés. Les habitations de la garnison devaient être situées au-dessus et en arrière.

Une source existe à la limite est du périmètre. Elle était défendue des attaques du dehors par un ouvrage qui est presque intact. Aucune inscription n'a encore été trouvée sur ces ruines.

A son départ du *castellum*, la voie romaine descendait jusqu'à la rivière qu'elle coupait à l'endroit où a été construit le caravansérail dit de Bordj-Sabat, près de la station du même nom de la voie ferrée de Bône au Khoubs. Là, elle escaladait, en pente un peu raide, la colline du Khanguet pour atteindre un grand plateau élevé au milieu duquel, appuyées à la forêt des Beni-Medjeled, gisent les petites ruines d'Aïn el-Ksar.

Aïn-el-Ksar.

Les ruines couvrent une superficie d'une dizaine d'hectares au milieu desquels s'élève un petit fortin dont une partie est encore debout. C'était un centre agricole et routier. On n'y voit aucun monument debout.

A peu de distance du fortin, dont une partie de la tour carrée domine encore une assise rocheuse au pied de laquelle jaillit une belle source, on voit de beaux tombeaux romains composés d'une maçonnerie entourant trois niches dans lesquelles se trouvent des sarcophages en pierre. Ces tombes ont été fouillées. Près de là, on remarque une pierre de 1 mètre sur 0m,80 portant des traces de sculpture. Elle est divisée en trois compartiments par deux raies verticales et porte, en relief, trois guerriers de 0m,50 de hauteur.

Continuant à monter vers le nord, la voie romaine longeait la forêt puis, s'infléchissant un peu à l'est, passait près des grottes du Taïa.

Rhar-ez-zema (la grotte des inscriptions).

Sur le flanc nord du Djebel-Taïa, à une altitude de 1,200 mètres, s'ouvre une grotte spacieuse donnant accès dans des cavités profondes existant dans les flancs de cette immense masse de pierre.

Les parois de cette grotte sont couvertes d'inscriptions romaines

votives indiquant l'existence, en ce lieu, d'un sanctuaire dédié au dieu Bacax, et dans lequel, les habitants de Calama et de Thibilis venaient faire des sacrifices. Elles ont toutes été publiées. Sur le versant sud de la montagne, on trouve des vestiges d'habitations au milieu desquels nous avons découvert des inscriptions funéraires.

Nous ne suivrons pas plus loin cette voie dont le tracé continue en dehors du territoire de notre commune.

VOIES SECONDAIRES

Ainsi que nous l'écrivons au début de cette notice, outre les voies romaines marquées sur les Itinéraires anciens, la région possédait une vicinalité de moindre importance dont les chemins la sillonnaient dans tous les sens. Nous allons en décrire quelques-uns, après avoir parcouru la grande voie d'Hippo Regius à Tipaza.

N° 1. — Voie d'Hippo Regius à Tipaza.

Nous ne suivrons cette voie qu'à partir du point où elle pénètre dans notre territoire, c'est-à-dire l'Henchir-ben-Ayed.

Henchir-Bordj-ben-Ayod.

Sur la rive droite de l'Oued-bou-Sorra, dans sa partie inférieure, on rencontre, répandus sur une colline, les vestiges, très dévastés, d'un petit centre agricole. On ne reconnaît plus rien et on n'y a pas trouvé d'inscriptions.

Après avoir franchi l'Oued-bou-Sorra, la voie gravissait et redescendait sur l'Oued-Halia qu'elle coupait un peu au-dessous du point où existe actuellement le petit bordj du caïd Ahmed-Zin en laissant, un peu sur sa gauche un fortin (Bir-Aïssa).

Henchir-Bir-Aïssa.

Sur un plateau, entre les deux rivières précitées, on rencontre les vestiges d'un fortin d'une certaine importance.

Un puits romain (Bir-Aïssa), d'une construction soignée, se trouve au milieu de ces ruines. Il forme un carré de $1^{m},70$ et a une profondeur d'une dizaine de mètres.

Gravissant ensuite les pentes nord de l'Akbet-Zitouna, la voie romaine atteignait le municipe de Zattara (Henchir-Bezïoun).

Henchir-Bezïoun (Zattara).

Les ruines de ce municipe s'étendent sur une superficie d'une quinzaine d'hectares, au fond d'une conque formée par les contreforts du Kef-Rih à l'ouest, et borné à l'est, par un ravin profond dans lequel coule l'Oued-bou-Mouïa, affluent de l'Oued-Halia. Elles sont absolument dévastées. Là, comme à Thibilis, les Byzantins ont construit, avec tous les matériaux épars sur les ruines, une grande redoute. Elle occupe une très belle position couronnant un immense escarpement à pic au-dessus de la rivière. La nécropole devait être située à l'ouest. Nous avons découvert, au milieu de ces vestiges, quelques inscriptions.

Une inscription relevée en 1867 donne le nom de ce municipe.

Entrant ensuite dans un pays difficile et montagneux, la voie romaine côtoyait le flanc est du Kef-Rih, passait aux ruines d'Aïn-Souda d'où, en suivant les crêtes, elle atteignait la forteresse dont nous avons déjà parlé, du Guelâa-Sidi-Yahya où elle rencontrait la voie de Cirta sur Tipaza.

N° 2. — Route d'Aïoun-Djemel à Ksar-Sbihi (Gadiaufala).

Partant d'Aïoun-Djemel, point situé sur la voie de Thibilis à Tipaza, elle prenait la direction du sud, et, par un plateau entrecoupé de petites ravines, atteignait une cité dont les vestiges sont situés aux lieux-dits Henchir-Loulou et Oum-Gueriguech, la civitas Nattabutum.

Henchir-Loulou. — Oum-Gueriguech (Civitas Nattabutum).

Sur la rive gauche de l'Oued-Cherf, en face et entre les confluents de l'Oued-el-Aar et de l'Oued-Cheniour, se trouve un grand plateau borné, à l'ouest, par une série de collines, sur lequel sont répandus des vestiges nombreux de l'occupation romaine, sur une superficie d'une quarantaine d'hectares, formant trois groupes principaux de 5, 6 et 12 hectares. Généralement dévastées par la continuité des cultures, la construction sur leur superficie de cinq grands bordj arabes

et du village français auquel on a donné le nom de Renier en souvenir du grand archéologue, ces ruines ne renferment plus aucun monument debout. Dans la partie est, la plus proche de l'Oued-Cherf où vient se jeter un ruisseau qui traverse toute de la ville, fut découverte, en 1867, l'inscription donnant le nom ancien de ces ruines, la civitas Nattabutum.

Un grand nombre de pierres taillées y jonchent le sol et marquent des enceintes. Un fortin, de construction byzantine sans doute, car des pierres tumulaires ont été employées à sa construction, s'élève dans cette partie. A un kilomètre ouest de ce point, au pied d'une colline, on rencontre, à la surface du sol, les vestiges d'une série de constructions d'un caractère particulier. Leur régularité leur situation au point de vue défensif, semblent indiquer que ce sont les restes d'un grand établissement, militaire sans doute.

Le nom arabe actuel de la contrée, Smala-Ben-Merad, ne peut que corroborer notre hypothèse.

Ce nom indique, en effet, que la dite contrée était habitée, avant la conquête française, par une population de cavaliers plus ou moins enrégimentés et devant au Beylik le service militaire, sous le bénéfice de l'exonération de tout ou partie de l'impôt.

Cette situation ne devait être que la continuation, à travers les siècles, de ce qui avait existé sous la domination romaine avec le peuple des Nattabutes, dont le pays d'origine indique suffisamment que cette peuplade ou tribu devait être composée de cavaliers.

La colline qui limite le plateau, au nord-ouest (Henchir-Loulou), renferme également de nombreux vestiges de constructions dont une, étant donnée la quantité de pierres de taille qui en a été extraite par le colon concessionnaire, devait être considérable et d'une construction très soignée. En bâtissant leurs maisons, les concessionnaires du village ont trouvé des fondations entières, des citernes, des bassins en pierre de taille, nombre d'ustensiles de poterie, et une certaine quantité d'inscriptions qui, malheureusement, ont été généralement détruites.

Dans les environs immédiats de cette agglomération de ruines, on trouve des vestiges d'habitations grossières qui semblent être celles d'un peuple ayant vécu auprès de la population romaine sans être arrivé à son degré de civilisation, ou qui a résidé dans cette contrée après la dispersion de cette dernière. On y rencontre également un certain nombre d'enceintes, carrées ou circulaires, formées de grosses pierres brutes terminées en pointe et posées debout, à $0^m,50$ l'une de l'autre. Des fouilles pratiquées dans ces enceintes, au pied de ces

pierres, nous ont fait découvrir des cendres et des débris de petites urnes funéraires. Ces enceintes seraient donc des cimetières, mais de quel peuple? des Nattabutes? car ils ne ressemblent pas à ceux des Romains. Les inscriptions recueillies jusqu'à ce jour ne nous apprennent pas grand'chose sur l'histoire de cette cité. Elles nous font connaître cependant qu'elle existait sous le règne des empereurs Marc-Aurèle et Lucius Verus, et également, au IVe siècle sous le règne de Constantin.

Habitée, ainsi que les *pagi* voisins dont les ruines se voient à Guelâa-bou-Atfan et Henchir-el-Hammam et qui devaient être compris dans sa circonscription territoriale, par une population étrangère amenée là à la suite d'événements politiques qui nous sont encore inconnus, cette *civitas* avait une administration spéciale à la tête de laquelle était un *princeps gentis Nattabutum*, comme il se trouvait à Serteï (Kherbet-Guidra) un *princeps gentis Numidarum* et à Cirta un *princeps gentis Saboïdum*. Ces *principes* devaient être des fonctionnaires nommés par le pouvoir central et chargés de l'administration et de la police de leur territoire. C'étaient, en quelque sorte, des officiers dans le genre de ceux des anciens bureaux arabes et le territoire habité par ces peuplades était administré comme notre territoire militaire actuel.

En sortant de la *civitas*, la voie romaine descendait, à flanc de colline jusqu'à l'Oued-Medjez-el-Begueur qu'elle traversait à côté de grandes carrières d'une belle pierre rouge, exploitées par les Romains; puis, gravissant les pentes du Djebel-Auseul, se dirigeait, à travers une série de plateaux et de ravins, au milieu d'un territoire composé d'excellentes terres, dans la direction du sud-ouest. Son tracé est parsemé de vestiges d'exploitations agricoles et de centres dont quelques-uns devaient être assez importants.

Après un parcours d'une vingtaine de kilomètres, elle atteignait enfin Gadiaufala (Henchir-Sbihi).

Henchir-Sbihi (*Gadiaufala*).

Les vestiges de cette ville sont étagées sur un contrefort de la chebka des Sellaoua qui domine toute la plaine d'Aïn-Beida.

Une grande redoute byzantine, construite, comme toujours, avec les matériaux épars sur les ruines, domine ces vestiges. Elle consiste en un rectangle en maçonnerie encore en partie debout. Au-dessous on voit des restes de citernes considérables. On ne trouve

sur ces ruines, aucun monument, la continuité des cultures en a causé la dévastation complète.

Là, comme à la *civitas Nattabutum*, il semble que la ville était plutôt un point militaire qu'un centre agricole et industriel bien qu'elle ait été établie dans un pays d'une grande fertilité. Ses environs sont parsemés de vestiges d'habitations rurales et de *pagi* agricoles qui s'étaient créés à l'abri des remparts de la forteresse.

N° 3. — Chemin d'Henchir-Loulou (civitas Nattabutum) à Tipaza.

La voie tournait directement vers l'est, descendant sur l'Oued-Cherf, qu'elle franchissait un peu au-dessus de son entrée dans les gorges de la Mahouna. De là elle montait sur le plateau dit Setah-el-Hanachar, le plateau des ruines, occupé par les vestiges d'un centre de population romaine.

Henchir-el-Hammam (Henchir-Meina. — Bir-el-Hanachar).

Ces ruines sont connues sous le nom général d'Henchir-el-Hammam (ruines des bains), et les deux parties qui les composent l'une, sous le nom d'Henchir-Meina (ruines de la redoute escarpée), l'autre Bir-el-Hanachar (le puits des ruines). Recouvrant une superficie d'environ 25 hectares, ces ruines paraissent être celles d'un centre agricole, en même temps que d'une station balnéaire. Elles sont situées à environ 4 kilomètres à l'est de l'emplacement de la *civitas Nattabutum* et à la même distance, à l'ouest, d'un autre amas de ruines Guelâa-bou-Atfan. Ces deux agglomérations avec les deux autres dont nous avons, plus haut, donné la description devaient former ensemble la *civitas Nattabutum*.

« La *civitas* était une circonscription territoriale qui prenait le nom de son chef-lieu. Dans ce territoire se trouvaient parfois des agglomérations d'habitants, *vici*, *pagi*, *castella* qui, en principe, n'avaient pas d'administration municipale propre. Nous savons qu'ils comprenaient souvent des populations dont la condition juridique différait entièrement de celle des habitants des chefs-lieux [1]. Cette ville, d'où partait sur Vatari par Fonte Potamiano, une bifurcation de la voie romaine, était située dans une belle situation, sur un immense pla-

[1] Houdoy, *Droit municipal*, p. 22.

teau borné par trois rivières, savoir : au sud, l'Oued-el-Aar ; au nord, l'Oued-Cheniour ; à l'ouest, l'Oued-Cherf. Son territoire, excellent au point de vue agricole, devait être peuplé, si l'on en juge par le grand nombre de fermes isolées dont on rencontre les vestiges. Actuellement, les ruines de cette ville forment deux amas distincts l'un de l'autre, bien qu'on distingue entre eux des traces de constructions.

La voie romaine, qui traversait la cité de l'est à l'ouest, la partageait en deux parties à peu près égales. Sur son parcours on voit un certain nombre de tumuli qui doivent récouvrir des tombeaux. Nous en avons déblayé un, le plus fort, et nous avons mis à découvert une superbe construction, encore en bon état de conservation, composée de plusieurs chambres funéraires, et qui, ainsi que nous l'a indiqué une inscription trouvée sur place, était le tombeau de la famille des Bromius.

La nécropole se trouve sur une colline au sud de la ville sur la voie se dirigeant sur Fonte Potamiano. Les inscriptions qui y ont été relevées mentionnent, généralement, des noms d'indigènes plus ou moins romanisés ainsi que sept centenaires.

De ces deux amas de ruines, celui qu'on nomme Henchir-el-Menia doit avoir été composé surtout d'établissements balnéaires. Des sources thermales y sourdent de tous les côtés. Une d'elles, tarie aujourd'hui à peu près complètement, mais qui a dû avoir un débit considérable, sort d'une anfractuosité située dans le pâté rocheux de la colline. Autour d'elle on remarque une certaine quantité de vestiges de piscines dans lesquelles les eaux de la source étaient amenées par des rigoles que l'on distingue encore très bien.

La situation de ces vestiges à une dizaine de kilomètres nord-est de Gadiaufala et à la même distance sud-est de Thibilis, distances données sur l'Itinéraire de Peutinger à la station de Ad Lapidem Baïum, cette source, avec piscines autour, sortant d'une anfractuosité de rocher qui répond très bien à la signification du nom latin, nous donnent de sérieux motifs de supposer que nous sommes là sur les ruines de ce centre de population, et que nous pouvons identifier Henchir-el-Hammam avec Ad Lapidem Baïum.

Aucune fouille n'a encore été entreprise sur cette partie des ruines.

L'autre amas de ruines nommé Bir-el-Hanachar, le puits des ruines, à cause d'un puits romain qui s'y trouve, était la partie la plus considérable de la ville. On y distingue encore des enceintes de maisons, des alignements de rues, les vestiges de plusieurs grandes constructions ainsi que ceux d'un fortin carré de 20 mètres situé sur un relèvement de terrain, construit en belles pierres de taille,

sans ciment, et sur la face nord duquel cinq assises sont encore en place.

A côté, en bas des murs, se trouve une fontaine en maçonnerie que nous avons fait déblayer.

Nous avons mis à découvert sur cette partie des ruines les vestiges d'une petite église chrétienne construite avec des matériaux ayant déjà servi à des constructions antérieures et dont le dessous du chœur était rempli de sarcophages en pierre, qui, eux aussi, avaient déjà servi à des inhumations.

Il y aurait donc eu là, comme à Thibilis, une population chrétienne et cependant aucune inscription n'est encore venue confirmer cette hypothèse.

Sur cette même partie des ruines, il existe un emplacement désigné par les indigènes du pays sous le nom de Djebana-el-Yhoud (cimetière des Juifs). Il ressemble quelque peu, en effet, par la manière dont sont indiquées les tombes, à un cimetière israélite. Peut-être quelque peuplade juive est-elle venue vivre en cet endroit, au moment de l'invasion arabe? Ces ruines, qui sont très dévastées, ne renferment aucun monument debout. Une inscription funéraire que nous avons trouvée dans nos fouilles du tombeau des Bromius indique l'existence, dans cette ville, d'un *dispensator Augusti.*

A sa sortie des ruines, la voie s'infléchissait quelque peu vers le nord-est, et, par la Mechta-Aïn-Souk, descendait vers l'Oued-Cheniour, qu'elle coupait à la hauteur des ruines de Henchir-el-Abed.

Henchir-el-Abed.

Ruines très apparentes d'un fortin carré, de 20 mètres de côté, en gros blocs, placé dans une jolie position militaire dominant une gorge étroite qui mène à l'Oued-Cheniour. Il protégeait non seulement la voie romaine, mais aussi un petit centre agricole dont les vestiges se rencontrent en face, sur la rive gauche du ruisseau, à la Mechta-Aïn-Frass.

Puis, continuant à longer la rive droite de l'Oued-Cheniour, la voie atteignait, après un parcours de 5 kilomètres, un *vicus* important dont les ruines sont au lieu-dit Guelâa-bou-Atfan.

Henchir-Guelâa-bou-Atfan.

Situées sur un contrefort rocheux d'une haute élévation à la sortie des gorges de l'Oued-Cheniour, ces ruines sont celles d'un centre de

population assez considérable, dont les vestiges couvrent une superficie d'une vingtaine d'hectares.

Une partie de la ville était adossée à un escarpement rocheux nommé El-Guelâa, sur lequel existe un fort construit en belles pierres de taille. Ce fort renferme des réduits souterrains. Un peu au-dessous, dans le rocher, s'ouvre une grotte aménagée de la main des hommes, et, par laquelle, on pénètre dans les cavités intérieures. Dans cette partie de la ville des blocs dessinent des alignements de constructions ; on y voit les vestiges d'un mur d'enceinte surplombant la rivière d'une hauteur de 20 mètres, mais presque toute la surface de cette partie des ruines a disparu sous une épaisse couche de fumier, les indigènes résidant, de temps immémorial, au milieu d'elles. Sur le sommet d'un mamelon dominant la rivière et faisant face au Guelâa, se voient également les vestiges d'un fort carré de 30 mètres construit en belles pierres de taille et encore en assez bon état de conservation.

L'autre partie de la ville qui devait être la plus considérable était située sur le flanc d'un côteau et descendait jusqu'à la rivière.

Enfin, une troisième partie était située sur la rive droite de la rivière, car on y voit des traces d'habitations ainsi que des inscriptions funéraires. Une nécropole considérable couvre les pentes du ravin au sud du Guelâa. Des fouilles y ont été faites et une cinquantaine d'inscriptions funéraires y ont été relevées depuis longtemps. Là, comme à Henchir-el-Hammam, les inscriptions mentionnent des noms d'indigènes romanisés. Une d'elles, trouvée sur le mamelon qui domine la rivière, auprès du fortin, mentionne un *princeps*, originaire de la civitas Nattabutum. Ainsi que sa voisine l'Henchir-el-Hammam, cette agglomération de population devait faire partie du territoire de la civitas Nattabutum, dont le chef-lieu était établi sur la partie dénommée actuellement Oum Gueriguech (Bordj-ben-Merad). Cette ville était reliée à Calama par une voie passant à l'Henchir-Matouia et Aïn-Nechma.

De la ville la voie romaine montait sur les plateaux des Atatfa, qu'elle suivait jusqu'à la rencontre de la voie d'Hippo Regius à Tipaza.

N° 4. — Route d'Henchir-el-Hammam à Bir-bou-Aouch (Route Potamiano?).

Des ruines d'El-Hammam la voie prenait la direction sud, coupait l'Oued-el-Aar à environ 5 kilomètres de son confluent avec l'Oued-

Cherf, puis, escaladant les pentes nord du Djebel-Bir-Menten, passait aux ruines d'Aïn-Sultan, fermes isolées sur un plateau élevé. De là, redescendant les pentes sud-ouest de la même montagne, elle venait couper l'Oued-Nil, à 2 kilomètres de son confluent avec l'Oued-Cherf qu'elle traversait aux ruines d'El-Garça, en laissant un peu sur la gauche le Kef-Messiouer et le Kef-el-Kherraz.

Des ruines d'El-Garça elle débouchait dans la grande plaine d'Aïn-Beïda et passait par les ruines de Bir-bou-Aouch (Fonte Potamiano ?).

Kef-Messiouer.

Sur le sommet du Zonabi et sur la rive droite de l'Oued-Nil, se dresse, isolé et s'apercevant de loin, un gigantesque rocher d'une teinte roussâtre. Sur la face ouest de ce rocher existe une surface lisse de 6 mètres de hauteur sur 4 mètres de largeur, où est gravé un véritable tableau représentant une famille de lions qui s'apprête à dévorer un sanglier, que le plus fort d'entre eux tient terrassé sous ses pieds.

Cette gravure, exécutée dans de grandes proportions, est encore en bon état de conservation.

Ce rocher et cette gravure inspirent une crainte superstitieuse aux indigènes de la région qui évitent d'en approcher. Une légende locale dit, en effet, que cette gravure, qui est l'œuvre d'un génie, est toujours gardée par son auteur qui réside dans le rocher et détruit quiconque passe à sa portée.

Kef-el-Kherraz.

A un kilomètre à l'ouest du Kef-Messiouer, en suivant le sommet de la montagne, on rencontre une autre masse rocheuse considérable, le Kef-el-Kherraz (rocher du brodeur). Dans ce rocher existe une superbe grotte élevée et spacieuse qui a dû servir de sanctuaire à quelque divinité païenne Bacax ou Ifru, le dieu des cavernes.

Une inscription, en caractères inconnus, couvre toute la paroi de droite.

Les lettres devaient primitivement être recouvertes d'une couche de peinture rouge, car il y a encore un peu de cette couleur dans le creux de quelques-unes. Sur le sommet du rocher on trouve les vestiges d'un petit fortin qui devait être un poste-vigie. De là la vue em-

brasse un panorama considérable dans la plaine des Haracta et dans la direction de Sedrata.

Il y avait là, probablement, quelque poste de signaux à feu.

Les indigènes racontent que ce point était, à une époque reculée, un grand entrepôt de marchandises. Nous ne le pensons pas. Éloigné de la voie romaine, dans un endroit d'accès difficile, il ne convenait pas à un entrepôt quelconque.

Il existe cependant, au devant de la masse rocheuse, des traces d'habitations anciennes.

Ne pourrait-on supposer que c'était un lieu de pèlerinage à la divinité adorée dans la grotte, comme dans celle du Taia, et qu'il y avait à côté les habitations des prêtres de la dite divinité?

Voie de Gadiaufala sur Thibilis, par Ad Lapidem Baïum.

Outre les voies partant de Thibilis énumérées ci-dessus, nous trouvons également celle indiquée par l'Itinéraire de Peutinger comme venant de Gadiaufala, en passant par Ad Lapidem Baïum. Son parcours étant en dehors de notre territoire, nous n'avons pu la reconnaître entièrement. Nous savons cependant qu'elle passait au col du Ras-el-Akba, non loin du village français, où son état de conservation est encore complet.

De là, se dirigeant vers le sud, elle suivait les plateaux vers le Bled-Beïda, où sont des ruines de petits postes (Henchir-Aïn-Beida et Henchir-Aïn-el-Madassi).

Puis, gagnant par les crêtes le Bled-ben-R'orab, elle rencontrait deux autres postes (Henchir-el-Moktari et Henchir-Cherchara). S'infléchissant ensuite au sud-ouest, elle atteignait un point fortifié dont les ruines se nomment Ksar-Bazaz.

On y voit un fort carré, de 25 mètres de côté, bien construit en moellons et ciment, avec revêtement en pierres de taille. Il est situé dans une très belle position militaire d'où l'on commande toute la plaine. Autour de ce fort s'était créé un centre de population, et, à quelque distance, un autre fort de moindre importance avait été élevé.

Gravissant ensuite les contreforts du Djebel-Auseul, la voie romaine passait à un centre dont les ruines sont connues sous le nom de Bir-en-Nsara. Ces ruines couvrent une dizaine d'hectares; au milieu se trouve un puits en maçonnerie romaine.

On y voit les traces d'un fort rectangulaire de 30 mètres de long sur 15 mètres de large, en gros blocs sans ciment.

Des vestiges nombreux d'habitations existent tout autour. Adossé à la colline qui borne, au nord, la plaine de Temlouka, ce centre militaire devait servir de point d'appui aux autres centres de la région.

Nous y avons trouvé, gravée dans une belle pierre de taille, une croix latine de $0^m,40$ de hauteur sur $0^m,20$ de largeur, qui indique qu'une population chrétienne résidait sur ce point, c'est ce qu'indique aussi son nom arabe qui signifie « le puits des chrétiens » (Bir-en-Nsara).

Nous terminerons cette notice par la description de l'église chrétienne d'Announa (Thibilis) que nous avons mise à découvert dans les fouilles exécutées sur les ruines de ce municipe.

Il y a peu de temps encore, le portail de cette construction était seul reconnaissable, le reste étant enfoui sous un amas considérable de blocs de pierre, de décombres de la toiture et de matériaux de toutes sortes qui empêchaient absolument de la reconnaître. Aujourd'hui l'intérieur de l'église est complètement déblayé. Cette construction, qui date certainement de la période byzantine, est édifiée d'une manière peu soignée avec des matériaux disparates provenant des ruines, assemblés tant bien que mal et, parmi lesquels se trouvent des pierres avec des inscriptions funéraires et des dédicaces. Orienté au nord-sud, ce bâtiment a les proportions suivantes :

Le portail mesure 6 mètres de hauteur (actuellement) sur 13 mètres de largeur. Au centre s'ouvre la porte d'entrée d'une hauteur de $2^m,20$ sur une largeur de $1^m,80$, amortie par une énorme dalle de $0^m,60$ d'épaisseur surmontée d'un arc de décharge en plein cintre de $0^m,70$ de rayon. Sur la clef de voûte de cet arc est gravée une croix latine accostée des lettres grecques A et ω.

Ce portail est percé de deux petites fenêtres situées à droite et à gauche de l'arc en plein cintre, à $2^m,80$ du sol, ainsi que de quatre autres petites ouvertures situées à la partie supérieure.

On accédait à la porte par un escalier à paliers, tenant non seulement toute la façade du bâtiment, mais se prolongeant également, de chaque côté, de 2 mètres environ, pour donner accès à des bâtiments latéraux.

Les vestiges de cet escalier sont encore visibles et nous nous occupons à les mettre à découvert.

L'intérieur de l'église est formé d'une nef flanquée de bas-côtés et d'un chœur. Les bas-côtés sont dallés et mesurent 14 mètres de longueur sur $3^m,60$ de largeur. Cinq colonnes dont les bases sont encore en place étaient, écrit Ravoisié, reliées entre elles par des arcades ;

la retombée qui existe encore au-dessus de l'un des chapiteaux de pilastre en est une preuve incontestable.

Les murs latéraux ont $0^m,50$ d'épaisseur et sont construits en mauvaise maçonnerie. Le chœur a une largeur de $7^m,16$ sur une profondeur de $4^m,80$. Il contient quatre rangées de gradins circulaires qui permettaient l'accès au maître-autel. Au devant, de chaque côté, se trouvaient deux colonnes.

« Comme les assises inférieures, écrit Ravoisié, paraissent en plusieurs endroits n'avoir jamais été déplacées, il est probable que cette église chrétienne aura été élevée, ainsi que cela s'est pratiqué souvent, sur l'emplacement de quelque temple païen ou tout autre édifice ancien. »

Il reste encore à dégager les abords de ce bâtiment qui sont enfouis sous les terres provenant de la colline à laquelle il est adossé.

Ce dégagement permettra probablement de s'assurer s'il existe dans ce monument des tombeaux d'anciens évêques de cette localité.

René Bernelle.

NOTES

SUR

L'ART RELIGIEUX DU ROUSSILLON

Par J.-A. Brutails.

Les pages qui suivent sont moins une étude complète qu'une série de notes et de réflexions. Pendant mon séjour dans les Pyrénées-Orientales, j'avais résolu de faire pour ce département, autant du moins que cela m'eût été possible, un travail analogue au livre de M. Tholin sur l'architecture religieuse de l'Agenais, et j'avais amassé dans ce but un nombre assez considérable de croquis, de photographies, de textes, quand un déplacement interrompit ma besogne et arrêta l'exécution de mon projet.

Un maître aussi bienveillant qu'autorisé m'a fait remarquer l'utilité que présenterait la mise en œuvre de ces matériaux, quelque imparfaits qu'ils pussent être, étant donnée l'ignorance presque absolue où l'on est des règles de l'architecture roussillonnaise [1].

Il ne fallait pas moins que cet encouragement pour me décider à

[1] Le *Bulletin de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales* renferme sur l'archéologie roussillonnaise quelques études particulières, de valeur très inégale, que j'aurai occasion de citer. — M. Édouard de Barthélemy a donné dans le *Bulletin monumental*, t. XXII, p. 44-65, un *Essai sur les monuments du Roussillon*, que L. de Bonnefoy a complété ou plutôt rectifié, avec sa précision et son autorité habituelles, dans ses *Notes sur quelques monuments du Roussillon* (même volume, p. 379-396). — L. de Bonnefoy a consigné quantité d'observations archéologiques dans son recueil d'*Epigraphie roussillonnaise*. — Le volume des procès-verbaux de la XXXVe session du *Congrès archéologique* est encore à consulter. — Les aperçus recueillis sur les édifices des Pyrénées-Orientales par Mérimée, au cours de son *Voyage dans le midi de la France*, ont bien vieilli. — Il en est de même du texte de Taylor, dans son *Voyage pittoresque*, dont les planches semblent plutôt destinées aux peintres de décors qu'aux archéologues. — Viollet-le-Duc ne paraît pas avoir visité le Roussillon : parmi les dessins qu'il donne, certains sont la reproduction de vues déjà publiées ; de là vient que les personnages qu'il a ajoutés sont quelquefois d'une échelle très inexacte.

présenter au public un essai dont nul, mieux que moi, ne sentira les lacunes et les défauts.

Ce n'est pas sans quelque tristesse que je vois partir, ainsi incomplètes et inachevées, ces pages, les dernières sans doute que j'écrive jamais sur un pays auquel j'étais si profondément attaché. Je prie qu'on veuille bien, du moins, avoir égard aux difficultés de l'entreprise : telle description, destinée à passer inaperçue et qui tient en quelques lignes, a nécessité deux visites au monument qui en fait l'objet, soit environ douze heures de marche en montagne et deux journées passées à observer, dessiner et photographier, sans mentionner les recherches de cabinet, la correspondance échangée, la rédaction et le reste.

Il est vrai que fatigues et labeurs n'allaient pas sans de larges compensations : les paysages traversés étaient souvent d'une inoubliable beauté; les vieilles sacristies en ruine renfermaient quelquefois des trésors archéologiques ; enfin, je n'ai cessé de rencontrer des sympathies, des conseils, des collaborations même, que je me plais à reconnaître ici.

Sans parler de MM. les curés du diocèse, dont l'accueil toujours courtois, souvent cordial, a grandement facilité ma tâche, je dois une expression spéciale de gratitude à M. de Lasteyrie, mon professeur de l'École des Chartes, qui m'a inspiré l'idée de rédiger ces *Notes* et m'a procuré les moyens de les imprimer, à mes amis M. l'abbé Torreilles, qui a revu mon manuscrit, et M. l'ingénieur en chef Sorel, qui m'a rendu le même office et qui m'a exposé sur l'architecture tant de vues originales et d'ingénieux aperçus, enfin au regretté colonel Puiggari. Le colonel Puiggari, qui n'écrivait guère et qui n'imprimait rien, dépensait une ténacité, une intelligence et une conscience rares à réunir des éléments de travail dont il faisait généreusement profiter quiconque s'intéressait au passé de son cher Roussillon ; après m'avoir fourni bien des renseignements en vue de la présente étude, il avait accepté de la reviser : le jour même où le manuscrit arrivait à Perpignan, le colonel était emporté subitement. C'est pour remplir un devoir de rigoureuse justice que j'inscris son nom en tête de ces *Notes*, non moins que pour rendre un dernier témoignage des sentiments de respectueuse affection que je lui avais voués.

Cette étude ne porte pas seulement sur le Roussillon proprement dit, mais encore sur les provinces limitrophes qui ont suivi dans l'histoire le sort du Roussillon, qui ont subi les mêmes influences,

joui de la même civilisation : le Vallespir, le Conflent et la Cerdagne. Mon travail s'étend donc à toute la partie catalane des Pyrénées-Orientales. Parfois même, j'aurai occasion de citer tel monument élevé au sud des Pyrénées, à La Séo d'Urgel, à Girone, à Castellon d'Ampurias, à Barcelone. Le lecteur voudra bien se rappeler alors que jusqu'au XVIIe siècle, la majeure partie du territoire qui forme le beau département des Pyrénées-Orientales a été rattachée à la Catalogne.

LA CONSTRUCTION

RESSOURCES DONT DISPOSAIENT LES CONSTRUCTEURS ROUSSILLONNAIS

Quelle que soit la richesse géologique du sol roussillonnais, l'approvisionnement des chantiers en matériaux de construction présentait de sérieuses difficultés.

A la vérité, il existe sur divers points des carrières de marbre : un marbre blanc très fin à Py, plusieurs variétés de marbres, depuis le gris jusqu'au rouge, à Villefranche-de-Conflent, un marbre rouge à Serdinya, un marbre veiné de bleu près de Céret. Les constructeurs ont tiré de ces ressources tout le parti possible; ils ont employé surtout le marbre de Céret. Mais ces marbres, d'une extraction coûteuse et d'un transport malaisé à travers les montagnes où sont situées les carrières, ne pouvaient être que des matériaux de luxe, réservés pour les parties les plus soignées des édifices.

Les matériaux communs étaient le calcaire, notamment le calcaire de Baixas [1], susceptible de recevoir un beau poli, le granit, le grès, les dalles schisteuses.

Les maîtres d'œuvres roussillonnais ont utilisé le granit pour les revêtements de quelques églises : à Corneilla-de-Conflent, l'abside de la collégiale est en granit; la façade, en granit et marbre; le clocher, en calcaire. Mais la taille du granit est difficile, et encore faut-il avoir la pierre à sa disposition. Les plus beaux parements du pays, ceux

[1] Voir mon *Étude archéologique sur le Castillet Notre-Dame de Perpignan*, p. 35. — On tirait aussi le calcaire de Laroque. (Voir ma *Monographie de la cathédrale et du cloître d'Elne*, p. 38.)

qui présentent à la fois le plus de solidité réelle et de vigueur apparente sont en granit ; ces blocs ont presque toujours pris, sous l'action d'un climat chaud et sec, une belle couleur, et on peut leur appliquer en général ces paroles de Mérimée, relatives au granit de l'église de Coustouges : « Du côté du midi, la teinte de ces pierres, d'un orangé foncé, est admirable [1]. »

Parmi les variétés de grès, il en est une rouge, assez friable, qui est entrée dans la maçonnerie de quelques édifices élevés dans la plaine au XIe siècle et peut-être au XIIe : Saint-Jean-le-Vieux de Perpignan, Saint-Assiscle, dans la banlieue de cette ville, Castel-Roussillon.

L'emploi des dalles schisteuses a produit, notamment à l'abbatiale de Serrabonne, dont la construction est d'ailleurs soignée, un appareil bizarre, où la texture, les filaments des blocs ne s'accordent pas avec les lignes de la construction. Le plus souvent, ces schistes ne sont pas appareillés.

D'une façon générale, et quelle que soit d'ailleurs la nature des matériaux, ces pauvres maçonneries, où les pierres éclatées sont noyées dans le mortier, sont de beaucoup les plus fréquentes. On les a composées aussi, surtout dans les vallées, de cailloux roulés dont les assises sont parfois séparées par des chaînes horizontales de briques, destinées à donner à la construction plus de cohésion.

Les briques, qui étaient d'excellente qualité, ont été très rarement employées seules : on s'en servait surtout pour les chaînages horizontaux dont il vient d'être parlé; les arcs et les encadrements en briques sont une exception.

Des mortiers j'ai fort peu de chose à dire : les constructeurs roussillonnais y mêlaient parfois de la brique pilée [2], qui a nom *terbol* en catalan. C'est une préparation fort ancienne, que Vitruve et Pline ont mentionnée [3] et dont les Byzantins paraissent s'être servis, par exemple à Sainte-Sophie [4].

Dans la disposition de ces divers matériaux, les Roussillonnais ont très longtemps conservé certaines traditions qui ailleurs avaient disparu de bonne heure : c'est ainsi que l'appareil en arête de poisson

[1] Mérimée, *Voyage dans le midi de la France*, p. 423.

[2] Voir mon *Étude sur le Castillet*, p. 26-28. — Dans le même ouvrage, p. 32 et suiv., et p. 63 et suiv., on trouvera des indications sur l'outillage et l'organisation des chantiers.

[3] Vitruve, liv. II, ch. v. — Le passage de Pline est reproduit par l'annotateur de Vitruve, éd. Panckoucke, t. I, p. 217.

[4] L. Reynaud, *Traité d'architecture*, t. II, p. 240.

a persisté dans la province jusqu'à nos jours. Suivant l'observation de Mérimée, « les règles générales relatives aux appareils ne sont point applicables ici [1]. »

Le Roussillon avait moins de ressources en argent qu'en matériaux. Les guerres et les invasions, auxquelles il était voué par sa situation géographique, ainsi que des causes économiques dont l'exposé ne peut pas trouver place dans ce travail, paraissent avoir tari les sources de la fortune publique.

A défaut d'argent, les populations donnaient volontiers leur travail; elles aidaient de leurs mains à la construction des églises, se soumettant dans ce but à des corvées [2], comme cela se pratique encore dans les paroisses de la montagne.

Lorsque l'entreprise était considérable, le clergé suscitait des générosités par des concessions d'indulgences, et un syndicat se constituait pour la centralisation des recettes et la réalisation des projets : c'était la fabrique, *obra*. Les fabriciens ou *obrers* confiaient les lettres d'indulgences et une procuration notariée à des quêteurs. L'usage de ces quêtes a survécu dans le pays : il existe dans la montagne des ermitages, composés d'une chapelle et d'un pauvre logis, où le voyageur est accueilli par l'ermite, — un ermite qui a souvent femme et enfants. Or, les ermitages, qui appartiennent aux paroisses, sont généralement pauvres; de temps à autre, l'ermite revêt une robe de bure, prend son bâton et parcourt le pays, portant en bandoulière une petite niche de bois, qui s'ouvre à la façon d'un triptyque et qui contient l'image du saint patron de l'ermitage. Quand un fidèle a remis son offrande, la niche s'ouvre et présente le saint à la vénération du donateur. C'est ainsi que je me représente les fondés de pouvoir des *obras* roussillonnaises de jadis [3], qui recueillirent apparemment plus de deniers et d'oboles que de croats ou de florins d'Aragon.

[1] *Voyage dans le midi de la France*, p. 401.

[2] « En altres parts del present pahis, quant se fabrican isglesias, los habitants treballan en aquellas, treginan arena ho sorra y pertrets necessaris pera fabricar aquellas ». J'ai copié ce passage d'une expertise relative à l'achèvement du chevet gothique de la cathédrale d'Elne, bien que ce document ne datât que du 25 décembre 1676, parce que la coutume qu'il constate m'a paru fort ancienne (Archives des Pyrénées Orientales, série G). — On peut voir un exemple de ces corvées volontaires, en 1415, dans ma *Monographie de la cathédrale et du cloître d'Elne*, p. 91.

[3] Cet usage n'était pas exclusivement roussillonnais : M. l'abbé Morillot nous représente les religieux de l'hôpital du Saint-Esprit à Dijon parcourant le pays pour les quêtes en portant des châsses au cou, déposant ces châsses

Les testaments renferment habituellement des legs au profit des œuvres en cours d'exécution à la date où ces testaments furent rédigés. A la vérité, de ce qu'un fidèle lègue une certaine somme à la fabrique, *operi*, d'une église, il ne résulte pas nécessairement que cette église soit en construction : la fabrique survit, après l'achèvement de l'édifice, pour en surveiller l'entretien. Néanmoins, quand ces libéralités se reproduisent vers la même époque et pour la même église, il est bien permis de penser qu'elles sont provoquées par des travaux importants. C'est ainsi que l'étude patiente des testaments couchés sur les registres de notaires doit amener à découvrir la date de la plupart des monuments considérables de la province, depuis la fin du XIIIe siècle.

Si les ressources manquaient aux Roussillonnais d'autrefois, il faut ajouter qu'ils n'étaient pas habiles bâtisseurs. Est-ce parce que, les moyens leur faisant défaut dans une certaine mesure, leur activité s'exerçait sur d'autres objets? Il est permis de croire plutôt que le génie de cette race ardente, plus imaginative que raisonneuse, race d'artistes bien plus que de savants, se prêtait peu à l'étude des arides problèmes que les architectes du nord résolvaient si merveilleusement.

Ce qui est certain, c'est que parmi les églises anciennes du Roussillon, aucune n'est comparable aux splendides monuments de l'Ile-de-France ou de la Normandie. L'idée du plan, les moyens d'exécution, les formules des procédés sont simples, d'une simplicité qui semble presque enfantine, quand on rapproche des produits de l'art architectural roussillonnais les œuvres contemporaines des écoles plus favorisées.

Et néanmoins, l'architecture de la province présente un réel intérêt. L'érudit trouve profit à l'observation des arts, même les plus primitifs; l'archéologue ne tient pas compte seulement de la valeur intrinsèque des objets qu'il étudie, et, à certain point de vue, une grossière figurine l'emporte parfois à ses yeux sur la plus délicieuse statuette que jamais artiste grec ait tirée du marbre de Paros.

dans les églises et conviant les fidèles à les venir vénérer (*Étude sur l'emploi des clochettes*, p. 102).

CLASSIFICATION DES ÉGLISES ROUSSILLONNAISES

Les églises des Pyrénées-Orientales peuvent être ramenées à un certain nombre de types, être rangées en groupes homogènes composés d'individus à peu près semblables. Je dois tout d'abord indiquer les bases sur lesquelles j'ai établi cette classification.

Il m'a semblé que le caractère spécifique le plus important était le mode de construction des voûtes. Quoi qu'on puisse dire, en effet, le reste de l'édifice est subordonné à la voûte; la forme des supports est incontestablement commandée par leurs fonctions, par le poids et la manière d'être de la voûte. « La voûte considérée dans sa forme, dans sa montée, dans son économie, dans la disposition de ses pieds-droits, voilà la clef de la classification romane [1]. » Cette parole de l'un des créateurs de notre archéologie nationale peut être appliquée à l'ensemble de l'architecture du moyen âge. « La construction des voûtes » était, en effet, « la grande préoccupation des architectes du moyen âge » [2], comme elle est de nos jours l'objet le plus intéressant que leurs œuvres puissent offrir à nos investigations.

C'est en coupe, bien plutôt qu'en plan, qu'il faut étudier les monuments de cette époque. Je suis loin de nier l'importance que présente le tracé du plan; mais nous retrouvons dans la voûte la conséquence de ce tracé. Si, par exemple, l'aire à couvrir est large, le maître d'œuvre a fractionné la voûte dans le sens transversal et, du même coup, il a divisé le vaisseau en plusieurs nefs. D'autres particularités du plan peuvent, il est vrai, n'avoir pas d'influence appréciable sur la structure de la maîtresse voûte : telles sont la présence d'un transept, la forme carrée ou arrondie du chevet. Mais ces caractères le cèdent incontestablement en importance au caractère essentiel que nous prenons pour principe du classement. Tout au plus pourraient-ils servir à établir, dans les séries d'églises voûtées de même façon, des sous-séries. Il m'a paru que l'introduction de ces sous-séries embrouillerait à plaisir un sujet déjà passablement obscur. J'ai donc préféré traiter à part ces divers modes de tracé du plan, comme de simples accidents.

[1] Quicherat, *De l'architecture romane*, dans ses *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, *Archéologie*, p. 101.

[2] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, au mot *Construction*, t. IV, p. 25.

La première grande division à laquelle j'ai été amené consiste, à séparer des constructions du système roman, les constructions du système gothique. Je dis : système roman, système gothique, et non point époque romane, époque gothique, parce que les procédés qui constituent le système gothique ont été vulgarisés fort tard en Roussillon; le gothique avait déjà donné dans le nord des chefs-d'œuvre comme Notre-Dame de Paris, que notre province n'en avait pas encore adopté les principes. Les règles données pour dater les édifices d'après leurs caractères ne peuvent être appliquées d'une façon rigoureuse dans les provinces reculées, comme le Roussillon. Le type de l'église rurale romane est si simple, d'une conception si aisée, d'une exécution si facile qu'il a dû persister jusqu'aux temps modernes, jusqu'à la période contemporaine. De son côté, le type de l'église gothique a duré, grâce à la tradition, jusqu'à nos jours. J'ignore sur quelle observation Mérimée s'est basé pour prétendre que « la Renaissance s'est... manifestée plus tôt dans le Roussillon que dans aucune autre de nos provinces méridionales [1]. » En réalité, la Renaissance exerça sur l'art architectural de la région, une action aussi incomplète que tardive ; il suffira, pour s'en convaincre, de parcourir les énumérations qui suivent, d'églises gothiques à date connue, presque toutes bâties dans des villes ou dans des bourgs importants. Il existe à l'église paroissiale de Ponteilla deux chapelles voûtées d'ogives, dont l'aspect annonce le XVe siècle ; M. l'abbé Torreilles vient de découvrir des documents les plus précis sur leur construction, qui remonte au dernier tiers du XVIIIe siècle. Pour combien d'édifices n'arriverait-t-on pas à des conclusions analogues, si les documents n'avaient pas disparu.

Je n'ai pas à exposer ici quels sont les caractères des deux systèmes roman et gothique : cette explication ressortira d'ailleurs de l'étude qui suit. Il n'est pas superflu toutefois de faire observer, dès à présent, que la forme des arcs est, en Roussillon moins encore qu'ailleurs, caractéristique du roman ou du gothique. Telle église franchement romane a des voûtes en berceau brisé : par exemple, les églises de Corsavy, de Coustouges, de Corneilla-de-Conflent, du Vilar près Villelongue-des-Monts, de Saint-Genis, etc. Tel autre monument, qui est non moins franchement gothique, présente des arcs en plein cintre; ainsi : la chapelle du château des rois de Majorque, les églises Saint-Jean et de la Réal, à Perpignan, etc.

[1] *Voyage dans le midi de la France*, p. 400.

PLAN DES ÉGLISES ROMANES ROUSSILLONNAISES

La règle presque constante est que les églises romanes du pays ont une abside; en d'autres termes, leur extrémité orientale se termine en demi-cercle. Les dérogations à cette règle proviennent habituellement de deux causes: dans les églises modernes, on fit des chevets plats pour loger plus commodément les immenses retables; dans les églises anciennes, la forme carrée était commandée par la nécessité de la défense. Nous aurons à revenir sur ce dernier point, à propos de la fortification des églises.

Lorsque les architectes traçaient un chevet carré, dans le seul but de ne pas affaiblir le flanquement d'une ligne de remparts, rien ne les empêchait de suivre à l'intérieur tel plan qu'ils jugeaient convenable. Or, l'adoption d'une abside unique entraînait divers inconvénients, notamment, dans le cas d'un édifice large, la nécessité de maçonner les énormes massifs compris entre les flancs intérieurs de l'abside et les angles extérieurs du chevet. A Montbolo (fig. 1) et plus

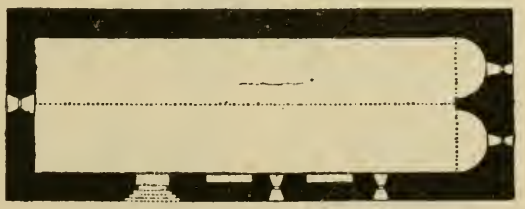

Fig. 1. — Église de Montbolo.

tard à Espira-de-l'Agly, les maîtres d'œuvre ont tourné la difficulté en logeant dans le chevet non pas une abside, mais deux absides jumelles.

Ailleurs, comme à l'église de Saint-Jean-Pla-de-Cors, qui est à trois nefs, et à l'église de Taurinya, qui n'en avait primitivement qu'une, il est difficile de dire pour quels motifs l'édifice est dépourvu d'abside. Je ne cite que pour mémoire, parmi les églises à chevet plat, la chapelle de Saint-Martin-de-Fenouillar, qui est un très petit oratoire, et l'église du Vilar de Reynès, dont le chevet a été rebâti.

Les églises romanes de la contrée n'ont ni bas-côté autour du che-

vet, ni chapelles secondaires s'ouvrant sur l'abside [1]. C'est une règle qui ne souffre pas d'exception. Il semble que les constructeurs aient évité soigneusement les difficultés qui résultent de cette complication du plan; je suis persuadé qu'il faut chercher dans cette préoccupation plutôt que dans le respect des anciens usages [2] la raison de cette simplicité du plan des chevets.

J'ai dit que l'abside des églises romanes de la région était semi-circulaire; cette expression n'est pas toujours rigoureusement exacte. Sans parler de quelques églises de système roman qui appartiennent à une période avancée et où l'abside est polygonale, comme à Sainte-

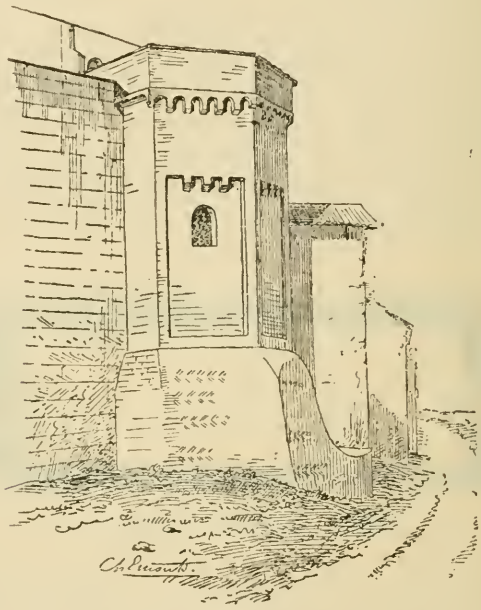

Fig. 2. — Ancienne abside de Saint-Féliu-d'Avail.

Marie-la-Mer, à la Rodone d'Ille et à l'ancienne église de Saint-Féliu-d'Avail (fig, 2), un certain nombre d'absides sont peut-être légèrement

[1] L'architecte de la cathédrale de La Séo d'Urgel a ébauché, dans l'axe de l'église, une chapelle minuscule, qui est pratiquée dans l'épaisseur du mur de l'abside.

[2] Contr. cf. Dartein, *Architecture lombarde*, p. 457-458.

aplaties : leur développement n'atteint pas le demi-cercle, parce que le centre de l'arc est dans la nef, un peu en avant de l'arc triomphal. Cependant cette déformation est plus apparente que réelle et l'abside semble plus aplatie qu'elle ne l'est, surtout quand on la considère extérieurement et dans le cas où elle est flanquée d'absidioles desquelles elle se dégage mal.

Plus souvent l'abside a une profondeur supérieure à la moitié de sa largeur : à Arles-sur-Tech, Corneilla-de-Conflent, Mauraneils près Maureillas, à Valbonne, où la largeur de l'abside, qui a été reconstruite, est de $6^{m},65$ et la profondeur de 5 mètres; au Vilar, où le diamètre mesure $4^{m},90$ et la profondeur 4 mètres; enfin dans de petites chapelles, comme Notre-Dame-de-Vie, au-dessus d'Argelès, la chapelle du château d'Ultrère, etc. Dans ces édifices, le centre de l'hémicycle est reporté en avant de l'arc triomphal; le mur de l'abside se continue en ligne droite vers la nef et le cul-de-four se soude à une voûte en berceau.

L'abside pentagonale de Sainte-Marie-la-Mer se rattache à cette famille : les deux premiers côtés sont parallèles à l'axe de la nef; les trois autres côtés décrivent la moitié d'un hexagone régulier; ils forment l'abside proprement dite, couverte d'une voûte à trois pans coupés; cette voûte se relie à un berceau brisé qui est jeté sur l'aire comprise entre les premiers côtés.

Il est quelquefois malaisé de distinguer ces absides profondes des chevets précédés d'un chœur. Toutefois, j'admets que le chœur est délimité soit par une retraite, — comme à la cathédrale d'Elne, où le chœur est rudimentaire ($2^{m},20$ de long), à la collégiale de Serrabonne, où il est plus restreint encore ($1^{m},02$), etc., — soit par un piédroit portant un doubleau : aux abbatiales de Saint-Genis et de Saint-André-de-Sorède, à Saint-Clément de Régleille[1], etc. On ne trouve de chœur que dans les édifices d'une certaine importance[2]. Exceptionnellement, la chapelle Saint-Julien, près Villeneuve-de-la-Raho,

[1] A Régleille, le chœur est de quelques centimètres plus large que la nef; c'est surtout la paroi nord qui s'écarte de l'axe de l'édifice.

[2] Dans l'abbatiale de San-Pere-de-Rodes, près Rosas, en Espagne, les parois du chœur ne sont point parallèles : elles convergent vers l'est. — M. Sorel a bien voulu me faire observer les très curieuses analogies existant entre le plan des églises rurales roussillonnaises et le plan des églises syriennes : l'église de Babouda, par exemple, ressemble étrangement, en plan, au type adopté par les anciens architectes de notre province pour les paroisses peu importantes. Je signale ce fait, sans prétendre en tirer une conclusion quelconque.

a un chœur compris entre deux doubleaux portés sur des demi-colonnes : l'un des doubleaux encadre le débouché de l'abside ; l'autre est à $3^{m},15$ à l'ouest du premier.

Abside et chœur formaient, dans les églises romanes du Roussillon, un tout soigneusement séparé du reste de l'édifice. La délimitation était généralement marquée, au dehors comme au dedans, par des différences dans les dimensions en hauteur et en largeur. Le chevet est presque toujours moins large et toujours moins haut que la nef ou le transept. Pour passer de l'une à l'autre largeur, on a généralement ménagé une retraite ; il me suffira d'indiquer ce procédé sans énumérer les multiples combinaisons de détail auxquelles il a donné lieu : un seul ressaut, deux ressauts d'égales dimensions ou de dimensions différentes, emploi d'un doubleau pour renforcer l'arc triomphal, etc. Plus

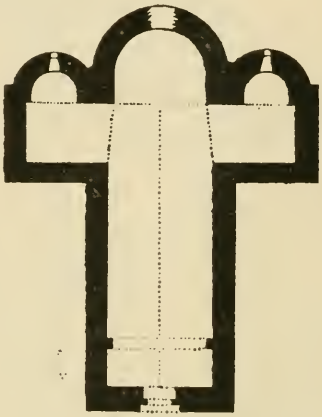

Fig. 3. — Église Notre-Dame du Vilar.

rarement à l'époque romane, on a produit ce rétrécissement par un autre tracé : à la collégiale du Vilar (fig. 3), près Villelongue-dels-Monts, par exemple, les parois de la nef au droit du transept se rapprochent vers l'est. Cet expédient, qui a été adopté en dehors du Roussillon [1],

[1] A Ruch (Gironde) (Léo Drouyn, *Variétés girondines*, t. II, p. 457) ; à la crypte de Saint-Fort, dans l'église Saint-Seurin de Bordeaux (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, t. IV, p. 454) ; à Poitiers (Gonse, *L'art gothique*, p. 130, note 2) ; à l'église des Saintes-Maries (Revoil, *Architecture romane du midi*, t. I, pl. 24) ; etc.

provoque une illusion de perspective et donne de la profondeur au vaisseau [1].

Cette différence entre les dimensions de la nef et celles du chevet est surtout accentuée dans le sens de la hauteur : le cul-de-four de l'abside et le berceau du chœur sont beaucoup plus bas que la voûte de la nef. A Saint-Martin-de-Canigou, le berceau des bas-côtés a $4^m,70$ sous clef et la voûte des absidioles, $3^m,50$; la voûte de la nef est portée à $6^m,10$ et celle de l'abside à $4^m,50$. A l'abbatiale d'Arles, l'inégalité est plus considérable encore : la nef a 17 mètres sous voûte, l'abside $9^m,50$ seulement.

J'ajouterai que, pour mieux affirmer la séparation des deux parties de l'édifice, certains constructeurs ont surélevé au-dessus de la toiture le mur en pignon contre lequel bute le toit de l'abside : à Saint-Martin-de-Canigou, à Eus, à Conat, à Montferrer, etc. A la chapelle Saint-Julien, près Villeneuve-de-la-Raho, que je viens de nommer, le maître d'œuvre a, dans ce même but, augmenté à l'extérieur la hauteur et la largeur du chœur et de la nef.

Il en est du transept comme du chœur : on ne le trouve que dans les monuments importants, et encore tous n'en ont-ils pas. J'ignore s'il faut voir une simple coïncidence dans ce fait que, pour les églises romanes de la région, je n'ai guère relevé de transept que dans les collégiales de chanoines réguliers : à Corneilla-de-Conflent, église à trois nefs, où deux absidioles, prises dans l'épaisseur du mur et sensiblement aplaties, s'ouvrent sur chaque bras de la croix ; à Serrabonne, église avec un transept garni, de chaque côté, d'une absidiole, également ménagée dans le mur qui reste uni à l'extérieur, suivant une disposition qui a été appliquée en Provence [2] et qui est, paraît-il, fréquente dans l'Italie du nord ; au Vilar (fig. 3) enfin, église à une nef avec une absidiole en saillie sur chacun des bras du transept. En dehors de ces édifices, je n'ai à citer que l'abbatiale de Valbonne, où le transept est peu développé, l'abbatiale de Saint-Michel-de-Cuxa, qui est pourvue d'un transept voûté d'un berceau transversal ; enfin, l'église, aujourd'hui ruinée, de Mailloles, aux portes de Perpignan, devait avoir un transept avec absidioles, le tout de date postérieure à l'abside, si je m'en rapporte à une assez mauvaise lithographie, faite d'après un dessin de Boher, de 1807 [3].

[1] *Annales archéologiques*, t. X, p. 263.

[2] A Senanque, au Thoronet, à Montmajour (Revoil, *Architecture romane du midi de la France*, t. II, p. 7 et 9, et pl. 14 et 31).

[3] L'abbatiale de San-Pere-de-Rodes et la cathédrale d'Urgel ont un transept.

Faut-il considérer comme des réminiscences du transept les chapelles latérales de petites dimensions, qui sont si fréquentes dans le pays? L'explication est admissible, à la rigueur, mais peu vraisemblable : cet usage a une raison d'être suffisante dans les nécessités du culte, sans qu'il soit besoin de faire intervenir la tradition. De plus, ces chapelles ne s'ouvrent pas, comme le transept, à l'est de l'arc triomphal ; elles ne s'ouvrent même pas toujours tout à côté de cet arc, et elles sont assez souvent reportées plus à l'ouest, vers le centre de l'édifice : à Angoustrine, par exemple, où elles atteignent un développement peu ordinaire, à Hix et à Sansa, où elles sont peu profondes et ouvertes dans l'épaisseur des murs. Les chapelles latérales de Conat et de Sahorre ne ressortent pas non plus sur le parement extérieur et rien au dehors ne les signale. A Sahorre (fig. 4), les deux chapelles

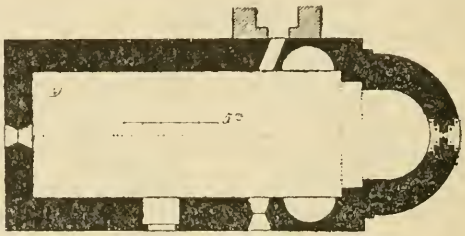

Fig. 4. — Eglise de Sahorre.

ont la forme d'absidioles : ces enfoncements dessinent, en plan, des segments de cercle dans lesquels la flèche est sensiblement inférieure au rayon. A l'église de Conat, qui est vraiment sœur de l'église de Sahorre, la chapelle du sud est faite comme il vient d'être dit; la chapelle du nord est sur plan rectangulaire allongé dans le sens de l'axe de la nef. L'église de Montferrer compte six chapelles; les deux chapelles placées à l'est sont plus profondes et forment seules saillie sur les murs de côté de l'édifice.

A Brouilla enfin et à Ur, de même qu'à Saint-Nicolas de Girone [1], les chapelles sont des manières d'absidioles assez grandes pour que l'extrémité orientale de l'édifice ressemble, en plan, à un trèfle.

[1] A Saint-Nicolas de Girone, la portion de nef sur laquelle s'ouvrent ces bsides est couverte d'une coupole à pans coupés sur pendentifs.

ÉGLISES ROMANES A UNE NEF VOUTÉE D'UN BERCEAU LISSE EN PLEIN CINTRE

Le plan de beaucoup le plus répandu parmi les églises romanes du Roussillon est celui des églises à une nef ; c'est dans cette classe que doivent être rangées presque toutes les églises rurales. Il serait inutile d'insister sur les motifs qui poussaient à l'adoption de ce plan, au double point de vue de l'économie et de la facilité d'exécution. On montait des murs épais jusqu'à la hauteur désignée pour les impostes ; alors, on posait généralement un cordon de moulures horizontales en saillie sur le parement intérieur; cette saillie servait à établir les cintres, sur lesquels on jetait une voûte massive, dont l'extrados portait directement la toiture.

Les églises romanes à une nef peuvent se grouper en deux genres, suivant que leur voûte est, ou non, sur doubleaux; chacun de ces genres comprenant deux espèces : espèce des voûtes en plein cintre, espèce des voûtes en berceau brisé.

La partie orientale de la chapelle Saint-Martin-de-Fenouillar est peut-être le plus ancien spécimen de l'architecture religieuse resté debout sur le sol du Roussillon : des documents du IXe siècle, de 844 (1), 869 (2), 878 (3) mentionnent un sanctuaire sur ce point, et je ne serais nullement étonné que ce sanctuaire fût le corps de construction dont je parle, lequel a servi de chevet à une chapelle moins ancienne, avant qu'on eût niaisement éventré la paroi de l'est pour y ouvrir une porte.

Le plan est un rectangle s'allongeant de l'est à l'ouest, qui mesure dans œuvre $3^{m},20$ environ sur $2^{m},40$ de largeur moyenne. Les parements extérieurs ne sont pas verticaux : ils s'empattent vers la base. L'arc de la voûte décrit un fer à cheval grossièrement tracé et il retombe, non pas à l'aplomb des parements, mais un peu en dehors. Il résulte de cette différence d'écartement un ressaut placé en haut des murs latéraux. Nous retrouverons dans quelques édifices un ressaut analogue, qui a dû servir à poser les cintres de la voûte, remplissant ainsi l'office qui était dévolu d'ordinaire aux corniches dans les

(1) *Histoire de Languedoc*, éd. Privat, t. II, *Preuves*, c. 247.
(2) *Marca hispanica*, c. 793.
(3) *Op. cit.*, c. 800.

nefs, aux tailloirs dans les baies [1]. L'idée de cet expédient pourrait avoir été prise dans des monuments antiques ; outre qu'elle répond aux préoccupations des constructeurs romains pour réduire les cintres [2], on en constate positivement l'application dans certains de leurs édifices, par exemple dans les voûtes des Sette-Sale [3], dans les fenêtres d'une tour de Fréjus [4], et dans des arches où le ressaut a été dissimulé après coup, le maçon ayant continué à élever les piédroits jusqu'à la rencontre de leur tableau avec l'intrados de l'arc [5]. M. de Dartein a eu la bienveillance de me communiquer des photographies de très anciens ponts italiens, dans lesquels ce ressaut est nettement accusé à la naissance de l'arche [6]. En dehors du pont de Céret, quelques édifices du Roussillon présentent la même particularité, et ils comptent en général parmi les plus anciens : église de Saint-Jean-Lasseille, crypte de Saint-Michel-de-Cuxa, arc triomphal de Régleille, etc. Toutefois, cette forme n'est pas absolument caractéristique d'une époque reculée : les ouvertures du clocher de Villelongue-dels-Monts, par exemple, sont ainsi faites, et cependant ce clocher n'est pas ancien.

La petite chapelle de Notre-Dame-de-Vie, ermitage au-dessus d'Argelès, est aujourd'hui abandonnée et abrite les lapins de l'ermite. Elle mesure $6^{m},65$ de longueur dans œuvre, dont $3^{m},62$ pour la nef. L'arc triomphal est en fer à cheval et irrégulier ; il est étroit et porté par des piédroits qui forment comme des contreforts intérieurs sur le parement des murs latéraux et qui laissent un passage de $1^{m},75$. La voûte de la nef est en plein cintre.

La chapelle ruinée de Saint-Jean de Mauraneils est plus grande

[1] Choisy, *Art de bâtir chez les Romains*, p. 7.

[2] *Ibid.*, pl. IV, dessin 4.

[3] *Bulletin monumental*, t. XXX, p. 580, 692 et 694.

[4] Thermes de Caracalla (Choisy, *ibid.*, pl. 5). — Cette surélévation du piédroit pouvait avoir d'autres causes : dans quelques cas, on a dû la maçonner avant de commencer l'arche et l'utiliser pour arrêter le glissement des claveaux inférieurs, de sorte que les cintres étaient diminués d'autant (Thermes d'Agrippa, *op. cit.*, pl. 10) ; ailleurs cette disposition ne paraît pas répondre à une préoccupation constructive quelconque, mais avoir pour unique but de donner aux baies une forme que les Romains ont particulièrement goûtée (Palatin, Choisy, pl. 8 ; Thermes d'Agrippa, *ibid.*, pl. 10).

[5] Dans sa *Notice sur la construction des ponts en Perse*, M. Dieulafoy a signalé le même expédient, notamment au Pont rouge, sur la route de Tiflis à Tauris, lequel serait du XIe siècle (*Annales des Ponts et Chaussées*, juillet 1883, p. 26-29).

que celle de Notre-Dame-de-Vie ; elle paraît d'ailleurs avoir été prolongée vers l'ouest. Des contreforts, au nombre de trois de chaque côté, ont été ajoutés, pour contenir les murs latéraux, qui tendaient à se déverser sous l'action de la poussée des voûtes ; ils ont d'ailleurs été impuissants à arrêter le mouvement et les voûtes sont tombées.

La chapelle Sainte-Anne à Banyuls-dels-Aspres est des plus massives : sa largeur dans œuvre est de $3^m,25$; la longueur de la nef de $7^m,50$; l'épaisseur des murs latéraux n'est pas inférieure à $0^m,80$. Celui du sud s'élargit du haut en bas, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Des contreforts ont été ajoutés pour contenir la poussée.

Saint-Clément de Régleille est une très ancienne *cella* bénédictine située près d'Ille[1]. Le monastère était bâti en cailloux roulés et fortifié ; les ruines, sans être aussi belles que les ruines de Saint-Martin-de-Canigou, n'en ont pas moins, dans ce paysage brûlé par un soleil implacable, un aspect saisissant de tristesse et de désolation. L'église a été remaniée. Primitivement, la nef, de 10 mètres sur $3^m,70$, était sans dosserets, et couverte d'une voûte en berceau lisse ; elle s'appuyait sur des murs de $0^m,85$. L'arc triomphal, en plein cintre, a une corde plus longue que l'écartement des piédroits qui la portent, de façon à produire aux impostes un ressaut analogue à celui que j'ai déjà relevé dans la chapelle de Saint-Martin-de-Fenouillar. Voici en quoi a consisté la restauration que je viens de signaler : on a plaqué, sur le parement intérieur de chacun des murs latéraux, deux piédroits qui portent non pas des doubleaux, mais des arcades longitudinales : la voûte a été refaite en arc brisé et l'épaisseur en a été augmentée de toute l'épaisseur de ces arcades. Enfin, les murs goutterots, surélevés de façon à doubler et au-delà la hauteur de l'édifice, ont été couronnés par un crénelage.

Saint-Fructueux d'Iravals, qui est aujourd'hui à peu près abandonné, a été jadis une église paroissiale. La nef a été transformée à grand renfort de moulures en plâtre, qui lui donnent un faux air de salle de café-concert.

[1] Voir un diplôme pour Saint-Clément de Régleille, de 850 environ, dans l'*Histoire de Languedoc*, éd. Privat, t. II, *Preuves*, c. 282. — Je ne pense pas d'ailleurs que l'église actuelle soit antérieure au XIe siècle.

ÉGLISES ROMANES A UNE NEF VOUTÉE D'UN BERCEAU LISSE ET BRISÉ

Le groupe des églises voûtées d'un berceau brisé sans doubleau est de beaucoup le plus nombreux du pays. Serait-ce que les voûtes ont été refaites ? L'explication, vraie pour certains monuments, ne saurait être généralisée sans danger, et je suis persuadé que, de très bonne heure, l'arc brisé a été adopté en Roussillon. Ce fait n'a pas d'ailleurs la portée qu'on lui prête parfois ; il est depuis longtemps prouvé, je ne saurais trop insister sur ce point, que les architectes romans ont connu l'arc brisé. L'adjonction des doubleaux a constitué une innovation autrement importante et autrement féconde que la brisure de l'arc générateur des voûtes ; entre une voûte en berceau lisse et une voûte à doubleaux, la différence est beaucoup plus grande qu'entre un berceau plein cintre et un berceau brisé.

L'église de Montbolo, qui paraît remonter au XIe siècle et qui offre des absides jumelles déjà signalées, a $22^{m},30$ de longueur dans œuvre, jusqu'à l'ouverture des absides et $7^{m},15$ de largeur ; les murs mesurent $1^{m},50$ environ.

La petite église du Vilar de Reynès a été consacrée le 15 février 1114[1] ; elle a été remaniée et le chevet, qui est plat, paraît avoir été refait. Les dimensions sont de $5^{m},05$ de largeur de nef, $1^{m},12$ d'épaisseur des murs, $4^{m},50$ de hauteur à l'imposte.

L'église Saint-Assiscle, près de Perpignan, appartenait à un prieuré de Bénédictins qui existait déjà en 1118[2] ; l'église elle-même remonte vraisemblablement à cette époque. La maçonnerie est en cailloux roulés ; mais les arcs, les jambages de la porte, etc., sont en grès rouge, dont l'emploi décèle habituellement dans le pays une date fort ancienne. La largeur de la nef est de $4^{m},45$; l'épaisseur des murs, de $1^{m},15$; la hauteur à l'imposte, de $3^{m},28$ et à la clef, de $5^{m},30$ environ.

La chapelle de Notre-Dame du Vilar a été consacrée en 1162[3]. La nef, large de $5^{m},60$, a 12 mètres de long, non compris le carré du

[1] P. Puiggari, dans le *Publicateur des Pyrénées-Orientales*, du 14 janvier 1834.

[2] Voir sur cette prévôté l'*Histoire de Languedoc*, éd. Privat, t. IV, p. 790 et surtout le *Publicateur des Pyrénées-Orientales* du 1er juin 1833.

transept, qui mesure un peu plus de 3 mètres ; l'épaisseur des murs latéraux est de 1 mètre, à quelque chose près.

La collégiale de Serrabonne (fig. 5) a été élevée au XIe siècle ; la nef était sans bas-côté. Au XIIe siècle, l'église a été prolongée vers l'est ; cette partie de l'édifice, qui n'est pas sans analogie avec le chevet de

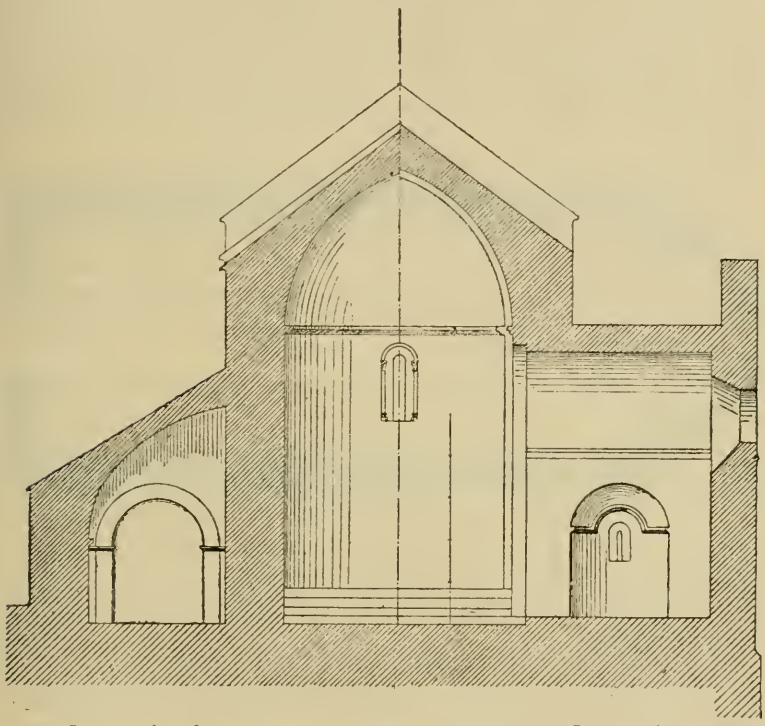

Coupe sur la nef. Coupe sur le transept.

Fig. 5. — Eglise collégiale de Serrabonne.

Corneilla-de-Conflent, comprend un transept. Deux bas-côtés furent ajoutés, ou plutôt deux galeries latérales, car elles sont séparées de la nef par des murs pleins[1] : la galerie du nord est voûtée en demi-berceau ; celle du sud est couverte d'un toit et prend jour à l'extérieur au moyen d'une arcature et de deux grandes baies, dont Taylor

[1] Au point de vue de l'équilibre de la construction, ces galeries ne peuvent pas être considérées comme des bas-côtés, la galerie du sud n'ayant pas de voûte.

a donné le dessin. Enfin, on refit le parement extérieur de l'ancien mur latéral nord et on établit, au fond de la nef, une tribune sur croisées d'ogives. C'est vraisemblablement à la suite de ces restaurations que l'édifice fut consacré en 1151 [1]. L'appareil est en schiste taillé et très soigné au chevet; c'est l'un des plus curieux qui se puissent voir dans la région; il subsiste notamment, à l'ouest, quelques arcs en schiste que l'on dirait taillés à coups de hache dans des troncs d'arbres.

L'église de Corsavy, consacrée en 1158 [2], est aujourd'hui ruinée, ce qui permet d'en mieux connaître la structure : les murs sont formés de deux parements de pierre de taille entre lesquels est coulé du blocage; les voûtes, en berceau brisé très régulier qui m'a paru dessiner un tiers-point, sont également en pierres d'appareil.

L'église de Vileille, près Rigarda, est d'un aspect plus archaïque : les parements sont en cailloux roulés, disposés en arête de poisson. Le *spicatum opus* est l'un de ces procédés qui ont très longtemps persisté en Roussillon; je ne serais nullement étonné qu'on l'employât encore. Il est donc possible que l'église de Vileille soit bien moins ancienne qu'elle ne le paraît.

Les deux églises de Conat et de Sahorre se ressemblent beaucoup comme plan, comme coupe, comme appareil, comme ornementation. La première [3] mesure dans œuvre à peu près 15 mètres sur 6; les murs latéraux n'ont pas moins de $1^{m},65$. Les côtés est et sud sont revêtus extérieurement de granit cuit par le soleil et d'une belle couleur; les blocs sont piqués et encadrés d'une bordure au ciseau. Les dimensions intérieures de l'église de Sahorre (fig. 4) sont $16^{m},45$ sur $6^{m},60$; malgré l'épaisseur des murs, qui atteint $1^{m},75$, les voûtes se sont rompues.

La chapelle Saint-Julien, près Villeneuve-de-la-Raho (fig. 6), est située sur un point que je crois digne d'appeler l'attention des archéologues :

[1] Puiggari, *Catalogue des évêques d'Elne*, p. 33. — Serrabonne avait été fondée au XIe siècle; on peut voir à ce sujet un acte de 1081 publié par Alart, dans son *Cartulaire roussillonnais*, p. 92 : « Conditores ergo et fabricatores prelibate ecclesie hi sunt quorum nomina suptus videntur collecta, Raimundus vicecomes, et Bernardus, frater ejus et Bernardi.» Alart a compris que ce document était l'acte de fondation du prieuré; c'est seulement une dotation en faveur du prieuré déjà fondé : « Precedente dehinc plurimorum annorum curriculo, prefatorum magnatum Christus illustravit corda et coeperunt anelare qualiter prelibatam ecclesiam ad Christi ordinarent servitia... ».

[2] *Marca hispanica*, c. 1324.

[3] Le linteau de la porte de l'église de Conat présente une inscription en caractères du XIIe siècle (Bonnefoy, *Épigraphie roussillonnaise*, n° 298, et *Bulletin monumental*, t. XXII, p. 392).

il doit avoir été occupé très anciennement et les labours profonds, nécessités par le défoncement des vignobles voisins, pourraient bien amener des découvertes intéressantes. Cette chapelle a un doubleau, mais je le considère comme destiné à délimiter le chœur et je range l'édifice dans la classe des églises à voûte en berceau lisse et brisé. Le monument doit être d'ailleurs l'œuvre d'un constructeur étranger au pays : la particularité que je viens de signaler, l'ornementation extérieure du chevet, le soin de l'appareil, surtout à l'abside, qui est voûtée d'un cul-de-four en pierre de taille, sont, je crois, de nature à légitimer mon opinion. La longueur dans œuvre est de $14^{m},20$ pour la nef, $4^{m},80$

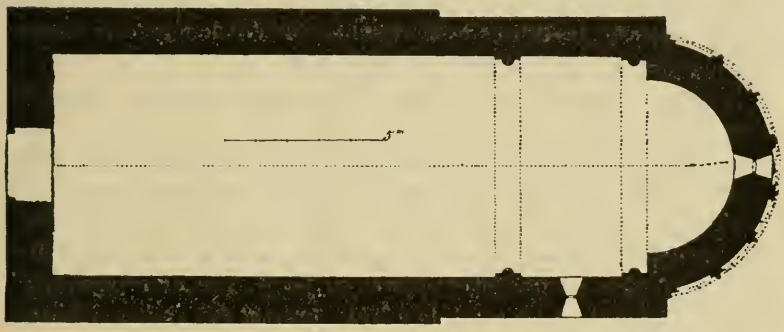

Fig. 6. — Église Saint-Julien près Villeneuve-de-la-Raho.

pour le chœur, doubleaux compris, $2^{m},70$ pour l'abside. La largeur est de $5^{m},50$ à l'abside, 7 mètres à la nef; l'épaisseur des murs latéraux est de $1^{m},25$ au droit du chœur, de $1^{m},48$ à la nef.

L'église d'Hix est célèbre dans les Cerdagnes. Il en est des édifices comme des livres, *habent sua fata*. L'église d'Hix ne vaut pas, à beaucoup près, tel monument bien moins connu ; mais elle est à proximité de Puycerda, sur le chemin des touristes et dans un site ravissant, toutes circonstances qui lui valent une réputation supérieure à son mérite. Le cintre de la voûte est brisé et sensiblement outrepassé, de façon à décrire un fer à cheval. J'avoue que je n'attache pas une grande importance à cette forme d'arc : les voûtes du pays sont si grossièrement construites qu'il est difficile de dire, en bien des cas, si ce tracé est intentionnel, s'il provient d'une erreur ou de la déformation soit des cintres, soit de la voûte elle-même, ou s'il n'est pas le résultat d'un remaniement dont on peut voir un exemple dans une arcade de Saint-Dominique de Perpignan. Voici en quoi consiste ce remanie-

ment : l'arc, quel qu'il soit, qu'il couvre une nef ou simplement une baie, repose d'ordinaire sur une saillie, corniche, tailloir ou simple ressaut qui a servi à établir le cintre en charpente; après le décintrage, cette saillie devient inutile et quand elle provenait d'un ressaut, certains constructeurs l'ont fait disparaître en empattant la naissance de l'arc d'une masse de mortier qui repose sur la saillie. L'abside et le quart oriental de la nef d'Hix sont d'une autre date que le reste de la construction; la reprise est notamment sensible à l'extérieur, du côté nord; à l'intérieur, les moulures sont d'un style différent dans les deux parties. Les revêtements sont en moyen appareil.

Je me bornerai à mentionner, sans les décrire autrement, les églises couvertes d'un berceau brisé de Sansa, en Conflent; de Dorres, Estavar, Llo, en Cerdagne; la Rodona d'Ille, qui paraît appartenir à une période avancée, les églises de Montesquieu, de Villelongue-dels-Monts, dans la plaine ; de Montferrer, en Vallespir.

L'église d'Angoustrine a comme particularité l'extrême acuité de l'arc de sa voûte.

A Oms[1], au contraire, la voûte est plutôt surbaissée : la courbe, d'abord très infléchie, monte ensuite vers la clef presque en ligne droite : le tracé, qui est irrégulier, rappelle ces arcs persans dont M. Dieulafoy a donné l'épure, et dont la forme est presque reproduite dans les fermes de quelques édifices en fer[2]. Les murs sont épais ($1^{m},84$ à l'ouest), et les blocs de schiste forment des assises d'inégale hauteur, assez semblables d'aspect à l'appareil de Serrabonne.

Je dois une brève mention à l'église de Formiguères au sujet de laquelle on a commis une erreur fréquente en archéologie[3]. Une église ayant été consacrée à Formiguères en 873[4], on a dit que l'édifice actuel était du IXe siècle et on n'a pas manqué d'y reconnaître les caractères de l'architecture carolingienne. Or, une église nouvelle a été consacrée à Formiguères en 1019[5], et, qui plus est, elle a fait place à une autre plus récente : la façade notamment n'est pas ancienne; la porte

[1] Par son testament, qui est du 9 juin 1279, P. d'Oms, curé de Saint-Jacques de Perpignan, légua « operi Sancti-J. de Ulmis, xx sol. » (Archives des Pyrénées-Orientales, Notaires, n° 10, f° 68 v°).

[2] *Annales des Ponts et Chaussées*, 1885, p. 33-34.

[3] « Une construction dont il ne reste pas une pierre peut avoir été longuement racontée, tandis qu'un silence absolu règne sur la reconstruction postérieure du même édifice. Il est inutile de citer les innombrables exemples de ce fait » (Quicherat, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, *Archéologie du moyen âge*, p. 157).

[4] *Histoire de Languedoc*, éd. Privat, t. II, *Preuves*, c. 372.

[5] *Ibid.*, t. V, c. 370.

remonte au xve siècle peut-être ; le couronnement du pignon est plus moderne encore. Peut-être le chevet est-il du xie siècle ; mais il serait bien téméraire d'affirmer qu'il subsiste une portion quelconque de l'église consacrée en 873. C'est l'une des très rares églises de la contrée où une charpente est interposée entre la toiture et la voûte.

La collégiale d'Espira-de-l'Agly (1) est un des plus remarquables spécimens de l'architecture roussillonnaise. On y travaillait, semble-t-il, vers 1211 (2). La hauteur des impostes est de $10^m,75$ et la hauteur de la voûte sous clef, de 16 mètres ; la largeur intérieure, de pilier à pilier, est de $8^m,30$, et la longueur de $43^m,50$, jusqu'à l'ouverture des absides ; car le chevet, rectangulaire à l'extérieur, dessine au dedans, ainsi que nous l'avons vu déjà, deux absides jumelles. Cinq piliers de chaque côté divisent la nef en autant de travées à peu près carrées, plus une travée au devant des absides, qui n'a que $2^m,10$ de long. Ces piliers, au lieu de servir de piédroits à des doubleaux, reçoivent la retombée d'arcades longitudinales destinées à renforcer la partie supérieure des murs latéraux, sur laquelle portent les voûtes. Cet expédient n'est pas un fait absolument isolé ; j'ai eu l'occasion d'en signaler l'emploi dans la restauration de l'église de Régleille ; on le constate également dans la partie ancienne de l'église paroissiale de Tresserre, à Taxo d'Avail, Arboussols (3), Saint-Genis, à l'église de *la Rectoria* de Banyuls-sur-Mer, etc. Ces arcades présentent une grande similitude avec les arcs de décharge extérieurs que Viollet-le-Duc dit être fréquents en Poitou, en Anjou, en Auvergne et en Saintonge : elles reportent le poids sur les piles et donnent ainsi de la stabilité à la construction ; de plus, elles permettent de clore les nefs de murs plus minces. J'ajoute qu'en reportant ces arcs à l'intérieur, les architectes roussillonnais (4), ont diminué la portée des voûtes sans restreindre sensiblement la superficie du vaisseau, et ils ont multiplié les emplacements propres à recevoir des autels. C'est manifestement en vue de ce dernier résultat que dans le bas-côté nord de la cathédrale d'Elne, on a plaqué après coup contre le mur une série d'ar-

(1) Voir mon étude dans la *Gazette archéologique* de 1890.

(2) Le 26 avril 1211, Pons de Vernet légua à Notre-Dame-d'Espira 1000 sous de Barcelone et 100 émines d'orge, « ut prior ejusdem domus et canonici faciant et hedificent ad honorem Dei in ecclesia nova altare beati Jacobi appostoli » (Archives des Pyrénées-Orientales, Cartulaire du Temple, f° 16).

(3) Je cite l'église d'Arboussols d'après un croquis ayant appartenu à Pierre Puiggari.

(4) Quelques églises provençales ont des arcatures analogues (Revoil, *L'architecture romane du midi de la France*, *passim*).

cades de ce genre qui ne concourent en rien à l'équilibre de la construction.

ÉGLISES ROMANES A UNE NEF VOUTÉE D'UN BERCEAU A DOUBLEAUX

L'usage des doubleaux était rare en Roussillon ; il a constitué réellement une exception, surtout jusqu'à la fin du XIe siècle. Or, comme les doubleaux ne supposent pas nécessairement des contreforts, tandis que les contreforts ne vont guère sans doubleaux, l'emploi des contreforts est plus rare encore. Il reste entendu que je parle des contreforts véritables, suffisamment puissants pour être considérés comme des membres de la construction, et non pas de ces pilastres légers qui n'ont d'autre raison que la décoration d'un parement. Mon observation ne s'applique pas davantage aux contreforts qui ont été ajoutés, comme à Mauraneils ou à Sainte-Anne de Banyuls-dels-Aspres, pour étayer un édifice menaçant ruine.

Cette absence de doubleaux et de contreforts tient à des causes générales d'où vient l'infériorité de l'architecture roussillonnaise. Les maîtres d'œuvre de nos provinces ne comprenaient pas l'art de bâtir comme leurs confrères du nord. Ceux-ci, s'ingéniant à diminuer la proportion du plein sur le vide, reportaient le poids des voûtes sur certains points ; ils recevaient ce poids sur des piliers ; les nervures de la voûte et les supports constituaient la partie active de leurs constructions ; le reste n'était plus qu'une tenture de pierre. Les Roussillonnais n'avaient pas de l'art de bâtir cette conception savante ; pour eux comme pour les Romains, un édifice n'est pas un organisme dont chaque membre a sa fonction, c'est une masse inerte ; leur science se réduit à ceci : maçonner une voûte très massive sur des murailles très larges ; la raison de la solidité de leurs monuments est l'épaisseur.

Quelque puissants que fussent d'habitude les supports, ils n'étaient pas d'ailleurs toujours suffisants : j'ai cité le cas de l'église de Sahorre ; à Marignans, l'église mesure $4^{m},85$ de largeur intérieure et 4 mètres de hauteur jusqu'à l'imposte ; les murs latéraux ont bien près de $1^{m},20$; l'appareil de granit est fort beau et le terrain doit être solide, car la façade est à peu près intacte : cependant la chute des voûtes est imminente.

L'usage des doubleaux paraît avoir été apporté dans la contrée par

des architectes étrangers, notamment par les moines bénédictins; car il est à remarquer que, parmi les églises appartenant à la classe que j'étudie présentement, la moitié dépendait de monastères de l'ordre de Saint-Benoît.

La petite nef construite à l'ouest de l'oratoire, à Saint-Martin-de-Fenouillar, est couverte d'une voûte en plein cintre sur doubleaux de même forme. Elle ne mesure à l'intérieur que $8^m,75$ de longueur sur $3^m,60$ de largeur. Les murs ont une épaisseur de près de 1 mètre.

Saint-Jean-Lasseille était, comme l'indique son nom, le siège d'une *cella* bénédictine; je crois que partie de la chapelle de cet établissement subsiste, au fond de l'église paroissiale de la localité : c'est une construction des plus archaïques et de dimensions très restreintes. L'écartement entre les doubleaux est de $3^m,50$, entre les murs $4^m,30$; l'épaisseur des murs est de $1^m,15$ environ; l'élévation à l'imposte est à peu près de $3^m,20$. La voûte, remplacée en partie par un lambris de bois, était en fer à cheval; les doubleaux sont surbaissés; les piédroits qui les supportent se raccordent aux sommiers de l'arc par un ou même deux ressauts.

La chapelle Sainte-Eugénie, près du Soler, pourrait bien être la même qui est mentionnée dans des actes du XIe siècle[1]; elle a été d'ailleurs remaniée et en partie refaite : sa longueur intérieure est de $4^m,25$ et les murs sont épais de $1^m,25$; la nef est divisée, dans le sens de la longueur, par deux paires de dosserets, en trois travées mesurant $3^m,60$ de longueur moyenne. Au nord, des contreforts de $1^m,35$ ont été ajoutés; je ne sais s'il n'existait pas primitivement, sur la face sud, des contreforts en pierres d'appareil, qui auraient été arrachées pour être employées dans quelque édifice du voisinage.

L'église paroissiale de Caldégas présente également des voûtes renforcées de doubleaux. C'est dans cette église que j'ai observé pour la première fois un fait assez curieux : les parements intérieurs des murs latéraux ne sont pas verticaux; ils ont un fruit très prononcé; en d'autres termes, ils s'écartent, en montant, de l'axe de la nef. J'ai depuis constaté cette obliquité dans un certain nombre d'églises à une nef : Brouilla, Saint-Genis, Saint-Jean-Lasseille, San-Miguel de La Séo d'Urgel; et dans le vaisseau central de quelques églises à bas-côtés : Sainte-Eulalie de Fuilla, les cathédrales d'Elne et d'Urgel. L'explication qui se présente d'abord à l'esprit est que les murs ou les piliers, verticaux à l'origine, ont perdu leur aplomb sous l'effort de la poussée

[1] Acte du 24 août 1051, publié par Alart dans son *Cartulaire roussillonnais*, p. 64-65.

des voûtes. Mais, si cette hypothèse était exacte, les deux parements seraient restés parallèles et le support, mur ou pilier, pencherait à l'extérieur. Or, il n'en est rien, du moins dans les cas où j'ai pu le vérifier, et il faut bien admettre que nous sommes en présence d'un artifice voulu. Il paraît plus rationnel de reporter ce fruit sur la face extérieure des supports, comme on l'a fait notamment à la chapelle de Saint-Guillem-de-Combret et dans l'avant-corps de Saint-Martin-de-Fenouillar, pour que cette face, parallèle à la résultante des pressions, contînt mieux cette force ; mais divers motifs ont fait repousser cette combinaison. En premier lieu, les maîtres d'œuvre roussillonnais paraissent ne s'être occupés que médiocrement de la résultante des poussées, et ils ont sans doute cherché, en élargissant vers le bas les supports, à éviter l'écrasement des assises inférieures; c'est une application grossière de ce principe en vertu duquel le diamètre des colonnes grecques augmente du haut en bas, à mesure que croît la charge qui pèse sur les tambours. En second lieu, le fruit reporté sur la face extérieure de la culée offrait de graves inconvénients : s'agissait-il d'un pilier entre deux nefs, le bas-côté, déjà étroit, était encore rétréci ; s'agissait-il d'un mur, l'inclinaison du parement extérieur l'exposait au ruissellement des eaux pluviales et aux dégradations que ce ruissellement entraîne.

L'église bénédictine du Riquer, près Prades, aujourd'hui couverte d'une toiture apparente, n'aurait-elle pas été d'abord voûtée d'un berceau avec doubleaux? C'est probable, et je ne m'explique guère autrement les remaniements dont elle a été l'objet. Il est vrai que les murs latéraux sont relativement minces pour avoir porté une voûte ; mais des contreforts existent au droit des doubleaux et, de plus, le remaniement dont je viens de parler permet de supposer un accident survenu à l'édifice. Il est donc possible que nous nous trouvions en présence d'une très ancienne construction ; car une église fut consacrée au Riquer en 1073[1]. Plus tard, pendant la période gothique sans doute, les voûtes menaçant de s'écrouler, on les aurait démolies jusqu'à leur naissance, en respectant les doubleaux ; après quoi, on aurait maçonné sur chacun des doubleaux un petit mur terminé en pignon, qui porte le toit, et on aurait élevé les murs latéraux jusqu'au niveau de la naissance du pignon. L'écartement entre ces doubleaux est de $5^{m},60$; l'épaisseur des murs, de $1^{m},08$; la hauteur des doubleaux aux impostes, de $5^{m},80$ et, sous clef, de 8 mètres ; ces doubleaux sont donc aplatis et, de plus, ils sont en fer à cheval : toutes

[1] *Marca hispanica*, c. 1162.

raisons qui permettent de croire que ces arcs se sont déformés sous le poids d'une voûte.

L'abbatiale bénédictine de Saint-Genis-des-Fontaines (fig. 7), dont la consécration remonte à 1153 [1], a des doubleaux en plein cintre et une voûte brisée; je parle de la nef, car dans le chœur, voûte et dou-

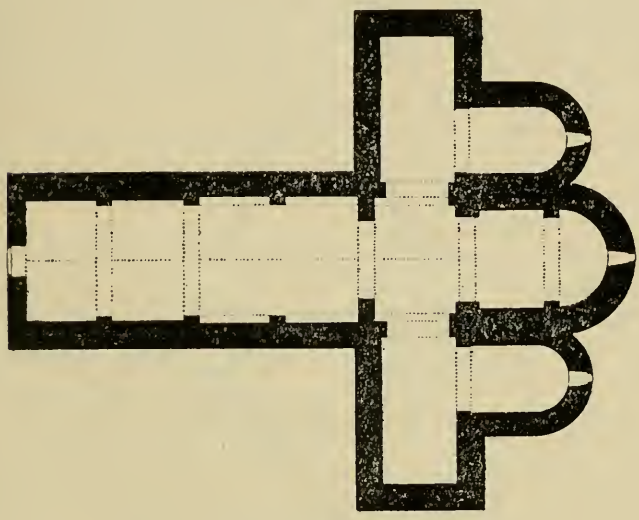

Fig. 7. — Église abbatiale de Saint-Genis.

bleaux sont en plein cintre. La longueur dans œuvre est de 22m,50, jusqu'a l'arc triomphal; la largeur est de 6m,36, égale à la hauteur des impostes. Chacune des trois travées était bordée d'arcs de décharge intérieurs analogues à ceux d'Espira-de-l'Agly. L'appareil de la construction est très pauvre et les matériaux ont été mis en œuvre avec une maladresse déplorable.

L'église de Coustouges est sûrement la plus intéressante parmi les églises à nef unique et à doubleaux élevées dans ce département. M. de Noëll a récemment donné de cet édifice une *Notice architectonique* [2] fort savante, trop savante peut-être; car il ne faut pas apporter trop de calculs et d'ingéniosité dans l'étude d'un art qui est fait

[1] *Histoire de Languedoc*, éd. Privat, t. IV, p. 535.

[2] *Bulletin de la Société agricole des Pyrénées-Orientales*, t. XXX, p. 98 et suiv.

de bon sens et de tâtonnements, plus que de science et de formules. Il est dangereux de chercher des combinaisons géométriques et du symbolisme dans les œuvres du moyen âge; on finit par en trouver là où il y en a le moins. Ces réserves faites, je m'empresse de reconnaître que si l'église de Coustouges ne pouvait guère rencontrer un historien plus consciencieux ni plus habile, M. de Noëll, de son côté, ne pouvait pas choisir en Roussillon un monument qui se prêtât mieux aux considérations techniques, car aucun peut-être n'est aussi savamment bâti. Mais l'église de Coustouges appartient-elle bien à l'architecture roussillonnaise? C'est une question que M. de Noëll paraît avoir résolue *à priori* et qui aurait mérité un sérieux examen : on trouve à Coustouges des détails d'ornementation, un style sur lesquels j'aurai à revenir et qui sont à peu près uniques dans le pays; le tracé du plan, les procédés de construction ne sont pas moins extraordinaires pour la région.

Tout est étrange dans cet édifice, jusqu'à son existence même. Car cette église paroissiale, perdue dans la montagne, a été élevée d'un seul jet, sur des dimensions et avec une richesse que n'explique point l'importance minime de la localité. En 1142, Udalgar, évêque d'Elne, consacra une église à Coustouges[1]; c'est vraisemblablement la même qui est aujourd'hui debout. Les dimensions de la nef sont : $17^{m},30$ de longueur dans œuvre, $9^{m},50$ de largeur, $11^{m},60$ de hauteur de voûte[2]. La nef comprend trois travées, délimitées par des piliers qui portent des doubleaux et au droit desquels sont placés des contreforts extérieurs. Voûte et doubleaux sont en tiers-point. Les revêtements des murs sont en granit, de même que la partie inférieure des voûtes, jusqu'auprès du point de rupture; au-dessus de ce point, les voussoirs sont taillés dans une pierre beaucoup plus légère. La voûte mesure environ $0^{m},70$ d'épaisseur. Un porche a été ajouté devant la porte, qui est pratiquée dans la façade ouest; ce porche est beaucoup plus récent.

La petite chapelle de Saint-Pierre de Riuferrer dépendait de l'abbaye voisine, Arles-sur-Tech. Elle fut consacrée en 1159[3]. Primitivement sa voûte était sur doubleaux et sans doute en pierres d'appareil, comme le cul-de-four de l'abside; la voûte a été refaite en berceau lisse et brisé et les piédroits qui soutenaient les doubleaux

[1] *Marca hispanica*, c. 1260.

[2] J'ai pris les dimensions dans la *Notice* de M. de Noëll, qui est d'ailleurs accompagnée d'un plan, d'une coupe et de divers croquis.

[3] *Marca hispanica*, c. 1328.

sont restés inutiles. Cette église est revêtue de pierres de taille; elle a été restaurée par son propriétaire, aussi éclairé qu'il est bienveillant.

L'abbatiale de Valbonne (fig. 8) offre à l'archéologue plus d'un problème à résoudre. Elle fait partie d'un monastère qui fut fondé, en 1242, par les Bénédictins de Fontfroide[1]. L'église doit remonter en partie à cette époque. En plan, elle comprend : une abside plus récente, dont la voûte, aujourd'hui détruite, était plus élevée que la voûte de la nef et dont les larges fenêtres annoncent une époque peu ancienne; un transept délimité à l'ouest par un arc-doubleau porté sur des piédroits

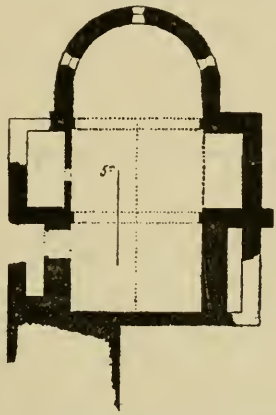

Fig. 8. — Église abbatiale de Valbonne.

carrés; enfin la nef. Nef et transept, couverts d'un berceau brisé, ont dans œuvre $9^{m},70$ de longueur jusqu'à l'arc triomphal et 7 mètres environ de largeur. La nef et le transept sont entourés d'une chemise qui paraît plus ancienne : cette chemise a-t-elle servi à la défense? Je n'y ai pas trouvé traces d'archères ni de crénelages. Elle se confond, à l'ouest, avec la construction principale dont elle ferme le fond ; au droit du doubleau et de l'arc triomphal, elle est réunie aux murs latéraux de l'abbatiale par des massifs de maçonnerie, qui servent de contreforts; enfin, elle clôt les bras du transept à leur extrémité et sans leur être adhérente, ce qui m'a induit à penser qu'elle est antérieure à l'église. La maçonnerie est en pierres éclatées; les arcs, les montants, le cadre de la porte, etc., sont en pierre d'appareil. La construction est assez soignée.

La charmante église de Brouilla, l'une des plus jolies de la plaine,

[1] *Histoire de Languedoc*, éd. Privat, t. IV, p. 790.

a quatre travées de $2^{m},30$ de longueur, non compris la longueur des doubleaux, qui est pour chacun de $0^{m},70$ environ. La première travée à l'est, sur laquelle s'ouvrent l'abside et les chapelles semi-circulaires mentionnées plus haut, mesure $4^{m},67$. La largeur intérieure, entre les parements des murs, est de $5^{m},85$; la hauteur des voûtes à leur naissance, de $3^{m},36$ et, sous clef, de $6^{m},70$; les murs ont $1^{m},15$ d'épaisseur. L'arc des voûtes est brisé et outrepassé, ainsi que celui des doubleaux. Les piliers sont carrés et présentent un fruit prononcé.

La voûte de la nef de Sainte-Marie-la-Mer, qui a disparu pour faire place à une toiture apparente, était en arc brisé, très haute et sur doubleaux.

ÉGLISE ROMANE A DEUX NEFS

Dans la plupart des églises roussillonnaises à deux nefs, Bages, Castel-Roussillon, Taxo-d'Amont, etc., les deux nefs sont d'inégales dimensions : l'une a été ajoutée postérieurement, ou bien le plan primitif, qui comportait une troisième nef, n'a pas été entièrement exécuté. Dans un seul de ces édifices, cette singularité du plan est due, non pas au caprice des circonstances, mais à la volonté de l'architecte; je veux parler de l'église de Taxo-d'Avail [1]. Elle mesure $25^{m},60$ de longueur dans œuvre et $8^{m},60$ de largeur. Les deux nefs s'ouvrent à l'est sur une seule abside; elles sont couvertes par une voûte unique en berceau, qui a une hauteur de 7 mètres environ sous clef et qui est sensiblement surbaissée. Chaque nef est divisée en trois travées par des dosserets placés vis-à-vis de piliers cruciformes; les dosserets, d'une part, les piliers de l'autre, portent des arcades parallèles à l'axe de l'édifice. Ceux de ces arcs qui sont sur les côtés ont la même fonction que les arcs analogues des églises de Tresserre et d'Espira-de-l'Agly. Les arcs bandés sur la ligne médiane des nefs, d'un pilier à l'autre, supportent un mur de refend; ce mur s'élève jusqu'à la voûte, qu'il soulage au milieu de sa portée. Dans le même but, des doubleaux sont jetés de chaque pilier aux deux dosserets qui lui font face dans les parois latérales. L'appareil est pauvre à l'extérieur des nefs : les angles seuls du bâtiment et l'encadrement des ouvertures sont en pierre de taille; le reste est en pierres choisies.

[1] Voir mon étude, un plan et une coupe dans la *Gazette archéologique* de 1890.

ÉGLISES ROMANES A TROIS NEFS ET SANS DOUBLEAUX, DANS LESQUELLES LES VOUTES LATÉRALES CONTREBUTENT LA MAITRESSE VOUTE

La difficulté principale de la construction des églises à trois nefs est la stabilité de la maîtresse voûte. C'est en vue d'assurer cette stabilité que les architectes ont combiné l'ensemble de l'édifice. Or, il y a, pour arriver à ce but, deux moyens possibles : ou bien élever les voûtes latérales assez haut pour qu'elles soutiennent le berceau central, ou bien équilibrer celui-ci sans cet appui et le porter au-dessus des bas-côtés. Il faut bien dire que, dans la pratique, si on adopte ce second procédé, les bas-côtés exercent encore une action efficace, surtout lorsque la différence du niveau n'est pas trop considérable entre la naissance de la voûte centrale et la clef des voûtes des collatéraux; il existe, en effet, entre les diverses assises des murailles qui portent la grande voûte, une solidarité, une cohésion qu'il importe de ne pas perdre de vue. Néanmoins la distinction est essentielle entre les deux systèmes d'églises, suivant qu'elles ont, ou non, le berceau de la nef épaulé par les voûtes des bas-côtés.

De ces deux systèmes, le second a bien des avantages : il permet d'éclairer directement la nef au moyen de fenêtres pratiquées dans les murs latéraux; il laisse la possibilité d'élever le vaisseau central; il imprime enfin à l'édifice un cachet particulier d'élégance et de grandeur.

Le premier système est moins coûteux et d'une réalisation incomparablement plus facile; par contre, il donne moins de lumière, mais cet inconvenient n'était pas pour arrêter les constructeurs catalans, qui ont singulièrement négligé l'éclairage et l'aération des églises. Le système des nefs centrales contrebutées par les bas-côtés a donc été adopté presque exclusivement par les maîtres d'œuvre roussillonnais.

Les uns ont couvert chacune des trois nefs d'un berceau, soit en plein cintre, soit brisé; d'autres, afin de mieux contrebuter la grande voûte par les voûtes latérales, ont fait celles-ci en forme de demi-berceau ou de trois quarts de berceau.

L'abbatiale de Saint-Martin-de-Canigou (fig. 9) est l'un des plus curieux exemples de la première combinaison. Cette église, commencée en 1001 [1], consacrée en 1009 [2], est extrêmement pauvre. La nef cen-

[1] *Histoire de Languedoc*, éd. Privat, t. V, c. 54.
[2] *Marca hispanica*, c. 971.

trale, de $6^m,10$ de hauteur, a 3 mètres de largeur moyenne, non compris l'épaisseur des grandes arcades, qui est de $0^m,70$; les bas-côtés mesurent $4^m,70$ de hauteur et $2^m,30$ de largeur, et les murs sont épais de $0^m,85$. Un second collatéral a été ajouté au sud, au droit du chœur de l'abbatiale : il est couvert en demi-berceau. Les maçonneries

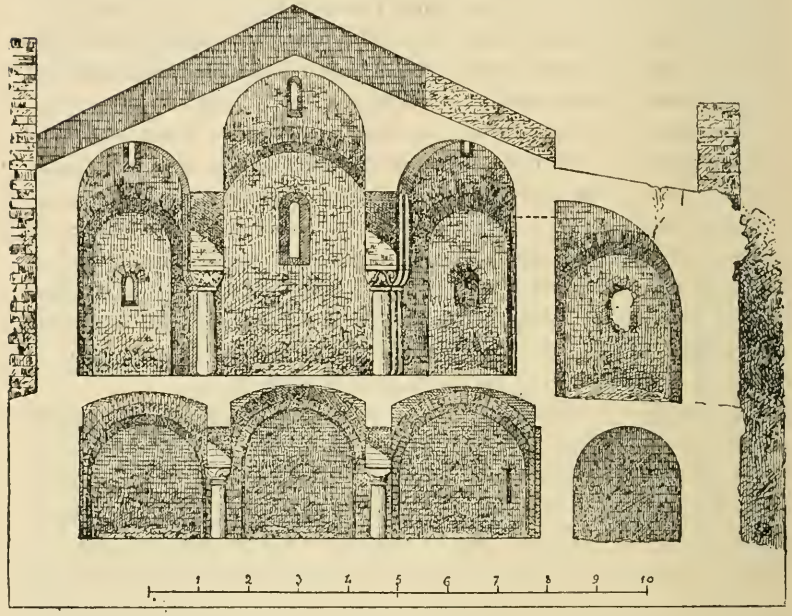

Fig. 9. — Église abbatiale de Saint-Martin-de-Canigou.

sont en pierres choisies jusqu'à la naissance des voûtes, et d'un plus gros échantillon au-dessus du niveau des arcades; les voûtes sont faites de fragments de dalles. Les supports des arcades sont des colonnes monolithes, basses et renflées, à chapiteau évasé; sur un point cependant, vers le milieu de la longueur, ces colonnes sont remplacées par des piliers cruciformes, qui reçoivent la retombée d'un doubleau, tant du côté de la nef que des bas-côtés. Un chaînage de solives courait dans la maçonnerie, un peu au-dessus de la naissance de la maîtresse voûte. Ce procédé de consolidation paraît

avoir été répandu dans le bassin méditerranéen[1] et devait être fréquent en Roussillon; si je l'ai noté rarement, c'est qu'il faut, pour le constater, examiner une construction délabrée, comme l'est Saint-Martin. Je crois avoir vu, dans les assises inférieures de l'abside de Mailloles, des traces d'un chaînage analogue. Quelque primitive, quelque misérable que soit l'église de Saint-Martin-de-Canigou, l'étude en est très instructive; on y trouve notamment une tendance, remarquable pour l'époque, à assurer l'indépendance des divers membres de la construction : le piédroit qui reçoit la retombée du doubleau a été maçonné en même temps que le pilier, avec lequel il fait corps, tandis que le doubleau n'adhère pas à la voûte. Pour soulager cette voûte, on a fait peser la toiture principalement sur les murs extérieurs et sur les grandes arcades et, dans ce but, on a élevé au dessus de ces arcades un mur longitudinal d'une épaisseur à peu près égale à celle des arcades elles-mêmes. Ce mur remplissait un double office : il recevait, comme je viens de le dire, les arbalétriers qui portaient le toit, et il concourait, par le poids de sa masse, à l'équilibre de la construction.

Au-dessous de cette église s'étend une crypte, plus longue que l'édifice supérieur de deux travées, peut-être ajoutées. A l'exception du premier couple de supports à l'est, des piliers cruciformes remplacent, dans la crypte, les colonnes que j'ai signalées dans l'église supérieure. Les voûtes sont d'arêtes dans les trois premières travées à l'est, en berceau avec doubleaux dans les travées suivantes, en berceau transversal dans les deux dernières travées. Les voûtes d'arêtes sont particulièrement curieuses : d'une grossièreté excessive, elles portent, profondément imprimée dans l'enduit épais de mortier qui les recouvre, la trace des couchis; elles sont bombées et les angles des arêtes sont très obtus.

L'ancienne église d'Amélie-les-Bains a été étudiée par le commandant Ratheau[2], qui en a donné de curieux dessins. Cette église offre diverses particularités : au-dessus de la grande nef, à l'entrée de l'abside, s'élève une lanterne carrée, voûtée en berceau. Les collatéraux sont très étroits et terminés par des murs plats. De plus, il n'y a de chaque côté de la nef qu'une arcade, laquelle repose, non pas sur des piliers, mais directement sur le sol. Les deux doubleaux

[1] Choisy, *L'art de bâtir chez les Byzantins*, p. 115 et suiv., et Dartein, *Architecture lombarde*, p. 462. — Sur l'emploi des solives comme parpaings ou chaînages transversaux, voir Choisy, *L'art de bâtir chez les Romains*, p. 26.

[2] *Congrès archéologique de France*, XXXVe session, p. 218.

qui renforcent la maîtresse voûte sont en porte-à-faux; ils sont à l'aplomb des arcades, au lieu de correspondre à des piédroits. On retrouve dans quelques églises de la vallée du Tech ces arcades à grande portée : à Saint-Jean-Pla-de-Cors, que j'examinerai plus loin, et à l'Écluse-Haute.

L'église de l'Écluse-Haute n'avait primitivement, en effet, sur chacun de ses côtés, que deux grands arceaux et un pilier; le premier pilier, en entrant, a été ajouté. Les trois nefs sont de hauteur et de largeur à peu près égales. On a vu qu'elles étaient terminées à l'est par des absides voûtées en cul-de-four, que couvre un seul toit en appentis porté sur un mur droit: cette disposition commandait l'égalité de hauteur des trois absides et, partant, des trois nefs.

L'église Saint-Jean-le-Vieux, de Perpignan, est sans contredit de toutes les églises du département celle dont la date a le plus intrigué les érudits. Voici d'abord deux points sur lesquels tout le monde est d'accord : 1° l'église actuelle a été précédée d'un monument plus ancien, dont il reste le portail; 2° une église a été consacrée sur cet emplacement en 1025[1]. On ne s'entend plus quand il s'agit de dire si cette consécration a eu pour objet l'édifice aujourd'hui debout ou bien l'édifice primitif, celui auquel appartenait le portail dont il vient d'être parlé.

Pour peu qu'on ait étudié l'archéologie roussillonnaise, le choix entre les deux opinions n'est pas douteux : l'église consacrée en 1025 a disparu; l'église existante est postérieure et, comme à Formiguères, comme en bien d'autres localités, tandis que le procès-verbal de la première consécration nous est parvenu, le second s'est perdu. Nous savons d'ailleurs d'une façon positive que des indulgences furent accordées, en vue de cette seconde consécration, par une bulle datée de Lyon, 25 septembre 1246[2].

L'église Saint-Jean-le-Vieux (fig. 10) est à trois nefs couvertes de

[1] *Marca hispanica*, c. 1040.

[2] « Innocentius, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis capitulo ecclesie Sancti Johannis de Perpiniano, Elnensis diocesis, salutem et apostolicam benedictionem..... Cupientes igitur ut ecclesia vestra in honore, ut dicitur, beati Johannis Baptiste constructa, quam venerabilis frater noster Elnensis episcopus, sicut accepimus, dedicare proponit », etc. (Bibliothèque de Perpignan. Notes manuscrites sur Saint-Jean). — Des fouilles pratiquées en 1886 ont permis de constater l'existence de substructions qui paraissent avoir appartenu à un monument religieux antérieur à l'église de 1025. (Voir mon rapport dans le *Bulletin de la Société des Pyrénées-Orientales*, t. XXVIII, p. 145.)

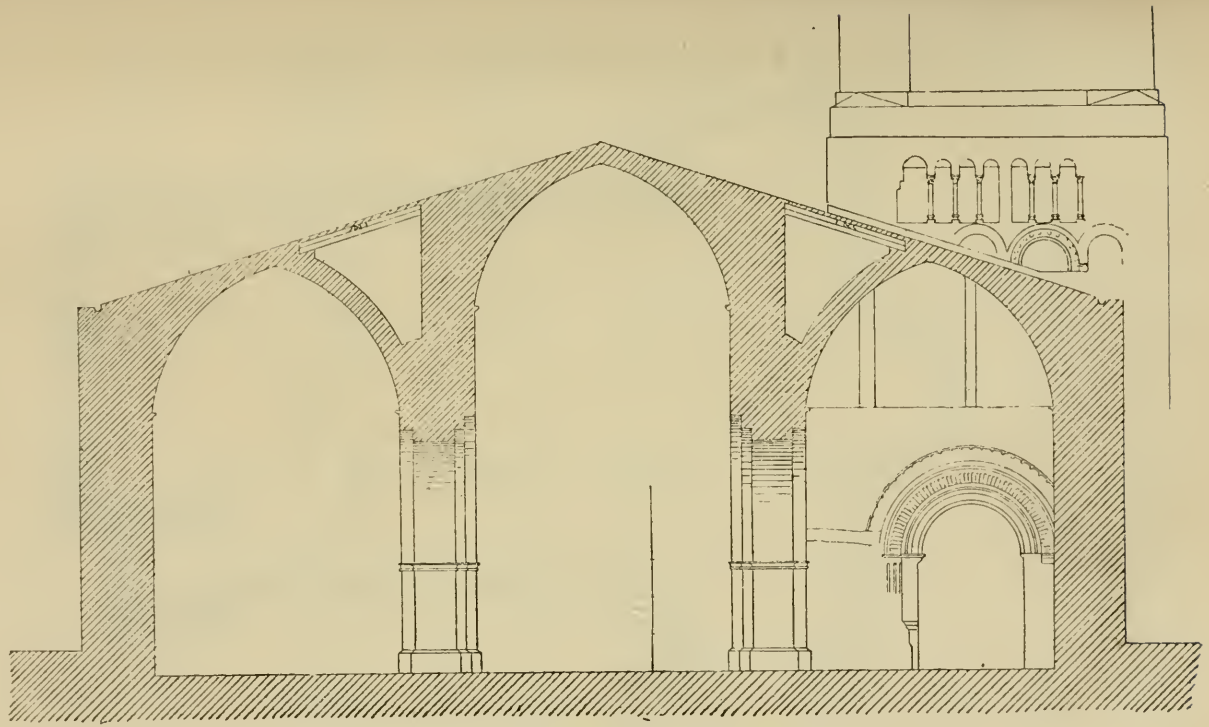

Fig. 10. — Saint-Jean-le-Vieux, à Perpignan [1].

[1] Il s'est glissé une erreur dans ce dessin : les piliers ne sont pas symétriques ; le pilier du sud (à droite du lecteur) a un ressaut sur la nef et deux sur le bas-côté.

voûtes en berceau brisé sans doubleau. La grande nef mesure $6^m,85$; les autres, environ $6^m,60$ de largeur. La naissance des voûtes est marquée par un cordon de moulures qui est, dans la nef centrale, à $10^m,50$ à peu près et dans les bas-côtés à $7^m,75$ au-dessus du niveau ancien[1] du sol. Les trois nefs communiquent au moyen d'arcades à doubles ressauts, amorties en arc brisé[2]. Les trois nefs sont abritées par un toit écrasé, à deux versants. L'espace compris entre l'extrados des voûtes et le toit n'est pas entièrement comblé : de petites ouvertures percées dans les pignons est et ouest m'avaient donné lieu de penser que des voûtains longitudinaux avaient été établis au-dessus des grandes arcades pour alléger la construction; des fouilles ont permis de constater que les maîtres d'œuvre s'étaient arrêtés à un autre expédient. La moitié extérieure de la voûte des bas-côtés est surélevée au moyen d'un massif de maçonnerie et recouverte de terre grasse sur laquelle sont posées les tuiles ; on a procédé de même à l'extrados de la maîtresse voûte. Restait un vide considérable sur la moitié intérieure des bas-côtés : on a élevé un mur sur les grandes arcades et maçonné quelques assises de briques sur la clef de la voûte de chacun des collatéraux; sur ces briques on a placé la tête d'une rangée d'arbalétriers qui s'appuient, d'autre part, sur le mur dont je viens de parler; ces poutres portent des pannes, qui soutiennent à leur tour des chevrons, des roseaux et enfin les tuiles. Ce système est loin d'être parfait; les maçonneries et la terre surchargent beaucoup les voûtes; les roseaux pourrissent, et c'est merveille qu'il ne soit pas arrivé d'accident sur le toit de Saint-Jean-le-Vieux.

L'église de Villefranche a deux nefs, dont l'une est plus petite; l'une et l'autre sont voûtées de berceaux brisés lisses. La première grande arcade à l'est a $8^m,90$ de portée; la seconde, $9^m,05$; la troisième, $5^m,95$; la quatrième, $7^m,80$. Elles s'appuient sur des piles carrées.

[1] Je parle du niveau du sol au XIIIe siècle, lequel était indiqué par les bases des colonnes recevant la retombée des nervures de la tribune.

[2] J'ai relevé avec le plus grand soin, pendant les fouilles de 1886, le plan de l'abside, dont les substructions restent seules et du chœur, qui est de forme irrégulière. (*Bull. de la Société des Pyrénées Orient.*, planches.)

ÉGLISES ROMANES A TROIS NEFS ET A DOUBLEAUX, DANS LESQUELLES LES VOUTES LATÉRALES CONTREBUTENT LA MAITRESSE VOUTE

J'arrive aux églises dans lesquelles les voûtes latérales, épaulant la maîtresse voûte, sont en demi-cintre.

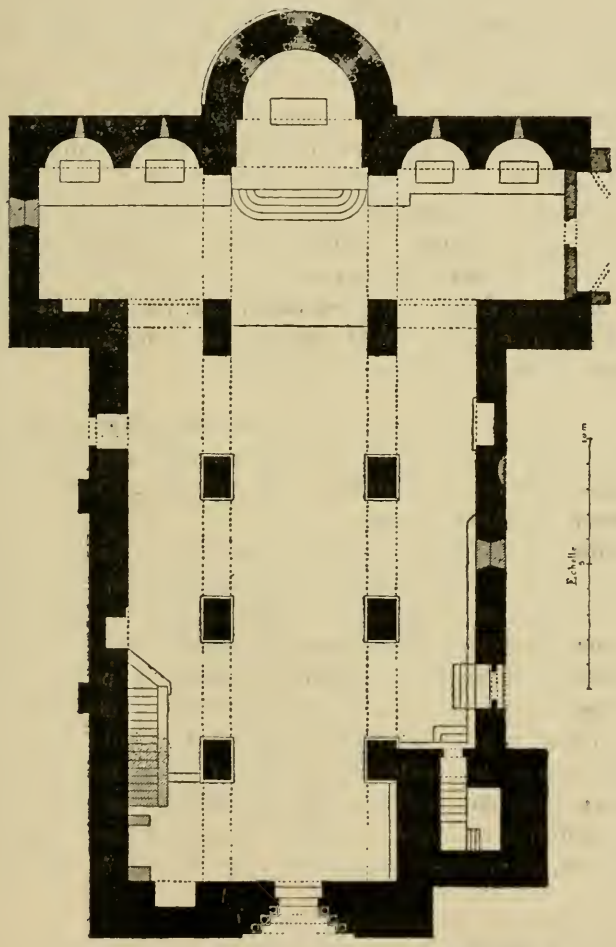

Fig. 11. — Église collégiale de Corneilla-de-Conflent.

Le spécimen le plus remarquable de ce type est la collégiale de Corneilla-de-Conflent, qui doit remonter à la fin du XIIe siècle. C'est

un bel édifice, en bonne maçonnerie. Il a quatre travées de $4^m,80$ de longueur et un transept; la longueur totale dans œuvre, abside comprise, est de 34 mètres. En largeur, la grande nef mesure $5^m,50$; les grandes arcades, $1^m,20$; les bas-côtés, $3^m,10$; les murs $1^m,50$; chaque bras du transept a $6^m,20$ de longueur en dehors de la face externe du pilier, soit deux fois la largeur des collatéraux. Les piliers sont de simples massifs à section rectangulaire. Les voûtes de la nef, hautes de 11 mètres, et les voûtes du transept sont en berceau brisé, tandis que les doubleaux qui séparent des bras du transept la croisée d'une part, et de l'autre, les bas-côtés, sont en plein cintre.

L'église d'Eus a été consacrée en 1053[1], puis en 1213[2]. On l'a d'ailleurs remaniée depuis; c'est ainsi que les doubleaux du bas-côté ont disparu. Je dis le bas-côté, car l'église d'Eus est à deux nefs inégales : l'une, de $3^m,80$ de largeur, l'autre de $2^m,40$, mises en communication par quatre arcades de $0^m,98$ d'épaisseur. Les supports de ces arcades sont, à l'ouest, un pilier à section cruciforme et, pour chacune des travées suivantes, une colonne. Le mur latéral du sud, que j'ai pu mesurer, est épais d'à peu près $1^m,20$. La maîtresse voûte est en berceau brisé aigu; la voûte latérale, en demi-berceau; les débouchés des absides sont en plein cintre.

Dans les églises dont la nomenclature suit, le système des voûtes est le même que dans les édifices qui viennent d'être passés en revue, à cela près que les doubleaux ont été appliqués au moins à la construction de la voûte principale.

La cathédrale d'Elne[3] a été élevée vers 1050; l'autel en fut consacré vers 1069. Elle comprend sept travées, qui mesurent dans œuvre, abside non comprise, à peu près 42 mètres. Le chevet était établi sur une crypte, disposition fort rare dans le pays. Une série de chapelles a été ajoutée sur le flanc sud, dans une période comprise entre 1300 environ et 1460, la plus ancienne de ces chapelles se trouvant à l'est. Les grandes arcades décrivent un demi-cercle et sont à double ressaut; les doubleaux de la nef et des bas-côtés sont de même en plein cintre. Ces nervures retombent sur des piliers qui ont un fruit très prononcé et qui sont armés, dans les premières travées à l'est, de colonnes engagées et, dans les travées suivantes, de

[1] Alart, *Cartulaire roussillonnais*, p. 67.

[2] Archives des Pyrénées-Orientales, fonds de Saint-Martin-de-Canigou. L'acte est daté du 28 janvier 1213, nouveau style.

[3] Au sujet de cet édifice, voir ma *Monographie de la cathédrale et du cloître d'Elne*.

dosserets carrés. La maîtresse voûte est en plein cintre dans les trois travées le plus à l'est et brisée dans le reste de l'édifice. La voûte des collatéraux affecte la forme d'un demi-berceau, sauf dans deux ou trois travées du bas-côté sud remaniées au xve siècle, où l'arc générateur de la voûte est plus développé et se rapproche davantage du berceau.

L'église de Marcevol[1] faisait partie d'un monastère fondé par l'ordre du Saint-Sépulcre, vers 1140 sans doute; on peut raisonnablement faire remonter à cette époque l'église que nous étudions. C'est un édifice à quatre travées, ayant près de 23 mètres de longueur dans œuvre; dans le sens de la largeur, les dimensions sont : $6^m,60$ pour la nef, $1^m,40$ pour chaque pilier, $2^m,30$ pour chaque bas-côté et $1^m,60$ pour chacun des murs latéraux. Les voûtes, en blocage, ont été refaites : elles étaient ruinées en 1476. Dans la grande nef, leur forme se rapproche du tracé que j'ai signalé à Oms. Dans le bas-côté sud, les voûtes sont en demi-berceau et ont perdu, pendant la réfection, les doubleaux que portaient primitivement les piédroits encore existants. Le bas-côté nord a été transformé en une série de chapelles voûtées de berceaux transversaux. Les piliers sont de simples piles cubiques de maçonnerie; les arcades, légèrement brisées, sont sensiblement plus basses dans les travées de l'est. L'appareil de l'église est remarquable pour le pays, non seulement par la nature des matériaux, mais encore par le soin avec lequel le constructeur en a tiré partie. Ainsi, l'archivolte des grandes arcades comprend deux rangs de claveaux ; l'arc intérieur étant formé de blocs d'assez petit échantillon, le second, qui sert d'arc de décharge, est composé de dalles de peu d'épaisseur posées à plat sur l'extrados des premiers claveaux, de façon à répartir les pesées sur plusieurs de ces claveaux.

D'une façon générale, l'usage des arcs formés de plusieurs rangs de claveaux s'explique aisément par la difficulté du transport des blocs présentant quelque volume; les Romains ont maintes fois recouru à cet artifice [2], qui a été employé en Roussillon sur plusieurs points, par exemple à la tête extérieure de l'arc bandé au-dessus de la porte du clocher à Saint-Martin-de-Canigou ; le spécimen le plus remarquable pour la province est le magnifique pont de Céret, dont mon ami, M. Salsas, a récemment fixé, d'une façon définitive, la date au

[1] Alart avait consacré à cette église, voisine du bourg où il était né, un de ses premiers essais. On m'a conté, au sujet de cette plaquette rarissime, un détail vraiment touchant : obéissant à sa vocation irrésistible, Alart avait écrit son étude sur Marcevol, mais les ressources lui manquaient pour la faire paraître et il dut aller chez l'imprimeur la composer lui-même.

[2] Choisy, *L'art de bâtir chez les Romains*, passim.

XIVe siècle [1]. La combinaison qui consiste à disposer les deux rangs de claveaux, l'un dans le sens des rayons de l'arc et l'autre dans le sens de la circonférence, est non moins fréquente ; mais la raison d'être de ce procédé est généralement dissimulée sous un effet décoratif, et on ne saisit guère la véritable fonction de ces dalles, qui paraissent être là pour l'ornementation, les unes ressortant sur le parement en une riche moulure [2], les autres encadrant l'archivolte principale d'une ligne de pierres de couleur, comme dans le clocher d'Elne, dans l'abside de Cabestany et de Villelongue-de-la-Salanque [3]. Les cas sont plus rares dans lesquels ce moyen constructif a été appliqué, comme à Marcevol, en toute franchise [4].

L'église de Saint-Jean-Pla-de-Cors était peut-être en construction en 1279 [5]. Son plan offre une singularité déjà signalée, qui est la grande portée de l'arcade jetée entre la nef et chacun des bas-côtés. La voûte centrale a deux doubleaux, dont l'un est à peu près au-dessus de la clef des arcades. Cette voûte est en plein cintre ; les voûtes latérales sont en demi-berceau et lisses.

L'église de la Trinité de Belpuig [6], sise sur la crête entre les vallées du Tech et de la Tet, est l'objet d'un *aplech,* d'un *pardon* très renommé dans le pays. Elle est à deux nefs inégales : la grande, dont la voûte est brisée, a quatre travées délimitées par les pieds-droits de doubleaux en plein cintre ; la nef latérale est couverte d'un demi-berceau sans doubleau.

[1] Sur le pont de Céret, voir l'étude de M. Sorel, dans le *Bulletin de la Société des Pyrénées-Orientales*, t. XXXII, p. 273.

[2] Les exemples sont nombreux dans Viollet-le-Duc. Il convient d'ajouter que l'effet décoratif disparaît et l'idée du constructeur devient manifeste quand le temps a effacé l'ornementation et accusé les joints de la maçonnerie, comme dans la porte de la troisième enceinte du château de Coucy, du côté de la ville.

[3] J'ai relevé récemment un appareil de ce genre dans les baies de la partie romane du château de Vitré et dans quelques arcs anciens de l'évêché d'Angoulême.

[4] J'ai noté un cas semblable dans le porche de Tournus, qui offre tant d'analogie avec les édifices du Roussillon ; il s'agit d'une porte, aujourd'hui murée, qui est sur la face nord du clocher élevé à l'angle nord-ouest de l'église. — L'époque romaine nous a laissé nombre d'arcs ainsi construits : aqueduc d'Autun (*Bulletin monumental*, t. XIII, p. 33), porte au Vieux-Poitiers (*Ibid.*, t. XXVII, p. 389), Palais-Gallien, de Bordeaux, où le rang extérieur, très étroit, est formé de briques posées a plat, etc (Cf. le dessin de la porte romaine de Sens, *Bulletin monumental*, t. XV, p. 149.)

[5] Un legs fut fait à l'œuvre de cette église par P. d'Oms, le 9 juin 1279. (Archives des Pyrénées-Orientales, Notaires, n° 10, f° 68).

[6] Une église a été consacrée à Belpuig, le 31 janvier 953 (Alart, *Cartulaire roussillonnais*, p. 19). Je ne crois pas qu'il y ait, dans l'église actuelle, aucune partie apparente de l'édifice du xe siècle.

ÉGLISES ROMANES A TROIS NEFS DANS LESQUELLES LA MAITRESSE VOUTE N'EST PAS CONTREBUTÉE PAR LES VOUTES LATÉRALES

Il est à remarquer que les églises roussillonnaises à trois nefs dans lesquelles la maîtresse voûte n'est pas contrebutée par les voûtes latérales sont pour la plupart très anciennes. On peut raisonnablement supposer que ce type était plus fréquemment adopté à l'origine, et que les mécomptes, insuccès ou accidents, ont conduit les maîtres d'œuvres à choisir un type plus simple et plus solide.

L'église Sainte-Eulalie de Fuilla (fig. 12) a été consacrée en 1031 (1).

(1) Acte de consécration de l'église Sainte-Eulalie de Fuilla :

« Hoc est translatum bene et fideliter sumptum a quodam publico instrumento antiquo in pargameno scripto, thenoris sequentis :

« In nomine Dei eterni, sub incarnationis Domini Nostri Jesu-Christi anno tricesimo primo post millesimo, indictione decima, veniens uti reverendissimus dompnus Berengarius, sanctæ sedis Elneusis episcopus, in comitatu Rossilionis, in suburbio Elnense, in valle Confluenti, in villa quæ dicitur Foliano, ad consecrandum ecclesiam in honore sanctæ Eulaliæ virginis et martiris Christi, quam edifficaverunt omnes homines, id est Bernardus et Oliba et Berenguer et Pontius et Pere et Riufret et Bern[ardus et] Arnallus et Esmeinur et Oliba et alii plures ho[mines qui] ibidem adherant, donamus predicti homines ad p[redicta] ecclesia Sancta-Eulalia, ad sementerium erig[endum dictæ?] ecclesiæ triginta passus. Et ego dictus Bernard[us et uxor] mea Santia donamus pecia id est de vinea ipso in. . cum suas affrontaciones; et ego Pontius et uxor m[ea]... similiter donamus petia id est de vinea que est a Quer-Agudell, cum suas affrontationes, et horto uno prope dicta ecclesia, et affrontat de una parte de me donatore et de alia parte in horto Aulione, et tertia parte et de quarta in estrata que vadit ad Sancta-Eulalia; et una ad Madoncles petia terræ et affrontat de duas partes in vias que assendunt in montem de Badananno, et de tertia et de quarta in ipso. Ista omnia donamus ad domum sanctæ Eulaliæ virginis nos supradicti, id est sacerdotibus ibidem Domino servientibus. Quam ecclesiam tradimus patri nostro Berengario episcopo. Ipsam ecclesiam dominus vero Berengarius episcopus constituit ibi affrontationes in parrochia ipsius villæ; que habet ipsa parrochia affrontationes in termino de Corniliano in loco vel in cumba ubi appellamus Gallicantu, et assendit per mediam serram usque ad terminum de Verneto, sive in collo de Tocopelato, et assendit usque ad flumen de Saorrico, et assendit per medium torrentem de Sastarripias usque ad collo de Finis, et dissendit per medium torrentem de Valle-Luparia usque ad flumen de Tetum, et assendit per medium torrentem de Tarriga usque ad Rocham altam, et dessendit per mediam serram de Campelles, et assendit usque ad solum de Conamarino vel in Petra Forallo, ut sicut ipsa villa jamdicta Foliano ibi occurrit, ibi donavit. Censuimus

La grande nef a quatre travées, à peu près carrées, de 4 mètres et quel-

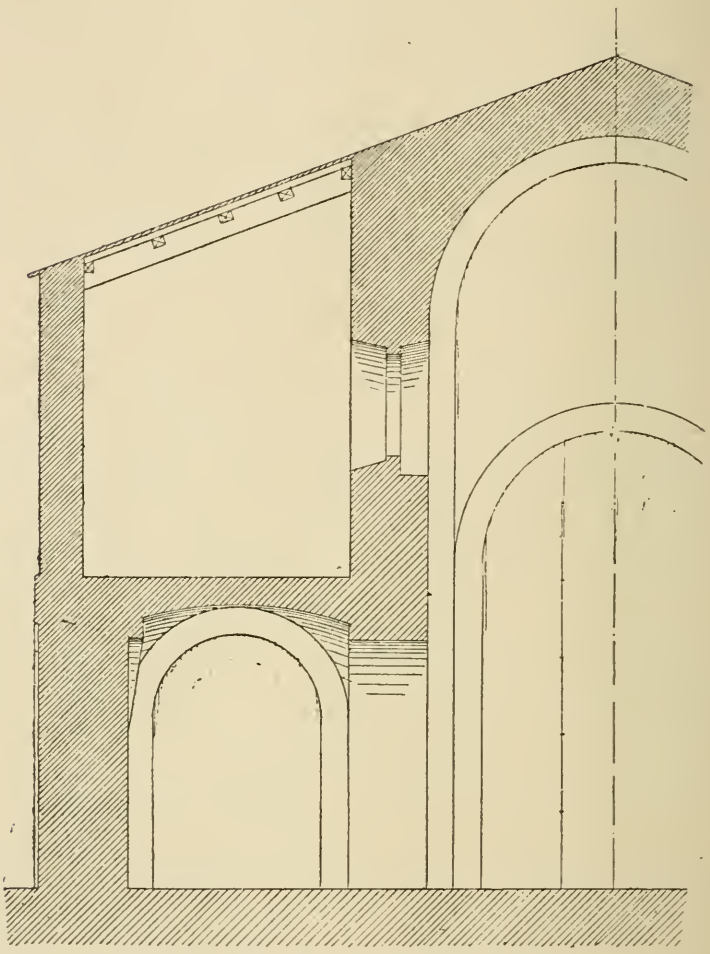

Fig. 12. — Église Sainte-Eulalie de Fuilla.

ques centimètres de côté. Elle est voûtée en berceau plein cintre avec

ita censum de ipsa ecclesia Saucta Eulalia per singulos annos ad sinodum estivale partitas tres et altres duodecim de sarzil parad, et ad alium sinodum que est in retro tempore similiter pertitas tres et duodecim altras de sarzil parad,

doubleaux ; la hauteur du berceau sous clef est de $9^{m},70$. Les piliers ont un fruit sensible, qui pourrait bien provenir, cette fois, de la poussée des voûtes, car celles-ci m'ont paru déprimées. Les piliers sont cruciformes et d'environ $1^{m},60$ d'épaisseur. Les bas-côtés sont couverts de voûtes d'arêtes, de $3^{m},50$ de hauteur, légèrement bombées et établies, dans certaines travées, sur des manières de formerets à section carrée qui font saillie sur le parement auquel ils adhèrent. Les murs extérieurs ont $1^{m},20$. Pour combattre la poussée de la grande voûte on a, sur la plupart des doubleaux des collatéraux et au droit des doubleaux de la nef centrale élevé d'énormes contreforts, épais d'environ $0^{m},55$, qui tiennent toute la largeur du bas-côté et qui sont apparemment postérieurs à la construction [1]. Des fenêtres sont percées dans les parois de la nef, trois au sud, deux au nord [2].

L'église de Torreilles paraît avoir été élevée au XIe siècle pour un chapitre régulier [3]. Elle a trois travées. La grande nef est large de $4^{m},20$; les piliers, de section cruciforme, sont épais de $1^{m},68$; les bas-côtés ont $2^{m},20$. La voûte centrale est en plein cintre, et la clef en est

et per unumquemque annum modios tres de annona et tres de vino per ipsos tercios, hoc est quod inter nos diffiniimus ut non comes nec vicecomes nec ulla secularis potestas aut ullus[cum]que homo de hoc aliquid abstrahere vel inferrigere voluerit, in primis iram Dei omnipotentis incurrat, et a criminibus (*sic*) sanctæ Dei ecclesiæ extraneus fiat, et cum Datan et Abiron judicium se sentiat esse daturus, et cum Juda traditore Domini Nostri Jesu Christi participationem habeat, et in antea ista omnia habendus est ecclesiam non sit abstracta. Facta ista donatione undecimo chalendas januar[ii], anno decimo rege expectante. ✝ Benet Oliba. ✝ Berenguer. ✝ Pontius. ✝ Seufred, et Pere, et Arnallus, et Bernat, et Menut, et Oliba, qui ista dote scribere fecimus et firmavimus et firmare rogavimus. ✝ Langart. ✝ Ense. ✝ Pons hoc homo laycus, qui ista dote scripsit & ✝ sub die et anno quo supra, Berengarius. Elnensis episcopus ✝ Petrus Satar(?). ✝ Signum mei Maurici Pascal, [pres]biteri et publici sacra auctoritate apostolica notarii. »

(Copie moderne sur papier, gardée à la sacristie de Fuilla.)

[1] Il paraît qu'on recourut à un procédé à peu près exactement semblable pour la cathédrale de Parme (Dartein, dans l'*Encyclopédie d'architecture*, t. V, p. 445).

[2] La cathédrale de La Séo d'Urgel est conçue à peu près dans le même système que l'église Sainte-Eulalie de Fuilla : la maîtresse voûte est à doubleaux; les voûtes latérales sont d'arêtes et les poussées de leurs doubleaux sont contenues par des contreforts. Le berceau central est épaulé par des arcs-boutants et les toitures sont portées sur des charpentes plus récentes que la construction. Un *oculus* par travée est percé dans chacun des murs latéraux de la grande nef. M. Vuillier a donné, d'après une de mes photographies, une vue de la façade de cette cathédrale, dans le *Tour du Monde* de 1884, p. 111.

[3] Bonnefoy, *Épigraphie roussillonnaise*, n° 140.

à 10 mètres au-dessus du sol ; les doubleaux, en fer à cheval sensiblement surhaussé, n'atteignent que 9 mètres ; les grandes arcades, 5m,80. La voûte de chaque collatéral est un demi-berceau, de 6m,60 sous clef, avec doubleaux en fer à cheval. La nef est éclairée par des fenêtres ouvertes à travers les assises inférieures de la voûte, qui a été refaite et peut-être surélevée, car la différence entre le niveau du berceau et le niveau des doubleaux n'est pas rationnelle. Peut-être n'y avait-il pas de fenêtres dans la nef avant cette réfection.

L'abbatiale d'Arles (fig. 13) a été consacrée en 1046, bien qu'inachevée (1), et de nouveau en 1157 (2). Elle a six travées. A l'entrée de la dernière travée dans chacun des bas-côtés, dont les absidioles ont été fermées par un mur plat, s'élève une paire de piédroits portant un doubleau. Ce doubleau paraît être, comme à Saint-Martin-de-Canigou, une réminiscence de l'arc triomphal, uniquement destinée à délimiter le sanctuaire. La longueur totale de l'édifice dans œuvre est de 44m,60 ; la hauteur de la nef, 17 mètres ; des bas-côtés, 9m,50 ; la largeur de la nef, 6m,50 ; l'épaisseur des piliers, 1m,90 ; la largeur des collatéraux, 4m,50 ; l'épaisseur des murs extérieurs, 1m,20. Le vaisseau central est couvert d'une voûte en berceau brisé, sans doubleau ; la voûte latérale du côté de l'Épître (3) est en plein cintre, l'autre est un berceau brisé. Des chapelles gothiques ont été bâties après coup le long des bas-côtés. Les fenêtres de la grande nef ne servent pas à grand'chose ; elles sont pratiquées à travers les voûtes trop épaisses pour que la lumière puisse arriver à l'intérieur ; au surplus, le bas-côté de l'Épître est couvert d'une toiture qui intercepte le jour. La présence des fenêtres obligeait le constructeur à reporter la grande voûte au-dessus des voûtes latérales ; or, comme ces dernières sont en berceau, l'espace eût été considérable entre l'ouverture des grandes arcades et la corniche. Pour éviter la froideur résultant de l'aspect de cette surface plane (4), l'architecte a pratiqué ses arcades

(1) *Marca hispanica*, c. 1090.

(2) *Ibid.*, c. 1321.

(3) Le chevet de l'église est tourné vers l'ouest.

(4) Caumont donne de ce fait une autre explication : « Dans l'origine, dit-il, l'église n'était pas voûtée, et quand les voûtes ont été faites, on a plaqué, d'un côté de la grande nef, un second pilier pour aller recevoir la voûte : de sorte qu'une moitié des piliers actuels est moins ancienne que l'autre. Le fait se manifeste à la première inspection » (*Bulletin monumental*, t. XXVIII, p. 126). — *A priori*, cette explication est inadmissible pour quiconque est familiarisé avec l'architecture du Roussillon : je crois pouvoir affirmer qu'il n'existe pas dans toute la province un seul exemple d'église à trois nefs, couverte d'une simple charpente ; dans l'espèce, à l'église abbatiale d'Arles, les bas-côtés au moins étaient voûtés, car le mur extérieur de ces vaisseaux

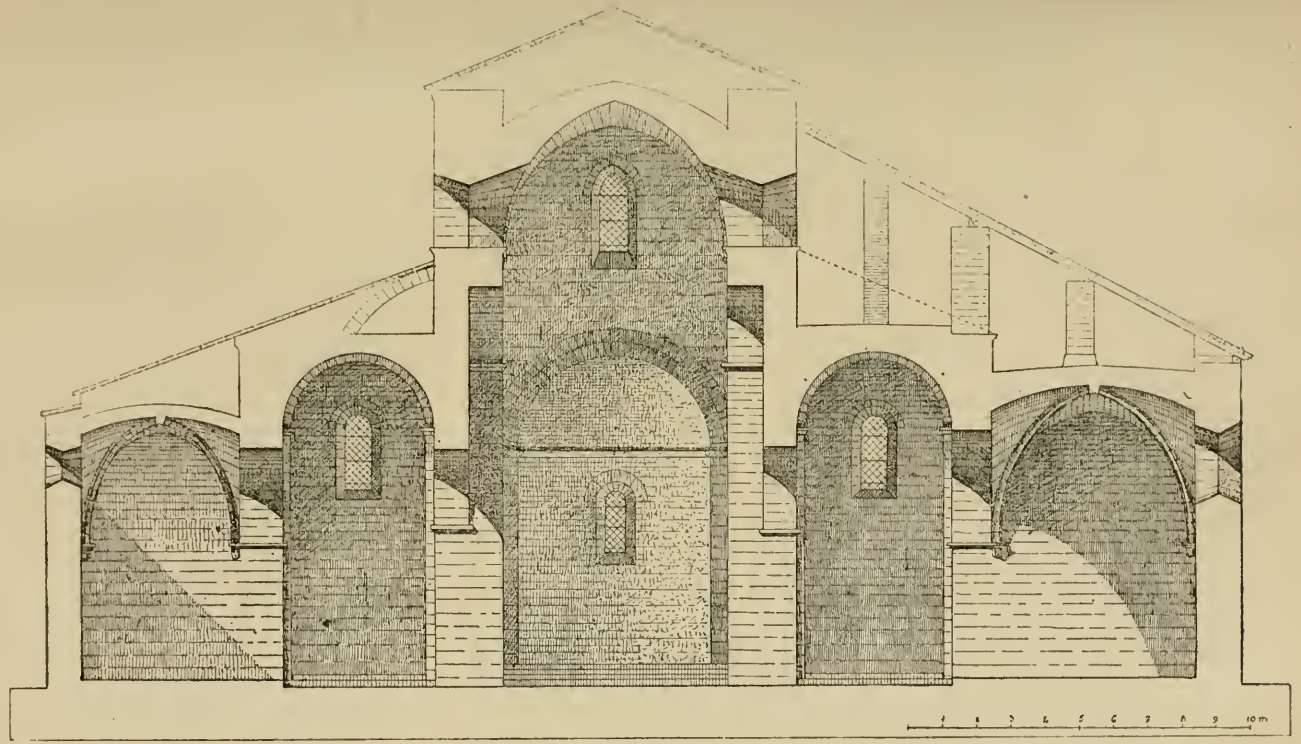

Fig. 13. — Église abbatiale d'Arles-sur-Tech.

à deux reprises et suivant deux demi-cercles non concentriques : l'un, du côté de la nef, est beaucoup plus élevé que l'autre, puisqu'il est plus haut à la naissance que le second à la clef. Cette combinaison n'est pas des plus heureuses et l'effet en est assez mesquin. Il me reste à signaler encore un procédé imaginé par le maître d'œuvre d'Arles, qui était vraiment un homme fécond en petits expédients. Sur l'extrados des voûtes latérales, il a assis d'étroits voûtains, qui partent de la clef desdites voûtes pour aboutir à l'appui des fenêtres. Ces arcs continus contrebutaient, très faiblement, il est vrai, les murs de la grande nef; leur fonction principale était de porter la toiture en appentis.

L'église de Saint-Estève-del-Monestir, dans la banlieue de Perpignan, est l'une des plus archaïques de la région. Elle est à trois nefs et compte cinq travées ; en largeur, la nef centrale mesure $4^{m},85$; les piliers, $1^{m},10$; les nefs latérales, dont chacune est tapissée d'une série d'arcs longitudinaux à raison d'un par travée, ont à peu près $2^{m},65$; les murs, $1^{m},20$. La maîtresse voûte, qui a été refaite et portée à $8^{m},90$ au-dessus du sol, est en arc brisé ; l'épaisseur en est de 1 mètre environ ; les collatéraux sont couverts de demi-berceaux. Le débouché de l'abside est en plein cintre, ainsi que le doubleau qui subsiste dans chacune des nefs. Des fenêtres sont percées dans le mur sud de la nef centrale, ainsi que du bas-côté méridional. L'inspection des piliers et les traditions recueillies sur les lieux permettent d'affirmer que les massifs supports ont été retaillés et allégés ; c'étaient primitivement d'énormes piliers cylindriques comme les deux piliers qui se voient à l'entrée.

latéraux mesure $1^{m},20$ d'épaisseur. Or : 1° il aurait été irrationnel au dernier degré d'établir les voûtes de ces bas-côtés, d'une part, sur un mur plein de $1^{m},20$, et, de l'autre, sur un mur affaibli par de larges percements et n'ayant que 1 mètre ; 2° dans aucune église romane du pays on ne trouvera une voûte en berceau haute de $9^{m},60$ et large de $4^{m},40$, reposant sur une culée mesurant seulement 1 mètre. Néanmoins, pour combattre l'opinion d'un archéologue, ayant l'autorité de Caumont, on ne saurait amasser trop de preuves : M. l'abbé Torreilles a bien voulu faire consulter M. Camo, entrepreneur de maçonnerie à Arles-sur-Tech, qui a effectué divers travaux à l'église et qui a pu étudier les constructions à nu, dépouillées de leur enduit ; d'après M. Camo, il n'y a trace de reprise, ni dans les piliers des grandes arcades, ni dans le tableau des fenêtres, et les murs de la grande nef ont été bâtis en une fois sur toute leur épaisseur. Je considère ce témoignage comme décisif.

ÉGLISES ROMANES NE RENTRANT PAS DANS LES ESPÈCES CI-DESSUS ÉTUDIÉES

La nef de l'église abbatiale de Saint-Michel-de-Cuxa (fig. 14) est, pour le département, la plus ancienne construction de date connue. Nous savons que l'abbé Pons, ayant décidé la réédification du monastère, en posa la première pierre le 16 mars 956 [1]; les travaux furent terminés par l'abbé Garin qui dédia l'église en 974 [2]. La lettre du moine Garcia à Oliba [3] nous apprend que la maçonnerie de cette église [4] était de matériaux communs et que l'édifice mesurait presque 40 pans de largeur; quand les murs furent portés à une hauteur convenable, Garin jeta [en travers de la nef] des arcs [doubleaux]; après quoi, il éleva encore les murs [goutterots], et il couvrit l'église d'une toiture remarquable par les dimensions des poutres et la beauté des ornements [5]. Voilà ce que nous apprennent les textes.

Si nous examinons la nef de Saint-Michel, nous constatons que cette nef, qui depuis a été successivement couverte d'une voûte d'ogives et d'un berceau moderne formé de briques à plat, est antérieure à ces diverses voûtes; la façon dont ces voûtes se relient à la masse des constructions le démontre péremptoirement. D'autre part, la largeur de la nef nous est une preuve qu'elle n'a pas été couverte d'un berceau roman :

[1] *Marca hispanica*, c. 909.

[2] *Histoire de Languedoc*, éd. Privat, t. IV, p. 475.

[3] *Marca hispanica*, c. 1072-1082.

[4] Une église avait été consacrée, à Saint-Michel-de-Cuxa, en 953 (*Marca hispanica*, c. 868) et le moine Garcia attribue à cette date le monument qui était debout en 1040 (*ibid.*, c. 1079); mais le procès-verbal de consécration de 974 nous apprend que l'église dédiée en 953 avait été démolie (*Ibid.*, c. 909), et il est permis de croire que Garcia a commis une erreur.

[5] « Ita ergo in unum humanitatis sermonem diligentissime ponentes, vir dignus angelico solatio forte munitus jecit fundamentum ex vulgaribus saxis popularibusque quadris luculentissime; quam cum altius materiam ejus in longitudine usque in triginta tres cubitos et latitudine pene in quadraginta palmos elevasset, tandem in excellentia arcus elegantissime dimisit..... Ejus in loco, nempe rapitur, ut decuit, angelus vel cælestis homo Warinus identidem, extruens basilicam, parietes succincto opere in magnificentia fabricæ cum admiratione mirabili in sublime erexit, fastigia vero culminis proceritate simul trabium et ornamentorum claritudine illa venustissime operuit. » (Lettre de Garcia, *Marca hispanica*, col. 1074.)

elle a $9^{m},30$ et l'épaisseur des murs n'atteint que $1^{m},40$. Si j'ajoute qu'il ne reste pas trace de l'amorce de ce berceau et que des fenêtres subsistent au-dessus de la naissance des voûtes subséquentes, je suis amené à conclure que cette nef a été couverte d'une charpente apparente ; la charpente reposait, comme dans les églises normandes, sur des doubleaux, qui ont été utilisés plus tard pour la voûte sur croisées d'ogives. Voilà les conclusions auxquelles nous conduit l'étude directe de l'édifice.

Or, la description que je viens de donner de cette église concorde avec ce que nous savons de la construction due aux abbés Pons et Garin : la largeur indiquée, soit un peu moins de 40 pieds, correspond à la largeur de la nef actuellement debout; le système de couverture est le même, et nous sommes fondés à dire que la nef de Saint-Michel n'est autre que l'église consacrée en 974 par l'abbé Garin. Plus tard, on ajouta à cette nef des bas-côtés voûtés de demi-berceaux, qui n'adhèrent pas aux murs primitifs; on perça alors des arcades en plein cintre, sans ressaut, timidement ouvertes ($3^{m},20$ d'ouverture) et séparées par des piliers dont nous ne nous expliquerions, si nous ne savions pas leur histoire, ni la longueur ($2^{m}45$), ni la forme insolite, ni la situation à l'égard des doubleaux, qui sont en porte-à-faux. Plus tard, encore, on éleva, au droit de ces pseudo-piliers et dans les bas-côtés, des murs de séparation convertissant ces bas-côtés en une série de chapelles latérales. Au XIIe siècle, on flanqua le chœur de deux clochers. A une époque plus moderne, on adjoignit aux doubleaux ayant servi à porter la charpente des croisées d'ogives. On refit le chevet sur plan carré, et c'est peut-être le travail qui motiva une nouvelle consécration de l'autel, en 1592 (1).

M. Ramé a signalé à Saint-Michel-de-Cuxa une coupole qui lui paraissait remonter à l'époque où, vers la fin du Xe siècle, le doge Orseolo était religieux de ce monastère ; ce serait le plus ancien exemple connu de voûte de ce genre existant sur le sol français (2).

(1) *Marca hispanica*, c. 467.

(2) Voici comment M. Hardy résumait devant la Société archéologique du Périgord la communication faite par M. Ramé au Congrès des Sociétés savantes; ces quelques lignes avaient été préalablement soumises à M. Ramé : « Un séjour de dix-neuf années du constructeur de Saint-Marc de Venise dans nos Pyrénées françaises pouvait y avoir laissé des traces. M. Alfred Ramé le comprit et voulut visiter l'église de Saint-Michel-de-Cusan. Il la trouva fort dégradée, défigurée quelque peu par des raccordements des XIIIe et XIVe siècles, mais conservant encore, derrière le chœur, une chapelle carrée recouverte d'un dôme du plus pur style byzantin. Pour M. Ramé, la coupole de Cusan, portée sur des arcs en plein cintre, est d'un caractère plus ancien qu'aucune de celles

Sans doute M. Ramé a été induit en erreur par les singularités de

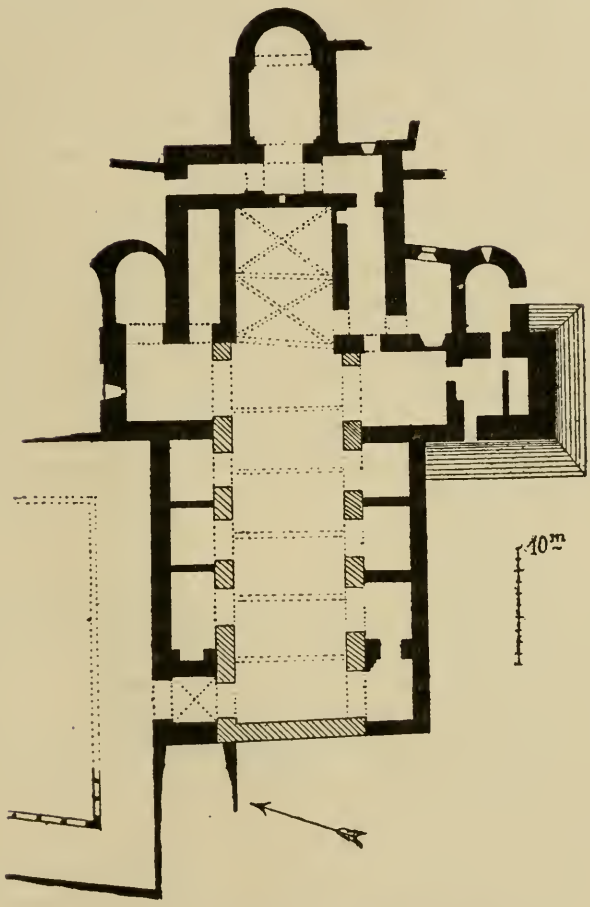

Fig 14. — Église abbatiale de Saint-Michel-de-Cuxa.

l'appareil roussillonnais : il n'y a pas de coupole ancienne à Saint-

du Périgord » (*Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. IX, p 302.)

(1) Je dois ce plan à une obligeante communication de M. de Noëll. — Dans la gravure les hachures indiquent les parties que je présume être du xe siècle.

Michel. Cet archéologue paraît d'ailleurs avoir modifié ou tout au moins atténué son opinion [1].

L'église ronde de la Crèche à Saint-Michel-de-Cuxa est très peu connue; je dois de l'avoir vue aux bienveillantes indications de M. Tolra de Bordas, avocat à Prades. C'est sans doute cette même église que l'abbé Oliba construisit vers 1040, ainsi que nous l'apprend un passage passablement embrouillé de la lettre du moine Garcia [2]. L'église a la forme d'un anneau entourant un énorme pilier cylindrique; une abside est ménagée à l'est; au nord s'étend une nef droite à chevet plat, dédiée à la Sainte-Trinité. Ce sont donc deux édifices distincts, couverts l'un et l'autre d'une voûte en berceau, rectiligne dans celui-ci, annulaire dans celui-là. Ces deux chapelles, placées sur le versant d'un pli de terrain, sont enfouies sur deux de leurs faces : elles sont à peine éclairées par d'étroites fenêtres, et on peut, avec le moine Garcia, leur donner le nom de crypte. L'appareil en est grossier; les voûtes, enduites d'un épais crépi dans lequel les couchis des cintres ont laissé des empreintes profondes, rappellent les plus anciennes voûtes de Saint-Martin-de-Canigou. Dans la nef de la Sainte-Trinité, l'imposte des voûtes présente un ressaut analogue à celui que j'ai signalé à Saint-Martin de Fenouillar, à Saint-Jean-Lasseille, etc.

L'église de l'abbaye bénédictine de Saint-André-de-Sorède (fig. 15) doit être placée à part dans la nomenclature des édifices romans du Roussillon. Elle paraît avoir été élevée entre 1110 et 1120 [3], par l'abbé Pons-Arnaud et avoir été consacrée en 1121 [4].

Les bas-côtés de cette église sont extrêmement étroits; ce sont des collatéraux rudimentaires qui se réduisent, au droit des piliers, à un couloir de $0^{m},80$. Le vaisseau, jusqu'au transept, se divise en trois travées d'environ $5^{m},10$, plus, à l'ouest, une travée très courte, de $1^{m},90$. La largeur totale, dans œuvre, est de $8^{m},67$. Sur les murs des côtés ressortent à l'intérieur d'énormes dosserets qui mesurent dans le sens de l'axe de l'édifice $1^{m},40$ et dans le sens perpendiculaire à cet axe $2^{m},15$. Ces contreforts intérieurs sont évidés, jusqu'à une

[1] M. Ramé ne parle plus de la coupole de Saint-Michel dans le compte-rendu de sa communication publié par le *Bulletin du Comité des travaux historiques*, 1882, p. 200, et reproduit dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. IX, p. 546.

[2] *Marca hispanica*, c. 1080.

[3] *Marca hispanica*, c. 1234.

[4] *Histoire de Languedoc*, éd. Privat, t. IV, c. 562.

hauteur de 6^{m},15, par le couloir mentionné ci-dessus, lequel est voûté d'un berceau plein-cintre parallèle à la maîtresse voûte et appuyé d'un côté sur les contreforts, de l'autre sur les murs latéraux. Un peu au-dessus de ces voûtains, les contreforts sont reliés par des berceaux transversaux, qui n'atteignent pas la face antérieure du pilier,

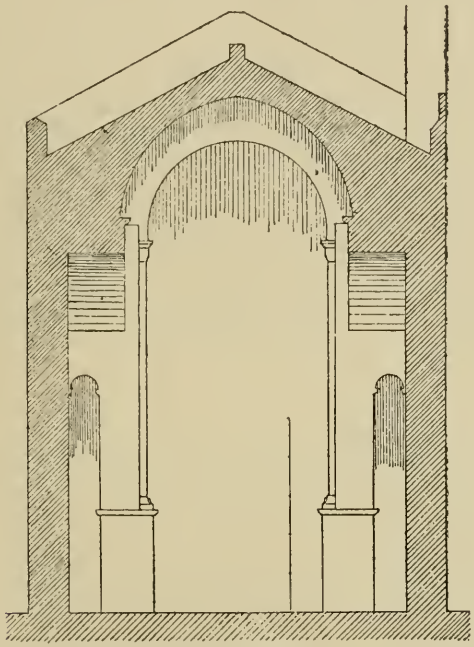

Fig. 15. — Église abbatiale de Saint-André-de-Sorède.

car ils n'ont que 1^{m},40 de profondeur. Ces voûtes transversales jouent le même rôle que les grandes arcades dans les églises à trois nefs : elles portent le mur latéral qui soutient, à son tour, la maîtresse voûte. Les doubleaux de cette dernière sont en plein cintre, tandis que la voûte elle même est brisée. Ces supports massifs auraient été bien lourds et disgracieux; mais, à partir d'une hauteur de 2^{m},40, la face antérieure est en retrait de 0^{m},37 et armée d'une demi-colonne, qui reçoit la retombée du doubleau. Il est remarquable que cette demi-colonne ne parte pas du sol; on dirait qu'à Saint-André, comme dans quelques églises, par exemple, à la cathé-

drale du Puy[1], l'architecte a systématiquement raccourci les fûts pour ne pas trop s'éloigner des proportions de la colonne antique. La masse carrée du pilier monte $0^{m},40$ à $0^{m},50$ plus haut que la demi-colonne; la surface horizontale qui se trouve à son extrémité supérieure de chaque côté des doubleaux, entre le parement du pilier et le parement du mur latéral, a servi à établir les cintres pour la construction des voûtes, dont la corde est portée au-dessus du niveau de la corde des doubleaux.

Il me reste enfin à parler d'une église de la Cerdagne française qui doit à sa bizarrerie une grande notoriété. L'église de Planès remonte peut-être au XVe siècle; en 1442, une enquête fut faite au sujet d'un berger qui, en mourant sur le territoire de Planès, avait légué un florin à l'œuvre de cette paroisse[2]. On a vu dans l'église de Planès toute une série de combinaisons géométriques[3] qui font plus d'honneur à l'imagination des archéologues qu'à leur exactitude. Le plan de cette église serait un triangle équilatéral, sur les côtés duquel ressortiraient trois absides dont le diamètre serait égal au diamètre du cercle inscrit dans le triangle, égal au diamètre du cercle générateur

[1] J'ai eu l'occasion de citer l'église abbatiale de San-Pere-de-Rodes, située en Espagne, non loin de la frontière du Roussillon, dans le massif montagneux qui sépare Llansa de la baie de Rosas. Cet édifice, qui est l'une des merveilles archéologiques de la Catalogne, offre des analogies frappantes avec Saint-André-de-Sorède. A la vérité, les bas-côtés atteignent à San-Pere une hauteur normale (ils ont été coupés en deux après coup, par une tribune établie sur une voûte d'arêtes en blocage); ils sont voûtés en demi-berceau, avec doubleaux en plein cintre; mais ces bas-côtés sont, comme à Saint-André, tout à fait étroits. Dans la nef, voûte et doubleaux sont en demi-cercle; les colonnes qui reçoivent ces doubleaux ne partent pas du sol; elles sont établies sur d'autres colonnes, qui s'appuient, à leur tour, sur un ressaut carré du pilier, comme à Saint-André. L'agencement de ces trois étages de supports, les proportions des colonnes, le galbe des chapiteaux, l'ampleur de quelques ouvertures, tout cela produit au premier abord une impression étrange : on se demande, pendant quelques secondes, si le monument dans lequel on entre est bien du moyen âge: je n'ai jamais rencontré une construction de cette époque dont l'aspect général rappelât autant l'art antique. Une église a été consacrée en 1022 à San-Pere (*Marca hispanica*, c. 1034); ce ne peut guère être l'édifice actuellement debout. (Voir un dessin de l'église dans *Cataluña* de MM. P. Piferrer et Fr. Pi Margall, II, p. 117.)

[2] Alart, *L'hôpital et la commune de La Perche*, dans le *Bulletin de la Société des Pyrénées-Orientales*, t. XVIII, p. 287-288.

[3] Jaubert de Passa, *Annales archéologiques*, t. XIV, p. 189; Ed. de Barthélemy, *Bulletin monumental*, t. XXII, p. 57. — Jaubert de Passa prétend qu'il a existé sur le toit de l'église de Planès une tour en bois et un garde-fou.

de la coupole, égal enfin à la hauteur sous clef de cette dernière. Il paraît bien, en effet, que les constructeurs ont voulu tracer un triangle équilatéral; en fait, ils n'ont même pas réussi à dessiner un triangle : l'église décrit un polygone à neuf côtés, sur trois desquels s'ouvrent les absidioles. Je ne crois pas que ces architectes primitifs aient songé à prendre pour les absides le rayon de la circonférence inscrite dans le triangle qu'ils voulaient obtenir. Enfin, la coupole est ovoïde et elle mesure $8^{m},55$ de hauteur sous clef, tandis que les absides ont seulement un diamètre de $3^{m},80$ environ. Je dois ajouter que la construction est très grossière et que l'église, aussi incommode qu'elle puisse l'être, ne mérite vraiment pas son renom.

Le plan de l'église de Planès me semble dû à une fantaisie symbolique; l'exécution est le produit d'une méthode qui fut, dans le pays, surtout employée à la construction des édifices militaires. Ces voûtes en coupole, irrégulières et mal bâties, sont très fréquentes dans les tours de défense qui hérissent les montagnes roussillonnaises et on les retrouve dans les deux tours qui flanquent la superbe porte de Perpignan appelée le Castillet Notre-Dame [1].

MODIFICATIONS APPORTÉES PAR LES CONSTRUCTEURS GOTHIQUES AU PLAN DES ÉGLISES

La principale modification survenue à l'époque gothique dans le plan du chevet des églises rousssillonnaises consista à substituer le tracé polygonal au tracé demi-circulaire. Ce changement était la conséquence naturelle de la structure des voûtes établies sur croisées d'ogives et formerets [2].

[1] Voir mon *Étude archéologique sur le Castillet Notre-Dame.* — Viollet-le-Duc a donné de l'église de Planès un plan et une coupe fantaisistes; la coupe suppose une charpente. En réalité, la coupole est plus élevée que ne le marque le dessin; le toit est plus déprimé, et il n'y a pas place entre les deux pour des combles.

[2] L'église des Cordeliers de Perpignan, qui a été démolie au commencement de ce siècle, faisait peut-être exception. C'était l'une des plus belles de la ville. Le plan en est conservé parmi les papiers du colonel Puiggari, qui l'avait copié sur un plan ancien : la nef était plus large que le chevet; elle comprenait neuf travées, dont huit étaient flanquées de chapelles. Le plan figure une abside semi-circulaire contrebutée par huit contreforts extérieurs. Il est permis de se demander si ce n'est pas une erreur; l'erreur ne saurait

Un certain nombre d'églises gothiques possèdent un transept : Saint-Jean de Perpignan, Saint-Dominique de la même ville. Aucune n'a de déambulatoire ni de chapelles rayonnant autour de l'abside[1]. A la vérité, l'abside de l'église des Carmes, à Perpignan, est ceinte de sept enfoncements; mais ces enfoncements proviennent de ce que le maître d'œuvre a reporté à l'extérieur des contreforts le mur qui forme le chevet : artifice de construction fréquent dans tout le midi.

L'abside continue à être quelquefois moins haute et généralement moins large que la nef. La différence de largeur est parfois rachetée, comme à Saint-Jean de Perpignan, par une déviation des murs latéraux de la dernière travée, qui s'infléchissent vers l'axe de l'édifice; c'est le procédé exceptionnellement employé, pendant la période précédente, au Vilar de Villelongue. Toutefois certains constructeurs ont conservé sur ce point les traditions romanes : à l'ancienne chapelle du cimetière de Perpignan, par exemple, l'ouverture de l'abside est encadrée dans un mur vertical, qui la réunit sur les côtés aux parois de la nef, en haut à la voûte de la nef. Il en est de même aux Carmes.

Les constructeurs du Roussillon empruntèrent à leurs collègues de France la croisée d'ogives, qui est l'idée première du système gothique; mais ils s'en tinrent au programme communément adopté dans les provinces du midi : en plan, ils renoncèrent au déambulatoire, aux chapelles absidales, aux bas-côtés; en élévation, ils supprimèrent le triforium[2]. Des églises gothiques du département, pas une, en effet, n'a de collatéraux, ni de triforium.

d'ailleurs être imputée au colonel Puiggari, qui reproduisait les dessins et même les manuscrits avec une fidélité merveilleuse.

[1] Le maître d'œuvre qui entreprit la réfection du chevet de la cathédrale d'Elne à l'époque gothique, projeta sept chapelles rayonnantes et sans nul doute un déambulatoire; mais l'exécution de ce plan fut arrêtée comme les murs sortaient de terre. (Voir ma *Monographie de la cathédrale d'Elne*, p. 38 et, à la fin, le plan.)

[2] En Catalogne, les architectes gothiques ont parfois établi un triforium, equel est, dans les exemples que j'ai pu examiner, d'un effet mesquin : à la cathédrale de Girone, par exemple, et à Saint-Narcisse de la même ville. Cette dernière église est romane dans sa partie inférieure et gothique au-dessus des grandes arcades. Un document, conservé aux Archives des Pyrénées-Orientales, donne la date de cette restauration; ce document est une procuration donnée le 24 mars 1274 (n. s.) par Dalmau de Pedra-Tallada, abbé des Saints-Félix et Narcisse, et R. de Montagut, *obrer* de l'église, à Perpignan Cadet, clerc de Perpignan, pour recevoir, dans les provinces d'Auch, Arles et Narbonne, les offrandes destinées à l'œuvre de cette église (Notaires, n° 7, fol. 25). On peut voir un dessin de l'intérieur de cette église dans *Cataluña* de MM. Piferrer et Pi Margall, t. II, p. 115.

On sait que le principe fondamental de la construction gothique est l'emploi de la croisée d'ogives : la voûte gothique, divisée en compartiments, repose sur des nervures entre-croisées (ogives), sur des arcs transversaux (doubleaux), enfin sur les murs latéraux du vaisseau à couvrir, armés quelquefois d'arcs longitudinaux saillants (formerets) sur lesquels s'appuie la voûte. Ogives, doubleaux et formerets sont portés sur des piliers qui reçoivent tout le poids de la voûte, de sorte qu'on peut évider les parois entre ces piliers.

Le premier essai connu, dans le département, de voûtes sur ogives se trouve à l'église de Coustouges, consacrée en 1142, qui est bien décidément l'œuvre d'un constructeur étranger au pays. En avant du chevet et de chaque côté est une chapelle latérale dont la face intérieure est dans l'alignement des murs de l'abside; l'aire carrée occupée par chacune de ces chapelles est couverte au moyen d'une voûte sur croisée d'ogives. Les ogives ont la forme d'un gros boudin outrepassé; elles pénètrent plus profondément dans la maçonnerie à leur naissance et tendent à se dégager vers la clef, qui est de $0^{m},15$ plus haute que celle des formerets[1]. Ces nervures s'appuient, à trois angles sur les murs de la construction, et à l'angle placé du côté de la nef sur une massive colonne en grès rouge coiffée d'un chapiteau de granit. Pour empêcher la colonne de se renverser vers l'ouest, on a épaulé le mur qu'elle supporte de ce côté au moyen d'une trompe[2].

Le second exemple de l'emploi de la croisée d'ogives dans le pays se trouve à Serrabonne. L'église de Serrabonne, ainsi que je l'ai déjà exposé, fut l'objet de remaniements qui motivèrent une nouvelle consécration en 1151 : on la prolongea vers l'est et au fond de l'ancienne nef on construisit une tribune[3] dont le dessous, clos à l'est,

[1] J'ai emprunté cette mesure à la notice de M. de Noëll, *loc. cit.*, p. 114.

[2] On a recouru au même artifice sur la face latérale de Sainte-Sophie de Constantinople, dans des travaux postérieurs à la construction (L. Reynaud, *Traité d'architecture*, t. II, p. 237 et pl. 27). Les exemples de ces arcs-boutants horizontaux sont, ce me semble, fort rares.

[3] Les théories que j'expose sur le pronaos de Serrabonne ont dès à présent donné lieu à des objections sérieuses, que je tiens à signaler :

Première objection. — Les colonnettes, les arcs et les ogives du pronaos s'ajustent assez mal avec la construction qui les renferme; ils paraissent provenir d'un autre édifice; partie des colonnettes sont restées sans emploi et on les a placées sur l'autel. — Les colonnes placées sur l'autel proviennent de l'arcature qui donne du jour à la galerie sud; cette arcature était munie de colonnettes géminées, dont on a enlevé une moitié quand on a fermé les arcs par un mur plein. Les colonnettes juchées sur l'autel ne sont ni des mêmes matériaux, ni des mêmes dimensions, ni du même style que celles du

forme un pronaos. Cette tribune porte sur six petites voûtes qui couvrent des compartiments carrés de $1^{m},70$ de côté environ. Le profil des nervures est un boudin de $0^{m},15$ de diamètre, non pas un tore à section demi-circulaire, mais un boudin plein à section circulaire. La voûte n'est pas sensiblement bombée; les ogives n'ont pas de clef, ou plutôt la clef est formée d'un bloc renfermant la naissance des quatre nervures sans ornementation. Les voûtes du *pronaos* de Serrabonne sont des voûtes d'arêtes ordinaires, au-dessous desquelles on a monté ces entre-croisements de nervures, qui en sont absolument indépendants : entre la voûte et l'extrados des ogives existe un vide par où on peut aisément passer la main. Il est évident que le maître d'œuvre de Serrabonne, en élevant ces voûtes sur croisées d'ogives, a sacrifié à une mode qu'il ne comprenait pas; il avait sur ces nervures les mêmes idées que certains archéologues : pour lui, c'était non pas

pronaos. Il est exact que le pronaos s'ajuste assez mal avec les constructions antérieures; mais on ne s'étonne pas de ces imperfections quand on est habitué aux erreurs de tracé, aux maladresses de tout genre des appareilleurs catalans. A tout prendre, ils ont fait preuve ici de moins d'inhabileté qu'à l'abbatiale de Saint-Genis, à la porte sud du Vieux-Saint-Jean, etc.

Seconde objection. — Il existe entre le pronaos et le bas-côté sud deux baies, dont le sommet est obstrué par les petites voûtes qui supportent la tribune. Ne seraient-ce pas de grandes arcades mettant la nef primitive en communication avec le bas-côté? — Non, cette explication n'est pas admissible, parce qu'il n'y a pas d'arcades de ce genre sur les autres points, parce que ces baies, peu élevées et pratiquées sans reprise, n'ont pas pu être des grandes arcades.

Troisième objection. — Ces arcades ne prouvent-elles pas, du moins, que le bas-côté sud a été fait avant le pronaos? — Oui, probablement, le pronaos a été fait *après* le bas-côté et après ces arcades, mais *à la même époque*. En effet, après la construction du chevet, la nef sans pronaos aurait été démesurément longue; de plus, les arcades qui nous occupent n'auraient pas eu d'objet si elles n'avaient pas été faites en vue du pronaos.

En somme, j'estime que le maître d'œuvre du XIIe siècle a procédé comme il suit : d'abord, il a élevé le chevet et les deux bas-côtés; puis, il a repris le mur latéral nord de la nef et il l'a refait, ou du moins le parement extérieur de ce mur, sur toute sa longueur; c'est à ce moment qu'il a percé les arcs dont il est question ci-dessus; en même temps il faisait tailler, peut-être à la carrière, l'ossature des voûtes de la tribune; enfin, il a fait bâtir cette tribune.

On devait pénétrer dans le pronaos, non seulement par la porte nord, encore existante, mais aussi par une porte percée dans la façade ouest, aujourd'hui détruite : cette dernière porte éclairait les riches sculptures, de cette face du pronaos, qui sont actuellement dans la plus complète obscurité.

Quelle que soit la théorie à laquelle on s'arrête au sujet des phases de la restauration de Serrabonne, il est incontestable que les voûtes du pronaos sont du XIIe siècle et le second exemple connu de l'ogive en Roussillon.

un membre utile de la construction, mais un ornement en vogue. Je conclus de ce fait qu'en 1150 on ne connaissait pas dans la province l'usage rationnel de la croisée d'ogives.

Le troisième exemple que je puisse citer en Roussillon d'un édifice où l'on projeta l'emploi de la voûte sur ogives est l'église Saint-Jacques de Perpignan, postérieure de cent ans environ à la tribune de Serrabonne, et sur laquelle j'aurai à revenir.

Le quatrième est la tribune, récemment détruite, de Saint-Jean-le-Vieux de Perpignan, élevée vers 1265[1].

Il me sera permis de rattacher à ces emplois rudimentaires de l'ogive, les boudins profilés dans certains cloîtres catalans[2], comme à San-Pedro-de-Gallegans, de Girone, et dans une galerie du cloître de la cathédrale de la même ville, qui passe pour être de 1115 environ. La fonction de ces nervures n'est pas, il est vrai, de soutenir la voûte, mais simplement d'éviter à l'appareilleur le tracé difficile des voussoirs communs à deux berceaux qui se pénètrent ; mais les premières croisées d'ogives semblent n'avoir été qu'un artifice de tailleur de pierre, en Roussillon comme dans l'Ile-de-France ou le Beauvaisis. M. Sorel me communiquait, à ce propos, cette remarque ingénieuse que les ogives, qui dans la voûte gothique sont les arcs les plus surbaissés et ayant le plus de portée, sont précisément ceux dont le profil est le plus faible. Cette anomalie s'explique si l'on admet que les architectes des XIIe et XIIIe siècles ont conservé par tradition aux diverses nervures les dimensions respectives qui leur ont été originairement attribuées, lorsque l'ogive était un ornement, un couvre-joint.

ÉGLISES GOTHIQUES SANS CHAPELLES LATÉRALES

On peut ramener les églises gothiques du Roussillon à trois types : églises à une nef sans chapelles latérales, — églises à une nef voûtée,

(1) Par son testament du 18 février 1259 (n. s.) l'évêque d'Elne, Bernard, légua 200 sous à l'église Saint-Jean pour y construire une tribune : « ad faciendum in eadem ecclesia chorum. » (Archives des Pyrénées-Orientales, G. 48.) — « Item statuimus et ordinamus ut denarii Judeorum dentur operi cori quousque opus sit perfectum. » (Ordonnance épiscopale du 28 juin 1266. Biblioth. de Perpignan. Notes manuscrites sur Saint-Jean.)

(2) On ne trouve pas ces nervures qu'en Catalogne. Voir les dessins du cloître Saint-Trophime d'Arles, dans Revoil.

avec chapelles latérales également voûtées, — églises à une nef non voûtée avec chapelles latérales voûtées.

Les églises gothiques du pays dépourvues de chapelles latérales offrent, en somme, peu d'intérêt; je ne crois pas que leur construction ait donné lieu à des combinaisons originales et je n'y vois rien qui ne se trouve dans les édifices analogues des autres provinces. J'estime donc qu'il n'y a pas lieu de leur consacrer une étude spéciale et je me bornerai à énumérer : la chapelle de la *Funeraria* ou de Saint-Jean l'Évangéliste, qui est de la fin du XIVe siècle, dans le cimetière de Saint-Jean à Perpignan[1], — la chapelle du Dévot-Crucifix, bâtie près de la précédente, entre 1535 et 1543[2], — enfin la chapelle de Notre-Dame-des-Anges, au monastère des Franciscains de Perpignan. Cette dernière chapelle, aujourd'hui affectée au service religieux de l'hôpital militaire, est à chevet plat; elle a quatre travées et elle est remarquable par la force exagérée de ses ogives. On a conjecturé qu'elle remontait au commencement du XIIIe siècle et qu'elle avait été offerte à saint François d'Assise[3]; mais elle paraît dater de la fin du XVe siècle, peut-être même des premières années du XVIe[4].

Je dois une brève description à la chapelle des rois de Majorque dans la citadelle de Perpignan. C'est un édifice à deux étages élevé sur la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe[5]. Cette chapelle est carrée à l'extérieur; à l'intérieur, le chevet de chacun des

[1] Fossa, *Mémoire pour l'ordre des avocats*, p. 263. — Le 11 mars 1396, les chanoines de Saint-Jean se réunirent « in cimiterio ecclesie collegiate Sancti-Joannis ville Perpiniani, videlicet ante capellam novam in dicto cimiterio constructam » (Archives des Pyrénées-Orientales, série G.).

[2] Le terrain fut donné par les consuls le 26 février 1525; le chanoine Jean d'Oms proposa au chapitre de nommer des *obrers*, le 13 janvier 1534; le *Dévot Crucifix*, pour lequel cette église avait été élevée, y fut transféré le 12 mars 1543. (*Ibid.*, Série G.)

[3] Tolra de Bordas, *L'ordre de Saint-François d'Assise en Roussillon*, p. 17.

[4] Le 8 mai 1504, les Franciscains concédèrent à Bernard de La Sala, damoiseau de Perpignan, « locum... pro edifficando unam capellam sub invocacione beate Magdale[ne] intus dictum monasterium, videlicet in capella que hodie de novo est constructa, vocata la capella de Nostra-Dona dels Angels » (Archives des Pyrénées-Orientales, Notaires, n° 2620).

[5] On a dit que cette chapelle était livrée au culte en 1291 (*Congrès archéologique*, XXXVe session, p. 211). Cependant le clergé destiné à desservir la chapelle ne fut organisé que par Sanche de Majorque, qui régna de 1311 à 1324 (B. 95, fol. 85 et G. 7, fol. 102). Henry a publié un texte duquel il paraît bien résulter qu'en 1315 la chapelle inférieure était seule terminée (*Histoire du Roussillon*, t. I, p. 488).

deux étages, rectangulaire à la partie inférieure, passe ensuite au polygone au moyen de trompes. Ce système, qui a été employé également dans la belle salle capitulaire de Saint-Dominique, est à noter, l'usage des trompes étant rare à l'époque gothique. Il est à présumer[1] que l'extrémité orientale de l'église se compose de deux constructions distinctes : le chevet proprement dit, fait comme je viens de le décrire, et une chemise extérieure, percée de longues rainures; entre les deux devait être ménagé un espace vide, sur lequel s'ouvraient les fenêtres des absides. L'ornementation des deux étages est soignée : le profil de la plupart des moulures comprend un bandeau flanqué de deux tours; ce profil, ainsi que le dessin des meneaux des fenêtres, rappelle l'art français. Les colonnettes sont à méplat; la corbeille des chapiteaux est sculptée de deux rangs de feuilles. La toiture de l'édifice est établie sur charpentes. En somme, si la façade est l'œuvre d'un artiste catalan, on est fondé à croire qu'il n'en est pas de même pour le reste de la construction.

ÉGLISES GOTHIQUES A NEF VOUTÉE ET CHAPELLES LATÉRALES

Les églises gothiques à chapelles latérales sont en Roussillon, à la fois plus nombreuses et plus intéressantes que les églises du groupe précédent.

L'origine de ce type, qui est répandu dans tout le Languedoc, a donné lieu à deux remarquables dissertations de M. Tholin, archiviste du Lot-et-Garonne[2]. M. Tholin constate que le plan de ces monuments est sorti de la région toulousaine, qui a peu de pierre de construction; il estime que les architectes ont été amenés par l'emploi de la brique à supprimer les piliers et à remplacer chaque bas-côté par une série de chapelles. L'observation est juste et la déduction logique; il semble incontestable que la nature des matériaux est l'une des causes d'où est sorti le plan des églises gothiques languedociennes;

[1] La citadelle est partagée entre plusieurs services et les recherches archéologiques y sont fort difficiles.

[2] *Les églises du Haut-Languedoc*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1872, p. 545-557; *Les églises du Haut-Languedoc*, extrait des *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, 1876. — Cf. du même auteur, *Le supplément aux études sur l'architecture religieuse de l'Agenais*, p. 44.

mais cette cause est-elle la seule? Je ne vois pas que la rareté de la pierre ait suffi à exercer une influence appréciable sur le style des églises romanes du Languedoc; elle n'a pas empêché les constructeurs de Saint-Sernin de Toulouse de produire sur le plan des églises à bas-côtés une œuvre considérable, « un édifice hors ligne, assurément un des plus beaux que la France possédât à la fin du XIIe siècle »[1]; pendant la période gothique même, l'architecte des Jacobins de Toulouse a pu élever en pierre « les plus hautes colonnes (19m,50 de hauteur) qui existent en France dans l'architecture du moyen âge »[2].

Il ne faudrait pas d'ailleurs exagérer les conséquences qu'entraîne l'emploi de la brique dans les constructions gothiques, j'entends dans la membrure, dans l'ossature de ces constructions. La brique de nos pays était d'une excellente qualité; elle l'a bien prouvé par la façon dont se sont comportés les parements en briques de tant d'édifices anciens : en adoptant pour les moulures des profils convenables, on pouvait arriver avec ces seuls matériaux, — je traduis ici l'opinion d'hommes compétents, — à reproduire les églises gothiques du nord, arcs-boutants compris. Il est vrai que le profil des moulures, les sculptures des chapiteaux auraient dû être modifiés, et pour savoir combien était grave ce changement, il suffit de constater avec quelle fidélité les artistes d'une époque copiaient la même ornementation.

Quoi qu'il en soit de l'influence exercée par la nature des matériaux mis à la disposition des ouvriers sur le plan dont nous cherchons l'origine, il faut bien admettre que d'autres raisons ont donné naissance à ce plan. Ces raisons, si je ne me trompe, sont l'extrême simplicité du plan en question, la facilité et le bon marché de l'exécution. Viollet-le-Duc a dit, il est vrai, que « pour le culte catholique les grandes églises sans bas-côtés ne sont pas commodes »[3]; mais c'est une simple assertion et qui reste à prouver. J'admets qu'au point de vue esthétique les collatéraux donnent aux monuments religieux une incomparable grandeur; par contre, les colonnes des anciennes basiliques et surtout les énormes piliers des cathédrales du moyen âge arrêtent les regards d'une partie notable des assistants. Il est permis de croire que les architectes romains n'auraient pas adopté ce parti architectural, dans le cas où leurs basiliques auraient eu la destination

[1] Tholin, extrait ci-dessus indiqué, p. 7.

[2] Id., *op. cit.*, p. 19.

[3] *Dictionnaire d'architecture*, au mot *Architecture*, t. I, p. 225. — L. Reynaud était d'un avis opposé; il regrette l'adaptation du plan avec bas-côtés : « On n'aurait eu qu'une seule nef, mais plus vaste, plus imposante et surtout plus solide. » (*Traité d'architecture*, t. II, p. 297.)

des églises du moyen âge; car, si l'on n'étudie que le côté pratique de la question, je tiens qu'il est avantageux d'avoir une vaste nef, de laquelle les fidèles puissent entendre la prédication et voir les cérémonies. Les collatéraux servant surtout pour les processions, ils perdent en partie leur raison d'être dans le midi, où le climat permet de célébrer ces solennités au dehors.

Le grand défaut des églises gothiques de nos pays, c'est l'emplacement du chœur, qui encombre la nef et coupe la perspective; mais ce défaut n'a rien à voir avec le principe de construction qui consiste à supprimer les bas-côtés; on le retrouvera dans bien des cathédrales espagnoles dénués de collatéraux et, en Roussillon, dans la cathédrale d'Elne[1]. Le système de nef unique n'empêchait pas d'introduire dans les églises un transept et de donner au chevet une ampleur suffisante pour que le clergé pût y trouver place.

Ainsi donc, le plan des églises gothiques du Languedoc est très rationnel. Il serait superflu d'insister sur les avantages qu'il présente sous le rapport de la construction. Il élimine la plupart des difficultés : plus de piliers qu'il est malaisé de tailler et plus malaisé d'équilibrer, plus de voûtes compliquées dans le déambulatoire, plus de triforium, plus d'arcs-boutants. Les ouvriers élèvent des contreforts intérieurs assez puissants par leur masse pour qu'il soit permis de négliger le choix des matériaux et le soin de l'appareil; sur ces supports ils bandent les arcades, les nervures des grandes voûtes et des voûtes des chapelles, et sur toutes ces voûtes ils posent la toiture sans charpente. C'est simple et solide : ainsi que me le faisait observer un des maîtres de l'architecture contemporaine, M. Corroyer, ce système met à l'abri des intempéries tous les organes de la construction, tandis que, dans les églises du nord, les arcs-boutants, exposés à l'influence des agents atmosphériques, doivent être l'objet d'une surveillance incessante.

On m'accordera que ces considérations ont dû peser d'un grand poids parmi les motifs qui ont déterminé les architectes méridionaux à suivre le plan dont nous nous occupons. Reste à savoir comment a pu leur venir l'idée de ce plan. Les constructeurs de la fin du XIIe siècle avaient sous les yeux des édifices à une nef avec contreforts intérieurs : peut-être ont-ils pris dans ces divers monuments le principe du type qu'ils ont créé; peut-être aussi ont-ils imaginé ce type de toutes pièces : suivant la remarque de M. Tholin, le plan des églises du Haut-Languedoc n'était pas difficile à trouver.

[1] Voir ma *Monographie de la cathédrale et du cloître d'Elne*, p. 47.

Dès le début de la période romane, les maîtres d'œuvre roussillonnais avaient témoigné, j'ai eu à le noter, une répugnance constante à l'égard des contreforts, au lieu qu'ils employaient volontiers les dosserets à l'intérieur des édifices. Les églises abbatiales de Saint-André-de-Sorède et de San-Pere-de-Rodes présentent, il est vrai, quelques dispositions exceptionnelles dans la contrée, mais cela n'empêchait nullement les architectes de s'inspirer de ces églises; or, dans ces églises les contreforts intérieurs sont très développés; et si on substitue par la pensée à leurs voûtes en berceau des voûtes sur croisées d'ogives, on obtient dans ses traits essentiels le type des églises gothiques de la région. Le constructeur, qui a créé ce dernier type, a bien pu en prendre l'idée soit dans des monuments analogues aux deux églises que je viens de citer, soit dans des églises à coupoles du Périgord, soit même, dans les constructions romaines[1]; car certaines de ces constructions ressemblent étonnamment aux églises urbaines que les générations de la période gothique ont élevées en Roussillon[2] : entre les Thermes de Dioclétien, aujourd'hui Sainte-Marie-aux-Anges, d'une part[3] et la collégiale Saint-Jean de Perpignan de l'autre, les rapprochements sont nombreux et frappants; dans les deux édifices on trouve un vaisseau central unique, bordé de chaque côté par une série d'enfoncements moins hauts de voûte, épaulé par des contreforts bâtis entre ces enfoncements et plus élevés que le toit de ces derniers, éclairé enfin par des fenêtres percées dans les murs latéraux de la nef centrale, au-dessus des chapelles, à raison d'une par travée. Les dispositions générales sont, on le voit, exactement les mêmes.

Les églises du Roussillon pourvues de chapelles latérales se divisent en deux groupes : dans les unes, la nef centrale est voûtée; dans les autres, la nef est couverte d'une charpente; dans toutes, le chevet et les chapelles sont voûtées sur croisées d'ogives.

De ces deux systèmes le premier fut le plus anciennement employé. C'est ainsi qu'était comprise, d'après le plan primitif, l'église Saint-

[1] Voy. dans Viollet-le-Duc, *Entretiens sur l'architecture*, les dispositions adoptées par les Romains pour les casernes (t. I, p. 120, fig. 2 et 3), les thermes (Atlas, pl. V), les cirques, le Panthéon d'Agrippa (pl. III et IV) : partout les massifs destinés à épauler le vaisseau principal sont à l'intérieur.

[2] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture* au mot *Architecture*, t. I, p. 224. — M. Tholin signale les églises de Monteton et de Saint-Caprais de Marcoux, qui sont du XIIe siècle (*Supplément aux études sur l'architecture religieuse de l'Agenais*, p. 44).

[3] Choisy, *L'art de bâtir chez les Romains*, p. 99.

Jacques de Perpignan, que je crois être le premier en date parmi les monuments du pays où les principes de l'architecture gothique

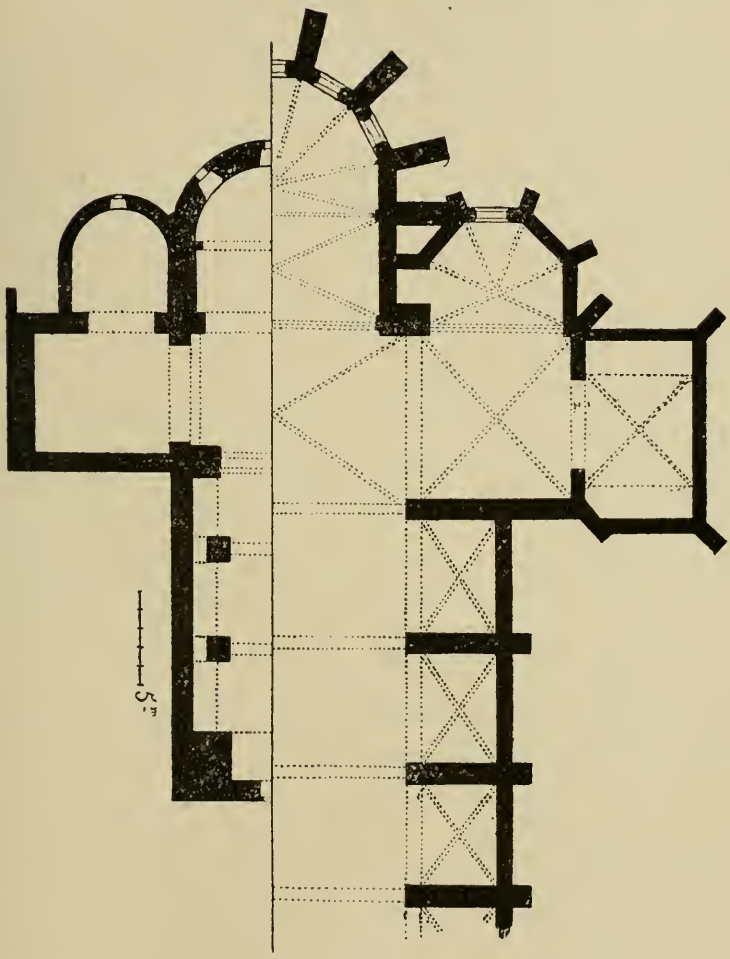

Fig. 16. — Saint-André-de-Sorède et Saint-Dominique de Perpignan.

furent systématiquement appliqués. « Il est hors de doute que l'église Saint-Jacques fut construite par l'initiative du roi d'Aragon [1],

[1] Jacques le Conquérant, 1213-1276.

comme l'indique d'ailleurs son vocable. Il en est fait mention..... dans le testament de Guillelma, fille de Perpenya Mercer : *operi Sancti Jacobi de Podio* (7 des ides de mai 1244)[1]. » P. d'Oms, qui fit son testament le 9 juin 1279[2], était curé de Saint-Jacques.

Saint-Jean de Perpignan fut commencé en 1324[3] et terminé en 1510, après diverses interruptions : la construction fut laborieuse et il fallut bien des fois stimuler par des concessions d'indulgences la charité des fidèles[4]. L'édification de la maîtresse voûte notamment paraît avoir traîné péniblement jusqu'en 1490[5]. Il semble que les deux premières chapelles de chaque côté vers l'est étaient élevées vers 1460[6]. Dès 1453, l'évêque Jean Moles de Margarit célébra la messe à Saint-Jean. L'église fut consacrée le 16 mai 1509 et le clergé en prit possession le 9 juin 1510[7].

On ignore à quel architecte est dû le plan de Saint-Jean; en 1415, le maître d'œuvre était un Catalan, peut-être un Roussillonnais : il se nommait Guillaume Sagrera[8].

Il est permis de se demander si le premier plan ne fut pas modifié, en même temps que les travaux furent repris, en 1433. Dira-t-on que rien ne décèle un changement de ce genre? Pour que cette objection portât, il faudrait pouvoir affirmer que partie de l'édifice remonte au delà de 1433. Or, d'une part, nous ne savons pas ce qui fut fait jusqu'à cette date et il nous est impossible de suivre la marche des travaux jusque vers 1450; d'autre part, il importe de tenir compte de

(1) Alart, *Privilèges et titres de Roussillon et de Cerdagne*, p. 171, note 2.

(2) Archives des Pyrénées-Orientales, Notaires, n° 10, fol. 68.

(3) Bonnefoy donne le texte des inscriptions gravées sur la première et la deuxième pierre, dans son *Épigraphie roussillonnaise*, n°s 1 et 2, et *Bulletin monumental*, t. XXII, p. 388. En voici la reproduction :

LAPIS · PRIMUS ·	LAPIS · SECUNDUS · QUEM · RE
QUEM · ILLUSTRISSIMUS ·	VERENDUS · DOMINUS · BERENGARIUS · BA
DOMINUS · NOSTER · SANCIUS · REX · MAJO	JULI · GRATIA · DEI · ELNEN
RICHARUM · POSUIT · IN · FUNDAMEN	SIS · EPISCOPUS · POSUIT · IN ·
TO · ISTIUS · ECCLESIE · V · $\overline{\text{KL}}$ · MA	FUNDAMENTO · ISTIUS · ECCLESIE ·
DII · ANNO · DOMINI · M° · CCC° · XX°IIII°	V° · $\overline{\text{KL}}$ · MADII · ANNO ·
	DOMINI · M° · CCC° · XX°IIII° ·

(4) Voir notamment, aux Archives des Pyrénées-Orientales, les *Rubriques* de Puignau, t. VIII.

(5) *Congrès archéologique de France*, XXXVe session, p. 237-240.

(6) *Ibid*, p. 240-241.

(7) *Ibid.*, p. 243.

(8) *España sagrada*, t. XLIII, p. 5.

ce fait que l'évêque et les consuls de 1433 se considéraient [1] comme les véritables constructeurs de l'église.

Je ne m'attarderai pas à décrire minutieusement Saint-Jean, qui est bien connu [2], avec ses sept travées, son abside et ses deux absidioles à pans coupés, son transept à croisillons voûtés.

La longueur de l'édifice est de 56 mètres pour la nef, 14 mètres pour le chevet; le transept mesure $7^{m},60$, et les chapelles de $5^{m},77$ à $5^{m},88$. En largeur, les dimensions sont de : 16 mètres pour le chevet, $18^{m},30$ pour la nef, 48 mètres pour le transept, $5^{m},25$ de profondeur pour les chapelles du sud et un peu moins pour celles du nord [3]. Je rappelle que, pour racheter la différence entre la largeur du chevet et celle de la nef, les parois de la nef au droit du transept s'infléchissent vers l'axe. C'est un procédé quelque peu mesquin; mais la déformation se perd dans la majestueuse harmonie de l'ensemble.

La toiture ne repose pas immédiatement sur les reins de la maîtresse voûte; des arcs ont été bandés au-dessus de cette voûte, qui affectent, suivant les travées, des combinaisons diverses et qui portent le toit. Sur quelques points, on a fait entrer de grands vases dans la maçonnerie des reins des voûtes, afin d'en diminuer le poids et peut-être dans le but d'augmenter la résonnance de l'édifice [4]. Une partie de la toiture est formée de tuiles à rebords, qui sont restées en usage dans la province bien après l'époque romaine.

Malgré l'interposition des arcs dont je viens de signaler l'existence, la toiture suit dans son ensemble la forme générale de la voûte. Il en est de même pour les bas-côtés. Il en résulte toute une série de petits

[1] ... « Apres, a vuyt de martz, l'any M CCCC trenta et tres, lo reverent Parc mossen Galceran, bisbe d'Elna, de consell e voluntat del clero de ladita glesia e dels honorables consols e prohomens de ladita villa, muda la forma de ladita glesia e, *la prumera pera processionalment benehita*, en aquella de non imposa certes indulgencies... » (Archives des Pyrénées-Orientales, Livre de la confrérie chargée de la construction de Saint-Jean). — Cf. dans Bonnefoy le texte de l'Inscription gravée sur la première pierre dont il est fait mention dans cette citation : « Anno Domini MCCCCXXXIII, V idus martii, reverendus dominus Galcerandus, episcopus Elnensis, cum clero ipsius ecclesie et honorabilibus consulibus hujus ville, *ecclesiam hanc* sub invocacione sancti Johannis Baptiste *edificaverunt*. » (*Op. cit.*, n° 78.)

[2] Voir le plan dans le *Bulletin monumental*, t. XXII, p. 389 et t. XXVIII, p. 122, et dans l'*Abécédaire d'archéologie*, 5e édition, p. 590.

[3] Ces mesures sont données par Bonnefoy, dans le *Bulletin monumental*, t. XXII, p. 390.

[4] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, au mot *Pot*, t. VII, p. 471-472; Didron, *Annales archéologiques*, t. XXII, p. 294-297, et abbé Cochet, *ibid.*, p. 354-355. — Cette croyance à l'influence des poteries sur l'acoustique des salles est ancienne : voy. notamment Charles Garnier, *Le Théâtre*, p. 219.

toits qui découpent en autant de pignons obtus les murs latéraux de la nef et des bas-côtés, ainsi que cela avait lieu, dans le nord, avec les couvertures provisoires des cathédrales [1]. Il faut bien le dire, l'aspect de tous ces toits de briques est pauvre, comparé à l'effet des vastes toitures des cathédrales françaises ; mais, ici encore, le système est économique et il ne laisse pas d'être avantageux [2], pourvu qu'on ménage dans le toit des ouvertures permettant de surveiller les voûtes et de constater les gouttières autrement que par les dégradations causées à l'intérieur [3].

Parmi les églises à nef voûtée, je dois citer encore l'église de Vinça, qui paraît être une imitation, d'ailleurs malheureuse, de Saint-Jean; l'église de Canet, qui fut vraisemblablement commencée en 1510 [4]; l'église de Prats-de-Mollo, qui est du XVIIe siècle [5]; l'église d'Eus,

[1] Viollet-le-Duc, *op. cit.*, au mot *Gable*, t. VI, p. 1 et suiv.

[2] Je ne prétends pas que ce système soit exempt d'inconvénients (voy. Dartein, *Architecture lombarde*, dans l'*Encyclopédie de l'architecture*, t. V, p. 436) ; mais dans les pays secs ces inconvénients étaient largement compensés. Aussi les ingénieurs romains, qui étaient si pratiques, n'interposaient-ils jamais de charpente entre la voûte et le toit de leurs édifices ; voici comment M. Choisy décrit les couvertures de leurs monuments voûtés d'arêtes : « Qu'on imagine sur chacun de ces berceaux une toiture spéciale et la pénétration mutuelle de ces toitures donnera exactement la forme admise pour l'extrados des voûtes; les noues correspondent extérieurement aux arêtes intérieures : de toutes les solutions c'était à la fois la plus naturelle et celle qui assurait aux eaux l'écoulement le plus libre » (*L'art de bâtir chez les Romains*, p. 99). — Cette description s'applique de tous points aux toits des églises gothiques roussillonnaises.

[3] Au sujet des réparations faites à Saint-Jean, voir notamment un arrêt du Conseil souverain de Roussillon, du 26 septembre 1732; les marguilliers exposent qu'ils font depuis longtemps « travailler aux réparations nécessaires tant aux couverts qu'à la voûte principalle de ladite église, à quoy ils ont employé des sommes considérables » ; la Cour ordonne que dans quinzaine les « propriétaires ou usufruitiers » des chapelles les feront blanchir, « dans l'intérieur et au frontispice » (Greffe du tribunal de Perpignan, Arrêts du Conseil souverain). — L'aspect de ces murs blanchis à la chaux ne devait pas être beau ; on a trouvé cependant le moyen de nous les faire regretter : dans les chapelles latérales, extrêmement élevées, sans profondeur ni longueur, et obscures, on a peint des tableaux de dévotion, dont le moindre défaut est de n'être pas visibles ; la chapelle où se célèbrent les messes d'enterrement ne serait pas mal pour un magasin de « blanc et noir », mais comme monument religieux je ne sais rien de plus mesquin, sauf les arcatures en marbre qui tapissent une chapelle voisine. Voilà cependant à quel usage on emploie de véritables fortunes dans une église classée parmi les monuments historiques.

[4] Bonnefoy, *Épigraphie roussillonnaise*, n° 127.

[5] Le 25 décembre 1676, un maître d'œuvre de Perpignan nommé Jacques

du XVIIIe; l'église d'Ille, inaugurée en 1697 [1], où sont assez adroitement combinés les motifs d'ornementation classique et les principes de la construction gothique; l'église de Thuir, qui a été terminée pendant notre siècle; l'église de Boule-Ternère, etc.

ÉGLISES GOTHIQUES A NEF NON VOUTÉES

Les églises gothiques à nef non voûtée constituaient encore une simplification sur le système que je viens de décrire. Les arcs doubleaux de la grande nef étaient terminés en pignon : ces pignons portaient de vigoureux corbeaux en bois qui, à leur tour, recevaient les pannes.

Ce procédé fut appliqué par plusieurs écoles romanes : les exemples sont bien connus d'églises syriennes [2] ou d'églises normandes du XIe siècle [3], dans lesquelles les pannes ou fermes reposent sur les doubleaux; à Saint-Remi de Reims la charpente des toits latéraux en appentis était posée sur les doubleaux du *triforium* [4]; mais de l'adaptation de ce système de couverture aux nefs bordées de chapelles il résulte, si je ne me trompe, un type d'édifices bien caractéristique, qui appartient franchement à l'art roussillonnais, ou plutôt catalan, car on en trouve des exemples au sud des Pyrénées [5].

Marial déclare « haver treballadas las iglesias de Navata, de Cadaques y La Selva » et les églises de Collioure, Prats-de-Mollo et Maureillas (Archives des Pyrénées-Orientales, série G, Communauté d'Elne). — La première pierre de l'église de Prats-de-Mollo fut, parait-il, posée le 23 avril 1649.

[1] Archives d'Ille, Cartulaire, fol. 5 v°.

[2] Voir dans Vogüé, *Architecture chrétienne de la Syrie centrale*, les coupes de l'église de Roueiha.

[3] Ruprich-Robert, *Architecture normande*, p. 53; Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, t. IX, p. 239-243. — La curieuse église de Notre-Dame-du-Pré, au Mans, était ainsi couverte à l'origine (Id., *ibid.*, p. 241; cf. *Bulletin monumental*, t. XXVIII, p. 63-64.) — Il y a cependant cette différence essentielle entre le système normand et le système roussillonnais que, dans le premier, les doubleaux alternent avec les fermes simplement posées sur des demi-colonnes. Il me semble que ce système mixte devait être d'un effet assez mesquin; le parti auquel se sont rattachés les Roussillonnais est plus franc et plus esthétique.

[4] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, t. IX, p. 239.

[5] Les voûtes sont modernes à Saint-Dominique et aux Carmes de Perpignan. Ailleurs, comme dans une salle dépendant de l'abbaye de Valbonne, les

Dans la plupart des monuments de ce genre, les fabriques ont, au cours de ce siècle, remplacé les charpentes par d'ignobles voûtes en plâtre, mal dessinées et peu solides. C'est une lourde faute : ce type de construction faisait réellement honneur à l'art du pays; il a l'avantage d'être d'une exécution aisée et peu coûteuse et d'une entretien facile; enfin, la couverture, quand elle est soignée, abrite très suffisamment l'intérieur et produit un excellent effet. La succession des arceaux rappelle les voûtes; la perspective en est plus grandiose et l'aspect plus robuste que la vue d'une simple charpente, plus élégant surtout que la vue des lambris, qui écrasent le vaisseau. De plus, la peinture voyante des pannes et des voliges sur lequelles reposent les tuiles donne à l'édifice une chaleur et une richesse de tons très agréables à l'œil. C'est un grand art de décorer un monument à l'aide des seuls éléments de la construction et c'est une hérésie de substituer à une ornementation aussi bien comprise des voûtes froides et des trompe-l'œil.

Saint-Jacques de Perpignan était destiné, nous l'avons vu, à être voûté d'ogives, mais ce projet ne paraît pas avoir reçu d'exécution : je n'ai pas vu de traces d'arrachements des ogives au-dessus des minces voûtes en plâtre qui existent actuellement; l'église a dû être couverte d'une charpente apparente.

La Réal, de la même ville, est, dans son ensemble, du siècle suivant; une note manuscrite de Ferreol Rossell, dont il m'est impossible de contrôler l'exactitude, marque que cette église fut bénite par

tuiles portent sur des roseaux; ce procédé est bien dans le goût et dans les traditions du pays. Il me semble qu'il y avait des voliges sous les tuiles de la grande salle de l'hôpital qui a été si malheureusement détruite, il y a quelques années, et dont le système de construction était, à peu de chose près, le même que celui des églises non voûtées. La salle comprenait deux galeries se coupant à angle droit, de $8^{m},60$ environ de largeur; la hauteur au-dessus du sol actuel était de $3^{m},35$ jusqu'à la naissance des doubleaux, de $9^{m},25$ jusqu'à la clef de ces arcs. Le mur de l'est était épais de $0^{m},66$; celui de l'ouest, de $1^{m},11$. La longueur des travées était de $4^{m},90$ entre les doubleaux; les doubleaux avaient une épaisseur de $0^{m},43$ et les contreforts extérieurs de $0^{m},90$. Le mur de l'ouest présentait, au moins dans sa partie supérieure, une sorte de grande niche, peut-être de fenêtre, dans chaque travée; cette ouverture, dont les dispositions primitives étaient difficiles à reconnaître, tenait à peu près toute la longueur de la travée et se terminait par un ovale assez allongé. Les doubleaux reposaient sur des culs-de-lampe ouvragés; quelques clefs présentaient, en outre, des sculptures simples mais d'un fort bon goût. Sur l'un des culs-de-lampe se voyaient des fleurs-de-lis; peut-être la salle a-t-elle été bâtie au xve siècle. Les corbeaux en bois qui recevaient les pannes étaient d'un fort joli travail.

l'antipape Benoît; le fait n'a rien d'invraisemblable. La tribune de la Réal porte sur un arc dont le profil à méplat paraît accuser le XIVe siècle.

Je retrouve ce profil de boudin à méplat dans divers arcs de l'église des Carmes, à Perpignan, à laquelle on travaillait en 1345 (1) et qui dut sans doute beaucoup à l'évêque carme Gui de Terrena (1332-1341). L'église du Carmel de Perpignan est un des principaux monunuments de la province. Sous le chevet s'étend une crypte voûtée d'ogives en briques, qui ne paraît pas, en son état actuel, être très ancienne; on y descend par un large escalier qui part de la nef. D'une façon générale, les jambages et les pieds-droits de l'édifice sont en calcaire de Baixas; les doubleaux et les grandes arcades sont en briques à profil dessinant un fort bandeau flanqué d'un tore sur chacun de ses angles abattus. La tribune a été ajoutée, ainsi qu'on peut s'en assurer en examinant la façon dont ses assises joignent celles de l'église; elle est à profil dit prismatique, probablement du XVe siècle.

L'église des Dominicains de Perpignan (fig. 17 et 18), moins soignée que la précédente, a été construite évidemment avec des ressources plus restreintes. Le profil à méplat des arcs et des colonnettes du chevet et le style de leurs chapiteaux annoncent le XIVe siècle. Certains triangles de remplissage des voûtes de l'abside sont construits suivant le mode anglais : les briques y sont disposées de telle façon que les projections de leurs assises sont perpendiculaires aux projections des ogives; sur les points où il en est ainsi une lierne a été ajoutée. Ici, du moins, elle a sa raison d'être, tandis qu'elle ne répond à aucune nécessité dans certaines travées de l'église Saint-Jean, où des nervures longitudinales joignent les clefs des ogives aux clefs des doubleaux. Les constructeurs de Saint-Dominique furent apparemment très gênés par l'insuffisance de leurs ressources : ils avaient d'abord formé le projet, comme l'architecte de Saint-Jacques, d'établir les voûtes de la nef sur des croisées d'ogives, et on peut voir les amorces des ogives à la première travée près du transept; à la seconde travée, les constructeurs diminuèrent la hauteur de l'édifice. La masse de la construction est faite de cailloux roulés dont les lits sont séparés par des assises de briques; les doubleaux sont en pierre; de même qu'aux Carmes, la brique est largement employée, surtout à l'extérieur de l'abside. On peut voir, par le dessin de cette abside (fig. 18), que l'architecte a relié le som-

(1) Du 17 novembre 1345, ordre de payer aux Carmes de Perpignan 600 sous, à eux donnés par le Roi, « in auxilium fuste emende pro opere ecclesie dicti monasterii » (Archives des Pyrénées-Orientales, B. 97, fol. 126 vo).

met des contreforts au moyen d'arcs qui portent un chemin de ronde; la principale raison d'être de ces arcs est de solidariser les contreforts et de donner de la rigidité à l'ensemble. Ce même artifice a été employé à l'église des Jacobins de Toulouse[1], dont le chevet offre avec celui des Jacobins de Perpignan un air de famille assez frappant.

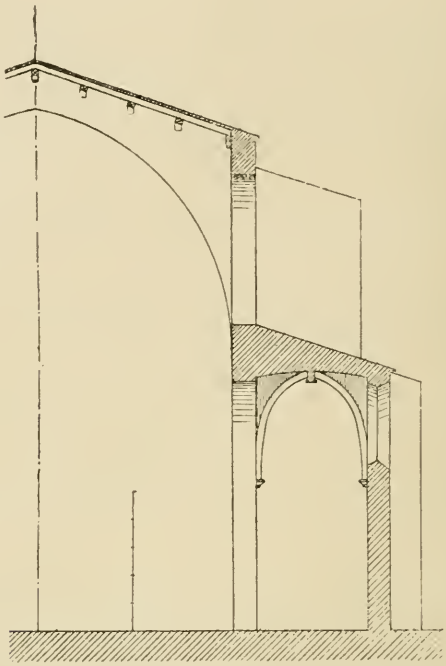

Fig. 17. — Église Saint-Dominique de Perpignan.

Je me bornerai à signaler, dans la classe d'églises qui nous occupe : l'église de Millas, dont les voûtes sont de 1851-1852 et qui est du XVe siècle sans doute, comme la belle tribune placée au fond de la nef; — l'église de Corbère-d'Amont, qui est de la même période; — Saint-Dominique à Collioure, qui a un chevet plat, plus large que la nef et qui mesure environ 32 mètres de long dans œuvre et 14m,50 de large, de pilier à pilier; la clef des arcs transversaux est à près de

[1] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, t. VI, p. 14 et fig. 7; *Bulletin monumental*, t. XIX, p. 420.

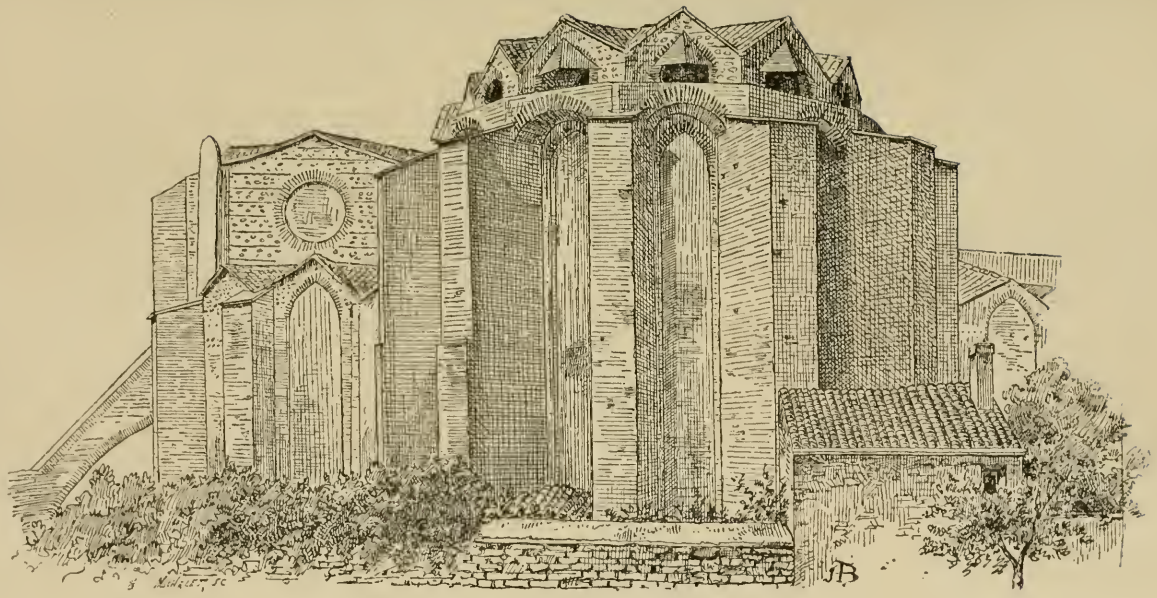

Fig. 18. — Chevet de l'église Saint-Dominique de Perpignan.

21 mètres au-dessus du sol; la nef est bordée, de chaque côté, de trois chapelles, qui n'occupent pas, il s'en faut bien, toute la longueur du vaisseau; — Saint-Mathieu à Perpignan, bénite en 1671 [1], — l'église paroissiale de Collioure qui est du XVIIe siècle, — l'église de Passa, à l'œuvre de laquelle un legs fut fait en 1382 [2], — l'église de Camélas, — les églises de Sorède et de Sainte-Marie-la-Mer, qui ont peut-être été élevées au dernier siècle, — Le Riquer, dont la disposition actuelle est le résultat d'un remaniement, etc. [3].

LES PORTES

On peut dire qu'il n'y avait pas de règle fixe déterminant la place des portes dans les anciens monuments religieux de la province. Pour les églises rurales, la porte unique était généralement percée dans l'un des murs latéraux, le plus souvent au sud. C'est le cas à Hix, où la porte touche le mur de l'ouest, à Estavar, Caldégas, Angoustrine; Dorres, Iravals, à Régleille, Villelongue-dels-Monts, Sahorre, etc. La porte s'ouvre au nord à Conat, etc. Elle se trouve à l'ouest, dans les églises abbatiales de Saint-André-de-Sorède, de Saint-Martin-de-Canigou, au Vilar, à L'Écluse, Saint-Jean-Pla-de-Cors, Sansa, Odeillo, la Rodone d'Ille, dans la chapelle de Notre-Dame-de-Vie, etc.

Un certain nombre d'églises ont deux ou trois portes. Ce sont surtout les églises desservies par un clergé nombreux. L'une des portes était à l'usage du personnel et mettait l'église en communication directe avec le cloître : il en est ainsi à Elne, où la grande porte est à l'ouest et où deux autres portes s'ouvrent, l'une au sud, la seconde au nord sur le cloître, à Espira-de-l'Agly, où les deux portes sont au sud, au Riquer, à Marcevol, à Saint-Genis et à Corneilla-de-Conflent, qui ont une grande porte à l'ouest et une porte plus petite au midi.

L'église paroissiale de Villefranche possède deux portes au nord, rapprochées l'une de l'autre, ce qui est une anomalie.

A l'intérieur, le tableau des portes est très épais et souvent en saillie sur le nu du mur; c'est une véritable contre-porte, dont la baie est

[1] P. Puiggari, *Catalogue des évêques d'Elne*, p. 154.

[2] Testament de Ferrère d'Elne (Archives des Pyrénées-Orientales, G. 172). — Je n'ai plus un souvenir assez précis de l'église de Passa pour dire si elle peut remonter au XIVe siècle.

[3] Voir ci-dessus.

est souvent beaucoup plus élevée que la baie extérieure. On a émis l'avis que la construction de ces contre-portes avait pour but d'éviter que les vantaux, une fois ouverts, ne gênent la circulation. L'explication est difficilement admissible; le remède, en effet, eût été pire que le mal; il est plus simple de rabattre les vantaux contre le mur et, dans tous les cas, ils sont moins encombrants que ces énormes piédroits. La raison d'être de ces contre-portes est, si je ne me trompe, la suivante : les vantaux étaient maintenus fermés par une barre coulant dans le mur; or, il fallait prévoir le cas où la porte subirait un assaut et devrait résister à des chocs violents; il était donc nécessaire de ménager en arrière de la barre une certaine épaisseur de maçonnerie et, comme l'encadrement extérieur de la baie occupait presque toute la profondeur du mur, on recourut à des pieds-droits intérieurs. Il n'est pas sans intérêt de rapprocher de ce procédé les dispositions des portes de villes.

Dans quelques églises de la Cerdagne et du Conflent, comme à Odeillo, une fosse est creusée en avant de la porte et couverte d'une grille, de sorte que les animaux ne puissent pas entrer lorsque la porte est ouverte. Cet usage ancien n'est pas perdu ; j'ai trouvé une fosse de ce genre à l'église neuve de Sansa.

LES FENÊTRES

En règle générale, les fenêtres sont rares dans les églises de la contrée. Les architectes ont craint manifestement de laisser entrer la chaleur avec le jour. Cette raison n'est pourtant pas la seule; l'obscurité n'était pas toujours voulue, et l'un des motifs pour lesquels fut adopté le plan de la cathédrale de Girone est qu'il devait amener plus de lumière dans la nef [1]. Je crois que les constructeurs ont économisé les percements pour ne pas affaiblir la construction; aussi les fenêtres sont-elles plus nombreuses à l'époque gothique. Il est utile d'ajouter que bien des ouvertures ont été aveuglées après coup par les immenses retables dont on a surchargé les autels et encombré les églises.

Quoi qu'il en soit de ces causes, le fait est acquis: l'intérieur des monuments religieux de la région est sombre et mal aéré. La lumière

[1] *España sagrada*, t. XLV, p. 6.

arrive par la fenêtre ou les fenêtres de l'abside et par des fenêtres pratiquées soit dans les murs latéraux soit dans la façade ouest.

Les fenêtres de l'abside sont en nombre impair, une ou trois, plus fréquemment une, du moins à l'époque romane, et cela même dans les églises importantes[1]. Quant aux édifices gothiques, ils ont un chevet plus ajouré, qui est, en général, assez clair.

Les absidioles sont souvent dépourvues de fenêtres. Il en existe cependant à Marcevol, à Saint-André-de-Sorède, au Vilar, à Elne, à Corneilla-de-Conflent, etc. Les fenêtres des absidioles de Corneilla, de même que les deux fenêtres du chevet plat d'Espira-de-l'Agly, sont percées comme des archères, longues et extrêmement étroites; et, de fait, elles ont dû être destinées à battre les abords du chevet, en même temps qu'elles donnaient un peu d'air et de lumière à l'intérieur.

L'usage d'un œil-de-bœuf pratiqué dans le mur vertical qui relie l'arc triomphal à la voûte est si répandu, si constant dans les églises romanes, que je me demande s'il ne répond pas à des coutumes liturgiques. Dans certains édifices, comme à la Rodone d'Ille, il semble que l'on ait ménagé une différence de niveau entre la voûte et l'arc triomphal dans le seul but de percer cet *oculus*. Or, il faut bien reconnaître qu'une ouverture de dimensions aussi restreintes n'éclaire pas sensiblement la nef. Peut-être ces *oculi* sont-ils destinés à décorer la surface du mur dans lequel ils sont percés; ils auraient, dans ce cas, pris la place des médaillons en mosaïque qui sont dessinés à cet endroit dans les basiliques latines[2].

Ces œils-de bœuf sont quelquefois, mais très rarement, au nombre de deux, comme à l'ancienne église de Corsavy et à Coustouges. D'autres fois encore, ils sont remplacés par de véritables fenêtres : ainsi à Arles et dans les trois nefs de Saint-Martin-de-Canigou.

Les fenêtres de l'ouest ont le plus souvent été refaites après coup, comme à Elne, à la Rodone, que je viens de citer, à Hix. Mais elles peuvent aussi dater de la construction de l'église: à Dorres, à

[1] Exceptionnellement, il y a deux fenêtres dans l'abside d'Hix, une au milieu et la seconde au sud. Des trois fenêtres de l'abside d'Arles, deux ont été bouchées.

[2] Une ouverture percée dans la voûte du Vieux-Saint-Jean de Perpignan servait à jeter des étoupes enflammées et à lâcher des colombes pendant la représentation du mystère de la Pentecôte; des chanoines, dont l'un imberbe, se tenaient au-dessous de cette ouverture, figurant la Vierge et les apôtres. — Cf. Ruprich-Robert, *La cathédrale de Séez*, p. 25 ; Gaufreteau, *Chronique bordelaise*, t. I, p. 325 ; *Annales archéologiques*, t. X, p. 98 et t. XI, p. 15.

Corneilla-de-Conflent, à Saint-Martin-de-Canigou, etc. Dans les abbatiales de Saint-Martin-de-Canigou et de Valbonne, cette ouverture de l'ouest est un large *oculus*. A Marcevol, une fenêtre est ouverte à travers le mur occidental dans l'axe de chacune des trois nefs. A Arles, trois fenêtres donnent sur la nef centrale.

J'ignore si la curieuse fenêtre pratiquée dans la façade ouest de Saint-André-de-Sorède est contemporaine de l'église, ou si elle a été faite postérieurement, à l'aide de matériaux anciens. Elle est, comme la porte, sans ébrasement et de forme carrée, avec un arc de décharge; la baie est encadrée de chambranles de marbre blanc couvert de sculptures singulières.

A l'époque gothique, ces fenêtres de l'ouest prirent des dimensions plus considérables; c'est surtout par leurs ouvertures que la lumière pénétrait pendant l'après-midi.

Pas une église roussillonnaise n'a de rose comparable aux grandes roses du nord; la seule tentative que je puisse citer dans ce genre est la rose à meneaux de la chapelle du château royal de Perpignan.

Sur le nombre et la place des fenêtres latérales, il n'y a pas de règle. La seule constatation générale à faire c'est que, dans les églises romanes, où ces ouvertures sont rares, elles sont de préférence au sud. Tel édifice a une fenêtre au nord, comme Conat, ou au sud, comme Hix, Régleille, Notre-Dame-de-Vie, Sahorre.

Dans les églises gothiques à chapelles, la lumière entre surtout par les verrières de l'abside et de l'ouest; les fenêtres des chapelles n'éclairent que faiblement la nef, et les ouvertures au-dessus des arcades sont trop haut placées. Ces dernières ouvertures sont généralement en forme d'œils-de-bœuf: c'était le meilleur moyen de tirer parti de l'espace bas où elles devaient trouver place.

Les fenêtres sont ébrasées, surtout dans les églises romanes, où cette disposition est commandée par l'épaisseur des murailles. Le percement normal, perpendiculaire aux plans des parements, décèle une époque peu éloignée ; il y aurait lieu de tenir compte de cette observation pour dater le porche de Coustouges et la chapelle de l'hôpital militaire à Perpignan. Les fenêtres anciennes sont donc étranglées vers le milieu de l'épaisseur du mur et plus largement ouvertes sur les parements, tant en hauteur qu'en largeur; car les appuis sont généralement en talus. L'ébrasement peut être obtenu de deux façons : par l'obliquité du tableau de la fenêtre ou par des ressauts. Le premier procédé est généralement employé, sauf pour les fenêtres du chevet; on a adopté pour ces dernières le

système des ressauts, qui se prête mieux à l'ornementation. Dans les fenêtres romanes ornementées, l'appui est le plus souvent horizontal: on évitait de la sorte les difficultés que présente la pénétration de piédroits compliqués dans un appui en talus. La baie est étroite, longue et toute simple; la décoration est dans l'encadrement.

LE CLOCHER

Les cloches pouvaient être logées, soit dans un véritable clocher, soit dans des baies pratiquées dans l'épaisseur d'un mur terminé en pignon et placé au-dessus de l'église. Ce mur pouvait lui-même être une surélévation du mur de la façade ouest ou être bâti sur la voûte de la nef. Le premier cas est de beaucoup le plus fréquent.

Ces clochers en bretèche étaient d'une construction peu coûteuse et coupaient heureusement les lignes trop uniformément horizontales des constructions. Aussi les rencontre-t-on souvent dans les églises rurales: à Castel-Roussillon, à Iravals, Angoustrine, Caldégas, Estavar, Belpuig, à L'Écluse, à Vileille, à Calmeille, à Taulis, à Eus, au monastère de Marcevol, à Saint-Jean-Lasseille, au Vilar de Reynès, etc.

Plus rarement, ce campanile est reporté vers l'est, au-dessus de la nef: à Sainte-Léocadie, à Saint-Pierre-de-Riuferrer, etc. Cette disposition avait surtout sa raison d'être dans les églises conventuelles et cathédrales où le chœur occupait une partie de la nef; alors, une petite cloche était placée au-dessus du chœur, de façon que la corde fût à portée de la main du clerc chargé de la sonnerie. A Corneilla-de-Conflent deux ouvertures rondes, percées dans la voûte au droit du premier et du second pilier, ont dû servir à laisser passer cette corde. A Elne, le trou pour la corde subsiste, de même que le petit campanile juché sur le toit.

Les clochers proprement dits peuvent se répartir en deux groupes: l'un, où le clocher s'élève de terre, où il est non pas séparé mais distinct du reste de l'édifice, depuis les fondations jusqu'au faîte; l'autre où le clocher est posé sur l'église sans que rien l'annonce dans les lignes du monument. Ce dernier groupe est très peu nombreux : à Villelongue-dels-Monts, à Hix, à Saint-Jean-Pla-de-Cors, le clocher, de forme carrée, est placé à cheval sur le faîte de la toiture à l'ouest; à Serralongue, il est dans l'angle sud-ouest, de façon que deux de ses côtés reposent sur les murs de l'église; à Montbolo, deux clochers

l'un à l'est, l'autre à l'ouest, tiennent toute la largeur de la construction.

Pour les clochers du premier groupe, il n'y a pas de place fixe : on peut dire seulement qu'ils sont généralement hors œuvre. On les a élevés d'ailleurs sur tous les points : au sud-ouest à Corneilla-de-Conflent, où le clocher surmonte la dernière travée du bas-côté, et à Laroque; — au sud-est à Coustouges, à la Réal de Perpignan; — au nord à Saint-Martin-de-Canigou, à Sahorre, Taurinya; — au nord-ouest et en arrière de l'église à Espira-de-l'Agly, où le clocher flanquait à la fois les faces nord et ouest de la collégiale, et à Serrabonne; — à l'ouest, en avant de la façade, comme était vraisemblablement le clocher de l'église Saint-Jean consacrée en 1025; — au sud de la nef et sur la face ouest du transept, à Saint-André-de-Sorède; — ou même sur la croisée du transept, à Saint-Genis. L'abbatiale de Saint-Michel-de-Cuxa possédait deux clochers, l'un au nord, l'autre au sud, qui subsiste seul. Les deux clochers d'Elne sont au-dessus de la dernière travée des bas-côtés à l'ouest. A Saint-Jean de Perpignan, le clocher surmonte la chapelle qui occupe l'angle sud-ouest de l'édifice.

Mais si la place des clochers varie, leur forme ne change guère. Ce sont toujours des tours carrées, massives, présentant l'aspect puissant de donjons ou de forteresses. Et, de fait, le clocher roussillonnais était le dernier réduit, le refuge suprême quand l'ennemi avait forcé l'enceinte. En 1337, on nomma un châtelain ou commandant militaire du clocher de Coustouges[1].

Les ouvertures des clochers sont donc rares et étroites, du moins dans les étages inférieurs; les étages supérieurs sont allégés par des baies géminées. Ces percements sont pratiqués à angle droit : il était superflu de ménager des ébrasements destinés à obtenir plus d'air et de lumière. Les faces extérieures sont d'aplomb, du faîte au pied, le clocher est aussi large en haut qu'au niveau des assises inférieures et c'est au dedans que les murs s'amincissent en montant[2]. Ces faces extérieures tiennent en deux plans verticaux: le plan du mur plein et le plan de panneaux en retraite de quelques centimètres sur le précédent. Le mur plein, sans moulure, sans décoration d'aucune sorte, sauf quelques lignes de dents-de-scie, est découpé en petits arcs, en

[1] Voir mon *Étude sur les populations rurales du Roussillon au moyen âge*, p. 37.

[2] Cependant, à Saint-Féliu-d'Amont, le clocher se rétrécit, en montant, de quelques centimètres, au moyen de deux ressauts. — Voir plus loin ce qui est dit du clocher d'Elne.

piédroits destinés à recevoir ces arcs, et qui sont placés aux angles et quelquefois sur le milieu de chaque face. Ces bandes et arcatures *lombardes*, absolument plates, je le repète, s'enlèvent sur les panneaux du fond, dans lesquels sont percées les ouvertures. Cette ornementation, que l'on dirait obtenue à l'aide d'un gigantesque emporte-pièce, est, je dois en convenir, quelque peu monotone; mais elle est sévère, elle est imposante par la puissance de la masse et la grandeur des lignes: à tout prendre, elle est d'un beau style.

Ces constructions vigoureuses se sont généralement bien comportées; il reste un bon nombre de clochers dans la province.

Le clocher sud est le seul qui soit terminé à la cathédrale d'Elne: le soubassement est décoré d'arcatures, qui retombent alternativement sur un corbeau et sur un piédroit. A partir du niveau où le clocher se sépare de la façade, on compte quatre étages ayant chacun, sur chaque face, quatre baies, dont quelques-unes sont aveugles; un dernier étage plein est couronné par le crénelage. Ces étages sont séparés par des corniches et chacun d'eux, contrairement à la règle, est de quelques centimètres plus étroit que l'étage inférieur. Le poids énorme du clocher causa des désordres auxquels on remédia, en 1415, au moyen de deux rangées de tirants en bois et d'un assez bel empattement en pierre de taille [1].

Le clocher de Saint-Martin-de-Canigou (8 mètres de largeur et 20 mètres de hauteur) n'a d'ancien que le soubassement: sans nul doute, la partie au-dessus des reprises très visibles de la maçonnerie a été refaite après le tremblement de terre de 1429, qui abattit cette tour [2]; c'est l'un des plus curieux exemples de la persistance du style roman à travers l'époque gothique. Le clocher dessine en plan un quadrilatère très irrégulier; dans le soubassement est percée la porte de l'abbaye, surmontée d'une logette saillante. La partie la plus récente de la construction comprend deux étages; le premier a sur chaque face deux fenêtres simples; le second a deux baies géminées; les deux étages sont séparés au moyen d'une ligne de petits arcs. Le tout est terminé par un crénelage.

Le clocher de Saint-Michel-de-Cuxa (fig. 19) offre, comme la partie la plus moderne du précédent, trois bandes verticales sur chaque face, savoir une à chaque angle et une troisième, plus étroite, au milieu. Le

[1] Voir ma *Monographie de la cathédrale et du cloître d'Elne*, p. 42 et p. 89-91.

[2] P. Puiggari, *Notices sur l'ancienne abbaye de Saint-Martin-de-Canigó*, p. 39. — Sur toute la hauteur de ce soubassement, dans la face opposée à l'église, il reste une lézarde.

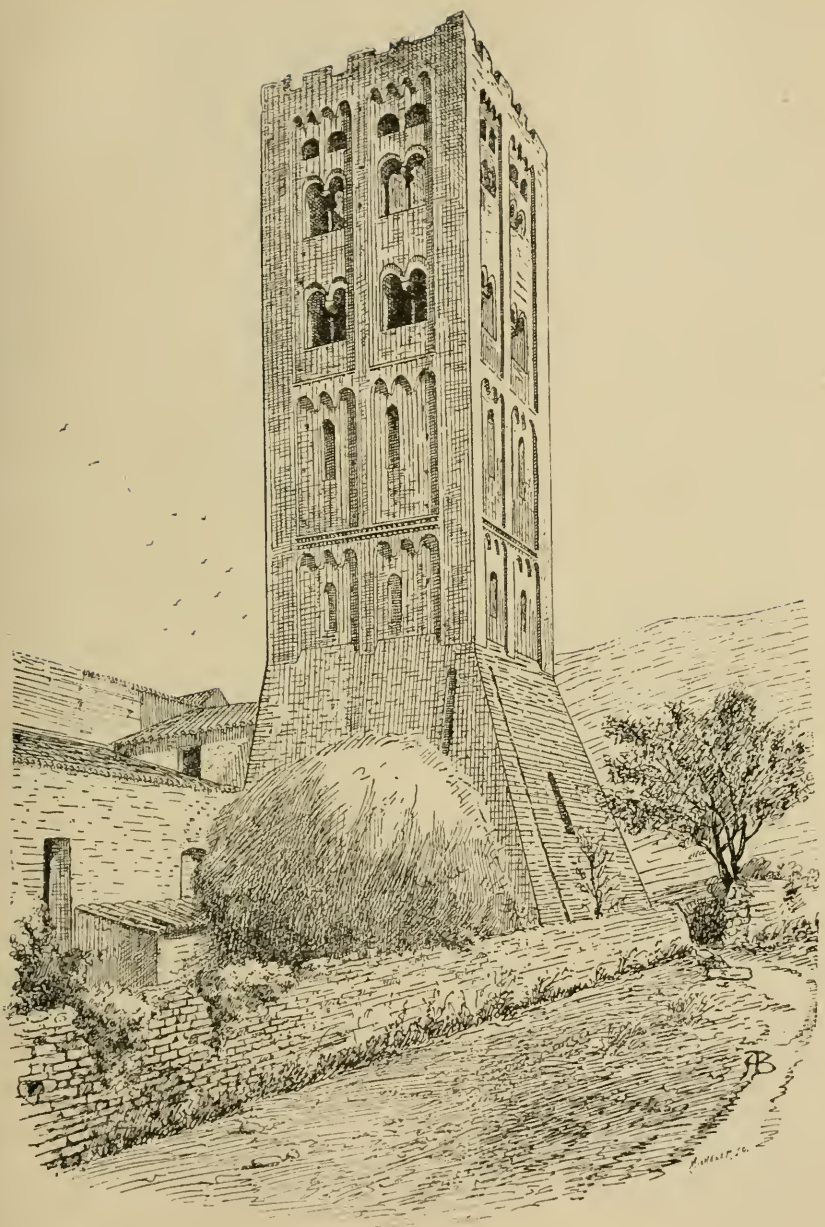

Fig. 19. — Clocher de Saint-Michel-de-Cuxa.

bas du clocher est muni d'un empattement d'appareil différent, ajouté à une époque inconnue; au-dessus, viennent, sur chaque côté, deux fenêtres, surmontées d'une ligne d'arcatures et d'une double rangée de dents-de-scie, puis deux autres fenêtres et une ligne d'arcatures; plus haut, deux doubles baies, autant au-dessus, quatre ouvertures basses et amorties en plein cintre, enfin une dernière série d'arcatures qui porte le crénelage.

Le clocher de Prades (fig. 20) a un étage inférieur décoré d'une fausse arcature à deux arcs, puis une ligne de six petits arcs retombant sur quatre corbeaux et, aux extrémités et au centre, sur des pilastres; un peu au-dessus, court un cordon de dents-de-scie; suivent deux étages pareils l'un à l'autre, dont chacun a des baies géminées et un couronnement de six arcs et d'une ligne de dents-de-scie; le dernier étage a deux ouvertures largement percées. Dans les fenêtres de ce clocher, le support central sur lequel retombent les archivoltes des baies géminées est formé d'un groupe de deux colonnettes posées l'une derrière l'autre et dont le fût est renflé. C'est une double exception : dans les ouvertures des clochers du pays, ce support consiste d'ordinaire en une seule colonnette cylindrique, et le chapiteau s'allonge démesurément pour rejoindre le tailloir, lequel tient toute l'épaisseur du mur.

Parmi les grands clochers subsistant dans le pays, je me contenterai d'énumérer: le clocher de Coustouges (23 mètres de hauteur, sur $5^{m},10$ ou $5^{m},90$ de largeur, suivant les côtés)[1], qui s'élève tout d'une pièce, avec deux fenêtres superposées, une baie géminée, une ligne d'arcs et de dents-de-scie, enfin les créneaux; — le clocher de l'abbaye d'Arles (32 mètres de hauteur, $8^{m},40$ de largeur), dont toute l'ornementation comprend sur chaque face cinq rangées de deux ou de trois fenêtres et un crénelage fantaisiste; — le clocher de Saint-Sauveur, de la même ville, qui est percé sur chaque face de deux fenêtres géminées superposées; — le clocher de Corneilla-de-Conflent ($23^{m},50$ sur $5^{m},50$), qui présente de chaque côté trois panneaux déprimés : l'un percé d'une meurtrière, le second de deux fenêtres ébrasées, dont l'arc a une ouverture normale, tandis que le reste de la baie se réduit à une rainure: le troisième, d'une très large baie en plein cintre; — le clocher de Millas, dont la partie basse est tapissée d'arcatures aveugles; — le clocher d'Espira-de-l'Agly, qui a deux rangs de fenêtres en arc brisé, et dont le couronnement a été refait; — le clocher en briques de Villelongue-de-la-Salanque, qui est daté (1508)

[1] De Noëll, *op. cit.*, p. 132.

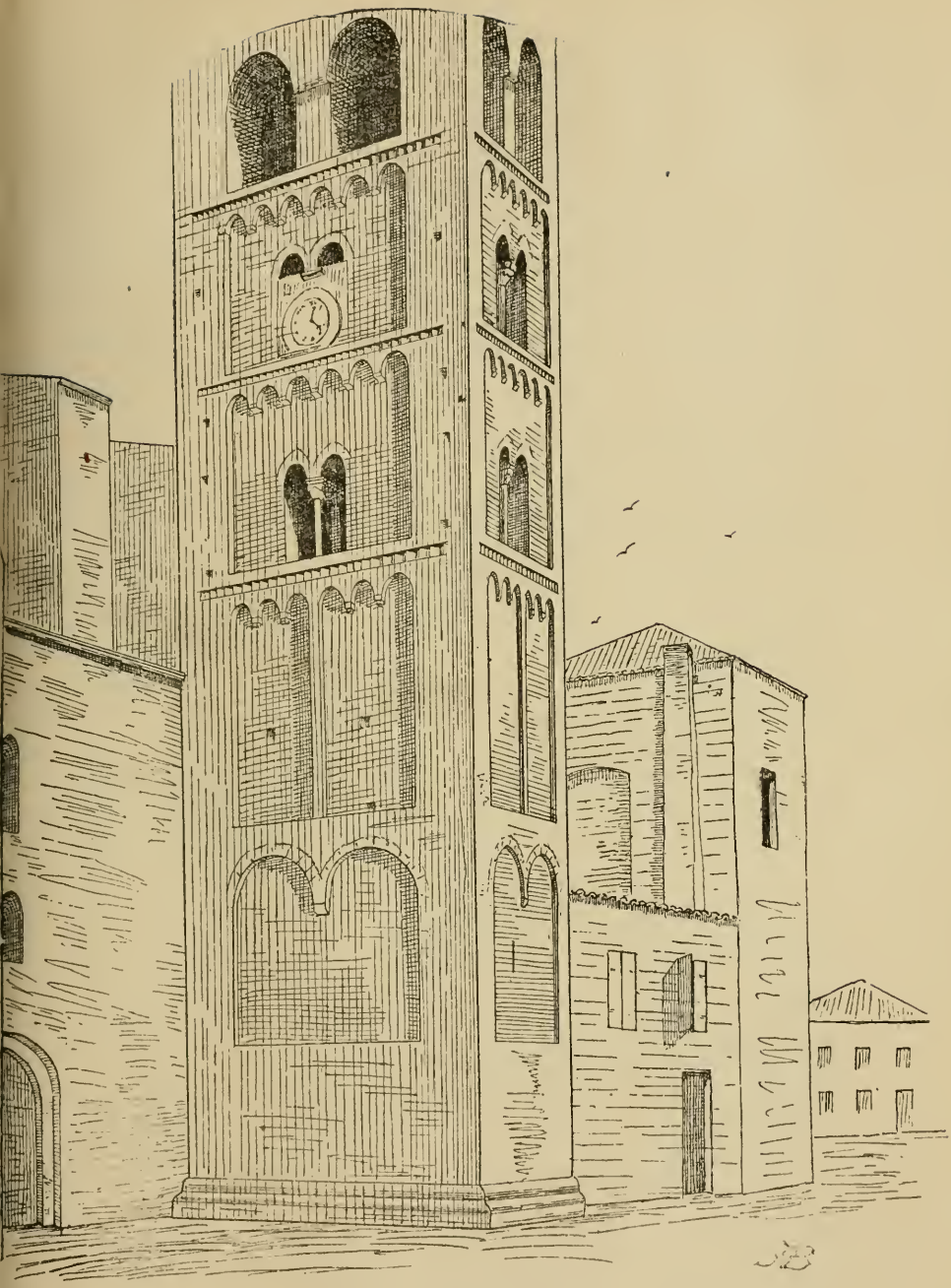

Fig. 20. — Clocher de Prades.

et dont l'ornementation diffère des exemples décrits ; — le clocher de Claira, qui a une ressemblance de famille avec le précédent, etc.

D'autres clochers enfin, toujours carrés, mais plus grêles, rappellent ces clochers des vallées andorranes dont M. Vuillier a donné le dessin [1]. Bien moins ornés que les précédents, ce sont des clochers ruraux, bâtis sans frais; on y trouve des fenêtres uniques ou géminées, mais peu d'arcatures et rarement des créneaux. Dans cette classe, dont la délimitation est un peu arbitraire, je range les clochers de Sahorre (fig. 21), de Taurinya, de Reynès, le clocher de Serrabonne, qui est brut, sans ornement et presque sans fenêtre jusqu'à la partie supérieure, où deux baies sont percées sur chaque face pour permettre l'émission du son, le clocher d'Argelès, auquel on travaillait vers le milieu du XIVe siècle [2].

Qu'ils appartiennent à l'un des groupes quelconques dont il vient d'être question, les clochers du pays n'ont jamais de flèches : la pyramide informe qui déshonore le clocher de Prades est de construction récente. Les plus gros clochers, ceux qui sont crénelés, sont couverts d'une terrasse ou du moins, le toit n'y est pas apparent. Cependant à Coustouges et à l'abbatiale d'Arles, le clocher est surmonté d'un toit à quatre pans, qui peut être ancien. Les clochers de dimensions plus modestes se terminent habituellement en un toit à deux versants; ainsi en était-il à Serrabonne [3], où le toit a d'ailleurs disparu, à Sahorre, à Reynès, à Corneilla-de-Conflent [4], etc.

Les architectes modernes ont légèrement modifié le type du clocher roussillonnais, et il en est résulté quelques familles nouvelles : les clochers relevés de fortes moulures horizontales qui courent à la base

[1] *Tour du monde* (année 1888, p. 88-89), etc.

[2] Le 7 mai 1341, les consuls d'Argelès demandèrent au procureur royal l'autorisation d'employer aux travaux de leur clocher l'aide du pain (B. 95, fol. 121 v°).

[3] Ce clocher de Serrabonne me paraît bien appartenir au XIIe siècle; il en est sans doute de même du clocher de Corneilla-de-Conflent. On sait que les toitures en bâtière sont très rares sur les monuments de cette époque : Caumont doutait que cette forme eût été usitée pendant la période romaine (*Archéologie religieuse*, 5e édition, p. 225) ; Viollet-le-Duc n'en connaissait pas de spécimen aussi ancien (*Dictionnaire d'architecture*, t. III, p. 399; cf. Virey, *L'architecture romane dans le diocèse de Mâcon*, *Bulletin de la Société éduenne*, 1889, p. 303).

[4] On voit qu'il faut apporter une restriction à ce que M. Anth. Saint-Paul dit de ces tours en bâtière, « rares dans le centre de la France, *inconnues dans le midi* » (*De la forme des clochers*, dans la *Revue de l'art chrétien*, 1878, t. II, p. 436).

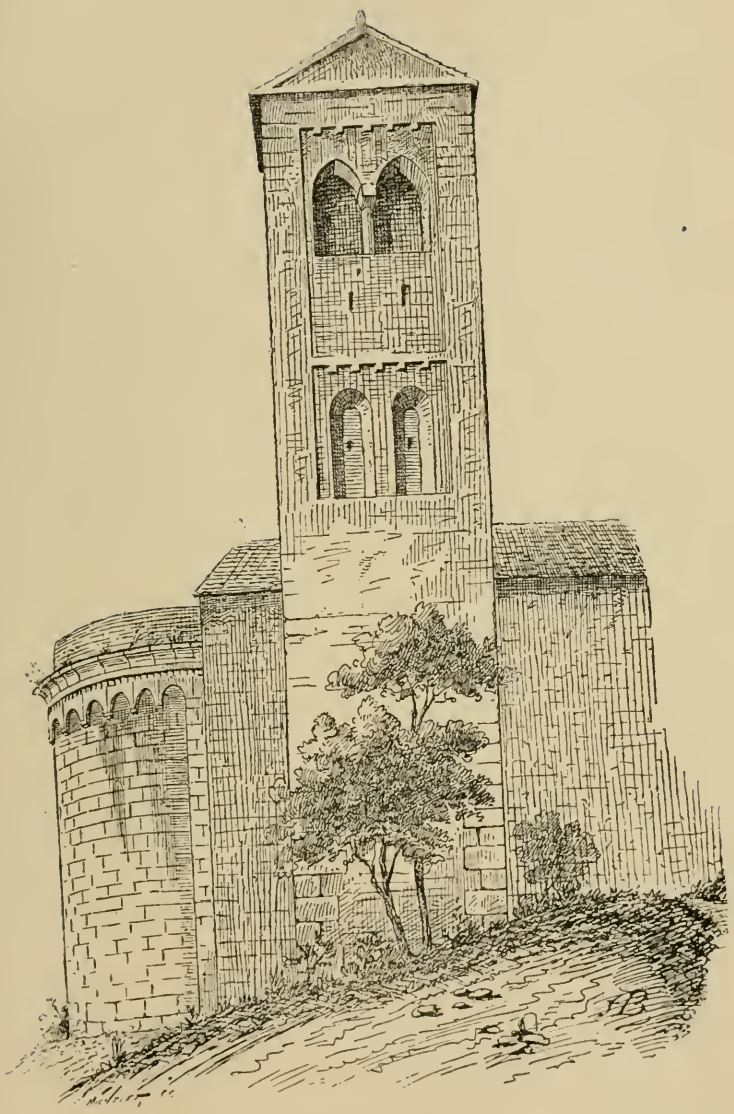

Fig. 21. — Eglise de Sahorre.

de chaque étage ; on les trouve dans la moyenne vallée de la Tet : à Ille, à Vinça, Marquixanes, à Neffiach même ; — les clochers surmontés d'un crénelage d'opéra-comique, beaucoup plus haut sur les angles : à Saint-Genis, Villelongue-dels-Monts ; — les clochers portant une tourelle à chaque angle, dans la basse vallée de la Tet, à Villelongue-de-la-Salanque, Claira, Saint-Jacques de Perpignan. Malgré ces variantes, le type n'a pas changé dans ses lignes générales. Mais n'est-il pas question d'affubler de flèches, certains des beaux clochers du Roussillon? Ce projet est également contraire à l'art et au bon sens, à l'esthétique et à l'histoire ; si la destination militaire de nos clochers et le rôle qu'ils ont joué dans les temps troublés du moyen âge protestent contre cette défiguration, leur forme la repousse non moins énergiquement. La flèche gothique de l'Ile-de-France est amenée par les lignes de la tour qui lui sert de base ; c'est la finale, la résolution harmonique de ces cantiques de pierre ; poser ces flèches aériennes sur nos clochers massifs et pesants serait aussi ridicule que de terminer en des trilles joyeuses un chant d'église austère et rude. Conservons au clocher roussillonnais son caractère ; à l'aspect banal d'une flèche comme on en trouve partout, sachons préférer la mâle beauté de ces donjons crénelés, qui sont en même temps les produits d'un art original et les témoins d'une glorieuse histoire.

FORTIFICATIONS DES ÉGLISES

La plupart des églises du bas pays roussillonnais étaient fortifiées. L'église romane, déjà forte par l'épaisseur de ses murailles était tout indiquée pour servir de réduit ; il suffit de quelques adjonctions pour transformer en forteresse cette construction d'une résistance purement passive. Il importe de remarquer que ces travaux de défense sont presque toujours de date postérieure à l'édifice.

A Molitg, l'abside est surmontée d'une tour qui flanque les courtines adjacentes. L'abside de Villemolaque est, de même, surélevée en manière de tour.

Plus souvent, la défense est placée sur le toit : il a suffi de continuer en hauteur les murs goutterots et d'y pratiquer des meurtrières, comme à Montbolo, à Ille, à l'église de Banyuls-del-Aspres, dont les murs sont, de plus, percés de longues archères, etc. A Régleille, les murs goutterots sont très surélevés : ils doublent et au delà la hauteur

de l'édifice, peut-être afin que l'on pût battre les abords du monastère, qui était entouré d'une enceinte; le couronnement est découpé en créneaux et les merlons sont percés de meurtrières carrées. Il reste des créneaux au-dessus du toit sur l'un des côtés de l'église de Llauro.

La fortification de l'église de Ropidère rappelle les travaux analogues de l'église de Régleille; seulement à Ropidère, où les maçonneries de la nef sont de mauvaise qualité, on a craint de surcharger les murs; on a donc enveloppé l'église d'une chemise qui lui est adhérente; c'est dans la partie supérieure de cette chemise, qui s'élève d'une dizaine de mètres au-dessus de la construction primitive, que l'on a pratiqué le crénelage. De plus, une barbacane rectangulaire couvre les côtés est et sud de l'édifice, dont elle est séparée d'environ 4 mètres à l'est et 10 mètres au midi (1).

A Terrats, la défense est installée entre la voûte et la toiture, qui a été montée, dans ce but, de 2 mètres environ; les goutterots portent une ceinture de meurtrières de peu de hauteur et des trous assez larges. Ces trous s'ouvrent sur des bretèches avec mâchicoulis; on n'entrait pas dans les bretèches, qui protégeaient seulement le haut du corps des défenseurs, pendant que ceux-ci lançaient, par les trous dont il vient d'être parlé, les projectiles sur les assaillants arrivés au pied du mur.

A Sirach, au dessus de Prades, il existe pareillement entre la voûte et le toit un étage de défense, communiquant avec le clocher, qui est crénelé. Des meurtrières carrées garnissent les murs de cet étage.

L'abside de Sainte-Marie-la-Mer, qui est à pans coupés, porte à chaque angle et sur le milieu de chaque face un corbeau formé de trois assises en retraite; ces corbeaux, rangés au même niveau, étaient vraisemblablement destinés à supporter un hourdage.

Mais le point faible de l'église, celui qu'il fallait fortifier avec le plus de soin, est la porte. On prit des mesures pour consolider intérieurement les vantaux à l'aide de fortes barres; de plus, on fit des ouvrages pour protéger les abords. A l'église paroissiale de Marcevol et à Ropidère, la porte est précédée d'une barbacane. A Espira-de-l'Agly, le constructeur a ménagé un couloir dans l'épaisseur du mur près de la grande porte; ce couloir s'ouvrait sur l'intérieur par une poterne, sur l'extérieur par deux archères; l'édifice était ainsi défendu :

(1) Je dois ces renseignements sur l'église de Ropidère à l'obligeance de M. Cornet de Bosch, de Rodès, à qui je me fais un devoir d'adresser mes remerciements.

au sud-est par ces archères; à l'est par les fenêtres-archères que j'ai mentionnées, au nord et à l'ouest, par le clocher qui battait ces deux faces, au sud-ouest par les bâtiments claustraux accolés à l'église.

Le procédé habituel pour défendre la porte consistait à édifier au-dessus une bretèche à mâchicoulis; c'est ainsi qu'on s'y est pris à Saint-Féliu-d'Amont, à Montbolo, à Villemolaque, à Taxo-d'Avail, à Laroque-d'Albère, etc. La porte de l'église de Laroque-d'Albère est percée dans un mur de $2^{m},40$ d'épaisseur; elle était munie naguère de rainures pour la herse. A Elne, on a, au XIIe siècle peut-être, arasé le sommet du pignon de la façade ouest, pour relier les deux clochers par un crénelage horizontal. La façade de la collégiale de Corneilla-de-Conflent est ainsi terminée par une ligne de créneaux, plus récents que la construction.

Quelques églises étaient spécialement organisées pour la défense; elles se trouvent d'habitude sur l'alignement des remparts, comme à L'Écluse, ou à un angle de l'enceinte, comme à Banyuls-dels-Aspres et à Molitg. A Corneilla et à Serrabonne, les absidioles sont prises dans l'épaisseur du mur, qui est uni à l'extérieur et sur lequel l'abside ressort à la façon d'une tour sur une courtine; les fenêtres des absidioles sont dans ces deux églises, ainsi qu'à Espira-de-l'Agly, étroites comme des archères. A la chapelle du château de Perpignan, à Vernet, à L'Écluse, Banyuls-dels-Aspres, Espira-de-l'Agly, Montbolo, le chevet est carré à l'extérieur. C'est un fait assez singulier que les Roussillonnais, qui construisaient sur les courtines de leurs fortifications des tours semi-cylindriques, aient remplacé, dans leurs églises fortifiées, les absides et absidioles rondes par des chevets plats. A Ropidère, l'intention est flagrante : l'église primitive avait une abside en hémicycle; quand on voulut fortifier cette église, on la doubla extérieurement, ainsi que nous l'avons vu, d'une nouvelle épaisseur de maçonnerie; seulement, au droit de l'abside, cette chemise ajoutée ne suit pas le demi-cercle; elle forme un chevet carré. Il n'est pas sans intérêt d'observer que les Croisés ont adopté un parti semblable dans les églises syriennes fortifiées: à Kalaat-el-Hosn, à la chapelle de Chastel-Blanc, à Tortose, à Césarée, à Saint-Hilarion en Chypre, etc. (1).

Enfin, lorsque l'architecte avait l'intention de bâtir une église fortifiée, il ne perçait que peu de fenêtres et les faisait très étroites : à Laroque, par exemple, il n'y a qu'une fenêtre à l'est, une autre à

(1) Cf. Rey, *L'architecture militaire des Croisés en Syrie*, p. 89, 90, pl. II, IV, VIII, IX, XX, XXII, XXIII, et de Vogüé, *Syrie centrale*, p. 59, pl. LXIX et *passim*.

l'ouest, et il a fallu ouvrir la voûte pour amener un peu de jour dans la nef.

LES CLOITRES

Le Roussillon conserve plusieurs cloîtres qui présentent tous quelque intérêt et dont plusieurs sont remarquables.

Le cloître de Saint-Michel-de-Cuxa est aujourd'hui entièrement renversé et les débris en sont dispersés dans le département, jusqu'à Espira-de-l'Agly ; plusieurs arcades ont été rebâties dans la cour d'un établissement de bains de Prades. C'était un cloître sans voûte, avec un toit en appentis ; les arcatures, plus légères que ne le sont généralement les arcatures des cloîtres de la contrée, étaient portées sur des colonnettes simples, renforcées de loin en loin par des piles qui empêchaient la claire-voie de se déverser sous le poids de la toiture[1]. Le cloître, dont les galeries mesuraient à peu près $4^{m},60$ de largeur, est en marbre rouge de Villefranche ; les fûts sont polis ; quant aux tailloirs, aux voussoirs et aux blocs du bahut qui supporte les colonnettes, on s'est contenté de les tailler. Je me souviens d'avoir trouvé dans les décombres un socle carré, une base et un morceau de fût, le tout d'une pièce, qui se rattachait au reste du fût par un goujon de fer.

Le cloître de Saint-Genis-des-Fontaines est bien défiguré : la plupart des supports sont démolis ou noyés dans la maçonnerie. Les arcs sont en plein cintre ; les colonnes, un peu trapues et les bases, hautes. Je crois que le cloître date du XIIe siècle : certains chapiteaux sont d'aspect archaïque ; d'autres paraissent moins anciens. Les galeries devaient être abritées par un simple toit ; pendant la période moderne on les a couvertes de voûtes en anse de panier, formées de briques à plat ; aux quatre angles, la travée commune aux deux galeries adjacentes a une voûte d'arêtes de même date et maçonnée de la même façon que les précédentes.

Le cloître d'Elne[2] entrepris vers 1175, ruiné en grande partie par les Croisés de 1285, fut relevé lentement dans le siècle qui suivit ce désastre. C'est un quadrilatère irrégulier, ayant de chaque côté

[1] Voir dans Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, au mot *Cloître*, t. III, p. 434, des fragments du plan et de l'élévation de ce cloître.

[2] Voir ma *Monographie de la cathédrale et du cloître d'Elne*, p. 51 et suiv.

quatre travées, non compris les travées d'angles. Les galeries étaient à deux étages : l'étage supérieur a été démoli depuis peu. Chaque travée s'ouvre sur le préau par trois baies en plein-cintre, séparées par des groupes de deux colonnettes placées l'une derrière l'autre et ornées de rinceaux, d'entrelacs, de cannelures en spirales, d'imbrications, etc.; entre les travées sont maçonnées des piles cubiques. L'arc, dont la section est à angle droit, est un peu moins épais que le mur; il en résulte une archivolte formée d'un chanfrein, qui encadre l'ouverture et que l'on retrouve dans les cloîtres romans de la Catalogne [1]. Le cloître devait être primitivement voûté en berceau; après sa destruction, on le refit en commençant par la galerie de l'ouest, dans laquelle on réemploya les débris utilisables et qui fut couverte d'une voûte établie sur de vigoureuses croisées d'ogives; ces ogives étaient portées, du côté opposé au préau, par des culs-de-lampe. Le système des voûtes est le même pour la galerie du nord, qui fut refaite immédiatement après celle de l'ouest et dans laquelle les chapiteaux datent de l'époque de la reconstruction. Dans la galerie de l'est, les ogives ne reposent plus sur des culs-de-lampe. mais elles s'enfoncent dans le massif des murs; les chapiteaux sont du XIVe siècle. La galerie du sud avait sans doute été épargnée par les destructeurs; les restaurateurs n'eurent pas à toucher à la claire-voie : ils se bornèrent à déposer la voûte et à la rebâtir dans le même style que la voûte de la galerie est.

Les auteurs de la reconstruction du cloître d'Elne respectèrent le plan primitif, l'ouverture des baies, la forme des arcs : leur œuvre ne se distingue de l'œuvre des premiers artistes que par le faire des sculptures, le genre des chapiteaux, la forme des astragales, et encore la confusion est souvent difficile à éviter.

Le cloître est en marbre blanc veiné de bleu, provenant des environs de Céret; les chauds reflets de ces matériaux de luxe et leur parfait état de conservation, la multiplicité des supports, l'homogénéité et « l'admirable élégance » [2] de l'ensemble et la variété infinie des détails [3], enfin l'extrême richesse de l'ornementation font peut-

[1] Viollet-le-Duc a donné le plan et la coupe d'une travée, dans le volume cité plus haut, p. 435 et 436. — Voir également le *Congrès archéologique de France*, XXXVe session, p. 178, et le *Bulletin monumental*, t. XXIII, p. 165. Le plan donné dans ce dernier volume (p. 170) est inexact : les galeries ne se coupent pas à angle droit.

[2] Mérimée, *Voyage dans le midi de la France*, p. 411.

[3] Voir dans Viollet-le-Duc (*op. cit.*, au mot *Colonnette*, t. III, p. 499), les dessins des fûts de deux colonnettes. — Taylor en a publié plusieurs croquis

être de cette superbe construction le plus beau cloître roman de la France.

Le cloître d'Arles-sur-Tech a été élevé par l'abbé Raymond Desbach, entre 1261 et 1303[1]. Il est, ainsi que le cloître de Saint-Michel-de-Cuxa, couvert d'un toit en appentis; mais les colonnettes sont doubles (fig. 22) comme à Elne. Il est vrai qu'elles sont plus sveltes et que les claires-voies ne sont pas renforcées de piliers; aussi se sont-elles déjetées, au moins d'un côté. Le plan est un quadrilatère irrégulier : les galeries, qui ont 4 mètres de largeur, s'ouvrent sur le préau par seize arcades au nord, quinze à l'ouest, seize au sud, et treize seulement à l'est. Les arcades sont brisées. Les arcs sont moulurés; leurs angles intérieur et extérieur sont creusés d'une gorge sur le fond de laquelle ressort un tore à méplat. Les chapiteaux sont simples et tous reproduisent le même modèle, qui est fort gracieux et qui semble avoir une origine française. Les tailloirs sont hauts et communs aux deux colonnettes ju-

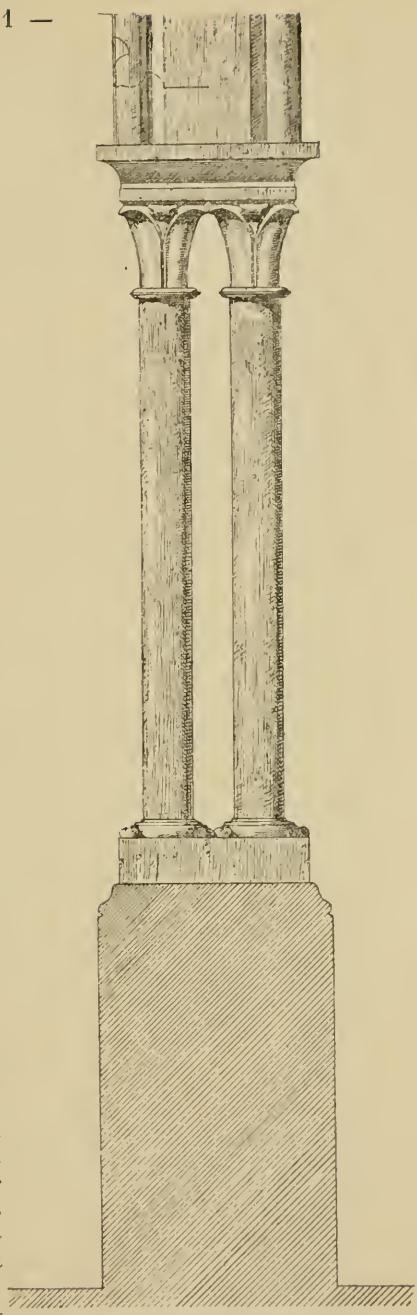

Fig. 22. — Cloître d'Arles-sur-Tech.

assez exacts. — Voir aussi Revoil, *op. cit.*, t. III, pl. LXVI : le pilier représenté dans cette planche est plus beau en réalité; l'ornementation a moins de relief et couvre mieux les fonds sans les déformer. — On peut rapprocher les fûts des colonnettes d'Elne, des fûts d'Autun, de Modène et d'Otricoli (*Bulletin monumental*, t. VII, p. 16, 26, 86 et 122).

[1] Bonnefoy, *Épigraphie roussillonnaise*, n° 246.

melles, de même qu'à Elne; par contre, à Elne, chaque colonnette a son petit socle, tandis que chaque couple de colonnettes du cloître d'Arles n'a qu'un socle.

Dans la galerie de l'est et près de l'angle nord, à proximité de la porte latérale de l'église, est placée l'entrée de la salle capitulaire. C'est un morceau d'architecture très joli pour le pays: la porte est flanquée de deux fenêtres, avec meneaux et remplage à rosace. Cette entrée, de même que tout le cloître d'ailleurs, paraît être l'œuvre d'un architecte français.

Le cloître d'Arles-sur-Tech mériterait d'être plus connu; il peut, sans trop de désavantage, soutenir la comparaison avec les constructions analogues les plus vantées. Si on examine, par exemple, le cloître justement fameux du Mont-Saint-Michel, on sent la recherche de l'effet dans le choix des matériaux, dans la profusion des sculptures, dans la disposition des colonnettes. L'architecte du cloître d'Arles est parvenu sans effort, sans dépense d'ornementation, par la seule harmonie des lignes, à produire une œuvre d'une grâce et d'une élégance infinies.

Le cloître du Monestir-del-Camp est de l'an 1307, ainsi que l'apprend une inscription [1]. Ici encore, le plan affecte la forme d'un quadrilatère irrégulier. « On y compte vingt-sept arcades portées sur des colonnettes simples [2]. » Les galeries ne sont pas voûtées. Les baies sont amorties par un arc brisé dans lequel est inscrit un trilobe; le constructeur a évidé l'écoinçon compris entre l'extrados de deux arcs successifs et la corniche qui réunit les clefs de ces arcs. Les huit colonnettes les plus rapprochées des angles sont à pans coupés; toutes ont des chapiteaux simplement taillés, sans sculptures, des abaques épais avec de multiples petites moulures sans profondeur, des bases hautes. Les supports placés aux angles du préau sont assez curieux : qu'on imagine deux piliers barlongs se réunissant à peu près à angle droit et dont tous les angles saillants sont abattus.

Le cloître du Monestir [3] est un essai malheureux du style gothique par un architecte qui ne le comprenait pas : les baies sont trop larges; les supports, trop courts; les chapiteaux sont écrasés et sans vigueur; enfin et surtout, le tracé des arcatures a des prétentions que ne justifie ni la lourdeur des lignes, ni la pauvreté de l'ornementation, ni la sécheresse du profil, grossièrement épannelé, des arcades.

[1] Bonnefoy, *Épigraphie roussillonnaise*, n° 181.

[2] Id., *ibid.*

[3] On peut voir dans la *France pittoresque* de Taylor une vue de ce cloître, moins fantaisiste que ne le sont en général les dessins de cet ouvrage.

Le cloître des Carmes de Perpignan, élevé de 1333 à 1342, a été transporté dans l'Aude, à Villemartin, par le baron Alexandre Guiraud. Il est de dimensions considérables : 35 mètres de côté, dans œuvre; les galeries mesurent 3m,90 de largeur; la claire-voie, 108 mètres de longueur. Les colonnettes sont simples; les piliers des angles donnent, en plan, un triangle. La hauteur des arcades au-dessus du bahut est de 3m,90. L'arc est en plein cintre et renferme un arc brisé trilobé (1).

Le cloître des Dominicains de Perpignan est formé de plusieurs parties de dates différentes : quelques colonnes disséminées çà et là sont plus robustes; les chapiteaux en sont très simples et les bases très hautes; le profil de l'astragale présente une arête. Ces supports me paraissent dater du XIIIe siècle. Dans la galerie est, la travée adjacente à la galerie sud a conservé deux groupes de colonnettes accouplées, dans lesquelles les chapiteaux sont un peu bas, couverts d'une sculpture boursouflée, peu fouillée et relevée de grosses côtes; les tailloirs sont plats ; les deux tailloirs et les deux chapiteaux sont sculptés dans un seul bloc; le bahut est peu élevé; les arcades sont brisées et vers le milieu de leur épaisseur, un tore dessine un trilobe d'un effet assez mesquin. Cette partie, qui a conservé les voûtes sur croisées d'ogives de l'époque, semble remonter au XIVe siècle, ou peut-être aux débuts du XVe. Au XVIe siècle, on refit les voûtes dans la plupart des travées. Les armoiries de l'évêque Pierre Coma (1568-1586) figurent sur une clef de la galerie ouest; nous savons d'ailleurs que ce prélat paya une partie des dépenses, et il nous reste un compte de *cabasses* ou petits paniers à lui fournis, en février 1578, « per la obra de Preycadors », « per tira rajola a Predicadors » (2). D'autres travées furent voûtées au XVIIe siècle; leurs voûtes sont plus écrasées. Toutes ces voûtes modernes sont sur croisées d'ogives et en briques; la brique des ogives est à profil ornementé; les briques des triangles de remplissage sont posées à plat (3) et, sur quelques points, elles sont placées

(1) J'ai pris toutes ces indications dans une communication de M. de Bonnefoy au *Congrès archéologique*, XXXVe session, p. 216-217. Les renseignements fournis par le baron Alex. Guiraud diffèrent quelque peu : « Le cloître el que je l'ai rétabli, après trois ans de travaux de tout genre, forme un quadrilatère de 23 mètres de long sur 17 mètres de large. Tous les arceaux des plus longs côtés sont en marbre blanc et ceux des autres côtés en marbre gris uni; ceux-ci sont au nombre de quarante-quatre et les autres au nombre de vingt-deux. »

(2) Archives des Pyrénées-Orientales, G. 49. — « Pour l'œuvre des Frères Prêcheurs, » « pour porter des briques aux Frères Prêcheurs. »

(3) A propos des voûtes faites de briques à plat, Rondelet dit : « Cette

suivant le système anglais, c'est-à-dire que les joints sont perpendiculaires à l'ogive. Le cloître reçut pendant ces travaux, au XVIIe siècle sans doute, une galerie supérieure formant un premier étage. En 1837, le génie militaire a vendu un certain nombre d'arcatures[1]. Les galeries mesurent de 4 mètres à $4^m,25$ de largeur; elles comptent chacune huit travées, sauf la galerie de l'ouest, qui n'en a plus que sept.

Il ne reste guère du cloître de Valbonne qu'un pilier d'angle; ce pilier supportait un arc en diagonale qui recevait la noue de la oiture des deux galeries. Le cloître de Valbonne n'était pas voûté; il avait une toiture en appentis, dont le versant a laissé des traces sur l'un des murs voisins. Ce cloître ne devait posséder que deux galeries : l'une contiguë à la façade nord de l'église, l'autre, la galerie est, s'ouvrant sur la délicieuse vallée qui descend vers Collioure et sur la mer.

Le cloître des Dominicains de Collioure est couvert d'une toiture; ses tailloirs épais et la façon des feuillages à côtes qui ornent les corbeilles des chapiteaux rappellent le cloître des Dominicains de Perpignan. L'astragale est à méplat; les fûts sont ronds ou à pans coupés. Colonnettes et arcs sont en marbre blanc. Tous les arcs sont appareillés suivant le même tracé : chacun d'eux comprend, en outre des sommiers communs à deux arcades, quatre claveaux; un joint se trouve donc au sommet de l'arc. Des galeries du cloître, une seule subsiste, celle qui est adjacente à l'église; les arcades en sont murées, et la galerie est transformée en atelier de salaison.

Le cloître de Saint-Martin-de-Canigou a été étudié par mon ami, M. Massó-Torrent, dans son travail sur *Sant-Martí-de-Canigó*[2]; cet archéologue a retrouvé vingt et un chapiteaux, huit fûts et treize bases. Les colonnes mesurent $1^m,60$ de hauteur, et M. Massó-Torrents suppose qu'elles recevaient directement la toiture, en d'autres termes qu'elles ne portaient pas d'arcades. L'aire du cloître est un quadrilatère très irrégulier, dont le plus grand côté est long de $13^m,50$. Les chapiteaux sont richement ornés; quelques tailloirs sont ciselés avec

manière de construire les voûtes... nous vient du département des Basses-Pyrénées (*sic*), ci-devant Roussillon, où elle est en usage depuis un temps immémorial » (*Traité de l'art de bâtir*, an XIII-1805, t. III, p. 362). Je ne puis citer en Roussillon de voûtes ainsi construites que pour la période moderne.

[1] On voit des restes du cloître de Saint-Dominique au Mas-Vesian, près de Toulouges.

[2] Extrait du *Bulletí de la Associació d'excursions Catalana*, n°s 118-120 (Barcelone, 1888, in-12, 24 p.). Cette intéressante étude a été traduite dans la *Revue des Pyrénées* de 1890, pp. 873-891.

un certain art; les bases ont pour la plupart des sculptures ou des griffes; certains fûts sont à section polygonale. Ce cloître, qui remontait au XIIe siècle et dont les débris ont été dispersés, était établi au-dessus du cloître primitif; celui-ci était formé par les galeries à arcades ouvertes sur le préau, qui subsistent à Saint-Martin [1].

Le cloître de Corneilla-de-Conflent mérite à peine une mention. Il consiste en « une simple terrasse couverte par un appentis que soutiennent de loin en loin, des piliers carrés, sans caractère [2]. » Ce cloître qui a, je crois, été démoli, n'avait même pas les mérites de l'ancienneté; il remontait apparemment à la seconde moitié du XVIIIe siècle [3].

Est-ce le reste d'un cloître qu'on voit à Espira-de-l'Agly près de la petite porte de l'église? Une arcade géminée du XIVe siècle, noyée dans la maçonnerie, est pratiquée à travers une muraille perpendiculaire à cette façade de la collégiale; l'arcade est prise entre le montant de la petite porte de l'église, d'une part, et d'autre part, la baie plus haute et plus large d'une autre porte, qui est aujourd'hui murée. Il y a une telle analogie entre cette construction et l'entrée des salles capitulaires d'Arles et de Saint-Dominique de Perpignan, qu'on est amené à attribuer à ces fragments la même destination: ce devait être la porte et la fenêtre du chapitre et non pas la claire-voie du cloître. Il eût d'ailleurs été non moins anormal que contraire aux usages constants d'ouvrir la porte latérale de l'église en dehors des galeries du cloître. Le cloître s'étendait en avant des arcs dont nous nous occupons : on peut suivre, sur la façade de la collégiale et le long de la muraille même dans laquelle sont percés les arcs, la ligne des corbeaux de pierre qui portaient le faîte de son toit en appentis.

Il convient de rappeler ici ce qui a été dit [4] du promenoir de Serrabonne.

Certaines églises paroissiales avaient aussi un cloître ou, plus exactement, un *campo santo*. La destination principale de ces constructions étant de recevoir les restes des paroissiens, je les étudierai plus bas dans le chapitre réservé aux sépultures.

[1] *Op. cit.*, p. 23. Le traducteur a omis ce passage.

[2] Bonnefoy, *Épigraphie roussillonnaise*, n° 283.

[3] Une assemblée des habitants fut tenue le 19 avril 1778 « aux cloîtres nouveaux » (Archives des Pyrénées-Orientales, C. 106-).

[4] Voir ci-dessus, aux *Églises romanes à une nef voûtée d'un berceau lisse et brisé.*

ÉDICULES DIVERS

Je comprends dans un chapitre unique des monuments d'ordres très divers, qui n'ont pas une importance suffisante pour que l'on consacre à chacun d'eux un chapitre spécial.

Il subsiste quelques rares exemples de *conjuradors*; ce sont des édicules carrés, ouverts sur leurs quatre faces et placés près de l'église; le prêtre y montait pour conjurer les orages[1]. Le *conjurador* de Conat est en ruine; celui de Serralongue date de quelques années à peine.

On trouve encore, le long des routes, un certain nombre d'oratoires clos de trois côtés seulement : la face adjacente à la route est quelquefois protégée par un porche et fermée par un simple grillage monté sur un bahut, dans lequel est ouvert la porte. Ces oratoires ne sont généralement pas orientés : le chevet, qui est carré, occupe le côté opposé au chemin. Je ne crois pas qu'il existe dans le département un oratoire de ce genre remontant au moyen âge, excepté peut-être une chapelle sise près de Thuir, entre ce bourg et Perpignan : cette chapelle, qui paraît être du xve siècle, si mes souvenirs sont exacts, semble avoir été d'abord un oratoire.

Plus fréquemment, on rencontre sur le bord des sentiers et des chemins anciens de petits édicules sans caractère, qui consistent en un massif de maçonnerie : une niche renferme une image de dévotion. Rien ne permet de déterminer l'âge de ces monuments archaïques, dont certains présentent, sans doute, depuis bien des siècles, leur Madone à la vénération des passants.

Les croix de carrefour et de cimetière ne sont pas aussi nombreuses qu'on pourrait le croire. La croix d'Ille est connue : Taylor en a donné un dessin, d'ailleurs très mauvais : cette croix, pour la réfection

[1] Le 13 octobre 1566, la Basse ayant débordé et renversé plusieurs maisons à Perpignan, dix ou douze prêtres se portèrent en procession du côté de l'inondation « pera conjurar lo temps » (Archives des Pyrénées-Orientales, G. 236). — Je me souviens d'avoir vu, dans un registre de la Bibliothèque de Perpignan, un règlement défendant aux curés de s'absenter pendant une période de l'année, de mai à septembre, si je ne me trompe, afin qu'ils fussent présents, en cas d'orage, pour conjurer le temps. — Le sacramentaire d'Elne imprimé par Rosembach à Barcelone, en 1509, renferme les formules de la *Benedictio contra tempestatem.*

de laquelle un nommé Pierre Torada fit une libéralité en 1447 [1], reproduit les motifs des croix processionnelles du pays, avec leurs crochets et leurs principaux ornements, autant du moins qu'on puisse reproduire dans une pierre très dure des ornements d'orfèvrerie.

La jolie croix du cimetière d'Ur me paraît bien mieux comprise : la croix est en fer forgé, posée sur un socle de pierre d'un bon dessin. Cette croix et la précédente appartiennent à peu près à la même époque.

Je signalerai enfin, après M. de Bonnefoy, deux croix en fer du XVIe siècle : l'une de 1590, près d'Arles-sur-Tech [2], l'autre de 1592, au cimetière de Camélas [3].

J.-A. Brutails.

[1] Bonnefoy, *Épigraphie roussillonnaise*, n° 314.
[2] Id., *op. cit.*, n° 259.
[3] Id., *op. cit.*, n° 1-3.

TABLE ALPHABÉTIQUE

A

Abraham (Sacrifice d') sur une mosaïque de Reims, p. 347-349.

Adalbert de Sarrebrück. Description de la ville de Reims au xiie s., p. xlii et 378 à 395.

Aigles figurées sur des plaques mérovingiennes, p. 38-39.

Ainay (Rhône). Sculptures romanes, p. 396 à 403.

Aïn-Babouch (Tunisie). Inscription romaine, p. 160.

Aïn-Draham (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 201, 203.

Aïn-Ghar-Salah (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 156, 164 à 167.

Aïn-Hammam (Algérie). Inscriptions romaines, p. 487.

Aïn-Lasnab (Algérie). Inscriptions romaines, p. 487, 488.

Aïn-Nechma (Algérie), p. 508.

Aïn-Rarba. Inscription romaine, p. 305.

Aïn-Safsaf (Algérie). Inscriptions romaines, p. 488.

Aïn-Temouchent. Inscriptions romaines, p. 306-307.

Alabrée (G.-B.), fondeur de cloches, p. 30.

Alger. Inscription romaine, p. 87.

Allain (L'abbé), nommé officier d'Académie, p. lxii.

Amentum. Sens de ce mot, p. xiv.

André (Simon), fondeur de cloches, p. 26.

Andresy (Seine-et-Oise). Cimetière mérovingien, p. xxxix.

Angers (Maine-et-Loire). Découvertes sous le parvis de la cathédrale, p. xxxviii-xxxix, lxxix-lxxx.

Announa (Algérie), p. 499. — Église, p. 521.

Aphrodite (Statuettes d') découvertes en Tunisie, p. 210 à 213.

Aquae Thibilitanae. Voy. Hammam-Meskhoutine.

Aqueduc romain de Bavay, p. xxxix.

Arbellot (L'abbé). Découverte d'antiquités au village d'Ausiac, p. xxxvi. — Observation sur les lions sculptés de Limoges, p. xlviii.

Architecture religieuse dans le Jura, p. 412 à 425 ; — dans le Roussillon, p. 523 à 617.

Arles (Bouches-du-Rhône). Découverte d'une partie de la voie Domitienne, p. li-lii ; — sarcophages chrétiens, p. xxvii.

Arles-sur-Tech (Pyrénées-Orientales). Église, p. 566 à 568, 611-612.

Association des Études grecques (L') demande une subvention, p. xxviii.

Association pyrénéenne (L') demande une subvention, p. xxvii, lxv.

Aubry (Charles), fondeur de cloches, p. 34, 36.

Aubry (Nicolas), fondeur de cloches, p. 26.

Aubry (Pierre), fondeur de cloches, p. 28, 36.

Ausiac (Haute-Vienne). Découverte de colonnes antiques, p. xxxvi.

Autorde (M.). Souterrains-refuges de la Creuse, p. xxi et 217 à 219.

Autun (Saône-et-Loire). Inscription romaine au Musée, p. 254.
Avenches (Suisse). Inscription romaine sur lame de bronze, p. 224.
Aveyron. Société des lettres, sciences et arts, p. lxxxv.
Avignon (Vaucluse). Tombeau d'Alain Chartier, p. xxxiv-xxxv et 434 à 443.

B

Bareau (Albert) offre un ouvrage au Comité, p. xxvii.
Babelon (E.). Pierres gravées trouvées en Tunisie, p. 58 à 61.
Baecker (L. de) offre un ouvrage au Comité, p. lxv.
Bagnol (M.) communique des inscriptions, p. 307.
Bahira des Bibans (Le), p. 126 à 128.
Baraud, fondeur de cloches, p. 32.
Baraud (Étienne), fondeur de cloches, p. 28.
Baraud (Marc), fondeur de cloches, p. 28.
Barbette (André), fondeur de cloches, p. 34.
Barbier de Montault (L'abbé), auteur d'une communication, p. lxiv; — offre divers ouvrages au Comité, p. lxv, lxxxii, lxxxv. — Note sur l'évaporeau des Châtelliers, p. lxxviii-lxxix.
Baret (Nicolas), fondeur de cloches, p. 33.
Bar-le-Duc (Meuse). Épitaphe de Phelippin de Fains, p. 359 à 367. — Inscriptions du moyen âge, p. 226 à 233.
Barrière-Flavy (C.). Étude sur les sépultures barbares de l'époque wisigothique dans le midi de la France, p. xxxv-xxxvi et 333 à 338.
Barthélemy (Anatole de), chargé de divers rapports, p. xvii, xx, xxvii, lxiv, lxxxi; — fait un rapport sur une demande de subvention, p. xxiv, lxv; — sur un projet de publication, p. lxxxiii; — lit un rapport sur les fouilles de Porto (Corse), p. lxxvii; — sur un sceau communiqué par M. Pasquier, p. xx-xxi. — Note sur les souvenirs des Croisades conservés en Tunisie, p. lxvi-lxvii. — Offre des moulages des bas-reliefs de Varhély, p. lxvii-lxviii.
Basilique chrétienne, à Announa, p. 521; — à Henchir-Damous, p. 175-176; — à Tipasa, p. 466 à 484.
Baudinais (Jean). Son épitaphe, p. 232.
Baudoin (Les), fondeurs de cloches, p. 36.
Baudrillart (M.). Son éloge, p. lix-lx.
Baume-les-Moines (Jura). Église abbatiale, p. 412 à 416.
Baumotte-lez-Pin (Haute-Saône). Inscription romaine sur lame de bronze, p. 224.
Bauzen (Dordogne). Notice sur son église, p. 234 à 236.
Bavay (Nord). Aqueduc romain, p. xxxix.
Baye (Joseph de) offre au Comité des moulages des bas-reliefs de Varhély, p. lxvii-lxviii; — offre un ouvrage, p. lxxxii.
——— Rapport sur une mission archéologique en Autriche-Hongrie, p. 282 à 301.
Beaune (Henri), auteur d'une communication, p. lxxxi.
Beaurepaire (De). Découvertes dans l'église de Savigny (Manche), p. xliii.
Beauvois offre divers ouvrages au Comité, p. xxvii.
Belot (André), fondeur de cloches, p. 31.
Benian. Inscription romaine, p. 306.
Berger (Philippe), nommé membre du Comité, p. xxiii. — Rapport sur des inscriptions peintes sur des vases de la nécropole d'Hadrumète, p. 67-68; — sur une inscription punique trouvée à Lixus et sur

une inscription juive de Volubilis, p. 62 à 66.
Berlise (Aisne). Cimetière antique, p. xxx.
Bernelle (René). Ruines et voies romaines de l'Oued-Cherf, p. xl et 497 à 522.
Berthelé (Joseph). Anciens fondeurs de cloches, p. 17 à 36. — Autres communications relatives aux cloches, p. xx, xxiv.
Berthelet (Ch.). Découverte d'une grotte à ossements à Arlay, p. lxxxi et lxxxvi.
Berthomieu (M.), auteur d'une communication, p. xxiii, xxix.
Bertrand (Alexandre), membre du Comité. Annonce la découverte d'un monument chrétien à Rosny-sur-Seine, p. lxxxvii : — chargé de divers rapports, p. xiii, xvii, xx, xxiii, lxxxi.
—— Rapports sur diverses communications, p. xxi, lxxxvi ; — sur une découverte préhistorique à Saint-Vrain, p. xxi ; — sur les fouilles de Thivars, p. 214 à 217 ; — sur une hachette en cuivre trouvée en Tarentaise, p. lxxxv ; — sur des souterrains-refuges du département de la Creuse, p. 217 à 219.
Bertrand (M.), conservateur du Musée de Philippeville, communique des inscriptions, p. 309, 311, 494-495.
Bertrand (M.), membre de la Société d'émulation de l'Allier, rend compte de ses fouilles de Bourbon-Lancy, p. xxxviii et 254 à 265.
Bijoux de l'époque barbare, p. 38-39 et 282 à 301.
Binger (Le capitaine), reçoit le prix de la Véga, p. lviii-lix.
Blancard (Louis). Note sur les deniers à la reine, p. xlii.
Blois (Loir-et-Cher). Fouilles dans les oubliettes du château, p. xlvii.
Bollée (J.-B.), fondeur de cloches, p. 30.
Bondurand (U.), auteur d'une communication, p. lxxvi, lxxxi.
Bonnassieux (Pierre), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxii.
Bontemps, fondeur de cloches, p. 18.
Bordj-Abd-el-Melek (Tunisie). Inscription romaine, p. 491.
Bordj-Gouifla (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 491-492.
Borrel, auteur d'une communication, p. xx, xxvii ; — note sur la crypte de Lemenc, p. xl ; — sur une hachette en cuivre trouvée en Tarentaise, p. lxxxv-lxxxvi. — Procès-verbal de la visite de la cathédrale de Moûtiers, p. lxviii-lxix.
Boucheron (L.), fondeur de cloches, p. 26.
Bou-Djelida (Tunisie). Stèle d'Aemilia Amot-Micar, p. 129 à 133.
Bou-Ficha. Inscription romaine, p. 307.
Bougenot (E.-S.). La tombe d'Étienne de Sainte-Croix et l'école cathédrale de Chalon au xive s., p. 339 à 346.
Bouisson (Le capitaine) communique des inscriptions, p. 305.
Bou-Krissa (Algérie). Inscriptions romaines, p. 488.
Boulanger (Les frères), fondeurs de cloches, p. 36.
Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire). Découverte d'un atelier de potiers romains, p. xxxviii et 254 à 265. — Estampilles de potiers, p. 257 à 260. — Inscriptions romaines, p. 254, 255.
Bourbonnais (François), fondeur de cloches, p. 27.
Bourdery (Louis). Triptyque d'émail du Musée d'Orléans, p. lxiv et 426 à 433.
Bourgeois (Léon). Discours au Congrès de la Sorbonne, p. lvi à lxi.
Bourges (Cher). Découverte d'une sépulture mérovingienne, p. xiii et 220 à 222.
Bournez (F.-J.), fondeur de cloches, p. 34.
Bouteroue (M.). Rapport sur sa mission en Portugal, p. xvii-xviii.

Bouvac (Le contrôleur) communique un pilastre trouvé à Medjez-el-Bab, p. 461-462.
Bouyer (F.), fondeur de cloches, p. 25, 26.
Braine (Aisne). Cloches de l'Hôtel de ville, p. 18.
Bray (Lieutenant de). Peintures murales découvertes à Hadrumète, p. 456 à 459.
Brenel (Claude), fondeur de cloches, p. 29.
Brenel (François), fondeur de cloches, p. 29.
Brenel (Nicolas), fondeur de cloches, p. 29.
Breton (J.), fondeur de cloches, p. 31.
Bréviaire de Marie de Savoie, p. xliv-xlv.
Brouilla (Pyrénées-Orientales). Église, p. 552.
Brun-Durand (M.). Inventaire de la commanderie de Saint-Vincent de Valence, p. xiv-xv.
Bruxe (L'abbé). Étude sur l'architecture religieuse du Jura, p. lii et 412 à 425.
Bruslé (Famille des), p. 227 à 231.
Bruslé (François). Son épitaphe, p. 231.
Brutails (J.-A.). L'art religieux du Roussillon, p. 523 à 617.
Bucquet (Maurice), nommé officier d'Académie, p. lxii.
Buhot de Kersers (M.), auteur d'une communication, p. xiii, xxi. — Découverte d'une sépulture mérovingienne à Bourges, p. 220 à 222.
Bulla Regia (Tunisie). Fouilles du Dr Carton, p. 69 à 86. — Inscriptions romaines, p. 79 à 80. — Nécropoles diverses, p. 69 à 85.

C

Cadix (Espagne). Nécropole phénicienne, p. xxiii, et 322 à 330.
Cagnat (René), nommé membre du Comité, p. xx.
—— Chargé de divers rapports, p. xx, lxiv, lxxxi, lxxxii; — demande une subvention pour les fouilles de Tipasa, p. xxii; — lit des rapports sur diverses communications, p. xxiv, lxxviii, lxxxvii, lxxxviii; — sur une demande de souscription, p. xci; — sur des inscriptions romaines trouvées à Vienne, p. lxxvii-lxxviii.
—— Chronique d'épigraphie africaine, p. 302 à 313, et 485 à 495.
Canigou (Pyrénées-Orientales). Église Saint-Martin, p. 553 à 555, 600, 614.
Capraria. Voy. Ksar-Atman.
Cardailhac (Xavier de), auteur d'une communication, p. lxiv; — offre un ouvrage au Comité, p. xiii, xxiii; — rend compte de ses fouilles à Porto (Corse), p. lxxvii.
Cardiff (Angleterre). Fouilles d'une villa romaine, p. lxxxiv.
Carolingiennes (Plaques), p. 386 à 377.
Caron (M.). Mission en Tunisie, p. xvii et lxvi-lxvii.
Carreaux vernissés, découverts aux Châtelliers près de Saint-Maixent, p. 1 à 16.
Carthage (Tunisie). Inscription romaine, p. 302. — Statuette d'Aphrodite en terre cuite, p. 212-213.
Carton (Dr). Fouilles de Bulla Regia, p. 69 à 86. — Inscriptions découvertes à Dougga, p. 170 à 174.
Castan (Auguste). Annonce de sa mort, p. lxxvi-lxxvii.
Cavillier (Nicolas), fondeur de cloches, p. 26-27.
Cercueils de plomb, trouvés à Bulla Regia, p. 72-73.
Cereres (Culte des) p. 129 à 133.
Cerf (L'abbé) offre un ouvrage au Comité, p. xiii.

Cerf enchaîné sur un émail du Musée de Troyes, p. 49 à 53.
Chamalières-sur-Loire. Porte en bois sculpté, p. lxxxix.
Chambéry (Savoie). Bréviaire de Marie de Savoie, à la Bibliothèque publique, p. xliv-xlv. — La crypte de Lémenc, p. xl.
Chapelle (Nicolas), fondeur de cloches, p. 25.
Chardin (M.), nommé officier d'Académie, p. lxii.
Charpentier, fondeur de cloches, p. 26.
Charpentier (P.), fondeur de cloches, p. 25.
Chartier (Alain). Son tombeau à Avignon, p. xxxiv-xxxv et 434 à 443.
Chartres (Cathédrale de). Découverte d'une fenêtre romaine, p. xvi, et 244 à 246.
Chastenet de Préfort (M.) communique des inscriptions, p. 491.
Chatelliers (Les), près Saint-Maixent (Deux-Sèvres). Carreaux vernissés, p. 1 à 16. — Évaporeau, p. lxxviii-lxxix.
Chatillon-sur-Loire. Découverte d'antiquités romaines, p. xxix-xxx.
Cherchel (Algérie). Estampilles de potiers, p. 112 à 123. — Inscription chrétienne, p. 92; — inscriptions grecques, p. 94, 98, 103, 110; — inscriptions romaines, p. 89 à 123, 307, 308, 494. — Marques de tâcherons, p. 111-112. — Moule en terre cuite, p. 463 à 465. — Pierres gravées, p. 61, 122.
Chéron (Jean-Simon), fondeur de cloches, p. 35.
Chéron (Pierre), fondeur de cloches, p. 35.
Chevalier (M.). Note sur l'aqueduc romain de Bavay, p. xxxix.
Chevalier (Mgr) offre un ouvrage au Comité, p. lxxxi.
Choppard (Le capitaine) communique des inscriptions, p. 312. — Peintures murales découvertes à Hadrumète, p. 456 à 460.
Cimetières antiques à Bulla Regia, p. 69 à 85 ; — à Limoges, p. 266 à 269.
Cimetières francs à Andresy, p. xxxix ; — à Limoges, p. xxxix-xl et 270 ; — à Moislains, p. 37 à 42.
Cimetière phénicien de Cadix, p. xxiii et 322 à 330.
Cimetière punique de Bulla Regia, p. 74 à 78.
Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Inscription romaine, p. lxxxvii.
Cloches (Fondeurs de), p. 17 à 36.
Cloitres du Roussillon, p. 609 à 615.
Clouet (Le capitaine), nommé officier d'Académie, p. lxii.
Cochois (Alexis), fondeur de cloches, p. 34.
Collignon (Le Dr), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxii.
Collon (Pierre), fondeur de cloches, p. 19.
Combles (Somme). Fibule, p. 371. — Ornement de coffret, p. 371. — Plaque carolingienne, p. 369.
Comité des Travaux historiques. Demandes de souscription, p. lxxx, xci ; — de subvention, p. xx, xxiv, xxvii, lxv, lxvi, lxxvi, lxxxi, lxxxv.
—— Élections de nouveaux membres, p. xvii, xxii. — Liste des membres, p. 1 à x.
—— Missions archéologiques, p. xvii, xviii, lxvi-lxvii, 282 à 301.
—— Ouvrages offerts, p. xiii, xx, xxiii, lxv, lxxvi, lxxxii, lxxxv.
—— Procès-verbaux : Séances du 11 janvier 1892, p. xiii à xvi ; — du 8 février, p. xvii à xix ; — du 14 mars, p. xx, xxii ; — du 11 avril, p. xxiii à xxvi ; — du 9 mai, p. xxvii à xxx ; — du 20 juin, p. lxiv à lxx ; — du 11 juillet, p. lxxvi à lxxx ; — du 14 novembre, p. lxxxi à lxxxiv ; — du 19 décembre, p. lxxxv à xci.
—— Projets de publication, p. lxiv, lxvi, lxxxiii.
Congrès des Sociétés savantes. Procès-verbaux : Séance d'ouverture, p. xxxi-xxxii ; — séance du 7 juin 1892, p. xxxiii à xxxvii ; — séance du 8

juin matin, p. XXXVIII à XLI ; — séance du 8 juin soir, p. XLII à XLV ; — séance du 9 juin matin, p. XLVI XLIX ; — séance du 9 juin soir, p. L à LIV ; — séance générale du 11 juin, p. LV à LXIII.

Congrès des Sociétés savantes. Programme du Congrès de 1893, p. LXXI à LXXV.

—— Proposition de M. Textor de Ravisi, p. XXVIII.

Constantine (Musée de). Estampille de potier, p. 119.

Corneilla-de-Conflent (Pyrénées-Orientales). Église, p. 559-550, 615.

Cornillon (M.), auteur d'une communication, p. XX. — Découverte d'une partie de la voie Aurélienne à Arles, p. LI-LII. — Inscriptions chrétiennes trouvées à Vienne, p. XXIV, LXX. — Inscriptions romaines trouvées à Vienne, p. LXIV, LXXVII-LXXVIII.

Cosserat (M.). Cimetière mérovingien d'Andresy, p. XXXIX.

Courajod (Louis), chargé d'un rapport, p. LXXXII ; — observations diverses, p. LIII, XC ; — rapports sur diverses communications, p. XXX, LXXXIX.

Cournault (Charles), nommé assesseur au Congrès de la Sorbonne, p. XXXIII.

Coustouges (Pyrénées-Orientales). Église, p. 549-550, 577, 602.

Coutaud, fondeur de cloches, p. 34.

Coutaud (P.), fondeur de cloches, p. 28.

Craon (Vienne). Cloche du XVIIIe siècle, p. 32.

Croisades (Souvenirs des) en Tunisie, p. LXVI-LXVII.

Cuiller franque trouvée à Thivars, p. 215.

Curzon (Henri de). L'église de Bauzen (Dordogne), p. XXIX et 234 à 236.

Cuxa (Saint-Michel-de-). Voy. Saint-Michel-de-Cuxa.

D

Darcel (Alfred) chargé de divers rapports, p. XX, XXIII, XXVII, LXIV, LXXVI, LXXXII.

—— Observations sur une aiguière du XVIIe siècle, p. LXXXVI.

—— Rapports sur diverses communications, p. XXIV, XXX, LXXXIII, LXXXVIII-LXXXIX ; — sur un émail du Musée de Troyes, p. 49-50 ; — sur l'évaporeau des Châtelliers, p. LXXVIII-LXXIX ; — sur un inventaire de la commanderie de Saint-Vincent de Valence, p. XIV-XV ; — sur un moule en schiste du XVIIIe siècle, p. LXXXVIII ; — sur un passage d'un registre capitulaire de Saint-Pierre de Troyes, p. XXVIII-XXIX ; — sur un procès-verbal de visite de la cathédrale de Moûtiers, p. LXVIII-LXIX.

Dax (Landes). Découverte d'une inscription du moyen âge, p. LXXXII. — Inscription romaine, p. XVIII.

Dea Maura (Statue de la), p. 145-146.

Degardins (M.). Découverte d'une villa romaine près de Cardif, p. LXXXIV.

Dehaisnes (Le chanoine). Œuvres d'art conservées dans le département du Nord, p. XXXIII-XXXIV.

—— Offre un ouvrage au Comité, p. LXXXV.

Delattre (Le P.). Statuette d'Aphrodite trouvée à Carthage, p. 212-213.

Delisle (Léopold). Discours à l'ouverture du Congrès de la Sorbonne, p. XXXI-XXXII.

Dellys (Algérie). L'âge de la pierre, à —, p. 496.

Demaeght (Le commandant) communique des inscriptions, p. 306, 309 à 311, 314, 452.

—— Note sur une statue de marbre du Musée d'Oran, p. 145-146.

Demaison (Louis). Description de la ville de Reims au XIIe siècle, p. XLII et 378 à 395.

Denis (Le lieutenant). Inscriptions inédites de Tunisie, p. 154 à 169. — Inscriptions recueillies à Dougga, p. 170 à 174.
Dieu au maillet (Le), sur des bas-reliefs de Varhély, p. lxvii-lxviii.
Dissard (M.) envoie copie de diverses inscriptions, p. lxiv, lxxxi, lxxxvii.
—— Note sur une inscription nouvellement découverte à Lyon, p. 331 à 332.
Djebel-Srir. Inscriptions romaines, p. 489.
Djemaa-Nador (Algérie), p. 504.
Djemila. Inscriptions romaines, p. 303, 304, 305.
Dol (Ille-et-Vilaine). Vitrail de la cathédrale, p. xlv.
Dole (Jura). Église, p. 422-423.
Dommartin-Lettrée. Sépulture gauloise, p. xlix.
Doublet (S.). Mosaïque découverte à Sousse, p. 317. — Note sur deux monuments antiques de Tunisie, p. 129 à 135.
Dougga (Tunisie). Inscriptions latines, p. 170 à 174.
Dragon (Le) tourmentant un damné, p. 368 à 372.
Dubois (Claude), fondeur de cloches, p. 25.
Ducatel (Collection). Émail attribué à Nardon Pénicaud, p. 432-433.
Duchesne (L'abbé). Note sur une inscription maurétanienne de l'année 480, p. xx, xxiv, 314 à 316.
Ducourtieux (Paul). Fouilles à Limoges, p. xxxix-xl. — Le cimetière de la Courtine à Limoges, p. 266 à 274.
Ducray, fondeur, p. 34.
Ducray (Jacques), fondeur de cloches, p. 31.
Dufourcet (M.), auteur d'une communication, p. lxxxii.
Du Paty de Clam (M.) communique une inscription, p. 493.
Durieu (Achille-Joseph), décoré de la Légion d'honneur, p. lviii, lxii.
Duval (L.), auteur d'une communication, p. lxxxi.
Duvernoy (Cl.). Inscription sur lame de bronze trouvée à Mandeure, p. xxii, 223 à 225.
Duveyrier (H.). Son éloge, p. lix.

E

Eck (Théophile), auteur de diverses communications, p. lxxxi, xc-xci. — Nommé officier d'Académie, p. lxii.
—— Le cimetière de Moislains, p. 37 à 42.
Ecos (Eure). Sculpture du xve siècle, p. xxv-xxvi.
Églises. Voy. Announa, Arles-sur-Tech, Baume-les-Moines, Bauzen, Brouilla, Canigou, Chartres, Corneilla de Conflent, Coustouges, Elne, Espira de l'Agly, Eus, Fuilla, Grenoble, Hix, Jura, Languedoc, Lemenc, Marceval, Montbolo, Perpignan, Poligny, Prades, Régleille, Roussillon, Sahorre, Saint-Estève-del-Monestir, Saint-Féliu-d'Avail, Saint-Genis-des-Fontaines, Saint-Jean-Lasseille, Saint-Julien, Saint-Martin-de-Fenouillar, Saint-Michel-de-Cuxa, Salins, Savigny, Serrabonne, Soulom, Tipasa, Torreilles, Valbonne.
Églises chrétiennes (Les premières) de la Loire-Inférieure, p. liv.
Églises fortifiées, p. 606 à 609.
El-Hammam. Inscription romaine, p. 308.
Elne (Pyrénées-Orientales). Église, p. 560-561, 609-610.
Émail du Musée d'Orléans, p. 426 à 433; — du Musée de Troyes, p. 49 à 53.
Embrun (Cathédrale). Son trésor au xvie siècle, p. xxxv, 247 à 253.

Engel (Arthur), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxii.
Er-Rich (Algérie). Inscription romaine, p. 490.
Espérandieu (Emm.), auteur de diverses communications, p. xxvii, lxiv.
—— Carreaux vernissés découverts aux Châtelliers, p. 1 à 16. — Inscriptions inédites recueillies en Tunisie par le lieutenant Denis, p. 154 à 169.
Espira-de-l'Agly (Pyrénées-Orientales). Église, p. 545, 615.
Estampilles de potiers, p. 112 à 123, 257 à 260.
Eus (Pyrénées-Orientales). Église, p. 560.
Évaporeau (L') des Châtelliers, p. lxxviii-lxxix.
Évreux (Eure). Ses fabriques de draps, p. xlvi.

F

Fage (René) offre un ouvrage au Comité, p. lxxxii. — Reconstruction du pont de l'Escurol à Tulle, p. 237 à 239.
Fains (Phelippin de). Son épitaphe, p. 359 à 367.
Farges (Le capitaine), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxii.
Fdoulès (Col de). Inscription romaine, p. 489.
Fernana (Tunisie). Notice sur ses environs, p. 175 à 184.
Ferray (M.). Notice sur les drapiers d'Evreux, p. xlvi.
Fid-Zouidat (Oran). Borne milliaire, p. 453.
Fine (Joannes a), fondeur de cloches p. 19-20.
Flick (Le capitaine) communique des inscriptions, p. 303 à 305.
Foigny (Abbaye de). Carreau vernissé, p. 376.
Fondeurs de cloches, p. xx, 17 à 36.
Fontay (Jean de), sculpteur, p. xxxv, 434 à 443.
Fourdrignier (L.). Miséricordes des stalles de Gassicourt, p. xlv. — Torques découvert à Sommesuippe, p. l.
Fréry (Simon), fondeur de cloches, p. 26.
Fuilla (Pyrénées-Orientales). Église Sainte-Eulalie, p. 563 à 565.

G

Gansberg (Michel), fondeur de cloches, p. 33.
Gansberg (Paul), fondeur de cloches, p. 33.
Gassicourt (Seine-et-Oise). Stalles du xve siècle, p. xlv.
Gastonville. Borne milliaire, p. 309.
Gauckler (P.) communique des inscriptions, p. 307-308. — Inscriptions inédites d'Algérie, p. 87 à 125.
Gaufriers, p. lxxix.
Genest (Le) [Mayenne]. Peintures murales, p. 54 à 57.
Geoffrin (Le capitaine) communique une inscription, p. 306, 487, 488.
Gheineus (Petrus). Voy. Van den Ghein (P.).
Godard-Faultrier (M.). Découvertes à Angers, p. xxxviii-xxxix, lxxix-lxxx.
Gorlier (Charles), fondeur de cloches, p. 26-27.
Goulard (Martin), fondeur de cloches, p. 33.
Gourbillon (F.), fondeur, p. 21.
Grenoble (Isère). La crypte de Saint-Laurent, p. liii-liv.

Grozon (Jura). Fouilles, p. xlvi-xlvii.
Gsell (M.). Note sur quelques inscriptions de Tipasa, p. 319 à 321.
Guelaa-es-Serdouk (Algérie), p. 502 à 504.
Guelaa-Sidi-Yahia (Algérie), p. 506.
Guichard (L'abbé), auteur d'une communication, p. xxiii; — demande une subvention, p. lxxvi; — donne au Comité une partie des objets trouvés à Pupillin, p. lxv. — Ses fouilles à Grozon, p. xlvi-xlvii.
Guichard (Charles), fondeur de cloches, p. 32, 33.
Guichard (E.), fondeur de cloches, p. 34.
Guiffrey (Jules). Rapport sur un projet de publication, p. lxvi.
Guignard (Ludovic). Fouilles des oubliettes du château de Blois, p. xlvii.
Guillaume (L'abbé). L'argenterie de Notre-Dame d'Embrun, p. xxxv et 247 à 253.
Guimple. Sens de ce mot, p. xxviii-xxix.
Guyot (Charles), offre un ouvrage au Comité, p. lxxxii.

H

Hadjar-Tseldj (Algérie), p. 509.
Hadrumète (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 457. — Peintures murales, p. 456 à 460. — Vases à inscriptions puniques, p. 67-68.
Hammam-Meskhoutine (Algérie), p. 507.
Hamy (Dr), chargé d'un rapport, p. xvii.
Hannezo (Le lieutenant), communique des inscriptions, p. 312, 313, 492, 493. — Mosaïque découverte à Sousse, p. 317.— Peintures murales découvertes à Hadrumète, p. 456 à 460. — Vases à inscriptions de la nécropole d'Hadrumète, p. 67-68.
Haymar (P.), fondeur de cloches, p. 19.
Henchir-Bezioun (Algérie), p. 512.
Henchir-Bichga. Inscription romaine, p. 307.
Henchir-Bou-Djelida (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 156.
Henchir-Damous (Tunisie). Église chrétienne, p. 175 à 176.
Henchir-el-Abd. Inscription romaine, p. 306.
Henchir-el-Hammam (Algérie), p. 515 à 517.
Henchir-el-Maatria (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 154, 155.
Henchir-el-Messaour (Tunisie). Mausolée antique, p. 133 à 135.
Henchir-Guelaa-Bou-Atfan (Algérie), p. 517-518.
Henchir-Loulou (Algérie), p. 512.
Henchir-Matouia (Algérie), p. 505 à 506.
Henchir-Mghott (Algérie), p. 505.
Henchir-Salah (Tunisie). Inscription romaine, p. 485.
Henchir-Sandellouze (Algérie). Inscription romaine, p. 490.
Henchir-Sidi-Khalifa (Tunisie). Inscription romaine, p. 167-168.
Henchir-Skira. Inscriptions romaines, p. 312.
Henchir-Zembra (Tunisie). Inscription romaine, p. 487.
Hergla (Tunisie). Inscription romaine, p. 492.
Héron de Villefosse, chargé d'un rapport, p. xx, xxiii, lxxxi; — fait un rapport sur une demande de subvention, p. lxv; — sur diverses communications, p. xxii, xxix, xxx, lxxxix; — présente des observations, p. lxxxi.
—— Inscription sur lame de bronze trouvée à Mandeure, p. 223 à 225. — Inscriptions chrétiennes trouvées à Vienne, p. xxiv-xxv. — Trois bornes milliaires de la province d'Oran, p. 452 à 455.
Hix (Pyrénées-Orientales). Église, p. 543-544.
Husson, fondeur de cloches, p. 35.

I

Ile-Barbe (Rhône). Sculptures romanes, p. 398 à 400, 409 à 411.
Inscriptions chrétiennes à Cherchel, p. 92; — à Kesséria, p. 124-125; — de Maurétanie, p. 314; — à Tipasa, p. 471, 472, 479, 480; — à Vienne, p. xxiv, lxx.
Inscriptions grecques à Cherchel, p. 94, 98, 103, 110.
Inscription juive à Volubilis, p. 64 à 66.
Inscriptions du moyen age, p. xxv; — à Avignon, p. 436-437; — à Bar-le-Duc, p. 227, 231, 232, 359; — à Lugny, p. xxv; — à Sainte-Croix, p. 340.
Inscriptions puniques à Hadrumète, p. 67; — à Lixus, p. 62 à 64.
Inscriptions romaines à Aïn-Babouch, p. 160; — Aïn-Draham, p. 201-203; — Aïn-Ghar-Salah, p. 156, 164-167; — Aïn-Hammam, p. 487; — Aïn-Rarba, p. 306; — Aïn Safsaf, p. 488; — Aïn-Temouchent, p. 306-307; — Alger, p. 87; — Autun, p. 254; — Avenches, p. 224; — Baumotte-lez-Pin, p. 224; — Benian, p. 306; — Bordj-Abd-el-Melek, p. 491; — Bordj-Ferdjioua, p. 304; — Bou-Ficha, p. 307; — Bou-Krissa, p. 488; — Bourbon-Lancy, p. 254, 255, 257 à 260; — Bulla-Regia, p. 79-80; — Carthage p. 302; — Cherchel, p. 89 à 123, 307, 308, 494; — Clermont-Ferrand, p. lxxxvii; — Dax, p. xviii; — Djebel-Srir, p. 489; — Djemila, p. 303 à 305; — Dougga, p. 174; — El-Hammam, p. 308; — Er-Rich, p. 490; — Fdoulès, p. 489; — Fid-Zouidat, p. 454; — Gastonville p. 309; — Hadrumète, p. 457; — Henchir-Bichga, p. 307; — Henchir-Bou-Djelida, p. 156; — Henchir-el-Abd, p. 306; — Henchir-el-Maatria, p. 154-155; — Henchir-Salah, p. 485; — Henchir-Sandellouze, p. 490; — Henchir-Sidi-Khalifa, p. 167, 168; — Henchir-Skira, p. 312; — Henchir-Zembra, p. 487; — Hergla, p. 492; — Kala-Kebira, p. 485; — au Kef, p. 157 à 164, 168 à 169; — à Khanguet-el-Meridj, p. 179; — Kharba-mta-el-Ksar, p. 305; — Kochab-el-Bia, p. 453; — Lamoricière, p. 309-311; — Limoges, p. 267; — Lyon, p. 331; — Mandeure, p. 223; — Mechta-Gassas, p. 304; — Mechta-Souala, p. 305; — Mecid, p. 305; — Moureddine, p. 492-493; — Oued-Ferdjioua, p. 304; — Oulad-Zorar, p. 304; — Philippeville, p. 311, 494-495; — Porto, p. lxxvii; — Rouffach, p. 190; — Sidi-Merouan, p. 491; — Sousse, p. 312-313; — Tabarka, p. 187, 199 à 209; — Ténès, p. 313; — Thenae, p. 142 à 144; — Tipasa, p. 319-320; — Vienne, p. lxxvii-lxxviii.
Inventaires de la cathédrale de Moûtiers en 1636, p. lxviii-lxix; — des objets détruits à Montiéramey en 1570, p. 45 à 48; — du château et de l'hôtel de Rambouillet au xviie siècle, p. xlix et 350 à 358: — de la commanderie de Saint-Vincent de Valence, p. xiv-xv.

J

Jacquin (Étienne), fondeur de cloches, p. 23.
Jadart (Henri), auteur d'une communication, p. lxxxi. — La mosaïque du sacrifice d'Abraham au Musée de Reims, p. liii, lxxxix et 347 à 349.

Jolly (Alexis), fondeur de cloches, p. 28.
Jolly (François), fondeur de cloches, p. 28.
Julien-Laferrière (L'abbé) offre un ouvrage au Comité, p. lxxvi.
Julliot (M.), nommé assesseur au Congrès de la Sorbonne, p. xxxiii.

K

Kairouan (Tunisie). Armes conservées dans la Grande Mosquée, p. lxvi-lxvii.
Kala-Kebira (Tunisie). Inscription romaine, p. 485.
Kef (Le) [Tunisie], inscriptions romaines, p. 157 à 164, 168-169.
Kef-Messiouer (Algérie), p. 519.
Kesseria. Inscription chrétienne, p. 124-125. — Mosaïque, p. 123-125.
Keszthély (Bijoux barbares de), p. 294 à 296.
Khanguet-el-Meridj (Tunisie). Borne milliaire, p. 179.
Kherba-mta-el-Ksar. Inscriptions romaines, p. 305.
Kochab-el-Bia (Oran). Borne milliaire, p. 453.
Ksar Atman (Algérie), p. 504-505.
Ksar-Tekouk (Algérie), p. 509-510.

L

La Blanchère (René de), nommé membre du Comité, p. xxiii.
Larroque (M.). Note sur une statère de Philippe II, p. xliii-xliv.
Lacour (M.). Communication sur l'âge de la pierre, p. 496.
Lafond (Paul), auteur de diverses communications, p. xxvi. — Saint-André de Soulom, p. 444 à 451.
Laigue (De), auteur de diverses communications, p. xxiii, lxxxii, lxxxviii. — La nécropole phénicienne de Cadix, p. 322 à 330.
Lalanne (Émile), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxii.
Lalay (P.), fondeur de cloches, p. 25.
La Martinière (De). Inscriptions puniques et juives recueillies en Afrique, p. 62 à 64.
Lambin (Le capitaine). Note sur les ruines romaines de l'Oued-Mellagou et de l'Oued-el-Arab, p. 136 à 139.
Lamoricière. Inscriptions romaines, p. 309-311.
Lampes antiques trouvées à Cherchel, p. 119 à 122.
Languedoc (Églises du). Leur plan, p. 581 à 583.
Laon (Aisne). Maison du Petit-Saint-Vincent, p. xl et 275 à 281.
Lapasset (Le capitaine), nommé officier d'Académie, p. lxiii.
La Réaulté (Isabelle de). Son épitaphe, p. 227.
Lastelyrie (Robert de), chargé de divers rapports, p. xxvii, lxiv, lxxxi, lxxxii.
—— Offre un ouvrage au Comité, p. lxxxv.
—— Observations diverses, p. xliii, lii à liii ; — sur la crypte de Lemenc, p. xl ; — sur la crypte de Saint-Laurent de Grenoble, p. liii-liv ; — sur la sculpture romaine et romane en Limousin, p. xliii.
—— Rapports divers, p. xvi, xxvi, xxix, xxx, lxxxix ; — sur des demandes de subvention, p. lxv, lxvi, lxxxv ; — sur des antiquités romaines découvertes à Châtillon-sur-Loire, p. xxix-xxx ; — sur un bas-relief découvert à Ecos, p. xxv-

XXVI ; — sur une inscription du XIe siècle, trouvée à Lugny, p. XXV ; — sur une inscription romaine trouvée à Dax, p. XVIII-XIX.
LAURENT (M.), auteur d'une communication, p. LXXXII, XCI.
LAVOIGNAT (Le capitaine), nommé officier d'Académie, p. LXIII.
LAVOUZELLE (F.), fondeur de cloches, p. 34.
LATACHE, fondeur de cloches, p. 25.
LEBÈGUE (Albert-Charles), décoré de la Légion d'honneur, p. LVII, LXII. — Demande à faire des fouilles à Cazères, p. LXVI.
LE BLANT (Edmond), chargé d'un rapport, p. XXVII. — Rapport sur une communication de M. Espérandieu, p. LXIX-LXX ; — sur une inscription chrétienne de Vienne, p. LXX.
LERRETON (Le capitaine) communique des inscriptions p. 487, 488, 489.
LE BRUN (Jean-Baptiste), fondeur de cloches, p. 28.
LE CLERT (Louis), auteur d'une communication, p. XXIII. — Émail conservé au Musée de Troyes, p. 51 à 53. — Pillage de l'église de Montiéramey, par les reîtres, p. 43 à 48. — Note sur un passage d'un registre capitulaire de Saint-Pierre de Troyes, p. XXVIII-XXIX.
LE MASSON (Michel), fondeur de cloches, p. 19,
LÉMENC (Savoie). Crypte ou baptistère, p. XL.
LEROY (M.) offre un ouvrage au Comité, p. XX, XXIII, LXV.
LESPINASSE-LANGEAC. Quelques fouilles dans la nécropole de Thenae, près Sfax, p. 140 à 144.
LEYMARIE (M.). La sculpture en Limousin à l'époque romaine et romane, p. XLVIII.
LEX (M.), auteur d'une communication, p. XXVII. — Inscription du XIe siècle à Lugny, p. XXV.
LHERMITTE (M.). Donation au profit de la chapelle de l'hôpital Comtesse à Seclin, p. 240 à 243.
LIÉBAUT (E.), fondeur de cloches, p. 31.
LIÉNARD (M.). Peintures murales de Saint-Vanne de Verdun, p. LXXXII, XC.
LIÈVRE (Auguste) offre un ouvrage au Comité, p. LXV. — Nommé officier de l'Instruction publique, p. LXII.
LIMAUX (Dominique), fondeur de cloches, p. 34.
LIMOGES (Haute-Vienne). Fouilles du cimetière de la Courtine, p. XXXIX-XL et 266 à 274. — Inscription romaine, p. 267.
LIMOUSIN (La sculpture en), p. XLVIII.
LIVREMON (C.-J.), fondeur de cloches, p. 35.
LIXUS. Inscription punique, p. 62 à 64.
LOISY-EN-BRIE (Marne). Tombes gauloises, p. XLII.
LOMBARD-DUMAS (M.) offre un ouvrage au Comité, p. XX.
LORIN (F.-V.). Deux inventaires de l'hôtel de Rambouillet, p. XLIX et 350 à 358. — Nommé officier d'Académie, p. LXIII.
LONGNON (Auguste), chargé d'un rapport, p. LXXXV.
LUCU identifiée avec Timziouine, p. 452.
LUGNY (Côte-d'Or). Inscription du moyen âge, p. XVII.
LYON (Rhône). Inscription romaine, p. 331-332.

M

MAÎTRE (Léon), auteur d'une communication, p. XXVII. — Fouilles à Nantes, p. LXXX. — Note sur les premières églises chrétiennes de la Loire-Inférieure, p. LIV.
MANDEURE (Doubs). Inscription ro-

maine sur lame de bronze, p. 223 à 225.
Marcevol (Pyrénées-Orientales). Église, p. 561.
Marchiant (J.), fondeur de cloches, p. 31.
Marizy-Saint-Mard (Aisne). Chapiteau roman, p. 374.
Marques de tâcherons antiques, p. 111-112.
Marquès (Gabriel), fondeur de cloches, p. 33.
Martin (Eugène). Silex découverts à Neuvy-sur-Barangeon, p. xiii.
Martin (J.-B.), fondeur de cloches, p. 35.
Martin (Joseph), fondeur de cloches, p. 28.
Martin (N.), fondeur de cloches, p. 35.
Maspero (M.), chargé d'un rapport, p. xxiii, lxxxii. — Rapport sur une demande de subvention, p. xxviii; — sur la mission de M. Bouteroue, p. xvii-xviii; — sur une proposition relative au Congrès de la Sorbonne, p. xxviii.
Maury (Alfred). Son éloge, p. xl.
Mayenne (Commission historique de la), p. xx, xxiv.
Maxe-Werly (L.). Épitaphe de Phelippin de Fains, p. 359 à 367. — Inscriptions du moyen âge, trouvées à Bar-le-Duc, p. xvi, 226 à 233.
Mechta-Gassas. Inscription romaine, p. 304.
Mechta-Souala. Inscriptions romaines, p. 305.
Mecid (Col de). Inscriptions romaines, p. 305.
Médeina (Tunisie), p. 126 à 128.
Medjez-el-Bab (Tunisie). Fragment de pilastre, p. 461-462.
Melin (L'abbé). Notice sur une officine de potiers-modeleurs gallo-romains, découverte à Bourbon-Lancy, p. xxxviii et 254 a 256.
Mély (F. de). Projet de publication, p. lxvi.
Menestrel (J.-B.), fondeur de cloches, p. 28.
Méquin (Le Camp), p. xlviii.
Merlet (Lucien). Fouilles de Thivars, p. xiii, 214-215.
Merlet (René). Découverte d'une fenêtre romane à la cathédrale de de Chartres, p. xvi et 244 à 246.
Merlin, fondeur de cloches, p. 36.
Michel (François), fondeur de cloches, p. 29.
Minel (J.), fondeur de cloches, p. 35.
Missions scientifiques, p. xxvii-xxviii, lxvi-lxvii. — Mission de M. de Baye en Autriche-Hongrie, p. 282 à 301.
Moislains (Somme). Cimetière mérovingien, p. 37 à 42. — Plaque carolingienne, p. 372.
Monestir-del-Camp (Pyrénées-Orientales). Cloître, p. 612.
Montagnon (Le lieutenant) communique une inscription, p. 486.
Montaiglon (Anatole de) chargé de divers rapports, p. lxxvi, lxxxv. — Communique deux mémoires de M. Maxe-Werly, p. xvi. — Rapports sur des demandes de souscription, p. lxxx. — Rapports divers, p. xvi, xxx, lxxxiii.
Montbéliard (Société d'émulation de) reçoit une subvention, p. lxv.
Montbolo (Pyrénées-Orientales). Église, p. 531.
Montiéramey (Aube). Pillage de l'église par les reîtres, p. 43 à 48.
Morel (Léon), auteur de diverses communications, p. xvii, lxiv. — Découvertes d'objets préhistoriques à Loisy en Brie, p. xlii; — à Saint-Vrain, p. xxi.
Morel (Pierre), fondeur de cloches, p. 29.
Morgan (Jacques de), décoré de la Légion d'honneur, p. lviii, lxi.
Morienval (Oise). Cloche du xviiie siècle, p. 35.
Morin (Joseph), fondeur de cloches, p. 28, 29.
Mortiers du xvie siècle, p. 21-22.
Mosaïques antiques à Cherchel, p. 109-110; — à Kesseria près de Sétif,

p. 123-125; — à Reims, p. LXXXIX; — à Sousse, p. 317-318.
MOSAÏQUE DU XIIe SIÈCLE à Reims, p. LIII et 347-349.
MOUGINS DE ROQUEFORT (Le Dr), nommé officier d'Académie, p. LXIII.
MOULES EN TERRE CUITE trouvés à Bourbon-Lancy, p. 254 à 265; — à Cherchel, p. 463 à 465.
MOUREDDINE (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 492, 493.
MOUTIERS (Savoie). Procès-verbal de visite de la cathédrale, p. LXVIII-LXIX.
MUGNIER. Bréviaire de Marie de Savoie à Chambéry, p. XLIV-XLV.
MÜLLER (L'abbé). Observation au Congrès de la Sorbonne, p. LIII.
MÜNTZ (Eugène), chargé de divers rapports, p. LXIV, LXXXII. — Rapports sur des demandes de souscription, p. LXXX, XCI. — Rapports divers, p XXX, LXXIX. — Rapports sur une peinture de Saint-Vanne de Verdun, p. XC.
MUSSET (Georges) offre un ouvrage au Comité, p. LXXVI.
MUTEL (Nicolas), fondeur, p. 31.

N

NANTES (Loire-Inférieure). Découvertes d'antiquités, p. LXXX.
NÉCROPOLES. Voy. CIMETIÈRES.
NELTNER (Le lieutenant) communique une inscription, p. 490.
NEUVY-SUR-BARANGEON. Découverte de silex, p. XIII.
NICAISE (Auguste). Sépulture gauloise de Dommartin-Lettrée, p. XLIX.
NISARD (Le capitaine), nommé officier d'Académie, p. LXIII.
NORD (Département du). Œuvres d'art qui y sont conservées, p. XXXIII-XXXIV.
NUMISMATIQUE. Les deniers à la reine, p. XLII. — Statère d'or de Philippe II de Macédoine, p. XLIII-XLIV.

O

ORAN (Musée d'). Statue de marbre, p. 145-146.
ORFÈVRERIE BARBARE en Autriche-Hongrie, p 282 à 301.
ORLÉANS (Musée d'). Émail peint, p. 426 à 433.
OUED-CHERF (Constantine). Ruines et voies romaines, p. 497 à 522.
OUED-EL-ARAB. Ruines romaines, p. 136 à 139.
OUED-FERDJIOUA. Inscription romaine, p. 304.
OUED-MELLAGOU. Ruines romaines, p. 136 à 139.
OULAD-ZORAR. Inscriptions romaines, p. 304.
OUM-CHETOB (Algérie), p. 502.

P

PACQUETAU (M.) communique une inscription, p. 313.
PAIX (DE LA), fondeur de cloches p. 23.

Paix (Isaac de la), fondeur de cloches, p. 26.
Paix (Tobie de la), fondeur de cloches, p. 25.
Pallu de Lessert lit une communication, p. xl.
Pamiers (Sceau d'un chanoine de), p. xxi.
Paris (Errard), fondeur de cloches, p. 23.
Paris (N.), fondeur de cloches, p. 23.
Parrocel (M.), auteur d'une communication, p. lxiv.
Parthenay (Deux-Sèvres). Mortier de l'hôpital, p. 22.
Pascaud, nommé officier de l'Instruction publique, p. lxii.
Pasquier (Félix). Sceau d'un chanoine de Pamiers, p. xvii, xxi.
Peigne de l'époque franque trouvé à Thivars, p. 216.
Peintures murales de l'église du Genest (Mayenne), p. 54 à 57; — à Hadrumète, p. 456 à 460; — à Savigny, p. xliii; — à Saint-Vanne de Verdun, p. xc.
Peltier (Antoine), fondeur de cloches, p. 34.
Pénicaud (Nardon). Émail de la collection Ducatel, p. 432-433.
Perpignan (Pyrénées - Orientales). Église des Dominicains, p. 591 à 593, 613, 614; — Saint-Jean, p. 586 à 588; — Saint-Jean-le-Vieux, p. 556 à 558, 576.
Perrot (Georges), chargé d'un rapport, p. xxvii. — Rapport sur une demande de souscription, p. xci.
Petitfour (Claude), fondeur de cloches, p. 30.
Philippeville (Algérie). Inscriptions romaines, p. 311, 494-495.
Pierres gravées trouvées à Cherchel, p. 122; — en Tunisie, p. 58 à 61.
Pilloy (Jules), auteur de diverses communications, p. xxvii, xlv. — Offre divers ouvrages au Comité, p. xiii, xxiii.
—— Les plaques ajourées carolingiennes au type du démon tourmentant le damné, p. xxxviii et 368 à 377.
Pinchaud (C.) communique un moule en schiste du xviiie siècle, p. lxxxviii.
Planès (Pyrénées-Orientales). Église, p. 574-575.
Plaques carolingiennes ajourées, p. 368 à 377.
Poligny (Jura). Église des Jacobins, p. 420-421.
Porto (Corse). Inscription romaine, p. lxxvii; — ruines romaines, p. lxxvii.
Portugal (Mission en) de M. Bouteroue, p. xvii-xviii.
Poteries gallo-romaines découvertes à Bourbon-Lancy, p. xxxviii.
Prades (Pyrénées-Orientales). Église, p. 602.
Praetentura. Sens de ce mot, p. 454-455.
Privat (Le colonel), nommé officier d'Académie, p. lxiii.
Privat (Le commandant). Peintures murales d'Hadrumète, p. 456.
Pulligny (De). Bas-relief du xve siècle découvert dans l'église d'Écos, p. xxv-xxvi.
Pupillin (Fouilles de), p. xxiii.

Q

Quatrefages (De). Son éloge, p. lx-lxi.
Quesné (Victor). Fouilles du Camp-Méquin, p. xlviii.

R

Rambouillet (Château et Hôtel de). Inventaires du XVIIe siècle, p. XLIX et 350 à 358.
Ramond (M.). Cimetière mérovingien découvert à Andresy, p. XXXIX.
Rébillet (M.). Note sur le Bahira des Bibans et Médeina, p. 126 à 128.
Régleille (Pyrénées - Orientales). Église, p. 539.
Reims (Marne). Arènes, p. 392 à 395. — Description de la ville au XIIe siècle, p. 378 à 395. — Mosaïque antique, p. LXXXIX. — Mosaïque du XIIe siècle au Musée, p. 347 à 349. — Temple antique, p. 388 à 392.
Reinach (Salomon), auteur d'une communication, p. XXXVI. — Chargé de divers rapports, p. XXVII, LXIV, LXXXI, LXXXII; — lit un mémoire, p. XLVIII.
—— Nommé membre du Comité, p. XX; — officier de l'Instruction publique, p. LXII.
—— Présente diverses observations, p. L.
—— Rapports divers, p. XXX, LXXX, LXXXIII-LXXXIV, XC, XCI; — sur des demandes de souscription, p. XCI; — sur la découverte d'un ancien cimetière à Berlise, p. XXX; — sur des découvertes faites à Angers, p. LXXIX-LXXX.
—— L'âge de la pierre à Dellys, p. 496. — Peintures murales découvertes à Hadrumète, p. 456 à 460. — Statue de marbre acquise par le Musée d'Oran, p. 145 à 146. — Statuettes en terre cuite découvertes près de Sidi-Athman-el-Hadid et à Carthage, p. 210 à 213.
Reinach (Théodore), nommé officier d'Académie, p. LXIII.
Requin (L'abbé). Jean de Fontay et le tombeau d'Alain Chartier, p. XXXIV-XXXV et 434 à 443.
Reymond (Marcel). La crypte de Saint-Laurent à Grenoble, p. LIII.
Richard (Jules-Marie). Peintures murales de l'église du Genest, p. 54 à 57.
Richemond (De). Documents sur l'école de dessin de la Rochelle, p. XVI.
Rigueur (J.-B.), fondeur de cloches, p. 31.
Riomet (M.), auteur d'une communication sur le cimetière de Berlise, p. XXX.
Robert (L'abbé). Vitrail de l'église de Dol, p. XLV.
Rochechouart (Haute-Vienne). Société des Amis des arts, p. LXXXV.
Rochette (B.), fondeur de cloches, p. 31.
Rodocanachi (Emm.-P.), nommé officier d'Académie, p. LXIII.
Roman (Joseph), auteur d'une communication, p. LXXXII. — Proposition de publication, p. LXIV, LXXXIII.
Rondot (Natalis) offre un ouvrage au Comité, p. LXV.
Rose (Le lieutenant) communique des inscriptions, p. 305.
Rosny-sur-Seine. Découverte d'un monument chrétien, p. LXXXVII.
Rouffach (Algérie). Inscriptions romaines, p. 490.
Rousset (M.), auteur d'une communication p. LXXXV.
Roussillon (L'art religieux en), p. 523 à 617.
Rouvier (Le capitaine) communique des inscriptions, p. 490 à 491.
Roy (François-Xavier), fondeur de cloches, p. 34.
Rozier (René), fondeur de cloches, p. 25.

S

Sadoux (M.) communique des inscriptions, p. 306, 312.
Sahorre (Pyrénées-Orientales). Église, p. 536, 605.
Saint-André-de-Sorède (Pyrénées-Orientales). Église, p. 572 à 574, 584, 585.
Sainte-Croix (Étienne de). Sa tombe à Sainte-Croix, p. 339 à 346.
Saint-Estève-del-Monestir (Pyrénées-Orientales). Église, p. 568.
Saint-Feliu-d'Avail (Pyrénées-Orientales). Église, p. 532.
Saint-Genis-des-Fontaines (Pyrénées-Orientales). Église, p. 549, 609.
Saint-Gérand (L'abbé). Une basilique funéraire à Tipasa, p. xxii et 466 à 484.
Saint-Germain (Musée de). Reçoit une partie du produit des fouilles de Pupillin, p. lxv. — Reçoit divers manuscrits, p. lxxxvi.
Saint-Jean-Lasseille (Pyrénées-Orientales). Église, p. 547.
Saint-Julien (Église), près Villeneuve-de-la-Raho, p. 542-543.
Saint-Martin-de-Fenouillar (Pyrénées-Orientales). Église, p. 537-538.
Saint-Maximin (Var). Statues commandées à Jean de Fontay, p. 435-436 et 441-442.
Saint-Michel-de-Cuxa (Pyrénées Orientales). Église, p. 569 à 572, 600-601.
Saint-Romain-en-Gall (Rhône). Médaillon de Munatius Planeus, p. lxxxvii.
Saint-Vrain (Marne). Découverte d'une arme en silex, p. xvii, xxi.
Saladin (M.). Note sur deux fragments de mosaïque découverts à Sousse, p. 317 à 318. — Pilastre d'angle trouvé à Medjez-el-Bab, p. 461-462,
Salins (Jura). Église Saint-Anatoile, p. 416 à 419, 424-425.
Sarcophages d'Arles, décrits dans un manuscrit de la Bibliothèque Mazarine, p. xxvii.
Sarrebruck (Adalbert de). Voy. Adalbert de Sarrebruck.
Sauret (Le capitaine). communique des inscriptions, p. 302.
Savigny (Manche). Église, p. xliii.
Savigny (Rhône). Sculptures romanes, p. 404-411.
Savigny (Seigneurs de). Leur généalogie, p. 341.
Savoie (Marie de), duchesse de Milan. Son Bréviaire à la Bibliothèque de Chambéry, p. xliv-xlv.
Sceau d'Antoine de Unxent, chanoine de Pamiers, p. xxi.
Sculpture romane en Lyonnais, p. l-li et 396 à 411.
Sculpture romaine et romane en Limousin, p. xlviii.
Seclin (Nord). Hôpital-Comtesse, p. 240 à 243.
Sépultures barbares du midi de la France, p. xxxv-xxxvi et 333 à 338.
Sépulture gauloise de Dommartin-Lettrée, p. xlix ; — de Loisy-en-Brie, p. xlii.
Sepulture mérovingienne. Découverte à Bourges, p. xiii et 220 à 222.
Serrabonne (Pyrénées-Orientales). Eglise, p. 541-542, 577-579.
Sevrot (Claude), fondeur de cloches, p. 31.
Sevrot (Mathieu), fondeur de cloches, p. 31.
Sidi-Athman-el-Hadid. Statuettes en terre cuite, p. 210 à 212.
Sidi-Merouan (Algérie). Inscriptions romaines, p. 490-491.
Simon (Nicolas), fondeur de cloches, p. 31.
Société d'archéologie lorraine, reçoit une subvention, p. lxv.
Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, p lxxxi.

Somlyo (Transylvanie). Bijoux barbares, p. 288 à 290.
Sommesuippe (Marne). Torques en potin, p. 4.
Souchon (M.). La maison du Petit-Saint-Vincent à Laon, p. x, et 275 à 281.
Souleis, fondeur de cloches, p. 32.
Soulom (Hautes-Pyrénées). Eglise Saint-André, p. 444 à 451.
Sousse (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 312-313. — Mosaïques, p. 317 à 318.
Souterrains-refuges de la Creuse, p. 217 à 219.
Statue de marbre du Musée d'Oran, p. 145-146.
Statuettes de terre cuite, trouvées près de Sidi-Athman-el-Hadid et à Carthage, p. 210 à 213.

T

Tabarka (Tunisie). Antiquités chrétiennes, p. 193-196. — Citernes et aqueducs, p. 190 à 192. — Entrepôts, p. 187-189. — Fouilles et explorations, p. 175 à 209. — Inscriptions romaines, p. 187, 199 à 209. — Port romain, p. 189 à 190. — Quesques (Le), p. 184 à 187. — Tombeaux, p. 195-197.
Taillebois (Eug.). Note sur une inscription romaine découverte à Dax, p, xviii-xix. — Sa mort, p. lxxxiii.
Tantot (Le lieutenant). Statuette de Vénus Anadyomène, p. 210-212.
Tarentaise (Découvertes en), p. xx.
Ténès. Inscription romaine, p. 313.
Textor de Ravisi, auteur d'une proposition, p. xxviii.
Thenae (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 142 à 144. — Nécropole antique, p. 140 à 144.
Thériot (Dominique), fondeur de cloches, p. 31, 36.
Thibilis. Voy. Announa.
Thiollier (F.), auteur d'une communication, p. lxxxii. — Offre un ouvrage au Comité, p. lxxvi. — Signale la porte de l'église de Chamalières-sur-Loire, p. lxxxix.
—— Vestiges de l'art roman en Lyonnais, p. l-li et 396 à 411.
Thivars (Eure-et-Loir). Fouilles, p. xiii et 214-217.
Tholin (Georges) offre un ouvrage au Comité, p. xxvii.
Thomas (Antoine). Observations sur un passage des Comptes de Gilles Le Tailleur, p. lxxvi, lxxxii.
Timziouine (Oran). Son nom ancien, p. 452.
Tipasa. Basilique chrétienne, p. xxii et 466 à 484. — Inscriptions chrétiennes, p. 471, 472, 479, 480. — Inscriptions romaines, p. 319 à 321. — Tombeaux chrétiens, p. 478 à 484
Tombe gravée d'Étienne de Sainte-Croix, p. 339 à 346.
Torques en potin, découvert à Sommesuippe, p. l.
Torreilles (Pyrénées-Orientales). Eglise, p. 565-566.
Toutain (J.). Fouilles et explorations à Tabarka, p. 175 à 209.
Triger (Robert). Communication sur la maison de la reine Bérangère au Mans, p. lxxvi et lxxxiii.
Troyes (Musée de). Émail du xve siècle, p. 49 à 53.
Tulle (Corrèze). Reconstruction du pont de l'Escurol, p. 237 à 239.
Tunisie. Itinéraire de Gafsa à Gabès, p. 149 à 153.
Turcat (M.). L'âge de la pierre à Dellys, p. 496.

U

Unxent (Antoine de). Son sceau, p. xxi.
Urnes funéraires avec inscriptions puniques de la nécropole d'Hadrumète, p. 67.

V

Vagal (Algérie). Ville romaine, p. 147-148.
Valbonne (Pyrénées-Orientales). Église, p. 551, 614.
Valence (Drôme). Inventaire de la commanderie de Saint-Vincent, p. xiv-xv.
Van den Ghein (Pierre), fondeur de cloches, p. 20-21.
Van den Hende (J.). Voy. Fine (Joannes a).
Varhély (Transylvanie). Bas-reliefs représentant le Dieu au maillet, p. lxvii-lxviii.
Vénus Anadyomène. Statuette trouvée en Tunisie, p. 210 à 212.
Verdun (Meuse). Peintures murales à Saint-Vanne, p. xc.
Verlaque (L'abbé), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxii.
Vermand (Oise). Découverte d'un médaillon représentant Cléopâtre, p. xxvii.
Verrier (Le capitaine), nommé officier d'Académie, p. lxiii. — Notice sur la ville de Vagal, p. 147-148.
Vesly (Léon de). Fouilles du camp Méquin, p. xlviii.
Vienne (Isère). Découvertes archéologiques, p. xx. — Inscriptions chrétiennes, p. xxiv, lxx. — Inscriptions romaines, p. lxxvii, lxxviii.
Vieil-Arcy (Aisne). Cloche du xive siècle, p. 18.
Vilar [Notre-Dame du] (Pyrénées-Orientales). Église, p. 534.
Vitrail à Dol, p. xlv.
Vitteaux (Côte-d'Or). Cloches, p. lxxxix.
Voie Domitienne (La), p. li-lii.
Voies romaines de l'Oued-Cherf, p. 497 à 522.
Volubilis. Inscription juive, p. 64 à 66.

W

Waille (Victor) communique des inscriptions, p. 493-494. — Moule en terre cuite découvert à Cherchel, p. 463 à 465.
Walser (Le capitaine) communique une inscription, p. 487.
Wary (Le lieutenant) communique une inscription, p. 485.
Winckler (Le capitaine). Itinéraire en Tunisie, p. 149 à 153.
Wisigothiques (Sépultures) du midi de la France, p. xxxv-xxxvi.

Z

Zodiaque de Henchir-el-Messaour, p. 134-135.

TABLE DES PLANCHES

Pl. I. — Plan de l'église abbatiale des Châtelliers (Deux-Sèvres), p. 1.
Pl. II-IV. — Carrelages de l'église des Châtelliers (Deux-Sèvres), p. 2.
Pl. V. — Carrelages de l'église des Châtelliers (Deux-Sèvres), p. 12.
Pl. VI. — Matrice de fondeur de cloches (XVIIIe siècle), p. 29.
Pl. VII-IX. — Objets découverts dans le cimetière de Moislains (Somme), p. 38.
Pl. X. — Émail du XIVe siècle, conservé au Musée de Troyes, p. 49.
Pl. XI. — Peintures murales de l'église du Genest (Mayenne), p. 55.
Pl. XII. — Pierres gravées recueillies en Tunisie et en Algérie, p. 58.
Pl. XIII. — Inscription juive ancienne de Volubilis. Inscription punique trouvée à Lixus, p. 62.
Pl. XIV. — Vases trouvés dans la nécropole punique de Bulla Regia, p. 74.
Pl. XV. — Mosaïque découverte auprès de Sétif, p. 123.
Pl. XVI. — La mer des Bibans. Carte dressée par M. le commandant Rébillet, p. 126.
Pl. XVII. — Voies romaines de la région de l'Aurès, p. 136.
Pl. XVIII. — Plan d'une chapelle chrétienne découverte auprès de Tabarka (Tunisie), p. 175.
Pl. XIX. — Ruines antiques de Tabarka, p. 182.
Pl. XX. — Inscription conservée au Musée de Bar-le-Duc, p. 227.
Pl. XXI. — Épitaphe de François Bruslé dans l'église de Saint-Pierre de Bar-le-Duc, p. 231.
Pl. XXII. — Tombeaux phéniciens découverts à Cadix, p. 326.
Pl. XXIII. — Tombe d'Étienne de Sainte-Croix, à Sainte-Croix (Saône-et-Loire), p. 339.
Pl. XXIV. — Mosaïque du sacrifice d'Abraham (Musée de Reims), p. 347.
Pl. XXV. — Pilastres de l'église d'Ainay à Lyon, p. 402.
Pl. XXVI. — Frise sculptée de l'église de l'Ile Barbe, p. 403.
Pl. XXVII. — La couronne de Charlemagne à l'Ile Barbe, p. 408 et 411.
Pl. XXVIII. — Émail de Limoges, conservé au Musée d'Orléans, p. 426.
Pl. XXIX. — Peinture antique découverte dans la nécropole romaine d'Hadrumète, p. 458.
Pl. XXX. — Peintures murales découvertes dans la nécropole d'Hadrumète, p. 460.
Pl. XXXI. — Peintures murales découvertes dans la nécropole d'Hadrumète, p. 460.
Pl. XXXII. — Basilique de Tipasa, p. 467.
Pl. XXXIII. — Mosaïque trouvée dans la basilique de Tipasa, p. 470.
Pl. XXXIV. — Carte de l'Oued-Cherf, p. 497.

LISTE DES VIGNETTES

Carrelage des Châtelliers, p. 4, 5, 6, 7, 8.
Marque de fondeur de cloches, p. 21, 22.
Inscription trouvée au Kef, p. 166.
Statuette de Vénus trouvée près de Sidi-Athman-el-Hadid, p. 211.
Statuette d'Aphrodite trouvée à Carthage, p. 212.
Cuiller à emblème chrétien, trouvée à Thivars, p. 215.
Peigne mérovingien trouvé à Thivars, p. 216.
Inscription sur lame de bronze trouvée à Mandeure, p. 223.
Inscription trouvée à Baumotte-lez-Pins, p. 224.
Inscription trouvée à Avenches, p. 224.
Plan de l'église de Bauzen, p. 235.
Fenêtre romane à la cathédrale de Chartres, p. 245.
Bijou trouvé à Somlyö, p. 289.
Fibule trouvée à O-Szöny, p. 292.
Boucle conservée au Musée de Vienne, p. 292.
Bijou trouvé à Keszthély, p. 295.
Boucles d'oreilles trouvées en Hongrie, p. 298.
Parure hongroise, p. 300.
Épitaphe de Phelippin de Fains, p. 359.
Plaque ajourée trouvée à Combles, p. 369.
Fibule trouvée à Combles, p. 370.
Ornement de coffret trouvé à Combles, p. 371.
Plaques trouvées à Moislains, p. 372-373.
Chapiteau de Marizy-Saint-Mard, p. 374.
Carreaux de l'abbaye de Foigny, p. 376.
Chapiteaux de l'église de l'Ile Barbe, p. 399.
Fragment de corniche de l'église de l'Ile Barbe, p. 400.
Chapiteau de l'église de Savigny, p. 404.
Sculpture de l'église de Savigny, p. 404.
Chapiteaux de l'église de Savigny, p. 405, 406, 407.
Sculpture provenant de l'Ile Barbe, p. 409.
Chapiteau de l'église de l'Ile Barbe, p. 410.
Église de Baume-les-Messieurs, p. 413.
Plan de Saint-Anatoile, à Salins, p. 417.
Coupe de Saint-Anatoile, à Salins, p. 419.
Église des Jacobins, à Poligny, p. 421.
Église de Dole, p. 422-423.
Pilastre d'angle découvert près de Medjez-el-Bab, p. 461.
Moule en terre cuite découvert à Cherchel, p. 469.
Coupe du sanctuaire de la basilique de Tipasa, p. 475.
Plan du sanctuaire de la basilique de Tipasa, p. 476.
Inscriptions chrétiennes découvertes à Tipasa, p. 479-480.
Église de Montbolo, p. 531.

Ancienne abside de Saint-Féliu d'Avail, p. 532.
Plan de l'église Notre-Dame du Vilar, p. 534.
Église de Sahorre, p. 536.
Église collégiale de Serrabonne, p. 541.
Église Saint-Julien, près de Villeneuve-de-la-Raho, p. 543.
Église abbatiale de Saint-Genis-des-Fontaines, p. 549.
Église abbatiale de Valbonne, p. 551.
Église abbatiale de Saint-Martin-de-Canigou, p. 554.
Église Saint-Jean-le-Vieux, à Perpignan, p. 557.
Église collégiale de Corneilla-de-Conflent, p. 559.
Église Sainte-Eulalie de Fuilla, p. 564.
Église abbatiale d'Arles-sur-Tech, p. 566.
Église abbatiale de Saint-Michel-de-Cuxa, p. 571.
Église abbatiale de Saint-André-de-Sorède, p. 573.
Saint-André-de-Sorède et Saint-Dominique de Perpignan, p. 585.
Église Saint-Dominique de Perpignan, p. 592.
Chevet de l'église Saint-Dominique de Perpignan, p. 593.
Clocher de Saint-Michel-de-Cuxa, p. 601.
Clocher de Prades, p. 603.
Église de Sahorre, p. 605.
Cloître d'Arles-sur-Tech, p. 611.

TABLE

PAR ORDRE DE MATIÈRES

Liste des membres de la Section d'archéologie, des membres non résidants et des correspondants du Comité au 1er janvier 1892, p. I à X.

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ

Séance du 11 janvier 1892, p. XIII à XVI.

Observations de M. Darcel sur un inventaire de la commanderie de Saint-Vincent à Valence, communiqué par M. Brun-Durand, p. XIV à XVI.

Séance du 8 février 1892, p. XVII à XIX.

Note de M. Taillebois sur une inscription romaine découverte à Dax, p. XVIII et XIX.

Séance du 14 mars 1892, p. XX à XXII.

Séance du 11 avril 1892, p. XXIII à XXVI.

Rapport de M. de Lasteyrie sur une inscription du moyen âge découverte à Lugny (Côte-d'Or) et communiquée par M. Lex, p. XXV.

Rapport de M. de Lasteyrie sur un bas-relief du XVe siècle découvert à Ecos (Eure) et communiqué par M. de Pulligny, p. XXV-XXVI.

Séance du 9 mai 1892, p. XXVII à XXX.

Rapport de M. Darcel sur un texte communiqué par M. Le Clert, p. XXVIII.

Réunion annuelle des délégués des Sociétés savantes, p. XXXI à LXIII.

Séance générale d'ouverture, p. XXXI-XXXII.

Séance du 7 juin 1892, p. XXXIII à XXXVII.

Communication de Mgr Dehaisnes sur les objets mobiliers conservés dans le département du Nord, p. XXXIII-XXXIV.

Communication de M. l'abbé Requin sur Alain Chartier, p. XXXIV-XXXV.

Communication de M. Barrière-Flavy sur les cimetières wisigothiques du midi de la France, p. XXXV-XXXVI.

Communication de M. l'abbé Arbellot sur des découvertes faites à Ausiac (Haute-Vienne), p. XXXVI.

Séance du 8 juin 1892, matin, p. XXXVIII à XLI.

Communication de M. Ducourtieux sur le cimetière de la Courtine, p. XXXIX-XL.

Communication de M. Bourel sur la crypte de Lémenc, p. XL.

Séance du 8 juin 1892, soir, p. XLII à XLV.

Communication de M. Demaison sur une description de Reims au XIIe siècle, p. XLII-XLIII.

Communication de M. de Beaurepaire sur l'église de Savigny, p. XLIII.

Communication de M. Mugnier sur le Bréviaire de Marie de Savoie, p. xliv
Communication de M. l'abbé Robert sur un vitrail de la cathédrale de Dol, p. xlv.

Séance du 9 juin 1892, matin, p. xlvi à xlix.

Communication de M. Ferray sur l'industrie romaine à Évreux, p. xlvi.
Communication de M. l'abbé Guichard sur les fouilles de Grozon, p. xlvii.
Communication de M. Guignard sur les oubliettes du château de Blois, p. xlvii.

Séance du 9 juin 1892, soir, p. l à liv.

Communication de M. Thiollier sur l'art roman dans le Lyonnais, p. l.
Communication de M. Cornillon sur la voie Domitienne, p. li-lii.
Communication de M. Reymond sur Saint-Laurent de Grenoble, p. liii.
Communication de M. Maitre sur d'anciennes chapelles chrétiennes, p. liii-liv.

Séance générale du 11 juin 1892, p. lv à lxiii.
Discours de M. Bourgeois, ministre de l'Instruction publique, p. lvi à lxi.

Séance du 20 juin 1892, p. lxiv à lxx.

Rapport de M. de Barthélemy sur la mission de M. Caron en Tunisie, p. lxvi-lxvii.
Rapport de M. Darcel sur un procès-verbal de visite de la cathédrale de Moûtiers, p. lxviii-lxix.
Rapport de M. Le Blant sur un recueil d'inscriptions signalé par M. Espérandieu, p. lxix-lxx.
Rapport de M. Le Blant sur une inscription découverte à Vienne (Isère), p. lxx.

Programme du Congrès des Sociétés savantes pour 1893, p. lxxi à lxxv.

Séance du 11 juillet 1892, p. lxxvi à lxxx.

Rapport de M. de Barthélemy sur des découvertes faites à Porto (Corse), p. lxxvii.
Rapport de M. Cagnat sur des inscriptions romaines découvertes à Vienne, p. lxxvii-lxxviii.
Rapport de M. Darcel sur une boîte à odeurs signalée par M. Barbier de Montault, p. lxxviii-lxxix.
Rapport de M Salomon Reinach sur des communications de MM. Godard-Faultrier et Maître, p. lxxix-lxxx.

Séance du 14 novembre 1892, p. lxxxi à lxxxiv.

Séance du 19 décembre 1892, p. lxxxv à xci.

Rapport de M. Bertrand sur une communication de M. Borrel relative à des découvertes faites en Tarentaise, p. lxxxv-lxxxvi.
Rapport de M. Cagnat sur des inscriptions communiquées par M. Dissard, p. lxxxvii.
Rapport de M. Darcel sur un moule communiqué par M. C. Pinchaud, p. lxxxviii.
Rapport de M. Müntz sur une communication de M. Liénard relative à une ancienne peinture conservée à Saint-Vanne de Verdun, p. xc.

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS

Carreaux vernissés découverts aux Châtelliers près de Saint-Maixent (Deux-Sèvres), communication de M. Espérandieu, p. 1 à 16 (*Planches* I *à* V).

Anciens fondeurs de cloches de diverses provinces, communication de M. Joseph Berthelé (*Planche* VI), p. 17 à 36.

Le cimetière mérovingien de Moislains (Somme) et ses plaques aux aigles repercées à jour, communication de M. Eck (*Planches* VII, VIII *et* IX), p. 37 à 42.

Pillage de l'église de Montiéramey par les reîtres en 1570, communication de M. Le Clert, p. 43 à 48.

Note sur un émail conservé au Musée de Troyes, communication de M. Le Clert précédée d'observations de M. Darcel (*Planche* X), p. 49 à 53.

Peintures murales de l'église du Genest (Mayenne), communication de M. Jules-Marie Richard (*Planche* XI), p. 54.

Pierres gravées trouvées en Tunisie, rapport de M. Babelon sur une communication de M. de Champeville (*Planche* XII), p. 58 à 61.

Rapport de M. Berger sur une inscription punique trouvée à Lixus et sur une inscription juive ancienne de Volubilis, découverte par M. de La Martinière (*Planche* XIII), p. 62 à 66.

Inscriptions peintes sur vases de la nécropole d'Hadrumète, rapport de M. Berger sur une communication de M. Hannezo, p. 67 à 68.

Rapport sur les fouilles faites à Bulla Regia en 1890, par le Dr Carton (*Planche* XIV), p. 60 à 86.

Inscription inédites de l'Algérie, communication de M. Gauckler (*Planche* XV), p. 87 à 125.

Note sur le Bahira des Bibans et Medéina (Tunisie) par M. Rebillet (*Planche* XVI), p. 126 à 128.

Note sur deux monuments antiques découverts en Tunisie, communication de M. G. Doublet, p. 129 à 135.

Note sur les ruines romaines de la région de l'Oued-Mellagou et de l'Oued-el-Arab (*Planche* XVII), communication de M. le capitaine Lambin, p. 136 à 139.

Quelques fouilles dans la nécropole de Thenae près Sfax, communication de M. de L'Espinasse-Langeac, p. 140 à 144.

Note sur une statue en marbre acquise par le Musée d'Oran, rapport de M. Salomon Reinach sur une communication de M. Demaeght, p. 145-146.

Découverte de la ville romaine de Vagal, par le capitaine Verrier, p. 147-148.

Extrait d'un itinéraire en Tunisie par le capitaine Winckler, p. 149 à 153.

Inscriptions inédites recueillies en Tunisie par M. Denis et communiquées par M. Espérandieu, p. 154 à 169.

Quelques inscriptions latines de Dougga, communication de MM. Carton et Denis, p. 170 à 174.

Fouilles et explorations à Tabarka et aux environs, par M. Toutain, p. 175 à 209 (*Planches* XVIII-XIX).

Statuettes en terre cuite découvertes près de Sidi-Athman-el-Hadid et à Carthage, rapport de M. Salomon Reinach sur des communications de M. Tantôt et du P. Delattre, p. 210 à 213.

Rapport de M. Alexandre Bertrand sur des communications de MM. Merlet et Autorde, p. 214 à 219.
Découverte d'une sépulture mérovingienne à Bourges, communication de M. Buhot de Kersers, p. 220 à 222.
Inscription sur une lame de bronze trouvée à Mandeure, communication de M. Héron de Villefosse, p. 223 à 225.
Note sur des inscriptions du moyen âge récemment découvertes à Bar-le-Duc, par M. Maxe-Werly (*Planches* XX-XXI), p. 226 à 233.
L'église de Bauzen (Dordogne), communication de M. de Curzon, p. 234-236.
Traité pour la reconstruction du pont de l'Escurol à Tulle, communication de M. René Fage, p. 237 à 239.
Donation au profit de la chapelle de l'hôpital Comtesse à Seclin (Nord), communication de M. L'Hermitte, p. 240 à 243.
Découverte d'une fenêtre romane à la cathédrale de Chartres, communication de M. René Merlet, p. 244 à 246.
L'argenterie de Notre-Dame d'Embrun, notes et documents recueillis par M. l'abbé Guillaume, p. 247 à 253.
Notice sur une officine de potiers modeleurs gallo-romains, découverte à Bourbon-Lancy, par MM. Melin et Bertrand, p. 254 à 265.
Le cimetière de la Courtine à Limoges, par M. Paul Ducourtieux, p. 266 à 274.
L'hôtel du Petit Saint-Vincent à Laon, par M. Souchon, p. 275 à 281.
Rapport sur une mission archéologique en Autriche-Hongrie, par M. de Baye, p. 282 à 301.
Chronique d'épigraphie africaine, par M. Cagnat, p. 302 à 313.
Note sur une inscription maurétanienne de l'an 480, par M. l'abbé Duchesne, p. 314 à 316.
Note sur deux fragments de mosaïque découverts dans la nécropole de Sousse, rapport de M. Saladin sur une communication de M. Haussezo, p. 317 à 318.
Note sur quelques inscriptions de Tipasa, par M. Gsell, p. 319 à 321.
La nécropole phénicienne de Cadix, par M. de Laigue (*Planche* XXII), p. 322 à 330.
Note sur une inscription nouvellement découverte à Lyon, par M. Dissard, p. 331-332.
Étude sur les sépultures barbares de l'époque wisigothique dans le Midi de la France, par M. Barrière-Flavy, p. 333 à 338.
La tombe d'Etienne de Sainte-Croix et l'école cathédrale de Chalon au xive siècle, communication de M. Bougenot, p. 339 à 346 (*Planche* XXIII).
La mosaïque du sacrifice d'Abraham au Musée de Reims (xiie siècle), communication de M. Jadart, p. 347 à 349 (*Planche* XXIV).
Deux inventaires de l'hôtel de Rambouillet en 1652 et en 1666, communication de M. Lorin, p. 350 à 358.
Notice sur l'épitaphe de Phelippin de Fains (1363), par M. Maxe-Werly, p. 359 à 367.
Les plaques ajourées carolingiennes au type du dragon tourmentant le damné, communication de M. J. Pilloy, p. 368 à 377.
Une description de Reims au xiie siècle, communication de M. Louis Demaison, p. 378 à 395.
Vestiges de l'art roman en Lyonnais, communication de M. Thiollier p. 396 à 411 (*Planches* XXV *à* XXVII).

L'architecture religieuse dans le Jura, communication de M. l'abbé Brune, p. 41 à 425.
Note sur un triptyque en émail peint de Limoges conservé au Musée historique d'Orléans, par M. Louis Bourdery, p. 426 à 433 (*Planche* XXVIII).
Jean de Fontay et le tombeau d'Alain Chartier, communication de M. l'abbé Requin, p. 434 à 443.
Saint-André de Soulom en Bigorre, communication de M. Lafond, p. 444 à 451.
Rapport de M. Héron de Villefosse sur trois bornes milliaires découvertes dans la province d'Oran et signalées par M. Demaeght, p. 452 à 455.
Peintures murales dans des hypogées de la nécropole romaine d'Hadrumète, rapport de M. Salomon Reinach sur des communications de MM. Privat, Choppart, de Bray et Hannezo, p. 456 à 460 (*Planches* XXIX *à* XXXI).
Note sur un fragment de pilastre d'angle découvert près de Medjez-el-Bab (Tunisie), rapport de M. Saladin sur une communication de M. Bouyac, p. 461 à 462.
Moule en terre cuite découvert à Cherchel, communication de M. Victor Waille, p. 463 à 465.
Une basilique funéraire à Tipasa, communication de M. l'abbé Saint-Gérand p. 466 à 484 (*Planches* XXXII *et* XXXIII).
Chronique d'épigraphie africaine, par M. Cagnat, p. 485 à 495.
L'âge de la pierre à Dellys (Algérie), note de M. Salomon Reinach sur une communication de MM. Lacour et Turcat, p. 496.
Notice sur les ruines et les voies romaines de l'Oued-Cherf (département de Constantine), par M. René Bernelle, p. 497 à 522.
Note sur l'art religieux du Roussillon, par M. Brutails, p. 523 à 617.

Table alphabétique, p. 618 à 637.

Liste des planches et des vignettes, p. 638 à 639.

Table par ordre des matières, p. 641 à 645.

ANGERS, IMP. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4

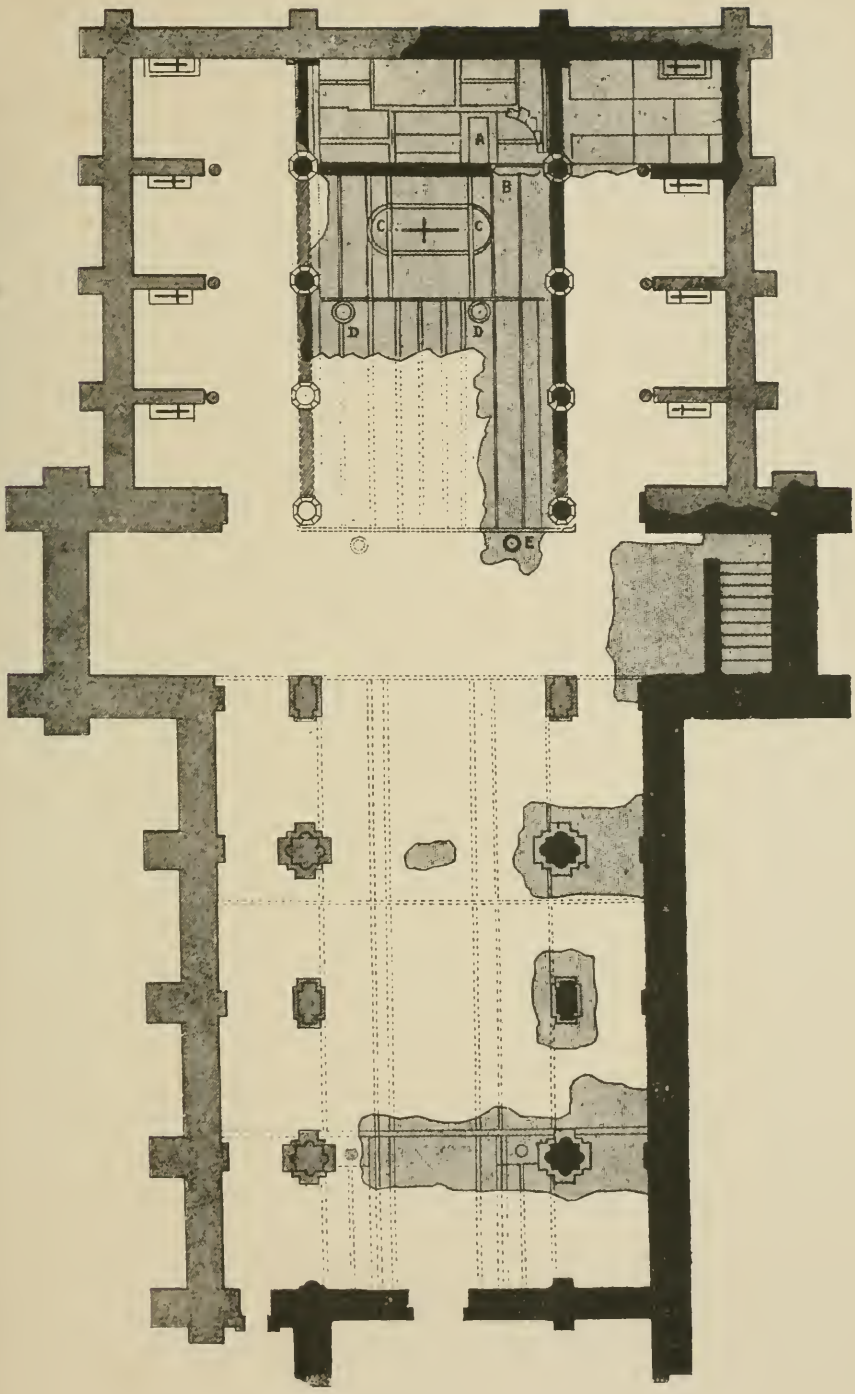

Plan de l'Eglise Abbatiale des Chatelliers

(Deux Sèvres)

Fig 1

Fig 3

Fig 5

Fig 7

Fig 2

Fig 4

Fig 6

CARRELAGES DE L'EGLISE DES CHATELLIERS (DEUX-SEVRES)

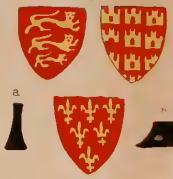

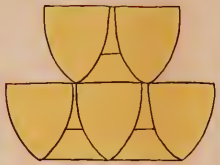

CARRELAGES DE L'ÉGLISE DES CHATELLIERS (DEUX-SÈVRES)

Fig 1

Fig 2

Fig. 8

Fig 3

Fig 4

Fig 7

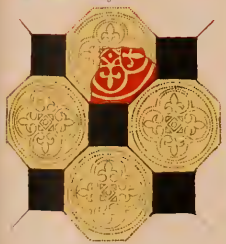
Fig 5

Fig 6

IMP. SPERANDIEU DEL.

CARRELAGES DE L'ÉGLISE DES CHATELLIERS (DEUX-SÈVRES)

IMP. MONROCQ PARIS

BULLE

EM.ESPÉRAN

CARRELAGES DE L'ÉGLISE DES CHATELLIERS (DEUX-SÈVRES)

ESPÉRANDIEU ... Mme MOUROCQ PARIS

PHOTOTYPIE BERTHAUD, PARIS

MATRICE DE FONDEUR DE CLOCHES

XVIIIe Siècle

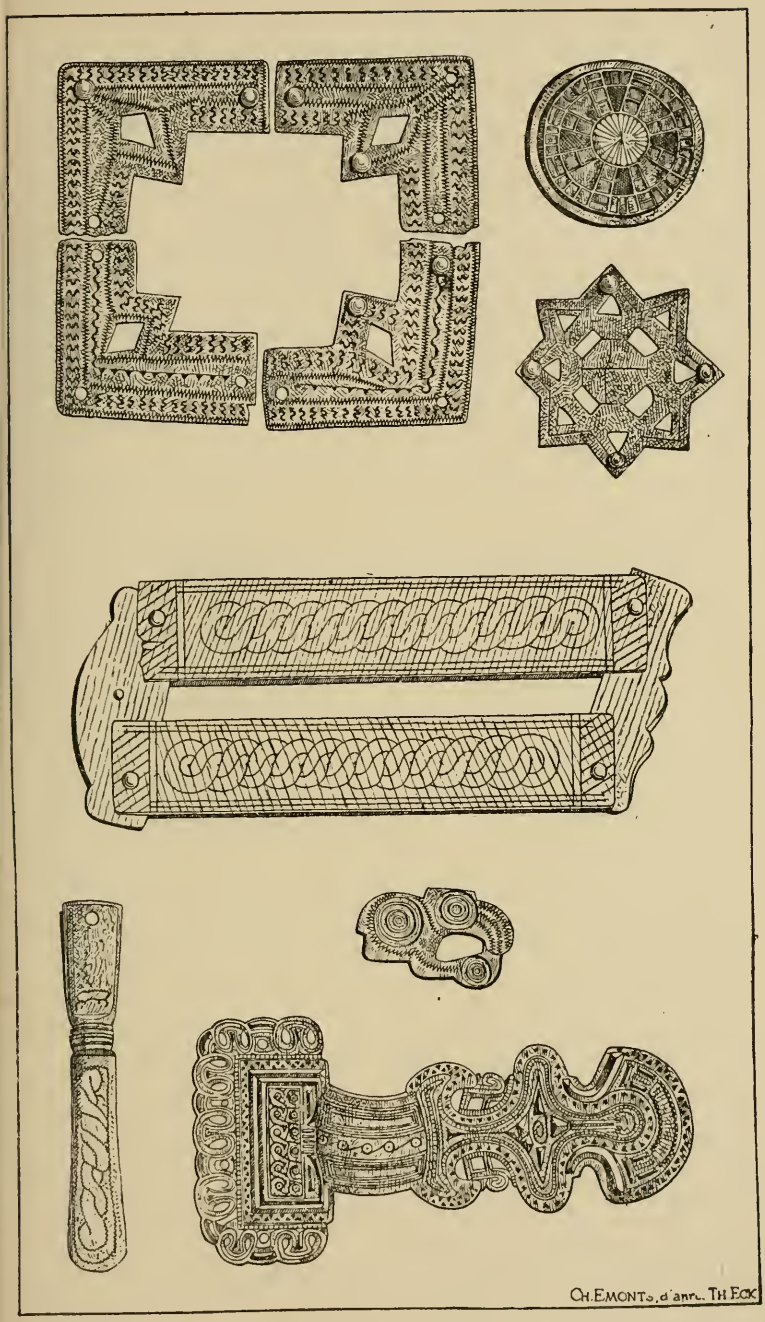

OBJETS DÉCOUVERTS
DANS LE CIMETIÈRE DE MOILAINS (SOMME)

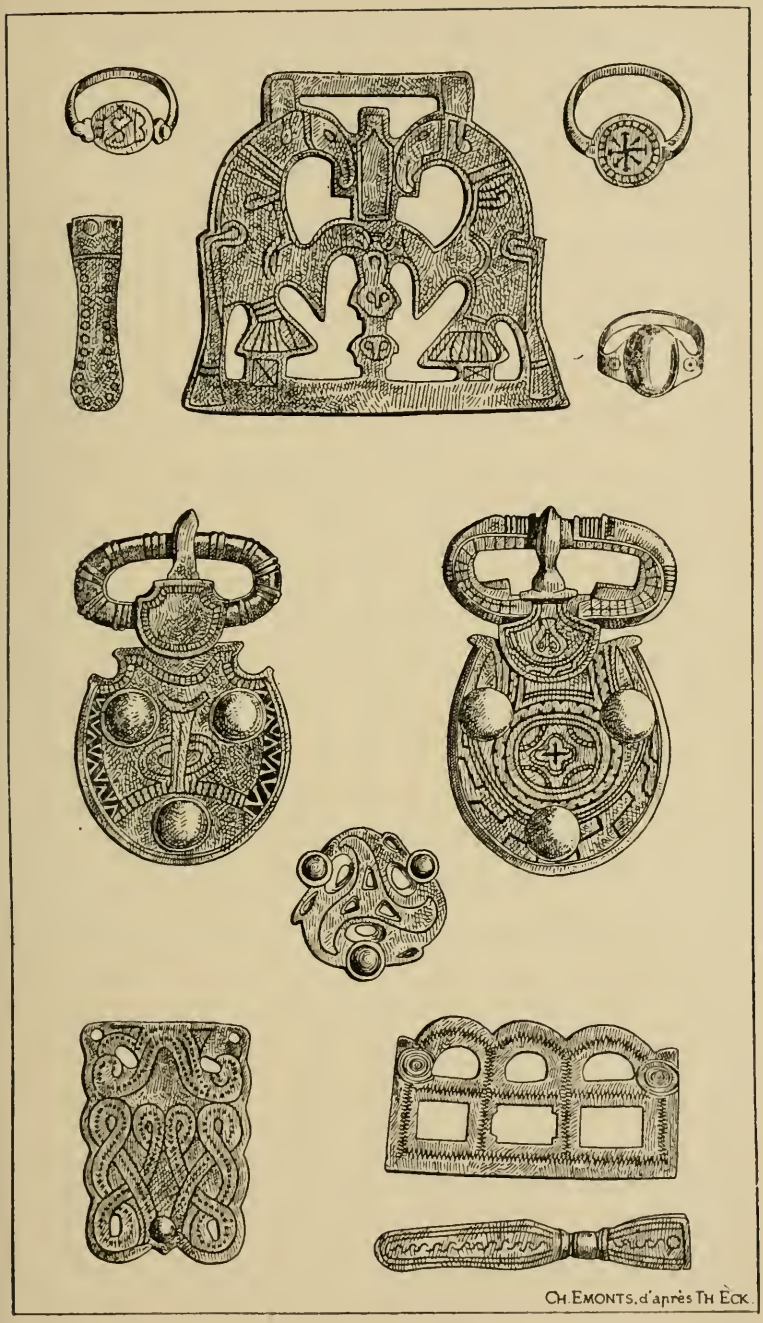

OBJETS DÉCOUVERTS
DANS LE CIMETIÈRE DE MOILAINS (SOMME)

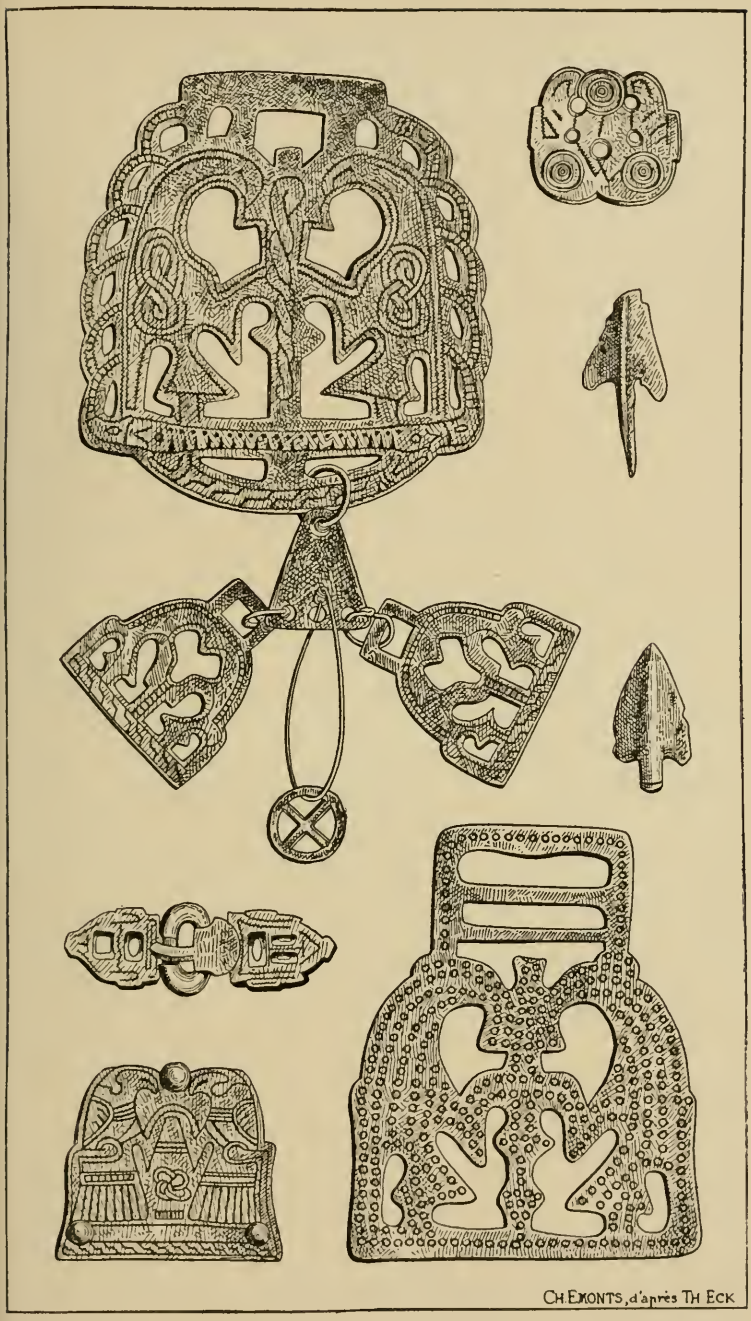

OBJETS DÉCOUVERTS

DANS LE CIMETIÈRE DE MOILAINS (SOMME)

ÉMAIL DU XIVe SIÈCLE

Conservé au Musée de Troyes

PIERRES GRAVÉES

RECUEILLIES EN TUNISIE ET EN ALGÉRIE

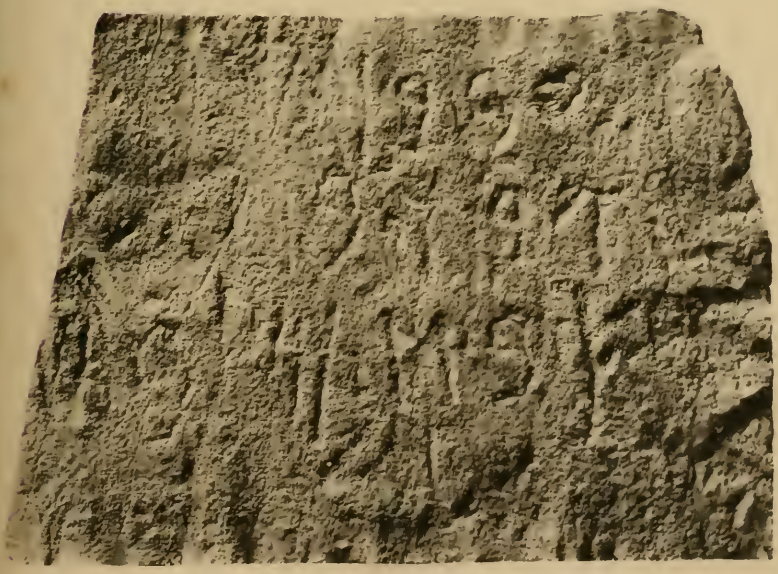

INSCRIPTION JUIVE ANCIENNE DE VOLUBILIS

INSCRIPTION PUNIQUE TROUVÉE A LIXUS

VASES TROUVÉS DANS LA NÉCROPOLE PUNIQUE
DE BULLA REGIA

MOSAÏQUE

DÉCOUVERTE AUPRÈS DE SÉTIF

LA MER DES BIBANS

CARTE DRESSÉE PAR M. LE COMMANDANT RÉBILLET

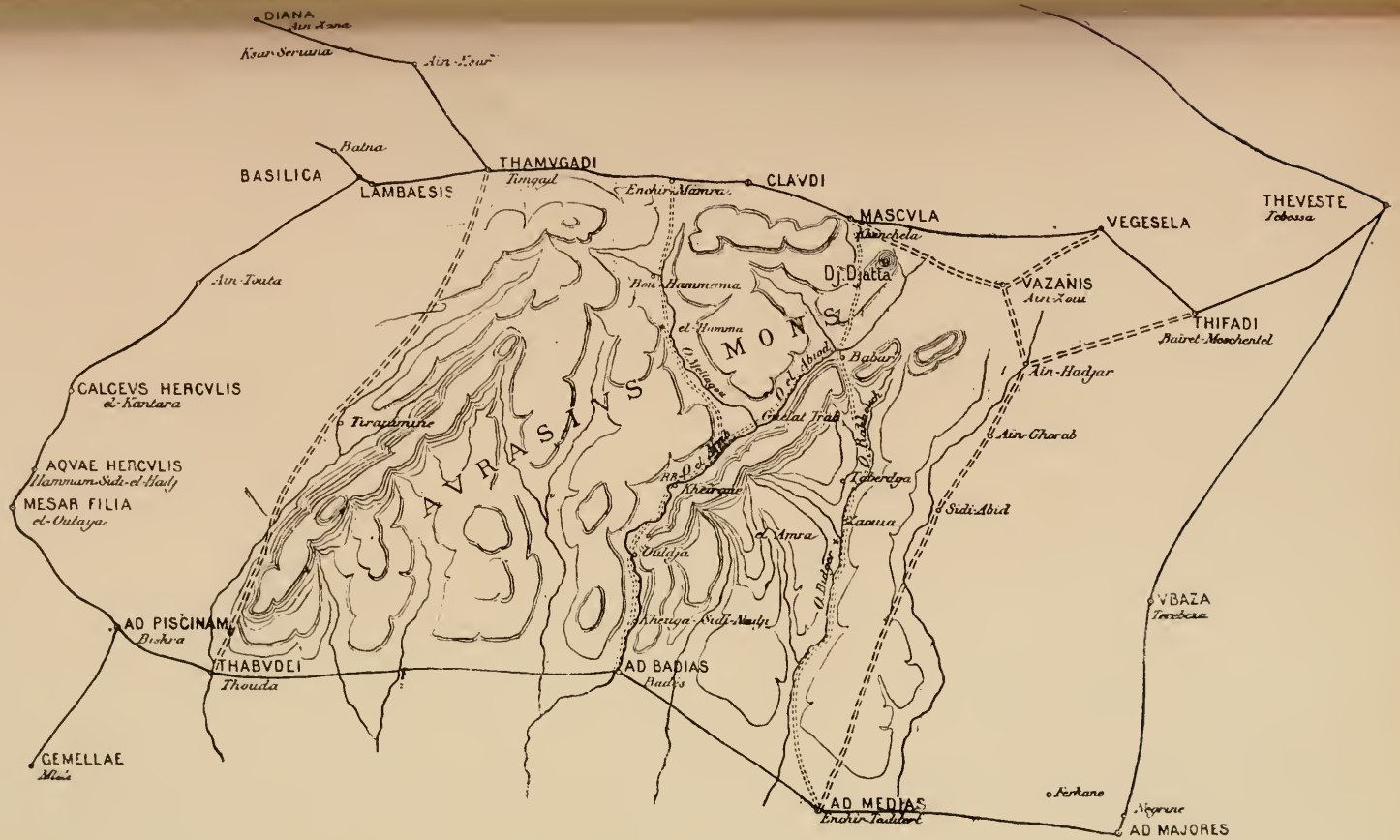

VOIES ROMAINES DE LA RÉGION DE L'AURÈS

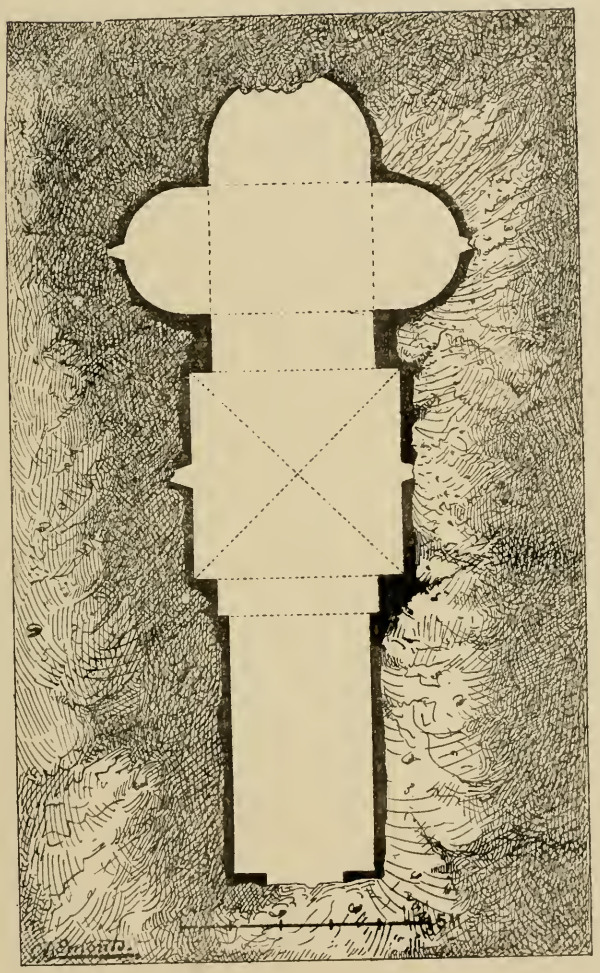

PLAN D'UNE CHAPELLE CHRÉTIENNE

DÉCOUVERTE AUPRÈS DE TABARKA (TUNISIE)

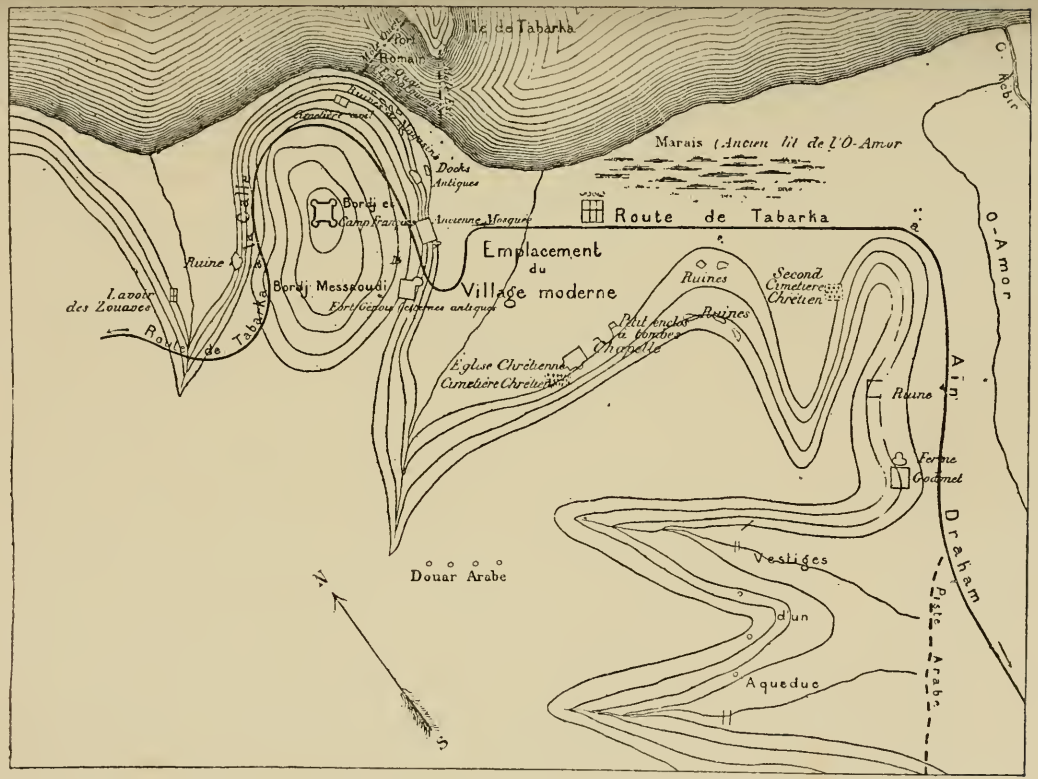

RUINES ANTIQUES DE TABARKA

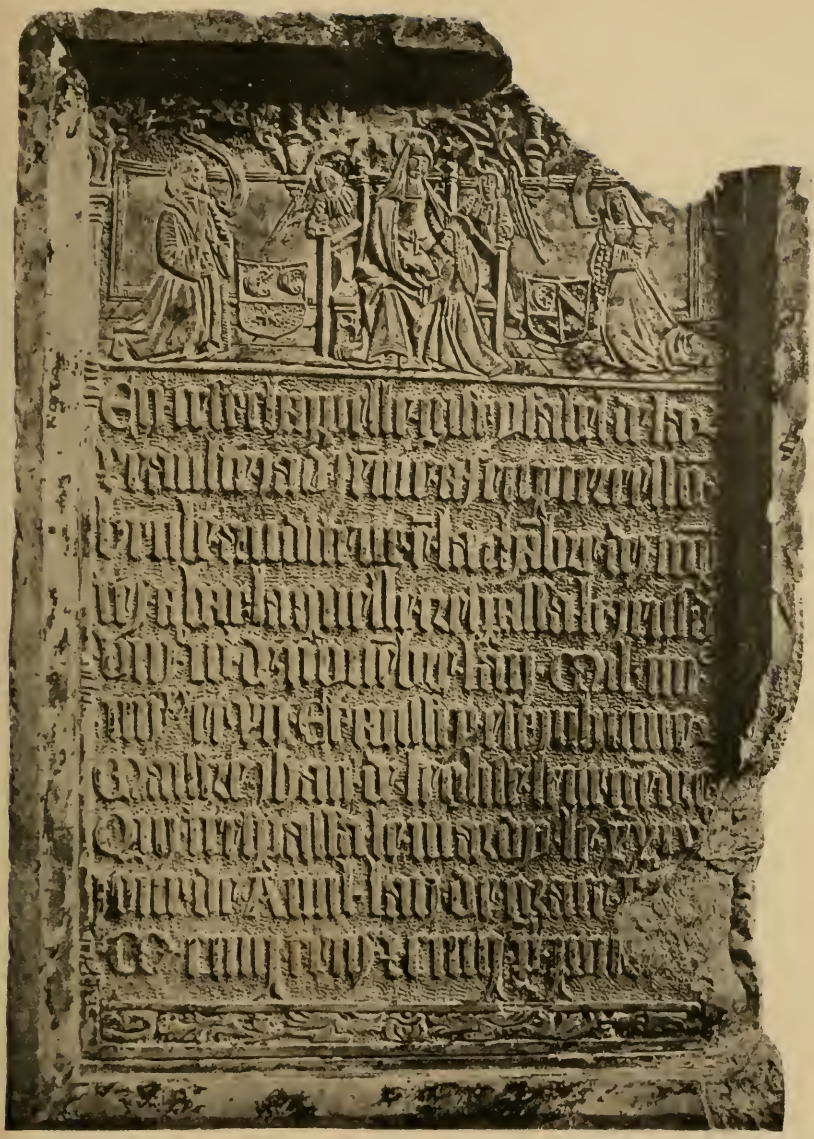

INSCRIPTION

CONSERVÉE AU MUSÉE DE BAR-LE-DUC.

ÉPITAPHE DE FRANÇOIS BRULÉ

DANS L'ÉGLISE SAINT-PIERRE DE BAR-LE-DUC

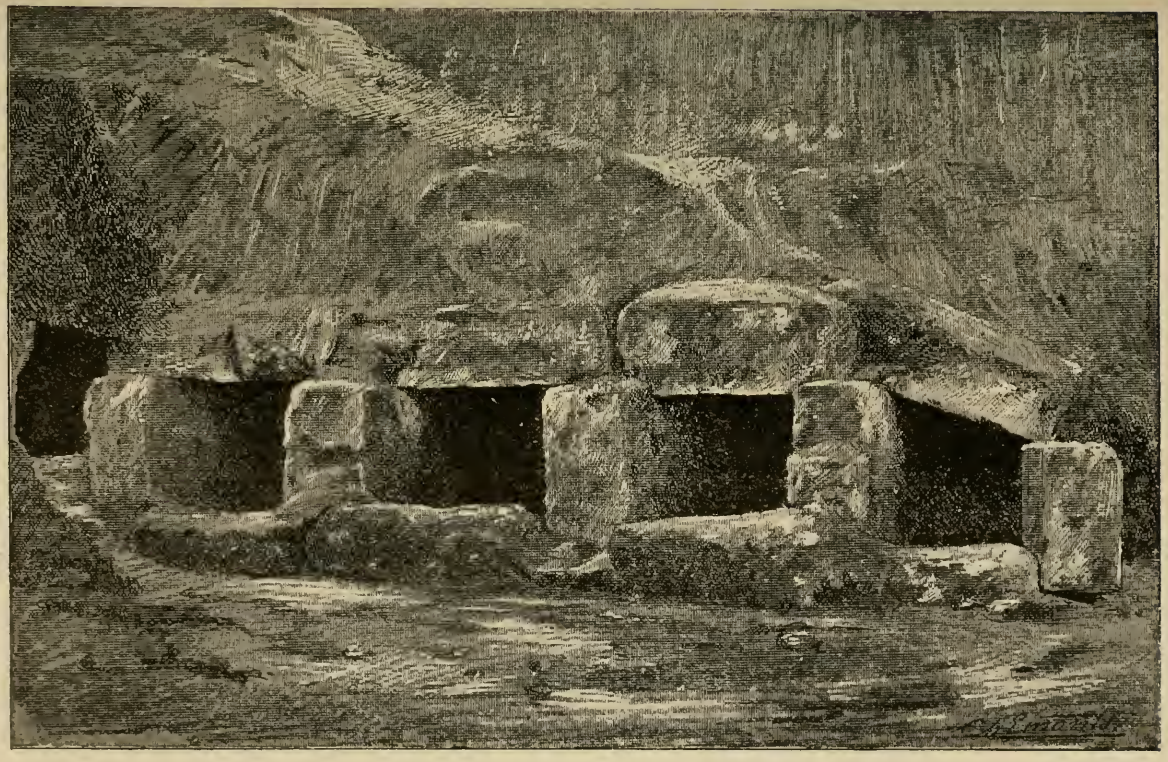

TOMBEAUX PHÉNICIENS

DÉCOUVERTS A CADIX

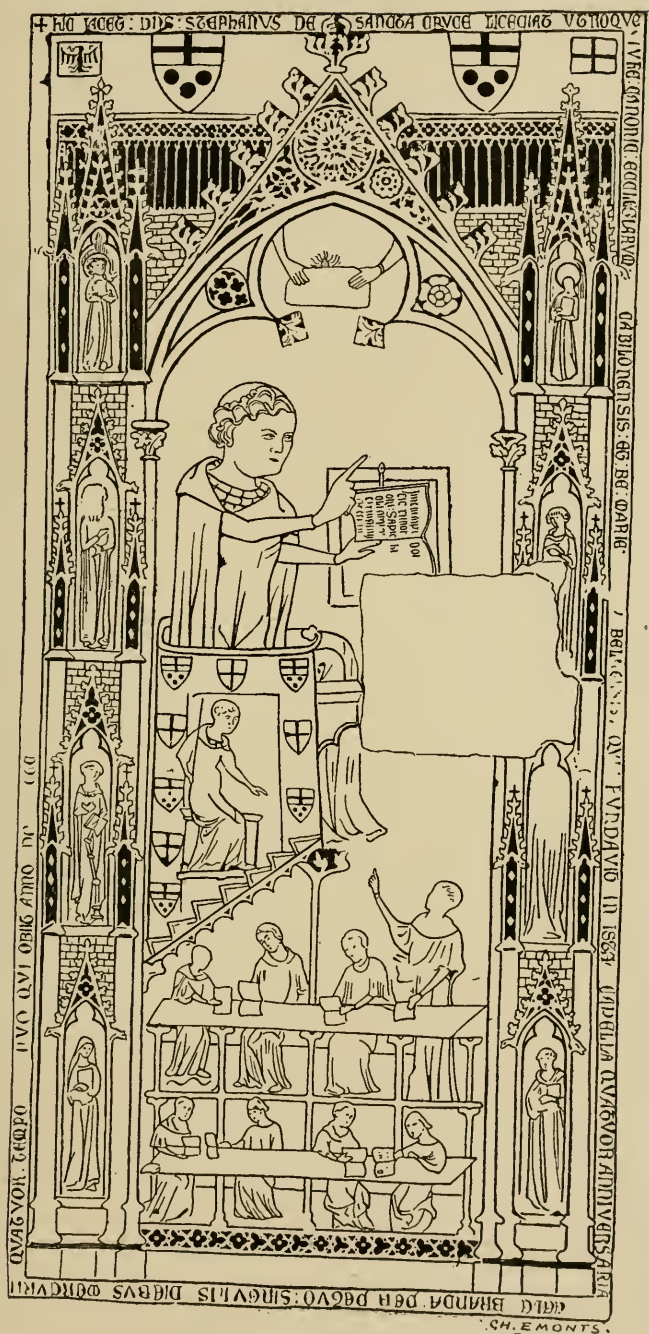

TOMBE D'ÉTIENNE DE SAINTE-CROIX

A SAINTE-CROIX (SAÔNE-ET-LOIRE)

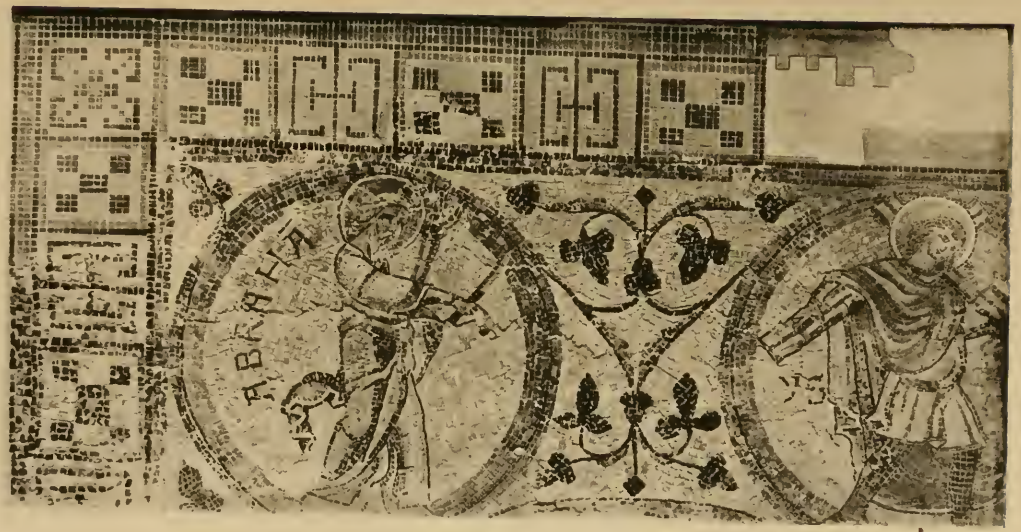

MOSAIQUE DU SACRIFICE D'ABRAHAM

(MUSÉE DE REIMS)

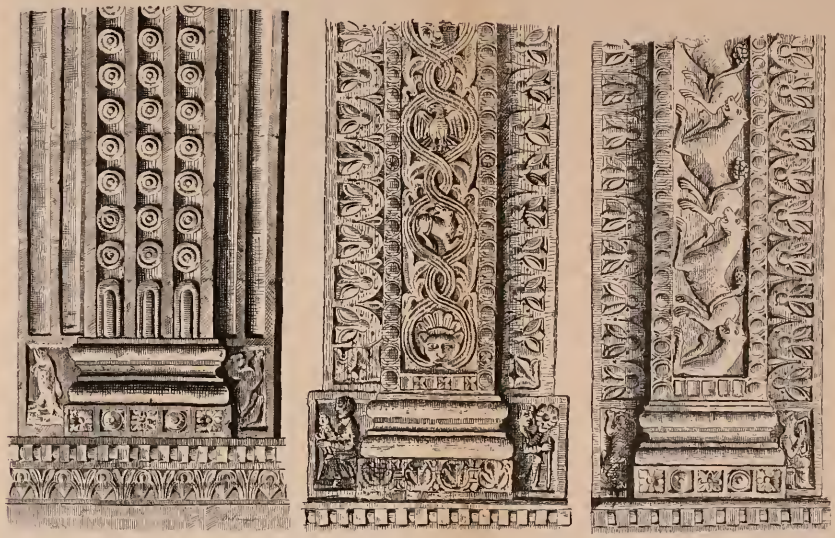

PILASTRES DE L'ÉGLISE D'AINAY, A LYON

FRISE SCULPTÉE DE L'ÉGLISE DE SAINT-MARTIN D'AINAY

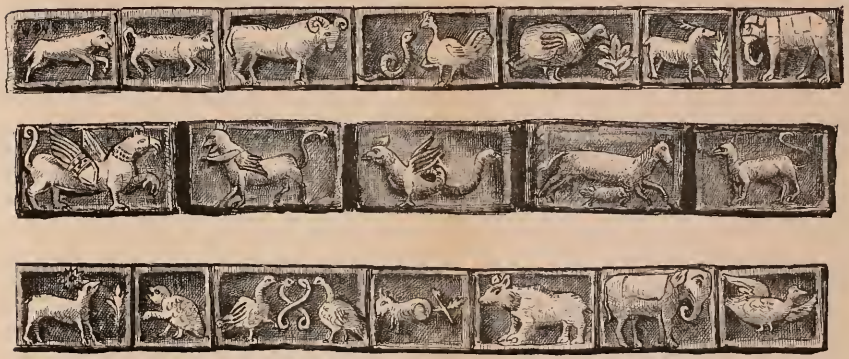

FRISE SCULPTÉE DE L'ÉGLISE DE L'ILE-BARBE

LINTEAU DE PORTE PROVENANT DE L'ÉGLISE DE SAVIGNY

LA COURONNE DE CHARLEMAGNE A L'ILE-BARBE

Ch. Emonts.

ÉMAIL DE LIMOGES

CONSERVÉ AU MUSÉE D'ORLÉANS

PEINTURE ANTIQUE

DÉCOUVERTE DANS LA NÉCROPOLE ROMAINE D'HADRUMÈTE

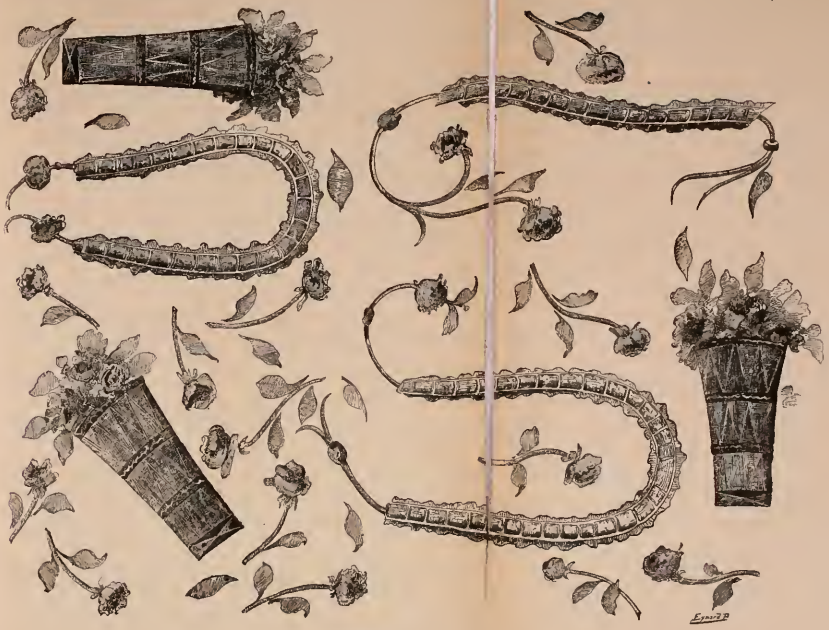

PEINTURES MURALES

DÉCOUVERTES DANS LA NÉCROPOLE D'HADRUMÈTE

PEINTURES MURALES

DÉCOUVERTES DANS LA NÉCROPOLE D'HADRUMÈTE

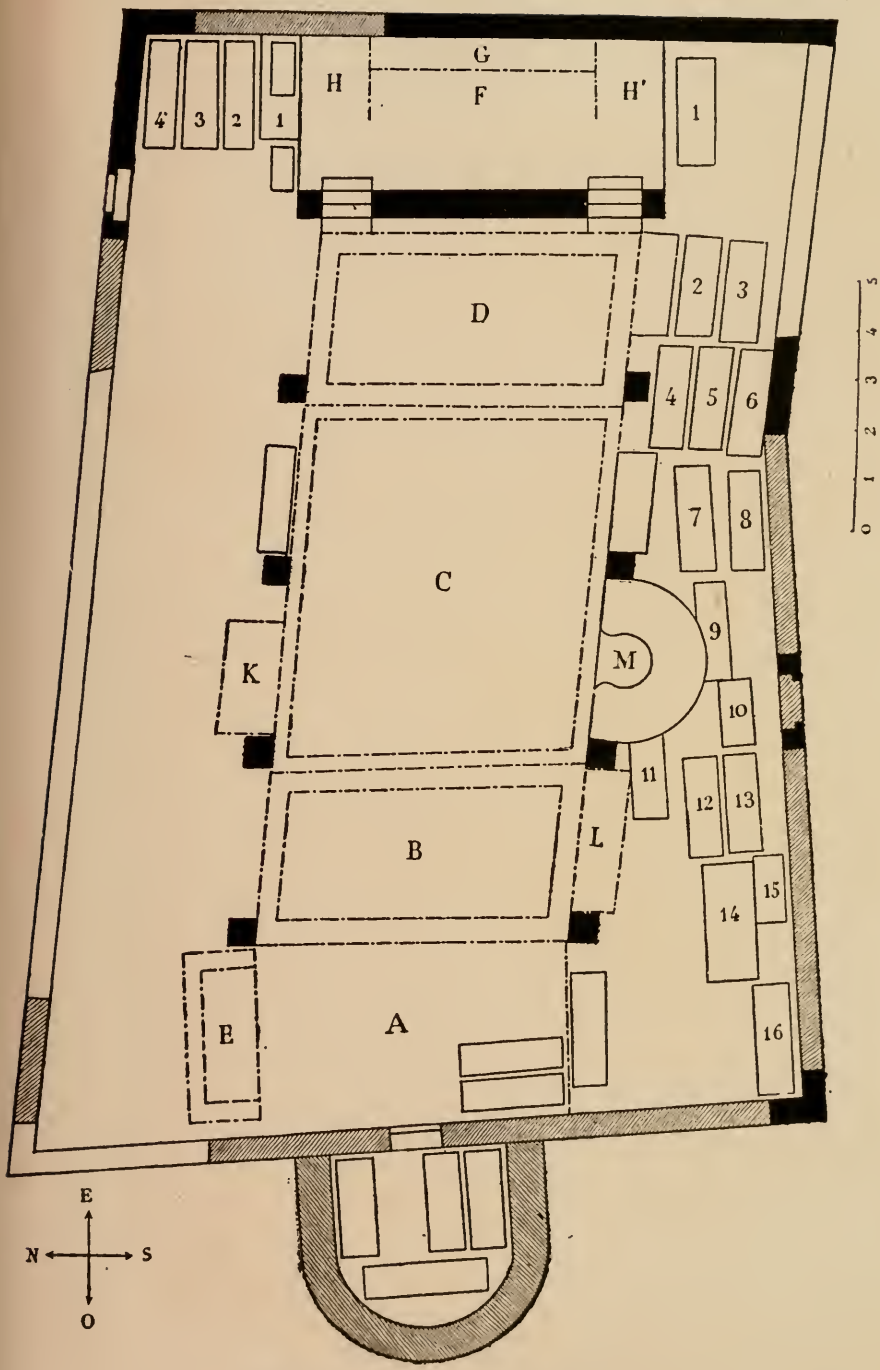

BASILIQUE DE TIPASA

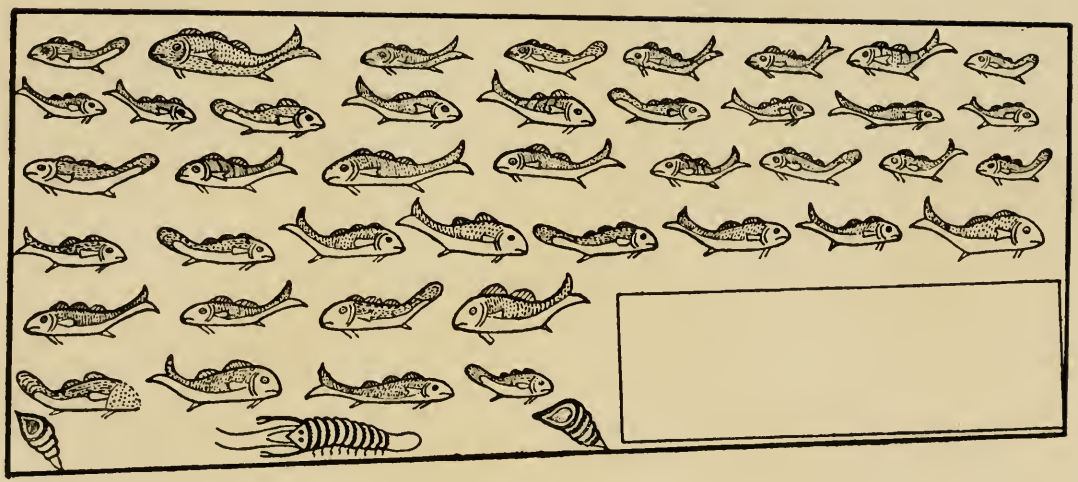

MOSAÏQUE

TROUVÉE DANS LA BASILIQUE DE TIPASA

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00099 3143